

http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Sainte Bible en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet,... De Mr. l'Abbé de Vence,... Ouvrage enrichi de cartes géographiques & de fi

Auteur :

Date :1767-1773

Cote : SJ E 244/101 T. 06

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713175

Droit d'utilisation : © Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.



Bibliotheca S. J.
Les Fontaines
CHANTILLY
E
4/101





A-4-7
E_244/101

SAINTE BIBLE
EN LATIN
ET
EN FRANÇOIS,

AVEC DES NOTES LITTÉRALES,

CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

TIRÉES du Commentaire de Dom AUGUSTIN CALMET, Abbé de Senones, de Mr. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus célebres; pour faciliter l'intelligence de L'ECRITURE-SAINTE.

Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.

SECONDE ÉDITION revue, corrigée & augmentée de diverſes Notes & Diſſertations nouvelles.

TOME SIXIEME.

CONTENANT TOBIE, JUDITH, ESTHER, ET JOB.

Beatus homo, quem tu erudieris Domine, & de lege tua docueris eum. Pſalm. XCIII. 12.

A PARIS,

Chez { ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.
NICOLAS DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS-BARTHELEMI MERANDE, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

LEs cinq volumes précédents renferment le corps de l'Hiſtoire générale des Hébreux & de leurs peres depuis l'origine du monde juſqu'au rétabliſſement de Jéruſalem ſous le regne d'Artaxerxès-Longuemain : celui-ci contient les quatre hiſtoires particulieres de *Tobie*, *Judith*, *Eſther* & *Job*. Chacun de ces quatre Livres eſt devenu dans cette nouvelle édition l'objet d'un nouveau travail, qui en a retardé l'impreſſion, & nous devons ici rendre compte.

Après avoir differté dans les Volumes précédents ſur les quatre premiers âges du monde depuis la Création du Monde, nous avons dû differter dans celui-ci ſur l'époque des quatre points d'hiſtoire qu'il renferme, & c'eſt ce que nous avions déjà fait dans la premiere édition ; mais de nouvelles vues ſur ces époques ont exigé un nouvel examen, un nouveau travail.

Déjà nous avions donné des obſervations ſur *la Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie* : nous y comparions celle qui eſt fondée ſur la Verſion Vulgate avec celle que préſente la Verſion Grecque : & celle-ci nous avoit paru préférable. Le R. P. Houbigant qui reconnoît le mérite de la Verſion Grecque, ayant néanmoins préféré pour la Chronologie la Verſion Vulgate, il a fallu diſcuter ſes preuves, & expoſer les raiſons qui nous ont empêché de nous y rendre : c'eſt ce qui nous a déterminés à convertir nos premieres obſervations en une Diſſertation ſur la Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie.

Celle que nous avions donnée ſur *le temps de l'Hiſtoire de Judith*, quoique déjà fort étendue, a néanmoins encore exigé un ſupplément que nous y avons inſéré, pour expoſer les motifs qui nous ont encore ici empêchés de nous rendre au ſyſtême du R. P. Houbigant, qui en reconnoiſſant que l'*Arphaxad* du Livre de Judith doit être Phraortes Roi des Medes, veut néanmoins que le *Nabuchodonoſor* dont il eſt parlé dans ce Livre, ſoit Aſſaradon, Roi de Ninive. Nous perſiſtons à ſoutenir que ce doit être ſon ſucceſſeur Saoſduchin.

Sur *le temps de l'Hiſtoire d'Eſther*, nous avions conſervé dans la Préface le ſentiment de Dom Calmet qui ſe livrant à l'opinion commune de ces derniers ſiecles ſuppoſoit avec Uſſérius que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther devoit être Darius fils d'Hyſtaſpe, Roi de Perſe ; & nous avions ſimplement ajouté dans cette Préface l'examen du ſentiment de M. l'Abbé de Vence qui prétendoit que c'étoit Artaxerxès-Longuemain. La Diſſertation de Dom Ceillier qui a ſoutenu le même ſentiment, nous a obligés de diſcuter de nouveau ce point d'Hiſtoire ; & croyant ici devoir céder à ce dernier ſentiment ſuivi par M. l'Abbé de Vence, par Dom Ceillier & par le R. P. Houbigant, nous avons pris le parti de retirer de cette Préface ce fragment, pour en former une Diſſertation nouvelle, où nous expoſons les motifs qui nous ont déterminés à abandonner ici le ſentiment de Dom Calmet pour revenir au ſentiment de M. l'Abbé de Vence.

Le temps auquel a vécu Job, eſt auſſi devenu le ſujet d'une Diſſertation entiérement neuve, occaſionnée par les obſervations nouvelles propoſées tout récemment par les laborieux Eléves du ſavant Abbé de Villefroy, leſquels, contre l'avis même de leur ſage Maître, ont entrepris de ſoutenir que Job a vécu au temps de la captivité de Babylone, & qu'il a été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonoſor. Nous perſévérons avec M. l'Abbé de Villefroy, avec le R. P. Houbigant, avec Dom Calmet, dans le ſentiment commun, qui tient que Job vivoit avant Moyſe ou du moins au temps de ce ſaint Légiſlateur.

D'un autre côté les différences conſidérables qui ſe trouvent entre la Verſion Vulgate & la *Verſion Grecque des Livres de Tobie & de Judith*, nous ont paru mériter une attention particuliere. Ces différences viennent de ce que ces deux Verſions ont été faites ſur deux exemplaires différents du Texte original. La Verſion Grecque a toujours eu chez les Grecs la même authenticité, dont jouit la Verſion Vulgate chez les Latins : & dans l'Egliſe Latine même, l'ancienne Vulgate uſitée avant S. Jérôme, à qui nous devons la nouvelle, n'étoit qu'une Traduction de la Verſion Grecque ; en ſorte qu'alors la Verſion

Sur *le temps de l'Hiſtoire d'Eſther*, nous avions conſervé dans la Préface le ſentiment de Dom Calmet qui ſe livrant à l'opinion commune de ces derniers ſiecles ſuppoſoit avec Uſſérius que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther devoit être Darius fils d'Hyſtaſpe, Roi de Perſe ; & nous avions ſimplement ajouté dans cette Préface l'examen du ſentiment de M. l'Abbé de Vence qui prétendoit que c'étoit Artaxerxès-Longuemain. La Diſſertation de Dom Ceillier qui a ſoutenu le même ſentiment, nous a obligés de diſcuter de nouveau ce point d'Hiſtoire ; & croyant ici devoir céder à ce dernier ſentiment ſuivi par M. l'Abbé de Vence, par Dom Ceillier & par le R. P. Houbigant, nous avons pris le parti de retirer de cette Préface ce fragment, pour en former une Diſſertation nouvelle, où nous expoſons les motifs qui nous ont déterminés à abandonner ici le ſentiment de Dom Calmet pour revenir au ſentiment de M. l'Abbé de Vence.

Le temps auquel a vécu Job, eſt auſſi devenu le ſujet d'une Diſſertation entiérement neuve, occaſionnée par les obſervations nouvelles propoſées tout récemment par les laborieux Eléves du ſavant Abbé de Villefroy, leſquels, contre l'avis même de leur ſage Maître, ont entrepris de ſoutenir que Job a vécu au temps de la captivité de Babylone, & qu'il a été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonoſor. Nous perſévérons avec M. l'Abbé de Villefroy, avec le R. P. Houbigant, avec Dom Calmet, dans le ſentiment commun, qui tient que Job vivoit avant Moyſe ou du moins au temps de ce ſaint Légiſlateur.

D'un autre côté les différences conſidérables qui ſe trouvent entre la Verſion Vulgate & la *Verſion Grecque des Livres de Tobie & de Judith*, nous ont paru mériter une attention particuliere. Ces différences viennent de ce que ces deux Verſions ont été faites ſur deux exemplaires différents du Texte original. La Verſion Grecque a toujours eu chez les Grecs la même authenticité, dont jouit la Verſion Vulgate chez les Latins : & dans l'Egliſe Latine même, l'ancienne Vulgate uſitée avant S. Jérôme, à qui nous devons la nouvelle, n'étoit qu'une Traduction de la Verſion Grecque ; en ſorte qu'alors la Verſion

Grecque étoit généralement ſuivie dans toute l'Egliſe. Le R. P. Houbigant a pris ſoin de donner une nouvelle Verſion Latine de cette Verſion Grecque ; & nous avons cru devoir à ſon exemple en donner une Traduction Françoiſe. Nous ajoutons donc ici à la Verſion Vulgate traduite & paraphraſée par le R. P. de Carrieres, la Verſion Latine de ces deux Livres faite ſur le Grec par le R. P. Houbigant, & à côté une Traduction Françoiſe que nous donnons également d'après le Grec même, avec des Notes.

Les deux monſtres dont il eſt parlé dans le Livre de Job ſous les noms de *Béhémoth* & *Léviathan*, ayant encore été l'objet de pluſieurs ſentiments divers, nous avons cru devoir en faire le ſujet d'une Diſſertation nouvelle, où après avoir expoſé les principaux ſentiments des Anciens & des Modernes ſur ces deux animaux myſtérieux, nous diſtinguons le ſens littéral & immédiat, & le ſens figuré & énigmatique. Quant au ſens littéral, dans la premiere édition, nous avions préſenté avec le P. de Carrieres le ſentiment commun, qui ſuppoſe que ces deux animaux ſont l'Eléphant & la Baleine ; & avec D. Calmet nous avions dit qu'au lieu de la Baleine ce pourroit être le Crocodile. Mais après une diſcuſſion plus attentive, nous nous déterminons aujourd'hui pour le ſentiment de Samuel Bochart, ſuivi par le R. P. Houbigant ; & avec eux nous ſoutenons que ces deux animaux paroiſſent être l'Hippopotame & le Crocodile. Quant au ſens figuré & énigmatique reconnu par le R. P. Houbigant, nous avons cru ne pouvoir ſuivre ſur ce point de meilleur guide que S. Grégoire, qui a ſi bien travaillé ſur le Livre de Job ; nous offrons donc une Analyſe exacte de l'explication qu'il a donnée de la deſcription de ces deux monſtres. On y trouvera un excellent exemple de la maniere dont les Saints Docteurs étudioient les ſens profonds & myſtérieux des divines Ecritures.

Nous avons cru pouvoir y joindre quelque remarques, mais toujours analogues aux vues de ce ſaint Docteur. S. Grégoire a pouſſé ſes vues auſſi loin qu'il le pouvoit de ſon temps, plus de onze cents ans avant nous : les événements poſtérieurs ont contribué à répandre plus de lumiere ſur les Prophéties. Dailleurs

S. Grégoire s'attache par-tout à la ſeule Verſion Vulgate : l'Hébreu offre quelquefois des différences aſſez conſidérables. Mais nous avons ſcrupuleuſement conſervé toutes les vues de S. Grégoire, afin que l'on eût ici du moins en abrégé l'explication qu'il donne de ce texte.

Comme le Livre de Job eſt fort difficile à cauſe des différences fréquentes qui ſe trouvent entre le Texte Hébreu & les Verſions, nous avertiſſons ici que les *Notes* de la premiere édition avoient été faites non ſeulement d'après le *Commentaire de Dom Calmet*, mais encore d'après *l'Explication du Livre de Job*, donnée *par l'Abbé Duguet*, que le Pere Houbigant déſigne toujours par cette expreſſion, *Explanator Gallicus ;* & la plupart ſont ici conſervées : mais nous y en ajoutons aujourd'hui un aſſez grand nombre d'après *celles du Pere Houbigant.* Comme il a fallu rendre très-conciſes toutes ces Notes, ſi l'on y trouve quelques difficultés, on pourra recourir à l'un ou l'autre de ces deux Ouvrages, où communément elles ſont plus étendues. Nous devons encore avertir qu'en parlant d'après ces deux Auteurs, quelquefois cependant nous avons cru être bien fondés à ne parler pas entiérement comme eux : c'eſt-à-dire, que par-tout nous avons uſé du diſcernement que le Public a droit d'exiger.

Nous devions placer à la fin de ce Volume en forme d'*Appendix* les cinq Diſſertations ſur Eſdras, que nous avons été obligés de renvoyer du Volume précédent : mais comme celui-ci ſe trouve encore trop chargé pour les recevoir, nous les mettrons à la fin des Livres de l'Ancien Teſtament. Les Lecteurs ne ſouffriront rien de ce délai, parce que ces cinq Diſſertations ſont entiérement étrangeres aux Livres Canoniques qui portent le nom d'Eſdras. Elles ſeront même mieux à la fin des Livres de l'Ancien Teſtament, parce qu'elles ſont en partie relatives au corps entier de ces Livres.

On trouvera dans ce Volume une Carte de l'Empire des Perſes, dreſſée par M. Robert, Géographe du Roi, pour ſervir à l'intelligence des Livres d'Eſdras, Néhémias, Tobie, Judith, Eſther, Job, & des Prophetes.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

LE zele que nous continuons d'avoir pour contenter le Public, ne nous permet pas de lui dérober la connoiſſance des pieces neuves dont cette nouvelle édition ſe trouve enrichie. Nous avions déjà mis ſous ſes yeux, dès le cinquieme Volume, un morceau du *Journal Eccléſiaſtique*, où *M. l'Abbé* DINOUART expoſe en peu de mots les augmentations répandues dans les trois premiers Volumes. Mais cet Ouvrage ne faiſant qu'acquérir, ſous la main du ſavant Editeur, de nouveaux degrés de perfection, nous avons cru qu'on nous ſauroit gré de tracer ici une liſte des Diſſertations & autres augmentations importantes, qu'on trouvera dans les Volumes IV, V & VI.

Nous ſuivrons ce plan à l'avenir, & de trois en trois Volumes, nous rendrons compte des pieces nouvelles dont ces Volumes ſeront accrus, ſans faire mention des corrections & des notes dont tout l'Ouvrage eſt rempli ; ces notes, ces corrections ſont le fruit, tant des profondes réfléxions qu'a fait l'Editeur ſur le génie des langues originales, que du ſecours qu'il a tiré de la *Bible hébraïque du R. P.* HOUBIGANT ; Ouvrage trop connu du Public pour en faire ici l'éloge.

Sans vouloir prévenir la déciſion des perſonnes éclairées, ſur les différences qui rendent cette ſeconde Edition ſupérieure à la premiere ; nous nous contenterons de placer ici le jugement qu'en a porté *M. l'Abbé* DINOUART *dans ſon Journal du mois de Juin 1768, page 277.*

.... « Les Eccléſiaſtiques, les Savants & les Perſonnes du monde, connoîtront « de quelle utilité doit être cet important Ouvrage : en poſſédant cette Bible, on poſ- « ſede ce que les Savants de tous les ſiecles ont écrit de plus judicieux ſur l'Ancien & « le Nouveau Teſtament. Nous croirions offenſer les Perſonnes qui ſont en état de « faire quelque dépenſe, ſi nous inſiſtions davantage ſur l'acquiſition qu'ils doivent « faire de cette Bible. »

PIECES NOUVELLES, compriſes dans les Tomes IV, V & VI.

I. Diſſertation *ſur le quatrieme âge du monde*, lequel s'étend depuis le commencement du regne de David juſqu'au commencement de la captivité de Babylone. On obſerve dans cette Diſſertation la ſucceſſion des Rois de Juda & d'Iſraël avec des yeux éclairés & attentifs. On y a joint des tables où les regnes des Rois de Juda & d'Iſraël ſont comparés & combinés, pour porter la lumiere dans cette matiere épineuſe.

II. Notes très-importantes répandues au bas des verſets des deux premiers *Livres des Rois*, pour montrer le rapport de ces deux Livres avec les deux Livres des Paralipomenes.

III. Préface des deux derniers *Livres des Rois*, où l'on montre la figure de l'Egliſe perſécutée dans ſon établiſſement & dans ſa durée, par les ſchiſmes & les héréſies.

IV. Table ou Concorde ſommaire des Livres hiſtoriques de l'Ancien Teſtament, pour ſervir principalement à l'éclairciſſement des Livres des Paralipomenes.

V. Diſſertation ſur les textes des Livres des *Paralipomenes* paralleles aux textes des Livres des Rois, & à divers autres textes de la *Geneſe*, de *Joſué*, de *Ruth*, des *Pſaumes*, d'*Iſaïe*, de *Jérémie* & d'*Eſdras* ; cette Diſſertation contient 234 pages.

VI. Préface au Livre de *Néhémias*; on y a ajouté, par forme de concluſion des réflexions, où l'on fait voir dans ce ſage reſtaurateur de Juda, un parfait modele de la conduite que doivent tenir ceux qui ſont deſtinés par état à ſervir & à défendre l'Egliſe.

VII. Additions à la Préface ſur *Tobie*, où l'on examine les réponſes du *R. P. Houbigant* aux raiſons alléguées par *Dom Calmet* contre la Verſion Grecque de ce Livre.

VIII. Diſſertation ſur l'hiſtoire de *Tobie*, formée d'après quelques obſervations de la premiere Edition; où l'on examine les calculs propoſés par le *R. P. Houbigant.*

IX. Livre de *Tobie* ſelon la Verſion Grecque traduite en Latin par le *R. P. Houbigant*, & enſuite du Latin en François avec des notes par l'*Editeur de cette Bible.* Ce Livre, joint à la Vulgate qui vient à la ſuite avec la Traduction du *R. P. de Carrieres*, ſervira à donner bien des éclairciſſements ſur ce Livre.

X. Diſſertation ſur l'hiſtoire de *Judith*, où l'on examine le ſentiment du *R. P. Houbigant* ſur le Nabuchodonoſor de ce Livre. Cette Diſſertation eſt entiérement refondue ſur celle de la premiere Edition.

XI. Livre de *Judith* ſelon la Verſion Grecque traduite en latin par le *R. P. Houbigant*, & en françois avec des notes par l'*Editeur* de cette Bible. Ce Livre en deux colonnes comme le précédent, ſervira à comparer cette Verſion avec la Vulgate, que nous donnons enſuite à l'ordinaire.

XII. Diſſertation *ſur le temps de l'hiſtoire d'Eſther*, où l'on expoſe les diverſes opinions ſur la queſtion de ſavoir ſi l'Aſſuérus du Livre d'Eſther eſt Darius fils d'Hyſtaſpe, ou Artaxerxès-Longuemain.

XIII. Fragments du Livre d'*Eſther* tirés du Grec, & placés à la fin du Livre dans la Vulgate, en deux colonnes en François & en Latin. Ces Fragments contribueront encore beaucoup à l'éclairciſſement de ce Livre.

XIV. Diſſertation ſur *Béhémoth* & *Léviathan* décrits au Livre de Job, Chapitres XL. & XLI. *Cette piece contient près de cent pages d'impreſſion.*

XV. Diſſertation *ſur le temps auquel a vécu Job*, avec les objections & réponſes aux divers ſentiments ſur la vie de ce ſaint homme.

APrès tous les nouveaux préſents que nous faiſons au Public, nous avons lieu d'eſpérer qu'il voudra bien uſer de quelque indulgence ſi nos Volumes n'ont point été livrés exactement au temps preſcrit.

Il n'en eſt pas de cet Ouvrage, comme de ceux où il n'y a qu'à imprimer, & où l'Imprimeur ne dépend pour ainſi dire que de lui même. Le profond Editeur qui veut que ſon Ouvrage réponde à l'idée qu'on s'en eſt formée, ne va pas ſi vîte qu'il s'en étoit flatté: à meſure qu'il avance, il renco ntre toujours des nouvelles difficultés qu'il eſt utile de réſoudre. D'après des raiſons ſi ſolides, nous eſpérons que Meſſieurs les Souſcripteurs n'auront aucune peine à ſe relâcher de leurs droits, & de conſentir à quelques petits délais dont ils profitent à tous égards; délais qui ne produiſent à l'Editeur & à l'Imprimeur qu'un ſurcroît de travail dont ils auroient pu légitimement ſe diſpenſer.

PRÉFACE

PRÉFACE
SUR
LE LIVRE DE TOBIE.

I. Canonicité du Livre de Tobie.

IL n'y a aucune difficulté parmi les Chrétiens ſur la canonicité des Livres qui précedent : (*a*) ils ont toujours été reconnus pour des Livres inſpirés ; & on n'a fait aucune difficulté de les reconnoître pour tels, parce qu'ils étoient renfermés dans le canon des Juifs. Ainſi dans l'ordre des Livres ſacrés, ſelon qu'ils ſont rangés dans nos Bibles, celui de Tobie eſt le premier de la canonicité duquel on ait douté.

S. Jérôme dit que les Juifs ſéparant ce Livre du catalogue des divines Ecritures, le mettent au nombre des Apocryphes, (*b*) c'eſt-à-dire, de ceux qu'ils ne reconnoiſſoient point comme Livres canoniques : & il ajoute qu'ils lui ſavent mauvais gré de traduire en latin les Livres qui ne ſont pas dans leur Canon. Mais tout le monde convient, qu'ils reſpectent néanmoins cet Ouvrage, & qu'ils en regardent le récit comme une hiſtoire véritable. (*c*)

Les premiers Chrétiens ne mettoient dans leur catalogue des Livres ſaints, que ceux qui étoient dans le Canon des Juifs : & dès-lors on ne doit pas être ſurpris de ne point trouver celui-ci dans les catalogues anciens du Concile de Laodicée, de Méliton, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Cyrille de Jéruſalem, & dans quelques autres. Mais S. Cyprien le cite comme Ecriture divine : (*d*) S. Polycarpe, (*e*) S. Clément d'Alexandrie, (*f*) Origene, (*g*) l'Auteur des Conſtitutions A-

---

(*a*) Les deux premiers articles de cette Préface ſont pris en partie de celle de M. l'Abbé de Vence, & en partie de celle de Dom Calmet. = (*b*) *Hieron. Ep. ad Chromat. & Heliod. Quem Hebræi de Catalogo divinarum Scripturarum ſecantes, his quæ Hagiographa* (vel potius *Apocrypha*) *memorant, mancipârunt. Vide notas D. Martian. in hunc locum.* = (*c*) *Grot. Præf. in Tob. Sixt. Sen. Bibliot. l.* 8. = (*d*) *Cyprian. lib.* III. *Teſtim. & lib. de Opere & Eleem.* = (*e*) *Polyc. Ep. ad Philipp.* = (*f*) *Clem. Strom. l.* I. = (*g*) *Origen. contra Celſ. l.* V.

poſtoliques ; (*a*) Saint Baſile, (*b*) Saint Ambroiſe ; (*c*) S. Jérôme ; (*d*) S. Auguſtin, (*e*) & d'autres Peres l'ont ſouvent cité comme ils citent les autres Livres ſacrés. Il eſt nommé expreſſément dans les catalogues des Livres canoniques dreſſés au Concile d'Hippone, (*f*) dans le troiſieme de Carthage, (*g*) dans l'Epître du Pape Innocent I. à Exupere, dans le Synode Romain tenu ſous Gélaſe, dans tous ceux qui ſont venus depuis, comme Caſſiodore, Raban Maur, S. Iſidore de Séville, & dans le Décret de l'Union ſous Eugene IV. enfin dans le Concile de Trente. (*h*)

II. Vérité de l'hiſtoire de Tobie

Nonobſtant toutes ces autorités, nos freres ſéparés ſe ſont obſtinés à rejetter ce Livre, & à le regarder comme apocryphe. Il y en a même qui ont avancé qu'il ne contenoit pas une hiſtoire véritable ; mais que c'étoit une pieuſe fiction inventée par un Auteur qui avoit deſſein de donner quelque conſolation aux Juifs dans le temps de leur captivité, pendant laquelle il paroît avoir été compoſé, puiſqu'il eſt écrit en Chaldéen. Les plus modérés de ceux qui ne reconnoiſſent point l'authenticité de ce Livre, le regardent comme très-utile pour l'édification des fideles, auxquels on peut propoſer la patience de Tobie, ſa charité toujours attentive à ſoulager ſes freres affligés, ſa ſoumiſſion aux ordres de Dieu pour ſouffrir avec conſtance la pauvreté & la ſervitude : quel exemple de fidélité à obſerver la Loi de Dieu dans les petites choſes comme dans les grandes ! quel ſoin pour donner à un fils unique des leçons & des exemples de la plus ſolide piété ! Mais tout cela n'auroit guere de force pour perſuader les cœurs, ſi l'hiſtoire que cet Ouvrage contient, n'étoit point véritable, & ſi tout ce qui nous y eſt rapporté n'étoit qu'une fiction.

Quelques nouveaux Critiques du nombre de nos freres ſéparés, prétendent que ſi c'eſt une hiſtoire véritable, il faut du moins avouer qu'il y a certaines circonſtances qui ſont évidemment fabuleuſes, comme ſont, par exemple, l'apparition de l'Ange Raphaël ſous le nom d'*Azarias*, & ſon voyage avec le jeune Tobie ; le démon Aſmodée chaſſé par la fumée du foie d'un poiſſon ; la guériſon de l'aveuglement du pere de Tobie par le fiel de ce même poiſſon appliqué ſur ſes yeux : on ne peut, diſent-ils, admettre & reconnoître toutes ces choſes ſans une extrême crédulité.

Mais prétendrons-nous juger de l'étendue de la puiſſance de Dieu par les foibles lumieres de notre eſprit qui eſt ſi borné ? & qu'y a-t-il d'impoſſible dans toutes ces circonſtances, qu'on releve mal-à-propos

---

(*a*) *Conſt. Apoſt. l.* 1. *c.* 1. *& tom.* III. *c.* 15. *& l.* VII. *c.* 2. = (*b*) *Baſil. Homil. de avarit.* = (*c*) *Ambroſ. in Hexaem. l.* VI. *& lib. de Tobiâ, & lib.* III *de officio, c.* 16. = (*d*) *Hieron. Ep. ad Chrom. & Heliod.* = (*e*) *Aug. l.* II. *de Doctr. Chriſt. c.* 8. *& l.* III. *c.* 18. *& in ſpeculo, &c.* = (*f*) *Concil. Hipp. can.* 393, *n.* 38. = (*g*) *Concil. Carth.* 3. *an.* 397. *can.* 47. = (*h*) *Concil. Trid. Seſſ.* 4.

pour affoiblir l'autorité de ce Livre ? C'étoit un Ange qui conduiſoit le peuple de Dieu dans le déſert : quelle difficulté trouve-t-on qu'un Ange ait de même conduit le jeune Tobie ? y a-t-il plus de difficulté dans cette apparition, que dans celle de l'Ange qui apparut à Balaam tenant une épée nue pour l'empêcher d'avancer ? L'Ange Raphaël repréſentoit la perſonne d'Azarias fils d'Ananias, dont il avoit pris la figure & la reſſemblance : & dès-là même il pouvoit dire qu'il étoit Iſraélite, qu'il étoit Azarias fils d'Ananias, & qu'il avoit demeuré ou logé chez Gabélus. D'ailleurs *Azarias* en hébreu ſignifie *le ſecours de Dieu* ; & n'eſt-ce pas avec grande raiſon, que l'Ange portoit ce nom dans le temps qu'il venoit pour ſecourir les deux Tobies, & la jeune Sara, dans leurs afflictions ? *Ananias* ſignifie dans la même langue, *la grace de Dieu* : c'étoit un effet de la miſéricorde du Seigneur, qu'il eut envoyé un Ange pour la conſolation & le ſoulagement de ceux qui ſouffroient patiemment pour lui. Il étoit donc vrai, mais dans un ſens plus relevé, que l'Ange Raphaël étoit *Azarias fils d'Ananias*. Pour ce qui regarde le démon chaſſé par la fumée du foie du poiſſon, nous ne voyons en cela rien d'incroyable : Dieu ſe ſert des moyens qu'il juge à propos d'employer, pour empêcher & retenir la malice de cet eſprit impur. Le fiel du poiſſon a pu ſervir à rendre la vue au pere du jeune Tobie, comme la boue que notre Seigneur appliqua ſur les yeux de l'aveugle-né : il ne faut point diſputer contre la bonté & la puiſſance de Dieu.

III. Analyſe du Livre de Tobie.

Tobie étoit de la Tribu & de la ville de Nephthali, dans la haute Galilée. (Chap. I.) Il fut emmené captif au temps de Salmanaſar Roi des Aſſyriens. Il avoit ſervi Dieu dès ſa plus tendre jeuneſſe ; & il lui demeura fidele dans ſa captivité. Il ſe marie ſelon la Loi du Seigneur, & éleve ſon fils dans la crainte de Dieu. Dieu lui fait trouver grace auprès de Salmanaſar, qui lui donne la liberté d'aller par-tout, & de faire tout ce qu'il voudroit. Il ne ſe ſert de cette liberté que pour conſoler ſes freres, & les aſſiſter. Il prête dix talents à Gabélus. Salmanaſar étant mort, ſon fils Sennachérib perſécute les Juifs. Cette perſécution ne fait que ranimer le zele de Tobie. Il eſt dépouillé de tous ſes biens, & condamné à mort par ce Prince, qui eſt tué lui-même par ſes propres enfants. Tobie recouvre ſa liberté & ſes biens. Tobie fait un feſtin un jour de fête du Seigneur. (Chap. II.) Il y invite ceux de ſa Tribu qui ont la crainte de Dieu. Il quitte ce repas pour aller enſévelir un mort. Il n'eſt point ébranlé par la crainte du Roi ni par les remontrances de ſes proches. Fatigué à enſévelir les morts, il ſe couche au pied d'une muraille. Il lui tombe ſur les yeux, de la fiente d'hirondelle qui le rend aveugle. Il ne s'attriſte point, & ne murmure point contre Dieu. Ses parents & ſa femme inſultent à ſes maux & à ſa piété, ſans qu'il en ſoit ébranlé. Il s'adreſſe à Dieu, implore ſa miſéricorde, & le prie de le retirer du monde. (Chap. III.) Sara fille de Raguël eſt inſultée par une ſervante de ſon pere, qui l'appelle meurtriere de ſes maris, parce qu'elle

Diſſertation ſur le démon Aſmodée.

avoit épouſé l'un après l'autre, ſept hommes que le démon Aſmodée avoit tués. Ce démon Aſmodée ſera le ſujet d'une Diſſertation. Sara ſe retire, jeûne, & prie Dieu de la délivrer de l'opprobre qu'elle ſouffre, ou de la retirer du monde. Dieu exauce les prieres de Tobie & de Sara, & envoie en leur faveur l'Ange Raphaël.

Tobie croyant mourir, comme il l'avoit demandé à Dieu, donne d'excellents avis à ſon fils, (Chap. IV.) & lui recommande particuliérement l'aumône, la pureté, la juſtice, la charité, la ſageſſe, la piété. Il avertit ſon fils, qu'il a prêté dix talents à Gabélus, & l'exhorte à aller les retirer. Le jeune Tobie ne connoiſſant point Gabélus, ni la ville de Ragès où il demeuroit, (Chap. V.) va par l'ordre de ſon pere, chercher quelqu'un pour l'accompagner dans ce voyage. Il trouve un Ange ſous la figure d'un voyageur, qui offre de le conduire chez Gabélus. Il en avertit ſon pere, qui envoie prier ce jeune homme d'entrer chez lui. L'Ange ſalue Tobie, & l'aſſure que le temps de ſa guériſon eſt proche. Tobie lui demande le nom de ſa famille. Il ſe nomme Azarias fils du grand Ananias. Il promet de ramener le jeune Tobie en bonne ſanté. La mere du jeune Tobie s'afflige du départ de ſon fils, & ſe met à pleurer. Tobie la conſole, & elle ſe tait.

Le jeune Tobie part, & s'arrête la premiere nuit en un lieu proche le fleuve du Tigre. (Chap. VI.) Il y prend un poiſſon qui vouloit le dévorer, & en garde, par l'ordre de l'Ange, le cœur, le fiel & le foie, pour en faire des remedes utiles. L'Ange conſeille à Tobie d'aller loger chez Raguël pere de Sara, & de lui demander ſa fille en mariage. Tobie lui repréſente que le démon a tué ſept maris qu'elle avoit épouſés, & qu'il craint d'avoir le même ſort. L'Ange lui apprend ce qu'il doit faire pour éviter ce malheur. Tobie eſt bien reçu de Raguël, qui reconnoiſſant en lui les traits de ſon pere, lui demande d'où il eſt. (Chap. VII.) L'Ange lui déclare qu'il eſt fils de Tobie, & Raguël l'embraſſe avec larmes; ſa femme & ſa fille ſe mettent auſſi à pleurer. Raguël fait préparer un feſtin pour Tobie qui lui demande ſa fille. Raguël eſt ſaiſi de frayeur à cette propoſition : l'Ange le raſſure, & ils célebrent le mariage. Tobie & Sara conſacrent la premiere nuit de leurs noces par la priere. (Chap. VIII.) Raguël fait faire une foſſe pour y enterrer Tobie. Il apprend que Tobie & Sara ſont en parfaite ſanté. Il en benit le Seigneur. Il donne la moitié de ſon bien à ſon gendre, & lui aſſure l'autre moitié après ſa mort. L'Ange, à la priere du jeune Tobie, va trouver Gabélus, (Chap. IX.) reçoit de lui l'argent qu'il devoit, & l'amene avec lui aux noces du jeune Tobie.

Le pere & la mere du jeune Tobie ſont dans une grande inquiétude de ſa longue abſence : (Chap. X.) ſa mere ſur-tout ne peut s'en conſoler. Raguël fait de nouvelles inſtances au jeune Tobie pour le faire reſter chez lui ; mais ne pouvant l'y faire conſentir, il met entre ſes mains la moitié de ſon bien avec ſa fille, à laquelle il donne d'excel-

lents avis. Après onze jours de marche, le jeune Tobie prend le devant avec l'Ange. (Chap. XI.) Sa mere l'apperçoit de loin, & court l'annoncer à ſon mari, qui va au devant de ſon fils. Le jeune Tobie rend la vue à ſon pere; ils en rendent gloire à Dieu. Sara arrive avec ſa famille. Ils font feſtin durant ſept jours. Tobie & ſon fils voulant récompenſer l'Ange, lui offrent la moitié de tout le bien qu'ils avoient rapporté de leur voyage. (Chap. XII.) L'Ange ſe découvre à Tobie. Il lui déclare que ſes prieres, ſes jeûnes & ſes aumônes ont engagé Dieu à l'envoyer pour le guérir, & pour délivrer du démon Sara femme de ſon fils. Tobie & ſon fils ſont ſaiſis de frayeur, en ſe voyant avec un Ange : cet Eſprit céleſte les raſſure, les exhorte à publier les merveilles de Dieu, & diſparoît de devant eux. Tobie pénétré de reconnoiſſance, chante un Cantique de louanges à la gloire du Seigneur. (Chap. XIII.) Sous la figure du rétabliſſement de Jéruſalem, il prédit & l'établiſſement de l'Egliſe au temps de la vocation des Gentils, & le renouvellement de l'Egliſe au temps du rappel des Juifs. Tobie ſe ſentant proche de la mort fait venir ſon fils & ſes petits-fils; (Chap. XIV.) les exhorte à vivre toujours dans la crainte de Dieu, & prédit la ruine de Ninive, & le rétabliſſement de Jéruſalem. Le jeune Tobie, après la mort de ſa mere quitte Ninive, comme ſon pere le lui avoit recommandé, & retourne chez ſon beau-pere. Il voit les enfants de ſes enfants juſqu'à la cinquieme génération, & il meurt. Voilà le précis du Livre de Tobie. Le dernier Chapitre offre pluſieurs difficultés chronologiques qui ſeront l'objet d'une Diſſertation.

Diſſertation ſur la Chronologie de l'hiſtoire de Tobie.

IV. Quel eſt l'Auteur du Livre de Tobie.

On croit communément que ce Livre a été écrit par les deux Tobies pere & fils; (*a*) du moins ils en ont laiſſé les mémoires, qui ont enſuite été recueillis & mis en lumiere par un Auteur plus nouveau, qui a conſervé preſque par-tout les propres paroles des premiers Ecrivains. Tobie pere y parle en premiere perſonne dans le Grec, le Syriaque, & l'Hébreu, depuis le premier chapitre, juſqu'au quatrieme. Nous liſons dans le Grec & dans l'Hébreu du chapitre XII. (*b*) que Raphaël, avant de les quitter, leur ordonna d'écrire dans un livre tout ce qui leur étoit arrivé; & au chapitre XIII. (*c*) il eſt dit dans les mêmes Textes, que Tobie l'ancien écrivit le Cantique qu'on lit au même endroit. Le Compilateur de leurs mémoires y a mis quelques réflexions, & a ajouté à la fin du dernier chapitre, ces paroles : Le jeune Tobie *mourut âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, & ſes enfants l'enſevelirent avec joie. Sa famille & ſa poſtérité perſévérerent dans la bonne vie, & dans la pratique de la vertu; en ſorte qu'ils étoient agréables à Dieu & aux hommes, & à tous les*

(*a*) Cet article & les deux ſuivants ſont pris en partie de la Préface de Dom Calmet. (*b*) *Tob.* XII. ℣. 20. Γεγραφατε πάντα τὰ συντελεσθέντα εἰς Βίβλιον. (*c*) *Tob.* XIII. 1. Καὶ Τωβιτ ἔγραψε προσευχὴν, ἐν ἀγαλλιάσει.

habitants du pays. Voilà ce qui nous paroît de plus vraiſemblable ſur l'Auteur de cet Ouvrage. Eſtius croît qu'il a été écrit depuis le retour de la Captivité de Babylone, parce qu'il y eſt parlé d'une maniere fort claire de la vie éternelle, & de la béatitude. (*a*) On peut ajouter que les Juifs enſeignent, que les noms de *Raphaël*, de *Gabriel*, & de *Michel*, avec les noms des mois, leur ſont venus de Babylone. (*b*) Mais ces preuves ſont également pour ceux qui tiennent qu'il a été compoſé durant la Captivité.

Il ſeroit aſſez mal-aiſé de démêler ce qui a été écrit par les Tobies pere & fils, d'avec ce qui y a été mis par le Compilateur, puiſque tout l'Ouvrage ſe ſoutient aſſez, & pour le ſtyle, & pour la liaiſon des événements & des réflexions de l'Auteur. On dit communément que les douze premiers chapitres ſont du pere, & le reſte du fils. On ne donne que les deux derniers verſets à celui qui a recueilli l'Ouvrage. Mais comme dans les divers Textes de ce Livre, on trouve des diſcours & des récits tantôt plus courts, & tantôt plus longs, nous ne voudrions pas aſſurer que les Ecrivains ſacrés n'y aient pas fait divers changements dans les termes & dans les circonſtances, ſuivant leur eſprit & leur goût. Il eſt aiſé de s'en convaincre en comparant les variétés de ces différents textes.

V. Remarques ſur le Texte & ſur les Verſions Grecque & Latine du Livre de Tobie.

Si les deux Tobies ont compoſé cet Ouvrage dans le pays des Aſſyriens & des Medes, comme on le ſuppoſe, il y a aſſez d'apparence qu'ils l'écrivirent dans la langue du pays, c'eſt-à-dire, en Chaldéen, ou en Syriaque. Saint Jérôme en ayant recouvré un Exemplaire Chaldéen, ne douta pas que ce ne fût le vrai Original. Il le traduiſit en Latin, (*c*) ayant heureuſement trouvé un homme qui entendoit parfaitement la langue originale, & qui lui rendoit en Hébreu ce qui étoit en Chaldéen; c'eſt-à-dire, que ſaint Jérôme faiſoit écrire en Latin ce que cet homme lui dictoit en Hébreu. S. Jerôme dit que ce fut l'ouvrage d'un ſeul jour : *unius diei laborem*. C'eſt cette traduction Latine que nous ſuivons, & qui a été déclarée authentique dans le Concile de Trente. Elle eſt ſans contredit la plus ſimple, la plus claire, & la plus dégagée de circonſtances étrangeres & peu aſſurées. Elle eſt par conſéquent hors de tout ſoupçon d'altération : ſoupçon dont les autres Editions ne ſont point exemptes, comme on le verra ci-après.

La plus ancienne traduction que nous ayons de cet Ouvrage, eſt celle qui fut faite en Grec. On en ignore le temps & l'Auteur. Ni Joſeph, ni Philon n'ont pas connu Tobie, ni ſon Hiſtoire; du moins ils n'en ont pas parlé. On ne la trouve point citée dans les écrits des Apôtres; mais on la voit alléguée par les plus anciens Auteurs Chrétiens. Les

(*a*) *Tob.* II. 18, & XII. 9. = (*b*) *Bereſchit. Rab. & Talmud. Jeroſ.* = (*c*) *Hieron. ad Chromat. & Heliodor. Quidquid ille mihi Hebraicis verbis expreſſit, hoc ego accito Notario, ſermonibus Latinis expoſui.*

Conſtitutions des Apôtres, attribuées à S. Clément, (*a*) S. Polycarpe, (*b*) S. Clément d'Alexandrie, (*c*) & les autres Peres Grecs, & Latins, (*d*) l'ont reçue. L'ancienne traduction Latine, dont on ſe ſervoit avant S. Jérôme, étoit faite ſur la Grecque, & elle fut toujours regardée comme la ſeule authentique, avant ce ſaint Docteur. M. Huet (*e*) a prétendu que la verſion Grecque étoit la plus pure, & la plus conforme à l'Original. Sur cela les ſentiments ſont partagés : Dom Calmet combat le ſentiment de M. Huet, & préfere la Vulgate ; le R. P. Houbigant prend la défenſe de M. Huet contre D. Dalmet, & préfere la Verſion Grecque. Nous allons expoſer ici d'abord ce que Dom Calmet oppoſe à M. Huet contre la Verſion Grecque ; nous rapporterons enſuite ce que répond le R. P. Houbigant : & nous tâcherons d'apprécier la valeur des motifs allégués de part & d'autre.

VI. Motifs qui portent Dom Calmet à rejetter la Verſion Grecque.

» Si la Verſion Grecque étoit la plus pure & la plus conforme à l'origi-
» nal, pourquoi, dit D. Calmet, pourquoi S. Jérôme ſe donnoit-il
» donc la peine d'en faire une nouvelle traduction ſur le Chaldéen, puiſ-
» qu'il n'ignoroit pas qu'elle s'éloignoit du Grec en pluſieurs endroits ?
» Pourquoi S. Auguſtin, dans ſon Miroir, a-t-il préféré cette nouvelle
» Edition de S. Jérôme, après s'être toujours ſervi auparavant de l'an-
» cienne Vulgate, faite ſur le Grec ? Pourquoi enfin toute l'Egliſe
» Latine s'eſt-elle déclarée en faveur de la traduction de S. Jérôme, &
» a-t-elle ordonné qu'on ne ſe ſervît que de celle-là dans les diſputes
» de Religion ?

» On ſait, continue D. Calmet, le reſpect qui eſt dû à la verſion
» Grecque, autoriſée par les Peres des premiers ſiecles, & regardée
» encore aujourd'hui par les Grecs comme véritable & authentique.
» On reconnoît que les preuves que nous tirons des Ecrivains Eccléſia-
» ſtiques, & des Conciles, avant S. Jérôme, pour montrer que le
» Livre de Tobie eſt un Livre Canonique, ne peuvent s'entendre que
» du même Livre écrit en Grec, ou traduit en Latin ſur le Grec. Mais
» on ne doit pas pour cela donner la préférence au Texte Grec, ou à
» l'ancienne Vulgate au préjudice de la verſion Latine de S. Jérôme.
» Celle-ci l'emporte ſans doute de beaucoup ſur l'autre, par ſa clarté,
» ſa pureté, & ſon exactitude. Nous ſavons la ſource d'où S. Jérôme a
» puiſé ; & nous ignorons celle d'où la verſion Grecque a tiré ſon origine.
» Elle n'eſt pas apparemment de la traduction des Septante ; autrement
» l'Original en ſeroit dans le Canon des Hébreux, & elle ſeroit connue

---

(*a*) *Clem. Conſtit. Apoſt. l.* 1. *c.* 1. *& lib.* 3. *c.* 15. *& lib.* 7. *c.* 2. = (*b*) *Polycarp. Epiſt. ad Philip.* = (*c*) *Clem. Strom. l.* 1. = (*d*) *Irenæus Inſinuat. lib.* 1. *c.* 30. *Cyprian. lib. de Opere & Eleemoſyn. Aug. l.* 3. *de Doctr. Chriſt. & in Speculo. Ambroſ. lib. de Tobia, &* 3. *Offic. Hilar. in Pſal.* 129. *n.* 7. = (*e*) *Huet. Demonſtr. Evang. propoſit.* 4. *de lib. Tob. n.* 4

» des anciens Auteurs Juifs, comme Joſeph & Philon. Elle n'eſt point » non plus de la verſion de Théodotion, puiſqu'elle eſt citée dans S. » Polycarpe plus ancien que ce Traducteur. Nous croyons qu'elle vient » des Juifs Helléniſtes, qui la firent ſur le Chaldéen ; mais avec des » libertés & des additions, qui ont obligé S. Jérôme à traduire ce livre » tout de nouveau ſur l'Original.

» Pour donner ici quelques exemples des endroits où la verſion Grec- » que s'éloigne du Chaldéen, on peut remarquer, ajoute D. Calmet, » qu'au chapitre premier, (*a*) elle ſemble dire qu'il y avoit un Autel » exprès, pour y préſenter toutes les prémices de ce que la terre ou » les animaux produiſoient. Ailleurs, (*b*) elle fait parler Sara d'une » maniere pleine d'impiété, en diſant qu'elle ſe ſeroit étranglée, ſi elle » n'eût craint de faire mourir ſes parents de douleur. Elle dit auſſi que » le démon avoit de l'amour pour Sara. (*c*) Elle eſt fort différente de » la Vulgate dans le nombre des années des Tobies, pere & fils, (*d*) » & dans la durée de l'aveuglement du premier. Elle veut que Gabélus » ait reçu l'argent de Tobie, ſimplement comme un dépôt, (*e*) & non » pas comme un prêt ; & qu'il ait rendu à Raphaël les ſacs cachetés, » comme il les avoit reçus de Tobie : que Sara ſoit arrivée chez Tobie » le pere, le même jour que le jeune Tobie ſon époux : (*f*) qu'il y » auroit eu peine de mort contre Raguël, s'il n'eut pas donné ſa fille » pour femme à Tobie. (*g*) Elle ne parle point des trois nuits paſſées » dans la continence par Tobie & Sara ſon épouſe, les trois premiers » jours de leur mariage. (*h*) Elle dit, qu'avant le départ, on con- » vint de donner à Raphaël une dragme par jour pour ſon ſalaire, avec » la nourriture, & quelque récompenſe par ſurcroît au retour du » voyage. (*i*) Enfin elle mêle à cette Hiſtoire le nom & l'avanture » d'Aman, perſécuteur des Juifs, qui fut jetté en priſon, & mis à » mort, pendant qu'Achiachar, parent de Tobie, fut tiré de l'obſ- » curité, & mis en honneur. (*k*) Rien n'eſt plus mal-entendu que cette » addition, puiſque l'hiſtoire d'Aman n'arriva qu'aſſez long-temps après » la Captivité de Babylone, & la mort des deux Tobies. On peut y » remarquer diverſes altérations. Tout cela nous perſuade que l'Auteur » de cette verſion n'a pas eu toute la fidélité & l'exactitude qu'il devoit, » en traduiſant cet Ouvrage. »

VII. Examen des réponſes du P. Houbigant aux motifs allé-

Le R. P. Houbigant au contraire prétend avec M. Huet & avec le Docteur Prideaux, que cette Verſion reſſemble mieux à l'Original Chaldéen que celle de S. Jérôme. Car, dit-il, elle ſent davantage l'antiquité, & à peine pouvoit-il ſe faire que S. Jérôme, dans l'inter-

(*a*) *Tob.* 1. 6. Περὶ τὸ θυσιαστήριον πάντων τῶν γενημάτων. = (*b*) *Ibid.* III. 10. = (*c*) *Tob.* VI. 14. = (*d*) *Tob.* XIV. 1. *& ſeqq.* = (*e*) *Tob.* 1. 16. 17. = (*f*) *Tob.* XI. 18. = (*g*) *Ibid.* VI. 12. = (*h*) *Tob.* VI. 19. 20. 21. *&* VIII. 4. 5. 6. = (*i*) *Tob.* V. 14. *&* XII. 1. = (*k*) *Tob.* XIV. 10.

valle

valle d'un ſeul jour même entier, pût s'acquitter heureuſement de la traduction de ce Livre, ſur-tout n'entendant point le Chaldéen, & étant obligé de s'en rapporter à un Juif ſous ſa dictée duquel il faiſoit écrire en Latin ce que ce Juif lui diſoit en Hébreu d'après l'original Chaldéen. D. Calmet (*a*) demande pourquoi S. Jérôme a pris la peine de faire cette nouvelle verſion ſi la premiere étoit meilleure ; mais on peut lui repondre, dit le P. Houbigant ce que dit S. Jérôme dans ſa Préface ſur le Livre de Joſué : » Le lecteur doit ſavoir qu'en faiſant une nouvelle » traduction, je ne prétends pas blâmer les anciennes : » *Sciat me, non in reprehenſionem veterum, nova cudere.* S. Jérôme a voulu ſimplement faire connoître ce que contenoit cet exemplaire Chaldéen juſques-là inconnu à tous ceux qui parloient Latin. D. Calmet demande pourquoi S. Auguſtin a préféré la verſion de S. Jérôme à l'ancienne Vulgate faite ſur le Grec. Le P. Houbigant laiſſe à S. Auguſtin de lui répondre. Nous croyons que l'on pourroit dire que l'ancienne Vulgate n'étant qu'une traduction faite ſur la verſion Grecque, il paroiſſoit aſſez naturel de préférer la nouvelle verſion de S. Jérôme, faite immédiatement ſur un exemplaire Chaldéen qui étoit réputé le texte Original. Mais il reſtoit de ſavoir ſi ce texte étoit véritablement l'original, & s'il avoit été bien rendu par ce Juif, qui en exprimoit le ſens en Hébreu. Dom Calmet demande encore pourquoi l'Egliſe Latine s'eſt déclarée pour la verſion de S. Jérôme, & a voulu qu'on ne ſe ſervît que de celle-là dans les diſputes de Religion. Le P. Houbigant répond que c'eſt parce que quand elle a fait ce décret, l'ancienne Verſion Latine faite ſur le Grec étoit perdue. Car l'Egliſe Latine n'a déclaré la nouvelle Vulgate authentique, que par préférence *aux autres éditions Latines*, comme dit le Concile de Trente, & non par préférence à l'Edition ou Verſion Grecque ; car cette Verſion Grecque ayant été regardée comme authentique dès le commencement de l'Egliſe, certainement l'Egliſe Latine n'a pas prétendu que cette Verſion ceſſât d'être réputée pour authentique.

gués par D. Calmet contre la Verſion Grecque.

D. Calmet ſuppoſe comme certain que la verſion de S. Jérôme l'emporte de beaucoup ſur l'ancienne Verſion Latine & ſur la Verſion Grecque même par ſa clarté, ſa pureté & ſon exactitude. Quant à ſa clarté & à ſa pureté, dit le P. Houbigant, nous en laiſſons le jugement aux Savants ; mais comment D. Calmet pouvoit-il juger de l'exactitude de cette Verſion, puiſqu'il n'avoit point cet exemplaire Chaldéen ſur lequel elle a été faite, ni aucune autre verſion de ce texte Chaldéen. Nous ſavons, dit D. Calmet, la ſource d'où S. Jérôme a puiſé ; &

(*a*) Il eſt remarquable que le R. P. Houbigant en répétant ici nombre de fois le nom de Dom Calmet, continue de l'appeller toujours *Edm.* ; c'eſt-à-dire, *Edmundus* ; quoique ſon vrai nom ſoit *Auguſtinus* : mais cette mépriſe eſt étrangere à l'objet qui nous occupe ici.

nous ignorons celle d'où la verſion Grecque a tiré ſon origine. Il ne nie pas ſans doute que la Verſion Grecque ait été faite ſur un exemplaire Chaldéen ; mais il a peut-être voulu dire que nous ignorons quel étoit cet exemplaire. Le P. Houbigant ſuppoſe que D. Calmet a voulu dire : Nous ignorons quel eſt l'Interprete qui a traduit en Grec cet exemplaire. La ſuite des raiſonnements de D. Calmet favoriſe en effet cette ſuppoſition. Le P. Houbigant avoue que l'on ignore quel eſt l'Auteur de cette Verſion : mais il obſerve que de ce que l'Auteur eſt incertain, il ne s'enſuit pas que la ſource de cette Verſion ſoit incertaine. D. Calmet ſuppoſe qu'elle vient des Juifs Helléniſtes qui la firent avec des libertés & des additions, qui obligerent S. Jérôme d'en faire une nouvelle. Mais, répond le P. Houbigant, c'eſt ce que nul homme vivant ne peut ſavoir, puiſqu'il n'y a perſonne aujourd'hui qui ait vu aucun exemplaire Chaldéen du Livre de Tobie. Ainſi juſqu'ici D. Calmet ne dit rien qui puiſſe déterminer à préférer la Verſion Latine à la verſion Grecque. Au contraire, continue le P. Houbigant, toute Verſion faite immédiatement ſur un exemplaire du texte Original, paroît préférable à une verſion faite ſubitement ſur une autre verſion, comme fut faite celle de S. Jérôme qui exprimoit en Latin ce que ſon Juif lui rendoit en Hébreu.

D. Calmet entreprend de donner quelques exemples des endroits où la Verſion Grecque s'éloigne du Chaldéen. Mais, ſelon la remarque du P. Houbigant, ces exemples prouvent ſeulement que la Verſion Grecque differe de la Verſion Latine de S. Jérôme, ou ſi l'on veut de cet exemplaire Chaldéen que S. Jérôme a prétendu traduire : mais ils ne prouvent point qu'elle s'éloigne de cet autre exemplaire Chaldéen d'où elle a été priſe, & qui différoit de celui de S. Jérôme en beaucoup d'endroits. D'ailleurs, je voudrois, continue le P. Houbigant, que D. Calmet eut retranché deux de ces exemples : l'un qui eſt pris du Chapitre III. ℣. 10. (*a*) l'autre du dernier Chapitre ℣. 10.

VIII. Suite de l'examen des réponſes du P. Houbigant, aux motifs allégués par D. Calmet contre la Verſion Grecque.

Dans le premier, D. Calmet accuſe la verſion Grecque de faire parler Sara d'une maniere pleine d'impiété, en diſant qu'elle ſe feroit étranglée, ſi elle n'eut craint de faire mourir ſes parents de douleur. Le P. Houbigant prétend que la Verſion Grecque dit ſeulement qu'elle fut ſi affligée qu'elle en étoit ſuffoquée, *doluit valdè, ita ut ſuffocaretur* ; c'eſt-à-dire, comme il l'explique, qu'elle mourut preſque de douleur, *dolore penè enecata eſt* : il ajoute que Sara n'y profere point ces paroles pleines d'impiété : *je me ſerois étranglée*, ou comme il le dit, je m'étranglerois : *ego laqueo vitam finirem*. Comme nous voulons ici apprécier ſans partialité les motifs allégués de part & d'autre, nous ſouhaiterions que le P. Houbigant n'eut pas ſupprimé ce qui ſuit ; il y

(*a*) Dans la Bible du P. Houbigant, on a mis ici 11. pour 10.

auroit trouvé ce que Dom Calmet y a vu. Car voici ce que cette Verſion Grecque ajoute, ſelon la Traduction même du P. Houbigant : *Dixitque : Ego unica ſum patri meo ; ſi hoc fecero, recidet in eum opprobrium, ſenectutémque ejus cum dolore ad inferos deducam.* » Et elle dit : Je ſuis » l'unique enfant de mon pere : ſi je fais cela, l'opprobre en retombera » ſur lui, & je plongerai ſa vieilleſſe dans une douleur qui le ſuivra » juſqu'au tombeau. » *Si je fais* : quoi ? *l'opprobre*, de quoi ? de l'action même que D. Calmet a vue dans l'expreſſion qui précede, & que le P. Houbigant voudroit ſe diſſimuler : mais voici le Grec : ἐλυπήθη σφόδρα, ὥστε ἀπάγξασθαι : *doluit valdè uſque ad ſtrangulatum* : elle fut ſi affligée qu'elle vouloit preſque s'étrangler : mais elle dit : Si je fais cela, l'opprobre en retombera ſur mon pere. S'il étoit poſſible de douter encore que le mot ἀπάγξασθαι pût ſignifier cela, nous pourrions ajouter que c'eſt celui dont les Septante ſe ſont ſervis au II. Livre des Rois, XVII. 23. pour exprimer la mort d'Achitophel, καὶ ἀπήγξατο, καὶ ἀπέθανε, il s'étrangla, & il mourut : la Vulgate dit : *Suſpendio interiit.* Il n'eſt donc pas poſſible d'éluder ici la ſignification propre du terme : mais ce que l'on peut dire pour la juſtification de Sara, c'eſt qu'elle ne doit être taxée d'*impiété* pour une action qu'elle n'a pas commiſe, & dont elle avoue elle même l'opprobre. Les Orientaux étoient fort vifs : dans l'excès de leur douleur ils déchiroient leurs vêtements, & ſe ſeroient portés à de plus vives expreſſions s'ils n'euſſent été retenus par les loix divines & humaines. Job même, dans le vif ſentiment de ſa douleur, diſoit : (*a*) *Elegit ſuſpendium anima mea, & mortem oſſa mea :* » Mon ame » eut préféré la potence, & mes os la mort. » Ceci eſt d'autant plus applicable au point dont il s'agit, que dans l'Hébreu l'expreſſion dont ſe ſert ici Job, eſt dérivée préciſément de celle qui dans le II. Livre des Rois marque la mort violente d'Achitophel. L'expreſſion de Job eſt donc toute ſemblable à celle de Sara : & comme on n'accuſera pas pour cela Job d'impiété, on ne doit pas pour cela en accuſer Sara, ni la Verſion Grecque qui lui attribue cette vive expreſſion. Ainſi le P. Houbigant en voulant juſtifier ici la Verſion Grecque contre les reproches de D. Calmet, favoriſe bien au contraire ſes reproches, en accuſant comme lui d'impiété une expreſſion qu'il prétend n'y pas être, & qui cependant s'y trouve, mais qui ne mérite pas une cenſure ſi rigoureuſe.

Le ſecond exemple que le P. Houbigant voudroit avoir été omis par D. Calmet eſt celui du dernier Chapitre ℣. 10. où il eſt parlé d'un *Aman* perſécuteur des Juifs qui fut jetté en priſon & mis à mort pendant qu'*Achiachar*, parent de Tobie, fut tiré de l'obſcurité & mis en honneur. Rien n'eſt plus mal-entendu que cette addition, dit Dom

(*a*) *Job.* VII. 15.

Calmet, puiſque l'hiſtoire d'Aman n'arriva qu'aſſez long-temps après la captivité de Babylone, & la mort des deux Tobies. Mais il eut lui-même agi plus prudemment, reprend le P. Houbigant, s'il eut entendu cela, d'un autre *Aman*, & s'il n'eût pas pris cet *Achiachar* pour Mardochée. Cela eut été, continue-t-il, mieux entendu que d'enlever de la verſion Grecque ſans aucune autorité un verſet entier & aſſez long. Il faut avouer qu'il n'y a nulle preuve que cet Aman du Livre de Tobie ſoit le même que celui du Livre d'Eſther ; & qu'au contraire comme les temps de ces deux hiſtoires ſont fort différents, il y a tout lieu de préſumer qu'en effet ce ſont deux perſonnages différents.

IX. Suite de la diſcuſſion des motifs allégués par D. Calmet contre la Verſion Grecque.

Le P. Houbigant ne pouſſe pas plus loin ſes réponſes aux objections de D. Calmet. Ainſi il laiſſe ſans réplique les autres reproches que D. Calmet fait à cette Verſion Grecque. Eſſayons de les apprécier. D. Calmet obſerve donc qu'au Chap. I. ℣. 6. cette Verſion ſemble dire qu'il y avoit un autel auprès pour y préſenter toutes les prémices de ce que la terre ou les animaux produiſoient. Il faut avouer que la ponctuation du texte favoriſe ce reproche : mais le P. Houbigant qui n'en dit rien dans ſa Préface, en parle dans ſes notes, & obſerve très-bien que cette faute ne doit être imputée qu'aux Copiſtes, qui ont mal ponctué le texte. On y lit : *Et dabam eas* (primitias & decimas) *ſacerdotibus filiis Aaron ad altare omnium frugum. Decimam dabam filiis Levi*, &c. Tranſportez ce point plus haut, & liſez : *Et dabam eas ſacerdotibus filiis Aaron ad altare. Omnium frugum decimam dabam filiis Levi*, &c. il n'y aura plus de difficulté. Il n'y avoit point d'autel particulier pour les fruits de la terre ; mais on offroit la dîme de ces fruits ; & voilà ce que dit Tobie ; Je donnois la dîme de tous mes fruits : *Omnium frugum decimam dabam.*

D. Calmet attribue à la Verſion Grecque de dire que le démon avoit de l'amour pour Sara. C'eſt au Chap. VI. ℣. 14. *Dæmonium diligit eam.* Mais D. Calmet même répond à cela dans ſon Commentaire ſur ce texte, où il fait remarquer que c'eſt le jeune Tobie qui dit cela en parlant ſuivant l'opinion vulgaire de ce temps-là. D. Calmet prétend qu'on ne peut ſoutenir en aucun ſens que le démon ait eu de l'amour pour Sara : mais en même temps il convient que le Texte Grec raconte ſimplement l'opinion qu'en avoit le jeune Tobie, conforme au préjugé du peuple, ſans pour cela l'approuver ni prétendre nous obliger à la croire. Le P. Houbigant dans ſa Préface obſerve que cette réponſe pourroit ſuffire : mais il va même plus loin, & il penſe que le démon qui inſpire aux hommes le mauvais amour, pourroit bien en être auſſi lui-même ſuſceptible, quoiqu'il n'ait point de corps, parce que l'amour eſt une affection ſpirituelle ; & qu'ainſi l'opinion même de Tobie pourroit bien n'être pas repréhenſible. Mais pour juſtifier la Verſion Grecque il ſuffit de remarquer, qu'elle ne fait en cela que rapporter les paroles de ce jeune homme.

D. Calmet obſerve que la Verſion Grecque eſt fort différente de la Vulgate dans le nombre des années des deux Tobies, pere & fils, & dans la durée de l'aveuglement du premier. Le Grec dit ſimplement que Tobie avoit cinquante-huit ans, (ou ſelon d'autres exemplaires, quatre-vingt-huit,) lorſqu'il perdit la vue ; que huit ans après, il la recouvra ; & elle ajoute qu'il mourut âgé de cent cinquante-huit ans, & ſon fils à l'âge de cent vingt-ſept ans. La Vulgate dit que Tobie vécut quarante-deux ans après avoir recouvré la vue ; qu'il mourut âgé de cent deux ans ; qu'il avoit cinquante ſix ans lorſqu'il perdit la vue, & qu'il la recouvra à ſoixante ; que ſon fils mourut âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans. Le P. Houbigant abandonne ici la Verſion Grecque, & préfere la Vulgate. Il ſuppoſe donc que les Copiſtes Grecs ſe ſont mépris ſur ces nombres : mais comme nous n'avons point l'original Chaldéen, nous ne pouvons diſcerner ſi la mépriſe s'eſt gliſſée dans le Grec ou dans le Latin. Nous reviendrons ſur ce point dans la Diſſertation ſur la Chronologie de l'hiſtoire de Tobie ; & nous y ferons voir que la Vulgate même réclame en faveur de la Verſion Grecque, lorſqu'elle dit que le fils de Tobie vit avant de mourir *la cinquieme génération de ſes enfants.* Il ſeroit difficile qu'il eut pu parvenir juſques-là à quatre-vingt-dix-neuf ans ; au lieu qu'il pouvoit y être parvenu à cent vingt-ſept. Les Copiſtes ſe ſont mépris ſi ſouvent & en tant de manieres ſur les nombres, que l'on ne peut tirer de ces variétés aucune conſéquence contre la Verſion Grecque. Comme on a confondu *quatre-vingt-huit* avec *cinquante-huit*, on a pu confondre *cinquante-huit*, avec *cinquante ſix.* Il eſt facile de voir que *quatre-vingt-huit* & *huit* donnent quatre-vingt-ſeize, delà juſqu'à *cent cinquante-huit* la diſtance eſt de ſoixante & deux ; on a pu confondre *ſoixante & deux* avec *quarante-deux.* On a pu confondre *quatre-vingt-ſeize* avec *quatre-vingt-dix*, & *quatre-vingt-dix* avec *ſoixante* : ſoixante & quarante-deux auront donné *cent-deux.* Par ces combinaiſons ou autres ſemblables, dont on a mille exemples dans les Manuſcrits, les nombres qui ſe trouvent dans la Vulgate auront pu naître de ceux qui ſe trouvent dans la Verſion Grecque.

X. Suite de la diſcuſſion des motifs allégués par D. Calmet contre la Verſion Grecque.

La Verſion Grecque veut, dit D. Calmet, que Gabélus ait reçu l'argent de Tobie comme un ſimple dépôt, & non pas comme un prêt ; & qu'il ait rendu à Raphaël les ſacs cachetés comme il les avoit reçus de Tobie. Le P. Houbigant dans ſes notes obſerve que la circonſtance des *ſacs cachetés* donne lieu de croire que c'étoit un dépôt, & non pas un prêt. Ce qui a fait naître l'idée du prêt, c'eſt que la Vulgate dit que Gabélus étoit pauvre, lorſque Tobie lui donna cet argent : *Cùm... Gabelum egentem videret.* Ce ſeul mot *egentem* forme ici la ſeule différence eſſentielle entre ces deux Verſions : car du reſte la Vulgate ne dit point que Tobie eut prêté cet argent à Gabélus, mais qu'il le lui avoit donné *dedit illi* : ce qui peut s'entendre d'un dépôt

comme d'un prêt. Elle dit qu'il le donna ſous l'obligation ſignée de Gabélus, *ſub chirographo*. Si la Verſion Grecque n'en parle point ici, du moins elle dit enſuite comme la Vulgate que Tobie le pere donna ce billet à ſon fils en l'envoyant vers Gabélus, & que Raphaël le rendit à Gabélus. Si la Vulgate ne parle pas des *ſacs cachetés*, du moins on y voit comme dans le Grec, qu'il ne s'agiſſoit que de préſenter le billet, pour recevoir auſſi-tôt l'argent; & qu'en effet dès que le billet fut montré, l'argent fut rendu. Cela reſſemble bien à un dépôt. S. Jérôme auteur de notre Verſion Latine, n'avoit pas vu lui-même de ſes yeux dans l'original Chaldéen le mot *egenum* qui ſeule forme ici la difficulté: il s'en étoit rapporté à ce Juif qui lui dictoit en Hébreu ce qu'il prétendoit voir dans le Chaldéen, & ce qu'il entendoit peut-être mal. Le témoignage de ce Juif ſera-t-il ſuffiſant pour convertir en prêt, ce que toutes les autres expreſſions du Latin même comme du Grec préſentent comme un dépôt?

La Verſion Grecque veut, dit D. Calmet, que Sara ſoit arrivée chez Tobie le pere le même jour que le jeune Tobie ſon époux. La Verſion Grecque ne dit pas que Sara ſoit arrivée le même jour: mais notre Verſion Latine dit qu'elle n'arriva que ſept jours après, *poſt ſeptem dies*: & c'eſt ce que la Verſion Grecque ne dit pas. Dom Calmet, dans ſon Commentaire, inſiſte encore ſur ce que, ſelon le Grec, Tobie le jeune ne s'étoit ſéparé de Sara ſon épouſe, que lorſqu'il fut près de Ninive; au lieu que, ſelon la Vulgate, il s'en ſépara lorſqu'ils furent arrivés à Charan: mais il convient que ce ne peut pas être la ville de Charan en Méſopotamie ſur l'Euphrate, trop éloignée du chemin de Ninive à Ecbatane. C'eſt donc un autre lieu dont la Vulgate exprime la poſition en ces termes: *quæ eſt in medio itinere contra Niniven.* Dom Calmet ſuppoſe que cela ſignifie, lieu que l'on rencontre à la moitié du chemin vis-à-vis de Ninive. Mais eſt-il bien vrai que ce ſoit là le ſens de ces paroles? Raphaël conduiſant le jeune Tobie d'Ecbatane à Ninive, l'aura-t-il fait paſſer par une ville ſituée vis-à-vis de Ninive, à moins qu'elle ne fût en même temps vis-à-vis & près de Ninive, comme ce bourg ſitué près de Jéruſalem & dont Jeſus-Chriſt parloit en diſant à ſes Apôtres: *Ite in caſtellum quod contra vos eſt.* Allez à ce bourg qui eſt vis-à-vis de vous. Alors l'expreſſion *medio itinere* ne ſignifieroit pas la moitié du chemin, mais le milieu du chemin, le chemin par lequel il falloit paſſer pour aller à Ninive. Alors la Verſion Latine ſe concilieroit avec la Verſion Grecque, & le jeune Tobie n'auroit quitté ſon épouſe que lorſqu'il fut près de Ninive. Si le retard de ſept jours paroît ſuppoſer une diſtance plus étendue, le nombre de *ſept* n'eſt peut-être qu'une faute de Copiſte; il n'en faut peut-être compter que deux: & d'ailleurs cette circonſtance ne ſe trouvant marquée que dans la Verſion Latine, n'a encore d'autre garant que le témoignage de ce Juif qui dictoit en Hébreu ce que S. Jérôme écrivoit en

Latin. Cette circonſtance ſuffira-t-elle pour rejetter la Verſion Grecque?

Cette Verſion veut encore, dit Dom Calmet, qu'il y auroit eu peine de mort contre Raguël, s'il n'eut pas donné ſa fille pour femme à Tobie. Dans ſon Commentaire, il ſuppoſe que ſelon cette Verſion l'Ange dit au jeune Tobie que *Raguël eſt obligé de lui donner ſa fille ſous peine de mort ſelon la Loi de Moyſe.* Mais la Verſion Grecque ne dit point cela. Le P. Houbigant ſuppoſe qu'elle dit: *Scio Raguelem non eam daturum alteri viro contra legem Moſis, ne morte dignus videatur.* Mais ce n'eſt point encore là le ſens du Grec. Il ne faut point ici confondre κατὰ τὸν νόμον *contra legem*, avec κατὰ τὸν νόμον, *ſecundùm legem*; ce ſont deux ſens oppoſés: & le Grec dit très-bien ici, κατὰ τὸν νόμον, *ſecundùm legem.* D. Calmet l'a fort bien compris, & ce n'eſt pas en quoi il ſe méprend. Le P. Houbigant le traduit lui-même en ce ſens au Chap. VII. ℣. 13. *juxta legem Moſis.* D. Calmet ne s'eſt donc point mépris ſur cela. Mais il ſuppoſe que la Verſion Grecque rapporte à cela ce qu'elle dit de la peine de mort; & parce que la loi de Moyſe ne prononce point cette peine en pareil cas, il accuſe la Verſion Grecque d'attribuer à la loi de Moyſe ce qu'elle ne porte pas. Il ſuppoſe que ſelon la Verſion Grecque, ce ſeroit Raguël qui encourroit cette peine. Le P. Houbigant dans la Verſion ſuppoſe auſſi que c'eſt Raguël qui eſt en riſque de mort: & dans ſa note il obſerve que la loi de Moyſe ne prononçoit point peine de mort contre celui qui épouſoit une femme hors de ſa famille ou de ſa tribu, & qu'en effet ce parent de Ruth qui refuſa d'épouſer Ruth ſa parente, ne fut point condamné à mort; que ſi donc il y avoit alors chez les Iſraélites une loi ſi ſévere, elle devoit être plus récente & peut-être établie pour empêcher que les Iſraélites enlevés de leur patrie, n'épouſaſſent des femmes étrangeres. Mais le parent de Ruth n'étoit pas dans le cas de Raguël; & d'ailleurs en vain ſe fatigueroit-on ici pour juſtifier cette verſion d'avoir dit ce qu'elle ne dit pas. Les paroles de l'Ange ſont ici viſiblement relatives à ce qui étoit arrivé à tous ceux qui avoient épouſé Sara; ils avoient été frappés de mort, parce que ſelon la loi de Moyſe elle étoit réſervée pour Tobie ſon parent: voilà préciſément ce que dit la Verſion Grecque à la lettre: *Scio quòd Raguel nullomodo dederit eam viro alteri, ſecundùm legem Moyſis, quin debeat mortem:* » Je ſais que Raguël ne la donnera jamais » à aucun autre homme, ſelon la loi de Moyſe, qu'il n'encoure la » mort; » non Raguël, mais tout étranger à qui il la donneroit; non que la loi de Moyſe prononce cette peine, mais parce que ſelon la loi de Moyſe, étant ſeule héritiere de ſon pere, elle doit épouſer Tobie ſon parent, & que par cette raiſon Dieu ne permettra pas qu'aucun autre vive avec elle. Il n'y a rien là qui ne ſoit digne de l'Ange; & conſéquemment il n'y a rien là que la Verſion Grecque n'ait pu dire.

D. Calmet reproche encore à la Verſion Grecque le ſilence qu'elle garde ſur une circonſtance fort édifiante marquée deux fois dans la

XI. Suite & concluſion de la diſcuſſion des motifs allégués par D. Calmet contre la Verſion Grecque.

Verſion Latine. Ce ſont ces trois nuits paſſées dans la continence par Tobie & Sara les trois premiers jours de leur mariage. Selon la Vulgate, l'Ange donna ce conſeil à Tobie, & Tobie l'exécuta: la Verſion Grecque ne dit ni l'un ni l'autre : mais elle ne dit rien de contraire : & tout ce que l'on peut en conclure, c'eſt que les exemplaires varioient, & que les Copiſtes, pour abréger, avoient ſupprimé, dans les uns, des circonſtances exprimées dans les autres, en ſorte que loin de recuſer ici l'un par l'autre, il faut comparer les deux, &, s'il eſt poſſible, les concilier. Il eſt facile de concilier des textes qui ne ſe contrediſent point.

D. Calmet obſerve encore que ſelon la Verſion Grecque, avant le départ du jeune Tobie, on convint de donner à Raphaël une dragme par jour pour ſon ſalaire avec la nourriture, & quelque récompenſe par ſurcroît au retour du voyage : & cette circonſtance s'y trouve encore rappellée au retour du jeune Tobie. La Vulgate ne dit rien de cela : mais elle ne le contredit pas : & dès-lors il eſt facile de la concilier avec la Verſion Grecque. On vient de voir qu'elle dit ce que le Grec ne dit pas ; & ici on voit que ce qu'elle ne dit pas, le Grec le dit. Ainſi l'une ſupplée au ſilence de l'autre, ſans que pour cela l'une puiſſe faire rejetter l'autre.

Enfin D. Calmet dit qu'on peut remarquer dans la verſion Grecque diverſes autres altérations :& de tout cela il conclut que l'Auteur de cette Verſion n'a pas eu toute la fidélité & l'exactitude qu'il devoit avoir. Si ce ſont des altérations de Copiſte, elles ne doivent pas être imputées à l'Auteur de cette Verſion ; & l'on ne peut pas aſſurer que la Vulgate en ſoit entiérement exempte. Les différences qui ſe trouvent entre ces deux Verſions pour le nombre des années des deux Tobies, peuvent être de ſimples altérations de Copiſtes. Les autres différences que nous venons de diſcuter ne paroiſſent pas ſuffiſantes pour appuyer le reproche d'inexactitude & d'infidélité contre une Verſion qui a toujours été reconnue pour authentique dans l'Egliſe Grecque, & dont la Verſion Latine même étoit reçue également dans l'Egliſe Latine avant celle de S. Jérôme? Pour bien juger du mérite de ces deux Verſions, il faudroit avoir le Texte Chaldéen, que nous n'avons pas.

Jean Albert Fabricius croit que la meilleure édition Grecque que nous ayons du Livre de Tobie eſt celle qui fut publiée par Jean Druſus à Franéker en 1591. avec des notes : c'eſt celle que Fabricius a ſuivie dans la Traduction Latine qu'il a donnée de ce Livre. Le R. P. Houbigant dit ſeulement qu'il a pris ſoin de purger de fautes, par le ſecours des bonnes leçons, le Grec qu'il traduiſoit, & qu'il s'eſt appliqué à en donner une traduction claire. Le Grec qu'il donne paroît être celui de l'Edition Romaine ; mais il préfere quelquefois, pour le ſens, le Manuſcrit Alexandrin, qui en effet paroît offrir de très-bonnes lectures.

La

La traduction de ce ſavant Interprete eſt quelquefois plus élégante que littérale. Nous la préſenterons ici ſans y rien changer ; mais en y joignant une traduction Françoiſe faite ſur le Grec même avec quelques notes qui expoſeront les motifs pour leſquels nous nous écarterons quelquefois de la Verſion Latine du P. Houbigant. Cette traduction Latine & Françoiſe de la Verſion Grecque, ſera placée à la ſuite des Diſſertations, immédiatement avant la Verſion Vulgate de ce Livre.

Traduction latine & françoiſe de la Verſion Grecque du Livre de Tobie.

XII. Remarques ſur l'ancienne Verſion Latine du Livre de Tobie.

L'ancienne Verſion Latine, qui étoit en uſage avant S. Jérôme, (*a*) & dont on trouve quelques fragments dans les anciens Peres, n'étoit point uniforme dans tous les Exemplaires. Le R. P. Martianay nous en a communiqué (dit D. Calmet,) une Copie toute entiere, tirée d'un très-ancien Manuſcrit de la Bibliotheque de S. Germain des Prez. Cette verſion approche aſſez du Grec de l'Edition Romaine ; mais elle s'en éloigne auſſi en plus d'un endroit. Quelquefois elle abrege, & ſouvent elle amplifie la narration : elle retranche des circonſtances qui ſont dans le Grec & dans la Vulgate, & y en ajoute d'autres qui n'y ſont pas : ce qui prouve qu'elle eſt faite ſur un Original Grec, différent de ceux qui ſont entre nos mains, ou qu'elle eſt faite avec une trop grande liberté. On remarque auſſi qu'elle eſt fort barbare, & écrite d'un Latin fort corrompu. Il y a même des corruptions dans les noms propres. Par exemple, elle nomme *Altarim* celui que l'Ecriture appelle *Sennachérib* ; & *Navis* celui qui eſt nommé *Nabat*. Tob. XI. 20. Elle ſemble dire, que Sennachérib fut tué dans la ville de Charan, ou *Nacharim*, à ſon retour de la Judée. Elle dit qu'*Amos* prophétiſa à Bethléhem. Enfin elle omet les deux derniers chapitres de Tobie, & une partie du douzieme.

XIII. Remarques ſur les prétendus textes Hébreux du Livre de Tobie.

Nous avons le Livre de Tobie en Hébreu de plus d'une maniere : mais on peut aſſurer, que ce n'eſt ni le vrai Texte original de Tobie, ni même une traduction faite ſur l'Original, avant J. C. Origene (*b*) avoit appris que les Juifs liſoient Tobie & Judith en leur langue : mais ce Volume de Tobie en Hébreu, dont parle Origene, n'étoit apparemment autre que l'Original Chaldéen, (*c*) ſur lequel S. Jérôme fit ſa traduction : car ce Pere ne parle en aucun endroit du prétendu Tobie en Hébreu, qu'il n'auroit pas manqué ſans doute de citer & de conſulter, s'il eut ſubſiſté en cette Langue. La Langue Chaldéenne eſt ſouvent miſe pour la Langue Hébraïque, dans les Ouvrages qui ſont écrits depuis que les Juifs ont commencé d'uſer communément du Chaldéen au lieu de l'Hébreu pur. Ainſi il y a apparence que l'ancien Tobie Hébreu, n'étoit autre que le Chaldéen de S. Jérôme.

Quant aux Textes Hébreux de ce Livre, qui ont été donnés au pu-

(*a*) Cet article & les deux ſuivants ſont pris de la Préface de Dom Calmet. = (*b*) *Origen. Epiſt. ad African.* = (*c*) C'eſt le ſentiment de M. Huet, Démonſtr. Evang. Propoſ. 4.

blic en divers temps par Sébaſtien Munſter, & par Paul Fagius, ils ne peuvent paſſer que pour des Copies, ou des traductions aſſez récentes, faites ſur la verſion Grecque, ou ſur la verſion Latine ; mais de telle maniere, qu'elles s'éloignent en bien des endroits de l'une & de l'autre. L'Edition Hébraïque de Fagius approche plus du Grec, & paroît plus exacte & plus châtiée que celle de Munſter. David Ganz, (*a*) Auteur Juif, croit que ce Livre n'eſt qu'une traduction du Latin en Hébreu, faite par Munſter même. Mais il ſe trompe ; & Michel Néander (*b*) y a remarqué pluſieurs expreſſions imitées du Grec. Quant à l'édition de Fagius, elle avoit été donnée par les Juifs de Conſtantinople, dans la même Ville, dès l'an 1517.

Voici quelques particularités, dans leſquelles la verſion Hébraïque donnée par Munſter eſt différente des autres traductions. Elle dit (*c*) que Tobie reçut de Gabélus une bourſe, comme une aſſurance & un gage des dix talents qu'il lui avoit laiſſés en dépôt. Elle cite Jérémie, (*d*) quoique ce Prophete n'ait vécu qu'après Tobie. Elle dit que Tobie ne put ſe purifier ſur le champ, (*e*) dans une terre fouillée, comme il auroit fait dans la terre d'Iſraël ; comme ſi la ſouillure contractée pour avoir touché un mort, avoit pu s'effacer en ſi peu de temps, même dans la terre d'Iſraël. Elle fait dire à Tobie, qu'il y a vingt ans qu'il prêta ſon argent à Gabélus ; (*f*) & elle parle d'un ſou par jour donné à Raphaël pour ſon ſalaire. Le ſou n'étoit ſûrement pas connu dans l'Aſſyrie. Elle fait de temps en temps des additions aſſez conſidérables ; & quelquefois on remarque des omiſſions encore plus grandes. Par exemple, au Chapitre XII. elle ſupprime tout ce qui eſt depuis le ℣. 16. juſqu'au 20. & tout le Chapitre XIV. quoique l'Exemplaire ſoit entier : car il finit ainſi : *Beni ſoit le Seigneur dans l'éternité. Amen, Amen. Fin du Livre de Tobie, fils de Tobiel. Louanges à Dieu.*

L'Exemplaire Hébreu donné par Fagius approche plus des Grecs. On y lit preſque toutes les mêmes choſes que nous avons remarquées ci-devant, en parlant de la verſion Grecque. Il y a encore d'autres particularités ſingulieres. Par exemple, que la troiſieme décime que Tobie apportoit à Jéruſalem, étoit employée aux réfections du Temple ; (*g*) ce qui n'eſt commandé par aucun paſſage de la Loi. Il ſemble dire ailleurs (*h*) que Raphaël revint de Ragès à Ecbatane en un jour ; ce qui eſt contraire à l'Hébreu de Munſter, (*i*) qui met deux journées de chemin de Ragès à Ecbatane. Dans un autre endroit, il dit, que Tobie l'ancien fit un voyage à Elymaïde, depuis ſa diſgrace ſous Sennachérib. Son Texte lit, qu'il alla en Allemagne. (*k*) Mais nous vou-

---

(*a*) *David. Ganz. Zemach. David*, *pag.* 170. = (*b*) *Mich. Neand. Erotem. ling. Hebr.* *p.* 449. = (*c*) *Tob.* v. 3. & IX. 6. = (*d*) *Tob.* II. 10. = (*e*) *Ibid.* ℣. 9. 10. = (*f*) *Tob.* III. 3. & 19. = (*g*) *Tob.* I. 7. = (*h*) *Tob.* IX. 9. = (*i*) *Tob.* V. 8. = (*k*) *Ibid.* I. 22. עד שחלכתי באלמנייאה.

lons bien croire, qu'il a voulu dire l'Elymaïde, comme porte le Grec. Ecbatane étoit dans ce pays, & elle-même eſt nommée *Elymaïs*. Il parle des parents d'Azaria qui alloit à Jéruſalem avec Tobie ; (*a*) circonſtance qui n'eſt pas dans la Vulgate, quoiqu'on la liſe dans le Grec, dans le Syriaque, & dans l'autre Edition de l'Hébreu. Il nomme *Laodicée* la ville où Tobie & Azaria arriverent la premiere nuit après leur ſortie de Ninive. (*b*) Enfin, il parle de la *très-grande Captivité*, (*c*) qui arrivera après la deſtruction du ſecond Temple, & qui ſera ſuivie d'une délivrance générale de tout Iſraël, dans laquelle Jéruſalem ſera rebâtie, & le Temple rétabli dans une grandeur & une magnificence extraordinaires, ſans danger d'être jamais ni détruit, ni abandonné. Cette grande Captivité eſt celle dans laquelle les Juifs gémiſſent depuis tant de ſiecles, & dont ils ſe flattent toujours de voir bientôt la fin.

Monſieur Huet, ancien Evêque d'Avranches, (*d*) poſſédoit un Manuſcrit Hébreu de Tobie, qui différoit des deux Exemplaires dont nous venons de parler, mais qui approchoit plus de celui de Munſter.

XIV. Remarques ſur les Verſions Syriaque, Arabe & Ethiopienne du Livre de Tobie,

Nous avons, dans les Polyglottes de Paris & de Londres, une verſion Syriaque du livre de Tobie. Cette verſion reſſemble tellement à la verſion Grecque, qu'on ne peut nier qu'elles n'aient été faites ſur un même Original, où qu'elles n'aient été priſes l'une ſur l'autre. Il y a cependant des variétés aſſez notables entr'elles. Mais où ne s'en trouve-t-il pas ? Les Exemplaires Grecs mêmes ſont aſſez peu ſemblables entr'eux en bien des endroits. Fabien Juſtiniani (*e*) veut que le Texte Syriaque qu'il avoit vu dans la Bibliotheque de Médicis à Rome, & qui differe en quelque choſe de celui qui a été imprimé dans la polyglotte d'Angleterre, ait été écrit par Tobie le pere, en faveur du peuple Chaldéen & Juif ; & que l'Original Chaldéen, ſur lequel S. Jérôme a fait ſa traduction, ait été compoſé par Tobie le fils. Ainſi il y auroit eu deux Originaux de la même Hiſtoire ; l'un en Chaldéen, & l'autre en Syriaque : le premier, ſur lequel eſt pris le Latin ; & le ſecond, ſur lequel eſt faite la verſion Grecque. Mais ſur quoi eſt fondée la néceſſité d'écrire deux fois la même Hiſtoire ; l'une par Tobie le pere, en Syriaque, & l'autre par ſon fils en Chaldéen ? Du temps des Tobies, les Langues Chaldéenne & Syriaque étoient-elles différentes ? D'ailleurs le Syriaque enfermant les mêmes fautes qu'on a remarquées dans le Grec, on ne peut conſidérer le Syriaque, que comme une Traduction & une Copie, & encore aſſez défectueuſe, priſe ſur le Grec.

Sérarius admet juſqu'à trois Originaux de Tobie ; l'un en Chaldéen, écrit conjointement par les deux Tobies, en exécution de l'ordre qu'ils avoient reçu de l'Ange ; & enſuite encore deux Originaux Hébreux,

(*a*) *Tob.* v. 19. = (*b*) *Tob.* VI. 1. = (*c*) *Tob.* XIV. 7. = (*d*) *Huet. Demonſtr. propoſ.* 4. = (*e*) *Juſtin. in Tobi Præfat.* n. 6.

écrits par chacun d'eux ſéparément. Mais cette multiplicité d'Exemplaires Originaux d'une même Hiſtoire, paroît fort peu néceſſaire. Pourquoi ne pas plutôt multiplier les Copies ? & pourquoi faire trois fois la même choſe ? D'ailleurs il n'y a qu'à lire ces prétendus Originaux Hébreux, pour découvrir qu'ils ne ſont que des traductions du Grec ou du Latin, & même aſſez récentes, & chargées de bien des circonſtances mal aſſurées & inventées à plaiſir. L'Edition venue de Conſtantinople, a été priſe ſur le Grec : elle le ſuit preſque par-tout. Il ſuffit de lire cette édition, pour juger qu'elle eſt faite depuis la derniere ruine de Jéruſalem. Celle qui a été trouvée en Allemagne par Munſter, eſt priſe apparemment de la verſion Latine, qui a été comme le canevas ſur lequel on a brodé & embelli la narration.

Juſtiniani cite en quelques endroits une verſion Arabe, qui lui avoit été communiquée par Victorius Maronite, Profeſſeur dans le College de la Sapience à Rome. Cette verſion n'eſt point imprimée. Il dit qu'elle eſt preſqu'en tout ſemblable à notre Vulgate, & qu'elle eſt traduite ſur le même Original. Mais n'auroit-elle pas été faite plutôt ſur la Vulgate même ? On en trouve encore une autre verſion manuſcrite dans la Bibliotheque de Botlei. Ludolf (*a*) dit, que les Ethiopiens liſent auſſi l'hiſtoire de Tobie en leur Langue.

XV. Eloge des deux Tobies. Inſtructions renfermées dans ce Livre.

Les deux Tobies, dont ce Livre contient la vie, nous donnent des exemples de la vertu la plus rare & la plus héroïque. (*b*) Ils n'étoient point de ces Iſraélites charnels & groſſiers dont l'Ecriture fait ſi ſouvent la peinture ; ils étoient de vrais Iſraélites ſelon l'eſprit, appartenant déjà à la nouvelle alliance par la ſainte diſpoſition de leur eſprit & de leur cœur. Rien de plus pur ni de plus ſublime que leur morale ; rien de plus excellent que leurs maximes & leur conduite. Fideles dans un pays idolâtre & au milieu de leurs freres corrompus & déréglés ; conſtants dans les plus pénibles & les plus longues épreuves : ni les maux inſéparables de la captivité & de l'exil ; ni l'horreur de la pauvreté & de l'aveuglement ; ni les reproches de ſes amis & de ſa femme, ni la crainte d'un prince violent, ne furent capables d'ébranler la fermeté & la conſtance de Tobie l'ancien. Ayant toujours l'eſprit tranquille, le cœur pur, l'entendement éclairé, il donne à ſon fils des inſtructions dignes de l'Evangile. Auſſi par une prérogative ſinguliere, Dieu lui communiqua l'eſprit de prophétie, & lui fit voir en eſprit cette Jéruſalem nouvelle dont J. C. eſt le fondateur. Il l'a vue, & en a célébré les beautés & les avantages, d'une maniere pleine de pompe & de majeſté. Tobie le jeune, digne fils d'un pere ſi ſage & ſi pieux, profita parfaitement des inſtructions qu'il avoit reçues, & des exemples domeſtiques dont il

(*a*) Ludolf. l. 3. c. 4. de ſon Hiſt. des Ethiop. — (*b*) Ce dernier article eſt pris en partie, de la fin du Commentaire de D. Calmet ſur le Livre de Tobie.

avoit été témoin. Il remplit tous les devoirs d'un bon fils, d'un ſage pere de famille, & fournit dans ſa perſonne à toutes les perſonnes mariées un modele achevé de vertu & de chaſteté. Il ſemble que Dieu ait voulu nous tracer une figure de l'ancien teſtament dans Tobie le pere, dont la principale dévotion étoit la pratique extérieure des œuvres de charité, & qui enſuite perd la vue. Dans le jeune Tobie nous trouvons un modele de la nouvelle alliance, & dans ſon épouſe la figure de l'Egliſe, épouſe de Jeſus-Chriſt. La vie pure & innocente de ce jeune Iſraélite, ſa tempérance dans l'uſage des plaiſirs licités, le démon Aſmodée qu'il éloigne de ſon épouſe, & la vue qu'il rend à ſon pere ; tout cela repréſente aſſez naturellement la pureté de la morale évangélique, le démon chaſſé de ſon fort par la converſion de la Gentilité, & la lumiere de l'évangile qui ſera enfin communiquée au peuple Juif, ſelon cette parole de l'Apôtre S. Paul : *Une partie d'Iſraël eſt tombée dans l'aveuglement juſqu'à ce que la plénitude des Gentils ſoit entrée, & alors tout Iſraël ſera ſauvé.* (a)

Le Cantique de Tobie, l'un des plus beaux qui ſoient dans l'Ecriture, contient deux parties principales : la premiere eſt une action de graces, à laquelle Tobie invite tous les enfants d'Iſraël ; la ſeconde eſt toute prophétique, même dans le ſens littéral & immédiat qui regarde Jéruſalem. Le châtiment de Jéruſalem, la deſtruction de cette ville & de ſon Temple par Nabuchodonoſor, n'arriverent que plus de cent ans après. Tobie néanmoins parle de ces événements à la maniere des Prophetes, comme s'ils étoient déjà arrivés, parce que la lumiere de l'Eſprit de Dieu les lui montroit auſſi clairement que s'il les eut vus de ſes yeux. Mais ſous le nom de *Jéruſalem*, l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt eſt le principal objet de cette Prophétie. En effet, il y a beaucoup de conformité entre cette partie du Cantique de Tobie & les prédictions des Chapitres XLIX & LX d'Iſaïe. Or ces prédictions n'ont point eu leur entier accompliſſement ſur Jéruſalem, capitale de la Judée. Il en eſt de même de la prophétie de Tobie. Les premieres lignes peuvent à la vérité s'expliquer aſſez naturellement de la Jéruſalem terreſtre rebâtie après le retour de la captivité, de ſon Temple relevé, du culte divin rétabli, & de la joie dont tout le peuple fut comblé, ſur-tout après qu'on eut rebâti les murs & les fortifications de cette ville. Mais on ſe trouve tout d'un coup arrêté par les paroles qui font eſpérer à Jéruſalem qu'elle ſera *comblée de joie dans tous les ſiecles des ſiecles.* Et delà juſqu'à la fin, on ne retrouve plus cette ville qu'en faiſant au texte ſacré une continuelle violence, & en réduiſant preſqu'à rien le ſens des termes de la prophétie, pour en juſtifier l'accompliſſement. Que la magnificence des expreſſions éleve donc ici nos penſées, &

(a) *Rom.* XI. 25. 26.

ſans nous arrêter à la Jéruſalem terreſtre & figurative que l'Eſprit-Saint ne montre au Prophete que dans le premier inſtant, portons nos vues ſur l'Egliſe, comme ſur le véritable objet de la prophétie, le ſeul qui nous intéreſſe perſonnellement, le ſeul qui réponde à la force & à la magnificence des expreſſions. Tobie conſidere d'abord l'Egliſe, en tant qu'elle eſt ſur la terre la ſainte cité, & le Temple où Dieu eſt adoré. Delà il s'éleve juſques dans le ciel, & y voit cette même Egliſe dans le ſein de Dieu, jouiſſant d'une paix & d'une félicité éternelle. Voilà en peu de mots le plan de ce Cantique admirable.

La Prophétie contenue au dernier Chapitre, c'eſt-à-dire, celle que prononce Tobie en mourant, eſt encore bien digne d'attention, ſurtout dans la Verſion Grecque, où Tobie diſtingue clairement le Temple matériel qui ſera rebâti après la captivité de Babylone, d'avec le Temple ſpirituel que le Meſſie élévera enſuite ſelon ce qui eſt prédit par les Prophetes. Dans cette Verſion, Tobie annonce la ruine de Ninive par les Chaldéens ; la ruine de Jéruſalem & du Temple par les mêmes peuples ; la diſperſion & la captivité des Juifs, ſous les Babyloniens ; le retour des Juifs dans la Judée ; le rétabliſſement du temple, mais pour un temps ; la rédemption des hommes ; l'établiſſement de l'Egliſe, qui eſt la vraie Jéruſalem & le vrai Temple de Dieu ; la converſion des Gentils ; la ruine de l'idolatrie ; la propagation de la foi pendant pluſieurs ſiecles parmi les nations, & à la fin des temps la converſion même du peuple Juif, qui s'unira à la Gentilité Chrétienne pour glorifier avec elle notre divin Sauveur. Ces grands objets y ſont préſentés préciſément dans cet ordre, qui a été juſqu'ici pleinement vérifié par les événements.

DISSERTATION
SUR
LE DÉMON ASMODÉE.

I. Combien peu nous connoiſſons ce qui regarde les bons & les mauvais Anges. Noms qui leur ſont donnés.

IL eſt aſſez étonnant que l'Ecriture, qui nous parle ſi ſouvent des bons & des mauvais Anges, & qui rapporte leurs apparitions, & leurs actions ſurnaturelles & miraculeuſes, nous ait révélé ſi peu de choſes ſur la nature, le pouvoir, les fonctions, les qualités, la gloire, la ſubordination, la maniere d'opérer & de ſe communiquer, de ces Eſprits que nous regardons comme les prémices des Ouvrages du Créateur, & les plus excellentes productions de ſa puiſſance. Tout ce que nous en liſons dans les Livres ſaints, ſe réduit preſque à ces chefs : Qu'il y a de bons & de mauvais Eſprits : Que les premiers ſont dans la gloire, parce qu'ils ont conſervé la grace, & perſévéré dans leur ſoumiſſion au Créateur ; & que les autres s'étant élevés d'orgueil, ſont déchus de leur premier état, & ſont réduits à ſouffrir les ſupplices de l'enfer dans l'éternité, & à exercer leur rage & leur haine contre nous, pour nous attirer dans la même condamnation & dans le même malheur où ils ſont réduits eux-mêmes : Que les bons Anges ſont les miniſtres ordinaires des bienfaits & des graces du Seigneur ; & que les démons ſont les exécuteurs de ſa juſtice & de ſa vengeance : Qu'entre les démons, de même qu'entre les Anges, il y a une certaine ſubordination, dont les loix nous ſont fort inconnues : Qu'ils agiſſent ſur les corps & ſur les eſprits, d'une maniere qui nous eſt encore plus incompréhenſible : Que chaque Royaume a ſon Ange, qui y préſide, & que chacun de nous a auſſi ſon Ange gardien, qui veille à notre conſervation, & nous aide dans l'affaire de notre ſalut, pourvu que nous ne mettions point d'obſtacles à ſes bonnes volontés, & aux graces que Dieu nous donne.

Mais dans cela même, que Dieu a daigné nous découvrir, combien d'obſcurités & d'embarras ? Les Anges & les démons nous ſont preſque toujours repréſentés comme corporels. La plupart des hiſtoires qu'on nous en raconte, ont plutôt l'air des paraboles que de vraies hiſtoires. Qu'on examine, par exemple, le récit de la tentation de la premiere femme, & de l'Ange qui vouloit mettre à mort l'âneſſe de Balaam ; l'hiſ-

toire du démon Aſmodée ; l'apparition du démon qui tenta JESUS-CHRIST dans le déſert ; le récit de la tentation de Job : tout cela ne paroit-il pas plus propre à augmenter nos doutes & nos difficultés, qu'à les diſſiper, & à éclairer notre ignorance ? Dieu ſemble avoir voulu par là mettre des bornes à notre curioſité, & détourner notre attention de ces objets, dont la connoiſſance ne nous eſt pas ſi néceſſaire, afin de conſerver toute la capacité de nos eſprits, pour l'occuper à des matieres plus importantes, & qui ont un rapport plus direct à nos devoirs, & à nos intérêts eſſentiels.

Les anciens Juifs, avant la captivité de Babylone, ne paroiſſoient pas avoir beaucoup porté leurs études du côté des Anges. Nous ne remarquons pas qu'ils aient exercé aucun culte, ni vrai ni faux, ni légitime ni ſuperſtitieux, envers eux. Ils ne s'étoient pas même aviſés de leur donner des noms. Ce n'eſt, ſelon leur propre aveu, que dans le pays des Chaldéens, qu'ils apprirent les noms de *Michel*, de *Gabriel*, de *Raphaël*, & qu'ils ſurent qu'il y avoit ſept Anges principaux devant le Trône du Seigneur. Les démons ne leur étoient pas mieux connus que les Anges. Le nom de *Satan*, qui ſe trouve dans quelques endroits, eſt général, & ſignifie *un adverſaire*. *Béel-zebub* eſt un nom d'Idole. Iſaïe (*a*) parle de *Lucifer* ; mais ce nom ne ſignifie que l'Etoile du matin ; & ſi on le donne au démon, ce n'eſt que dans un ſens figuré. Le premier nom propre donné à un démon dans l'Ecriture, (*b*) eſt *Aſmodée* ; & encore y a-t-il ſujet de douter ſi c'eſt un nom propre, puiſque l'on peut entendre Tobie de cette ſorte : *Le démon exterminateur étouffoit les maris de Sara.* Mais il faut reconnoître de bonne foi, que le ſens naturel du Texte nous conduit à prendre *Aſmodée* pour le nom propre de ce démon. Le Grec lit : (*c*) *Aſmodée le mauvais démon.* Saint Proſper, (*d*) *Aſmodée le plus mauvais des démons.* L'Hébreu de l'édition de Munſter, l'appelle, (*e*) *Aſmodaï Roi des démons.*

Entre les diverſes étymologies du nom d'*Aſmodée*, on peut ſe déterminer à celle qui le dérive du verbe Hébreu *Schamad*, (*f*) qui ſignifie détruire, exterminer, perdre, déſoler ; titres qui ne conviennent que trop véritablement au démon, dont la principale application eſt de perdre les ames, de ruiner les œuvres de vertu & de piété, de renverſer les bonnes réſolutions, de s'oppoſer aux deſſeins de la miſéricorde & de la grace du Sauveur ; en un mot, qui ne met ſa gloire & ſon pouvoir qu'à faire des criminels, des ſcélérats, des malheureux, & à répandre la diſcorde, la confuſion, & le déſordre dans le monde. Saint Jean, dans l'A-

(*a*) *Iſai* XIV. 12. = (*b*) *Tob.* III. 8. *Vulg. Dæmonium nomine Aſmodæus occiderat eos.* = (*c*) *Gr.* Ἀσμοδαῖος τὸ πονηρὸν δαιμόνιον. = (*d*) *Proſper de promiſſ. parte* 2. *c.* 39. *Aqua Aſmodæum Dæmonum nequiſſimum expulit.* = (*e*) *Hebr. Munſt.* אשמדי מלך חשדים = (*f*) *In Hiphil.* שמד השמיד *Græcè* Ὀλεθρεύειν, ἀπολλύειν, ἀφανίζειν, ἐξαίρειν, ἐρημοῦν, *&c.*

pocalypſe,

pocalypse, (*a*) parle du démon nommé en Hébreu *Abaddon*, en Grec *Apollyon*, & en Latin *Exterminans*. On croit que le démon est cet Ange exterminateur qui exerça la vengeance du Seigneur sur les Israélites rébelles & murmurateurs, qui moururent dans le désert, (*b*) & sur l'armée de Sennachérib mise à mort dans la Palestine. (*c*) C'est lui qui a animé les persécuteurs, & qui a suscité les persécutions contre l'Eglise de JESUS-CHRIST. C'est lui enfin, qui continue de lui faire la guerre par les Hérétiques & les impies, qui en corrompent la foi, & qui en déshonorent la pureté par leur mauvaise vie, & par leur pernicieuse doctrine.

II. Quel est le démon nommé Asmodée.

Mais comme ce nom d'*Exterminateur* convient à tous les démons, on demande en particulier, qui est ce démon qui obsédoit Sara, & qui étrangla (*d*) les sept maris qu'on lui donna avant Tobie? Car on sait, qu'il y a des démons de plus d'une sorte; (*e*) les uns sont Princes, & commandent à d'autres qui leur sont subordonnés. Les uns président à l'avarice, d'autres à l'ivrognerie, & d'autres à l'impureté, ou à la gourmandise. Ceux-ci se mêlent de prédire l'avenir, & de produire de prétendus oracles. Ceux-là sont employés à tenter les hommes, ou à tourmenter ceux qu'ils obsedent ou qu'ils possedent. Il y en a qui causent certaines maladies; & il paroît par l'Evangile, que les Juifs attribuoient au démon la plupart des incommodités dont ils étoient affligés. Enfin, on croit qu'il y a des démons qui ont leur département dans l'air; d'autres, dans les déserts; d'autres, dans les Provinces ou les Royaumes. Quel étoit donc l'emploi & le rang d'Asmodée, dont nous parlons ici?

L'Hébreu que nous avons déjà cité, lui donne le titre de *Roi des démons*; mais on nous parle de plus d'un Roi des démons. Les Juifs accusoient Jesus-Christ de chasser les démons au nom de Béel-zebub le Prince de l'enfer: (*f*) *In Beel-zebub Principe dæmoniorum ejicit dæmonia.* S. Jérôme, sur la foi des Hébreux, donne le nom de *Rescheph* au Prince des démons. (*g*) Ce terme de *Rescheph* signifie des charbons allumés, des étincelles, des fleches; noms qui conviennent assez au démon, ou à cause de son extrême promptitude, ou à cause des malédictions que Dieu fulmina contre lui, après qu'il eut tenté la premiere femme. S. Jean Chrysostome (*h*) appelle le Prince des démons *Sathaël*, comme qui diroit, celui qui s'éloigne & se détourne de Dieu avec aversion. S. Jean, dans l'Apocalypse, (*i*) lui donne plusieurs épithetes, comme de *grand*

(*a*) *Apoc.* IX. 11. אבדון Ἀπολλύων. *Exterminans.* = (*b*) *Judith.* VIII. 25. 1. *Cor.* X. 10. = (*c*) 4. *Reg.* XIX. 35. = (*d*) *Gr.* Ἀποπνίγουσα τοὺς ἄνδρας. *Hebr. Fag.* חונק את האנשים. = (*e*) *Vide si placet* 1. *Cor.* XV. 24. *Cùm evacuaverit omnem principatum & potestatem & virtutem. Et Abb. Seren. apud Cassian. Collat.* 8. *cap.* 14. *& Serar. ad Tob.* III. *qu.* 4. *& Origen. contra Cels. lib.* 8. = (*f*) *Matt.* IX. 34. XII. 24. *Marc.* III. 22. *Luc.* XI. 15. = (*g*) *Hieron. in Habac.* III. *col.* 1624. רשף. = (*h*) *Chrysost. Homil. de lapsu primi hominis.* שטהאל. = (*i*) *Apoc.* XII. 9. XX. 2.

Dragon, d'*ancien Serpent*, qui eſt ſurnommé *le Diable*, & *Satan*, & *qui ſéduit toute la terre*. Job (*a*) & l'Evangile (*b*) l'appellent auſſi *Satan*, nom qui exprime parfaitement ſa malice, ſa haine contre les hommes, & ſon averſion pour la vérité; car ce terme ſignifie un ennemi, un adverſaire, un calomniateur. Le mot *diabolos* en grec a la même ſignification; c'eſt un faux accuſateur, un ennemi injuſte & calomniateur. S. Pierre (*c*) nous le dépeint comme un lion rugiſſant, qui court de tout côté, & qui cherche à dévorer ſa proie. Enfin, on donne ſouvent au Prince des démons le nom de *Lucifer*. (*d*)

Il y en a qui croient qu'*Aſmodée* étoit le chef des démons de la Médie, qu'il y exerçoit ſon empire, de même que cet autre démon, dont il eſt parlé dans Daniel, (*e*) l'exerçoit ſur la Perſe, & s'oppoſoit à l'Ange S. Michel, protecteur du peuple de Dieu. Le nom d'*Aſmodée* ſe peut dériver de l'hébreu *Eſch-Madaï*, (*f*) le feu de la Médie, parce que ce démon y fomentoit le feu de l'amour impur. Les Talmudiſtes enſeignent unanimement, qu'Aſmodée eſt le Prince des démons. (*g*)

Mais l'opinion qui nous paroît la plus vraiſemblable, eſt qu'*Aſmodée* étoit un démon d'impureté. Rien ne nous oblige de ſuivre les Hébreux, qui lui donnent la qualité de *Roi des démons*. Ce que l'Ecriture nous dit de lui, n'exige point que nous lui donnions ce rang parmi les compagnons de ſa révolte. Il avoit reçu de Dieu le pouvoir de donner la mort à ceux qui s'approchoient de Sara dans des ſentimens brutaux & criminels. Il n'avoit aucun pouvoir ſur cette vertueuſe fille; il contribuoit malgré lui & ſans le ſavoir au bonheur de Sara & de Tobie. Ces deux jeunes gens étoient faits l'un pour l'autre; & le Seigneur qui avoit ſur eux des vues de miſéricorde, ne permit pas que les ſept premiers maris s'approchaſſent de Sara, parce qu'il la réſervoit à un autre plus digne.

Raphaël découvrit au jeune Tobie la véritable cauſe de leur mort, lorſqu'il lui dit: (*h*) *Je vais vous découvrir qui ſont ceux ſur qui le démon a du pouvoir; ce ſont ceux qui ſe marient ſans penſer à Dieu; ceux qui l'excluent de leur cœur & de leur eſprit, pour s'abandonner à leur paſſion & à leur brutalité, comme le cheval & le mulet qui ſont dépourvus d'intelligence. Voilà ceux ſur qui le démon a du pouvoir.* Sara avoit auſſi pénétré une des raiſons pourquoi ces hommes n'avoient pu l'avoir pour femme: (*i*) *C'eſt peut-être*, diſoit-elle, *parce que je n'ai point été digne d'eux, ou qu'ils n'ont point été dignes de moi.* C'étoit ſans doute pour cette derniere raiſon; mais cela n'auroit pas ſuffi pour expoſer ces hommes à la mort,

(*a*) *Job.* 1. 6. = (*b*) *Matt.* IV. 10. = (*c*) 1. *Petr.* v. 8. = (*d*) *Iſai.* XIV. 12. = (*e*) *Daniel* X. 13. = (*f*) אש מדי = (*g*) *Vide, ſi lubet, Serar. qu.* 9. *Eliam Levit. in Thisbi. Targum in Job.* XXVIII. *& in Eccl.* 1. 1. = (*h*) *Tob.* VI. 16. 17. = (*i*) *Tob.* III. 19.

ſi par leurs mauvaiſes diſpoſitions, & par leur intempérance, ils ne s'étoient attiré ce malheur.

III. Comment le démon Aſmodée a-t-il pu être chaſſé par la fumée du foie ou du cœur d'un poiſſon.

Ce qui fait le plus de difficulté dans la délivrance de Sara, eſt que le démon Aſmodée ait été chaſſé par la fumée du foie & du cœur d'un poiſſon. (*a*) Comment un eſprit peut-il reſſentir les impreſſions de la fumée ? Comment eſt-il ſenſible à la bonne ou à la mauvaiſe odeur ? On ſait que ni la fumée, ni l'odeur, ne peuvent procéder que d'un corps, & ne peuvent agir que ſur la matiere : & quoique les ſentiments d'horreur ou de plaiſir que nous ſentons à l'occaſion des impreſſions que les qualités ſenſibles font ſur nos corps, ne ſoient point incompatibles avec les eſprits les plus dégagés de la matiere, nous ne concevons pas pourtant que ces ſentiments puiſſent arriver juſqu'à eux, ſans une eſpece de miracle, & ſans que Dieu par ſa puiſſance veuille qu'à l'occaſion de certains mouvements qui ſe font hors d'eux, ils reſſentent les mêmes impreſſions que s'ils étoient joints à des corps. C'eſt par-là qu'on explique comment les démons, & les ames des damnés peuvent ſouffrir dans l'enfer la peine du feu matériel. Cet aliment n'agit pas ſur eux directement & immédiatement ; mais par un effet de la volonté toute-puiſſante du Seigneur, ſa préſence cauſe dans leurs ames les mêmes ſentiments de douleur, que s'ils étoient véritablement revêtus de corps, & liés à une portion de matiere.

Les Païens qui vouloient que les démons euſſent des corps fort dégagés & fort ſubtils, n'étoient point embarraſſés à expliquer comment ils étoient frappés des bonnes ou des mauvaiſes odeurs. Leurs corps très-ſubtils, & de la nature de l'air le plus fin, s'engraiſſoient, diſoient-ils, (*b*) des liqueurs qu'on répandoit, & de l'odeur des chairs qu'on brûloit en leur honneur ; ils ſe nourriſſoient de la fumée des parfums & des encens ; ils ſe fortifioient, en ſuçant le ſang des hoſties. Mais, ajoute Porphyre, l'homme ſage ſe gardera bien de faire de pareils ſacrifices, de peur d'attirer ces maîtres de toute ſorte de malice. Il ne ſe mettra en peine que de purifier ſon ame ; parce que les eſprits malins n'ont aucun pouvoir ſur une ame pure, & dégagée de la corruption. Les Chaldéens, chez qui le Livre de Tobie a été compoſé, & les Iſraélites pour qui il a été écrit, pouvoient être dans le ſentiment que les démons n'étoient pas abſolument dégagés de la matiere. Il ſemble qu'ils leur attribuoient les ſentiments & les impreſſions qui ne conviennent qu'aux êtres corporels : puiſque dans le Grec on trouve que Tobie,

(*a*) *Tob.* VI. 8. *Cordis ejus particulam ſi ſuper carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, ſive à viro, ſive à muliere.* Ailleurs (VIII. 2.) on joint le foie au cœur, & le Grec ne les ſépare point. Saint Proſper ne parle que du fiel du poiſſon ; mais c'eſt une faute de mémoire. *Part.* 3. *cap.* 29. *Promiſſ.* = (*b*) *Porphyr. de abſtin. Lib.* 2.

parlant ſelon l'idée & le préjugé du peuple, diſoit à Raphaël (*a*) que le démon Aſmodée avoit de l'amour pour Sara ; comme s'il vouloit marquer que ce mauvais Ange étoit jaloux de ſa beauté, & ne pouvoit ſouffrir que perſonne s'en approchât. C'eſt dans cette occaſion qu'on peut fort bien appliquer le principe de S. Jerôme, que dans les ſaintes Ecritures, on rapporte ſouvent les choſes ſuivant l'opinion du temps auquel elles ſont arrivées, & non pas ſelon l'exacte vérité : *Multa in Scripturis ſanctis dicuntur juxta opinionem illius temporis, quo geſta referuntur, & non juxta quod rei veritas continebat.* (*b*) Les anciens Peres de l'Egliſe n'ont pas été entiérement exempts de cette erreur, qui donne aux démons des corps ſubtils, & une ſenſibilité pour les odeurs, & pour les autres ſenſations fines & délicates. Origene (*c*) reconnoît comme une choſe inconteſtable, que les démons aiment les liqueurs, & le goût des viandes rôties. Il croit qu'ils apparoiſſent, & qu'ils prennent la forme des ſaints Perſonnages, ou des bons Anges, pour ſéduire les ſimples ; qu'ils ſont ſenſibles à l'amour impur, (*d*) & aux ſons des inſtruments ; qu'il y a certains charmes, certains vers, certaines herbes, & certaines figures, qui ont la vertu de les chaſſer, & de guérir les maladies qu'ils ont cauſées. Ces opinions ſont très-anciennes, très-autoriſées, & par le grand nombre, & par la grande réputation de ceux qui les ont ſoutenues ; (*e*) & quoique l'Egliſe ſemble les avoir entiérement abandonnées, il s'eſt trouvé encore dans ces derniers temps, des perſonnes habiles qui n'ont pu ſe réſoudre à ne donner aucun corps aux bons & aux mauvais Anges. Grotius (*f*) ne peut s'empêcher de témoigner quelque chagrin contre ceux qui ont déféré trop aiſément à Ariſtote, qui eſt, dit-il, le premier Auteur des natures purement intelligentes. Dès qu'on admet ces principes, on ne doit plus trouver de difficultés à expliquer comment les Anges & les démons apparoiſſent ſous une forme corporelle, boivent & mangent, cauſent & guériſſent les maladies. Rien n'eſt plus aiſé ni plus naturel, que l'impreſſion des corps ſur la matiere & ſur les ſens.

Je ne vois guere comment ceux qui prétendent que la fumée du cœur & du foie d'un poiſſon a pu chaſſer le démon d'une maniere naturelle, & par un effet qui lui fût propre, peuvent ſoutenir ce ſentiment, ſans admettre dans cet eſprit impur un corps & des ſens. (*g*) Quelque effort que faſſe leur philoſophie, elle ne perſuadera jamais que l'antipathie qu'on ſuppoſe entre Aſmodée & cette fumée, puiſſe ſe rencontrer dans un eſprit abſolument dégagé de la matiere. Ces averſions & ces antipathies

---

(*a*) *Tob.* VI. 14. Ὅτι Δαιμόνιον φιλεῖ αὐτήν. = (*b*) *Hieron. in Jerem. c.* 28. *col.* 662. *nov. edit. in Matt.* XIV. *& in Helvidium.* = (*c*) *Origen. contra Celſ. lib.* 3. *pag.* 28. *& pag.* 33. = (*d*) *Idem. lib.* 8. *p.* 417. *&* 418. *edit. Cantabrig.* = (*e*) *Vide Huet Origenian. lib.* 2. *c.* 2. *qu.* 5. = (*f*) *Grot. in Pſal.* 103. = (*g*) *Barthol. Faius in Energumeno, & P. G. Toloſan. Syntagm. Juris, lib.* 24. *cap.* 22.

n'étant fondées que ſur la diverſité & l'oppoſition des qualités, ne peuvent ſe rencontrer entre les êtres qui n'ont nul rapport entr'eux, comme l'eſprit & le corps: autrement il faudroit que tous les corps & tous les eſprits généralement fuſſent dans une antipathie irréconciliable, puiſqu'ils ſont tous également éloignés les uns des autres en qualité d'eſprits & de corps.

Si l'on fait conſiſter l'efficacité de la fumée dont il s'agit, dans le ſentiment qu'elle cauſe dans la perſonne qui en eſt frappée, ce qui produiſant dans ſes humeurs & dans ſon ſang quelque agitation & quelque altération, peut agir indirectement ſur le démon, en lui ôtant les moyens dont il ſe ſervoit pour tourmenter & pour incommoder celui qu'il obſédoit ou qu'il poſſédoit; ce ſentiment n'a rien qui ne puiſſe être admis par les Théologiens les plus ſcrupuleux, & par les Philoſophes les plus délicats & les plus exacts. Si la mélancolie étoit la cauſe de la maladie de Saül, il n'eſt nullement étrange que le ſon des inſtruments de David diſſipant cette humeur noire, & réveillant les eſprits de Saül, ait en même temps ôté au démon le principal reſſort de ſa malice, & qu'en ce ſens, la muſique l'ait chaſſé, ou du moins qu'elle ait arrêté & ſuſpendu ſon opération. On peut en dire autant de ces racines dont parle Joſeph, (*a*) qu'on appliquoit ſous le nez des poſſédés, & dont il prétend que la vertu avoit été révélée à ceux de ſa nation par Salomon. On nous parle auſſi de diverſes racines, herbes, plantes, pierres, & autres choſes, qui ont, à ce qu'on prétend, le pouvoir de chaſſer les démons, ou de les empêcher d'entrer en un lieu, & d'y exercer leur malice: (*b*) mais on peut leur appliquer ces paroles de S. Auguſtin, (*c*) en parlant de la fumée & des odeurs, dont on croyoit que le démon ſe repaiſſoit: *Ils ne ſe repaiſſent point de ces choſes, mais des erreurs des hommes.* Ce ne ſont ni les fumées, ni les herbes, ni les pierres, qui les chaſſent, & qui arrêtent les effets de leur malice; mais la vaine erreur de ceux qui ſont dans ces ſentiments. Le démon les y entretient, & les y laiſſe, étant d'ailleurs aſſez dédommagé de la ſuſpenſion de ſa malice, par le gain qu'il fait, en fomentant la ſuperſtition & l'erreur.

Mais à l'égard des effets magiques de certaines paroles, de certaines plantes, ou de certains caracteres, on doit en juger autrement. Le démon, dans ces rencontres, veut bien s'impoſer de loix, & s'engager à n'agir que ſuivant la volonté de ceux qui lui ſont dévoués. C'eſt en quoi conſiſte ſon empire mal-faiſant & cruel. Il ne ceſſe de nuire, que pour faire de plus grands maux. Il croit aſſez gagner, en s'attachant les

---

(*a*) *Antiq. l. 8. cap. 2. & de bello lib. 7. cap. 23.* = (*b*) *Vide Serar. in Tob. 8. qu. 8. art. 2. 3. 4. &c.* = (*c*) *Aug. de Civitate lib. XX. c. 22. Non quia nidore ac fumo, ſicut nonnulli vani opinantur, ſed hominum paſcuntur erroribus.*

hommes, en les ſéduiſant par les erreurs de la magie. Mais tout ce qu'on pourroit dire ſur cela, ne ſerviroit de rien, pour expliquer le fait que nous examinons, puiſqu'il eſt certain qu'il n'y eut aucun acte magique dans tout ce qui ſe paſſa à l'expulſion du démon qui obſédoit Sara.

Sérarius (*a*) croit qu'on peut prendre un milieu entre l'opinion qui croit qu'Aſmodée fut chaſſé par une vertu toute naturelle, & celle qui y reconnoît une force divine & miraculeuſe. Il remarque qu'une action peut être produite ſimplement, ou par l'action d'un bon ou d'un mauvais Ange, ou par le ſeul commandement & la volonté de Dieu, ſans que ni Dieu, ni les Anges, emploient au dehors aucun agent qui concoure avec eux; ou bien Dieu emploie un Ange, ou un démon, aidé de quelque ſecours naturel & ſenſible, qui lui ſerve comme d'inſtrument ou d'aide dans ſon opération; ſoit que l'agent principal ait beſoin de ce ſecours, ſoit qu'il n'en ait pas beſoin; ſoit que la choſe dont il ſe ſert, ait naturellement quelque diſpoſition & quelque faculté propre à l'emploi qu'on en fait, ſoit qu'elle n'y en ait naturellement aucune, mais qu'elle reçoive toute ſa vertu de celui qui s'en ſert. Dans le cas préſent, il veut que la fumée du foie du poiſſon, ait eu une vertu en quelque ſorte naturelle de chaſſer le démon; ce qu'il prouve par le diſcours de l'Ange, qui parlant d'une maniere humaine, (*b*) dit que la fumée du cœur ou du foie de ce poiſſon a le pouvoir de chaſſer toutes ſortes de démons, ſoit d'un homme, ſoit d'une femme. Le jeune Tobie, qui juſques-là ne regardoit Raphaël que comme un ſimple homme, le prit en ce ſens; & lorſqu'il lui avoit demandé à quoi ſerviroit ce cœur & ce foie de poiſſon, (*c*) il ne penſoit ſans doute à aucun effet ſurnaturel. On doit donc croire que Raphaël lui parla ſuivant ſa penſée. Cet Auteur croit qu'au commencement du monde, Dieu prévoyant les maux que le démon feroit au genre humain, donna à certaines plantes la vertu d'en empêcher les mauvais effets. Il reconnoît toutefois quelque choſe de ſurnaturel dans la fumée dont il s'agit, fondé principalement ſur ce que l'Ange dit que jamais le démon ne revient contre ceux qui ont une fois éprouvé les effets de ce remede; ce qui eſt tout-à-fait ſingulier, & ne convient à aucun autre remede naturel. Enfin il veut que la continence & les prieres du jeune Tobie; que ſes bonnes diſpoſitions & celles de Sara, qui n'entroient dans le mariage que par des vues de piété; qu'enfin la préſence de Raphaël, aient beaucoup contribué à cet effet ſi ſingulier & ſi extraordinaire.

Grotius (*d*) ſemble réduire tout ce récit à une parabole, à une figure de rhétorique. Il ne reconnoît proprement ni démon, ni opération

---

(*a*) *Quæſt.* 3. *in Tob.* 8. = (*b*) *Tob.* VI. 8. = (*c*) *Tob.* VI. 7. = (*d*) *Vide Grot. ad Tob.* III. 8. & *ad* VI. 8.

ſurnaturelle dans la guériſon de Sara. Le prétendu Aſmodée, qui mit à mort les ſept premiers maris de Sara, n'étoit autre qu'une incommodité, ou une mauvaiſe qualité du corps de cette jeune femme, qui étouffoit ceux qui s'approchoient d'elle. Les Hébreux avoient accoutumé d'attribuer au Diable toutes les maladies & les incommodités dont on ne voyoit pas diſtinctement la cauſe. Ils croyoient qu'il y avoit des démons de ſurdité & de ſilence, qui rendoient les hommes ſourds & muets. (*a*) Les épilepſies, & les autres maux inconnus, & dont la médecine n'oſoit entreprendre la guériſon, étoient ſelon eux, cauſés par de malins eſprits. C'eſt ce qui paroît aſſez dans pluſieurs endroits de l'Evangile. L'incommodité de Sara étoit de cette ſorte. La continence de Tobie, & les fumigations qu'il employa, pour parfumer ſon appartement & ſa perſonne, le garantirent du malheur de ceux qui l'avoient précédé, en guériſſant Sara d'un mal inconnu à la médecine, & attribué mal-à-propos au démon. Voilà ce qui s'appelle trancher le nœud, & renverſer d'un trait de plume une hiſtoire très-autoriſée, & reçue comme véritable par les Juifs, & par toute l'Egliſe Chrétienne; car je compte pour rien l'opinion ſinguliere de quelques nouveaux Interpretes, qui, ſans aucune preuve ſolide, ont oſé nous conteſter la vérité de cette Hiſtoire.

Ceux qui veulent que l'expulſion d'Aſmodée ſe ſoit faite par une vertu ſurnaturelle, ne ſont point d'accord entr'eux. Les uns (*b*) ſoutiennent que la fumée du poiſſon n'étoit qu'un ſimple ſymbole des prieres de Tobie & de Sara, auxquelles ſeules on doit tout le ſuccès de cette guériſon; à peu près de même que la boue dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit pour frotter les yeux de l'Aveugle-né, qu'il envoya enſuite ſe laver dans la piſcine de Siloë, n'étoit pas la cauſe, mais la preuve de ſa parfaite guériſon. Aſmodée étoit de ces démons, qui ne ſe chaſſent que par la continence & la priere; comme ceux de l'Evangile, qui n'étoient chaſſés que par le jeûne & l'oraiſon. Les autres (*c*) croient que la fumée étoit ſeulement le ſigne, qui marquoit le moment auquel le démon fut chaſſé. D'autres (*d*) ſoutiennent, que Raphaël ſeul chaſſa Aſmodée; mais qu'il voulut cacher ſon opération toute ſurnaturelle, ſous cette marque ſenſible, de peur que Tobie ne s'apperçût qu'il étoit un Ange; ce qui auroit été contre l'intention de Dieu, qui vouloit que Raphaël demeurât inconnu juſqu'au retour du jeune Tobie dans la maiſon de ſon pere. Saint Proſper (*e*) attribue tout l'effet de cette fumée à Jeſus-Chriſt, qui

---

(*a*) *Luc.* XI. 14. & *Matt.* IX. 32. & *Grot. ad Matt.* IV. 24. = (*b*) *Lyran. ad cap.* 6. *Munſter. ad Tob.* VIII. 3. *Tirin. ad cap.* VI. 8. = (*c*) *Vide lib. de Dæmoniacis, parte* 3. *c.* 48. & *Menoc. ad cap. Tob.* VI. 8. = (*d*) *Valeſ. de Sacrâ Philoſoph. c.* 38. *Eſt. ad Tob.* VIII. 2. *Vide, ſi lubet, Guillel. Pariſ. lib. de univerſo. Carthuſ. ad Tob.* VIII. *Serar. ad idem cap. qu.* 2. = (*e*) *Proſper de promiſſ. p.* 2. *c.* 39.

eſt le poiſſon myſtique & ſacré, (*a*) qui chaſſe les démons, & qui nous guérit de toutes nos infirmités. Mais comme ce Pere déclare, qu'il parle ſelon le ſens myſtique, nous ne mettons pas ſon opinion au rang des explications littérales.

Les principales preuves de ceux qui ne veulent reconnoître ici qu'une vertu ſurnaturelle & miraculeuſe, ſont, 1°. la diſproportion eſſentielle qui ſe rencontre entre une choſe ſenſible, groſſiere, & corporelle, & un être purement intelligent; 2°. la diſproportion entre le remede & la maladie. Les maux corporels ſe guériſſent d'ordinaire, ou en appliquant ſur le corps des médicaments contraires au mal, ou en évacuant les humeurs qui cauſent la maladie, ou en rétabliſſant le ſang & les humeurs dans leur ſituation naturelle; ce qui ſe fait de plus d'une maniere, ou en agiſſant directement ſur ces humeurs, & en ôtant les cauſes de leur déréglement; ou en rendant à l'eſprit ſa tranquillité & ſa joie, de maniere que le contentement de celui-ci influe par une ſuite néceſſaire ſur le ſang & ſur les humeurs, & les remette dans leur juſte équilibre. Enfin, on peut être malade d'inanition, d'épuiſement & de foibleſſe; & on ſoulage ces maux, en ranimant les eſprits, & en réparant par une bonne & ſaine nourriture, le ſang & les humeurs épuiſées. Mais dans le cas que nous examinons, aucun de ces moyens ne peut avoir lieu. La femme du jeune Tobie n'avoit aucune incommodité corporelle, que l'on ſache. Il ne s'agiſſoit que de chaſſer un démon, qui l'aſſiégeoit, ſans lui faire du mal; mais qui ne ſouffroit pas qu'on s'approchât d'elle, dans des diſpoſitions d'un amour déréglé. Or, la fumée du cœur ou du foie d'un poiſſon, ne pouvoit agir ſur le corps de ce démon, puiſqu'il eſt purement ſpirituel; ni ſur ſon eſprit, puiſque la fumée eſt toute matérielle. 3°. Ce remede eſt inutile pour de ſemblables maux dans toute autre perſonne que Sara. Toutes les fumigations, les parfums, les odeurs bonnes ou mauvaiſes, n'ont jamais pu naturellement chaſſer les démons, ni d'un lieu, ni d'un corps. Si quelquefois dans les Exorciſmes, (*b*) on a conſeillé de brûler du ſouffre, & d'autres choſes d'une odeur forte, c'eſt toujours avec des circonſtances, qui font voir, que ce n'eſt point à l'odeur qu'on attribue l'effet qu'on en attend, mais aux prieres dont on l'accompagne. Enfin, ſi la fumée de ce poiſſon étoit un remede naturel pour chaſſer le démon, qu'étoit-il beſoin des prieres & de la continence de Tobie & de Sara? Pourquoi Raphaël dit-il à Tobie, que ce démon n'a de pouvoir que contre ceux qui s'abandonnent à leur paſſion & à leur brutalité? Un remede naturel auroit-il dépendu de ces diſpoſitions toutes ſpirituelles?

(*a*) Ἰχθὺς ſignifie en Grec, *un poiſſon*. C'eſt auſſi un des monogrammes de J. C. Les Anciens ſe ſont beaucoup ſervi de cette comparaiſon de J. C. au poiſſon. Voyez *Tertul. de Baptiſmo. Hieron. ad Bonoſ. Optat. l. 8. contra Parmen. Aug. l. 18. de Civitat. &c.*
(*b*) *Vide Dæmonum Flagell. Exorciſmo, quarto & ſexto.*

Parmi

Parmi cette variété de ſentiments, nous croyons qu'on peut aſſurer, 1°. Que la fumée du cœur ou du foie du poiſſon n'eut aucun effet direct ni phyſique ſur le démon. 2°. Qu'elle n'opéra que ſur les ſens de Tobie & de Sara, & ſervit peut-être ſimplement à réprimer en eux les mouvements de la ſenſualité, & à les conſerver dans la continence; effets que les Naturaliſtes (*a*) attribuent à certaines plantes, à certains ſucs, à certaines odeurs. Ovide dit: (*b*)

Nulla recantatas deponent pectora curas,
Nec fugiet vivo ſulphure victus amor.

C'eſt-à-dire, » Mon amour n'eſt point de ceux que les enchantements » & l'odeur du ſoufre brûlé peuvent diſſiper. »

Ce qui ayant déſarmé le démon, & l'ayant mis hors d'état d'exercer ſa rage contre Tobie, comme il avoit fait contre les ſept autres, il ſe retira chargé de confuſion, & prit la fuite, pour aller exercer ſa malice dans la haute Egypte; ſur-tout lorſqu'il vit, que ces deux chaſtes époux joignoient la priere, la veille, & l'humiliation, à la tempérance & à la chaſteté, & cela, trois nuits conſécutives. 3°. L'Ange Raphaël contribua, ſans doute, beaucoup à cette victoire de Tobie contre Aſmodée, non ſeulement en lui découvrant le remede dont on a parlé, & en lui montrant la maniere dont les vrais Iſraélites doivent uſer du mariage; mais encore par ſa force inviſible, & par ſa préſence, à laquelle le démon ne put réſiſter. L'Ecriture nous inſinue aſſez, qu'il y eut une très-grande part, lorſqu'elle nous dit, que Raphaël enchaîna Aſmodée, & le relégua dans les déſerts de la haute Egypte; ce qu'on ne peut attribuer naturellement ni à la fumée du poiſſon, ni même à la ſage conduite & aux prieres de Tobie.

Ainſi, le miracle de la délivrance de Sara, conſiſte principalement en ces trois choſes: 1°. Dans la révélation d'un remede auſſi ſingulier & auſſi extraordinaire que celui dont on a parlé; 2°. Dans la découverte de la cauſe qui donnoit au démon le pouvoir d'étouffer ceux qui s'approchoient de Sara, & des moyens de rendre ſa malice inutile; 3°. Enfin, dans le ſecours ſurnaturel que Raphaël apporta inviſiblement à Tobie dans cette occaſion, en éloignant le démon, de maniere qu'il ne revint jamais.

IV. Comment le démon Aſmodée fut-il enchaîné & enfermé dans le déſert de la haute Egypte,

La ſeule choſe qui nous reſte à préſent à examiner, eſt la maniere, la cauſe, & le lieu de la rélégation d'Aſmodée. L'Ecriture, ſans s'expliquer davantage, dit, que (*c*) *l'Ange Raphaël ſaiſit le démon, & l'en-*

(*a*) *Plin. lib.* XXIV. *c.* 9. *de Salice & Amerina, & lib.* XXVI. *c.* 13. *& lib.* XXVI *&* 10. *de Nymphæa, & lib.* XXX. *c.* 15. *&* XXXII. *c.* 4. = (*b*) *Ovid. de remed. amor. lib.* 1. = (*c*) *Tob.* VIII. 3. *Tunc Raphael apprehendit Dæmonium, & religavit illud in deſerto ſuperioris Ægypti.*

chaîna dans le déſert de la haute Egypte. L'Hébreu lit, qu'Aſmodée ayant ſenti l'odeur du foie brûlé, s'enfuit dans la haute Egypte. Le Grec ajoute, que Raphaël l'y enchaîna. Mais ni l'un ni l'autre ne diſent, que l'*Ange l'ait ſaiſi*, comme le dit ici la Vulgate. Elle inſinue, que cela ſe fit dans la maiſon même de Raguël, & que de là il le conduiſit comme en priſon, dans les déſerts de la Thébaïde. Mais de quelque maniere que la choſe ſe ſoit paſſée, il eſt certain, que le récit que nous en liſons en cet endroit, ne doit pas s'entendre dans la rigueur de la lettre : car comment lier un démon ? comment l'attacher à un lieu ? comment le ſaiſir, & le mener comme un priſonnier dans ſon cachot ? Il faut donc prendre ici le verbe *lier*, comme dans d'autres paſſages de l'Ecriture, où l'on parle du démon à peu près dans les mêmes termes. Par exemple, Jeſus-Chriſt dit, que perſonne ne peut enlever les armes du fort armé, ni forcer ſa maiſon, ſans l'avoir auparavant lié ; (*a*) *Niſi priùs alligaverit fortem.* Et dans l'Apocalypſe : (*b*) *Le Dragon, l'ancien Serpent, qui eſt le Diable & Satan, eſt pris par un Ange, & lié pour l'eſpace de mille ans.* Saint Pierre parlant de la chûte des Anges rebelles, (*c*) dit, que Dieu *les a arrachés du Ciel, & les a liés dans les liens de l'abîme ténébreux, pour y être tourmentés en attendant le Jugement dernier.* Et Saint Jude dans ſon Epître, (*d*) dit, que les Anges qui n'ont point conſervé leur premier état, *ſont réſervés au Jugement du grand jour, & liés par des liens éternels dans une obſcurité profonde.* Ces expreſſions n'ont jamais été entendues d'un enchaînement réel, ni de liens matériels, qui reſſerrent les démons ; mais d'une force ſupérieure, qui les retient dans les tourments, & arrête les violents effets de leur fureur.

Saint Auguſtin (*e*) expliquant la maniere dont les démons peuvent être liés ou déliés, dit, que ces termes ne ſignifient autre choſe, quand on parle de ces ennemis du genre humain, qu'avoir la liberté de nuire aux hommes, ou n'avoir pas cette liberté : *Alligatio Diaboli eſt, non permitti exercere totam tentationem quam poteſt, vel vi, vel dolo, ad ſeducendos homines.* Le démon eſt lié dans l'abîme à préſent, parce qu'il ne trompe plus les hommes comme autrefois, par l'idolatrie, depuis que Jeſus-Chriſt a été prêché par tout le monde. Le Sauveur l'a lié, & a pris ſa forteresſe ; il l'a dépouillé de ſes armes, & a partagé ſes dépouilles. Raphaël fut à l'égard d'Aſmodée comme un vainqueur, qui diſpoſe ſouverainement de ſon captif, qui le met dans des liens, & le relegue dans un pays inconnu. Cet Archange lui ordonna de la part du Seigneur de ſe retirer. Il lui ſignifia la révocation de la liberté qui

(*a*) *Matt.* XII. 29. *Marc.* III. 27. = (*b*) *Apoc.* XX. 2. = (*c*) 2. *Petr.* II. 4. = (*d*) *Jude Epiſt.* ℣. 6. = (*e*) *Aug. Lib.* XX. *de Civit. c.* 7. & 8.

lui avoit été donnée juſqu'alors, d'exercer ſa cruauté contre ceux qui s'approchoient de Sara. Voilà proprement ce que ſignifie, *lier le démon.* Comme il ne peut agir ſans la volonté & la permiſſion du Seigneur, il eſt lié & arrêté auſſi-tôt que cette permiſſion ceſſe, & eſt révoquée. On le compare (*a*) fort bien à un mâtin lié à une chaîne : il peut bien gronder & menacer ; mais il ne peut mordre que ceux qui s'approchent témérairement : *Alligatus eſt tanquam innexus catenis canis : neminem poteſt mordere, niſi eum qui ſe illi mortiferâ ſecuritate conjunxerit.... Latrare poteſt, ſollicitare poteſt ; mordere non poteſt, niſi volentem.*

Mais comment le démon peut-il être borné & attaché à un ſeul lieu ? N'eſt-il pas également contradictoire, de dire qu'un eſprit eſt renfermé dans un lieu, & qu'il y eſt lié ? Ni l'une ni l'autre de ces deux choſes ne convient à une ſubſtance ſpirituelle. Mais il eſt aiſé de ſatisfaire à cette difficulté dans les principes qu'on vient d'établir : ſi le démon eſt lié, lorſque Dieu révoque & ſuſpend le pouvoir qu'il lui avoit donné, il eſt clair que ce même eſprit eſt renfermé, lorſque Dieu preſcrit certaines bornes à l'exercice de ſon pouvoir, ſoit par rapport au temps, ſoit par rapport aux lieux, aux choſes, ou aux perſonnes. Ainſi, Aſmodée étant attaché à la perſonne de Sara, & n'ayant de pouvoir que contre ceux qui s'approchoient d'elle dans de mauvaiſes diſpoſitions, étoit réduit dans les lieux où vivoit Sara ; il ne pouvoit exercer ſa malice ailleurs, ni ſur aucun autre que ceux qui lui étoient abandonnés. Il fut tiré de là pour être relégué dans les déſerts de la haute Egypte, non pas pour y être reſſerré, ni enfermé, comme dans un lieu, dans un certain eſpace limité, mais pour n'exercer ſon pouvoir que dans l'étendue du terrain qui lui ſeroit preſcrit. Ainſi, être enfermé dans un lieu, à l'égard du démon, n'eſt autre choſe que ne pouvoir exercer ſa malice, & ſa mauvaiſe volonté que dans l'étendue de cette place. Un démon, à qui Dieu permet de tenter une ſeule perſonne, eſt reſſerré dans les lieux où ſe trouve cette perſonne.

Il n'y a que Dieu qui puiſſe commander en maître aux démons, & qui ait droit de fixer les eſpaces & les temps, où ils peuvent faire paroître leur puiſſance. Dieu ſeul peut mettre des bornes à leur malice, & en arrêter le cours & les effets, lorſqu'il le juge à propos. Il eſt pourtant vrai que les Anges & les hommes ont quelquefois uſé du même pouvoir, en liant les démons en certains endroits, & arrêtant le progrès de leur violence. Mais ni les hommes ni les Anges, n'ont jamais pu exercer ſur eux cet empire, par leur propre vertu. Ils n'ont agi que par l'ordre de Dieu & en ſon nom. C'eſt ainſi que Raphaël réduit Aſmodée ; &

(*a*) *Aug. olim Ser.* 197. *de tempore, nunc* 37. *Appendic. nov. Edit.*

dans la conteſtation que S. Michel eut avec le diable touchant le corps de Moyſe, cet Archange n'uſa point d'autres armes que du nom de Dieu : (*a*) *Imperet tibi Dominus.* Enfin, c'eſt ainſi que les ſaints Martyrs, les ſaints Confeſſeurs, & les Exorciſtes du Clergé commandent aux démons, & limitent l'étendue de leur pouvoir. Tout cela ſe fait au nom & par la vertu de Jeſus-Chriſt.

Il n'en eſt pas de même des Magiciens, qui ſe vantent de faire agir les démons, & d'arrêter leurs actions ; qui les tiennent, à ce qu'ils prétendent, liés & enchaînés, les uns dans une bague, ou dans une chambre, & les autres dans d'autres endroits. On ne peut pas dire, que les Magiciens agiſſent au nom du Seigneur, & qu'ils exercent ſon autorité ſur les démons ; & moins encore, qu'ils agiſſent contre la permiſſion de Dieu, & malgré lui ; car qui peut lui réſiſter ? Il faut donc croire, ou que ce prétendu pouvoir des Magiciens ſur les démons, eſt purement imaginaire & chimérique, ou que Dieu, par un jugement ſecret, mais terrible, permet pour un temps, que ces malheureux qui l'ont abandonné, deviennent les eſclaves du démon, qui les trompe miſérablement par une vaine apparence de ſoumiſſion, qu'il paroît leur rendre, pendant que véritablement il les maîtriſe, & les traite plus indignement que les plus malheureux eſclaves. Il n'eſt pas impoſſible auſſi, que le Prince des démons exerce ſur ſes ſujets une eſpece d'empire, qui conſiſte principalement à leur commander d'exécuter les volontés de ces malheureux Magiciens, qui ſe ſont abandonnés à lui. Mais de quelque maniere qu'on l'entende, la Religion & le bon ſens ne permettent point qu'on attribue ni au Prince des démons, ni aux démons ſubalternes, & beaucoup moins aux Magiciens, une autorité abſolue & indépendante. Tous les mouvements, tout le pouvoir, toute la force du démon, eſt dans la dépendance du ſouverain Maître des eſprits, qui les conſerve, & qui les gouverne par ſon infinie puiſſance, & par ſa ſageſſe incompréhenſible.

Le lieu où le démon fut lié & relégué, eſt le déſert de la haute Egypte ; pays ſtérile, ſec, ſabloneux, inculte, & preſque entiérement abandonné. Comme il ne pleut jamais en ce pays-là, (*b*) & que le Nil ne peut s'y répandre dans ſes débordements, à cauſe des montagnes & de l'élévation du terrain, il eſt néceſſairement ſec & ſtérile. Saint Jérôme (*c*) veut même, qu'il ſoit rempli de ſerpents, & de bêtes venimeuſes. Ces lieux affreux ſeroient demeurés éternellement dans l'oubli & dans l'horreur, s'ils n'avoient été ſanctifiés par la demeure d'un très-grand nombre de ſaints Solitaires, qui ont rendu ces déſerts vénérables.

(*a*) *Epiſt. Judæ.* ℣ 9. = (*b*) *Vide Herodot. lib.* 2. *Diodor. l.* 1. *Ptolem. Strabo. &c.* = (*c*) *Hieron. in Ezechiel. cap.* 30.

& célebres, & qui en ont changé la stérilité & l'horreur, en un Paradis de délices, & en une terre choisie, où Jesus-Christ a fait éclater les plus grands & les plus sensibles effets de sa grace toute-puissante. Le démon, qui y avoit comme établi son empire, étant chassé de partout ailleurs, par la vertu de la Croix, s'y est vu encore forcé & vaincu par la pénitence & l'austérité des anciens Solitaires. C'est le champ de bataille où les Antoines, les Pacômes, les Macaires, les Paphnuces, & tant d'autres ont si souvent combattu & terrassé le démon; qui de son côté n'a jamais fait paroître plus de fureur & d'opiniatreté, qu'à défendre ce fort, où il s'étoit comme retranché & fortifié.

L'Ecriture n'exprime point pour combien de temps Asmodée demeura enchaîné dans la haute Egypte. On peut assurer, qu'il y demeura tout le temps de la vie de Tobie & de Sara, puisqu'il est dit, que le démon une fois chassé d'un homme ou d'une femme, par le remede qui est marqué ici, n'y revient jamais : (*a*) *Ita ut ultrà non accedat ad eos.* Mais on ne peut pas dire qu'après ce terme Dieu lui ait permis de nouveau d'exercer sa malice contre d'autres personnes ; c'est un secret que Dieu s'est réservé, & dont il ne lui a pas plu de nous informer.

Il est remarquable que Jesus-Christ dans l'Evangile (*b*) insinue, que les Juifs croyoient, que le démon chassé du corps d'un possédé, se retiroit dans les déserts, & dans des lieux stériles & inhabités ; & qu'après y avoir été quelque-temps, il venoit reprendre sa premiere demeure, c'est-à-dire, se resaisir de l'homme qu'il avoit possédé d'abord. Ainsi le démon qui agitoit Saül, revenoit à lui par intervalles, après avoir été chassé par le son des instruments de David. Les Septante, dans Isaïe, (*c*) décrivant l'état où Babylone devoit être réduite après sa chûte, disent, que les Syrenes y feront leurs demeures, que les démons y danseront, & que les Onocentaures y habiteront.

On nous raconte (*d*) des choses si prodigieuses d'un Serpent qui se trouve dans une grotte de la haute Egypte, qu'il est mal-aisé de se persuader qu'il n'y ait rien de surnaturel. Ce Serpent se voit dans une grotte de la montagne, vis-à-vis de la ville de Saata, environ cent lieues au dessus du Caire, sur le bord occidental du Nil. Il ne nuit à personne ; on le touche, on le caresse, on le tue, on le coupe en morceaux, on l'emporte à plusieurs journées de là ; & après tout cela, il se retrouve dans sa caverne tout en vie. Il paroît avoir du sentiment, il va au devant de certaines personnes ; il les embrasse, & les enveloppe de ses

---

(*a*) *Tob.* VI. 8. = (*b*) *Matth.* XII. 43. *& seqq.* = (*c*) *Isai.* XIII. 21. 22. Καὶ ἀναπαύσονται ἐκεῖ σειρῆνες, ⁂ δαιμόνια ἐκεῖ ὀρχήσονται, καὶ ὀνοκένταυροι ἐκεῖ κατοικήσουσι = (*d*) Voyez le Voyage de Paul Lucas au Levant, tom. 1. c. 9, & 14.

plis ; il en fuit & en évite d'autres : enfin ſi ce qu'on nous en dit, eſt vrai, il faut reconnoître dans cet animal quelque choſe de miraculeux. Quelques perſonnes ont cru, que ce pouvoit être le Démon Aſmodée enchaîné dans la haute Egypte. Mais les Anciens ne nous ont rien appris de cet animal : & il ſeroit à ſouhaiter qu'on ſût depuis quand il ſe fait remarquer dans ces quartiers-là, ou ſi tout ce qu'on en dit n'eſt point un conte fait à plaiſir pour embellir un voyage, & amuſer des Lecteurs crédules.

DISSERTATION

SUR LA CHRONOLOGIE

DE L'HISTOIRE DE TOBIE.

I. Chronologie de l'Hiſtoire des deux Tobies propoſée par D. Calmet, & fondée ſur la lecture des exemplaires Latins.

IL y a beaucoup de variétés ſur les époques de la vie des deux Tobies, pere & fils, dans les différents Exemplaires Latins, Grecs, Hébreux, Syriaques & Arabes, du Livre de Tobie.

Selon les Exemplaires Latins, (*a*) *Tobie* le pere *avoit cinquante ſix ans lorſqu'il perdit la vue ; & il la recouvra à ſoixante. Depuis qu'il eut recouvré la vue, il vecut quarante-deux ans, & il vit les enfants de ſes petits enfants. Et après avoir vécu cent deux ans, il* mourut, & *fut enſéveli dans Ninive.... Tobie* le fils, *après la mort de ſa mere, ſortit de Ninive avec ſa femme & ſes enfants, & les enfants de ſes enfants, & il retourna chez ſon beau-pere : il vit les enfants de ſes enfants, juſqu'à la cinquieme génération : & après avoir rempli la durée de quatre-vingt-dix-neuf ans*, il mourut & *ſes enfants l'enſévelirent.*

En ſuivant ce texte, voici de quelle maniere D. Calmet diſpoſe les époques de la vie des deux Tobies.

Av. l'Ere Chr. Vulg.	
743	Naiſſance de Tobie le pere, environ 22 ans avant ſa captivité.
723	Naiſſance de Tobie le fils, environ deux ans avant ſa captivité : il étoit enfant lorſque déjà les Iſraélites étoient captifs. (*Tob.* IV. 21.)
721	Priſe de Samarie par Salmanaſar : captivité des deux Tobies.
710	Mort de Sennachérib ſucceſſeur de Salmanaſar & pere d'Aſarhaddon.
687	Tobie devient aveugle en la 56e. année de ſon âge.
683	Tobie recouvre la vue quatre ans après l'avoir perdue. Tobie le fils pouvoit avoir alors 40 ans : il venoit d'épouſer Sara.
641	Tobie meurt âgé de 102 ans, quarante-deux ans après qu'il eut recouvré la vue.
616	Priſe de Ninive par Aſtyages & Nabopolaſſar.
624	Mort de Tobie le fils, âgé de 99 ans, 59 ans après qu'il eut épouſé Sara.
588	Jéruſalem eſt priſe par Nabuchodonoſor : le Temple eſt brûlé, & Juda eſt mené captif à Babylone.

(*a*) *Tob.* XIV. 1. *& ſeqq.*

II. Difficultés ſur ce ſyſtême.

Sur cela on peut former pluſieurs difficultés ; & D. Calmet même le reconnoît. 1°. Il eſt aſſez extraordinaire que dans le ſeul intervalle d'environ 60 ans qui ſe ſeroient écoulés depuis le mariage du jeune Tobie, juſqu'à ſa mort, il ait pu voir les enfants de ſes enfants juſqu'à la cinquieme génération. 2°. Selon les Exemplaires Latins, Tobie le pere, dès le temps de ſa guériſon, parle des vengeances de Dieu ſur Jéruſalem comme déjà exécutées : *Jéruſalem*, (*a*) *cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains.... Benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, & rappelle à toi tous les captifs.* Et au temps de ſa mort il ajoute : (*b*) *Tout le pays qui a été déſert, ſera repeuplé ; & la maiſon de Dieu qui a été brûlée, ſera rebâtie de nouveau.* Or ſuivant les époques que donnent ces mêmes exemplaires, il ſe trouve que Tobie devoit être mort long-temps avant que les vengeances du Seigneur éclataſſent ſur Jéruſalem : en ſorte que ſuivant ces époques, D. Calmet croit que la ruine de Jéruſalem par Nabuchodonoſor, n'arriva qu'environ cinquante-trois ans après la mort de Tobie le pere, & 95 ans après ſa guériſon.

Quelques Interpretes croient que les 99 ans de l'âge du jeune Tobie ne doivent ſe compter que depuis la mort de ſon pere ; ou que dans les cinq générations dont il eſt parlé, il faut y comprendre le jeune Tobie lui-même : & que c'eſt par eſprit de Prophétie, que Tobie le pere parle de la ruine de Jéruſalem & du Temple. D. Calmet n'inſiſte point ſur la ſolution de la premiere difficulté ; mais ſur la ſolution de la derniere, » il faut avouer, dit-il, (*c*) que cette ſolution eſt un peu » violente. On ne remarque rien dans le diſcours de Tobie, qui favo» riſe cette interprétation. Il y a à la vérité une prophétie : mais elle » ne regarde que le rétabliſſement du Temple, & non pas ſa ruine. Et » ſi le Texte Latin de l'Ecriture n'avoit point marqué la mort de To» bie quelques années plutôt que l'ordre des temps ne ſemble le deman» der, qui ſe ſeroit aviſé de recourir à une ſemblable réponſe ? Il eſt » donc plus naturel de reconnoître quelque altération dans le nombre » des années de Tobie, ou de dire conformément au Texte Grec, » qu'il y a ici deux Prophéties : l'une de la deſtruction, & l'autre du » rétabliſſement de Jéruſalem & du Temple : & que la Vulgate n'a ex» primé que la ſeconde.

En effet voici ce que porte le Grec : (*d*) *Nos freres ſeront diſperſés ſur la terre, chaſſés de leur excellent pays : Jéruſalem ſera déſerte ; & la*

(*a*) *Tob.* XIII. 11. 12. = (*b*) *Tob.* XIV. 7. = (*c*) Comm. de D. Calmet ſur le Livre de Tobie, XIV. 7. = (*d*) *Tob.* XIV. 4. 5. Οἱ ἀδελφοὶ ἡμῶν ἐν τῇ γῇ σκορπισθήσονται ἀπὸ τῆς ἀγαθῆς γῆς, καὶ Ἱερουσάλυμα ἔσται ἔρημος, καὶ ὁ οἶκος τῷ Θεῷ ἐν αὐτῇ κατακαήσεται, καὶ ἔρημος ἔσται μίχρι χρόνου. Καὶ πάλιν ἐλεήσει αὐτὸς ὁ Θεὸς, καὶ ἐπιστρέψει αὐτὸς εἰς τὴν γῆν, καὶ οἰκοδομήσουσι τὸν οἶκον.

maiſon

maison de Dieu sera brûlée, & demeurera déserte jusqu'à un certain temps. Après cela le Seigneur aura compassion d'eux, & les ramenera dans leur pays, & ils rebâtiront le Temple. Voilà ce que dit Tobie au temps de sa mort selon les Exemplaires Grecs ; & voici ce qu'il dit au temps de sa guérison selon les mêmes exemplaires : (*a*) *Jérusalem, cité du Saint, il te châtiera à cause des œuvres de tes enfants : & ensuite il aura pitié des enfants des justes.... Benis le Roi des siecles, afin que son Tabernacle soit rétabli en toi, & qu'il remplisse de joie au milieu de toi ceux qui étoient captifs.*

III. Lecture des exemplaires Grecs. Chronologie fondée sur cette lecture.

A quoi il faut ajouter que les mêmes exemplaires Grecs donnent ainsi les époques de la vie des deux Tobies. *Tobie* le pere (*b*) *avoit cinquante-huit ans*, (ou *quatre-vingt-huit*,) *lorsqu'il perdit la vue ; & il la recouvra huit ans après... Il parvint à une grande vieillesse : & il appella son fils, & les enfants de son fils*, & après leur avoir parlé... *il expira âgé de cent-cinquante-huit ans. Tobie* le fils, (*c*) après la mort de sa mere, *sortit* de Ninive *avec sa femme & ses enfants, & il retourna chez son beau-pere. Il vieillit avec honneur ; ... & il mourut âgé de cent-vingt-sept ans.*

Suivant ce texte, on pourroit disposer ainsi la chronologie de l'histoire des deux Tobies.

Av. l'Ere Chr. Vulg.	
791	Naissance de Tobie le pere, environ 70 ans avant sa captivité.
733	Naissance de Tobie le fils, environ douze ans avant sa captivité.
721	Prise de Samarie par Salmanasar : captivité des deux Tobies.
710	Mort de Sennachérib successeur de Salmanasar & pere d'Asarhaddon.
703	Tobie devient aveugle en la 88e. année de son âge.
695	Tobie recouvre la vue huit ans après l'avoir perdue ; Tobie le fils pouvoit avoir alors environ 38. ans : il venoit d'épouser Sara.
633	Tobie le pere meurt âgé de 158 ans, environ 62 ans après qu'il eut recouvré la vue.
613	Prise de Ninive par Astyages & Nabopolassar. Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith.*
606	Mort de Tobie le fils, âgé de 127 ans, 89 ans après qu'il eut épousé Sara.
588	Jérusalem est prise par Nabuchodonosor, le Temple est brûlé, & Juda est mené captif à Babylone.

Par cette chronologie on voit, qu'au lieu des 99 ans que les exemplaires Latins donnent au jeune Tobie, on pourroit lui en donner 89, qui se compteroient depuis son mariage, ou depuis la guérison de son pere : on voit qu'au lieu des quarante-deux ans que les exemplaires Latins comptent depuis la guérison de Tobie le pere, jusqu'à sa mort, on

(*a*) *Tob.* XIII. 9. 10. Ἱεροσόλυμα, πόλις Ἁγίου, μαστιγώσει ἐπὶ τὰ ἔργα τῶν υἱῶν σου, καὶ πάλιν ἐλεήσει τοὺς υἱοὺς τῶν δικαίων..... Καὶ εὐλόγει τὸν βασιλέα τῶν αἰώνων, ἵνα πάλιν ἡ σκηνὴ αὐτοῦ οἰκοδομηθῇ ἐν σοὶ μετὰ χαρᾶς, καὶ εὐφράναι ἐν σοὶ τοὺς αἰχμαλώτους. == (*b*) *Tob.* XIV. 2. 3. 11. L'Edit. Rom. lit 58. Le MS. Alex. lit 88. == (*c*) *Tob.* XIV. 12. 13. 14.

pourroit en compter environ ſoixante-deux : on voit que la lecture du MS. Grec nommé le MS. Alexandrin, qui donne 88 ans à Tobie le pere, lorſqu'il perdit la vue, s'accorde avec les autres époques mieux que la lecture du Grec de l'édition Romaine, qui ne lui donne que 58 ans.

IV. Lecture du Syriaque, de l'Arabe & de l'Hébreu.

Le Syriaque imprimé dans la Polyglotte d'Angleterre, dit que Tobie le pere mourut âgé de cent-deux ans ; qu'il devint aveugle à l'âge de cinquante-huit ans, & qu'il fut ſept ans privé de la vue. Le Syriaque cité dans Fabien Juſtiniani, lui donne cent-trente-deux ans de vie, & dit qu'il perdit la vue âgé de quatre-vingt-huit ans, qu'il fut ſept ans aveugle, & qu'il vécut encore trente-ſept ans depuis ſa guériſon. L'Arabe cité dans le même Auteur, veut qu'il ait vécu 112 ans, & qu'il ait perdu la vue à l'âge de 60 ans. L'Auteur de l'Hiſtoire Scholaſtique lui donne auſſi 112 ans. Les textes Hébreux de Fagius & de Munſter ne marquent point l'âge entier de Tobie. Celui de Fagius dit ſeulement, conformément au Grec de l'édition Romaine, qu'il avoit 58 ans lorſqu'il perdit la vue.

Quant à Tobie le fils, à qui le Latin ſemblent ne donner que quatre-vingt-dix-neuf ans, & à qui le Grec en donne cent-vingt-ſept, le Syriaque lui en donne cent-ſept : la Synopſe de S. Athanaſe lui en donne cent-deux : l'Arabe ne parle que de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les Textes Hébreux ne diſent rien de ſon âge.

» De toutes ces variétés, dit D. Calmet, (*a*) il eſt aiſé de conclure » que l'âge de Tobie (le pere, & on peut le dire de même de l'âge du » fils,) eſt un point fort peu certain, & qu'il n'y a rien de parfaitement » uniforme ſur cet article. Ce qui paroît bien certain, c'eſt qu'il eſt très- » mal-aiſé de concilier le texte de la Vulgate avec la Chronologie que » nous ſuivons. » Ainſi s'exprime D. Calmet.

V. Chronologie de la Bible de Vitré ſuivie par le P. de Carrieres.

Ailleurs il renvoie à la Chronologie de la Bible de Vitré, c'eſt celle que le P. de Carrieres a ſuivie ; & c'eſt auſſi celle que nous placerons ſur les marges de ce Livre. Elle ſuppoſe que Tobie le pere avoit environ quarante-quatre ans, lorſqu'il fut emmené captif l'an 721 avant l'Ere Chr. Vulg. que ſon fils avoit environ 20 ans vers 705 lorſqu'il l'envoya à Ragès, que Tobie le pere mourut âgé de 102 ans vers 663 & Tobie le fils vers 626 âgé de 99 ans.

Ce ſyſtême eſt ſujet aux mêmes difficultés que celui de D. Calmet : & ils ſont fondés l'un & l'autre ſur la lecture des exemplaires Latins : il nous paroît qu'à l'égard de ces queſtions de chronologie, il y a moins de difficultés dans la lecture des exemplaires Grecs.

VI. Examen du calcul propoſé par le R. P.

Le Lecteur vient de voir ce que nous diſions ſur ce point dans la premiere édition : il faut maintenant répondre aux objections du R. P. Houbigant, qui malgré l'eſtime qu'il témoigne pour la Verſion Grecque

(*a*) Comm. de D. Calmet ſur le Livre de Tobie, XIV. 1.

du Livre de Tobie, l'abandonne néanmoins en ce qui concerne l'âge des deux Tobies, & préfere la lecture de la Vulgate.

Houbigant II abandonne le Grec pour ſuivre la Vulgate, & la Vulgate même réclame en faveur du Grec.

Ce docte Critique part d'un principe dont nous convenons avec lui : c'eſt que ſelon le récit du dernier Chapitre de l'hiſtoire de Tobie, 1°. *Tobie le pere doit être mort avant la ruine de Ninive*, puiſqu'il l'annonce ; 2°. *Tobie le fils doit être mort peu de temps après cette révolution*, puiſque dans le texte Grec, il eſt dit qu'il apprit cette nouvelle avant de mourir ; & qu'avant de mourir, il eut la joie de voir cette révolution ; ce qui paroît ſuppoſer qu'elle arriva peu de temps avant ſa mort.

Or le R. P. Houbigant prétend que ſelon la Verſion Grecque, il ſe trouveroit que Tobie le pere auroit ſurvécu à la ruine de Ninive, & que cette révolution ſeroit arrivée environ trente ans avant la mort du fils. Cela pourroit être en ſuppoſant avec le Grec de l'édition Romaine, que Tobie le pere n'avoit que *cinquante-huit ans* lorſqu'il devint aveugle ; mais ſi, avec le Manuſcrit Alexandrin, on ſuppoſe qu'il en avoit alors *quatre-vingt-huit* ; on avance de trente ans la mort du pere & du fils : alors la ruine de Ninive ſe trouve après la mort du pere, & aſſez près de la mort du fils. C'eſt ce que l'on voit dans le calcul que nous avons préſenté.

Ainſi nous répondons à la difficulté que le R. P. Houbigant forme contre la Verſion Grecque : mais il ne répond point à la difficulté qui nous arrête dans la Vulgate : c'eſt que ſi Tobie le fils n'a vécu que *quatre-vingt-dix-neuf-ans*, il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de concevoir comment il a pu voir *les enfants de ſes enfants juſqu'à la cinquieme génération*. En effet le R. P. Houbigant ſuppoſe que Tobie le pere pouvoit avoir environ vingt-ſept ans, lorſqu'il fut emmené en captivité avec ſon fils, qui dès-lors étoit né. Or Tobie devint aveugle à l'âge de *cinquante-huit ans* ſelon le Grec, *cinquante-ſix* ſelon la Vulgate : ſon fils pouvoit donc avoir environ trente ou trente-deux ans au moins. *Huit* ans après ſelon le Grec, ou ſeulement *quatre* ans ſelon la Vulgate, Tobie le pere recouvra la vue, & ſon fils venoit d'épouſer Sara : Tobie le fils avoit donc au moins trente-cinq ou quarante ans lorſqu'il commença de voir ſa premiere génération. A cinquante-cinq ans il aura pu voir la ſeconde ; à ſoixante & dix ans la troiſieme ; à quatre-vingt-cinq ans la quatrieme ; & à peine aura-t-il pu atteindre la cinquieme à quatre-vingt-dix-neuf ans. On voit combien cela eſt ſerré. Il faut ſuppoſer que ſes fils & petits-fils ſe ſoient ſucceſſivement mariés dès l'âge de quatorze ou quinze ans. Au lieu qu'en ſuppoſant avec la verſion Grecque que Tobie le fils a vécu juſqu'à l'âge de cent-vingt-ſept ans, il aura pu voir ſa premiere génération à l'âge de quarante ans : la ſeconde, à ſoixante ans ; la troiſieme, à quatre-vingts ans ; la quatrieme, à cent ans ; la cinquieme à cent-vingt ans ; & il aura encore pu vivre ſept ans au delà en donnant vingt années à chaque génération,

en ſorte que quand on en donneroit vingt & une, il parviendroit encore à ſa cinquieme génération avant de mourir. Ce calcul paroît aſſurément plus avantageux; & il y a lieu de préſumer que le R. P. Houbigant n'a apperçu ni l'avantage de celui-ci, ni la difficulté de l'autre, puiſqu'il n'en dit rien. Il nous objectera peut-être que cette cinquieme génération n'eſt point marquée dans la Verſion Grecque; mais puiſqu'elle eſt dans la Vulgate, nous ſommes fondés à chercher les moyens de ne la point exclure.

On demandera peut-être comment les Copiſtes ont pu confondre dans le texte original ou dans les Verſions, *cent-deux* avec *cent-cinquante-huit*, & *quatre-vingt-dix-neuf* avec *cent-vingt-ſept*. Pour entendre cela, il faut conſidérer les expreſſions mêmes du texte. Voici donc ce que le Grec dit de Tobie le pere : *Erat autem annorum centum quinquaginta octo, & ſepelierunt eum honorificè*. La Vulgate dit : *Completis itaque annis centum duobus, ſepultus eſt honorificè*. Suppoſez que l'on ait omis le mot *quinquaginta*, il ne ſera reſté que *centum octo* qui aura pu facilement ſe confondre avec *centum duobus*. On a beaucoup d'exemples de nombres ainſi confondus, ſoit par la reſſemblance des mots qui les expriment, ſoit par celle des lettres numerales dont on s'eſt ſouvent ſervi pour abréger les expreſſions. De même à l'égard de Tobie le fils : on lit dans le Grec : *Et mortuus eſt annorum centum viginti ſeptem* : la Vulgate porte : *Et completis annis nonaginta novem.... ſepelierunt eum.* Suppoſez que l'on ait omis *centum*, il ne ſera reſté que *viginti ſeptem*, qui ne pouvant convenir aura été pris pour *nonaginta ſeptem*, facile à confondre enſuite avec *nonaginta novem*. Quoi qu'il en ſoit il eſt évident que les 127 ans du Grec conviennent beaucoup mieux avec la cinquieme génération marquée dans la Vulgate ; ainſi la Vulgate même réclame pour les 127 ans du Grec ; & les cent-vingt-ſept du Grec pour Tobie le fils, réclament pour les cent-cinquante-huit du pere : parce que le pere devoit être plus âgé que le fils. Car ſi Tobie le fils avoit cent-vingt-ſept ans, vingt-cinq ans après la mort de ſon pere, il en avoit donc cent-deux lorſque ſon pere mourut : ſon pere devoit donc en avoir plus de cent-deux : il pouvoit donc avoir les cent-cinquante-huit que le Grec lui donne.

VII. Examen des preuves alléguées par le R. P. Houbigant : & d'abord de celle qu'il tire de l'hiſtoire ſainte.

Le R. P. Houbigant prétend juſtifier ſon calcul par la Chronologie ſacrée & par la Chronologie profane. Tout ſe réduit de ſa part à montrer que ſelon l'une & l'autre Chronologie la ruine de Ninive a dû tomber entre la mort des deux Tobies, c'eſt-à-dire, après la mort du pere & avant celle du fils. On vient de voir qu'en effet elle y tombe également dans le calcul que nous avons ſuivi ; ainſi à cet égard le calcul de la Vulgate ſuivi par le P. Houbigant n'a aucun avantage ſur celui de la Verſion Grecque qui nous a paru préférable.

Quant à l'hiſtoire ſainte, le R. P. Houbigant prouve très-bien que la ruine de Ninive a dû tomber ſous le regne de Joſias ; & il ſuppoſe

que ce fut vers la dix-huitieme année du regne de ce Prince, qui régna trente & un ans. Nous croyons avoir prouvé dans la Diſſertation ſur le temps de l'hiſtoire de Judith, que ce fut vers la vingt-huitieme l'an 613 avant l'Ere Vulgaire : mais notre calcul pour les années des deux Tobies n'en ſouffre point ; au contraire il en devient plus avantageux, parce qu'alors la ruine de Ninive eſt plus éloignée de la mort du pere & plus proche de la mort du fils, comme on le voit dans notre petite Table. Le calcul du Pere Houbigant met vingt-trois ans de diſtance entre la mort de Tobie & la ruine de Ninive. Si nous placions la ruine de Ninive en la 18e année de Joſias, 623 avant l'Ere Vulgaire, il n'y auroit que dix ans de diſtance entre la mort de Tobie & cette révolution ſuivant notre calcul ; en reculant cette révolution juſqu'en 613, la diſtance eſt alors de vingt années entre la mort de Tobie & la ruine de Ninive. Dans le calcul du P. Houbigant, la ruine de Ninive ſeroit arrivée préciſément dans la derniere année de Tobie le fils : ces deux événements alors ſe touchent de bien près, & peut-être de trop près. Si nous placions la ruine de Ninive en 623, la diſtance entre cette révolution & la mort de Tobie le fils ſeroit de dix-ſept ans ; on pourroit dire que ce ſeroit trop : en la reculant juſqu'en 613, la diſtance n'eſt que de ſept ans ; & nous ne penſons pas que ce ſoit trop.

VIII. Examen de la preuve que le R. P. Houbigant prétend tirer de l'hiſtoire des Aſſyriens.

Le P. Houbigant vient enſuite à la Chronologie profane, & il conſidere celle des Aſſyriens & celle des Medes. Mais comme il a fixé la ruine de Ninive à la dix-huitieme année du regne de Joſias, il arrange la Chronologie de ces deux peuples de maniere qu'il puiſſe faire tomber la ruine de Ninive à cette époque. Ainſi dans la Chronologie des Aſſyriens, il ſuppoſe qu'il n'y eut que 86 ans entre la mort de Sennachérib & la ruine de Ninive, parce qu'en effet en reculant d'une année la mort de Sennachérib, on ne trouvera que 86 ans de là juſqu'à la dix-huitieme année de Joſias. Mais pour trouver ce nombre, il ne donne que 39 années à Aſſaradon, à qui nous avons cru devoir en donner 43 : il place enſuite les 20 années de Saoſduchin ; après quoi il réduit à 22 années le regne de Chiniladanus, qui nous a paru en avoir eu 22 juſqu'à la révolte de Nabopolaſſar, mais encore 12 au delà juſqu'à la ruine de Ninive. Dans cet intervalle le P. Houbigant introduit le Sarac de Polyhiſtor, que d'autres croient être le même que Chiniladanus ; & il lui donne arbitrairement les cinq ans dont il avoit beſoin pour atteindre ſa 86e année. Pour nous, en diſſertant ſur le temps de l'hiſtoire de Judith, nous avons cru trouver dans cet intervalle 97 ans, parce qu'en effet 43, 20, 22 & 12 forment bien 97. Mais comme le P. Houbigant va lui-même nous renvoyer à ſa Préface ſur l'hiſtoire de Judith pour la vérification de ſes calculs, nous renverrons auſſi à notre Diſſertation ſur le temps de l'hiſtoire de Judith, toutes les diſcuſſions relatives à ces époques. Il nous ſuffira d'obſerver ici que ſoit que l'on mette la ruine de Ninive en la dix-huitieme ou en la vingt-huitieme année

de Joſias, elle tombera toujours entre la mort des deux Tobies ſuivant notre calcul; mais plus avantageuſement, ſi comme nous le penſons, cette révolution ne tombe que vers la vingt-huitieme année.

IX. Examen de la preuve que le R. P. Houbigant prétend tirer de l'hiſtoire des Medes. Concluſion.

Quant à la Chronologie des Medes, le P. Houbigant commence par attribuer à Aſſaradon l'expédition que nous avons cru appartenir à ſon ſucceſſeur Saoſduchin, ſur le roi des Medes qu'il reconnoît être Phraortes comme nous l'avons ſoutenu. Il ſuppoſe que cette expédition, que nous avons rapportée à la douzieme année de Saoſduchin, ſe rapporte à la dix-huitieme d'Aſſaradon; ce qui la fait remonter d'environ trente-ſept ans. En ſuppoſant donc qu'elle arriva dix-huit ans après la mort de Sennachérib, il reſte de là juſqu'à la dix-huitieme de Joſias ſoixante & huit ans: car 18 & 68 ſont préciſément les 86 qu'il vient de compter depuis la mort de Sennachérib juſqu'à la ruine de Ninive. Pour avoir ce nombre d'années il commence par admettre après la mort de Phraortes un interregne, auquel il donne arbitrairement une durée de vingt-ſept ans: c'eſt préciſément le nombre qui lui eſt néceſſaire: car prenant enſuite les quarante années que l'on donne communément à Cyaxares, il ne lui faut plus qu'une année, qui ſera la premiere du regne d'Aſtyages: & il ſuppoſe que ce fut en cette même année, que Ninive fut détruite, vingt-deux ou vingt-trois ans après la mort de Tobie le pere. Nous croyons avoir montré dans la Diſſertation ſur le temps de l'hiſtoire de Judith, qu'il y eut cinquante-quatre ans, entre la mort de Sennachérib & la défaite de Phraortes, & ſeulement quarante-trois entre la défaite de Phraortes & la ruine de Ninive. On voit que 54 & 43 font bien les 97 que nous comptons depuis la mort de Sennachérib juſqu'à la ruine de Ninive. Nous ſommes obligés de renvoyer ſur cela à cette Diſſertation: mais nous ſupplions nos Lecteurs d'obſerver que même dans cette hypotheſe la ruine de Ninive ſe trouve encore au moins vingt ans après la mort de Tobie le pere: & nous eſpérons de leur équité qu'ils conviendront que ces vingt années valent bien les vingt-deux ou vingt-trois du P. Houbigant. Nous aurions ſouhaité pouvoir adopter le calcul de ce ſavant Interprete: mais on voit les motifs qui nous arrêtent. La Vulgate même réclame en faveur des années marquées dans le Grec; le Grec du Manuſcrit Alexandrin répond à l'objection du R. P. Houbigant: & les preuves que ce Savant eſtimable allegue en ſa faveur, ne nous ſont point contraires, parce que ſoit que l'on place la ruine de Ninive en la 18e ou 28e année de Joſias, ce ſera toujours après la mort de Tobie le pere & avant celle du fils, ſuivant le calcul même que nous tirons du Grec.

TOBIE,

SELON LA VERSION GRECQUE,

Traduite en Latin par le R. P. HOUBIGANT, *Prêtre de l'Oratoire.*

Et en François avec des Notes, par l'EDITEUR de cette BIBLE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Tobie. Sa fidélité à la Loi. Son mariage : naiſſance de ſon fils. Il demeure fidele dans ſa captivité. Situation où il ſe trouve ſous Salmanaſar, ſous Sennachérib & ſous Aſarhaddon.

1. LIBER *verborum Tobit, filii Tobiel, filii Ananiel, filii Aduel, filii Gabael, de ſemine Aſiel, ex tribu Nephthali,*

2. *qui captivus ductus fuit in diebus Enemeſſari, Regis Aſſyriorum, è Thiſbe, quæ eſt ad dexteram Cydios, de Nephthali in Galilæa ſupra Aſer.*

3. *Ego Tobit ingreſſus ſum vias veritatis & juſtitiæ omnibus diebus vitæ meæ, & multa largitus ſum fratribus*

1. LIVRE des paroles de Tobit, " fils de Tobiel, fils d'Ananiel, fils d'Aduel, fils de Gabaël, de la race d'Aſiel, " de la tribu de Nephthali,

2. lequel fut emmené captif au temps d'Enémeſſar, " Roi des Aſſyriens, ayant été enlevé de Thiſbé qui eſt à la droite de Cydios, de la tribu de Nephthali en Galilée, au deſſus d'Aſer. "

3. Moi Tobit j'ai marché dans les voies de la vérité & de la juſtice tous les jours de ma vie, & j'ai répandu

℣. 1. On a pu confondre dans le Chaldéen TUBIT, *Tobit*, avec TUBIH, *Tobia*, d'où ſera venu dans notre Vulgate *Tobias*.

Ibid. Vraiſemblablement le même que *Jaſiel*, nommé au I. Livre des Paralipomenes, VII. 13.

℣. 2. C'eſt-à-dire, Salmanaſar.

Ibid. Il y a lieu de préſumer que c'eſt Cédès au deſſus d'Aſor : ce ſont deux villes de la tribu de Nephthali. *Joſ.* XIX. 36. 37. Car le partage de Nephthali n'étoit pas au deſſus, mais à côté du partage de la tribu d'Aſer.

beaucoup d'aumônes " parmi mes freres & parmi les hommes de mon peuple qui étoient partis avec moi pour aller à Ninive au pays des Aſſyriens.

meis, meiſque popularibus, qui mecum profecti ſunt Niniven, in terram Aſſyriorum.

4. Lors donc que j'étois dans ma patrie, dans la terre d'Iſraël, & que j'étois encore jeune, toute la tribu de Nephthali mon pere, ſe retira du temple de Jéruſalem, qui avoit été choiſie d'entre toutes les tribus d'Iſraël, pour être le lieu où toutes les tribus offriroient leurs ſacrifices, & dans laquelle " le temple deſtiné à la demeure du Très-haut, fut conſacré, & fut bâti pour toutes les générations de ce ſiecle.

4. Cùm autem in patria mea verſarer, in terra Iſrael, & adhuc juvenis eſſem, tota tribus Nephthali patris mei receſſit à domo Jeruſalem, quæ ſelecta fuerat ex cunctis tribubus Iſrael, in quâ omnes tribus ſacra facerent, & ubi templum ſacratum fuit habitationi Altiſſimi, & ædificatum ad omnes ſæculi generationes.

5. Et toutes les tribus qui s'étoient retirées, ſacrifioient, ainſi que la maiſon de Nephthali mon pere, à la géniſſe de Baal. "

5. Et omnes tribus quæ ſimul deſciverant, ut & domus Nephthali patris mei, vitulæ Baal ſacrificabant.

6. Pour moi j'allois ſeul ſouvent à Jéruſalem aux jours de fêtes, ſelon l'ordre qui en a été donné à tout Iſraël par écrit & par une Loi perpétuelle; je portois avec moi les prémices & les dîmes " de mes fruits, & les premieres toiſons de mes brebis, & je donnois cela aux Prêtres enfants d'Aaron pour être offert ſur l'Autel. "

6. Ego autem ſolus ibam ſæpè Jeruſalem, feſtis diebus, ut ſuit omni Iſrael ſcripto & lege perpetuâ mandatum, habens mecum primitias & decumam frugum, & primas tonſuras, dabamque hæc ad altare ſacerdotibus filiis Aaron.

7. Je donnois la *premiere* dîme de tous mes fruits aux enfants de Lévi qui ſervoient dans Jéruſalem ; je vendois la ſeconde, & j'allois chaque année en dépenſer le produit à Jéruſalem.

7. Omnium frugum decumam dabam filiis Levi, qui in Jeruſalem miniſtrabant ; ſecundam autem decumam vendebam, & ibam, expendebamque hæc in Jeruſalem ſingulis annis.

8. Je donnois auſſi la troiſieme à ceux à qui elle appartenoit, comme Debbora mere de mon pere me l'avoit ordonné : car mon pere m'avoit laiſſé orphelin.

8. Tertiam autem dabam iis quibus par erat, ut præceperat mihi Debbora, mater patris mei ; nam fueram à patre meo relictus orphanus.

℣. 3. C'eſt l'expreſſion du Grec : *eleemoſynas multas feci.*

℣. 4. Le mot *ubi* n'eſt pas exprimé dans le Grec.

℣. 5. Le P. Houbigant ſoupçonne qu'on liſoit originairement, *vitulæ Bethel*, à la géniſſe de Béthel.

℣. 6. C'eſt l'expreſſion du Grec *decimas* : Tobie va en diſtinguer trois.

Ibid. Le Grec met à la fin du verſet *ad altare*, & auſſi-tôt ajoute *Omnium frugum* : ce qui a donné lieu de penſer que ces mots devoient être ainſi liés ; mais comme il n'y avoit point d'autel particulier pour les prémices & les décimes, Druſius & le P. Houbigant penſent que ces mots, *Omnium frugum*, appartiennent au ℣. ſuiv. où en effet ils conviennent beaucoup mieux.

9. *Et*

9. *Et cùm vir fui, cepi Annam uxorem de familiæ meæ ſemine, & genui ex illa Tobiam.*

9. Lorſque je fus en âge viril, je pris pour épouſe Anne qui etoit de la race de ma famille ; & j'engendrai d'elle Tobie.

10. *Interèà autem dùm eram Ninive captivus, omnes fratres mei & mei contribules gentium cibos edebant.*

10. Pendant que j'étois captif à Ninive, tous mes freres, & ceux de ma nation " mangeoient des aliments des Gentils.

11. *Ego verò diligenter cavi ne de illis ederem.*

11. Mais je me gardois bien d'en manger.

12. *Nam Dei memoriam totâ mente retinebam.*

12. Car je conſervois de toute mon ame la mémoire de Dieu.

13. *Dedit autem mihi Altiſſimus gratiam & favorem coram Enemeſſaro, & fui emptor obſoniorum ejus.*

13. Le Très-haut me fit trouver grace & faveur auprès d'Enémeſſar, & je fus ſon pourvoyeur. "

14. *Iter feci in Mediam, & depoſui apud Gabaelum fratrem Gabriæ in Rages Medorum argenti talenta decem.*

14. Je fis un voyage en Médie, & je dépoſai entre les mains de Gabaël frere de Gabria, à Ragès de Médie, dix talents d'argent.

15. *Et poſtquàm mortuus eſt Enemeſſar, regnavit pro eo Sennacherim filius ejus ; cujus viæ, quoniam inſtabiles erant, ego in Mediam ire non potui.*

15. Après qu'Enémeſſar fut mort ; Sennachérim " ſon fils régna à ſa place ; & comme ſes voies étoient mal affermies, je n'eus plus la liberté d'aller en Médie.

16. *Sed in diebus Enemeſſari multa largitus ſum fratribus meis ; dabam pauperibus cibos meos, veſtimenta nudis :*

16. Dans les jours d'Enémeſſar, je fis beaucoup d'aumônes " à mes freres : je donnois ma nourriture à ceux qui avoient faim, & des vêtements à ceux qui étoient nuds ;

17. *& ſi quem de mea gente videbam mortuum, & poſt murum Ninivis projectum, ego eum ſepeliebam.*

17. & ſi je voyois quelqu'un de ma nation mort & jetté derriere le mur de Ninive, je lui donnois la ſépulture.

18. *Si quos autem occidiſſet rex Sennacherim, poſtquàm ex Judæa redierat fugiens, ego eos clàm ſepeliebam : (multos enim occidit iratus :)*

18. Si le Roi Sennachérim, depuis qu'il fut revenu fugitif de Judée, faiſoit mourir quelques-uns d'eux, je les enſéveliſſois en ſecret : (car dans ſa co-

℣. 10. C'eſt le ſens du Grec, qui ne dit pas de la même tribu, mais de la même nation, *qui ex genere meo.* Les tribus de Juda & de Benjamin n'étoient pas encore captives, & Tobie vient de dire que toutes les autres avoient dégénéré avant leur diſperſion. Au ℣. 17. le P. Houbigant rend la même expreſſion par *ex gente mea.*

℣. 13. Le mot *ejus* n'eſt pas exprimé dans la Verſion du P. Houbigant : mais on le trouve dans le Grec qui exprime comme nous par un ſeul mot ὀψωνιστὴς, ce que le P. Houbigant traduit par *emptor obſoniorum.*

℣. 15. On voit bien que c'eſt celui que les autres Livres de l'Ecriture nomment *Sennachérib.*

℣. 16. C'eſt l'expreſſion du Grec, *eleemoſynas multas feci.*

lere, il en fit mourir beaucoup :) & lorſqu'il faiſoit chercher leurs corps, on ne les trouvoit point.

19. Alors un homme de Ninive alla dénoncer au Roi que je les enſéveliſſois, & je me cachai ; ayant enſuite " appris que l'on me cherchoit pour me faire mourir, je craignis, & je m'éloignai.

20. Tout mon bien alors fut pillé, & il ne me reſta rien qu'Anne mon épouſe & Tobie mon fils.

21. Mais il ne s'étoit pas encore écoulé cinquante " jours, " lorſque deux de ſes fils le tuerent, & s'enfuirent dans les montagnes d'Ararat. " Alors Sacherdon " ſon fils régna à ſa place. Celui-ci confia à Achiachar ſurnommé Anaël, " fils de mon frere, le ſoin de tenir tous les regiſtres, & de conduire toutes les affaires de ſon royaume.

22. Achiachar pria pour moi, & je revins à Ninive : Achiachar étoit l'Echanſon ; l'anneau lui étoit confié, il avoit le gouvernement & il tenoit les regiſtres : Sacherdon lui avoit donné le ſecond rang après lui ; & c'étoit le fils de mon frere.

rex autem cùm corpora requirebat, hæc non reperiebat.

19. Tum unus ex Ninivenſibus ivit, & Regi ſignificavit, me eos ſepelire : propterea ego me abſcondi ; cùm enim non neſcirem me ad necem quæri, timui & receſſi.

20. Et omnia mea bona direpta ſunt ; nec mihi quicquam relictum fuit præter Annam uxorem meam, & filium meum Tobiam.

21. Vix autem dies quinquaginta elapſi fuerant, cùm eum filii ſui duo interfecerunt ; qui cùm fugiſſent in montes Ararat, regnavit pro eo filius ejus Sacherdon. Ille Achiacharum Anaelem, fratris mei filium, præfecit omnibus regni ſui rationibus, univerſæque adminiſtrationi.

22. Oravit pro me Achiacharus, & reverſus ſum Niniven. Achiacharus autem pincerna erat, & annuli præſes & adminiſter ac rationum magiſter. Fecit eum Sacherdon ſe uno minorem ; ille autem erat fratris mei filius.

℣. 19. C'eſt le ſens du Grec, qui ne dit pas *enim*, mais *autem* : Tobie d'abord ſe cacha, & enſuite il s'éloigna.

℣. 21. C'eſt l'expreſſion du Grec *Et non elapſi fuerant dies quinquaginta, cùm*, &c. Ce qui ſe concilie avec l'expreſſion de la Vulgate, qui n'en compte que quarante-cinq : car s'il n'y en eut que quarante-cinq, il eſt vrai de dire qu'il n'y en a pas eu cinquante. La Verſion du P. Houbigant fait diſparoître ce moyen de conciliation.

Ibid. On lit ici dans le Grec de l'Edition Romaine, ἡμέρας, *dies*, à l'accuſatif, pour ἡμέραι, *dies* au nominatif, que l'on trouve dans le MS. Alexandrin.

Ibid. On lit ici dans le Grec de l'Edition Romaine, Ἀραραθ, *Ararath*, pour Ἀραρατ, *Ararat*, que l'on trouve dans le MS. Alexandrin, & dans la Geneſe, VIII. 3.

Ibid. C'eſt celui que l'Ecriture nomme *Aſarhaddon* au IV. Livre des Rois, XIX. 37. & dans Iſaïe, XXXVII. 38. Le même nom peut auſſi ſe prononcer, *Aſarchedon*, de maniere que la ſeule lettre A fait ici la différence des deux lectures.

Ibid. Ce ſurnom le diſtingue d'un autre Achiachar, dont il eſt parlé au Chap. XI. ℣. 18.

CHAPITRE II.

Zele de Tobie pour la ſépulture des morts. Il devient aveugle. Reproches qui lui ſont faits par ſa femme.

1. *POſtquàm autem rediiſſem domum meam, & reddita mihi eſſet Anna uxor mea, & Tobias filius meus, die Pentecoſtes, quod eſt feſtum ſanctum hebdomadarum, fuit apud me lautum prandium, & accubui ut ſumerem cibum.*

2. *Eccùm viderem multas eſſe dapes, dixi filio meo : Vade, & ſi quem de fratribus egenum reperies, qui Dei ſit memor, adducito eum ; ego te expectabo.*

3. *Ille veniens dixit : Pater, unus de noſtrâ, qui interfectus eſt, jacet in platea.*

4. *Tum ego, antequàm quidquam guſtarem, exivi celeriter, & aſportavi eum in ædem quamdam, donec ſol occumberet.*

5. *Deindè reverſus lavi, & cepi eum dolore cibum meum.*

6. *Simul recordatus ſum prophetiæ Amos, hæc dicentis : Feſta veſtra in luctum vertentur, & hilaritates veſtræ in lamentum.*

7. *Et lacrymatus ſum : cùm autem ſol occubuiſſet, abii, & ſodiens ſepelivi eum.*

8. *Vicini autem irridebant, dicentes : Adhucne ille non timet ne propter eam rem morti detur ? En, poſtquàm effugit, rursùm ſepelit mortuos.*

9. *Eâdem nocte redii, ſepulto mortuo,*

1. APrès que je fus revenu dans ma maiſon, & qu'Anne mon épouſe & Tobie mon fils m'eurent été rendus, il arriva qu'un jour de la Pentecôte, qui eſt la ſainte fête des ſemaines, il y eut chez moi un grand repas, & je me mis à table pour manger.

2. Et comme je vis que la table étoit abondamment fournie, je dis à mon fils : Allez, & ſi vous trouvez quelqu'un de nos freres qui ſoit dans le beſoin, & qui ſe ſouvienne du Seigneur, amenez-le ; je vais vous attendre.

3. Il revint, & me dit : Mon pere, un homme de notre nation qui a été étranglé, " eſt étendu dans la place.

4. Alors je ſortis promptement avant d'avoir goûté d'aucun mets, je l'enlevai & le dépoſai dans une maiſon juſqu'à ce que le ſoleil fût couché.

5. Enſuite étant revenu je me lavai, & je pris mon repas avec douleur.

6. Je me ſouvins alors de la prophétie d'Amos, qui dit : Vos fêtes ſeront changées en deuil, & toutes " vos joies en larmes.

7. Je me mis à pleurer : & lorſque le ſoleil fut couché, je m'en allai faire une foſſe, où je l'enterrai.

8. Mes voiſins ſe moquoient de moi, & diſoient : Ne craint-il donc point encore d'être mis à mort pour cela ? Il l'a échapé, & voici qu'il enterre encore les morts.

9. Dans la même nuit, je revins

℣. 3. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine, ἐστραγγαλωμένος, *diſtortus*, peut-être pour ἐστραγγαλισμένος, *ſtrangulatus*, qu'on lit dans le MS. Alexandrin.

℣. 6. Le mot *omnes* omis par le P. Houbigant ſe trouve dans le Grec.

après avoir enterré ce corps ; & ſans m'être purifié, " je me couchai près de la muraille de la cour, & mon viſage demeura découvert.

10. Je ne ſavois pas qu'il y avoit des oiſeaux dans cette muraille ; & mes yeux étant ouverts, ces oiſeaux firent tomber de la fiente chaude ſur mes yeux, & mes yeux furent couverts de taies. J'allai trouver les médecins ; mais ils ne purent me guérir. Achiachar prit ſoin de me nourrir juſqu'à ce qu'il partît " pour l'Elymaïde.

11. Anne mon épouſe travailloit en laine "dans les ſalles des femmes, & elle envoya ſon ouvrage à ſes maîtres.

12. Ils lui donnerent ſa récompenſe ; & ils y ajouterent un chevreau.

13. Lorſqu'elle revint auprès de moi, cet animal commença " de crier : & je dis à mon épouſe : D'où vient ce chevrau ? n'eſt-il point volé ? " rendez-le à ſes maîtres, car il n'eſt pas permis de manger ce qui eſt volé.

14. Elle me dit : c'eſt un don qu'on a ajouté à ma récompenſe. Mais je ne la croyois point, & je lui dis de le rendre à ſes maîtres. Je diſputois "donc avec elle ; mais elle me répondit en diſant : Où ſont vos aumônes & vos œuvres de juſtice ? Voilà comme vous ſavez tout.

& obdormivi fatigatus propè aulæ parietem ; vultus autem meus non erat coopertus.

10. *Nec ſciebam in eo pariete eſſe aves : dumque oculos apertos habebam, aves ejecerunt calida ſtercora in oculos meos ; & facta eſt in oculis meis albugo. Ivi ad medicos, qui mihi non profuerunt. Achiacharus autem me nutrivit, donec Elymaida proficiſceretur.*

11. *Anna verò uxor mea, erat apud textrinum in mulierum cellis, & opus ſuum ad dominos mittebat.*

12. *Qui quidem ei mercedem dederunt, & prætereà illam hædo munerârunt.*

13. *Hæc ad me cùm venit, ille edidit balatum, & dixi ei : Undè habes hædum ? Vide ne ſit furto ablatus ; redde illum dominis ; neque enim fas eſt edere id quod fuit furto ablatum.*

14. *Illa autem dixit : Hic mihi præter mercedem datus eſt. Ego autem ei non credebam, & mandavi ut redderet eum dominis ; ſimulque cum ea contendebam. Illa autem mihi reſpondens : Ubinam ſunt, inquit, eleemoſynæ tuæ & juſtitia tua ? Nunc tu omnia perſpecta habes.*

℣. 9. C'eſt l'expreſſion du Grec, *decubui pollutus* : Le *fatigatus* eſt l'expreſſion de la Vulgate : le P. Houbigant croit qu'elle peut venir de μεμοχθηκὼς ; ou plutôt ce ſeroit μεμοχμηκὼς. Mais l'expreſſion *pollutus* paroît être ici miſe en oppoſition avec le *lavi* du ℣. 5. Après avoir levé le corps, il ſe purifia ; *lavi* : mais après l'avoir enterré, étant fatigué, il négligea de ſe purifier avant de ſe coucher : *decubui pollutus*.

℣. 10. On lit dans le Grec ἐπορεύθην, *profectus ſum*, vraiſemblablement pour ἐπορεύθη, *profectus eſt* : car il ne paroît pas que Tobie ait fait ce voyage.

℣. 11. C'eſt le ſens du Grec, *lanificabat* : ce ſeroit plutôt filer de la laine, que faire de la toile.

℣. 13. C'eſt l'expreſſion du Grec : *cœpit clamare*.

Ibid. C'eſt encore l'expreſſion du Grec : *Undè hædus ? nonne furtivus eſt ?*

℣. 14. On lit dans le Grec ἐρυθριῶν, *erubeſcebam* : comme ce mot ne paroît pas convenir ici, le P. Houbigant ſoupçonne qu'il faut lire ἤρξον, *contendebam*. Il n'y reſſemble pas aſſez : ce ſeroit plutôt ἠριζόμην au même ſens.

CHAPITRE III.

Prieres de Tobie & de Sara fille de Raguël. Le Seigneur les exauce, & envoie à leur secours l'Ange Raphaël.

1. *EGo contristatus fudi lacrymas, & oravi cum dolore, hæc dicens:*

2. *Justus es, Domine, & omnia opera tua viæque omnes tuæ sunt misericordia & veritas; tu judicia vera & justa omni tempore exerces.*

3. *Memento meî, & respice me; noli ulcisci peccata mea & delicta, vel mea, vel parentum meorum, qui coram te peccaverunt.*

4. *Posthabuerunt enim mandata tua; propterea tradidisti nos ad direptionem, ad captivitatem, ad mortem, ad fabulam & ad opprobrium apud omnes gentes, in quibus dispersi sumus.*

5. *Nunc igitur judicia tua multa & vera sunt: cùm mihi sic facis propter peccata mea & parentum meorum, quia non servavimus mandata tua, neque ingressi sumus coram te in veritate.*

6. *Fac hodiè mihi ut tibi videbitur: mandatum da ut auferatur spiritus meus, ut dissolvar & in terram revertar; nam melius est mihi mori, quàm vivere, postquàm falsas audivi contu-*

1. JE fus alors affligé jusqu'à verser des larmes, & je priai avec douleur, en disant:

2. Vous êtes juste, Seigneur; toutes vos œuvres & toutes vos voies sont miséricorde & vérité, & les jugements que vous exercez, sont toujours fideles & justes.

3. Souvenez-vous de moi, & regardez-moi; & ne tirez point vengeance de mes péchés, ni de mes égarements, " ni de ceux de mes peres qui " ont péché contre vous.

4. Car ils ont méprisé vos commandements, & vous nous avez livrés en proie & réduits en captivité; vous nous avez livrés à la mort & aux insultes ignominieuses " de toutes le nations au milieu desquelles vous nous avez dispersés.

5. Maintenant donc vos jugements sont justes " & fideles, lorsque vous me traitez ainsi " à cause de mes péchés, & de ceux de mes peres, parce que nous n'avons point observé vos commandemens; car " nous n'avons point marché dans la vérité devant vous.

6. Maintenant donc " traitez-moi comme il vous plaira; ordonnez que mon ame soit retirée de mon corps, afin que mes liens étant rompus je retourne en terre, parce qu'il m'est plus

℣. 3. Le Grec dit simplement, *& delicta mea & parentum meorum quibus* ou *qui*. L'Edition Romaine porte *ἃ quibus*, le MS. Alexandrin, *οἵ qui*.

℣. 4. Le Grec dit, *ad fabulam opprobrii*.

℣. 5. A la lettre, nombreux; *τελλαὶ multæ*, vraisemblablement pour *δίκαιαι*, *justæ*.

Ibid. Le Grec à la lettre, *ex me facere*; il paroît qu'il y a là quelque faute.

Ibid. C'est l'expression du Grec: *non enim*.

℣. 6. Le Grec répete la même expression qu'au ℣. précéd. *Et nunc*, ou *Nunc igitur*.

avantageux de mourir que de vivre : car j'ai entendu des outrages faux, & j'éprouve beaucoup de chagrin. Ordonnez que je ſois délivré de ces maux pour entrer dans le ſéjour de l'éternité : ne détournez pas votre face de deſſus moi.

melias, & multus eſt mihi dolor. Mandatum da ut jam nunc dimittar ex his angustiis in ſedem ſempiternam, nec avertas à me faciem tuam.

7. Le même jour il arriva que Sara " fille de Raguël, à Ecbatane de Médie, " fut auſſi elle-même outragée par les ſervantes de ſon pere :

7. Eâdem die accidit etiam ut Sara, filia Raguelis, Ecbatanis in urbe Mediæ, opprobrio afficeretur ab ancillis ſui patris :

8. parce qu'ayant été donnée à ſept maris, Aſmodée, le mauvais eſprit, " les avoit tués, avant qu'ils ſe fuſſent approchés d'elle comme de leur femme : car elles diſoient : Ne comprenez-vous donc pas que vous ſuffoquez vos maris ? vous en avez déjà eu ſept, & aucun d'eux ne vous a laiſſé ſon nom.

8. propterea quòd, cùm tradita fuiſſet ſeptem maritis, Aſmodæus, dæmonium nequam, interfecerat eos, antequàm illi eâ, ut uxore, uterentur ; etenim hæc ei dicebant : An tu non vides, te præfocâſſe maritos tuos ? Tu jam ſeptem habuiſti, nec eorum ullius nomine appellata es.

9. Pourquoi nous frappez-vous ? " S'ils ſont morts, allez-vous-en avec eux ; & que jamais nous ne voyons de vous aucun fils ni aucune fille.

9. Quorsùm nos propter te cædimur ? & quandoquidem illi mortui ſunt, quin tu abis poſt eos, ne filium ex te, vel filiam, unquam videamus ?

10. Lorſqu'elle eut entendu cela, elle en fut ſi affligée, qu'elle vouloit preſque s'étrangler : " mais elle dit : Je ſuis l'unique enfant de mon pere ; ſi je fais cela, l'opprobre en retombera ſur lui, & je plongerai ſa vieilleſſe dans une douleur qui le conduira juſqu'aux bas lieux. "

10. Illa, his auditis, dolore penè enecata eſt, dixitque : Ego unica ſum patri meo ; ſi hoc fecero, recidet in eum opprobrium, ſenectutemque ejus cum dolore ad inferos deducam.

11. Enſuite elle pria à ſa fenêtre, " & elle dit : Vous êtes digne de béné-

11. Deindè oravit ad feneſtram ſuam, hæc dicens : Benedictus es, Domine

℣. 7. Le Grec la nomme toujours *Sarra*, & non *Sara* : Le P. Houbigant a négligé cette variante, quoiqu'il ait conſervé celle de *Tobit*, au lieu de *Tobias*.

Ibid. Ces mots *in urbe* ne ſont pas exprimés dans le Grec.

℣. 8. En Grec le mot δαιμόνιον, en Latin, *dæmonium*, ne ſe prend pas toujours en mauvaiſe part : voilà pourquoi l'on trouve ici *dæmonium nequam*, le mauvais démon, c'eſt-à-dire, le mauvais eſprit.

℣. 9. C'eſt l'expreſſion du Grec : *Quid eos cædis ? ſi mortui ſunt, vade cum eis.* Les maîtres châtioient leurs ſerviteurs, & les maîtreſſes, leurs ſervantes.

℣. 10. C'eſt le ſens du Grec : *doluit valdè uſque ad ſtrangulatum.* On peut ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la Préface.

Ibid. En Grec, εἰς ἅδου : c'eſt le nom que les Grecs emploient pour marquer le lieu où les ames deſcendoient après la mort, & où celles des juſtes mêmes étoient retenues avant que J. C. leur eut ouvert le ciel.

℣. 11. C'eſt-à-dire, vers le temple, comme fit Daniel dans ſa captivité.

Deus meus, & benedictum nomen ſanctum tuum, & in ſæcula glorioſum; laudent te in ſæculum univerſa opera tua.

12. *Nunc ergo ad te, Domine, oculos meos converto, & vultum meum.*

13. *Tolle me, oro, ex hac terra, nec ſinas me audire contumelias tales.*

14. *Tu ſcis, Domine, me non fuiſſe ullius viri commercio contaminatam,*

15. *nec me ullâ labe aſperſiſſe nomen meum, nec nomen mei patris in hac terra, in quâ captiva detineor. Ego unica filia patris mei, cui nec ſupereſt hæres filius, nec conſanguineus, qui aliquem filium habeat, ut ego me ad ejus nuptias reſervem. Jam mihi ſeptem periêre. Quorsùm ego adhuc viverem? Quòd ſi tibi non placet me morti dari, da mandatum; quæſo, ut ego reſpiciar, neque adhuc ſim ſine honore, vel iſtas audiam contumelias.*

16. *Exaudita eſt autem utriuſque*

diction, " Seigneur mon Dieu, & votre nom ſaint & glorieux eſt également digne de bénédiction dans tous les ſiecles; " que tous vos ouvrages vous beniſſent dans tous les ſiecles.

12. Maintenant donc, " Seigneur, je porte vers vous mes yeux & mon viſage,

13. en vous demandant de rompre les liens qui me retiennent ſur la terre, en ſorte que je n'entende plus de pareils outrages. "

14. Vous ſavez, Seigneur, que je ne me ſuis ſouillée de péché avec aucun homme, "

15. & que je n'ai imprimé aucune tâche à mon nom, ni au nom de mon pere, dans cette terre où je ſuis captive. Je ſuis l'unique enfant de mon pere, & il n'a point d'autre enfant qui puiſſe être ſon héritier; il n'a point de proche, ni aucun fils de ſes proches, à qui je puiſſe me réſerver pour épouſe. Déjà j'ai vu périr ſept époux: pourquoi donc vivrois-je? Si cependant il ne vous plaît pas de m'ôter " la vie, ordonnez que je ſois l'objet de vos regards, & de votre miſéricorde, en ſorte que je n'entende plus de pareils outrages.

16. La prière de l'un & de l'autre

Ibid. Benedictus., hébraïſme pour *benedicendus.*

Ibid. C'eſt le ſens du Grec: *& benedictum nomen tuum ſanctum & glorioſum in ſæcula.*

℣. 12. Omis dans la Verſion du P. Houbigant, *ego*: mais c'eſt ſans doute une faute d'impreſſion pour *ergò.*

℣. 13. C'eſt l'expreſſion du Grec; *Dixi, ſolvere me à terra, nec audire me ampliùs opprobrium.* Peut-être qu'au lieu de λυσαι, *dixi*, il faudroit lire λυων, *dicens.* Le mot *ampliùs* omis dans la Verſion du P. Houbigant, eſt exprimé dans le Grec: ce qui va ſervir à expliquer le ℣. 15.

℣. 14. Le Grec dit: *Quòd pura ſim ab omni peccato viri.*

℣. 15. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine, *præcipe reſpicere in me, & non ampliùs miſereri mei, & audire me opprobrium.* Le P. Houbigant qui a bien vu que *non ampliùs* ne pouvoit convenir avec *miſereri* a cru que l'on avoit pu confondre deux ſignifications du mot Chaldéen, la *miſéricorde* & l'*opprobre*: delà vient qu'il a traduit *neque adhuc ſim ſine honore.* Mais il remarque lui-même que d'autres exemplaires levent la difficulté en rapportant le mot μηκετι au dernier membre, en ce ſens *& miſereri mei, & non ampliùs audire me opprobrium.* C'eſt ce qu'on lit dans le MS. Alexandrin; & c'eſt préciſément la même expreſſion qu'au ℣. 13.

pénétra devant la gloire du grand Dieu. "

17. Raphaël fut donc envoyé pour les guérir l'un & l'autre, en faiſant tomber les taies de Tobit, " en donnant Sarra fille de Raguël pour épouſe à Tobie fils de Tobit, & en liant le mauvais eſprit Aſmodée : car elle devoit échoir à Tobie comme à ſon héritier. Dans ce même temps, Tobit retourna chez lui, & entra dans ſa maiſon, " & Sarra fille de Raguël deſcendit de ſa chambre haute.

oratio apud glorioſum magnumque Raphael.

17. *Qui quidem miſſus eſt eos ambos ſanaturus : ut nimirùm Tobit albugines tolleret, & ut Sara, filia Raguelis, traderetur Tobiæ filio Tobit in matrimonium, & ut ligaretur dæmonium nequam, Aſmodæus : quoniam hæc jure hereditario Tobiæ uxor debebatur. Eodem tempore Tobit reverſus eſt domum ſuam, & Sara filia Raguelis ex cubiculo ſuo ſuperiore deſcendit.*

℣. 16. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine : *Et exaudita eſt oratio amborum in conſpectu gloriæ magni Raphaël* : Les éditions d'Alde & de Complute liſent *magni Dei*. Le nom de *Raphaël* appartient au ℣. ſuivant. *Raphael & miſſus eſt*, pour *Et miſſus eſt Raphael.*

℣. 17. Tobie le pere, qui a parlé juſqu'ici en premiere perſonne *Ego*, commence ici de parler de ſoi en tierce perſonne *Tobit*. Le P. Houbigant n'a marqué qu'au ℣. 10. du Chap. V. ce changement de ſtyle.

Ibid. Le Grec dit *reverſus ingreſſus eſt in domum ſuam.*

CHAPITRE IV.

Inſtructions que Tobie donne à ſon fils. Il l'avertit de la ſomme qu'il avoit miſe entre les mains de Gabaël.

1. EN ce jour-là, " Tobit ſe reſſouvint de l'argent qu'il avoit dépoſé entre les mains de Gabaël à Ragès de Médie :

2. & il dit en lui-même : J'ai demandé la mort : pourquoi n'appellai-je pas Tobie mon fils, pour lui donner mes avis " avant de mourir ?

3. Enſuite l'ayant appellé, il lui dit : Mon fils, ſi je meurs, enſeveliſſez-moi, & ne mépriſez pas votre mere ; honorez-la tous les jours de ſa " vie : faites ce

1. *EO tempore, recordatus eſt Tobit pecuniæ ejus, quam depoſuerat apud Gabaelum in Rages Medorum :*

2. *dixitque intra ſemetipſum : Ego petivi ut morerer ; cur non voco Tobiam filium meum, ut hoc ei indicem priuſquàm moriar ?*

3. *Deindè eum vocans, dixit : Fili ; quando ego moriar, tu ſepelito me, nec deſpicito matrem tuam : honora eam quandiù vivet ; facito quod ei placebit,*

℣. 1. C'eſt l'expreſſion du Grec, *In die illa.*

℣. 2. C'eſt le ſens du Grec qui ne met pas *hoc*, mais ſimplement *ut eum admoneam.* Les avis qu'il lui donne, ne ſe bornent pas à ce ſeul objet ; & ce n'eſt pas même par là qu'il commence.

℣. 3. On lit dans le Grec, *omnibus diebus vitæ tuæ* ; c'eſt aſſez viſiblement une faute ου, *tuæ*, pour αὐτῆς *ejus*, comme on le lit dans la Vulgate.

nec

nec eam moleſtes.

4. *Memento, fili, quàm multa propter te pericula in utero experta fuerit : eu, cùm morietur, ſepelito eam apud me in eodem ſepulcro.*

5. *Memento, fili, Domini Dei noſtri omnes dies vitæ tuæ : cave pecces, & mandata ejus tranſgrediaris ; fac quod juſtum eſt omnes dies vitæ tuæ ; noli ingredi vias iniquitatis.*

6. *Cùm enim ſectabere veritatem, proſperitas erit tibi in operibus tuis, ut & omnibus iis qui juſtitiam colunt.*

7. *Fac eleemoſynam de facultatibus tuis ; nec parcus ſis, quando eleemoſynam facies, ne avertas ab ullo paupere vultum tuum, & Dei vultus à te non avertetur.*

8. *Cùm tibi erit multum, de eo fac eleemoſynam ; quòd ſi tibi modicum erit, ne cunctèris vel de modico facere eleemoſynam.*

9. *Nam depoſitum bonum tu tibi recondes ad diem neceſſitatis.*

10. *Eleemoſyna enim à morte liberat ; nec ſinit intrare in tenebras.*

11. *Nimirùm eleemoſyna optimum donum eſt omnibus iis qui eam coram Altiſſimo faciunt.*

qui lui ſera agréable, & ne lui cauſez point de peine.

4. Souvenez-vous, mon fils qu'elle a éprouvé bien des dangers pour vous lorſque vous étiez dans ſon ſein." Lorſqu'elle ſera morte, enſéveliſſez-la auprès de moi dans un même tombeau.

5. Mon fils, ſouvenez-vous du Seigneur notre Dieu tous les jours " ; & gardez-vous de pécher & de tranſgreſſer ſes préceptes : pratiquez la juſtice tous les jours de votre vie, & ne marchez point dans les voies de l'iniquité.

6. Car ſi vous pratiquez la vérité, vos œuvres auront un heureux ſuccès, pour vous comme pour tous ceux qui pratiquent la juſtice.

7. Faites l'aumône de ce que vous poſſéderez, & que votre œil ne ſoit point affligé " de l'aumône que vous ferez : ne détournez votre viſage d'aucun pauvre, & le viſage de Dieu ne ſe détournera point de vous.

8. Lorſque vous aurez beaucoup de bien, faites-en l'aumône ; ſi vous en avez peu, ne craignez point de faire l'aumône ſelon le peu que vous avez. "

9. Car par-là vous vous réſerverez un bon dépôt pour le jour où vous en aurez beſoin.

10. Car l'aumône délivre de la mort, & ne laiſſe point tomber dans les ténebres. "

11. Car l'aumône eſt un excellent don devant le Très haut " pour tous ceux qui la pratiquent.

℣. 4. C'eſt le ſens du Grec, *quòd multa pericula experta ſit propter te in utero.*

℣. 5. Le Grec ne dit pas ici *vitæ tuæ* ; cela eſt aſſez ſous-entendu.

℣. 7. C'eſt le ſens du Grec : *nec invideat oculus tuus.*

℣. 8. Le Grec à la lettre *ſecundùm modicum*, ou ſimplement *modicè* ; de même qu'au commencement du ℣. *ſecundùm multum* ſe prend pour le ſimple *multùm.*

℣. 10. Non de la mort premiere qui ſépare l'ame d'avec le corps, ni des ténebres du tombeau, où tous les hommes doivent deſcendre ; mais de la ſeconde mort qui ſépare l'homme d'avec Dieu, & des ténebres de l'enfer, où tombent tous ceux qui meurent dans le péché.

℣. 11. C'eſt le ſens du Grec : *Donum enim bonum eſt eleemoſyna omnibus facientibus eam in conſpectu Altiſſimi* : Le ſens eſt *Donum bonum in conſpectu Altiſſimi* : & c'eſt parce que l'aumône eſt une offrande ainſi agréable à Dieu, qu'elle a l'avantage de délivrer de la mort & des ténebres.

12. Mon fils, gardez-vous de toute fornication ; & ſur-tout prenez une femme de la race de vos peres ; ne prenez point une femme étrangere, qui ne ſoit pas de la tribu de votre pere : car nous ſommes enfants des Prophetes. Noé, Abraham, Iſaac & Jacob ſont dès les anciens temps nos peres : ſouvenez-vous, mon fils, qu'ils ont tous pris des femmes d'entre leurs freres, qu'ils ont été benis dans leurs enfants, & que la terre ſera l'héritage de leur race. "

12. *Cave diligenter, fili, ab omni ſcortatione ; & primùm ſume uxorem de ſemine patrum tuorum ; noli accipere extraneam uxorem, quæ non ſit de tribu patris tui ; nam filii prophetarum ſumus. Patres noſtri ab initio fuerunt Noe, Abraham, Iſaac & Jacob. Memento, fili, eos omnes cepiſſe uxores ex fratribus ſuis, & in filiis ſuis habuiſſe benedictionem, & ſemen eorum poſſediſſe terram.*

13. Maintenant donc, mon fils, aimez vos freres ; & ne vous élevez point dans votre cœur au deſſus de vos freres & des enfants de l'un & de l'autre ſexe de votre peuple, en dédaignant de vous choiſir d'entr'eux une épouſe ; " car l'orgueil attire la perte, & expoſe à bien des accidents, " de même que l'inutilité attire l'abaiſſement & une grande indigence : " car l'inutilité eſt la mere de la faim.

13. *Nunc igitur, fili, dilige fratres tuos, nec dedigneris in animo tuo, de fratribus tuis, & de filiis filiabuſve populi tui ſumere tibi uxorem ; maximè enim pernicioſa res eſt & irrequieta ſuperbia, ſicut in pigritia detrimentum eſt & magna inopia ; nam pigritia mater eſt famis.*

14. Que la récompenſe d'aucun ouvrier ne demeure chez vous ; mais ayez ſoin de la lui délivrer ſans délai : ſi vous ſervez le Seigneur, vous en recevrez la récompenſe. Mon fils, veillez ſur vous-même dans toutes vos œuvres, & ſoyez bien réglé " dans toute votre conduite.

14. *Ne commoretur apud te merces hominis, qui opus fecit ; ſed ſtatim tribue ei : ſi ſervies Domino, retribuetur tibi. Attende tibi, fili, in omnibus operibus tuis ; eſto in omni vitâ tuâ prudens.*

15. Ne faites à perſonne ce que vous haïſſez : ne buvez point de vin juſqu'à vous enivrer ; & que l'ivreſſe ne marche point avec vous dans votre voie.

15. *Id quod averſaris, nemini feceris ; ne bibito vinum uſque ad ebrietatem ; ne eat tecum in via tua ebrietas.*

℣. 12. C'eſt le ſens du Grec, qui dit très-bien : *& ſemen eorum hæreditabit terram.* Il n'y a point à ſoupçonner là aucune faute de Copiſte : Tobie parle d'après ce que Dieu même avoit dit à Abraham : » Etendez vos » regards au ſeptentrion & au midi, à l'o» rient & à l'occident : je vous donnerai à » vous & à votre race pour toujours toute » la terre que vous voyez. *Gen.* XIII. 14. & 15. D'où S. Paul conclut qu'Abraham eſt l'*héritier* non pas de la ſeule terre de Chanaan, mais *du monde* entier, lui & ſa race avec lui, *promiſſio Abrahæ aut ſemini ejus ut hæres eſſet mundi. Rom.* IV. 13.

℣. 13. C'eſt le ſens du Grec : *nec ſuperbiâ extollaris in corde tuo ſuper fratribus tuis, & filiis & filiabus populi tui, ſumere tibi ex eis uxorem.*

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec ; *quia in ſuperbia pernicies & inconſtantia multa.*

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec : *& in inutilitate minoratio & indigentia magna.*

℣. 14. C'eſt le ſens du Grec : *diſciplinatus in omni converſatione tua.*

16. *Da pauperi de pane tuo ; & iis qui nudi ſunt, de veſtibus tuis. Quidquid tibi ſuperfluum erit, de eo fac eleemoſynam ; ne ſis parcus in facienda eleemoſyna.*

16. Donnez de votre pain à celui qui a faim, " & de vos vêtements à ceux qui en manquent. Faites l'aumône de tout votre ſuperflu ; & que votre œil ne ſoit point affligé de l'aumône que vous faites. "

17 *Sparge panes tuos in ſepulcra juſtorum, nec des peccatoribus.*

17. Répandez vos pains ſur le tombeau des juſtes ; & n'en donnez point aux pécheurs.

18. *Conſilium ex omni ſapiente require, neque unquam conſilium utile aſperneris.*

18. Prenez conſeil de tout homme ſage, & ne mépriſez aucun conſeil utile.

19. *In omni tempore benedicito Domino Deo, & poſtula ab eo ut rectæ ſint viæ tuæ, ut omnes ſemitæ tuæ & conſilia tua proſperè cedant ; neque enim omnium eſt conſilio pollere : ſed Dominus ipſe omnia bona largitur ; & quem vult, quomodo ei placet, deprimit. Nunc igitur, fili, memor eſto mandatorum meorum, neque hæc de corde tuo deleantur.*

19. Beniſſez en tout temps le Seigneur Dieu, & demandez-lui que vos voies ſoient droites, & que tous vos ſentiers & vos conſeils aient une heureuſe iſſue : car toute nation " n'a pas le don de conſeil ; mais le Seigneur même donne tous les biens ; & il abaiſſe qui il veut comme il lui plaît. Maintenant donc, mon fils, ſouvenez-vous de ce que je vous ordonne, & que cela ne s'efface point de votre cœur.

20. *Ego autem nunc ſignifico tibi, me depoſuiſſe argenti talenta decem apud Gabaelum filium Gabriæ, in Rages Medorum.*

20. Et maintenant je vous avertis que j'ai dépoſé dix talents d'argent entre les mains de Gabaël frere " de Gabria à Ragès de Médie.

21. *Bono animo eſto, fili ; quamvis pauperes ſumus, multa habebis, ſi Deum timebis, & ab omni peccato abſtinueris, & feceris id quod ei placet.*

21. Ne craignez point, " mon fils ; quoique nous ſoyons pauvres ; vous ſerez bien riche, ſi vous craignez Dieu, & que vous vous abſteniez de tout péché, & que vous faſſiez ce qui lui eſt agréable.

℣. 16. C'eſt l'expreſſion du Grec, *eſurienti.*

Ibid. Ce ſont dans le Grec les mêmes expreſſions qu'au ℣. 7. *nec invideas oculus tuus quando facis eleemoſynam.*

℣. 19. C'eſt l'expreſſion du Grec : *quia omnis gens non habet conſilium.*

℣. 20. Le Grec ne le nomme ici ni frere ni fils ; & en pareil cas on ſous-entend ordinairement *fils* ; c'eſt pourquoi le P. Houbigant a mis ici *filiam* : mais lui-même a remarqué qu'au Chap. 5. ℣. 14. on lit *fratrem* ; & qu'il eſt fort vraiſemblable que la différence ne vient que de l'omiſſion de ce mot.

℣. 21. C'eſt l'expreſſion du Grec : *Ne timeas, fili, quia pauperes ſumus.* Ce *quia* prouve que ce qui ſuit ſe rapporte à ce qui précede.

CHAPITRE V.

L'Ange Raphaël s'engage d'accompagner le jeune Tobie juſqu'à Ragès. Départ du jeune Tobie. Larmes de ſa mere : Confiance de ſon pere.

1. TObie lui répondit en diſant : Mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez ordonné.

2. Mais comment pourrai-je retirer cet argent ? puiſque je ne connois pas cet homme.

3. Tobit lui donna le billet, & lui dit : Cherchez-vous un homme qui aille avec vous ; je lui donnerai ſa récompenſe tant que je vivrai ; allez donc & retirez cet argent.

4. Tobie alla chercher un homme, & il trouva Raphaël qui étoit un Ange ; mais il ne le ſavoit pas.

5. Et il lui dit : Puis-je aller avec vous à Ragès en Médie ? connoiſſez-vous ces lieux ?

6. L'Ange lui répondit : J'irai avec vous ; je connois le chemin : & j'ai demeuré chez Gabaël notre frere.

7. Tobie lui dit : attendez-moi ; je vais parler à mon pere.

8. L'Ange lui dit : Allez, & ne tardez pas. Tobie étant donc rentré, dit à ſon pere : J'ai trouvé un compagnon de voyage. Son pere lui dit : Faites-le moi venir, afin que je ſache de quelle tribu il eſt, & s'il eſt aſſez fidele pour aller avec vous.

9. Tobie le fit venir : & lorſque l'Ange fut venu, ils s'embraſſerent.

10. Tobit lui dit : Mon frere, de quelle tribu & de quelle famille êtes-vous ? indiquez-le-moi.

1. *REſpondens autem Tobias dixit ei : Pater, faciam omnia quæ tu mihi mandaſti.*

2. *Sed quonam pacto potero recipere argentum ? ego enim hominem non cognoſco.*

3. *Ille dedit ei chirographum, & dixit ei : Quære tibi hominem qui tecum iter faciat ; ego ei mercedem dabo, quandiu vivam ; tu verò abi, & recipe argentum.*

4. *Ille abiit ut hominem quæreret, invenitque Raphaelem, quem Angelum eſſe neſciebat.*

5. *Dixitque ei : Poſſúmne ire tecum in Rages Mediæ ? an tibi loci cogniti ſunt ?*

6. *Reſpondit ei Angelus : Ego ibo tecum ; nam itinera novi, & apud Gabaelum fratrem noſtrum diverſatus ſum.*

7. *Dixit ei Tobias : Expecta me, dum patrem alloquar.*

8. *Ille autem, vade, inquit, nec moram facias. Ergo intrans. dixit patri : En ego reperi, qui mecum iter faciat. Cui pater : Voca eum ad me, ut ſciam cujus ſit tribûs, & an tibi fidelis comes itineris ſit futurus.*

9. *Itaque eum vocavit ; qui cùm intraſſet, illi ſeſe invicem ſalutaverunt.*

10. *Dixit ei Tobit : Frater, cujuſnam tribûs es, & cujus familiæ ? indica mihi.*

℣. 4. C'eſt l'expreſſion du Grec, *qui erat Angelus : & neſciebat.*

℣. 9. C'eſt le ſens du Grec : *amplexi ſunt.*

11. *Ille reſpondit : An tu tribum & familiam requiris ? nonne potiùs hominem qui pro mercede filio tuo ſit comes itineris ? Dixit ei Tobit : Volo, frater, certior fieri de tuo genere & de nomine tuo.*

11. L'Ange lui dit : Eſt-ce une tribu & une famille que vous cherchez ? ou un homme à qui vous promettez récompenſe pour le ſoin qu'il prendra d'aller avec votre fils ? Tobit lui dit : Je veux, mon frere, ſavoir votre race & votre nom.

12. *Ille reſpondit : Ego ſum Azarias, Ananiæ magni filius, qui eſt de fratribus tuis.*

12. L'Ange lui dit : Je ſuis Azarias, fils du grand Ananias, " qui eſt l'un de vos freres.

13. *Tum dixit ei : Vale, & proficiſcere, frater ; nec mihi ſuccenſeas, quòd ego ſcire voluerim cujus tu tribûs & cujus familiæ eſſes. Tu verò frater meus es ex bona & optima conſanguinitate. Noveram ego quoque Ananiam & Jonatham Semei magni filios, cùm Jeruſalem unà ibamus ut adoraremus, afferentes primogenita & decumam frugum ; neque enim illi eodem errore, quo fratres noſtri, abrepti fuerant. Tu ex optimâ ſtirpe es, frater.*

13. Tobit lui dit : puiſſiez-vous, mon frere, revenir " en bonne ſanté : & ne vous fâchez-pas de ce que j'ai voulu ſavoir votre tribu & votre famille. Vous êtes bien mon frere, & iſſu d'une race eſtimable & diſtinguée. " Car j'ai connu Ananias & Jonathas, fils du grand Séméi, lorſque nous allions enſemble à Jéruſalem pour y adorer, y portant les premiers-nés de nos bêtes & les dîmes de nos fruits ; ils ne ſuivirent point l'égarement de nos freres. Mon frere, vous êtes d'une famille diſtinguée. "

14. *Sed enim dic mihi, qualis tibi à me danda ſit merces : an drachma in ſingulos dies, præter ea quæ neceſſaria erunt tibi & filio meo ?*

14. Mais dites-moi quelle récompenſe je pourrai vous donner : ſera-ce une dragme par jour, & ce qui ſera néceſſaire pour vous comme pour mon fils ?

15. *Ego verò augebo etiam mercedem tuam poſteaquàm ſalvi redieritis.*

15. Mais j'ajouterai encore à cette récompenſe, ſi vous revenez l'un & l'autre en bonne ſanté.

16. *Cùm ſic inter eos conveniſſet, dixit Tobiæ : Parate ad profectionem, & proſperum iter habete. Filius ejus paravit quæ ad iter opus erant ; dixitque ei pater ejus : Proficiſcere cum hoc homine. Deus verò qui habitat in cœlis, proſperum faciat iter veſtrum, & Angelus ſit vobis comes itineris. Illi ambo exierunt, ut proficiſcerentur, & canis pueri erat cum eis.*

16. Ils convinrent de cela ; & alors Tobit dit à ſon fils : Préparez-vous à partir ; & puiſſiez-vous faire un heureux voyage ! Son fils ſe prépara donc à partir ; & Tobit lui dit : Allez avec cet homme ; & que le Dieu qui habite dans le Ciel, rende heureux votre voyage, & que ſon Ange vous accompagne. Ils ſortirent donc l'un & l'autre pour s'en aller ; & le chien du jeune homme les ſuivit.

℣. 12. En Hébreu, *Azarias fils d'Ananias*, ſignifie le ſecours de Dieu né de la grace de Dieu.

℣. 13. C'eſt le ſens du Grec : *ſanus venias.*

Ibid. C'eſt le ſens du Grec, *ex pulchra & bona generatione.*

Ibid. C'eſt le ſens du Grec, *ex radice pulchra.*

17. Mais Anne ſa mere ſe lamentoit, & elle diſoit à Tobit : Pourquoi avez-vous envoyé ainſi notre enfant ? N'étoit-il pas l'appui de notre main, lorſqu'il alloit & venoit devant nous ?

18. Notre argent ne devoit pas être préféré à notre fils : " il n'eſt digne que du mépris de cet enfant. "

19. Car Dieu nous donnant de quoi vivre, cela nous doit être ſuffiſant.

20. Tobit lui dit : Ma ſœur, ne tenez point ces diſcours : " il reviendra en ſanté, & vos yeux le verront.

21. Car un bon Ange l'accompagnera ; ſon voyage aura une bonne iſſue, & il reviendra en ſanté.

22. Elle ceſſa donc de pleurer.

17. Sed Anna mater ejus lacrymabatur, dicebátque ad Tobit : Cur dimiſiſti filium noſtrum ? Nonne ille baculus manûs noſtræ erat, cùm ante nos ibat & exibat ?

18. Non decuit pecuniam præferre filio. Reliquiæ tantùm noſtræ ad filium noſtrum redeant.

19. Nam cùm det nobis Deus unde vivamus : hoc nobis ſatis eſt.

20. Reſpondit ei Tobit : Noli ſollicita eſſe, ſoror ; ſalvus revertetur, & oculi tui eum videbunt.

21. Ibit enim cum eo Angelus bonus ; proſperum erit iter ejus, & ſanus revertetur.

22. Illa igitur poſuit modum lacrymis.

℣. 18. On lit dans le Grec : *Utinam argentum argento non præceſſiſſet* ! Grotius conjecturoit qu'au lieu de ἀργυρίῳ, *argento*, il faudroit lire ἄρα υἱῷ, *quidem filio* : le P. Houbigant préfere cette lecture.

Ibid. Le Grec continue : *ſed peripſema pueri fiat.* Le mot grec *peripſema* ſignifie en général tout ce qu'on rejette en nettoyant ; delà vient qu'on le prend pour *ramentum*, raclure. Le P. Houbigant penſe que cela déſigne ce qui pourroit reſter de bien à Tobie depuis que Sennachérib lui avoit fait enlever ce qu'il poſſédoit ; & que la penſée de la mere de Tobie étoit que ces reſtes ſuffiſoient à ſon fils, ſans recourir à cet argent qui étoit reſté chez Gabaël. Il faudroit donc ſuppoſer que le ſens ſeroit, *ſed ramentum noſtrum fiat pars pueri noſtri.* Mais le Grec ne dit point cela. Pour bien entendre ici le ſens du Grec, il faut ſe rappeller l'uſage que S. Paul fait de cette expreſſion, lorſqu'il dit : *Tanquam purgamenta hujus mundi facti ſumus, omnium peripſema uſque adhuc.* 1. *Cor.* IV. 13. Cette expreſſion ; *omnium peripſema* ſignifie aſſurément l'objet du mépris de tous : l'expreſſion *peripſema pueri* ſignifie donc l'objet du mépris de l'enfant ; il ne s'agit point là de l'héritage de Tobie ; cette femme n'en parle point ; mais elle parle de cet argent qui étoit chez Gabaël, & dit que cet argent, loin d'avoir dû être préféré à ſon fils, n'eſt digne que du mépris de cet enfant.

℣. 20. C'eſt le ſens du Grec : *Ne ſervonem habeas.*

CHAPITRE VI.

Le jeune Tobie étant en chemin, un poiſſon veut le dévorer. Tobie le prend par l'ordre de l'Ange. L'Ange lui conſeille d'épouſer Sara, fille de Raguël.

1. *Illi autem iter ingreſſi, veſperè ad fluvium Tigrim devenerunt, & ibi diverſati ſunt.*

1. TObie & l'Ange s'étant mis en chemin, arriverent le ſoir ſur les bords du fleuve du Tigre, & ils s'y arrêterent dans une hôtellerie.

2. *Cùm autem juvenis deſcendiſſet ut lavaretur, exſiliit piſcis ex flumine, atquè erat juvenem jamjam devoraturus.*

2. Le jeune homme étant deſcendu pour ſe laver, un poiſſon s'élança du fleuve, & voulut le dévorer.

3. *Dixitque ei Angelus: Apprehende piſcem. Juvenis piſcem cepit, extraxitque eum in terram.*

3. L'Ange lui dit: Prenez ce poiſſon. Le jeune homme s'empara donc de ce poiſſon, & le fit venir à terre.

4. *Tum dixit ei Angelus: Scinde piſcem; ſume cor, & jecur, & fel; atque hæc aſſerva diligenter.*

4. Alors l'Ange lui dit: Fendez ce poiſſon; prenez-en le cœur, le foie & le fiel; & gardez-le ſoigneuſement.

5. *Fecit juvenis ut ei dixerat Angelus; deinde cùm piſcem coxiſſent, & comediſſent, perrexère ambo iter, donec Ecbatanis appropinquarent.*

5. Le jeune homme fit ce que l'Ange lui avoit dit: ils firent cuire le poiſſon, & le mangerent; & ils continuerent l'un & l'autre leur voyage, juſqu'à ce qu'étant près d'Ecbatane,

6. *Dixit autem juvenis Angelo: Azaria frater, ad quem uſum cor & jecur & fel piſcis?*

6. le jeune homme dit à l'Ange: Mon frere Azarias, qu'eſt-ce " que le cœur, le foie & le fiel de ce poiſſon?

7. *Ille ei reſpondit: Si quem divexat dæmonium aut ſpiritus malus, oportet coram homine, vel muliere, ex corde & ex jecore elicere fumum, nec eum amplius vexabit.*

7. L'Ange lui répondit: Si un démon ou mauvais eſprit tourmente quelqu'un, il faut faire fumer le cœur & le foie de ce poiſſon devant la perſonne affligée, homme ou femme; & elle ne ſera plus tourmentée.

8. *Felle autem inungitur, ſi quis habet in oculis albugines, & ſanatur.*

8. Il n'y a qu'à de même " frotter de ce fiel les yeux d'un homme qui a des taies, & il ſera guéri.

9. *Cùm autem Rages appropinquabant,*

9. Lorſqu'ils furent près de Ragès, "

10. *dixit juveni Angelus: Frater, hodie diverſabimur apud Raguelem.*

10. l'Ange dit au jeune homme: Mon frere, nous logerons aujourd'hui

℣. 6. C'eſt l'expreſſion du Grec: *Quid eſt cor*, &c.

℣. 8. C'eſt le ſens du Grec *inungere*; on ſous-entend *oportet* exprimé dans le ℣. préced.

℣. 9. Ou plutôt d'Ecbatane. Car il s'agit ici de la ville où demeuroit Raguel: il y a lieu de préſumer que les Copiſtes ont confondu ces deux noms.

chez Raguël ; il eſt votre parent, " & il a une fille nommée Sarra : je parlerai d'elle, afin qu'elle vous ſoit donnée pour femme.

11. Car c'eſt à vous que doit échoir ſon héritage, & vous êtes ſeul de ſa famille.

12. Cette jeune fille eſt belle & ſage ; maintenant donc écoutez-moi, & je parlerai à ſon pere ; & quand nous ſerons revenus de Ragès nous ferons ce mariage. Car je ſais que Raguél ne la donnera à aucun autre homme, ſelon la loi de Moyſe, " que cet homme n'encoure la mort : " car c'eſt à vous préférablement à tout autre qu'il appartient de recueillir ſon héritage.

13. Alors le jeune homme dit à l'Ange : Azarias mon frere, j'ai entendu dire que cette jeune fille a été donnée à ſept hommes, & qu'ils ont tous péri dans la chambre nuptiale.

14. Maintenant donc " je ſuis fils unique de mon pere, & je crains qu'en entrant je ne meure comme les premiers ; parce qu'un démon l'aime, & ne fait de mal qu'à ceux qui s'approchent d'elle : maintenant donc je crains que je ne meure, & que je réduiſe mon pere & ma mere à paſſer leur vie dans la triſteſſe à mon ſujet juſqu'au tombeau ; & " il ne leur reſte aucun autre fils pour les enſévelir.

15. L'Ange lui dit : Ne vous ſouvenez-vous pas de ce que votre pere vous a dit " lorſqu'il vous a ordonné de vous choiſir une femme de votre famille ? Maintenant " écoutez-moi, mon frere ;

Tu illius es conſanguineus ; ille autem habet filiam nomine Saram. Ego loquar de illa, ut tibi detur uxor.

11. Etenim debetur tibi ejus hæreditas, & tu ſolus es de familia ejus.

12. Eſt autem puella pulchra & prudens. Nunc igitur auſculta mihi, ut ejus patrem alloquar, & poſtquàm redierimus ex Rages, nuptias faciemus. Scio enim, Raguelem non eam daturum alteri viro, contra legem Moſis, ne morte dignus videatur ; nam jus eſt tibi præ ceteris hominibus accipere ejus hæreditatem.

13. Tum juvenis Angelo dixit : Azaria frater, ego audivi hanc puellam traditam fuiſſe ſeptem viris, atque eos omnes in thalamo nuptiali interiiſſe.

14. Ego autem ſum filius unicus patris mei, & vereor ne intrans moriar, ut ceteri priores, quoniam dæmonium diligit eam, nec alios divexat, quàm eos qui ad eam accedunt, nunc igitur vereor, ne inteream, & ne ego patris mei & matris meæ vitam deducam cum dolore ex me ſuſcepto ad ſepulcrum ; neque enim eſt eis alter filius, qui ſepeliat eos.

15. Dixit autem ei Angelus : An non meminiſti ejus mandati, quod dedit tibi pater tuus, ut acciperes de familia tua uxorem ? Nunc igitur audi me, frater ; hæc enim tua erit

℣. 10. C'eſt l'expreſſion du Grec : *& ille conſanguineus tuus eſt.*

℣. 12. Le Grec ne dit pas *contra legem Moſis*, mais au contraire, *ſecundùm legem Moſis*. Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans la Préface qui eſt à la tête de ce Livre.

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec, *quin debeat mortem.* C'eſt-à-dire, quiconque la touchera, mourra, comme cela étoit arrivé, parce que ſelon la loi de Moyſe, c'eſt à vous qu'elle eſt dûe. Voyez la Préface.

℣. 14. C'eſt l'expreſſion du Grec : *Et nunc ego.*

Ibid. C'eſt l'expreſſion du Grec : *& non eſt.*

℣. 15. C'eſt l'expreſſion du Grec : *verborum quibus mandavit tibi.*

Ibid. Le mot *igitur* n'eſt pas dans le Grec.

uxor,

uxor, neque eſt cur tu dæmonium cures; hac enim ipsâ nocte eam tu pro uxore habebis.

car elle ſera votre épouſe: & comptez pour rien ce démon; " parce que dans cette nuit même, elle vous ſera donnée pour épouſe.

16. Sed cùm ingreſſus fueris in thalamum nuptialem, ſumes cinerem aromatum, cui impones partem cordis & jecoris, & excitabis fumum.

16. Lorſque " vous entrerez dans la chambre nuptiale, vous prendrez des cendres d'aromates, ſur leſquelles vous mettrez du cœur & du foie de ce poiſſon, & vous les ferez fumer.

17. Tunc odorabitur dæmonium, & effugiet, nec unquam revertetur. Sed cùm tu ad eam acceſſeris, ſurgite ambo, & invocate miſericordem Deum, & miſerabitur vos, ſalvoſque vos præſtabit. Noli timere; hæc enim dudùm tibi fuit deſtinata; tu ei ſalutem dabis, & hæc tecum proficiſcetur: ego etiam non dubito quin tu ex illa filios ſis ſuſcepturus. Hæc Tobias cùm audiviſſet, dilexit eam, & anima ejus cum ea valdè agglutinata eſt: deinde profectus eſt Ecbatanas.

17. Alors le démon frappé de cette odeur, s'enfuira, & ne reviendra jamais. Lorſque vous vous ſerez approché d'elle, levez-vous l'un & l'autre, & élevez votre voix " vers le Dieu de miſéricorde, & il vous ſauvera & aura pitié de vous. " Ne craignez point: car elle vous a été deſtinée dès l'éternité; " vous la ſauverez, & elle ira avec vous, & je préſume " que vous aurez d'elle des enfants. Tobie ayant entendu cela, conçut de l'affection pour Sara; ſon ame s'attacha étroitement à elle; & il arriva " à Ecbatane. "

Ibid. C'eſt le ſens du Grec: *& dæmonii nullam rationem habe.*

℣. 16. On lit dans le Grec ἐὰν, *ſi*, pour ὅταν, *cùm*.

℣. 17. C'eſt le ſens du Grec, *clamate.*

Ibid. On le lit ainſi dans le Grec, *& ſalvabit vos & miſerabitur vos*: le ſens le permet, il commencera par vous ſauver du danger actuel, & il continuera d'étendre ſur vous ſa miſéricorde.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec *à ſæculo*, ou *ab æterno.*

Ibid. C'eſt le ſens du Grec *ſuſpicor*, ou *opinor.*

Ibid. C'eſt le ſens du Grec, *venit.* Ils étoient près de cette ville, & ils y arriverent.

CHAPITRE VII.

Mariage du jeune Tobie avec Sara fille de Raguël.

1. *Advenitque domum Raguel; occurritque ei Sara, & ſalutavit eos: illi autem illam, quæ eos introduxit domum.*

1. IL vint à la maiſon de Raguël; Sara s'avança au devant de lui, & elle les ſalua; ils lui rendirent le ſalut, " & elle les fit entrer dans ſa maiſon.

℣. 1. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine, *& ſalutavit eum, & ille illos*, αὐτὸν, καὶ αὐτὸς, αὐτοὺς; il eſt aſſez viſible que ce ſont autant de fautes: le MS. Alexandrin porte αὐτὸν, καὶ αὐτὸν αὐτὸν, *eos, & illi illum.*

2. Raguël alors dit à Edna " ſon épouſe : Que ce jeune homme reſſemble à Tobit mon couſin !

3. Raguël leur demanda : D'où êtes-vous, mes freres ? Ils lui dirent : Nous ſommes du nombre des enfants de Nephthali captifs à Ninive.

4. Il leur dit : Connoiſſez-vous Tobit notre frere ? Ils dirent : Nous le connoiſſons. Alors il leur dit : Eſt-il en bonne ſanté ?

5. Ils dirent : Il vit, & il eſt en bonne ſanté. Tobie ajouta : c'eſt mon pere.

6. Raguël fit un ſaut en arriere, " & l'embraſſa en pleurant.

7. Il le benit en diſant : Vous êtes fils d'un homme diſtingué par ſes belles & excellentes qualités. " Mais lorſqu'il eut appris que Tobit avoit perdu ſes yeux, il fut ſaiſi de triſteſſe, & pleura.

8. Edna ſon épouſe, & Sara ſa fille pleurerent auſſi : mais ils les reçurent avec affection, ils immolerent un bélier de leur menu bétail, " & leur préſenterent pluſieurs mets. Alors Tobie dit à Raphaël : Mon frere Azarias, parlez de ce que vous diſiez dans le chemin, afin que cette affaire ſe conſomme.

9. L'Ange communiqua à Raguël ce qu'il avoit dit : alors Raguël dit à Tobie : Mangez, buvez, & ſoyez en joie.

10. Il vous appartient en effet de prendre ma " fille : mais je vous découvrirai " la vérité.

11. J'ai donné ma fille à ſept hommes, & lorſqu'ils ont approché d'elle, ils ſont morts dans la nuit même. Mais

2. *Dixit autem Raguel Ednæ uxori ſuæ : Quàm ſimilis eſt hic juvenis Tobit conſobrino meo !*

3. *Sic autem eos Raguel ſciſcitatus eſt : Undè eſtis, fratres ? Illi dixerunt : De filiis Nephthali, qui Ninive captivi ſunt.*

4. *Dixit eis : Noſtiſne Tobit fratrem noſtrum ? Illi autem, Novimus, inquiunt. Tum ille : Sanuſne eſt ?*

5. *Reſponderunt : Vivit, & ſanus eſt. Tobias autem dixit : Pater meus eſt.*

6. *Tum Raguel exſiliit, & oſculatus eſt eum, & flevit.*

7. *Benedixitque ei dicens : O quàm boni & optimi viri filius es ! Sed cùm audivit Tobit amiſiſſe oculos, indoluit, & lacrymatus eſt.*

8. *Similiter lacrymatæ ſunt Edna uxor ejus, & Sara filia ejus. Cæterùm eos libenti animo exceperunt ; mactaverunt arietem de agnis, & plurimas dapes appoſuerunt. Dixit autem Tobias Raphaeli : Azaria frater, loquere de iis quæ in itinere dicebas, ut negotium abſolvatur.*

9. *Ille contulit cum Raguele ſermones ; dixitque Tobiæ Raguel : Ede ac bibe, & hilari animo eſto.*

10. *Convenit quidem tibi ut puellam habeas : verùm ego non celabo te veritatem.*

11. *Dedi puellam meam ſeptem viris, qui cùm ad eam ingreſſi eſſent, ipsâ nocte perierunt. Tu verò habeto eam nunc,*

℣. 1. La Vulgate la nomme *Anna*. Les Copiſtes peuvent avoir confondu ces deux noms. En Hébreu la même lettre peut s'exprimer par A ou par E ; en ſorte que la différence ſe réduit au ſeul D pris pour N.

℣. 6. C'eſt le ſens du Grec, *teſtilit*.

℣. 7. C'eſt le ſens du Grec, *pulchri & boni viri*. On y lit l'article O' pour l'interjection Ω'.

℣. 8. C'eſt le ſens du Grec : *ex parvis pecoribus*. Le mot μοσχαρι ſe dit du menu bétail en général.

℣. 10. Le grec dit bien, *puellam meam*.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec : *oſtendam tibi.*

& hilari animo eſto. Dixit Tobias : Nihil hìc guſtabo, donec vos aliquid ſtatueritis, mihique per vos id ratum fiat.

ne penſez qu'au moment préſent, " & ſoyez en joie. Tobie lui dit : Je ne goûterai de rien ici que vous ne m'ayez fait votre promeſſe, & que vous n'y demeuriez engagés. "

12. Reſpondit Raguel : Accipe verò eam tu jam nunc, ut æquum eſt ; tu frater illius es, & illa tua eſt. Dominus autem miſerator diriget vos, ut optimum vobis erit.

12. Raguël dit : Prenez-la dès-à-préſent ſelon le jugement " *de la Loi* ; car vous êtes ſon frere, & elle eſt votre ſœur. Que le Dieu de miſéricorde vous donne les plus heureux ſuccès.

13. Deinde vocavit Saram filiam ſuam, & apprehendens manum ejus, tradidit eam Tobiæ uxorem, dixitque : Accipe eam tu juxta legem Moſis, & ducito eam ad patrem tuum. Et benedixit eis.

13. Enſuite il appella Sarra ſa fille, & prenant ſa main, il la donna pour épouſe à Tobie, en diſant : Prenez-la maintenant " ſelon la Loi de Moyſe, & emmenez-la vers votre pere. Après quoi il les benit.

14. Poſteà vocavit Ednam uxorem ſuam, & ſumpto codicillo, ſyngrapham ſcripſit, quam & obſignavit.

14. Enſuite il appella Edna ſon épouſe, & prenant un livret, " il écrivit le contrat, & y mit le ſceau.

15. Tum cœperunt epulari.

15. Alors ils commencerent de manger.

16. Deinde Raguel, vocatâ Ednâ uxore ſuâ, dixit ei : Soror, para alterum cubiculum, & introduc eam.

16. Et Raguël ayant appellé Edna ſon épouſe, " il lui dit : Ma ſœur, préparez l'autre " chambre, & menez-y Sarra.

17. Hæc fecit ut ille dixerat, eamque illuc introduxit, & lacrymata eſt ; & excipiens filiæ ſuæ lacrymas, dixit ei :

17. Elle fit ce qu'il lui avoit dit : elle mena là ſa fille ; & ſa fille " pleura : & recevant les larmes de ſa fille, elle lui dit :

18. Confide, filia ; Dominus cœli & terræ det tibi gratiam pro tuo iſto

18. Mon enfant, ayez confiance : que le Seigneur le Dieu du Ciel & de

℣. 11. C'eſt le ſens du Grec qui ne met pas ici le pronom *eam* : mais ſimplement : *ſed nunc habens, hilariter fias.* C'eſt cela même qui donne lieu à l'inſtance que va faire Tobie. Car comme Raguël ne lui promet point ſa fille ; il inſiſte pour qu'elle lui ſoit promiſe. On lit dans l'Edition Romaine ἴχνι pour ἴχνει, qu'on trouve dans le MS. Alexandrin.

Ibid. Le Grec peut ſignifier, *donec conſtituatis & conſtituamini erga me.*

℣. 12. C'eſt l'expreſſion du Grec, *juxta judicium.*

℣. 13. Le Grec dit : *Ecce accipe eam.*

℣. 14. C'eſt l'expreſſion du Grec *libellum.*

℣. 16. Dans le Grec c'eſt une répétition de ce qui a été dit au ℣. 14. lequel nom de Raguël en fait la différence. . . . ℣. 14. *Et vocavit Ednam uxorem ſuam.* . . . ℣. 16. *Et vocavit Raguel Ednam uxorem ſuam.* Cette répétition ne vient peut-être que des Copiſtes, qui auront anticipé cela au ℣. 14.

Ibid. C'eſt l'expreſſion du Grec, *illud alterum cubiculum* : ce qui ne ſuppoſe point que ce ſoit une chambre différente de celle où les ſept autres époux de Sarra avoient été tués, mais au contraire que c'eſt la même, différente de celle où ils tenoient Sara ſous leurs yeux.

℣. 17. Le Grec eſt équivoque comme le Latin : *& lacrymata eſt.* Il ſembleroit d'abord que cela ſeroit dit de la mere ; mais la ſuite donne lieu de préſumer que cela doit s'entendre de la fille.

la terre vous change en joie " cette triſteſſe que vous éprouvez : ma fille, ayez confiance. "

dolore ; bono animo eſto, filia.

℣. 18. Le Grec de l'Edition Romaine dit χάριν, *gratiam* : celui des éditions d'Alde & de Complute, porte χαρὰν, *gaudium*, qui paroît s'accorder mieux avec *dixi*, *pro.*

Ibid. Le Grec répete : *Confide, puella.*

CHAPITRE VIII.

Tobie & Sara paſſent la premiere nuit de leurs nôces en prieres. Tobie n'éprouve aucun accident fâcheux. Raguël en benit Dieu, & leur fait célébrer leur nôce.

1. LOrſqu'ils eurent achevé de ſouper, ils conduiſirent Tobie à Sarra.

1. *POſtquàm autem cœnam abſolviſſent, adduxerunt ad eam Tobiam.*

2. Tobie en y allant, " ſe ſouvint de ce que Raphaël lui avoit dit : il prit des cendres d'aromates, & mit deſſus le cœur & le foie du poiſſon, & les fit fumer.

2. *Qui cùm intravit, Raphaelis monitorum memor, ſumpſit cinerem aromatum, cui impoſuit cor piſcis & jecur, & excitavit fumum.*

3. Quand le démon reçut l'impreſſion de cette odeur, il s'enfuit dans les régions ſupérieures de l'Egypte, & l'Ange le lia.

3. *Ut primùm dæmonium odorem olfecit, fugit in ſuperiores Ægypti regiones, ligavitque eum Angelus.*

4. Lorſqu'ils furent demeurés enfermés l'un & l'autre, Tobie ſe leva du lit, & dit : levez-vous, ma ſœur ; & prions afin que le Seigneur " ait pitié de nous.

4. *Et cùm fuêre ambo concluſi, Tobias de lecto ſurrexit, dixitque : Surge, ſoror ; & oremus Dominum, ut noſtri miſereatur.*

5. Enſuite Tobie commença de dire : Vous êtes digne de bénédiction, " Dieu de nos peres ; votre nom ſaint & glorieux dans tous les ſiecles eſt digne de bénédiction : que les cieux & toutes vos créatures vous beniſſent.

5. *Deindè Tobias exorſus eſt, hæc dicens : Benedictus es Deus patrum noſtrorum, & benedictum nomen ſanctum tuum, & in ſæcula glorioſum ; benedicant tibi cœli & omnes creaturæ tuæ.*

6. Vous avez fait Adam, & vous lui avez donné pour aide & pour ſoutien " Eve ſon épouſe : c'eſt d'eux qu'eſt née la race des hommes. Vous avez dit : Il n'eſt pas bon que l'homme ſoit

6. *Tu feciſti Adam, & dediſti ei adjutricem præſidiumque Evam, ejus uxorem. Ex eis natum eſt hominum genus. Tu dixiſti : Non eſt bonum eſſe hominem ſolum ; faciamus ei ad-*

℣. 2. C'eſt le ſens du Grec, *cùm iret.*

℣. 4. C'eſt l'expreſſion du Grec, *& oremus, ut Dominus*, &c.

℣. 5. C'eſt un hébraïſme fréquent, *Benedictus* pour *benedicendus.*

℣. 6. C'eſt le ſens du Grec, *fulcimentum.*

jutricem ei ſimilem.

7. *Nunc ergo, Domine, non libidinis causâ ſuſcipio hanc ſororem meam, ſed in fide ac veritate. Mandatum da, quæſo, ut miſericordiam conſequar, atque ut ego cum eâ conſeneſcam.*

8. *Sara autem dixit cum eo: Amen.*

9. *Deinde per noctem ambo dormierunt. Raguel autem ſurgens abiit, & fodit ſepulcrum,*

10. *dicens: forſan mortuus eſt?*

11. *Idemque deinde reverſus eſt domum ſuam.*

12. *Et dixit Ednæ uxori ſuæ: Mitte unam de ancillis, ut ſciant utrùm vivat; ſin minùs, ut ego eum ſepeliam, & nemo id ſciat.*

13. *Aperuit ancilla oſtium, & intravit, reperitque ambos dormientes.*

14. *Et egreſſa, nuntiavit eis, illum vivere.*

15. *Tum Raguel benedixit Deo, dicens: Benedictus es, Domine, dignuſque omnibus ſanctis & piis laudibus; benedicant tibi omnes ſancti tui, & omnes creaturæ tuæ; Angeli omnes tui, & electi tui tibi in ſæcula benedicant.*

16. *Benedictus es, quoniam recreaſti me, nec evenit mihi ut ſuſpicabar; ſed cum miſericordiâ tuâ multâ nobiſcum egiſti.*

17. *Benedictus es, quia duos unigenitos miſeratus fuiſti; ſic age cum eis, Domine miſericordiæ, ut vitam*

ſeul; faiſons-lui une aide qui lui ſoit ſemblable.

7. Maintenant donc, Seigneur, ce n'eſt point par un mouvement de paſſion que je prends cette ſœur, mais par une affection ſincere. " Ordonnez donc" que j'obtienne miſericorde, & que je parvienne avec elle juſqu'à la vieilleſſe.

8. Sarra dit avec lui : Amen.

9. Enſuite ils dormirent l'un & l'autre toute la nuit. Mais Raguël s'étant levé, alla creuſer une foſſe,

10. diſant : celui-là ne ſeroit-il point auſſi mort? "

11. Raguël " revint enſuite à ſa maiſon.

12. Et il dit à Edna ſon épouſe : Envoyez une de vos jeunes filles, afin qu'elle voit " s'il vit; ſinon, afin que nous l'enſéveliſſions " ſans que perſonne le ſache.

13. Cette jeune fille ayant ouvert la porte, entra, & les trouva tous deux endormis.

14. Etant donc reſſortie, elle vint leur annoncer qu'il vivoit.

15. Alors Raguël benit Dieu, diſant: Vous êtes digne, Seigneur, de recevoir toute ſorte de bénédictions pures & ſaintes " ; que tous vos ſaints & toutes vos créatures vous beniſſent; que tous vos Anges & vos élus vous beniſſent dans tous les ſiecles.

16. Vous êtes digne de bénédiction; car vous m'avez rempli de joie, " & ce que je ſoupçonnois ne m'eſt point arrivé; mais vous avez agi envers nous ſelon votre grande miſericorde.

17. Vous êtes digne de bénédiction : car vous avez eu pitié de ces deux enfants uniques, Seigneur, faites-leur

℣. 7. Le Grec dit ſimplement *in veritate.*
Ibid. Le Grec ne dit pas, *quæſo.*

℣. 10. C'eſt le ſens du Grec : *Nonne & ille mortuus eſt?*

℣. 11. Le Grec le nomme.

℣. 12. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine ἰδέτωσαν, *viderint*; dans l'édition de Complute : ἰδέτω, *videat.*
Ibid. C'eſt le ſens du Grec, *ſepeliamus.*

℣. 15. C'eſt l'expreſſion du Grec, *in omni benedictione pura & ſancta.*

℣. 16. C'eſt le ſens du Grec, *exhilaraſti me.*

miſéricorde, " faites-leur paſſer leur vie en ſanté avec joie par un effet de votre miſéricorde.

18. Enſuite il ordonna à ſes domeſtiques de remplir de terre la foſſe.

19. Et il leur fit célébrer la nôce pendant quatorze jours.

20. Mais avant que les jours de la nôce fuſſent paſſés, Raguël *s'adreſſant à Tobie* lui " dit avec ſerment : qu'il ne s'en iroit point que les quatorze jours de la nôce ne fuſſent accomplis.

21. mais qu'enſuite recevant la moitié de ſes biens, il s'en iroit en ſanté vers ſon pere, & *vous recevrez, dit-il*, le reſte quand je ſerai mort, & mon épouſe auſſi. "

ſuam per te ſani abſolvant cum gaudio & miſericordia.

18. *Deinde mandavit ſervis ſuis ut ſepulcrum terrâ opplerent.*

19. *Fecitque eis nuptias diebus quatuordecim.*

20. *Et dixit Raguel, priuſquàm finiti eſſent nuptiarum dies, & jusjurandum fecit, eum non proſecturum antequam tranſacti eſſent dies quatuordecim nuptiarum ;*

21. *poſteà autem abiturum eum, cum ſanitate ad patrem ſuum, ſumptâ dimidiâ parte bonorum ſuorum ; reliquâ verò poſtquàm interiiſſet ipſe & ſua uxor.*

℣. 17. C'eſt l'expreſſion du Grec : *fac eis, Domine, miſericordiam, & abſolve vitam illorum in ſanitate*, &c.

℣. 20. Le Grec porte : *dixit ei.*

℣. 21. Le Grec l'exprime ainſi, *& cætera poſtquàm mortuus fuero, & uxor mea.*

CHAPITRE IX.

L'Ange va trouver Gabaël, reçoit de lui l'argent, & l'amene aux nôces de Tobie.

1. ALors Tobie appella Raphaël, & lui dit :

2. Mon frere Azarias, prenez avec vous un jeune garçon " & deux chameaux, & allez à Ragès de Médie vers Gabaël ; apportez-moi l'argent, & amenez-le à mes nôces.

3. Car Raguël a fait ſerment de ne me point laiſſer partir.

4. Mon pere compte les jours ; & ſi je tarde beaucoup, il en conceura un grand chagrin.

5. Raphaël partit donc, & alla chez Gabaël ; il lui donna ſon billet, & Gabaël apporta les ſacs cachetés, qu'il lui rendit.

1. *TUm vocavit Tobias Raphaelem, eique dixit :*

2. *Azaria frater, ſume tecum famulum unum & duos camelos, & vade in Rages Mediæ ad Gabaelum, & affer mihi argentum & adducito eum ad nuptias.*

3. *Nam juravit Raguel me non diſceſſurum.*

4. *Pater autem meus numerat dies ; & ſi dies morabor, ſuſcipiet magnum dolorem.*

5. *Ivit igitur Raphael, diverſatuſque eſt apud Gabaelum, tradiditque ei chirographum. Ille autem attulit loculos obſignatos, quos ei dedit.*

℣. 2. C'eſt l'expreſſion du Grec, *puerum.*

8. Deinde simul manè surrexerunt, veneruntque ad nuptias, benedixeruntque Tobiæ & uxori ejus.

6. Ensuite s'étant levés l'un & l'autre de grand matin, ils vinrent aux nôces, & Gabaël benit Tobie " & sa femme.

℣. 6. On lit dans le Grec: *& benedixit Tobias uxorem ejus*, vraisemblablement pour *Tobiam & uxorem ejus*. Le P. Houbigant suppose qu'il faudroit *benedixerunt* : mais *benedixit* suffit ; il ne s'agit ici que de Gabaël. C'est aussi le sens de la Vulgate.

CHAPITRE X.

Inquiétudes du pere & de la mere du jeune Tobie. Raguël & le jeune Tobie se séparent.

1. *TObit autem pater ejus numerabat singulos dies ; quia, cùm dies itineris transacti essent, non revertebatur.*

2. *Dicebatque : An spe lusi sunt ? An mortuus est Gabaelus, & nemo est qui det ei argentum ?*

3. *Et valdè contristabatur.*

4. *Cui uxor : Periit, inquit, puer ; quandoquidem tam diu moratur. Et cœpit eum lugere, dicens :*

5. *Nihil jam mihi curæ est, fili, postquàm te dimisi, lumen oculorum meorum.*

6. *Dicebat autem ei Tobit : Tace, & sollicitudinem depone ; sanus est.*

7. *Hæc ei contra : Tace tu, nec me lude ; interiit filius meus. Ibatque singulis diebus foràs ad viam, per quam fuerat profectus ; non gustabat cibum die ; nocte verò non cessabat lugere Tobiam filium suum, donec completi fuêre*

1. TObit pere du jeune homme comptoit chaque jour, & considéroit que " les jours nécessaires pour le voyage étoient passés, & qu'il ne revenoit point.

2. Il disoit : Est-ce que leur espérance a été confondue ? " ou est-ce que Gabaël est mort, & que personne ne lui donne l'argent ?

3. Et il s'affligeoit beaucoup.

4. Son épouse lui dit, L'enfant est perdu : puisqu'il a ainsi tardé. Et elle commença de le pleurer, en disant :

5. Rien ne m'intéresse désormais, après que je vous ai laissé aller, mon fils, vous qui étiez la lumiere de mes yeux.

6. Mais Tobit lui disoit : Taisez-vous ; ne parlez pas ainsi: "il se porte bien.

7. Elle lui répliquoit : Taisez vous ; ne me trompez point : mon enfant est perdu. Et elle alloit tous les matins dehors sur le chemin par lequel " il étoit parti : elle ne mangeoit point de pain " durant le jour, & durant les

℣. 1. C'est l'expression du Grec : *& reputabat quemque diem, & quomodo impleti essent dies itineris, & non revertebatur.*

℣. 2. C'est le sens du Grec : *An confusi sunt ?*

℣. 6. C'est le sens du Grec : *ne sermonem habeas.*

℣. 7. On lit dans le Grec : *ad viam foràs ; quales abierat.* οἵας *quales*, peut-être pour δὶ ἃς *per quas*, ou δὶ ἄν, *per quam* : l'expression *quas* supposeroit auparavant *vias*.

Ibid. C'est l'expression du Grec, *panem.*

nuits elle ne ceſſoit de pleurer ſon fils Tobie, juſqu'à ce que fuſſent conſommés les quatorze jours de la nôce, dont Raguël avoit juré qu'il les paſſeroit là. Enſuite Tobie dit à Raguël : Renvoyez-moi, parce que mon pere ni ma mere n'eſperent plus de me revoir.

nuptiarum quatuordecim dies, quos juraverat Raguel eum illùc manſurum. Dixit autem Tobias Ragueli : Dimitte me : nam pater meus & mater mea jam me videre deſperant.

8. Son beau-pere lui dit : Demeurez auprès de moi : & j'enverrai vers votre pere pour l'informer de ce qui vous concerne.

8. Cui ſocer : Mane, inquit, apud me : ego mittam ad patrem tuum, qui nuntia de te perferant.

9. Tobie lui dit : Renvoyez-moi à mon pere.

9. Dixit autem Tobias : Remitte me ad patrem meum.

10. Alors Raguël ſe levant, lui donna Sarra ſon épouſe, & la moitié de ſes biens, tant en eſclaves, " qu'en bêtes & en argent.

10. Tum Raguel ſurgens tradidit ei Saram ejus uxorem, & dimidiam partem bonorum, tam mancipia quàm jumenta & pecuniam.

11. Et les ayant benis, " il les renvoya en diſant : Mes enfants, que le Dieu du Ciel vous faſſe proſpérer avant que je meure.

11. Dimiſitque eos benedicens, ac dicens : Det vobis Deus cœli, filii mei, proſperas vias priuſquàm moriar.

12. Il dit enſuite à ſa fille : Honorez votre beau-pere & votre belle-mere ; car ils ſont maintenant vos pere & mere : puiſſai-je entendre dire de vous des choſes avantageuſes ! Et il la baiſa. Enſuite Edna dit à Tobie : Mon cher frere, que le Dieu du ciel, vous reconduiſe ; & qu'il me donne de voir des enfants de vous par Sarra ma fille, afin que je goûte quelque joie devant le Seigneur. Je vous livre ma fille comme un dépôt ; ne lui cauſez point de chagrin.

12. Filiæ autem ſuæ dixit : Honora ſoceros tuos ; illi enim nunc ſunt tui genitores : audiam ego bonam de te famam. Et eam oſculatus eſt. Edna autem dixit Tobiæ : Dilecte frater, reducat te Deus cœli ; detque mihi ut videam filios ex Sara filia mea, ut lætor coram Domino. En trado tibi filiam meam in depoſiti loco ; cave eam contriſtes.

℣. 10. On lit dans le Grec à la lettre, *corpora* ; ce que le P. Houbigant explique très-bien par *mancipia*. Les corps des eſclaves faiſoient partie du bien de leurs maîtres à cauſe des ſervices qu'ils en tiroient.

℣. 11. C'eſt le ſens du Grec : *Et cùm benedixiſſet, eos dimiſit, dicens.*

CHAPITRE

CHAPITRE XI.

Le jeune Tobie & Raphaël arrivent à Ninive. Tobie recouvre ſa vue. Sara arrive. On célebre la noce.

1. *POſt hæc abiit Tobias, benedicens Deo, quoniam dederat ſibi proſperum iter, laudabatque Raguelem & Ednam uxorem ejus. Et cùm iter feciſſet, donec Ninivi appropinquaret,*

1. APrès cela, Tobie s'en alla, beniſſant Dieu, parce qu'il avoit donné un heureux ſuccès à ſon voyage; & il donnoit auſſi des louanges à Raguël & à Edna ſon épouſe. Il marcha donc juſqu'à ce qu'étant près de Ninive,

2. *dixit Raphael Tobiæ: Tu ſcis, frater, quomodo affectum reliqueris patrem tuum.*

2. Raphaël lui dit: Ne ſavez-vous pas, " mon frere, comment vous avez laiſſé " votre pere?

3. *Præcurramus ante uxorem tuam, & præparemus ei domum.*

3. Hâtons-nous de marcher avant votre épouſe, & allons préparer la maiſon.

4. *Sume verò in manum fel piſcis. Illi igitur iter fecerunt, cane eos ſequente.*

4. Prenez dans votre main le fiel du poiſſon. Ils allerent donc devant, & le chien alla avec eux en les ſuivant.

5. *Anna ſedens, ut circumſpiciebat, explorans in via filium ſuum,*

5. Anne étoit aſſiſe, regardant de tous côtés vers le chemin, pour y découvrir ſon fils.

6. *agnovit eum venientem, dixitque patri ejus: En filius meus venit, & homo qui cum eo profectus eſt.*

6. Elle le vit venir, & l'ayant reconnu, elle dit à ſon pere: Voici mon fils qui vient, & l'homme qui eſt allé avec lui.

7. *Interea Raphael dicebat: Ego ſcio fore ut pater tuus aperiat oculos.*

7. Raphaël dit: Je ſais que votre pere ouvrira les yeux.

8. *Tu inunge felle oculos ejus; ille eos deteret, dolorem ſentiens; & cadent albugines, teque intuebitur.*

8. Vous donc mettez de ce fiel ſur ſes yeux: alors mordu " par ce fiel, il ſe frottera; les taies tomberont, & il vous verra.

9. *Præcurrens autem Anna cecidit in collum filii ſui, dixitque ei: Vidi te, fili; jam licet ut ego moriar. Et ambo fleverunt.*

9. Anne courut au devant, & ſe jettant ſur le cou de ſon fils, elle lui dit: Je vous ai vu, mon enfant, " maintenant je n'attends plus que la mort. Ils pleurerent l'un & l'autre.

℣. 2. C'eſt l'expreſſion du Grec: *Nonne ſcis?* le P. Houbigant en convient: mais il prétend que l'on ne doit pas traduire ainſi, parce que c'eſt un hébraïſme qui équivaut à une ſimple affirmation.

Ibid. Le mot *affectum* n'eſt pas exprimé dans le Grec.

℣. 8. C'eſt le ſens du Grec, *morſus deteret.*

℣. 9. C'eſt l'expreſſion du Grec, *ruet.*

10. Tobit s'avança vers la porte, & ſe heurta : ſon fils courut à lui.

11. Et prenant ſon pere, il lui mit du fiel ſur les yeux, en diſant : Mon pere, ayez confiance. "

12. Ses yeux étant mordus " de ce fiel, il les frotta.

13. Alors les taies ſe détacherent des angles de ſes yeux ; & voyant ſon fils, il ſe jetta ſur ſon cou.

14. Il pleura, & dit : Vous êtes digne de bénédiction, ô Dieu, & votre nom eſt digne d'être beni dans tous les ſiecles, & tous vos ſaints Anges ſont dignes de bénédiction. "

15. Car après m'avoir châtié, vous avez eu pitié de moi. Voici que je vois Tobie mon fils. Alors ſon fils entra plein de joie, & raconta à ſon pere les grandes choſes qui lui étoient arrivées en Médie.

16. Enſuite Tobit ſortit au devant de l'épouſe de ſon fils, plein de joie & louant Dieu à la porte de Ninive ; & ceux qui le voyoient marcher, étoient en admiration de ce que la vue lui étoit rendue. "

17. Tobit avouoit " devant eux, que Dieu avoit eu pitié de lui. " Lorſqu'il fut près de Sarra épouſe de ſon fils, il la benit en diſant : Venez & portez-vous bien, ma fille ; Beni ſoit Dieu, qui vous a amenée vers nous ; que votre pere & votre mere ſoient

10. *Tobit autem exivit ad januam & offendit pedem ; filius ejus ad eum accurrit.*

11. *Et apprehenſo patre, ſparſit fel ſuper oculos ejus, dicens : Bono animo eſto, pater.*

12. *Ille cùm ſentiret dolorem, detrivit oculos ſuos.*

13. *Tum cecidêre albugines ex angulis oculorum ejus, & filium videns, cecidit in collum ejus.*

14. *Flevitque, & dixit : Benedictus es, Deus, & benedictum in ſæcula nomen tuum : benedicti omnes ſancti Angeli tui.*

15. *Quoniam caſtigaſti me, & miſertus es mei. En ego video filium meum Tobiam. Intravit autem filius ejus gaudens, & renuntiavit patri mirabilia, quæ ſibi in Media evenerant.*

16. *Deindè exivit Tobit obviàm nurui ſuæ, gaudens & laudans Deum, ad portas Ninivis, & mirabantur qui eum gradientem videbant, quoniam lumen videbat.*

17. *Tobit autem gratias agebat coram eis, quoniam Deus miſertus ejus fuerat. Cùmque acceſſiſſet ad Saram, nurum ſuam, benedixit ei, dicens : Veni & vale, filia : benedictus Deus qui te ad nos adduxit ; benedictus pater tuus, & benedicta mater tua. Interim*

℣. 11. C'eſt l'expreſſion du Grec, *Confide.*

℣. 12. C'eſt l'expreſſion du Grec, *cùm morſi fuiſſent.*

℣. 14. On lit dans le Grec, *& benedicti omnes ſancti tui Angeli.* Peut-être faudroit-lire comme au Chap. VIII. ℣. 15. *& benedicant tibi omnes ſancti tui & omnes Angeli tui* : que tous vos ſaints & tous vos Anges vous beniſſent.

℣. 15. Le Grec dit ſimplement *quoniam videbat.*

℣. 17. C'eſt le ſens du Grec *confitebatur* : le même mot pourroit auſſi ſignifier *gratias agebat*, s'il étoit joint avec *Deo* ou *Domino*. Mais ce n'étoit pas à Dieu qu'il parloit alors ; c'étoit aux hommes, en reconnoiſſant devant eux ce que Dieu avoit fait en ſa faveur.

Ibid. On lit dans le Grec *coram eo*, pour *coram eis* ; & au contraire *miſertus eorum*, pour *miſertus ejus*. C'eſt-à-dire, αὐτῷ pour αὐτῶν & αὐτῶν pour αὐτῷ. Ces deux fautes qui ſont dans l'Edition Romaine, ne ſont pas dans le MS. Alexandrin.

lætabantur in Ninive omnes ejus fratres.

18. *Et advenit Achiacharus, qui & Nasbas, consobrinus ejus.*

19. *Et nuptiæ Tobiæ cum hilaritate celebratæ sunt septem dies.*

benis. Alors la joie ſe répandit parmi tous ſes freres qui étoient à Ninive.

18. En même temps Achiachar ſurnommé Naſbas, " fils de ſon frere arriva.

19. Et la noce de Tobie fut célébrée avec joie pendant ſept jours.

℣. 18. On lit dans le Grec *& Naſbas*, peut-être pour *qui & Naſbas*. Ce ſurnom le diſtingue d'avec l'autre Achiachar dont il a été parlé au Chap. I. ℣. 21.

CHAPITRE XII.

Tobie veut récompenſer Raphaël. Cet Ange leur découvre qui il eſt, & diſparoît de devant eux.

1. *VOcavit autem Tobit Tobiam filium ſuum, eique dixit: Cogita, fili, de mercede hominis qui tecum ivit; oportet verò etiam eam augere.*

2. *Ille dixit: Pater, nil damni patiar, ſi dedero ei dimidiam partem eorum quæ attuli.*

3. *Nam me reduxit incolumem, & ſanavit uxorem meam, & attulit argentum meum, teque etiam ſanavit.*

4. *Senex reſpondit: Hoc ei pro meritis debetur.*

5. *Deindè vocavit Angelum, cui dixit: Accipe dimidiam partem eorum omnium quæ attuliſtis, & abi, & vale.*

6. *Tum vocavit ambos Angelus ſecretò, & dixit eis: Benedicite Deo, laudate & celebrate eum, & gloriam date ei coram omnibus viventibus pro iis quæ egit vobiſcum. Bonum eſt lau-*

1. ENſuite Tobit appella Tobie ſon fils, & lui dit: Penſez, mon fils, à la récompenſe dûe à cet homme qui vous a accompagné: & il faut y ajouter.

2. Tobie dit: Mon pere, je ne trouverois point mal de lui donner " la moitié de ce que j'ai apporté.

3. Car il m'a ramené vers vous " en parfaite ſanté; il a guéri mon épouſe; il m'a apporté l'argent, " & il vous a pareillement guéri.

4. Le vieillard dit: c'eſt une juſtice qui lui eſt dûe.

5. Enſuite il appella l'Ange, & lui dit: Prenez la moitié de tout ce que vous avez apporté: allez & portez-vous bien.

6. Alors l'Ange les appella l'un & l'autre, & leur dit en ſecret: Beniſſez Dieu, & rendez-lui gloire; célébrez ſa grandeur, & rendez-lui témoignage " durant tous les hommes vivants en

℣. 2. C'eſt le ſens du Grec, *non Lador dans.*

℣. 3. Le mot *tibi* eſt dans le Grec.

Ibid. Peut-être qu'au lieu de μου, *mei*, il faudroit lire μοι, *mihi*. Ceci & le reſte du verſet ſe trouve omis en Grec dans la Bible du P. Houbigant. C'eſt vraiſemblablement une faute d'impreſſion, quoiqu'elle ne ſoit pas marquée dans l'*Erreta*. L'Imprimeur s'y eſt mépris à l'occaſion de la répétition du mot ἴασατο, *ſanavit*.

℣. 6. C'eſt le ſens du Grec: *Benedicite Deo, & ei confitemini, & magnitudinem date ei, & confitemini ei coram omnibus viventibus de iis quæ fecit vobiſcum.*

reconnoiſſant ce qu'il a fait envers vous. Il eſt bon de benir Dieu & d'exalter ſon nom, en expoſant pour ſa gloire le récit de ſes œuvres ; " Ne négligez point de lui rendre gloire. "

7. Il eſt beau " de cacher le ſecret du Roi ; mais il eſt glorieux " de découvrir " les œuvres de Dieu. Faites le bien ; & le mal ne vous trouvera point. "

8. La priere eſt bonne avec le jeûne & l'aumône & la juſtice : peu avec la juſtice, vaut mieux que beaucoup avec l'iniquité ; il vaut mieux faire l'aumône, que d'amaſſer de l'or.

9. Car l'aumône délivre de la mort, & elle purifie de tout péché : ceux qui pratiquent l'aumône & la juſtice, ſeront pleins de vie. "

10. Mais ceux qui péchent, ſont ennemis de leur propre vie.

11. Je ne vous cacherai aucune choſe : " J'ai dit qu'il eſt beau de cacher le ſecret du Roi ; mais qu'il eſt glorieux de découvrir les œuvres de Dieu. "

12. Maintenant donc lorſque vous priiez, vous & Sarra l'épouſe de votre fils, je préſentois la mémoire de vos prieres devant le Dieu ſaint : & lorſque vous enſéveliſſiez les morts, j'aſſiſtois de même " près de vous.

13. Lorſque vous ne négligiez point de vous lever & de quitter votre dîner, pour aller couvrir un mort ; ce bien

dare Deum, & prædicare nomen ejus ; conſiliaque & opera Dei cum laude commemorare ; ne cunctemini eum laudare.

7. Secretum regis abſcondere bonum eſt ; præclarum autem Dei opera prædicare ; bonum facite ; malum vos non aſſequetur.

8. Bona eſt oratio cum jejunio & eleemoſynâ & equitate. Præſtat parum cum æquitate, quàm multum cum injuſtitia : præſtat facere eleemoſynam, quàm recondere aurum.

9. Eleemoſyna enim à morte liberat, purgatque omne delictum ; qui ſectantur eleemoſynas & equitatem, plenos habebunt vitæ dies.

10. Sed qui delinquunt, inimici ſunt vitæ ipſorum ſuæ.

11. Nihil ego vos celabo. Dixi bonum eſſe, abſcondere regis ſecretum, Dei autem opera prædicare præclarum

12. Nunc igitur cùm tu orabas, & cùm etiam Sara, tua nurus, ego in conſpectum Sancti attuli memoriale precum tuarum : cùm tu ſepeliebas mortuos, ego tibi aderam.

13. Cùm non cunctabaris ſurgere, & relinquere prandium tuum, ut abires & operires mortuum, tu me non late-

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec : *Bonum eſt benedicere Deo, & exaltate nomen ejus, ſermones operum Dei honorificè exponentes.*

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec, *confiteri ei.*

℣. 7. C'eſt l'expreſſion du Grec, *pulchrum.*

Ibid. On lit dans le Grec ἐνδόξως, *gloriosè*, pour ἔνδοξον, *glorioſum.*

Ibid. C'eſt l'expreſſion du Grec *revelare.*

Ibid. C'eſt encore l'expreſſion du Grec : *non inveniet vos.*

℣. 9. C'eſt l'expreſſion du Grec, *replebuntur vitâ.*

℣. 11. C'eſt le ſens du Grec : *Non velabo à vobis omne verbum* : par oppoſition au mot *revelare* qui vient enſuite. Le mot *verbum* dans le ſtyle des Hébreux ſe prend pour *res* : & cette expreſſion prouve que l'original étoit bien en Chaldéen qui eſt un dialecte de l'Hébreu.

Ibid. Ce ſont les mêmes expreſſions qu'au ℣. 7. On y lit de même ἐνδόξως, *gloriosè* pour ἔνδοξον, *glorioſum.*

℣. 12. Le mot *ſimiliter* eſt dans le Grec.

bas, bona hæc faciens, ſed ego eram tecum.

14. Nunc igitur miſit me Deus, ut te ſanarem, nurumque tuam Saram.

15. Ego ſum Raphael, unus de ſeptem Angelis, qui deferunt ſanctorum preces, quique aditum habent ad Sancti majeſtatem.

16. Tum illi ambo conturbati ſunt, vultuſque ad terram abjecerunt, quoniam timebant.

17. Dixit eis: Ne timete; pax erit vobis; benedicite verò Deo in perpetuum.

18. Neque enim meo beneficio, ſed Dei noſtri voluntate huc veni; quapropter benedicite ei in perpetuum.

19. Ego omnibus diebus vobis apparebam, nec edebam vel bibebam; vos verò ſpeciem videbatis.

20. Nunc igitur laudate Deum; ego enim aſcendo ad eum qui me miſit; ſcribite verò in libro hæc omnia quæ evenerunt.

21. Illi ſurrexerunt; nec eum ampliùs viderunt.

22. Sed opera Dei magna & mirabilia palàm prædicabant; & ut ſibi Angelus Domini apparuiſſet.

que vous faiſiez, ne m'étoit point caché; mais j'étois avec vous.

14. Maintenant donc, Dieu m'a envoyé pour vous guérir, vous & Sarra l'épouſe de votre fils.

15. Je ſuis Raphaël, l'un des ſept ſaints " Anges qui préſentent les prieres des ſaints, & qui ont accès devant la majeſté du Dieu Saint.

16. Alors ils furent troublés l'un & l'autre, & ſe proſternerent le viſage en terre, parce qu'ils étoient ſaiſis de crainte.

17. Il leur dit : Ne craignez point : la paix ſera avec vous; beniſſez Dieu à perpétuité.

18. Car ce n'eſt point de mon propre mouvement, " mais par la volonté de notre Dieu, que je ſuis venu; c'eſt pourquoi beniſſez-le à perpétuité.

19. J'étois tous les jours ſous vos yeux; je ne mangeois ni ne buvois; mais vous en voyez les apparences.

20. Maintenant donc rendez gloire " à Dieu : car je monte vers celui qui m'a envoyé : & écrivez dans un livre tout ce qui eſt arrivé.

21. Alors ils ſe leverent, & ne le virent plus.

22. Mais ils publierent les œuvres grandes & admirables de Dieu, & " comment l'Ange du Seigneur leur avoit apparu.

℣. 15. Le mot *ſanctis* eſt dans le Grec.

℣. 18. Le Grec dit à la lettre : *meâ gratiâ*, de ma grace; nous le diſons dans le même ſens en ſtyle familier.

℣. 20. C'eſt le ſens du Grec : *Confitemini Deo.*

℣. 22. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine αὐτῶ, *ei*, *ejus*, *ut*; le MS. Alexandrin porte τῶ Θεῶ, *τῦ ei*, *Dei*, *& ut.*

CHAPITRE XIII.

Cantique de Tobie.

1. TObit écrivit enſuite une priere pour exprimer ſa joie, & dit : Beni ſoit le Dieu qui vit & vivra dans tous les ſiecles ; & beni ſoit ſon regne.

2. Car il châtie, & il fait miſéricorde ; il conduit aux enfers, & il en ramene, & il n'y a perſonne qui puiſſe éviter ſa main.

3. Rendez-lui gloire, " enfants d'Iſraël, devant les nations ; car c'eſt lui " qui nous a diſperſés parmi elles.

4. Montrez-y " ſa grandeur ; exaltez-le devant tout homme vivant ; parce qu'il eſt notre ſouverain Maître ; il eſt notre Dieu & notre pere pour tous les ſiecles. "

5. Il nous châtiera " à cauſe de nos iniquités ; enſuite il aura pitié de nous, & nous raſſemblera de toutes les nations, où nous étions diſperſés. "

6. Si vous retournez à lui de tout votre cœur & de toute votre ame, pour pratiquer devant lui la vérité, alors il reviendra à vous, & ne vous cachera point ſon viſage. Conſidérez ce qu'il fera pour vous, & rendez-lui gloire " de toute votre voix, beniſſez le Dieu de juſtice, & exaltez " le Roi des ſiecles. Pour moi dans la terre où

1. *TObit autem orationem ſcripſit exultans, dixitque : Benedictus Deus, qui vivit in ſæcula ; benedictum regnum ejus.*

2. *Ille enim flagellat & miſeretur ; deducit ad inferos, & reducit, neque eſt qui effugiat manum ejus.*

3. *Laudate eum, filii Iſrael, coram gentibus, in quas nos diſſipavit.*

4. *Prædicate apud eas magnitudinem ejus ; laudate eum coram cunctis viventibus ; ille enim eſt Dominus noſter, idem Deus & Pater noſter ad omnes ætates.*

5. *Ille flagellabit nos propter iniquitates noſtras, rursúmque miſerabitur, & reducet nos ex omnibus gentibus, in quas diſperſi fuerimus.*

6. *Si vos toto corde veſtro & totâ animâ veſtrâ ad eum revertemini, ut faciatis veritatem in conſpectu ejus, ille ad vos revertetur, neque abſcondet à vobis vultum ſuum. Conſiderate ea quæ vobis facturus eſt, & pleno ore laudate eum : benedicite Domino æquitatis, & laudate regem ſæculorum. Ego in terra in qua ſum captivus, lauda-*

℣. 3. C'eſt le ſens du Grec, *Confitemini.*

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec : *quia ipſe diſperſit nos inter eas.* Le P. Houbigant paroît n'avoir fait aucune attention à ce mot *ipſe*, dont il ne parle pas même dans ſa note : il ſuppoſe que dans l'original il y avoit un Hébraïſme, *quas diſperſit nos in eas*, pour *in quas diſperſit nos.*

℣. 4. C'eſt le ſens du Grec : *Illic oſtendite.*

Ibid. C'eſt l'expreſſion du Grec, *& Deus ipſe pater noſter in omnia ſæcula.*

℣. 5. Ce futur eſt bien digne d'attention ; il avertit que c'eſt ici une priere prophétique, où Tobie eſt moins occupé des châtiments dont Dieu a déjà frappé les dix tribus, que de ceux dont il frappera encore ſon peuple.

Ibid. On lit dans le Grec σκορπισθῆτε, *diſperſi fueritis*, vraiſemblablement pour σκορπισθῶμεν *diſperſi fuerimus.*

℣. 6. C'eſt le ſens du Grec : *confitemini.*

Ibid. C'eſt le ſens du Grec : *exaltate.*

bo eum, & declarabo potentiam & magnitudinem ejus nationi peccatorum. Revertimini, peccatores, & ſectamini coram eo juſtitiam; quis ſcit enim an non vos ſit accepturus, & veſtri miſerturus.

je ſuis captif, je lui rends gloire, & je montre " ſa force & ſa grandeur à une nation de pécheurs. Convertiſſez-vous, pécheurs, & pratiquez " la juſtice devant lui : Qui ſait " s'il ne vous rendra point ſon affection, & s'il n'exercera point ſur vous ſa miſéricorde. "

7. Laudabo Deum meum; laudabit anima mea regem cæli, & exultabit propter magnitudinem ejus.

7. J'exalterai " mon Dieu ; mon ame rendra gloire " au Dieu du ciel, & chantera avec alégreſſe ſa grandeur. "

8. Omnes canant, celebrentque eum in Jeruſalem.

8. Que tous le célebrent & lui rendent gloire " dans Jéruſalem.

9. Jeruſalem, civitas Sancti, flagellabit te, propter opera filiorum tuorum, ſed rursùm miſerabitur filios juſtorum.

9. Jéruſalem, ville du Dieu Saint, il vous " châtiera à cauſe des œuvres de vos enfants ; mais enſuite il exercera encore ſa miſéricorde ſur les enfants des juſtes.

10. Lauda Dominum, quantùm potes, & benedic Regi ſæculorum, ut tentorium ejus in te iterùm cum gaudio ædificetur; ut recreet in te captivos, ut in te diligat calamitoſos ad omnes ſæculi ætates.

10. Rendez gloire au Seigneur excellemment, " & beniſſez le Roi des ſiecles, afin que ſon tabernacle ſoit rebâti au milieu de vous avec joie, & qu'il répande au milieu de vous l'alégreſſe ſur vos captifs, & qu'il faſſe éclater au milieu de vous ſon amour dans toutes les races de ce ſiecle ſur ceux qui auront éprouvé tant de maux.

11. Plurimæ gentes de longinquo venient ad famam Domini Dei noſtri, munera in manibus habentes & dona regi cælorum; generationes generationum canent te lætis vocibus.

11. Beaucoup de nations viendront de loin, attirées par le nom du Seigneur Dieu, & portant en mains leurs préſents pour les offrir au Roi du ciel : toutes les générations chanteront vos louanges avec joie.

12. Maledicti omnes qui te oderunt; ſed erunt in ſæcula benedicti omnes qui te diligunt.

12. Tous ceux qui vous haïſſent, ſont dignes de malédiction ; tous ceux qui vous aiment ſeront benis dans tous les ſiecles.

13. Gaude & lætare de filiis juſto-

13. Soyez dans la joie & dans l'alé-

Ibid. C'eſt le ſens du Grec : *confiteor ei, & oſtendo*, &c.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec : *convertimini . . . . & facite.*

Ibid. Le mot *enim* n'eſt pas dans le Grec.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec : *Quis ſcit ſi volet vos & faciet miſericordiam vobis ?*

℣. 7. C'eſt le ſens du Grec, *Exaltabo.*

Ibid. Dans le Grec on lit : *& anima mea regi cœli* : le verbe manque, c'eſt peut-être *confitebitur.*

Ibid. Le Grec dit à la lettre *& exultabit magnitudinem ejus.* Nous liſons de même au Pſ. L. ℣. 16. *Exultabit lingua mea juſtitiam tuam.* C'eſt-à-dire *exultans cantabit.*

℣. 8. C'eſt le ſens du Grec, *Dicant omnes, & confiteantur ei.*

℣. 9. Le pronom *te* manque dans le Grec.

℣. 10. Le Grec dit *Confitemini Domino bene.*

greſſe à la vue des enfants des juſtes : car ils ſeront raſſemblés & beniront le Dieu des juſtes.

14. Combien ſeront heureux ceux qui vous aiment ! ils ſe réjouiront de votre paix. Heureux tous ceux " qui ſe ſont affligés de vos châtiments ; car ils trouveront en vous leur joie lorſqu'ils contempleront toute votre gloire, & leur joie s'étendra dans tous les ſiecles.

15. Que mon ame beniſſe le Dieu qui eſt le grand Roi.

16. Car Jéruſalem ſera bâtie de ſaphir & d'émeraude ; vos murs, de pierre prétieuſe ; vos tours & vos remparts d'un or très-pur.

17. Les places de Jéruſalem ſeront pavées de béryl, d'eſcarboucle & de pierre de Suphir. "

18. Toutes ſes rues ſeront retentir les Alleluia & la louange, en diſant : Beni ſoit dans tous les ſiecles le Dieu qui vous a exalté. "

rum ; nam congregabuntur, & benedicent Domino juſtorum.

14. Quàm beati erunt qui te diligunt ! Illi de pace tuâ lætabuntur. Beati illi qui doluêre de omnibus calamitatibus tuis ; nam de te gaudebunt ; cùm omnem tuam gloriam intuebuntur, & in ſæcula lætabuntur.

15. Laudet anima mea Deum Regem magnum.

16. Nam Jeruſalem ædificabitur ſaphiro & ſmaragdo, muri tui lapide pretioſo, turres & propugnacula tua auro mundo.

17. Plateæ Jeruſalem beryllo & carbunculo & lapide Suphir ſternentur.

18. Et omnes vici ejus canent, Alleluia, cum laudibus, & dicent : Benedictus Deus, qui te in omnia ſæcula magnam fecit.

℣. 14. Le Grec dit, *quicumque.*

℣. 16. & 17. S. Jean dans l'Apocalypſe nous découvre le ſens de ces expreſſions myſtérieuſes, en les appliquant à la Jéruſalem céleſte, dont les pierres vivantes ſont les Saints, & entr'elles les plus précieuſes ſont les Apôtres ; en ſorte que l'or qui brille dans cette ville ſainte, c'eſt la charité qui forme les Saints & qui brille dans les Saints. Ce ſeroit s'égarer avec les Juifs charnels, que de concevoir ici des idées terreſtres lorſque le S. Eſprit parle d'une ville céleſte.

℣. 18. Le mot *te* eſt omis dans le Grec, ainſi que le mot *in*. Celui-ci ſe trouve dans le MS. Alexandrin. En rétabliſſant ces deux mots, on trouvera que le Grec dit : *Benedictus Deus qui exaltavit te in omnia ſæcula.* Il paroît que le ſens le plus naturel eſt de rapporter ces derniers mots au premier *Benedictus . . . in omnia ſæcula.*

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Dernieres pároles de Tobie. Il prédit la ruine de Ninive & le rétabliſſement de Jéruſalem. Le jeune Tobie ſort de Ninive. Sa mort.

1. *ET finem fecit Tobit laudandi Deum.*

2. *Erat autem annorum quinquaginta octo, cùm amiſit oculos, & poſt octo annos viſum recepit, fecitque eleemoſynas; inſuper & timuit Dominum Deum, atque eum laudavit.*

3. *Venit autem ad multam ſenectutem, vocavitque filium ſuum cum ejus filiis, eique dixit: Fili, ſume filios tuos: (ego enim ſenui, & è vita brevi excedam:)*

4. *abi in Mediam, fili; ego enim perſuaſum habeo Niniven, juxta omnia quæ de ea locutus eſt Jonas Propheta, ſubverſum iri: (in Media autem res erunt ad tempus pacatiores:) & fratres noſtros qui in terra ſunt, ex eâ optimâ terrâ diſperſum iri, & Jeruſalem reductum iri in ſolitudinem, & deſertam fore uſque ad tempus.*

1. TObit finit ainſi de rendre gloire " à Dieu.

2. Il étoit âgé de cinquante huit ans, " quand il perdit la vue; & huit ans après, il la recouvra: il faiſoit " des aumônes, & il continuoit " de craindre le Seigneur Dieu, & il lui rendoit gloire."

3. Il parvint à une grande vieilleſſe; & il appella ſon fils & les fils de ſon fils, & il lui dit: Mon enfant, prenez vos fils; (car je ſuis devenu fort vieux, & me voici près de ſortir de cette vie:)

4. allez-vous-en en Médie, mon enfant; car je ſuis perſuadé de tout ce que le Prophete Jonas a dit de Ninive, qu'elle ſera détruite: " (mais dans la Médie, la paix régnera plus qu'ailleurs juſqu'à un temps:) & que nos freres ſeront diſperſés ſur la terre, & bannis de leur bon pays: Jéruſalem ſera déſerte; la maiſon de Dieu qui eſt au milieu d'elle ſera brûlée, " & demeurera déſerte juſqu'à un temps.

℣. 1. C'eſt le ſens du Grec, *confitendi*. Le mot *Deum* n'y eſt pas exprimé.

℣. 2. Le MS. Alexandrin dit quatre-vingt-huit. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur la Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie*, à la tête de ce Livre.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec, *faciebat*.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec: *& adjiciebat timere.*

Ibid. C'eſt encore le ſens du Grec: *& confitebatur ei.*

℣. 4. C'eſt l'expreſſion du Grec: *perſuaſum habeo quæcumque locutus eſt Jonas Propheta de Ninive, quòd ſubvertetur.* Grotius ſoupçonne qu'au lieu de *Jonas*, il faudroit lire *Nahum*. Le P. Houbigant n'admet point cette conjecture: parce que Jonas avoit auſſi menacé Ninive. Mais les menaces de Jonas avoient été au moins ſuſpendues par la pénitence des Ninivites; les menaces de Nahum étoient plus récentes, & devoient avoir leurs effets: d'ailleurs Jonas n'avoit parlé que de Ninive; Nahum portoit ſes regards juſques ſur Jéruſalem; tout cela donne lieu de préſumer qu'en effet Tobie eſt ici plus occupé de Nahum que de Jonas. Il eſt arrivé plus d'une fois que les Copiſtes aient mis un nom pour un autre.

Ibid. Ces mots, *& domum Dei quæ eſt in ea exuſtum iri*, manquent dans la Ver-

5. Mais Dieu exercera encore ſur eux ſa miſéricorde, & les raménera dans leur terre ; ils rebâtiront le temple, (non tel que le premier,) juſqu'à ce que ſoient accomplis les temps du ſiecle préſent : " après cela, ils reviendront de leurs captivités ; ils bâtiront Jéruſalem avec ſplendeur, & la maiſon de Dieu y ſera bâtie avec gloire, ſelon ce que les Prophetes ont dit d'elle. "

6. Et toutes les nations reviendront ſincérement à craindre le Seigneur Dieu, & elles enfouiront leurs idoles. "

7. Toutes les nations beniront le Seigneur, & ſon peuple rendra gloire à Dieu : " & le Seigneur exaltera ſon peuple, & la joie ſe répandra dans le cœur de tous ceux qui aiment le Seigneur Dieu ſelon la vérité & ſelon la juſtice, & qui exercent la miſéricorde envers nos freres. "

8. Maintenant donc, mon enfant, ſortez de Ninive : car certainement ce que le Prophete Jonas " a dit arrivera.

9. Pour vous, gardez la loi & les préceptes, & ſoyez miſéricordieux & juſte, afin que vous ſoyez heureux.

5. *Sed eos Deus rursùm miſerabitur, atque eos in terram reducet, & templum ædificabunt, (ſed non tale quale erat prius,) poſtquàm ſæculi tempora finem habuerint. Poſt hæc ab exiliis revertentur, & Jeruſalem ſplendidè inſtaurabunt, & domus Dei in ea magnificè ædificabitur, ut de ea Prophetæ locuti ſunt.*

6. *Et omnes gentes ſincero pectore revertentur, ut timeant Dominum Deum, & idola ſua defodient.*

7. *Et benedicent Domino omnes gentes, & populus ejus laudabit Deum, & extollet Dominus populum ſuum, & lætabuntur omnes qui diligent Dominum Deum in veritate & in juſtitia, & miſericordiam præſtabunt fratribus noſtris.*

8. *Nunc autem, fili, relinque Niniven ; nam certè hæc evenient, quæ Jonas propheta de ea locutus eſt.*

9. *Tu verò cuſtodi legem & mandata, & miſericordem te ac juſtum præbe, ut benè ſit tibi.*

ſion du Pere Houbigant ; mais ils ſont dans le Grec même qu'il a mis dans ſa Bible ; ce qui prouve que c'eſt une pure omiſſion de l'Imprimeur dans la Verſion : elle n'eſt pas dans l'*Errata*.

℣. 5. C'eſt le ſens du Grec, *donec impleantur tempora ſæculi*. C'eſt-à-dire que ce nouveau temple qui ne ſera pas tel que le premier, durera juſqu'à cette plénitude de temps dont parle S. Paul, lorſqu'il dit : *Ubi venit plenitudo temporis* : (*Gal.* IV. 4.) cette plénitude de temps dont parle J. C. même en diſant : *Impletum eſt tempus* : *appropinquavit regnum Dei*. (*Marc.* I. 15.) Ainſi ce ſiecle, cet âge qui devoit finir, étoit celui qui duroit depuis Moyſe, & qui devoit finir à J. C.

Ibid. Voilà donc un ſecond rétabliſſement de Jéruſalem & du temple, clairement prédit par Tobie : c'eſt ce que J. C. eſt venu opérer par lui-même & par ſes Apôtres, en établiſſant ſon Egliſe, qui eſt en même-temps la Cité ſainte & la maiſon de Dieu, conſtruite avec des pierres vivantes & précieuſes qui ſe taillent ici bas, pour être delà transférées dans l'édifice de ce temple & de cette Cité ſainte que J. C. conſtruit dans le Ciel.

℣. 6. On voit ici clairement le temps de la converſion des Gentils à la Foi par la prédication de l'Evangile.

℣. 7. C'eſt le ſens du Grec, *confitebitur Deo*. C'eſt-à-dire, au Sauveur qui ſera Dieu égal à Dieu ſon Pere. C'eſt ici que Tobie annonce la converſion future du peuple Juif qui viendra ſe joindre aux Gentils fideles pour rendre gloire avec eux à J. C.

Ibid. C'eſt le ſens du Grec, *qui diligunt .... & miſericordiam præſtant*.

℣. 8. Il y a grande apparence que c'eſt encore ici *Jonas* pour *Nahum*.

10. *Sepeli me honeſtè, ac matrem tuam mecum; neque Ninive ampliùs commoremini. Vide, fili, quid fecerit Aman Achiacharo nutricio ſuo; ut eum ex luce detruſit in tenebras, & qualem reddidit ei gratiam. Tamen Achiacharus evaſit; illi autem debita merces reddita eſt, & detruſus fuit in tenebras. Manaſſes, qui fecit eleemoſynam evaſit è laqueo mortis quem ſibi tetenderat; Aman autem cecidit in laqueum, & interiit.*

10. Enſéveliſſez-moi comme il convient, & votre mere avec moi; & ne demeurez pas plus long-temps dans Ninive. Voyez, mon enfant, ce qu'Aman fit à Achiachar, qui avoit pris ſoin de l'élever; comment il le fit deſcendre de la lumiere dans les ténebres, & quelle récompenſe il lui rendit: mais Achiachar fut ſauvé " & Aman reçut ſa récompenſe, & fut lui même précipité dans les ténebres. Manaſſé pratiqua l'aumône, & échapa au filet de mort qu'Aman " lui avoit tendu; Aman au contraire tomba dans le filet, & y périt.

11. *Nunc igitur, filii, videte eleemoſyna quid præſtet; & juſtitia, quam ſalutem afferat. Hæc ille cùm loquebatur, defecit anima ejus in lecto. Erat autem annorum centum duorum, & ab eis honorificè ſepultus eſt.*

11. Maintenant donc, mes enfants, voyez ce que produit l'aumône, & comment la juſtice délivre. En diſant cela, il rendit le dernier ſoupir ſur ſon lit: il étoit âgé de cent cinquante-huit ans, " & ſes enfants l'enſévelirent honorablement.

12. *Poſtquàm verò Anna defuncta eſt, ſepelivit eam Tobias cum patre ſuo, abiitque deindè cum ſua uxore & cum filiis ſuis Ecbatanas ad Raguelem ſocerum ſuum.*

12. Enſuite lorſqu'Anne fut morte, Tobie " l'enſévelit avec ſon pere, & il s'en alla avec ſa femme & ſes enfants à Ecbatane auprès de Raguël pere de ſon épouſe.

13. *Et ſenuit honeſtè, ſepelivitque honorificè ſoceros ſuos, poſſeditque omnem hæreditatem eorum, & Tobit ſui patris.*

13. Il vécut avec honneur & parvint à la vieilleſſe; il enſévelit honorablement le pere & la mere de ſon épouſe, & hérita de leur bien ainſi que de celui de Tobit ſon pere.

14. *Et mortuus eſt Ecbatanis in Media, annos natus nonaginta novem.*

14. Il mourut à Ecbatane de Médie, âgé de cent vingt-ſept ans. "

℣. 10. On lit dans le Grec de l'Edition Romaine: *Achiacharum quidem ſalvavit*: mais le MS. Alexandrin porte, *Achiacharus quidem ſalvatus eſt*, ce qui paroît beaucoup plus naturel.

Ibid. Le nom d'*Aman* eſt omis à la fin de la premiere phraſe. Vraiſemblablement on a dû lire: *tetenderat Aman: Aman autem*, &c.

℣. 11. C'eſt ce que porte le Grec, *annorum centum quinquaginta octo*. Le P. Houbigant a préféré ici ce qu'on lit dans la Vulgate. On peut ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur La Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie*, à la tête de ce Livre.

℣. 12. Le nom de Tobie qui dans le Grec manque ici, eſt exprimé dans le Grec de la phraſe ſuivante; ce qui donne lieu de ſoupçonner que ce n'eſt qu'une tranſpoſition de Copiſte.

℣. 14. C'eſt ce que porte le Grec, *annos*

15. Il apprit avant de mourir la ruine de Ninive, qui fut priſe par Nabuchodonoſor & par Aſſuérus : " & il eut la joie de voir Ninive ainſi traitée avant qu'il mourût.

15. *Audivitque antequàm moreretur, interitum Ninivis, quam cepit cum Aſſuero Nabuchodonoſor; itaque ante mortem ſuam de Ninive lætatus eſt.*

natus centum viginti ſeptem. Le P. Houbigant préfere encore ici la Vulgate. Voyez la *Diſſertation* qui vient d'être citée.

℣. 15. C'eſt-à-dire ; Nabopolaſſar Roi de Babylone, & Cyaxares Roi des Medes.

Fin de la traduction de la Verſion Grecque du Livre de Tobie.

TOBIE,

SELON LA VERSION LATINE VULGATE.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Tobie. Sa fidélité à la Loi. Son mariage : naiſſance de ſon fils. Il demeure fidele dans ſa captivité. Situation où il ſe trouve ſous Salmanaſar, ſous Sennachérib & ſous Aſarhaddon.

1. TObias ex tribu & civitate Nephthali, (quæ eſt in ſuperioribus Galilææ ſupra Naaſſon, poſt viam quæ ducit ad Occidentem, in ſiniſtro habens civitatem Sephet,)

1. TOBIE *étoit* de la tribu & de la ville de Nephthali," qui eſt dans la haute Galilée, au deſſus de Naaſſon, derriere le chemin qui mene vers l'occident, ayant à ſa gauche la ville de Séphet.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

2. cùm captus eſſet in diebus Salmanaſar regis Aſſyriorum, in captivitate tamen poſitus, viam veritatis non deſeruit:

2. *Il* fut emmené captif *en Aſſyrie* du temps de Salmanaſar Roi des Aſſyriens;" & dans ſa captivité même, il n'abandonna" point la voie de la vérité : *mais il obſerva exactement tout ce qui étoit preſcrit par la loi du Seigneur ;*

4. *Reg.* XVII. 3. XVIII. 9.

3. ita ut omnia quæ habere poterat, quotidiè

3. en ſorte qu'il diſtribuoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir, à ceux de ſa

℣. 1. La ville de Nephthali pourroit être Cadès qui étoit comme la Métropole de la tribu.

℣. 2. Voyez au IV. Livre des Rois, XVII. 6. XVIII. 10.

Ibid. Dans la Verſion Grecque, c'eſt Tobie qui parle en premiere perſonne dans les trois premiers Chapitres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

nation, à ſes freres qui étoient captifs avec lui.

concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. *Avant cette captivité*, & lorſqu'il étoit *encore dans ſon pays, quoiqu'il fût* le plus jeune [*] de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne faiſoit rien paroître dans *toutes* ſes actions qui tînt de l'enfance.

4. Cúmque eſſet junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile geſſit in opere.

5. Enfin quoique tous allaſſent *adorer* les veaux que Jéroboam Roi d'Iſraël avoit faits, [*] il fuyoit ſeul la compagnie de tous *les autres :*

3. Reg. XII. 28.

5. Denique cùm irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Iſrael, hic ſolus fugiebat conſortia omnium;

6. & il alloit à Jéruſalem au temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, offrant fidélement *tous les ans* les prémices & les dîmes de tous ſes biens;

6. ſed pergebat in Jeruſalem ad templum Domini, & ibi adorabat Dominum Deum Iſrael, omnia primitiva ſua, & decimas ſuas fideliter offerens:

7. & la troiſieme année, il diſtribuoit aux proſélytes & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de* toute ſa dîme. [*]

7. ita ut in tertio anno proſelytis & advenis miniſtraret omnem decimationem.

8. Il obſervoit ces choſes, & d'autres ſemblables, conformément à la loi de Dieu, lorſqu'il n'étoit encore qu'un enfant.

8. Hæc, & his ſimilia, ſecundùm legem Dei puerulus obſervabat.

9. Mais lorſqu'il fut devenu homme, il épouſa une femme de ſa tribu nommée Anne, & il en eut un fils auquel il donna ſon nom.

9. Cùm verò factus eſſet vir, accepit uxorem Annam de tribu ſuâ, genuítque ex ea filium, nomen ſuum imponens ei.

10. Il lui apprit dès ſon enfance à craindre Dieu, & à s'abſtenir de tout péché.

10. Quem ab infantiâ timere Deum docuit, & abſtinere ab omni peccato.

[*] ℣. 4. étant demeuré orphelin fort jeune.
℣. 5. Voyez au III. Livre des Rois, XII. 28.

[*] ℣. 7. Selon le précepte de la Loi. *Deut.* XIV. 28. XXVI. 12.

11. Igitur cùm per captivitatem deveniſſet cum uxore ſuâ & filio in civitatem Niniven cum omni tribu ſua,

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec ſa femme, ſon fils & toute ſa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive, Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

12. (cùm omnes ederent ex cibis gentilium,) iſte cuſtodivit animam ſuam, & nunquam contaminatus eſt in eſcis eorum.

12. quoique tous *les autres* mangeaſſent des viandes des Gentils, *défendues par la loi du Seigneur*, il conſerva néanmoins ſon ame *pure*, & il ne ſe ſouilla jamais de leurs viandes.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde ſuo, dedit illi Deus gratiam in conſpectu Salmanaſar regis;

13. Et parce qu'il ſe ſouvint de Dieu de tout ſon cœur, Dieu *auſſi ne l'abandonna point; mais il* lui fit trouver grace devant le Roi Salmanaſar,"

14. & dedit illi poteſtatem quocumquè vellet ire, habens libertatem quæcumque facere voluiſſet.

14. qui lui donna pouvoir d'aller partout où il voudroit, & la liberté de faire ce qu'il lui plairoit. *Tobie crut ne devoir ſe ſervir de cette liberté que pour la gloire de Dieu, & pour le ſalut de ſes freres.*

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, & monita ſalutis dabat eis.

15. Il alloit donc trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donnoit des avis ſalutaires.

16. Cùm autem veniſſet in Rages civitatem Medorum, & ex his quibus honoratus fuerat à rege, habuiſſet decem talenta argenti:

16. Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant dix talents d'argent," qui venoient des dons" qu'il avoit reçus du Roi.

17. & cùm in multa turba generis ſui Gabelum egentem videret, qui erat

17. Et parmi le grand nombre de ceux de ſa race, voyant que Gabélus, qui étoit de ſa tribu, étoit *fort* pauvre, il

℣. 13. Le Grec ajoute que Tobie fut pourvoyeur de ce Prince, c. à. d. Intendant des proviſions de ſon Palais.

℣. 16 c. à. d. plus de 48000 livres de notre monnoie.

Ibid. ou des honoraires de ſon office.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

lui donna ſous ſon ſeing cette ſomme d'argent.

ex tribu ejus, ſub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 717.

18. Mais après beaucoup de temps, le Roi Salmanaſar étant mort, Sennachérib ſon fils, qui régna après lui, ayant *conçu* une grande haine contre les enfants d'Iſraël, *commença de les perſécuter.*

18. Poſt multum verò temporis, mortuo Salmanaſar rege, cùm regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, & filios Iſrael exoſos haberet in conſpectu ſuo:

19. Tobie, *durant cette perſécution,* " alloit tous les jours viſiter tous ceux de ſa parenté, les conſoloit, & diſtribuoit de ſon bien à chacun d'eux ſelon ſon pouvoir.

19. Tobias quotidiè pergebat per omnem cognationem ſuam, & conſolabatur eos, dividebátque unicuique, prout poterat, de facultatibus ſuis.

20. Il nourriſſoit ceux qui avoient faim, revêtoit ceux qui étoient nuds, & avoit grand ſoin d'enſévelir ceux qui étoient morts, ou qui avoient été tués, *& dont les corps étoient demeurés ſans ſépulture.* "

20. Eſurientes alebat, nudíſque veſtimenta præbebat, & mortuis atque occiſis ſepulturam ſollicitus exhibebat.

4. *Reg.* XIX. 35. *Eccli.* XLVIII. 24 2. *Macc.* VIII. 19.

21. Depuis, le Roi Sennachérib s'étant enfui de la Judée, à cauſe de la plaie dont Dieu l'avoit frappé pour ſes blaſphêmes, " & étant retourné *en ſon pays* dans une grande colere contre les enfants d'Iſraël, il en fit tuer pluſieurs, dont Tobie enſéveliſſoit les corps.

21. Denique cùm reverſus eſſet rex Sennacherib, fugiens à Judæa plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blaſphemiam ſuam, & iratus multos occideret ex filiis Iſrael, Tobias ſepelicbat corpora eorum.

22. Ce qui ayant été rapporté au Roi, il commanda qu'on le tuât, & il lui ôta tout ſon bien.

22. At ubi nuntiatum eſt regi, juſſit eum occidi, & tulit omnem ſubſtantiam ejus.

℣. 19. Le Grec dit que cela ſe paſſa ſous Salmanaſar.

℣. 20. Cela eſt pris du Grec.

℣. 21. Voyez au IV. Livre des Rois xix. 35.

23. Tobias verò cum filio ſuo & cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

24. Poſt dies verò quadraginta quinque occiderunt regem filii ipſius;

25. & reverſus eſt Tobias in domum ſuam, omníſque facultas ejus reſtituta eſt ei.

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit avec ſon fils & ſa femme, & il trouva moyen de ſe cacher, parce qu'il étoit aimé de pluſieurs, *même d'entre les Aſſyriens.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 717.

24. Quarante-cinq jours après *la défaite de l'armée des Aſſyriens par l'Ange du Seigneur*, le Roi fut tué par *deux de* ſes fils, *dans le Temple de ſon Dieu. Aſarhaddon ſon troiſieme fils régna en ſa place;* " Av. l'Ere Chr. Vulg. 710. 4. *Reg.* xix. 37. 2. *Par.* xxxii. 21. *Iſa.* xxxvii. 38.

25. & Tobie, *à la priere de ſon neveu, que ce Prince avoit élevé à la premiere dignité de ſon royaume*, " revint dans ſa maiſon; & on lui rendit tout *ce qui reſtoit de* ſon bien.

℣. 24. Voyez au IV. Livre des Rois, xix. 37.
℣. 25. Cela eſt pris du Grec.

CHAPITRE II.

Zele de Tobie pour la ſépulture des morts. Il devient aveugle. Sa conſtance au milieu de ſon affliction. Reproches qui lui ſont faits par ſa femme.

1. POſt hæc verò, cùm eſſet dies feſtus Domini, & factum eſſet prandium bonum in domo Tobiæ,

2. dixit filio ſuo: Vade & adduc aliquos de tribu noſtrâ, timentes Deum, ut epulentur nobiſcum.

3. Cúmque abiiſſet, reverſus nuntiavit ei, unum ex filiis Iſrael jugulatum jacere in plateâ. Statímque

1. APrès ce temps-là, un jour de fête du Seigneur étant arrivé, (*c'étoit la fête de la Pentecôte,* ") Tobie fit apprêter un grand repas dans ſa maiſon;

2. & il dit à ſon fils: Allez & amenez ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. Son fils y alla; & étant retourné *auprès de ſon pere*, il lui dit qu'il y avoit dans la rue le corps d'un des enfants d'Iſraël qui avoit été tué. Tobie ſe leva

℣. 1. Cela eſt pris du Grec.

aussi-tôt de table, & laissant là le dîner, il vint au corps *du mort*, ayant d'avoir rien mangé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

4. Et l'enlevant, il l'emporta secrétement dans sa maison, afin de l'ensévelir sûrement lorsque le soleil seroit couché.

5. Et ayant caché le corps, il commença de manger avec larmes & tremblement,

6. repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos : Vos jours de fête se changeront en *des jours de* pleurs & *de* larmes."

Amos VIII. 10. 1. *Macc.* I. 41.

7. Et lorsque le soleil fut couché, il alla l'ensévelir.

8. Or tous ses proches le blâmoient, en *lui* disant : On a déjà commandé qu'on vous fît mourir pour ce sujet, & vous avez eu bien de la peine à sauver votre vie ; & après cela, vous enséveliſſez encore les morts ?

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués, les cachoit dans sa maison, & les enséveliſſoit au milieu de la nuit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 709.

10. Il arriva un jour que, s'étant lassé à ensévelir les morts, il revint en sa mai-

exiliens de accubitu suo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus.

4. Tollénsque illud portavit ad domum suam occultè, ut dùm sol occubuisset, cautè sepeliret eum.

5. Cúmque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu & tremore,

6. memorans illum sermonem quem dixit Dominus per Amos Prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem & luctum.

7. Cùm verò sol occubuisset, abiit & sepelivit eum.

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes : Jam hujus rei causâ interfici jussus es, & vix effugisti mortis imperium, & iterùm sepelis mortuos ?

9. Sed Tobias plus timens Deum, quàm regem, rapiebat corpora occisorum, & occultabat in domo suâ, & mediis noctibus sepeliebat ea.

10. Contigit autem ut quâdam die fatigatus à

℣. 6. Voyez la Prophétie d'Amos, VIII. 10.

ſepulturâ, veniens in domum ſuam, jactaſſet ſe juxta parietem, & obdormiſſet,

11. & ex nido hirundinum dormienti illi calida ſtercora inciderent ſuper oculos ejus, fierétque cæcus.

12. Hanc autem tentationem ideò permiſit Dominus evenire illi, ut poſteris daretur exemplum patientiæ ejus ſicut & ſancti Job;

13. Nam cùm ab infantiâ ſuâ ſemper Deum timuerit, & mandata ejus cuſtodierit, non eſt contriſtatus contra Deum, quòd plaga cæcitatis evenerit ei.

14. Sed immobilis in Dei timore permanſit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ ſuæ.

15. Nam ſicut beato Job inſultabant reges, ita iſti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes:

16. Ubi eſt ſpes tua, pro quâ eleemoſynas & ſe-

ſon: *cependant il n'oſa y entrer, de peur de communiquer à ceux qui y étoient, l'impureté qu'il avoit contractée en touchant ces corps morts: ainſi étant demeuré dans ſa cour,* & s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit, *ayant le viſage découvert.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 709.

11. Et pendant qu'il dormoit *ainſi expoſé à l'air*, il tomba d'un nid d'hirondelle, de la fiente chaude ſur ſes yeux; ce qui le rendit aveugle.

12. Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que ſa patience ſervît d'exemple à la poſtérité, comme celle du ſaint homme Job: *en effet cet accident ſervit à faire éclater davantage la vertu de Tobie.*

13. Car ayant toujours craint Dieu dès ſon enfance, & ayant gardé *tous* ſes commandements, il ne s'attriſta *& ne murmura* point contre Dieu de ce qu'il l'avoit affligé par cet aveuglement.

14. Mais il demeura *ferme &* immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de ſa vie, *malgré les railleries & les reproches de ſes parents & de ſes amis.*

15. *Car* comme des Rois " inſultoient au bienheureux Job, ainſi ſes parents & ſes alliés ſe railloient de ſa maniere de vie, en lui diſant:

16. Où eſt *le fruit de* votre eſpérance, pour laquelle vous faiſiez tant d'aumônes, & vous enſéveliſſiez les morts? *La*

℣. 10. Cela eſt pris du Grec.

℣. 19. Ce ſont les amis de Job, appellés rois dans la Verſion Grecque du Livre de Job, 11. 11. C'étoient de petits Rois d'Arabie.

perte de vos yeux eſt la récompenſe que vous avez eue de vos bonnes œuvres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 709.

17. Mais Tobie les reprenant, leur diſoit : Ne parlez point de la ſorte :

18. car nous ſommes enfants des ſaints, & *nous ne bornons pas nos eſpérances à la vie préſente ; mais* nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promiſe.

19. Pour ce qui eſt d'Anne ſa femme, elle alloit tous les jours faire de la toile, & apportoit du travail de ſes mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre.

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chevreau, *outre le prix ordinaire de ſon travail,* " elle l'apporta à la maiſon.

21. Et ſon mari l'ayant entendu crier, dit *à ſa femme* : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé : rendez-le à ceux à qui il appartient, parce qu'il ne nous eſt pas permis de manger, ou de toucher à quelque choſe qui ait été dérobé.

Deut. XXVIII. 15.

22. Alors ſa femme lui répondit en colere : Il eſt aiſé de voir, *par la miſere où vous vous trouvez*, combien toutes vos eſpérances étoient vaines, & à quoi ſe ſont terminées toutes vos aumônes.

Job. II. 9.

23. C'eſt ainſi que ſa femme lui inſultoit : & elle lui faiſoit *ſouvent* les mêmes reproches.

pulturas faciebas ?

17. Tobias verò increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui :

18. quoniam filii ſanctorum ſumus, & vitam illam expectamus, quam Deus daturus eſt his qui fidem ſuam nunquam mutant ab eo.

19. Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidiè, & de labore manuum ſuarum victum, quem conſequi poterat, deferebat.

20. Undè factum eſt ut hœdum caprarum accipiens detuliſſet domi :

21. cujus cùm vocem balantis, vir ejus audiſſet, dixit : Videte, ne fortè furtivus ſit, reddite eum dominis ſuis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.

22. Ad hæc uxor ejus, irata reſpondit : Manifeſtè vana facta eſt ſpes tua, & eleemoſynæ tuæ modò apparuerunt.

23. Atque his & aliis hujuſcemodi verbis exprobrabat ei.

¥. 20. Le Grec le dit ainſi.

CHAPITRE III.

Prieres de Tobie & de Sara fille de Raguël. Le Seigneur les exauce, & envoie à leur ſecours l'Ange Raphaël.

1. TUnc Tobias ingemuit, & cœpit orare cum lacrymis,

2. dicens: Juſtus es, Domine, & omnia judicia tua juſta ſunt, & omnes viæ tuæ, miſericordia & veritas & judicium.

3. Et nunc, Domine, memor eſto meî, & ne vindictam ſumas de peccatis meis, neque reminiſcaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideò traditi ſumus in direptionem, captivitatem & mortem, & in fabulam & in improperium omnibus nationibus in quibus diſperſiſti nos.

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus ſecundùm præcepta tua, & non ambulavimus ſinceriter coram te.

6. Et nunc, Domine, ſecundùm voluntа-

1. ALors Tobie jettant un profond ſoupir, commença de prier avec larmes, en diſant: Av. l'Ere Chr. Vulg. 909.

2. Seigneur, vous êtes juſte; tous vos jugements ſont pleins d'équité, & toutes vos voies ne ſont que miſéricorde, vérité & juſtice, *puiſque vous ne nous châtiez qu'afin de pouvoir nous pardonner, accomplir en nous vos promeſſes, & nous purifier de nos péchés.*

3. Souvenez-vous *donc*, *Seigneur*, maintenant de moi, *ſelon votre parole*, *& ſelon votre bonté*; ne prenez point vengeance de mes péchés; & ne rappellez point en votre mémoire mes offenſes, ni celles de mes parents.

4. *Car* nous n'avons point obéi à vos préceptes: c'eſt pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité & à la mort, & vous nous avez rendus la fable & le jouet de toutes les nations, parmi leſquelles vous nous avez diſperſés. *Deut.* XXVIII. 15.

5. Seigneur, vos jugements *ſur nous* ſont grands *& terribles*, parce que nous ne nous ſommes point conduits ſelon vos préceptes, & que nous n'avons point marché ſincérement en votre préſence.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi ſelon votre volonté, & comman-

dez que mon ame ſoit reçue en paix, parce qu'*en l'état où je ſuis*, il m'eſt plus avantageux de mourir, que de vivre *plus long-temps ſur la terre.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 709.

7. En ce même jour, il arriva que Sara fille de Raguël, *qui demeuroit* à Ragès *ou Echatane*, ville des Medes, *différente de celle où demeuroit Gabélus*, " fut touchée d'un reproche que lui fit une des ſervantes de ſon pere.

8. Elle avoit *déjà* épouſé ſept hommes *l'un après l'autre*; & un démon nommé Aſmodée *ou Exterminateur*, " les avoit tués auſſi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle, *& dès qu'ils étoient entrés dans la chambre nuptiale.*"

9. Comme donc elle reprenoit cette ſervante pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle lui répondit : Que jamais nous ne voyions de toi, ni fils, ni fille ſur la terre, meurtriere de tes maris.

10. Ne veux-tu pas me tuer auſſi, comme tu as déjà tué ſept maris? A cette parole, Sara monta dans une chambre qui étoit au plus haut de la maiſon, où elle demeura trois jours & trois nuits, ſans boire & ſans manger, *afin de toucher le Seigneur par cette pénitence.*

11. Et perſévérant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes qu'il la

tem tuam fac mecum, & præcipe in pace recipi ſpiritum meum : expedit enim mihi mori magis quàm vivere.

7. Eâdem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, & ipſa audiret improperium ab unâ ex ancillis patris ſui :

8. quoniam tradita fuerat ſeptem viris, & dæmonium nomine Aſmodæus occiderat eos, mox ut ingreſſi fuiſſent ad eam.

9. Ergo cùm pro culpâ ſuâ increparet puellam, reſpondit ei, dicens : Ampliùs ex te non videamus filium aut filiam ſuper terram, interfectrix virorum tuorum.

10. Numquid & occidere me vis, ſicut jam occidiſti ſeptem viros ? Ad hanc vocem perrexit in ſuperius cubiculum domûs ſuæ : & tribus diebus & tribus noctibus non manducavit neque bibit :

11. ſed in oratione perſiſtens, cum lacrymis

℣. 7. On voit au chap. IX ℣. 3. & 6 que Tobie étant arrivé chez Raguel, envoie Raphael à Ragès vers Gabélus. Le Grec lit ici, Ecbatane, au lieu de Ragès.

℣. 8. Voyez la *Diſſertation ſur le démon Aſmodée*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Le Grec dit avant qu'ils ſe fuſſent approchés d'elle comme de leur épouſe.

deprecabatur Deum, ut ab iſto improperio liberaret eam.

délivrât de cet opprobre, *& qu'il la préſervât des malédictions qu'on venoit de prononcer contre elle.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 709.

12. Factum eſt autem die tertiâ; dùm compleret orationem, benedicens Dominum,

12. Le troiſieme jour, achevant ſa priere, & beniſſant le Seigneur, elle dit, *avec une foi vive & une confiance parfaite :*

13. dixit: Benedictum eſt nomen tuum, Deus patrum noſtrorum, qui cùm iratus fueris, miſericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittis his qui invocant te.

13. Que votre nom ſoit beni, ô Dieu de nos peres, qui faites miſéricorde après vous être mis en colere, & qui dans le temps de l'affliction pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto; ad te oculos meos dirigo.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon viſage, & j'arrête mes yeux ſur vous, *pour implorer votre ſecours.*

15. Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus abſolvas me, aut certè deſuper terram eripias me.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me vois expoſée, ou que vous me retiriez de deſſus la terre.

16. Tu ſcis, Domine, quia nunquam concupivi virum, & mundam ſervavi animam meam ab omni concupiſcentiâ.

16. Vous ſavez, Seigneur, que je n'ai jamais deſiré un mari, & que j'ai conſervé mon ame pure de tous les mauvais deſirs.

17. Nunquam cum ludentibus miſcui me, neque cum his qui in levitate ambulant, participem me præbui.

17. Je ne me ſuis jamais mêlée avec ceux qui aiment *à danſer* * & à ſe divertir, & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les perſonnes qui ſe conduiſent avec légéreté.

18. Virum autem cum timore tuo, non cum li-

18. Si j'ai conſenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, &

* 17. Cela eſt renfermé dans l'expreſſion du texte, *ludentibus.*

non pour ſuivre ma paſſion.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 709.

19. Et, ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être n'étoient-ils pas dignes de moi, parce que vous m'avez peut-être réſervée pour un autre époux.

20. Car il n'eſt point au pouvoir de l'homme de pénétrer dans vos conſeils.

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous eſt dû, ſe tient aſſuré que, ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il ſera enfin couronné; ſi vous l'affligez, il ſera délivré; & ſi vous le châtiez, il pourra obtenir miſéricorde.

22. Car vous ne prenez point plaiſir à *voir durer* ce qui nous afflige; mais, après la tempête, vous rendez le calme; & après les larmes & les ſoupirs, vous nous comblez de joie. *C'eſt dans la vue de cette vérité, qu'au milieu des maux qui m'affligent, je m'écrie avec une parfaite confiance:*

23. O Dieu d'Iſraël, que votre nom ſoit beni dans tous les ſiecles.

24. Ces deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées en même-temps devant la gloire du Dieu ſouverain.

25. Et Raphaël le ſaint Ange du Seigneur fut envoyé *comme un médecin céleſte, ſelon la ſignification de ſon nom,*"

bidine meâ conſenſi ſuſcipere.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forſitan me non fuerunt digni: quia forſitan viro alii conſervaſti me.

20. Non eſt enim in hominis poteſtate conſilium tuum.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quòd vita ejus, ſi in probatione fuerit, coronabitur: ſi autem in tribulatione fuerit, liberabitur; & ſi in correptione fuerit, ad miſericordiam tuam venire licebit.

22. Non enim delectaris in perditionibus noſtris: quia poſt tempeſtatem, tranquillum facis; & poſt lacrymationem & fletum, exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum, Deus Iſrael, benedictum in ſæcula.

24. In illo tempore exauditæ ſunt preces amborum in conſpectu gloriæ ſummi Dei:

25. & miſſus eſt angelus Domini ſanctus Raphael

℣. 25. Le nom de Raphaël ſignifie en hébreu: *Médecin envoyé de Dieu.*

phael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore ſunt orationes in conſpectu Domini recitatæ.

pour guérir *en même-temps* ces deux perſonnes, dont les prieres avoient été en même-temps préſentées au Seigneur. Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

CHAPITRE IV.

Inſtructions que Tobie donne à ſon fils. Il l'avertit de la ſomme qu'il avoit miſe entre les mains de Gabélus.

1. IGitur cùm Tobias putaret orationem ſuam exaudiri ut mori potuiſſet, vocavit ad ſe Tobiam filium ſuum;

1. TObie croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il lui avoit faite de pouvoir mourir, appella à lui ſon fils Tobie;

2. dixítque ei: Audi, fili mi, verba oris mei, & ea in corde tuo quaſi fundamentum conſtrue.

2. & il lui dit: Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, & mettez-les dans votre cœur, comme un fondement *ſolide, qui vous affermiſſe dans la crainte du Seigneur.*

3. Cùm acceperit Deus animam meam, corpus meum ſepeli: & honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus.

3. Lorſque Dieu aura reçu mon ame, enſéveliſſez mon corps; & honorez votre mere tous les jours de ſa vie. *Exod.* xx. 12. *Eccli.* vii. 29.

4. Memor enim eſſe debes quæ & quanta pericula paſſa ſit propter te in utero ſuo.

4. Car vous devez vous ſouvenir de ce qu'elle a ſouffert, & à combien de périls elle a été expoſée, lorſqu'elle vous portoit en ſon ſein.

5. Cùm autem & ipſa compleverit tempus vitæ ſuæ, ſepelias eam circa me.

5. Et quand elle aura auſſi elle-même achevé le temps de ſa vie; enſéveliſſez-la auprès de moi.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum; & cave ne aliquando peccato con-

6. Ayez Dieu dans votre eſprit tous les jours de votre vie, & gardez-vous de conſentir jamais à aucun péché, & de violer les préceptes du Seigneur

notre Dieu.

Av. l'Ere Chr. Vule. 705.

Prov. III. 9; *Eccli.* IV. 1. XIV. 13. *Luc.* XIV. 13. *Eccli.* XXXV. 13.

7. Faites l'aumône de votre bien, & ne détournez votre viſage d'aucun pauvre; car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous.

8. Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; ſi vous en avez peu, ayez ſoin de donner de bon cœur de ce peu même *que vous aurez*.

10. Car vous vous amaſſerez *ainſi* un grand tréſor & une grande récompenſe pour le jour de la néceſſité, *où vous ſerez obligé de paroître devant Dieu*:

Eccli. XXIX. 15.

11. parce que l'aumône délivre de tout péché & de la mort *éternelle*; & elle ne laiſſera point tomber l'ame dans les ténebres *de l'enfer*.

12. *Mais* l'aumône ſera le ſujet d'une grande confiance devant le Dieu ſuprême pour tous ceux qui l'auront faite.

1. *Theſſ.* IV. 3.

13. Veillez *auſſi* ſur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté: &, hors votre femme ſeule, *n'en voyez aucune autre*; évitez tout ce qui peut tendre au crime.

14. Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine, ou dans vos penſées, ou dans vos paroles: car c'eſt par l'orgueil *que le péché eſt entré dans le monde*, & que

Gen. III. 5.

ſentias, & prætermittas præcepta Domini Dei noſtri.

7. Ex ſubſtantiâ tuâ fac eleemoſynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere: ita enim fiet, ut nec à te avertatur facies Domini.

8. Quomodo potueris, ita eſto miſericors.

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue: ſi exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri ſtude.

10. Præmium enim bonum tibi theſaurizas in die neceſſitatis:

11. quoniam eleemoſyna ab omni peccato & à morte liberat, & non patietur animam ire in tenebras.

12. Fiducia magna erit coram ſummo Deo eleemoſyna, omnibus facientibus eam.

13. Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione; & præter uxorem tuam, nunquam patiaris crimen ſcire.

14. Superbiam nunquam in tuo ſenſu, aut in tuo verbo, dominari

permittas : in ipſa enim initium ſumpſit omnis perditio.

tous les maux ont commencé *de régner ſur la terre.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

15. Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, ſtatim ei mercedem reſtitue, & merces mercenarii tui apud te omninò non remaneat.

15. Lorſqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui auſſi-tôt ce qui lui eſt dû pour ſon travail; & que la récompenſe du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

Lev. XIX. 13. *Deut.* XXIV. 14.

16. Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.

16. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous ſeriez fâché qu'on vous fît.

17. Panem tuum cum eſurientibus & egenis comede; & de veſtimentis tuis, nudos tege.

17. Mangez votre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtements ceux qui ſont nuds.

Matth. VII. 12. *Luc.* VI. 13. *Luc.* XIV. 13.

18. Panem tuum & vinum tuum ſuper ſepulturam juſti conſtitue; & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.

18. Mettez votre pain & votre vin, *non* ſur le tombeau *des impies, auxquels cette œuvre de charité ſeroit inutile, mais ſur celui* du juſte, *qui aura le bonheur d'en profiter.*" *Ayez ſoin auſſi d'en faire part à ceux qui craignent le Seigneur;* & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pécheurs.

19. Conſilium ſemper à ſapiente perquire.

19. Demandez toujours conſeil à un homme ſage.

20. Omni tempore benedic Deum: & pete ab eo, ut vias tuas dirigat, & omnia conſilia tua in ipſo permaneant.

20. Beniſſez Dieu en tout temps; & demandez-lui qu'il conduiſe & rende droites vos voies; & ne faites fond que ſur lui pour tous vos deſſeins, *que lui ſeul peut faire réuſſir.*

21. Indico etiam tibi, fili mi, dediſſe me decem talenta argenti, dùm adhuc infantulus eſſes,

21. Je vous avertis auſſi, mon fils, que, lorſque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à Gabélus, *qui demeure* dans la ville de

℣. 18. Cette coutume de mettre de la nourriture ſur les tombeaux, pratiquée chez les Hébreux, & même parmi les Chrétiens durant pluſieurs ſiecles, étoit une aumône que l'on faiſoit aux vivants pour les engager à prier pour les morts. Voyez la *Diſſertation ſur les funérailles*, à la tête du livre de l'Eccléſiaſtique.

Ragès au pays des Medes ; & que j'ai ſa promeſſe entre mes mains.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo :

22. C'eſt pourquoi faites vos diligences pour aller le trouver, & pour retirer de lui cette ſomme d'argent, & lui rendre ſon obligation : *c'eſt tout le bien que je puis vous laiſſer.*

22. & ideò perquire quo modo ad eum pervenias, & recipias ab eo ſuprà memoratum pondus argenti, & reſtituas ei chirographum ſuum.

23 *Cependant* ne craignez point, mon fils. Il eſt vrai que nous ſommes pauvres ; mais nous aurons beaucoup de bien, ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout péché, & ſi nous faiſons de bonnes œuvres.

Rom. VIII. 27.

23. Noli timere, fili mi : pauperem quidem vitam gerimus ; ſed multa bona habebimus, ſi timuerimus Deum, & receſſerimus ab omni peccato, & fecerimus benè.

CHAPITRE V.

L'Ange Raphaël s'engage d'accompagner le jeune Tobie juſqu'à Ragès. Départ du jeune Tobie. Larmes de ſa mere : confiance de ſon pere.

1. ALors *le jeune* Tobie répondit à ſon pere, & lui dit : Mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

1. TUnc reſpondit Tobias patri ſuo, & dixit : Omnia quæcumque præcepiſti mihi, faciam, pater.

2. Mais je ne ſais comment je pourrai retirer cet argent *que vous doit Gabélus.* Cet homme ne me connoît point, & je ne le connois point auſſi : comment me ferai-je connoître à lui ? Je ne ſais pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là.

2. Quo modo autem pecuniam hanc requiram, ignoro : ille me neſcit, & ego eum ignoro : quod ſignum dabo ei ? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Tunc pater ſuus reſpondit illi, & dixit: Chirographum quidem illius penes me habeo : quod dùm illi oſtenderis, ſtatim reſtituet.

3. Alors ſon pere lui répondit : *Pour ce qui eſt de vous faire connoître à lui, cela ne ſera pas de difficulté ; car* j'ai ſon obligation entre les mains : & auſſi-tôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra *cet argent.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

4. Sed pergè nunc, & inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum ſalvâ mercede ſuâ : ut, dùm adhuc vivo, recipias eam.

4. *A l'égard du voyage, il eſt vrai que cela peut vous embarraſſer* ; mais allez chercher préſentement quelque homme fidele, qui puiſſe aller avec vous, en le payant de ſa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis.

5. Tunc egreſſus Tobias, invenit juvenem ſplendidum, ſtantem præcinctum, & quaſi paratum ad ambulandum.

5. Tobie étant ſorti enſuite, trouva un jeune homme fort bien fait, qui étoit ceint, & comme prêt à marcher.

6. Et ignorans quòd Angelus Dei eſſet, ſalutavit eum, & dixit : Undè te habemus, bone juvenis ?

6. Et ne ſachant pas que ce fût un Ange de Dieu, il le ſalua, & *lui* dit : D'où êtes-vous, *mon* bon jeune homme ?

7. At ille reſpondit : Ex filiis Iſrael. Et Tobias dixit ei : Noſti viam, quæ ducit in regionem Medorum ?

7. Il lui répondit : Je ſuis un des enfants d'Iſraël. Tobie lui dit : Savez-vous bien le chemin qui conduit au pays des Medes ?

8. Cui reſpondit : Novi : & omnia itinera ejus frequenter ambulavi, & manſi apud Gabelum fratrem noſtrum, qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ poſita eſt in monte Ecbatanis.

8. L'Ange lui répondit : Je le ſais ; j'ai fait ſouvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabélus notre frere, qui demeure en la ville de Ragès au pays des Medes, qui eſt ſituée ſur la montagne " d'Ecbatane.

" 8. Autrement : dans les montagnes *de la Province* d'Ecbatane.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

9. Tobie lui répliqua : Je vous ſupplie d'attendre ici un peu, juſqu'à ce que j'aye rapporté à mon pere ce que vous venez de me dire.

9. Cui Tobias ait : Suſtine me, obſecro, donec hæc ipſa nuntiem patri meo.

10. Alors Tobie étant rentré, rapporta tout ceci à ſon pere, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

10. Tunc ingreſſus Tobias indicavit univerſa hæc patri ſuo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Etant donc entré, il ſalua Tobie, & *lui* dit : Que la joie ſoit toujours avec vous.

11. Ingreſſus itaque ſalutavit eum, & dixit : Gaudium tibi ſit ſemper.

12. Tobie, *lui* répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toujours dans les ténebres, & qui ne vois point la lumiere du ciel ?

12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris ſedeo, & lumen cœli non video ?

13. Le jeune homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu vous guérira.

13. Cui ait juvenis : Forti animo eſto ; in proximo eſt ut à Deo cureris.

14. Alors Tobie lui dit : Pourrez-vous mener mon fils chez Gabélus en la ville de Ragès au pays des Medes ? & quand vous ſerez de retour, je vous donnerai ce qui vous ſera dû pour votre peine.

14. Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum ? & cùm redieris, reſtituam tibi mercedem tuam.

15. L'Ange lui dit : Je le ménerai & vous le raménerai.

15. Et dixit ei Angelus : Ego ducam & reducam eum ad te.

16. Tobie lui repartit : Dites-moi, je vous prie, de quelle famille, ou de quelle tribu êtes-vous ?

16. Cui Tobias reſpondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu.

17. L'Ange Raphaël lui répondit : Eſt-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire même que vous cherchez ? *Il vous im-*

17. Cui Raphael Angelus dixit : Genus quæris mercenarii, an ipſum mercenarium, qui cum filio

tuo eat ?

porte peu de ſavoir de quelle famille je ſuis, pourvu que je faſſe exactement ce que vous deſirez de moi.

AV. L'ERE CHR. VULG. 705.

18. Sed ne fortè ſollicitum te reddam, ego ſum Azarias, Ananiæ magni filius.

18. Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude, je ſuis Azarias, fils du grand Ananias. *C'étoit celui dont l'Ange avoit pris la figure; & ce nom d'Azarias qui ſignifie ſecours de Dieu, " exprimoit parfaitement ce qu'il venoit faire à l'égard de Tobie.*

19. Et Tobias reſpondit : Ex magno genere es tu; ſed peto ne iraſcaris quòd voluerim cognoſcere genus tuum.

19. Tobie lui répondit : Vous êtes d'une race illuſtre : mais je vous ſupplie de ne point vous fâcher, ſi j'ai deſiré de connoître votre race.

20. Dixit autem illi Angelus : Ego ſanum ducam, & ſanum tibi reducam filium tuum.

20. L'Ange lui dit : Je ménerai votre fils en bonne ſanté ; & je vous le ramènerai de même.

21. Reſpondens autem Tobias, ait : Benè ambuletis, & ſit Deus in itinere veſtro, & Angelus ejus comitetur vobiſcum.

21. Tobie lui répondit : Que votre voyage ſoit heureux ; que Dieu ſoit avec vous dans votre chemin ; & que ſon Ange vous accompagne *toujours*.

22. Tunc paratis omnibus, quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri ſuo & matri ſuæ, & ambulaverunt ambo ſimul.

22. Alors ayant préparé tout ce qu'ils devoient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à ſon pere & à ſa mere ; & ils ſe mirent tous deux en chemin.

23. Cúmque profecti eſſent, cœpit mater ejus flere, & dicere : Baculum ſenectutis noſtræ tuliſti, & tranſmiſiſti à nobis.

23. Auſſi-tôt qu'ils furent partis, ſa mère commença de pleurer, & de dire : Vous nous avez ôté le bâton de notre vieilleſſe, & vous l'avez éloigné de nous. *Infr.* x. 4.

✻. 18. *Azarias* ſignifie ſecours de Dieu ; *Ananias*, grace de Dieu. L'Ange dit donc dans un ſtyle figuré, qu'il eſt le ſecours que Dieu envoie à Tobie par un effet de ſa grace & de ſa bonté. Peut-être auſſi avoit-il pris la figure d'un Iſraélite qui portoit ce nom.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

24. Plût à Dieu que cet argent, pour lequel vous l'avez envoyé, n'eut jamais été !

24. Nunquam fuiſſet ipſa pecunia, pro qua miſiſti eum !

25. Le peu que nous avions nous ſuffiſoit, pour croire que ce nous étoit une aſſez grande richeſſe que de voir notre fils *avec nous.*

25. Sufficiebat enim nobis paupertas noſtra, ut divitias computaremus hoc, quòd videbamus filium noſtrum.

26. Tobie lui répondit : Ne pleurez point ; notre fils arrivera là ſain & ſauf ; & il reviendra auſſi vers nous dans une parfaite ſanté ; & vous le verrez de vos yeux.

26. Dixítque ei Tobias: Noli flere, ſalvus perveniet filius noſter, & ſalvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.

27. Car je crois que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regarde ; & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joie.

27. Credo enim quòd Angelus Dei bonus comitetur ei, & benè diſponat omnia quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. A cette parole, ſa mere ceſſa de pleurer, & elle ſe tût.

28. Ad hanc vocem ceſſavit mater ejus flere, & tacuit.

CHAPITRE VI.

Le jeune Tobie étant en chemin, un poiſſon veut le dévorer. Tobie le prend par l'ordre de l'Ange. L'Ange lui conſeille d'épouſer Sara, fille de Raguël.

1. TObie ſe mit donc en chemin, ſuivi du chien *de la maiſon ;* & il demeura la premiere nuit dans un lieu proche du fleuve du Tigre.

1. PRofectus eſt autem Tobias, & canis ſecutus eſt eum, & manſit primâ manſione juxta fluvium Tigris.

2. Etant allé laver ſes pieds, un très-

2. Et exivit ut lavaret pedes

pedes ſuos, & ecce piſcis immanis exivit ad devorandum eum.

grand poiſſon sortit *de l'eau*, pour le dévorer.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

3. Quem expaveſcens Tobias, clamavit voce magnâ, dicens: Domine, invadit me.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jetta un grand cri, en diſant *à l'Ange*: Seigneur, il va ſe jetter ſur moi.

4. Et dixit ei Angelus: Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm feciſſet, attraxit eum in ſiccum, & palpitare cœpit ante pedes ejus.

4. L'Ange lui dit: Prenez-le par les ouies, & entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira à terre; & *le poiſſon* commença de faire quelques mouvements, & de ſe débattre à ſes pieds; *après quoi, il mourut.*

5. Tunc dixit ei Angelus: Exentera hunc piſcem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi; ſunt enim hæc neceſſaria ad medicamenta utiliter.

5. Alors l'Ange lui dit: Vuidez les entrailles de ce poiſſon, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parce qu'ils *vous* ſeront néceſſaires, pour en faire des remedes très-utiles.

6. Quod cùm feciſſet, aſſavit carnes ejus, & ſecum tulerunt in via: cætera ſalierunt, quæ ſufficerent eis, quouſque pervenirent in Rages civitatem Medorum.

6. Ce qu'ayant fait, il fit *auſſi* rôtir *une partie de* ſa chair, qu'ils emporterent avec eux. Ils ſalerent le reſte, qui devoit leur ſuffire juſqu'à ce qu'ils arrivaſſent à Ragès au pays des Medes.

7. Tunc interrogavit Tobias Angelum, & dixit ei: Obſecro te, Azaria frater, ut dicas mihi,

7. Alors Tobie s'adreſſant à l'Ange, lui dit: Mon frere Azarias, je vous ſupplie de me dire quels ſont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez

℣. 2. Les Commentateurs ſont fort partagés ſur ce poiſſon, l'opinion la plus probable veut que ce ſoit le brochet. Ce poiſſon eſt carnacier: il eſt commun dans le Tigre: il parvient à une groſſeur conſidérable; il a des ouies; il ne peut vivre hors de l'eau: il eſt de la qualité de ceux dont il eſt permis aux Juifs de manger: ſon fiel eſt bon contre le mal des yeux.

voulu que nous gardaſſions de ce poiſſon.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

8. L'Ange lui répondit : Si vous mettez un morceau du cœur " ſur les charbons, la fumée qui en ſort, chaſſe *par la vertu de Dieu* toute ſorte de démons," ſoit d'un homme, ſoit d'une femme, en ſorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Le fiel eſt bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie, & il les guérit. *Ils continuerent enſuite leur voyage.*

10. Et, *lorſqu'ils furent arrivés près d'Ecbatane*, Tobie, *qui ne faiſoit rien ſans conſulter l'Ange qui l'accompagnoit*, lui dit : Où voulez-vous que nous logions ?

11. L'Ange lui répondit : Il y a ici un homme qui s'appelle Raguël, qui eſt de vos proches & de votre tribu : il a une fille nommée Sara, qui eſt unique, n'ayant ni fils, ni filles, hors elle ſeule.

Num. xxvii. 8. xxxvi. 8.

12. Tout ſon bien doit vous venir : & *ſelon la loi*, il faut que vous épouſiez cette fille, *comme étant ſon plus proche parent.*"

13. Demandez-la donc à ſon pere ; & il vous la donnera en mariage.

quod remedium habebunt iſta quæ de piſce ſervare juſſiſti ?

8. Et reſpondens Angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam ſi ſuper carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, ſive à viro, ſive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.

9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, & ſanabuntur.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus ?

11. Reſpondénſque Angelus, ait : Eſt hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua ; & hic habet filiam nomine Sara, ſed neque maſculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.

12. Tibi debetur omnis ſubſtantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.

13. Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.

℣. 8. Le Grec joint enſemble le cœur & le foie. Au ℣. 19. la Vulgate met le foie. *Ibid.* Voyez la *Diſſertation ſur le démon Aſmodée*, à la tête de ce Livre.

℣. 12. C'eſt le ſens du Grec. Voyez au Livre des Nombres, xxxvi. 8.

14. Tunc reſpondit Tobias, & dixit : Audio quia tradita eſt ſeptem viris, & mortui ſunt ; ſed & hoc audivi, quia dæmonium occîdit illos.

14. Tobie lui répondit : J'ai oui dire qu'elle avoit déjà épouſé ſept maris, & qu'ils ſont tous morts ; & on m'a dit auſſi qu'un démon les avoit tués. Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

15. Timeo ergo, ne fortè & mihi hæc eveniant : & cùm ſim unicus parentibus meis, deponam ſenectutem illorum, cum triſtitia ad inferos.

15. Je crains donc que la même choſe ne m'arrive auſſi ; & que comme je ſuis fils unique, je ne cauſe à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieilleſſe juſqu'au tombeau.

16. Tunc Angelus Raphael dixit ei : Audi me, & oſtendam tibi qui ſunt, quibus prævalere poteſt dæmonium.

16. L'Ange Raphaël lui repartit : Ecoutez-moi ; & je vous apprendrai qui ſont ceux ſur qui le démon a du pouvoir.

17. Hi namque qui conjugium ita ſuſcipiunt, ut Deum à ſe & à ſua mente excludant, & ſuæ libidini ita vacent, ſicut equus & mulus, quibus non eſt intellectus : habet poteſtatem dæmonium ſuper eos.

17. Lorſque des perſonnes s'engagent dans le mariage, de maniere qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit, & qu'ils ne penſent qu'à ſatisfaire leur brutalité, comme les chevaux & les mulets qui ſont ſans raiſon, le démon a pouvoir ſur eux.

18. Tu autem cùm acceperis eam, ingreſſus cubiculum, per tres dies continens eſto ab ea, & nihil aliud niſi orationibus vacabis cum ea.

18. Mais pour vous, après que vous aurez épouſé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle.

19. Ipsâ autem nocte, incenſo jecore piſcis, fugabitur dæmonium.

19. Cette même nuit, mettez dans le feu le foie ℣ du poiſſon ; & il fera fuir le démon.

20. Secundâ verò nocte,

20. La ſeconde nuit, vous ſerez aſſo-

℣. 19. Le Grec joint encore ici le cœur & le foie.

cié aux *mérites & à la vertu des* ſaints Patriarches.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

21. Et la troiſieme nuit, vous recevrez la bénédiction *de Dieu*, afin qu'il naiſſe de vous deux des enfants dans une parfaite ſanté.

22. La troiſieme nuit étant paſſée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le deſir d'avoir des enfants, plutôt que par un mouvement de paſſion; afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, ayant des enfants de la race d'Abraham, *qui ſoient les imitateurs de la foi & de la piété de ce Patriarche.*

in copulatione ſanctorum Patriarcharum admitteris.

21. Tertiâ autem nocte, benedictionem conſequêris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

22. Tranſactâ autem tertiâ nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in ſemine Abrahæ benedictionem in filiis conſequaris.

CHAPITRE VII.

Mariage du jeune Tobie avec Sara fille de Raguël.

1. ILs entrerent enſuite chez Raguël, qui les reçut avec joie, *quoiqu'ils ne ſe fuſſent point fait connoître.*

2. Et lorſque Raguël eut jetté les yeux ſur Tobie, il dit à Anne ſa femme: Que ce jeune homme reſſemble à mon couſin *Tobie!*"

3. Après cela, il *leur* dit: D'où êtes-vous, nos jeunes freres? Ils lui répondirent: Nous ſommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.

1. INgreſſi ſunt autem Raguelem, & ſuſcepit eos Raguel cum gaudio.

2. Intuénſque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori ſuæ: Quàm ſimilis eſt juvenis iſte conſobrino meo!

3. Et cùm hæc dixiſſet, ait: Undè eſtis, juvenes fratres noſtri? At illi dixerunt: Ex tribu Nephthali ſumus, ex captivitate Ninive.

℣. 2. le Grec lit ainſi.

4. Dixítque illis Raguel: Noſtis Tobiam fratrem meum? Qui dixerunt: Novimus.

4. Raguël leur dit: Connoiſſez-vous mon frere Tobie? Ils lui repartirent: Nous le connoiſſons. Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

5. Cúmque multa bona loqueretur de eo, dixit Angelus ad Raguelem: Tobias de quo interrogas, pater iſtius eſt.

5. Et comme Raguël diſoit beaucoup de bien de Tobie, l'Ange lui dit: Tobie, dont vous nous demandez des nouvelles, eſt le pere de ce jeune homme.

6. Et miſit ſe Raguel, & cum lacrymis oſculatus eſt eum; & plorans ſupra collum ejus,

6. Raguël s'avançant auſſi-tôt, vint le baiſer avec larmes; & pleurant ſur ſon cou,

7. dixit: Benedictio ſit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.

7. il *lui* dit: Mon fils, que Dieu vous beniſſe; car vous êtes fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

8. Et Anna uxor ejus, & Sara ipſorum filia, lacrymatæ ſunt.

8. En même-temps, Anne ſa femme & Sara leur fille commencerent auſſi de pleurer *de joie, en voyant ce jeune homme ſi bien né; & de triſteſſe, en apprenant l'état où étoit ſon pere.*"

9. Poſtquàm autem locuti ſunt, præcepit Raguel occîdi arietem, & parari convivium. Cúmque hortaretur eos diſcumbere ad prandium,

9. Après ces entretiens, Raguël commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le feſtin. Et comme il les prioit de ſe mettre à table,

10. Tobias dixit: Hìc ego hodiè non manducabo, neque bibam, niſi priùs petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.

10. Tobie *lui* dit: Je ne mangerai & ne boirai point ici d'aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne me promettiez de me donner *pour femme* Sara votre fille.

11. Quo audito verbo, Raguel expavit, ſciens

11. Raguël, à ces paroles, fut ſaiſi de frayeur, ſachant ce qui étoit arrivé à

℣. 8. Ce ſujet de triſteſſe eſt exprimé dans le Grec.

ces ſept maris qui s'étoient approchés d'elle ; & il commença d'appréhender que la même choſe n'arrivât à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien à la demande qu'on lui faiſoit,

Av. l'Ere. Chr. Vulg. 705.

quid evenerit illis ſeptem viris qui ingreſſi ſunt ad eam : & timere cœpit ne fortè & huic ſimiliter contingeret : & cùm nutaret, & non daret petenti ullum reſponſum,

12. l'Ange lui dit : Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune homme, parce qu'il craint Dieu, & que votre fille lui eſt dûe pour épouſe : & c'eſt pour cela que nul autre n'a pu l'avoir *pour femme.*

12. dixit ei Angelus : Noli timere dare eam iſti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua : propterea alius non potuit habere illam.

13. Raguël *lui* répondit : Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venues en la préſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées ;

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quòd Deus preces & lacrymas meas in conſpectu ſuo admiſerit ;

14. & je crois qu'il a permis que vous ſoyez venus nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté, ſelon la loi de Moyſe : " ainſi ne doutez point que je ne vous donne ma fille, *comme vous le deſirez.*

Num. xxxvi. 6.

14. & credo quoniam ideò fecit vos venire ad me, ut iſta conjungeretur cognationi ſuæ ſecundùm legem Moyſi : & nunc noli dubium gerere quòd tibi eam tradam.

15. Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & *leur* dit : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Jacob ſoit avec vous ; que lui-même vous uniſſe, & qu'il accompliſſe ſa bénédiction en vous.

15. Et apprehendens dexteram filiæ ſuæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens : Deus Abraham, & Deus Iſaac, & Deus Jacob vobiſcum ſit, & ipſe conjungat vos, impleátque benedictionem ſuam in vobis.

16. Et ayant pris du papier, ils dreſſerent le contrat de mariage.

16. Et acceptâ chartâ, fecerunt conſcriptionem conjugii.

14. Voyez au Livre des Nombres, xxxvi. 6. & ſuiv.

17. Et poſt hæc epulati ſunt, benedicentes Deum.

18. Vocavítque Raguel ad ſe Annam uxorem ſuam, & præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.

19. Et introduxit illuc Saram filiam ſuam, & lacrymata eſt.

20. Dixítque ei: Forti animo eſto, filia mea: Dominus cœli det tibi gaudium pro tædio quod perpeſſa es.

17. Après cela, ils firent le feſtin, en beniſſant Dieu *de ce mariage qu'il paroiſſoit avoir lui-même ordonné.* AV. L'ERE CHR. VULG. 705.

18. Raguël appella Anne ſa femme, & lui ordonna de préparer une autre chambre *que celle où Sara avoit couché lorſque ſes ſept maris avoient été tués.*

19. *Ce qu'ayant exécuté*, elle y mena Sara ſa fille, qui " ſe mit à pleurer, *dans le ſouvenir de ce malheur, & dans la crainte que la même choſe n'arrivât à celui qu'elle venoit d'épouſer.*

20. Et elle lui dit: Ma fille, ayez bon courage. Que le Seigneur du ciel vous comble de joie, après tant d'afflictions que vous avez eues.

℣. 19. La Vulgate ne détermine point ici ſi ce fut la mere ou la fille qui pleura: la même équivoque eſt dans le Grec. Mais la ſuite du texte dans le Grec & dans la Vulgate prouve que ce fut la fille.

CHAPITRE VIII.

Tobie & Sara paſſent la premiere nuit de leurs noces en prieres. Tobie n'éprouve aucun accident fâcheux. Raguël en benit Dieu, & leur fait célébrer leur noce.

1. POſtquàm verò cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.

2. Recordatus itaque Tobias ſermonem Angeli, protulit de caſſidili ſuo partem jecoris, poſuítque eam ſuper carbones vivos.

1. APrès qu'ils eurent ſoupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle étoit;

2. lequel ſe ſouvenant de ce que l'Ange lui avoit dit, tira de ſon ſac une partie du foie *& du cœur" du poiſſon qu'il avoit tué*, & la mit ſur des charbons ardents, *afin que la fumée, par la vertu que Dieu lui donnoit, ôtât au démon le pouvoir de leur ruine.*

℣. 2. Le Grec lit ainſi.

3. Alors l'Ange Raphaël prit le démon, & alla le lier dans le déſert de la haute Egypte, *où il le fit reſter par l'ordre de Dieu.* "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

3. Tunc Raphael Angelus apprehendit dæmonium, & religavit illud in deſerto ſuperioris Ægypti.

4. Tobie enſuite exhorta la fille *qu'il avoit priſe pour femme*, & lui dit : Sara, levez-vous ; & prions Dieu aujourd'hui, & demain & après demain, parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu *par la priere* : & après la troiſieme nuit, nous vivrons dans notre mariage.

4. Tunc hortatus eſt virginem Tobias, dixítque ei : Sara, exurge, & deprecemur Deum hodiè, & cras, & ſecundum cras, quia his tribus noctibus Deo jungimur : tertiâ autem tranſactâ nocte, in noſtro erimus conjugio.

5. Car nous ſommes enfants des ſaints ; & nous ne devons pas nous marier comme les païens, qui ne connoiſſent point Dieu.

5. Filii quippe ſanctorum ſumus, & non poſſumus ita conjungi, ſicut gentes quæ ignorant Deum.

6. S'étant donc levés tous deux, ils prioient Dieu avec grande inſtance, afin qu'il lui plût de les conſerver en ſanté.

6. Surgentes autem pariter, inſtanter orabant ambo ſimul, ut ſanitas daretur eis.

7. Et Tobie dit *ces paroles* : Seigneur, Dieu de nos peres, que le ciel & la terre, " la mer, les fontaines & les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous beniſſent.

7. Dixítque Tobias : Domine Deus patrum noſtrorum, benedicant te cœli & terra, maréque, & fontes, & flumina, & omnes creaturæ tuæ, quæ in eis ſunt.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de boue, & vous lui avez donné Eve pour *femme*, *afin que*, *par* ſon ſecours, *il eut des enfants qui ſe multipliaſſent ſur la terre, & qui y rendiſſent gloire à votre nom.*

Gen. 11. 7.

8. Tu feciſti Adam de limo terræ, dediſtíque ei adjutorium Hevam.

℣. 3. Voyez la *Diſſertation ſur le démon Aſmodée*, à la tête de ce Livre.

℣. 7. On lit dans la Vulgate, *cœli & terræ* ; mais vraiſemblablement c'eſt une faute pour *cœli & terra.*

9. Et

9. Et nunc, Domine, tu ſcis, quia non luxuriæ causâ accipio ſororem meam conjugem, ſed ſolâ poſteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in ſæcula ſæculorum.

9. Et maintenant, Seigneur, vous ſavez que ce n'eſt point pour ſatisfaire ma paſſion, que je prends ma ſœur pour être ma femme, mais dans le ſeul deſir de laiſſer des enfants, par leſquels votre nom ſoit beni dans tous les ſiecles.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

10. Dixit quoque Sara: Miſerere nobis, Domine, miſerere nobis; & conſeneſcamus ambo pariter ſani.

10. Sara dit auſſi *à Dieu*: Faites nous miſéricorde, Seigneur; faites-nous miſéricorde: & que nous puiſſions vivre enſemble juſqu'à la vieilleſſe dans une parfaite ſanté.

11. Et factum eſt circa pullorum cantum, accerſiri juſſit Raguel ſervos ſuos, & abierunt cum eo pariter ut foderent ſepulchrum.

11. Vers le *premier* chant du coq, Raguël commanda qu'on fît venir ſes ſerviteurs: & ils s'en allerent avec lui, pour faire une foſſe.

12. Dicebat enim: Ne fortè ſimili modo evenerit ei, quo & cæteris illis ſeptem viris qui ſunt ingreſſi ad eam.

12. Car il diſoit: Il ſera peut-être arrivé à celui-ci la même choſe qu'à ces ſept hommes qui ont été avec elle.

13. Cúmque paraſſent foſſam, reverſus Raguel ad uxorem ſuam, dixit ei:

13. Et après avoir préparé la foſſe, Raguël étant retourné vers ſa femme, lui dit:

14. Mitte unam ex ancillis tuis, & videat ſi mortuus eſt, ut ſepeliam eum antequam illuceſcat dies.

14. Envoyez une de vos ſervantes, pour voir s'il eſt mort, afin que je l'enſéveliſſe avant qu'il faſſe jour.

15. At illa miſit unam ex ancillis ſuis. Quæ ingreſſa cubiculum, reperit eos ſalvos & incolumes, ſecum pariter dormientes.

15. Sa femme envoya une de ſes ſervantes, qui, étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite ſanté, qui dormoient dans le même lit, *où ils ſe repoſoient, après avoir long-temps prié.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguël & Anne ſa femme benirent le Seigneur,

16. Et reverſa, nuntiavit bonum nuntium : & benedixerunt Dominum, Raguel, videlicet, & Anna uxor ejus,

17. & *lui* dirent: Nous vous beniſſons, Seigneur, Dieu d'Iſraël, parce que ce que nous avions penſé, ne *nous* eſt point arrivé.

17. & dixerunt: Benedicimus te, Domine Deus Iſrael quia non contigit quemadmodum putabamus.

18. Car vous nous avez fait miſéricorde ; vous avez chaſſé loin de nous l'ennemi qui nous perſécutoit ;

18. Feciſti enim nobiſcum miſericordiam tuam, & excluſiſti à nobis inimicum perſequentem nos.

19. & vous avez eu pitié de deux enfants uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous beniſſent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le ſacrifice de la louange qu'ils vous doivent, pour la ſanté qu'ils ont reçue de vous, afin que toutes les nations connoiſſent que, dans toute la terre, il n'y a point d'autre Dieu que vous.

19. Miſertus es autem duobus unicis. Fac eos, Domine, pleniùs benedicere te : & ſacrificium tibi laudis tuæ & ſuæ ſanitatis offerre, ut cognoſcat univerſitas gentium, quia tu es Deus ſolus in univerſa terra.

20. Raguël auſſi-tôt commanda à ſes ſerviteurs de remplir avant le jour la foſſe qu'ils avoient faite.

20. Statímque præcepit ſervis ſuis Raguel, ut replerent foſſam, quam fecerant, priuſquàm eluceſceret.

21. Il ordonna auſſi à ſa femme de préparer un feſtin & tous les vivres néceſſaires à ceux qui doivent faire un voyage.

21. Uxori autem ſuæ dixit ut inſtrueret convivium, & præpararet omnia quæ in cibos erant iter agentibus neceſſaria.

22. Il fit tuer deux vaches graſſes, & quatre moutons, pour traiter tous ſes voiſins & ſes amis.

22. Duas quoque pingues vaccas, & quatuor arietes occidi fecit, & parari epulas omnibus vicinis ſuis, cunctiſque amicis.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud ſe.

24. De omnibus autem quæ poſſidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ: & fecit ſcripturam, ut pars dimidia, quæ ſupererat poſt obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.

23. Raguël conjura enſuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux ſemaines.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il poſſédoit; & déclara, par un écrit, que l'autre moitié qui reſtoit, reviendroit à Tobie après ſa mort.

CHAPITRE IX.

L'Ange va trouver Gabélus, reçoit de lui l'argent, & l'amene aux noces de Tobie.

1. TUnc vocavit Tobias Angelum ad ſe, quem quidem hominem exiſtimabat, dixítque ei: Azaria frater, peto ut auſcultes verba mea.

1. ALors Tobie appella l'Ange qu'il croyoit un homme, & lui dit: Mon frere Azarias, je vous prie de *vouloir bien* écouter ce que j'ai à vous dire.

2. Si meipſum tradam tibi ſervum, non ero condignus providentiæ tuæ.

2. Quand je me donnerois à vous pour être votre eſclave, je ne pourrois pas reconnoître dignement tous les ſoins que vous avez pris de moi.

3. Tamen obſecro te, ut aſſumas tibi animalia ſive ſervitia, & vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum, reddáſque ei chirographum ſuum, & recipias ab eo pecuniam, & roges eum venire ad nuptias meas.

3. J'ai néanmoins encore une priere à vous faire: *C'eſt* que vous preniez des montures & l'équipage néceſſaire, & que vous alliez trouver Gabélus en la ville de Ragès au pays des Medes, pour lui rendre ſon obligation, en recevant de lui l'argent *qu'il nous doit*, & pour le prier de venir à mes noces.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

4. Car vous ſavez bien que mon pere compte *maintenant* les jours ; & que, ſi je tarde un jour de plus, ſon ame ſera accablée d'ennui.

4. Scis enim ipſe quoniam numerat pater meus dies : & ſi tardavero unâ die plus, contriſtatur anima ejus.

5. Vous voyez auſſi de quelle maniere Raguël m'a conjuré *de demeurer ici* ; & que je ne puis réſiſter à des inſtances ſi preſſantes.

5. Et certè vides quomodò adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum ſpernere non poſſum.

6. Raphaël prit donc quatre ſerviteurs de Raguël & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au pays des Medes, où ayant trouvé Gabélus, il lui rendit ſon obligation, & reçut de lui tout l'argent *qu'il devoit.*

6. Tunc Raphael aſſumens quatuor ex ſervis Raguelis, & duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit : & inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum ſuum, & recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Il lui raconta auſſi tout ce qui étoit arrivé au jeune Tobie ; & il le fit venir avec lui aux noces.

7. Indicavítque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ geſta ſunt : fecítque eum ſecum venire ad nuptias.

8. Gabélus étant entré dans la maiſon de Raguël, trouva Tobie à table, qui ſe leva *auſſi-tôt :* ils s'entreſaluerent, en ſe baiſant ; & Gabélus pleura, benit Dieu,

8. Cúmque ingreſſus eſſet domum Raguelis, invenit Tobiam diſcumbentem : & exiliens, oſculati ſunt ſe invicem : & flevit Gabelus, benedixítque Deum,

9. & dit : Que le Dieu d'Iſraël vous beniſſe, parce que vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juſte, qui craint Dieu, & qui fait beaucoup d'aumônes.

9. & dixit : Benedicat te Deus Iſrael, quia filius es optimi viri, & juſti, & timentis Deum, & Eleemoſynas facientis :

10. Que la bénédiction ſe répande

10. & dicatur benedic-

tio ſuper uxorem tuam, & ſuper parentes veſtros:

11. & videatis filios veſtros, & filios filiorum veſtrorum, uſque in tertiam & quartam generationem: & ſit ſemen veſtrum benedictum à Deo Iſrael qui regnat in ſæcula ſæculorum.

12. Cúmque omnes dixiſſent, Amen, acceſſerunt ad convivium: ſed & cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

auſſi " ſur votre femme, & ſur votre pere & votre mere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

11. Puiſſiez-vous voir vos fils & les fils de vos fils juſqu'à la troiſieme & quatrieme génération: & que votre race ſoit benie du Dieu d'Iſraël, qui regne dans les ſiecles des ſiecles.

12. Et tous ayant répondu, Amen; ils ſe mirent à table. Mais, dans le feſtin même des noces, ils ſe conduiſirent avec la crainte du Seigneur, *demeurant dans les bornes de la modeſtie, de la tempérance & de la piété.*

℣. 10. Autrement: que l'on prononce des bénédictions ſur votre femme, &c. » c. à. d. qu'on la regarde comme heureuſe, & que l'on ſouhaite aux autres d'être auſſi heureuſes qu'elle.

CHAPITRE X.

Inquiétudes du pere & de la mere du jeune Tobie. Raguël & le jeune Tobie ſe ſéparent.

1. CUm verò moras faceret Tobias, causâ nuptiarum, ſollicitus erat pater ejus Tobias, dicens: Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus eſt ibi?

2. Putáſne Gabelus mortuus eſt, & nemo reddet illi pecuniam?

3. Cœpit autem contriſtari nimis ipſe, & Anna

1. MAis *le jeune* Tobie différant *ainſi* à revenir, à cauſe de ſes noces, ſon pere étoit en peine *de lui*, & diſoit: D'où peut venir ce retardement de mon fils? & qui peut le retenir là *ſi longtemps?*

2. Ne ſeroit-ce point que Gabélus ſeroit mort, & qu'il ne ſe trouveroit perſonne pour lui rendre cet argent?

3. Il ſe laiſſa donc aller à une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec

lui : & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

uxor ejus cum eo : & cœperunt ambo ſimul flere ; eo quòd die ſtatuto minimè reverteretur filius eorum ad eos.

4. Mais ſur-tout ſa mere verſoit des larmes ſans pouvoir ſe conſoler, en diſant : Hélas ! hélas ! mon fils ! pourquoi vous avons-nous envoyé ſi loin, *vous qui étiez* la lumiere de nos yeux, le bâton de notre vieilleſſe, le ſoulagement de notre vie, & l'eſpérance de notre poſtérité ?

Supr. v. 23.

4. Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te miſimus peregrinari, lumen oculorum noſtrorum, baculum ſenectutis noſtræ, ſolatium vitæ noſtræ, ſpem poſteritatis noſtræ ?

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puiſque vous ſeul nous teniez lieu de toutes choſes.

5. Omnia ſimul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.

6. Mais Tobie lui diſoit : Ceſſez, *je vous prie*, de parler ainſi ; ne vous troublez point : notre fils ſe porte bien ; cet homme avec qui nous l'avons envoyé, eſt très-fidele, *& il ne manquera pas d'en avoir un grand ſoin.*

6. Cui dicebat Tobias : Tace, & noli turbari : ſanus eſt filius noſter : ſatis fidelis eſt vir ille, cum quo miſimus eum.

7. Rien néanmoins ne pouvoir la conſoler ; mais, ſortant tous les jours de ſa maiſon, elle regardoit de tous côtés, & alloit dans tous les chemins par leſquels elle eſpéroit qu'il pourroit revenir, pour tâcher de le découvrir de loin quand il reviendroit.

7. Illa autem nullo modo conſolari poterat ; ſed quotidiè exiliens circumſpiciebat, & circuibat vias omnes per quas ſpes remeandi videbatur, ut procul videret eum, ſi fieri poſſet, venientem.

8. Cependant Raguël diſoit à ſon gendre : Demeurez ici ; & j'enverrai à Tobie votre pere des nouvelles de votre ſanté.

8. At verò Raguel dicebat ad generum ſuum : Mane hìc : & ego mittam nuntium ſalutis de te ad Tobiam patrem tuum.

9. Cui Tobias ait : Ego novi, quia pater meus & mater mea modò dies computant, & cruciatur ſpiritus eorum in ipſis.

9. Tobie lui répondit : Je ſais que maintenant mon pere & ma mere comptent les jours, & qu'ils ſont accablés d'inquiétude & de chagrin. Av. l'Erk. Chr. Vulg. 705.

10. Cúmque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, & ille eum nullâ ratione vellet audire, tradidit ei Saram, & dimidiam partem omnis ſubſtantiæ ſuæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, & in vaccis, & in pecunia multa : & ſalvum atque gaudentem dimiſit eum à ſe,

10. Raguël ayant fait encore au *jeune* Tobie de grandes inſtances *pour demeurer*, auxquelles il ne voulut jamais ſe rendre, il lui mit *ſa fille* Sara entre les mains, & la moitié de tout ce qu'il poſſédoit en ſerviteurs, en ſervantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, & en une grande quantité d'argent ; & il le laiſſa aller plein de ſanté & de joie,

11. dicens : Angelus Domini ſanctus ſit in itinere veſtro, perducátque vos incolumes, & inveniatis omnia rectè circa parentes veſtros, & videant oculi mei filios veſtros priuſquàm moriar.

11. en lui diſant : Que le ſaint ange du Seigneur ſoit en votre chemin ; qu'il vous conduiſe juſques chez vous ſans aucun péril : puiſſiez-vous trouver votre pere & votre mere en parfaite ſanté ; & que mes yeux puiſſent voir vos enfants avant que je meure.

12. Et apprehendentes parentes filiam ſuam, oſculati ſunt eam, & dimiſerunt ire,

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille, la baiſerent, & la laiſſerent aller,

13. monentes eam honorare ſoceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, & ſeipſam irreprehenſibilem exhibere.

13. l'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de régler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver irréprehenſible en toutes choſes, *renfermant en ce peu de mots tout ce qu'elle devoit faire pour remplir parfaitement les devoirs de ſon état.*

CHAPITRE XI.

Le jeune Tobie & Raphaël arrivent à Ninive. Tobie recouvre la vue. Sara arrive. On célebre la noce.

Av. l'Ere Grr. Vulg. 705.

1. S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onzieme jour à Charan, que l'on rencontre en chemin, en allant, *de la ville où demeuroit Raguël*, à Ninive.

1. CUmque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ eſt in medio itinere contra Niniven, undecimo die.

2. Et l'Ange dit *au jeune* Tobie: Mon frere Tobie, vous ſavez l'état où vous avez laiſſé votre pere, *& l'inquiétude que doit lui donner votre retardement.*

2. Dixítque Angelus: Tobia frater, ſcis quemadmodùm reliquiſti patrem tuum.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domeſtiques ſuivent lentement avec votre femme & *toutes* vos bêtes.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, & lento gradu ſequantur iter noſtrum familiæ ſimul cum conjuge tua & cum animalibus.

4. S'étant donc réſolus d'aller de la ſorte, Raphaël dit à Tobie: Portez avec vous du fiel du poiſſon; car vous en aurez beſoin. Tobie prit de ce fiel, & ils continuerent leur chemin.

4. Cúmque hoc placuiſſet ut irent, dixit Raphael ad Tobiam: Tolle tecum ex felle piſcis: erit enim neceſſarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, & abierunt.

5. Anne cependant alloit tous les jours s'aſſeoir proche le chemin ſur le haut d'une montagne, d'où elle pouvoit découvrir de loin.

5. Anna autem ſedebat ſecus viam quotidiè in ſupercilio montis, undè reſpicere poterat de longinquo.

6. Et comme elle regardoit de là ſi ſon fils ne venoit point, elle l'apperçut de bien loin; elle le reconnut auſſi-tôt, & elle courut en porter la nouvelle à

6. Et dùm ex eodem loco ſpecularetur adventum ejus, vidit à longè,

&

& illicò agnovit venientem filium ſuum, currénſque nuntiavit viro ſuo, dicens: Ecce venit filius tuus.

ſon mari, & lui dit: Voilà votre fils qui vient. Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

7. Dixítque Raphael ad Tobiam: At ubi introieris domum tuam, ſtatim adora Dominum Deum tuum: & gratias agens ei, accede ad patrem tuum, & oſculare eum.

7. Raphaël en même temps, dit à Tobie; auſſi-tôt que vous ſerez entré dans votre maiſon, adorez le Seigneur votre Dieu: &, en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & lui donnez le baiſer.

8. Statímque lini ſuper oculos ejus ex felle iſto piſcis, quod portas tecum; ſcias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, & videbit pater tuus lumen cœli, & in aſpectu tuo gaudebit.

8. Et auſſi-tôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poiſſon que vous portez avec vous; car aſſurez-vous qu'en même-temps les yeux de votre pere s'ouvriront, & il verra la lumiere du ciel, & ſera comblé de joie en vous voyant.

9. Tunc præcucurrit canis, qui ſimul fuerat in vía; & quaſi nuntius adveniens, blandimento ſuæ caudæ gaudebat.

9. Alors le chien, qui les avoit ſuivis durant le chemin, courut devant eux; &, comme s'il eut porté la nouvelle *de leur venue*, il ſembloit *en* témoigner ſa joie par le mouvement de ſa queue, & par ſes careſſes.

10. Et conſurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere: & datâ manu puero, occurrit obviàm filio ſuo.

10. Le pere de Tobie, *tout* aveugle *qu'il étoit*, ſe leva & ſe mit à courir, en tâtant le chemin avec les pieds; ℣ & donnant la main à un ſerviteur, il alla au devant de ſon fils:

11. Et ſuſcipiens, oſculatus eſt eum cum uxore ſuâ, & cœperunt ambo flere præ gaudio.

11. & en l'accueillant, il l'embraſſa; & ſa mere en fit de même: & ils commencerent tous deux de pleurer de joie.

12. Cúmque adoraſſent

12. Puis ayant adoré Dieu, & lui

℣. 10. Autrement: s'expoſant à tomber à chaque pas.

ayant rendu graces, ils s'aſſirent.

Deum, & gratias egiſſent, conſederunt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

13. Alors *le jeune* Tobie prenant du fiel du poiſſon, en frotta les yeux de ſon pere.

13. Tunc ſumens Tobias de felle piſcis, linivit oculos patris ſui.

14. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche, ſemblable à celle d'un œuf, commença de ſortir de ſes yeux.

14. Et ſuſtinuit quaſi dimidiam ferè horam: & cœpit albugo ex oculis ejus, quaſi membrana ovi, egredi.

15. Tobie *ſon fils* la prenant, la tira des yeux de ſon pere, & auſſi-tôt il recouvra la vue.

15. Quam apprehendens Tobias, traxit ab oculis ejus, ſtatímque viſum recepit.

16. Et ils commencerent de rendre gloire à Dieu, lui & ſa femme, & tous ceux qui le connoiſſoient.

16. Et glorificabant Deum, ipſe, videlicet, & uxor ejus, & omnes qui ſciebant eum.

17. Tobie diſoit: Je vous benis, Seigneur Dieu d'Iſraël, de ce que vous m'avez châtié, & que vous m'avez guéri; & je vois maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

17. Dicebátque Tobias: Benedico te, Domine Deus Iſrael, quia tu caſtigaſti me, & tu ſalvaſti me: & ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Sara la femme de ſon fils arriva auſſi ſept jours après avec toute ſa famille, en parfaite ſanté, ayant avec elle ſes troupeaux & ſes chameaux, une grande ſomme d'argent de ſon mariage, & celui même que Gabélus avoit rendu.

18. Ingreſſa eſt etiam poſt ſeptem dies Sara uxor filii ejus, & omnis familia ſana, & pecora, & cameli, & pecunia multa uxoris; ſed & illa pecunia, quam receperat à Gabelo.

19. Et *Tobie* raconta à ſon pere & à ſa mere tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés par cet homme qui l'avoit conduit.

19. Et narravit parentibus ſuis omnia beneficia Dei, quæ feciſſet circa eum per hominem qui eum duxerat.

20. Achior & Nabath, couſins de

20. Venerúntque A-

chior & Nabath conſobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum oſtenderat Deus.

Tobie, vinrent enſuite pleins de joie, ſe conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avoit faits. Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

21. Et per ſeptem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gaviſi ſunt.

21. Et tous firent feſtin durant ſept jours, avec de grandes réjouiſſances, & *dans la crainte de Dieu.*

CHAPITRE XII.

Tobie veut récompenſer Raphaël. Celui-ci leur découvre qui il eſt, & diſparoît de devant eux.

1. TUnc vocavit ad ſe Tobias filium ſuum, dixítque ei: Quid poſſumus dare viro iſti ſancto, qui venit tecum?

1. ALors Tobie ayant appellé ſon fils, lui dit: Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous?

2. Reſpondens Tobias, dixit patri ſuo: Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit eſſe beneficiis ejus?

2. Tobie lui répondit: *Mon* pere, quelle récompenſe pouvons-nous lui donner, qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés?

3. Me duxit & reduxit ſanum, pecuniam à Gabelo ipſe recepit, uxorem ipſe me habere fecit, & dæmonium ab ea ipſe compeſcuit, gaudium parentibus ejus fecit, meipſum à devoratione piſcis eripuit, te quoque videre fecit lumen cœli, & bonis

3. Il m'a mené & ramené dans une parfaite ſanté; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabélus; il m'a fait avoir la femme *que j'ai épouſée*; il a éloigné d'elle le démon; il a rempli de joie ſon pere & ſa mere; il m'a délivré du poiſſon qui alloit me dévorer; il vous a fait voir à vous-même la lumiere du ciel; & c'eſt par lui que nous nous trouvons remplis de toutes ſortes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner, qui

égale tout qu'il a fait pour nous ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

4. Mais je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

5. Tobie le pere & ſon fils le firent venir enſuite ; & l'ayant pris à part, ils le conjurerent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

6. L'Ange alors leur parla ainſi en ſecret : Beniſſez le Dieu du ciel, & rendez-lui gloire devant tous les hommes, parce qu'il a fait *éclater* ſur vous ſa miſéricorde, *comme je vais vous le montrer.*

7. Car il eſt bon de tenir caché le ſecret d'un Roi, *de peur qu'en découvrant ſes deſſeins, on n'en riſque le ſuccès :* mais il y a de l'honneur à découvrir & à publier les œuvres de Dieu ; *parce que c'eſt montrer qu'on a l'avantage de les connoître, & qu'on eſt fidele à lui en rendre la gloire.*

8. *Ainſi je vous déclare que* la priere accompagnée du jeûne & de l'aumône, vaut mieux que tous les tréſors & tout l'or qu'on peut amaſſer.

9. Car l'aumône délivre de la mort ; & c'eſt elle qui efface les péchés, & qui fait trouver la miſéricorde & la vie éternelle.

omnibus per eum repleti ſumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare ?

4. Sed peto te, pater mi, ut roges eum, ſi fortè dignabitur medietatem de omnibus quæ allata ſunt, ſibi aſſumere.

5. Et vocantes eum, pater ſcilicet & filius, tulerunt eum in partem : & rogare cœperunt, ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.

6. Tunc dixit eis occultè : Benedicite Deum cœli, & coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiſcum miſericordiam ſuam.

7. Etenim ſacramentum regis abſcondere bonum eſt : opera autem Dei revelare & confiteri honorificum eſt.

8. Bona eſt oratio cum jejunio & eleemoſyna, magis quàm theſauros auri recondere :

9. quoniam eleemoſyna à morte liberat, & ipſa eſt, quæ purgat peccata, & facit invenire miſericordiam & vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum & iniquitatem, hoſtes ſunt animæ ſuæ.

10. Mais ceux qui commettent le péché & l'iniquité ſont ennemis de leurs ames, *que le péché fait mourir.* AV. L'ERE CHR. VULG. 705.

11. Manifeſto ergo vobis veritatem, & non abſcondam à vobis occultum ſermonem.

11. Je vais donc vous découvrir la vérité ; & je ne vous cacherai point une choſe qui eſt ſecrete.

12. Quando orabas cum lacrymis, & ſepeliebas mortuos, & derelinquebas prandium tuum, & mortuos abſcondebas per diem in domo tua, & nocte ſepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

12. Lorſque vous priiez *Dieu* avec larmes, & que vous enſéveliſſiez les morts ; que vous quittiez pour cela votre dîner, & que vous cachiez les morts dans votre maiſon durant le jour, pour les enſévelir durant la nuit, j'ai préſenté vos prieres au Seigneur, *qui les a reçues favorablement.*

13. Et quia acceptus eras Deo, neceſſe fuit ut tentatio probaret te.

13. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été néceſſaire que la tentation vous éprouvât.

14. Et nunc miſit me Dominus ut curarem te, & Saram uxorem filii tui à dæmonio liberarem.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils.

15. Ego enim ſum Raphael Angelus, unus ex ſeptem qui aſtamus ante Dominum.

15. Car je ſuis l'Ange Raphaël, l'un des ſept qui ſommes *toujours* préſents devant le Seigneur, *prêts à exécuter ſes ordres.*

16. Cúmque hæc audiſſent, turbati ſunt ; & trementes ceciderunt ſuper terram in faciem ſuam.

16. A ces paroles, ils furent troublés ; & étant ſaiſis de frayeur, ils tomberent le viſage contre terre.

17. Dixítque eis Angelus : Pax vobis, nolite timere.

17. Et l'Ange leur dit : La paix ſoit avec vous ; ne craignez point.

18. Etenim cùm eſſem vobiſcum, per voluntа-

18. Car lorſque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu, *& par un*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

effet de ſon amour pour vous. Beniſſez-le *donc*, & chantez les louanges.

19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous ; mais pour moi, je me nourris d'une viande inviſible, & d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes.

20. Il eſt donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; & pour vous, beniſſez Dieu, & publiez toutes ſes merveilles. "

21. Après ces paroles, il diſparut de devant eux, & ils ne purent plus le voir.

22. Alors s'étant proſternés le viſage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu ; & s'étant levés, ils raconterent toutes les merveilles qu'il avoit faites *en leur faveur, & les écrivirent dans un livre pour en laiſſer la mémoire à la poſtérité, comme l'Ange le leur avoit ordonné.* "

tem Dei eram : ipſum benedicite, & cantate illi.

19. Videbar quidem vobiſcum manducare & bibere : ſed ego cibo inviſibili, & potu, qui ab hominibus videri non poteſt, utor.

20. Tempus eſt ergo ut revertar ad eum qui me miſit : vos autem benedicite Deum, & narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cùm hæc dixiſſet, ab aſpectu eorum ablatus eſt : & ultrà eum videre non potuerunt.

22. Tunc proſtrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum : & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

℣. 22. Au ℣. 20. au lieu de ces mots : Publiez toutes ces merveilles ; le Grec porte : Ecrivez dans un Livre tout ce qui eſt arrivé.

CHAPITRE XIII.

Cantique de Tobie.

1. APeriens autem Tobias ſenior os ſuum, benedixit Dominum, & dixit: Magnus es, Domine, in æternum, & in omnia ſæcula regnum tuum:

1. ALors le vieux Tobie ouvrant la bouche, benit le Seigneur, & il dit: " Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité; & votre regne s'étend dans tous les ſiecles. *Vous n'avez ni commencement, ni fin; & vous êtes vous-même le commencement & la fin de toutes choſes.* AV. L'ERE CHR. VULG. 705.

2. quoniam tu flagellas & ſalvas; deducis ad inferos, & reducis; & non eſt qui effugiat manum tuam.

2. Vous châtiez & vous ſauvez; vous conduiſez *les hommes* juſqu'au tombeau, & vous *les* en ramenez; & nul ne peut ſe ſouſtraire à votre *puiſſante* main. *Deut.* XXXII. 39. *3. Reg.* II. 6. *Sap.* XVI. 13.

3. Confitemini Domino, filii Iſrael, & in conſpectu gentium laudate eum:

3. Rendez graces au Seigneur, enfants d'Iſraël, & louez-le devant les nations, *comme vous y êtes obligés, pour répondre aux deſſeins qu'il a ſur vous.*

4. quoniam ideò diſperſit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, & faciatis ſcire eos, quia non eſt alius Deus omnipotens præter eum.

4. Car il vous a *ainſi* diſperſés parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiiez ſes merveilles, & que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui ſoit le Dieu tout-puiſſant.

5. Ipſe caſtigavit nos propter iniquitates noſtras: & ipſe ſalvabit nos propter miſericordiam ſuam.

5. C'eſt lui qui nous a châtiés, à cauſe de nos iniquités; & c'eſt lui qui nous ſauvera, pour *ſignaler* ſa miſéricorde.

℣. 1. Ce Cantique eſt en même temps une Prophetie où Tobie annonce la délivrance des Iſraélites, & le rétabliſſement de Jéruſalem; ou plutôt l'établiſſement de l'Egliſe, & la converſion future du peuple Juif.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

6. Conſidérez donc la maniere dont il nous a traités ; & beniſſez-le avec crainte & avec tremblement ; & rendez hommage par vos œuvres au Roi de tous les ſiecles, *qui eſt juſte & plein de bonté.*

6. Aſpicite ergo quæ fecit nobiſcum, & cum timore & tremore confitemini illi : regémque ſæculorum exaltate in operibus veſtris.

7. Pour moi, je le benirai dans cette terre où je ſuis captif, parce qu'il a fait éclater ſa majeſté *ſur moi, & que je vois par avance qu'il la fera un jour éclater ſur* une nation *qu'il a livrée à ſes ennemis, parce qu'elle étoit* criminelle, *& qu'il délivrera de leurs mains dès qu'elle ſera convertie.*

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi : quoniam oſtendit majeſtatem ſuam in gentem peccatricem.

8. Vous donc, pécheurs, convertiſſez-vous ; faites des œuvres de juſtice devant Dieu, & croyez *avec une ferme confiance* qu'il vous fera miſéricorde.

8. Convertimini itaque, peccatores, & facite juſtitiam coram Deo, credentes quòd faciat vobiſcum miſericordiam ſuam.

9. Pour moi, je me réjouirai en lui ; & *connoiſſant ſa puiſſance & ſa bonté*, il ſera la joie de mon ame.

9. Ego autem & anima mea in eo lætabimur.

10. Beniſſez *auſſi* le Seigneur, vous tous qui êtes ſes élus ; réjouiſſez-vous *en lui* tous les jours, & rendez-lui des actions de graces *pour tous les biens dont il vous a comblés.*

10. Benedicite Dominum, omnes electi ejus : agite dies lætitiæ, & confitemini illi.

11. Jéruſalem, cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains. *

11. Jeruſalem civitas Dei, caſtigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

12. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits ; & benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, qu'il rappelle en toi tous les captifs *qui ſont ſortis de ton ſein*, & que tu ſois comblée de joie dans tous les

12. Confitere Domino in bonis tuis ; & benedic Deum ſæculorum, ut rædificet in te tabernaculum ſuum, & revocet ad te

* 11. La ruine de Jéruſalem par Nabuchodonoſor eſt poſtérieure d'un ſiecle entier & même plus. Tobie parle ici par l'eſprit prophétique. Voyez la *Diſſertation ſur La Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie*, à la tête de ce Livre.

omnes

omnes captivos, & gaudeas in omnia ſæcula ſæculorum.

ſiecles des ſiecles, *après qu'il t'aura purifiée de tes péchés.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

13. Luce ſplendidâ fulgebis: & omnes fines terræ adorabunt te.

13. *Alors* tu brilleras d'une lumiére éclatante, & tu ſeras adorée *de tous les peuples juſqu'aux* extrêmités de la terre.

14. Nationes ex longinquo ad te venient: & munera deferentes, adorabunt in te Dominum, & terram tuam in ſanctificationem habebunt.

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés; & t'apportant des préſents, elles adoreront en toi le Seigneur, & conſidéreront la terre, comme une terre *vraiment* ſainte.

15. Nomen enim magnum invocabunt in te.

15. Car elles invoqueront le grand nom " au milieu de toi.

16. Maledicti erunt, qui contempſerint te: & condemnati erunt, omnes qui blaſphemaverint te: benedictique erunt, qui ædificaverint te.

16. Ceux qui te mépriſeront, ſeront maudits *de Dieu*: ceux qui te noirciront par leurs blaſphêmes, ſeront condamnés; & ceux qui t'édifieront, ſeront benis *du ciel.*

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis; quoniam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfants, parce que le Seigneur les benira tous, & qu'ils ſe réuniront tous en lui.

18. Beati omnes qui diligunt te, & qui gaudent ſuper pace tua.

18. Heureux ſont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joie dans ta paix!"

19. Anima mea, benedic Dominum; quoniam liberavit Jeruſalem civitatem ſuam à cunctis tribulationibus ejus Dominus Deus noſter.

19. O mon ame, benis le Seigneur, parce *que je vois dès-à-préſent qu'on dira un jour avec vérité* qu'il a délivré ſa ville de Jéruſalem de tous les maux dont elle étoit affligée, lui qui eſt le Seigneur notre Dieu.

20. Beatus ero, ſi fue-

20. Je ſerai heureux, s'il reſte en-

℣. 15. c. à. d. le grand nom *du Seigneur.*
℣. 18. c. à. d. dans ton bonheur, dans ta proſpérité.

core quelqu'un de ma race pour voir la lumiere & la ſplendeur *dont éclatera alors la ville* de Jéruſalem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

21. *Car* les portes de Jéruſalem ſeront *alors* bâties de ſaphirs & d'émeraudes ; & toute l'enceinte de ſes murailles *ſera* de pierres précieuſes :

22. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté *ſinguliere* ; & l'on chantera le long de ſes rues, Alleluia."

Apoc. xx. 19.

23. Que le Seigneur, qui l'a élevée à ce comble de gloire, ſoit beni *à jamais*, & qu'il regne en elle dans la ſuite de tous les ſiecles. Amen.

rint reliquiæ ſeminis mei ad videndam claritatem Jeruſalem.

21. Portæ Jeruſalem ex ſapphiro & ſmaragdo ædificabuntur : & ex lapide pretioſo omnis circuitus murorum ejus.

22. Ex lapide candido & mundo omnes plateæ ejus ſternentur : & per vicos ejus Alleluia cantabitur.

23. Benedictus Dominus qui exaltavit eam, & ſit regnum ejus in ſæcula ſæculorum ſuper eam. Amen.

℣. 22. Ces magnifiques promeſſes faites à Jéruſalem ont trois objets principaux & trois accompliſſements qui ſe ſuccedent. Elles ont reçu un premier accompliſſement très-imparfait, dans le rétabliſſement de Jéruſalem au temps de Cyrus. Elles ont eu un ſecond accompliſſement plus étendu, dans l'établiſſement de l'Egliſe. Elles n'auront leur dernier & parfait accompliſſement que dans la gloire éternelle de la Jéruſalem céleſte, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe triomphante, telle que S. Jean la décrit dans l'Apocalypſe.

CHAPITRE XIV.

Dernieres paroles de Tobie. Il prédit la ruine de Ninive & le rétabliſſement de Jéruſalem. Le jeune Tobie ſort de Ninive. Sa mort.

1. ET conſummati ſunt ſermones Tobiæ. Et poſtquam illuminatus eſt Tobias, vixit annis quadraginta duobus, & vidit filios nepotum ſuorum.

1. AInſi finirent les paroles de Tobie; & depuis qu'il eut recouvré la vue, il vécut quarante-deux ans, & il vit les enfants *de ſes enfants, & même ceux* de ſes petits-fils. Av. l'Ere Chr. Vulg. 705.

2. Completis itaque annis centum duobus, ſepultus eſt honorificè in Ninive.

2. Après avoir vécu cent deux ans, *il mourut, &* il fut enſéveli honorablement dans *la ville de* Ninive.

3. Quinquaginta namque & ſex annorum lumen oculorum amiſit, ſexagenarius verò recepit.

3. Il avoit cinquante-ſix ans lorſqu'il perdit la vue; & il la recouvra à ſoixante."

4. Reliquum verò vitæ ſuæ in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

4. Tout le reſte de ſa vie ſe paſſa dans la joie; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. In hora autem mortis ſuæ vocavit ad ſe Tobiam filium ſuum, & ſeptem juvenes filios ejus nepotes ſuos, dixitque eis:

5. Lorſque l'heure de ſa mort fut venue, il appella Tobie ſon fils, & ſept jeunes enfants qu'il avoit, qui étoient ſes petits-fils, & il leur dit:

6. Propè erit interitus Ninive: non enim excidit verbum Domini: & fra-

6. La ruine de Ninive eſt proche: car il faut que la parole de Dieu ſoit accomplie; & *alors* nos freres, qui auront"

✝. 2. & 3. Voyez la *Diſſertation ſur la Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie*, à la tête de ce Livre.

✝. 6. Cette traduction eſt priſe ſur le Grec: & on l'explique de la captivité de Juda. La Vulgate porte: » qui ont été diſ-

été diſperſés hors de la terre d'Iſraël, y retourneront.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 663.

tres noſtri, qui diſperſi ſunt à terra Iſrael, revertentur ad eam.

7. Tout le pays *d'Iſraël*, qui a été déſert, ſera peuplé; & la maiſon de Dieu, qui a été brûlée, "ſera rebâtie de nouveau, & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront.

7. Omnis autem deſerta terra ejus replebitur; & domus Dei quæ in ea incenſa eſt, iterùm reædificabitur: ibíque revertentur omnes timentes Deum.

8. Les nations abandonneront leurs idoles; elles viendront à Jéruſalem, & elles y demeureront;

8. Et relinquent gentes idola ſua, & venient in Jeruſalem, & inhabitabunt in ea;

9. & tous les Rois de la terre y ſeront dans la joie, en adorant le Roi d'Iſraël.

9. & gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes Regem Iſrael.

10. Mes enfants, écoutez donc votre pere: Servez le Seigneur dans la vérité, & travaillez à faire ce qui lui eſt agréable.

10. Audite ergo, filii mei, patrem veſtrum: Servite Domino in veritate, & inquirite ut faciatis quæ placita ſunt illi:

11. Recommandez avec ſoin à vos enfants de faire des œuvres de juſtice & des aumônes, de ſe ſouvenir de Dieu, & de le benir en tout temps dans la vérité & de toutes leurs forces.

11. & filiis veſtris mandate ut faciant juſtitias & eleemoſynas, ut ſint memores Dei, & benedicant eum in omni tempore in veritate, & in tota virtute ſua.

12. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfants; & ne demeurez point ici: mais, auſſi-tôt que vous aurez enſéveli

12. Nunc ergo, filii, audite me, & nolite manere hìc: ſed quacumque

perſés hors de la terre d'Iſraël;" & cela peut s'entendre même de la captivité d'Iſraël. Voyez la *Diſſertation ſur le retour des dix Tribus*, à la tête de la Prophétie d'Ezéchiel.

℣. 7. Tout ce diſcours eſt prophétique: la ruine de Jéruſalem n'arriva que longtemps après, & poſtérieurement à la ruine de Ninive que Tobie vient d'annoncer. ℣. 6. Voyez la *Diſſertation* qui vient d'être citée.

die ſepelieritis matrem veſtram circa me in uno ſepulchro, ex eo dirigite greſſus veſtros ut exeatis hinc.

votre mere auprès de moi dans un même ſépulchre, ne penſez plus qu'à vous hâter de ſortir d'ici. Av. l'Ere Cur. Vulg. 663.

13. Video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

13. Car je vois que l'iniquité de cette ville la fera périr.

14. Factum eſt autem poſt obitum matris ſuæ, Tobias abſceſſit ex Nineve cum uxore ſua, & filiis, & filiorum filiis, & reverſus eſt ad ſoceros ſuos.

14. Après donc que la mere du *jeune* Tobie fut morte, il ſortit de Ninive avec ſa femme, ſes enfants, & les enfants de ſes enfants; & il retourna chez ſon beau-pere & ſa belle-mere.

15. Invenítque eos incolumes in ſenectute bona: & curam eorum geſſit, & ipſe clauſit oculos eorum: & omnem hæreditatem domûs Raguelis ipſe percepit: viditque quintam generationem, filios filiorum ſuorum.

15. Il les trouva encore en ſanté dans une heureuſe vieilleſſe; il eut ſoin d'eux, & leur ferma les yeux: il récueillit toute la ſucceſſion de la maiſon de Raguël; & il vit les enfants de ſes enfants juſqu'à la cinquieme génération.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio ſepelierunt eum.

16. Après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, *il mourut* dans la crainte du Seigneur; & ſes enfants l'enſévelirent avec joie, *étant perſuadés que Dieu couronnoit dans le ciel la vie ſainte qu'il avoit menée ſur la terre.*"

17. Omnis autem cognatio ejus, & omnis ge-

17. Tous ſes alliés & tous les enfants perſévérerent avec tant de fidélité dans

℣. 16. On pourroit auſſi traduire: Après avoir achevé *ſa courſe* dans la crainte du Seigneur & dans la joie, *il mourut* à l'âge de quatre-vingt dix-neuf ans, & ſes enfants l'enſévelirent. *Supr.* ℣. 4. Voyez ſur l'âge de Tobie la *Diſſertation* qui vient d'être citée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 663.

la bonne vie, *dont il leur avoit donné l'exemple*, & dans une conduite ſainte, qu'ils furent aimés de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient dans le pays.

neratio ejus in bona vita, & in ſancta converſatione permanſit, ita ut accepti eſſent tam Deo, quàm hominibus, & cunctis habitantibus in terra.

Fin du Livre de Tobie.

PRÉFACE
SUR
LE LIVRE DE JUDITH.

I. Quel eſt l'auteur du Livre de Judith. En quel temps ce Livre fut écrit.

LE Livre de Judith eſt ainſi appellé, (*a*) parce qu'il contient l'hiſtoire de la délivrance de la ville de Béthulie, par le courage & la force héroïque & admirable d'une ſainte veuve nommée *Judith*. S. Jérôſome (*b*) ſemble croire que Judith même compoſa ce Livre, pour tranſmettre à la poſtérité l'hiſtoire d'une délivrance ſi peu attendue; mais ce ſentiment n'a aucune vraiſemblance. Quelques-uns l'attribuent au Grand-Prêtre Joacim, ou Eliachim, dont il eſt parlé dans ce Livre: ils ſe fondent ſur un paſſage de Joſeph, où cet Auteur dit (*c*) qu'anciennement les Prêtres étoient chargés du ſoin de récueillir tout ce qui ſe paſſoit de plus mémorable dans la Nation. Mais cette preuve n'eſt pas convaincante, puiſque les Prêtres pouvoient bien recueillir les différentes pieces qui contenoient l'hiſtoire de la Nation; mais elles étoient compoſées avant qu'on pût les ramaſſer: & d'ailleurs, nous avons pluſieurs Livres hiſtoriques qui n'ont point été compoſés par les Prêtres de la Nation. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que quelque circonſtancié que ſoit le récit que ce Livre contient, l'Auteur ne s'eſt déclaré par aucun endroit; & il n'y a aucune preuve qu'il ait été contemporain. Le contraire peut même ſe récueillir de ce qu'il aſſure que de ſon temps la famille d'Achior étoit encore dans Iſraël, (*d*) & qu'on y célébroit encore la fête de la victoire de Judith: (*e*) expreſſions, qui naturellement déſignent un temps fort poſtérieur à l'événement. Quelques-uns ont cru que Joſué, fils de Joſédech, qui revint de Babylone à Jéruſalem avec Zorobabel, étoit Auteur de ce Livre: mais ce n'eſt qu'une conjecture qui n'a pas beaucoup de fondement. M. Huet, (*f*) ſans déterminer l'Auteur, croit

---

(*a*) Les premiers articles de cette Préface ſont pris en partie de celle de M. l'Abbé de Vence & en partie de celle de D. Calmet. Nous y ajoutons dans cette ſeconde édition ce qui concerne le ſentiment du P. Houbigant. = (*b*) *Hieronym in Agg.* 1. 6. = (*c*) *Joſeph. lib.* 1. *contra Appion.* = (*d*) *Judith.* XIV. 6. = (*e*) *Judith.* XVI. 31. = (*f*) *Huet. Demonſtr. Evang. propoſ.* 4.

avec bien de la vraiſemblance, qu'il a été compoſé pendant la captivité, parce qu'il a été écrit en langue Chaldéenne ; c'eſt ſur un exemplaire écrit en cette langue, que S. Jérôme a fait la traduction que nous avons dans la Vulgate.

II. Examen de l'opinion du R. P. Houbigant ſur le temps où le Livre de Judith fut écrit.

Le R. P. Houbigant croit que ce Livre fut écrit peu de temps après le ſiege de Béthulie, ſous le regne de Manaſſé, avant la captivité de Babylone, d'où il conclut que ce Livre dut être écrit d'abord en Hébreu, & qu'il fut enſuite traduit en Chaldéen pour l'uſage des Juifs emmenés par les Rois Aſſyriens & Chaldéens. Il fonde ſon opinion ſur ce qu'au Chap. I. ℣. 15. du Grec il croit voir ces mots : » Et » (Nabuchodonoſor) prit Arphaxad . . . & il le perça de ſes traits, » & il le détruiſit juſqu'aujourd'hui : *Et deſtruxit eum uſque ad ho-* » *diernum diem.* » Mais on lit dans le Grec ἕως τῆς ἡμέρας ἐκείνης, *uſque ad diem illum.* Le R. P. Houbigant ſuppoſe qu'il faut lire, ταύτης, *hunc*; mais s'il y a ici faute de Copiſte, c'eſt plutôt dans le mot ἕως, *uſque*, qui paroît abſolument étranger dans cette phraſe. Il y a lieu de préſumer que la vraie lecture eſt ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, *in die illa*, comme l'entendoit Pagnin, lorſqu'il traduiſoit : *eumque prorſùs eo die perdidit.* » Et il le perdit entiérement, il l'extermina en ce jour-là. » Il eſt bien remarquable qu'il ne s'agit pas de l'Empire d'Arphaxad, mais de ſa perſonne même. On ne détruit point un Prince, on ne l'extermine point *juſqu'à* un certain jour, mais *dans* un certain jour : *eumque prorſùs eo die perdidit.* Ainſi ce texte ne peut marquer le temps auquel ce Livre fut écrit. S'il eût été écrit en Hébreu avant la captivité de Babylone, vraiſemblablement il auroit été joint aux autres dans le Canon des Juifs. Probablement il n'en eſt demeuré exclus, que parce qu'il a été compoſé en Chaldéen depuis la captivité, ou au temps même de cette captivité, lorſqu'Achior vivoit encore, ou du moins lorſque ſa famille ſubſiſtoit encore unie à la nation Juive, ſelon ce qui eſt dit au Chap. XIV. ℣. 10. dans le Grec ; & il » eſt demeuré joint à la maiſon d'Iſraël juſqu'à ce jour : *In domum* » *Iſraël adſcitus eſt uſque in hodiernum diem*, dit le P. Houbigant. » Il eſt remarquable qu'ici le Grec porte ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης, *uſque ad diem hunc* ; ce n'eſt pas ἐκείνης, *illum* ; il ne faut pas confondre ces deux expreſſions fort différentes. La Vulgate dit : » & il eſt demeuré joint au » peuple d'Iſraël, à toute la ſuite de ſa race après lui juſqu'à ce jour : » *uſque ad hodiernum diem* : ce qui ſuppoſe une ſuite de pluſieurs générations. Le dernier verſet du dernier chapitre dans la Vulgate ſuppoſe encore une aſſez longue diſtance, en marquant que le jour de la victoire de Judith avoit été célébré depuis ce temps-là juſqu'au temps où l'Auteur écrivoit : *Ex illo tempore uſque in præſentem diem.* Mais ce verſet n'étant point dans le Grec, on ne peut inſiſter que ſur le précédent, qui eſt dans le Grec comme dans le Latin, & qui nous montre comment on s'exprime en Grec, quand on veut dire : *uſque ad hodiernum diem.*

Ce

III. Canonicité du Livre de Judith : Vérité de l'hiſtoire qu'il contient.

Ce Livre n'eſt point mis par les Juifs au nombre des Livres Canoniques. Origene (*a*) dit qu'ils le rangent parmi les apocryphes. S. Jérôme dit la même choſe (*b*) dans ſa Préface ſur ce Livre. Mais quoique les Juifs aient mis ce Livre hors du Canon, ils n'ont pas néanmoins rejetté au nombre des fables l'hiſtoire qui y eſt racontée ; ils ne l'ont point regardée comme une fiction inventée pour raſſurer les Juifs, & les conſoler dans le temps qu'ils ſouffroient une cruelle perſécution ſous la tyrannie d'Antiochus Epiphane, comme le penſe Grotius. Avant lui pluſieurs Commentateurs Proteſtants avoient auſſi avancé que l'hiſtoire de Judith étoit fabuleuſe. Luther, Chytrée, Scaliger, & Béroalde, l'avoient ſoutenu contre le ſentiment des anciens Peres, & même du Concile de Nicée ; car cette ſainte Aſſemblée, au rapport de S. Jérôme, (*c*) avoit mis le Livre de Judith au nombre des ſaintes Ecritures : *Synodus Nicæna hunc Librum in numero Sanctarum Scripturarum legitur computaſſe :* ce n'eſt pas que ce Concile ait fait aucun Canon pour déclarer ce Livre canonique ; mais parce que les Peres de ce Concile avoient cité quelque paſſage de ce Livre pour prouver quelque point de doctrine ou de diſcipline. S. Clément Pape, diſciple & ſucceſſeur des Apôtres, dans ſa premiere Lettre aux Corinthiens ; l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques, S. Clément d'Alexandrie, (*d*) Tertullien, (*e*) Origene, (*f*) Euſebe & S. Jérôme, ont reconnu cette hiſtoire pour véritable. Les anciens Juifs la reconnoiſſoient pour telle, puiſqu'ils célébroient tous les ans une fête ſolemnelle, en mémoire de la victoire que cette ſainte Veuve avoit remportée ſur Holoferne, Général des Troupes du Roi d'Aſſyrie.

Il eſt vrai que ce Livre ne ſe trouve point dans le Canon de Méliton, ni dans celui du Concile de Laodicée, parce qu'on n'y a mis que les Livres reconnus pour canoniques par les Juifs. Mais toute l'Egliſe d'Afrique, dans le troiſieme Concile de Carthage, (*g*) l'a regardé comme un Livre divinement inſpiré. Le Pape Innocent I. dans ſa Lettre à Exupere, le regarde de même ; & il a été ſuivi en cela par le Pape Gelaſe. (*h*) S. Auguſtin (*i*) met ce Livre au nombre des autres qui doivent être reconnus par tous les Chrétiens. On trouve la même choſe dans un Concile d'Hippone (*k*) tenu en 393 quatre ans avant le troiſieme Concile de Carthage. Ce Livre eſt encore cité par S. Fulgence ; (*l*) & il ſeroit inutile d'en rapporter d'autres ; car tous les Peres Latins de ſiecle

---

(*a*) *Orig. epiſt. ad African.* = (*b*) *Hieron Præfat. in Judith. ex nova Edit. Vide notas D. Martianay in hunc locum.* = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Clem. Alex. lib. 4. Strom.* = (*e*) *Tertull. de Monogamia, c. 17.* = (*f*) *Orig. Homil. 19. in Jerem. & lib. 3. in Joan.* = (*g*) *Concil. Carthag. III. can. 47.* = (*h*) *Gelaſ. in Conc. Rom.* = (*i*) *Aug. lib. 2. de Doctrin. Chriſt. cap. 8.* = (*k*) *Concil. Hippon. can. 38.* = (*l*) *Fulgent. Epiſt. 2. ad Gallam.*

en ſiecle, juſqu'au Concile de Trente, (*a*) ont reconnu le *Livre de Judith* pour canonique. Ce n'a été que dans les derniers ſiecles, qu'on a combattu ouvertement l'authenticité de ce Livre ; & ce qui a principalement donné lieu à certains Critiques de le faire, c'eſt la difficulté qu'ils ont cru trouver dans la Chronologie de cette hiſtoire. Mais quand elle ſeroit encore plus grande, ce ne ſeroit pas un fondement légitime pour rejetter une hiſtoire que toute l'Antiquité a reconnue pour véritable. Combien y a-t-il d'hiſtoires ſacrées & même profanes, de la vérité deſquelles on ne doute point, quoiqu'on y trouve de ſemblables difficultés ?

IV. Analyſe du Livre de Judith.

Arphaxad, Roi des Medes, ayant vaincu pluſieurs Nations, (Chap. I.) & ſe croyant lui-même invincible, eſt défait par Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens. Nabuchodonoſor enflé de ſa victoire ſur le Roi des Medes, veut étendre ſon Empire plus loin ; il envoie vers diverſes Nations qui refuſent toutes de ſe ſoumettre à lui. Il aſſemble ſon Conſeil, (Chap. II.) & communique à ſes Généraux le deſſein qu'il a de s'aſſujettir toute la terre. Il charge de l'exécution Holoferne, Général de ſes troupes, qui aſſemble une armée prodigieuſe, des proviſions ſans nombre, & des ſommes immenſes. Holoferne prend la ville de Mélothe, paſſe l'Euphrate, s'aſſujettit la Méſopotamie, pille les richeſſes de Madian, ruine la Syrie, & répand par-tout la terreur de ſes armes. Tous les Rois & tous les Princes de la Syrie, de la Lybie & de la Cilicie ſe ſoumettent à Holoferne, & tâchent en vain d'adoucir ſa fierté. (Chap. III.) Il détruit leurs villes, & ruine les bois conſacrés à leurs idoles, ſelon l'ordre de Nabuchodonoſor, qui veut que ces peuples ne reconnoiſſent point d'autre Dieu que lui.

L'approche d'Holoferne remplit d'effroi les Iſraélites. (Chap. IV.) Ils ſe préparent à ſoutenir cette guerre, & prennent les meſures néceſſaires pour empêcher cet ennemi d'entrer dans leur pays. Les enfants d'Iſraël crient vers le Seigneur dans les jeûnes & les prieres, & perſéverent dans ces ſaints exercices par les exhortations du Grand-Prêtre Eliachim, qui parcourt pour cela tout le pays. Holoferne apprend que les Iſraélites oſent penſer à lui réſiſter. (Chap. V.) Il entre en fureur, & demande aux Princes des Moabites & des Ammonites, quelles étoient les forces des enfants d'Iſraël. Achior, chef des Ammonites, lui fait un récit abrégé de l'origine des Juifs, & des merveilles que Dieu a opérées en leur faveur. Il déclare que s'ils n'ont point offenſé leur Dieu, ils ſeront invincibles. Les chefs de l'armée d'Holoferne irrités du diſcours d'Achior, veulent le faire mourir. Holoferne tranſporté de fureur, (Chap. VI.) déclare à Achior qu'il veut l'enſévelir dans la ruine des Juifs, & l'envoie pour cela à Béthulie. Ses gens ne pouvant approcher de la ville, le laiſſent lié à un

(*a*) *Conc. Trid. Seſſ.* 4.

arbre. Les Iſraélites ſortis de Béthulie, délient Achior, & le menent dans la ville, où il raconte ce qu'il a dit à Holoferne, & le traitement qu'on lui a fait. Les Iſraélites touchés du diſcours d'Achior, ont recours à Dieu avec une nouvelle ferveur; ils conſolent Achior, & lui promettent le ſecours du Seigneur.

Holoferne aſſiege Béthulie avec une armée prodigieuſe. (Chap. VII.) Les Iſraélites s'efforcent d'attirer ſur eux la protection du Seigneur, par les humiliations & les prieres. Holoferne fait couper l'aqueduc, & garder les fontaines qui fourniſſent de l'eau à Béthulie. Il réduit par la ſoif les habitants à la derniere extrêmité. Les habitants de Béthulie prient Ozias de livrer leur ville à Holoferne, & de leur faire trouver en ſa fureur une mort qui les délivre promptement de celle que la ſoif leur fait ſouffrir. Ozias leur promet de ſe rendre, ſi Dieu ne les aſſiſte dans cinq jours. Judith, veuve recommandable, plus par ſa piété que par ſes richeſſes, (Chap. VIII.) envoie querir les Anciens d'Iſraël; elle leur reproche d'avoir preſcrit à Dieu le terme de ſa miſéricorde; elle les exhorte à en faire pénitence, & à attendre avec patience le ſecours du Seigneur. Ozias & les Anciens d'Iſraël reconnoiſſent la vérité des paroles de Judith, & ſe recommandent à ſes prieres; elle les prie auſſi de recommander au Seigneur le deſſein qu'elle a formé pour le ſalut de ſon peuple. Après qu'ils ſe furent retirés, (Chap. IX.) elle ſe proſterne devant le Seigneur, & lui demande qu'il la fortifie dans ſon entrepriſe.

Judith, après avoir fait ſa priere, ſe pare de ſes plus beaux habits, (Chap. X.) & de ſes plus riches ornements. Dieu releve la beauté de Judith par un nouvel éclat. Elle ſort de Béthulie en priant le Seigneur; elle eſt rencontrée par les Gardes des Aſſyriens, & conduite à Holoferne qui eſt épris de ſa beauté. Judith, à la priere d'Holoferne, lui raconte les motifs qui l'ont portée à venir le trouver. (Chap. XI.) Elle promet de le rendre maître de Jéruſalem, & de tout le pays. Holoferne eſt charmé du diſcours de Judith; il promet d'adorer ſon Dieu, & de la faire grande dans la maiſon de Nabuchodonoſor. Judith fait trouver bon à Holoferne qu'elle ne mange que de ce qu'elle avoit apporté avec elle. (Chap. XII.) Elle obtient permiſſion de ſortir avant le jour, pour aller adorer ſon Dieu. Quatre jours après l'arrivée de Judith, Holoferne fait un feſtin à ceux de ſa maiſon: il y convie Judith, & ravi de la voir, il boit avec excès.

Judith ſe trouve ſeule dans la chambre d'Holoferne: (Chap. XIII.) elle invoque le Seigneur devant le lit où il étoit couché, & lui coupe la tête. Judith ſort du camp, ſe fait ouvrir les portes de Béthulie; toute la ville s'aſſemble autour d'elle: elle leur raconte ce qui s'eſt paſſé; elle leur montre la tête d'Holoferne, & les exhorte à louer le Seigneur. Tous adorent le Seigneur, & beniſſent Judith: Ozias lui donne de grandes louanges, auxquelles le peuple applaudit. Achior s'évanouit en voyant la tête d'Holoferne: il ſe jette aux pieds de Judith, & prédit que Dieu ſera à

jamais glorifié en elle. Judith fait pendre la tête d'Holoferne ſur les murs de Béthulie, (Chap. XIV.) & ordonne aux habitants de ſortir comme pour combattre les Aſſyriens. Achior embraſſe la Religion des Juifs. Les Aſſyriens vont pour éveiller Holoferne, & le trouvent mort ; ils ſont ſaiſis d'une frayeur extrême, & tout leur camp retentit de cris effroyables. Ils ne penſent qu'à fuir. (Chap. XV.) Ils ſont pourſuivis par les Iſraélites, qui taillent en pieces tout ce qu'ils rencontrent, & qui s'enrichiſſent de leurs dépouilles. Le Grand-Prêtre venu de Jéruſalem pour voir Judith, la benit, & lui donne de grandes louanges : tout le peuple y applaudit, & donne à Judith tout ce qui avoit appartenu à Holoferne. Judith chante au Seigneur un Cantique pour le remercier de cette victoire. (Chap. XVI.) Elle conſacre au Seigneur toutes les armes d'Holoferne ; les Juifs célebrent cette victoire durant trois mois ; ils en font une fête perpétuelle. Judith, après avoir vécu cent cinq ans, meurt, & eſt pleurée de tout le peuple pendant ſept jours. Tant que cette ſainte femme vécut, & encore quelques-temps après ſa mort, Iſraël fut en paix. Voilà le précis du Livre de Judith.

V. En quel temps arriva l'hiſtoire de Judith. Diſſertation ſur le temps de l'Hiſtoire de Judith.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner en quel temps arriva l'Hiſtoire de Judith, & quels peuvent être le Nabuchodonoſor & l'Arphaxad dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire : mais ce ſera le ſujet d'une Diſſertation particuliere placée à la ſuite de cette Préface. Nous expoſerons ſeulement ici en peu de mots, ce que penſent ſur ce point les trois Interpretes dont nous réuniſſons le travail. » On place, dit le P. de Carrieres, l'Hiſtoire » de Judith ſous le regne de Manaſsès Roi de Juda, [ſoit] durant la » captivité de ce Prince, ou peu après ſon retour dans la Judée. On croit » auſſi que le Roi des Aſſyriens, qui y eſt appellé Nabuchodonoſor, eſt » Saoſduchin, ſucceſſeur d'Aſſaradon fils de Sennachérib, qui défit Ar» phaxad Roi des Medes, que les uns prennent pour Déjoces, Fondateur » d'Ecbatane, & que d'autres croient avoir été Phraortes ſon fils, dont » le vrai nom *Aphradartes* a plus de rapport avec celui d'*Arphaxad* que » l'Ecriture lui donne. « M. l'Abbé de Vence préfere auſſi de croire que Phraortes eſt le même que l'Arphaxad du Livre de Judith ; il penſe que le Nabuchodonoſor, par qui cet Arphaxad fut défait, eſt Saoſduchin, fils & ſucceſſeur d'Aſſaradon ; & que l'Hiſtoire de Judith arriva après le retour de Manaſſé dans la Judée. D. Calmet déclare auſſi qu'il ſe détermine pour ce dernier ſentiment, parce qu'il lui paroît le plus vraiſemblable & le mieux fondé. Il reconnoît que Nabuchodonoſor eſt le même que Saoſduchin, & Arphaxad le même que Phraortes. Il eſt vrai que dans ſa Diſſertation ſur Gog & Magog, il inſinue que ce Nabuchodonoſor du Livre de Judith pourroit être Cambyſe : & c'eſt peut-être ce qui lui a donné lieu de marquer enſuite dans ſa Préface ſur le Livre de Judith, quelque doute ſur le temps auquel on doit rapporter l'Hiſtoire de Judith. Mais dans cette même Préface, il prouve lui-même que l'Hiſtoire de Judith ne peut être placée ſous le regne de Cambyſe, comme

nous le ferons voir dans la Diſſertation ſuivante. Le R. P. Houbigant reconnoit qu'Arphaxad doit être Phraortes ; mais il prétend que Nabuchodonoſor eſt Aſſaradon ; nous diſcuterons ce point dans la Diſſertation qui va ſuivre.

VI. Remarques ſur le Texte & ſur les Verſions du Livre de Judith.

On ſuppoſe communément que le Livre de Judith a été écrit en Chaldéen, peut-être au temps de la Captivité de Babylone. (*a*) C'eſt ſur un exemplaire Chaldéen, que S. Jérôme a fait la Verſion latine que nous avons. Il entreprit cet Ouvrage à la priere de Paule & d'Euſtochium. Ce S. Docteur nous aſſure, dans la Préface, qu'il ne s'étoit point trop attaché à la lettre, & que ſans s'arrêter aux fautes des Copiſtes, & aux diverſes Leçons qu'il avoit trouvées dans quelques exemplaires, il avoit mis dans ſa Traduction ce qu'il avoit jugé être le vrai ſens de l'Original. Il ſemble dire que ce fut le travail d'une ſeule nuit au milieu des occupations dont il ſe trouvoit extrêmement preſſé : *Sepoſitis occupationibus, quibus vehementer arctabar, huic unam lucubratiunculam dedi.*

Outre cette Verſion, nous en avons encore une en Grec & une autre en Syriaque. Quelques-uns ont attribué la premiere à Théodotion, qui a fait une Traduction Grecque des Livres de l'Ecriture Sainte. Mais la Verſion du Livre de Judith en cette Langue, eſt plus ancienne que Théodotion, qui vivoit ſous le regne de Commode, déclaré Empereur l'an 180 de l'Ere chrétienne. Saint Clément Pape, premier du nom, cite un endroit du Livre de Judith, tiré de la Verſion Grecque ; & ce ſaint Pontife vivoit plus de cent ans avant Théodotion : ce qui prouve clairement que la Verſion Grecque du Livre de Judith ne peut être de lui. Si l'on en jugeoit par notre Vulgate, on ſeroit porté à croire que l'Auteur de cette Traduction Grecque, auroit plutôt voulu donner une Paraphraſe qu'une Verſion exacte & littérale. Mais peut-être auſſi que l'exemplaire Chaldéen d'où nous eſt venu notre Vulgate n'étoit qu'un abrégé du texte plus étendu qu'exprime la Verſion Grecque. La Traduction Syriaque a été faite ſur le Grec, comme on peut s'en convaincre, en les confrontant, & par quelques variétés qui ſe rencontrent entr'elles, cauſées par la diverſe maniere de lire certains mots Grecs. (*b*)

Origene (*c*) parle d'un Exemplaire Hébreu du Livre de Judith : mais il y a lieu de croire que ſous le nom d'Hébreu, il faut entendre le Chaldéen, qui dans les derniers temps eſt ſouvent confondu avec l'Hébreu. Si les Juifs euſſent eu un Texte Hébreu, du temps de S. Jérôme, ce Pere ne l'auroit pas ignoré, & n'auroit pas manqué de s'en ſervir, & de nous en informer. Dès que c'eſt ſur le Chaldéen qu'il l'a traduit, c'eſt que ce

---

(*a*) Cet article eſt pris en partie de la Préface de Mr. l'Abbé de Vence, & en partie de celle de D. Calmet. = (*b*) Par exemple ch. VIII. ℣. 21. le Grec lit ἐπιδιωξόμενοι ; mais le Syriaque a lu ἐπιδιωχόμενοι. = (*c*) *Orig. epiſt. ad Afric.*

Livre n'étoit qu'en cette Langue parmi les Juifs. Sébaſtien Munſter (a) dit qu'il ne doute pas que les Juifs de Conſtantinople, qui ont aujourd'hui ce Livre en Hébreu, ne l'aient fait imprimer en cette Langue; mais juſqu'ici on ne l'a point vu imprimé. Pfeiffer (b) aſſure auſſi qu'il y a une Verſion Hébraïque du Livre de Judith, qui eſt fort belle; on croit qu'elle eſt l'ouvrage d'un Juif moderne.

Quant à la variété des Exemplaires latins, dont S. Jérôme ſe plaint, (c) on peut ſe convaincre de la juſtice de ces plaintes par les diverſités qui ſe rencontrent dans quelques anciens Manuſcrits de la Vulgate, qui étoit en uſage avant S. Jérôme, & qui ſont venus juſqu'à nous, & par les citations que l'on en trouve dans les Peres. L'Auteur de la nouvelle Edition de S. Jérôme, en avoit communiqué à D. Calmet un Exemplaire qui étoit aſſez ſemblable au Grec de l'Edition Romaine, mais qui s'en éloignoit auſſi en pluſieurs endroits.

Les différences conſidérables qui ſe trouvent entre la Verſion Grecque & la Verſion Latine faite par S. Jérôme, nous déterminent à donner ici la Traduction de cette Verſion Grecque qui a toujours été authentique dans l'Egliſe Grecque, & dont l'ancienne Verſion Latine étoit la Traduction reçue dans toute l'Egliſe Latine avant celle de S. Jérome. Nous donnerons donc ici cette Verſion traduite en Latin & en François. La Traduction Latine ſera celle du R. P. Houbigant; la Traduction Françoiſe que nous y joignons, eſt faite ſur le Grec même, & nous y joindrons quelques notes, ſoit pour éclaircir les difficultés du Texte Grec, ſoit pour rendre raiſon des principales différences qui ſe trouveront entre cette Traduction & celle du R. P. Houbigant.

VII. Réflexions ſur l'hiſtoire de Judith. Cette femme vertueuſe eſt la figure de l'Egliſe.

L'Hiſtoire de Judith donne lieu de faire diverſes réflexions importantes, (d) ſoit qu'on la conſidere dans le ſens immédiat de la lettre, ſoit qu'on approfondiſſe les myſteres qui peuvent être cachés ſous ce voile. Si l'on conſidere cette Héroïne par rapport à ſes vertus morales, on trouve en elle un excellent modele d'une Veuve vertueuſe, (e) & telle que la ſouhaite l'Apôtre écrivant à Timothée; (f) occupée à bien régler ſa famille, fidele à rendre à Dieu, à ſes parents & à ſa patrie ce qu'elle leur doit; qui vit dans la retraite & dans le ſilence, dans la priere & dans les exercices pénibles d'une vie pénitente; domtant ſa chair, & l'aſſerviſſant à l'eſprit. Judith ſe conduiſit toujours d'une maniere ſi édifiante, & avec tant de circonſpection, qu'elle conſerva une réputation pure & ſans reproche; d'une chaſteté inviolable; exempte des défauts qu'on re-

---

(a) *Munſter. Præf. in Tobiam Hebr.* = (b) *Pfeiffer. critic. p.* 797. = (c) *Hieronym. Præf. in Judith.* = (d) Ce dernier article eſt tiré de la fin du Comm. de D. Calmet ſur le Livre de Judith. = (e) Voyez S. Ambroiſe dans le Livre des Veuves, S. Fulgence, ep. 2. S. Jerôme à Furia. = (f) 1. *Tim.* v. 3. *& ſeqq.*

proche ordinairement à celles de ſa condition & de ſon ſexe ; éloignée de l'amour du plaiſir, de la délicateſſe, de l'indépendance & de l'oiſiveté, de la légéreté & de l'inconſtance, de la curioſité & de l'envie de trop parler ; enfin une vraie veuve digne de reſpect & de vénération. Si l'on eſt ſurpris des diſcours qu'elle tient à Holoferne, (*a*) où il ſemble qu'il y ait au moins quelque équivoque, on doit ſe ſouvenir, qu'il ne faut pas aiſément condamner les perſonnes dont le S. Eſprit a fait lui-même l'éloge. D'ailleurs quand même il ſeroit difficile de juſtifier les défauts que l'on croit y appercevoir, ces exemples doivent au moins ſervir à nous humilier, puiſqu'ils nous font voir que les actions des Saints ont bien pu n'être pas toutes ſaintes, & qu'en faiſant l'œuvre de Dieu, ils y ont laiſſé entrer quelquefois la foibleſſe de l'homme.

Mais ſous un autre point de vue, on peut conſidérer Judith comme une figure de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. (*b*) La beauté, le mérite, les richeſſes, les qualités perſonnelles de cette ſainte femme repréſentent, quoiqu'imparfaitement, cette Epouſe du Sauveur, cette chaſte Epouſe qui n'a ni tache, ni ride, & qui eſt ornée de tout ce qu'il y a de plus précieux dans les tréſors de ſon divin Epoux. La viduité de Judith ne ſert qu'à faire éclater ſon amour & ſon attachement inviolable pour ſon Epoux : ainſi l'Egliſe privée de la préſence ſenſible de Jeſus-Chriſt, lui donne des marques plus éclatantes de ſa fidélité, & de ſon attachement conſtant & reſpectueux. Les perſécutions, les violences de ſes ennemis, repréſentés par Holoferne, ne ſont point capables d'ébranler ſa conſtance. Elle s'arme de courage ; elle ſe revêt de ce qu'elle a de plus précieux ; elle renouvelle ſon ardeur & ſes prieres ; elle cherche ſa force dans ſon humiliation, & dans la confiance qu'elle met en ſon Dieu. Judith, ſans autres armes, terraſſe & Holoferne, & l'armée des Aſſyriens ; & loin de s'enfler de ſa victoire, elle releve la majeſté de Dieu qui l'a remplie de force ; elle publie par-tout ſes louanges, & va dans ſon Temple lui offrir les dépouilles de ſes ennemis. C'eſt ce que l'Egliſe a toujours fait dans les combats qu'elle a livrés, ou qu'elle a ſoutenus de la part de ſes ennemis : elle a humblement reconnu qu'elle ne tenoit ſa victoire que de Dieu. Enfin, Judith, chargée de mérite & de gloire rentre dans ſa retraite, & y continue ſes exercices dans le ſilence, & dans la pratique des auſtérités de la pénitence. Ce ſont ces vertus, qui ſoutiennent l'Egliſe dans les temps de paix ; ce ſont elles qui la fortifient dans la guerre qu'elle a à ſoutenir contre le démon & contre le monde toujours ennemis de Jeſus-Chriſt.

(*a*) Cette reflexion eſt priſe de la Préface du P. de Carrieres. = (*b*) Voyez S. Jérôme dans le Prologue ſur Sophonie, & Raban-Maur ſur Judith.

DISSERTATION

SUR

LE TEMPS DE L'HISTOIRE DE JUDITH.

I. Partage des Interpretes ſur le temps de l'hiſtoire de Judith. La vérité de cette hiſtoire eſt indépendante de la détermination du temps auquel elle eſt arrivée.

LA difficulté de déterminer le temps de l'hiſtoire de Judith avoit déjà depuis long-temps partagé les Peres & les Interpretes, lorſque les Proteſtants en ont pris occaſion de conteſter & de nier la vérité même de cette hiſtoire. Ils ſe ſont fauſſement perſuadé qu'il étoit impoſſible d'en accorder les circonſtances avec les événements connus de l'hiſtoire ſacrée & profane ; & ils en ont témérairement conclu que le livre de Judith ne renfermoit qu'une parabole ou une tragédie. Quand même il ſeroit auſſi difficile qu'ils le prétendent, de marquer le temps de cette hiſtoire, & de trouver dans les autres livres, tant ſaints que profanes, quelques traces des faits qui ſont rapportés dans le livre de Judith : ce ne ſeroit pas une preuve ſuffiſante pour nier que cette hiſtoire fût véritable. Il n'y a point d'hiſtoire qui n'ait quelques difficultés : les plus anciennes en ont plus que les autres ; & les plus véritables mêmes n'en ſont pas exemptes. Mais d'ailleurs ce qu'ils prétendent être ſi difficile, ne l'eſt pas autant qu'ils le ſuppoſent : la vérité de l'hiſtoire de Judith peut ſe prouver par la détermination même du temps auquel cette hiſtoire eſt arrivée, quoiqu'au fond la vérité de cette hiſtoire ſoit indépendante de cette détermination.

II. Le P. de Montfaucon prouve la vérité de l'Hiſtoire de Judith, & détermine le temps de cette hiſtoire.

C'eſt ce que Dom Bernard de Montfaucon a fait voir lorſqu'il a entrepris de prouver la vérité de l'hiſtoire de Judith, ſoit par l'accord de cette hiſtoire avec les autres parties de l'hiſtoire tant ſacrée que profane, ſoit indépendamment même de cet accord.

Il prouve la vérité de l'hiſtoire de Judith, indépendamment de cet accord, 1°. par les caracteres mêmes de cette hiſtoire, où les faits ſont circonſtanciés de la maniere la plus propre à en aſſurer la vérité ; 2°. par les dernieres paroles du livre, qui, dans notre Vulgate, rendent témoignage de la fête inſtituée en mémoire de la victoire de Judith, fête qui atteſte la certitude de cette victoire ; 3°. par le conſentement unanime des Chrétiens & des Juifs, qui dès les premiers ſiecles de l'Egliſe regardoient cette hiſtoire comme véritable.

A ces preuves, il ajoute celle qui ſe tire de l'accord même de cette hiſtoire

toire avec les autres parties de l'hiſtoire tant ſacrée que profane ; & pour cela il entreprend de déterminer le temps de cette hiſtoire : ſur quoi il établit cinq propoſitions : 1°. L'hiſtoire de Judith doit être placée avant la captivité de Babylone. 2°. L'Arphaxad du livre de Judith eſt le même que Phraortes roi des Medes. 3°. Le Nabuchodonoſor du livre de Judith eſt un ſucceſſeur d'Aſarhaddon, ſoit Saoſduchin, ſoit quelqu'autre qui pouvoit régner dans Ninive tandis que Saoſduchin régnoit à Babylone. 4°. Le ſiege de Béthulie doit être placé ſous le regne de Manaſſé. 5°. La ruine de Ninive par Cyaxare roi des Medes joint à Nabopolaſſar roi de Babylone, doit être arrivée ſous le regne de Joſias. Ces cinq propoſitions exprîment en abrégé tout le ſyſtême du P. de Montfaucon ſur le temps de l'hiſtoire de Judith ; & on peut dire que ſur ce point, le ſyſtême du P. de Montfaucon eſt le mieux fondé.

III. Mépriſe de M. Rollin dans l'application du ſyſtême du P. de Montfaucon.

Cependant ce ſyſtême laiſſe encore, il eſt vrai, quelques difficultés ; mais difficultés que ce ſavant Bénédictin auroit ſans doute lui-même facilement diſſipées, s'il les avoit prévues. Le P. de Montfaucon s'eſt contenté de comparer enſemble les années de Judith, les années des rois de Juda, les années des rois Medes, & les années des rois Babyloniens ; encore ne conſidere-t-il les années des rois Babyloniens, que depuis Nabopolaſſar. De là il eſt arrivé que ſa chronologie de l'hiſtoire de Judith, eſt demeurée dans une certaine indétermination qui a donné lieu à quelques mépriſes. Il met, par exemple, la défaite d'Arphaxad par Nabuchodonoſor, en la 38e. année de Manaſſé ; mais il ne détermine pas en quelle année tombe la 38e. de Manaſſé. M. Rollin, dans ſon Hiſtoire ancienne, ayant voulu déterminer d'une maniere plus préciſe la défaite d'Arphaxad par Nabuchodonoſor, a pris dans Uſſérius la date qu'il ne trouvoit pas dans le P. de Montfaucon ; & ne s'appercevant pas que le ſyſtême du P. de Montfaucon ne s'accorde pas avec le ſyſtême d'Uſſérius, M. Rollin eſt tombé en contradiction avec lui-même. Dans l'hiſtoire des Aſſyriens, (*a*) il ſuppoſe que la défaite d'Arphaxad eſt arrivée en l'année 657. avant l'ére vulgaire, 12e. de Saoſduchin ſelon Uſſérius ; & dans l'hiſtoire des Medes, (*b*) il ſuppoſe que la défaite d'Arphaxad eſt arrivée en l'année 635. avant l'Ere Vulgaire, 22e. de Phraortes ſelon Uſſérius.

IV. Mépriſe ſemblable de M. le Préſident Bouhier.

M. Rollin a ſouvent déclaré qu'il ne vouloit point entrer dans des diſcuſſions de chronologie ; & par cette raiſon, il eſt moins étonnant qu'il ne ſe ſoit pas apperçu de la contradiction où il tomboit en voulant concilier deux ſyſtêmes inconciliables. Mais ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt que le célebre Préſident Bouhier, qui avoit donné une application particuliere à l'étude de la chronologie, ſoit tombé lui-même dans une ſemblable mépriſe. Ce ſavant homme, dans ſes Diſſertations chronologiques ſur Hérodote, diſcute ſpécialement ce qui regarde la chronolo-

(*a*) Hiſt. Anc. Tom. II. p. 68. édit. in-12. = (*b*) *Ibid.* p. 98.

gie de l'hiſtoire des Medes ; & commençant par déterminer l'époque de chacun des rois de cette nation, il marque expreſſément (*a*) que Phraortes commença de régner en l'année 4052 de la période Julienne, 662 avant l'ére vulgaire : enſuite il examine quel eſt l'Arphaxad du livre de Judith ; il ſoutient que c'eſt Phraortes : & auſſi-tôt oubliant l'époque qu'il a donnée au regne de Phraortes, il ajoute (*b*) que la derniere année de Phraortes tombant ſous l'an 4052, l'hiſtoire de Judith arrivée dans l'année qui ſuivit la mort d'Arphaxad, doit tomber ſous l'an 4053. Il ne s'apperçoit pas qu'il ſe contredit en donnant ici pour derniere année de Phraortes la même année en laquelle il vient lui-même de placer le commencement du regne de ce Prince.

V. Sujet & Partage de cette Diſſertation.

Mais comment M. Rollin & M. le Préſident Bouhier auroient-ils pu éviter la contradiction dans laquelle ils ſont tombés ? c'eſt une queſtion à laquelle le calcul du P. de Montfaucon ne ſatisfait point : il faut donc examiner s'il eſt poſſible de répondre à cette queſtion, & comment il ſera poſſible d'y répondre : c'eſt ce que j'entreprends dans cette Diſſertation que je diviſe en trois parties.

Dans la premiere partie, j'eſſaierai de fixer le temps de l'hiſtoire de Judith, par les principes mêmes que le P. de Montfaucon a poſés, mais en y ajoutant, autant qu'il ſera poſſible, cette détermination qui manque au ſyſtême de ce ſavant Bénédictin.

Dans la ſeconde partie, je confirmerai le ſyſtême établi dans la premiere ; je le juſtifierai par quelques obſervations ſur les principaux événements relatifs à l'hiſtoire de Judith, ou renfermés dans cette hiſtoire.

Enfin dans la troiſieme partie, j'achéverai d'éclaircir ce ſyſtême, par un abrégé chronologique de l'hiſtoire des Medes depuis la révolte d'Arbaces, juſqu'à la mort de Cyaxares fils d'Aſtyages.

I. PARTIE,

Où l'on eſſaie de déterminer l'époque préciſe de la victoire de Judith ſur Holoferne.

SIx propoſitions feront le partage de cette premiere partie. Je dis, 1°. Que la victoire de Judith ſur Holoferne doit être placée avant la captivité de Babylone : 2°. Qu'elle doit être miſe ſous le regne de Manaſſé roi de Juda : 3°. Qu'elle doit être arrivée depuis que Manaſſé fut revenu de ſa captivité : 4°. Que l'Arphaxad du livre de Judith eſt Phraor-

(*a*) Diſſertation ſur Hérodote, chap. IV. ſur la Chronologie des Rois Medes, p. 39.
(*b*) *Ibid.* p. 47.

tes roi des Medes : 5°. Que le Nabuchodonoſor du Livre de Judith paroît être Saoſduchin ſucceſſeur d'Aſarhaddon roi de Ninive & de Babylone : 6°. Enfin que la victoire de Judith doit être placée vers l'année 655 avant l'ére vulgaire. En établiſſant ces ſix propoſitions, j'aurai lieu d'expoſer & de diſcuter les différents ſentiments des Interpretes ſur le temps de l'hiſtoire de Judith.

ARTICLE I. *La victoire de Judith ſur Holoferne doit être placée avant la captivité de Babylone.*

I. Réfutation des differentes opinions de ceux qui placent cette hiſtoire après le retour de la captivité.

Les différents ſentiments qui partagent les Interpretes ſur le temps auquel eſt arrivée l'hiſtoire de Judith, peuvent ſe réduire à deux principaux. Les uns placent cette hiſtoire après le retour de la captivité de Babylone ; (*a*) les autres, avant cette captivité. (*b*)

Entre ceux qui placent cette hiſtoire après le retour de la captivité de Babylone, les uns la rapportent au temps de Cambyſe Roi de Perſe ; (*c*) d'autres au temps de Darius fils d'Hyſtaſpe ; (*d*) d'autres au temps de Xerxès ; (*e*) d'autres au temps d'Artaxerxès Ochus. (*f*) Mais une ſeule obſervation ſuffit pour réfuter ces quatre opinions. Il eſt ſenſible que la grande révolution marquée dans le premier chapitre du livre de Judith, s'eſt paſſée au temps où les rois des Medes diſputoient l'empire de l'Aſie aux rois des Aſſyriens. Or c'eſt un fait conſtant, que ces deux royaumes ne ſubſiſtoient plus après le retour de la captivité ; ils étoient alors réunis ſous l'empire des Perſes ; ce n'eſt donc point alors qu'eſt arrivée l'hiſtoire de Judith.

II. D. Calmet réfuté par lui-même.

Cependant il ſe trouve que D. Calmet, dans ſa Diſſertation ſur la prophétie d'Ezéchiel touchant Gog & Magog, ſemble favoriſer l'opinion de ceux qui placent l'hiſtoire de Judith ſous le regne de Cambyſe. Il prétend que Gog eſt Cambyſe ; & il ajoute : (*g*) » Ne pourroit-on » pas croire que l'auteur de l'hiſtoire de Judith, auroit, de même qu'E» zéchiel, donné un tour énigmatique & figuré, à la véritable hiſtoire » de Cambyſe, & qu'au lieu que le prophete donne à ce prince le nom » de *Gog*, l'hiſtorien lui aura donné celui d'*Holoferne* ? « D. Calmet veut peut-être dire, celui de *Nabuchodonoſor*, qui étoit le prince dont Holoferne n'étoit que le général. Quoi qu'il en ſoit, lui-même fait aſ-

---

(*a*) C'eſt l'opinion de quelques-uns d'entre les Anciens & d'entre les Modernes. = (*b*) C'eſt l'opinion de la plupart des Modernes. = (*c*) C'eſt l'opinion de Liran, & de quelques Anciens dans Euſebe. = (*d*) C'eſt l'opinion d'Eſtius. = (*e*) C'eſt l'opinion de Jules Africain, de Georges Syncelles, du P. Alexandre. = (*f*) C'eſt l'opinion de Sulpice Severe. = (*g*) Voyez la Diſſert. imprimée à la tête du Comm. de D. Calmet ſur Ezéchiel, pag. xxxij. ou dans le Recueil des Diſſ. Tom. II. Part. II. p. 361.

ſez ſentir tout le faux de la conjecture qu'il propoſe, lorſque dans ſa Préface ſur le livre de Judith, parlant de l'opinion de ceux qui placent l'hiſtoire de Judith ſous le regne de Cambyſe, il s'exprime ainſi : (*a*) » Cette opinion eſt inſoutenable par pluſieurs raiſons : 1°. La capitale » de Cambyſe étoit, non pas Ninive, mais Babylone. 2°. Cambyſe » ne régna que ſept ans & trois mois ; & Nabuchodonoſor ne commença » la guerre contre Arphaxad, que dans la douzieme année de ſon regne. » 3°. Enfin toutes les provinces dont Holoferne fait la conquête dans le » livre de Judith, étoient conſtamment aſſujetties à Cambyſe dès le » commencement de ſon regne, & lui demeurerent toujours ſoumiſes ; » la Judée en particulier lui obéiſſoit. Par conſéquent on ne peut en- » tendre ceci de Cambyſe. » Il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter davantage contre une conjecture que D. Calmet réfute ainſi lui-même.

III. Réponſe à l'objection priſe de la Verſion Grecque Ch. V. ℣. 18. touchant l'état auquel le temple du Seigneur avoit été réduit.

Ce qui a donné lieu de placer l'hiſtoire de Judith après le retour de la captivité de Babylone, c'eſt ce qui ſe lit dans la verſion Grecque du livre de Judith, Chap. V. ℣. 17. & ſuiv. où Achior, chef des Ammonites, parlant de la conduite que Dieu tenoit ordinairement à l'égard des Juifs, ſoit pour les récompenſer lorſqu'ils obſervoient les loix qu'il leur avoit données, ſoit pour les punir lorſqu'ils les violoient, dit : *Tant qu'ils n'ont point péché contre leur Dieu, ils ont été comblés de biens, parce que Dieu qui hait l'iniquité, eſt avec eux. Mais lorſqu'ils ſe ſont égarés du chemin que Dieu leur avoit marqué, ils ont été exterminés par pluſieurs guerres, & ils ont été emmenés captifs en des terres étrangeres ;* LE TEMPLE DE LEUR DIEU EST DEVENU COMME LE PAVÉ, *& leurs villes ont été priſes par leurs ennemis. Et à préſent s'étant convertis à leur Dieu,* ILS SONT REVENUS DES LIEUX OU ILS AVOIENT ÉTÉ DISPERSÉS ; *ils ſe ſont rétablis dans Jéruſalem, où eſt leur ſanctuaire, & ils ont repris leur habitation dans ces montagnes qui étoient déſertes.*

Les Proteſtants, & ceux qui croient que l'hiſtoire de Judith doit être miſe après la captivité, prétendent que ces mots, *le temple de leur Dieu eſt devenu comme le pavé*, Καὶ ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐγενήθη εἰς ἔδαφος, ſignifient que le temple de leur Dieu avoit été ruiné de fond en comble ; & que les paroles ſuivantes, *ils ſont revenus des lieux où ils avoient été diſperſés*, marquent le retour de la derniere captivité de Babylone.

» Bellarmin répond que ce paſſage, Καὶ ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐγενήθη εἰς ἔδαφος, » a été ajouté au texte ; ce qui n'eſt pas impoſſible, dit le P. de Mont- » faucon ; (*b*) car il y a pluſieurs endroits dans le texte Grec qui pa- » roiſſent corrompus : & d'ailleurs (*c*) S. Jérôme dit qu'il a retranché de

(*a*) Voyez la Préf. imprimée à la tête du Comm. de D. Calmet ſur le Livre de Judith, p. 334. ou dans le Recueil des Pref. & Diſſ. de ce ſavant Bénédictin Tom. II. Part. I. p. 145. = (*b*) Montfaucon, *Vérité de l'hiſtoire de Judith*, Part. II. ch. XI. p. 166. = (*c*) Voyez l'addition qui eſt à la fin de la ſeconde édit. de ce Traité du P. de Montfaucon, p. 335.

» ſa verſion du livre de Judith pluſieurs différentes leçons qui s'étoient » gliſſées par corruption : *Multorum codicum varietatem vitioſiſſimam* » *amputavi* : d'où l'on peut inférer que ces mots qui ne ſe trouvent pas » dans la Vulgate, ſont de ceux qui ont été ajoutés au texte, & qui » n'étoient pas du temps de S. Jérôme dans les bons exemplaires. » C'eſt auſſi le ſentiment du R. P. Houbigant.

» Mais ſans avoir recours à une réponſe incertaine, (continue le ſavant » (*a*) Bénédictin,) ſi nous examinons bien toute la ſuite du texte dans » la verſion Grecque, nous trouverons que loin que cette verſion ſoit op- » poſée à notre ſentiment, elle lui eſt tout-à-fait favorable. Je dis premié- » rement, ajoute-t-il, que ces paroles, ὁ ναὸς τοῦ Θεοῦ αὐτῶν ἐγενήθη ἴδαφος, » ne veulent pas dire que le temple ait été ruiné de fond en comble : » mais elles ſignifient, comme toutes les Polyglottes l'ont traduit, & » même celle d'Angleterre, *templum Dei eorum factum eſt in pavimen-* » *tum* ; c'eſt-à-dire, que le temple de leur Dieu a été profané par les » infideles, qui y ont marché comme dans un lieu profane. » Le P. de Montfaucon pouvoit ajouter : C'eſt-à-dire, que *le temple de leur Dieu a été foulé aux pieds*, comme traduit le Syriaque, & ſelon l'expreſſion dont ſe ſervent les Juifs du temps des Maccabées : *Votre ſanctuaire a été foulé aux pieds.* (*b*)

» Car quoique εἰς ἔδαφος καταβάλλειν dans Plutarque, & εἰς ἔδαφος καθελεῖν » dans Thucydides & dans Joſeph, ſignifient *ſolo æquare*, je ne ſais, con- » tinue le ſavant Bénédictin, ſi on trouveroit autorité de εἰς ἔδαφος γίνεσθαι » pour *ſolo æquari*. Ainſi comme ἔδαφος veut dire *pavimentum*, le pavé » d'une maiſon, auſſi bien que *ſolum*, il faut traduire ici : *Templum* » *Dei ipſorum factum eſt in pavimentum.*

» Quand même on trouveroit ailleurs, εἰς ἔδαφος γίνεσθαι pour *ſolo* » *æquari*, le paſſage dont il s'agit, ne pourroit jamais ſouffrir ce ſens. Car » reprenons ce que porte ce paſſage : *Tant qu'ils n'ont point péché devant* » *Dieu, ils ont été comblés de biens.... Mais lorſqu'ils ſe ſont égarés du* » *chemin qu'il leur avoit marqué, ils ont été exterminés par pluſieurs guer-* » *res, & ont été emmenés captifs dans des terres étrangeres, & le temple* » *de leur Dieu eſt devenu comme le pavé.* Qui ne voit qu'Achior ne parle » pas ici d'une calamité particuliere arrivée aux Iſraélites ; mais qu'il » raconte la conduite que Dieu avoit accoutumé de tenir à leur égard ? » Il dit donc que lorſque ce peuple étoit fidele, Dieu le combloit de » biens ; ce qu'on avoit ſouvent vu par expérience : mais que lorſqu'ils » abandonnoient le culte de Dieu, il les abandonnoit auſſi à leurs enne- » mis pour être maſſacrés & emmenés captifs, & qu'il permettoit que » ſon temple fût profané, ou, ſi on peut ainſi dire, foulé aux pieds : » ce qui eſt arrivé du temps de Roboam, où le temple a été pillé &

(*a*) *Ibid. p.* 266. & ſuiv. (*b*) 1. *Mach.* III. 51. *Sancta tua conculcata ſunt.*

» profané par Séſac roi d'Egypte ; du temps de Joas, par les Syriens ; » du temps d'Amaſias, par le roi d'Iſraël, qui étoit idolâtre ; du temps » d'Achaz, par Théglathphalaſar roi des Aſſyriens ; du temps de Manaſſé, » par le même Manaſſé, lorſqu'il étoit plongé dans l'idolatrie ; & peut- » être encore par les Aſſyriens, lorſqu'ils ſe ſaiſirent de ce Prince. Ce » n'eſt donc pas de la ruine du temple, dont il eſt parlé ici, puiſ- » qu'elle n'eſt arrivée qu'une fois, & que les calamités dont il eſt fait » mention en cet endroit, arrivoient ordinairement.

IV. Eclairciſſement du même texte par celui du Ch. IV. *v.* 3.

» Mais le paſſage de la même verſion Grecque, que nous allons pro- » duire, ôte toute la difficulté du précédent. Il eſt pris du Chapitre IV. » du même Livre, *v.* 3. où il eſt dit dans le Grec : *Depuis peu les* » *Hébreux étoient revenus de la captivité, & récemment tout le peuple de* » *la Judée s'étoit raſſemblé, & les vaiſſeaux du temple, l'autel & le tem-* » *ple même avoient été purifiés de leur profanation.* Voilà le peuple revenu » de captivité ; le temple, l'autel, & les vaiſſeaux purifiés d'une pro- » fanation précédente, après le retour du peuple ; cela peut-il marquer » le retour de la captivité de Babylone ? On ne peut dire cela avec » raiſon : car il n'y avoit point alors de temple, point d'autel qu'on » pût purifier ; tout étoit ruiné : au lieu que ces paroles nous marquent » évidemment un temple, un autel, & des vaiſſeaux qui avoient été » profanés, & qu'il fallut purifier.

» Mais n'eſt-il pas évident que l'Ecrivain ſacré ne parle ici que de la » profanation du temple faite par Manaſſé roi de Juda, qui eſt décrite » aſſez au long dans le IV. Livre des Rois, & peut-être auſſi de celle qui » fut faite par les Aſſyriens, lorſque ce prince fut pris, & de la captivité » d'une partie du peuple qui fut emmenée avec le roi Manaſſé à Baby- » lone ? Car nous voyons dans le premier paſſage, que les Juifs dans » cette captivité ſe tournerent vers Dieu pour lui demander pardon de » leurs crimes ; & ce fut ſans doute à l'imitation du roi Manaſſé, qui » étoit fort contrit de ſes impiétés. Dieu touché de leur pénitence, leur » donna moyen de revenir dans leur pays avec leur roi. Dès que Ma- » naſſé fut de retour, il fit purifier le temple & l'autel qu'il avoit profa- » nés, & répara tout le mal qu'il avoit fait, comme il eſt porté dans les » Paralipomenes, auſſi-bien que dans ce paſſage, qui eſt ſi propre au » temps de Manaſſé, qu'on ne ſauroit du tout l'expliquer d'un autre » temps. Il eſt donc vrai que cet endroit dont les Proteſtants triom- » phoient, détruit entiérement leur ſentiment, & appuie fortement le » nôtre. Il arrive ſouvent que les difficultés qui frappent tout d'un coup, » diſparoiſſent quand on les examine avec application.

» On pourroit encore dire, que dans tout le livre de Judith il n'eſt » pas parlé une ſeule fois de la déſolation de la ville de Jéruſalem, qui » fut tellement ruinée par Nabuchodonoſor, qu'il n'y demeura pas pierre » ſur pierre. Je ne crois pas, continue toujours le P. de Montfaucon, » qu'on puiſſe ſe perſuader que dans le récit des calamités des Juifs,

» qu'on trouve dans la harangue d'Achior, & en d'autres endroits de » ce livre, on eut omis la principale, & celle qui auroit eu plus d'éclat, » ſi elle fut arrivée avant le ſiege de Béthulie.

» Mais enfin ſuppoſons, ajoute encore le même auteur, (*a*) ſuppoſons » que les paroles qu'on nous objecte, ne puiſſent naturellement s'enten- » dre que de l'entiere déſolation du temple ; ce paſſage n'en aura pas » plus de force contre notre ſentiment. Car c'eſt Achior qui parle en cet » endroit, & qui prononce un diſcours qu'il n'avoit point prémédité : » ainſi il ne faut pas s'arrêter ſcrupuleuſement à ce qu'il rapporte ; & » d'autant plus qu'il commet encore d'autres fautes dans ce diſcours. » Les Hiſtoriens mêmes qui ne doivent rien écrire qu'avec exactitude & » avec recherche, tombent aſſez ſouvent dans des fautes conſidérables, » lorſqu'ils écrivent l'hiſtoire des pays étrangers ; & y aura-t-il lieu de s'é- » tonner qu'Achior qui étoit étranger, & qui ne dit que ce que ſa mé- » moire lui a pu fournir ſur le champ, rapporte un fait autrement qu'il » ne s'eſt paſſé ? Ainſi de quelque maniere qu'on tourne cette difficulté, » elle n'a aucune force ; il n'y a guere d'hiſtoire, qui n'en ait de plus » embarraſſantes encore que celle-là : & l'on eſt ſouvent obligé dans les » anciens Auteurs, d'expliquer les paſſages obſcurs par ceux qui ſont » plus clairs, & plus conformes à l'hiſtoire dont on traite.

V. Autre remarque ſur le même texte.

» Je conclus en peu de mots ; (c'eſt toujours le P. de Montfaucon qui » parle :) Si ce paſſage ſignifie ſeulement que le temple a été pillé & » profané, il ne fait rien contre notre ſentiment. S'il doit s'enten- » dre de la ruine du temple, il faut dire néceſſairement ou qu'il a été » ajouté au texte, puiſqu'il eſt ſi oppoſé à la véritable hiſtoire des Juifs, » & à celle de Judith même ; ou que ce ſont les propres paroles d'Achior » peu inſtruit de ce point de l'hiſtoire des Juifs ; & que c'eſt un effet de » la fidélité de l'hiſtorien ſacré, d'avoir rapporté ſa harangue ſans y chan- » ger même ce qui étoit contraire à la vérité. »

Voilà ce que je diſois d'après ce ſavant Bénédictin dans la premiere édition de cette Bible : mais en repaſſant cette Diſſertation, je me rappelle un texte de Jérémie qui, peut-être éclairciroit mieux encore cette difficulté. C'eſt ce que Dieu dit par la bouche de ce Prophete, en annonçant aux Juifs la ruine du Temple de Jéruſalem, dans lequel ils mettoient leur confiance en diſant : *Le Temple du Seigneur, le Temple du Seigneur.* Dieu leur dit donc : (*b*) *Allez à Silo, au lieu qui m'étoit conſacré, où j'avois établi ma gloire dès le commencement ; & conſidérez comment je l'ai traité, à cauſe de la méchanceté d'Iſraël mon peuple. Et maintenant.... je traiterai cette maiſon où mon nom a été invoqué, en laquelle vous mettez votre confiance, & ce lieu que je vous ai donné après l'avoir donné à vos peres, comme j'ai traité Silo,* SICUT

VI. Texte de Jérémie qui acheve d'éclaircir cette difficulté.

(*a*) Addition à la fin de la ſeconde édition, p. 337. = (*b*) *Jerem.* VII. 12. *& ſeqq.*

FECI SILO : *& je vous chaſſerai bien loin de ma face, comme j'ai chaſſé tous vos freres, toute la race d'Ephraïm.* Silo fut donc traité comme le fut enſuite Jéruſalem : le tabernacle de Silo fut donc raſé comme le fut enſuite le temple de Jéruſalem. Il ne faut point confondre ceci avec ce qui arriva après la mort du Pontife Héli : le tabernacle de Silo fut abandonné : mais il s'agit ici de ſon entiere deſtruction ; & cette deſtruction eſt attachée à celle du royaume d'Iſraël. Il y a donc lieu de préſumer que dans l'expédition de Salmanaſar & des Aſſyriens ſur le royaume d'Iſraël, Dieu acheva de détruire par leurs mains le lieu qui lui avoit été conſacré à Silo. C'eſt vraiſemblablement relativement à cela que Dieu dit en parlant du temple de Jéruſalem : „ je traiterai cette maiſon & ce lieu comme j'ai „ traité Silo : „ *Sicut feci Silo.* La ruine du royaume d'Iſraël arriva ſous le regne d'Ezéchias : cet événement étoit donc encore aſſez récent ſous le regne de ſon fils Manaſſé ; & ce pourroit bien être de cet événement que parle Achior en diſant : *Le temple de leur Dieu a été réduit au pavé.* Le temple de Jéruſalem n'avoit point encore éprouvé cela ; mais le tabernacle de Silo l'avoit éprouvé, puiſqu'il eſt dit que le temple de Jéruſalem ſera traité comme le tabernacle de Silo.

Il ne reſte donc aucun prétexte pour ſoutenir que l'hiſtoire de Judith doive être placée après la captivité de Babylone ; il faut donc convenir qu'elle ne peut être miſe qu'avant cette captivité.

ARTICLE II. *La victoire de Judith ſur Holoferne doit être miſe ſous le regne de Manaſſé roi de Juda.*

I. La victoire de Judith ne peut être placée ſous le regne de Sédécias.

Entre ceux qui mettent l'hiſtoire de Judith avant la captivité de Babylone, les uns la rapportent au temps de Manaſſé roi de Juda, (*a*) d'autres au temps de Joſias, (*b*) d'autres au temps de Sédécias. (*c*)

Il eſt aiſé de montrer que l'hiſtoire de Judith ne peut être arrivée au temps de Sédécias. 1°. Ninive qui étoit la capitale de l'Aſſyrie au temps de Judith, fut ruinée avant le regne de Sédécias, ou plutôt dès le regne de Joſias. 2°. Le texte du livre de Judith remarque qu'après la victoire que cette femme vertueuſe remporta ſur Holoferne, (*d*) *il ne ſe trouva plus perſonne qui troublât Iſraël tant qu'elle vécut, ni même encore pluſieurs années*, ou ſelon le Grec, *pluſieurs jours après ſa mort.* Or c'eſt ce que l'on ne peut vérifier en plaçant l'hiſtoire de Judith ſous le regne de Sédécias. Ce regne ne dura que onze ans, & fut terminé par la ruine entiere de Jéruſalem, & la déſolation de toute la Judée.

(*a*) C'eſt l'opinion d'Uſſérius & de la plupart des Modernes. = (*b*) C'eſt l'opinion du P. Hardouin & de M. Fréret = (*c*) C'eſt l'opinion de Génébrard. = (*d*) *Judith.* XVI. 30.

La

II. La victoire de Judith ne peut être placée ſous le regne de Joſias. Réfutation du ſyſtême du P. Hardouin.

La même obſervation doit ſuffire pour prouver que cette hiſtoire ne peut être miſe ſous le regne de Joſias. En effet le P. Hardouin qui ſoutient cette opinion, (*a*) prétend que la victoire de Judith ſur Holoferne doit être placée en la 9e. année du regne de Joſias, 632 avant l'Ere Vulgaire. Mais la captivité de Babylone commença environ 26 ans après, c'eſt-à-dire, en la 3e. ou 4e. année de Joachim, vers la fin de l'année 607 avant l'Ere Vulgaire. Dès lors la paix d'Iſraël fut troublée par l'irruption des Chaldéens. Or ſelon le texte du livre de Judith, Iſraël étoit en paix lorſque cette ſainte femme mourut âgée de 105 ans; d'où il faudroit conclure qu'elle avoit plus de 80 ans lorſqu'elle parut devant Holoferne. Le P. Hardouin ſuppoſe qu'elle n'avoit alors que 25 ans; mais il eſt obligé d'en conclure que cette parole, *perſonne ne troubla plus Iſraël, tant qu'elle vécut*, ne doit pas s'entendre de toute la maiſon de Jacob, en y comprenant la maiſon de Juda, mais des ſeules tribus qui formoient la maiſon d'Iſraël, diſtinguée de la maiſon de Juda, & au milieu deſquelles ſe trouvoit Béthulie. Or ſelon la chronologie même du P. Hardouin, il y avoit déjà 90 ans, que le royaume d'Iſraël ne ſubſiſtoit plus; & il y avoit 43 ans, que ſelon la prophétie d'Iſaïe, (*b*) la maiſon d'Iſraël avoit entiérement ceſſé de former un peuple, lorſque Judith délivra Béthulie : la maiſon d'Iſraël étoit alors diſperſée parmi les nations; il n'y avoit plus dans les terres d'Iſraël, que quelques reſtes d'Iſraélites qui ne formoient plus un peuple; & la maiſon de Juda avoit même repris le nom de *maiſon d'Iſraël*. En vain inſiſteroit-on ſur ce que l'Auteur du livre de Judith diſtingue *les enfants d'Iſraël qui demeuroient dans la terre de Juda*; (*c*) en vain prétendroit-on en conclure que lorſqu'il parle *d'Iſraël* ſimplement dit, cela ne doit s'entendre que de ceux qui ne demeuroient point dans la terre de Juda : on voit qu'Ezéchiel nomme preſque toujours les enfants de Juda, ſimplement *enfants d'Iſraël* : la maiſon d'Iſraël ne formant plus alors un peuple diſtingué de Juda, le nom d'*Iſraël* n'étoit plus équivoque, & ſe prenoit pour la maiſon même de Juda, qui ſeule formoit un peuple ſubſiſtant auquel les reſtes fideles des dix tribus s'étoient réunis. Ce ne peut donc être que de ce peuple, que parle l'hiſtorien ſacré, lorſqu'il dit que *perſonne ne troubla plus Iſraël*, depuis la victoire de Judith juſqu'à ſa mort, & encore quelque temps après ſa mort Or cet intervalle ſe trouveroit trop reſſerré, ſi l'on plaçoit la victoire de Judith ſous le regne de Joſias.

Ce qui a donné lieu au Pere Hardouin & à quelques autres, de placer l'hiſtoire de Judith ſous le regne de Joſias; c'eſt que perſuadés que l'Arphaxad du livre de Judith eſt le même que Phraortes Roi des Medes, ils ont prétendu que la fin de Phraortes devoit être placée ſous le regne de Joſias. Ils ſe fondent ſur ce que depuis la défaite de Phraortes juſ-

(*a*) *Hard. Chron. Sacr. ad an. ante Chr.* 632. = (*b*) *Iſai.* VII. 8. = (*c*) *Judith* IV. 1.

qu'au commencement de Cyrus, Hérodote ſemble ne compter que quarante ans de Cyaxares, & 35 ans d'Aſtyages ; d'où ils concluent que la défaite de Phraortes ne doit être arrivée que 75 ans avant le commencement de Cyrus, c'eſt-à-dire, vers l'année 635 avant l'Ere Chrétienne, 6e. du regne de Joſias ; mais cette hypotheſe ſouffre pluſieurs difficultés. En effet, à ce que nous venons de dire de l'âge de Judith, & de l'intervalle de paix qui doit ſe trouver entre ſa victoire ſur Holoferne & la captivité de Babylone, on peut encore ajouter les obſervations ſuivantes. 1°. Hérodote même paroît compter 128 ans de la domination des Medes ſur la haute Aſie : or ſelon cet Hiſtorien, ce fut Phraortes qui étendit ſur la haute Aſie la domination des Medes ; & il ne donne à ce Prince que 22 années de regne : d'où il ſuit que ſi on ne compte que 75 ans depuis la mort de Phraortes juſqu'à la mort d'Aſtyages, on n'aura que 97 ans pour la durée de la domination des Medes ſur la haute Aſie, depuis le commencement de Phraortes juſqu'au commencement de Cyrus. 2°. Selon Hérodote même, dans l'intervalle de cette domination des Medes ſur la haute Aſie, ſe trouve l'irruption & la domination des Scythes au temps de Cyaxares : le Texte d'Hérodote donne 28 ans à la domination des Scythes, & 40 ans au regne de Cyaxares, & il ſuppoſe que ces 28 années de la domination des Scythes ſont compriſes dans les 40 années du regne de Cyaxares : mais alors outre qu'on ne trouve plus les 128 ans de la domination des Medes ſur la haute Aſie, il faut auſſi remarquer que la grande expédition de Cyaxares & de Nabopolaſſar contre Ninive ſe trouvera placée au temps de la domination des Scythes ; ce qui paroît difficile à concilier. 3°. En ſuppoſant que la défaite d'Arphaxad par Nabuchodonoſor tombe ſous le regne de Joſias, on eſt obligé de ſuppoſer un Roi de Ninive inconnu, par qui Phraortes ait pu être défait vers ce temps-là.

III. Réfutation du ſyſtême de M. Fréret.

M. Fréret, dans ſa Diſſertation ſur l'Hiſtoire & la Chronologie des Aſſyriens, (*a*) ayant eu occaſion de parler des Rois Medes & de l'Hiſtoire de Judith, place auſſi ſous le regne de Joſias la défaite de Phraortes & la victoire de Judith : mais il ſemble avoir voulu éviter quelques-uns des inconvenients du ſyſtême du P. Hardouin, ſur-tout quant à l'époque de la ruine de Ninive. Il ſuppoſe qu'il y eut un Nabuchodonoſor qui monta ſur le Trône de Ninive vers l'an 646 avant l'Ere vulgaire ; & que Phraortes fut défait par ce Prince en 635. Il place la victoire de Judith en l'année ſuivante ſous Joſias, qu'il ſuppoſe être alors dans la 9e. année de ſon regne : (*b*) il place en la même année l'irruption des

(*a*) Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres, Tom. V. p. 350 & 401 & ſuiv. = (*b*) Pag. 350. M. Fréret place la défaite de Phraortes, en la 8e. année de Joſias ; d'où il ſuit que la victoire de Judith doit être en la 9e. Pag. 401. M. Fréret dit qu'au temps de la victoire de Judith, Joſias n'avoit que 11 ou 12 ans : il y a con-

Scythes : il obſerve qu'ils ravagerent l'Aſie pendant près de 28 ans. Il ajoute que les Medes ayant enfin preſqu'entiérement exterminé les Chefs des Scythes, le reſte fut trop heureux de ſe retirer dans la Scythie occidentale, ſur les bords du Tanaïs ; & que Cyaxares ayant ainſi délivré ſes états de cet ennemi domeſtique, marcha avec Nabopolaſſar contre Ninive, dont il place la ruine en l'année 608, qu'il ſuppoſe être la 3e. de Joachim.

Mais il y a encore pluſieurs inconvénients dans ce Syſtême. 1°. En ſuppoſant avec M. Fréret, que l'irruption des Scythes ſoit de l'année 634, l'année 608 ne ſera tout au plus que la 27e. de leur domination : il faudra donc encore dire que Cyaxares aura marché contre Ninive, tandis que les Scythes occupoient encore l'Aſie. 2°. Il paroît au moins fort douteux, pour ne pas dire abſolument faux, que Ninive n'ait été détruite qu'en la 3e. année de Joachim. M. Fréret reconnoît lui-même dans la même Diſſertation, (*a*) que de l'aveu de tout le monde, Ninive étoit détruite avant la mort de Joſias : & ce principe, univerſellement reconnu, lui paroît là ſi certain, qu'il l'apporte même en preuve d'un autre principe qu'il vouloit établir. 3°. Il paroît fort douteux que les 28 années de la domination des Scythes ſoient compriſes dans les 40 années de regne données à Cyaxares dans Hérodote. 4°. Dans cette hypotheſe, M. Fréret eſt obligé d'attribuer à Déjoces des conquêtes qui n'appartiennent qu'à Phraortes ſon fils. 5°. Il eſt obligé de ſuppoſer que Cyaxares marcha pour la premiere fois contre Ninive dès la premiere année de ſon regne, tandis qu'il devoit être occupé à ſe rétablir dans ſon Royaume. 6°. Il ne conſidere pas l'intervalle de paix qu'il doit y avoir entre la victoire de Judith ſur Holoferne, & la captivité de Babylone. 7°. Il ne conſidere pas l'âge que devoit avoir Judith, lorſqu'elle parut devant Holoferne. Je ne fais que toucher légérement ici toutes ces difficultés ſur leſquelles j'aurai occaſion de revenir dans la ſuite : mais il me ſemble que toutes ces difficultés réunies conſpirent à prouver que l'Hiſtoire de Judith ne peut être placée ſous le regne de Joſias.

M. Fréret, pour juſtifier ſa Chronologie, auroit-il prétendu éluder les difficultés priſes de l'Hiſtoire de Judith, en nous répétant ce qu'il dit dans la même Diſſertation : » Il eſt fait mention, dit-il, (*b*) des » Aſſyriens dans le livre de Judith : mais comme l'autorité de ce Livre » eſt controverſée parmi les Chrétiens ; que quelques-uns des Interpretes » qui le reçoivent au nombre des Livres Canoniques, le regardent comme

---

tradiction ; car ſelon l'Ecriture Joſias avoit déjà 8 ans, lorſqu'il monta ſur le trône : ce n'eſt peut-être qu'une faute d'impreſſion, 11 *ou* 12 au lieu de 16 *ou* 17 ; il y a dans les Mémoires de l'Académie pluſieurs fautes ſemblables qui ſont certainement des fautes d'impreſſion. = (*a*) Pag. 342. = (*b*) Pag. 343.

» un Ouvrage allégorique ; & que ceux qui le croient une Hiſtoire » véritable, ſont partagés entr'eux ſur le temps auquel il a rapport ; » je crois que l'on ne peut s'en ſervir pour établir aucun fait hiſtorique. » Je me contenterai de montrer quel eſt le temps où les événements » qui y ſont rapportés ont pu arriver. « Mais la canonicité du livre de Judith doit être regardée comme aſſurée par la déciſion du Concile de Trente ; la vérité de l'Hiſtoire de Judith a été ſolidement prouvée par le ſavant Pere de Montfaucon ; & le temps de cette Hiſtoire eſt reconnu par M. Fréret même. Ce ſavant Académicien a parfaitement compris ce que le P. de Montfaucon a ſi bien montré, que l'Arphaxad du livre de Judith n'eſt autre que le Phraortes dont parle Hérodote. Or dès que la canonicité du Livre eſt aſſurée, dès que la vérité de l'Hiſtoire eſt prouvée, dès que le temps même en eſt connu, il n'y a plus lieu de dire qu'on ne puiſſe ſe ſervir de ce Livre pour établir aucun fait hiſtorique. M. Fréret voudroit-il refuſer au témoignage de l'Ecrivain ſacré, Auteur de ce Livre, une autorité qu'il ne veut pas que l'on refuſe à Ctéſias même, le plus ſuſpect des Hiſtoriens profanes ?

IV. La victoire de Judith ne peut être placée que ſous le regne de Manaſſé.

Par les difficultés priſes, ſoit de l'Hiſtoire de Judith, ſoit de l'Hiſtoire même des Medes & des Aſſyriens, nous avons montré que la victoire de Judith ſur Holoferne ne peut être rapportée ni au regne de Sédécias, ni au regne même de Joſias : il ſeroit aiſé de montrer auſſi qu'elle ne peut ſe rapporter au regne d'Amon, pere de Joſias ; mais il n'y a même perſonne qui prétende la rapporter à ce regne : concluons donc qu'elle ne peut ſe rapporter qu'au regne de Manaſſé, pere d'Amon ; & c'eſt auſſi le ſentiment le plus commun.

ARTICLE III. *La victoire de Judith ſur Holoferne doit être arrivée depuis que Manaſſé fut revenu de ſa captivité.*

I. La victoire de Judith ne peut être placée qu'après le retour de Manaſſé.

La plupart reconnoiſſent donc que la victoire de Judith doit être placée ſous le regne de Manaſſé ; mais les uns prétendent que ce fait arriva pendant que ce Prince étoit captif à Babylone ; (*a*) les autres croient que ce fut après ſon retour. (*b*)

Si l'on conſidere attentivement l'Hiſtoire de Judith, & ſi on la compare avec l'Hiſtoire du regne de Manaſſé, il eſt aiſé de comprendre que la victoire de Judith ne doit être placée qu'après le retour de ce Prince. Achior, après avoir parlé de la captivité que pluſieurs d'entre les Juifs avoient ſubi ſous le regne de Manaſſé, lorſque ce Prince fut

(*a*) C'eſt l'opinion de Melchior Canus, du P. Houbigant & de quelques autres. — (*b*) C'eſt l'opinion d'Uſſérius & de la plupart des modernes.

emmené à Babylone, parle auſſi de leur retour, comme on l'a déjà vu. Il dit expreſſément que (*a*) *pluſieurs d'entr'eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere, il y a quelques années; mais* que *depuis peu ils ſont revenus de leur diſperſion, ſe ſont réunis, ont repeuplé ces montagnes, & poſſedent de nouveau Jéruſalem, où eſt leur Temple.* Dans le Grec, l'Hiſtorien ſacré remarque (*b*) que *tout récemment les Iſraélites étoient revenus de captivité*; que *depuis peu le peuple de Judée s'étoit raſſemblé*; que *les vaſes ſacrés, l'Autel & le Temple avoient été purifiés de la profanation qu'ils avoient ſoufferte.* L'Auteur des Paralipomenes nous rapporte (*c*) que Manaſſé étant revenu dans ſon Royaume, ôta les Dieux étrangers, & l'idole qu'il avoit fait dreſſer dans la maiſon du Seigneur; qu'il détruiſit les Autels qu'il avoit fait faire ſur la montagne de la maiſon du Seigneur & dans Jéruſalem, & fit jetter tout hors de la ville; qu'il rétablit auſſi l'Autel du Seigneur, & immola deſſus des victimes & des hoſties pacifiques, & d'actions de graces, & ordonna aux enfants de Juda de ſervir le Seigneur le Dieu d'Iſraël. Ce n'eſt donc qu'après le retour de Manaſſé, que le Temple fut purifié: l'Hiſtoire de Judith n'arriva donc qu'après que Manaſſé fut revenu de ſa captivité.

II. Réponſe à l'objection priſe de ce que le livre de Judith ne fait aucune mention du Prince qui régnoit en Judée.

Ici l'on demande pourquoi l'irruption d'Holoferne dans la Judée étant arrivée au temps du Roi Manaſſé & après ſon retour, il n'eſt fait aucune mention de ce Prince dans l'Hiſtoire de Judith, mais ſeulement du Grand-Prêtre Eliachim ou Joacim. Voici ce que répond à cela le P. de Montfaucon: (*d*) » Iſaïe ſemble, dit-il, avoir voulu prévenir » cette objection, lorſqu'il a dit de la part du Seigneur: (*e*) *En ce* » *temps-là, j'appellerai mon ſerviteur Eliachim fils d'Helcias, & je le* » *revêtirai de votre tunique*; (Dieu parle à Sobna, Préfet du Temple;) » *je le ceindrai de votre ceinture.... & il ſera comme le pere des habitants* » *de Jéruſalem & de la maiſon de Juda: & je mettrai ſur ſon épaule la* » *clef de la maiſon de David; il ouvrira, & perſonne ne fermera; il fer-* » *mera, & perſonne n'ouvrira.* Il eſt à remarquer, continue ce ſavant » Bénédictin, que quoiqu'il ne ſoit pas dit évidemment qu'Eliachim » ſera Grand-Prêtre, c'eſt néanmoins le ſentiment de S. Jérôme & de » S. Cyrille, qu'Iſaïe prophétiſe cela en cet endroit. C'étoit auſſi l'opi- » nion des Juifs du temps de S. Jérôme. Mais quand même ce Prophete » n'auroit pas prédit ici qu'Eliachim ſeroit Grand-Prêtre, il ne s'en- » ſuivroit pas qu'il ne l'ait point été; & on pourroit très-bien prouver » qu'il le fut du temps de Manaſſé, par tous les arguments par leſquels » il eſt démontré que l'Hiſtoire de Judith s'eſt paſſée du temps de ce » Prince. Car nous y voyons un Eliachim Grand-Prêtre, qui avoit entre

(*a*) *Judith.* v. 22. 23. = (*b*) *Judith.* iv. 3. = (*c*) *Par.* xxxiii. 13. *& ſeq.* = (*d*) Part. II. ch. xi. p. 259. & ſuiv. = (*e*) *Iſai.* xxii. 20. *& ſeqq.*

» ſes mains la puiſſance de la maiſon de David, comme a prédit Iſaïe, » en ce qu'il agiſſoit ſous le Roi, & qu'il manioit les plus grandes » affaires.

» Soit qu'Eliachim du livre de Judith ſoit celui-ci ou un autre, nous » pouvons nous défendre par ce que Joſeph dit de Manaſſé. Cet Auteur » raconte que depuis que le Roi Manaſſé fut revenu de ſa captivité, » il ne ſe mêla plus de rien ; & cela ſuffiroit pour ôter toute la difficulté. » Mais en combien d'autres manieres peut-on y répondre ? Ne ſe pou- » voit-il pas faire que ce Prince occupé à munir & à fortifier la ville de » Jéruſalem & les autres places, ait laiſſé le ſoin de Béthulie & des envi- » rons au Grand-Prêtre Eliachim : ou que ſe ſentant moins capable que » lui de gouverner dans un temps ſi périlleux, il lui ait confié le ſoin de » cette guerre ; ou qu'étant hors d'état d'agir par la maladie, ou par » quelqu'autre raiſon, le Grand-Prêtre aura été obligé de ſe charger » du gouvernement ? Ce n'eſt pas là une difficulté : cela s'eſt pu faire » en cent manieres ; mais nous ne ſavons pas comment cela s'eſt fait, » parce que l'Ecriture n'en a rien dit. »

III. L'objection du P. Houbigant ſe tourne en preuve contre lui

Le R. P. Houbigant revient cependant encore à ſoutenir que le ſiege de Béthulie eſt antérieur au retour de Manaſſé ; l'unique preuve qu'il en donne eſt le ſilence de l'Ecriture ſur ce Prince dans cette circonſtance. Il ſemble même ſe moquer de D. Calmet, qui, à l'exemple de D. de Montfaucon a cru voir dans l'Hiſtorien Joſeph, que Manaſſé, depuis ſon retour à Jéruſalem, ſe mêla peu des affaires publiques, ſur-tout de ce qui ſe faiſoit au déhors de Jéruſalem, vivant dans l'humiliation & la pénitence, *ſans penſer à autre choſe qu'à rendre graces à Dieu de ſa délivrance, & à ne s'attirer point de nouveaux châtiments pour le reſte de ſa vie.* C'eſt ainſi, dit D. Calmet, qu'en parle Joſeph (*a*) Le P. Houbigant prétend que cela n'eſt pas fidélement traduit ; que Joſeph dit: πρὸς μόνῳ τῷ λοιπὸν ἦν τῇ χάριτι, &c. *in eo deinceps totus fuit, ut Deo gratias ageret, & oſtenderet ſe humanum in reliquâ vitâ* ; c'eſt-à-dire » Il ne s'ap- » pliqua plus qu'à rendre graces à Dieu, & à ſe montrer humain dans » tout le reſte de ſa vie : Paroles, ajoute le P. Houbigant, qui ne ſigni- » fient nullement que Manaſſé fût ſemblable à ce Roi Latinus dont » Virgile dit :

Sepſit ſe tectis, rerumque reliquit habenas.

Mais ſi au lieu de mettre là un *&c.* Le P. Houbigant avoit rapporté la phraſe grecque entiere, on auroit vu de deux choſes l'une, ou qu'il en change lui-même le ſens, ou que du moins il en change l'expreſſion. D. Calmet liſoit comme Gélénius : καὶ διατηρῆν αὐτὸν εὐμενῆ, à la lettre, *& ſervare eum benevolum* ; ce que Gélénius exprime par, *& ejus*

(*a*) *Joſeph. Antiq. l.* 10. *c.* 4. Καὶ τὸν ναὸν ἤγειρε, καὶ τὴν πόλιν ἐκαίνισε, καὶ πρὸς μόνῳ τῷ λοιπὸν ἦν τῇ χάριτι τὴν τῆς σωτηρίας ἐκθύειν τῷ Θεῷ, καὶ διατηρῆν αὐτὸν εὐμενῆ πρὸς ἑαυτὸν τὸν βίον.

retinere benevolentiam; voilà ce que D. Calmet appelle *ne s'attirer point de nouveaux châtiments*. Le P. Houbigant, ſans en avertir, ſuppoſe une autre lecture; car il eſt évident qu'en traduiſant comme il traduit, il a dû lire, καὶ διατηρῆν αὐτὸν ὑμᾶς, *& ſervare ſe benevolum*. Au lieu du pronom αὐτὸν avec un eſprit doux, il lit le pronom αὐτὸν avec un eſprit rude: l'une ſignifie *eum* & ſe rapporte à Dieu; l'autre ſignifie *ſe*, & ſe rapporte au Prince: il n'eſt pas étonnant qu'en liſant différemment, on traduiſe différemment. Je n'examine point ici ſi la lecture du P. Houbigant eſt préférable; cela peut fort bien être; mais je dis que D. Calmet ayant lu comme Gélénius a dû traduire dans le même ſens que cet Interprete; que d'ailleurs quand il auroit lu & traduit dans le ſens du P. Houbigant il en réſulteroit toujours que, ſelon Joſeph, Manaſſé durant le reſte de ſon regne, ne s'appliqua qu'à une ſeule choſe, περὶ μόνῳ τὸ λοιπὸν ἦν, *in eo deinceps totus fuit:* (car voilà ſur quoi Dom de Montfaucon & D. Calmet inſiſtent: il n'y a point là d'équivoque & le P. Houbigant l'exprime dans le même ſens, *in eo deinceps totus fuit*:) Manaſſé ne s'appliqua donc qu'à ſe montrer reconnoiſſant envers Dieu & bienveillant envers les hommes. Si cela ne donne pas l'idée d'un Prince qui reſte ſans action, du moins on peut dire que cela ne donne pas non plus l'idée d'un Prince qui ait formé de grandes entrepriſes, lorſqu'on dit qu'il ne fit que cela: *in eo deinceps totus fuit.* Mais laiſſons là, ſi l'on veut, le témoignage de Joſeph, & revenons à celui de l'Ecriture Sainte; le P. Houbigant nous y rappelle, & va lui-même nous fournir la preuve du fait qu'il nie. Car dequoi s'agit-il? de ſavoir ſi Manaſſé étoit revenu de ſa captivité lorſqu'Holoferne vint aſſiéger Béthulie: le P. Houbigant le nie, & cependant lui-même va le prouver. Car voici ce qu'il ajoute: » Voyez au II. Livre des Paralipomenes Chap. XXXIII. » ℣. 14. 15. 16. par leſquels il paroît que Manaſſé revenu de Baby- » lone régna, non dans l'inaction, mais activement & en ſoutenant » le perſonnage de Roi. » Que fit-il donc? Liſons le texte: *Il bâtit une enceinte de murailles du côté de la ville de David..... il établit des officiers dans toutes les villes de Juda. Il rejetta hors de la maiſon du Seigneur, les divinités étrangeres & leurs ſtatues; il renverſa tous les autels qu'il avoit élevés ſur la montagne où étoit la maiſon du Seigneur, & dans Jéruſalem; & il fit jetter toutes ces abominations hors de la ville. Il rétablit l'autel du Seigneur; & il offrit deſſus des victimes pacifiques & d'actions de graces: & il ordonna à Juda de ſervir le Seigneur, le Dieu d'Iſraël.* Ce fut donc Manaſſé qui fit purifier le temple & l'autel; & il le fit après ſon retour: or le temple & l'autel étoient purifiés lorſqu'Holoferne vint aſſiéger Béthulie; donc Manaſſé étoit revenu.

On ne doit donc pas s'autoriſer du ſilence du livre de Judith ſur Manaſſé pour placer l'Hiſtoire de Judith au temps de la captivité de ce Prince; puiſque par le livre de Judith même, il demeure prouvé que cette Hiſtoire eſt poſtérieure à la purification du Temple faite par Manaſſé depuis ſon retour.

ARTICLE IV. *L'Arphaxad du Livre de Judith eſt Phraortes roi des Medes.*

I. L'Arphaxad du Livre de Judith ne peut être Déjoces.

L'Hiſtoire de Judith doit donc être miſe après le retour de Manaſſé : mais entre ceux qui placent ainſi l'Hiſtoire de Judith, les uns prétendent que l'Arphaxad Roi des Medes, dont il y eſt parlé, eſt Déjoces premier Roi de cette Nation ; (*a*) les autres ſoutiennent que c'eſt Phraortes fils & ſucceſſeur de Déjoces. (*b*)

Le P. de Montfaucon qui s'eſt déterminé pour ce dernier ſentiment, a très-bien réfuté le premier. Il s'exprime ainſi : (*c*) « La principale raiſon » de ceux qui tiennent pour Déjoces, eſt qu'Hérodote dit que Déjoces fon» da Ecbatane. Il n'en a pas fallu davantage pour leur faire croire que ce » Prince eſt le même qu'Arphaxad, qui ſelon l'Ecriture eſt le fonda» teur d'Ecbatane. » Ou plutôt, *qui bâtit Ecbatane*, ſelon l'expreſſion de la Verſion latine priſe à la lettre : (*d*) *Ipſe ædificavit civitatem potentiſſimam quam appellavit Ecbatanis.* » Ils ont été d'autant plus confirmés » dans ce ſentiment, qu'ils ont cru pouvoir faire, par ce moyen, une » juſte ſupputation. Après cela ils ont paſſé par deſſus toutes les difficul» tés, qui rendent ce ſentiment inſoutenable ; & pour ſe tirer des mau» vais pas, ils ont été obligés de donner des explications extrêmement » forcées.

» Quelle reſſemblance y a-t-il, ſoit pour les faits, ſoit pour le nom, » entre *Dejoces* & *Arphaxad* ? L'un s'eſt contenté du Royaume des „ Medes, ſans rien entreprendre contre ſes voiſins ; l'autre a ſubjugué „ un grand nombre de peuples. L'un ne s'appliquoit qu'à bâtir des vil„ les, & à polir des peuples ; l'autre bâtiſſoit, à la vérité ; mais il mettoit „ ſa plus grande gloire dans la puiſſance de ſes armes, & dans le grand „ nombre de ſes chariots. Le premier a vécu & eſt mort dans la paix ; „ l'autre a vécu & eſt mort à la guerre. L'un s'appelle *Déjoces* ; l'autre, „ *Arphaxad* : deux noms qui n'ont pas la moindre reſſemblance.

II. L'Arphaxad du livre de Judith eſt Phraortes.

„ Si les Auteurs qui diſent qu'Arphaxad eſt Déjoces, s'étoient donné „ la peine de paſſer plus avant dans l'Hiſtoire d'Hérodote ; s'ils avoient „ bien lu & bien examiné ce que cet Auteur dit du fils de Déjoces, ils „ auroient trouvé dans le fils tous les traits qui manquent à ſon pere „ pour être le même qu'Arphaxad. Ce Prince s'appelloit *Phraortes*, ou „ comme d'autres ont lu, *Aphraartes* (*e*) & par le changement de l'*i* ionique,

---

(*a*) C'eſt l'opinion d'Uſſérius & de pluſieurs autres. = (*b*) C'eſt l'opinion du P. de Montfaucon, & de la plupart de ceux qui ont écrit après lui. C'eſt auſſi l'opinion de ceux mêmes qui placent l'hiſtoire de Judith ſous le regne de Joſias. = (*c*) Part. II. ch. VII. pag. 210. & ſuiv. = (*d*) *Judith.* I. 1. = (*e*) C'eſt ainſi que l'appellent Euſebe & Georges Syncelle.

„ dans

„ (dans laquelle Langue Hérodote a écrit,) en *a*, *Aphraartas*. L'Hiſ-
„ torien ſacré l'a appellé *Arphaxad*, d'un nom qui ſe trouve pluſieurs
„ fois dans l'Ecriture, & qui eſt peu différent de l'autre. Il eſt difficile
„ qu'un nom paſſe d'une Langue à une autre ſans ſouffrir quelque petite
„ altération. D'ailleurs, *Arphaxad* n'eſt pas un nom Mede, comme
„ il eſt aiſé de le voir dans les Hiſtoriens qui ont écrit de cette
„ Nation; & il faut néceſſairement qu'il ait été fait de quelque nom ap-
„ prochant, comme eſt *Aphraartes*.

Sur le nom de Phraortes ou Arphraartes, M. Plumyoen, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Ypres, qui a donné une Diſſertation ſur le temps de l'Hiſtoire de Judith, propoſe une conjecture qui me donne lieu d'en ajouter une autre: „ Je ſoupçonne, dit-il, (*a*) que l'Auteur
„ du livre de Judith a exprimé ſeulement le nom de ce Monarque,
„ & qu'Hérodote a exprimé enſemble ſon nom & ſon ſurnom réunis &
„ abrégés, que les Medes auront exprimé par *Arpachat-artoh*, c'eſt-à-
„ dire, *Arbaces-magnus*, le grand Arbaces, d'un nom pris de l'un de
„ ſes ancêtres qui avoit peut-être été le premier auteur de l'affranchiſſe-
„ ment des Medes. „ En effet quoiqu'il ne ſoit pas ſûr qu'Arbaces ait été un des ancêtres de Phraortes, il paroît au moins, ſelon Ctéſias, qu'il fut le premier auteur de l'affranchiſſement des Medes; & ſelon Hérodote, le mot *Arta*, qui entre dans pluſieurs noms Perſans, & qui paroît ici dans *Aphra-artes* on *Aphra-artas*, ſignifie *magnus*. Je ſoupçonnerois donc qu'originairement Aphraartes auroit été nommé *Arbac-arta*, c'eſt-à-dire, *Arbaces magnus*, le grand Arbaces: de-là en hébreu, *Arbac-ſcad*, c'eſt-à-dire, *Arbaces potens*, le puiſſant Arbaces. Les deux conſonnes *b* & *f* ou φ ſe mettent quelquefois l'une pour l'autre. Les Macédoniens, au rapport de Plutarque, diſoient Βίλιππος pour Φίλιππος. Cicéron témoigne qu'on diſoit *Bruges* pour *Fruges*. De βρίμω eſt venu *fremo*. Au lieu de *ſibilare*, on a dit *ſifilare*, d'où eſt venu notre mot *ſiffler*. Je ſuppoſe donc que de même au lieu de *Arbac-arta*, on aura dit *Arphac-Arta*, & de-là en Hébreu *Arphac-ſchad*; car c'eſt préciſément ainſi qu'on exprime en hébreu le nom qui eſt exprimé en grec & en latin par *Arphaxad*. (*b*) Mais il arrive auſſi que quelquefois on tranſpoſe une lettre: ainſi en grec au lieu de τάρσος, *fiducia*, on diſoit auſſi θράσος: de même au lieu de *Arphac-arta*, on aura pu dire, *Aphrac-arta*, d'où eſt venu *Aphrad-arta*; & de-là *Aphrad-artes*, comme quelques-uns le nomment. Enfin quelquefois il arrive qu'on retranche une lettre: en grec τρῶ pour τράμω: ainſi au lieu de *Aphrac-arta* on a pu dire *Aphra-arta*; de-là en grec, *Aphraartès* ſelon qu'il ſe trouve dans Euſebe; de-là *Phraortès*, ſelon qu'il ſe trouve dans Hérodote.

(*a*) *Diſſert. ſelectæ in Script. Sacr. auctore Judoco Joſepho Plumyoen. Ypr.* 1735. *in*-8°. *Diſſert. de tempore hiſtoriæ Judith, p.* 48. = (*b*) ארפכשד *Gen.* XI. 10. *& alibi.*

„ Si le nom convient, continue le P. de Montfaucon, tous les faits „ conviennent encore plus clairement. Arphaxad, dit l'Ecriture, ſub„ jugua un grand nombre de peuples. Phraortes, dit Hérodote, après „ avoir domté les Perſes, ſubjugua pluſieurs nations l'une après l'au„ tre, & ſe rendit le maître de preſque toute l'Aſie. L'Ecriture mar„ que que le Roi des Aſſyriens & de Ninive marcha contre Arphaxad „ Roi des Medes avec une armée; qu'il le vainquit, & ſelon le grec, „ qu'il le fit priſonnier & le fit mourir cruellement. Hérodote dit que „ Phraortes s'étant avancé vers le pays des Aſſyriens, auxquels Ninive „ appartenoit, il y fut défait, & y périt avec toute ſon armée. L'E„ criture dit que les nations voiſines refuſerent de venir au ſecours des „ Aſſyriens : Hérodote dit que les Aſſyriens étoient abandonnés de „ ceux qui avoient accoutumé de combattre avec eux. Peut-on rien „ voir de plus ſemblable ? Il eſt ſurprenant qu'y ayant un ſi grand „ rapport pour le nom, pour les faits & pour le temps, entre Aphraar„ tes & Arphaxad, les Interpretes & les Chronologiſtes n'aient pas „ remarqué que c'étoit le même Prince. „

III. Réponſe à l'objection priſe de ce que ſelon la Vulgate il ſemble être dit qu'Arphaxad bâtit Ecbatane.

Le P. de Montfaucon ſe propoſe enſuite une objection : „ L'Ecriture „ dit qu'Arphaxad bâtit une très-puiſſante ville, qu'il appella Ecbatane, „ au lieu qu'Hérodote dit que ce fut Déjoces qui la bâtit. Mais nous „ trouvons dans la Verſion grecque, continue le même Auteur, la vé„ ritable ſignification du mot *ædificavit* de la Vulgate : car le grec dit „ clairement qu'Arphaxad ajouta de nouveaux bâtiments à la ville : „ Ἐπῳκοδόμησε ἔτι Ἐκβατάνοις. „ (*a*) Ou plûtôt le P. de Montfaucon pouvoit dire que le grec marque clairement qu'Arphaxad ne fit qu'environner cette ville de murailles & de tours : Καὶ ᾠκοδόμησε ἐπ' Ἐκβατάνοις ἐν κύκλῳ τείχη... Καὶ τὰς πύργους ἔστησε. C'eſt ce que porte le grec de l'Edition Romaine.

D'ailleurs l'expreſſion même de la Vulgate, *ædificavit civitatem*, ne prouve point qu'Arphaxad fut le fondateur de cette ville, mais ſeulement qu'il y ajouta de nouveaux bâtiments. C'eſt ſur quoi le P. de Montfaucon ajoute : „ Nous voyons le mot *ædificavit* employé au „ même ſens dans Daniel, où Nabuchodonoſor dit : (*b*) *Nonne hæc „ eſt Babylon magna, quam ego ædificavi ?* Tout le monde ſait que ce „ Prince n'étoit pas le fondateur de Babylone ; mais qu'il avoit ſeule„ ment orné & agrandi cette ville. Il faut dire auſſi que Déjoces fonda la „ ville d'Ecbatane ; qu'il avança fort cette entrepriſe : mais quand mê„ me la Verſion grecque ne diroit pas que ſon fils n'a fait qu'achever „ ce travail, n'y a-t-il pas toute l'apparence poſſible, qu'une ville ſi „ grande & ſi magnifique, dont l'enceinte égaloit celle de la plus „ grande ville de la Grece, n'eſt pas l'ouvrage d'un ſeul Roi ; & que „ Déjoces après avoir beaucoup avancé cette entrepriſe, aura encore

(*a*) *Judith.* I. 2. = (*b*) *Dan* IV. 27.

„ laiſſé une partie du travail à ſon fils. Je ne vois pas là la moindre „ ombre de difficulté. Il n'y en a pas plus à ce que dit la Vulgate, „ qu'Arphaxad appella cette ville *Ecbatane* : car Hérodote ne dit pas „ que ce ſoit Déjoces, qui lui ait donné ce nom ; mais il dit ſeule- „ ment que la ville que Déjoces a fondée, s'appelloit de ſon temps „ *Ecbatane*.

IV. On continue de prouver qu'Arphaxad eſt Phraortes.

„ Cela ſuffiroit, continue le ſavant Bénédictin, pour prouver invin- „ ciblement qu'Arphaxad eſt le même que le Phraortes d'Hérodote. „ Mais en voici une autre preuve qui peut auſſi ſervir à faire voir que „ l'Hiſtoire de Judith & du ſiege de Béthulie eſt très-véritable. Hérodote „ dit que Phraortes fut défait par les Aſſyriens ; qu'il périt avec toute „ ſon armée ; qu'après ſa mort ſon fils Cyaxares ſe rendit maître de „ l'Aſie, ſans qu'il paroiſſe que les aſſyriens y aient mis aucune oppo- „ ſition ; & qu'enſuite il marcha vers Ninive, pour venger la mort „ de ſon pere, & ruiner la ville. D'où pouvoit venir une ſi grande „ foibleſſe dans les Aſſyriens ? Se peut-il faire qu'après avoir tué le Roi „ des Medes, taillé en pieces ſes meilleures troupes ; après avoir dé- „ pouillé les Medes de l'Empire de l'Aſie, ils ne ſe trouvent point en „ état d'empêcher que le fils de Phraortes ne vienne les aſſieger dans „ Ninive ? Il ſeroit difficile de ſe perſuader cela, ſi l'on n'en voyoit „ la cauſe dans l'Ecriture : c'eſt que les meilleures troupes des Aſſyriens „ qui avoient vaincu Phraortes, furent bien-tôt après taillées en pieces „ devant Béthulie ; ce qui fit qu'ils ne purent s'oppoſer aux entrepriſes „ de Cyaxares. D'où il s'enſuit que Phraortes eſt le même qu'Arphaxad, „ & que le ſiege de Béthulie eſt un fait véritable, & non pas ſuppoſé, „ comme pluſieurs ont dit.

„ Tous les faits ſe ſoutiennent parfaitement bien dans notre ſenti- „ ment, ajoute le P. de Montfaucon ; car l'horrible vengeance que „ Cyaxares prit des Ninivites par l'entiere déſolation de leur ville, n'eſt „ pas une petite preuve de la vérité de ce que la Verſion grecque „ dit, qu'après que Nabuchodonoſor eut pris Arphaxad, il le fit mourir „ cruellement à coups de javelots. Car ſi Phraortes ou Arphaxad eut „ été tué à la bataille, il ſemble que Cyaxares n'auroit point eu de „ raiſon de venger la mort de ſon pere par une ſi épouvantable déſo- „ lation ; lui qu'on ne dit pas avoir jamais traité inhumainement les „ autres peuples qu'il ſubjugua. Et d'autant plus qu'y ayant déjà qua- „ rante ans que ſon pere étoit mort, lorſqu'il prit Ninive ; ce long „ temps eut ſans doute modéré le grand deſir qu'il avoit de venger ſa „ mort, ſi le cruel ſupplice qu'on fit ſouffrir à ce Prince, n'eut fait „ dans le cœur de ſon fils une profonde plaie, à laquelle le temps „ ne put apporter aucun adouciſſement. „ Tout cela conſpire donc à prouver que l'Arphaxad du livre de Judith eſt le même que Phraor- tes. C'eſt auſſi le ſentiment du R. P. Houbigant qui renvoie ſur ce point à la Diſſertation de Dom de Montfaucon. Voyons maintenant

quel peut être le Nabuchodonoſor par qui Phraortes ou Arphaxad fut défait.

Article V. *Le Nabuchodonoſor du Livre de Judith paroît être Saoſduchin, ſucceſſeur d'Aſarhaddon, roi de Ninive & de Babylone.*

1. Le Nabuchodonoſor du Livre de Judith ne peut pas être Aſarhaddon. Réfutation du ſyſtême du P. Tournemine.

Entre ceux qui reconnoiſſent que la victoire de Judith doit être placée après le retour de Manaſſé, & qu'Arphaxad eſt Phraortes, les uns prétendent que le Nabuchodonoſor par qui cet Arphaxad fut défait, eſt un Roi de Ninive qui n'eſt connu que par le livre de Judith : (*a*) d'autres croient que c'eſt Aſarhaddon fils & ſucceſſeur de Sennachérib : (*b*) d'autres ſoutiennent que c'eſt Saoſduchin ſucceſſeur d'Aſarhaddon. (*c*)

L'unique preuve de ceux qui prétendent que ce Nabuchodonoſor eſt un Prince qui n'eſt connu que par le livre de Judith, c'eſt que ſelon eux ce Nabuchodonoſor ne peut être ni Aſarhaddon ni Saoſduchin. Nous convenons que ce ne peut être Aſarhaddon : mais nous ſoutenons que ce peut bien être Saoſduchin. C'eſt ce que nous allons prouver.

D'abord nous convenons que ce n'eſt point Aſarhaddon. En effet lorſque le P. Tournemine prétend que ce Nabuchodonoſor eſt Aſarhaddon, il ſuppoſe que dans le livre de Judith les années de ſon regne ſont comptées, non depuis le commencement de ſon regne à la tête de l'Empire d'Aſſyrie après la mort de Sennachérib ſon pere, mais depuis le commencement de ſon regne à la tête de l'Empire de Babylone, réuni par lui à l'Empire d'Aſſyrie. „ L'Auteur du livre de Judith qui a „ écrit en Chaldéen, & qui vivoit parmi les Chaldéens, a compté, dit-„ il, (*d*) les années d'Aſarhaddon, comme les Chaldéens, c'eſt-à-dire, „ depuis que ce Prince Aſſyrien les avoit ſoumis à ſon Empire. „ Mais M. Plumyoen remarque très-bien, (*e*) que l'Auteur du livre de Judith ne dit rien qui puiſſe donner lieu à diſtinguer un double commencement de l'Empire du Nabuchodonoſor dont il eſt parlé dans ce Livre : & l'on peut ajouter qu'il s'exprime même de maniere à exclure cette diſtinction. Car il marque expreſſément qu'il parle du regne de Nabuchodonoſor dans Ninive qui étoit la capitale de l'Aſſyrie : *Anno*

(*a*) C'eſt l'opinion du P. Pétau & de M. le Préſident Bouhier ; à qui l'on peut joindre le P. Hardouin & M. Fréret, qui placent la victoire de Judith ſous le regne de Joſias. = (*b*) C'eſt l'opinion du P. Tournemine, de M. Plumyoen & du P. Houbigant. = (*c*) C'eſt l'opinion de D. Calmet, de M. Rollin, & autres. Le P. de Montfaucon incline auſſi beaucoup vers cette opinion. On peut joindre à ceux-là Uſſérius, M. Lancelot, M. Prideaux, & autres, qui croient qu'Arphaxad eſt Déjoces, mais qui conviennent que Nabuchodonoſor eſt Saoſduchin. = (*d*) Eclairciſſ. ſur l'Hiſt. de Judith, à la tête de la trad. de l'Hiſt. des Juifs par M. Prideaux, p. xcv. = (*e*) *Differt. ſelect. in Scr. ſacr. p.* 414.

igitur duodecimo regni ſui, Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum, qui regnabat in Ninive. (*a*) Lorſque Daniel parle du regne de Darius le Mede, à la tête de ce même Empire de Babylone qu'il venoit auſſi de conquerir, il dit : (*b*) *In anno primo Darii filii Aſſueri, de ſemine Medorum, qui imperavit ſuper regnum Chaldæorum.* De même ſi l'Auteur du livre de Judith avoit voulu parler du regne d'Aſarhaddon à la tête de l'Empire de Babylone, il auroit dit, *qui imperavit ſuper regnum Chaldæorum*, ou *qui regnavit in Babylone ;* mais ſelon la Verſion grecque comme ſelon la Verſion latine, il dit ſimplement *qui regnabat in Ninive* ; & s'il parle d'Aſarhaddon, il faut dire qu'il compte les années du regne de ce Prince depuis qu'il eut commencé à régner dans Ninive, c'eſt-à-dire, à la tête de l'Empire d'Aſſyrie.

II. Réfutation du ſyſtême de M. Plumyoen.

C'eſt auſſi ce que prétend M. Plumyoen ; (*c*) mais ſon ſyſtême eſt encore ſujet à bien des difficultés. 1°. Il ſuppoſe qu'outre le commencement du regne d'Aſarhaddon ſur les Babyloniens, il faut encore diſtinguer un double commencement du regne de ce Prince ſur l'Empire même d'Aſſyrie : que Sennachérib ne mourut qu'en 708 ; que de-là doit ſe prendre le premier commencement du regne d'Aſarhaddon ſur les Aſſyriens ; mais que ce Prince ne devint paiſible poſſeſſeur de l'Empire d'Aſſyrie, qu'en 697 ; que de-là doit ſe compter le ſecond commencement de ſon regne ſur les Aſſyriens ; que de-là doit auſſi ſe compter cette douzieme année marquée dans le livre de Judith, en ſorte que la victoire de Judith puiſſe tomber dans l'Automne de l'an 685. 2°. Il comprend que cette hypotheſe pourroit n'être pas facilement admiſe ; il en propoſe une autre : il ſuppoſe que le texte du livre de Tobie, Chap. I. ℣. 24. ne donne point l'époque de la mort de Sennachérib ; qu'on peut différer la mort de ce Prince juſqu'à l'an 702 ; en ſorte que la dix-huitieme année du regne d'Aſarhaddon, depuis la mort de Sennachérib puiſſe tomber en 685 ; & alors il prétend s'appuyer de la Verſion grecque qui met la victoire de Judith en la dix-huitieme année de Nabuchodonoſor. 3°. Il comprend que cette prolongation du regne de Sennachérib pourroit n'être pas reçue ; il propoſe encore une autre hypothèſe : il ſuppoſe qu'il y ait eu deux Aſarhaddon, & que le Nabuchodonoſor du livre de Judith, ſoit fils du premier, & pere du ſecond, mais de telle ſorte que la treizieme année de ce Nabuchodonoſor commence toujours en 685. (*d*) 4°. Il revient à ſa premiere hypothèſe, & pour l'appuyer, il ſuppoſe que Meſeſſimordacus qui régnoit à Babylone, en 689 n'étoit en quelque ſorte qu'un vaſſal d'Aſarhaddon, *ſubditus ac vectigalis* ; que ce fut en cette année que Manaſſé fut conduit à Babylone par les Généraux

(*a*) *Judith.* 1. 5. = (*b*) *Dan.* 1. 9. = (*c*) *Loco citato.* = (*d*) M. Plumyoen ſuppoſe que Judith n'avoit pas encore 40 ans, lorſqu'elle parut devant Holoferne ; d'où il conclut que le ſiege de Béthulie doit ſe rencontrer dans les 15 premieres années de Manaſſé : il prend arbitrairement la 13e. qui répond à l'an 685.

d'Aſarhaddon ; qu'alors ce Prince étoit dans cette ville, où il étoit venu peut-être pour arranger quelques affaires avec Meſeſſimordacus, ſon prétendu vaſſal ; que les huit années d'interregne qui ſe trouvent dans le Canon de Ptolémée après la mort de Meſeſſimordacus, furent l'effet de quelque révolte des Babyloniens qui ſecouerent apparemment alors le joug des Aſſyriens, juſqu'à ce qu'Aſarhaddon vînt les faire rentrer dans le devoir en 680, d'où Ptolémée compte le commencement du regne de ce Prince ſur Babylone. 5°. En avançant la défaite de Phraortes, M. Plumyoen avance les regnes de Cyaxares & d'Aſtyages, & il eſt obligé de mettre un intervalle de vingt-trois ans entre la mort d'Aſtyages & le commencement de Cyrus ; c'eſt-à-dire, qu'il avance de vingt-deux années le commencement du regne de Cyaxares fils d'Aſtyages. 6°. En avançant le regne de Cyaxares fils de Phraortes, il eſt obligé de dire que la guerre des Medes contre les Lydiens, n'arriva que ſous Aſtyages ; (*a*) il termine les 28 années de la domination des Scythes en 637, & il ne commence les ſix années de la guerre de Lydie que vers 591 : c'eſt-à-dire, qu'il met un intervalle de quarante-ſix ans entre la fin de la domination des Scythes, & le commencement de la guerre de Lydie. En un mot, ſon ſyſtême ſur le Nabuchodonoſor du livre de Judith, n'eſt qu'un tiſſu de ſuppoſitions ſans fondement, & on pourroit dire même ſans vraiſemblance. D'où je conclus que ſoit que l'on compte les années d'Aſarhaddon depuis le commencement de ſon Empire ſur les Babyloniens, ſoit qu'on les compte depuis le commencement de ſon Empire ſur les Aſſyriens, ou de quelque autre époque qu'on veuille les compter, ce Prince ne peut être le Nabuchodonoſor du livre de Judith.

III. L'Aſarhaddon des Livres Saints paroît être le même que l'Aſſaradin du canon de Ptolémée ; & le Nabuchodonoſor du Livre de Judith paroît n'être pas différent de Saoſduchin, ſucceſſeur d'Aſſaradin.

Le P. de Montfaucon penſe que ce Nabuchodonoſor doit être un ſucceſſeur d'Aſarhaddon, ſoit Saoſduchin, ſoit quelque autre qui pouvoit partager avec Saoſduchin l'Empire d'Aſarhaddon. « Il y a beaucoup » plus de peine, dit-il, (*b*) à ſavoir qui eſt ce Nabuchodonoſor, qu'à » ſavoir qui eſt Arphaxad... Comme nous n'apprenons preſque rien des » Rois Aſſyriens de ce temps-là..... nous ne pouvons juger que par » conjecture qui eſt celui dont nous parlons.

» Si l'Aſſaradin de Ptolémée eſt le même que l'Aſarhaddon de l'Ecri» ture, (ce qui n'eſt pas hors de vraiſemblance,) il faut que ce Prince » ſe ſoit rendu maître de Babylone, puiſque Ptolémée le met dans le » Canon des Rois qui ont régné en cette ville..... C'eſt-là le plus » commun ſentiment, & il paroît même fondé ſur l'Ecriture, (*c*) qui dit » que les Généraux du Roi d'Aſſyrie emmenerent Manaſſé priſonnier à » Babylone. Il falloit donc que le Roi d'Aſſyrie de ce temps-là, qui étoit

(*a*) *Diſſertation. de 70 annis Servit. Babyl. p.* 254. = (*b*) Part. II. Chap. VIII. pag. 220. & ſuiv. = (*c*) 2. *Par.* XXXIII. 11.

» Aſarhaddon, fût auſſi Roi de Babylone.... Cela paroît d'autant plus » certain que le nom *Aſſaradin* eſt tout-à-fait ſemblable à *Aſarhaddon* ; » & que le temps où Ptolémée place Aſſaradin, convient parfaitement à » celui où l'Ecriture met Aſarhaddon. Il s'enſuivra de-là que Saoſduchin, que Ptolémée met immédiatement après Aſſaradin, ſera le Nabuchodonoſor du livre de Judith : car nous avons fait voir que le » temps du regne de Nabuchodonoſor, & de l'expédition d'Holoferne » dans la Judée, doit être placée quelques années après le retour de » Manaſſé de la captivité de Babylone ; c'eſt-à-dire, ſous le regne de » Saoſduchin. »

» Il faut pourtant avouer, continue le ſavant Bénédictin, que quoi- » qu'il paroiſſe conſtant qu'Aſarhaddon s'eſt rendu maître de Babylone, » il n'eſt pas ſi certain que ſon ſucceſſeur Saoſduchin ait été Roi de » Ninive & de Babylone. Car comme il eſt ſûr que le Royaume de » Babylone a été ſujet à de grandes révolutions, & qu'il a ſouvent » changé de maître, il ſe peut faire qu'après la mort d'Aſarhaddon, le » Royaume de Babylone aura été de nouveau ſéparé de celui de Ninive, » & que Saoſduchin, qui, ſelon Ptolémée, a été Roi de Babylone, » ne l'aura pas été de Ninive, mais quelque autre Roi inconnu, qui ſera » le Nabuchodonoſor dont nous parlons. »

On peut ici obſerver que quand Nabopolaſſar Prince Babylonien uſurpa l'Empire d'Aſſyrie, on ne voit point qu'il ait eu à combattre deux Princes dont l'un ait été Roi de Babylone, & l'autre Roi de Ninive. Il n'attaque que le Roi de Ninive, & par la mort de ce Prince il demeure poſſeſſeur de tout l'Empire. Il ſemble donc que ce Roi de Ninive étoit auſſi Roi de Babylone de même qu'Aſarhaddon. Or ſelon Ptolémée, le Roi de Babylone, à qui Nabopolaſſar ſuccéda, s'appelloit Chynaladanus, & étoit ſucceſſeur de Saoſduchin. Il eſt donc très-vraiſemblable que Saoſduchin poſſéda les deux Empires de Babylone & de Ninive, dont Aſſaradin ſon prédéceſſeur étoit en poſſeſſion, & dont Chynaladanus ſon ſucceſſeur fut dépoſſédé par Nabopolaſſar.

Il eſt vrai que le nom de *Nabuchodonoſor* eſt fort différent de celui de *Saoſduchin* ; & il paroît que c'eſt ce qui a donné lieu au P. de Montfaucon de douter que ce fût le même Prince. A cette difficulté il en ajoute une autre : il prétend qu'on ne voit point que le nom de *Nabuchodonoſor* fût un nom des Rois de Ninive, mais qu'on ne le trouve attribué qu'aux Rois de Babylone. « On peut répondre à cela, » dit-il, que Saoſduchin étant Roi de Babylone auſſi bien que de » Ninive, aura pris un nom des Rois Babyloniens. On pourroit auſſi » dire, & ceci ſemble plus vraiſemblable, que l'Auteur du livre de » Judith aura appellé ce Roi perſécuteur de ſa nation, du nom du » plus grand perſécuteur que les Juifs aient jamais eu, & qu'il aura » en cela ſuivi la coutume de ceux de ſa nation, qui donnoient indiffé- » remment certains noms aux Rois Orientaux qui avoient dominé ſur

» eux, comme *Aſſuérus*, *Nabuchodonoſor*. Ils ont donné, par exemple, » le nom d'*Aſſuérus* à pluſieurs Rois des Medes & des Perſes, même » à ceux qui avoient régné avant l'Aſſuérus du livre d'Eſther. Il ſe » peut faire auſſi que le nom de *Nabuchodonoſor* aura été confondu avec » quelqu'autre ſemblable : ce qui peut arriver quelquefois, ſans que » cela déroge en rien à l'autorité de l'Ecriture. »

Il me ſemble que l'on pourroit dire que le nom de *Nabuchodonoſor* vient des prédéceſſeurs mêmes de Saoſduchin dans le Royaume d'Aſſyrie. Ce nom eſt compoſé de trois parties *Nabu-chodon-oſor*. Or nous voyons dans l'Ecriture un Roi d'Aſſyrie nommé *Theglat-phal-aſar*; (*a*) un autre nommé *Salman-aſar*; (*b*) & enfin *Aſar-addon*, (*c*) qui pourroit auſſi ſe prononcer en hébreu, *Aſar-chadon*: (*d*) de-là *Chadon-aſar*, de-là *Nabuchodon-oſor*; (*e*) comme le remarque le P. Tournemine: (*f*) & ce nom aura été donné non-ſeulement à Saoſduchin; mais encore à *Nabopolaſſar* qui eſt auſſi appellé *Nabuchodonoſor* dans le grec du livre de Tobie; (*g*) & au grand *Nabuchodonoſor*, qui eſt appellé *Nabocolaſſar* dans le Canon de Ptolémée. C'eſt ainſi que le nom de *Pharaon* étoit un nom commun aux Rois d'Egypte.

D'ailleurs dans Eſdras, on voit que les Samaritains demandant aux Juifs d'être admis à bâtir avec eux le temple de Jéruſalem, nomment *Aſarhaddon* (*h*) le roi d'Aſſyrie qui les avoit établis à Samarie; c'eſt celui-là même qui étoit fils & ſucceſſeur de Sennachérib. Mais leur demande ayant été rejettée, ils écrivirent au roi de Perſe pour ſe plaindre des Juifs de Jéruſalem; & dans cette lettre où les noms des différents peuples tranſportés dans le royaume d'Iſraël ſont énoncés, ils nomment ce même Prince *Aſenaphar* ou *Oſnapar*. (*i*) » Cette variété dans le nom du » même Prince, doit être obſervée avec ſoin, dit M. Fréret; (*k*) car » elle nous apprend que les Perſans auxquels les Samaritains écrivirent » cette lettre, donnoient aux Rois d'Aſſyrie des noms différents de ceux » ſous leſquels les Juifs les connoiſſoient : ainſi l'on ne doit pas être » ſurpris ſi l'on trouve ſi peu de rois d'Aſſyrie qui portent dans l'hiſ- » toire profane les noms ſous leſquels il en eſt parlé dans la Bible. » La plupart de ces Hiſtoriens avoient tiré le nom de ces rois des Hiſ- » toires Perſannes, où ils étoient déſignés ſous d'autres noms que ceux » qui étoient en uſage parmi les Syriens. » De même donc que le même

---

(*a*) תגלתפלאסר. 4. *Reg.* xv. 29. = (*b*) שלמנאסר. 4. *Reg.* xvii. 3. = (*c*) אסרחדן. 4. *Reg.* xix. 37. = (*d*) Dans la Geneſ. xi. 31. חרן Vulg. *Haran.* Sept. Χαρράν. = (*e*) C'eſt à-dire, נבוחדנאסר d'où a pu venir נבוכדנאצר qui eſt le nom du grand Nabuchodonoſor. 4. *Reg.* xxiv. 1. *&* 2. *Par.* xxxvi. 6. = (*f*) Eclairciſſements du P. Tournemine ſur le Livre de Judith, à la tête de la Traduction de l'Hiſtoire des Juifs par M. Prideaux. = (*g*) *Tob.* xiv. *alt.* = (*h*) *Eſdr.* iv. 2. אסרחדון. Sept. Ἀσαραδάν. Vulg. *Aſorhaddan.* = (*i*) *Ibid.* ℣. 10. אסנפר Sept. Ἀσενναφάρ. Vulg. *Aſenaphar.* = (*k*) Mém. de l'Académ. des Belles-Lettres, Tom. V. p. 340.

Prince

Prince étoit connu & ſous le nom d'*Aſarhaddon*, & ſous le nom d'*Aſenaphar* ; de même ſon ſucceſſeur pouvoit être connu & ſous le nom de *Nabuchodonoſor*, & ſous le nom de *Saoſduchin*.

IV. Examen du ſentiment de M. Fréret touchant l'Aſarhaddon de Livres Saints, qu'il croit être différent des l'Aſſaradin de Ptolémée.

Mais deux ſavants illuſtres, M. Fréret & M. le Pr. Bouhier, nous conteſtent qu'Aſarhaddon ſoit le même qu'Aſſaradin, prédéceſſeur de Saoſduchin. M. Fréret reconnoît (*a*) que » la plupart des Chronologiſtes » modernes ſe ſont perſuadés que cet Aſarhaddon fils de Sennachérib, » eſt le même que le Prince nommé Aſſaradinus qui régna pendant 13 » ans à Babylone, & commença l'an 68 de Nabonaſſar, ſelon le canon » de Ptolémée. Mais l'Ecriture, ajoute-il, ne dit rien de ſemblable. » On peut répondre que l'Ecriture en dit aſſez pour autoriſer ce ſentiment ; & en effet, ſelon la remarque du P. de Montfaucon, (*b*) ce ſentiment *paroît fondé ſur l'Ecriture* même.

Cependant » au contraire, continue M. Fréret, on voit dans le IV. » livre des Rois, (*c*) que le roi de Babylone envoya une ambaſſade à » Ezéchias, après la retraite de Sennachérib, ou même durant ſon expé- » dition ; démarche qui fait voir que ce roi de Babylone ne dépendoit » pas du roi d'Aſſyrie. » Cela eſt ſans contredit : mais cela n'enferme rien de *contraire* au ſentiment que M. Fréret prétend combattre. Le roi de Babylone ne dépendoit point du roi d'Aſſyrie au temps de Sennachérib, ni même encore pluſieurs années après ſa mort ; mais cela n'empêche point que ces deux royaumes n'aient pu être réunis dans les dernieres années d'Aſarhaddon fils de Sennachérib.

» Le même livre des Rois nous apprend, ajoute M. Fréret, que Dieu » étant irrité contre Ezéchias, lui fit déclarer par le prophete Iſaïe, que » ces mêmes Babyloniens dont il avoit reçu les ambaſſadeurs avec tant » de faſte & d'orgueil, enléveroient ſes tréſors, méneroient ſes enfants » à Babylone, & les réduiroient à faire des fonctions viles dans le » palais de leurs rois. L'Ecriture, qui rapporte cette prophétie en trois » endroits différents, (*d*) ne permet pas de douter qu'il ne faille l'en- » tendre des enfants mêmes d'Ezéchias : *Vos fils qui ſortiront de vous*, » *ceux que vous aurez engendrés*. Ezéchias lui-même entend la prophétie » de cette façon ; car reconnoiſſant ſa faute, il demande à Dieu pour » toute grace, de ne pas être témoin des malheurs de ſa famille. » Il eſt conſtant que la prophétie d'Iſaïe peut s'entendre des enfants mêmes d'Ezéchias : mais il ne s'enſuit pas qu'elle ne puiſſe s'entendre que d'eux : l'arriere-petit-fils eſt *ſorti* de ſon biſaïeul, comme le fils eſt *ſorti* de ſon pere ; & dans le langage des Hébreux, le mot *engendrer* ne prouve pas génération immédiate : S. Matthieu dit que *Joram engen-*

(*a*) Au même endroit déjà cité, pag. 350. & ſuiv. = (*b*) Part. II. ch. VIII. pag. 221. = (*c*) 4. *Reg.* XX. 12. *& ſeqq.* = (*d*) 4. *Reg.* XX. 16. *Iſai.* XXXIX. 5. *&* 2. *Par.* XXXII. 31. Telles ſont les citations de M. Fréret : mais la prophétie dont il parle ne ſe trouve qu'en deux endroits : l'Auteur des Paralipomenes ne la rapporte pas.

dra Oziæ, (*a*) qui n'étoit que l'arriere-petit-fils de ſon fils : & il paroît que la prophétie d'Iſaïe, n'eut ſon entier accompliſſement que ſous le regne de Joachim, lorſque Nabuchodonoſor ayant commencé de réduire les Juifs en captivité, Daniel, Ananias, Miſaël & Azarias, qui étoient des premieres familles de Juda, ou même de la race royale, furent choiſis pour ſervir dans le palais de ce prince. (*b*)

» Nous liſons dans les Paralipomenes, (*c*) continue M. Fréret, que » Manaſſé fils d'Ezéchias, ayant irrité Dieu contre lui, fut attaqué par » les généraux du roi d'Aſſyrie, qui l'ayant fait priſonnier, l'envoyerent » chargé de chaînes d'airain à Babylone ; mais que ce Prince ayant » appaiſé Dieu par ſon repentir, il recouvra ſa liberté, & fut renvoyé » à Jéruſalem, où il continua de régner juſqu'à ſa mort. Les mêmes écri- » vains dont j'ai parlé, ajoute-t-il, prétendent que ce roi d'Aſſyrie » étoit Aſarhaddon ; & comme il eſt dit que l'on conduiſit Manaſſé à » Babylone, ils ſoutiennent que cela eſt arrivé pendant qu'Aſarhaddon » régnoit à Babylone, ſous le nom d'*Aſſaradinus*. Mais la prophétie » d'Iſaïe eſt abſolument contraire à cette interprétation ; puiſque ceux » qui doivent mener les enfants d'Ezéchias à Babylone, ſont les mêmes » peuples dont le roi Mérodach avoit envoyé des Ambaſſadeurs au » roi de Juda, après la déroute de Sennachérib. » Mais 1°. la prophétie d'Iſaïe ne dit point que les enfants d'Ezéchias ſeront emmenés par les mêmes peuples, mais qu'ils ſeront emmenés dans le même pays : or l'auteur des Paralipomenes fait bien voir que Manaſſé fut emmené dans le même pays ; mais il ne dit pas que ce fut par des Babyloniens : au contraire il dit expreſſément que ce fut par les généraux du roi des Aſſyriens, & nous allons bientôt montrer que les noms d'*Aſſyriens* & de *Babyloniens*, ne s'employoient pas auſſi indiſtinctement que M. Fréret le ſuppoſe. 2°. Iſaïe dit que ceux qui ſeront ſortis d'Ezéchias, ſerviront dans le palais du roi de Babylone ; & cela n'a rien encore de contraire à l'opinion que M. Fréret veut combattre, puiſque ſelon cette opinion, Aſarhaddon étoit alors en même temps roi & de Ninive & de Babylone. 3°. Quand il ſeroit vrai que dans l'hypotheſe que nous ſoutenons, la prophétie d'Iſaïe n'auroit pas été exactement accomplie au temps de Manaſſé, il nous reſteroit toujours de dire qu'elle ne devoit avoir ſon entier accompliſſement que ſous le regne de Nabuchodonoſor.

M. Fréret continue : » Le R. P. de Tournemine fait de cet Aſarhaddon » un conquérant qui rendit à l'empire d'Aſſyrie preſque toute ſon an- » cienne ſplendeur : cependant depuis Sennachérib il n'eſt plus fait men- » tion des Aſſyriens de Ninive dans l'hiſtoire des Juifs ; & les monuments » les plus aſſurés de l'hiſtoire profane nous montrent que ces peuples

(*a*) *Matth.* 1. 8. = (*b*) *Dan.* 1. 3. 6. = (*c*) 1. *Par.* XXXIII. 2. *& ſeqq.*

» n'étoient pas en état de s'oppoſer aux Medes & aux Babyloniens, qui » s'étant révoltés contr'eux, ſe trouverent peu après aſſez forts pour „ aſſujettir leurs anciens maîtres, & pour détruire leur capitale. „ Mais M. Fréret place la défaite de Sennachérib en 710 (*a*) & lui-même prétend qu'en 635 (*b*) c'eſt-à-dire, 75 ans après la défaite de Sennachérib, *Phraortes roi des Medes, nommé Arphaxad dans le livre de Judith, s'étant mis en marche contre les Aſſyriens de Ninive, trouva que les troupes Aſſyriennes étoient toute autre choſe que celles de tant de nations qu'il avoit vaincues* ; en ſorte que *ſon armée fut miſe en déroute, & il périt lui-même dans le combat.* Ce fait eſt conſtaté par le témoignage d'Hérodote & par le témoignage de l'auteur du livre de Judith : après cela comment M. Fréret peut-il dire que depuis Sennachérib il n'eſt plus fait mention des Aſſyriens de Ninive dans l'hiſtoire des Juifs ? comment peut-il dire que les monuments les plus aſſurés de l'hiſtoire profane nous montrent que depuis Sennachérib ces peuples n'étoient pas en état de s'oppoſer aux Medes ?

V. Suite de l'examen du ſentiment de M. Fréret.

„ Il eſt vrai, ajoute M. Fréret, que l'auteur des Paralipomenes qui „ eſt poſtérieur au regne de Cyrus, donne au roi de Babylone dont „ parlent Iſaïe & le IV. livre des Rois, le titre de *roi d'Aſſyrie* ; (*c*) „ mais ce n'eſt pas une preuve que ce prince fût un des rois de Ninive. „ On donnoit indiſtinctement le nom d'*Aſſyriens* à ceux de Babylone „ comme à ceux de Ninive : l'Ecriture nomme ſimplement *Aſſyriens* „ (*d*) les peuples contre leſquels marchoit Pharaon Néchao, lorſque „ Joſias fut tué à la bataille de Carchémis. (*e*) „ M. Fréret ajoute à la „ marge : " Pour les auteurs profanes, voyez la Cyropédie de Xéno- „ phon, où les Babyloniens ſont toujours nommés *Aſſyriens.* „ Il continue : „ or de l'aveu de tout le monde, (même de ceux qui „ croient que l'Aſarhaddon fils de Sennachérib a régné à Babylone,) „ lors de la mort de Joſias, Ninive avoit été détruite par les Babylo- „ niens & les Medes : donc le nom d'*Aſſyriens* dans l'Ecriture ne „ déſigne pas néceſſairement ceux de Ninive ; & la dénomination vague „ de *roi d'Aſſyrie* employée par l'auteur des Paralipomenes, doit être „ déterminée par celle de *roi de Babylone* dont ſe ſervent le prophete „ Iſaïe & l'auteur du livre des Rois : le titre de *roi de Babylone* exclut „ celui de *roi de Ninive* ; car Ninive étoit alors beaucoup plus conſi- „ dérable que Babylone. „ Je n'ai pas voulu interrompre la ſuite de ce raiſonnement, ſur lequel il y auroit bien des choſes à dire. 1°. M. Fréret ſuppoſe que *l'auteur des Paralipomenes donne au roi de Babylone dont parlent Iſaïe & le IV. livre des Rois, le titre de* ROI D'ASSYRIE ;

(*a*) Pag. 400. = (*b*) Pag. 401. = (*c*) 2. *Par.* XXXIII. 11. = (*d*) 4. *Reg.* XXIII. 29. = (*e*) Ce ne fut pas à la bataille de Carchémis ; ce fut à la bataille de Mageddo, 4. *Reg.* XXIII. 29. & 2. *Par.* XXXV. 22.

mais il n'eſt pas certain que le *roi d'Aſſyrie* dont parle l'Auteur des Paralipomenes, ſoit le même que le roi de Babylone dont parlent Iſaïe & le IV. livre des Rois. Ce *roi d'Aſſyrie* dont parle l'auteur des Paralipomenes, eſt celui qui emmena Manaſſé ; mais le roi de Babylone dont parlent Iſaïe & le IV. livre des Rois, paroît être bien plus ſpécialement Nabuchodonoſor qui ne parut que ſous Joachim. 2°. M. Fréret ſuppoſe que *l'on donnoit indiſtinctement le nom d'Assyriens à ceux de Babylone comme à ceux de Ninive ;* & il en conclut que *le titre de* ROI D'ASSYRIE donné au prince qui fit emmener Manaſſé à Babylone, *n'eſt pas une preuve que ce prince fût un des rois de Ninive.* Mais nous allons montrer que ces deux noms ne furent confondus, que depuis que les deux royaumes furent réunis ; & nous en conclurons que le titre de *roi d'Aſſyrie* donné au prince qui fit emmener Manaſſé à Babylone, prouve que ce prince régnoit ſur les deux royaumes. 3°. M. Fréret ne s'exprime pas exactement lorſqu'il dit que *l'Ecriture nomme ſimplement Assyriens les peuples contre leſquels marchoit Pharaon Néchao.* L'Ecriture dit ſeulement que le prince contre lequel marchoit Néchao, étoit *roi des Aſſyriens :* & pourquoi le nomme-t-elle *roi des Aſſyriens ?* parce que *de l'aveu de tout le monde*, ſelon l'expreſſion même de M. Fréret, *Ninive alors avoit été détruite par les Babyloniens* ; c'eſt-à-dire, que les deux royaumes étoient réunis ; c'eſt-à-dire, que les deux royaumes déjà réunis ſous Aſarhaddon, mais diviſés de nouveau par la révolte de Nabopolaſſar, venoient d'être par lui de nouveau réunis ; c'eſt-à-dire, qu'il venoit de monter ſur le trône de ces monarques Aſſyriens qui depuis Aſarhaddon régnoient en même temps ſur Ninive & ſur Babylone. 4°. De ce que ce prince eſt appellé *roi des Aſſyriens*, même après la ruine de Ninive, M. Fréret en conclut que *le nom d'Assyriens, dans l'Ecriture, ne déſigne pas néceſſairement ceux de Ninive.* Mais la ruine de Ninive n'entraîne pas avec elle l'extinction des peuples de l'empire dont Ninive étoit la capitale. Ninive étoit détruite ; mais Nabopolaſſar n'en étoit pas moins devenu *roi des Aſſyriens* par la priſe de cette ville, & par la mort de ſon dernier roi. 5°. Pour les auteurs profanes, M. Fréret nous renvoie à *la Cyropédie de Xénophon, où les Babyloniens ſont toujours nommés* ASSYRIENS. Mais au temps de Cyrus dont Xénophon écrivoit l'hiſtoire, les deux royaumes étoient réunis ; & voilà pourquoi les deux noms ſont confondus. Ainſi ſoit dans l'Ecriture, ſoit dans les Auteurs profanes, c'eſt la réunion des deux peuples qui produit la confuſion des deux noms : d'où nous concluons que le titre de *roi d'Aſſyrie* donné au prince qui fit emmener Manaſſé à Babylone, prouve que ce prince régnoit ſur les deux royaumes. 6°. M. Fréret ſuppoſe que *la dénomination de* ROI D'ASSYRIE eſt une dénomination *vague ;* & il en conclut que cette dénomination *employée par l'auteur des Paralipomenes, doit être déterminée par celle de* ROI DE BABYLONE *dont ſe ſervent le Prophete Iſaïe & l'auteur du livre des Rois.* Mais

d'abord cette dénomination n'eſt point auſſi vague que M. Fréret le prétend : dans les deux exemples mêmes qu'il produit, on voit que ſi un roi de Babylone eſt appellé *roi d'Aſſyrie*, c'eſt lorſqu'il étoit en même temps roi de Babylone & d'Aſſyrie ; & que ſi les Babyloniens ſont appellés *Aſſyriens*, c'eſt lorſqu'ils ne formoient plus qu'un ſeul empire avec les Aſſyriens. De plus, ſi l'on prétend déterminer l'expreſſion de l'auteur des Paralipomenes par celle d'Iſaïe, celle d'Iſaïe prouvera bien que le prince dont parle l'auteur des Paralipomenes, devoit être roi de Babylone ; mais elle ne prouve pas qu'il ne fût pas en même temps roi de Ninive. D'ailleurs il paroît, comme nous l'avons dit, que l'expreſſion d'Iſaïe regarde bien plus ſpécialement Nabuchodonoſor. 7°. Enfin M. Fréret prétend que *le titre de* ROI DE BABYLONE, avant la ruine de Ninive, *excluoit celui de* ROI DE NINIVE ; *parce que Ninive étoit alors beaucoup plus conſidérable que Babylone*. C'eſt-à-dire, que ſi un prince eſt appellé ſimplement *roi de Babylone*, on doit en conclure qu'il n'étoit pas roi de Ninive, parce que s'il eut été en même temps roi de Babylone & de Ninive, il auroit été appellé ſimplement *roi de Ninive*. Mais cette remarque ne prouve rien contre nous ; au contraire elle milite pour nous. En effet pourquoi ce prince qui fit emmener Manaſſé à Babylone, & que nous prétendons être en même temps roi de Ninive & de Babylone, eſt-il ſimplement appellé *roi des Aſſyriens* ; c'eſt que l'empire des Aſſyriens étant *beaucoup plus conſidérable* que celui des Babyloniens, ce prince ſous lequel les deux empires ſe trouvoient réunis, conſerva le nom de *roi des Aſſyriens* ? Pourquoi Nabopolaſſar après la ruine même de Ninive, eſt-il appellé *roi des Aſſyriens* ? c'eſt que devenu maître de cet empire *plus conſidérable* que celui de Babylone, le nom de *roi des Aſſyriens* qu'il acquit alors, effaça le nom de *roi de Babylone* qu'il avoit eu juſques-là. Pourquoi dans la Cyropédie de Xénophon, les Babyloniens ſont-ils toujours nommés *Aſſyriens* ? parce que les deux peuples étant réunis, le nom des Aſſyriens dont l'empire avoit été *plus conſidérable*, prévalut ſur celui des Babyloniens, au moins chez certains peuples : car chez les Juifs le grand Nabuchodonoſor fils de Nobopolaſſar, eſt toujours nommé *roi de Babylone*, ou *des Chaldéens* ; parce que Babylone ſituée dans la Chaldée, devint la capitale des deux Empires.

En un mot M. Fréret ne prouve point que les noms d'*Aſſyriens* & de *Babyloniens* aient été confondus, lorſque les royaumes étoient diviſés ; nous ſoutenons que c'eſt la réunion même des deux royaumes qui a donné lieu de confondre les deux noms : nous en concluons que le titre de *roi d'Aſſyrie* donné au prince qui fit emmener Manaſſé à Babylone, prouve que ce prince régnoit ſur les deux royaumes ; nous en concluons que l'*Aſarhaddon* fils & ſucceſſeur de Sennachérib ſur le trône de Ninive, eſt le même que le prince nommé *Aſſaradin* qui monta ſur le trône de Babylone l'an 68 de l'ére de Nabonaſſar, ſelon le canon de Ptolémée,

c'eſt-à-dire, en l'année 680 avant l'ére vulgaire, 18e. de Manaſſé : nous en concluons qu'il eſt tout-à-fait vraiſemblable que Saoſduchin ſucceſſeur d'Aſſaradin ſur le trône de Babylone, ſelon Ptolémée, eſt le même que le Nabuchodonoſor dont il eſt parlé dans le livre de Judith, où il eſt appellé *roi des Aſſyriens*, parce qu'il poſſédoit les deux empires de Ninive & de Babylone que ſon prédéceſſeur avoit réunis, & dont ſon ſucceſſeur fut dépouillé par Nabopolaſſar.

VI. Examen du ſentiment de M. le P. Bouhier qui penſe comme M. Fréret que Aſarhaddon eſt différent d'Aſſaradin.

Avoir réfuté M. Fréret, c'eſt avoir réfuté M. le Préſident Bouhier. En effet ſur quoi ce Critique célebre ſe fonde-t-il ? » Je m'étonne, dit „ M. le Pr. Bouhier, (*a*) comment quelques ſavants, & même M. des „ Vignoles, trompés par la reſſemblance des noms, ont cru qu'Aſſaradin roi de Babylone étoit le même qu'Aſarhaddon roi d'Aſſyrie. Car „ l'Ecriture diſtingue formellement les rois Aſſyriens des Babyloniens. „ Cela paroît manifeſtement, ajoute-t-il, par les Chap. XIX. & XX. „ du IV. livre des Rois. Car dans le premier, où il eſt parlé de la défaite „ de Sennachérib, & de ſa mort, il eſt appellé *roi des Aſſyriens* ; au „ lieu que dans le ſecond, Mérodach fils de Baladan, & qui étoit con„ temporain d'Aſarhaddon, fils de Sennachérib, eſt appellé *roi des „ Babyloniens*. Ainſi quand on ſuppoſeroit que Mérodach ſeroit le même „ que l'Aſſaradin du canon de Ptolémée, (ce que M. des Vignoles ne „ croit pourtant pas,) on ne pourroit pas en conclure qu'Aſſaradin fut „ le même qu'Aſarhaddon. „ Nous reconnoiſſons avec M. des Vignoles que Mérodach n'eſt point le même qu'Aſarhaddon : nous accordons à M. le Préſident Bouhier, comme à M. Fréret, que Mérodach roi des Babyloniens, eſt contemporain de Sennachérib & d'Aſarhaddon, tous deux rois des Aſſyriens : & nous conviendrons qu'en ce temps-là les rois des Aſſyriens étoient diſtingués des rois Babyloniens : mais nous ſoutenons que quelques années après, les deux empires ont pu être réunis ſous Aſarhaddon, que nous prétendons être le même qu'Aſſaradin, comme le prétend M. des Vignoles.

„ Mais ce fait, ajoute M. le Pr. Bouhier, eſt contraire au ſyſtême de „ M. des Vignoles même. Car ce ſavant eſt du ſentiment commun, que „ ce Mérodach n'eſt pas différent du Mardocempad, mentionné au ca„ non, dans lequel néanmoins il précede Aſſaradin de huit générations. „ Il eſt bien vrai que, ſelon le canon de Ptolémée, depuis la fin du regne de Mardocempad juſqu'à la fin du regne d'Aſſaradin, il ſe trouve ſix regnes & deux interregnes : mais ces huit intervalles ne comprennent enſemble que 42 ans ; & prétendra-t-on que dans l'eſpace de 42 ans il y ait eu huit générations ? M. le Pr. Bouhier ſe méprend donc viſiblement, lorſqu'il compte autant de générations que d'intervalles ou de regnes : & rien n'empêche qu'on ne puiſſe dire qu'Aſarhaddon roi des

(*a*) Diſſertation ſur Hérodote, chap. II. ſur la Chron. de l'Empire des Aſſyr. p. 19.

Aſſyriens, contemporain de Mérodach ou Mardocempad roi des Babyloniens, eſt le même qu'Aſſaradin roi des Babyloniens, dont le regne ſe termine 42 ans après celui de Mardocempad. Les deux empires étoient diviſés au temps de Mardocempad; mais rien n'empêche qu'ils n'aient pu être réunis au temps d'Aſſaradin : & nous prouvons leur réunion par l'Ecriture même, qui nous apprend que le prince qui fit emmener Manaſſé à Babylone étoit roi des Aſſyriens. Car puiſque, comme le remarque M. le Pr. Bouhier, l'Ecriture diſtingue bien les rois Aſſyriens d'avec les rois Babyloniens, il s'enſuit que lorſqu'elle met Babylone ſous la dépendance d'un roi Aſſyrien, c'eſt qu'alors les deux empires étoient réunis. Mais nous avons aſſez inſiſté ſur cela en répondant à M. Fréret.

VII. Examen du ſentiment du P. Houbigant, qui penſe que le Nabuchodonoſor du livre de Judith eſt Aſſaradon. Comment il prétend accorder les années de Judith avec l'Hiſtoire des Juifs.

Le R. P. Houbigant revient encore à ſoutenir que le Nabuchodonoſor du livre de Judith eſt Aſſaradon prédéceſſeur de Saoſduchin. Il prétend, que c'eſt par l'âge de Judith que l'on doit fixer l'époque de ſa victoire : mais l'âge de Judith n'étant pas marqué, il n'en juge que par conjecture, & nous croyons que cette conjecture ne ſuffit pas pour fixer cette époque. Nous nous arrêtons à la date préciſe marquée dans le texte, qui met la défaite d'Arphaxad, dans *la douzieme année de Nabuchodonoſor* ſelon la Vulgate; ou *dix-ſeptieme*, ſelon le Grec. Le R. P. Houbigant convient que cet *Arphaxad* doit être *Phraortes*; nous en concluons que ce *Nabuchodonoſor* doit être *Saoſduchin*. Nous pourrons ici nous borner à cette ſeule obſervation, qui ſuffit pour montrer le motif qui nous empêche d'adopter le ſentiment de ce ſavant Interprete. Mais il eſt juſte de diſcuter plus amplement ſon ſyſtême.

Le P. Houbigant prétend donc que toute la difficulté naît de ce qui eſt dit au dernier chapitre, *que Judith vécut cent-cinq ans*, & qu'*après ſa mort, il ſe paſſa encore beaucoup de jours ſans que perſonne troublât les enfants d'Iſraël.* Car Judith, dit-il, n'étoit pas encore vieille lorſqu'elle plut à Holoferne; & conſéquemment ſi elle a vécu cent-cinq ans, elle a dû ſurvivre de beaucoup à ſa victoire : mais il paroît difficile de trouver aſſez d'années depuis la victoire de Judith ſous le regne de Manaſſé, juſqu'à la mort de Joſias, temps auquel Néchao roi d'Égypte commença de troubler les enfants d'Iſraël. Il faut donc d'abord, conclut-il, déterminer quel pouvoit être à peu près l'âge de Judith lorſqu'elle parut devant Holoferne; & c'eſt ce qu'on peut recueillir de deux textes du livre de Judith ſelon le Grec.

Le premier eſt celui du Chap. VIII. ℣. 29. où Ozias parlant à Judith, lui dit : „ Ce n'eſt pas aujourd'hui pour la premiere fois que votre „ ſageſſe ſe manifeſte; le peuple a connu dès vos premieres années „ votre diſcernement : „ *Sed à primis annis tuis novit populus intelligentiam tuam.* Ces premieres années ſans doute ne ſont pas celles de ſon enfance, mais celles de ſa jeuneſſe, aux environs de quinze à vingt ans. Ozias fait aſſez entendre qu'il y avoit déjà long-temps que ces

premieres années étoient écoulées. Ainſi Judith n'étoit plus jeune ; elle devoit être d'un âge mûr.

Le ſecond texte eſt celui du dernier Chapitre ℣. 22. où il eſt dit que Judith après ſa victoire ſe retira dans ſa maiſon ; & qu'elle y fut toute ſa vie en grand honneur ; que pluſieurs la deſirerent ; mais que nul homme ne la toucha aucun temps de ſa vie depuis la mort de ſon mari. *Multi eam deſiderabant, ſed eam nullus vir cognovit.* C'eſt ainſi que traduit le P. Houbigant, & il en conclut que Judith devoit être encore en âge d'avoir des enfants ; parce que ceux qui la deſiroient devoient ſavoir ſon âge qui ne pouvoit être inconnu, & qu'ils ne l'euſſent pas deſirée, s'ils n'euſſent eſpéré qu'elle pût encore être féconde.

De ces deux textes le P. Houbigant conclut qu'elle pouvoit avoir environ trente-cinq ans ; en ſorte qu'elle aura ſurvécu de ſoixante & dix ans, & qu'ainſi il faudra trouver ſoixante & dix ans & plus depuis la victoire de Judith juſqu'à la mort de Joſias. Or Manaſſé régna cinquante-cinq ans, Amon deux cents, Joſias trente & un ans : cela fait en tout quatre-vingt-huit ans. Le P. Houbigant ſuppoſe que Manaſſé étoit captif à Babylone lorſque Judith délivra Béthulie ; il en conclut que ce pouvoit être vers la dixieme année du regne de ce Prince, en ſorte qu'il reſtera de là juſqu'à la mort de Joſias ſoixante-& dix-huit ans. Alors Judith ſera morte vers la vingt-troiſieme année de Joſias, & il y aura eu encore huit années de paix depuis ſa mort juſqu'à l'expédition de Néchao après la mort de Joſias.

Mais la queſtion eſt de ſavoir ſi tous ces calculs ſi bien arrangés peuvent s'accorder avec cette date préciſe marquée dans le livre de Judith, c'eſt-à-dire, avec la défaite d'Arphaxad en la *douzieme année de Nabuchodonoſor* ſelon la Vulgate, ou en la *dix-ſeptieme* ſelon la Verſion Grecque.

VIII. Suite du même examen. Comment le P. Houbigant prétend accorder les années de Judith avec l'Hiſtoire des Aſſyriens.

Le R. P. Houbigant commence par obſerver que les Juifs donnoient également le nom de *Nabuchodonoſor* aux Rois Aſſyriens & aux Rois Chaldéens ; puiſqu'ici voilà ce nom qui déſigne un Roi des Aſſyriens, tandis que dans le livre de Tobie, ce même nom déſigne un Roi des Chaldéens : & cette remarque eſt très-juſte. Mais il ajoute que du calcul précédent, il ſuit que ce *Nabuchodonoſor* qui envoya Holoferne, fut Aſſaradon. Car, dit-il, Aſſaradon ſuccéda à Sennachérib en la dix-huitieme année d'Ezéchias, qui régna vingt-neuf ans. Aſſaradon régna donc onze ans en même temps qu'Ezéchias ; ajoutons-y les dix premieres années de Manaſſé ; ce ſera vingt & un ans. Béthulie aura donc été aſſiégée vers la vingtieme ou vingt & unieme année du regne d'Aſſaraddon. C'eſt-à-dire, que ce Prince tint conſeil avec les généraux de ſes armées en la *dix-huitieme année* de ſon regne ſelon la Verſion Grecque. Holoferne ſera parti dans la même année, & ſera entré deux ans après dans la Judée.

Il faut maintenant voir, continue ce ſavant Interprete, ſi depuis la dixieme année de Manaſſé juſqu'à la vingt-troiſieme de Joſias où nous plaçons la mort de Judith, nous trouverons autant d'années chez les Rois des Aſſyriens, que nous en trouvons chez les Rois des Juifs. Il s'agit donc de trouver ſoixante & dix ans depuis la vingtieme ou vingt-& unieme année d'Aſſaradon juſqu'à la vingt-troiſieme de Joſias. Voici comment nous les comptons.

Aſſaradon régna depuis le ſiege de Béthulie en la vingt & unieme année de ſon regne, juſqu'à la trente-neuvieme.	18 ans.
Après Aſſaradon, Saoſduchin régna.	20 ans.
Après Saoſduchin, Chiniladan.	22 ans.
Après Chiniladan, Nabopolaſſar.	10 ans.
Total.	70 ans.

Nous empruntons du Canon de Ptolémée les années des ſucceſſeurs d'Aſſaradon : & nous donnons à Aſſaradon trente-neuf ans de regne, comme a fait avant nous le Docteur Prideaux, parce que ces trente-neuf années concilient parfaitement la Chronologie ſacrée avec celle des Aſſyriens ; car il en réſulte ſoixante & cinq ans depuis la vingtieme ou vingt & unieme année d'Aſſaradon juſqu'à la dix-huitieme année de Joſias, cinquieme de Nabopolaſſar, en laquelle Ninive fut priſe. Non ſeulement cela concilie les deux Chronologies ; mais cela concilie même l'une & l'autre Hiſtoire ſacrée & profane ; car la perte qu'Aſſaradon ſouffrit devant Béthulie après avoir ſubjugué les Medes, donna lieu à Cyaxares fils d'Arphaxad ou de Phraortes de rétablir la puiſſance des Medes.

Nous mettons, en parallele, la dixieme année de Nabopolaſſar avec la vingt-troiſieme de Joſias : voici pourquoi. Il eſt conſtant que Ninive fut priſe lorſque Joſias régnoit ſur les Juifs & Nabopolaſſar ſur les Chaldéens. Il reſte à ſavoir en quelle année. Nabopolaſſar régna vingt & un ans ; & ſes quatre dernieres années concourent avec les quatre premieres de Joakim. Joignons-les aux onze dernieres de Joſias. Nabopolaſſar aura donc régné quinze ans depuis la dix-huitieme année de Joſias. Cette dix-huitieme année de Joſias en laquelle nous plaçons la priſe de Ninive étoit donc la cinquieme ou ſixieme de Nabopolaſſar ; il étoit donc dans la dixieme année de ſon regne lorſque Judith mourut en la vingt-troiſieme année de Joſias.

IX. Suite du même examen Inconvénient du ſyſtême du P. Houbigant ſur la Chronologie des Rois Aſſyriens.

Je n'ai point voulu interrompre le calcul du Pere Houbigant : mais ce calcul ne prouve nullement ce qu'il s'agiſſoit de prouver. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi le calcul des années de Judith, tel qu'on venoit de le voir, quadreroit avec la défaite d'Arphaxad par Nabuchodonoſor en la *douzieme* ou *dix-ſeptieme année* de ce dernier Prince : & le P. Houbigant

commence par conclure de ce calcul des années de Judith que ce Prince doit être Aſſaradon. C'eſt *poſer en principe ce qui eſt en queſtion*; & comme le principe eſt douteux, nous révoquons en doute la conſéquence : ou plutôt, comme nous croyons avoir prouvé que ce Nabuchodonoſor n'eſt pas Aſſaradon, nous en concluons que ce calcul qui nous conduit à lui doit être faux. Il s'agit de ſavoir ſi la victoire de Judith doit tomber vers la dixieme année de Manaſſé ; & vous nous dites : La victoire de Judith tombe vers la dixieme année de Manaſſé ; donc ce Nabuchodonoſor doit être Aſſaradon. Nous répondons : Ce Nabuchodonoſor ne peut pas être Aſſaradon ; donc la victoire de Judith ne tombe point vers la dixieme année de Manaſſé.

De plus il faut voir, dites-vous, ſi depuis cette dixieme année de Manaſſé juſqu'à la vingt-troiſieme de Joſias, nous trouverons ſoixante & dix ans chez les *Rois Aſſyriens* comme chez les Rois des Juifs. Vous avez apparemment voulu dire *Aſſyriens ou Chaldéens*. Car Chinaladan fut le dernier Roi des Aſſyriens, & vous allez juſqu'à Nabopolaſſar Roi des Chaldéens, vainqueur des Aſſyriens. Alors vous trouverez aſſurément les ſoixante & dix ans que vous cherchez ; mais ils ne prouveront point que la victoire de Judith doive tomber vers la dixieme année de Manaſſé : ou plutôt s'il n'eſt point d'ailleurs prouvé que la victoire de Judith tombe vers ce temps, il ne s'agit plus ici de ces ſoixante & dix années ; puiſqu'elles n'ont d'autre fondement que cette époque incertaine qui eſt préciſément l'objet de la queſtion. Mais ſuppoſons qu'en effet vous ne raiſonnez que ſur une ſimple hypotheſe, qui ſelon vous doit ſe trouver juſtifiée par les conſéquences qui en réſulteront. Vous avez donc voulu dire : Si la victoire de Judith tombe vers la dixieme année de Manaſſé, ce Nabuchodonoſor doit être Aſſaradon ; & depuis cette époque juſqu'à la mort de Judith en la vingt-troiſieme année de Joſias, nous devons trouver ſoixante & dix ans chez les Rois Aſſyriens ou Chaldéens comme chez les Rois des Juifs. Oui : aſſurément vous les trouverez, je le répete ; mais cela ne prouvera point la vérité de votre hypotheſe ; parce que vous ne déterminez aucune époque où ces ſoixante & dix ans doivent ſe terminer chez ces Rois Aſſyriens ou Chaldéens. Si vous nous diſiez : Ces ſoixante & dix ans pris de la victoire de Judith doivent ſe terminer à tel fait chez les Chaldéens, & je trouve ce fait ſoixante & dix ans après la dixieme année de Manaſſé ; donc la victoire de Judith doit être de la dixieme année de Manaſſé. Cela ſeroit démontré. Mais vous conviendrez que ce n'eſt pas là votre argument. Vous ne fixez point chez les Aſſyriens ou Chaldéens le terme de ces 70 ans.

Vous avez eu peut-être en vue la priſe de Ninive par Nabopolaſſar ; & vous ſuppoſez apparemment que vos ſoixante & dix ans doivent tomber au delà ? Car vous prenez ſoin de nous faire obſerver qu'elle ſe trouve cinq ans avant l'expiration de vos ſoixante & dix années.

Mais comment s'y trouve-t-elle ? Parce que vous ſuppoſez qu'elle tombe vers la dix-huitieme année de Joſias. Vous l'avez ſuppoſé, en parlant de l'hiſtoire de Tobie ; & alors vous nous avez renvoyés ici pour en avoir la preuve. Maintenant au lieu de le prouver, vous le ſuppoſez comme un fait conſtant. Mais nous croyons avoir prouvé que cette époque n'eſt point telle ; que la priſe de Ninive n'arriva que vers la vingt-huitieme année de Joſias, dix ans après l'époque où vous la placez, & cinq ans après vos ſoixante & dix ans.

Mais enfin, quoi qu'il en ſoit de l'époque de la priſe de Ninive, ces ſoixante & dix ans ne décident de rien ; puiſqu'ils n'ont d'autre baſe que l'époque incertaine qu'il s'agit de prouver. Vous nous dites : Si la victoire de Judith eſt arrivée en la vingtieme année d'Aſſaradon, il doit y avoir de là ſoixante & dix ans juſqu'à la mort de Judith en la vingt-troiſieme année de Joſias, dixieme de Nabopolaſſar. Nous répondons ; La victoire de Judith ne tombe point ſous Aſſaradon, mais ſous Saoſduchin ſon ſucceſſeur ; & dès-lors il ne s'agit plus de cet intervalle imaginaire de ſoixante & dix ans. C'eſt par la Chronologie des Medes, que nous jugeons de celle des Aſſyriens & des années de Judith. Voyons comment le P. Houbigant expliquera ſuivant ſon ſyſtême la Chronologie des Medes.

X. Suite du même examen. Comment le P. Houbigant prétend accorder les années de Judith avec l'Hiſtoire des Medes.

Ce ſavant Oratorien commence par établir très-bien que l'*Arphaxad* du livre de Judith n'eſt point Déjoces, mais *Phraortes* : & c'eſt déjà un très-grand avantage : parce que c'eſt cela même qui va prouver que le Nabuchodonoſor n'eſt point Aſſaradon, mais *Saoſduchin* ſon ſucceſſeur. Car la ruine de Phraortes ne pourra ſans effort tomber ſous Aſſaradon, au lieu qu'elle tombe naturellement ſous Saoſduchin. Voyons donc comment elle pourroit tomber ſous Aſſaradon.

Le P. Houbigant ſuppoſe que la ruine de Phraortes tombe environ deux ans avant le ſiege de Béthulie ; & il obſerve qu'il faut ici compter les années non juſqu'à la ruine de Ninive, qui n'a point d'époque déterminée dans l'hiſtoire des Medes, mais juſqu'à la mort du dernier Roi des Medes, à qui ſuccéda Cyrus, roi de Perſe, dont la premiere année à la tête du nouvel empire formé de la réunion des Perſes, des Medes & des Babyloniens, a ſon époque certaine dans les Livres ſaints. Cela ſuppoſé, il faut donc partir de la huitieme année de Manaſſé qui régna cinquante cinq ans : en ſorte que depuis la ruine de Phraortes juſqu'à la mort de Manaſſé, il y aura quarante-ſept ans : joignons-y les deux ans du regne d'Amon, les trente & un de Joſias, quatre de Joakim avant la captivité de Babylone, & les ſoixante & dix ans de cette captivité ; cela donnera au total cent cinquante quatre années. Il s'agit maintenant de trouver le même nombre d'années chez les Medes depuis la ruine de Phraortes juſqu'au commencement du regne de Cyrus après la mort du dernier roi des Medes.

Le P. Houbigant obſerve d'abord, que chez les Medes, nous avons, ſelon Hérodote, depuis la ruine de Phraortes :

Pour le regne de Cyaxares fils de Phraortes,	40 ans.
Pour le regne d'Aſtyages fils de Cyaxares,	35 ans.
Pour le regne de Cyrus ſur les Perſes,	30 ans
Total.	105 ans.

Il ſuppoſe que la trentieme année de Cyrus ſur les Perſes, eſt la premiere de ſon regne à Babylone, en laquelle finit la captivité. Cependant on ne trouve ici que 105 années au lieu de 154 qu'on devoit y trouver. Ainſi, conclut-il, ſelon le calcul d'Hérodote, il manque ici chez les Medes *environ cinquante années*. Et bientôt nous verrons, ajoute-t-il, qu'en effet il faut abandonner le calcul d'Hérodote, & qu'il eſt facile d'y ſuppléer pluſieurs années tant par le livre de Judith, que par le témoignage de Xénophon.

Premiérement par le livre de Judith. Car au Chap. I. ℣. 15. du Grec, il eſt dit de Nabuchodonoſor vainqueur de Phraortes : » & il le détruiſit » juſqu'à ce jour ; » *Et deſtruxit eum uſque ad hodiernum diem.* Delà on peut, & même on doit, conclure qu'il y eut un intervalle entre les regnes de Phraortes & de Cyaxares. Car ces mots, *deſtruxit eum*, dits de Phraortes après ſa mort, déſignent ſon empire, & non lui-même dont on n'auroit pas dit, tué juſqu'à ce jour : *interfectus uſque ad hodiernum diem.* Ce *dies hodiernus* marque donc un temps où l'empire des Medes étoit renverſé, & ne marque point un temps poſtérieur au regne de Cyaxares ; car depuis Cyaxares, il n'y a eu aucun Roi des Aſſyriens qui ait détruit l'empire des Medes. Donc ce *dies hodiernus* marque un temps mitoyen entre Phraortes & Cyaxares, temps auquel fut écrit le livre de Judith. Ainſi vous avez un intervalle entre la ruine du royaume des Medes par les Aſſyriens, & le regne de Cyaxares ſur les Medes. Quelle fut la durée de cet intervalle, nous l'ignorons entiérement : *penitùs ignoramus.* Le ſavant Pere Tournemine, ſans faire uſage de l'argument que nous venons de tirer du livre de Judith, a cependant vu que le calcul des temps demande qu'on laiſſe un intervalle entre Cyaxares & Phraortes : & il penſe que cet intervalle fut de *trente-quatre ans* ; nous penſons qu'il ne faut en compter que *vingt-ſept.* Car après la défaite de l'armée d'Holoferne, les forces des Aſſyriens ſe trouvant affoiblies, il ne fallut pas trente-quatre ans à Cyaxares fils de Phraortes pour ſe trouver égal aux Aſſyriens : c'eſt pourquoi nous ne mettons entre Phraortes & Cyaxares que vingt-ſept ans pendant leſquels étant parvenu à un âge mûr, il forma le deſſein de recouvrer l'empire de ſon pere, & commença de régner. Ainſi des *cinquante années* qui nous manquent dans le calcul d'Hérodote, vous

en avez déjà *vingt-ſept* ; & le témoignage de Xénophon va nous en donner encore *trente-cinq*.

Car après *Aſtyages* qu'Hérodote a cru n'avoir point eu de fils, & avoir été le dernier roi des Medes, Xénophon ajoute un autre *Cyaxares, fils d'Aſtyages*, qu'il dit n'avoir point eu de fils légitime, & avoir été le dernier roi des Medes. En effet ce Cyaxares fils d'Aſtyages parle ainſi à Cyrus dans la Cyropédie de Xénophon, Livre VIII. » Cyrus, je » vous donne ma fille pour épouſe. Votre pere (Cambyſe) a pris » pour épouſe la fille de mon pere, & c'eſt d'elle que vous êtes » né... Ainſi je donne pour dot à ma fille toute la Médie ; car je n'ai » point de fils légitime. » Nous croyons que ce Cyaxares régna ſur les Medes *trente-cinq ans*. Ces trente-cinq années ne doivent pas paroître trop, puiſque ce Cyaxares avoit une fille nubile, avant que Cyrus régnât. Ce qui aura trompé Hérodote, & ce qui lui aura fait croire qu'Aſtyages avoit été le dernier roi des Medes, c'eſt qu'on lui avoit dit que le dernier roi des Medes n'avoit point eu de fils ; mais on lui avoit dit cela de Cyaxares, & non d'Aſtyages. De cette premiere erreur d'Hérodote, il en ſuivoit une autre ; c'eſt qu'il n'y avoit eu qu'une alliance de mariage entre les Medes & les Perſes, au lieu que, ſelon Xénophon, il y en a eu deux : l'une de la fille d'Aſtyages avec Cambyſe, pere de Cyrus ; l'autre de la fille de Cyaxares avec Cyrus.

Voici donc les années des Medes depuis la mort de Phraortes, correſpondantes aux années des Juifs.

Chez les Juifs.		*Chez les Medes.*	
Depuis la troiſieme année de Manaſſé,	47 ans.	Depuis la ruine de Phraortes, interregne de	27 ans.
Pour Amon,	2 ans.	Pour Cyaxares I.	40 ans.
Pour Joſias,	31 ans.	Pour Aſtyages,	35 ans.
Pour Joakim,	4 ans.	Pour Cyaxares II.	35 ans.
Pour la Captivité de Babylone,	70 ans.	Pour le même avec Cyrus,	15 ou 16 ans.
		Pour Cyrus,	1 ans.
Total,	154 ans.	Total,	154 ans.

Par ce calcul, on peut conjecturer en quelle année des Medes, Ninive fut priſe par les Chaldéens & les Medes. Car Ninive fut priſe, comme nous l'avons dit, en la dix-huitieme année du regne de Joſias. Depuis la huitieme année de Manaſſé en laquelle périt Phraortes, juſqu'à la dix-huitieme année de Joſias, il y a ſoixante & ſept ans. De même depuis la ruine de Phraortes juſqu'à la premiere année d'Aſtyages, il y a ſoixante & ſept ou huit ans. Ainſi ſelon notre calcul, Ninive a été priſe en la premiere année d'Aſtyages : & cela s'accorde avec ce que dit Polyhiſtor que Ninive fut priſe par Nabopolaſſar accompagné d'Aſtyages Roi des Medes. Nous avons auſſi le ſuffrage de S. Jérôme, qui dépoſe que Ninive a été priſe ſous Aſtyages.

XI. Suite du même examen. Inconvénients du ſyſtême du P. Houbigant ſur la Chronologie des Rois Medes.

Voila le calcul du Pere Houbigant : on voit qu'il eſt purement arbitraire : les nombres des années y ſont poſés avec ſoin tels qu'ils devoient être pour produire le total des cent cinquante quatre années dont le Révérend Pere avoit beſoin. Cette ſeule obſervation pourroit ici nous diſpenſer de toute diſcuſſion ; car ce qui eſt arbitraire, ne prouve rien. Je me bornerai donc ici à quelques obſervations.

Quand on ſuppoſeroit qu'il y auroit eu un interregne entre Phraortes & Cyaxares, c'eſt arbitrairement que le P. Houbigant le détermine à *vingt-ſept ans*. On voit qu'il avoit beſoin de ces vingt-ſept années pour faire tomber la ruine de Ninive en la premiere année d'Aſtyages ; mais rien ne prouve que cet événement ſoit arrivé en la premiere année de ce Prince ; il ne s'y trouve que parce que le P. Houbigant l'y a mis par cette ſuppoſition d'un interregne de *vingt-ſept ans*.

Rien ne prouve que le regne de Cyaxares ſecond ait duré *trente-cinq ans* ; c'eſt arbitrairement que le P. Houbigant lui donne cette durée, qui eſt préciſement celle que l'on attribue au regne de ſon pere ; comme ſi le pere & le fils avoient eu un regne parfaitement ſemblable pour la durée.

C'eſt encore bien arbitrairement que le P. Houbigant prolonge ces trente-cinq années du regne de Cyaxares ſecond, en ſuppoſant qu'il régna encore *quinze* ou *ſeize ans* avec Cyrus. Lui-même n'a pas dit un mot de cette hypotheſe : il poſe là ces quinze ou ſeize ans ſans nous en avoir aucunement prévenu. Il eſt viſible qu'il ne les poſe là que parce qu'il en avoit beſoin pour avoir ſon total de *cent cinquante quatre années*.

Tout ce calcul n'eſt donc qu'un tiſſu de ſuppoſitions arbitraires. Vous ſuppoſez ; nous nions. Tout eſt dit.

Ajoutons cependant encore quelques réflexions. Le P. Houbigant, en donnant à Cyrus *trente ans de regne ſur les Perſes*, ſuivant Hérodote, a ſuppoſé que la trentieme année du regne de Cyrus ſur les Perſes étoit la premiere de ſon regne à Babylone, en laquelle finit la captivité : *ad annum trigeſimum Cyri in Perſas regnantis, ejuſdemque Babylone regnantis primùm, quo eodem anno ſoluta eſt captivitas.* Ce n'eſt point cela : la *trentieme année* du regne de Cyrus ſur les Perſes eſt *la derniere* de ſa vie, & *la neuvieme* de ſon regne à Babylone ſelon Ptolémée, ou du moins *la ſeptieme* depuis la mort de Cyaxares ſelon Xénophon. Puiſqu'il ne s'agiſſoit que des années des Medes, & qu'elles devoient ſe terminer à la mort de Cyaxares, il ne falloit donc donner à Cyrus que *vingt-trois ans* au lieu de *trente* ; car les ſept dernieres de ces trente ſont poſtérieures à la mort de Cyaxares. Il faut donc retrancher *ſept années* de ces *cent cinq* que le P. Houbigant croyoit trouver dans Hérodote ; elles ſe trouveront réduites à *quatre-vingt-dix-huit* ; & il manquera *cinquante-ſix ans* pour atteindre les *cent cinquante-quatre* dont le P. Houbigant a cru avoir beſoin. Pour les remplir, il va d'abord ſup-

poſer un interregne de *vingt-ſept ans*, & enſuite un regne de *trente-cinq ans*, prolongé encore de *quinze ou ſeize ans*; ſans conſidérer que cela excédera de beaucoup les *cinquante ans* dont il croyoit avoir beſoin: cela fera *près de quatre-vingts ans*. Mais c'eſt qu'en effet au lieu d'*environ cinquante ans* de moins, il auroit pu dire *environ quatre-vingts ans*. Car Hérodote dans le calcul des années de l'empire des Medes, n'y comprend aucune des *trente* années de Cyrus: ainſi il faut joindre ces *trente* années aux *cinquante* autres qui manquent; & cela fera préciſément les *quatre-vingts ans* que le P. Houbigant va ſuppoſer.

Pour trouver ces années qui lui manquent, il a d'abord recours à un paſſage de la Verſion grecque du livre de Judith, où il croit trouver la preuve d'un intervalle entre le regne de Phraortes & celui de Cyaxares: mais cette preuve n'eſt fondée que ſur une mépriſe de Copiſte dont nous avons parlé dans la Préface. Il ſuppoſe qu'il eſt dit de Nabuchodonoſor vainqueur de Phraortes: *Et deſtruxit eum uſque ad hodiernum diem*: Dans ſa Verſion il va même plus loin: car il traduit ainſi: *Potentiamque ejus deſtruxit uſque ad hodiernum diem*. Mais premiérement il ne s'agit point ici de la puiſſance de Phraortes; il s'agit de lui-même: c'eſt lui-même qui fut détruit: *Et deſtruxit eum*. Secondement le texte ne dit point *ad hodiernum diem*. Le P. Houbigant dans ſa note ſur ce texte avoue qu'on lit dans le Grec, *ad diem illum*, juſqu'à ce jour-là; il ſuppoſe qu'il faut lire, *ad diem hunc*, juſqu'à ce jour-ci. Mais de ſon propre aveu, voilà donc dans ce texte une faute de Copiſte. De plus on ne détruit point un homme *juſqu'à ce jour-là*, ni *juſqu'à ce jour-ci*. Le P. Houbigant en conclut qu'il s'agit de la puiſſance; nous répliquons que le texte dit expreſſément qu'il s'agit de l'homme. *Et deſtruxit eum*: & nous en concluons que ce n'eſt ni *juſqu'à ce jour-là*, ni *juſqu'à ce jour-ci*, mais *en ce jour-là*; nous en concluons que la faute n'eſt point dans le pronom, qui s'accorde parfaitement avec le verbe, mais dans la prépoſition contre laquelle réclament également le verbe & le pronom: qu'ainſi le ſens exige qu'on liſe *Et deſtruxit eum in die illo*. Et alors s'écroule la preuve de cet intervalle de *vingt-ſept années* que le P. Houbigant prétendoit appuyer ſur ce texte.

Il a recours enſuite au témoignage de Xénophon, qui nous decouvre un *Cyaxares* fils & ſucceſſeur de cet *Aſtyages* qu'Hérodote ſuppoſoit être le dernier Roi des Medes. Nous admettons très-volontiers ce ſecond *Cyaxares*; nous reconnoiſſons qu'il eſt néceſſaire pour éclaircir les difficultés qui ſe rencontrent dans l'Hiſtoire des Medes. Mais Xénophon ne marque point la durée du regne de ce Prince. C'eſt arbitrairement que le P. Houbigant lui donne *trente-cinq années* avant ſon alliance avec Cyrus, *& quinze ou ſeize* en ſociété avec Cyrus: ce qui feroit en totalité un regne de *cinquante ans*. Nous croyons appercevoir qu'il n'en atteignit pas même *la vingt-cinquieme année*. Nous aurons lieu de revenir ſur cela dans la ſuite.

Ainſi les *vingt-ſept années* fondées ſur le prétendu texte du livre de Judith s'écroulent entiérement : les *cinquante* fondées ſur le témoignage de Xénophon, s'écroulent du moins à moitié. Le P. Houbigant ne peut donc tirer aucun avantage de la Chronologie des Rois Medes ; il n'en tire pas plus de celle des Rois Aſſyriens ou Chaldéens. L'unique reſſource qui lui reſte, c'eſt l'argument qu'il prétend tirer de l'âge de Judith ?

XII. Suite du même examen. Réponſe à l'argument que le P. Houbigant prétend tirer de l'âge de Judith.

Le P. Houbigant ſuppoſe donc que Judith au temps de ſa victoire devoit être une femme encore aſſez jeune pour que ſes concitoyens puſſent deſirer de l'épouſer à deſſein d'avoir d'elle des enfants. Il fonde cela ſur ce qu'il prétend être dit au dernier chapitre, *Multi eam deſiderabant, ſed eam nullus vir cognovit.* Il ſuppoſe que cela doit s'entendre du temps de ſa retraite depuis ſa victoire. Mais dans la Verſion grecque dont il s'agit, ce n'eſt pas l'imparfait *deſiderabant* ; c'eſt un aoriſte, c'eſt-à-dire, un prétérit indéfini, *deſideraverunt* : & ce prétérit indéfini n'eſt point limité par le verſet qui précede ; il ne ſe borne point au temps de la retraite de Judith après ſa victoire ; mais il s'étend indéfiniment à tout le temps de ſon veuvage : ce qui donne lieu à l'Auteur ſacré d'ajouter que quoique pluſieurs l'euſſent ainſi deſirée, cependant nul homme ne la connut dans aucun temps de ſa vie depuis le jour de la mort de Manaſſé ſon mari : *Multi deſideraverunt eam ; ſed nullus vir cognovit eam omnibus diebus vitæ ſuæ ab eo die quo mortuus eſt Manaſſes vir ejus.* Ce ne fut pas ſa victoire ſeule qui attira ſur elle l'attention de ſes concitoyens ; le P. Houbigant nous a fait lui-même remarquer cette parole d'Ozias, qui dit à cette femme vertueuſe : „ Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que votre ſageſſe ſe manifeſte ; tout „ le peuple a connu dès vos premieres années votre diſcernement : “ *A primis annis tuis novit omnis populus intelligentiam tuam.* Le mot *omnis* omis par le P. Houbigant eſt dans le grec. Il ne ſeroit donc pas étonnant qu'une veuve dont le mérite étoit ſi généralement connu, eut attiré les regards, & les deſirs de ſes concitoyens depuis qu'elle fut veuve : & voilà ce que marque l'Hiſtorien ſacré en diſant indéfiniment : Pluſieurs la deſirerent ; mais nul ne la connut depuis la mort de ſon mari : *Multi deſideraverunt eam, ſed nullus vir cognovit eam omnibus diebus vitæ ſuæ ab eo die quo mortuus eſt Manaſſes vir ejus.* Ainſi rien n'oblige de limiter cela au temps qui s'écoula depuis ſa victoire ; rien n'oblige de ſuppoſer que c'étoit alors une jeune femme de trente-cinq ans. Cette derniere reſſource échappe donc encore au P. Houbigant.

Rien ne prouve donc que la victoire de Judith ait dû tomber ſous *Aſſaradon* ; mais au contraire tout conſpire à prouver qu'elle dut tomber ſous *Saoſduchin* ſucceſſeur d'Aſſaradon, comme nous l'avons ſoutenu avec le ſavant Dom Bernard de Montfaucon.

Il nous reſte maintenant de déterminer enfin, s'il eſt poſſible, l'année en laquelle dut ſe trouver la victoire de Judith, & de concilier

ſur

ſur ce point la chronologie des Rois Aſſyriens avec celle des Rois Medes.

ARTICLE VI. *La victoire de Judith ſur Holoferne doit être placée vers l'année 655 avant l'Ere Vulgaire.*

I. Calcul du P. de Montfaucon pour fixer le temps de l'Hiſtoire de Judith.

Je commencerai par expoſer ici le calcul du P. de Montfaucon. „ Quelqu'embarraſſée que ſoit la chronologie du temps qui précede la „ captivité de Babylone, nous eſpérons pourtant, dit-il, (*a*) d'en faire „ une juſte ſupputation en ſuivant les années d'Hérodote. Mais pour „ le faire avec méthode, il faut d'abord établir une époque ſur laquelle „ nous réglerons notre calcul. Celle qui ſe préſente tout d'un coup „ eſt la captivité de Babylone, qui n'eſt pas fort éloignée du temps „ dont nous parlons : mais comme elle eſt extrêmement embarraſſée, „ & remplie de difficultés qui nous retiendroient trop long-temps, „ nous tâcherons d'en fixer une autre, ſuivant laquelle notre ſupputation „ ſera plus courte, plus claire, & peut-être plus aſſurée : c'eſt la „ déſolation de Ninive, qui eſt arrivée ſur la fin du regne de Joſias. „ Mais afin que nous établiſſions une époque inconteſtable, s'il ſe peut, „ nous allons apporter toutes les raiſons que nous avons pour placer „ la ruine de Ninive dans les dernieres années du regne de Joſias.

„ Il eſt conſtant que Ninive n'a point été détruite avant le regne „ de Joſias, puiſque Sophonie qui a prophétiſé durant le regne de ce „ prince, a prédit la ruine de cette grande ville. Elle n'étoit donc „ pas arrivée avant ce temps-là. La queſtion eſt, ſi Ninive a été rui- „ née du temps de Joſias ou après ſa mort ; & ſi l'on doit attribuer „ la déſolation de cette ville à Nabopolaſſar, ou à ſon fils Nabucho- „ donoſor. Nous tenons comme indubitable que c'eſt le premier, qui „ ayant joint ſes troupes avec les Medes, a ruiné l'empire des Aſſy- „ riens & la ville de Ninive. Nous allons établir ſur ce fait de très-fortes „ preuves.

„ La premiere eſt priſe de la prédiction du vieux Tobie, qui exhor- „ toit ſon fils environ la 31e. année du regne de Manaſſé, de ſe retirer „ de Ninive dès que ſa mere ſeroit morte, de peur d'être enveloppé „ dans la prochaine déſolation de cette ville : *Propè erit interitus Ni-* „ *nive.* (*b*) Si Ninive n'avoit dû être détruite qu'après la mort de Jo- „ ſias & de Nabopolaſſar, il y auroit eu près de 60 ans depuis la pré- „ diction de Tobie le pere juſqu'à la ruine de Ninive : quelle néceſ- „ ſité donc de preſſer ſi fort ſon fils de ſe retirer de cette ville après „ la mort de ſa mere qui avoit alors près de cent ans ? On aura de „ la peine à croire, que Tobie ait exhorté ſon fils de ſe retirer ſi-tôt

(*a*) Part. II. ch. x. p. 233. & ſuiv. = (*b*) *Tob.* XIV. 6.

„ de Ninive, pour éviter une déſolation qui ne devoit arriver que ſi „ long-temps après.

„ La ſeconde preuve eſt tirée du témoignage de Polyhiſtor, qui dit „ que Nabopolaſſar s'unit avec Aſtyages roi des Medes, pour aſſiéger „ Ninive. Il met Aſtyages au lieu de Cyaxares ſon pere, quoique l'on „ puiſſe dire que Cyaxares étant déja vieux, laiſſa la conduite du ſiege „ à ſon fils Aſtyages, qui étoit alors dans la vigueur de l'âge ; & cela „ eſt appuyé du témoignage de S. Jérôme, qui dit dans ſon prolo- „ gue ſur Jonas, que ce fait arriva du temps d'Aſtyages. Hérodote ne „ fait mention que du roi des Medes : mais il rapporte le ſiege de Ni- » nive en ſi peu de mots, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ait omis de » dire que Cyaxares s'étoit joint au roi de Babylone pour aſſiéger cette » grande ville. Il eſt pourtant aiſé de juger par ce que cet auteur dit » plus haut, que Nabopolaſſar eut part à ce ſiege ; car il raconte que » ce prince, qu'il appelle *Labynet*, fut l'entremetteur de la paix en- » tre le roi des Medes & celui des Lydiens : c'étoit peu de temps avant » le dernier ſiege de Ninive ; ce qui fait juger, qu'il fit cette paix à » deſſein de s'unir avec le roi des Medes ſon allié, pour ruiner l'em- » pire des Aſſyriens. (*a*)

» Il eſt certain que ſelon Polyhiſtor, la déſolation de Ninive doit » être arrivée dans les 18 dernieres années de Joſias dont le regne a du- » ré 31 ans. Car Nabopolaſſar à régné 21 ans ; & il eſt mort la 3e. ou 4e. » année de Joachim. Pour trouver donc les années du regne de ce » prince, il faut joindre les 18 dernieres de Joſias avec les 3 premie- » res de Joachim. Or il eſt conſtant que le ſiege de Ninive ne peut » pas être arrivé durant les trois dernieres années de Nabopolaſſar : » car Béroſe dit que Nabopolaſſar, ſur les dernieres années de ſa vie, » ne pouvant plus porter les travaux de la guerre, envoya ſon fils » Nabuchodonoſor contre les Syriens.

» Joſeph eſt encore plus clair que tout cela : car il dit dans ſon X. » livre des antiquités, Chap. VI. que Néchao alla avec une puiſſante » armée contre les Babyloniens & les Medes, qui avoient ruiné l'em- » pire des Aſſyriens. Il eſt certain que cette expédition de Néchao » ſe fit la derniere année du regne de Joſias. Il faut donc que l'em- » pire des Aſſyriens ait été ruiné avant la mort de Joſias. Le témoi- » gnage de Joſeph eſt d'un grand poids en cette occaſion : car il a tiré » cela de Béroſe & des autres hiſtoriens de Babylone, dont les ou- » vrages ſe trouvoient encore de ſon temps.

» Joſeph nous a conſervé un riche fragment de Béroſe ; mais par

---

(*a*) Ou plutôt, c'étoit peu de temps après la ruine de Ninive ; ce qui peut faire juger qu'il fit cette paix par affection & par reconnoiſſance pour le Roi des Medes ſon Allié qui s'étoit uni à lui pour ſubjuguer l'empire des Aſſyriens.

» malheur il ne commence qu'à la fin du regne de Nabopolaſſar, &
» il ne dit rien du tout des actions de ce prince : ce qui n'empêche
» pas que nous ne puiſſions tirer une très-forte preuve de ce fragment,
» qui contient toute la vie du grand Nabuchodonoſor. Car parmi les
» peuples que Béroſe dit que ce prince a ſubjugués, il n'eſt point du
» tout parlé de la ruine de l'empire des Aſſyriens, ni de la déſolation de
» Ninive. Il y eſt dit qu'il vainquit & ſubjugua les Juifs, les peuples de
» la Cœlé-Syrie, les Phéniciens & les Egyptiens. Tout ce que le frag-
» ment de Béroſe dit de Nabuchodonoſor, eſt confirmé par l'Ecriture
» ſainte, qui marque en divers endroits que ce prince s'eſt aſſujetti
» toutes ces nations. Mais ni l'Ecriture, ni Béroſe, qui a écrit très-
» exactement la vie de Nabuchodonoſor, ni Megaſthenes, ni Joſeph,
» ni tous les autres qui ont parlé de ce prince, n'ont jamais dit qu'il
» ait ruiné l'empire des Aſſyriens & détruit Ninive. Quelle apparence
» que parmi les conquêtes de Nabuchodonoſor, tous euſſent omis celle
„ qui eut été plus conſidérable & plus glorieuſe à ce prince, que tou-
„ tes les autres enſemble ? La preuve n'eſt que négative ; mais je crois
„ qu'une preuve négative de cette force peut paſſer pour déciſive.

„ Enfin S. Jérôme ſemble conclure en notre faveur, lorſqu'il dit
„ dans ſon épitre à Chromace ſur Jonas, que ſelon les hiſtoires des
„ Hébreux & des Grecs la déſolation de Ninive eſt arrivée ſous le
„ regne de Joſias. Le témoignage de ce Pere fait voir que cela ne
„ ſouffroit point de conteſtation de ſon temps. Et comme on avoit
„ alors beaucoup d'anciennes hiſtoires qui ſe ſont perdues depuis, il
„ pouvoit mieux juger que du temps où s'étoit paſſée cette fameuſe
„ révolution. (*a*) .....

„ Après les preuves que nous venons d'apporter, nous poſons com-
„ me un fait conſtant que Ninive a été ruinée aux dernieres années
„ du regne de Joſias. On ne peut dire préciſément l'année de cette déſo-
„ lation ; mais nous la déterminerons à la 24e. du regne de ce prince ;
„ & ce ſera par cette époque, que nous nous réglerons, pour placer
„ tous les faits conſidérables en leur propre temps.

„ La 24e. année de Joſias eſt la 11e. de Nabopolaſſar ; & nous croyons
„ que c'eſt environ la 39e. ou 40e. de Cyaxares : ce qu'il eſt aiſé de
„ faire voir. Car on ne peut nier que ce prince, après s'être réta-
„ bli dans le royaume des Medes, n'ait mis quelques années à recou-
„ vrer l'empire de l'Aſie, que ſon pere, avoit perdu. Suppoſons qu'il

(*a*) Le P. de Montfaucon répond ici à l'objection priſe de la Prophétie de Nahum, III. 8. Il ſoutient que le Prophete parle d'un événement antérieur au regne de Nabuchodonoſor. Il penſe avec Grotius que cet événement eſt la priſe de No par Sabacon roi d'Ethiopie. Cette réponſe, quoique ſolide, ne nous a pas paru néceſſaire ici.

„ y ait mis trois ans ; après ces trois ans, les Scythes envahirent l'A-
„ ſie, & l'occuperent durant 28 ans. Depuis qu'ils eurent été chaſſés
„ de l'Aſie, Cyaxares eut une guerre contre les Lydiens qui dura 6
„ ans. Après cela Cyaxares recouvra une ſeconde fois l'empire de l'A-
„ ſie : ce qui demande encore pour le moins deux ans. Tout cela fait
„ 39 ans. Nous comptons donc que c'eſt en la 39e année, qu'il a aſ-
„ ſiégé Ninive. Suivant cela, la premiere année de ſon regne tom-
„ bera en la 43e. de Manaſſé, comme l'on pourra voir par la table
„ ſuivante.

„ Comme il y a lieu de croire, qu'il y eut quelques années d'in-
„ terregne depuis la mort de Phraortes, juſqu'au commencement du
„ regne de Cyaxares, nous plaçons la mort de Phraortes vers la fin
„ de la 38e. année de Manaſſé, & le ſiege de Bethulie vers la 39e.
„ année de ce même prince. La raiſon que nous avons pour mettre un
„ interregne depuis la mort de Phraortes juſqu'au commencement du
„ regne de ſon fils, eſt que l'Ecriture nous marque (*a*) que Nabucho-
„ donoſor ſe rendit maître de toute la Médie, après la mort d'Ar-
„ phaxad. Il ſemble que le fils de ce dernier ait dû employer quelques
„ années à recouvrer ſon royaume, & à rétablir ſes forces ruinées par
„ les Aſſyriens.

„ Hérodote nous confirme dans ce ſentiment, lorſqu'après avoir
„ écrit les années de chaque roi des Medes, il met dans ſa ſupputa-
„ tion ſix ans plus qu'il n'y a dans le détail. Selon cet auteur,

Déjoces a régné	53 ans.
Phraortes	22.
Cyaxares	40.
Aſtyages	35.
Cela fait	150. ans.

„ ſi l'on y comprend les 28 ans d'empire des Scythes, & 122 ans, ſi
„ on les en retranche. Et néanmoins dans ſon calcul il met 128 ans
„ ſans y comprendre les 28 années de l'empire des Scythes, & 156
„ en les y comprenant. Voilà 6 ans plus que dans le détail. De ces 6
„ ans, nous en mettons 4 d'interregne, & les 2 autres ſeront com-
„ poſés des mois de chaque regne qu'Hérodote n'a pas marqués. Car
„ il n'eſt pas croyable que chacun de ces Rois, ſoit mort préciſé-
„ ment au dernier jour de la derniere année de ſon regne ; & on doit
„ tenir comme aſſuré qu'Hérodote a marqué ſeulement les années, &

(*a*) *Judith*, 1. 14. *grec.*

„ ne s'eſt pas mis en peine de marquer les mois, ce qu'il fait ordinai-
„ ment dans ſes hiſtoires. „

La table ci-jointe, dreſſée par le P. de Montfaucon, expoſe de quelle maniere il diſtribue, ſelon cette ſupputation, les événements les plus conſidérables qui ſe ſont paſſés depuis la naiſſance de Judith juſqu'à ſa mort.

On y voit que la ſupputation de ce ſavant Bénédictin ſe réduit, comme nous l'avons dit, à comparer les années de Judith, les années des Rois Medes, les années des Rois de Juda, & les années des Rois de Babylone: d'où il arrive que ſa Chronologie de l'Hiſtoire de Judith demeure, en quelque ſorte, indéterminée: il met la victoire de Nabuchodonoſor ſur Arphaxad en la 38e. année de Manaſſé: mais en quelle année doit tomber la 38e. de Manaſſé? c'eſt ce qu'il ne détermine point: & il en eſt de même de tous les autres événements.

Ans de Judith.	Ans des Rois des Medes.	Ans des Rois de Juda.	Ans des Rois de Babylone.	*Table Chronologique des années de Judith, dreſſée par le P. de Montfaucon.*
1	19 de Déjoces.	27 d'Ezéchias	de Mérodac Baladan.	Judith naît.
11	37	29		Ezéchias meurt, après avoir régné 29 ans.
27	53	16 de Manaſſé.		Déjoces meurt, après avoir régné 53 ans.
49	22 de Phraortes.	38		Phraortes eſt défait & tué par les Aſſyriens, après avoir régné 22 ans.
50	1 d'interregne.	39		Siege de Béthulie par Holoferne, & défaite de ce Général.
56	3 de Cyaxares.	45		Premier ſiege de Ninive par Cyaxares, qui eſt obligé de le lever pour aller contre les Scythes.
66	13	55		Manaſſé meurt, après avoir régné 55 ans.
68	15	2 d'Amon.		Amon meurt, après avoir régné 2 ans.
84	31	16 de Joſias.	3 de Nabopolaſſar.	Commencement de la guerre de Cyaxares contre les Lydiens, qui dure 6 ans.
92	39	24	11	Ninive eſt détruite, & l'Empire des Aſſyriens ruiné par Cyaxares Roi des Medes, & Nabopolaſſar Roi des Babyloniens.
94	41	26	13	Mort de Cyaxares, après avoir régné 41 ans commencés.
99	5 d'Aſtyages.	31	18	Joſias meurt, après avoir régné 31 ans.
102	8	3 de Joachim.	21	Mort de Nabopolaſſar, à qui ſuccede le grand Nabuchodonoſor.
105	11	6	3 Nabuchodonoſor.	Mort de Judith.
	16	11	8	Fin de la paix, 5 ou 6 ans après la mort de Judith, lorſque Joachim fut tranſporté avec une partie du peuple.

II. Mépriſes de D. Calmet & de M. Rollin dans l'application du ſyſtême du P. de Montfaucon.

D. Calmet, dans ſon Commentaire ſur Judith, a voulu déterminer d'une maniere plus préciſe l'époque de ces événements. Il place la victoire de Nabuchodonoſor ſur Arphaxad en l'année 3347 du Monde, 657 avant l'Ere vulgaire : & en cela il ſuit Uſſérius, qui eſt ſon guide ordinaire en ce qui regarde la Chronologie. En effet Uſſérius prétend que la 12e. année de Saoſduchin tombe en cette année : & il fixe en cette année la victoire de Nabuchodonoſor, qu'il croit être le même que Saoſduchin. Mais Uſſérius croit que le Roi des Medes défait par Saoſduchin eſt Déjoces ; & D. Calmet penſe avec D. de Montfaucon que c'eſt Phraortes ſucceſſeur de Déjoces : en ſorte que l'année 657 avant l'Ere vulgaire, eſt la derniere de Déjoces ſelon Uſſérius, & la derniere de Phraortes ſelon D. Calmet. De-là eſt arrivé que D. Calmet, dans ſon Dictionnaire de la Bible, au mot *Judith*, met la défaite de Phraortes en cette même année 3347 du Monde ; & au mot *Medes*, il met en 3347 la mort de Déjoces, & en 3369 la mort de Phraortes. Ainſi dans ſon Dictionnaire, l'année 3347 ſe trouve être en même-temps la premiere & la derniere du regne de Phraortes, qui a toutefois régné 22 ans. (*a*)

M. Rollin qui a pris auſſi Uſſérius pour guide, en ce qui concerne la Chronologie, eſt tombé dans la même contradiction, comme déjà nous l'avons remarqué. Dans l'Hiſtoire des Aſſyriens, (*b*) il place le commencement de Saoſduchin en l'année 3335 du Monde, 669 avant l'Ere vulgaire ; d'où il ſuit que la 12e. année de ſon regne tombe en l'année 3347, & c'eſt en cette année qu'il place la victoire de Nabuchodonoſor ſur Arphaxad. Dans l'Hiſtoire des Medes, (*c*) il place en la même année 3347 le commencement des 22 années du regne de Phraortes ; & cependant il dit que Phraortes eſt l'Arphaxad vaincu par Nabuchodonoſor, en ſorte qu'ici il place cette défaite en l'année 3369. Il ne conſidere pas que le ſyſtême de D. de Montfaucon ne s'accorde pas avec la Chronologie d'Uſſérius.

A cette premiere mépriſe, M. Rollin en ajoute une ſeconde. Il continue de prendre ſes dates dans Uſſérius ; & il place (*d*) le commencement de Cyaxares en l'année 3369 du Monde, 635 avant l'Ere vulgaire : enſuite prenant l'hiſtoire de ce regne dans la Diſſertation du P. de Montfaucon, il dit que Cyaxares après s'être rétabli dans ſon Royaume, que l'Aſſyrien venoit de ſubjuguer, s'avança juſques devant Ninive, &

(*a*) M. Lancelot met auſſi la défaite d'Arphaxad en 3347 ; mais il ſuppoſe qu'Arphaxad eſt Déjoces. Le P. de Carrieres ſemble incliner plus pour Phraortes : & cependant il met la défaite d'Arphaxad en la même année 3347. M. l'Abbé de Vence ſe détermine pour Phraortes ; mais il ſe contredit touchant l'année : dans ſa Préface il dit que Phraortes régnoit *l'an du monde* 3347. *avant J. C.* 656. *ſoixante neuf ans avant La ruine totale de Jéruſalem & de ſon temple* : dans ſon Analyſe & dans ſa Table Chronologique, il met la défaite de Phraortes *l'an du monde* 3337. *avant J. C.* 666. c'eſt-à-dire 79 ans avant la ruine de Jéruſalem & du Temple. = (*b*) Hiſt. Anc. T. II. p. 68. édit. in-12. = (*c*) *Ibid.* p. 98. = (*d*) Pag. 102. & ſ.

en forma le ſiege ; qu'une irruption des Scythes en Médie l'obligea de quitter cette entrepriſe ; que ces Barbares l'ayant vaincu, tinrent pendant 28 ans l'Empire de la haute Aſie ; qu'à ces 28 années de la domination des Scythes, ſuccéderent ſix années de guerre que Cyaxares eut à ſoutenir contre les Lydiens ; & qu'enfin la paix étant faite entre les deux peuples, le premier ſoin de Cyaxares, dès qu'il ſe vit en repos, fut de reprendre le ſiege de Ninive ; que Nabopolaſſar ſe joignit à lui, & qu'ils ruinerent enſemble cette ville. De tout cela, il réſulte que la ruine de Ninive ne dut arriver au plutôt qu'en la 35e. ou 36e. année depuis la mort de Phraortes ; & comme M. Rollin place la mort de ce Prince en l'année 3369 du Monde, 635 avant l'Ere vulgaire ; il s'enſuit que la ruine de Ninive ne devroit tomber au plutôt qu'en l'année 3404 ou 3405 du Monde, 600 ou 599 avant l'Ere vulgaire : cependant en ce même endroit, il la place en l'année 3378 du Monde, 626 avant l'Ere vulgaire : & il l'avoit déjà placée en cette année, dans l'Hiſtoire des Aſſyriens. (*a*) C'eſt en effet en cette année qu'Uſſérius place la ruine de Ninive ; & M. Rollin n'a pas fait attention à ce que la Chronologie d'Uſſérius eſt incompatible avec le ſyſtême du P. de Montfaucon.

III. Mépriſe de Mr. le Pr. Bouhier.

Nous avons fait remarquer que M. le Préſident Bouhier eſt tombé dans une mépriſe ſemblable à celle de M. Rollin ; mais cependant, ſans que l'on puiſſe dire qu'il y ait été conduit par la Chronologie d'Uſſérius qu'il ne ſuit point. En effet, M. le Préſident Bouhier, en accordant que le Nabuchodonoſor du livre de Judith ſoit ſucceſſeur d'Aſarhaddon, ſoutient qu'Aſarhaddon eſt différent de l'Aſſaradin du Canon de Ptolémée ; & il en conclut que le Nabuchodonoſor ſucceſſeur d'Aſarhaddon eſt différent de Saoſduchin ſucceſſeur d'Aſſaradin. D'ailleurs il ajoute ſix années au regne de Phraortes : de ſorte que ſa Chronologie des Rois Medes differe de celle que donne Uſſérius. Voici quelle fut la ſucceſſion des Rois Medes ſelon M. le Préſident Bouhier. (*b*)

» Déjoces commence à régner en l'année 3999 de la Per. Jul. 715 av. l'Ere Vulg.
» Phraortes, en 4052 662
» Cyaxares, en 4080 634
» Aſtyages, en 4120 594
» Il eſt detrôné par Cyrus, en . . . 4155 559

C'eſt après avoir ainſi fixé la Chronologie des Rois Medes, que M. le Préſident Bouhier paſſe à l'examen de la queſtion qui regarde l'Arphaxad du livre de Judith, & qu'après avoir montré que cet Arphaxad eſt Phraortes, & non Déjoces, il ajoute ces mots : (*c*) » Si nos conjec» tures à cet égard ſont vraies, comme je me le perſuade, la derniere

(*a*) Pag. 69. = (*b*) Diſſert. ſur Hérodote, Chap. IV. ſur la Chron. des Rois Medes, p. 39. = (*c*) *Ibid.* p. 47.

» année

» année de Phraortes tombant ſous l'an 4052 [de la Per. Jul. 662 avant » l'Ere vulg.] qui étoit la 17 de Nabuchodonoſor Roi de Ninive, » [ſelon le Texte grec du livre de Judith,] il s'enſuit que ce dernier » avoit commencé à régner l'an 4035 [ou 679 ;] & qu'ainſi ce ne ſau- » roit être Aſarhaddon, [dont le commencement eſt ſuppoſé en 4017 » ou 697.] L'Hiſtoire de Judith étant arrivée l'année qui ſuivit la mort » d'Arphaxad, tombe donc ſous l'an 4053, & par conſéquent arriva » pendant que Manaſſé Roi de Juda étoit encore en captivité à Baby- » lone. Car ſuivant le calcul de M. des Vignoles, ce Prince commença » à régner l'an 4021 de la P. Jul. Or il fut emmené priſonnier à Baby- » lone la 22e. année de ſon regne, & par conſéquent l'an 4043. On ne » ſait pas préciſément le temps qu'il fut renvoyé dans ſon Royaume : » mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait été ſi-tôt délivré. Ainſi il ne » paroît pas douteux, qu'il étoit encore priſonnier quand Holoferne » fut envoyé en Judée ; & c'eſt pour cela ſans doute, qu'il n'eſt parlé » d'aucun Roi de Jéruſalem dans l'hiſtoire de Judith. » Ce que M. le Pr. Bouhier prétend établir ici, en parlant des Rois Medes, il l'avoit déjà annoncé en parlant des Rois Aſſyriens. » Le ſucceſſeur d'Aſa- » rhaddon fut, dit-il, (*a*) le Nabuchodonoſor Aſſyrien dont j'ai parlé, » [celui ſous lequel arriva l'Hiſtoire de Judith.] Il commença à régner » l'an 4035, & vivoit encore en 4053, comme je l'établirai au Chap. » IV. Mais il y a apparence qu'il ſurvécut peu à cette année. Autrement » on ne peut guere douter qu'il n'eût fait quelques efforts pour venger » la mort de ſon Général Holoferne, & la défaite de ſon armée. On » peut donc le ſuppoſer mort en 4054. » M. le Pr. Bouhier ſuppoſe donc que l'année 4052 de la Per. Jul. étoit la 17e. du Nabuchodonoſor qui défit Arphaxad, & la derniere de Phraortes, qu'il reconnoît être le même qu'Arphaxad. Et il ne s'apperçoit pas que lui-même place dans la même année 4052 le commencement du regne de Phraortes. Il y a lieu de croire que ce qui a induit en erreur M. le Pr. Bouhier, c'eſt que d'abord il aura ſuivi l'opinion de ceux qui croient qu'Arphaxad eſt Déjoces ; ce qui lui aura donné lieu de mettre la défaite d'Arphaxad en l'année 4052, qui eſt ſelon ſa Chronologie la derniere du regne de Déjoces : enſuite il aura reconnu qu'Arphaxad eſt bien plutôt Phraortes ; & il n'aura pas fait attention à ce qu'en mettant Phraortes au lieu de Déjoces, les dates qu'il avoit d'abord établies ne conviennent plus. Quoi qu'il en ſoit, la mépriſe eſt certaine ; elle eſt évidente, ſoit de la part de M. le Pr. Bouhier, ſoit de la part de M. Rollin : & cependant ils ne l'ont reconnue ni l'un ni l'autre.

Il n'en eſt pas de même de D. Calmet. Soit qu'il ait reconnu la contradiction où il étoit tombé, ſoit que ſans la reconnoître il ait ſeulement

(*a*) *Ibid.* Chap. II. ſur la Chronol. des Rois d'Aſſyr. p. 26.

IV. Syſtême de D. Calmet pour concilier la Chronologie des Rois Medes avec la Chronologie des Rois Aſſyriens.

voulu l'éviter ; il a placé à la tête de ſon Hiſtoire de l'Ancien & du nouveau Teſtament une Table Chronologique des Rois Medes, où il a tâché de concilier le ſyſtême du P. de Montfaucon avec la Chronologie d'Uſſérius. En ſuppoſant avec Uſſérius que la 12e. année de Saoſduchin tombe en l'année 657 avant l'Ere vulgaire, il s'enſuit que ſelon le ſyſtême du P. de Montfaucon la mort de Phraortes doit tomber en cette même année ; au lieu que ſelon Uſſérius, elle ne tombe qu'en l'année 635. La différence eſt de toute la durée du regne de Phraortes, c'eſt-à-dire, de 22 ans : & il ſe trouve que ſi l'on ne compte avec Uſſérius que 75 ans depuis la mort de Phraortes juſqu'à la mort d'Aſtyages, le ſyſtême du P. de Montfaucon laiſſe un vuide de 23 ans entre la mort d'Aſtyages & le commencement de Cyrus. En effet, depuis la mort de Phraortes, placée en 657, les 40 années de Cyaxares, & les 35 d'Aſtyages, ne conduiſent que juſqu'en l'année 582 : de là juſqu'au commencement de Cyrus en l'année 559, il y a 23 ans. D. Calmet, pour remplir ce vuide, avance de 22 ans le regne d'un ſecond Cyaxares dont parle Xénophon, & qui paroît être fils d'Aſtyages. Uſſérius prétend que ce ſecond Cyaxares ſuccéda à Aſtyages ſon pere en l'année 560, & régna avec Cyrus juſqu'en 536. D. Calmet ſuppoſe que ce Prince ſuccéda à ſon pere dès l'an 582, c'eſt-à-dire 23 ans avant Cyrus. Voici la ſucceſſion des Rois Medes ſelon Uſſérius & ſelon D. Calmet.

Av. l'Ere Chr. V.	Selon Uſſérius.	Av. l'Ere Chr. V.	Selon D. Calmet.
710	Déjoces, 53 ans.	732	Déjoces, 53 ans.
657	Phraortes, 22 ans.	679	Phraortes, 22 ans.
635	Cyaxares I. 40 ans.	657	Cyaxares I. 40 ans.
595	Aſtyages, 35 ans.	617	Aſtyages, 35 ans.
560	Cyaxares II. quelques mois avant Cyrus.	582	Cyaxares II. 23 ans avant Cyrus.
559	Commencement de Cyrus en Perſe.	559	Commencement de Cyrus en Perſe.

Mais 1°. ſi l'on veut concilier Hérodote avec Xénophon, il faut dire avec Uſſérius, que Cyaxares II. ne doit commencer à régner qu'en 560, c'eſt-à-dire, preſqu'en même temps que Cyrus, puiſque, ſelon Hérodote, la fin d'Aſtyages vient ſe joindre avec le commencement de Cyrus. 2°. Si l'on place la fin de Cyaxares I. en 617, où placera-t-on les ſix années de la guerre de Cyaxares, contre Alyattes roi de Lydie, qui ne dut monter ſur le trône qu'en 619, & qui fut occupé au ſiege de Milet juſqu'en 614 ou 613 ? où placera-t-on la fameuſe éclipſe de ſoleil qui termina cette guerre, & qui ne dut arriver au plutôt qu'en 607 ?

V. Syſtême du P. Tournemine & de M. Plumyoen

Le P. Tournemine, qui avoit à remplir dans ſon ſyſtême un intervalle de 34 ans, a imaginé un autre moyen : il ajoute aux 40 années de Cyaxares I. les 28 années de la domination des Scythes, & 6 années d'interregne depuis la défaite de Phraortes juſqu'à l'irruption des Scythes.

M. Plumyoen, qui avoit à remplir un intervalle de 51 ans, a réuni les deux hypotheſes du P. Tournemine & de D. Calmet : il admet les 23 années que D. Calmet donne à Cyaxares II. & il place au milieu des 40 années de Cyaxares I. les 28 années de la domination des Scythes. Voici la ſucceſſion des Rois Medes ſelon le P. Tournemine, & ſelon M. Plumyoen.

Av. l'Ere Chr. V.	Selon le P. Tournemine.	Av. l'Ere Chr. V.	Selon M. Plumyoen.
744	Déjoces, 53 ans.	761	Déjoces, 53 ans.
691	Phraortes, 22 ans.	708	Phraortes, 22 ans.
669	Interregne, 6 ans.	686	Cyaxares I. 21 ans avant la domination des Scythes.
663	Domin. des Scythes, 28 ans.	665	Domin. des Scythes, 28 ans.
635	Cyaxares I. 40 ans.	637	Cyaxares I. 19 ans après la domination des Scythes.
595	Aſtyages, 35 ans avant Cyrus.	618	Aſtyages, 35 ans.
		583	Cyaxares II. 23 ans avant Cyrus.
560	Commencement de Cyrus en Perſe.	560	Commencement de Cyrus en Perſe.

VI. Détermination de la chronologie des Rois Medes. Epoque de la victoire de Judith

Il y a en effet quelque lieu de croire, que les 28 années de la domination des Scythes doivent être comptées dans le nombre d'années par leſquelles Hérodote exprime la durée de la domination des Medes. Car Hérodote fait aſſez entendre qu'il ne compte pas cette durée depuis le commencement de la Monarchie, mais ſeulement depuis que les Medes eurent étendu leur Empire ſur toute l'Aſie ſupérieure, ſituée au deſſus du fleuve Halys. *Ce fut ainſi*, dit-il, (*a*) *que les Medes ſuccomberent ſous les Perſes après avoir dominé* 128 *ans ſur toute l'Aſie qui eſt au deſſus du fleuve Halys, excepté le temps de la domination des Scythes.* Suivant ce texte, les Medes dominerent donc pendant 128 ans ſur toute l'Aſie ſupérieure, excepté les 28 années de la domination des Scythes : cette exception ne ſuppoſe pas qu'il faille ajouter à ces 128 années de la domination des Medes, les 28 années de la domination des Scythes ; mais elle ſuppoſe au contraire, qu'il faut ôter des 128 années de la domination des Medes, les 28 années de la domination des Scythes ; & toutefois cette exception n'empêcheroit pas qu'il ne fût vrai de dire, qu'à la fin du regne d'Aſtyages, il y avoit 128 ans que les Medes dominoient ſur toute l'Aſie ſupérieure ; parce que les 28 ans de la domination des Scythes ne ſe trouvoient que ſous le regne de Cyaxares, au lieu que la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure avoit commencé dès le regne de Phraortes. Car ce fut ce Prince qui étendit ſur l'Aſie

(*a*) *Herodot. l.* 1. c. 130.

ſupérieure la domination des Medes ; en ſorte que la durée de cette domination non ſeulement remonte juſqu'à lui, mais ne peut remonter que juſqu'à lui, comme le remarque fort bien M. Plumyoen : (*a*) & le P. de Montfaucon obſerve lui-même deux fois, (*b*) que Déjoces content du Royaume des Medes, n'entreprit jamais rien contre ſes voiſins ; en ſorte que les victoires que M. Fréret attribue à Déjoces doivent être attribuées à Phraortes. Et dans cette hypotheſe, voici de quelle maniere M. Plumyoen forme ſon calcul :

Selon le témoignage d'Hérodote, ...	Phraortes régna	22 ans.
	Cyaxares	40 ans.
A quoi il faut joindre pour la	Domination des Scythes, ...	28 ans.
Selon le témoignage d'Euſebe, ...	Aſtyages régna	38 ans.
Cela forme préciſément le nombre de		128 ans.

depuis le commencement de Phraortes juſqu'à la fin d'Aſtyages. (*c*)

Mais ce calcul ſouffre encore quelques difficultés. La fin d'Aſtyages doit tomber au plus tard en l'année 559 avant l'Ere vulgaire : ſi l'on ſuppoſe qu'il y ait 128 ans depuis le commencement de Phraortes juſqu'à la fin d'Aſtyages, il s'enſuivra que le commencement de Phraortes tombera en 687 ; & il faudra que la vingt-deuxieme & derniere année de ſon regne tombe en l'année 665. Mais il paroît que Phraortes doit avoir été défait par Saoſduchin ; & que la douzieme année de Saoſduchin, ne tombe, ſelon Uſſérius, qu'en l'année 657 : ou plutôt ſelon le Canon de Ptolémée, elle ne commence qu'en 656. Car ſelon le Canon de Ptolémée, le regne de Saoſduchin commence en l'année 80me. de l'Ere de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire, 667 ans avant l'Ere vulgaire, d'où il ſuit que ſa douzieme année ne doit être révolue qu'en l'année 655, & qu'ainſi elle ne commence qu'en l'année 656. Les 22 années de Phraortes ne doivent donc commencer qu'en 678, & delà juſqu'à la fin d'Aſtyages en 560, il n'y a que 118 ans.

Je ſoupçonnerois donc que dans Hérodote, au lieu de 128, (PKH) on auroit lu originairement 118 : (PIH) & cette conjecture pourroit être juſtifiée par le témoignage d'Euſebe. Car voici de quelle maniere on pourroit former le calcul :

(*a*) Pag. 51. & ſuiv. = (*b*) Pag. 11. & 210. = (*c*) M. Plumyoen abandonne enſuite ce premier calcul, pour en former un ſecond, où il fait entrer les 23 années qu'il donne à Cyaxares II. Mais nous avons montré que ces 23 années ne peuvent pas être admiſes.

Selon le témoignage d'Hérodote, . .	Phraortes a régné	22 ans.
Selon le témoignage d'Euſebe, . .	Cyaxares n'a régné que	32 ans.
A quoi il faut joindre pour la .	Domin. des Scythes,	28 ans.
Selon le témoignage d'Hérodote, . .	Aſtyages n'a régné que	35 ans.
	Cela fait	117 ans.

Peut être qu'au lieu de 32 (ΑΒ) il falloit lire 33 (ΑΓ). Il eſt très-aiſé, que de ce même nombre 33 exprimé en grec, ΑΓ, ſoit venu par mépriſe de Copiſte, Μ, c'eſt-à-dire, 40, & ΑΒ, c'eſt-à-dire, 32. Ainſi Cyaxares aura régné 33 ans ſans y comprendre les 28 années de la domination des Scythes, & 61 ans en les y comprenant. Alors nous aurons ce calcul :

Phraortes.	22 ans.
Cyaxares.	33
Domination des Scythes. . . .	28
Aſtyages.	35
Total.	118 ans.

Alors la chronologie des rois Medes s'accordera avec la chronologie des rois Aſſyriens : Phraortes aura été vaincu & défait par Saoſduchin en l'année 656 avant l'ére vulgaire, 12e. du regne de Saoſduchin, & 22e. du regne de Phraortes ; & la victoire de Judith ſur Holoferne ſe trouvera placée en l'année 655 avant l'ére vulgaire, 13e. du regne de Saoſduchin : c'eſt ce que l'on peut voir dans la table ci-jointe qui va être expliquée & juſtifiée dans la ſeconde partie de cette Diſſertation.

II. PARTIE,

Où le ſyſtême que l'on vient d'établir, eſt confirmé & juſtifié par quelques obſervations ſur les principaux événements relatifs à l'Hiſtoire de Judith, ou renfermés dans cette Hiſtoire.

ON pourroit être ſurpris de voir que nous ayons fait entrer tant d'événements dans une table qui n'eſt deſtinée qu'à fixer la chronologie de l'hiſtoire de Judith : mais la liaiſon intime de tous ces événements, ne permet preſque pas de fixer l'époque d'un ſeul, ſans fixer l'époque de tous les autres. Si le ſyſtême du P. de Montfaucon eſt ſujet à quelques difficultés, ce n'eſt que parce que le P. de Montfaucon n'a pas fait aſſez d'attention à cet enchaînement : & ce n'eſt auſſi qu'en ſuivant de près cet enchaînement, que l'on peut parvenir à lever les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans le ſyſtême de ce ſavant Bénédictin. Il faut donc juſtifier ici les époques des principaux événements renfermés dans cette table : c'eſt ce que nous allons faire par les obſervations ſuivantes, auxquelles nous ne donnerons d'autre ordre que celui des événements mêmes.

ARTICLE I. *Affranchiſſement des Medes par Arbaces. Regnes de Phul & de Theglathphalaſar rois de Ninive. Commencement du regne de Déjoces roi des Medes. Naiſſance de Judith. Commencement & durée de la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure.*

I. Affranchiſſement des Medes par Arbaces.

Le P. de Montfaucon uniquement attaché au témoignage d'Hérodote, qui ne marque ni l'époque ni l'auteur de l'affranchiſſement des Medes, tient pour ſuſpect tout ce que les autres Ecrivains en ont dit. M. Fréret ſur le témoignage de Ctéſias, de Diodore, de Juſtin, de Velléius Paterculus, prétend que l'auteur de l'affranchiſſement des Medes eſt *Arbaces*, nommé *Pharnaces* dans Velléius Paterculus. Arbaces gouverneur des Medes, & Béléſis gouverneur de Babylone, ſe ſouleverent contre Sardanapale, roi de Ninive ; ils aſſiegerent & prirent Ninive ; & Sardanapale ſe brûla dans ſon palais. Uſſérius croyant que Béléſis eſt le même que Nabonaſſar, premier roi des Babyloniens, place cet événement en l'année 747 avant l'ére vulgaire, premiere de l'ére de Nabonaſſar. M. Fréret compare le témoignage de Ctéſias avec le témoignage d'Hérodote ; & il en conclut que dans l'hiſtoire des Medes, il doit ſe trou-

Années avant l'Ere Vulgaire.	Années de Judith.	Années des Rois de Juda.	Années des Rois de Ninive.	Années des Rois de Babylone.	Années des Medes.
900		14 de Joſaphat.	Sardanapale I. Roi des Aſſyriens, des Babyl & des Medes.		
771		39 d'Ozias.	Phul.		
760		50	Sardanapale II.		
753		5 de Joathan.	Théglathphalaſar.		
748		10			
747		11		1 de Nabonaſſar.	
734		9 d'Achaz.	Salmanaſar.	13	
731		12		1 de Chinzir & Por.	
724		3 d'Ezéchias.		2 de Jugée.	
718		9		3 de Mardocempade.	1 de D
714	1	13	Sennachérib.	7	4
710	5	17		11	8
698	17	29	11 d'Aſarhaddon.	1 d'Apronadius.	20
680	35	18 de Manaſſé.	30 d'Aſarhaddon ou Aſſaradin I.		38
678	37	20	32. . . . . 2.		40
677	38	21	33. . . . . 3.		1 de P
667	48	31	43. . . . . 13.		11
656	59	42	12. de Saoſduchin.		22
655	60	43	13		1 de Cy
647	68	51	20		9
646	69	52	1. de Chynaladanus, ou Sardanapale III.		10 Do Scyth
643	72	55	4		13
641	74	2 d'Amon.	6		15
640	75	1 de Joſias.	7		16

Années avant l'Ere Vulgaire.	Années de Judith.	Années des Rois de Juda.	Années des Rois de Ninive.	Années des de Babylo:
625	90	16 de Josias.	22 de Chynal.	1 de Nabop
619	96	22	28	6
618	97	23	29	7
613	102	28	34	12
612	103	29	13 de Nabopolassar.	
610	105	31	15	
607		3 de Joachim.	18	
606		4 Captiv. 1	19 de Nabop. & de Nabuch.	
604		6 3	21	
600		10 7	5 de Nabuchodonosor.	
599		11 8	6	
595		4 de Sed. 12	10	
588		11 19	17	
562		45	43	
560		47	2 d'Evilmérodach.	
559		48	2 de Nerigliſſor.	
556		51	4	
555		52	1 de Laborosoarchod.	
548		59	7 de Balthasar.	
538		69	17	
536		Fin de la capt.	2 de Darius le Mede.	

ver 357 ans depuis la révolte d'Arbaces juſqu'au commencement des 30 années du regne de Cyrus ; d'où il ſuit que la révolte d'Arbaces devroit tomber vers l'année 917. Il diſtingue la révolte d'Arbaces d'avec la fin de Sardanapale : & ſur le témoignage de Velléius Paterculus, il compte 1070 ans depuis le commencement de l'empire d'Aſſyrie, juſqu'à la fin de ce Sardanapale, contre qui Arbaces ſe ſouleva : il fixe le commencement de l'empire d'Aſſyrie en 1968 ; & il en conclut que la fin de Sardanapale doit tomber en 898. Mais Juſtin ne compte que 350 ans depuis Arbaces juſqu'à Cyrus ; d'où il ſuivroit, que le commencement d'arbaces devroit être placé vers 910. Nous examinerons toutes ces époques en parlant de la durée de l'empire de Ninive, lorſque nous déterminerons l'époque de la ruine de cette ville : & nous ferons voir qu'en comparant les témoignages de Cteſias, de Velléius & de Juſtin, il en réſulte que la fin de Sardanapale & le commencement d'Arbaces, ſont deux événements qui doivent être placés vers l'année 900 avant l'Ere vulgaire, 340 avant Cyrus, 1073 depuis Ninus. Au reſte pour concilier, autant qu'il eſt poſſible, Cteſias, avec Hérodote, avec Ptolémée, & avec l'Ecriture même, il faut reconnoître que ni Arbaces ni Béléſis, n'eurent point le titre de Rois ; il faut reconnoître que le premier Roi de Babylone, fut Nabonaſſar, qui ne commença de régner qu'en 747 ; & que le premier Roi des Medes fut Déjoces qui ne commença de régner que vers 718, ou au plutôt en 731 : il faut reconnoître qu'après la priſe même de Ninive par Arbaces & Béléſis, cet empire ſe releva, & eut encore des Rois très-puiſſants, ceux-là même dont il eſt parlé dans les Saintes Ecritures, & qui ſe ſuccéderent juſqu'à la ruine totale de Ninive vers 613. Cependant ſi on aime mieux avec le P. de Montfaucon, abandonner comme fabuleux tout ce que les anciens ont dit de cette priſe de Ninive par Arbaces & par Béléſis, je ne m'y oppoſe point : mais ſi on prétend avec M. Fréret, que ce fait ſoit véritable, il me paroît qu'il doit être fixé vers l'an 900, ſelon ce que je viens de dire, & ce que je dirai encore dans la ſuite.

II. Regnes de Phul & de Théglathphalaſar Rois de Ninive.

L'un de ces Rois de Ninive poſtérieurs à la révolte d'Arbaces, eſt celui que l'Ecriture nomme *Phul*, (a) & qui vint au ſecours de Manahem en 771. Nous croyons avec Uſſérius, que ce Phul ou Pul eſt le pere d'un Sardanapale ou Sardan-Pul, dont Caſtor fait mention ; & nous penſons avec M. Fréret, que ce Sardanapale marqué par Caſtor, pourroit être différent de celui contre qui Arbaces ſe ſouleva. Le premier aura vécu au temps de Joſaphat roi de Juda, vers l'an 900 : le ſecond aura vécu au temps de Joathan, vers l'an 747 qui eſt l'époque du regne de Nabonaſſar, Roi de Babylone.

Ce ſecond Sardanapale eut pour ſucceſſeur, ſelon Caſtor, un Ninus

(a) 4. *Reg.* xv. 19.

qu'Uſſérius croit être le même que Théglathphalaſar. (*a*) Ce Ninus régna 19 ans, ſelon Euſebe ; & nous ferons voir en parlant de la ruine de Ninive, que depuis le commencement de Ninus fils de Bélus, juſqu'à la fin de ce Ninus ſucceſſeur de Sardanapale, il peut y avoir 1250 ans ; en ſorte que la derniere année de ce Ninus peut tomber vers 724 : d'où il ſuit que les 19 années de ſon regne commenceront vers 743.

Ou plutôt, en diſſertant ſur le quatrieme âge du Monde, c'eſt-à-dire, ſur les années des Rois d'Iſraël & de Juda qui rempliſſent cet âge, j'ai fait obſerver qu'il y a grande apparence que l'invaſion de Théglathphalaſar ſur les terres d'Iſraël, ſous le regne de Phacée, arriva, non au temps d'Achaz, mais au temps de ſon prédéceſſeur Joatham, & vers la dixieme année du regne de ce Prince, c'eſt-à-dire, vers l'an 748 avant l'Ere Vulgaire ; ce qui ſuppoſeroit que ſon regne auroit duré plus de 19 ans, peut-être 29, ou qu'il auroit fini dix années plutôt ; & alors il n'y auroit que 1240 ans depuis le commencement du premier Ninus juſqu'à la fin du ſecond : en ſorte que ce ſecond Ninus ou Théglathphalaſar auroit commencé de régner vers 753, & auroit fini vers 734, s'il n'a régné que dix-neuf ans ; ou vers 724, en ſuppoſant qu'il eut régné vingt-neuf ans, mais toujours avant Salmanaſar ſon ſucceſſeur qui vint aſſiéger Samarie vers 724. On peut ici obſerver que comme il eſt aſſez vraiſemblable que Salmanaſar ne forma pas cette entrepriſe dès la premiere année de ſon regne, il eſt aſſez croyable qu'il avoit ſuccédé à Théglathphalaſar dix ans auparavant vers 734, en ſorte que les dix-neuf années de Théglathphalaſar commenceront vers 753.

III. Commencement du regne de Déjoces roi des Medes.

Le P. de Montfaucon, pour concilier l'époque de la défaite de Phraortes avec l'époque de la ruine de Ninive par Cyaxares, ſuppoſe que la 22e. année de Phraortes tombe en la 38e. de Manaſſé, c'eſt-à-dire, en 660 : & il en conclut que la fin du regne de Déjoces tombe en la 16e. de Manaſſé, c'eſt-à-dire, en 682. Or Hérodote donne à Déjoces 53 ans de regne ; d'où il ſuit que le commencement du regne de Déjoces devroit être mis en 735. Mais nous ſoutenons avec Uſſérius, que le Nabuchodonoſor par qui Phraortes fut défait, n'eſt autre que Saoſduchin. Or ce fut en la 12e. année de ſon regne, que Nabuchodonoſor défit Phraortes ; & la 12e. année de Saoſduchin tombe en l'année 91 de l'Ere de Nabonaſſar, 656 avant l'Ere vulgaire Donc les 22 années de Phraortes ne doivent commencer qu'en 678 ; & ſi Déjoces a eu 53 ans de regne, ſon regne ne doit commencer qu'en 731. Mais nous ferons voir qu'en comparant les témoignages de Ctéſias & d'Hérodote, il en réſulte que Déjoces n'a dû régner que 40 ans ; alors ſon regne ne doit commencer qu'en 718 : ce qui paroît même s'accorder mieux avec le témoignage de l'Ecriture Sainte. Car l'Ecriture Sainte nous apprend (*b*)

(*a*) 4 *Reg.* xv. 29. = (*b*) 4. *Reg.* xviii. 11.

que

que Salmanaſar transféra dans quelques villes des Medes les Iſraélites qu'il emmena après la priſe de Samarie : d'où il ſuit qu'au temps de la priſe de Samarie, le roi d'Aſſyrie avoit encore quelque droit au moins ſur quelque portion de la Médie : d'où l'on peut conclure que les Aſſyriens étoient rentrés en poſſeſſion de quelque portion de la Médie depuis l'affranchiſſement des Medes par Arbaces, & avant que Déjoces fût élu roi, du conſentement de toute la nation. Or la priſe de Samarie eſt de l'année 721 avant l'Ere vulgaire : il ſemble donc que le commencement du regne de Déjoces ne peut pas être reculé juſqu'en l'année 731, dixieme avant la priſe de Samarie ; mais on peut le placer en l'année 718, troiſieme après la priſe de Samarie.

Ce qui n'empêcheroit pas que Déjoces n'eut pu commencer d'avoir quelque autorité dans ſa nation dès l'an 731, qui nous approche beaucoup de l'an 734 dont nous parlions il n'y a qu'un moment. Il en réſulteroit que l'on auroit vu ſucceſſivement & à peu de diſtance ſe former la décadence de l'empire des Aſſyriens, & l'affranchiſſement des Babyloniens, & des Medes. Phul roi des Aſſyriens étant venu ſur les terres d'Iſraël vers l'an 771, Sardanapale lui auroit ſuccédé vers l'an 760. Théglathphalaſar auroit ſuccédé à celui-ci, ou du moins auroit été aſſocié au trône vers l'an 753. Alors auroit commencé de paroître chez les Babyloniens ce Nabonaſſar, qui y fut reconnu Roi en 747. Le regne de Théglathphalaſar auroit fini vers 734 : Salmanaſar lui auroit ſuccédé. On auroit vu enſuite Déjoces commencer d'exercer quelque autorité au milieu de ſa nation vers 731, & enfin être proclamé roi vers 718 trois ans après la priſe de Samarie.

Sur cela nous pouvons ici tirer avantage d'une remarque de M. le Pr. Bouhier, remarque qui nous eſt preſque auſſi favorable qu'à lui. „ Une choſe ſinguliere que je ne dois pas oublier à propos de Déjoces, „ dit ce ſavant Critique, (*a*) c'eſt que Diodore de Sicile, parlant de „ l'origine de l'empire des Medes, ſuivant Hérodote, attribue à „ Cyaxares ce qu'Hérodote attribue à Déjoces ; & dit que ſuivant cet „ Hiſtorien, ce premier Roi parvint au trône la ſeconde année de la „ XVII. Olympiade. (*b*) En quoi il paroît que Diodore a cité Hérodo- „ te de mémoire : car ce dernier ne parle non plus de cette Olympia- „ de, que de ce prétendu (premier) Roi Cyaxares. Mais il eſt pourtant „ vrai que l'année 3999 (de la Per. Jul. 715. avant l'Ere Vulg.) où „ Déjoces commença à régner, eſt juſtement la ſeconde, non de l'O- „ lympiade XVII. mais de la précédente ; en ſorte que le nombre de „ XVII. pour XVI. eſt peut-être une faute de Copiſte dans Diodore. „ M. le Pr. Bouhier ſuppoſe donc que Déjoces commença de régner en

(*a*) Diſſertation ſur Hérodote, Chapitre. IV. ſur la Chronologie des Rois Medes, p. 38

(*b*) *Diod. Sic. lib.* 2. *p.* 118. *edit.* 1604.

l'année 715, dont les ſix derniers mois appartiennent à la ſeconde année de la XVI. Olympiade. Nous prétendons que Déjoces commença de régner dès l'année 718, dont les ſix premiers mois appartiennent à la ſeconde année de la XV. Olympiade. Nous pouvons donc ſuppoſer avec M. le Pr. Bouhier, qu'il y a faute de Copiſte dans Diodore, & qu'au lieu de la XVII. Olympiade, il faut lire, non la XVI. comme le penſe M. le Préſident, mais la XV.

IV. Naiſſance de Judith.

Le P. de Montfaucon met la naiſſance de Judith en la dix-neuvieme année du regne d'Ezéchias, parce qu'il ſuppoſe que cette ſainte femme à qui le texte ſacré donne 105 ans de vie, (a) peut avoir vécu juſqu'en la ſixieme année de Joachim. Mais le texte ſacré porte expreſſément que depuis la victoire qu'elle remporta ſur Holoferne, *il n'y eut perſonne qui troublât Iſraël tant qu'elle vécut, & même quelque temps après ſa mort.* Le P. de Montfaucon ne voit dans ces expreſſions qu'un temps de paix, dont il croit que la durée peut s'étendre juſqu'à la fin du regne de Joachim. „ Car, dit-il, (b) quoiqu'il ſoit dit dans l'Ecriture „ que depuis la bataille de Mageddo, où Joſias fut tué, les Juifs furent „ toujours tributaires, ou aux Egyptiens, ou aux Babyloniens, juſqu'à „ la tranſmigration de Joachim, (c) le tribut que les Juifs payerent durant le regne de ce Prince, n'empêcha pas que tout ce temps-là „ ne paſſât pour un temps de paix & de repos chez un peuple auſſi „ accoutumé à la ſervitude que l'étoient les Juifs. Ainſi il ſemble que „ les onze années de Joachim ſoient du nombre de celles où Iſraël ne „ fut pas troublé par des guerres, comme dit l'Ecriture. „ En effet s'il ne s'agiſſoit que du tribut payé par les Juifs ſous le regne de Joachim, on pourroit comprendre le regne entier de Joachim dans les années de paix dont parle l'Ecriture. Mais il paroît difficile de comprendre dans ces années de paix l'irruption de Nabuchodonoſor en la 3e. ou 4e. année de Joachim. Juſques-là on pouvoit encore dire qu'il ne s'étoit trouvé perſonne qui troublât Iſraël. Car Néchao même n'avoit point eu deſſein de troubler Iſraël; il le dit expreſſément à Joſias: (d) *Ce n'eſt point contre vous que je marche.* S'il fit quelque peine aux Juifs, ce ne fut que parce que Joſias l'avoit attaqué. Il vint à Jéruſalem; mais les portes lui en furent ouvertes: il impoſa un tribut; mais il ne pilla point: il dépoſa Joachaz, & l'emmena en captivité; mais il n'eſt pas dit qu'il ait

(a) *Judith.* XVI. 30. = (b) Part. II. Chap. IX. p. 232. = (c) Il ſemble que le P. de Montfaucon ait confondu Joachim avec Joachin ſon fils: car la ſuite prouve qu'il met cette tranſmigration à la fin des 11 années du regne de Joachim; & on le voit auſſi dans ſa Table. Or il eſt bien vrai que Joachim fut enchaîné pour être emmené à Babylone; mais ce fut en la quatrieme année de ſon regne, & alors il fut relâché & laiſſé en Judée, où il mourut après onze années de regne. Ce fut Joachin qui fut emmené à Babylone avec une partie du peuple, après avoir régné trois mois depuis la mort de Joachim ſon pere. = (d) 2 *Par.* XXXV. 21.

ſait d'autres captifs. Au contraire Nabuchodonoſor ſuſcité de Dieu pour exercer ſes vengeances ſur la maiſon de Juda, vient fondre en ennemi ſur la Judée; il aſſiege Jéruſalem; il enleve une partie des vaſes mêmes de la maiſon de Dieu; il emmene une partie des Juifs en captivité; après cela pouvoit-on encore dire qu'il n'y avoit eu perſonne qui eut troublé Iſraël? Il faut donc convenir que les années de paix dont il eſt queſtion, ne peuvent s'étendre que juſqu'à l'irruption de Nabuchodonoſor en la 3e. ou 4e. année de Joachim; & comme il doit y avoir encore un intervalle entre la mort de Judith, & ce trouble répandu dans Iſraël par l'irruption de Nabuchodonoſor, il faut en conclure avec D. Calmet, que la mort de Judith ne peut être différée au delà du regne de Joſias: en ſorte que la mort de cette ſainte veuve ne peut guere être placée plus tard qu'en l'année même en laquelle mourut Joſias; & ſelon ce qui eſt dit qu'elle avoit alors 105 ans, il s'enſuit qu'elle devoit être née vers la treizieme d'Ezéchias.

Le R. P. Houbigant contredit ici comme nous l'opinion du P. de Montfaucon ſur l'année de la mort de Judith, & conſéquemment ſur l'année de ſa naiſſance. Mais il va plus loin: il prétend que la paix commença d'être troublée par l'entrepriſe de Néchao après la mort de Joſias: en conſéquence il veut que la mort de Judith ait précédé de pluſieurs années celle de Joſias; il ſuppoſe qu'elle la précéda de huit années. Nous y conſentirions volontiers, ſi le P. Houbigant vouloit nous accorder que Judith avoit déjà plus de ſoixante ans lorſqu'elle parut devant Holoferne. Mais il eſt bien éloigné de convenir de cela, puiſqu'il ne veut pas même accorder au P. de Montfaucon qu'elle eût cinquante ans. Il s'eſt perſuadé que Judith devoit être alors d'un âge capable de concevoir & d'enfanter: mais nous avons montré que le texte ſur lequel il appuye cette prétention, ne renferme point ce qu'il croit y trouver. Il ſuffit que Judith eût encore alors aſſez de beauté pour plaire à Holoferne. Une femme qui vécut juſqu'à l'âge de cent cinq ans pouvoit avoir encore une aſſez grande beauté à cinquante & même ſoixante ans; & d'ailleurs quand cette beauté auroit commencé de ſe flétrir, le texte ſacré dit expreſſément que Dieu la releva & l'augmenta; en ſorte que rien n'empêche de donner à Judith lorſqu'elle parut devant Holoferne, cinquante, ou même ſoixante ans: car il paroît qu'elle devoit alors atteindre cet âge; mais afin de n'y rien ajouter de plus, nous croyons ne devoir point mettre ſa mort avant celle de Joſias, & conſéquemment nous laiſſons ſa naiſſance vers la treizieme année d'Ezéchias. La paix ne fut point troublée par Néchao comme elle le fut par Nabuchodonoſor. L'éclat des vengeances du Seigneur ſur Juda & ſur Jéruſalem, tant de fois annoncé par les Prophetes, ne devoit commencer que dans la quatrieme année de Joakim lorſque Nabuchodonoſor vint fondre ſur la Judée. Il ſemble donc que les trois premieres années de Joakim peuvent être réputées pour années de paix. Ainſi les cent cinq ans de Judith ſe termi-

nant vers la derniere année du regne de Joſias, commenceront vers la treizieme d'Ezéchias.

V. Commencement & durée de la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure.

Le P. de Montfaucon & M. le Préſident Bouhier ſuppoſent qu'Hérodote compte pour la durée entiere de l'empire des Medes, depuis le commencement de Déjoces juſqu'à la fin d'Aſtyages, 128 ans, ſans y comprendre les 28 années de la domination des Scythes, & 156 en les y comprenant. Mais Hérodote ne parle point de ces 156 années; & nous ſoutenons avec M. Fréret, que les 128 années marquées dans Hérodote ne doivent s'entendre que de la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure, & qu'on doit y comprendre les 28 années de la domination des Scythes. M. Fréret ſuppoſant, que depuis la mort de Phraortes juſqu'au commencement d'Aſtyages, l'intervalle n'eſt que de 40 ans, & que cependant la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure a duré 128 ans; il eſt obligé d'en conclure que ces 128 années commencent dès la 22e. de Déjoces, 688e. avant l'Ere vulgaire; & que dès-lors ce Prince entreprit d'étendre ſa domination par la conquête d'une partie de l'Aſie. A cela nous oppoſons avec le P. de Montfaucon, que Déjoces content de maintenir ſa domination ſur les Medes, n'entreprit jamais rien ſur ſes voiſins; qu'il vécut & mourut en paix, & ſans avoir fait aucune conquête: & nous en concluons avec M. Plumyoen, que la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure ne commence que ſous le regne de Phraortes: mais comme le regne de Phraortes ne doit commencer qu'en 678, nous en concluons que la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure n'a pu commencer avant 678, & qu'en la terminant à la fin du regne d'Aſtyages, elle ne peut avoir duré que 118 ans.

ARTICLE II. *Commencement & durée du regne de Phraortes. Captivité & retour de Manaſſé. Défaite de Phraortes. Victoire de Judith ſur Holoferne. Age de Judith lorſqu'elle parut devant Holoferne.*

I. Commencement & durée du regne de Phraortes.

Le P. de Montfaucon ſuppoſant que les 22 années de Phraortes doivent finir dès la trente-huitieme de Manaſſé qui tombe en 660, il en conclut qu'elles doivent commencer dès la ſeizieme de Manaſſé, qui tombe en 682. Nous avons fait remarquer qu'elles ne doivent finir qu'en 656; & nous en concluons qu'elles ne doivent commencer qu'en 678.

M. le Pr. Bouhier ſuppoſant qu'Hérodote compte 156 années depuis le commencement de Déjoces juſqu'à la fin d'Aſtyages; & ne trouvant cependant que 150 années ſelon le calcul d'Hérodote: il en conclut qu'il y a quelque faute dans les nombres; & il prétend qu'il faut donner à Phraortes 28 ans de regne au lieu de 22. Nous convenons avec M. le Préſident, qu'il doit y avoir quelque faute dans les nombres qui forment le calcul de la chronologie de l'Hiſtoire des Medes. Mais nous ne pen-

ſons point que ce ſoit dans le nombre des années du regne de Phraortes. Rien ne nous oblige d'admettre cette ſuppoſition, dont nous ne pourrions tirer aucun avantage.

II. Captivité & retour de Manaſſé.

Au commencement du regne d'Achaz, le Seigneur avoit prononcé par la bouche d'Iſaïe cet arrêt contre le royaume des dix tribus entre leſquelles celle d'Ephraïm occupoit le premier rang : (*a*) *Encore ſoixante & cinq ans, & Ephraïm ceſſera d'être un peuple.* Les Interpretes ſont partagés ſur l'époque de ces 65 années ; le ſens le plus naturel eſt, ſans doute, de les compter du jour même où l'Arrêt fut prononcé ; & c'eſt ainſi qu'Uſſérius les compte. Il eſt vrai qu'avant l'expiation de ces 65 années une partie des dix tribus fut d'abord réduite en captivité par Théglathphalaſar ; & la plus grande partie du peuple qui formoit ce royaume, ſubit enſuite le même ſort ſous Salmanaſar : mais l'Ecriture même (*b*) nous laiſſe à entendre que le dernier coup ne fut porté que par Aſarhaddon, lorſque ce Prince acheva d'éteindre les derniers reſtes de ce royaume, en transférant dans ce pays des peuples étrangers pour l'habiter : & c'eſt à cette derniere révolution qu'Uſſérius fixe le terme des 65 années marquées dans Iſaïe. Ces 65 années ayant commencé vers le commencement du regne d'Achaz, c'eſt-à-dire, vers l'année 742, avant l'Ere vulgaire : elles ont dû finir vers l'année 677 qui étoit la vingt-unieme du regne de Manaſſé, trente-troiſieme du regne d'Aſarhaddon ſur Ninive, troiſieme de ſon regne ſur Babylone. Il eſt fort vraiſemblable que ce fut à l'occaſion de cette révolution que les généraux de ce roi d'Aſſyrie ayant paſſé juſqu'à Jéruſalem, prirent Manaſſé & l'emmenerent à Babylone : c'eſt auſſi ce que penſe Uſſérius ; & cela ſe trouve convenir avec l'opinion des Docteurs Juifs qui prétendent que Manaſſé fut emmené en la vingt-deuxieme année de ſon regne ; cette vingt-deuxieme année commençoit en la même année 677 avant l'Ere vulgaire. C'eſt donc vers ce temps, que nous fixons l'époque de la captivité de Manaſſé ; & nous remarquerons auſſi avec Uſſérius, qu'il paroît que la captivité de ce Prince ne fut pas longue, & ne dura peut-être pas même une année ; puiſque l'Ecriture marque ſimplement qu'il régna 55 ans à Jéruſalem : (*c*) ſi ſa captivité eut duré pluſieurs années, il ſemble que l'Ecriture rapportant les années de ſon regne à Jéruſalem, en auroit excepté celles de ſa captivité. On peut donc placer ſa captivité & ſon retour à peu près vers l'année 677 avant l'Ere vulgaire.

III. Défaite de Phraortes.

Phraortes étoit alors ſur le trône de Médie ; & nous ſoutenons avec le P. de Montfaucon, que ce Phraortes eſt l'Arphaxad du livre de Judith. Or ſelon la Verſion Grecque du livre de Judith, le Nabuchodonoſor dont il eſt parlé dans ce livre, étoit dans la dix-ſeptieme année de

(*a*) *Iſai.* VII. 8. = (*b*) *Eſdr.* IV. 2. 10. = (*c*) 4. *Reg.* XXI. 1. & 2. *Par.* XXXIII. 1.

ſon regne, lotſqu'il défit Arphaxad; ſelon la Verſion Latine, il n'étoit que dans la douzieme année. Le P. de Montfaucon ne détermine point ſi ce Nabuchodonoſor doit être le même que Saoſduchin, ou s'il en doit être différent : il ne détermine point ſi la défaite de Phraortes doit tomber en la douzieme ou dix-ſeptieme année de ce Nabuchodonoſor ; il ſuppoſe que la défaite de Phraortes tombe en la trente-huitieme année de Manaſſé, c'eſt-à-dire, 660 avant l'Ere vulgaire ; & il nous laiſſe à conclure que c'étoit en même temps & la vingt-deuxieme de Phraortes, & la douzieme ou dix-ſeptieme de ce Nabuchodonoſor, quel qu'il ſoit; ſeulement il fait aſſez entendre qu'il le regarde comme un ſucceſſeur d'Aſarhaddon, ſoit Saoſduchin, ſoit un autre qui auroit régné en même temps que Saoſduchin. Nous ſoutenons avec Uſſérius, que ce Nabuchodonoſor paroît être abſolument le même que Saoſduchin. Or la douzieme année de Saoſduchin tombe en l'année 656; & préférant la lecture de la Verſion Latine, nous plaçons en cette année la défaite de Phraortes. Si l'on vouloit ſuivre la lecture de la Verſion Grecque, il faudroit placer la défaite de Phraortes en l'année 651 qui eſt la dix-ſeptieme de Saoſduchin. Mais alors les 22 années de Phraortes ne pourroient commencer qu'en 673 ; & delà juſqu'à la fin d'Aſtyages il n'y auroit plus que 113 ans : en ſorte qu'il faudroit dire que la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure n'auroit duré que 113 ans. D'ailleurs il ne reſteroit plus que 56 ans pour le regne de Cyaxares, en y comprenant les 28 années de la domination des Scythes, ou 28 ſans les y comprendre. Or les 128 (ΡΚΗ) ans que nous trouvons dans Hérodote, reſſemblent moins à 113 (ΡΙΓ) qu'à 118 (ΡΙΗ :) & de même les 32 (ΛΒ) ans qu'Euſebe donne à Cyaxares, & les 40 (Μ) que nous trouvons dans Hérodote, reſſemblent moins à 28 (ΚΗ) qu'à 33 (ΛΓ.) C'eſt pourquoi je préfere la lecture de la Verſion Latine, qui nous laiſſe 118 ans pour la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure, & 33 ans pour le regne de Cyaxares, ſans y comprendre les 28 années de la domination des Scythes.

IV. Victoire de Judith.

Selon les Verſions Grecque & Latine du livre de Judith, la victoire que cette ſainte veuve remporta ſur Holoferne, eſt de l'année qui ſuivit la défaite d'Arphaxad ; c'eſt-à-dire, de la 18e. année de Nabuchodonoſor ſelon la Verſion Grecque, ou de la treizieme, ſelon la Verſion Latine. Comme nous préférons la Verſion Latine pour l'époque de la défaite de Phraortes ; de là même il ſuit que nous devons la préférer pour l'époque de la victoire de Judith. Le P. de Montfaucon ayant placé la défaite de Phraortes en la trente-huitieme année de Manaſſé, place la victoire de Judith, en la trente-neuvieme année de ce Prince, c'eſt-à-dire en l'année 659 avant l'Ere vulgaire. Mais comme la défaite de Phraortes ne doit être que de l'année 656, la victoire de Judith ne peut être que de l'année 655, c'eſt-à-dire, de la treizieme année de Saoſduchin que nous croyons être le Nabuchodonoſor du livre de Judith.

V. Age de Judith lorſqu'elle parut devant Holoferne.

Le P. de Montfaucon plaçant la naiſſance de Judith en la 19e. année d'Ezéchias, & ſa victoire en la trente-neuvieme de Manaſſé, il en conclut que Judith avoit alors 50 ans; ou plutôt il place la victoire de Judith en la trente-neuvieme année de Manaſſé, parce qu'il ſuppoſe qu'elle ne devoit avoir alors qu'environ 50 ans. Car « il falloit, dit-il, » (*a*) que Judith ne fût pas avancée en âge au temps du ſiege de Béthu» lie, puiſque l'Ecriture nous marque qu'elle étoit parfaitement belle... » Que ſi l'on met cette hiſtoire environ la quarantieme année de Manaſſé, » on pourra donner à Judith environ 45 ou 50 ans... Que ſi l'on me » dit, ajoute-t-il, qu'il eſt rare, qu'une femme conſerve une grande » beauté juſqu'à l'âge de 45 ou 50 ans: je répondrai qu'il eſt encore plus » rare qu'une femme vive 105 ans; & que celles dont la complexion » eſt aſſez forte pour vivre tant d'années, ſont plus long-temps belles » que les autres, ſur-tout lorſqu'elles n'ont jamais eu d'enfants, comme » Judith. J'ajouterai à cela, continue-t-il, que Dieu qui vouloit ſe » ſervir de cette ſainte femme pour délivrer ſon peuple, augmenta » ſa beauté, lorſqu'elle parut devant Holoferne. » Le Texte ſacré le dit expreſſément. (*b*) Et plus loin le P. de Montfaucon ajoute: (*c*) » On fait encore quelque difficulté, ſur ce que l'Eunuque Vagao » appelle Judith, *puella*, (*d*) ou ſelon le Grec παιδίσκη; ce qui ſemble » ne pouvoir pas convenir à cette ſainte veuve, qui ſelon notre ſenti» ment avoit alors 45 ou 50 ans. Mais c'eſt un argument extrêmement » foible, puiſque nous voyons que la Vulgate appelle ſouvent, *puer*, » & le Grec, παῖς, Abraham & David, lorſqu'ils étoient déjà avancés » en âge. Ruth eſt auſſi appellée *puella*, & dans le Grec, παῖς, » quoiqu'elle eut déjà vécu dix ans avec ſon premier mari. Il ne faut » donc pas s'étonner ſi Judith eſt appellée *puella*, puiſqu'étant encore » parfaitement belle, & Dieu ayant ajouté un nouvel éclat à ſa beauté, » elle paroiſſoit beaucoup plus jeune qu'elle n'étoit. » Le P. de Montfaucon ſuppoſoit donc que Judith n'avoit alors que 45 ou 50 ans. Mais nous avons montré que ſa mort ne peut être différée au delà de la derniere année du regne de Joſias, 610e. avant l'Ere vulgaire; d'où il ſuit qu'en lui donnant 105 ans de vie, ſa naiſſance ne peut être placée au delà de la 13e. année d'Ezéchias, 714 ans avant l'Ere Vulgaire; or elle ne dut paroître devant Holoferne, qu'en la 43e. année de Manaſſé, 13e. de Saoſduchin, 655e. avant l'Ere Vulgaire; d'où il ſuit qu'elle devoit avoir alors environ 60 ans. Il eſt vrai que le P. de Montfaucon penſe que le Nabuchodonoſor du livre de Judith pourroit n'être pas Saoſduchin: mais au moins il convient que ce doit être un Prince qui

(*a*) Part. II. chap. IX. pag. 228. & ſuiv. = (*b*) *Judith.* x. 4. = (*c*) Part. II. chap. XI. p. 277. = (*d*) *Judith.* XII. 12.

n'ait monté ſur le trône qu'après la mort d'Aſarhaddon, (*a*) & dont la 13e. année doit être ainſi, ou de même date que la 13e. de Saoſduchin, ou poſtérieure : ſi elle eſt poſtérieure, il faudra dire que Judith avoit plus de 60 ans ; ſi elle eſt de même date, il faut convenir que Judith ne pouvoit guere avoir alors moins de 60 ans, en ſuppoſant qu'elle ait vécu 105 ans. Si l'on a peine à croire que cette ſainte veuve ait eu encore à l'âge de 60 ans une beauté ſi ſinguliere, nous avons ſur cela les mêmes réponſes que le P. de Montfaucon. Une femme qui a pu vivre environ 105 ans, n'étoit pas encore beaucoup au-delà de la moitié de ſa vie à 60 ans : on voit dans la Geneſe que Sara à l'âge de 65 ans, & même de 90 ans, avoit encore aſſez de beauté pour que le Roi d'Egypte & le Roi de Gérare, en fuſſent épris : (*b*) mais d'ailleurs l'Ecriture dit elle-même que Dieu augmenta la beauté de Judith, & lui donna un nouvel éclat : *Dominus contulit ei ſplendorem..... & hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.* Peut-être auſſi pourroit-on dire, que comme Dieu a permis que dans le livre de Tobie, il ſe ſoit gliſſé quelques fautes de Copiſte, dans les nombres qui marquent la durée de la vie de chacun des deux Tobies, pere & fils ; (*c*) il pourroit de même s'être gliſſé quelque faute de Copiſte, dans les nombres qui marquent la durée de la vie de Judith. Quoi qu'il en ſoit de cette derniere réflexion, il paroît que la victoire de Judith ne doit pas être antérieure à la 43. année de Manaſſé.

ARTICLE III. *Commencement & durée du regne de Cyaxares fils de Phraortes. Commencement & durée du regne de Chynaladanus. Premier ſiege de Ninive par Cyaxares. Irruption & domination des Scythes. Naiſſance de Thalès. Commencement du regne de Nabopolaſſar.*

1. Commencement du regne de Cyaxares, fils de Phraortes.

Le P. de Montfaucon ſuppoſe qu'il y eut quelques années d'interregne en Médie entre la défaite de Phraortes & le commencement du regne de Cyaxares. Il ſe fonde ſur ce que la Verſion grecque du livre de Judith remarque que le Nabuchodonoſor qui défit Arphaxad, ſe rendit

(*a*) Part. II. chap. VIII. pag. 225. » Il ſe peut faire, dit le P. de Montfaucon, qu'*après* » *la mort d'Aſharaddon*, le Royaume de Babylone aura été de nouveau ſéparé de celui de » Ninive, & que Saoſduchin, qui, ſelon Ptolémée, a été Roi de Babylone, ne l'aura » pas été de Ninive, mais quelqu'autre Roi inconnu, qui ſera le Nabuchodonoſor dont » nous parlons. » = (*b*) *Gen.* XII. 11. *& ſeqq.* XVII. 17. XX. 2. = (*c*) *Tob.* XIV. 2. & 16. La Vulgate donne à Tobie le pere 102 ans ; & à Tobie le fils 99 ans. Le Grec donne au pere 158 ans, & au fils 127. Le Syriaque donne au pere 102 ou 132 ans, & au fils 107.

maître

maître de toute la Médie : d'où il conclut que Cyaxares fils de Phraortes a dû employer quelques années à recouvrer ſon royaume, & à rétablir ſes forces ruinées par les Aſſyriens. Mais cela ne paroît pas exiger un interregne dont Hérodote ne parle point : ou plutôt Hérodote même nous autoriſe à ne point reconnoître d'interregne, puiſque de toute la durée de la domination des Medes ſur l'Aſie ſupérieure, il n'excepte que les 28 années de la domination des Scythes. Nous ſoutenons donc avec M. Fréret que le commencement du regne de Cyaxares doit tomber en la même année que la défaite de Phraortes. Or nous avons montré que la défaite de Phraortes doit être de l'année 656 ; & c'eſt en cette même année que nous plaçons le commencement de Cyaxares.

II. Durée du regne de Cyaxares, fils de Phraortes.

M. Fréret & le P. de Montfaucon, ſuppoſent ſur le témoignage d'Hérodote, que Cyaxares ne régna que 40 ans ; & dans ces 40 années ils comprennent les 28 années de la domination des Scythes : de ſorte que M. Fréret ne compte que 40 ans entre la fin de Phraortes & le commencement d'Aſtyages ; le P. de Montfaucon y compte 45 ans ; c'eſt-à-dire, 4 ans d'interregne entre la fin de Phraortes & le commencement de Cyaxares, & 40 ans & quelques mois pour le regne de Cyaxares. Le P. Tournemine & M. Plumyoen ne comptent auſſi que 40 années pour le regne de Cyaxares, mais ſans y comprendre les vingt-huit années de la domination des Scythes : de ſorte que le Pere Tournemine compte 74 ans entre la fin de Phraortes & le commencement d'Aſtyages, c'eſt-à-dire, ſix ans d'interregne, 28 ans de la domination des Scythes, & 40 ans du regne de Cyaxares. M. Plumyoen ſupprimant les ſix années d'interregne, ne compte que 68 ans. Mais nous avons montré que la fin de Phraortes doit être de l'an 656, & de là juſqu'au commencement d'Aſtyages en 595, il n'y a que 61 ans : ôtez-en les 28 années de la domination des Scythes, il reſtera 33 ans, qui exprimeront la durée du regne de Cyaxares, ſans y comprendre les 28 années de la domination des Scythes. Nous avons fait remarquer que de 33 exprimé en grec ΛΓ, a pu venir également par mépriſe de Copiſte, & le nombre de Μ, 40, que l'on trouve dans Hérodote, & le nombre de ΛΒ, 32, qui eſt celui que ſuppoſe la Chronique d'Euſebe. On ſait aſſez que ces ſortes de mépriſes ſont très-communes dans les livres des Anciens.

III. Commencement & durée du regne de Chynaladanus.

Saoſduchin par qui Phraortes fut défait régna 20 ans ; & il eut pour ſucceſſeur Chynaladanus, à qui le Canon de Ptolémée ne donne que 22 ans de regne. Mais dans la ſuite, nous ferons voir que Chynaladanus doit avoir régné près de 34 ans : d'où nous concluons qu'il en eſt de Chynaladanus comme d'Aſarhaddon ou Aſſaradin, à qui le Canon de Ptolémée ne donne que 13 ans de regne, quoique ce Prince ait dû régner près de 43 ans. Le Canon de Ptolémée ne marque que les années durant leſquelles ces Princes régnerent à Babylone. Ainſi Aſarhaddon avoit déjà régné 30 ans dans Ninive, lorſque s'étant rendu maître de Babylone, il régna 13 ans ſur les deux Empires réunis. De même il paroît

que Chynaladanus, après avoir régné 22 ans ſur ces deux Empires ; régna encore près de 12 ans dans Ninive, ayant été dépouillé de l'Empire de Babylone par Nabopolaſſar. Les 20 années du regne de Saoſduchin doivent finir en 647. Les 22 années de Chynaladanus ſur Babylone doivent donc s'étendre depuis 647 juſqu'en 625.

IV. Premier ſiege de Ninive, par Cyaxares.

Le P. de Montfaucon ſuppoſe que le premier ſiege de Ninive par Cyaxares doit être de la 3e. année de ce Prince, 7e. depuis la mort de Phraortes, 45e. de Manaſſé, 653e. avant l'Ere vulgaire : en cette même année il commence les 28 années de la domination des Scythes, auxquelles il fait ſuccéder immédiatement les 6 années de la guerre contre les Lydiens ; deux ans après il place la ruine de Ninive, à laquelle, ſelon lui, Cyaxares ne dut ſurvivre que deux ans. Mais déjà nous avons remarqué que la ſixieme année de la guerre contre les Lydiens, a pour époque une éclipſe célebre prévue par Thalès : or il paroît que cette éclipſe ne peut pas être antérieure à l'année 607 avant l'Ere vulgaire, 49e. depuis la défaite de Phraortes : d'où il ſuit que cette guerre n'a pas dû commencer avant la 44e. année depuis la défaite de Phraortes, 612 avant l'Ere vulgaire. Si nous joignons enſemble les 28 années de la domination des Scythes, & les 6 années de la guerre des Lydiens, il s'enſuivra que la domination des Scythes, n'aura dû commencer qu'en la 16e. année depuis la défaite de Phraortes ; & ſi nous ſuppoſons que le premier ſiege de Ninive par Cyaxares ſoit de la même année que l'irruption des Scythes, il s'enſuivra que Cyaxares n'aura marché contre Ninive que 16 ans après la mort de Phraortes. Mais comme la diſtance de ces deux événements pourroit paroître trop grande, il nous ſemble plus naturel de croire que Cyaxares marcha contre Ninive vers la 10e. année de ſon regne, 10e. depuis la mort de ſon pere, premiere du regne de Chynaladanus. On ne peut pas nier, ſelon la remarque du P. de Montfaucon, (*a*) que Cyaxares n'ait dû employer quelques années d'abord à ſe rétablir dans ſon Royaume, enſuite à recouvrer l'Empire de l'Aſie, c'eſt-à-dire, toute l'étendue des Etats que ſon pere poſſédoit. Le P. de Montfaucon ne compte pour cela que 6 ou 7 années ; nous en comptons 9, qui furent les 9 dernieres de Saoſduchin, auquel ſuccéda Chynaladanus, Prince efféminé, qui ſe rendit mépriſable par ſa moleſſe, & ſous le regne duquel il fut encore plus facile à Cyaxares de s'avancer juſqu'aux portes de Ninive. Ainſi le premier ſiege de Ninive par Cyaxares ſe trouvera placé vers l'année 646.

V. Irruption & domination des Scythes.

Ce premier ſiege de Ninive par Cyaxares, eſt l'époque de l'irruption des Scythes dans l'Aſie. Ainſi le P. de Montfaucon place cette irruption en la 45e. année de Manaſſé, qu'il ſuppoſe être la 7e. depuis la mort de

(*a*) Part. II. chap. x. p. 246.

Phraortes. Mais la 45e. année de Manaſſé étoit l'année 653 avant l'Ere vulgaire, & ce n'étoit que la 3e. depuis la mort de Phraortes. D'ailleurs, ſi l'irruption des Scythes étoit placée en 653, les 28 années de leur domination finiroient en 625, c'eſt-à-dire, 6 ans avant le regne d'Alyattes Roi de Lydie, qui ne monta ſur le trône qu'en 619. Or, comme ce fut auprès de ce Prince qu'ils ſe retirerent après les 28 années de leur domination; leur domination doit ſe terminer ſous le regne de ce Prince: d'où il ſuit qu'elle ne peut commencer avant 647. Nous ſuppoſons donc qu'elle commença en 646, qui eſt l'année en laquelle nous avons placé le premier ſiege de Ninive par Cyaxares: & alors cette domination des Scythes ſe terminera en 618, c'eſt-à-dire, en la ſeconde année d'Alyattes.

VI. Naiſſance de Thalès.

L'éclipſe de la 6e. année de la guerre de Cyaxares contre Alyattes, fut prévue par le Philoſophe Thalès; & par-là la naiſſance de ce Philoſophe devient une époque remarquable qui ſert à juger de l'année en laquelle cette éclipſe a pu arriver. Or Thalès naquit en la premiere année de la XXXV. Olympiade, 640 avant l'Ere vulgaire.

VII. Commencement du regne de Nabopolaſſar.

Les 22 années du regne de Chynaladanus expirent en l'année 122 de l'Ere de Nabonaſſar, 625 avant l'Ere vulgaire; ce fut donc en ce temps-là que Nabopolaſſar Prince Babylonien uſurpa l'Empire de la Chaldée: mais on ne peut pas en conclure que dès-lors il ait auſſi envahi l'Empire de l'Aſſyrie, dont Ninive étoit la capitale. Ce fut avec Cyaxares, ou du moins avec les troupes de Cyaxares, conduites par Aſtyages ſon fils, que Nabopolaſſar marcha à la tête des Chaldéens contre Ninive: & il n'eſt pas vraiſemblable que Cyaxares ait marché contre Ninive, ni qu'il ait même envoyé contre cette ville, ſes troupes & ſon fils, tandis que les Scythes occupoient encore l'Aſie. Or l'année 625 avant l'Ere vulgaire ne pouvoit être que la 31e. depuis la défaite de Phraortes; & afin que les 28 années de la domination des Scythes fuſſent alors révolues, il faudroit dire qu'elles avoient commencé dès la 2e. ou 3e. année depuis la mort de Phraortes; il faudroit dire que dès la 2e. ou 3e. année depuis la mort de Phraortes, Cyaxares avoit déjà mis le ſiege devant Ninive, & qu'il l'avoit repris dès l'année même où il avoit été délivré de la domination des Scythes. Mais il n'eſt pas vraiſemblable, que Cyaxares, qui, à la mort de ſon pere, ſe trouvoit dépouillé de tous les Etats que ſon pere commandoit, ait pu dès la 2e. ou 3e. année marcher contre Ninive: il n'eſt pas vraiſemblable qu'à peine délivré de la domination des Scythes, il ſe ſoit auſſi-tôt mis en marche pour reprendre le ſiege de Ninive. D'ailleurs la fin de la domination des Scythes doit tomber ſous le regne d'Alyattes Roi de Lydie: or ce Prince ne monta ſur le trône, qu'en l'année 619: la fin de la domination des Scythes ne peut donc pas tomber en 625; puiſque ce ſeroit 6 ans avant le regne d'Alyattes. Tout cela conſpire à prouver que la ruine de Ninive n'eſt pas de même époque que la révolte de Nabopolaſſar. Ainſi Nabopolaſſar

ne commença alors de régner que ſur Babylone ; tandis que Chynaladanus continuoit encore de régner dans Ninive. Le P. de Montfaucon diſtingue auſſi, & place ſous deux époques différentes, le commencement de Nabopolaſſar & la ruine de Ninive, dont nous allons parler dans l'article ſuivant.

ARTICLE IV. *Ruine de Ninive par Cyaxares Roi des Medes, joint à Nabopolaſſar Roi des Babyloniens.*

I. Epoque de la ruine de Ninive.

Le P. de Montfaucon ſuppoſe que la ruine de Ninive eſt poſtérieure, non ſeulement aux vingt-huit années de la domination des Scythes, mais encore aux 6 années de la guerre de Cyaxares contre les Lydiens. Il place le commencement de la guerre contre les Lydiens en la 16e. année de Joſias, & la ruine de Ninive en la 24e. année : & il ſuppoſe que la 24e. année de Joſias, étoit la 11e. de Nabopolaſſar, & la 43e. depuis la mort de Phraortes. Mais nous avons fait remarquer que la guerre de Cyaxares contre les Lydiens ne doit finir qu'en l'année 607, c'eſt-à-dire, en la 3e. année de Joachim. Or le P. de Montfaucon regarde lui-même comme un principe certain, (*a*) que la ruine de Ninive doit être arrivée ſous le regne de Joſias : donc elle doit être placée avant la guerre de Cyaxares contre les Lydiens. Les 6 années de cette guerre ont dû finir en 607 : donc cette guerre a dû commencer en 612. De même les 28 années de la domination des Scythes ont dû commencer vers 646 : donc la domination des Scythes a dû finir vers 618. donc la ruine de Ninive doit ſe trouver entre 618 & 612 : je prends le milieu, & je place le dernier ſiege de Ninive par Cyaxares en 615, c'eſt-à-dire en la 10e. année de Nabopolaſſar, 32e. de Chynaladanus, 26e. de Joſias, 41e. de Cyaxares, à compter depuis la mort de Phraortes. Je dis, le dernier ſiege : car il paroît que la ruine de cette ville ne doit être placée qu'en 613 ; c'eſt ce que je vais montrer en diſcutant les remarques de M. Fréret ſur l'époque de la ruine de Ninive.

II. Examen des remarques de M. Fréret ſur l'époque de la ruine de Ninive.

M. Fréret ſuppoſe bien que Cyaxares ne reprit ſon ancien projet du ſiege de Ninive, que lorſqu'il ſe vit délivré des Scythes ; & il convient que ce fut avant la guerre de Lydie : mais il recule les époques de la domination des Scythes, de la ruine de Ninive, & de la guerre de Lydie. Il ſuppoſe que les 28 années de la domination des Scythes ne commencent qu'en 634 ; que la ruine de Ninive ne tombe qu'en 608, & que les 6 années de la guerre de Lydie ne finiſſent qu'en 597. Mais déjà nous avons montré que la domination des Scythes doit commencer vers 646 ;

(*a*) Part. II. ch. x. p. 255. & 256.

dans la ſuite nous montrerons que la guerre de Lydie doit finir vers 607 : ici nous examinerons ſeulement ſi la ruine de Ninive doit être placée en 608.

« Nous voyons dans le Prophete Jérémie, dit M. Fréret, (*a*) que Ni-» nive ſubſiſtoit encore l'an 13e. de Joſias, & que pluſieurs Juifs penſoient » à faire une ligue avec les Aſſyriens de Ninive contre les Chaldéens : mais » que ce projet ayant été renverſé par quelque obſtacle que le Prophete » n'explique point, ces mêmes Juifs avoient propoſé de s'unir avec les » Egyptiens : *Quid tibi cum via Aſſyriorum ? ... Ab Ægypto confundéris, » ſicut confuſa es ab Aſſur.* (*b*) Dans pluſieurs autres endroits de ce Pro-» phete, il eſt fait mention des Aſſyriens ; & il faut l'entendre de ceux » de Ninive ; car il nomme ceux de Babylone, *Chaldéens.* » Nous ſommes perſuadés que Ninive ſubſiſtoit encore en la 13e. année de Joſias ; mais le témoignage de Jérémie ne le prouve pas. De ce que Jérémie parle tantôt des Aſſyriens & tantôt des Chaldéens, il ne s'enſuit pas qu'au temps de la miſſion de Jérémie, ces deux peuples formaſſent encore deux Empires diſtingués. L'Auteur du IV. Livre des Rois, parle de même de Nabopolaſſar comme Roi des Aſſyriens, & de Nabuchodonoſor comme Roi des Chaldéens ; & cependant M. Fréret conviendra que Nabopolaſſar étoit Roi des Chaldéens comme Nabuchodonoſor. Nous ſoutenons avec Uſſérius qu'en la 13e. année du regne de Joſias, les Aſſyriens & les Chaldéens ne formoient enſemble qu'un ſeul Empire qui étoit encore ſous la puiſſance de Chynaladanus Roi d'Aſſyrie & de Chaldée. Jérémie ne dit point que les Juifs penſaſſent à faire une ligue avec les Aſſyriens contre les Chaldéens. Il reproche aux Juifs de chercher le ſecours tantôt des Aſſyriens & tantôt des Egyptiens. Achaz chercha vainement le ſecours des Aſſyriens contre les Iſraélites ; Ezéchias même chercha vainement le ſecours des Egyptiens contre les Aſſyriens, & dans la ſuite Sédécias chercha vainement le ſecours des Egyptiens contre les Chaldéens : il paroît que c'eſt ce que le Prophete a en vue lorſqu'il dit : *Quid tibi vis in via Ægypti ? & quid tibi cum via Aſſyriorum ? ... Ab Ægypto confundéris, ſicut confuſa es ab Aſſur.*

» Ce n'eſt, ajoute M. Fréret, qu'à la 4e. année de Joachim, fils de » Joſias, à la premiere de la captivité, ou à la 19e. avant la deſtruction du » Temple, que Jérémie parle de la ruine totale de Ninive & de l'Em-» pire des Aſſyriens, comme d'une choſe arrivée : *Viſitabo regem Baby-» lonis & terram ejus, ſicut viſitavi regem Aſſur.* » (*c*) Nous conviendrons encore qu'en la 4e. année de Joachim, la ruine totale de Ninive étoit arrivée : mais nous ajouterons auſſi que ce témoignage de Jérémie ne le prouve pas. Ce témoignage eſt tiré du Chap. L. de Jérémie ; &

(*a*) Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tom. V. p. 343. = (*b*) *Jer.* II. 18. 36 = (*c*) *Jer.* L. 18.

la prophétie du Chap. L. fait partie de la prophétie du Chap. LI. Or dans le Chap. LI. ℣. 59. il eſt expreſſément marqué que cette prophétie eſt de la 4e. année de Sédécias, c'eſt-à-dire, 11e. de la captivité, 8e. avant la deſtruction du Temple. Ainſi cette prophétie ne prouve point que Ninive fut détruite avant la 4e. année de Joachim; mais ſeulement qu'elle fut détruite avant la 4e. année de Sédécias.

Cependant M. Fréret ſuppoſant que cette prophétie prouve pour la 4e. de Joachim, continue: » La Chronologie Juive ſuivie dans le *Seder-* » *Olam*, (*a*) eſt conforme à cet endroit de Jérémie; car elle met la ruine » de Ninive à la premiere année de Nabuchodonoſor, ou à celle qui » précéda ſon entrée dans la Judée. Or, ſelon Jérémie, Joachim fils » de Joſias fut ſubjugué la 4e. année de ſon regne par Nabuchodonoſor. » On peut donc établir par la Chronologie de l'Ecriture, la date de la » priſe & de la deſtruction de Ninive, 70 ou 71 ans avant le commen- » cement du regne de Cyrus à Babylone, c'eſt-à-dire, à l'an 608 avant » l'Ere Chrétienne. » Mais *de l'aveu de tout le monde*, ſelon l'expreſſion même de M. Fréret, (*b*) *lors de la mort de Joſias, Ninive avoit été détruite par les Babyloniens & par les Medes.* Le témoignage de Joſeph & de l'Ecriture même, ſe réuniſſent pour le prouver. Nous avons déjà rapporté le témoignage de Joſeph cité par le Pere de Montfaucon. Joſeph dit que Néchao marcha avec une puiſſante armée contre les Babyloniens & les Medes qui avoient ruiné l'Empire des Aſſyriens. Il eſt conſtant par l'Ecriture même, que cette expédition de Néchao eſt de la derniere année du regne de Joſias. D'ailleurs l'Auteur du IVe. Livre des Rois, parlant de cette expédition, dit que Néchao marcha contre le Roi des Aſſyriens, qui étoit conſtamment Nabopolaſſar: & nous ſoutenons que Nabopolaſſar ne pouvoit être appellé *Roi des Aſſyriens*, que parce que, ſelon le témoignage de Joſeph, il venoit de ſubjuguer l'Empire des Aſſyriens. Or la mort de Joſias tombe vers le printemps de 610. la ruine de Ninive doit donc être antérieure au printemps de 610. Voilà ce que l'on peut établir par la Chronologie de l'Ecriture, infiniment plus ſûre que la Chronologie Juive ſuivie dans le Séder-Olam.

III. Obſervations ſur les époques par leſquelles M. Fréret prétend fixer la Chronologie des Aſſyriens; & d'abord ſur l'époque donnée par Æmilius Sura, & le calcul de Ctéſias.

C'eſt ce qui me donne lieu de propoſer ici quelques conjectures ſur les époques par leſquelles M. Fréret prétend fixer la Chronologie des Aſſyriens. Il s'autoriſe principalement du témoignage d'Æmilius Sura cité par Velléius Paterculus. Il obſerve que ſelon ce témoignage d'Æmilius Sura, il doit y avoir 1905 ans depuis le commencement de Ninus juſqu'à la défaite de Tigrane & de Mithridate en l'année 63 avant l'Ere vulgaire; d'où il conclut que l'Empire des Aſſyriens a commencé ſous Ninus l'an 1968 avant l'Ere vulgaire. Il remarque auſſi que ſelon Diodore,

(*a*) *Seder-Olam*, *cap.* 24. *&* 25. = (*b*) Dans la même Diſſert. p. 342.

Ctéſias donnoit plus de 1360 ans de durée à l'empire des Aſſyriens ; & que dans un autre endroit, Diodore dit plus de 1400 : » Ce qui vient, » ſans doute, ajoute-t-il, (*a*) de ce que Diodore a confondu les en- » droits de Ctéſias, où cet Auteur commençoit à compter du regne de » Bélus, avec ceux où il commençoit ſeulement à Ninus fils de Bélus, » le premier dont les conquêtes aient augmenté l'étendue de l'empire » d'Aſſyrie. » Enſuite il compare les témoignages de Diodore & d'Æmilius Sura, & il dit : (*b*) « Si l'empire des Aſſyriens a été détruit entiére- » ment avec la ville de Ninive, l'an 608 avant l'Ere Chrétienne, ou » l'année qui précéda le commencement de la captivité des Juifs & la » conquête de la Judée par Nabuchodonoſor ; ..... cet Empire ayant com- » mencé l'an 1968, a duré préciſément 1360 ans, comme le dit Diodore » après Ctéſias. Diodore marque à la vérité, que cette durée étoit de » plus de 1360 ans, & dans un autre endroit, il dit plus de 1400 : mais » c'étoit ſans doute en y comprenant le regne de Bélus, ou en tout, ou » en partie, que Jules Africain cité par le Syncelle, fait de 55 ans. » Ce calcul de M. Fréret ne ſe trouve juſte qu'en ſuppoſant que la ruine de Ninive ſoit de l'an 608 : mais nous venons de prouver par l'Ecriture même, que Ninive étoit détruite avant 610 : alors on ne trouve plus préciſément 1360 ans de durée, mais tout au plus 1358. Il eſt vrai que s'il n'y avoit que ces deux années de moins, la différence ne ſeroit pas grande. Mais je crois qu'il y auroit moyen de conſerver le nombre entier de 1360 ans ; & par là nous aurions peut-être une époque plus préciſe de la ruine de Ninive. M. Fréret remarque lui-même dans les exemplaires de Velléius Paterculus, & dans le texte même d'Æmilius Sura, des variantes de lecture dans les nombres : il obſerve qu'au lieu de 1905, l'édition de Béatus Rhénanus porte 1995. Je conviendrai volontiers que cette derniere lecture eſt vicieuſe : mais je ſoupçonnerois auſſi quelque vice dans la lecture même de 1905. Je ſoupçonnerois qu'au lieu de CIↃIↃCCCCV Æmilius Sura auroit écrit CIↃIↃCCCCX. (1910) Alors le commencement de Ninus ſe trouvera en 1973 : ôtez-en 1360 ; vous aurez l'an 613, qui pourroit bien être l'époque de la ruine de Ninive. Cela n'empêcheroit pas que cette ville n'eut été aſſiégée peut-être dès 615, comme nous l'avons ſuppoſé d'abord : le ſiege pourroit avoir duré juſqu'en l'année 613 qui étoit la vingt-huitieme de Joſias & la 12e. de Nabopolaſſar.

IV. Sur le calcul de Velléius Paterculus, & ſur celui de Juſtin.

M. Fréret obſerve que ſelon Velléius Paterculus l'Empire d'Aſie avoit été occupé pendant 1070 ans par les Aſſyriens, lorſqu'il paſſa aux Medes en la perſonne de Pharnaces ou Arbaces, qui priva de l'empire & de la vie Sardanapale roi de Ninive. Sur quoi il s'exprime ainſi : (*c*) » Si les

(*a*) Pag. 356. = (*b*) Pag. 372. = (*c*) Pag. 373.

» 1070 ans de Velléius ont commencé l'an 1968, ils ont fini l'an 898 ; & » c'eſt à cette année qu'il faut placer.... la priſe de Ninive par Arbaces ou » Pharnaces, & la mort de Sardanapale.... Juſtin aſſigne 350 ans à la durée » des Medes depuis Arbaces juſqu'à Cyrus..... Le calcul de Velléius don- » neroit 338 ; c'eſt-à-dire, 12 ans moins que Juſtin. » Mais ſi les 1070 de Velléius ont commencé dès l'an 1973, ils ont fini dès l'an 903 ; & c'eſt à cette année, qu'il faudra fixer la priſe de Ninive par Arbaces ; alors le calcul de Velléius donnera 343 ans depuis Arbaces juſqu'à Cyrus, c'eſt-à-dire, ſeulement 7 ans moins que Juſtin. Ou plutôt n'auroit-on point lu originairement dans Velléius 1073, CIↃLXXIII. alors la priſe de Ninive par Arbaces tomberoit en 900 ; de là juſqu'à Cyrus il n'y auroit que 340 ans ; & peut-être auroit-on lu originairement dans Juſtin, 340 : alors le calcul de Velléius & le calcul de Juſtin s'accorderoient. La ſuite pourra confirmer cette conjecture.

Selon le texte de Velléius, tel qu'on le lit aujourd'hui, la priſe de Ninive par Pharnaces tombe en l'année 770 avant le conſulat de Vinicius, c'eſt-à-dire, 740 avant l'Ere Chrétienne vulgaire. M. Fréret fait remarquer que les dates rapportées par Velléius avant & après celle-là, prouvent que celle-là eſt fauſſe. Il compare les témoignages de Ctéſias & d'Hérodote ; il en conclut que la révolte d'Arbaces devroit avoir éclaté 357 ans avant Cyrus, c'eſt-à-dire, l'an 917 avant l'Ere Chrétienne ; & que ſi Velléius a ſuivi ce calcul, il a dû mettre l'an 947, c'eſt-à-dire, IↃCCCCXLVII, au lieu de IↃCCLXX. Mais d'abord il n'y a guere de reſſemblance entre ces deux nombres : de plus l'an 947 ne convient pas avec les 1070 ou 1073 dont Velléius parle en cet endroit. Je ſoupçonnerois donc, qu'au lieu de IↃCCLXX, il faudroit lire IↃCCCCXXX ; c'eſt-à-dire, l'an 930 avant le Conſulat de Vinicius, 900 avant l'Ere vulgaire ; & ce ſera préciſément le terme des 1073 années comptées depuis le commencement de Ninus en 1973, & la durée de l'Empire des Medes depuis Arbaces juſqu'à Cyrus ſera de 340 ans.

Quant aux 357 années qui réſultent du calcul de Ctéſias comparé avec le calcul d'Hérodote, » cette différence vient ſans doute, dit M. » Fréret, (*a*) de ce que les uns ont compté du commencement de la » guerre, & les autres de la fin. Une révolution comme celle qui ar- » riva à Ninive au temps d'Arbaces, eſt un événement qui demande » un certain eſpace de temps. » Ainſi M. Fréret ſuppoſe que la révolte d'Arbaces éclata en 917, & que Ninive ne fut priſe qu'en 898, ou plutôt elle fut priſe en 900. Mais il me ſemble que le calcul même de Ctéſias pourroit bien ſe réduire à 340. Voici la Chronologie des Rois Medes ſelon Ctéſias, cité par Diodore.

(*a*) Pag. 374.

1. Arbaces

1. Arbaces a régné ...	28 ans.	
2. Mandaucès.	50	
3. Soſarmus.	30	
4. Artycas	50	
5. Arbianès.	22	
6. Arſæus.	40	Total des huit, 282 ans.
7. Artynès.	22	des deux, 75
8. Artibarnas.	40	Total des dix, 357 ans.
9. Aſtibarès.		
10. Apandas ou Aſtyigas. .		

Diodore ne marque point combien Ctéſias donnoit de regne aux deux derniers : Hérodote donnoit 40 ans à l'un, & 35 à l'autre : & en réuniſſant tous ces regnes on trouve le total de 357 ans. Mais pluſieurs ſoupçonnent qu'Artynès à qui Ctéſias donne 22 ans de regne, eſt le même que Phraortes à qui Hérodote donne auſſi 22 ans : & qu'Artibarnas qui ſuccede à Artynès, & à qui Ctéſias donne 40 ans, eſt le même que Cyaxares qui ſuccede à Phraortes, & à qui Hérodote paroît donner auſſi 40 ans. Or Cyaxares ſucceſſeur de Phraortes fut pere d'Aſtyages qui doit être le même qu'Aſtyigas ou Apandas : d'où il ſuit qu'Aſtibarès doit être le même qu'Artibarnas : alors le total des regnes eſt réduit à 317 années : & en effet le P. Pétau & quelques autres le ſuppoſent ainſi. Mais nous avons montré qu'au lieu des 40 années données à Cyaxares, il faut en compter au moins 61, en y comprenant les 28 de la domination des Scythes : alors le total des regnes ſera 338. Suppoſons qu'Arbianès ait régné 24 ans au lieu de 22 ; & nous aurons les 340 années qui réſultent du calcul de Velléius.

V. Sur le calcul de Caſtor.

Enfin M. Fréret obſerve que Caſtor donne 1280 ans de durée à l'empire des Aſſyriens, à compter depuis Ninus ſucceſſeur de Bélus, juſqu'à un autre Ninus ſucceſſeur d'un Sardanapale, que M. Fréret prétend être différent de celui dont parle Velléius ; & il ajoute : (*d*) » Si l'on compte les 1280 ans de durée que Caſtor donne aux Aſſyriens, » de l'année 1968, le regne de ce Ninus poſtérieur à Sardanapale, » par où il terminoit le Canon des Rois d'Aſſyrie, tombera à l'année » 688 avant l'Ere chrétienne. Or cette même année 688 eſt celle où » commença l'empire des Medes ſur la haute Aſie, ſelon Hérodote ; » cet Empire ayant duré 128 ans juſqu'au commencement du regne » de Cyrus. » Mais nous avons fait remarquer que cet Empire ne doit avoir duré que 118 ans, à commencer de 678 : & ſi l'on compte les 1280 ans de Caſtor depuis l'année 1973, ils expireront en 693, quinze

(*d*) Pag. 372.

ans avant l'empire des Medes ſur la haute Aſie ; & il ne ſe trouve là aucune époque qui puiſſe être le terme de la Chronologie de Caſtor. Peut-être ſon calcul ſe réduiſoit-il à 1240 ou 1250 années, qui ſe terminoient vers 734 ou 724, c'eſt-à-dire, vers le temps où pourroit ſe terminer le regne de Théglathphalaſar à qui ſuccéda Salmanaſar qui vint aſſiéger Samarie en 724. Je croirois avec Uſſérius que ce Théglathphalaſar pourroit être le même que ce Ninus dont parle Caſtor ; ce Ninus, ſelon Caſtor, étoit ſucceſſeur de Sardanapale : & ſelon la remarque d'Uſſérius, ce Sardanapale, ou Sardan-Pul, pouvoit être fils de ce Pul ou Phul, roi de Ninive, qui vint au ſecours de Manahem roi d'Iſraël. D'ailleurs en ſuppoſant que le Phraortes d'Hérodote ſoit le même qu'Artynès de Ctéſias, il s'enſuit que Déjoces eſt le même qu'Arſæus à qui Ctéſias donne quarante ans de regne : or en réuniſſant ces quatre regnes :

Déjoces,	40 ans.
Phraortes,	22 ans.
Cyaxares,	61 ans.
Aſtyages,	35 ans.
Total,	158 ans.

il s'enſuit que Déjoces a été reconnu Roi environ 158 ans avant Cyrus, c'eſt-à-dire, vers 718, comme nous l'avons établi ci-devant. Ainſi les 1240 ou 1250 années comptées depuis le commencement de Ninus fils de Bélus en 1973, ſe termineront avec le regne de Ninus le jeune ou Théglathphalaſar, en 734 ou 724 ; c'eſt-à-dire, trois ans avant que Déjoces commençât d'exercer quelque autorité dans ſa nation, ou ſix avant qu'il y fût reconnu roi : ſon autorité commençant vers 731, & ſon regne vers 718.

Ainſi le calcul de Velléius conduira l'empire d'Aſſyrie juſqu'au temps d'Arbaces, premier auteur de l'affranchiſſement des Medes : le calcul de Caſtor conduira cet Empire juſques vers le temps de Déjoces premier roi des Medes ; le calcul de Ctéſias le conduira juſqu'à la ruine de Ninive, l'an 613 avant l'Ere Chrétienne, 1360 ans depuis le commencement de Ninus fils de Bélus.

M. le Préſident Bouhier, dans ſa Diſſertation ſur Sardanapale, (a) ſuppoſe que le Nabuchodonoſor dont il eſt parlé dans le livre de Tobie, & qui prit Ninive, eſt le même que le grand Nabuchodonoſor

(a) Voyez dans les Diſſertations de M. le Pr. Bouhier ſur Hérodote, ch. xx. ſur Sardanapale, §. 10. p. 237.

qui prit Jéruſalem ; & il en conclut que la priſe de Ninive ne peut pas être placée avant l'année 607, qui eſt la premiere du grand Nabuchodonoſor. Il ſuppoſe que l'Aſſuérus, qui ſelon le livre de Tobie, marcha avec Nabuchodonoſor contre Ninive, eſt Cyaxares ; que ce Prince ne monta ſur le trône qu'en 634 ; & que les 28 années de la domination des Scythes ne peuvent ainſi expirer avant 606 : d'où il conclut que la ruine de Ninive eſt poſtérieure à l'an 606. Enfin il prétend que l'éclipſe qui termina la guerre de Lydie, eſt de l'an 597 ; & qu'ainſi les ſix années de cette guerre commencerent en 602 ; d'où il conclut que la priſe de Ninive doit être placée entre 606 & 602 ; & il la met en 603 qui étoit la 7e. année de Joachim, fils de Joſias. Mais nous ſoutenons avec le P. de Montfaucon, que la priſe de Ninive doit être placée ſous le regne de Joſias : & nous en concluons que le Nabuchodonoſor du livre de Tobie eſt Nabopolaſſar pere du grand Nabuchodonoſor. Nous avons diſcuté ce qui regarde l'époque du regne de Cyaxares, & la fin de la domination des Scythes : nous allons diſcuter ce qui regarde la guerre de Lydie, & l'éclipſe qui la termina ; & nous eſſaierons de confirmer ainſi ce que nous venons d'établir touchant l'époque de la ruine de Ninive, que nous plaçons en l'année 613 avant l'Ere Vulgaire, 28e. de Joſias.

VI. Obſervation ſur le ſentiment de M. le Pr. Bouhier, touchant l'époque de la ruine de Ninive.

ARTICLE V. *Commencement du regne d'Alyattes roi de Lydie. Guerre de Cyaxares contre Alyattes. Eclipſe prévue par Thalès. Aſſociation de Nabuchodonoſor. Captivité de Babylone.*

Alyattes, roi de Lydie, auprès de qui les Scythes ſe réfugierent, & ſous qui éclatta la guerre des Medes contre les Lydiens, régna 57 ans, & eut pour ſucceſſeur Créſus qui régna 14 ans ſelon Hérodote. Selon Euſebe, Créſus étoit dans la 15e. année de ſon regne, lorſque Cyrus le réduiſit en captivité, & ſe rendit maître de Sardes. Nous juſtifierons dans la ſuite l'époque d'Euſebe, qui met la priſe de Sardes en la premiere année de la LVIII. Olympiade, 548e. avant l'Ere Vulgaire. De cette époque de la priſe de Sardes, il ſuit que les 14 années entieres du regne de Créſus ont dû commencer en 562, & que les 57 du regne d'Alyattes ont dû commencer en 619.

I. Commencement du regne d'Alyattes roi de Lydie.

Alyattes, pendant les ſix premieres années de ſon regne, fut occupé à continuer le ſiege de Milet qui avoit déjà duré 6 ans ſous le regne de Sadyattes ſon prédéceſſeur. Le ſiege de Milet ne doit donc finir que vers l'an 613 ou 614. Il n'y a pas d'apparence qu'Alyattes ait eu à ſoutenir en même-temps & le ſiege de Milet, & la guerre contre Cyaxares. Ainſi il paroît que la guerre de Cyaxares contre Alyattes ne doit pas avoir commencé avant 613. D'ailleurs cette guerre ne dura que ſix ans ; & nous allons montrer que la ſixieme année de cette

II. Guerre de Cyaxares contre Alyattes.

guerre doit tomber en 607, d'où il ſuit que la premiere année doit tomber en 612.

III. Eclipſe prévue par Thalès.

Le P. de Montfaucon reconnoît que la bataille qui ſe donna entre les Medes & les Lydiens en la 6e. année de la guerre de Cyaxares contre Alyattes, fut remarquable par une éclipſe qui changea tout d'un coup le jour en une nuit très-obſcure, & qui épouvanta les deux peuples, de telle ſorte qu'ils ceſſerent auſſi-tôt le combat, & ne penſerent plus qu'à ſe hâter de faire la paix. Il reconnoît que cette éclipſe fut prédite chez les Grecs par Thalès Miléſien, l'un des ſept Sages de la Grece. Mais il n'examine point en quelle année cette éclipſe dut tomber. Il fixe le commencement de la guerre contre les Lydiens en la 16e. année de Joſias; d'où il ſuit que la 16e. année de Joſias étant la premiere de cette guerre; la 6e. année de cette guerre doit être la 21e. du regne de Joſias: or la 21e. année de Joſias tombe en l'année 620 avant l'Ere Vulgaire, d'où il ſuit que pour juſtifier ſur ce point le calcul du P. de Montfaucon, il faudroit que l'éclipſe célebre de la 6e. année de la guerre de Cyaxares contre Alyattes, tombât en l'année 620 avant l'Ere Vulgaire. Mais Thalès n'avoit encore alors que 20 ans: & d'ailleurs ceux qui ont examiné en quelle année pouvoit tomber cette éclipſe, ne la placent qu'en l'une de ces quatre années: 585, 597, 601, 607: il faut donc que l'une de ces quatre années ſoit la 6e. de la guerre de Cyaxares contre Alyattes. Eudeme cité par S. Clément d'Alexandrie, (*a*) place cette éclipſe vers la L. Olympiade; & on lit dans Pline (*b*) qu'elle arriva en l'année CLXX. (*c*) de Rome, 4e. de la XLVIII. Olympiade: de-là Langius concluoit (*d*) que cette éclipſe étoit celle qui arriva le 27 Mai en l'année 4129 de la Période Julienne, 585 avant l'Ere Vulgaire. Mais le P. Hardouin obſerve (*e*) que cette éclipſe de l'année 585 tombe ſous le regne d'Aſtyages; & qu'ainſi ce ne peut être celle qui dut tomber ſous le regne de Cyaxares: il prétend que celle qui dut tomber ſous le regne de Cyaxares, doit être celle de l'an 597, & qu'au lieu de CLXX de Rome, il faut lire dans Pline CLVII. M. Fréret, ſans rien changer au texte de Pline, ſuppoſe ſeulement que Pline & Eudeme ſe ſont trompés. » Il y a grande apparence, dit-il, (*f*) qu'ils ſe ſont trompés, & » que comme Thalès avoit prédit pluſieurs éclipſes différentes, ils n'ont » pas diſtingué celle dont parle Hérodote, qui étoit arrivée la 6e. année » de la guerre des Medes, & pendant le regne de Cyaxares. » M. le

(*a*) *Clem. Alex. Stroma. l.* 1. = (*b*) *Plin. l.* 11. *c.* 12. = (*c*) Un MS. de la Biblioth. du Roi, lit CLX. cinq autres liſent CLXX. = (*d*) *Langius de annis Chriſti, l.* 11. *c.* 9. *p.* 293. *Sic & Scalig. in Animadv. in Chron. Euſ.* = (*e*) *Hard. Chron. Sacræ ad an. ante Chriſt.* 597. = (*f*) Diſſert. ſur l'Hiſt. des Aſſyriens, Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, Tome V. p. 349.

Préſident Bouhier, ſans égard aux textes de Pline & d'Endeme, penſe (*a*) comme M. Frérer, que cette éclipſe de la 6e. année de la guerre des Lydiens eſt celle de l'année 597. Mais ſi cette éclipſe tomboit en 597, il faudroit en conclure que la guerre des Medes contre les Lydiens n'auroit commencé qu'en 602; & nous avons montré que la domination des Scythes doit avoir fini vers 618: d'où il ſuivroit qu'il y auroit eu un intervalle de 16 ans entre la fin de la domination des Scythes & la guerre contre les Lydiens. comment Cyaxares auroit-il différé ſi long-temps à faire éclater ſon reſſentiment contre les Scythes qui s'étoient réfugiés auprès de ce Prince, ou contre ce Prince qui refuſoit de les lui livrer? D'ailleurs la paix fut ſcellée entre les Medes & les Lydiens par le mariage d'Aſtyages fils de Cyaxares, avec Aryénis fille d'Alyattes; & quelques-uns croient que ce fut de ce mariage que naquit le jeune Cyaxares qui eſt appellé dans l'écriture *Darius le Mede*, & qui étoit âgé de 62 ans lorſqu'il entra en poſſeſſion de l'empire des Chaldéens, en la 21e. année du regne de Cyrus, 538 avant l'Ere vulgaire: d'où il ſuit qu'il étoit né en l'année 600: donc la paix étoit faite entre les Medes & les Lydiens dès l'année 600: donc l'éclipſe de l'année 597 ne peut être celle de la 6e. année de la guerre contre les Lydiens. C'eſt peut-être ce qui a donné lieu à Uſſérius de prétendre (*b*) que l'éclipſe de la 6e. année de la guerre contre les Lydiens, eſt celle de l'année 601 avant l'Ere vulgaire, CLIII^e. de Rome, 4e. de la XLIVe. Olympiade. Mais il faudroit en conclure que la guerre contre les Lydiens n'auroit commencé qu'en 606; c'eſt-à-dire, 12 ans après la fuite des Scythes; cela paroît encore trop éloigné. Enfin un chronologiſte Allemand nommé *Chriſtophle Helvicus*, (*c*) (& peut-être encore d'autres avec lui,) diſtingue deux éclipſes prévues par Thalès; l'une ſous Aſtyages en 585, l'autre ſous Cyaxares en 607: de-là il ſuivra que la guerre contre les Lydiens aura éclaté en 618, c'eſt-à-dire, ſix ans après la fuite des Scythes, deux ans après la paix faite par Alyattes avec les Miléſiens, & dans l'année même qui ſuivit la ruine de Ninive. Ainſi tout s'accorde: Cyaxares après avoir ſatisfait ſa vengeance ſur les Aſſyriens, aura tourné ſes armes contre les Lydiens. On peut avoir confondu cette éclipſe qui arriva ſous Cyaxares en l'année 607. avant l'Ere vulgaire, CXLVII^e. de Rome, 2e. de la XLIIIe. Olympiade, avec celle qui n'arriva que 22 ans après ſous Aſtyages en l'année 585 avant l'Ere vulgaire, CLXIX^e. ou CLXX^e. de Rome, 3e. ou 4e. de la XLVIIIe. Olympiade.

Il eſt aiſé de répondre à l'unique motif que M. le Préſident Bouhier allegue pour rejetter cette éclipſe » Des quatres éclipſes antérieures à

(*a*) Diſſertation ſur Hérodote, chap. IV. ſur la Chronologie des Rois Medes, p. 42. = (*b*) *Uſſer. Ann. Vet. Teſt. an. ant. Ær. Vulgar.* 601. Prideaux Hiſt. des Juifs, Part. I. Liv. I. Chronol. de M. Lancelot, en l'année 601. = (*c*) *Chriſt. Helvici Theatr. Hiſtoricum, Cieſſæ Heſſorum*, 1618. *in-fol. max.*

» celle de 4129 (ou 585) il faut rejetter, dit-il, (*a*) les trois premieres, » qui arriverent au mois de Juin 4107 (ou 607,) de Mai 4111 (ou 603) » & de Septembre 4113 (ou 601.) La raiſon eſt qu'Alyattes ne commen- » ça à régner que cette derniere année, comme on le verra au Cha- » pitre ſuivant. Or Hérodote dit que quand cette éclipſe arriva, il y » avoit déjà près de ſix ans, qu'il étoit en guerre avec Cyaxares. » Mais dans le Chapitre auquel M. le Préſident nous renvoie, lui-même place le commencement d'Alyattes en 4099 (ou 615 ;) & nous avons déjà fait obſerver que ce Prince peut être monté ſur le trône dès l'an 619. Rien n'empêche donc que l'éclipſe de la 6e. année de la guerre qu'il eut à ſoutenir contre Cyaxares, ne puiſſe être celle de l'année 607.

IV. Aſſociation de Nabuchodonoſor.

L'année 607 avant l'Ere vulgaire, troiſieme du regne de Joachim, fut la premiere du regne de Nabuchodonoſor, comme le reconnoît le P. de Montfaucon ; mais ce ne fut pas la vingt-unieme & derniere de Nabopolaſſar, comme le P. de Montfaucon le ſuppoſe. Selon Daniel, (*b*) Nabuchodonoſor étoit dans la premiere année de ſon regne lorſqu'il vint en Judée vers la fin de la troiſieme de Joachim ; dès-lors ce Prophete lui donne le nom de *roi de Babylone* ; & Béroſe nous apprend que dès-lors ce Prince avoit été aſſocié à l'Empire par ſon pere. En effet ſelon le Canon de Ptolémée, Nabopolaſſar n'étoit monté ſur le trône de Babylone qu'en 625 ; d'où il ſuit qu'en 607 finiſſoit la 18e. année de ſon regne, & commençoit la 19e. en ſorte que la vingt-unieme & derniere ne dut commencer qu'en 605 ; & peut-être s'étendit-elle juſques ſur 604. Auſſi voyons-nous que Daniel ayant été emmené à Babylone en la quatrieme année de Joachim ; il y avoit déjà paſſé trois ans, (*c*) lorſque Nabuchodonoſor eut le ſonge myſtérieux de la ſtatue ; & Daniel marquant l'époque de ce ſonge, le date (*d*) de la ſeconde année de Nabuchodonoſor : c'étoit la ſeconde depuis la mort de ſon pere, la quatrieme depuis ſon aſſociation.

V. Captivité de Babylone.

Le P. de Montfaucon laiſſe incertaine l'époque des 70 années de la captivité de Babylone ; mais elles doivent ſe terminer à la premiere année du regne de Cyrus à la tête du nouvel Empire des Perſes formé de la réunion des Babyloniens, des Medes & des Perſes. Or cette premiere année du regne de Cyrus tombe en l'année 536 avant l'Ere vulgaire : donc les 70 années de captivité ont dû commencer vers l'année 606 ; donc elles ont commencé à la premiere priſe de Jéruſalem par Nabuchodonoſor au commencement de la quatrieme année de Joachim ; c'eſt-à-dire, à la fin de l'année 607 avant l'Ere vulgaire. Donc l'année 606 a été la premiere des 70 années de captivité.

(*a*) Diſſert. ſur Hérodote à l'endroit cité. = (*b*) *Dan.* 1. 1. = (*c*) *Dan.* 1. 5. 18. = (*d*) *Dan.* 11. 1.

ARTICLE VI. *Naiſſance de Cyaxares II. & de Cyrus. Commencement du regne d'Aſtyages. Commencement de Cyaxares II. & de Cyrus. Priſe de Sardes. Priſe de Babylone. Fin de l'empire des Medes.*

I. Naiſſance de Cyaxares II. & de Cyrus.

Nous avons déjà fait remarquer que Cyaxares fils d'Aſtyages, étoit âgé de 62 ans lorſqu'il entra en poſſeſſion de l'empire des Chaldéens, en la vingt-unieme année du regne de Cyrus, 538e. avant l'Ere Chrétienne vulgaire; de-là il ſuit qu'il étoit né en l'année 600. Dès l'année ſuivante naquit Cyrus ſon neveu, qui avoit 61 ans lorſque Cyaxares en avoit 62. En effet Cyrus mourut âgé de 70 ans, après 30 ans de regne. Or les trente années de ſon regne commencent en la premiere de la LV. Olympiade, 559e. avant l'Ere Chrétienne vulgaire; il mourut donc en 529 : il étoit donc né en 599. Et ceci nous ſert à juſtifier le long regne de Cyaxares pere d'Aſtyages & biſaïeul de Cyrus. Avant qu'Aſtyages épouſât Aryénis fille d'Alyattes, il avoit déjà eu d'une premiere femme, une fille nommée *Mandane*; & du vivant même de Cyaxares ſon pere, il l'avoit donnée en mariage à Cambyſe roi des Perſes: de ce mariage naquit Cyrus, qui avoit 40 ans lorſqu'Aſtyages mourut après 35 ans de regne; d'où il ſuit que Cyrus étoit né 5 ans avant le regne d'Aſtyages. Cyaxares pere d'Aſtyages avoit donc vu dès-lors ſa troiſieme génération dans Cyrus petit-fils d'Aſtyages : il n'eſt donc pas étonnant qu'il ſe trouve être alors dans la cinquante-ſeptieme année de ſon regne : il n'eſt donc pas étonnant qu'il ſoit parvenu juſqu'à la 62e. année : il pouvoit n'avoir encoré que 80 ans lorſqu'il mourut ; en ſorte qu'il avoit peut-être 18 ou 20 ans lorſqu'il monta ſur le trône.

II. Commencement du regne d'Aſtyages.

Le P. de Montfaucon met le commencement du regne d'Aſtyages en la 26e. année du regne de Joſias. Or la 26e. année du regne de Joſias tomba en l'année 615 avant l'Ere Vulgaire ; & ſelon Hérodote, Aſtyages n'a régné que 35 ans ; d'où il ſuivroit que le regne d'Aſtyages finiroit en l'année 580. Mais ſelon Hérodote même, la fin d'Aſtyages doit être liée avec le commencement des 30 années du regne de Cyrus. Or le commencement de ces 30 années du regne de Cyrus tombe en 559 : donc les 35 années du regne d'Aſtyages ne doivent commencer que vers 594 : ou plutôt en conciliant Hérodote avec Xénophon, Aſtyages commença de régner dès l'année 595; & il avoit régné 35 ans, lorſque Cyaxares ſon fils lui ſuccéda en 560, quelques mois avant que Cyrus parût à la tête des Perſes en 559.

III. Commencement de Cyaxares II. & de Cyrus.

Cyaxares ſuccéda donc à Aſtyages ſon pere en 560. A peine fut-il monté ſur le trône, qu'il apprit que le roi de Babylone armoit puiſſamment contre lui, & qu'il avoit engagé dans ſa querelle pluſieurs Princes, entr'autres Créſus roi de Lydie. Cyaxares dépêcha vers Cambyſe pour lui demander du ſecours; Cyrus fut mis à la tête de l'armée deſtinée

pour Cyaxares ; & c'eſt de là que ſe comptent les 30 années de regne que quelques anciens donnent à Cyrus. Cyaxares & Cyrus marcherent d'abord enſemble ; Cyrus marcha enſuite ſeul, à la tête des Perſes & des Medes, tandis que Cyaxares reſtoit en Médie. Ce fut alors que Cyrus ſe rendit maître de Sardes & de Babylone : il faut fixer l'époque de ces deux événements.

IV. Priſe de Sardes.

Solin (*a*) met la priſe de Sardes en la LVIII. Olympiade, ſans en ſpécifier l'année. Soſicrate cité par Diogene Laerce, (*b*) ſemble ſuppoſer que cet événement arriva en la quatrieme année, 545e. avant l'Ere Chrétienne vulgaire. Euſebe (*c*) place cet événement en la premiere année, 548e. avant l'Ere Vulgaire. M. Fréret voudroit confirmer l'époque de Soſicrate par la chronique de Paros : mais il me ſemble que cette chronique peut également ſervir à confirmer l'époque d'Euſebe. Voici la remarque de M. Fréret : (*d*) » La chronique de Paros fait mention de » Créſus en deux endroits, ligne 56 & ligne 57 ; il eſt parlé de Delphes » dans la premiere ; mais comme il ne reſte que des mots & des lettres à » demi-effacées, qui ne font aucun ſens complet, on ne peut s'aſſurer » de ce qui étoit marqué, ſi ce n'eſt qu'il s'agiſſoit d'une des deux ambaſ- » ſades de Créſus à l'Oracle de Delphes. Les premiers chiffres de cette » époque ſont effacés : mais par la comparaiſon des époques antérieures » & poſtérieures, on conclut que les lettres ΔΔΔΔΙΙ. en chiffres Romains » XXXXII. ſont les reſtes de ΗΗΔΔΔΔΙΙ. ou de CCLXXXXII. L'Am- » baſſade dont il étoit parlé en cet endroit de la Chronique, tomboit » donc à l'an 292 avant la derniere époque, & à l'an 70 avant le paſſage » de Xerxès dans la Grece, c'eſt-à-dire, à l'an 550 avant Jeſus- » Chriſt ; (*e*) car la date du paſſage de Xerxès eſt de l'aveu unanime de » tous les Chronologiſtes, de l'an 480. La ſeconde époque parle ſûre- » ment de la priſe de Sardes ; mais la date étant totalement effacée, » nous ne ſavons quelle étoit l'opinion de l'Auteur de cette Chronique, » il eſt pourtant conſtant que l'Ambaſſade de Créſus à Delphes étoit de » l'an 550. Ce Prince envoya deux fois différentes conſulter l'Oracle ; & » ce fut ſeulement après la derniere réponſe d'Apollon, qu'il entreprit la » guerre contre Cyrus. Nous voyons, par le récit d'Hérodote, que la » guerre dura plus d'une année ; on peut même conclure de la réponſe » d'Apollon à la troiſieme Ambaſſade de Créſus, qu'elle avoit duré trois » ans. Ce prince ayant envoyé après ſa captivité, faire des reproches à » l'Oracle de Delphes, de ce que ſa réponſe l'avoit engagé dans une » guerre, dont l'événement lui avoit été ſi funeſte, le Dieu répon-

II. Commencement de l'Empire de Cyrus.

III. Commencement de Cyaxares II. & de Cyrus.

(*a*) *Apud Polyhiſtor.* c. 7. — (*b*) *Diog. Laert. in vita Periandri.* — (*c*) *Euſeb. Can. Chron. Hieron.* Lv III. — (*d*) Recherches ſur l'Hiſtoire de Lydie, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, Tom. V, p. 274. — (*e*) C'eſt-à-dire, avant l'Ere Chrétienne Vulgaire.

» dit

» dit (*a*) que Créſus avoit été puni pour les crimes de ſes peres, & que » lui Apollon n'avoit pu changer les deſtinées ; que tout ce qu'il avoit » pu faire en reconnoiſſance des riches préſents faits à ſon temple, avoit » été de reculer de trois années la perte de Créſus. Ce diſcours ſuppoſe » que Sardes n'a été priſe, & le royaume des Lydiens détruit, que trois » ans après la ſeconde réponſe de l'Oracle ; ſi à ces trois ans on ajoute » deux années pour le temps des deux Ambaſſades envoyées à Delphes, » il y aura cinq ans entre la priſe de Sardes & la premiere Ambaſſade de » Créſus à Delphes, l'an 550 avant l'Ere chrétienne ; par là Sardes aura » été priſe par Cyrus l'an 545, & l'Auteur de la Chronique de Paros ſera » conforme à Soſicrate. » M. le Pr. Bouhier adopte la remarque de M. Fréret ; & il en conclut que la priſe de Sardes doit être fixée à la derniere année de l'Olympiade LVIII. c'eſt-à-dire, à la fin de l'an 545, ou au commencement de l'an 544 parce que la derniere année de l'Olympiade LVIII. s'étendoit ſur ces deux années. Mais pour trouver cette conformité entre l'Auteur de la Chronique de Paros & Soſicrate, M. Fréret ſuppoſe que des deux Ambaſſades de Créſus à Delphes, la premiere eſt celle dont parle l'Auteur de la Chronique de Paros : au lieu de quoi ſi l'on ſuppoſe que l'Ambaſſade dont parle cet Auteur eſt la ſeconde, cet Auteur ſe trouvera conforme à Euſebe. M. Fréret reconnoît pour conſtant que l'Ambaſſade dont parle cet Auteur eſt de l'an 550 ; & il remarque que par la troiſieme réponſe de l'Oracle, il paroît que Sardes n'a dû être priſe que 3 ans après la ſeconde : or l'année 550 étant comptée pour la premiere de ces trois années, l'année 548 ſera la troiſieme ; & le calcul de la Chronique de Paros ſe trouvera conforme au calcul d'Euſebe. D'ailleurs ſi Sardes n'a été priſe qu'en 545, il s'enſuivra que les 14 années du regne de Créſus ne commenceront qu'en 559 ; il s'enſuivra que les 57 années du regne d'Alyattes ne commenceront qu'en 616 ; il s'enſuivra que les 6 dernieres années du ſiege de Milet n'auront fini qu'en 610 ou 611. Mais nous avons fait remarquer que la guerre entre les Medes & les Lydiens a dû commencer dès 612 : d'où il ſuit que dès 612 les ſix dernieres années du ſiege de Milet étoient révolues ; d'où il ſuit que dès 618 Alyattes devoit être ſur le trône ; & dès-lors le calcul d'Euſebe devient préférable au calcul de Soſicrate : Alyattes ſera monté ſur le trône en 619 ; Créſus lui aura ſuccédé en 562, & Sardes aura été priſe en 548.

V. Priſe de Babylone.

Cyrus, après s'être rendu maître de Sardes, forma le deſſein de ſubjuguer auſſi Babylone ; & ſelon le Canon de Ptolémée, il monta ſur le trône des rois Babyloniens en l'année 209 de l'Ere de Nabonaſſar ; 538 avant l'Ere vulgaire ; c'eſt donc en cette année que doit être placée la priſe de Babylone par Cyrus. Or le Darius Mede qui ſuccéda à Balthaſar, ſelon le témoignage de Daniel, ne peut être que Cyaxares roi des

(*a*) *Herodot. l.* 1, *n.* 91.

Medes, dont parle Xénophon : en effet ſelon cet Hiſtorien, Cyrus devenu maître de Babylone y fit préparer un palais magnifique pour Cyaxares ſon oncle, à qui il déféra la principale autorité ſur cet empire qu'il venoit de conquérir. C'eſt donc en cette même année 538, que Cyaxares nommé *Darius le Mede*, ſuccéda à Balthaſar, étant alors âgé de 62 ans.

VI. Fin de l'Empire des Medes.

Enfin Cyaxares mourut après avoir régné deux ans ſur les Chaldéens, & 24 ans ſur les Medes ; ces deux Empires paſſerent ſous la puiſſance de Cyrus ; & vers le même temps, Cambyſe roi de Perſe & pere de Cyrus, étant mort, Cyrus ſe trouva ſeul à la tête des trois empires réunis, en l'année 536 avant l'Ere vulgaire ; & c'eſt de là que Xénophon compte les ſept années du regne de Cyrus : c'eſt de là que ſe compte cette premiere année du regne de Cyrus dont il eſt parlé dans Eſdras, & qui fut le terme des 70 ans de la captivité des Juifs, & l'époque de leur délivrance.

Après avoir ainſi fixé tous ces points de Chronologie, nous allons reprendre en peu de mots l'hiſtoire des Medes depuis la révolte d'Arbaces juſqu'à la mort de Cyaxares fils d'Aſtyages.

III. PARTIE,

Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire des Medes, depuis la révolte d'Arbaces, juſqu'à la mort de Cyaxares, fils d'Aſtyages.

I. Affranchiſſement des Medes, par Arbaces. An. av. l'Ere Chr. Vulg. 900. An. de la Per. Jul. 3814.

Si l'on en croit Ctéſias, Diodore de Sicile, Juſtin & Velléius Paterculus, l'affranchiſſement des Medes doit remonter juſqu'au temps où Joſaphat régnoit en Judée. Ce fut alors que, ſelon eux, Arbaces gouverneur des Medes entreprit de former une conſpiration contre Sardanapale roi de Ninive, prince plus mou & plus efféminé que les femmes mêmes. Béléſis gouverneur de Babylone, & beaucoup d'autres, entrerent dans les vues d'Arbaces. Sardanapale vaincu & pourſuivi juſqu'aux portes de Ninive, s'y enferma : la ville fut priſe ; & Sardanapale ſe brûla lui-même dans ſon palais. Selon les témoignages de Velléius, de Juſtin, de Ctéſias, & d'Æmilius Sura, il réſulte que cette révolution dut arriver environ 1073 ans depuis Ninus premier roi de Ninive, 340 ans avant Cyrus, 900 ans avant l'Ere vulgaire.

Ce fut ainſi que les Medes ſecouerent le joug des Aſſyriens ; & ſe mirent en liberté. En comparant Ctéſias avec Hérodote, il paroît qu'Arbaces dont parle Ctéſias, ne prit point le titre de Roi, & que lui & ſes ſucceſſeurs ne furent que de ſimples Juges ou Gouverneurs, juſqu'au temps où parut celui qu'Hérodote nomme *Déjoces*, & qui paroît être le même que celui que Ctéſias nomme *Arſæus*.

La foibleſſe du gouvernement des Medes avoit introduit parmi eux de grands déſordres, lorſque Déjoces fils de Phraortes, Mede de na-

tion, en prit occaſion d'ériger l'état en monarchie, & ſut ménager ſi adroitement les eſprits, que lui-même fut reconnu Roi d'un commun conſentement. Selon Ctéſias, cela dut arriver ſous le regne d'Ezéchias environ 159 ans avant Cyrus : ſelon Hérodote, cela dut arriver ſous le regne d'Achaz, environ 172 ans avant Cyrus. Ou plutôt Déjoces commença d'exercer quelque autorité dans ſa nation au temps d'Achaz, & fut reconnu Roi au temps d'Ezéchias : ainſi ſe concilient Hérodote & Ctéſias. Juſqu'au temps de Déjoces, les Medes n'avoient habité que dans des villages ; ce Prince fit bâtir une ville qui devint fort célebre, & qu'on nomma *Ecbatane*. Déjoces uniquement occupé du ſoin d'affermir ſa domination & d'humaniſer les mœurs de ſon peuple par les loix qu'il établit, n'entreprit jamais rien contre ſes voiſins. Il mourut après 40 ans de regne, ſelon Ctéſias ; ou 53, ſelon Hérodote.

II. Regne de Déjoces. Av. l'Ere Chr. Vulg. 718. An. de la Per. Jul. 3996.

Phraortes ſon fils lui ſuccéda en la vingtieme année de Manaſſé, roi de Juda, 32e. d'Aſarhaddon roi d'Aſſyrie. Phraortes, auſſi nommé *Aphraartes* ou *Aphradartes*, eſt le même que l'Ecriture appelle *Arphaxad*, qui mit la derniere main à la conſtruction de la ville d'Ecbatane. Ce roi qui étoit d'une humeur belliqueuſe, ne ſe contentant pas du royaume de Médie, que ſon pere lui avoit laiſſé, attaqua les Perſes, & les ayant vaincus, dans un grand combat, il les aſſujettit à ſon Empire. Fortifié par leurs troupes, il attaqua les nations voiſines les unes après les autres, en ſorte qu'il ſe rendit le maître de preſque toute la haute Aſie, qui comprend tout ce qui eſt au nord du mont Taurus, depuis la Médie juſqu'au fleuve Halys : & c'eſt de ſon regne que ſe compte la durée de la domination des Medes ſur la haute Aſie juſqu'au commencement de Cyrus, pendant l'eſpace de 118 ans, à l'exception des 28 années de la domination des Scythes, ſous le regne de Cyaxares. Les heureux ſuccès de Phraortes lui ayant enflé le cœur, il oſa porter la guerre contre les Aſſyriens. Nabuchodonoſor leur roi, appellé autrement *Saoſduchin*, lui donna bataille dans la plaine de Ragau, remporta ſur lui une victoire entiere, entra dans la Médie, prit d'aſſaut Ecbatane, & la livra au pillage. Phraortes ayant été arrêté dans ſa fuite, fut amené à Nabuchodonoſor, qui le fit mourir à coups de javelots : ſon regne avoit duré 22 ans. Dès l'année ſuivante, treizieme de Saoſduchin, ce Prince envoie Holoferne avec une puiſſante armée, pour ſe venger des peuples qui lui avoient refuſé du ſecours contre les Medes. Holoferne périt avec ſon armée devant Béthulie, en la même année, quarante-troiſieme de Manaſſé.

III. Regne de Phraortes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 678. An. de la Per. Jul. 4036. An. de la Per. Jul. 4058. Av. l'Ere Chr. Vulg. 656.

Cyaxares fils de Phraortes, ayant ſuccédé à ſon pere auſſi-tôt après ſa mort, ſut profiter de la déroute des Aſſyriens. Il ſe rétablit d'abord dans ſon royaume de Médie ; puis il recouvra l'empire de toute la haute Aſie. Ce que ce Prince avoit dès-lors le plus à cœur, étoit d'aller attaquer Ninive pour venger la mort de ſon pere par la ruine de cette grande ville : mais il paroît qu'occupé à ſe rétablir pendant les dernieres années de Saoſduchin, il ne marcha contre Ninive qu'au commencement du regne

IV. Regne de Cyaxares fils de Phraortes. An. de la Per. Jul. 6058. Av. l'Ere Chr. Vulg. 656.

de Chynaladanus, prince efféminé qui ſuccéda à Saoſduchin, & ſe rendit bien-tôt mépriſable par ſa molleſſe. Cyaxares ayant donc alors aſſemblé des troupes de toute l'Aſie, qui eſt au deſſus du fleuve Halys, marcha contre Ninive avec une puiſſante armée. Les Aſſyriens vinrent à ſa rencontre, & furent défaits. Cyaxares les pouſſa juſqu'à Ninive ; il forma le ſiege de cette ville. Mais l'irruption des Scythes dans la Médie, l'obligea d'abandonner ſon entrepriſe. Son armée fut défaite par ces Barbares, qui ſe répandirent dans la haute Aſie, & en demeurerent maîtres durant vingt-huit ans. Cyaxares qui ſe voyoit dépoſſédé de ſon Empire par cette nation barbare, réſolut avec ſes ſujets de ſe délivrer de ces fâcheux hôtes. Pour exécuter ce deſſein, les Medes inviterent un grand nombre des Scythes à un feſtin qui ſe faiſoit dans chaque famille. Chacun enivra ſon hôte ; & les Scythes furent maſſacrés en cet état. Ceux qui ne s'étoient pas trouvés à ces feſtins, ayant appris la mort de leurs compagnons, s'enfuirent en Lydie auprès du roi Alyattes. Cyaxares ſe voyant enfin délivré de ces dangereux ennemis, reprit le deſſein du ſiege de Ninive. Déjà depuis quelques années Nabopolaſſar, prince Babylonien, avoit perſuadé aux Chaldéens de ſecouer le joug des Aſſyriens : & il s'étoit fait reconnoître roi de Babylone. Chynaladanus ainſi dépouillé d'une partie de ſon Empire, régnoit encore ſur les Aſſyriens, & Ninive étoit la capitale de ſes Etats. Cyaxares & Nabopolaſſar ſe liguerent donc enſemble contre les Aſſyriens ; & ayant joint leurs forces, ils aſſiégerent Ninive, la prirent, tuerent Chynaladanus, que d'autres nomment Saracus ou Sardanapale III. & ruinerent enfin de fond en comble cette grande ville. Cyaxares ayant ſatisfait ſa vengeance ſur les Aſſyriens, ne ſongea plus qu'à pourſuivre contre les derniers reſtes de l'armée des Scythes, la punition des grands maux que ces Barbares avoient faits dans l'Aſie. Ils s'étoient retirés auprès d'Alyattes roi de Lydie, qui les avoit reçus humainement. Cyaxares les envoya demander à Alyattes, qui refuſa de les mettre entre ſes mains. Cyaxares piqué de ce refus, ſe prépara à faire la guerre aux Lydiens. Il aſſembla pour cet effet, une grande armée, qu'il conduiſit ſur les frontieres de la Lydie. Les deux partis ſe livrerent, dans l'intervalle de cinq ans, pluſieurs combats avec un avantage à peu près égal de part & d'autre. Mais la bataille qui ſe donna la ſixieme année, fut remarquable par une éclipſe de ſoleil, qui changea tout d'un coup le jour en une nuit très-obſcure. Cette éclipſe avoit été prédite par Thalès le Miléſien : elle dut arriver en la troiſieme année de Joachim, 18e. de Nabopolaſſar, quarante neuvieme de Cyaxares, 2e. de la quarante-troiſieme Olympiade, cent quarante-ſeptieme de Rome, ſix cent ſeptieme avant l'Ere vulgaire. Les Medes & les Lydiens effrayés de cet événement impréyu, qu'ils regardoient comme un ſigne de la colere des Dieux, s'arrêterent dans le plus fort du combat, & ſe retirant de part & d'autre, ne penſerent plus qu'à faire la paix. Syenneſis roi de Cili-

An. de la Per. Jul. 4068. Av. l'Ere Chr. Vulg. 646.

An. de la Per. Jul. 4096. Av. l'Ere Chr. Vulg. 618.

An. de la Per. Jul. 4101. Av. l'Ere Chr. Vulg. 613.

An. de la Per. Jul. 4102. Av. l'Ere Chr. Vulg. 612.

An. de la Per. Jul. 4107. Av. l'Ere Chr. Vulg. 607.

cie, & Nabopolaſſar roi de Babylone, nommé dans Hérodote, *Labynetus*, (*a*) en furent les médiateurs. Pour la rendre plus ferme, les deux Princes arrêterent qu'Alyattes donneroit ſa fille Aryénis, à Aſtyages fils de Cyaxares. De ce mariage naquit ſept ans après, Cyaxares ſecond qui eſt appellé dans l'Ecriture, *Darius le Mede*, & qui étoit âgé de 62 ans lorſqu'il entra en poſſeſſion du royaume de Chaldée, par la priſe de Babylone, & la mort de Balthaſar. Enfin Cyaxares pere d'Aſtyages mourut après 61 ans de regne, en y comprenant les 28 années de la domination des Scythes; ou 33 ans ſans les y comprendre.

V. Regne d'Aſtyages. An. de la Per. Jul. 4119. Av. l'Ere Chr. Vulg. 595.

Aſtyages ſuccéda à Cyaxares ſon pere. C'eſt l'Aſſuérus dont Darius le Mede étoit fils, ſelon Daniel. (*b*) Son regne fut de 35 ans; mais l'hiſtoire ne nous en apprend point de particularités. Avant qu'il épouſât Aryénis, de qui il eut Cyaxares nommé *Darius le Mede*, il avoit eu d'une premiere femme une fille nommée *Mandane*; & du vivant même de Cyaxares ſon pere, il l'avoit donnée en mariage à Cambyſe Roi des Perſes: de ce mariage naquit Cyrus un an après la naiſſance du jeune Cyaxares ſon oncle. Cyrus paſſa les premieres années de ſa vie en Perſe auprès de ſon pere. Lorſqu'il eut atteint l'âge de 12 ans, on l'envoya en Médie vers Aſtyages ſon aïeul, auprès duquel il paſſa cinq années. Enſuite il retourna en Perſe auprès de Cambyſe ſon pere; & il y demeura juſqu'à l'âge de 40 ans, qu'il en partit à la tête d'une armée pour aller au ſecours de Cyaxares ſon oncle qui venoit de ſuccéder à Aſtyages.

VI. Regne de Cyaxares, fils d'Aſtyages. An. de la Per. Jul. 4154. Av. l'Ere Chr. Vulg. 560.

Cyaxares fils d'Aſtyages, eſt celui que l'Ecriture nomme *Darius le Mede*, ou *Darius fils d'Aſſuerus de la race des Medes*. A peine fut-il monté ſur le trône, qu'il eut une rude guerre à ſoutenir. Il apprit que le Roi de Babylone, qui étoit Nérigliſſor armoit puiſſamment contre lui, & qu'il avoit déjà engagé dans ſa querelle pluſieurs Princes. Il dépêcha vers Cambyſe pour lui demander du ſecours. Cyrus fut alors déclaré Général de l'Armée des Perſes; & c'eſt de là que ſe comptent les 30 années de regne que quelques Anciens lui donnent. Cyrus marcha donc au ſecours de

(*a*) Voici ſur cela la remarque du P. de Montfaucon. » Hérodote fait mention de quelques Rois de Babylone qu'il appelle tous *Labynetus*. On voit là le *Nabonidus* de Bérose; & le *Nabo* de l'Ecriture qui eſt un nom commun aux Rois de Babylone, avec de » changement de L en N. ... il eſt à remarquer que les Babyloniens prononçoient indifféremment *Labo* ou *Nabo*; & que comme on lit dans Bérose & dans les autres Auteurs » qui ont écrit des Chaldéens, *Nabo-polaſſar*, *Nabo-colaſſar*, on lit auſſi dans les mêmes » *Labo-roſoarehod*: & comme remarque le P. Pétau dans ſon *Rationarium*, les noms *Nabo-polaſſarus* & *Nabo-colaſſarus* du Canon de Ptolémée, ſont écrits dans quelques manuſcrits *Labo-polaſſarus*, *Labo-colaſſarus*. Hérodote fait encore là un changement de » en Υ ſuivant la coutume des Grecs qu'on a déjà pu remarquer dans *Cadoſcha*, Καδούσιοι, » (c'eſt ainſi qu'Hérodote nomme Jéruſalem:) ainſi au lieu de *Tſor*, ils diſent Τύρος; au » lieu de *Mor* hébreu, ils diſent Μύρρα; pour *Nabo*, Λάβυ; pour *Cares*, Κύρος. La ville » que S. Athanaſe qui étoit Egyptien, appelle Σάϊν, s'appelle chez les Grecs Σάϊς. Le » promontoire qu'Hérodote appelle en un endroit Σολόεις, il l'appelle en un autre Σόλοι. » Les Scythes qui en langue Scythique s'appelloient *Scholoti*, s'appelloient en Grec Σκολόται. » Le fleuve de Scythie, qui s'appelloit *Porata*, étoit nommé par les Grecs Πόρυ. Selon la » même analogie, au lieu de *nox*, *anchora*, les Grecs diſent νύξ, ἄγκυρα. » Part. II. ch. III. p. 160. 161. = (*b*) *Dan.* IX. 1.

Cyaxares. La guerre dura vingt & un ans : & Cyrus paſſa tout ce temps en campagne, pouſſant ſes conquêtes de lieu en lieu, juſqu'à ce qu'il eut achevé de ſubjuguer tout l'Orient par la priſe de Babylone. L'Ecriture dit que Darius le Mede qui n'eſt autre que Cyaxares, oncle de Cyrus, régna à Babylone après la priſe de cette ville, & la mort de Balthaſar. En effet Cyrus, tant que ſon oncle vécut, partagea avec lui l'Empire, quoique conquis tout entier par ſa valeur. Il porta même la condeſcendance juſqu'à lui déférer le premier rang. Cyaxares étoit dans la 62e. année de ſon âge, 22e. de ſon regne ſur les Medes, lorſqu'il commença de régner ſur les Chaldéens. Il mourut deux ans après : & alors Cyrus demeura ſeul maître de ce grand Empire formé de la réunion des Chaldéens, des Medes & des Perſes.

An. de la Per. Jul. 4176. Av. l'Ere Chr. Vulg. 538.

An. de la Per. Jul. 4178. Av. l'Ere Chr. Vulg. 536.

Ainſi fut éteinte la monarchie des Medes qui avoit ſubſiſté pendant 182 ans, depuis le commencement de Déjoces en l'année 718 avant l'Ere vulgaire, juſqu'à la fin de Cyaxares fils d'Aſtyages en l'année 536 : en ſorte que la 22e. & derniere année de Phraortes ſe trouve concourir avec la 12e. année de Saoſduchin Roi de Ninive & de Babylone, dont l'armée fut défaite devant Béthulie en la 13e. année de ſon regne, 655 avant l'Ere vulgaire. C'eſt ce que nous avons eſſayé d'établir dans cette Diſſertation ; ſi nous y avons réuſſi, par-là nous avons confirmé la vérité de l'Hiſtoire de Judith : mais quand nous n'y aurions pas réuſſi, la vérité de l'Hiſtoire du Judith n'en ſeroit pas moins certaine, parce qu'elle eſt indépendante de la détermination préciſe du temps auquel cette Hiſtoire eſt arrivée. Combien de ſemblables difficultés ne rencontre-t-on pas dans l'Hiſtoire profane, ſans que l'on puiſſe rien en conclure contre la certitude des faits où ces difficultés ſe rencontrent ? Quand il nous ſeroit impoſſible de concilier la Chronologie des Medes & la Chronologie des Aſſyriens pour déterminer l'époque préciſe de l'hiſtoire de Judith, nous pourrions dire à l'égard de cette difficulté, ce que Mr. Prideaux même diſoit de la difficulté priſe de l'âge de cette ſainte veuve, difficulté qui lui paroiſſoit être la plus grande : » L'impuiſſance où nous ſommes d'é-» claircir cette difficulté, diſoit-il, (*a*) ne nous doit pourtant pas être une » raiſon de rejetter l'hiſtoire toute entiere. A peine eſt-il une hiſtoire » écrite, qui dans le ſiecle ſuivant ne paroiſſe, par rapport aux temps, » aux lieux & autres circonſtances, chargée de contradictions apparentes, » qu'on a bien de la peine à concilier, quand le ſouvenir de ces faits vient » à s'effacer de la mémoire des hommes. Combien plus ſommes-nous » ſujets à nous méprendre, quand nous portons les yeux ſur des objets » qui ſont éloignés de nous de plus de deux mille ans, & que nous ne » pouvons appercevoir qu'à la foible lueur de quelques reſtes d'Hiſtoire, » ſi obſcurs & ſi peu ſuivis, que nous ſommes réduits à marcher à tâtons, » quelque lumiere que nous puiſſions en tirer ? »

VII. Concluſion de cette Diſſertation.

(*a*) Prideaux, Hiſt. des Juifs, Part. I. Liv. I. an. 655. av. J. C.

JUDITH,

SELON LA VERSION GRECQUE,

Traduite en Latin par le R. P. HOUBIGANT, *Prêtre de l'Oratoire.*

Et en François avec des Notes, par l'EDITEUR de cette BIBLE.

CHAPITRE PREMIER.

Arphaxad Roi des Medes fortifie Ecbatane. Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens, lui déclare la guerre, envoie de tous côtés demander du ſecours, marche contre Arphaxad, le fait périr, & ſe rend maître d'Ecbatane.

1. ANNO *duodecimo regni Nabuchodonoſor, qui imperavit Aſſyriis Ninive in urbe magnâ, in diebus Arphaxad, qui imperabat Medis apud Ecbatanas :*

2. (*Ille circumdederat Ecbatanas muro ex lapidibus ſectis qui lati erant cubitos tres, longique ſex cubitos, fecerat que muri altitudinem ſeptuaginta cubitorum, latitudinem verò cubitorum quinquaginta* ;

1. EN la douzieme année du regne de Nabuchodonoſor, " qui régna ſur les Aſſyriens dans la grande ville de Ninive, au temps d'Arphaxad, " qui régnoit ſur les Medes dans Ecbatane :

2. (Il avoit bâti autour d'Ecbatane un mur de pierres taillées de trois coudées de largeur, & de ſix coudées de longueur ; & il avoit donné au mur ſoixante & dix coudées de hauteur, & cinquante coudées de largeur. "

ỳ. 1. C'eſt-à-dire, de Saoſduchin. Voyez la *Diſſertation* précédente.

Ibid. C'eſt-à-dire de Phraortes. Voyez la *Diſſertation* précédente.

ỳ. 2. Déjoces premier Roi des Medes bâtit cette ville, & Phraortes ſon ſucceſſeur en fit conſtruire les murs.

3. Il avoit auſſi élevé à ſes portes, des tours qui avoient cent coudées de haut, & ſoixante coudées de largeur dans leurs fondements. "

4. Il avoit auſſi fait des portes qui s'élevoient à la hauteur de ſoixante & dix coudées, & qui avoient quarante coudées de largeur, pour faciliter la ſortie de ſes forces puiſſantes, & pour y ranger ſes bataillons:)

5. En ce temps-là donc, le roi Nabuchodonoſor fit la guerre au roi Arphaxad dans la grande plaine, c'eſt-à-dire, " ſur les confins de Ragau.

6. Alors tous ceux qui habitoient les montagnes, tous ceux qui demeuroient près de l'Euphrate, près du Tigre, près de l'Hydaſpe, & dans les plaines d'Erioch " roi des Elyméens, s'aſſemblerent auprès de lui; & un grand nombre de nations des enfants de Gélod " ſe réunirent en corps d'armée.

7. Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens avoit auſſi envoyé vers tous ceux qui habitoient la Perſe, vers tous ceux qui demeuroient dans les régions occidentales, vers ceux qui occupoient la Cilicie & Damas, le Liban & l'Anti-Liban, & vers tous ceux qui étoient ſitués en face des régions maritimes:"

8. & vers ceux qui étoient répandus dans les montagnes " du Carmel & de Galaad, dans la haute Galilée, & dans la grande plaine d'Eſdrelon:

9. & vers tous ceux qui étoient

3. *& turres erexerat in portis ejus centum cubitorum, atque earum fundamentis latitudinem fecerat ſexaginta cubitorum.*

4. *Feceratque in ea portas, quæ aſſurgebant ad altitudinem ſeptuaginta cubitorum, quæque latæ erant cubitos quadraginta, ut per eas exirent exercitus ſui magni, & peditum ſuorum ordines:)*

5. *In illis igitur diebus, bellavit rex Nabuchodonoſor cum rege Arphaxad in campo magno in finibus Ragau.*

6. *Et convenêre ad eum omnes qui montana incolebant, & omnes qui habitabant ad Euphratem, ad Tigrim, ad Hydaſpem, & ad campum Arioch, regis Elymæorum; & congregatæ ſunt ad prælium permultæ gentes de filiis Gelod.*

7. *Miſerat autem Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum, ad omnes qui Perſidem habitabant, & ad omnes qui habitabant ad occidentem, ad eos qui Ciliciam & Damaſcum, & Libanum, & Anti-Libanum, & ad omnes qui habitabant contra maritimas oras:*

8. *& ad eas gentes quæ erant in Carmelo, in Galaad, & in ſuperiore Galilæa, & in campo magno Eſdrelon:*

9. *& ad omnes qui erant in Sama-*

℣. 3. On lit dans le Grec, à la lettre *fundavit latitudinem ejus*, αὐτῆς, pour αὐτῶν, *earum.*

℣. 5. C'eſt le ſens du Grec où on lit ces mots, *hoc eſt.*

℣. 6. On lit dans le Grec de l'édition romaine, *Eirioch*, dans la Vulgate, *Erioch*, dans l'édition de Complute, *Arioch*. On lit dans le Grec, πεδίῳ *campo*, pour πεδίον, *ad campum*; & ὁ βασιλεὺς, *rex*, pour τῶ βασιλέως, *regis.*

Ibid. On lit dans le Grec de l'édition romaine, χελιὼλ, en Latin *Cheleul*; dans l'édition de Complute, Γελὼδ, *Gelod*, que le P. Houbigant préfere, parce que l'on connoît près la mer Caſpienne, une ville nommée *Gelda.*

℣. 7. C'eſt l'expreſſion du Grec, *ante faciem regionis maritimæ*, c'eſt-à-dire, près les bords de la mer.

℣. 8. On lit dans le Grec *in gentibus*, ἔθνεσι, peut-être pour ὄρεσι, *montibus.*

ritide

ritide ac urbibus ejus, & ultra Jordanem ad Jeruſalem, & in Batane, & Chellos, & Cades, & ad fluvium Ægypti, ad Taphnes, ad Rameſſen, & ad omnem terram Geſem :

dans Samarie " & dans ſes villes ; au delà du Jourdain, juſqu'à Jéruſalem ; dans Bétane, Chellus " & Cadès ; vers le fleuve d'Egypte, Japhnès, Rameſsès, & toute la terre de Géſem : "

10. uſque trans Tanim & Memphim, & ad omnes qui Ægyptum habitabant, uſque ad fines Æthiopiæ.

10. juſqu'au deſſus " de Tanis & de Memphis, & vers tous ceux qui habitent l'Egypte juſqu'aux confins de l'Éthiopie.

11. Univerſi autem qui habitabant omnem terram, contempſère mandatum Nabuchodonoſor regis Aſſyriorum, neque eum ad bellum convenerunt ; quippè eum non metuebant, nec eum magis curabant, quàm privatum hominem, & ejus legatos, re infectâ, cum dedecore à ſe dimiſerunt.

11. Tous ceux qui habitoient toutes ces " régions mépriſerent la demande " de Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens, & ne vinrent point s'unir à lui pour cette guerre ; parce qu'ils ne le craignoient point, & qu'il étoit devant eux comme un homme égal " à eux ; & ils renvoyerent ſes députés ſans leur avoir rien accordé, & même ſans leur avoir fait aucun honneur.

12. Tum Nabuchodonoſor cunctæ terræ vehementer iratus eſt, & juſjurandum fecit per thronum & regnum ſuum, ſe ulturum omnes fines Ciliciæ & Damaſcenæ & Syriæ, & ſe gladio interfecturum omnes habitatores terræ Moab, & filios Ammon, & omnem Judæam, & cunctos Ægyptios, uſque ad oras utriuſque maris.

12. Alors Nabuchodonoſor entra en colere contre toutes ces " régions, & jura par ſon trône & par ſon empire, qu'il feroit éclater ſa vengeance " ſur toutes les terres de la Cilicie, de Damas & de la Syrie, qu'il extermineroit par ſon épée tous les habitants du pays de Moab, les enfants d'Ammon, toute la Judée & tous ceux qui étoient répandus dans l'Egypte juſqu'aux bords des deux mers. "

13. Et ſtruxit aciem contra Arphaxad regem, anno decimo ſeptimo, atque eum in pugna ſuperavit ; fudit om-

13. Il marcha avec ſon armée contre le roi Arphaxad, en la dix-ſeptieme " année de ſon regne, & il eut

℣. 9. C'eſt l'expreſſion du Grec, *in Samaria.*

Ibid. Le Grec les nomme ainſi, *Betane & Chellus.*

Ibid. C'eſt vraiſemblablement la terre de Geſſen.

℣. 10. C'eſt l'expreſſion du Grec, *ſupra.*

℣. 11. Le mot ταύτην *hanc*, qui manque ici ſe trouve dans le ℣. ſuiv.

Ibid. Le Grec ne dit pas *mandatum*, mais *verbum.*

Ibid. C'eſt l'expreſſion du Grec *homo æqualis ἴσον.* Le P. Houbigant préfere la lecture du manuſcrit Alexandrin & de l'édition de Complute, ἕν, *unus* pris au ſens de *privatus.*

℣. 12. On trouve ici le mot ταύτην *hanc*, qui manque dans le ℣. précéd.

Ibid. On lit dans le Grec εἰ μὴ ἐκδικήσει, *ſi quidem ulciſci*, pour εἰ μὴ ἐκδικήσοι, *ſi non ulciſceretur*, Hébraïſme pour *ulturum ſe.*

Ibid. C'eſt-à-dire, de la mer rouge & de la méditerranée.

℣ 13. Selon la Vulgate, ce fut en la douzieme, comme il a été dit au commencement ; & il ſeroit difficile d'accorder la dix-ſeptieme de Saoſduchin avec la derniere

l'avantage ſur lui dans le combat ; il renverſa toute l'armée d'Arphaxad, toute ſa cavalerie & tous ſes chariots.

14. Il ſe rendit maître de ſes villes, & parvint juſqu'à Ecbatane ; il prit ſes tours, ravagea ſes places, & changea toute ſa beauté en ignominie.

15. Il prit Arphaxad dans les montagnes de Ragau, le perça de ſes fleches, & l'extermina en ce jour-là. "

16. Enſuite il revint à Ninive " avec tous ceux qui l'avoient accompagné dans cette guerre, & qui formoient une multitude prodigieuſe de guerriers : & ils ſe livrerent là au repos & aux feſtins, lui & ſon armée, pendant cent vingt jours.

nem exercitum Arphaxad, omnemque ejus equitatum, & omnes currus.

14. Et potitus eſt urbium ejus, pervenitque ad Ecbatanas, & turribus ejus expugnatis, plateas ejus depopulatus eſt, atque ejus ornatus convertit in ejus opprobrium.

15. Et cepit Arphaxad in montibus Ragau, confoditque eum jaculis ſuis, potentiamque ejus deſtruxit uſque ad hodiernum diem.

16. Deindè rediit Niniven, cum iis qui ſe ad eum adjunxerant, multitudine infinitâ virorum bellatorum, & fuit ibi deliciis indulgens & conviviis cum omni ſuo exercitu per dies centum viginti.

de Phraortes ; au lieu que la derniere de Phraortes s'accorde bien avec la douzieme de Saoſduchin, ce qui donne lieu de préſumer qu'il y a ici faute de Copiſte, & que la lecture de la Vulgate eſt préférable. Voyez la *Diſſertation* précédente.

℣. 15. On lit dans le Grec *uſque ad diem illam*, vraiſemblablement pour *in die illa* : ἕως, *uſque* pour εἰς, *in*. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation* précédente & dans la *Préface*.

℣. 16. L'expreſſion εἰς Νινευή, *in Niniven*, qui manque dans le Grec de l'édition romaine, ſe trouve dans le manuſcrit Alexandrin.

CHAPITRE. II.

Nabuchodonoſor entreprend de ſe venger des peuples occidentaux qui lui ont refuſé des ſecours. Il envoie contr'eux Holopherne qui porte par-tout la terreur, & avance juſqu'à Damas.

1. EN la dix-huitieme année, " le vingt-deuxieme jour du premier mois, il ſe tint un conſeil " dans le palais de Nabuchodonoſor roi des Aſ-

1. *ANno autem decimo octavo, die menſis primi vigeſimâ ſecundâ, factus eſt ſermo in domo Nabuchodonoſor, regis Aſſyriorum, de ulciſcen-*

℣. 1. Ou ſelon la Vulgate, en la treizieme. C'eſt une ſuite de ce que dans le Chapitre précédent la douzieme eſt devenue la dix-ſeptieme. La lecture de la Vulgate paroît s'accorder mieux avec la Chronologie de ces anciens temps.

Ibid. La ſuite prouve que c'eſt le ſens de cette expreſſion *factus eſt ſermo*, ou comme l'exprime la Vulgate, *factum eſt verbum*.

dis omnibus terris, ſicut ſtatuerat.

2. *Convocavitque omnes ſervos ſuos & omnes magnates, & communicavit cum eis conſilii ſui arcanum, renarravitque ore ſuo cunctam terræ improbitatem.*

3. *Illi cenſuerunt perdendos eſſe eos omnes qui verbis oris ejus non obtemperârant.*

4. *Deindè Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum, cùm ſuum conſilium abſolviſſet, vocavit Holophernem, exercitûs ſui ſummum ducem, qui erat poſt ipſum ſecundus, & dixit ei:*

5. *Hæc dicit rex magnus, dominus univerſæ terræ: Tu, cùm primùm è conſpectu meo diſceſſeris, aſſumes tecum homines fortes & audaces, peditum centum viginti millia, & equitum turmas duodecim millium.*

6. *Et exibis contra univerſam terram occidentalem, quoniam verbis oris mei non paruerunt.*

7. *Et mandabis eis ut præparent terram, & aquam: ego enim profecturus ſum contra eos iratus, & faciem terræ operturus ſum pedibus exercitûs mei, atque eos illi ad prædam traditurus.*

8. *Qui ex vulneribus cadent, implebunt ipſorum valles & torrentes, fluvii cadaveribus oppleti redundabunt.*

ſyriens, pour tirer vengeance de toutes ces régions contre leſquelles Nabuchodonoſor avoit formé ce deſſein.

2. Il convoqua tous ſes officiers & tous ſes grands; il leur communiqua le ſecret de ſon deſſein, & expoſa de ſa propre bouche tout le mauvais procédé de ces peuples.

3. Ils jugerent qu'il falloit exterminer tous ceux qui n'avoient pas voulu ſe rendre à ſa demande.

4. Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens ayant donc terminé ſon conſeil, appella Holopherne, " le chef des Généraux de ſes troupes, qui tenoit le ſecond rang après lui, & lui dit:

5. Voici ce que dit le grand roi, le maître de toute la terre: Vous allez ſortir de devant moi, " & vous prendrez avec vous des hommes qui ſe confient en leur force, cent vingt mille hommes de pied, & un grand nombre de chevaux avec douze mille " cavaliers.

6. Vous marcherez contre toutes les régions de l'Occident, parce qu'elles n'ont point déféré aux paroles de ma bouche.

7. Et vous les avertirez de préparer la terre & l'eau; parce que je vais marcher contre eux dans ma colere; je couvrirai des pieds de mon armée toute la face de la terre, & je les livrerai en proie à mes troupes.

8. Leurs bleſſés rempliront leurs vallées & leurs torrents; & le fleuve étendant ſes eaux ſera rempli de leurs cadavres.

℣. 4. La Vulgate le nomme *Holoferne* pour *Holopherne*. Ce n'eſt qu'une ſimple variété d'écriture, qui ne change rien au nom. Les Grecs ni les Hébreux n'expriment notre *f* que par la lettre aſpirée *phé* en Hébreu, *phi* en Grec.

℣. 5. C'eſt l'expreſſion du Grec: *Ecce tu egredieris è conſpectu meo, & aſſumes*, &c. Je n'inſiſterai plus ſur ces petites différences trop fréquentes. J'avertis une fois pour toutes que je traduis ſur le Grec.

Ibid. On lit dans le Grec de l'édition romaine, μυριάδων, *myriadum*, au lieu de χιλιάδας, *millium*, qu'on lit dans le MS. Alexandrin. Ce ſeroit douze fois dix mille au lieu de douze mille. Au ℣. 15. l'édition romaine même n'en met que douze mille.

9. J'emmenerai leurs captifs, & je les diſperſerai juſqu'aux extrêmités de toute la terre.

10. Vous donc partez, & allez devant moi occuper tous leurs confins; & lorſqu'ils ſe ſeront rendus à vous, vous me les réſerverez pour le jour où je viendrai leur reprocher leur conduite.

11. Votre œil n'aura point de compaſſion pour ceux qui vous réſiſteront; vous les livrerez au carnage & au pillage dans toutes les régions que je vous abandonne. ″

12. Car je jure par ma vie, & par la puiſſance de mon empire, que ce que j'ai dit, je l'exécuterai de ma main.

13. Ne négligez aucun des ordres de votre maître; mais exécutez avec ſoin tout ce que je vous ai ordonné, & ne tardez pas de le faire.

14. Holopherne ſortit donc de devant ſon maître, & appella tous les Puiſſants, les Généraux & les Officiers de l'armée des Aſſyriens.

15. Il aſſembla les hommes choiſis pour les bataillons, au nombre de cent vingt mille, & les cavaliers armés de fleches au nombre de douze mille, ſelon l'ordre qu'il avoit reçu de ſon maître.

16. Il les rangea comme on range communément une armée.

17. Il prit pour leurs bagages une multitude très-nombreuſe de chameaux, d'ânes & de mulets; & pour leurs proviſions des brebis, des bœufs & des chevres ſans nombre;

18. & pour l'aliment de chaque homme grande quantité de bled, avec une très-grande ſomme d'or & d'argent, qu'il emporta du palais du Roi.

19. Il ſe mit en chemin, lui & toute ſon armée, pour marcher de-

9. Et abigam captivos eorum ad ultimos terræ fines.

10. Tu verò proficiſcere, & ante occupa mihi eorum limites univerſos; cùm tradiderint ſe tibi, tu eos mihi ſervabis, donec venerit dies, cùm in eos animadvertetur.

11. Si qui rebelles erunt, cave eis parcas; dabis eos ad cædem & ad direptionem in omni regione quam domueris.

12. Nam vivo ego cum hâc regni mei potentiâ, ego, quæ locutus ſum, manu meâ complebo.

13. Noli quidquam omittere de mandatis domini tui; ſed hæc ſedulò perfice, nec cunctèris exſequi quæ tibi mandantur.

14. Egreſſus eſt Holophernes è conſpectu domini ſui, vocavitque omnes dynaſtas, & duces ac præfectos exercitûs Aſſyriorum.

15. Et milites ad pugnam delectos recenſuit, ut imperaverat ſibi dominus ſuus, ad centum viginti millia, & equites ſagittarios duodecim millia.

16. Et ordinavit eos, ut homines exercitûs ordinari ſolent.

17. Cepitque ad ſarcinas numerum propè infinitum camelorum, aſinorum, mulorum, oveſque & boves, & capras ad commeatum innumerabiles :

18. & rem frumentariam magno numero in ſingulos viros, & ex domo regiâ magnam vim auri & argenti.

19. Et ingreſſus eſt iter ipſe & omnis exercitus ſuus, ut regem Nabuchodo-

℣. 11. Le Grec à la lettre dit, *in omni terra tua.*

noſor antegrederetur ; & ut omnes Occidentis regiones operiret curribus ſuis, & equitibus, & peditibus delectis.

20. *Simul ibat cum eo promiſcuum vulgus, veluti locuſtæ, aut ut pulvis terræ ; nam tam multi erant, ut numerari non poſſent.*

21. *Ivit autem ad Ninive, itinere trium dierum, contra campum Bectileth, & caſtra movit à Bectileth, ad montem qui eſt ad ſiniſtram Ciliciæ ſuperioris.*

22. *Deindè aſſumpto univerſo exercitu, peditibus, equitibus & curribus ſuis, abiit indè ad montana.*

23. *Et contrivit Phydios & Lydios, depopulatuſque eſt omnes filios Tharſis, (& filios Iſmael qui erant contra deſertum, ad meridiem regionis Chellæorum.)*

24. *Et trajecto Euphrate, venit in Meſopotamiam, ſubvertitque omnes civitates excelſas, quæ erant ad torrentem Arbonam, & uſque ad mare.*

25. (*Et occupavit montana Ciliciæ,*) *delevitque omnes qui ſibi reſiſtebant, venitque ad fines Japheth, ad*

vant Nabuchodonoſor, & pour couvrir de ſes chariots, de ſes chevaux & de ſes troupes d'élite, toute la face de la terre vers l'Occident.

20. Une multitude de peuple comparable par le nombre à des nuées de ſauterelles, & au ſable de la terre, " les ſuivit : on ne pouvoit les compter, tant ils étoient nombreux.

21. Il partit " donc de Ninive, & fit trois journées de chemin, vers la plaine de Bectileth ; enſuite il fit marcher ſon armée depuis Bectileth juſques près la montagne qui eſt à la gauche de la haute Cilicie.

22. Après cela il prit toute ſon armée, tant les hommes de pied, que ſes chevaux & ſes chariots ; & étant parti de là, il s'avança vers les montagnes.

23. Il tailla en pieces les Phydiens & les Lydiens, " il porta la déſolation " chez tous les enfants de Tharſis, " & chez les enfants d'Iſmaël qui étoient en face du deſert au midi de la région des Chelléens. "

24. Et ayant repaſſé l'Euphrate, il revint en Méſopotamie, & il renverſa toutes les villes les plus élevées depuis le torrent d'Arbona juſqu'à la mer. "

25. Il occupa les confins " de la Cilicie ; il tailla en pieces tous ceux qui lui réſiſterent ; il vint aux con-

℣. 20. Il faudroit peut-être lire, de la mer, c'eſt le même ſens.

℣. 21. On lit dans le Grec de l'édition romaine, ἀπῆλθε, *abierunt* ; dans le manuſcrit Alexandrin ἐξῆλθε, *exiit*. Les verbes ſuivants ſont au ſingulier.

℣. 23. Peut-être les peuples de la Piſidie & de la Lydie dans l'Aſie mineure.

Ibid. On lit dans le Grec de l'édition romaine ἐτρύμησαν *vaſtaverunt* ; dans le manuſcrit Alexandrin, ἐτρύμησεν, *vaſtavit*. Les autres verbes ſont au ſingulier.

Ibid. On lit dans le Grec Ῥασὶς, *Raſſis*, dans la Vulgate, *Tharſis*.

Ibid. Le P. Houbigant avertit qu'il met cela entre parentheſes, comme étant tranſpoſé par les Copiſtes, parce qu'il s'agit ici de l'Arabie, dont il ne ſera parlé qu'au ℣. 25.

℣. 24. Vraiſemblablement depuis le fleuve Chaboras juſqu'au Golfe Perſique.

℣. 25. C'eſt l'expreſſion du Grec, ὄρια, *fines* ; la Verſion du P. Houbigant ſuppoſe qu'il faudroit lire, ὄρη, *montes*. Le P. Houbigant n'en parle pas dans ſa note, où il avertit ſeulement qu'il met encore cela entre parentheſes, parce que cela lui paroît encore tranſpoſé, comme convenant beaucoup mieux à la fin du ℣. 22.

fins de Japheth, & s'avança vers le Midi en face de l'Arabie.

26. Il fit tout le tour des enfants de Madian ; il brûla leurs tentes, & ravagea leurs retraites.

27. Il deſcendit dans la plaine de Damas, au temps de la moiſſon du froment, " & il brûla tous leurs champs ; il livra à une entiere extinction tous leurs troupeaux, de gros & menu bétail ; il pilla leurs villes ; il ravagea leurs campagnes ; & il fit paſſer tous leurs jeunes gens au fil de l'épée.

28. La crainte & le tremblement ſaiſirent tous ceux qui habitoient les régions maritimes, ceux qui étoient dans Sidon & dans Tyr, les habitants de Sur & d'Ocina " & tous ceux qui habitoient Jemnaan : & ceux qui habitoient Azot & Aſcalon le craignoient extrêmement.

auſtrum contra Arabiam.

26. Circumivitque omnes filios Madian, & ſuccendit igne tentoria eorum, & tuguria devaſtavit.

27. Invaſitque in campos Damaſcenos, tempore meſſis triticorum, incenditque omnes eorum agros, ovilia & bovilia exinanivit ; diripuit urbes eorum, campoſque eorum depaſtus eſt, & omnes juvenes eorum ferro trucidavit.

28. Incidit autem timor & tremor in omnes qui maritima incolebant, in Sidonios & Tyrios, in habitatores Sur & Ochina, & in omnes qui Jemnaan habitabant. Illi etiam qui habitabant in Azot & in Aſcalon, eum valdè timuerunt.

℣. 27. D. Calmet obſerve que depuis l'ordre donné le 22 du premier mois juſqu'au temps de la moiſſon du froment, il ne peut y avoir que ſix ou ſept ſemaines ; & qu'il eſt preſque incroyable qu'Holopherne ait parcouru tant de pays en ſi peu de temps ; il en conclut que peut-être Holopherne fit une partie de ſes expéditions par ſes Lieutenants à la tête de quelques détachements de ſon armée. Le P. Houbigant aime mieux croire qu'Holopherne y employa un ou deux ans & deux mois. Mais plus nous reculerons le ſiege de Béthulie, plus nous augmenterons les difficultés de la Chronologie.

℣. 28. On lit dans le Grec Ὀχνά, qui s'exprime en Latin par *Ocina*. Le P. Houbigant ſoupçonne que *Sur* eſt le lieu ainſi nommé à l'extrêmité oppoſé à Tyr du côté de l'Egypte ; que *Ocina* eſt *Acco* ou *Ace*, qui fut nommée *Ptolémaïde*, & que *Jemnaan* eſt *Jamnia* près Acco. On peut remarquer que dans les caracteres Hébreux ou Chaldéens, il a été facile de confondre ACU, *Acco*, avec ACN, *Acin* ou *Ocin*, d'où *Ocina*.

CHAPITRE III.

Les Villes maritimes ſe ſoumettent : Holopherne ravage tout, & veut que Nabuchodonoſor ſeul ſoit adoré. Il vient camper dans les terres d'Iſraël.

1. ILs envoyerent vers lui des députés avec des paroles de paix, en diſant :

2. Nous ſommes les ſerviteurs du

1. *ET miſerunt ad eum legatos ; qui de pace agerent, atque hæc loquerentur :*

2. *Ecce nos, ſervi Nabuchodonoſor*

regis magni, coram te adſumus; utere nobis quomodò tibi placebit.

3. *En noſtræ habitationes & omnes agri triticorum, greges ovium & boum, & omnia ſtabula tentoriorum noſtrorum, coram te ſunt; utere ut tibi videbitur.*

4. *En urbes noſtræ & earum habitatores ſervi tui ſunt; veni, & ſic age cum eis, ut tibi placebit.*

5. *Advenêre homines ad Holophernem, cui omnia hæc verba detulerunt.*

6. *Ille cum ſuo exercitu deſcendit ad oram maritimam & urbes excelſas præſidiis firmavit, cepitque ex eis ad auxilium lectos homines.*

7. *Eum illi & omnes vicinæ regiones exceperunt cum coronis, cum choris & cum tympanis.*

8. *Ille autem omnes fines eorum vaſtavit, & lucos eorum ſuccidit; nam conſtituerat delere omnes terræ deos, ut ſolum Nabuchodonoſor colerent omnes gentes, & ut omnes linguæ ac omnes tribus eum Deum unum nominarent.*

9. *Deindè progreſſus eſt ante Eſdrelon, prope Dothaim, quæ eſt contra magnam ſeriem Judææ montium.*

10. *Et caſtra poſuit inter Gebai*

grand roi Nabuchodonoſor; nous voici devant vous; traitez-nous comme il vous ſemblera bon.

3. Nos habitations & nos champs couverts de bled, nos troupeaux de gros & menu bétail, toutes nos cabanes & nos tentes ſont devant vous: faites-en ce qu'il vous plaira.

4. Nos villes ſont à vous, " & leurs habitants ſont vos ſerviteurs: venez, & diſpoſez d'elles comme il vous ſemblera bon.

5. Ces hommes vinrent à Holopherne, & lui parlerent en ces mêmes termes.

6. Il deſcendit avec ſon armée vers les régions maritimes: il mit des garniſons dans leurs villes les plus hautes, & il tira d'elles des hommes choiſis pour les joindre à ſes troupes.

7. Ces peuples & tous ceux des environs le reçurent avec des couronnes, des danſes & des tambours.

8. Mais il ravagea toute l'étendue de leur pays; & il abattit tous leurs bois ſacrés: car il avoit réſolu d'exterminer tous les dieux de la terre, afin que toutes les nations adoraſſent le ſeul Nabuchodonoſor, & que toutes les langues & toutes les tribus l'invocaſſent comme leur Dieu. "

9. Enſuite il vint devant Eſdrelon près de Dotée " qui eſt vis-à-vis de la grande chaîne de montagnes de la Judée. "

10. Il campa entre Gébai & Scy-

℣. 4. Le Grec n'exprime pas *tibi ſunt*; mais le ſens l'exige, ou du moins le ſous-entend.

℣. 8. C'eſt le ſens du Grec *invocarent eum in Deum*. On n'y trouve point *unum*, ſi ce n'eſt que l'on prenne εἰς, *in*, pour εἷς, *unus*; mais alors il faudroit lire ἕνα, *unum*, ou εἰς ἕνα, *in unum*.

℣. 9. On lit dans le Grec Δωταίαν, qui s'exprime en Latin par *Dotæa* ou *Dotaam*. On croit qu'*Eſdrelon* eſt *Jezraël*.

Ibid. Le P. Houbigant ſuppoſe que c'eſt la chaîne de montagnes qui étoit au nord de la Judée, du côté de Damas, en comprenant ſous le nom de Judée toute la terre d'Iſraël. Dom Calmet préſume avec plus de vraiſemblance, que c'eſt celle qui ſépare le royaume de Juda d'avec le royaume d'Iſraël. Le Grec dit à la lettre *de la ſcie*. C'eſt qu'une chaîne de montagnes repréſente une ſcie; en ſorte que les Grecs appellent *ſcie* ce que nous appellons chaîne.

thopolis ; & il demeura là un mois entier pour raſſemblet tous ſes bagages.

& Scythopolim ; ibique egit menſem totum ut exercitûs ſui omnia impedimenta colligeret.

CHAPITRE IV.

Ceux qui étoient dans la Judée craignent pour Jéruſalem & pour le temple. Le Grand-Prêtre Joakim donne les ordres néceſſaires pour fermer les paſſages. Tous les enfants d'Iſraël crient vers le Seigneur, & s'humilient devant lui.

1. LEs enfants d'Iſraël qui habitoient dans la Judée, apprîrent tout ce qu'Holopherne, chef des Généraux de Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens, avoit fait aux nations, & comment il avoit pillé & ruiné leurs temples.

2. Ils furent ſaiſis d'un trouble extrême à ſon approche, & ils craignoient pour Jéruſalem & pour le temple du Seigneur leur Dieu. "

3. Car ils étoient revenus depuis peu de leur captivité ; & tout le peuple de la Judée étoit nouvellement raſſemblé ; les vaſes, l'autel & le temple venoient d'être purifiés de leur profanation. "

4. Ils envoyèrent donc dans tout le territoire de Samarie, de Conas, de Béthoron, de Belmen, de Jéricho, de Choba, d'Eſora, & dans la vallée de Salem. "

1. *AUdierunt autem filii Iſrael qui in Judæa habitabant, quanta mala gentibus feciſſet Holophernes dux exercitûs Nabuchodonoſor regis Aſſyriorum, atque ut earum templa expilaſſet & exinaniviſſet.*

2. *Et magno ejus timore correpti ſunt, urbique Jeruſalem & templo Domini Dei ſui valdè timuerunt.*

3. *Nuper enim ex captivitate redierant, & nuper omnis populus Judææ fuerat congregatus, vaſaque & altare & Templum, quæ contaminata fuerant, purgata.*

4. *Et miſerunt in omnia montana Samariæ, & in Chonas, & in Bethoron, & in Belmen, & in Jericho, & in Choba, & in Aſora, & in vallem Salem.*

℣. 2. On lit dans le Grec : *Et timuerunt... Et propter Jeruſalem, ... conturbati ſunt.* Peut-être au lieu de *Et conturbati ſunt ... & propter Jeruſalem ... timuerunt.*

℣. 3. Le R. P. Houbigant obſerve très-bien que la captivité dont il s'agit ici ne peut être celle des Juifs à Babylone, puiſqu'alors le temple fut détruit : au lieu qu'ici il ſubſiſte, & n'a eu beſoin que d'être purifié ; ce qui a viſiblement rapport au temps de Manaſſé.

℣. 4. Le Grec porte bien *in omnem terminum*, ὅριον : la Verſion du P. Houbigant ſuppoſe ὀρεινὴν, *montanam regionem.* Cependant ſa note ſur ce ℣. n'en avertit point. On a déjà vu pareille équivoque au chap. II. ℣. 25. De même le Grec ne dit point *Chonas*, mais *Conas*, par un ſimple *Cappa* ; ni *Aſora*, mais *Aiſora*, qui s'exprime en Latin par *Æſora*, & en François *Eſora*. Au reſte il eſt aſſez vraiſemblable que dans le texte original c'étoit *Aſora* ; mais *Conas* &

5. *Et*

5. *Et omnia montium excelſorum cacumina occupaverunt, & vicos qui in eis erant munierunt, & frumenta condiderunt ad belli apparatum, quoniam ſegetes agrorum nuper demeſſæ fuerant.*

5. Ils occupetent tous les ſommets des montagnes les plus élevées; ils environnerent de murs les bourgades qui s'y trouvoient; ils y dépoſerent la proviſion de bled avec les autres proviſions de guerre; car les campagnes avoient été depuis peu moiſſonnées."

6. *Scripſit autem Joakim, ſummus Sacerdos, qui in diebus illis erat in Jeruſalem, habitatoribus Bethuliæ & Bethomeſthaïm quæ urbs eſt contra Eſdrelon, ex adverſo planitiei, prope Dothaim:*

7. *mandans ut occuparentur aſcenſus montium, per quos aditus erat in Judæam, & in quibus facile erat prohibere intrantes; quoniam aditus erant anguſti, ut non plures homines ſimul, quàm duo, tranſire poſſent.*

6. Joakin "Grand-prêtre qui étoit en ces jours-là à Jéruſalem, écrivit aux habitants de Béthulie" & de Bétomeſthaïm, qui eſt vis-à-vis d'Eſdrelon, en face de la plaine qui eſt près de Dothaïm:

7. leur mandant d'occuper les hauteurs des montagnes; car c'étoit par-là que l'on entroit en Judée; & il étoit facile de les empêcher de s'avancer, parce que l'accès en eſt ſi étroit qu'il ne peut y paſſer plus de deux hommes."

Chomas ſont entiérement inconnus. Il y a lieu de préſumer que ces noms ont été altérés par les Copiſtes.

℣. 5. On lit dans le Grec, *depoſuerunt in rem frumentariam, in commeatum belli.* Voilà deux *in*, εἰς, qui paroiſſent ici peu convenir. D'ailleurs au chap. II. ℣. 17. & 18 on a vu que ἐπισιτισμὸς, *res frumentaria*, eſt entiérement diſtingué de παρασκευὴ, *commeatus*, qui là s'entend de la proviſion de bétail. Il y a donc lieu de préſumer qu'au lieu de ces deux prépoſitions εἰς ... εἰς, *in... in*, il faudroit lire le ſimple article τὸν ... καὶ τὸν; *Depoſuerunt rem frumentariam, & commeatum belli.*

℣. 6. La Vulgate le nomme ici *Eliachim* & au chap. XV. *Joacim.* C'eſt au fond le même nom. Car *El* & *Jo* ſont deux noms de Dieu; & le *Joachim* des Hébreux & des Grecs produit en Latin *Joacim.*

Ibid. Béthulie eſt nommée dans le Grec, Βετυλούα, *Betuloua.* On a pu aiſément confondre en Hébreu, BITLIH, *Bethulia*, avec BITLUH, *Bethulouz*, d'où ſera venu en Grec *Betuloua.* Le P. Houbigant préfere la lecture de la Vulgate, *Bethulia.* On ignore la poſition de cette ville. La plupart des Interpretes ont penſé que ſelon tout ce qui en eſt dit dans ce livre, elle devoit être dans la Galilée & dans la tribu de Zabulon; en ſorte que ce pourroit être celle qui eſt nommée dans Joſué, XIX. 15. *Bethléhem.* D. Calmet a prétendu que ce pouvoit être celle qui eſt nommée dans Joſué, XIX. 4. *Bethul*, & au I. livre des Paralip. IV. 30. *Bathuel*, dans la tribu de Siméon, Judith étant de cette tribu. Mais le P. Houbigant montre très-bien que le récit de ce livre ne permet pas de croire qu'Holoferne eut pénétré juſques dans la tribu de Siméon; d'où il conclut que Béthulie devoit être dans la tribu de Zabulon, comme on le penſe communément. On peut remarquer qu'en Hébreu il a été facile de confondre BITLHM, *Bethléhem* avec BITLIH *Bethulia*, & BITLUH, *Bethulouz.* Voyez au chap. VII. ℣. 3.

℣. 6. & 7. De ce que le Grand-Prêtre Joakim donne cet ordre, le P. Houbigant en conclut que le roi Manaſſé n'étoit pas encore revenu de ſa captivité: mais on peut ſe rappeller ce que nous avons répondu ſur cela dans la précédente *Diſſertation.* Le Grand-Prêtre qui avoit gouverné pendant la captivité de Manaſſé, continuoit de prendre part aux ſoins du Gouvernement depuis le retour même du Roi.

8. Les enfants d'Iſraël firent ce qui leur avoit été ordonné par Joakim, le Grand-prêtre, & par le ſénat de tout le peuple d'Iſraël, qui réſidoient dans Jéruſalem.

8. *Fecerunt filii Iſrael ut ſibi mandaverat Joakim, ſummus ſacerdos, & ſenatus omnis populi Iſrael, qui in Jeruſalem ſedem habebat.*

9. Tous les hommes d'Iſraël pouſſerent vers Dieu de grands cris, & humilierent profondément leurs ames.

9. *Et clamorem toto pectore miſerunt homines Iſrael ad Deum, & animas ſuas cum magnâ ſollicitudine afflixerunt.*

10. Eux & leurs femmes, leurs enfants, leurs beſtiaux, & tous les étrangers qui étoient parmi eux, tant mercénaires qu'eſclaves achetés, mirent des ſacs ſur leurs reins.

10. *Tam illi quàm ipſorum mulieres & parvuli, & pecora eorum; omnes etiam advenæ & mercenarii & pecuniâ empti ſaccis operuêre lumbos ſuos.*

11. Tous les hommes d'Iſraël, avec leurs femmes & leurs enfants, & tous ceux qui habitoient dans Jéruſalem, ſe proſternerent la face tournée vers le temple, jetterent de la cendre ſur leurs têtes, étendirent leurs ſacs devant le Seigneur, & couvrirent d'un ſac l'autel même.

11. *Omnis autem vir Iſrael & mulier, & pueri, & quicumque Jeruſalem habitabant, proſtraverunt ſe ante templum, & cinere conſperſerunt capita ſua, & ſaccos ſuos coram Domino expanderunt, ipſumque altare ſacco veſtierunt.*

12. Ils crierent vers le Dieu d'Iſraël, en le ſuppliant avec inſtance & d'une commune voix, de ne point livrer leurs enfants à la diſperſion, leurs femmes à l'eſclavage, les villes de leur héritage à l'extinction, leurs lieux ſaints à la profanation, aux outrages & à la riſée des nations.

12. *Et Deum Iſrael unanimiter & magno clamore obteſtabantur, ne filii ſui parvuli raperentur, ne uxores prædæ eſſent, ne urbes quas poſſidebant, delerentur, ne ſancta contaminarentur, aut eſſent opprobrio & ludibrio apud gentes.*

13. Le Seigneur écouta leurs voix, & il regarda leur affliction : le peuple jeûna pendant pluſieurs jours dans toute la Judée & dans Jéruſalem, en préſence du ſanctuaire du Seigneur qui eſt le ſouverain Maître.

13. *Et exaudivit Dominus vocem eorum, & afflictionem eorum reſpexit : jejumavit autem populus multos dies in cunctâ Judæâ & in Jeruſalem coram ſanctuario Domini Dominatoris.*

14. Joakim le Grand-prêtre & tous les prêtres qui étoient avec lui devant le Seigneur, & tous ceux qui exerçoient leur miniſtere devant le Seigneur, avoient leurs reins ceints de ſacs, en offrant l'holocauſte perpétuel, ainſi que les prieres & les dons volontaires du peuple.

14. *Joakim autem, ſummus ſacerdos, omneſque qui ei coram Domino aderant, ſacerdotes, & qui Domino miniſtrabant, humeris accincti ſaccos, offerebant juge holocauſtum, & orationes, & dona populi voluntaria.*

15. Ils avoient de la cendre ſur leurs bonnets, & ils crioient de tou-

15. *Infulæ eorum cinere conſperſæ erant, & clamabant ad Dominum to-*

tis viribus, ut benignè aſpiceret univerſam domum Iſrael.

te leur force vers le Seigneur, en le ſuppliant de regarder avec bonté toute la maiſon d'Iſraël.

CHAPITRE V.

Holopherne averti que les enfants d'Iſraël vont lui réſiſter ; veut ſavoir qui ils ſont. Achior les lui fait connoître, & lui déclare que s'ils n'ont point offenſé leur Dieu, ils ſeront invincibles. Ce diſcours irrite ſon armée.

1. *NUntiatum fuit Holopherni, duci exercitûs Aſſyriorum, filios Iſrael parare ſe ad bellum, & præcluſiſſe aditus montanos, & muro ſepſiſſe omnia cacumina montium excelſorum, & impediviſſe itinera camporum.*

1. ON avertit Holopherne chef des Généraux de l'armée des Aſſyriens, que les enfants d'Iſraël ſe préparoient au combat ; qu'ils avoient fermé les paſſages des montagnes ; qu'ils avoient enfermé de murs les ſommets des plus hautes, & qu'ils avoient embarraſſé les chemins dans les campagnes.

2. *Ille vehementer iratus, vocavit omnes principes Moab & duces Ammon, maritimoſque omnes Satrapas.*

2. Il entra dans une grande colere ; & il fit venir tous les chefs des Moabites, & tous les principaux officiers des Ammonites, & tous les Satrapes des régions maritimes.

3. *Quibus dixit : Nuntiate mihi, vos filii Chanaan, qualis ſit ille populus qui ſedet in montanis, quas urbes illi habitent, quantas copias habeant, & in quo ſitum ſit robur eorum, & qualis ſit potentia ipſorum, & quis rex ſurrexerit apud eos, & imperet exercitui eorum :*

3. Il leur dit : Enfants de Chanaan ; apprenez-moi quel eſt ce peuple qui eſt répandu dans les montagnes, quelles ſont les villes qu'ils habitent, quel eſt le nombre de leurs armées, en quoi conſiſte leur puiſſance & leur force, quel eſt le Roi qui s'eſt mis à leur tête, & qui commande leur armée :

4. *& quam ob cauſam mihi obviàm ire cunctati fuerint, contra quàm fecêre omnes qui habitant ad Occidentem.*

4. & pourquoi ils ſont demeurés tranquilles ſans vouloir venir au devant de moi comme l'ont fait tous ceux qui habitent l'Occident.

5. *Dixit ei Achior, qui dux erat omnium filiorum Ammon : Audiat dominus meus verbum ex ore ſervi ſui. Ego veritatem declarabo tibi de hoc populo, qui his in montanis ſe-*

5. Achior qui étoit le chef de tous les enfants d'Ammon, lui dit : Que mon Seigneur écoute ce que ſon ſerviteur va lui dire. Je vous déclarerai la vérité touchant ce peuple qui ha-

bite près de vous, ayant ſa demeure dans ces montagnes ; " & le menſonge ne ſortira point de la bouche de votre ſerviteur.

dem habet tibi proximam ; non egredietur mendacium ex ore ſervi tui.

6. Ce peuple eſt compoſé de gens qui deſcendent des Chaldéens.

6. Hic populus eſt ab origine Chaldæorum.

7. Ils ſéjournerent d'abord dans la Méſopotamie, parce qu'ils ne vouloient pas ſuivre les dieux de leurs peres, qui ſont nés dans la terre des Chaldéens.

7. Illi primùm in Meſopotamia peregrinati ſunt, quia patrum ſuorum qui erant in terra Chaldæorum, Deos ſequi noluerant :

8. Ils s'étoient écartés de la voie de leurs peres, & ils adoroient le Dieu du ciel, le ſeul Dieu qu'ils reconnuſſent : c'eſt pourquoi leurs peres les chaſſerent de devant la face de leurs dieux : étant ainſi chaſſés, ils s'enfuirent en Méſopotamie, où ils demeurerent quelque temps.

8. & quia, relictis viis patrum ſuorum, adorabant Deum cœli, quem Deum cognoſcebant. Poſtquàm verò ejecti fuiſſent è conſpectu Deorum ſuorum, fugerunt in Meſopotamiam, ibique dies multos peregrinati ſunt.

9. Leur Dieu leur dit enſuite de ſortir de ce ſéjour, & de s'en aller dans la terre de Chanaan : ils y ont établi leur demeure, & y ſont devenus riches en or & en argent & en un très-grand nombre de beſtiaux.

9. Deus eorum mandatum dedit eis, ut ex terra ſuæ peregrinationis egrederentur, abirentque in terram Chanaan : ibi habitaverunt, & auctì ſunt auro & argento & pecoribus mirè multis.

10. Enſuite ils ſont deſcendus en Egypte, parce que la famine couvroit la face de la terre de Chanaan : ils y ſéjournerent tant qu'ils y trouverent des vivres, & ils y devinrent très-nombreux, en ſorte que leur poſtérité ne pouvoit ſe compter.

10. Deindè in Ægyptum deſcenderunt, quia in terra Chanaan graſſabatur fames, ibique peregrinati ſunt, quandiù annonam habuerunt, creveruntque ad magnam multitudinem, ità ut eorum ſoboles fieret innumerabilis.

11. Le Roi d'Egypte s'éleva contr'eux ; il uſa de ruſe envers eux en les accablant de travaux de briques, & il les abaiſſa en les réduiſant en ſervitude. "

11. Surrexit contra eos rex Ægypti qui eos circumvenit, fatigavitque lateribus conficiendis, uſuſque eſt illis tamquam ſervis.

12. Ils crierent vers leur Dieu ; & il frappa toute la terre d'Egypte de plaies auxquelles il n'y avoit point de remedes : de ſorte que les Egyptiens les chaſſerent de devant eux.

12. Illi clamavère ad Deum ſuum, qui univerſam Ægyptum percuſſit plagis, quæ erant inſanabiles, atque eos Ægyptii è conſpectu ſuo ejecerunt.

℣. 5. On lit dans le Grec à la lettre *de populo qui habitat hanc montanam regionem, propè te habitante.* Il eſt aſſez viſible que c'eſt une tranſpoſition pour *de populo propè te habitante, qui*, &c.

℣. 11. On lit dans le Grec à la lettre, *Et aſtutè egerunt, ... & humiliaverunt, ... & poſuerunt*, c'eſt-à-dire, les verbes au pluriel, vraiſemblablement pour le ſingulier ; puiſque le ſeul nominatif qui précede eſt *Rex Ægypti*.

13. *Arefecit autem Deus mare rubrum coram eis.*

14 *Duxitque eos ad iter Sinai & Cades-Barne : illique ejecerunt cunctos deſerti habitatores.*

15. *Et habitavêre in terra Amorrhæorum , & omnes Eſebonitas ſua fortitudine deleverunt ; deindè , trajecto Jordane , montana omnia poſſederunt.*

16. *Et ejecerunt è conſpectu ſuo Chananæum , & Pheresæum , & Jebuſæum , & Sichimitam , & omnes Gergeſæos , ibique diebus multis habitaverunt.*

17. *Et tamdiù dùm non peccavêre in Deum ſuum , feliciter egerunt , quoniam cum eis eſt Deus qui odit iniquitatem.*

18. *Sed cùm de via quam præſcripſerat eis , receſſerunt , attriti ſunt bellis plurimis & graviſſimis , & in terram non ſuam captivi ducti ſunt , (& templum Dei ipſorum ſolo æquatum eſt ,) urbeſque eorum expugnatæ ab inimicis.*

19. *Nunc autem poſtquàm reverſi ſunt ad Deum ſuum , redierunt ex locis in quibus diſperſi fuerant , & Jeruſalem occupaverunt , ubi eſt eorum ſanctuarium , & in montanis quæ deſerta fuerant , ſedem habent.*

20. *Nunc igitur , dominator domine , ſi quo in delicto populus iſte eſt , & ſi peccavêre in Deum ſuum , vi-*

13. Leur " Dieu deſſêcha la mer rouge en leur préſence.

14. Il les conduiſit enſuite par le chemin de Sina & de Cadès-Barné , & ils chaſſerent tous ceux qui habitoient dans le déſert.

15. Ils habiterent dans la terre des Amorrhéens , & exterminerent par leur puiſſance tous les Eſébonites ; enſuite ayant traverſé le Jourdain , ils ſe ſont mis en poſſeſſion de toute la région des montagnes.

16. Ils chaſſerent de devant eux le Chananéen , le Phérézéen , le Jébuſéen , le Sichimite & tous les Gergéſéens ; & ils ont habité là pendant long-temps.

17. Tant qu'ils n'ont point péché contre leur Dieu , ils ont été heureux ; car ils ont avec eux un Dieu qui hait l'iniquité.

18. Mais depuis qu'ils ſe ſont écartés de la voie qu'il leur avoit preſcrite , ils ont été beaucoup maltraités par pluſieurs guerres , & emmenés captifs dans une terre étrangere ; le temple de leur Dieu a été réduit à être comme le pavé , " & leurs villes ont été poſſédées par leurs adverſaires.

19. Maintenant parce qu'ils ſe ſont retournés vers leur Dieu , ils ſont revenus des lieux où ils avoient été diſperſés ; ils occupent Jéruſalem où eſt leur ſanctuaire , & ils habitent dans ces montagnes qui étoient déſertes.

20. Maintenant donc , ſeigneur & maître , s'il y a dans ce peuple quelque écart , & s'ils ont péché contre leur

℣. 13. Le pronom *eorum* n'eſt pas exprimé dans le Grec , mais le ſens le ſuppoſe.

℣. 18. Le P. Houbigant avertit qu'il met ces mots entre parentheſes , parce qu'il les croit étrangers au texte , comme ne pouvant convenir au temple de Jéruſalem avant la captivité de Babylone , & ne s'accordant pas même avec ce qu'Achior va dire que les Juifs revenus de leur précédente captivité , poſſedent Jéruſalem où eſt leur ſanctuaire. On peut ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la précédente *Diſſertation*. Vraiſemblablement Achior parle ici de ce qui étoit arrivé à Silo & au royaume des dix tribus.

Dieu, nous examinerons quelle eſt chez eux cette pierre de ſcandale, nous monterons vers eux, & nous les battrons.

deamus qualis hæc ſit apud eos offenſio, & aſcendamus, eoſque debellemus.

21. Mais s'il n'y a point d'iniquité dans leur nation, que mon ſeigneur les laiſſe ; de peur que leur Seigneur & leur Dieu ne les protege, & que nous ne devenions un objet d'inſulte devant toute la terre.

21. *Sed ſi nihil eſt in eâ gente iniquitatis, omittat eos, quæſo, dominus meus, ne eos defendat Dominus Deus ſuus, & ne opprobrio ſimus in univerſâ terrâ.*

22. Après qu'Achior eut ceſſé de parler ainſi, tout le peuple qui ſe tenoit là & qui environnoit la tente, ſe mit à murmurer ; & les Grands ainſi que tous ceux qui habitoient la région maritime & le pays de Moab, dirent à Holopherne " qu'il falloit le mettre en pieces.

22. *Poſtquàm Achior abſolvit eos ſermones, fremuit omnis multitudo quæ aderat, & tentorium circumſtabat, & dixerunt Holopherni magnates, & omnes incolæ maritimæ oræ & Moab, cum eſſe diſcerpendum.*

23. Car nous ne ſerons point, diſoient-ils, effrayés à la vue des enfants d'Iſraël : car c'eſt un peuple qui n'a point de forces, & qui ne peut mettre ſur pied une armée puiſſante.

23. *Non erit, inquiebant, ut metuamus filios Iſrael ; hic enim populus deficit viribus, nec aciem validam ſtruere poteſt.*

24. C'eſt pourquoi nous monterons vers eux, & ils ſeront la pâture de toute votre armée, Holopherne notre maître.

24. *Ergo aſcendamus : illi autem ab exercitu tuo, dominator Holopherne, devorabuntur.*

℣. 22. On lit dans le Grec, *Magnates Holophernis*, vraiſemblablement pour *Holopherni.*

CHAPITRE VI.

Holopherne fait de terribles menaces à Achior. Il ordonne qu'on le conduiſe vers Béthulie, & qu'on le livre aux enfants d'Iſraël. Achior leur eſt livré, & leur raconte ce qui lui eſt arrivé.

1. LOrſque le tumulte de ces gens qui environnoient le conſeil fut ceſſé, Holopherne chef des Généraux de l'armée des Aſſyriens, dit à Achior, & à tous les enfants de

1. *POſtquàm ſedatus eſt tumultus hominum, qui in concilio circùm aderant, dixit Holophernes, dux exercitûs Aſſur ad Achior, præſente omni populo alienigenarum, & coram*

omnibus filiis Moab :

2. *Quis tu es, Achior, eum tuis mercenariis Ephraim, quòd tu apud nos hodie ita vaticinaris, & censes non bellandum esse cum gente Israel, quoniam Deus sit eos defensurus? Quis verò Deus est, præter Nabuchodonosor?*

3. *Ille missurus est exercitum suum, & eos de terra deleturus, nec eos liberabit Deus eorum; sed nos servi ejus percutiemus eos tanquam unum hominem, nec sustinebunt robur nostri equitatûs, per quem conculcabimus eos.*

4. *Montes eorum sanguine redundabunt; implebuntur cadaveribus eorum campi ipsorum, neque ante nos consistet pes eorum; sed internecione delebuntur, dicit rex Nabuchodonosor, dominus universæ terræ; dixit enim, nec irrita erunt verba quæ locutus est.*

5. *Tu verò Achior, mercenarie Ammon, qui verba hæc protulisti cum*

Moab, " en préſence de toute cette multitude d'étrangers :

2. Qui es-tu, Achior, avec ces gens gagés par Éphraïm, " qui es-tu pour prophétiſer comme tu as fait aujourd'hui au milieu de nous, & pour dire qu'il ne faut point combattre contre la race d'Iſraël, parce que leur Dieu les protege ? Y a-t-il donc quelque autre Dieu que Nabuchodonoſor ?

3. Il enverra ſon armée, & il les exterminera de deſſus la face de la terre, & leur Dieu ne les délivrera point : mais nous qui ſommes ſes ſerviteurs, nous les battrons comme s'ils n'étoient qu'un ſeul homme, & ils ne ſoutiendront point la force de notre cavalerie.

4. Nous les foulerons aux pieds de nos chevaux ; " leurs montagnes ſeront enivrées de leur ſang ; leurs campagnes ſeront pleines de leurs cadavres ; la plante de leurs pieds ne pourra tenir devant nous ; mais ils périront entiérement, dit le roi Nabuchodonoſor, qui eſt le ſeigneur de toute la terre. Car il l'a prononcé ; & les paroles qu'il a dites, ne demeureront point ſans effet.

5. Pour toi, Achior, Ammonite gagé, " qui as prononcé ce diſcours

℣. 1. Le Grec emploie la même expreſſion pour les deux régimes, *ad Achior . . . & ad omnes filios Moab* : & il paroît que c'eſt à cela même que ſe rapporte l'expreſſion du ℣. ſuiv. *Quis es tu Achior, & mercenarii Ephraim* : Voyez la note ſuivante.

℣. 2. Le P. Houbigant ſuppoſe que cette expreſſion *mercenarii Ephraim* déſigne ici des Ephramites qu'Achior avoit pris à ſa ſolde : cela paroît peu vraiſemblable. Il ſemble beaucoup plus probable qu'il reproche à Achior & aux Moabites à qui il parle, d'avoir été gagés par les Ephraïmites pour parler ainſi qu'Achior vient de le faire. Le mot *tuis* n'eſt pas dans le Grec. Voyez l'expreſſion du ℣. 5. Holopherne au chap. XII. ℣. 3. dit à Judith qu'il n'y a perſonne de ſa nation dans l'armée qu'il commande.

℣. 4. Le Grec met ainſi au commencement du ℣. 4. ce qui ſe trouve à la fin du ℣. 3. dans la Verſion du P. Houbigant, qui remarque très-bien qu'au lieu de Κατακαύσομεν, *Comburemus*, qui ſe trouve dans l'édition romaine, les éditions d'Alde & de Complute portent Καταπατήσομεν, *conculcabimus*, qui pouvoit convenir beaucoup mieux.

℣. 5. Le P. Houbigant ſuppoſe ici que cette expreſſion, *mercenarie Ammon*, ſignifie qu'Achior étoit, non Prince des Ammonites, mais Général d'armée avec des gens à ſolde. Je croirois que par cette parole Holopherne l'accuſe d'être gagé par les Ephraïmites ſelon l'expreſſion du ℣. 2.

dans un des jours de ta méchanceté, tu ne verras plus mon viſage depuis ce jour juſqu'à ce que je me ſois vengé de cette race ſortie de ces gens qui ſont venus de l'Egypte.

hâc hodiernâ tuâ improbitate, vultum meum poſthac non videbis, donec ulciſcar eam ſobolem Ægyptiorum.

6. Alors le fer de mon armée, & l'épée " de mes ſerviteurs, te percera les côtes, & tu tomberas entre ceux d'entr'eux qui auront été tués, lorſque je m'en retournerai.

6. Tunc ferrum mei exercitûs, tunc gladius ſervorum meorum tranſadiget latera tua, & cùm rediero, inter eorum mortuos jacebis.

7. Car mes gens iront te mettre dans ces montagnes, & te placer dans une de ces villes hautes ;

7. Nam collocabunt te ſervi mei in montanis ; ponent te apud unam urbium excelſarum :

8. & tu ne périras point, que tu ne ſois exterminé avec eux.

8. nec anteà peribis, quàm illi unà tecum deleantur.

9. Si tu eſperes dans ton cœur qu'ils ne ſeront point pris, ton viſage ne doit point s'abattre. Je l'ai dit, & nulle de mes paroles ne demeurera ſans effet.

9. Quòd ſi tacitè ſperas eos non expugnatum iri, ne concidat vultus tuus. Ego locutus ſum ; nihil cadet de verbis meis.

10. Enſuite Holopherne donna ordre à ſes gens qui environnoient ſa tente, de prendre Achior, de le mettre près de Béthulie, & de le livrer entre les mains des enfants d'Iſraël.

10. Deindè mandavit Holophernes ſervis ſuis qui ad ejus tentorium adſtabant, ut comprehenderent Achior, atque eum prope Bethuliam collocarent, ut traderetur in manus filiorum Iſrael.

11. Alors ſes gens le prirent, & le conduiſirent hors du camp dans la campagne ; & du milieu de la plaine, ils l'emmenerent vers les montagnes, & ils vinrent vers les fontaines qui étoient au deſſous de Béthulie.

11. Comprehenderunt eum ſervi ejus, atque eum extra caſtra in campum duxerunt ; tum ex loco campeſtri ad montana perrexerunt, deveneruntque ad fontes qui erant infra Bethuliam.

12. Les hommes de cette ville les ayant vus du haut de la montagne, prirent leurs armes, & ſortirent de la ville, ſe répandant ſur le haut de la montagne ; tous les frondeurs s'emparerent des chemins par où les ennemis pouvoient monter, & les fronderent avec des pierres.

12. Homines urbis qui erant in vertice montis, cùm eos viderunt, corripuêre arma ſua, & ex urbe in montis cacumen egreſſi ſunt, & omnes ſagittarii aſcenſum eorum prohibebant, lapideſque in eos conjiciebant.

13. Mais les gens d'Holopherne deſcendant ſous la montagne, lierent Achior ; & l'ayant jetté ſous la racine de la montagne, ils s'en retournerent vers leur ſeigneur.

13. Illi autem ſubeuntes infra montem, ligaverunt Achior, atque eum reliquerunt projectum ad montis radices, & abierunt ad dominum ſuum.

℣. 6. On lit dans le Grec λαὸς, *populus*, peut-être pour ξίφος, *enſis*, le P. Houbigant propoſe ξίφος, *gladius*, ou λόγχη, *Lancea*, qui n'y reſſemblent pas.

14. *Tum*

14. Tum filii Iſrael ex ſuâ urbe deſcendentes, ad eum venerunt, & ſolutum duxerunt Bethuliam, ſtatueruntque eum coram eis, qui tum erant civitatis præſules:

15. nimirùm coram Ozia, filio Micha, de tribu Simeon, & Abris filio Gothoniel, & Charmis filio Melchiel.

16. Illi convocavère omnes ſenes civitatis, & concurſus factus eſt ad conventum omnium juvenum eorum & mulierum; & cùm ſtatuiſſent Achior in mediâ multitudine ipſorum, Ozias, quid accidiſſet ex eo ſciſcitatus eſt.

17. Ille reſpondens narravit eis omnia quæ in concilio Holophernis dicta fuerant, & omnia quæ ipſe dixerat apud principes Aſſyriorum, ut & quæ Holophernes arroganter dixerat contra domum Iſrael.

18. Tum populus abjecit ſe, Deum adorans, & cum clamore hæc locutus eſt:

19. Domine, Deus cœli, aſpice eorum ſuperbiam, & miſerere humilitatis noſtri generis; reſpice hodie illos qui tibi addicti ſunt.

20. Deindè conſolati ſunt Achior, atque eum multùm laudaverunt.

21. Abduxitque eum Ozias ex conventu in domum ſuam, & fecit con-

14. Alors les enfants d'Iſraël deſcendant de leur ville, vinrent à lui, & l'ayant délié, ils l'emmenerent à Béthulie & le préſenterent à ceux qui étoient les chefs de leur ville.

15. C'étoit en ce temps-là, Ozias fils de Micha de la tribu de Siméon, " Chabri " fils de Gothoniel, & Charmi fils de Melchiel.

16. Ils convoquerent tous les anciens de la ville; toute leur jeuneſſe & leurs femmes coururent à l'aſſemblée: les chefs de la ville préſenterent Achior au milieu de tout ce peuple, & Ozias lui demanda ce qui lui étoit arrivé.

17. Achior leur répondit en expoſant ce qui avoit été dit dans le conſeil d'Holopherne, tout ce que lui-même avoit répondu au milieu des chefs des Aſſyriens, & tout ce qu'Holopherne avoit proféré avec arrogance contre la maiſon d'Iſraël.

18. Alors tout ce peuple ſe proſternant adora Dieu, & s'écria en diſant:

19. Seigneur qui êtes le Dieu du Ciel, voyez leur orgueil, & ayez pitié de l'abaiſſement où ſe trouve notre nation: regardez en ce jour la face des lieux qui vous ſont conſacrés. "

20. Enſuite ils conſolerent Achior, & lui donnerent de grandes louanges.

21. Ozias l'emmena de l'aſſemblée dans ſa maiſon, & donna un repas

℣. 15. Le R. P. Houbigant obſerve ici très-bien que ſi Béthulie eut été dans la tribu de Siméon comme D. Calmet l'a penſé, il eut été inutile de marquer qu'Ozias étoit de cette tribu; mais que Béthulie étant de la tribu de Zabulon, comme la ſuite donne lieu de le préſumer, il convenoit de marquer qu'Ozias étoit d'une autre tribu.

Ibid. Le Grec de l'édition Romaine le nomme ici *Abri*; mais le manuſcrit Alexandrin porte *Chabri*; & on le trouve ainſi nommé au chap. VIII. ℣. 10. dans l'édition romaine même, & encore au chap. X. ℣. 6. ou ſi l'on veut, *Chabris* & *Charmis*, mais ce ſont des terminaiſons Grecques qui viennent de l'Hébreu *Chabri* & *Charmi*.

℣. 19. Le Grec τῶν ἡγιασμένων σοι. Le P. Houbigant le prend au maſculin, *eorum qui conſecrati ſunt tibi*. Mais on peut également le prendre au neutre, *eorum quæ conſecrata ſunt tibi*. Ils viennent de parler de la nation; ils parlent ici du temple. D. Calmet obſerve que c'eſt le ſens du Syriaque, & en même temps le plus naturel.

aux anciens : enſuite ils invoquerent pendant toute la nuit le Dieu d'Iſraël en l'appellant à leur ſecours.

vivium ſenibus : atque illi totâ eâ nocte imploravêre auxilium Dei Iſrael.

CHAPITRE VII.

Holopherne aſſiege Béthulie : les Iſraélites en ſont effrayés. Holopherne s'empare de toutes les ſources : les habitants de Béthulie preſſés par la ſoif, veulent ſe rendre. Ozias promet de rendre la Ville dans cinq jours.

1. LE lendemain, Holopherne ordonna à toute ſon armée, & à tout le peuple qui s'étoit joint à lui dans cette guerre, de décamper pour s'avancer vers Béthulie, de s'emparer des chemins qui s'élevoient ſur les montagnes, & d'attaquer les enfants d'Iſraël.

1. *POſtridiè mandavit Holophernes omni exercitui ſuo & omni multitudini, quæ ſibi aderat ad auxilium, ut iter agerent ad Bethuliam, & ut aditus montium occuparent, bellarentque cum filiis Iſrael.*

2. Le même jour tous leurs officiers décamperent, & avec eux toutes les bandes de leurs gens de guerre, au nombre de cent ſoixante & dix mille hommes de pied, & douze mille cavaliers, ſans les bagages & la multitude extrême d'hommes qui marchoient à pied avec eux.

2. *Eodem die caſtra movêre omnes eorum præfecti, & omnis exercitus bellatorum, hominum peditum centum ſeptuaginta millia, & equitum duodecim millia, præter impedimenta, & cæteros pedites qui cum eis erant, multitudine propè infinitâ.*

3. Ils camperent dans la vallée près de Béthulie au deſſus de la fontaine, & ils s'étendirent en largeur depuis Dothaïm juſqu'à Belthem, & en longueur depuis Béthulie juſqu'à Cyamon, qui eſt vis-à-vis d'Eſdrelon.

3. *Et caſtra poſuerunt in valle propè Bethuliam ad fontem, extenderuntque ſe in latitudine ad Dothaim & ad Belthem ; in longitudine verò à Bethulia uſque ad Cyamon, quæ eſt contra Eſdrelon.*

℣. 3. C'eſt-à-dire *à Dothaim uſque ad Belthem.* On lit dans le Grec *ſuper Dothaim & uſque ad Belthem.* Mais il y a grande apparence que cette conjonction *&* eſt ſuperflue, & que les Copiſtes ont confondu ἐπὶ, *ſuper*, avec, ἀπὸ ou ἀ, que l'on trouve dans la phraſe ſuivante, parallele à celle-ci.

Ibid. Le P. Houbigant s'étend beaucoup ici pour réfuter le ſentiment de D. Calmet, qui place Béthulie dans la tribu de Siméon. Tout cela peut ſe réduire à cette unique obſervation : c'eſt que D. Calmet pour ſoutenir ſon ſyſtême ſur ce point, eſt obligé de prétendre que le camp décrit ici eſt celui qu'Holopherne quittoit, au lieu qu'il eſt aſſez viſible que c'eſt celui qu'il vint occuper. D'où il ſuit que ſi de l'aveu même de D. Calmet le camp décrit ici devoit être dans la tribu de Zabulon, Béthulie devoit être dans cette tribu.

4. *Filii autem Iſrael, conſpectâ eorum multitudine, valdè timuerunt: & alter ad alterum dixerunt: Nunc depaſcent univerſam regionem, nec eorum molem ſuſtinebunt excelſi montes, nec valles, nec fontes.*

4. Les enfants d'Iſraël ayant vu leur multitude, furent extrêmement troublés; & ils ſe dirent l'un à l'autre: ces gens-là vont occuper toute la face de cette terre; & ni les montagnes les plus hautes, ni les vallées, ni les collines, " ne pourront ſoutenir leur poids immenſe.

5. *Deindè, ſumptis ſuis quiſque armis, accenderunt ignes in turribus ſuis, & totam illam noctem in excubiis manſerunt.*

5. Enſuite prenant chacun leurs armes, & allumant des feux ſur leurs tours, ils paſſerent toute cette nuit en garde.

6. *Alterâ autem die eduxit Holophernes omnem equitatum ſuum in conſpectum filiorum Iſrael, qui Bethuliæ erant.*

6. Le lendemain Holopherne déploya toute ſa cavalerie ſous les yeux des enfants d'Iſraël qui étoient dans Béthulie.

7. *Et exploravit aditus urbis eorum: ivitque ad aquarum fontes, quos occupavit, & poſuit propè eos ſtationem hominum bellatorum; deindè recepit ſe ad ſuos.*

7. Il examina toutes les avenues de leur ville; il alla aux ſources de leurs eaux; il s'en empara & y établit des corps de garde; après quoi il revint à ſon armée.

8. *Acceſſère autem ad eum omnes principes filiorum Eſau & omnes duces populi Moab, & maritimi duces, eique dixerunt:*

8. Alors tous les chefs des enfants d'Eſaü, tous les officiers du peuple de Moab, & les Généraux des troupes maritimes, étant venus le trouver, lui dirent:

9. *Audiat dominus noſter verba noſtra, ne fortè aliquam plagam accipiat exercitus tuus.*

9. Que notre maître nous écoute, de peur que votre armée ne ſouffre quelques coups fâcheux.

10. *Enim verò populus ille filiorum Iſrael non confidunt haſtis ſuis, ſed excelſis montibus in quibus habitant: non enim facile eſt conſcendere cacumina montium iſtorum.*

10. Car ce peuple des enfants d'Iſraël ne ſe confie point dans ſes lances, mais dans la hauteur des montagnes ſur leſquelles ils habitent: car il n'eſt pas facile de parvenir au ſommet de leurs montagnes.

11. *Nunc igitur, domine, noli cum eis ſic bellum gerere ut in acie decertatur, nec cadet de tuis ne unus quidem homo.*

11. Maintenant donc que notre maître ne combatte point avec eux, comme on le fait en bataille rangée; & alors nul homme de votre armée ne périra.

12. *Mane in caſtris tuis, ſerva homines exercitûs tui, dum pueri tui*

12. Demeurez dans votre camp; gardant tous les hommes de votre ar-

✝. 4. Il n'eſt pas facile de découvrir d'où vient dans la Verſion du P. Houbigant, *fontes*: c'eſt ſans doute une faute d'impreſſion pour *colles*, qui eſt le ſens du Grec; οὐ βουνοί.

mée ; & que vos gens ſe maintiennent en poſſeſſion de cette ſource d'eau qui ſort de la racine de cette montagne.

occupant fontem aquarum, qui exit de montis radicibus.

13. Car c'eſt de là que tous les habitants de Béthulie tirent leurs eaux ; alors la ſoif les faiſant périr, ils livreront leur ville ; nous & notre peuple nous monterons ſur les ſommets de ces montagnes voiſines, nous y dreſſerons nos camps pour les tenir aſſiégés, & ne pas laiſſer ſortir de la ville un ſeul homme.

13. Ibi enim aquantur omnes Bethuliæ habitatores ; itaque enecabit eos ſitis, & tradent urbem ſuam ; nos autem & copiæ noſtræ montium vicinorum cacumina conſcendemus, & in eis caſtra habebimus, cavebimuſque ne quis ex urbe egrediatur.

14. La famine les conſumera, eux, leurs femmes & leurs enfants ; & avant que l'épée vienne les frapper, ils tomberont étendus dans les places du lieu qu'ils habitent.

14. Fame conficientur & illi, & uxores illorum, & filii ; & priuſquàm veniat ad eos gladius, ſtrati jacebunt in plateis urbis quam habitant.

15. Vous leur rendrez le mal qu'ils ont mérité en ſe révoltant, & ne voulant point venir au devant de vous dans un eſprit de paix.

15. Itaque eis tu mercedem retribues ; quam ſuâ improbitate meruerunt, quoniam in te rebelles fuerunt, nec tibi cum pace obviàm proceſſerunt.

16. Ce diſcours plut à Holopherne & à tous ſes Officiers ; & ils réſolurent de faire ce qui avoit eté dit.

16. Placuêre Holopherni ſermones eorum, ut & omnibus ejus ſervis ; propterea ſtatutum eſt ut fieret ſicut dixerant.

17. Un détachement des enfants d'Ammon * décampa, & avec eux cinq mille des enfants d'Aſſur ; ils allerent camper dans la vallée, & s'emparerent des eaux & des ſources où puiſoient les enfants d'Iſraël.

17. Caſtra movêre filii Ammon, & cum eis quinque millia de filiis Aſſur, & in valle conſedêre, & occupavêre aquas & fontes aquarum filiorum Iſrael.

18. Les enfants d'Éſaü & les enfants d'Ammon monterent & allerent camper ſur les montagnes vis-à-vis de Dothaïm, & ils envoyerent quelques-uns d'eux au midi & à l'orient vis-à-vis Ecrebel qui eſt près de Chus, ſitué près le torrent de Mochmor. Le reſte de l'armée des Aſſyriens demeura campé dans la plaine, & ils couvroient toute la face de la terre. Leurs tentes & leurs bagages formoient un grand nombre de camps ſéparés ; * & leur multitude étoit exceſſivement grande.

18. Aſcenderunt autem filii Eſau & filii Ammon, & in montibus conſederunt contra Dothaim, & quoſdam de ſuis miſerunt ad auſtrum & ad orientem, contra Ecrebel quæ eſt propè Chus, qui locus ſitus eſt ad torrentem Mochmor. Reliquus exercitus Aſſyriorum in campo ſedit, & operuit omnem regionem. Tentoria eorum & impedimenta ſparſa erant media inter agmina, & multitudo erat propè infinita.

* 17. Le Grec ne dit pas *les enfants d'Ammon*, mais *un camp des enfants d'Ammon*, c'eſt-à-dire un détachement d'entr'eux. On va voir au * ſuivant ce que firent les autres.

* 18. Il me ſemble que c'eſt le ſens du

19. *Filii verò Iſrael clamaverunt ad Dominum Deum ſuum; quippè animis deficiebant, quoniam in circuitu erant omnes inimici eorum, nec erat quà effugerent ex medio eorum.*

19. Les enfants d'Iſraël crierent vers le Seigneur leur Dieu, parce que leur ame tomboit en défaillance, voyant qu'ils ſe trouvoient environnés de tous leurs ennemis, & qu'ils n'avoient aucun moyen d'échapper du milieu d'eux.

20. *Manſère circum eos univerſa caſtra Aſſur, pedites, currus & equites eorum, diebus triginta quatuor, & exhauſta ſunt univerſa vaſa aquarum apud Bethuliæ habitatores.*

20. Tout le camp des Aſſyriens, gens de pied, chariots & cavalerie, demeurerent ainſi autour d'eux pendant trente-quatre jours: & tous les vaſes d'eau qui étoient chez tous les habitants de Béthulie s'épuiſerent.

21. *Ciſternæ vacuæ erant, nec tantùm aquæ habebant, quantùm abundè eſſet in diem unum: aqua enim quam bibebant, ad menſuram dabatur.*

21. Les citernes furent vuidées, & ils n'avoient pas de quoi boire ſuffiſamment un ſeul jour; car on leur donnoit à boire par meſure.

22. *Deficiebant parvuli eorum; colliqueſcebant præ ſiti mulieres & juvenes, cadebantque in plateis & in aditibus portarum; nec ſupererat eis ulla pars virium.*

22. Leurs enfants rendoient l'ame; leurs femmes & leurs jeunes gens périſſoient de ſoif, & tomboient dans les places de leur ville, & dans les entrées des portes; en ſorte qu'il ne reſtoit en eux aucune force.

23. *Propterea Oziam & omnes principes urbis convenit omnis populus, juvenes, mulieres, & parvuli, qui magnâ voce clamantes coram cunctis ſenibus, hæc dixerunt:*

23. Tout le peuple ſe raſſembla donc auprès d'Ozias & des principaux de la ville; les jeunes gens, les femmes, les enfants s'y trouverent: ils pouſſoient tous de grands cris, & diſoient en préſence de tous les anciens:

24. *Judicet Deus inter nos & vos, quandoquidem iniquiſſimi erga nos fuiſtis, qui de pace non egeritis cum filiis Aſſur.*

24. Que Dieu juge entre nous & vous; car vous avez fait envers nous une grande injuſtice, en ne traitant pas de la paix avec les enfants d'Aſſur.

25. *Nunc autem non eſt qui nobis auxilietur; ſed tradidit nos Deus in manus eorum, ut ſub oculis eorum in ſiti & in magnâ clade jaceamus.*

25. Maintenant donc nous n'avons perſonne qui vienne à notre ſecours; mais Dieu nous a vendus & livrés entre leurs mains, pour être renverſés & abattus devant eux par la ſoif & par quelque grande défaite.

26. *Ergo vocate illos, & totam urbem diripiendam tradite hominibus Holophernis & univerſo exercitui ejus.*

26. Maintenant donc, appellez-les, & livrez toute la ville en proie au peuple d'Holopherne & à toute ſon armée.

27. *Nam melius eſt nobis prædæ*

27. Car il vaut mieux pour nous

Grec, *per caſtra diſtribuebantur in turba multa*: il y avoit là beaucoup de peuples différents, & chaque peuple avoit ſes tentes & ſon bagage, qui formoient autant de camps ſéparés: on vient de voir qu'un détachement même des Ammonites, étoit appellé *un camp*.

d'être livrés à leur violence : nous ſerons leurs eſclaves ; mais nos ames vivront, & nous ne verrons pas ſous nos yeux la mort de nos enfants, & la défaillance de nos femmes & de nos jeunes gens.

28. Nous prenons à témoins contre vous * le Ciel, la terre, & notre Dieu, le Seigneur Dieu de nos peres, qui nous punit de nos péchés & des péchés de nos peres, ſi vous ne faites pas * aujourd'hui ce que nous venons de dire.

29. Alors il s'éleva de grands gémiſſements du milieu de cette aſſemblée, tous pleurant enſemble, & pouſſant de grands cris vers le Seigneur leur Dieu.

30. Ozias leur dit : Prenez courage, mes freres : ſouffrons encore cinq jours dans leſquels le Seigneur notre Dieu fera revenir ſur nous ſa miſéricorde : car il ne nous abandonnera pas juſqu'à la fin.

31. Si ces jours ſe paſſent, ſans qu'il nous vienne aucun ſecours, je ferai ce que vous avez dit :

32. Enſuite il renvoya le peuple chacun à ſon poſte, & ils s'en allerent aux murs & aux tours de la ville. Il renvoya auſſi les femmes & les enfants à leurs maiſons : & il y avoit une grande affliction dans la ville.

patere ; ſervi quidem futuri ſumus, ſed vivemus, nec videbimus parvulos noſtros in oculis noſtris morientes, nec uxores noſtras & filios animam efflantes.

28. *Nos teſtes facimus adversùm vos cœlum, terram & Deum noſtrum, Dominum patrum noſtrorum, qui ulciſcitur in nos peccata noſtra & delicta parentum noſtrorum, niſi vos hâc ipſâ die ſic facitis.*

29. *Tum exortus eſt in medio cœtu ingens fletus omnium, qui unanimiter & voce magnâ Dominum Deum orabant.*

30. *Et dixit eis Ozias : Bono animo eſtote, fratres : duremus adhuc quinque dies, in quibus Deus noſter revocabit ad nos miſericordiam ſuam ; neque enim deſeret nos uſque ad finem.*

31. *Illis diebus tranſactis, ſi non aderit nobis auxilium, faciam ut dixiſtis.*

32. *Deindè populum dimiſit in ſuas quemque ſtationes : illi abierunt ad muros & ad turres ſuæ urbis. Dimiſit autem mulieres cum pueris domum ſuam. Intereà erat in oppido magna afflictio.*

℣. 28. On lit dans le Grec *vobis*. Le P. Houbigant ſuppoſe qu'il faut lire *in vobis*, au ſens de *adversùm vos*. Mais le ſimple *vobis* dans cette phraſe ſignifie *adversùm vos* ſans avoir beſoin de la prépoſition. C'eſt la conſtruction ordinaire du Grec. *Gen.* XLIII. 3. *Deut.* IV. 26. *& alibi paſſim.*

Ibid. On lit dans le Grec, ἵνα μὴ ποιήσῃς ; *ut non facias* : & non pas *fecerit*, comme on le lit dans la note du P. Houbigant ; qui du reſte obſerve très-bien que ſans doute il faut lire, εἰ μὴ ποιήσετε, *niſi faciatis*, comme l'exprime l'interprete Syrien.

CHAPITRE VIII.

Origine & vertu de Judith. Elle apprend ce qu'Ozias avoit dit ; elle le mande, & lui en fait des reproches. Elle ranime ſon courage. Il s'excuſe, & lui dit de prier. Elle annonce qu'elle va ſortir pour exécuter un deſſein qu'elle médite.

1. *In ſdem diebus audivit Judith, filia Merari, filii Ox, filii Joſeph, filii Oziel, filii Elcia, filii Heliu, filii Chelciu, filii Eliab, filii Nathanael, filii Salamiel, filii Saraſadai, filii Iſrael:*

1. EN ce temps-là Judith apprit: " (Judith, fille de Mérari, fils d'Ox, fils de Joſeph, fils d'Oziel, fils d'Elcia, fils d'Eliu, " fils de Chelciu, fils d'Eliab, fils de Nathanaël, fils de Salamiel, fils de Siméon, " fils d'Iſraël.

2. *cujus maritus fuerat Manaſſes de tribu ejus & familiâ, qui mortuus erat tempore meſſis triticorum.*

2. Son mari avoit été Manaſſé " de ſa tribu & de ſa famille ; & il mourut au temps de la moiſſon des orges. "

3. *Nam, cùm adeſſet iis qui in agro manipulos ligabant, imminuit ſol capiti ejus, deciditque in lectum, & mortuus eſt Bethuliæ, in ſua civitate, & ſepelierunt eum cum patribus ſuis in agro inter Dothaim & Bel-Amon.*

3. Car comme il étoit à la tête de ceux qui lioient les gerbes dans la campagne, l'ardeur du ſoleil lui frappa la tête, en ſorte qu'il fut obligé de ſe mettre au lit, & il mourut dans Béthulie qui étoit ſa ville ; on l'enterra avec ſes peres " dans le champ qui étoit entre Dothaïm & Bel-Amon.

℣. 1. Le mot *audivit* demeure ſuſpendu juſqu'au ℣. 9. où il ſera répété.

Ibid. Le Grec ne donne point à ce nom l'aſpiration que le P. Houbigant y ſuppoſe : on y lit, *Eliu*, & non *Heliu*.

Ibid. Ces mots *fils de Siméon*, ſe trouvent dans la Vulgate, dans l'ancienne verſion Latine faite ſur le Grec, & dans le Syriaque : ce qui donne lieu de préſumer qu'ils appartiennent au texte, & que cet *Iſraël* qui ſuit eſt bien le Patriarche Jacob nommé *Iſraël*, & pere de *Siméon*, chef de la tribu dont étoit Judith.

℣. 2. On lit dans le Grec *Manaſſes* : mais c'eſt une terminaiſon Grecque, qui vient de l'Hébreu *Manaſſe*.

Ibid. Il y a lieu de préſumer que le *triticorum* de la Verſion du P. Houbigant eſt une faute d'impreſſion. Car le Grec dit bien, κριθῶν, *hordeorum* ; & la Vulgate dit auſſi *hordeaceæ*.

℣. 3. Le P. Houbigant obſerve très-bien qu'il en réſulte que Manaſſé demeuroit depuis long-temps dans cette ville, quoiqu'il fût de la même tribu que Judith ſon épouſe, c'eſt-à-dire, de la tribu de Siméon, & que cette ville fût dans le partage de Zabulon. On peut ſe ſouvenir que ſelon la prophétie du Patriarche Jacob, Siméon & Lévi devoient être diſperſés dans les tribus de leurs freres ; delà vient que le corps même de cette tribu eut ſon partage dans la tribu de Juda ; & dès-lors on ne doit pas être ſurpris de trouver quelques familles de Siméon dans d'autres tribus : *Dividam eos in Jacob, & diſpergam eos in Iſrael.* Geneſ. XLIX. 7.

4. Ainſi Judith étoit demeurée veuve dans ſa maiſon depuis trois ans & quatre mois.

5. Elle s'étoit fait une tente ſur le haut de ſa maiſon ; elle s'étoit mis un ſac ſur les reins ; & elle portoit les habits de ſa viduité.

6. Elle jeûnoit durant tous les jours de ſon veuvage, excepté la veille & le jour du ſabbat, la veille & le jour des néoménies, les fêtes & les jours de joie de la maiſon d'Iſraël.

7. Elle étoit d'une belle taille, & paroiſſoit fort belle. Manaſſé ſon mari lui avoit laiſſé de l'or & de l'argent ; des domeſtiques de l'un & l'autre ſexe, des beſtiaux & des terres ; & elle demeuroit en poſſeſſion de ces biens. "

8. Il n'y avoit perſonne qui parlât d'elle en mal ; car elle craignoit extrêmement Dieu.)

9. Elle apprit donc les mauvais diſcours que le peuple avoit tenus devant le chef de la ville, diſant qu'ils tomboient en défaillance, par la diſette d'eau. Judith apprit auſſi tout ce qu'Ozias leur avoit dit, & comment il leur avoit juré que dans cinq jours il livreroit la ville aux Aſſyriens.

10. Elle envoya donc celle de ſes domeſtiques qui avoit le ſoin de tous ſes biens ; & elle manda Ozias avec Chabri & Charmi, qui étoient les anciens de ſa ville.

11. Ils vinrent donc vers elle, & elle leur dit : Ecoutez-moi, vous qui êtes les chefs des habitants de Béthulie : car le langage que vous avez tenu aujourd'hui devant le peuple, en interpoſant le ſerment que vous avez pro-

4. *Fuerat autem Judith in ſua ædevidua annis tribus & menſibus quatuor.*

5. *Feceratque ſibi tentorium in tecto ſuæ ædis, & lumbos ſuos ſacco veſtierat, & induta erat veſtibus ſuæ viduitatis.*

6. *Jejunabat autem viduitatis ſuæ omnes dies præter pro-ſabbata & ſabbata, pro-neomeniaſque & neomenias, & feſta & lætos dies domûs Iſrael.*

7. *Erat autem formâ pulchra, & vultu valdè decora ; & reliquerat ei Manaſſes maritus ejus aurum & argentum, ſervos & ancillas, pecora & agros, qui ei manebant.*

8. *Nec erat qui de eâ loqueretur verbum malum, quoniam Deum valdè timebat.*

9. *Audivit igitur populi ad principem malos ſermones, quia penuriâ aquæ languebant. Audivit etiam Judith quos ſermones habuiſſet ad eos Oziας, atque ut juraviſſet ſe poſt quinque dies Aſſyriis urbem traditurum.*

10. *Itaque miſit ancillam ſuam quæ omnibus bonis ſuis præerat ; vocavitque Oziam & Chabrim & Charmim ſuæ urbis principes.*

11. *Illi ad eam venerunt, & dixit eis : Audite me, principes, qui habitatis Bethuliam ; non enim rectum eſt verbum quod vos hodie coram omni populo protuliſtis, cùm jusjurandum veſtrum inter Deum & nos interpo-*

℣. 7. Le Grec dit : *& manebat ſuper hæc* : le P. Houbigant ſuppoſant que cela devoit ſignifier *apud hæc*, comme ſi Judith fut allée demeurer dans ſes terres, a cru que cela ne pouvoit lui convenir, puiſqu'elle demeuroit dans la ville. Il en a conclu qu'il falloit apparemment lire : *& manebant cum eâ* : & ces titres lui demeuroient. Mais l'expreſſion du Grec paroît très-bonne : *Et manebat ſuper hæc.* Elle demeuroit en poſſeſſion de tous ces biens.

ſuiſtis,

ſuiſtis ; dixiſtiſque vos inimicis noſtris urbem tradituros , niſi Deus per eos dies reſpicit nos , ut nobis auxilietur.

12. *Nunc enim qui eſtis vos , ut Dominum hodie tentetis , & ſtetis pro Deo apud filios hominum ?*

13. *Enim verò interrogate Dominum omnipotentem ; non propterea quidquam unquam cognoſcetis.*

14. *Vos quæ alta ſunt in corde hominis , non inveſtigatis , & cogitationes ejus non aſſequimini ; quomodo igitur Deum qui omnia hæc facit , perſcrutabimini , vel mentem ejus noſcetis , cogitationemque ejus perſpectam habebitis ? Ne ſit ita fratres ; ne provocate iram Domini Dei noſtri.*

15. *Si enim nolet nobis intra quinque dies auxiliari , eſt tamen in ejus poteſtate , ut nos protegat quibus volet diebus , quomodo & ut nos perdat coram inimicis noſtris.*

16. *Vos igitur nolite pignerare conſilia Domini Dei veſtri ; non enim Deus eſt velut homo , ut minis moveatur ; nec velut filius hominis , ut ab eo debitum exigatur.*

17. *Quapropter expectemus ejus ſalutem ; invocemus eum ad auxilium noſtrum , & audiet vocem noſtram , ſi ei videbitur.*

noncé entre Dieu & vous , " & en diſant que *dans cinq jours* " vous livrerez la ville à nos ennemis , ſi dans cet intervalle le Seigneur ne ſe retourne vers nous pour nous ſecourir ; ce langage n'eſt pas convenable.

12. Maintenant donc qui êtes-vous, pour avoir ainſi aujourd'hui tenté Dieu, & pour vous être ainſi avancé pour Dieu au milieu des enfants des hommes ?

13. Maintenant donc interrogez le Seigneur , le ſouverain maître ; & vous ne connoîtrez jamais rien.

14. Car vous ne pénétrerez jamais la profondeur du cœur de l'homme, & vous n'atteindrez point les penſées de ſon eſprit : comment donc pourrez-vous ſonder Dieu qui a fait toutes ces choſes , & connoître ſon eſprit , ou comprendre ſa penſée ? Non, mes freres ; n'irritez point le Seigneur notre Dieu.

15. Car s'il ne veut pas nous ſecourir dans ces cinq jours, il a néanmoins le pouvoir de nous couvrir de ſa protection en quelque jour qu'il voudra , comme auſſi de nous perdre ſous les yeux de nos ennemis.

16. Vous donc n'engagez point les conſeils du Seigneur notre Dieu ; car Dieu n'eſt pas comme l'homme , pour être menacé ; ni comme le fils de l'homme, pour être ſoumis à l'arbitrage. "

17. C'eſt pourquoi attendons le ſalut qui vient de lui , & appellons-le à notre ſecours : il écoutera notre voix, s'il lui plaît.

℣. 11. On lit dans le Grec *& vos* , vraiſemblablement pour *nos* ; ὑμῶν pour ἡμῶν ; comme le ſuppoſe la verſion du P. Houbigant , qui cependant n'en dit rien dans ſes notes.

Ibid. La ſuite ſuppoſe ici ces mots *poſt quinque dies* , omis dans le Grec. Le P. Houbigant ſoupçonne que dans la phraſe ſuivante , au lieu de *per eos* , il faut lire *per vos dies* ; mais cela même ſuppoſe encore auparavant ces mots , *poſt quinque dies ;* & ſi en effet ils y étoient exprimés , le ſeul *per eos* ſuffiroit.

℣. 16. Le P. Houbigant a cru voir dans ce mot διαστροφὴν , l'idée d'une dette à exiger : je crois y voir l'idée d'un arbitrage à exercer. Judith prétend qu'il ne convient à ces chefs de Béthulie , ni de menacer Dieu, ni de ſe rendre arbitre de ce qu'il doit faire.

18. Car il ne s'eſt point relevé de notre race, " & il n'y a aujourd'hui parmi nous, aucune tribu, aucune famille, aucune branche, aucune ville, qui adore des Dieux faits de main d'homme comme cela eſt arrivé dans les jours paſſés.

19. Car c'eſt pour cela que nos peres ont été livrés à l'épée & au pillage, & qu'ils ont éprouvé une grande chûte devant nos ennemis.

20. Mais pour nous, nous ne reconnoiſſons d'autre Dieu que lui : c'eſt pourquoi nous eſpérons qu'il ne nous mépriſera pas, ni aucun " de ceux de notre race.

21. Car ſi nous ſommes pris, toute la Judée tombera avec nous, notre ſanctuaire ſera pillé ; & Dieu nous rendra reſponſables de cette profanation à cauſe de ce que nous avons dit.

22. Il nous imputera le meurtre de nos freres, la captivité de notre race, " & la ſolitude de notre héritage : il les fera retomber ſur notre tête, au milieu des nations chez leſquelles nous ſerons en ſervitude, & nous ſerons une pierre d'achoppement & un objet d'inſulte devant ceux qui ſeront devenus nos maîtres.

23. Car notre ſervitude ne nous deviendra point avantageuſe ; mais le Seigneur notre Dieu la fera tourner à notre honte.

24. Maintenant donc, mes freres, montrons à nos freres, que leur vie dépend de nous, & que nous ſommes le ſoutien du ſanctuaire & du temple & de l'autel.

18. *Neque enim extitit in generationibus noſtris, ut neque hodie eſt ulla apud nos tribus, aut cognatio vel familia vel civitas, quæ colat Deos manufactos, quomodo accidit in ſuperioribus diebus.*

19. *Nam propter eam cauſam traditi ſunt patres noſtri gladio & direptioni, & magnâ clade affecti ſunt coram inimicis noſtris.*

20. *Nos verò non alium, præter eum, Deum novimus ; propterea ſperare debemus, eum neque nos, neque gentem noſtram deſpectui habiturum.*

21. *Nam ſi captivi erimus, jacebit cuncta Judæa, & ſanctuarium noſtrum diripietur, cujus contaminationem ex ore noſtro requiret.*

22. *Et cædem fratrum noſtrorum, & terræ captivitatem, & hæreditatis noſtræ devaſtationem, rejiciet in caput noſtrum, cùm verſabimur apud gentes quibus ſerviemus, & cùm offenſioni erimus, atque opprobrio apud eos qui nos poſſidebunt.*

23. *Non enim gratioſa futura eſt noſtra ſervitus ; ſed eam convertet in opprobrium Dominus Deus noſter.*

24. *Nunc igitur, fratres, oſtendamus fratribus noſtris pendere ex nobis eorum ſalutem, & niti nobis ſanctuarium & templum & altare.*

℣. 18. Le P. Houbigant ſuppoſe que le Grec ſignifie *non extitit in generationibus noſtris* ; & il l'entend des ſeuls habitants de Béthulie, en ſuppoſant qu'ils n'avoient jamais pris part à l'idolatrie. Mais le mot ἀνέστη, ſignifie proprement *reſurrexit* ; & cela me paroît relatif à ce qui va ſuivre. Depuis que le royaume d'Iſraël eſt détruit à cauſe de ſes idolatries, il ne s'eſt relevé d'entre nous aucun idolâtre.

℣. 20. On lit dans le Grec *nos neque ex genere noſtrorum.* Ce qui laiſſe, ce ſemble, à ſous-entendre *quemquam*, τινα, qui pouvoit y être exprimé.

℣. 22. On lit dans le Grec γῆς, *terræ*, peut-être pour γενεᾶς, *generis.*

25. *Super hæc omnia autem gratias agamus Domino Deo noſtro, qui explorat nos, ut & patres noſtros.*

25. Et après tout rendons graces au Seigneur notre Dieu, qui nous éprouve comme il a éprouvé nos peres.

26. *Hæc mementote, quæ egit cum Abraham, atque ut tentavit Iſaac, & quæ evenerint Jacob in Meſopotamia Syriæ, cùm paſceret oves avunculi ſui Laban.*

26. Rappellez-vous de ce qu'il a fait à l'égard d'Abraham, comment il a éprouvé Iſaac, & ce qui eſt arrivé à Jacob dans la Méſopotamie en Syrie, lorſqu'il conduiſoit les brebis de Laban frere de ſa mere.

27. *Nam ſicut eos probavit, ut cor eorum exploraret, ita & nos qui ad eum appropinquamus, caſtigat, non ad ultionem, ſed ad correctionem.*

27. Car comme le Seigneur les a éprouvés pour ſonder leur cœur, " ainſi quoique nous nous approchions de lui, il nous châtie, non pour exercer ſur nous ſes vengeances, mais pour nous inſtruire. "

28. *Dixit ei Ozias: Tu omnia quæ dixiſti, ex corde bono locuta es, nec eſt qui reſiſtat verbis tuis.*

28. Ozias lui dit: tout ce que vous avez dit prouve la bonté de votre cœur, & il n'y a perſonne qui puiſſe s'oppoſer aux paroles de votre bouche.

29. *Non enim hodie primùm ſapientia tua manifeſta eſt; ſed à primis annis tuis novit populus intelligentiam tuam, quoniam pectoris tui optima eſt indoles.*

29. Car ce n'eſt pas d'aujourd'hui que votre ſageſſe ſe manifeſte; mais dès le commencement de vos jours, tout le peuple a connu votre intelligence, & a compris les bonnes diſpoſitions de votre cœur. "

30. *Sed enim populus magnâ ſiti urgetur; itaque illi nos, ut fecimus, ſic facere coegerunt, necnon noſmetipſos jurejurando obſtringere, quod quidem non tranſgrediemur.*

30. Mais le peuple ſouffroit beaucoup de la ſoif; & ils nous ont mis dans la néceſſité de faire ce que nous leur avons dit, & de nous engager par un ſerment que nous ne tranſgreſſerons point.

31. *Nunc autem ora pro nobis, quandoquidem tu es religioſa mulier, & Dominus demittet imbres, quibus ciſternæ noſtræ implebuntur, ne ſiti pereamus.*

31. Maintenant donc priez pour nous; car vous êtes une femme pieuſe; & le Seigneur enverra la pluie pour remplir nos citernes, & nous ne ſerons plus en défaillance.

32. *Dixit verò eis Judith: Audite me: ego enim rem aggrediar quæ*

32. Judith leur dit: Ecoutez-moi: je vais faire une choſe qui paſſera de

℣. 27. On lit dans le Grec, ℣... ἐπήρασεν, *non uſſit.* Le P. Houbigant obſerve très-bien que cette négation paroît ſuperflue, & que vraiſemblablement il faut lire, ἐπείρασεν, *probavit.*

Ibid. On lit encore dans le Grec, οὐκ ἐξεδίκησεν, *non ultus eſt;* au lieu de quoi le P. Houbigant préfere encore très-bien de lire, ἵνα εἰς ἐκδίκησιν, *non in ultionem.* Ces deux corrections ſont appuyées par la Verſion Syriaque.

℣. 29. Le P. Houbigant fait obſerver que ces expreſſions donnent aſſez à entendre que Judith n'étoit plus une jeune femme, mais une femme d'un âge mûr dont on ſe rappelloit la jeuneſſe.

race en race dans toute la poſtérité de notre peuple.

33. Vous vous trouverez cette nuit à la porte; je ſortirai avec la fille qui me ſert, & le Seigneur viſitera par ma main Iſraël dans l'intervalle de ces jours après leſquels vous avez réſolu de livrer la ville à nos ennemis. "

34. Pour vous, ne cherchez point à ſavoir ce que je veux faire; car je ne le dirai point, juſqu'à ce que j'aie exécuté ce que j'entreprends.

35. Ozias & les autres chefs de la ville lui dirent: allez en paix; & que le Seigneur Dieu marche devant vous pour ſe venger de nos ennemis.

36. Alors quittant la tente où ils étoient, ils retournerent chacun à leurs poſtes.

apud generis noſtri filios perventura eſt ad ultimas ætates.

33. Vos ſtabitis hâc nocte in portâ; ego egrediar cum ancillâ meâ; & Dominus, per manum meam, viſitabit Iſrael intrà eos dies poſt quos urbem tradere decreviſtis.

34. Vos autem ne inquirite in illud quod ego molior, neque enim declarabo illud quod aggredior, donec perfectum fuerit.

35. Dixerunt ei Ozias & principes: Abi cum pace: Dominus Deus te antegrediatur, ut ulciſcaris inimicos noſtros.

36. Tum è tentorio digreſſi, abierunt in ſtationes ſuas.

℣. 33. L'expreſſion *inimicis noſtris* omiſe dans la Verſion du P. Houbigant, eſt dans le Grec.

CHAPITRE IX.

Judith adreſſe à Dieu ſa priere, & implore ſon ſecours pour l'exécution du deſſein qu'elle médite.

1. JUdith ſe proſterna le viſage en terre, mit de la cendre ſur ſa tête, & découvrit le ſac dont elle étoit revêtue: (le parfum de ce ſoir là venoit d'être offert dans la maiſon de Dieu à Jéruſalem:) alors elle éleva ſa voix vers le Seigneur, en diſant:

2. Seigneur " Dieu de mon pere Siméon, à qui vous avez mis en main l'épée pour punir les étrangers qui avoient délié la ceinture " d'une Vierge

1. JUdith cecidit in vultum ſuum, conſperſit caput pulvere; & ſaccum quo induta erat, denudavit: (erat hora veſpertina quâ eâdem Jeruſalem in domo Dei thus offerebatur:) tum Judith magnâ voce clamavit ad Deum, hæc dicens:

2. Deus patris mei Simeon, cui in manum dediſti gladium ut ulciſceretur alienigenas, qui zonam virginis ad contaminationem ſolverant, nudave-

℣. 2. Le mot *Domine*, omis dans la Verſion du P. Houbigant, eſt exprimé dans le Grec.

Ibid. On lit dans le Grec, μήτρας, *vulvas*: le P. Houbigant obſerve très-bien d'après Grotius, que c'eſt vraiſemblablement, μίτρας, *zonam*. Le mot μήτρας, *vulvam*, va ſe trouver à ſa place dans la ſuite du même verſet.

rantque ad infamiam ſemur ejus, & vulvam ejus ad opprobrium vitiaverant : nam tu præceperas ut non ſic fieret.

pour la ſouiller, qui avoient découvert ſa cuiſſe pour commettre une action honteuſe, & qui avoient profané ſa matrice en lui faiſant outrage : car vous avez dit : il n'en ſera pas ainſi ; & cependant ils l'ont fait :

3. Propterea tradidiſti principes eorum ad cædem, & cruentaſti cubile, quod fraudis eorum conſcium fuerat, ſervoſque ſimul cum principibus percuſſiſti, & potentes cum thronis ipſorum.

3. c'eſt pourquoi vous avez livré leurs princes à une mort violente, & à l'effuſion du ſang leur couche qui avoit été complice de leur crime frauduleux : vous avez frappé les ſujets avec leurs princes & les princes ſur leurs trônes.

4. Et tradidiſti mulieres eorum ad direptionem, filias ad captivitatem, & omnia ſpolia dediſti, ut hæc dividerent filii tui quos diligebas, quique æmulatores pro ſe fuerant, & ſanguinis ſui contaminationem cùm deteſtarentur, auxilium tuum invocârunt ; ô Deus, Deus meus, exaudi me viduam.

4. Vous avez livré leurs femmes en proie, leurs filles en captivité, & toutes leurs dépouilles pour être partagées entre vos enfants que vous aimiez, qui s'étoient montrés pleins de zele pour vous, qui avoient déteſté la ſouillure de leur ſang, & qui vous avoient appellé à leur ſecours. O Dieu, ô mon Dieu, exaucez-moi auſſi dans ma viduité.

5. Tu enim hæc feciſti quæ anteà fuerunt ; tu & illa quæ ſecuta ſunt, & quæ nunc ſunt & quæ futura ſunt, cogitaſti, & eveniunt quæ decreviſti.

5. Car vous avez fait ce qui a précédé ces choſes, & ces choſes-là mêmes, & celles qui ont ſuivies, & celles qui ſont maintenant, & vous avez conçu celles qui viendront ; & tout eſt arrivé comme vous l'aviez projetté.

6. Præſtò fuêre quæcumque voluiſti : nam dixerunt : En præſtò ſumus. Etenim viæ omnes tuæ ſunt expeditæ, nec ſunt ſine providentiâ judicia tua.

6. Tous vos deſſeins ſont venus à exécution en diſant : Nous voici. Car toutes vos voies ont été préparées, & tous vos jugements ſont renfermés dans votre preſcience.

7. En Aſſyrii magnum exercitum habent, & freti ſunt equis & equitibus, robore peditum gloriantur, confidunt lanceis & gæſis, & arcubus & fundis ; nec ſciunt te eſſe Dominum, qui bella conteris ; Dominus eſt no-

7. Voici donc que les Aſſyriens ont multiplié leurs forces, ils s'élevent en ſe confiant dans leurs chevaux & leurs cavaliers, ils ſe glorifient du bras de ceux qui marchent à pied ; ils mettent leur eſpérance dans leurs boucliers

℣. 5. Au lieu de, *& illa quæ ſecuta ſunt*, le Grec dit, *& illa, & quæ ſecuta ſunt.*

℣. 7. On lit dans le Grec γάρ, *enim*, & cela peut ſe rapporter à l'expreſſion du ℣. 4. *exaudi me .... ecce enim*, &c. Mais en François, ces liaiſons éloignées ne ſont pas communément admiſes.

Ibid. Au lieu de *Lanceis & gæſis*, on lit dans le Grec *ſcutis & gæſis*. Le P. Houbigant a peut-être voulu ſubſtituer *Lanceis & gæſis* ; & l'Imprimeur l'aura ſubſtitué à *ſcutis*.

& leurs lances, dans leurs arcs & leurs frondes : & ils ne ſavent pas que vous êtes le Seigneur qui faites ceſſer les guerres : celui dont le nom eſt l'Etre ſuprême. "

men tuum.

8. Mais vous, " Seigneur, briſez leurs forces par votre puiſſance ; réprimez leur domination par votre colere : car ils ont formé le deſſein de profaner votre ſanctuaire, de ſouiller le tabernacle où repoſe votre nom glorieux, & d'abattre par le fer les cornes de votre autel.

8. Frange potentiâ tuâ eorum vires ; deprime in irâ tuâ illorum poteſtatem ; quandoquidem ſtatuerunt ſancta tua contaminare, & polluere tabernaculum, ubi requieſcit nomen gloriæ tuæ, & cornu altaris tui ferro dejicere.

9. Regardez leur orgueil ; faites deſcendre votre colere ſur leurs têtes ; & donnez à ma main la force d'exécuter " ce que je médite, quoique je ne ſois qu'une veuve.

9. Reſpice eorum ſuperbiam, mitte iram tuam in capita eorum ; da mihi viduæ robur dexteræ ad id quod molior.

10. Frappez par mes levres ſéduiſantes celui qui obéit & celui qui commande, celui qui gouverne & celui qui le ſert : briſez leur fierté par la main d'une femme.

10. Percute per labiorum meorum deceptiones & ſervum & principem, & imperatorem & ejus miniſtrum ; frange femineâ manu illorum faſtum.

11. Car votre force ne conſiſte point dans la multitude, & votre puiſſance ne dépend point de ceux qui ſont puiſſants : mais vous êtes le Dieu des humbles, le ſecours des petits, le défenſeur des foibles, le protecteur de ceux qui ſont abandonnés, " le ſauveur de ceux qui n'ont plus d'autre eſpérance.

11. Neque enim in multitudine eſt robur tuum, nec potentia tua in iis qui robore præſtant : ſed tu es Deus humilium ; tu auxiliator parvulorum, tu ſuſceptor infirmorum, protector eorum quorum deplorata eſt ſalus, liberator eorum qui ſpem abjecerant.

12. Oui certes, ô Dieu de mon pere, Dieu de ce peuple d'Iſraël qui eſt votre héritage, ſouverain Maître du ciel & de la terre, Créateur des eaux, Roi de toutes vos créatures, vous, Seigneur, écoutez ma priere.

12. Rogo te etiam atque etiam, Deus patris mei, Deus hæreditatis Iſrael, Domine cœli & terræ, conditor aquarum, rex omnis creaturæ tuæ, audi orationem meam.

13. Donnez-moi un langage ſéducteur pour frapper & briſer ces hommes qui ont formé de fâcheux deſſeins contre votre alliance, contre la maiſon qui

13. Fac, quæſo, ut per verborum meorum deceptiones, plagam & vulnus accipiant, qui mala meditati ſunt contra teſtamentum tuum & domum ſanc-

Ibid. On lit dans le Grec Κύριε, *Dominus* ; mais c'eſt le nom que les Interpretes employoient au lieu du nom Hébreu JEHOVA, qui ſignifie l'Etre ſuprême.

℣. 8. Le Grec exprime le pronom *Tu* négligé dans la Verſion du P. Houbigant.

℣. 9. Le mot *faciendi* eſt omis ou ſous-entendu dans le Grec, qui dit ſimplement *robur quod molior.*

℣. 11. Je ſoupçonne qu'au lieu de *deplorata*, le P. Houbigant a eu deſſein de mettre *deſperata.*

tam tuam, & montem Sion, ubi filii tui habitant.

14. *Fac ut ſcientiam habeant gens tua & omnes tribus, ut cognoſcant te Deum eſſe omnis poteſtatis & imperii, nec alium eſſe, præter te, defenſorum gentis Iſrael.*

vous eſt conſacrée, contre la montagne de Sion, & contre le pays " qu'occupent vos enfans.

14. Agiſſez pour l'inſtruction de tout votre peuple " & de toutes ſes tribus, en ſorte qu'ils connoiſſent que vous êtes le Dieu de toute puiſſance & de tout empire, & qu'il n'y a point d'autre protecteur de la race d'Iſraël que vous.

℣. 13. Le Grec répete οἶκον, *domum*, peut-être pour ὅρον, *terminum habitationis filiorum tuorum.*

℣. 14. On lit dans le Grec de l'édition romaine, ἐπὶ πᾶσι τὸ ἔθνος σου, *propter omnem gentem tuam*, & *omnis tribûs ſcientiam*, vraiſemblablement pour ἐπὶ πάσης ἔθνους σου, *propter omnis gentis tuæ & omnis tribûs ſcientiam*, comme on le lit dans le manuſcrit Alexandrin.

CHAPITRE X.

Judith ſe pare, & prend avec elle ſa ſuivante. Elle ſort & va au camp des Aſſyriens. Elle y eſt arrêtée, & conduite à Holopherne. Tous admirent ſa beauté.

1. *POſtquàm verò deſiiſſet invocare Deum Iſrael, & omnia hæc verba ſua abſolviſſet,*

2. *ſurrexit ex humo, & vocatâ ancillâ ſuâ, deſcendit in ædem in quâ morari ſolebat diebus Sabbati & feſtis ſuis.*

3. *Et exuit ſaccum quem induerat, depoſuitque veſtes ſuæ viduitatis, & corpus lavit aquâ, & perfudit pinguedine unguenti, compoſuitque capillos ſuos, & mitram capiti impoſuit; deindè induit veſtes ſuæ hilaritatis, quibus, marito ſuo Manaſſe vivente, veſtiebatur.*

4. *Sumpſitque in pedibus ſuis calceos, induit monilia & armillas, & annulos & inaures, & omnem ornatum ſuum, ornans ſeſe magnificè, ut*

1. LOrs donc qu'elle eut ceſſé de crier vers le Dieu d'Iſraël, & qu'elle eut achevé de prononcer cette priere :

2. elle ſe leva du lieu où elle étoit proſternée ; elle appella la fille qui la ſervoit, & elle deſcendit dans la maiſon où elle avoit coutume de paſſer les jours de ſabbat & les autres " fêtes.

3. Elle ſe dépouilla du ſac dont elle s'étoit revêtue, elle dépoſa les habits de ſon veuvage ; elle ſe lava le corps avec de l'eau, & le frotta d'un parfum épais ; elle arrangea ſes cheveux & mit un ruban ſur ſa tête ; elle ſe couvrit des vêtements de joie qu'elle avoit portés lorſque Manaſſé ſon mari vivoit.

4. Elle prit des ſouliers à ſes pieds ; elle ſe mit des colliers, des bracelets, des bagues, des pendants d'oreilles, & toutes ſes parures ; & elle ſe couvrit

℣. 2. On lit dans le Grec, & *in feſtis ejus*, αὐτῆς, peut-être pour ἄλλαις, *aliis*.

de toutes ſortes d'attraits pour ſéduire les yeux de tous les hommes qui la verroient.

oculi virorum qui eam conſpecturi eſſent, deciperentur.

5. Elle donna à ſa ſuivante une outre de vin, & une bouteille d'huile ; elle remplit ſon ſac de farine & de figues, de pain & de fromage ; " elle enveloppa tous ces vaſes, & les mit ſur cette fille.

5. Dedit autem ancillæ ſuæ utrem vini & lagenam olei, & implevit peram farinâ & palathâ, panibuſque & caſeis, & omnia vaſa ſua circumligans, hæc illi impoſuit.

6. Elles ſortirent, & allerent à la porte de la ville de Béthulie, & y trouverent Ozias avec les anciens de la ville, Chabri & Charmi, qui s'y étoient rendus comme lui.

6. Poſteà egreſſæ ſunt ad portam urbis Bethuliæ, & reperêre Oziam & ſenes urbis, Chabrim & Charmim, qui tum ibi aderant.

7. Lorſqu'ils la virent ainſi toute changée de figure, & couverte de cet habit, ils admirerent extrêmement ſa beauté, & lui dirent :

7. Qui cùm eam viderunt vultu mutatam & ſuâ veſte indutam, pulchritudinem ejus maximè admirati ſunt, eique dixerunt :

8. Que Dieu, le Dieu de nos peres, vous donne de trouver grace, & qu'il accompliſſe vos deſſeins pour la gloire des enfants d'Iſraël, & pour la haute réputation " de Jéruſalem. Alors elle adora Dieu.

8. Det tibi gratiam Deus, Deus patrum noſtrorum, & conſilia tua perficiat ad gloriam filiorum Iſrael, & ad ornamentum Jeruſalem. Illa Deum adoravit.

9. Elle leur dit : Donnez ordre que l'on m'ouvre la porte de la ville ; & je ſortirai pour conſommer l'affaire dont vous m'avez parlé. Ils donnerent ordre aux jeunes gens de lui ouvrir la porte comme elle l'avoit demandé.

9. Et dixit eis : Mandatum facite ut aperiatur mihi porta civitatis ; ego egrediar ad peragenda hæc de quibus mecum egiſtis. Illi mandatum dedêre juvenibus, ut porta, ſicut dixerat, aperiretur.

10. Cela étant fait, Judith ſortit, & ſa jeune fille avec elle. Les hommes de la ville la conſidérerent juſqu'à ce qu'elle eut deſcendu la montagne, & qu'elle eut traverſé la vallée ; après quoi ils ne la virent plus.

10. Quo facto, egreſſa eſt Judith, & cum eâ ancilla ejus. Eam autem conſpexêre homines civitatis donec monte deſcendiſſet, eandemque, cùm vallem præteriret, non ampliùs viderunt.

11. Elles allerent droit à travers la vallée, & la garde avancée des Aſſyriens vint à elle.

11. Ibant rectâ viâ per vallem ; cùm ei occurrit prima ſtatio Aſſyriorum :

12. Ils la prirent, & lui demanderent : De quel peuple êtes-vous ? d'où venez-vous ? & où allez-vous ? Elle dit : je ſuis une fille des Hébreux ; & je fuis

12. qui eam comprehenderunt, eique dixerunt : Quorumnam tu es ? unde venis ? & quo vadis ? Hæc reſpondit : Ego ſum filia Hebræorum, & fugio

℣. 5. On lit dans le Grec *panibuſque mundis*, καθαρῶν : la Vulgate ſuppoſe ἢ τυρῶν, *& caſeis* : le P. Houbigant préfere cette lecture comme plus naturelle.

℣. 8. Le Grec à la lettre *ad exaltationem*, pour faire paroître Jéruſalem dans un plus haut état.

eos : quia illi vobis ad prædam tradendi ſunt.

13. *Ego venio in conſpectum Holophernis, exercitûs veſtri imperatoris, ut ei vera nuntiem, & monſtrabo ei viam quam ſit ingreſſurus, ut omnia montana occupet, atque ut ex hominibus ejus ne anima quidem una deſideretur.*

14. *Homines, poſtquàm verba ejus audiviſſent, vultumque ejus inſpexiſſent, (nam pulchritudo vultûs admirabilis videbatur,) hæc ei locuti ſunt:*

15. *Tu ſervaſti animam tuam, quæ feſtinaveris venire in conſpectum domini noſtri; nunc igitur accede ad tentorium ejus; comitabuntur te quidam ex nobis, donec te in manus ejus tradiderint.*

16. *Et cùm ante eum aderis, ne timeat cor tuum; ſed tua illi verba expone, & benefaciet tibi.*

17. *Itaque delegerunt ex ſe homines centum, quos ei & ancillæ ejus comites dederunt, quique eam ad tentorium Holophernis duxerunt.*

18. *Factus eſt autem in caſtris concurſus magnus; nam adventûs ejus fama in tentoria divulgata eſt; & quicumque adveniebant, circum eam ſtetêre dum morabatur extra tentorium Holophernis, donec nuntius de illa ad eum veniret.*

19. *Et ſtupebant in pulchritudine ejus, admirabanturque ex illa filios Iſrael, & unus ad alterum dicebant: Quis contemnet populum iſtum, qui habet apud ſe feminas tales? Non convenit, ne unum quidem ex illis*

de devant eux, parce qu'ils vous ſeront livrés en proie.

13. Je viens me préſenter devant Holopherne, le chef des Généraux de votre armée, pour lui parler le langage de la vérité; & j'expoſerai devant lui le chemin qu'il doit ſuivre pour ſe rendre maître de toutes ces montagnes ſans qu'aucun de ſes hommes y perde ni ſon corps, ni même un ſouffle de vie."

14. Ces gens l'ayant entendu parler ainſi, & voyant ſon viſage, qui leur paroiſſoit très-admirable par ſa beauté, lui dirent :

15. Vous avez ſauvé votre vie, en vous hâtant de venir vous préſenter devant notre maître : maintenant donc allez à ſa tente, & quelques-uns d'entre nous vous accompagneront juſqu'à ce qu'ils vous aient remiſe entre ſes mains.

16. Lors donc que vous paroîtrez devant lui, que votre cœur ne craigne point; mais expoſez-lui ce que vous venez de dire, & il vous traitera bien.

17. Ils choiſirent donc d'entr'eux cent hommes, & les joignirent avec Judith & ſa ſuivante; & ces hommes les conduiſirent à la tente d'Holopherne.

18. Il ſe forma alors un grand concours dans tout le camp; car ſon arrivée avoit été annoncée à haute voix dans les tentes; & on vint de tous côtés autour d'elle, tandis qu'elle étoit arrêtée hors de la tente d'Holopherne, juſqu'à ce qu'on la lui eut annoncée.

19. Ils admiroient ſa beauté, & par elles ils jugeoient " des enfants d'Iſraël, & ils ſe diſoient l'un à l'autre : Qui eſt-ce qui mépriſera ce peuple qui a chez ſoi de telles femmes? car il n'eſt pas avantageux de laiſſer ſubſiſter un ſeul

℣. 13. Le Grec à la lettre : *caro una neque ſpiritus vitæ.*

℣. 19. Le Grec répete deux fois le même mot : *Et mirabantur ſuper pulchritudine ejus, & mirabantur filios Iſrael ab illa.* Cette conſtruction ſemble auſſi peu naturelle que la répétition. Peut-être qu'au lieu de répéter θαυμαζειν, *mirabantur*, il faudroit lire ἐστιμωζον, *æſtimabant.*

homme d'entr'eux, puiſque ſi on les laiſſoit échapper, ils ſeroient capables de ſéduire toute la terre.

20. Ceux qui couchoient auprès d'Holopherne, & tous ceux qui le ſervoient, ſortirent au devant d'elle, & l'introduiſirent dans la tente.

21. Holopherne repoſoit ſur ſon lit ſous ſon pavillon, qui étoit tiſſu de pourpre, d'or, d'émeraudes & de pierres précieuſes. ℣

22. Ils la lui annoncerent, & il ſortit & vint dans la partie extérieure de ſa tente : des lampes d'argent le précédoient.

23. Lors donc que Judith parut devant lui & devant ceux qui le ſervoient, ils admirerent tous la beauté de ſon viſage : alors elle ſe proſterna devant lui la face en terre, & ſes gens la releverent.

hominem relinquere ; nam ſi dimitteretur, poterunt illaqueare univerſam terram.

20. Egreſſi ſunt qui prope Holophernem dormiebant, & omnes famuli ejus, atque eam in tentorium introduxerunt.

21. Erat Holophernes reclinatus in lecto ſuo intra conopæum, quod erat purpureum, contextumque auro & ſmaragdo & lapidibus pretioſis.

22. Et cùm nuntium de eâ pertulerunt, exiit in tentorium exterius, præcedentibus eum lampadibus argenteis.

23. Ut autem venit Judith in conſpectum ejus & ejus famulorum, omnes admirati ſunt vultûs ejus pulchritudinem ; illa autem procidens in faciem ſuam, adoravit eum ; eam deinde erexerunt ſervi ejus.

℣. 21. Le Grec de l'édition romaine porte, καδυφασμένων, *contextorum*, en le rapportant aux pierres précieuſes, *quod erat ex purpura ... & lapidibus pretioſis contextis ...* : On lit dans les éditions d'Alde & de Complute, καδυφασμένη, *contextum*, en le rapportant au pavillon : & c'eſt auſſi le ſens de la Vulgate.

CHAPITRE XI.

Holopherne demande à Judith pourquoi elle a quitté ſon peuple pour venir vers lui. Elle lui répond en flattant ſes eſpérances. Il lui fait de grandes promeſſes.

1. HOlopherne lui dit : Femme, raſſurez-vous ; que votre cœur ne craigne point : car je n'ai jamais fait de mal à aucun homme qui ait choiſi de ſe ſoumettre à Nabuchodonoſor roi de toute la terre.

2. Et maintenant ſi votre peuple qui habite les montagnes, ne m'eut mépriſé, je n'aurois pas levé ma lance ſur eux : mais ce ſont eux-mêmes qui ſe ſont attiré ces maux.

1. *DIxit autem ad eam Holophernes : Confide, mulier, nec paveat cor tuum ; neque enim ego quemquam malo affeci, qui non recuſaverit ſervire Nabuchodonoſor regi univerſæ terræ.*

2. *Niſi enim me populus tuus, qui montana inhabitat, contempſiſſet, ego haſtam meam contra eos non moviſſem ; ſed mala ipſi ſibi accerſiverunt.*

3. *Nunc verò declara mihi propter quam cauſam fugeris ab eis, & ad nos veneris; quippè ad ſalutem venis. Confide; vita manebit tibi hâc nocte & in poſterum.*

3. Maintenant donc, dites-moi, pour quelle raiſon vous fuyez du milieu d'eux, & vous venez à nous : car vous venez pour vous ſauver; raſſurez-vous; la vie vous ſera conſervée dans cette nuit " & dans toute la ſuite.

4. *Nemo erit qui tibi noceat; ſed tecum benè agetur, non ſecùs ac cum cæteris ſervis domini mei regis Nabuchodonoſor.*

4. Car il n'y aura perſonne qui vous nuiſe; mais on vous traitera auſſi-bien que les autres ſerviteurs du roi Nabuchodonoſor mon maître.

5. *Judith verò hæc ad eum locuta eſt: Excipe verba mea, & loquatur coram te ancilla tua: ego, hâc nocte, nihil falſum domino meo declarabo.*

5. Judith lui dit : recevez les paroles de celle qui vous eſt ſoumiſe, & que votre ſervante puiſſe parler devant vous : je ne proférerai point de menſonge devant mon ſeigneur en cette nuit.

6. *Et ſi tu ancillæ tuæ verbis auſcultabis, Deus erit tecum, ut perficiat opus, nec fruſtrabitur dominus meus ab incœptis ſuis.*

6. Et ſi vous faites ce que votre ſervante vous dira, Dieu agiſſant avec vous, conduira l'affaire à ſa perfection, & mon ſeigneur ne manquera pas de réuſſir dans ſon entrepriſe.

7. *Vivit enim Nabuchodonoſor, rex univerſæ terræ, & vivit majeſtas ejus, qui te miſit ad corrigendos omnes mortales; non ſolùm per te homines ei ſervient, ſed & vivent per tuam fortitudinem beſtiæ agri, & jumenta, & volucres cœli pro Nabuchodonoſor, & pro univerſâ domo ejus.*

7. Car vive Nabuchodonoſor roi de toute la terre, & vive l'empire de ce Prince, qui vous a envoyé pour redreſſer toute ame vivante; non ſeulement par vous les hommes lui ſeront aſſujettis, mais les bêtes même ſauvages, les animaux domeſtiques, & les oiſeaux du ciel par un effet de votre puiſſance, vivront pour Nabuchodonoſor & pour toute ſa maiſon.

8. *Etenim famam audivimus ſapientiæ tuæ & tuæ calliditatis, & in toto orbe divulgatum eſt, te eſſe in univerſo regno optimum & ſcientiâ præſtantem, & in re militari admirabilem.*

8. Car nous avons appris votre ſageſſe & les habiles inventions de votre ame; il eſt divulgué dans toute la terre, que vous êtes le meilleur ſujet de tout le royaume, puiſſant en ſavoir, & admirable dans la conduite des armées.

9. *Cæterùm audivimus quos ſermones habuerit in concilio tuo Achior; nam eum comprehenderunt homines Bethuliæ, atque ille renuntiavit eis quæ-*

9. Et maintenant le diſcours qu'Achior a tenu dans votre conſeil nous eſt parvenu; " nous avons appris ce qu'il a dit : car les hommes de Béthu-

℣. 3. Cela ſuppoſe que Judith arriva au camp des Aſſyriens vers le ſoir; en ſorte que le premier danger qui la menaçoit, étoit celui de la nuit qui alloit commencer.

℣. 9. Le Grec laiſſe à ſous-entendre *ad nos pervenit*; ou peut-être les Copiſtes l'ont omis.

lie l'ont pris ; & il leur a rapporté tout ce qu'il a dit devant vous.

10. C'eſt pourquoi, ſeigneur & ſouverain maître, ne négligez pas ce qu'il vous a dit ; mais mettez-le dans votre cœur ; car ce qu'il a dit, eſt vrai : car notre race ne peut être frappée, & l'épée ne peut avoir de force ſur elle, s'ils n'ont péché contre leur Dieu.

11. Maintenant donc, afin que mon Seigneur ne ſoit pas repouſſé, & qu'il ne manque pas ſon coup, mais que la mort vienne tomber ſur eux ; ils ſe ſont laiſſés engager dans un crime par lequel ils irriteront leur Dieu dès qu'ils auront commis cette folie.

12. Car parce que les vivres leur manquent, & qu'ils n'ont plus aucune eau, ils ont formé le deſſein de porter la main ſur leurs animaux domeſtiques, & ils ont réſolu de conſumer tous ceux mêmes dont Dieu par ſes loix leur a défendu de manger.

13. Les prémices mêmes du bled, & les dîmes du vin & de l'huile, qu'ils gardoient après les avoir conſacrés à l'uſage des Prêtres qui ſe tiennent en la préſence de notre Dieu dans Jéruſalem, ils ont réſolu de les épuiſer, quoiqu'il ne ſoit permis à aucun homme du peuple, d'y porter même la main.

14. Ils ont auſſi envoyé à Jéruſalem, dont les habitants ont fait de même ; ils y ont envoyé pour en obtenir du Sénat la permiſſion.

15. Dès qu'elle leur ſera annoncée, & qu'ils auront fait cela, ils vous ſeront livrés dans ce même jour pour leur ruine.

16. C'eſt pourquoi, moi qui ſuis votre ſervante, ayant appris toutes ces choſes, je me ſuis enfuie de devant eux ; & Dieu m'a envoyé pour faire avec vous des choſes qui jetteront dans l'étonnement tous ceux qui les apprendront dans toute la terre.

cumque apud te locutus eſt.

10. Tu verò, dominator Domine ; ne negliges verbum ejus ; ſed hoc habeto in corde repoſitum : hoc enim verum eſt : neque enim gens noſtra plectitur, nec quicquam poteſt contra eam gladius, niſi peccaverit in Deum ſuum.

11. Nunc verò ne irritus ſit & inutilis labor tuus, & ut in eos mors immineat, ſcelus quoddam concepérunt, quo Deum ſuum irritabunt, cùm id primùm re compleverint.

12. Etenim, quia cibi apud eos defecerunt, ut omnis aqua rara eſt, ſtatuerunt manum mittere in pecora ſua & omnia hæc aſſumere decreverunt, quibus ne veſcerentur, legibus ſuis Deus interdixit.

13. Quin etiam primitias frumenti & decumas vini & olei, quas ſervabant iis ſacerdotibus qui adſtant coram Deo noſtro in urbe Jeruſalem, abſumere ſtatuerunt, quas tamen neminem de populo licet attingere.

14. Atque etiam miſerunt ad Jeruſalem, cujus habitatores idem fecerunt, qui licentiam ſenatûs ad ſe indè perferant.

15. Quam ſibi datam fuiſſe cùm audierint, & ſic fecerint, eâ ipsâ die tibi ad necem tradentur.

16. Ego igitur ancilla tua, cùm hæc omnia audivi, evaſi ex eis, & miſit me Deus res eas tecum facturam, quibus auditis, univerſa terra obſtupeſcet.

17. *Quippè ancilla tua religioſa eſt, & Deum cœli colit die ac nocte. Nunc manebo apud te, domine mi; nocte verò egredietur ancilla tua in vallem, & ibi Deum precabor, & ſignificabit mihi an peccata ſua compleverint.*

17. Car votre ſervante fait profeſſion de piété, & elle ſert jour & nuit le Dieu du Ciel: maintenant donc je demeurerai auprès de vous, mon ſeigneur, & votre ſervante ſortira dans la nuit pour aller dans la vallée, où je prierai Dieu, & il me dira quand* ils auront commis leurs péchés.

18. *Deindè veniens renuntiabo tibi, tuque cum omni exercitu tuo egredieris, & nemo erit ex illis, qui tibi reſiſtet.*

18. Je viendrai vous le rapporter: alors vous ſortirez avec toute votre armée, & il n'y aura pas un ſeul homme d'entre eux qui puiſſe vous réſiſter.

19. *Et deducam te per mediam Judæam, donec veneris ante Jeruſalem; ego in mediâ urbe ſedem tuam ponam, tuque eos ages ut oves quibus non eſt paſtor, nec linguam ſuam movebit contra te vel canis: nam hæc omnia mihi in præſcientiâ meâ dicta ſunt, & mihi nuntiata, & ad te miſſa ſum hæc tibi renuntiatura.*

19. Je vous ménerai par le milieu de la Judée, juſqu'à ce que vous veniez devant Jéruſalem; je mettrai votre ſiege au milieu de cette ville; vous les ferez marcher comme des brebis qui n'ont point de paſteurs; & il n'y aura pas ſeulement un chien qui oſe remuer la langue devant vous: car cela m'a été dit dans la connoiſſance qui m'eſt donnée de l'avenir; cela m'a été annoncé, & j'ai été envoyée pour vous en avertir.

20. *Placuère ejus ſermones Holopherni & omnibus famulis ejus, qui quidem ſapientiam ejus admirabantur, & dicebant:*

20. Ses paroles plurent à Holopherne & à tous ceux qui le ſervoient: ils admirerent ſa ſageſſe, & ils dirent:

21. *Non eſt uſquam terrarum mulier tali pulchritudine & tali prudentiâ ſermonis.*

21. Il n'y a pas de femme ſemblable depuis une extrêmité de la terre juſqu'à l'autre, ſoit pour la beauté du viſage, ſoit pour l'intelligence qui paroît dans ſes paroles.

22. *Dixitque ei Holophernes: Benè egit Deus, qui te ante populum miſerit, ut in manibus noſtris ſit imperium, interitus autem iis qui dominum meum ſpreverunt.*

22. Holopherne lui dit: Dieu a bien fait de vous envoyer du milieu de votre peuple vers nous, afin que la puiſſance ſoit dans nos mains, & que la ruine ſoit le partage de ceux qui méprifent mon maître.

23. *Tu verò venuſta formâ es, & eloquio amœna. Si tu id quod dixiſti, feceris, Deus tuus erit Deus meus, tuque in domo regis Nabuchodonoſor ſedem habebis & clariſſima eris in univerſâ terrâ.*

23. Maintenant donc vous êtes d'une agréable figure, & vous parlez ſenſément; c'eſt pourquoi ſi vous exécutez ce que vous avez dit, votre Dieu ſera mon Dieu; vous aurez votre demeure dans le palais du roi Nabuchodonoſor, & vous ſerez renommée dans toute la terre.

* 17. Le Grec dit πῶς, *quando*.

CHAPITRE XII.

Judith refuſe les mets de la table d'Holopherne, & lui promet que la proviſion qu'elle a apportée lui ſuffira. Elle ſort du Camp les nuits pour prier. Holopherne donne un feſtin où il la fait venir & où il s'enivre.

1. ENſuite il commanda qu'on la conduiſît au lieu où étoit dépoſée ſon argenterie, & il ordonna qu'elle y fût ſervie des mêts de ſa table, & qu'elle bût de ſon vin.

2. Judith dit : Je n'en mangerai point, de peur que cela ne devienne un obſtacle à mon deſſein : mais on me fournira de ce que j'ai fait apporter avec moi.

3. Holopherne lui dit : Si ce que vous avez fait apporter avec vous, vient à vous manquer, d'où pourrons-nous en tirer de ſemblables pour vous les offrir ? car il n'y a avec nous perſonne de votre nation.

4. Judith lui répondit : Vive votre ame, mon Seigneur, votre ſervante ne conſumera point ce que j'ai fait apporter, que le Seigneur n'ait accompli par ma main le deſſein qu'il a formé.

5. Enſuite ceux qui ſervoient Holopherne, la conduiſirent dans une tente ; elle dormit juſques au milieu de la nuit, & elle ſe leva à l'heure de la garde du matin.

6. Elle envoya vers Holopherne pour lui faire dire : Que mon ſeigneur ordonne qu'il ſoit permis à votre ſervante de ſortir pour prier.

1. *DEindè juſſit eam introduci in locum ubi erant vaſa ſua argentea, mandavitque ut apponerent ei de cibis ſuis, & ut de vino ſuo potum ei darent.*

2. *Dixit autem Judith : Non comedam ex illis, ne hoc ſit offenſioni ; ſed utar iis quæ mecum allata ſunt.*

3. *Dixitque ei Holophernes : Si deficient quæ tecum habes, undè afferemus tibi ſimiles cibos ? neque enim eſt nobiſcum quiſquam de tuâ gente.*

4. *Reſpondit ei Judith : Vivit anima tua, domine mî, non abſumet ancilla tua hæc quæ mecum ſunt, donec Dominus effecerit per me quæ facere decrevit.*

5. *Poſteà miniſtri Holophernis duxerunt eam in tentorium, & cùm uſque ad mediam noctem dormiiſſet, ſurrexit circa vigiliam matutinam.*

6. *Miſitque ad Holophernem, hæc dicens : Jubeat, quæſo, dominus meus, ut ancillæ tuæ permittatur egredi ad preces.*

℣. 1. Le pronom *ſua* n'eſt pas exprimé dans le Grec de l'édition romaine, qui porte enſuite, ἐν αὐτῷ, *& illic*. L'équivoque de ce mot αὐτῷ, qui peut auſſi ſignifier *illius*, a donné lieu de le tranſpoſer dans les éditions d'Alde & de Complute, en le rapportant à *vaſa argentea*, ce qui produit alors *ſua* : & c'eſt le ſens que préfere le P. Houbigant : le premier eſt celui de la Vulgate. C'eſt qu'en Grec on dit, αὐτῷ pour αὐτοῦ, *illic*.

7. *Mandatum fecit Holophernes corporis ſui cuſtodibus, ut ne eam prohiberent. Manſit autem in caſtris dies tres, & egrediebatur nocte in vallem Bethuliæ, & lavabat ſe in caſtris ad fontem aquarum.*

7. Holopherne ordonna à ſes Gardes du corps de ne la point empêcher. Elle demeura donc dans le camp trois jours; elle ſortoit dans la nuit pour aller dans la vallée de Béthulie, & elle ſe lavoit hors " du camp à la ſource des eaux.

8. *Ex quo fonte cùm aſcenderat, orabat Dominum Deum Iſrael, ut viam ſuam dirigeret ad ſublevandos populi ſui filios.*

8. Lorſqu'elle étoit ſortie de l'eau, elle prioit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, de diriger ſa voie de maniere qu'elle pût relever les enfants de ſon peuple.

9. *Deindè intrans manebat munda in tentorio, donec ſibi ad veſperam cibus apponeretur.*

9. Enſuite rentrant purifiée dans ſa tente, elle y demeuroit juſqu'à ce qu'on lui apportât ſon repas vers le ſoir.

10. *Accidit autem die quartâ, ut Holophernes convivium faceret ſervis ſuis ſolis, neque ullum de miniſtris vocaret ad miniſtrandum.*

10. Au quatrieme jour, il arriva qu'Holopherne fit un feſtin à ſes Officiers ſeulement, & n'appella pour le ſervice aucun de ceux qui devoient y ſervir.

11. *Et dixit Eunucho Bagoæ, qui omnibus rebus ſuis præerat: Vade & perſuade illi feminæ Hebrææ, quæ apud te eſt, ut ad nos veniat, & ut nobiſcum edat ac bibat.*

11. Et il dit à l'Eunuque Bagoas, qui avoit l'intendance ſur tout ce qui lui appartenoit: Allez perſuader à cette femme des Hébreux qui eſt ſous votre garde, de venir vers nous pour manger & boire avec nous.

12. *Nam turpe eſſe videretur ſi feminam talem noſtri concubitûs immunem dimitteremus; deridebit enim nos, niſi eam pellexerimus.*

12. Car il nous ſeroit honteux de laiſſer une telle femme ſans avoir cauſé " avec elle; car ſi nous ne la faiſions approcher, elle ſe moqueroit de nous.

13. *Bagoas ab Holopherne digreſſus, intravit ad eam, dixitque: Ne cunctetur pulchra hæc puella intrare ad dominum meum, ut coram eo honorem habeat, & ut nobiſcum bibat vinum & exhilaretur, & ſit hodie velut una de puellis Aſſyriorum, quæ adſunt in domo Nabuchodonoſor.*

13. Bagoas étant ſorti de devant Holopherne vint à elle, & lui dit: que cette belle fille n'héſite point à venir vers mon ſeigneur pour être honorée devant lui, pour boire du vin en ſe réjouiſſant avec nous, & pour devenir en ce jour comme une des filles des Aſſyriens, qui ſont auprès de Nabuchodonoſor dans ſon palais.

14. *Dixit ei Judith: Non ego illa*

14. Judith lui dit: Qui ſuis-je, moi,

" ℣. 7. Le Grec répete ici la même expreſſion *in caſtris*, qui précede; mais elle paroît ici peu naturelle, & la Vulgate ne l'a point. Il y a lieu de préſumer ou que c'eſt une mépriſe de Copiſte qui l'a répété d'une ligne dans l'autre, ou qu'au lieu de ἐν τῇ παρεμβολῇ, *in caſtris*, il faudroit lire ἔξω ou ἐκτὸς τῆς παρεμβολῆς, *extra caſtra*.

" ℣. 12. C'eſt un tour de phraſe qui en Grec laiſſe à ſous-entendre quelque choſe de plus.

pour contredire mon Seigneur ? car tout ce qui ſera bon à ſes yeux, je me hâterai de le faire, & ce ſera pour moi un ſujet de triomphe juſqu'au jour de ma mort.

ſum, quæ domino meo contradicam ; nam quidquid ei placebit, ego id faciam libenter, & indè gloriabor, uſque ad vitæ meæ diem extremum.

15. Alors ſe levant, elle ſe para de ſes habits & de toutes les parures de femme ; & la fille qui la ſervoit, l'ayant ſuivie, étendit par terre à ſes pieds devant Holopherne le tapis de peaux qu'elle avoit reçu de Bagoas pour ſon uſage ordinaire, afin qu'elle pût s'y coucher pour prendre ſon repas.

15. *Deindè ſurgens induit veſtes ſuas, omnemque ornatum muliebrem ; & accedens ancilla ejus ſtravit ei coram Holopherne pelles, quas exceperat ex Bagoa ad uſum ſuum quotidianum, ut in eis decumberet cibum ſumens.*

16. Judith ayant donc mis le pied ſur ce tapis, s'y coucha ; le cœur d'Holopherne étoit ſaiſi d'admiration en la voyant ; ſon ame en étoit émue ; & il deſiroit vivement d'avoir commerce avec elle : car depuis le jour où il la vit, il cherchoit l'occaſion de la ſéduire.

16. *Poſteà ingreſſa Judith, in eis decubuit ; ſtupebat autem in eâ Holophernes, & concuſſum fuit cor ejus, ita ut ardenter cuperet cum ea commiſceri ; nam ex quo eam viderat, captabat tempus ad eam illaqueandam.*

17. Holopherne lui dit : Allons, buvez ; & prenez part à notre joie.

17. *Dixit ei Holophernes : Bibe verò etiam tu, & eſto hilari animo nobiſcum.*

18. Judith lui dit : je vais boire, mon ſeigneur ; car aujourd'hui la vie m'eſt plus glorieuſe qu'elle ne l'a été dans aucun de mes jours.

18. *Dixit Judith : Bibam verò, domine ; etenim vita mea hodie mihi glorioſior eſt omnibus diebus meis anteactis.*

19. Prenant donc ce que lui avoit préparé celle qui la ſervoit, elle mangea & but devant lui.

19. *Itaque ſumpſit cibum, comeditque ac bibit coram eo quæ paraverat ſibi ancilla ſua.*

20. Holopherne ſe réjouiſſoit en la voyant, & il but beaucoup de vin ; il en prit plus que jamais il n'en avoit bu en aucun jour depuis ſa naiſſance.

20. *Lætabaturque ex illa Holophernes, & vinum largiter bibit, tantumque quantum nullâ die ex quo natus fuerat, unquam biberat.*

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Judith étant reſtée ſeule auprès d'Holopherne, lui tranche la tête, & ſort avec la fille qui la ſervoit. Elle arrive à Béthulie, où elle eſt reçue avec beaucoup d'étonnement & d'applaudiſſements.

1. *FActo autem veſpere, ſervi ejus abire properaverunt, & Bagoas clauſit tentorium extrinſecùs, excluſitque omnes qui coram Domino ſuo adſuerant. Illi abiêre ad cubilia ſua; erant enim omnes fatigati, quia longiùs protractum fuerat convivium.*

1. Lorſque le ſoir fut venu, ſes Officiers ſe hâterent de ſe retirer, & Bagoas ferma la tente en dehors; il fit ſortir de devant ſon maître tous ceux qui étoient auprès de lui; & ils s'en allerent ſe coucher: car ils étoient tous fatigués; parce que ce feſtin avoit paſſé les bornes ordinaires.

2. *Relicta eſt Judith ſola in tentorio: Holophernes autem procidebat in lectum ſuum, vino immerſus.*

2. Judith reſta ſeule dans la tente; Holopherne étoit étendu ſur ſon lit: car il étoit plongé dans le vin.

3. *Et mandavit Judith ancillæ ſuæ ut ſtaret extra cubiculum ſuum, atque ut ejus exitum, ſicut in die, ſervaret; dixit enim ſe ad preces ſuas egreſſuram, atque etiam de eâ re monuit Bagoam.*

3. Judith dit à celle qui la ſervoit, de ſe tenir hors de la chambre à coucher, " & d'être attentive à la ſortie comme dans le jour; car elle l'avertit qu'elle ſortiroit pour ſa priere; & elle parla dans les mêmes termes à Bagoas.

4. *Poſtquàm igitur omnes ab eâ digreſſi eſſent, & ſola in cubiculo relicta eſſet, nemine adſtante, conſtitit Judith, propè lectum ejus, & tacitâ mente hæc locuta eſt: Domine Deus omnis potentiæ, reſpice in hâc horâ opera manuum mearum ad gloriam Jeruſalem.*

4. Tous ſortirent donc de devant Holopherne, " & nul, ni grand ni petit n'étoit reſté dans la chambre: Judith ſe tenant donc près du lit d'Holopherne, dit dans ſon cœur: Seigneur Dieu de toute puiſſance, conſidérez dans cette heure les œuvres de mes mains pour la gloire de Jéruſalem.

5. *Nunc enim tempus eſt ſubveniendi hæreditati tuæ, & perficiendi incæpta mea ad perniciem inimicorum, qui adversùm nos inſurrexerunt.*

5. Car voici le moment de prendre la défenſe de votre héritage, & d'exécuter mon deſſein pour briſer les ennemis qui ſe ſont élevés contre nous.

℣. 3. Le Grec ajoute le pronom αὐτῆς, *ſuum*: mais on va voir que ce ſeroit plutôt αὐτῷ, *ejus*; car elle étoit dans la chambre d'Holopherne: Au reſte le pronom pouvoit bien n'y pas être; il n'eſt pas néceſſaire & en effet il n'eſt point dans le ℣. 4.

℣. 4. Le Grec dit ſimplement *à facie*, ſans exprimer *ejus*, & conſéquemment ne détermine point ſi c'eſt *ab eâ* ou *ab eo*: mais il me ſemble que ce n'étoit pas de devant Judith qu'ils ſe retiroient; c'étoit de devant Holopherne.

6. Alors s'approchant de la tringle du lit, qui étoit du côté de la tête d'Holopherne, elle en détacha ſon ſabre.

6. Et accedens ad virgam lecti quæ erat ad caput Holophernis, acinacem ejus ex eâ detraxit.

7. Enſuite s'approchant du lit, elle prit la chevelure de ſa tête, & dit : Fortifiez-moi, Dieu d'Iſraël, dans cette heure.

7. Et ſtans ad cubile, arripuit crines capitis ejus, dixitque : Confirma me, Deus Iſrael, in hâc horâ.

8. Elle lui frappa le cou deux fois de toute ſa force, & elle lui coupa la tête.

8. Et percuſſit collum ejus bis totis viribus, abſtulitque ab eo caput ejus.

9. Elle fit tomber le corps de deſſus le lit ; & elle détacha des colonnes le pavillon ; peu de temps après, elle ſortit, & donna la tête d'Holopherne à la fille qui la ſervoit.

9. Deindè corpus è ſtragulâ provolvit, abſtulitque è columnis conopæum ; & paulò poſt egreſſa eſt, tradiditque ancillæ ſuæ caput Holophernis.

10. Cette fille la jetta dans le ſac des vivres de Judith. Elles ſortirent enſuite toutes deux enſemble ſelon leur coutume, & ayant traverſé le camp, elles firent un circuit dans la vallée, & ayant monté la montagne de Béthulie, elles vinrent aux portes de la ville.

10. Et conjecit illud in peram ciborum ſuorum. Tum ambæ ſimul de more exierunt, & caſtra prætergreſſæ, vallem circumierunt, acceſſeruntque ad montem Bethuliæ, atque ad ejus portas venerunt.

11. Judith dit de loin à ceux qui gardoient les portes : Ouvrez, ouvrez la porte ; Dieu, notre Dieu, eſt avec nous, prêt à faire éclater encore ſa force dans Iſraël & ſa puiſſance contre nos ennemis, comme il l'a fait en ce jour.

11. Et Judith cuſtodibus portarum procul dixit : Aperite, aperite portam ; eſt enim nobiſcum Deus, Deus noſter, ut potentiam ſuam & fortitudinem oſtendat in Iſrael contra inimicos, ſicut hodie fecit.

12. Il arriva donc que les hommes de la ville ayant entendu ſa voix, ſe hâterent de deſcendre à la porte de leur ville, & ils convoquerent les anciens de la ville.

12. Homines civitatis, ut audierunt vocem ejus, ad portam urbis celeriter deſcenderunt ; ſimul & civitatis ſenes advocaverunt.

13. Tous, petits & grands accoururent, parce qu'il leur paroiſſoit incroyable qu'elle fut revenue ; ils lui ouvrirent la porte, & les reçurent ; & ayant allumé du feu pour éclairer, ils ſe mirent autour d'elles.

13. Omnes, & parvi & magni, concurrerunt, quoniam eam rediiſſe incredibile videbatur, & portam aperuerunt, atque eas exceperunt ; & accenſo igne, ut luceret, circum eas ſteterunt.

14. Elle leur dit d'une voix élevée : Louez Dieu, louez, louez " Dieu, qui n'a point retiré ſa miſéricorde de deſſus la maiſon d'Iſraël, mais qui a

14. Hæc eis dixit magnâ voce : Benedicite Deo ; laudate, laudate Deum, qui non abſtulit miſericordiam ſuam à domo Iſrael ; ſed hâc

℣. 14. Le Grec répete ainſi trois fois le même mot.

nocte, per manum meam, vulneravit inimicos noſtros.

15. *Deindè oſtendit caput perâ extractum, dixitque: Hoc eſt caput Holophernis, ducis exercitûs Aſſur, & hoc eſt conopæum, in quo ebrius decumbebat; Dominus eum manu feminæ percuſſit.*

16. *Vivit Dominus, qui ſervavit me in eo itinere quod ſuſcepi; decepit eum ad perniciem ſuam vultus meus, nec tamen mecum peccavit ad contaminationem & ad opprobrium.*

17. *Obſtupuit vehementer omnis populus; & procidentes Deum adoraverunt, dixeruntque unanimiter: Benedictus es, Deus noſter, qui hodie ad nihilum deduxiſti populi tui inimicos.*

18. *Et dixit ei Ozias: Benedicta tu, filia, apud Deum altiſſimum præ cæteris mulieribus quæ in terra ſunt. Benedictus Dominus Deus, creator cæli & terræ, qui tibi adfuit, ut vulnerares caput ducis inimicorum noſtrorum.*

19. *Neque enim tua hæc fiducia delebitur ex corde hominum, qui potentiæ Dei memores erunt in perpetuum.*

20. *Faxit Deus, ut hæc tibi cedant ad æternam gloriam, & ut te benignè reſpiciat, quoniam non pepercisti vitæ tuæ propter noſtri generis afflictionem, ſed noſtras ruinas ulta es, proſperum iter habens coram Deo noſtro; & dixit populus: Fiat, fiat.*

briſé nos ennemis par ma main dans cette nuit.

15. Enſuite tirant du ſac cette tête, elle la leur montra, & leur dit: Voilà la tête d'Holopherne, le chef des Généraux de l'armée d'Aſſur, & voilà le pavillon ſous lequel il étoit couché dans ſon ivreſſe; le Seigneur l'a frappé par la main d'une femme.

16. Vive le Seigneur, qui m'a gardé dans le chemin par lequel j'ai marché: car mon viſage l'a ſéduit pour ſa perte, & il n'a commis avec moi aucun crime qui m'ait ſouillée ni déshonorée.

17. Tout le peuple demeura fort étonné; & ſe proſternant ils adorerent Dieu, & dirent unanimement: Vous êtes digne de bénédiction, vous, ô notre Dieu, qui avez humilié aujourd'hui les ennemis de votre peuple.

18. Alors Ozias lui dit: O fille, vous êtes bénie du Dieu très-haut plus que toutes les femmes qui ſont ſur la terre; & le Seigneur Dieu, créateur du ciel & de la terre, eſt digne de bénédiction, lui qui vous a conduite dans l'execution du deſſein de frapper la tête du chef de nos ennemis.

19. Car votre eſpérance ne s'effacera point du cœur des hommes qui ſe ſouviendront de la puiſſance de Dieu dans tous les ſiecles.

20. Que Dieu faſſe que cette action vous couvre d'une gloire éternelle, en vous regardant favorablement pour vous récompenſer de ce que vous n'avez point épargné votre vie en conſidérant notre humiliation, mais que vous êtes ſortie pour venger notre chûte en marchant droit devant notre Dieu. Et tout le peuple dit: Ainſi ſoit-il; ainſi ſoit-il.

CHAPITRE XIV.

Judith conſeille aux Iſraélites de s'avancer vers les Aſſyriens ; mais auparavant elle demande qu'on faſſe venir Achior ; & elle lui raconte ce qu'elle a fait. Il embraſſe la religion des Juifs. Les Iſraélites s'avancent vers les Aſſyriens, qui s'appercevant de la mort d'Holopherne ſont ſaiſis de trouble.

1. JUdith leur dit : Ecoutez-moi, mes freres, & prenant cette tête, pendez-la au ſommet de vos murailles,

1. *Dixit autem eis Judith : Audite me, fratres : tollite hoc caput, & ſuſpendite illud ad pinnas mœnium veſtrorum.*

2. Quand l'aurore commencera de luire, & que le ſoleil s'élévera ſur la terre, vous prendrez chacun vos inſtruments de guerre, & vous ſortirez de la ville, tous tant que vous êtes d'hommes forts, & vous vous donnerez un chef; vous marcherez comme deſcendant vers la plaine du côté de la garde avancée des enfants d'Aſſur, & vous n'y deſcendrez pas.

2. *Et cùm aurora illuxerit, & ortus fuerit ſol ſuper terram, ſumetis ſua quiſque arma, & quotquot eſtis viri fortes ex urbe egrediemini, duce conſtituto, quaſi in apertum campum deſcendentes ad primas excubias filiorum Aſſur, nec tamen deſcendetis.*

3. Alors prenant toutes leurs armes, ils iront vers leur camp ; ils réveilleront les Généraux de l'armée d'Aſſur ; ils courront à la tente d'Holopherne ; ils ne le trouveront point ; la frayeur les ſaiſira, & ils fuiront devant vous.

3. *Tum illi arma ſument, & in caſtra ſua intrabunt ; excitabunt præfectos exercitûs Aſſur, & ad tentorium Holophernis concurrent ; quem cùm non reperient, invadet eos pavor, & ante vos fugient.*

4. Alors vous les pourſuivrez, vous & tous ceux qui habitent ſur toutes les montagnes d'Iſraël, & vous les ferez tomber morts dans toutes les routes qu'ils auront priſes.

4. *Vos verò inſequimini eos, ut & quicumque habitant in montanis Iſrael, & ſternite eos per vias.*

5. Mais avant que vous faſſiez cela, faitez-moi venir Achior l'Ammonite ; afin que voyant cette tête, il reconnoiſſe celui qui a mépriſé la maiſon d'Iſraël, & qui l'a envoyé vers nous comme pour l'envoyer à la mort.

5. *Sed hoc priuſquàm faciatis, vocate ad me Achior Ammonitam, ut videat & recognoſcat eum qui ſprevit domum Iſrael, quique eum ad nos, ut ad mortem, miſit.*

6. Ils firent venir Achior de la maiſon d'Ozias ; lorſqu'il fut venu, & qu'il eut vu la tête d'Holopherne dans

6. *Accerſiverunt Achior ex ædæ Oziæ ; qui cùm venit, viditque caput Holophernis, quod in manu habebat*

anus de cœtu populi, procidit in faciem, & defecit ſpiritus ejus.

la main d'un homme de l'aſſemblée du peuple, il tomba ſur le viſage, & s'évanouit.

7. Sed cùm animum ejus revocaviſſent, procidit ad pedes Judith, & eam adoravit, dixitque : Benedicta tu in omni tabernaculo Juda, & omni gente ; obſtupeſcet enim quicumque audiet nomen tuum.

7. Mais lorſqu'on l'eut fait revenir ; il ſe jetta aux pieds de Judith ; & ſe proſternant la face en terre, il dit : Vous êtes digne de bénédiction dans toutes les tentes de Juda, & dans toutes les nations, parmi leſquelles tous ceux qui vous entendront nommer, ſeront ſaiſis de trouble.

8. Nunc verò nuntia mihi quæ tu in his diebus feciſti. Judith ei renarravit, medio in populo, omnia quæ egerat ex eo die quo egreſſa erat, uſque ad illud tempus, cùm apud eos loquebatur.

8. Maintenant donc apprenez-moi tout ce que vous avez fait dans ces jours. Judith lui raconta donc, au milieu du peuple, tout ce qu'elle avoit fait depuis le jour de ſon départ juſqu'au moment où elle leur parloit.

9. Et poſtquàm finem loquendi fecit, exclamavit populus voce magnâ, & erupit per urbem ſuam in lætos clamores.

9. Lorſqu'elle eut ceſſé de parler, le peuple pouſſa de grands cris de joie, & ils firent retentir leur alégreſſe dans leur ville.

10. Achior autem videns omnia quæ fecerat Deus Iſrael, credidit Deo toto corde, & carne præputii circumcisâ, in domum Iſrael adſcitus eſt uſque in hodiernum diem.

10. Achior voyant tout ce que le Dieu d'Iſraël avoit fait, crut à Dieu, avec une grande foi, reçut la circonciſion, & il eſt demeuré attaché à la maiſon d'Iſraël juſqu'à ce jour. ✝

11. Cùm autem ſurrexit aurora, caput Holophernis muro appenderunt, & ſumpſit omnis vir Iſrael arma ſua, & ad clivum montis per agmina exierunt.

11. Lorſque l'aurore fut levée, ils pendirent la tête d'Holopherne à la muraille ; tous les hommes d'Iſraël prirent leurs armes, & ſortirent par péloton, prenant les chemins qui s'élevoient ſur la montagne.

12. Filii Aſſur, cùm eos viderunt, miſerunt ad ſuos duces ; illi autem convenêre præfectos, & tribunos, & omnes qui ſibi imperabant.

12. Les enfants d'Aſſur les voyant, envoyerent vers ceux qui les conduiſoient ; ceux-ci envoyerent vers leurs Généraux, leurs chefs de mille, & tous ceux qui tenoient entr'eux les premiers rangs.

13. Veneruntque ad tentorium Holophernis, atque ejus domûs procuratori dixerunt : Excita dominum noſtrum ; nam ſervi audent ad nos deſcendere

13. Ils allerent donc à la tente d'Holopherne, & ils dirent à celui qui avoit ſoin de tout auprès de lui : Eveillez notre ſeigneur ; car ces eſclaves ont

✝. 6. On lit dans le Grec ὡ τῇ ἐκκλησία, *in eccleſia*, peut-être pour ὁκ τῆς ἐκκλησίας, *ex eccleſia*.

✝. 10. Soit qu'il vécût encore lorſque l'Auteur écrivoit, ſoit que du moins ſa famille fût encore attachée aux enfants d'Iſraël, comme le dit la Vulgate, qui ſuppoſe qu'on liſoit : *& ſa famille après lui* juſqu'à ce jour.

oſe deſcendre vers nous pour nous livrer le combat, & y trouver leur ruine entiere.

14. Bagoas entra donc & ſecoua le rideau de la tente ; car il ſoupçonnoit qu'Holopherne dormoit avec Judith.

15. Mais comme perſonne n'entendoit, il ouvrit le rideau ; & entrant dans la chambre, il le trouva étendu mort à l'entrée, & vit que la tête avoit été détachée du corps.

16. Il pouſſa un grand cri accompagné de plaintes & de gémiſſements avec un bruit éclatant, & il déchira ſes vêtements.

17. Il entra dans la tente où Judith s'étoit retirée, & il ne la trouva point. Alors il courut vers le peuple, en criant :

18. Ces eſclaves ont ſecoué le joug : une femme des Hébreux a couvert de honte la maiſon du roi Nabuchodonoſor ; car voici Holopherne à terre, & ſon corps eſt ſans tête.

19. Lorſque les chefs de l'armée d'Aſſur eurent entendu ces paroles, ils déchirerent leurs vêtements, leur ame fut ſaiſie d'un grand trouble ; leurs plaintes s'éleverent avec un très-grand bruit au milieu du camp.

in certamen, ut ultimùm pereant.

14. Intravit igitur Bagoas, ſuccreſſitque aulæum tentorii ; nam ſuſpicabatur eum cum Judith dormire.

15. Sed cùm nemo audiret, dimovit aulæum, & tentorium ingreſſus eſt, reperitque eum in limine jacentem, mortuum & capite truncatum.

16. Et clamavit voce magnâ cum ejulatu & ſuſpiriis, & clamore validò, & ſcidit ſuas veſtes.

17. Poſteà intravit in tentorium ubi Judith diverſabatur, nec reperit eam, & exiliit ad populum clamans :

18. Servi contumaces facti ſunt ; una mulier Hebræorum dedecore affecit domum regis Nabuchodonoſor ; & jacet humi Holophernes, & caput ejus non eſt ſuper eum.

19. Cùm hæc audivêre duces exercitûs Aſſur, diſciderunt veſtes ſuas, & concuſſum eſt cor eorum, & exortus eſt mediis in caſtris clamor & magna vociferatio.

CHAPITRE XV.

La frayeur ſe répand dans le camp des Aſſyriens ; ils prennent la fuite. Les Iſraélites ſe jettent ſur eux, les pourſuivent, s'emparent de leurs dépouilles, & donnent à Judith celles d'Holopherne.

1. LOrſque ceux qui étoient dans les tentes, eurent appris ce qui s'étoit paſſé, ils en furent hors d'eux-mêmes.

2. La frayeur & le tremblement les ſaiſit ; & il ne ſe trouvoit pas deux

1. QUæ cùm audivêre illi qui in tentoriis erant, obſtupuerunt ſuper eo quod acciderat.

2. Irruitque in eos pavor & tremor ; nec jam quiſque audebat conſiſtere ante

proximum ſuum ; ſed omnes pariter dilapſi ſunt, fugeruntque in omnes vias camporum & montium.

hommes qui demeuraſſent l'un vis-à-vis de l'autre ; mais s'étant tous également diſperſés, ils s'enfuirent par tous les chemins, ſoit de la plaine ſoit des montagnes.

3. Illi etiam qui circum Bethuliam in montanis caſtra habebant, in fugam verſi ſunt ; ſimulque ex filiis Iſrael omnes & ſinguli bellatores in eos effuſi ſunt.

3. Ceux qui étoient campés dans les montagnes autour de Béthulie, prirent auſſi la fuite ; & alors tout ce qu'il y avoit d'hommes de guerre entre les enfants d'Iſraël, vinrent fondre ſur eux.

4. Miſitque Ozias in Bethomaſthaim, & in Choba, & in Chola, & in omnes fines Iſrael, ut hæc quæ evenerant nuntiarentur, & ut omnes ruerent in hoſtes, atque eos delerent.

4. Ozias envoya à Bethomaſthaïm, à Chobaï, [*] à Chola, & dans tout le territoire d'Iſraël, pour y annoncer ce qui étoit arrivé, & afin qu'ils vinſſent tous fondre ſur les ennemis pour les exterminer.

5. Hoc audito, filii Iſrael omnes unanimiter in eos irruerunt, ceciderunt-que eos uſque ad Choba. Advenerunt etiam qui erant de Jeruſalem & de omnibus montanis ; nam eis etiam nuntiata fuerunt, quæ inimicorum ſuorum in caſtris acciderant. Illi verò qui de Galaad & de Galilæâ erant, magnâ eos clade effecerunt, donec Damaſcum & ad ejus fines veniſſent.

5. Les enfants d'Iſraël ayant appris cet événement vinrent tous avec une égale ardeur ſe jetter ſur les ennemis, & les battirent juſqu'à Choba : ceux qui étoient venus de Jéruſalem & de tout le pays des montagnes, firent de même : car on leur avoit auſſi annoncé ce qui étoit arrivé dans le camp de leurs ennemis. Ceux qui étoient en Galaad & dans la Galilée, leur porterent auſſi de grands coups, juſqu'à ce qu'ils euſſent atteint Damas & ſon territoire.

6. Cæteri autem qui Bethuliæ habitabant, irruperunt in caſtra Aſſur, quæ diripuerunt, & multis divitiis auĉti ſunt.

6. Les autres qui habitoient Béthulie, ſe jetterent ſur le camp des Aſſyriens, & l'ayant pillé en remporterent beaucoup de richeſſes.

7. Deindè filii Iſrael ex cæde reverſi, potiti ſunt eorum quæ ſuper erant ; vicique ac villæ quæ in montanis & in planitie erant, ſpolia multa obtinuerunt ; etenim innumerabilia erant.

7. Enſuite les enfants d'Iſraël qui revinrent de la pourſuite, s'emparerent de ce qui reſtoit ; & les bourgs & les villages répandus dans les montagnes & dans la plaine, poſſéderent beaucoup de dépouilles ; car il y en avoit une multitude prodigieuſe.

8. Joakim autem ſummus ſacerdos, & ſenatus filiorum Iſrael, qui Jeru-

8. Le Grand-prêtre Joakim, & les anciens enfants d'Iſraël, leſquels habi-

[*] ℣. 4. On lit dans le Grec *Chobai* : cependant au ℣. ſuiv. c'eſt *Choba* : & on l'a déjà vu ainſi au chap. IV. ℣. 4. C'eſt ſans doute ce qui a déterminé le P. Houbigant à écrire *Choba*.

toient dans Jéruſalem, vinrent pour contempler les biens que le Seigneur avoit fait à Iſraël, & pour voir Judith & lui porter des paroles de paix.

9. Lorſqu'ils furent venus à elle, ils la benirent tous d'une commune voix, & lui dirent : Vous êtes la gloire d'Iſraël, le ſujet d'une grande joie pour Jéruſalem, " & d'un grand triomphe pour notre race.

10. Vous avez fait tout ceci par votre main : vous avez bien agi envers Iſraël ; que Dieu agrée ce que vous avez fait : ſoyez benie du Seigneur tout-puiſſant dans la ſuite de tous les temps. Tout le peuple dit : Ainſi ſoit-il.

11. Tout le peuple pilla le camp pendant trente jours, & ils donnerent à Judith la tente d'Holopherne, toute ſon argenterie, ſes lits, ſes armes, " & tous ſes meubles ; elle les prit, & en chargea ſon mulet ; & ayant fait atteler ſes chariots, elle y entaſſa ces dépouilles.

12. Toutes les femmes d'Iſraël accoururent pour la voir, & elles la benirent ; elles lui formerent d'entr'elles un chœur. Elle prit des Thyrſes dans ſes mains, & les donna aux femmes qui l'accompagnoient.

13. Judith & les femmes qui étoient avec elle, ſe couronnerent d'olivier : elle s'avança à la tête de tout le peuple, conduiſant en chœur toutes les femmes ; & tous les hommes d'Iſraël la ſuivoient munis de leurs armes, portant des couronnes, & faiſant retentir des hymnes.

lem habitabat, venerunt ut bonâ hæc viderent quæ Dominus fecerat Iſrael, & ut Judith aſpicerent, eamque amicè ſalutarent.

9. Qui cùm ad eam venerunt, omnes unanimiter ei benedixerunt, & dixerunt : Tu gloria Iſrael, tu exultatio Jeruſalem, tu generis noſtri magnum decus.

10. Tu manu tuâ omnia hæc feciſti ; tu contuliſti beneficia Iſrael ; hæc verò Deus accepta habeat. Benedicta evadas apud omnipotentem Dominum in tempus ſempiternum. Et dixit omnis populus : Fiat.

11. Diripuit autem caſtra omnis populus per triginta dies, & dederunt Judith Holophernis tentorium & omnia vaſa argentea, cubilia & ſarcinas, omnemque ejus ſupellectilem. Illa hæc accepit, impoſuitque mulo ſuo, & junxit ſuos currus, in quibus hæc coacervavit.

12. Accurrêre autem omnes feminæ Iſrael, ut eam viderent, eique benedixerunt, & ſeſe in chorum junxerunt. Hæc verò cepit in manibus ſuis thyrſos, quos & feminis dedit, quæ ſe comitabantur.

13. Et coronas oleæ cinxêre, & illa, & illæ quæ cum ea erant ; & omnem populum antegrediens, ducebat chorum omnium feminarum, ſequebanturque omnes viri Iſrael cum armis & coronis, hymnos canentes.

℣. 9. Le Grec de l'édition romaine répete *Iſrael ;* mais le manuſcrit Alexandrin porte *Jéruſalem* : & la Vulgate met l'un avant l'autre.

℣. 11. On lit dans le Grec τὰ ἅλκια, *pelves*, les plats : le P. Houbigant ne dit point pourquoi il y ſubſtitue *ſarcinas*, peut-être faudroit-il lire τὰ ὅπλα, *arma*, les armes.

CHAPITRE

CHAPITRE XVI.

Cantique de Judith. Elle va à Jéruſalem avec le peuple célébrer ſa victoire. Elle revient à Béthulie, où elle meurt couverte de gloire & fort agée.

1. *EXorſa eſt autem Judith hanc laudationem apud omnem Iſrael, accinebatque illi omnis populus, canens illud canticum.*

1. ALors Judith commença au milieu de tout Iſraël ce cantique d'action de graces, & tout le peuple lui répondoit en répétant cet hymne de louange. "

2. *Dixit igitur Judith : Prænite Deo meo cum tympanis ; canite Domino meo cum cymbalis : modulamini ei pſalmum novum, extollite & invocate nomen ejus.*

2. Judith dit donc : faites retentir à la gloire de mon Dieu le ſon des flûtes " & des tambours : joignez vos voix au ſon des cymbales pour célébrer mon Seigneur : préparez lui un nouveau cantique ; exaltez & invoquez ſon nom.

3. *Nam Deus conterit bella : Dominus Deus caſtra habet in medio populo ſuo : liberavit me de manu eorum qui me perſequebantur.*

3. Car le Seigneur eſt le Dieu " qui fait ceſſer les guerres ; il a mis ſon camp au milieu de ſon peuple ; " & il m'a délivré de la main de ceux qui me perſécutoient.

4. *Venit Aſſur ex montibus Aquilonis, venit cum exercitu multorum millium, quorum multitudo obſtruxerat torrentes, quorum equitatus operiebat montes.*

4. L'Aſſyrien eſt venu des montagnes qui ſont du côté de l'Aquilon ; il eſt venu avec les milliers d'hommes de ſon armée, dont la multitude a comblé les torrents, tandis que ſa cavalerie couvroit les collines.

5. *Statuerat incendere fines meos, juvenes meos gladio trucidare, lactentes*

5. Il avoit réſolu de brûler mon territoire ; de faire périr mes jeunes gens

℣. 1. Le Grec emploie ici deux expreſſions, dont la premiere ſignifie *confeſſionem* ; c'eſt ce que nous appellons action de graces : & l'autre, *laudationem*, louange.

℣. 2. On lit dans le Grec, ἐξάρχετε, *incipite*, comme l'exprime la Vulgate : mais dans le Chaldéen comme dans l'Hébreu, il a été facile de confondre, KLLU, *Tibicinate*, aved HKLU, *Incipite*. Il paroît plus naturel de dire : *Tibicinate Deo meo cum tympanis*.

℣. 3. On lit dans le Grec édition romaine Θεὸς, *Deus*, ſans article ; le manuſcrit Alexandrin y exprime l'article ὁ Θεὸς. Mais l'une & l'autre lecture ſuppoſe également que la phraſe eſt, *Deus conterens bella Dominus*. Le Seigneur eſt le Dieu (*ou* un Dieu) qui briſe & fait ceſſer les guerres.

Ibid. On lit dans le Grec de l'édition romaine, ὅτι ὁ παρεμβολὰς αὐτῶ, *quia in caſtra ejus* ; la Vulgate ſuppoſe qu'il faut lire ὁ τιθεὶς, *qui ponit*, (ou ὁ θεὶς, *qui poſuit*,) παρεμβολὰς αὐτῶ, *caſtra ſua*. Le P. Houbigant au lieu de recourir à cette lecture, ſuppoſe qu'il faudroit lire ὁ Θεὸς, παρεμβολαὶ αὐτῶ, *Deus, caſtra ejus in medio populi* (*ſui*), le pronom *ſui* manque. Ce ſeroit alors un Hébraïſme pour, *Deus caſtra habet*, &c.

par l'épée, de jetter ſur le pavé mes plus tendres enfants, de livrer les autres en proie, & d'enlever mes vierges.

tes meos humo allidere, parvulos meos prædæ habere, & rapere virgines meas.

6. Le Seigneur tout-puiſſant a renverſé tous leurs projets par la main d'une femme.

6. Dominus omnipotens per manum feminæ repulit eos.

7. Car ce n'eſt point par de jeunes gens, que cet homme puiſſant a été renverſé ; ce ne ſont point les enfants des Titans * qui l'ont frappé ; ce ne ſont point les hauts géants qui ſont tombés ſur lui : mais Judith, fille de Mérari, par la ſeule beauté de ſon viſage, l'a défait.

7. Neque enim per juvenes profligatus eſt potens, nec percuſſêre eum Titanum filii, nec in eum invaſêre alti gigantes ; ſed Judith, filia Merari ; pulchritudine vultûs ſui ſubegit eum.

8. Elle a quitté les vêtements de ſon veuvage pour relever ceux qui étoient affligés dans Iſraël ; elle s'eſt oint le viſage de parfum ; elle a lié ſes cheveux d'un ruban, & elle a pris ſa robe de lin, pour le ſéduire. *

8. Exuit veſtem ſuæ viduitatis, ut ſublevaret afflictos Iſrael, perfudit aromate vultum ſuum, capillos ſuos mitrâ redimivit ; ſumpſit, ut eum deciperet, veſtem ſuam lineam.

9. Sa chauſſure a ſurpris les yeux de cet homme ; ſa beauté a captivé ſon ame ; le ſabre a traverſé les vertebres de ſon cou.

9. Calceus ejus faſcinavit oculum illius ; pulchritudo ejus captivum fecit animum illius, tranſverberavit acinaces collum ejus.

10. Son audace a fait frémir les Perſes, & ſa hardieſſe a fait trembler les Medes.

10. Fremuêre Perſæ in audaciâ ejus ; in fiduciâ ejus Medi conturbati ſunt.

11. Alors les enfants de mon peuple plongés dans l'affliction pouſſoient des hurlements ; ſuccombant de foibleſſe, ils étoient ſaiſis de crainte & frappés de terreur ; mais ils n'ont fait qu'élever leur voix, & leurs ennemis ont été renverſés.

11. Eo tempore mittebant ululatus abjecti mei ; pavebant infirmi mei, & in fugam agebantur ; ſed cum primum extulerunt vocem ſuam, illi profligati ſunt.

12. Les enfants des jeunes femmes les ont percés ; ils les ont tués comme des eſclaves fugitifs ; l'armée de mon Seigneur les a exterminés.

12. Filii puellarum perfodiebant eos ; & ut ſervos fugitivos, vulnerabant ; illi per acies Domini mei deleti ſunt.

13. Je chanterai un hymne à la gloire de mon Dieu : Seigneur, vous êtes

13. Ego hymnum cantabo Deo meo : Magnus es, Domine, & glorioſus ;

℣. 7. Le R. P. Houbigant obſerve très-bien que le nom des *Titans* vraiſemblablement vient ici de l'Interprete Grec, qui a pu rendre par ce nom le *Rephaïm* des Hébreux, qui eſt ainſi exprimé dans la Verſion des Septante au II. livre des Rois, XXIII. 13. ſelon l'édition de Complute.

℣. 8. Le Grec place ainſi à la fin du ℣. ces mots, *ut eum deciperet.* Il eſt aiſé de ſentir que cela ne ſe rapporte pas à la ſeule robe de lin, mais également au parfum, au ruban de tête, & à cette robe.

admirabilis fortitudine, & inſuperabilis.

grand, & couvert de gloire; votre force eſt admirable; & nul ne peut vous vaincre.

14. *Serviant tibi omnia quæ tu creaſti; quoniam dixiſti, & facta ſunt; miſiſti Spiritum tuum, qui hæc condidit, nec eſt qui reſiſtat mandato tuo.*

14. Que toutes vos créatures vous ſoient ſoumiſes: car vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé votre Eſprit, & il a conſtruit cet univers; il n'y a perſonne qui réſiſte à votre voix.

15. *Montes ex ſedibus imis ſimul cum aquis concutiantur; à præſentiâ tuâ petræ, ut cera, liqueſcunt; ſed qui te timent, tu eorum miſereris.*

15. Les montagnes ont été ébranlées avec les eaux juſques dans leurs fondements; les rochers, à votre préſence, ſe ſont fondus comme la cire; mais vous vous rendez propice envers ceux qui vous craignent.

16. *Nam exigua res eſt omnis victima ad odorem ſuavitatis; tenuiſſima res eſt apud te omnis adeps holocauſtorum; ſed qui timet Dominum, ſemper magni habetur.*

16. Car c'eſt peu que de vous offrir des victimes même d'agréable odeur; & toute la graiſſe des holocauſtes qui vous ſont offerts n'eſt pas d'un grand prix: mais celui qui craint le Seigneur, ſera toujours grand *devant vous.* "

17. *Væ gentibus, quæ in genus meum inſurgunt; Dominus omnipotens ulciſcetur eos in die judicii, ut tradat igni & vermibus carnes eorum; ut hæc ſentiant, & æternum lugeant.*

17. Malheur aux nations qui s'élevent contre ma race: le Seigneur tout-puiſſant ſe vengera d'eux au jour du jugement, pour livrer leurs chairs au feu & aux vers, & leur faire ſentir une douleur qui leur fera verſer des larmes éternelles.

18. *Poſtquàm autem Jeruſalem veniſſent, Deum adoraverunt, & populus, ut mundatus fuit, obtulit holocauſta ſua & dona ſua voluntaria cum muneribus.*

18. Enſuite étant allés à Jéruſalem, ils adorerent Dieu; & après que le peuple eut été purifié, ils offrirent leurs holocauſtes & leurs dons volontaires, avec les offrandes accoutumées.

19. *Et ſuſpendit Judith omnia vaſa Holophernis, quæ dederat ſibi populus, dicavitque Deo, & appendit conopæum, quod abſtulerat de lecto ejus.*

19. Judith y ſuſpendit tous les meubles d'Holopherne, que le peuple lui avoit donnés; & elle offrit & conſacra à Dieu le pavillon qu'elle avoit enlevé du lit de ce Général.

20. *Et populus lætatus eſt in Jeruſalem coram ſanctuario menſibus tribus, & manſit Judith cum eis.*

20. Le peuple fit éclater ſa joie dans Jéruſalem devant le ſanctuaire pendant trois mois; & Judith demeura avec eux.

21. *Poſt eos dies abiit unuſquiſque in poſſeſſionem ſuam, & Judith reverſa eſt Bethuliam, manſitque in prædiis*

21. Après ces jours-là, chacun ſe ſépara & retourna dans ſon héritage; Judith s'en alla à Béthulie, & y demeura

℣. 16. Ces deux mots, *apud te*, ſont exprimés dans la Vulgate

au milieu de ſon bien ; & tant qu'elle vécut, elle fut couverte de gloire aux yeux de toute la terre.

22. Pluſieurs la deſirerent, " mais aucun homme ne la connut dans aucun des jours de ſa vie, depuis le jour où Manaſſé ſon mari mourut, & fut joint à ſon peuple.

23. Elle croiſſoit beaucoup en gloire ; & elle vieillit dans la maiſon de ſon époux juſqu'à l'âge de cent cinq ans : elle donna la liberté à cette fille qui la ſervoit ; elle mourut dans Béthulie, & on l'enterra dans la caverne de Manaſſé ſon époux.

24. La maiſon d'Iſraël la pleura pendant ſept jours : elle partagea ſes biens avant de mourir entre les parents de Manaſſé ſon mari, & ceux de ſa propre famille.

25. Il n'y eut perſonne qui répandît la terreur parmi les enfants d'Iſraël tant que Judith vécut, ni même encore beaucoup de jours après ſa mort."

ſuis, ſuitque, dum vixit, in magno honore apud omnem terram.

22. *Multi eam deſiderabant ; ſed eam nullus vir cognovit, dum in vitæ manſit, ex quo mortuus erat Manaſſes vir ejus, & ad populum ſuum aggregatus eſt.*

23. *Et pervenit ad ſummam gloriam, conſenuitque in domo viri ſui uſque ad annum centeſimum quintum, liberam dimiſit ancillam, & mortua eſt Bethuliæ, ſepelieruntque eam in ſpelunca Manaſſe viri ſui.*

24. *Luxit eam domus Iſrael ſeptem diebus. Bona ſua diviſit antequàm moreretur omnibus Manaſſe viri ſui conſanguineis, & ſuæ etiam familiæ cognatis.*

25. *Nec ampliùs fuit qui exterreret filios Iſrael in diebus Judith, ut neque multis diebus poſtquàm mortua eſſet.*

℣. 22. Il eſt bien eſſentiel d'obſerver que le Grec ne dit point *deſiderabant ;* mais *deſideraverunt*, ἐπεθύμησαν. On peut ici ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur l'hiſtoire de Judith.* Cette parole ne ſe borne pas au temps qui ſuivit la victoire de Judith ; elle embraſſe tout le temps de ſon veuvage.

℣. 25. Cela ſuppoſe ſeulement qu'elle mourut avant l'irruption de Nabuchodonoſor Roi des Chaldéens en la quatrieme année de Joakim fils & ſucceſſeur de Joſias.

JUDITH,

SELON LA VERSION VULGATE.

CHAPITRE PREMIER.

Puiſſance d'Arphaxad. Il eſt vaincu par Nabuchodonoſor, qui veut enſuite ſe faire rendre hommage par les autres peuples voiſins.

1. ARphaxad itaque rex Medorum, ſubjugaverat multas gentes imperio ſuo, & ipſe ædificavit civitatem potentiſſimam, quam appellavit Ecbatanis,

2. ex lapidibus quadratis, & ſectis: fecit muros ejus in latitudinem cubitorum ſeptuaginta, & in altitudinem cubitorum triginta; turres verò ejus poſuit in altitudinem cubitorum centum:

1. ARPHAXAD " Roi des Medes, ayant aſſujetti à ſon empire un grand nombre de nations, bâtit de pierres de taille quarrées une ville très-forte, qu'il appella Ecbatane. AV. L'ERE CHR. VULG. 656.

2. Il y fit faire des murailles de ſoixante & dix coudées de large & de trente coudées de haut, " & des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

℣. 1. D. Calmet reconnoît qu'Arphaxad eſt ici le même que Phraortes. Voyez la Diſſertation qui précede.

℣. 2. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire ſoixante & dix coudées de haut, & trente de large.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 656.

3. Les tours étoient quarrées, & chaque côté de la tour avoit vingt pieds de largeur ; & il en fit faire les portes " de la même hauteur que les tours.

3. per quadrum verò earum, latus utrumque vicenorum pedum ſpatio tendebatur, poſuítque portas ejus in altitudinem turrium :

4. Après cela, il ſe glorifioit *de ſa puiſſance*, comme étant invincible par la force de ſon armée & par la multitude de ſes chariots *de guerre*.

4. & gloriabatur quaſi potens in potentia exercitûs ſui, & in gloria quadrigarum ſuarum.

5. Mais Nabuchodonoſor " Roi des Aſſyriens, qui régnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre, la douzieme année de ſon regne, à Arphaxad, & le vainquit, *& le prit priſonnier dans une bataille qui ſe donna*"

5. Anno igitur duodecimo regni ſui, Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magnâ, pugnavit contra Arphaxad, & obtinuit eum,

6. dans la grande plaine de Ragau, près de l'Euphrate, du Tigre & de Jadaſon, " dans la campagne d'Erioch Roi des Eliciens. "

6. in campo magno, qui appellatur Ragau, circa Euphraten, & Tigrim & Jadaſon, in campo Erioch regis Elicorum.

7. Alors le regne de Nabuchodonoſor devint floriſſant : ſon cœur s'en éleva ; & il envoya à tous ceux qui habitoient dans la Cilicie, à Damas, ſur le mont Liban,

7. Tunc exaltatum eſt regnum Nabuchodonoſor, & cor ejus elevatum eſt : & miſit ad omnes qui habitabant in Cilicia & Damaſco & Libano ;

8. & aux peuples qui ſont dans le Carmel, en Cédar, " & à ceux qui habi-

8. & ad gentes quæ ſunt in Carmelo, & Ce-

℣. 3. c. à. d. les portes de la ville.

℣. 5. D. Calmet reconnoît que ce Nabuchodonoſor pourroit être le même que Saoſduchin. Voyez la Diſſertation qui précede.

Ibid. Cela eſt pris du Grec.

℣. 6. au lieu de Jadaſon, le Grec met l'Hydaſpe. Les différents lieux nommés ici pourroient faire croire qu'il y eut plus d'une bataille.

Ibid. Le Grec lit : des Elyméens, ou du pays d'Elam voiſin de la Médie.

℣. 8. Le Grec lit : en Galaad. » Ce lieu eſt moins diſtant du Carmel. Cédar eſt dans l'Arabie.

dar, & inhabitantes Galilæam in campo magno Eſdrelon;

9. & ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem uſque ad Jeruſalem, & omnem terram Jeſſe, quouſque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.

10. Ad hos omnes miſit nuncios Nabuchodonoſor rex Aſſyriorum:

11. qui omnes uno animo contradixerunt, & remiſerunt eos vacuos, & ſine honore abjecerunt.

12. Tunc indignatus Nabuchodonoſor rex adversùs omnem terram illam, juravit per thronum & regnum ſuum, quòd defenderet ſe de omnibus regionibus his.

toient dans la Galilée & dans la grande campagne d'Eſdrelon," Av. l'Ere Chr. Vulg. 656.

9. à tous ceux encore qui étoient en Samarie, & au delà du fleuve du Jourdain juſqu'à Jéruſalem, & dans toute la terre de Jeſſé, *ou plutôt de Geſſen" dans la baſſe Egypte*, juſqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens envoya des ambaſſadeurs à tous ces peuples, *pour les obliger de ſe ſoumettre à lui."*

11. *Mais* tous, d'un commun accord, refuſerent ce qu'il demandoit, renvoyerent ceux qui étoient venus de ſa part, ſans qu'ils puſſent rien obtenir, & les traiterent avec mépris.

12. Alors le Roi Nabuchodonoſor entra dans une grande indignation contre tous ces peuples; & il jura par ſon trône & par ſon royaume, qu'il ſe vengeroit de toutes ces nations, *& du mépris qu'elles avoient fait de ſa puiſſance.*

Ibid. Quelques-uns veulent que ce ſoit la vallée de Jezraël. *Infr.* IV. 5.

℣. 9. Le Grec lit Geſem, que l'on croit déſigner Geſſen.

℣. 10. Ou plutôt quelques-uns de ces peuples lui étoient déjà aſſujettis; mais il vouloit ſe faire rendre par eux tous les honneurs divins. *Infr.* III. 13.

CHAPITRE II.

Nabuchodonoſor envoie Holopherne avec une puiſſante armée, pour s'aſſujettir tous les peuples voiſins. Premiers exploits de ce Capitaine. Il s'avance juſqua Damas.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

1. AInſi l'an treizieme du regne de Nabuchodonoſor, le vingt-deuxieme du premier mois, on tint conſeil dans le palais de Nabuchodonoſor Roi des Aſſyriens, ſur le deſſein qu'il avoit de ſe venger *des nations qui avoient mépriſé ſa puiſſance, & qui avoient refuſé de s'y ſoumettre.*

2. Il aſſembla les plus anciens *de ſon royaume, les premiers & les plus grands de ſa cour,* " tous ſes généraux & ſes officiers de guerre ; & il leur communiqua le ſecret de ſon deſſein.

3. Il leur dit que ſa penſée étoit d'aſſujettir à ſon empire toute la terre.

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le Roi Nabuchodonoſor fit venir Holoferne général de ſes troupes,

5. & lui dit : Allez attaquer tous les royaumes d'occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mon commandement, *& qui ont refuſé de ſe ſoumettre à mon empire.*

6. Votre œil n'épargnera aucun

1. ANno tertio decimo Nabuchodonoſor regis, vigeſimâ & ſecundâ die menſis primi, factum eſt verbum in domo Nabuchodonoſor regis Aſſyriorum, ut defenderet ſe.

2. Vocavítque omnes majores natu, omnéſque duces, & bellatores ſuos, & habuit cum eis myſterium conſilii ſui :

3. dixítque cogitationem ſuam in eo eſſe, ut omnem terram ſuo ſubjugaret imperio.

4. Quod dictum cum placuiſſet omnibus, vocavit Nabuchodonoſor rex Holofernem principem militiæ ſuæ,

5. & dixit ei : Egredere adverſùs omne regnum occidentis, & contra eos præcipuè, qui contempſerunt imperium meum.

6. Non parcet oculus

℣. 2. C'eſt le ſens du Grec.

tuus

tuus ulli regno, omnémque urbem munitam ſubjugabis mihi.

7. Tunc Holofernes vocavit duces & magiſtratus virtutis Aſſyriorum: & dinumeravit viros in expeditionem, ſicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, & equitum ſagittariorum duodecim millia.

8. Omnémque expeditionem ſuam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus ſufficerent copioſè, boum quoque armenta, gregéſque ovium, quorum non erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in tranſitu ſuo parari conſtituit.

10. Aurum verò, & argentum de domo regis aſſumpſit multum nimis.

11. Et profectus eſt ipſe & omnis exercitus cum quadrigis, & equitibus, & ſagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, ſicut locuſtæ.

royaume, & vous m'aſſujettirez toutes les villes fortes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

7. Alors Holoferne fit venir les chefs & les officiers des troupes des Aſſyriens; & pour ſe mettre en campagne, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roi, il choiſit cent vingt mille hommes de pied, & douze mille archers à cheval.

8. Il fit marcher devant lui tout ſon bagage, où il y avoit une multitude innombrable de chameaux, avec toutes les proviſions dont l'armée pouvoit avoir beſoin, & des troupeaux de bœufs & de moutons qui étoient ſans nombre.

9. Il commanda que, dans toute *la partie de* la Syrie *qui s'étoit ſoumiſe à lui*, " on préparât du bled, *qu'il pût prendre* lorſqu'il paſſeroit.

10. Il prit auſſi de la maiſon du Roi, des ſommes immenſes d'or & d'argent.

11. Et il partit, lui & toutes ſes troupes, avec ſes chariots, ſa cavalerie & ſes archers, qui couvrirent *toute* la face de la terre, comme des *nuées de* ſauterelles.

℣. 9. Damas, capitale de Syrie, avoit refuſé comme les autres de rendre à Nabuchodonoſor l'hommage qu'il demandoit.

Supr. 1. 7. Ici le Grec ne parle point de la Syrie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

12. Il paſſa au delà des confins de l'Aſſyrie ; il vint aux grandes montagnes d'Angé * qui ſont à gauche de la Cilicie ; il entra dans tous les châteaux, & il ſe rendit maître de toutes les places fortes.

12. Cúmque pertranſiſſet fines Aſſyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui ſunt à ſiniſtro Ciliciæ, aſcendítque omnia caſtella eorum, & obtinuit omnem munitionem.

13. Il prit d'aſſaut la célebre ville de Mélothe, *ou Mélite, capitale de la Mélitine dans la Cappadoce ;* il pilla tous les habitants de Tharſis, & les enfants d'Iſmaël, qui étoient à la tête du déſert *de l'Arabie*, & au midi de la terre de Cellon. *

13. Effregit autem civitatem opinatiſſimam Melothi, prædavítque omnes filios Tharſis, & filios Iſmael, qui erant contra faciem deſerti, & ad auſtrum terræ Cellon.

14. Il paſſa *une ſeconde fois* l'Euphrate, & vint en Méſopotamie ; il força toutes les grandes villes qui étoient là, depuis le torrent de Mambré, *ou d'Arbona*, * juſqu'à la mer *du Golfe Perſique ;*

14. Et tranſivit Euphraten, & venit in Meſopotamiam : & fregit omnes civitates excelſas, quæ erant ibi, à torrente Mambre uſque quò perveniatur ad mare.

15. & il ſe rendit maître du pays depuis la Cilicie, juſqu'aux confins de Japheth * qui ſont au midi.

15. Et occupavit terminos ejus à Cilicia uſque ad fines Japheth, qui ſunt ad auſtrum.

16. Il emmena avec lui tous les enfants de Madian, pilla toutes leurs richeſſes, & fit paſſer au fil de l'épée tous ceux qui lui réſiſtoient.

16. Abduxítque omnes filios Madian, & prædavit omnem locupletationem eorum, omnéſque reſiſtentes ſibi occidit in ore gladii.

17. Il deſcendit enſuite dans les champs de Damas au temps de la moiſ-

17. Et poſt hæc deſcendit in campos Damaſci in

* 12. ou d'Argée, montagne très-élevée au ſeptentrion de la haute Cilicie.

* 13. Canton de la Palmyrene.

* 14. On le lit ainſi dans le Grec ; & l'on ſoupçonne que ce pourroit être le fleuve Chaboras dans la Méſopotamie.

* 15. Peut-être dans l'Arabie heureuſe.

diebus meſſis, & ſuccendit omnia ſata, omnéſque arbores & vineas fecit incîdi :

18. & cecidit timor illius ſuper omnes inhabitantes terram.

ſon ; il brûla tous les bleds, & fit couper tous les arbres & toutes les vignes. AV. L'ERE CHR. VULG. 655.

18. Et la terreur de ſes armes ſe répandit ſur tous les habitants de la terre.

CHAPITRE III.

Divers peuples envoient vers Holoferne pour lui promettre obéiſſance. Il deſcend des montagnes vers eux, détruit leurs villes, & coupe leurs bois ſacrés, afin que Nabuchodonoſor ſoit ſeul adoré.

1. TUnc miſerunt legatos ſuos, univerſarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ ſcilicet Meſopotamiæ, & Syriæ Sobal, & Lybiæ, atque Ciliciæ, qui venientes ad Holofernem, dixerunt:

1. ALors les Rois & les Princes de toutes les villes & de toutes les provinces de la Syrie de Méſopotamie, de la Syrie-Sobal, de la Lybie* & de la Cilicie, envoyerent leurs Ambaſſadeurs vers Holoferne, pour lui dire :

2. Deſinat indignatio tua circa nos : melius eſt enim ut viventes ſerviamus Nabuchodonoſor regi magno, & ſubditi ſimus tibi, quàm morientes cum interitu noſtro, ipſi ſervitutis noſtræ damna patiamur.

2. Ceſſez de faire éclater votre colere contre nous : car il vaut mieux que nous vivions en ſervant le grand Roi Nabuchodonoſor, & que nous vous ſoyons ſoumis, que de nous voir expoſés à périr malheureuſement, ſoit par la mort, ou par la miſere de la ſervitude.

¥. 1. Il faudroit peut-être, de la Lydie, dont il eſt parlé dans le Grec du chapitre précédent, & qui eſt plus proche de la Cilicie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

3. Toutes nos villes & toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines, nos champs, nos troupeaux de bœufs, de moutons & de chevres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richeſſes & nos familles, ſont en votre pouvoir.

3. Omnis civitas noſtra, omníſque poſſeſſio, omnes montes & colles & campi, & armenta boum, gregéſque ovium & caprarum, equorúmque & camelorum, & univerſæ facultates noſtræ, atque familiæ, in conſpectu tuo ſunt.

4. Que tout ce que nous avons, dépende de vous :

4. Sint omnia noſtra ſub lege tua :

5. nous ſerons vos eſclaves, nous & nos enfants.

5. nos, & filii noſtri, ſervi tui ſumus.

6. Venez être pour nous un maître pacifique ; & tirez de nous tous les ſervices qu'il vous plaira.

6. Veni nobis pacificus dominus, & utere ſervitio noſtro, ſicut placuerit tibi.

7. Il deſcendit enſuite des montagnes avec ſa cavalerie & de grandes troupes ; *il entra dans la Phénicie ;* il ſe rendit maître de toutes les villes & de tous les peuples du pays ;

7. Tunc deſcendit de montibus cum equitibus in virtute magnâ, & obtinuit omnem civitatem, & omnem inhabitantem terram.

8. & il prit de toutes les villes pour troupes auxiliaires les hommes les plus braves & les plus propres pour la guerre.

8. De univerſis autem urbibus aſſumpſit ſibi auxiliarios viros fortes, & electos ad bellum.

9. Toutes ces provinces furent ſaiſies d'une telle frayeur, que les Princes & les perſonnes les plus honorables de toutes les villes ſortoient au devant de lui, avec tous les peuples,

9. Tantúſque metus provinciis illis incubuit, ut univerſarum urbium habitatores principes, & honorati ſimul cum populis, exirent obviàm venienti,

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en danſant au ſon des

10. excipientes eum cum coronis, & lampadi-

℣. 7. C'eſt le ſens du Grec, qui dit qu'il deſcendit dans le pays maritime.

bus, ducentes choros in tympanis, & tibiis.

11. Nec iſta tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt:

12. nam & civitates eorum deſtruxit, & lucos eorum excîdit.

13. Præceperat enim illi Nabuchodonoſor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipſe ſolus diceretur Deus ab his nationibus quæ potuiſſent Holofernis potentiâ ſubjugari.

14. Pertranſiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnémque Meſopotamiam, venit ad Idumæos in terram Gabaa,

15. accepítque civitates eorum, & ſedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit univerſum exercitum virtutis ſuæ.

tambours & des flûtes, *comme pour ſe réjouir de ſes victoires.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. Et néanmoins, quoiqu'ils fiſſent toutes ces choſes, ils ne purent adoucir la fierté de ſon cœur:

12. car il ne laiſſa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois *ſacrés*,

13. parce que le Roi Nabuchodonoſor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût ſeul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu aſſujettir à ſa puiſſance.

14. Il traverſa enſuite " la Syrie-Sobal, toute l'Apamée & toute la Méſopotamie, & vint au pays d'Idumée " en la terre de Gabaa.

15. Et toutes les villes ſe rendirent à lui; & il demeura là trente jours, pendant leſquels il commanda qu'on raſſemblât toutes les troupes de ſon armée.

℣. 14. Ou plutôt: ayant donc parcouru la Syrie-Sobal, &c.

Ibid. Il faudroit peut-être lire: il vint à Roma, *dans les montagnes d'Ephraïm*, & delà dans le canton de Gabaa, *ſur le chemin des terres de Juda.* « Le Grec ne parle point de l'Idumée.

CHAPITRE IV.

Terreur des Iſraélites à l'approche d'Holoferne. Le Grand-Prêtre Eliachim donne les ordres néceſſaires, & exhorte le peuple à implorer le ſecours du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

1. LEs enfants d'Iſraël qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choſes, craignirent beaucoup de tomber ſous la puiſſance d'Holoferne, *qui n'épargnoit pas même les villes ni les temples de ceux qui ſe rendoient à lui.*

2. La crainte & la frayeur ſaiſit leurs eſprits ; *& ils trembloient*, appréhendant qu'il ne fît à Jéruſalem & au temple du Seigneur ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

3. C'eſt pourquoi, *dès qu'ils ſûrent qu'il approchoit*, ils envoyerent dans toute la *frontiere* " *de* Samarie " & aux environs juſqu'à Jéricho, & ſe ſaiſirent de tous les hauts des montagnes.

4. Et ils environnerent les bourgs de murailles, & amaſſerent des bleds pour ſe préparer à ſoutenir cette guerre.

5. Le grand-prêtre Eliachim, *qui gouvernoit alors le peuple Juif ſous l'autorité de Manaſſé Roi de Juda*, écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrélon, " vis-à-vis de la grande plaine qui

1. TUnc audientes hæc filii Iſrael, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valdè à facie ejus.

2. Timor & horror invaſit ſenſus eorum, ne hoc faceret Jeruſalem & templo Domini, quod fecerat cæteris civitatibus & templis earum.

3. Et miſerunt in omnem Samariam per circuitum uſque Jericho, & præoccupaverunt omnes vertices montium :

4. & muris circumdederunt vicos ſuos, & congregaverunt frumenta in præparationem pugnæ.

5. Sacerdos etiam Eliachim ſcripſit ad univerſos qui erant contra Eſdrelon, quæ eſt contra faciem campi magni juxta

℣. 3. Le Grec lit ainſi.

Ibid. Depuis la deſtruction du Royaume des dix Tribus, un grand nombre d'Iſraélites s'étoit réuni avec Juda ; & ils partageoient ainſi les mêmes intérêts.

℣. 5. c. à. d. Jezrahel. *Supr.* 1. 8.

Dothain, & universos, per quos viæ transitus esse poterat,

6. ut obtinerent ascensus montium, per quos via esse poterat ad Jerusalem, & illic custodirent, ubi angustum iter esse poterat inter montes.

7. Et fecerunt filii Israel secundùm quod constituerat eis sacerdos Domini Eliachim.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum instantiâ magnâ, & humiliaverunt animas suas in jejuniis & orationibus, ipsi & mulieres eorum.

9. Et induerunt se sacerdotes ciliciis, & infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio:

10. & clamaverunt ad Dominum Deum Israel unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum, & uxores eorum in divisionem, & civitates eorum in exterminium, & sancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium gentibus.

est près de Dothaïn, & à tous ceux qui étoient sur le passage,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

6. afin qu'ils se saisissent des montagnes par où on pouvoit aller à Jérusalem, & qu'ils missent des corps-de-garde dans les défilés par où on pourroit passer entre les montagnes.

7. Et les enfants d'Israël exécuterent cet ordre qui leur avoit été donné par Eliachim grand-prêtre du Seigneur.

8. Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur avec grande instance; & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres, eux & leurs femmes.

9. Les Prêtres se revêtirent de cilices: & on prosterna les enfants devant " le temple du Seigneur: & ils couvrirent d'un cilice l'autel *même* du Seigneur.

10. Puis ils crierent tous d'un même cœur & d'un même esprit vers le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il ne permît pas que leurs enfants fussent donnés en proie, leurs femmes enlevées & dispersées, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, ni qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

℣. 9. Autr. du côté du temple du Seigneur.

11. Alors Eliachim le grand-prêtre du Seigneur alla dans tout le pays d'Iſraël ; & il parla au peuple,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

12. en *lui* diſant : Sachez que le Seigneur vous exaucera, ſi vous perſévérez toujours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.

13. Souvenez-vous de Moyſe ſerviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyoit ſur ſa force & ſur ſa puiſſance, ſur ſon armée, ſur ſes boucliers, ſur ſes chariots & ſur ſes chevaux, en le combattant, " non avec le fer, mais avec l'ardeur & la ſincérité de ſa priere.

Exod. XVII. 12.

14. C'eſt ainſi que ſeront *traités* tous les ennemis d'Iſraël, ſi vous perſévérez dans cette œuvre *ſainte* que vous avez commencée.

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation, prioit le Seigneur, & demeuroit toujours devant Dieu :

16. en ſorte que ceux-mêmes qui offroient des holocauſtes au Seigneur, lui préſentoient les victimes étant revêtus de cilices, " & ayant la tête couverte de cendre.

11. Tunc Eliachim, ſacerdos Domini magnus, circuivit omnem Iſrael, allocutúſque eſt eos,

12. dicens : Scitote quoniam exaudiet Dominus preces veſtras, ſi manentes permanſeritis in jejuniis & orationibus in conſpectu Domini.

13. Memores eſtote Moyſi ſervi Domini, qui Amalec confidentem in virtute ſuâ, & in potentiâ ſuâ, & in exercitu ſuo, & in clypeis ſuis, & in curribus ſuis, & in equitibus ſuis, non ferro pugnando, ſed precibus ſanctis orando dejecit.

14. Sic erunt univerſi hoſtes Iſrael : ſi perſeveraveritis in hoc opere quod cœpiſtis.

15. Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conſpectu Domini,

16. ita ut etiam hi qui offerebant Domino holocauſta, præcincti ciliciis offerrent ſacrificia Domino, & erat cinis ſuper capita eorum.

℣. 15. c. à. d. *il le vainquit* en le combattant, &c.

℣. 16. Ces cilices étoient des habits de deuil, d'une étoffe rude & groſſiere.

17. Et

17. Et ex toto corde ſuo omnes orabant Deum, ut viſitaret populum ſuum Iſrael.

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il lui plût de viſiter ſon peuple d'Iſraël, *& de le défendre de ſes ennemis.* AV. L'ERE CHR. VULG. 655.

CHAPITRE V.

Holoferne averti que les enfants d'Iſraël vont lui réſiſter, veut ſavoir qui ils ſont. Achior les lui fait connoître, & lui déclare que s'ils n'ont point offenſé leur Dieu, ils ſeront invincibles, le diſcours irrite ſon armée.

1. NUnciatúmque eſt Holoferni principi militiæ Aſſyriorum, quòd filii Iſrael præparárent ſe ad reſiſtendum, ac montium itinera concluſiſſent:

1. ON donna avis à Holoferne général de l'armée des Aſſyriens, que les enfants d'Iſraël ſe préparoient à *lui* réſiſter, & qu'ils avoient fermé les paſſages des montagnes:

2. & furore nimio exarſit in iracundiâ magnâ, vocavítque omnes principes Moab & duces Ammon,

2. ce qui l'ayant tranſporté de colere & tout embraſé de fureur, il fit venir les Princes de Moab, & les chefs des Ammonites, *qui s'étoient rendus à lui;*

3. & dixit eis: Dicite mihi quis ſit populus iſte, qui montana obſidet; aut quæ, & quales, & quantæ ſint civitates eorum: quæ etiam ſit virtus eorum, aut quæ ſit multitudo eorum, vel quis rex militiæ illorum:

3. & leur dit: Dites-moi qui eſt ce peuple *préſomptueux* qui occupe les montagnes, *& qui prétend réſiſter à ma puiſſance*; quelles ſont leurs villes, & quelle eſt la force & le nombre *de ces villes*; quelle eſt auſſi la puiſſance de ce peuple, leur multitude, & le général qui commande leur armée?

4. & quare præ omnibus qui habitant in Orien-

4. Et pourquoi ils ſont les ſeuls entre tous les peuples d'Orient" qui nous ont

¥. 4. ou ſelon le Grec, de l'Occident. *Supr.* 11. 5.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

mépriſés, & qui ne ſont point venus au devant de nous, pour nous recevoir dans un eſprit de paix ?

te, iſti contempſerunt nos, & non exierunt obviàm nobis, ut ſuſciperent nos cum pace ?

5. Alors Achior, chef des enfants d'Ammon, lui répondit : Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la vérité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes ; & nulle parole fauſſe ne ſortira de ma bouche.

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon reſpondens, ait : Si digneris audire, domine mi, dicam veritatem in conſpectu tuo, de populo iſto qui in montanis habitat, & non egredietur verbum falſum ex ore meo.

6. Ce peuple eſt de la race des Chaldéens, *ſortis, en la perſonne d'Abraham leur chef, de la ville d'Ur conſidérable dans la Chaldée.*

6. Populus iſte ex progenie Chaldæorum eſt.

Gen. XI. 31.

7. Il habita premiérement en Méſopotamie, parce qu'ils ne vouloient pas ſuivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans le pays des Chaldéens.

7. Hic primùm in Meſopotamia habitavit, quoniam noluerunt ſequi deos patrum ſuorum qui erant in terra Chaldæorum.

8. Ayant donc abandonné les cérémonies de leurs ancêtres qui adoroient pluſieurs dieux,

8. Deſerentes itaque cæremonias patrum ſuorum, quæ in multitudine deorum erant,

Gen. XII. 1.

9. ils adorerent un ſeul Dieu *qui eſt le Dieu* du ciel ; qui leur commanda de ſortir de ce pays-là, & *d'aller* demeurer à Charan, *afin de paſſer enſuite dans la terre de Chanaan ;* " *ce qu'ils firent.* Mais une grande famine étant ſurvenue dans tout le pays, ils deſcendirent en Egypte, où ils ſe multiplierent de telle ſorte pendant l'eſpace de quatre cents ans, " que leur armée étoit innombrable.

Gen. XLVI. 6.

9. unum Deum cœli coluerunt, qui & præcepit eis ut exirent indè, & habitarent in Charan. Cúmque operuiſſet omnem terram fames, deſcenderunt in Ægyptum, illícque per quadringentos annos ſic multiplicati ſunt, ut dinumerari eorum non poſſet exercitus.

¥. 9. Cela eſt exprimé dans le Grec. | *Ibid.* Vraiſemblablement il s'eſt gliſſé là

10. Cúmque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium ſuarum in luto & latere ſubjugaſſet eos, clamaverunt ad Dominum ſuum, & percuſſit totam terram Ægypti plagis variis.

10. Alors le Roi d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique, qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ſes villes, ils crierent à leur Dieu, qui frappa de différentes plaies toute la terre d'Egypte. Av. l'Ere Chr. Vulg. 655

11. Cúmque ejeciſſent eos Ægyptii à ſe, & ceſſaſſet plaga ab eis, & iterùm eos vellent capere, & ad ſuum ſervitium revocare,

11. Les Egyptiens les chaſſerent donc de leur pays, *les preſſant d'en ſortir pour aller ſacrifier à leur Dieu, comme ils l'avoient eux-mêmes demandé;* & ils ſe délivrerent *ainſi* de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les *ayant pourſuivis pour les* remettre ſous leur eſclavage, Exod. XII. 33.

12. fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc indè aquæ quaſi murus ſolidarentur, & iſti pede ſicco, fundum maris perambulando tranſirent.

12. le Dieu du ciel leur ouvrit la mer *rouge* lorſqu'ils fuyoient; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, *& ayant fait* comme une *double* muraille, ils paſſerent à pied ſec, au travers du fond de la mer. Exod. XIV. 29.

13. In quo loco dùm innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos perſequeretur, ita aquis coopertus eſt, ut non remaneret vel unus, qui factum poſteris nuntiaret.

13. Et l'armée des Egyptiens, qui étoit innombrable, les ayant pourſuivis dans ce *même* lieu, elle fut tellement enſévelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un ſeul, de qui leur poſtérité pût apprendre un *ſi grand* événement.

14. Egreſſi verò mare rubrum, deſerta Sina montis occupaverunt, in quibus numquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.

14. Après qu'ils furent ſortis de la mer rouge, ils camperent dans les déſerts de la montagne de Sina, dans leſquels perſonne n'avoit jamais pu habiter, & où nul homme n'avoit jamais pu demeurer.

quelque mépriſe ou dans l'eſprit d'Achior ou ſous la plume des Copiſtes, *quatre cents* pour *deux cents*. Voyez ce qui ſera dit ſur cela dans l'*Abrégé de la Chronologie Sacrée*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

15. Là les fontaines qui étoient ameres devinrent douces pour eux, afin qu'ils puſſent en boire; & durant l'eſpace de quarante ans, ils reçurent du ciel la nourriture qui leur étoit néceſſaire.

15. Illic fontes amari obdulcati ſunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annonam de cœlo conſecuti ſunt.

16. Par-tout où ils entroient ſans arc & ſans fleche, ſans bouclier & ſans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demeuroit *toujours* vainqueur.

16. Ubicumque ingreſſi ſunt ſine arcu & ſagittâ, & abſque ſcuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, & vicit.

17. Il ne s'eſt *jamais* trouvé perſonne qui ait ſurmonté ce peuple, ſinon lorſqu'il s'eſt retiré du ſervice du Seigneur ſon Dieu,

17. Et non fuit qui inſultaret populo iſti, niſi quando receſſit à cultu Domini Dei ſui.

18. Car toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été abandonnés pour être pillés, tués & couverts d'opprobres.

18. Quotieſcumque autem præter ipſum Deum ſuum, alterum coluerunt, dati ſunt in prædam, & in gladium, & in opprobrium.

19. Et toutes les fois qu'ils ſe ſont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du ciel leur a donné la force pour ſe défendre & *pour vaincre leurs ennemis.*

19. Quotieſcumque autem pœnituerunt ſe receſſiſſe à cultura Dei ſui, dedit eis Deus cœli virtutem reſiſtendi.

20. C'eſt ainſi qu'ils ont vaincu les Rois des Chananéens, des Jébuſéens, des Phérézéens, des Héthéens, des Hévéens, des Amorrhéens, & les plus puiſſants d'Héſébon; & qu'ils poſſedent maintenant " leurs terres & toutes leurs villes.

20. Denique Chananæum regem, & Jebuſæum, & Pherezæum, & Hethæum, & Hevæum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Heſebon proſtraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipſi poſſederunt.

21. Et ils ont été heureux tant qu'ils

21. Et uſquedùm non

¶. 20. Aut. & qu'ils ſont entrés en poſſeſſion de leurs terres & de leurs villes.

peccarent in conſpectu Dei ſui, erant cum illis bona : Deus enim illorum odit iniquitatem.

n'ont point péché contre leur Dieu, parce que leur Dieu hait l'iniquité.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

22. Nam & ante hos annos cùm receſſiſſent à via, quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati ſunt præliis à multis nationibus, & plurimi eorum captivi abducti ſunt in terram non ſuam.

22. Auſſi il y a quelques années que, s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée pour y marcher, ils ont été taillés en pieces par diverſes nations ; & pluſieurs d'entr'eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.

23. Nuper autem reverſi ad Dominum Deum ſuum, ex diſperſione quâ diſperſi fuerant, adunati ſunt, & aſcenderunt montana hæc omnia, & iterùm poſſident Jeruſalem, ubi ſunt ſancta eorum.

23. Mais depuis peu, étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils ſe ſont réunis après cette diſperſion ; ils ont repeuplé ces montagnes ; & ils poſſedent de nouveau Jéruſalem, où eſt leur temple."

24. Nunc ergo, mi domine, perquire ſi eſt aliqua iniquitas eorum in conſpectu Dei eorum : aſcendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & ſubjugati erunt ſub jugo potentiæ tuæ.

24. Maintenant donc, mon Seigneur, informez-vous ſi ce peuple a commis quelque choſe contre ſon Dieu : &, *ſi cela eſt*, allons les attaquer ; parce que leur Dieu vous les livrera, & ils ſeront aſſujettis à votre puiſſance.

25. Si verò non eſt offenſio populi hujus coram Deo ſuo, non poterimus reſiſtere illis, quoniam Deus eorum defen-

25. Mais ſi ce peuple n'a point offenſé ſon Dieu, nous ne pourrons leur réſiſter, parce que leur Dieu prendra

℣. 23. Manaſſé ayant été emmené à Babylone, ſe convertit au Seigneur, qui le fit revenir à Jéruſalem. Manaſſé, après ſon retour, releva les murs de Jéruſalem ; purifia le temple, & rétablit le culte du Seigneur. 2. *Par.* XXXIII. 11. *& ſeqq.*

leur défenſe, & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

26. Achior ayant ceſſé de parler, tous les grands *du camp* d'Holoferne furent émus de colere contre lui, & penſoient à le tuer, ſe diſant l'un à l'autre :

27. Qui eſt celui-ci, qui oſe dire que les enfants d'Iſraël puiſſent réſiſter au Roi Nabuchodonoſor & à toutes ſes troupes, eux qui ſont ſans armes & ſans force, & qui ne ſavent ce que c'eſt que l'art de combattre ?

28. Pour faire donc voir à Achior qu'il nous trompe, allons à ces montagnes ; & lorſque nous aurons pris les plus forts d'entr'eux, nous le paſſerons avec eux au fil de l'épée,

29. afin que toutes les nations ſachent que Nabuchodonoſor eſt le Dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

det illos : & erimus in opprobrium univerſæ terræ.

26. Et factum eſt, cùm ceſſaſſet loqui Achior verba hæc, irati ſunt omnes magnates Holofernis, & cogitabant interficere eum, dicentes ad alterutrum :

27. Quis eſt iſte, qui filios Iſrael poſſe dicat reſiſtere regi Nabuchodonoſor & exercitibus ejus, homines inermes, & ſine virtute & ſine peritiâ artis pugnæ ?

28. Ut ergo agnoſcat Achior quoniam fallit nos, aſcendamus in montana : & cùm capti fuerint potentes eorum, tunc cum eiſdem gladio tranſverberabitur :

29. ut ſciat omnis gens, quoniam Nabuchodonoſor Deus terræ eſt, & præter ipſum alius non eſt.

CHAPITRE VI.

Holoferne fait de terribles menaces à Achior. Il ordonne qu'on le conduiſe vers Béthulie, & qu'on le livre aux enfants d'Iſraël. Achior leur eſt livré, & leur raconte ce qui lui eſt arrivé.

1. FActum eſt autem cùm ceſſaſſent loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit Achior :

1. LOrſqu'ils eurent ceſſé de parler, Holoferne tranſporté de fureur, dit à Achior : AV. L'ERR CHR. VULG. 655.

2. Quoniam prophetaſti nobis dicens, quòd gens Iſrael defendatur à Deo ſuo, ut oſtendam tibi quoniam non eſt Deus, niſi Nabuchodonoſor :

2. Parce que vous avez fait le prophete, en nous diſant que le Dieu d'Iſraël ſera le défenſeur de ſon peuple ; pour vous faire voir qu'il n'y a point de Dieu que Nabuchodonoſor,

3. cùm percuſſerimus eos omnes, ſicut hominem unum, tunc & ipſe cum illis Aſſyriorum gladio interibis, & omnis Iſrael tecum perditione diſperiet.

3. lorſque nous les aurons tous tués comme un ſeul homme, vous tomberez vous-même ſous le fer des Aſſyriens, & tout le peuple d'Iſraël périra avec vous.

4. Et probabis quoniam Nabuchodonoſor dominus ſit univerſæ terræ : túncque gladius militiæ meæ tranſiet per latera tua, & confixus cades inter vulneratos Iſrael, & non reſpirabis ultrà, donec extermineris cum illis.

4. Vous connoîtrez ainſi que Nabuchodonoſor eſt le Seigneur de toute la terre : & alors mes ſoldats vous paſſeront au fil de l'épée ; & vous tomberez percé de coups, parmi les morts & les bleſſés *du peuple* d'Iſraël : & vous n'en échapperez pas ; mais vous périrez avec eux.

5. Porrò autem ſi prophetiam tuam veram exiſtimas, non concidat vul-

5. Si vous croyez que votre prophétie ſoit véritable, que votre viſage ne s'abatte point ; & qu'on n'y voie plus

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

cette pâleur dont il eſt couvert, ſi vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

tus tuus ; & pallor qui faciem tuam obtinet, abſcedat à te, ſi verba mea hæc putas impleri non poſſe.

6. Et pour vous *mieux* perſuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous ſerez joint dès-à-préſent à ce peuple ; afin que, lorſque mes armes leur feront ſouffrir la juſte peine qu'ils ont méritée, vous ſoyez auſſi vous-même puni avec eux.

6. Ut autem noveris quia ſimul cum illis hæc experieris, ecce ex hac hora illorum populo ſociaberis, ut dùm dignas mei gladii pœnas excepe-rint, ipſe ſimul ultioni ſubjaceas.

7. Alors Holoferne commanda à ſes gens de prendre Achior, de le mener vers Béthulie, & de le mettre entre les mains des enfants d'Iſraël.

7. Tunc Holofernes præcepit ſervis ſuis, ut comprehenderent Achior, & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus filiorum Iſrael.

8. Les gens d'Holoferne s'étant ſaiſis de lui, s'en allerent le long de la campagne ; mais étant près des montagnes, les frondeurs *de la ville* ſortirent contr'eux.

8. Et accipientes eum ſervi Holofernis, profecti ſunt per campeſtria : ſed cùm appropinquaſſent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.

9. Et eux, en ſe détournant & côtoyant la montagne, lierent Achior à un arbre par les pieds & par les mains ; & l'ayant ainſi attaché avec des cordes, ils le laiſſerent là, & retournerent vers leur maître.

9. Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus, & ſic vinctum reſtibus dimiſerunt eum, & reverſi ſunt ad dominum ſuum.

10. Or les Iſraélites étant deſcendus de Béthulie, vinrent au lieu où il étoit : ils le délierent & le conduiſirent dans

10. Porrò filii Iſrael deſcendentes de Bethulia, venerunt ad eum : quem

℣. 7. La plupart des Commentateurs mettent cette ville dans la tribu de Zabulon.

ſolventes

ſolventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum ſtatuentes, percunctati ſunt quid rerum eſſet, quòd illum vinctum Aſſyrii reliquiſſent.

la ville; & l'ayant amené au milieu du peuple, ils lui demanderent pourquoi les Aſſyriens l'avoient laiſſé lié *de la ſorte.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.

11. En ce temps-là, Ozias fils de Micha de la tribu de Siméon, & Charmi qui s'appelloit auſſi Gothoniel, étoient les chefs *qui commandoient* dans le pays.

12. In medio itaque ſeniorum, & in conſpectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipſe fuerat, ab Holoferne interrogatus: & qualiter populus Holofernis voluiſſet propter hoc verbum interficere eum:

12. Et Achior étant au milieu des anciens, & en préſence de tout le peuple, raconta ce qu'il avoit répondu aux démandes d'Holoferne; comme les gens d'Holoferne l'avoient voulu tuer, pour avoir parlé de la ſorte;

13. & quemadmodum ipſe Holofernes iratus juſſerit eum Iſraelitis hâc de cauſâ tradi, ut dùm vicerit filios Iſrael, tunc & ipſum Achior diverſis jubeat interire ſuppliciis, propter hoc quòd dixiſſet: Deus cœli defenſor eorum eſt.

13. & comme Holoferne même étant dans une grande colere *contre lui*, avoit commandé qu'on le mît entre les mains des Iſraélites, afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfants d'Iſraël, il fît auſſi mourir Achior de divers ſupplices, parce qu'il avoit oſé dire que le Dieu du ciel étoit leur défenſeur. *Supr.* v. 25.

14. Cúmque Achior univerſa hæc expoſuiſſet, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Domi-

14. Achior ayant rapporté toutes ces choſes, tout le peuple ſe proſterna le viſage contre terre, en adorant le Seigneur; & mêlant enſemble leurs cris

℣. 11. L'ancienne verſion Latine ajoute: Charu *ou Chabri*, fils de Méchiel. *Infr.* VIII. 9.

& leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

num, & communi lamentatione & fletu unanimes preces ſuas Domino effuderunt,

15. en *lui* diſant : Seigneur Dieu du ciel & de la terre, jettez les yeux ſur leur orgueil, & conſidérez notre abaiſſement, & l'état où ſont réduits ceux que vous avez ſanctifiés, " *en leur donnant votre loi ſainte, & les choiſiſſant pour être votre peuple bien-aimé* : faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui préſument de votre bonté, & que vous humiliez ceux qui préſument d'eux-mêmes, & ſe glorifient de leurs propres forces.

15. dicentes : Domine Deus cœli & terræ, intuere ſuperbiam eorum, & reſpice ad noſtram humilitatem, & faciem ſanctorum tuorum attende : & oſtende quoniam non derelinquis præſumentes de te ; & præſumentes de ſe, & de ſua virtute gloriantes, humilias.

16. Après ces pleurs de toute l'aſſemblée, le peuple étant demeuré en prieres durant tout le jour, ils conſolerent Achior,

16. Finito itaque fletu, & per totam diem oratione populorum completâ, conſolati ſunt Achior,

17. en diſant : Le Dieu de nos peres, dont vous avez relevé la puiſſance, vous en récompenſera, & vous fera cette grace de voir vous-même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire périr.*

17. dicentes : Deus patrum noſtrorum, cujus tu virtutem prædicaſti, ipſe tibi hanc dabit viciſſitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.

18. Et lorſque le Seigneur notre Dieu aura mis ainſi ſes ſerviteurs en liberté, qu'il ſoit auſſi votre Dieu au milieu de nous, afin que, ſelon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

18. Cùm verò Dominus Deus noſter dederit hanc libertatem ſervis ſuis, ſit & tecum Deus in medio noſtrî : ut ſicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converſeris nobiſcum.

19. L'aſſemblée étant finie, Ozias le

19. Tunc Ozias, finito

℣. 15. Le Syriaque : & regardez votre ſanctuaire.

consilio, ſuſcepit eum in domum ſuam, & fecit ei cœnam magnam.

20. Et vocatis omnibus preſbyteris, ſimul expleto jejunio refecerunt.

21. Poſteà verò convocatus eſt omnis populus, & per totam noctem intra eccleſiam oraverunt, petentes auxilium à Deo Iſrael.

reçut en ſa maiſon, & lui donna un grand ſouper.

Av. l'Ere Chr. Vule, 655.

20. Et y ayant invité tous les anciens, après avoir paſſé en jeûne tout le jour, ils prirent enſemble leur nourriture.

21. On fit aſſembler enſuite tout le peuple, qui paſſa la nuit en priere dans le lieu où il s'étoit aſſemblé, demandant au Dieu d'Iſraël qu'il lui plût de venir à leur ſecours.

CHAPITRE VII.

Holoferne aſſiege Béthulie : les Iſraélites en ſont effrayés. Holoferne s'empare de toutes les ſources : les habitants de Béthulie preſſés par la ſoif veulent ſe rendre. Ozias promet de rendre la ville dans cinq jours.

1. HOlofernes autem alterâ die præcepit exercitibus ſuis, ut aſcenderent contra Bethuliam.

1. LE lendemain, Holoferne commanda à toutes ſes troupes de marcher contre Béthulie.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus univerſæ juventutis.

2. Son armée étoit de cent vingt mille hommes de pied, & de vingt-deux * mille hommes de cavalerie, ſans compter ceux qu'il avoit pris dans ſa marche, & les jeunes hommes qu'il avoit choiſis & amenés des provinces & des villes dont il s'étoit rendu maître.

3. Omnes paraverunt

3. Ils ſe mirent tous en état de com-

* 2. ou ſelon le Grec, douze mille. *Supr.* 11. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

battre les Iſraélites ; & ils vinrent le long de la montagne, juſqu'au ſommet qui regarde Dothaïn, depuis le lieu appellé Belma, " juſqu'à Chelmon, " qui eſt vis-à-vis Eſdrélon."

ſe pariter ad pugnam contra filios Iſrael, & venerunt per crepidinem montis uſque ad apicem qui reſpicit ſuper Dothain, à loco qui dicitur Belma, uſque ad Chelmon qui eſt contra Eſdrelon.

4. Les Iſraélites voyant cette multitude *innombrable*, ſe proſternerent en terre ; & ſe couvrant la tête de cendre, ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Iſraël, afin qu'il lui plût de faire éclater ſa miſéricorde ſur ſon peuple.

4. Filii autem Iſrael, ut viderunt multitudinem illorum, proſtraverunt ſe ſuper terram, mittentes cinerem ſuper capita ſua ; unanimes orantes ut Deus Iſrael miſericordiam ſuam oſtenderet ſuper populum ſuum.

5. Et prenant leurs armes, ils ſe mirent dans les lieux où il y avoit de petits ſentiers & des défilés qui ſervoient de chemin entre les montagnes, & ils y faiſoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

5. Et aſſumentes arma ſua bellica, ſederunt per loca quæ ad anguſti itineris tramitem dirigunt inter montoſa, & erant cuſtodientes ea totâ die & nocte.

6. Holoferne faiſant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient *dans la ville*, avoit du côté du midi un aqueduc qui étoit hors des murailles ; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

6. Porrò Holofernes, dùm circuit per gyrum, reperit quòd fons qui influebat, aquæductum illorum à parte auſtrali extra civitatem dirigeret : & incîdi præcepit aquæductum illorum.

7. Il y avoit néanmoins des fontaines qui n'étoient pas loin des murs de la ville, où l'on voyoit *les aſſiégés* aller

7. Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus furtim videbantur

℣. 3. ou Béelmaïm, peu éloignée du torrent de Ciſſon.

Ibid. ou ſelon le Syriaque, Cadmon, qui donnoit ſon nom au torrent de Cadumim ou Ciſſon. *Judic.* v. 21.

Ibid. c. à. d. Jezraël. *Supr.* 1. 8. IV. 5.

haurire aquam, ad refocillandum potiùs quàm ad potandum.

8. Sed filii Ammon & Moab acceſſerunt ad Holofernem, dicentes : Filii Iſrael non in lancea nec in ſagitta confidunt ; ſed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in præcipitio conſtituti.

9. Ut ergo ſine congreſſione pugnæ poſſis ſuperare eos, pone cuſtodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & ſine gladio interficies eos ; vel certè fatigati tradent civitatem ſuam, quam putant in montibus poſitam ſuperari non poſſe.

10. Et placuerunt verba hæc coram Holoferne & coram ſatellitibus ejus, & conſtituit per gyrum centenarios per ſingulos fontes.

11. Cúmque iſta cuſtodia per dies viginti fuiſſet expleta, defecerunt ciſternæ, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non eſſet intra civitatem undè ſatiarentur vel unâ die, quoniam ad menſuram dabatur populis aqua quotidie.

puiſer un peu d'eau à la hâte & en ſe cachant, pour ſoulager plutôt leur ſoif, que pour l'appaiſer. Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

8. Sur quoi les Ammonites & les Moabites étant venus trouver Holoferne, lui dirent : Les Iſraélites n'eſperent ni en leurs lances, ni en leurs fleches ; mais les montagnes les défendent : & ces collines eſcarpées, & ces précipices qui les environnent, font toute leur force.

9. Si vous voulez donc les vaincre ſans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines, pour les empêcher d'y puiſer de l'eau ; & vous les ferez périr ſans *tirer* l'épée : ou, ſe laſſant *de ſouffrir la ſoif*, ils rendront leur ville qu'ils croient imprenable, parce qu'elle eſt ſur le haut d'une montagne.

10. Ce conſeil plut à Holoferne & à ſes Officiers ; & il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes & les réſervoirs d'eau qui étoient dans la ville de Béthulie furent mis à ſec ; & il ne reſtoit pas dans toute la ville de quoi donner à boire un ſeul jour aux habitants : car on diſtribuoit chaque jour au peuple l'eau par meſure.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens & les petits enfants, vinrent en foule trouver Ozias, & lui dirent tout d'une voix :

12. Tunc ad Oziam congregati omnes viri feminæque, juvenes & parvuli, omnes ſimul unâ voce

Exod. v, 21.

13. Que Dieu ſoit juge entre vous & nous ; car c'eſt vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Aſſyriens ; & c'eſt pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

13. dixerunt : Judicet Deus inter nos & te, quoniam feciſti in nos mala, nolens loqui pacificè cum Aſſyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.

14. Ainſi nous demeurons ſans ſecours, & la ſoif nous fait périr malheureuſement devant leurs yeux.

14. Et ideò non eſt qui adjuvet, cùm proſternamur ante oculos eorum in ſiti & perditione magnâ.

15. C'eſt pourquoi aſſemblez maintenant tous ceux qui ſont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holoferne.

15. Et nunc congregate univerſos qui in civitate ſunt, ut ſpontè tradamus nos omnes populo Holofernis.

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins, & beniſſions le Seigneur, que de mourir *maintenant*, & être en opprobre à tous les hommes, en voyant nos femmes & nos enfants périr ainſi devant nos yeux.

16. Melius eſt enim ut captivi benedicamus Dominum viventes, quàm moriamur, & ſimus opprobrium omni carni, cùm viderimus uxores noſtras, & infantes noſtros, mori ante oculos noſtros;

17. Nous vous conjurons aujourd'hui devant le ciel & la terre, & devant le Dieu de nos peres, qui ſe venge de nous ſelon la grandeur de nos péchés, de livrer inceſſamment la ville entre les mains d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, au lieu de cette longue mort que la

17. Conteſtamur hodie cœlum & terram, & Deum patrum noſtrorum, qui ulciſcitur nos ſecundùm peccata noſtra, ut jam tradaris civitatem in manu militiæ Holofernis, & ſit finis noſter brevis in

ore gladii, quî longior efficitur in ariditate ſitis.

18. Et cùm hæc dixiſſent, factus eſt fletus & ululatus magnus in eccleſia ab omnibus, & per multas horas unâ voce clamaverunt ad Deum, dicentes :

19. Peccavimus cum patribus noſtris, injuſtè egimus, iniquitatem fecimus.

20. Tu, quia pius es, miſerere noſtrî; aut in tuo flagello vindica iniquitates noſtras: & noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te;

21. ut non dicant inter gentes : Ubi eſt Deus eorum?

22. Et cùm fatigati his clamoribus, & his fletibus laſſati ſiluiſſent,

23. exſurgens Ozias infuſus lacrymis, dixit : Æquo animo eſtote, fratres; & hos quinque dies expectemus à Domino miſericordiam.

24. Foſitan enim indignationem ſuam abſcindet, & dabit gloriam nomini ſuo.

25. Si autem tranſactis quinque diebus, non vene-

ſoif qui nous brûle nous fait ſouffrir.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 615.

18. Après qu'ils lui eurent parlé de la ſorte, il ſe fit de grands cris & de grandes lamentations dans toute l'aſſemblée; & tous d'une voix pendant pluſieurs heures crierent à Dieu en diſant :

19. Nous avons péché avec nos peres; nous avons agi injuſtement; nous avons commis l'iniquité. *Pſal.* cv. 6.

20. Ayez pitié de nous, parce que vous êtes bon; ou vengez nos crimes, en nous châtiant vous même: & n'abandonnez pas ceux qui vous beniſſent, à un peuple qui ne vous connoît point,

21. afin qu'on ne diſe pas parmi les nations : Où eſt leur Dieu?

22. Après s'être laſſés à force de crier & de pleurer, ils ſe tûrent.

23. Alors Ozias ſe leva ayant le viſage tout trempé de ſes larmes, & il *leur* dit : Ayez bon courage, mes freres; & attendons *encore* pendant cinq jours la miſéricorde du Seigneur.

24. Peut-être qu'il appaiſera ſa colere, & qu'il fera éclater la gloire de ſon nom.

25. Si ces cinq jours étant paſſés, il ne nous vient point de ſecours, nous

ferons ce que vous avez propoſé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

rit adjutorium, faciemus hæc verba, quæ locuti eſtis.

CHAPITRE VIII.

Origine & vertu de Judith. Elle apprend ce qu'Ozias avoit dit : elle mande les anciens, & leur en fait des reproches. Elle ranime leur courage. Ils lui diſent de prier. Elle annonce qu'elle va ſortir pour exécuter un deſſein qu'elle médite.

1. CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith, veuve, qui étoit fille de Mérari, fils d'Idox, fils de Joſeph, fils d'Ozias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Siméon, fils *d'Iſraël* & *frere* de Ruben.

1. ET factum eſt, cùm audiſſet hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joſeph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben :

2. Son mari s'appelloit Manaſſé, qui mourut au temps de la moiſſon des orges.

2. (& vir ejus fuit Manaſſes, qui mortuus eſt in diebus meſſis hordeaceæ ;

3. Car lorſqu'il faiſoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans un champ, l'ardeur *du ſoleil* lui donna ſur la tête, & il mourut dans Béthulie ville de ſa naiſſance, où il fut enſéveli avec ſes peres.

3. inſtabat enim ſuper alligantes manipulos in campo, & venit æſtus ſuper caput ejus, & mortuus eſt in Bethulia civitate ſua, & ſepultus eſt illic cum patribus ſuis :

4. Il y avoit déjà trois ans & demi

4. erat autem Judith

℣. 1. Le Syriaque lit ainſi, au lieu de Ruben, qui ne peut être ici qu'une faute de Copiſte.

relicta

relicta ejus vidua jam annis tribus, & menſibus ſex:

que Judith étoit demeurée veuve.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

5. & in ſuperioribus domûs ſuæ fecit ſibi ſecretum cubiculum, in quo cum puellis ſuis clauſa morabatur,

5. Elle s'étoit fait au haut de ſa maiſon une chambre ſecrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la ſervoient.

6. & habens ſuper lumbos ſuos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ ſuæ præter ſabbata, & neomenias, & feſta domûs Iſrael:

6. Et ayant un cilice ſur ſes reins, elle jeûnoit tous les jours de ſa vie, hors les jours de ſabbat, les premiers jours du mois, & les fêtes de la maiſon d'Iſraël.

7. erat autem eleganti aſpectu nimis, cui vir ſuus reliquerat divitias multas & familiam copioſam, ac poſſeſſiones armentis boum & gregibus ovium plenas:

7. Elle étoit parfaitement belle; & ſon mari lui avoit laiſſé de grandes richeſſes, un grand nombre de ſerviteurs, & des héritages où elle avoit de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons.

8. & erat hæc in omnibus famoſiſſima, quoniam timebat Dominum valdè, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum:)

8. Elle étoit très-eſtimée de tout le monde, parce qu'elle avoit une grande crainte du Seigneur; & il n'y avoit perſonne qui dît la moindre parole à ſon déſavantage.

9. hæc itaque cùm audiſſet, quoniam Ozias promiſiſſet quòd tranſacto quinto die, traderet civitatem, miſit ad preſbiteros Chabri, & Charmi;

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir Chabri & Charmi, anciens du peuple,

10. & venerunt ad illam, & dixit illis: Quod eſt hoc verbum, in quo

10. qui vinrent la trouver, & elle leur dit: Comment donc Ozias a-t-il conſenti de livrer la ville aux Aſſyriens,

s'il ne vous venoit du ſecours dans cinq jours ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. Et qui êtes-vous, vous autres, pour tenter *ainſi* le Seigneur ?

12. Ce n'eſt pas là le moyen d'attirer ſa miſéricorde ; mais plutôt d'exciter ſa colere, & d'allumer ſa fureur.

13. Vous avez preſcrit à Dieu le terme de ſa miſéricorde, ſelon qu'il vous a plu ; & vous lui *en* avez marqué le jour.

14. Mais parce que le Seigneur eſt patient, faiſons pénitence de cette faute même, & implorons ſa miſéricorde avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfants des hommes."

16. C'eſt pourquoi humilions nos ames devant lui ; reconnoiſſons que nous ſommes ſes eſclaves ; demeurons dans un eſprit d'abaiſſement :

17. & prions le Seigneur avec larmes de nous faire ſentir en la maniere qu'il lui plaira les effets de ſa miſéricorde, afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crain-

conſenſit Ozias, ut tradat civitatem Aſſyriis, ſi intra quinque dies non venerit vobis adjutorium ?

11. Et qui eſtis vos, qui tentatis Dominum ?

12. Non eſt iſte ſermo, qui miſericordiam provocet, ſed potiùs qui iram excitet, & furorem accendat.

13. Poſuiſtis vos tempus miſerationis Domini ; & in arbitrium veſtrum, diem conſtituiſtis ei.

14. Sed quia patiens Dominus eſt, in hoc ipſo pœniteamus, & indulgentiam ejus fuſis lacrymis poſtulemus :

15. non enim quaſi homo, ſic Deus comminabitur ; neque ſicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. Et ideò humiliemus illi animas noſtras, & in ſpiritu conſtituti humiliato, ſervientes illi,

17. dicamus flentes Domino, ut ſecundùm voluntatem ſuam, ſic faciat nobiſcum miſericordiam ſuam : ut ſicùt conturba-

℣. 15. Ou ſelon le Grec : car on ne menace pas le Seigneur, comme *on menace* un homme ; & on ne le ſoumet pas à l'arbitrage comme *on y ſoumet* les enfants des hommes.

tum eſt cor noſtrum in ſuperbiâ eorum, ita etiam de noſtrâ humilitate gloriemur:

te, notre humilité auſſi devienne pour nous un ſujet de gloire.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

18. quoniam non ſumus ſecuti peccata patrum noſtrorum, qui dereliquerunt Deum ſuum, & adoraverunt deos alienos;

18. Car nous n'avons point ſuivi les péchés de nos peres qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des dieux étrangers,

19. pro quo ſcelere dati ſunt in gladium & in rapinam, & in confuſionem inimicis ſuis: nos autem alterum Deum neſcimus præter ipſum.

19. & qui, par ce crime, ont mérité d'être abandonnés à leurs ennemis, qui les ont tués, pillés, & couverts de confuſion: mais pour nous, nous ne connoiſſons point d'autre Dieu que le nôtre.

20. Expectemus humiles, conſolationem ejus, & exquiret ſanguinem noſtrum de afflictionibus inimicorum noſtrorum; & humiliabit omnes gentes, quæcumque inſurgunt contra nos, & faciet illas ſine honore Dominus Deus noſter.

20. Attendons *donc* avec une humble ſoumiſſion ſes conſolations; & il nous vengera des afflictions que nos ennemis altérés de notre ſang nous font ſouffrir; il humiliera toutes les nations qui s'élevent contre nous, & les couvrira de honte, *en ſe déclarant* le Seigneur notre Dieu.

21. Et nunc, fratres, quoniam vos eſtis preſbiteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium veſtrum corda eorum erigite, ut memores ſint, quia tentati ſunt patres noſtri ut probarentur, ſi verè colerent Deum ſuum.

21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame & leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentés, afin que l'on connût s'ils ſervoient Dieu véritablement.

22. Memores eſſe debent, quomodò pater noſ-

22. Ils doivent ſe ſouvenir qu'Abraham notre pere a été tenté, & qu'ayant *Gen. XXII. 1.*

été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions, il eſt devenu l'ami de Dieu, *par la patience & la ſoumiſſion avec laquelle il les a ſouffertes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

ter Abraham tentatus eſt, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus eſt.

23. C'eſt ainſi qu'Iſaac, que Jacob, que Moyſe, & que tous ceux qui ont plu à Dieu, ont paſſé par pluſieurs afflictions, & ſont toujours demeurés fideles.

23. Sic Iſaac, ſic Jacob; ſic Moyſes, & omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes tranſierunt fideles.

24. Pour ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, & ont irrité le Seigneur, par leurs reproches & par leurs murmures,

24. Illi autem qui tentationes non ſuſceperunt cum timore Domini, & impatientiam ſuam, & improperium murmurationis ſuæ contra Dominum protulerunt,

25. ils ont été exterminés par l'*Ange* exterminateur," & ont péri par les *morſures des* ſerpents."

1. Cor. x. 9.

25. exterminati ſunt ab exterminatore, & à ſerpentibus perierunt.

26. C'eſt pourquoi ne témoignons point d'impatience dans ces maux que nous ſouffrons:

26. Et nos ergo non uſciſcamur nos pro his quæ patimur:

27. mais conſidérant que ces ſupplices mêmes ſont *encore beaucoup* moindres que nos péchés, croyons que ces fléaux, dont Dieu nous châtie comme ſes ſerviteurs, nous ſont envoyés pour nous corriger, & non pour nous perdre.

27. ſed reputantes peccatis noſtris hæc ipſa ſupplicia minora eſſe, flagella Domini, quibus quaſi ſervi corripimur, ad emendationem, & non ad perditionem noſtram evenifſe credamus.

28. Ozias & les anciens lui répondirent: Tout ce que vous *nous* avez dit eſt

28. Et dixerunt illi Ozias & preſbiteri: Om-

℣. 25. Judith fait alluſion à la mort de ceux qui murmurerent dans le déſert après le retour des envoyés, & dont il eſt dit, qu'ils moururent frappés devant le Seigneur. *Num.* XIV. 37.

Ibid. Voyez au Livre des Nombres, XXII. 6. & ſuiv.

nia quæ locuta es, vera ſunt, & non eſt in ſermonibus tuis ulla reprehenſio.

véritable ; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

29. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier ſancta es, & timens Deum.

29. Nous vous ſupplions donc de prier pour nous, parce que vous êtes une femme ſainte & qui craignez Dieu.

30. Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei eſſe cognoſcitis :

30. Judith leur répondit : Comme vous reconnoiſſez que ce que j'ai pu vous dire, eſt de Dieu ;

31. ita quod facere diſpoſui, probate ſi ex Deo eſt, & orate ut firmum faciat Deus conſilium meum.

31. éprouvez auſſi ſi ce que j'ai réſolu de faire, vient de lui ; & priez-le, afin qu'il affermiſſe le deſſein que j'ai.

32. Stabitis vos ad portam nocte iſtâ, & ego exeam cum abra mea : & orate ut ſicut dixiſtis, in diebus quinque reſpiciat Dominus populum ſuum Iſrael.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte *de la ville* ; & je ſortirai avec ma ſervante : " & priez le Seigneur, afin que comme vous avez dit, il regarde *favorablement* ſon peuple dans ces cinq jours.

33. Vos autem nolo ut ſcrutemini actum meum ; & uſque dùm renuntiem vobis, nihil aliud fiat, niſi oratio pro me ad Dominum Deum noſtrum.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de ſavoir ce que j'ai deſſein de faire ; & juſqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne faſſe autre choſe que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pace, & Dominus ſit tecum in ultionem inimicorum noſtrorum. Et revertentes abierunt.

34. Ozias Prince de Juda lui répondit : Allez en paix ; & que le Seigneur ſoit avec vous, pour ſe venger de nos ennemis. Et l'ayant quittée, ils s'en allerent.

℣. 32. Autr. avec l'une des filles qui me ſervent. *Supr.* ℣. 5.

CHAPITRE IX.

Judith adreſſe à Dieu ſa priere, & implore ſon ſecours pour l'exécution du deſſein qu'elle médite.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

1. APrès qu'ils furent partis, Judith entra dans ſon oratoire ; & ſe revêtant d'un cilice, elle ſe mit de la cendre ſur la tête, & ſe proſternant devant le Seigneur elle crioit vers lui, en diſant :

1. QUibus abſcedentibus, Judith ingreſſa eſt oratorium ſuum: & induens ſe cilicio, poſuit cinerem ſuper caput ſuum : & proſternens ſe Domino, clamabat ad Dominum, dicens :

2. Seigneur Dieu de mon pere Siméon, qui lui avez mis l'épée entre les mains, pour *punir les méchants, lors même qu'il ne penſoit qu'à* ſe venger des étrangers, qui, tranſportés d'une paſſion impure *pour Dina ſa ſœur*, avoient violé *en ſa perſonne*, une vierge, & l'avoient couverte de confuſion, en lui faiſant outrage ;

Gen. XXXIV. 26.

2. Domine Deus patris mei Simeon, qui dediſti illi gladium in defenſionem alienigenarum, qui violatores extiterunt in coinquinatione ſua, & denudaverunt femur virginis in confuſionem :

3. qui avez expoſé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos ſerviteurs qui ont brûlé de zele pour vous ; aſſiſtez, je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette veuve *déſolée qui met toute ſa confiance en vous.*

3. & dediſti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem, & omnem prædam in diviſionem ſervis tuis, qui æmulati ſunt zelum tuum : ſubveni, quæſo te, Domine Deus meus, mihi viduæ.

4. Car c'eſt vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, & qui avez réſolu d'exécuter vos différents deſſeins chacun dans ſon temps : & il ne s'eſt fait que ce que vous avez voulu.

4. Tu enim feciſti priora, & illa poſt illa cogitaſti : & hoc factum eſt quod ipſe voluiſti.

℣. 2. Voyez le chap. XXXIV. de la Geneſe.

5. Omnes enim viæ tuæ paratæ ſunt, & tua judicia in tua providentia poſuiſti.

5. Toutes vos voies ſont préparées *de toute éternité*; & vous avez établi vos jugements dans *l'ordre de* votre providence, *que rien ne peut changer.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

6. Reſpice caſtra Aſſyriorum nunc, ſicut tunc caſtra Ægyptiorum videre dignatus es; quando poſt ſervos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in æquitatu ſuo, & in multitudine bellatorum.

6. Jettez les yeux maintenant ſur le camp des Aſſyriens, comme vous daignâtes les jetter ſur le camp des Egyptiens, lorſque leurs troupes armées pourſuivoient vos ſerviteurs, ſe fiant en leurs chariots, leur cavalerie, & la multitude de leurs ſoldats.

Exod. XIV. 9.

7. Sed aſpexiſti ſuper caſtra eorum, & tenebræ fatigaverunt eos.

7. Vous ne fîtes que jetter un regard ſur leur camp; & ils furent *ſi* fatigués par les ténebres *dont vous les enveloppâtes, qu'ils ne purent en ſortir.*

8. Tenuit pedes eorum abyſſus, & aquæ operuerunt eos.

8. Leurs pieds ſe trouverent *auſſi* arrêtés au fond de la mer, *où ils oſerent entrer pour pourſuivre votre peuple*; & ils furent ſubmergés dans les eaux, *qui, après s'être retirées pour ouvrir un paſſage aux Iſraélites, ſe refermerent pour faire périr les Egyptiens.*

9. Sic fiant & iſti, Domine, qui confidunt in multitudine ſua, & in curribus ſuis, & in contis, & in ſcutis, & in ſagittis ſuis, & in lanceis gloriantur,

9. Seigneur, que ceux-ci périſſent de même, eux qui s'appuient ſur leur grande multitude, & qui ſe glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs fleches, & dans leurs lances,

10. & neſciunt quia tu ipſe es Deus noſter, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen eſt tibi.

10. & qui ne ſavent pas que c'eſt vous, *Seigneur* notre Dieu, qui écraſez *quand il vous plaît*, les armées, *les plus puiſſantes, comme vous l'avez fait* dès le commencement *des ſiecles*; & que votre nom eſt le Seigneur."

℣. 7. Aut. & ils ſe fatiguerent *en vain* au milieu des ténebres *que vous répandîtes de leur côté.* Exod. XIV. 20.

℣. 10. Il y a lieu de préſumer que dans le texte original c'étoit le nom JEHOVA, communément rendu en latin par *Dominus*, le Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois; briſez leur force par votre force; que votre colere faſſe tomber *devant vous* ceux qui ſe promettent de violer votre Sanctuaire, de déshonorer le tabernacle de votre nom, & de renverſer avec leur épée la majeſté de votre Autel.

11. Erige brachium tuum ſicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tuâ: cadat virtus eorum in iracundiâ tuâ, qui promittunt ſe violare ſancta tua, & polluere tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio ſuo cornu altaris tui.

12. Faites, Seigneur, que ſon orgueil ſoit abattu de ſa propre épée.

12. Fac, Domine, ut gladio proprio ejus ſuperbia amputetur.

13. Qu'il ſoit pris par ſes propres yeux, comme par un piege, en me regardant: & frappez-le par l'agrément des paroles qui ſortiront de ma bouche.

13. Capiatur laqueo oculorum ſuorum in me, & percuties eum ex labiis charitatis meæ.

14. *Mais en même temps*, donnez-moi aſſez de conſtance dans le cœur pour le mépriſer, & aſſez de force pour le perdre.

14. Da mihi in animo conſtantiam, ut contemnam illum; & virtutem, ut evertam illum.

15. Ce ſera un monument glorieux pour votre nom, qu'il périſſe par la main d'une femme.

15. Erit enim hoc memoriale nominis tui, cùm manus feminæ dejecerit eum.

16. Car votre puiſſance, Seigneur, n'eſt point dans la multitude *des hommes*; vous ne vous plaiſez point dans la force des chevaux; & dès le commencement *du monde*, les ſuperbes ne vous ont point plu; mais vous avez toujours agréé les prieres de ceux qui ſont humbles & doux.

Jud. IV. 21. v. 26.

16. Non enim in multitudine eſt virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua eſt, nec ſuperbi ab initio placuerunt tibi; ſed humilium & manſuetorum ſemper tibi placuit deprecatio.

17. Dieu des cieux, créateur des eaux, Seigneur de toute créature, exaucez-moi; exaucez celle qui a recours à vous

17. Deus cœlorum, creator aquarum, & Dominus totius creaturæ, exau-

di

di me miſeram deprecantem, & de tuâ miſericordiâ præſumentem.

dans ſa miſere, & qui préſume de votre miſéricorde.

Av. l'Ere Chr. Vule. 655.

18. Memento, Domine, teſtamenti tui; & da verbum in ore meo, & in corde meo conſilium corrobora, ut domus tua in ſanctificatione tuâ permaneat:

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance; mettez *vous-méme* les paroles dans ma bouche; & fortifiez la réſolution de mon cœur, afin que votre maiſon demeure toujours dans la ſainteté qui lui eſt propre; *qu'elle ne ſoit point profanée par nos ennemis*,

19. & omnes gentes agnoſcant, quia tu es Deus, & non eſt alius præter te.

19. & que toutes les nations connoiſſent que c'eſt vous qui êtes Dieu; & qu'il n'y en a point d'autre que vous.

CHAPITRE X.

Judith ſe pare, & prend avec elle ſa ſuivante. Elle ſort, & va au camp des Aſſyriens. Elle y eſt arrêtée, & conduite à Holoferne qui eſt épris de ſa beauté.

1. FActum eſt autem, cùm ceſſaſſet clamare ad Dominum, ſurrexit de loco, in quo jacuerat proſtrata ad Dominum.

1. JUdith ayant ceſſé de crier au Seigneur, ſe leva du lieu où elle étoit proſternée contre terre devant le Seigneur:

2. Vocavítque abram ſuam, & deſcendens in domum ſuam, abſtulit à ſe cilicium, & exuit ſe veſtimentis viduitatis ſuæ;

2. & ayant appellé ſa ſervante, " elle deſcendit dans ſa maiſon, " elle ôta ſon cilice, elle quitta ſes habits de veuve,

3. & lavit corpus ſuum, & unxit ſe myro optimo,

3. elle ſe lava le corps, ſe l'oignit d'un parfum précieux, friſa ſes che-

¥. 2. Autr. l'une de ſes filles. *Supr.* VIII. 5. *Ibid.* L'eſcalier étoit hors de la maiſon.

Voyez la *Diſſertation ſur La demeure des Hébreux*, à la tête du Livre des Juges.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

veux, " & ſe mit une coëffure magnifique " ſur la tête, ſe revêtit des habits *qu'elle avoit accoutumé de porter au temps* de ſa joie, prit une chauſſure très-riche, " des bracelets, des lis *d'or*, " des pendants d'oreilles, des bagues, ſe para enfin de tous ſes ornements.

& diſcriminavit crinem capitis ſui, & impoſuit mitram ſuper caput ſuum, & induit ſe veſtimentis jucunditatis ſuæ, induítque ſandalia pedibus ſuis, aſſumpsítque dextraliola, & lilia, & inaures, & annulos, & omnibus ornamentis ſuis ornavit ſe.

4. Dieu même lui ajouta encore un *nouvel* éclat, parce que tout cet ajuſtement n'avoit pour principe aucun mauvais deſir, mais la vertu *ſeule, & le deſſein de venger Dieu, & de ſauver ſon peuple*: ainſi le Seigneur lui augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous avec un luſtre incomparable.

4. Cui etiam Dominus contulit ſplendorem, quoniam omnis iſta compoſitio, non ex libidine, ſed ex virtute pendebat: & ideò Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

5. *Pour ne point ſe ſouiller par les viandes des Gentils*, elle donna à ſa ſervante à porter un petit vaiſſeau " où il y avoit du vin, un vaſe d'huile, de la farine, des figues ſeches, du pain & du fromage, & partit ainſi.

5. Impoſuit itaque abræ ſuæ aſcoperam vini, & vas olei, & polentam, & palathas, & panes, & caſeum, & profecta eſt.

6. Etant arrivée avec ſa ſervante à la porte de la ville, elle trouva Ozias, & les anciens de la ville qui l'attendoient.

6. Cúmque veniſſent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & preſbyteros civitatis.

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant; & ils ne pouvoient aſſez admirer ſon *extraordinaire* beauté.

7. Qui cùm vidiſſent eam, ſtupentes mirati ſunt nimis pulchritudinem ejus.

℣. 3. Litt. ſépara ſes cheveux, & les mit en differentes treſſes.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur les habits des Hébreux* à la tête de l'Eccléſiaſtique.

Ibid. Voyez la même *Diſſertation*.

Ibid. que l'on croit être un ornement qui pendoit du cou. Il faudroit peut-être lire comme dans le Grec, *pſellia*, des colliers.

℣. 5. *Aſcopera*, ſignifie proprement un outre, ou un ſac de cuir bien enduit de poix, & dans lequel on porte des liqueurs.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiſerunt tranſire, dicentes: Deus patrum noſtrorum det tibi gratiam, & omne conſilium tui cordis ſuâ virtute corroboret, ut glorietur ſuper te Jeruſalem, & ſit nomen tuum in numero ſanctorum & juſtorum.

8. Ils ne lui firent néanmoins aucune demande; mais ils la laiſſerent paſſer, en *lui* diſant: Que le Dieu de nos peres vous donne ſa grace; & qu'il affermiſſe par ſa force toutes les réſolutions de votre cœur, afin que Jéruſalem ſe glorifie en vous, & que votre nom ſoit au nombre des ſaints & des juſtes. Av. l'Er. Chr. Vulg. 655.

9. Et dixerunt hi qui illic erant, omnes unâ voce: Fiat, fiat.

9. Et ceux qui étoient préſents, répondirent tous d'une voix: Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il.

10. Judith verò orans Dominum; tranſivit per portas, ipſa & abra ejus.

10. Cependant Judith priant Dieu paſſa les portes, elle & ſa ſervante.

11. Factum eſt autem, cùm deſcenderet montem circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Aſſyriorum, & tenuerunt eam, dicentes: Undè venis, aut quò vadis?

11. Comme elle deſcendoit de la montagne vers le point du jour, les gardes avancées " des Aſſyriens la rencontrerent, & la prirent, en lui diſant: D'où venez-vous? & où allez-vous?

12. Quæ reſpondit: Filia ſum Hebræorum; ideò ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in deprædationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultrò tradere ſeipſos, ut invenirent miſericordiam in conſpectu veſtro.

12. Elle *leur* répondit: Je ſuis une des filles des Hébreux: je m'en ſuis enfuie d'avec eux, ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parce qu'ils vous ont mépriſés, & qu'ils n'ont pas voulu ſe rendre à vous volontairement, afin que vous leur fiſſiez miſéricorde.

13. Hâc de causâ cogi-

13. C'eſt pourquoi j'ai dit en moi-

" 11. C'eſt le ſens du Grec.

même : Je m'en irai trouver le Prince Holoferne, pour lui découvrir leurs ſecrets, & pour lui donner un moyen de les prendre ſans perdre un ſeul homme de ſon armée ; *comme il ſera aiſé de le faire dans l'état où ils ſont réduits.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

tavi mecum, dicens: Vadam ad faciem principis Holofernis, ut indicem illi ſecreta illorum, & oſtendam illi quo aditu poſſit obtinere eos, ità ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Ces ſoldats ayant entendu ces paroles, conſidéroient ſon viſage ; & leurs yeux étoient tout ſurpris, tant ils admiroient ſa *rare* beauté.

14. Et cùm audiſſent viri illi verba ejus, conſiderabant faciem ejus ; & erat in oculis eorum ſtupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

15. Et ils lui dirent : Vous avez ſauvé votre vie, en prenant cette réſolution de venir trouver notre Prince.

15. Et dixerunt ad eam: Conſervaſti animam tuam, eo quòd tale reperiſti conſilium, ut deſcenderes ad dominum noſtrum.

16. Et vous devez vous aſſurer que lorſque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera *parfaitement* bien, & que vous lui gagnerez le cœur. Ils la menerent donc à la tente d'Holoferne, & lui firent ſavoir qu'elle étoit-là.

16. Hoc autem ſcias, quoniam cùm ſteteris in conſpectu ejus, benè tibi faciet, & eris gratiſſima in corde ejus. Duxerúntque illam ad tabernaculum Holofernis, annuntiantes eam.

17. Elle entra enſuite ; & ayant paru devant Holoferne, il fut auſſi-tôt pris par ſes yeux.

17. Cúmque intraſſet ante faciem ejus, ſtatim captus eſt in ſuis oculis Holofernes.

18. Ses Officiers lui dirent : Qui pourroit mépriſer le peuple des Hébreux, qui ont des femmes ſi belles ? ne méri-

18. Dixerúntque ad eam ſatellites ejus: Quis contemnat populum Hebræo-

rum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his meritò pugnare contra eos debeamus?

tent-elles pas bien" que, pour les avoir, nous leur faſſions la guerre?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

19. Videns itaque Judith Holofernem ſedentem in conopeo quod erat ex purpurâ, & auro, & ſmaragdo, & lapidibus pretioſis intextum:

19. Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon, qui étoit de pourpre *en broderie* d'or *relevé* d'émeraudes & de pierres précieuſes,

20. & cùm faciem ejus intendiſſet, adoravit eum, proſternens ſe ſuper terram. Et elevaverunt eam ſervi Holofernis, jubente domino ſuo.

20. après avoir jetté les yeux ſur ſon viſage, elle ſe proſterna en terre, & l'adora; & les gens d'Holoferne la releverent, par le commandement de leur maître.

℣. 18. La traduction coupe ainſi la phraſe pour tâcher de rendre la négation *non* qui ſe trouve dans le Latin, mais qui pourroit bien n'être qu'une faute de Copiſte: car la phraſe latine paroît n'exiger aucune négation. Qui pourroit mépriſer ce peuple qui a des femmes ſi belles qu'elles méritent aſſurément que nous leur faſſions la guerre pour les avoir. La Verſion Grecque offre un autre ſens. » Car il n'eſt pas avantageux de laiſſer ſubſiſter un ſeul homme d'entr'eux puiſque ſi on les laiſſoit échapper, ils ſeroient capables de ſéduire toute la terre. »

CHAPITRE XI.

Holoferne demande à Judith pourquoi elle a quitté ſon peuple pour venir vers lui. Elle lui répond en flattant ſes eſpérances. Il lui fait de grandes promeſſes.

1. TUnc Holofernes dixit ei: Æquo animo eſto, & noli pavere in corde tuo: quoniam ego nunquam nocui viro qui voluit ſervire Nabuchodonoſor regi.

1. ALors Holoferne lui dit: Ayez bon courage; banniſſez de votre cœur toute crainte, parce que je n'ai jamais fait de mal à qui que ce ſoit, qui ait voulu ſervir le Roi Nabuchodonoſor.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

2. Si votre peuple ne m'avoit point mépriſé, je n'aurois point tourné mes armes contre lui.

2. Populus autem tuus ſi non contempſiſſet me, non levaſſem lanceam meam ſuper eum.

3. Mais dites moi d'où vient que vous les avez quittés, & que vous êtes réſolue de venir vers nous.

3. Nunc autem dic mihi quâ ex causâ receſſiſti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos?

4. Judith lui répondit : Recevez en bonne part les conſeils de votre ſervante, parce que, ſi vous ſuivez les avis que votre ſervante a à vous donner, Dieu achévera d'accomplir à votre égard ce qu'il a réſolu. "

4. Et dixit illi Judith : Sume verba ancillæ tuæ : quoniam ſi ſecutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.

5. Vive " Nabuchodonoſor Roi de la terre, & ſa puiſſance qui eſt en vous, pour châtier toutes les ames " qui ſe ſont égarées, *en lui réſiſtant*; car non ſeulement vous lui aſſerviſſez les hommes, mais les bêtes mêmes des champs lui ſont aſſujetties.

5. Vivit enim Nabuchodonoſor rex terræ, & vivit virtus ejus, quæ eſt in te ad correptionem omnium animarum errantium : quoniam non ſolùm homines ſerviunt illi per te, ſed & beſtiæ agri obtemperant illi.

6. La ſageſſe de votre eſprit s'eſt rendue célebre dans toutes les nations; tout le monde publie que vous êtes le ſeul dont la puiſſance & la capacité éclate dans tout ſon Royaume; & on ne parle dans tous les pays que de votre habileté dans la guerre.

6. Nuntiatur enim animi tui induſtria univerſis gentibus, & indicatum eſt omni ſæculo, quoniam tu ſolus bonus & potens es in omni regno ejus, & diſciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

Supr. v. 5.

7. On ſait auſſi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle maniere vous avez voulu qu'il fût traité.

7. Nec hoc latet quod locutus eſt Achior; nec illud ignoratur quod ei juſſeris evenire.

℣. 4. Autr. & ſelon le Grec : Dieu fera réuſſir votre entrepriſe.

℣. 5. c. à. d. Par la vie de Nabuchodonoſor; comme il eſt vrai que Nabuchodonoſor eſt vivant.

Ibid. c. à. d. tous ceux qui ſe ſont égarés,

8. Conſtat enim Deum noſtrum ſic peccatis offenſum, ut mandaverit per Prophetas ſuos ad populum, quòd tradat eum propeccatis ſuis.

9. Et quoniam ſciunt ſe offendiſſe Deum ſuum filii Iſrael, tremor tuus ſuper ipſos eſt.

10. Inſuper etiam fames invaſit eos, & ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora ſua, & bibant ſanguinem eorum:

12. & ſancta Domini Dei ſui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino, oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt conſumere quæ nec manibus deberent contingere: ergo quoniam hæc faciunt, certum eſt quòd in perditionem dabuntur.

13. Quod ego ancilla tua cognoſcens, fugi ab illis, & miſit me Dominus hæc ipſa nuntiare tibi.

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua, & orabo Deum;

8. Car il eſt certain que notre Dieu eſt tellement irrité par les péchés de ſon peuple, qu'il lui a fait dire par ſes Prophetes, qu'il le livreroit *à ſes ennemis*, à cauſe de ſes offenſes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

9. Et parce que les Iſraélites ſavent qu'ils ont offenſé leur Dieu, la terreur de vos armes les a ſaiſis.

10. Ils ſont de plus déſolés par la famine; & la ſoif dont ils ſont brûlés, les fait déjà paroître comme morts.

11. Ils ont même réſolu entr'eux de tuer leurs beſtiaux, pour boire leur ſang; *ce qui eſt défendu par leur loi.*

12. Et ayant du froment, du vin & de l'huile, qui ſont conſacrés au Seigneur leur Dieu, & auxquels Dieu leur a défendu de toucher, ils ſont réſolus de les employer à leur uſage; & ils veulent conſumer des choſes auxquelles il ne leur eſt pas même permis de porter la main. Puis donc qu'ils ſe conduiſent de cette ſorte, il eſt certain *que Dieu les abandonnera*, & qu'ils périront.

13. Ce que votre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux; & le Seigneur m'a envoyée vous découvrir toutes ces choſes.

14. Car votre ſervante adore *toujours* ſon Dieu, même à préſent qu'elle eſt avec vous: & je ſortirai, & je prierai le Seigneur;

Av. l'Ere Chr. Vulc. 655.

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur eſt dû pour leurs péchés ; & je viendrai vous le dire. Je vous ménerai alors au milieu *de Béthulie, & même au milieu* de Jéruſalem : " & tout le peuple d'Iſraël ſera devant vous comme des brebis qui ſont ſans paſteur ; & il ne ſe trouvera pas ſeulement un chien qui aboie contre vous :

15. & dicet mihi, quando eis reddat peccatum ſuum ; & veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jeruſalem, & habebis omnem populum Iſrael, ſicut oves quibus non eſt paſtor, & non latrabit vel unus canis contra te :

16. parce que tout ceci m'a été révélé par la providence de Dieu, "

16. quoniam hæc mihi dicta ſunt per providentiam Dei.

17. lequel étant en colere contr'eux, m'a envoyée vers vous, pour vous annoncer ces choſes.

17. Et quoniam iratus eſt illis Deus, hæc ipſa miſſa ſum nuntiare tibi.

18. Tout ce diſcours plut *extrémement* à Holoferne & à *tous* ſes gens : ils admiroient la ſageſſe de Judith ; & ils ſe diſoient l'un à l'autre :

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus ; & mirabantur ſapientiam ejus, & dicebant alter ad alterum :

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme ſemblable à celle-ci, ſoit pour l'air & la beauté du viſage, ou pour le ſens & la ſageſſe des paroles.

19. Non eſt talis mulier ſuper terram in aſpectu, in pulchritudine, & in ſenſu verborum.

20. Alors Holoferne lui répondit : Dieu nous a favoriſés, de vous envoyer *ainſi* devant ceux de votre nation, pour nous les livrer entre les mains.

20. Et dixit ad illam Holofernes : Benefecit Deus, qui miſit te ante populum, ut des illum tu in manibus noſtris :

21. Et parce que vos promeſſes ſont très-avantageuſes, ſi votre Dieu fait cela pour moi, il ſera auſſi mon Dieu, vous

21. & quoniam bona eſt promiſſio tua, ſi fecerit mihi hoc Deus tuus, erit

℣. 15. Le Grec : je vous conduirai par le milieu de la Judée, juſqu'à Jéruſalem.

℣. 16. ou ſelon le Grec, par la connoiſſance que Dieu me donne de l'avenir. Et parce que Dieu eſt en colere contr'eux, il m'a envoyée, &c.

& Deus meus, & tu in domo Nabuchodonoſor magna eris, & nomen tuum nominabitur in universâ terrâ.

ſerez grande dans la maiſon de Nabuchodonoſor, & votre nom deviendra illuſtre dans toute la terre. Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

CHAPITRE XII.

Judith refuſe les mets de la table d'Holoferne, & lui promet que la proviſion qu'elle a apportée lui ſuffira. Elle ſort du Camp les nuits pour prier. Holoferne donne un feſtin où il fait venir Judith, & où il s'enivre.

1. TUnc juſſit eam introire ubi repoſiti erant theſauri ejus, & juſſit illic manere eam, & conſtituit quid daretur illi de convivio ſuo.

1. ALors il commanda qu'on la fît entrer au lieu où étoient ſes tréſors, & qu'elle y demeurât; & il ordonna ce qu'on lui donneroit de ſa table.

2. Cui reſpondit Judith, & dixit: Nunc non potero manducare ex his quæ mihi præcipis tribui, ne veniat ſuper me offenſio: ex his autem quæ mihi detuli, manducabo.

2. Judith lui répondit: Je ne pourrai pas manger maintenant des choſes que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation *de Dieu* ſur moi; " mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

3. Cui Holofernes ait: Si defecerint tibi iſta quæ tecum detuliſti, quid faciemus tibi?

3. Holoferne lui repartit: Si ce que vous avez apporté avec vous, vient à vous manquer, que pourrons-nous vous faire?

4. Et dixit Judith: Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus

4. Judith lui répliqua: Je jure par votre ſalut, mon ſeigneur, qu'avant que votre ſervante ait conſumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai penſé. Enſuite ſes ſerviteurs

✱ 2. Voyez au chap. x. ℣. 5.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre *de la mener.*

in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam ſervi ejus in tabernaculum quod præceperat.

5. Elle demanda, en y entrant, qu'on lui permît de ſortir la nuit & avant le jour, pour aller faire ſa priere, & invoquer le Seigneur.

5. Et petiit cùm introiret, ut daretur ei copia nocte, & ante lucem, egrediendi foràs ad orationem, & depreçandi Dominum.

6. Et Holoferne commanda aux huiſſiers de ſa chambre de la laiſſer entrer & ſortir, ſelon qu'elle le voudroit, durant trois jours, pour adorer ſon Dieu.

6. Et præcepit cubiculariis ſuis, ut ſicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum ſuum per triduum.

7. Elle ſortit donc durant les nuits, *pour aller* dans la vallée de Béthulie; & elle ſe lavoit dans une fontaine."

7. Et exibat noctibus in vallem Bethuliæ, & baptizabat ſe in fonte aquæ.

8. Et en remontant, elle prioit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, afin qu'il la conduiſit dans le deſſein qu'elle avoit prémédité pour la délivrance de ſon peuple.

8. Et ut aſcendebat, orabat Dominum Deum Iſrael; ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi ſui.

9. Puis, rentrant dans ſa tente, elle y demeuroit pure juſqu'à ce qu'elle prît ſa nourriture vers le ſoir.

9. Et introiens, munda manebat in tabernaculo, uſque dùm acciperet eſcam ſuam in veſpere.

10. Quatre jours après, Holoferne fit un feſtin à ceux de ſa maiſon; & il dit à Vagao un de ſes eunuques: " Allez, & perſuadez à cette femme du peuple Hé-

10. Et factum eſt, in quarto die Holofernes fecit cœnam ſervis ſuis, & dixit ad Vagao eunu-

℣. 7. Peut-être pour ſe purifier des ſouillures légales qu'elle pouvoit contracter au milieu des étrangers.

℣. 10. Le nom même de *Vagao*, ou ſelon le Grec, *Bagoas*, ſignifioit un Eunuque, chez les Babyloniens.

chum ſuum : Vade, & ſuade Hebræam illam, ut ſponte conſentiat habitare mecum.

breu, qu'elle conſente d'elle-même à venir habiter avec moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. Fœdum eſt enim apud Aſſyrios, ſi fœmina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo tranſeat.

11. Car les Aſſyriens croient qu'il eſt honteux à un homme qu'une femme ſe moque de lui, & qu'elle trouve moyen de ſe tirer d'avec lui, ſans conſentir à ce qu'il deſire d'elle.

12. Tunc introivit Vagao ad Judith, & dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & *lui* dit : Pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon ſeigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & ſe réjouir ?

13. Cui Judith reſpondit : Quæ ego ſum, ut contradicam domino meo ?

13. Judith lui répondit : Qui ſuis-je moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon ſeigneur ?

14. Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum, faciam : quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.

14. *Et feignant de ne prendre que pour une pure civilité ce qu'on lui diſoit de la part d'Holoferne, elle repartit avec la même civilité :* Je ferai tout ce qu'il trouvera bon, & qui lui paroîtra le meilleur; car ce qui lui ſera agréable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe jamais m'arriver en toute ma vie.

15. Et ſurrexit, & ornavit ſe veſtimento ſuo, & ingreſſa ſtetit ante faciem ejus.

15. Elle ſe leva enſuite, & elle ſe para de tous ſes ornements ; & étant entrée *dans ſa tente*, elle parut devant lui.

16. Cor autem Holofernis concuſſum eſt : erat enim ardens in concupiſcentiâ ejus.

16. Holoferne en la voyant, fut frappé au cœur, parce qu'il brûloit de paſſion pour elle.

17. Et dixit ad eam Holofernes : Bibe nunc, &

17. Et il lui dit : Buvez maintenant, & mangez avec joie, parce que vous

avez trouvé grace devant moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

accumbe in jucunditate, quoniam inveniſti gratiam coram me.

18. Judith lui répliqua : Je boirai, *mon* ſeigneur, parce que mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçue dans toute ſa vie.

18. Et dixit Judith : Bibam, domine, quoniam magnificata eſt anima mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Elle prit enſuite ce que ſa ſervante lui avoit préparé, & elle mangea & but devant lui.

19. Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipſo, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et Holoferne fut *tellement* tranſporté de joie en la voyant, *qu'*il but du vin plus qu'il n'en avoit bu dans toute ſa vie. "

20. Et jucundus factus eſt Holofernes ad eam, bibítque vinum multùm nimis, quantum numquam biberat in vitâ ſuâ.

℣. 20. ou ſelon le Grec : plus qu'il n'en avoit bu en aucun jour de ſa vie.

CHAPITRE XIII.

Judith étant reſtée ſeule auprès d'Holoferne, lui tranche la tête, & ſort avec la fille qui la ſervoit. Elle arrive à Béthulie, où elle eſt reçue avec beaucoup d'étonnement & d'applaudiſſement. On fait venir Achior qui reconnoît la tête d'Holoferne.

1. LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoi : & Vagao ferma les portes de la chambre, " & s'en alla.

1. UT autem ſerò factum eſt, feſtinaverunt ſervi illius ad hoſpitia ſua, & concluſit Vagao oſtia cubiculi, & abiit.

2. Tous étoient aſſoupis du vin *qu'ils avoient bu* :

2. Erant autem omnes fatigati à vino :

℣. 1. c. à. d. de la chambre qui étoit conſtruite dans la tente.

3. erátque Judith ſola in cubiculo.

4. Porrò Holofernes jacebat in lecto, nimiâ ebrietate ſopitus.

5. Dixítque Judith puellæ ſuæ; ut ſtaret foris ante cubiculum, & obſervaret.

6. Stetítque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in ſilentio,

7. dicens: Confirma me, Domine Deus Iſrael, & reſpice in hâc horâ ad opera manuum mearum, ut ſicut promiſiſti, Jeruſalem civitatem tuam erigas: & hoc quod credens per te poſſe fieri, cogitavi, perficiam.

8. Et cùm hæc dixiſſet, acceſſit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus; & pugionem ejus, qui in eâ ligatus pendebat, exſolvit.

9. Cúmque evaginaſſet illum, apprehendit comam capitis ejus, & ait: Confirma me, Domine Deus, in hâc horâ.

10. Et percuſſit bis in cervicem ejus, & abſcidit caput ejus, & abſtulit co-

3. & Judith étoit ſeule dans la chambre. Av. l'Ere Chr. Vulg. 615.

4. Holoferne étoit couché dans ſon lit, tout accablé de ſommeil par l'excès du vin *qu'il avoit bu.*

5. Et Judith commanda à ſa ſervante de ſe tenir dehors devant *la porte de* la chambre, & d'y faire le guet.

6. Et pour elle, elle étoit devant le lit, priant avec larmes; & remuant les levres en ſilence,

7. elle dit: Seigneur Dieu d'Iſraël, fortifiez-moi, & rendez-vous favorable en ce moment en ce que ma main va faire, afin que vous releviez, ſelon votre promeſſe, votre ville de Jéruſalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui pourroit ſe faire par votre aſſiſtance.

8. Ayant parlé de la ſorte, elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de ſon lit, & délia ſon ſabre, qui y étoit attaché.

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holoferne par les cheveux de ſa tête, & dit: Seigneur *mon* Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

10. Elle lui frappa enſuite ſur le cou par deux fois, lui coupa la tête; & ayant détaché des colonnes le pavillon

¥. 8. ou ſon cimeterre.

du lit, elle jetta par terre ſon corps mort.

AV. L'ERE CHR. VULG. 6550

11. Elle ſortit peu après, & donna à ſa ſervante la tête d'Holoferne, lui commandant de la mettre dans ſon ſac.

12. Puis, elles ſortirent *toutes* deux, ſelon leur coutume, comme pour aller prier : & étant paſſées au delà du camp, elles tournerent le long de la vallée, & arriverent à la porte de la ville.

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faiſoient garde ſur les murailles : Ouvrez les portes, parce que Dieu eſt avec nous, & qu'il a ſignalé ſa puiſſance dans Iſraël.

14. Les gardes ayant entendu ſa voix, appellerent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle, depuis le plus petit juſqu'au plus grand, parce qu'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût revenir.

16. Ils allumerent des flambeaux, & s'aſſemblerent tous autour d'elle : & pour Judith, montant ſur un lieu plus élevé, elle commanda qu'on fît ſilence. Et tous s'étant tus, elle dit :

17. Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui eſpé-

nopeum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.

11. Et poſt puſillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ ſuæ, & juſſit ut mitteret illud in peram ſuam.

12. Et exierunt duæ, ſecundùm conſuetudinem ſuam, quaſi ad orationem, & tranſierunt caſtra ; & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.

13. Et dixit Judith à longè cuſtodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiſcum eſt Deus, qui fecit virtutem in Iſrael.

14. Et factum eſt cùm audiſſent viri vocem ejus, vocaverunt preſbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes, à minimo uſque ad maximum : quoniam ſperabant eam jam non eſſe venturam.

16. Et accendentes luminaria, congyraverunt circa eam univerſi : illa autem aſcendens in eminentiorem locum, juſſit fieri ſilentium. Cúmque omnes tacuiſſent,

17. dixit Judith : Laudate Dominum Deum noſ-

trum, qui non deſeruit ſperantes in ſe :

roient en lui ;

Av. l'Erè Chr. Vulg. 655.

18. & in me ancillâ ſuâ adimplevit miſericordiam ſuam, quam promiſit domui Iſrael : & interfecit in manu meâ hoſtem populi ſui hâc nocte.

18. qui a accompli par ſa ſervante la miſéricorde qu'il avoit promiſe à la maiſon d'Iſraël, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de ſon peuple.

19. Et proferens de perâ caput Holofernis, oſtendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militiæ Aſſyriorum ; & ecce conopeum illius, in quo recumbebat in ebrietate ſuâ, ubi per manum fœminæ percuſſit illum Dominus Deus noſter.

19. Puis, tirant de ſon ſac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne Général de l'armée des Aſſyriens ; & voici le pavillon ſous lequel il étoit couché étant ivre, & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Vivit autem ipſe Dominus, quoniam cuſtodivit me Angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & indè hùc revertentem ; & non permiſit me Dominus ancillam ſuam coinquinari, ſed ſine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoriâ ſuâ, in evaſione meâ & in liberatione veſtrâ.

20. Le Dieu vivant m'eſt témoin que ſon Ange m'a gardée, ſoit lorſque je ſuis ſortie de cette ville, & tant que je ſuis demeurée là, ou lorſque je ſuis revenue ici ; & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fut ſouillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucune tache de péché, comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi ſauvée, & vous délivrés.

21. Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in ſæculum miſericordia ejus.

21. Rendez-lui tous vos actions de graces, parce qu'il eſt bon, parce que ſa miſéricorde s'étend dans tous les ſiecles.

Pſ. CV. 1. CVI. 1.

22. Univerſi autem adorantes Dominum, dixe-

22. Alors tous adorant le Seigneur, dirent à Judith : Le Seigneur vous a be-

nie ; *il vous a ſoutenue* de ſa force ; & il a renverſé par vous tous nos ennemis.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

23. Ozias Prince du peuple d'Iſraël dit auſſi à Judith : Vous êtes benie par le Seigneur, le Dieu très-haut, plus que toutes les femmes *qui ſont* ſur la terre.

24. Beni ſoit le Seigneur, qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

25. Car il a rendu aujourd'hui votre nom ſi célebre, que les hommes, ſe ſouvenant éternellement de la puiſſance du Seigneur, ne ceſſeront jamais de vous louer, parce que vous n'avez point feint d'expoſer votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple ſe trouvoit réduit ; mais vous vous êtes préſentée devant notre Dieu, pour empêcher ſa ruine.

26. Et tout le peuple répondit : Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il.

27. On fit venir enſuite Achior, & Judith lui dit *ces paroles :* Le Dieu d'Iſraël, à qui vous avez rendu témoignage, *en déclarant* qu'il a le pouvoir de ſe venger de ſes ennemis, a coupé lui-même cette nuit par ma main la tête *du chef* de tous les infideles.

28. Et pour vous faire voir que cela

runt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute ſuâ, quia per te ad nihilum redegit inimicos noſtros.

23. Porrò Ozias princeps populi Iſrael, dixit ad eam : Benedicta es tu, filia, à Domino Deo excelſo, præ omnibus mulieribus ſuper terram.

24. Benedictus Dominus qui creavit cœlum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum noſtrorum :

25. quia hodiè nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum qui memores fuerint virtutis Domini in æternum ; pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter anguſtias & tribulationem generis tui, ſed ſubveniſti ruinæ ante conſpectum Dei noſtri.

26. Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.

27. Porrò Achior vocatus venit, & dixit ei Judith : Deus Iſrael, cui tu teſtimonium dediſti quòd ulciſcatur ſe de inimicis ſuis, ipſe caput omnium incredulorum incîdit hâc nocte in manu meâ.

28. Et ut probes quia ita

eſt,

eſt, ecce caput Holofernis qui in contemptu ſuperbiæ ſuæ Deum Iſrael contempſit, & tibi interitum minabatur, dicens: Cùm captus fuerit populus Iſrael, gladio perforari præcipiam latera tua.

eſt vrai, voici la tête d'Holoferne, qui dans l'inſolence de ſon orgueil, mépriſoit le Dieu d'Iſraël, & qui menaçoit de vous faire mourir, en diſant: Lorſque j'aurai vaincu le peuple d'Iſraël, je vous ferai paſſer l'épée au travers du corps.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

29. Videns autem Achior caput Holofernis, anguſtiatus præ pavore, cecidit in faciem ſuam ſuper terram, & æſtuavit anima ejus.

29. Achior voyant la tête d'Holoferne, fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur, qu'il tomba le viſage contre terre, & s'évanouit.

30. Poſteà verò quàm reſumpto ſpiritu recreatus eſt, procidit ad pedes ejus, & adoravit eam, & dixit:

30. Etant enſuite revenu à lui, il ſe jetta aux pieds de Judith, & l'adora, en lui diſant:

31. Benedicta tu à Deo tuo in omni tabernaculo Jacob: quoniam in omni gente quæ audierit nomen tuum, magnificabitur ſuper te Deus Iſrael.

31. Vous êtes benie de votre Dieu dans toute la maiſon de Jacob, parce que le Dieu d'Iſraël ſera *pour jamais* glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

CHAPITRE XIV.

Judith conſeille aux Iſraélites de s'avancer vers les Aſſyriens. Achior embraſſe la religion des Juifs. Les Iſraélites s'avancent vers les Aſſyriens, qui s'appercevant de la mort d'Holoferne ſont ſaiſis de trouble.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

1. ALors Judith dit à tout le peuple: Ecoutez-moi, mes freres: pendez cette tête au haut de nos murailles.

1. DIxit autem Judith ad omnem populum: Audite me, fratres: ſuſpendite caput hoc ſuper muros noſtros.

2. Et auſſi-tôt que le ſoleil ſera levé, que chacun prenne ſes armes; & ſortez tous avec grand bruit, non pour deſcendre juſqu'aux ennemis, mais comme vous diſpoſant à les attaquer.

2. Et erit, cùm exierit ſol, accipiat unuſquiſque arma ſua, & exite cum impetu, non ut deſcendatis deorsùm, ſed quaſi impetum facientes.

3. Alors il faudra néceſſairement que les gardes avancées * fuient, & s'en aillent éveiller leur Général, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

3. Tunc exploratores neceſſe erit ut fugiant ad principem ſuum excitandum ad pugnam.

4. Et lorſque leurs chefs auront couru à la tente d'Holoferne, & qu'ils n'y auront trouvé qu'un corps ſans tête nageant dans ſon ſang, la frayeur les ſaiſira *tous*.

4. Cúmque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holofernis, & invenerint eum truncum in ſuo ſanguine volutatum, decidet ſuper eos timor.

5. Et lorſque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parce que le Seigneur vous les livrera, pour les fou-

5. Cúmque cognoveritis fugere eos, ite poſt illos ſecuri; quoniam Dominus

* 3. C'eſt le ſens du Grec. *Supr.* x. 11.

conteret illos ſub pedibus veſtris.

ler ſous vos pieds.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

6. Tunc Achior videns virtutem quam fecit Deus Iſrael, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcîdit carnem præputii ſui, & appoſitus eſt ad populum Iſrael, & omnis ſucceſſio generis ejus uſque in hodiernum diem.

6. Alors Achior voyant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſraël, abandonna les ſuperſtitions païennes, crut en Dieu, ſe circoncit, & fut incorporé au peuple d'Iſraël, comme toute ſa race l'eſt encore aujourd'hui. "

7. Mox autem ut ortus eſt dies, ſuſpenderunt ſuper muros caput Holoferni, accepítque unuſquiſque vir arma ſua, & egreſſi ſunt cum grandi ſtrepitu & ululatu.

7. Auſſi-tôt donc que le jour parut, ceux de Béthulie pendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoferne; & chacun ayant pris ſes armes, ils ſortirent tous, en faiſant un grand bruit, & jettant de grands cris.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.

8. Les ſentinelles " les voyant *venir*, coururent à la tente d'Holoferne.

9. Porrò hi qui in tabernaculo erant, venientes, & ante ingreſſum cubiculi perſtrepentes, excitandi gratiâ, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, ſed à ſonantibus Holofernes evigilaret.

9. Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de ſa chambre; & ils tâchoient, en y faiſant quelque bruit, d'interrompre ſon ſommeil, afin qu'Holoferne fût plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quelqu'un de ſes gens.

10. Nullus enim audebat cubiculum virtutis Aſſyriorum pulſando aut intrando aperire.

10. Car nul n'oſoit, ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du Général des Aſſyriens.

" ℣. 6. On ne ſait pas préciſément en quel temps ce Livre a été écrit. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans le Préface.

℣. 8. Ou les gardes avancées. *Supr.* ℣. 3.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. Mais les Chefs, les Colonels, & les principaux Officiers de l'armée d'Aſſyrie étant venus à ſa tente, ils dirent aux Officiers de ſa chambre :

11. Sed cùm veniſſent ejus duces ac tribuni, & univerſi majores exercitûs regis Aſſyriorum, dixerunt cubiculariis :

12. entrez, & éveillez-le, parce que ces rats ſont ſortis de leurs trous, & ont eu la hardieſſe de nous défier au combat.

12. intrate & excitate illum, quoniam egreſſi mures de cavernis ſuis auſi ſunt provocare nos ad prælium.

13. Alors Vagao étant entré dans ſa chambre, ſe tint devant le rideau ; " & il frappa des mains, s'imaginant qu'il dormoit avec Judith.

13. Tunc ingreſſus Vagao cubiculum ejus, ſtetit ante cortinam, & plauſum fecit manibus ſuis : ſuſpicabatur enim illum cum Judith dormire.

14. Mais prêtant l'oreille, & n'entendant aucun bruit, tel que peut en faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du rideau ; & le levant, il vit le corps mort d'Holoferne étendu par terre, ſans tête, & tout couvert de ſon ſang. Auſſi-tôt il jetta un grand cri avec larmes, & il déchira ſes vêtements.

14. Sed cùm nullum motum jacentis ſenſu aurium caperet, acceſſit proximans ad cortinam, & elevans eam, vidénſque cadaver abſque capite Holofernis in ſuo ſanguine tabefactum jacere ſuper terram, exclamavit voce magnâ cum fletu, & ſcidit veſtimenta ſua.

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il ſortit devant le peuple, & leur dit :

15. Et ingreſſus tabernaculum Judith, non invenit eam : & exiliit foràs ad populum,

16. Une ſeule femme du peuple Hébreu a mis la confuſion dans la maiſon du Roi Nabuchodonoſor : car voici

16. & dixit : Una mulier Hebræa fecit confuſionem in domo regis Nabucho-

℣. 13. Le pavillon nommé *conopeum*, avoit été emporté par Judith : il paroît que le voile nommé ici *cortina*, pouvoit être un rideau tendu devant la porte de la chambre en dedans.

donoſor; ecce enim Holofernes jacet in terrâ, & caput ejus non eſt in illo.

17. Quod cùm audiſſent principes virtutis Aſſyriorum, ſciderunt omnes veſtimenta ſua, & intolerabilis timor & tremor cecidit ſuper eos, & turbati ſunt animi eorum valdè.

18. Et factus eſt clamor incomparabilis in medio caſtrorum eorum.

Holoferne étendu par terre, & ſa tête n'eſt plus avec ſon corps. Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

17. Les chefs de l'armée des Aſſyriens ayant entendu ces paroles, déchirerent tous leurs vêtements: ils furent ſurpris d'une crainte & d'une frayeur extrême; le trouble ſaiſit leurs eſprits.

18. Et tout le camp retentit de cris effroyables.

CHAPITRE XV.

La frayeur ſe répand dans le camp des Aſſyriens. Ils prennent la fuite. Les Iſraélites ſe jettent ſur eux, les pourſuivent, s'emparent de leurs dépouilles, & donnent à Judith celles d'Holoferne.

1. CUmque omnis exercitus decollatum Holofernem audiſſet, fugit mens & conſilium ab eis, & ſolo tremore & metu agitati, fugæ præſidium ſumunt,

2. ita ut nullus loqueretur cum proximo ſuo; ſed inclinato capite, relictis omnibus, evadere feſtinabant Hebræos, quos armatos ſuper ſe venire audiebant, fugientes per vias camporum & ſemitas collium.

1. LA nouvelle qu'Holoferne avoit eu la tête coupée, s'étant répandue dans toute l'armée *des Aſſyriens*, ils ſe trouverent tous conſternés, ſans ſavoir quel conſeil prendre; & pouſſés par la ſeule frayeur dont ils étoient ſaiſis, ils ne penſoient qu'à chercher leur ſalut dans la fuite;

2. de ſorte que nul ne parloit à ſon compagnon; mais tous baiſſant la tête & quittant tout, ſe hâtoient de ſe ſauver *des mains* des Héhreux, qu'ils entendoient venir pour fondre ſur eux les armes à la main: & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne & par les ſentiers des collines.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

3. Les Iſraélites les voyant donc fuir *de la ſorte*, les pourſuivirent, & deſcendirent *de la montagne*, ſonnant des trompettes, & jettant de grands cris après eux.

3. Videntes itaque filii Iſrael fugientes, ſecuti ſunt illos. Deſcenderúntque clangentes tubis, & ululantes poſt ipſos.

4. Et comme les Aſſyriens ne marchoient point en corps, mais que chacun ſe hâtoit de fuir où il pouvoit, & que les Iſraélites au contraire les pourſuivoient tous enſemble & en bon ordre, ils tailloient en pieces tout ce qu'ils rencontroient.

4. Et quoniam Aſſyrii non adunati, in fugam ibant præcipites: filii autem Iſrael uno agmine perſequentes, debilitabant omnes quos invenire potuiſſent.

5. En même temps, Ozias envoya porter cette nouvelle dans toutes les villes & dans toutes les provinces *du peuple* d'Iſraël, *afin qu'elles envoyaſſent après les Aſſyriens.*

5. Miſit itaque Ozias nuntios per omnes civitates & regiones Iſrael.

6. Ainſi chaque ville & chaque province ayant choiſi les plus braves d'entre ſes jeunes gens, leur fit prendre les armes, & les envoya après les Aſſyriens: ils les pourſuivirent juſqu'aux extrêmités des confins de leur pays, paſſant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

6. Omnis itaque regio, omníſque urbs, electam juventutem armatam miſit poſt eos, & perſecuti ſunt eos in ore gladii, quouſque pervenirent ad extremitatem finium ſuorum.

7. Cependant ceux qui étoient reſtés à Béthulie entrerent dans le camp des Aſſyriens, d'où ils emporterent tout le butin que les Aſſyriens avoient laiſſé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargés.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingreſſi ſunt caſtra Aſſyriorum, & prædam quam fugientes Aſſyrii reliquerant, abſtulerunt, & onuſtati ſunt valdè.

8. Mais ceux qui après avoir battu & pourſuivi les ennemis revinrent à Béthulie, emmenerent avec eux tout ce qui avoit été aux Aſſyriens, les troupeaux, les beſtiaux, & toutes les richeſſes de leur bagage & de leur équipage, qui

8. Hi verò qui victores reverſi ſunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt ſecum, ita ut non eſſet numerus in pecoribus & jumentis,

& univerſis mobilibus eorum, ut à minimo uſque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

étoient ſans nombre; en ſorte que tous s'enrichirent, depuis le plus petit juſqu'au plus grand. Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

9. Joacim autem ſummus Pontifex, de Jeruſalem venit, in Bethuliam cum univerſis preſbyteris ſuis, ut videret Judith.

9. Joacim * Grand-Pontife vint en même temps de Jéruſalem à Béthulie avec tous les anciens, pour voir Judith;

10. Quæ cùm exiiſſet ad illum, benedixerunt eam omnes unâ voce, dicentes: Tu gloria Jeruſalem, tu lætitia Iſrael, tu honorificentia populi noſtri:

10. laquelle ſortit au devant de lui. Et ils la benirent tous d'une voix, en *lui* diſant: Vous êtes la gloire de Jéruſalem; vous êtes la joie d'Iſraël; vous êtes l'honneur de notre peuple.

11. quia feciſti viriliter, & confortatum eſt cor tuum, eo quòd caſtitatem amaveris, & poſt virum tuum alterum neſcieris: ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.

11. Car vous avez agi avec un courage mâle; & votre cœur s'eſt affermi, parce que vous avez aimé la chaſteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouſer d'autre. C'eſt pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous ſerez benie éternellement.

12. Et dixit omnis populus: Fiat, fiat.

12. Tout le peuple répondit: Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il.

13. Per dies autem triginta, vix collecta ſunt ſpolia Aſſyriorum à populo Iſrael.

13. Trente jours ſuffirent à peine au peuple d'Iſraël pour recueillir toutes les dépouilles des Aſſyriens.

14. Porrò autem univerſa quæ Holofernis pecuniaria fuiſſe probata ſunt, dederunt Judith in

14. Et tout ce qu'on put reconnoître qu'Holoferne avoit poſſédé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes ſortes de meubles, fut

* 9. nommé auſſi Eliachim. *Supr.* IV. 5. 7. 11.

donné à Judith par *tout* le peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

auro & argento, & veſtibus & gemmis, & omni ſupellectili; & tradita ſunt omnia illi à populo.

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles, & les jeunes gens étoient dans des tranſports de joie qu'ils témoignoient par le ſon des harpes & des *autres* inſtruments de muſique.

15. Et omnes populi gaudebant, cum mulieribus & virginibus & juvenibus, in organis & citharis.

CHAPITRE XVI.

Cantique de Judith. Elle va à Jéruſalem avec le peuple célébrer ſa victoire. Elle revient à Béthulie, où elle meurt couverte de gloire & fort agée.

1. ALors Judith chanta ce cantique au Seigneur; & *parlant au nom de la Judée, elle* dit:

1. TUnc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens:

2. Chantez à la gloire du Seigneur au ſon des tambours & au bruit des timbales: chantez avec de ſaints accords un nouveau cantique; glorifiez & invoquez ſon nom.

2. Incipite Domino in tympanis; cantate Domino in cymbalis: modulamini illi pſalmum novum; exaltate & invocate nomen ejus.

3. *Louez* le Seigneur *qui* met les armées en poudre: le Seigneur, " eſt le nom qui lui appartient.

3. Dominus conterens bella; Dominus nomen eſt illi.

4. Il a mis ſon camp au milieu de ſon peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

4. Qui poſuit caſtra ſua in medio populi ſui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum noſtrorum.

5. Le chef d'Aſſyrie eſt venu du côté

5. Venit Aſſur ex mon-

¥. 3. Vraiſemblablement dans le texte original c'étoit le nom Jehova, que la Vulgate exprime ordinairement par *Dominus*; le Seigneur.

tibus

tibus ab Aquilone in multitudine fortitudinis ſuæ: cujus multitudo obturavit torrentes, & equi eorum cooperuerunt valles.

des montagnes, du côté de l'aquilon, avec une multitude & une force extraordinaire; ſes troupes ſans nombre ont rempli les torrents; " & ſa cavalerie a couvert les vallées.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

6. Dixit ſe incenſurum fines meos, & juvenes meos occiſurum gladio, infantes meos dare in prædam, & virgines in captivitatem.

6. Il avoit juré de brûler mes terres, de paſſer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner en proie mes petits enfants, & de rendre mes filles captives.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in manus fœminæ, & confodit eum.

7. Mais le Seigneur tout-puiſſant l'a frappé; " il a livré leur général entre les mains d'une femme; & c'eſt par elle qu'il lui a ôté la vie.

8. Non enim cecidit potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percuſſerunt eum, nec excelſi gigantes oppoſuerunt ſe illi; ſed Judith filia Merari in ſpecie faciei ſuæ diſſolvit eum.

8. Car ce ne ſont point les jeunes hommes qui ont renverſé celui qui étoit puiſſant parmi eux; ce ne ſont ni les Titans " qui l'ont frappé, ni les géants d'une hauteur démeſurée qui ſe ſont oppoſés à lui; mais c'eſt Judith fille de Mérari, qui l'a détruit par la beauté de ſon viſage.

9. Exuit enim ſe veſtimento viduitatis, & induit ſe veſtimento lætitiæ in exultatione filiorum Iſrael.

9. Elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joie, " pour relever les eſpérances des enfants d'Iſraël. "

10. Unxit faciem ſuam unguento, & colligavit cincinnos ſuos mitrâ; ac-

10. Elle a mis ſur ſon viſage une huile d'une excellente odeur; elle a ajuſté ſes cheveux, & les a couverts d'un

℣. 5. c. à d. les vallées où coulent les torrents. Le même terme hébreu ſignifie également *torrent* & *vallée*.

℣. 7. Autr. a renverſé ſes projets.

℣. 8. Les Titans ſont des géants fameux dans la fable; ce terme peut n'être pas celui de l'Original. Le Syriaque lit ſimplement: Ce ne ſont ni des hommes *forts* & puiſſants qui l'ont frappé, &c.

℣. 9. Voyez au Chap. x. ℣. 3.

Ibid. Autr. pour procurer *le ſalut* & le triomphe des enfants d'Iſraël.

ornement ſuperbe; " elle s'eſt parée d'une robe toute neuve pour le tromper *par ſes charmes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

11. L'éclat de ſa chauſſure" l'a ébloui; ſa beauté a rendu ſon ame captive; & elle lui a coupé la tête avec ſon *propre* ſabre.

12. Les Perſes ont été épouvantés de ſa conſtance; & les Medes", de ſa hardieſſe.

13. Alors le camp des Aſſyriens a été rempli de hurlements, quand nos pauvres citoyens mourants de ſoif ont commencé de paroître.

14. Les enfants des jeunes femmes les ont percés de coups & les ont tués *ſans peine*, comme de jeunes eſclaves" qui s'enfuient, *& qui n'oſent réſiſter*: ils ont péri dans le combat en la préſence du Seigneur mon Dieu.

15. Chantons un hymne au Seigneur; chantons un hymne nouveau à la louange de notre Dieu.

16. Seigneur *dont le nom eſt* Adonaï," vous êtes grand: vous vous ſignalez par votre puiſſance; & nul ne peut *jamais* vous ſurmonter.

17. Que toutes vos créatures vous obéiſſent, parce que vous avez parlé,

cepit ſtolam novam ad decipiendum illum.

11. Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus; pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus; amputavit pugione cervicem ejus.

12. Horruerunt Perſæ conſtantiam ejus; & Medi, audaciam ejus.

13. Tunc ululaverunt caſtra Aſſyriorum, quando apparuerunt humiles mei, areſcentes in ſiti.

14. Filii puellarum compunxerunt eos, & ſicut puéros fugientes occiderunt eos: perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.

15. Hymnum cantemus Domino; hymnum novum cantemus Deo noſtro.

16. Adonai Domine, magnus es tu, & præclarus in virtute tuâ, & quem ſuperare nemo poteſt.

17. Tibi ſerviat omnis creatura tua: quia dixiſ-

✝. 10. Voyez la *Diſſertation ſur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

✝. 11. Voyez la même *Diſſertation*.

✝. 12. Les Perſes & les Medes étoient ſoumis au Roi des Aſſyriens depuis ſa victoire ſur Phraortes ou Arphaxad. *Supr.* 1. 5.

✝. 14. C'eſt le ſens du Grec & du Syriaque: & les ont tués comme des eſclaves qui s'enfuient.

✝. 16. *Adonai Domine.* Seigneur *dont le nom eſt* Adonaï, &c. *Adonaï* eſt ſans doute ici pour Jehova, qui eſt dans la langue ſainte, le grand nom de Dieu, le nom incommunicable, que les Hébreux ne prononcent point, & auquel ils ſubſtituent le nom *Adonaï*, qui ſignifie, *Mon Seigneur*;

ti, & facta ſunt ; miſiſti ſpiritum tuum, & creata ſunt ; & non eſt qui reſiſtat voci tuæ.

& elles ont été faites ; vous avez envoyé votre eſprit, " & elles ont été créées ; & nul ne réſiſte à votre voix.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

18. Montes à fundamentis movebuntur cum aquis: petræ, ſicut cera, liqueſcent ante faciem tuam.

18. Les montagnes ſeront ébranlées juſqu'aux fondements avec les eaux *qu'elles renferment ;* " les pierres ſe fondront comme la cire devant votre face.

19. Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, ſeront *très*-grands devant vous en toutes choſes. "

20. Væ genti inſurgenti ſuper genus meum: Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii viſitabit illos.

20. Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple ; car le Seigneur tout-puiſſant ſe vengera d'elle, & il la viſitera au jour du jugement.

21. Dabit enim ignem, & vermes in carnes eorum, ut urantur, & ſentiant uſque in ſempiternum.

21. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent & qu'ils *ſe* ſentent *déchirer* éternellement.

22. Et factum eſt poſt hæc, omnis populus poſt victoriam venit in Jeruſalem adorare Dominum: & mox ut purificati ſunt, obtulerunt omnes holocauſta & vota, & repromiſſiones ſuas.

22. Après cette victoire, tout le peuple vint à Jéruſalem pour adorer le Seigneur ; & s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocauſtes, & *s'acquittèrent de* leurs vœux & *de* leurs promeſſes.

23. Porrò Judith univerſa vaſa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, & conopeum quod ipſa ſuſ-

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne, que le peuple lui avoit données, & le pavillon de ſon lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême

℣. 17. c. à. d. le ſouffle de votre bouche, *Pſ.* XXXII. 6.

℣. 18. Autr. avec les eaux, *au milieu deſquelles elles ont leurs racines.* Voyez la *Diſſertation ſur le ſyſtême du Monde*, à la tête de l'Eccléſiaſte.

℣. 19. Ou ſelon le Grec : ſeront toujours grands *devant vous.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 655.

d'oubli, " *& un monument qui conſervât à la poſtérité la mémoire d'un ſi grand bienfait.*

24. Tout le peuple fut dans la réjouiſſance à la vue des lieux ſaints *que Dieu avoit préſervés de la fureur de l'impie Holoferne :* & la joie de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

25. Chacun retourna enſuite en ſa maiſon ; & Judith devint célebre dans Béthulie, & la perſonne la plus conſidérée de tout Iſraël.

26. Car la chaſteté *en elle* étoit jointe à ſa vertu ; & depuis la mort de Manaſſé ſon mari, elle ne connut point d'homme tout le reſte de ſa vie.

27. Les jours de fête, elle paroiſſoit en public avec une grande gloire.

28. Et après avoir demeuré *juſqu'à l'âge de* cent cinq ans " dans la maiſon de ſon mari, & avoir donné la liberté à ſa ſervante, elle mourut, & fut enterrée dans Béthulie avec ſon mari.

29. Et tout le peuple la pleura pendant ſept jours. "

30. Tant qu'elle vécut, & pluſieurs

tulerat de cubili ipſius, obtulit in anathema oblivionis.

24. Erat autem populus jucundus ſecundùm faciem ſanctorum ; & per tres menſes gaudium hujus victoriæ celebratum eſt cum Judith.

25. Poſt dies autem illos, unuſquiſque rediit in domum ſuam ; & Judith magna facta eſt in Bethulia, & præclarior erat univerſæ terræ Iſrael.

26. Erat etiam virtuti caſtitas adjuncta, ita ut non cognoſceret virum omnibus diebus vitæ ſuæ, ex quo defunctus eſt Manaſſes vir ejus.

27. Erat autem diebus feſtis procedens cum magnâ gloriâ.

28. Manſit autem in domo viri ſui annos centum quinque, & dimiſit abram ſuam liberam, & defuncta eſt ac ſepulta cum viro ſuo in Bethulia.

29. Luxítque illam omnis populus diebus ſeptem.

30. In omni autem ſpa-

℣. 23. c. à. d. un anathême ou un monument contre l'oubli. Quelques Interpretes voudroient lire *oblationis*, un anathême ou un monument conſacré au Seigneur.

℣. 28. C'eſt le ſens du Syriaque. Voyez ce qui a été dit de l'âge de Judith, dans la *Diſſertation* qui eſt à la tête de ce Livre.

℣. 29. C'étoit le terme ordinaire du deuil.

tio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Iſrael, & poſt mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus feſtivitatis ab Hebræis in numero ſanctorum dierum accipitur, & colitur à Judæis ex illo tempore uſquè in præſentem diem.

années après ſa mort, il ne ſe trouva perſonne qui troublât Iſraël. ″

AV. L'ERE CHR. VULG. 655.

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hébreux au rang des ſaints jours ; & depuis ce temps-là juſqu'aujourd'hui, il eſt honoré comme un jour de fête parmi les Juifs. ″

℣. 30. Vulg. *annis multis*. Grec. litt. *diebus multis*. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans la *Diſſertation* qui vient d'être citée.

℣. 31. Ce verſet n'eſt ni dans le Grec, ni dans le Syriaque, ni dans l'ancienne Verſion Latine. S. Jérôme l'a pris du Chaldéen, ſur lequel il a fait ſa traduction.

Fin du Livre de Judith.

PRÉFACE
SUR
LE LIVRE D'ESTHER.

I. Quel eſt l'Auteur de ce Livre, tel qu'il eſt dans l'Hébreu & dans la verſion Vulgate.

NOus avons ce Livre en Hébreu, depuis le commencement juſqu'au ℣. 3. du Chap. X. Les Juifs l'ont toujours reconnu pour canonique, & ils ont toujours été perſuadés qu'il contenoit une hiſtoire très-véritable.

On eſt fort partagé ſur l'Auteur de ce Livre. (*a*) S. Epiphane, S. Auguſtin, & S. Iſidore l'attribuent à Eſdras. Euſebe le croit plus récent; mais il ne décide point de qui il eſt. Pluſieurs Hébreux veulent que la grande Synagogue l'ait compoſé. Mais la plupart des Critiques prétendent que Mardochée lui-même eſt le principal Auteur de ce Livre. Il eſt sûr qu'il écrivit conjointement avec Eſther la Lettre circulaire, qui ordonnoit la célébration de la fête des Sorts. (*b*) Or ce Livre n'eſt autre que cette Lettre, comme il eſt aiſé de s'en convaincre en liſant le Chap. IX. Il faut donc reconnoître Mardochée & Eſther pour les principaux Auteurs de cet Ouvrage.

Je dis les principaux Auteurs; car il ſe trouve ici certaines expreſſions qui ne ſont point de la Lettre de Mardochée, & qui n'ont été écrites que depuis. Par exemple: (*c*) Que *les Juifs reçurent au nombre de leurs fêtes celle des Sorts, ſelon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ſes Lettres*; que *depuis ce temps ces jours ſont appellés* PHURIM, *c'eſt-à-dire, des Sorts, parce que le ſort fut jetté* par Aman pour détruire les Juifs; & qu'*ils ont reçu cette ſolemnité, & s'y ſont engagés pour eux & pour leur race, & pour tous ceux qui voudront vivre dans leur ſociété dans la ſuite des années*, &c. Il eſt viſible que ces paroles & celles qui ſuivent dans l'Hébreu juſqu'à la fin du Livre, ſont une concluſion ajoutée à la Lettre d'Eſther & de Mardochée, par celui qui a donné à cette Lettre

(*a*) Ce premier article eſt pris de la Préface de D. Calmet. = (*b*) *Eſth.* IX. 20. *& ſeqq.* = (*c*) *Eſth.* IX. 23. *& ſeqq.*

ſa forme de Livre. Cet Auteur y parle de Mardochée en tierce perſonne: il cite la Lettre des Sorts, & marque qu'elle faiſoit la principale partie de ſon Ouvrage ; enfin, il renvoie aux Annales des Rois des Perſes & des Medes, (*a*) où l'on trouvoit le récit de la gloire, de la grandeur, de la puiſſance & de l'autorité qu'Aſſuérus avoit communiquées à Mardochée. Cet Ecrivain, quel qu'il ſoit, écrivoit donc ſur des Mémoires authentiques, & dans un temps où la Lettre *Phurim* & les Annales des Perſes ſe conſervoient encore en leur entier. Il eſt donc inconteſtable que ſi l'Auteur n'eſt pas contemporain, au moins il écrivit ſur des Mémoires du temps d'Eſther & de Mardochée.

II. Analyſe de ce Livre, tel qu'il eſt dans l'Hébreu & dans la Verſion Vulgate.

Aſſuérus fait un feſtin magnifique à tous les Grands de ſon Royaume : (Chap. I.) La Reine Vaſthi régale auſſi les femmes de ſa Cour : Aſſuérus l'envoie querir ; elle refuſe de venir : il la répudie par un Edit qu'il fait publier dans toutes les Provinces de ſon Empire. La colere d'Aſſuérus étant appaiſée, (Chap. II.) il ſe reſſouvient de Vaſthi : ſes ſerviteurs, pour la lui faire oublier, lui conſeillent de faire venir devant lui les plus belles filles de ſon Royaume. Eſther eſt amenée au Roi Aſſuérus avec pluſieurs autres filles très-belles. Elle lui plaît plus que toutes les autres ; & il l'épouſe avec une grande ſolemnité. Elle obſerve tout ce que Mardochée ſon oncle lui ordonne. Des Eunuques conſpirent contre la vie du Roi : Mardochée découvre la conſpiration ; & on les fait mourir.

Aſſuérus éleve Aman au deſſus de tous les Princes de ſon Empire. (Chap. III.) Mardochée eſt le ſeul qui refuſe de fléchir les genoux devant lui. Aman, pour ſe venger, prend la réſolution de perdre tous les Juifs. Il le propoſe au Roi, & lui offre pour cela dix mille talents. Aſſuérus refuſe ſon argent, & lui abandonne les Juifs : Aman envoie dans toutes les Provinces, ordre de les faire tous périr. Mardochée déchire ſes vêtements, (Chap. IV.) & fait éclater ſa douleur, juſqu'à la porte du Palais. Eſther lui envoie des habits pour le mettre en état d'y entrer ; il les refuſe. Elle lui renvoie un Eunuque pour apprendre de lui la cauſe de ſa douleur. Il découvre à la Reine tout ce qu'Aman avoit fait contre les Juifs, & lui envoie une copie de l'Edit qui avoit été publié contre eux. Eſther fait repréſenter à Mardochée, qu'elle ne peut paroître devant le Roi, ſans s'expoſer viſiblement à périr. Mardochée envoie dire à Eſther, que ſi elle refuſe d'expoſer ſa vie pour le ſalut de ſon peuple, Dieu la fera elle-même périr. Eſther touchée de ſes remontrances, demande que tous les Juifs paſſent avec elle trois jours dans les jeûnes & dans les prieres, & promet d'aller trouver Aſſuérus au péril de ſa vie.

Eſther va trouver Aſſuérus, & en eſt très-bien reçue ; (Chap. V.) elle le prie de venir au feſtin qu'elle lui a préparé, & d'y amener Aman

(*a*) *Eſth.* x. 2.

avec lui. Le Roi étant venu ſouper chez la Reine, elle l'invite à un autre feſtin pour le lendemain, & le prie d'y amener encore Aman avec lui. Aman irrité de ce que Mardochée ne lui rendoit pas le même honneur que les autres ſerviteurs du Roi, aſſemble ſes amis, & par leur conſeil, fait dreſſer une potence, dans le deſſein de ſupplier le Roi le lendemain d'y faire pendre Mardochée. Aſſuérus ne pouvant dormir, ſe fait lire l'hiſtoire de ſon regne : (Chap. VI.) il y trouve la conſpiration découverte par Mardochée qui n'en a eu aucune récompenſe. Le Roi conſulte Aman ſur la maniere dont il pourroit honorer celui qu'il voudroit honorer. Aman ayant répondu à la demande du Roi ; le Roi lui ordonne de rendre cet honneur à Mardochée. Aman après avoir exécuté les ordres du Roi, ſe retire chez lui tout conſterné.

Le Roi vient avec Aman au feſtin qui lui étoit préparé chez la Reine Eſther. (Chap. VII.) Elle lui demande ſa propre vie, & celle de ſon peuple. Elle lui découvre les deſſeins d'Aman. Le Roi ordonne qu'il ſoit pendu à la potence qu'il avoit fait dreſſer pour Mardochée. Il donne à Eſther les biens d'Aman, (Chap. VIII.) & éleve Mardochée en ſa place. Eſther demande au Roi la révocation de l'Edit contre les Juifs. Aſſuérus donne ordre à Mardochée, d'expédier des lettres en faveur des Juifs, & de les envoyer dans toutes les Provinces. L'élévation de Mardochée remplit de joie toute la ville de Suſe & toutes les provinces. Les Juifs ſont comblés de gloire, & pluſieurs Gentils embraſſent leur religion.

Le treizieme jour du douzieme mois, les Juifs par ordre du Roi, tuent dans Suſe & dans les Provinces, tous ceux qui avoient conſpiré leur perte. (Chap. IX.) Aſſuérus ayant ſu le nombre de ceux que les Juifs avoient tués dans Suſe, demande à Eſther ſi elle veut quelque choſe de plus. La Reine le prie de permettre aux Juifs de faire encore la même choſe le lendemain ; ce que le Roi lui accorde. Les Juifs établiſſent une fête perpétuelle pour célébrer la mémoire de leur délivrance, de la ruine d'Aman, & de l'élévation de Mardochée. La grandeur d'Aſſuérus & la puiſſance de Mardochée, (Chap. X.) furent conſignées dans les Annales des Perſes & des Medes. Voilà le précis du Livre d'Eſther, tel qu'il eſt dans l'Hébreu & dans la Verſion de S. Jérôme, qui eſt notre Verſion Vulgate.

III. Additions qui ſe trouvoient répandues dans l'ancienne Vulgate, & que S. Jérôme a raſſemblées à la fin de ſa Verſion, qui eſt notre Vulgate moderne.

Outre ce que nous avons de ce Livre en Hébreu, nous trouvons quelques additions que S. Jérôme a jointes à la traduction qu'il avoit faite du texte original, & il nous avertit qu'il a trouvé ces augmentations dans l'ancienne Vulgate. D'abord il a laiſſé à la ſuite des trois premiers verſets du Chap. X. l'addition qui s'y trouvoit dans l'ancienne Vulgate, & qui ſe trouve encore au même endroit dans le Grec. Cette addition qui s'étend juſqu'à la fin du Chap. X. contient l'explication d'un ſonge de Mardochée qui eſt rapporté au Chap. XI. de notre Vulgate, & qui étoit rapporté au commencement de l'ancienne. A Cette

addition

addition du Chap. X. il faut joindre le premier verſet du Chap. XI. de notre Vulgate, où ſe trouve marquée l'année dans laquelle la traduction grecque de ce Livre fut apportée de Jéruſalem en Egypte : dans le Grec ce verſet eſt le dernier du Chap. X. & la concluſion du Livre.

Après cette premiere addition que S. Jérôme a laiſſée où elle étoit, il raſſemble celles qui étoient répandues à la tête & dans la ſuite de ce Livre : c'eſt ce qui forme les ſix derniers Chapitres de notre Vulgate.

Et d'abord depuis le ℣. 2. du Chap. XI. de notre Vulgate juſqu'au ℣. 9. du Chap. XII. ſe trouve un fragment qui contient le ſonge de Mardochée, & la découverte de la conſpiration des deux Eunuques. S. Jérôme nous avertit que cette narration faiſoit le commencement du Livre dans l'ancienne édition Vulgate, comme elle le fait encore à préſent dans le Grec.

Depuis la fin du Chap. XII. de notre Vulgate juſqu'au ℣. 7. du Chap. XIII. ſe trouve la copie de la lettre qu'Aman envoya aux Gouverneurs des Provinces pour faire mourir tous les Juifs. Il eſt fait mention de cette lettre dans le Chap. III. ℣. 13. & 14. & c'eſt dans cet endroit qu'elle eſt rapportée toute entiere dans la Verſion grecque.

Depuis le ℣. 8. du Chap. XIII. de notre Vulgate, juſqu'à la fin du Chap. XIV. ſe trouve la priere de Mardochée pour la délivrance des Juifs, & celle qu'Eſther adreſſa au Seigneur avant d'aller trouver Aſſuérus. La Verſion grecque met ces deux prieres au Chap. IV. après le ℣. 17.

Les trois premiers verſets du Chap. XV. de notre Vulgate contiennent ce que Mardochée manda à Eſther, lorſqu'il eut appris l'Edit qu'Aman avoit fait donner contre les Juifs. Le Grec place cette addition au Chap. IV. après le ℣. 8.

La ſuite du Chap. XV. de notre Vulgate contient ce qui ſe paſſa lorſque la Reine Eſther alla trouver le Roi Aſſuérus. Ce récit eſt le commencement du Chap. V. dans le Grec, & contient dans un plus grand détail, ce qui eſt rapporté d'une maniere plus conciſe dans les deux premiers verſets du Chap. V. de l'Hébreu & de notre Vulgate.

Le Chap. XVI. de notre Vulgate contient la copie de la lettre que le Roi envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de ſon Royaume. Le Grec place cette addition au Chap. VIII. après le ℣. 12.

Ainſi il ſe trouve que de ces ſept fragments qui nous viennent du Grec, celui qui eſt le dernier dans le Grec, eſt le premier dans notre Vulgate, en ſorte que le premier devient le ſecond, & ainſi des autres. Il en réſulte qu'on y lit l'explication de la viſion de Mardochée avant d'avoir lu cette viſion ; & que le verſet qui eſt le dernier du Livre dans le Grec eſt le premier du Chap. XII. dans notre Vulgate. Le troiſieme fragment ſe trouve auſſi placé hors de ſon rang, & quelques-uns des autres ſont partagés ſur deux Chapitres. Tout cela contribue à répandre

ſur ces fragments une obſcurité qu'il eſt facile de diſſiper en les mettant dans leur ordre naturel, c'eſt-à-dire, en commençant par le premier & finiſſant par le dernier, & ne les diviſant que pour ſéparer un fragment d'avec l'autre. C'eſt ce que j'ai déjà exécuté dans une édition de la Bible de Saci, imprimée en 1759 *in-folio* avec des notes; & je l'avois déjà fait dans l'édition de la Bible de M. le Gros miſe au jour en 1756 en ſix petits volumes *in*-12. J'ai cru qu'il ſeroit avantageux à mes Lecteurs de leur préſenter ces Fragments ainſi diſpoſés dans l'édition que je leur offre aujourd'hui. Du reſte je conſerve ces fragments tels qu'ils ſont dans la Vulgate, dont je marque même ſur la marge les nombres des Chapitres & des Verſets, afin que l'on puiſſe y trouver les textes cités ſelon l'uſage commun.

IV. Remarques ſur les Verſions Grecques & Latines de ce Livre.

Les Verſions Grecques ne ſont pas tout-à-fait ſemblables entr'elles. (*a*) L'Edition Romaine, & celle qu'Uſſérius nous a donnée avec les Obeles & les Aſtériſques d'Origene, ont entr'elles aſſez de conformité: mais elles ſont beaucoup plus étendues qu'une autre Verſion Grecque que le même Uſſérius a fait imprimer vis-à-vis celle d'Origene. L'Edition de Complute s'éloigne moins de la Romaine.

L'ancienne traduction Latine dont le P. Martianay avoit communiqué à D. Calmet une copie manuſcrite tirée d'un très-ancien manuſcrit de S. Germain des Prés, s'éloigne beaucoup & de l'Hébreu & des Verſions Grecques. On y remarque un très-grand nombre de variétés, d'additions & d'omiſſions conſidérables. Il eſt certain qu'il y avoit dans l'Egliſe diverſes traductions Latines aſſez différentes les unes des autres.

Les Savants ne conviennent pas de l'Auteur de la Verſion Grecque, dans laquelle ſe trouvent les additions qui ſe trouvoient dans l'ancienne Vulgate, & que S. Jérôme a raſſemblées à la fin de ſa traduction. Pluſieurs anciens, ſuivis en cela d'un grand nombre de nouveaux Critiques, ont prétendu que la Verſion Grecque du Livre d'Eſther, avoit été faite avec celle des autres Livres de l'Ancien Teſtament, & qu'ainſi elle devoit être attribuée aux Septante. Mais cela ne peut être vrai qu'en ſuppoſant que Lyſimaque dont il eſt parlé au ℣. 1. du Chap. XI. de notre Vulgate étoit un des Septante Interpretes; ce qui ne peut s'accorder avec l'Hiſtoire que nous avons d'Ariſtée, ni avec le témoignage des autres Auteurs, qui ont parlé des Septante qui firent la Verſion de l'Ecriture Sainte en Egypte, au lieu que Lyſimaque fit celle du Livre d'Eſther à Jéruſalem.

Il eſt aſſez difficile de conjecturer qui étoit ce Lyſimaque, & de marquer dans quel temps il vivoit. Nous liſons dans l'endroit cité du

(*a*) Cet article & le ſuivant ſont pris en partie de la Préface de D. Calmet, & en partie de celle de M. l'Abbé de Vence.

Chap. XI. que la traduction de Lyſimaque fut apportée par un nommé Doſithée, du temps de Ptolémée & de Cléopatre. On croit (*a*) que ce *Ptolémée* eſt le Roi d'Egypte de ce nom, qui étoit ſurnommé *Philométor*, le ſixieme qui régna en Egypte depuis Alexandre; ce Prince témoigna toujours une affection particuliere pour les Juifs. La Reine Cléopatre épouſe de Philométor, n'étoit pas moins affectionnée aux Juifs, que le Roi ſon mari.

Pluſieurs croient que ce Lyſimaque traducteur du Livre d'Eſther, eſt Auteur des additions ou fragments qui ne ſe trouvent point dans l'Hébreu. Origene dans ſa lettre à Africanus, ſemble être perſuadé que ces additions qui ſont dans la Verſion Grecque, étoient autrefois dans le Texte Hébreu, & qu'elles en ont été retranchées. D'autres ont prétendu que la différence qui eſt entre l'Hébreu & le Grec, venoit de la variété des Exemplaires originaux.

V. Quel eſt l'Auteur des fragments raſſemblés à la fin de ce Livre dans notre Vulgate. Canonicité de ces fragments.

Quel que puiſſe être l'Auteur de ces fragments, on ne peut conteſter leur canonicité. L'Egliſe les a toujours reçus dans le Canon de ſes Ecritures. (*b*) Les Peres les ont cités, loués & approuvés dans les Conciles & dans leurs Ecrits. (*c*) Avant que la Verſion Latine de S. Jérôme eut pris le deſſus dans l'Egliſe, on ne les diſtinguoit pas du reſte du Livre. Encore aujourd'hui l'Egliſe Grecque ne les diſtingue pas. Les catalogues des Livres de l'Ecriture, dreſſés avant la traduction faite par S. Jérôme, ont reçu tout le Livre d'Eſther. S. Jérôme, tout attaché qu'il étoit au Texte Hébreu, & tout intéreſſé qu'il devoit être à donner du crédit à ſa traduction faite ſur ce Texte, a cependant conſervé avec ſoin ces fragments, & les a placés à la fin de ſa Verſion, en marquant les endroits où ils ſe trouvoient dans le Grec. Depuis ce S. Pere on a continué de les recevoir: & le Décret du S. Concile de Trente (*d*) nous oblige de les recevoir comme nous recevons tout le reſte du Livre.

VI. Reponſe aux objections que l'on forme contre la canonicité de ces fragments.

Ce qu'on objecte de plus fort contre la canonicité ou l'authenticité de ces fragments, (*e*) eſt fondé ſur les prétendues contradictions que l'on croit trouver entr'eux & l'Hiſtoire d'Eſther, comme elle eſt rapportée dans le Texte Hébreu. On dit premiérement que l'Auteur des fragments rapporte à la ſeconde année d'Artaxerxès, (c'eſt ainſi que le Grec nomme toujours Aſſuérus,) la découverte de la conjuration

---

(*a*) *Perer. in Dan. lib.* XIII. *Menoch. Tir. Uſſer. de edit.* 70. *Interpr. cap.* 3. = (*b*) *Origen. Expoſit. Pſal.* 1. *apud Euſeb. Hiſt. Eccl. l.* 6. *c.* 25. *Cyrill. Hieroſ. Epiph. de Pond. & Menſ. c.* 28. *Damaſc. de fide Orthod. l.* 4. *c.* 18. *Hilar. Præf. in Pſalm. Hieron. Prol. Galeato. Ep. ad Paulin. & Præf. in Eſther. Auguſt. lib.* 2. *de Doctr. Chriſt. c.* 8. *Conc. Laod. c. Cult. Conc. Carth.* 3. *c.* 47. *Inn. I. Ep. ad Exup. Gelaſ. I. Synod. Rom. Eug. I. in Inſtr. Armen.* = (*c*) *Orig. epiſt. ad Jul. Afr. & tom* 2. *in Joan. c.* 14. *& Baſil. contr. Eunom. Chryſoſt. hom.* 3. *ad pop. Antioch. Ep.* 262. *nov. Edit. Hieron. Ep. ad Galat. cap.* 1. *&c.* = (*d*) *Concil. Trid. Seſſ.* 4. = (*e*) Cet article & le ſuivant ſont pris de la Préface de M. l'Abbé de Vence.

des Eunuques, laquelle n'arriva que la ſeptieme année de ce Prince, comme on peut le voir au Chap. II. ℣. 16. & ſuiv. Mais cette objection n'a point d'autre fondement que les premieres paroles du Chap. XII. de notre Vulgate où il eſt dit que dans ce temps-là, *eo tempore*, Mardochée étoit à la Cour du Roi Aſſuérus. Or ceux qui ſont verſés dans la lecture de l'Ecriture, ſavent que ces expreſſions ne marquent qu'un temps indéterminé; & qu'ainſi elles ne ſignifient pas que le fait rapporté dans le Chap. XII. ſoit arrivé en la ſeconde année d'Aſſuérus, au même temps, ou auſſi-tôt après le ſonge de Mardochée. D'ailleurs ces mots *Eo tempore* ne ſont pas dans le Grec.

On objecte en ſecond lieu qu'Aſſuérus s'étant fait lire les annales des années précédentes, tomba ſur l'endroit où il étoit écrit de quelle ſorte Mardochée avoit découvert la conjuration de Bagathan & de Tharès, les deux Eunuques dont nous venons de parler; & que le Roi ayant demandé quelle récompenſe Mardochée avoit reçue pour cette fidélité, & pour un ſervice ſi important, les Officiers lui répondirent qu'il n'avoit reçu aucune récompenſe. C'eſt ainſi que ce fait eſt rapporté dans l'Hiſtoire, Chap. VI. ℣. 2. & 3. Et dans les fragments, Chap. XII. ℣. 5. il eſt dit que le Roi par reconnoiſſance de la fidélité de Mardochée, lui ordonna de demeurer dans ſon palais, & lui fit des préſents pour l'avis qu'il lui avoit donné. Mais bien loin qu'il y ait aucune contradiction dans ces deux récits, le ſecond ne fait que confirmer ce qui eſt rapporté dans le corps de l'Hiſtoire d'Eſther. Car il eſt certain que ſi Mardochée ne reçut d'abord aucune récompenſe de la fidélité qu'il eut, & du ſervice qu'il rendit au roi Aſſuérus, il fut dans la ſuite honoré & récompenſé, comme il le méritoit; lorſque quelque temps après il fut élevé en gloire, & que le Roi lui donna une place & un emploi dans ſon palais. C'eſt de cet honneur, dont il eſt parlé dans les fragments: & il n'eſt point néceſſaire d'entendre ces préſents faits à Mardochée, d'une récompenſe qui lui fut donnée ſur le champ, comme le font ceux qui prétendent trouver de la contradiction dans les deux récits, & quelques autres Interpretes; mais on doit les entendre de la conſidération & des égards que le Roi eut dans la ſuite pour Mardochée, comme il eſt rapporté au Chap. VI. ℣. 10. & au Chap. VIII. ℣. 1. & 2. Et quand bien même on ne voudroit pas expliquer de la ſorte ce qui eſt rapporté dans les fragments, il ne s'enſuivroit point qu'il y eût de contradiction; car lorſque le Roi demanda quelle récompenſe Mardochée avoit reçue, les Officiers & ceux qui liſoient les annales, répondirent à la vérité qu'il n'en avoit reçu aucune: cela ne veut dire autre choſe, ſinon que dans les Annales il n'étoit fait mention d'aucun préſent ni d'aucune récompenſe; parce que s'il en avoit reçu, c'étoit ſi peu de choſe, en comparaiſon d'un ſi grand ſervice, qu'on n'avoit pas jugé à propos d'en rien inſérer dans les Annales. Ces deux manieres de réſoudre la difficulté, font voir qu'il n'y a aucune contradiction entre le Texte Hébreu, & les fragments du Livre d'Eſther.

VII. Suite de la réponſe aux objections que l'on forme contre la canonicité des fragments.

On prétend encore trouver une autre contradiction en ce que le jour deſtiné pour le maſſacre du peuple Juif, devoit être ſelon l'Hébreu, le 13 du mois d'Adar ; & dans les fragments, c'eſt le 14 qui eſt marqué pour cette cruelle expédition. Nous pouvons répondre avec pluſieurs habiles Interpretes, qu'il y a une faute qui s'eſt gliſſée dans les nombres, ce qui eſt aſſez ordinaire, ſur-tout lorſqu'ils ſont en chiffres, c'eſt-à-dire, en lettres numérales qui anciennement tenoient lieu de chiffres, & qu'au lieu du quatorzieme, il faut lire le treizieme, dans les fragments, comme il eſt dans l'Hébreu.

On attaque encore la canonicité de ces fragments dans l'endroit où il eſt dit qu'Aman étoit Macédonien, & qu'il avoit eu deſſein de faire paſſer aux Macédoniens l'empire des Perſes. C'eſt ainſi que dans les fragments, on fait parler le Roi Aſſuérus ; (*a*) & cela paroît contraire à ce qui eſt dit dans le texte original, (*b*) qu'Aman étoit fils d'Amadathi, & de la race d'Agag ; expreſſion qui fait juger à la plupart des Interpretes, qu'Aman étoit Amalécite, deſcendant de cet Agag que Saül avoit épargné, & que Samuel fit mourir ſelon l'ordre de Dieu. Comment Aman pourroit-il être Amalécite & Macédonien ? cela n'eſt-il pas contradictoire ? Nous répondons à cette difficulté, qu'il n'eſt pas certain qu'Aman fût de la race d'Agag, ni du nombre des Amalécites. En traduiſant l'Hébreu à la lettre, il me ſemble, dit M. l'Abbé de Vence, qu'on n'y trouvera point qu'Aman étoit de la race d'Agag : le terme *Agagi* veut plutôt dire Agagéen, que deſcendant d'Agag ; & marque plutôt un pays, que l'origine des parents. Ainſi Aman pouvoit tirer ſa naiſſance des Scythes qui viennent de Gog & de Magog. Il y avoit dans la Scythie, au rapport de Pline, des peuples qui s'appelloient *Agagamates*.

Mais, dira-t-on, cela ne ſert de rien pour juſtifier les fragments du Livre d'Eſther, qui diſent qu'Aman étoit Macédonien : *Animo & gente Macedo*. Nous pouvons ſatisfaire à cette difficulté, en diſant qu'il eſt très-probable que le pere d'Aman étoit Macédonien ; que ſa mere étoit de Perſe ; que par le lieu de ſa naiſſance il étoit Agagéen ; & ſi on veut encore qu'il ait été Amalécite, nous ajouterons que quelques-uns de ſes Ancêtres, deſcendoient de ces peuples, qui s'étoient établis en petit nombre dans la Perſe ou la Macédoine. (*c*)

Mais on demande, comment Aman pouvoit-il penſer à faire paſſer aux Macédoniens l'empire des Perſes ? On dit que dans le temps qu'Eſther monta ſur le trône, les Macédoniens, peuple de la Grece, n'étoient pas fort connus ni aſſez puiſſants, pour faire ombrage aux Rois de Perſe ; & que ce n'eſt que long-temps après, qu'ils ſont devenus formidables à leurs voiſins. Pour réſoudre cette difficulté, il faut examiner en

(*a*) *Eſth.* XVI. 10. & 14. (*b*) *Eſth.* III. 1. (*c*) *Vide. Menoch. in cap.* 3. *lib. Eſth.*

quel temps ſe paſſa l'hiſtoire rapportée dans le Livre d'Eſther. C'eſt ce que j'examinois ici dans la premiere édition de cette Bible, où je ſuivois l'opinion de Dom Calmet qui rapportoit cette hiſtoire au temps de Darius fils d'Hyſtaſpe, & je combattois le ſentiment de M. l'Abbé de Vence qui la rapportoit au temps d'Artaxerxès Longuemain. Mais depuis ayant cru reconnoître que ce dernier ſentiment foiblement défendu par M. l'Abbé de Vence avoit réellement plus de force & de ſolidité que celui que j'avois ſoutenu, j'ai pris le parti de faire de cette queſtion l'objet d'une Diſſertation particuliere qui ſe trouvera à la ſuite de cette Préface. On y verra que les Macédoniens pouvoient être aſſez connus des Perſes au temps d'Artaxerxès Longuemain.

Diſſertation ſur le temps de l'hiſtoire d'Eſther.

On trouve dans le dénombrement de ceux qui retournerent à Jéruſalem avec Zorobabel un Juif nommé Mardochée. (*a*) Quelques Commentateurs prétendent que c'eſt celui dont il eſt parlé dans le Livre d'Eſther : mais cela eſt fort incertain. (*b*) Il faudroit, pour ſoutenir ce ſentiment, ſuppoſer que Mardochée, après qu'il fut retourné à Jéruſalem, auroit quitté ſa patrie, malgré l'attrait que tous les Juifs devoient avoir pour la ville ſainte, & pour le temple que l'on commençoit de rebâtir, & qu'il ſeroit allé dans la Suſiane, ſans que rien pût l'avoir attiré au milieu d'un peuple infidele.

VIII. Remarques ſur Mardochée & ſur Eſther.

Le temps de la mort de Mardochée & d'Eſther nous eſt entiérement inconnu. (*c*) Le Voyageur Benjamin de Tudele dit qu'on montroit le tombeau de Mardochée dans la capitale de la Médie, nommée *Hamda la grande*. On montre encore aujourd'hui les tombeaux de Mardochée & d'Eſther à Amadan dans la Synagogue des Juifs, qui ſont en plus grand nombre dans cet endroit, qu'en aucune autre ville de Perſe. L'édifice où ſont ces tombeaux, étoit autrefois fort grand : aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une petite Chapelle avec les deux tombeaux de brique, revêtus de bois peint en noir. (*d*) Mais paſſons à quelque choſe de plus certain ; & édifions-nous des grands exemples de vertu que l'Eſprit-Saint nous propoſe dans la perſonne de Mardochée & d'Eſther.

IX. Réflexions ſur l'Hiſtoire de Mardochée & d'Eſther. Eſther figure de l'Egliſe.

Il nous préſente dans la perſonne de Mardochée un modele de cette fermeté & de cette grandeur d'ame, qui doit ſe remarquer principalement dans les occaſions importantes, où il s'agit de ſoutenir la gloire de Dieu contre l'impiété & l'inſolence des méchants. Ce vrai Iſraélite qui ſe ſeroit eſtimé heureux d'être la victime du reſſentiment d'Aman, & de ſouffrir le martyre pour la gloire de Dieu, ne peut voir ſans une douleur extrême, que ſa propre cauſe ſoit devenue celle de toute ſa nation ; & qu'on veuille exterminer le peuple de Dieu, parce qu'un ſeul ne vou-

---

(*a*) *Eſdr.* II. 2. *Nehem.* VII. 7. = (*b*) Cette remarque eſt tirée de la Préface de M. l'Abbé de Vence. = (*c*) Tout le reſte de cette Préface eſt tiré de la fin du Commentaire de D. Calmet ſur le Livre d'Eſther. = (*d*) Voyage de Paul Lucas.

loit pas rendre à un courtiſan les honneurs divins. Il s'humilie, il pleure, il gémit ; mais toujours rempli d'une ferme confiance que Dieu n'abandonnera pas ſon peuple, & que s'il permet qu'il ſoit affligé & tenté, il ne ſouffrira pas qu'il ſoit entiérement exterminé & opprimé. Il jugea ſagement que la Providence n'avoit élevé Eſther ſur le trône, que pour ſervir d'inſtrument à cette délivrance. *Si vous demeurez maintenant dans le ſilence*, lui dit-il, (a) *les Juifs ſeront délivrés par quelque autre moyen, & vous périrez, vous & la maiſon de votre pere. Et qui ſait ſi ce n'eſt point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une telle occaſion ?* La piété, le zele, & la foi de Mardochée furent récompenſés de la maniere la plus éclatante. Il ſe vit établi le ſecond du Royaume, comblé d'honneurs, d'autorité & de biens. C'eſt ainſi que Dieu de temps en temps fait paroître des prodiges de ſa magnificence & de ſa ſageſſe pour élever les humbles & pour récompenſer ſes amis en ce monde même, afin de ſoutenir la foi des foibles, qui eſt quelquefois ébranlée par la vue de la proſpérité des méchants.

Eſther ne nous donne pas de moindres inſtructions dans toute ſa conduite. Quel amour pour ſon peuple ? quelle force ? quel mépris de la mort dans une jeune Reine, d'aller ſe préſenter devant un Prince barbare, ſans y être appellée, quoiqu'il y eût défenſe ſous peine de la vie, de s'approcher de ſon trône ? Quelle ſageſſe & quelle induſtrie n'emploie-t-elle pas pour engager ce Prince à révoquer un arrêt injuſte ? choſe très-difficile dans le gouvernement des Perſes, & plus encore dans un Roi fier & abſolu. Enfin qui n'admirera ſa conduite à manier l'eſprit d'Aſſuérus, pour le porter à abandonner ſon favori, & à ſacrifier l'homme de ſon Empire, en qui il avoit plus de confiance ? Quel fut ſon amour pour ſon peuple, ſa déférence & ſa gratitude pour Mardochée, ſon humilité dans la grandeur, ſon mépris pour le faſte, ſon éloignement des parures, des délices, de la bonne chere & de la vanité ? Il ſemble que la Providence ait voulu tracer dans la perſonne d'Eſther un exemple parfait d'une Princeſſe Chrétienne & vertueuſe ; afin qu'il n'y eût aucune condition qui ne trouvât dans les Saintes Ecritures, non ſeulement des préceptes, mais auſſi des modeles d'une vie parfaite.

Les Peres (*b*) nous font auſſi regarder cette ſainte Reine comme une figure de l'Egliſe de J. C. Eſther fut d'abord comme une petite fontaine qui s'accrut enſuite, & devint un grand fleuve. Il ne faut que comparer les commencements de l'Egliſe avec ſes progrès, pour être convaincu de la vérité de cette figure. Eſther eſt étrangere par rapport à ſon époux : mais elle eſt d'une beauté qui efface celle de toutes ſes compagnes. Elle eſt ſubſtituée à la ſuperbe Vaſthi, placée ſur le trône, perſécutée

(a) *Eſth.* IV. 14. = (b) *Hieron. epiſt. ad Paulinum. Proſper. Promiſſ. Part. II. c.* 38.

dans la perſonne de ſes freres, & enfin victorieuſe : après avoir été quelque temps inconnue, elle ſe fait connoître, elle délivre ſon peuple, fait périr Aman & tous ſes ennemis. C'eſt ainſi que l'Egliſe de J. C. cherchée & choiſie du milieu des Nations, d'une beauté parfaite, qui n'a ni tache ni ride, eſt ſubrogée à la Synagogue repréſentée par Vaſthi, qui fiere de ſes avantages, s'étoit portée à mépriſer juſqu'à ſon époux, auteur de ſon élévation & de ſa grandeur. Les perſécutions ſuſcitées contre l'Egliſe, n'ont ſervi qu'à mettre en évidence le mérite de ſes enfants, & faire connoître qu'elle eſt toujours invincible, & que tous ceux qui l'attaquent, ne peuvent éviter leur perte & leur malheur. Quelque grands & quelqu'élevés qu'ils ſoient, leur élévation ne ſervira qu'à les faire tomber de plus haut, & à rendre leur chûte plus remarquable & plus dangereuſe.

DISSERTATION

SUR

LE TEMPS DE L'HISTOIRE D'ESTHER. (*a*)

I. Diverſité d'opinions ſur l'Aſſuérus du livre d'Eſther.

IL eſt peu d'Hiſtoires dont l'époque ſoit plus conteſtée que celle d'Eſther. On convient qu'elle eſt arrivée ſous le regne d'un Prince nommé *Aſſuérus*, parce que l'Ecriture Sainte le dit en termes formels : mais quel eſt cet *Aſſuérus*, c'eſt de quoi l'on n'eſt point d'accord parmi les Savants. La Verſion Grecque le nomme *Artaxerxès* ; & la Vulgate même qui le nomme *Aſſuérus* d'après le Texte Hébreu, le déſigne enſuite ſous le nom d'*Artaxerxès* dans les Fragments tirés de la Verſion Grecque. L'Hiſtorien Joſeph a cru que cet *Aſſuérus* étoit le fils & ſucceſſeur de Xerxès, c'eſt-à-dire, celui que les Grecs ont appellé *Artaxerxès Longuemain*. D'après ce double témoignage de la Verſion Grecque & de l'Hiſtorien Joſeph, pluſieurs d'entre les anciens & d'entre les modernes, ont ſuivi ce ſentiment ; d'autres plus hardis dans leurs conjectures, ont cherché par-tout ailleurs l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther.

Les uns ont placé l'Hiſtoire d'Eſther avant le retour de la captivité de Babylone ; les autres après cette captivité. Entre ceux qui l'ont placée avant le retour de la captivité, quelques-uns prétendent que l'*Aſſuérus* dont il eſt parlé dans ce Livre, eſt *Aſtyages*, pere de Darius le Mede ; d'autres croient que c'eſt *Darius le Mede* même. Le P. Hardouin ſoutient que c'eſt *le pere de Darius le Mede* ; mais il le diſtingue d'Aſtyages qu'il croit être le frere aîné de cet Aſſuérus. Ceux qui placent cet événement après le retour de la captivité, prétendent, les uns, qu'Aſſuérus eſt le même que *Cambyſe* ; d'autres, que c'eſt *Darius fils d'Hyſtaſpe* ; d'autres, *Xerxes* : d'autres conviennent que c'eſt un *Artaxerxès*, & les uns diſent que c'eſt celui qui fut ſurnommé *Mnémon* ; les autres, que c'eſt celui qui fut appellé *Ochus*.

Mais l'opinion la plus ſuivie depuis Uſſérius, qui en eſt devenu le

(*a*) C'eſt une des Diſſertations nouvelles ajoutées par l'Editeur dans cette ſeconde Edition.

II. D. Calmet & le P. de Carrieres tiennent pour Darius fils d'Hyſtaſpe.

principal défenſeur, eſt celle qui tient pour *Darius fils d'Hyſtaſpe.* D. Calmet & le Pere de Carrieres ſe ſont déterminés à ſuivre cette opinion, qui leur a paru la mieux autoriſée & la mieux fondée. Tout ce qui eſt dit d'*Aſſuérus* dans le Livre d'Eſther leur paroît convenir à ce *Darius*, qui ſubjugua le premier l'Inde & l'Arabie, & qui y régna ſur une vaſte étendue de Provinces. L'Aſſuérus époux d'Eſther avoit établi ſa demeure dans la ville de Suſes, qui étoit la capitale de ſon Empire : cela paroît, dit-on, convenir à Darius fils d'Hyſtaſpe, qui embellit beaucoup cette Ville, & y fit bâtir un palais magnifique, dans lequel il fit renfermer ſes tréſors, ſelon le témoignage d'Hérodote. Le même Hiſtorien rapporte, que Darius aimoit beaucoup une de ſes épouſes, nommée *Artiſtone*, à laquelle il fit dreſſer une ſtatue d'or : ce nom a paru aſſez ſemblable à celui d'Eſther. D'autres ayant remarqué dans le Livre d'Eſther, qu'elle avoit été nommée d'abord *Ediſſa*, ont cru trouver encore plus de reſſemblance entre ce nom, & celui d'*Atoſſa* autre femme du même Prince. Pour confirmer à Darius fils d'Hyſtaſpe l'avantage d'être l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther, on ajoute que dans ce ſentiment, il eſt aſſez facile de concilier l'âge de Mardochée avec le temps de ce Prince : ce qui, dit-on, ne peut ſe faire, ſi l'on differe l'hiſtoire d'Eſther pour la mettre ſous quelqu'un de ſes ſucceſſeurs dans le royaume de Perſe. Enfin on obſerve qu'Aſſuérus impoſa *un tribut ſur les terres & les iſles* de ſon Empire ; & l'on prétend que ce caractere ne peut convenir qu'à Darius fils d'Hyſtaſpe.

III. M. l'Abbé de Vence & Dom Ceillier tiennent pour Artaxerxès Longuemain.

M. l'Abbé de Vence avoue que ces raiſons paroiſſent aſſez plauſibles ; cependant il croit qu'il eſt difficile de répondre à ce qu'on y oppoſe ; & il ſe détermine pour l'opinion de ceux qui tiennent que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther eſt *Artaxerxès Longuemain.* Mais il ſoutient foiblement l'opinion qu'il embraſſe, & s'embarraſſe dans des calculs chronologiques qui donnent de grands avantages à ceux qui veulent le combattre.

Lors donc que je donnai la premiere édition de cette Bible, voyant ce partage d'opinions entre les trois Interpretes, dont je réuniſſois le travail, je me vis obligé de diſcuter les deux opinions qui les diviſerent. Celle de M. l'Abbé de Vence me paroiſſant mal défendue, je crus devoir ſuivre celle de Dom Calmet & du Pere de Carrieres. J'entrepris donc de répondre aux objections de M. l'Abbé de Vence, & de ſoutenir contre lui que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther n'eſt point Artaxerxès Longuemain comme il le penſoit, mais *Darius fils d'Hyſtaſpe*, comme on le ſuppoſe communément, & comme le penſent le Pere de Carrieres & Dom Calmet. Je pris avantage de tout ce qu'il y a de foible dans ſes arguments, & il me fut aiſé de prévaloir ſur un adverſaire qui ne ſavoit pas aſſez bien ſe défendre.

Le R. P. Houbigant n'a point traité cette queſtion : il dit ſeulement dans une de ſes notes ſur les fragments Grecs de ce Livre, que puiſ-

qu'il y eſt parlé du temple, l'*hiſtoire d'Eſther doit être placée dans les premieres années d'Artaxerxès Longuemain.* Mais cette queſtion eſt ſommairement diſcutée par Dom Ceillier dans le premier volume de ſon Hiſtoire générale des Auteurs ſacrés & eccléſiaſtiques. En parlant d'Eſther & de Mardochée, il examine en quel temps cette hiſtoire eſt arrivée, & ſoutient *que ce ne fut point ſous Darius fils d'Hyſtaſpe, mais ſous Artaxerxès Longuemain.* La ſimplicité de ſes preuves, dégagées de tout calcul chronologique, me fit impreſſion. Je commençai d'entrer en défiance du parti que j'avois ſoutenu. Je me déterminai à examiner de nouveau cette queſtion. Pour cela j'entrepris de répondre à la critique que j'avois faite du ſentiment de M. l'Abbé de Vence. Cela m'a occaſionné de nouvelles recherches, & peut-être même de nouvelles découvertes. J'ai commencé d'appercevoir que le ſentiment de Dom Ceillier & de M. l'Abbé de Vence étoit mieux appuyé que je ne l'avois d'abord penſé; & qu'au contraire celui de Dom Calmet & du Pere de Carrieres étoit moins ſolide qu'il ne m'avoit paru. Je me propoſe donc aujourd'hui de ſoutenir le ſentiment que j'ai combattu; & pour cela je vais tourner les objections en preuves & les preuves en objections. Mon deſſein eſt de montrer que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther *n'eſt point Darius fils d'Hyſtaſpe* comme on le croit communément, & comme l'ont prétendu Dom Calmet & le Pere de Carrieres; mais que *c'eſt Artaxerxès Longuemain*, comme le penſe le Pere Houbigant, comme l'ont ſoutenu Dom Ceillier & M. l'Abbé de Vence, comme le dit l'Hiſtorien Joſeph, & comme l'inſinuent la Verſion Grecque & la Vulgate même.

IV. Plan de cette Diſſertation.

Comme ces deux opinions ſont les deux principales, la diſcuſſion des preuves alléguées de part & d'autre pourra ſuffire pour reconnoître quel eſt cet *Aſſuérus*. Je vais ſuivre, pour inſtruire mes Lecteurs, le même procédé que j'ai ſuivi pour m'inſtruire moi-même. Je vais expoſer les preuves de Dom Ceillier, & juſtifier celles de M. l'Abbé de Vence.

Dans l'expoſition des preuves de Dom Ceillier, on verra ce qui m'a ramené du ſentiment de Dom Calmet à celui de M. l'Abbé de Vence: & dans la juſtification de celles de M. l'Abbé de Vence, on verra comment je réponds aux arguments que j'oppoſois moi-même à l'Abbé de Vence lorſque je ſoutenois contre lui le ſentiment de Dom Calmet.

Dès la premiere édition de cette Bible, j'ai fait hautement profeſſion d'une entiere impartialité. Dans celle-ci, j'ai cru devoir ſoutenir contre le Pere Houbigant le ſentiment que j'avois pris ſur le temps de l'Hiſtoire de Tobie & de Judith; maintenant j'abandonne le ſentiment que j'ai ſoutenu d'après D. Calmet ſur le temps de l'Hiſtoire d'Eſther; & je me rends au ſentiment ſuivi par M. l'Abbé de Vence, par D. Ceillier & par le P. Houbigant. Je ne tiens ni à Pierre, ni à Paul, mais à Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, à la ſeule vérité; & je me déclare pour celui qui

me la montre, ſans égard pour les engagements que je pourrois avoir pris, perſuadé qu'il n'y en a de ſolides & d'inviolables, que ceux qui nous attachent à ce qui eſt vrai, ou qui paroît l'être.

La premiere partie de cette Diſſertation ſera entiérement neuve: j'entreprends d'y montrer que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther n'eſt point Darius fils d'Hyſtaſpe, mais que c'eſt Artaxerxès Longuemain.

Dans la ſeconde, on retrouvera ce que je diſois dans la premiere édition en faveur de Darius fils d'Hyſtaſpe; & en y répondant, j'achéverai de montrer que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther eſt Artaxerxès Longuemain.

I. PARTIE.

Expoſition des preuves de Dom Ceillier contre Darius fils d'Hyſtaſpe, & en faveur d'Artaxerxès Longuemain.

1. Obſervation ſur le nom même d'*Aſſuérus*.

A la ſeule inſpection du texte, on apperçoit une preuve qui cependant a été négligée par D. Ceillier & par M. l'Abbé de Vence, peut-être parce qu'ils conſultoient moins le Texte Original que les Verſions Grecque & Latine: cette preuve ſe tire du nom même de ce Prince. Car il eſt bien remarquable que *Darius fils d'Hyſtaſpe* étoit très-connu des Hébreux ſous le nom de *Darius*. C'eſt ainſi que le nomment Eſdras, Néhémias, Aggée & Zacharie. Voilà quatre Ecrivains Hébreux qui le nomment *Darius* ainſi que tous les autres Auteurs Grecs ou Latins: nul ne le nomme *Aſſuérus*. Eſt-il croyable que le ſeul Auteur du Livre d'Eſther ait déſigné ce Prince ſous un nom que perſonne ne lui donne, non pas même parmi les Hébreux? Si c'eut été ce *Darius* dont parlent Eſdras, Néhémias, Aggée & Zacharie, l'Auteur du Livre d'Eſther en eut ſans doute parlé comme les autres; & comme eux, il l'eut nommé *Darius*. S'il lui donne un autre nom, c'eſt qu'en effet ce n'eſt pas le même Prince.

Je vais plus loin, & je dis qu'en Hébreu le nom d'*Aſſuérus* déſigne *Artaxerxès*. L'Auteur de la Verſion Grecque le penſoit ainſi puiſqu'il a rendu l'un par l'autre; Joſeph le penſoit de même, puiſqu'il a rapporté l'hiſtoire d'Eſther au regne d'Artaxerxès Longuemain: & en effet on peut dire qu'en Hébreu ces deux noms, *Aſſuérus* & *Artaxerxès*, ont plus d'affinité qu'on ne le penſe communément, quand on ne les conſidere que dans le Latin. Pour entendre cela, il faut ſavoir que les Hébreux n'ayant point de caractere qui réponde à la lettre X, ſont obligés de l'exprimer par deux caracteres, *cſ*, ou *chſ*. Ainſi où nous liſons dans notre Vulgate *Arphaxad*, *Axa*, *Axaph*, on lit dans l'Hébreu, *Arphacſad*, *Acſa*, *Acſaph*, ou comme on le trouve auſſi dans

la Vulgate même, *Achſaph*. Cela poſé, il faut obſerver qu'au lieu d'*Aſſuérus* on lit dans l'Hébreu *Achſuerus*, qui eſt ainſi le même que *Axuerus*. Ajoutez que le nom d'*Artaxerxès*, eſt compoſé de deux mots, *Arta-xerxès*, ou *Art'-axerxès*, joignez ce mot *Arta* avec *Axuerus*, & vous aurez *Artaxuerus*. Remarquez auſſi que dans le nom d'*Artaxerxès*, la terminaiſon *ès* pourroit bien venir des Grecs, en ſorte que le nom Perſan pourroit bien être *Artaxerx*; retranchez les deux *u* d'*Artaxuerus*, & vous aurez *Artaxers*, qui eſt préciſément le nom d'*Artaxerx* adouci. Ainſi dans l'Hébreu *Achſuerus* ſe trouvent les veſtiges d'*Artaxerxès*. On peut même ajouter qu'au Chapitre X. ℣. 1. on lit dans l'Hébreu, *Achſeres* peut-être pour *Achſers* ou *Axers*.

On nous objectera ſans doute que ſi cet *Aſſuérus* étoit le même que l'*Artaxerxès* dont parlent *Eſdras* & *Néhémias*, l'Auteur du Livre d'Eſther l'auroit apparemment nommé comme eux, ſur-tout puiſque nous prétendons qu'il auroit dû le nommer *Darius* s'il eut parlé de celui que les deux autres nomment ainſi. Mais il faut obſerver qu'Eſdras & Néhémias dans l'Hébreu ne le nomment point *Artaxerxès*, mais *Artachſaſtha*, ou *Artaxaſtha*, qui differe encore plus d'*Artaxerxès*, qu'*Achſuerus* ou *Axuerus*. On a donc varié ſur le nom d'*Artaxerxès*, au lieu qu'on ne varie point ſur le nom de *Darius*. Ainſi par cette ſeule obſervation, nous ſommes fondés à rejetter *Darius* ſans qu'on puiſſe s'en autoriſer pour rejetter *Artaxerxès*: car puiſqu'on varioit ſur le nom de celui-ci, il n'eſt pas étonnant que l'Auteur du Livre d'Eſther l'ait nommé autrement qu'Eſdras & Néhémias. Ceux-ci ont conſervé de ce nom la premiere partie *Arta*, que l'Auteur du Livre d'Eſther a négligée; mais pour la ſeconde partie *Axerx* ou *Axers*, celui-ci en approche plus par *Axuerus* que les deux autres par *Axaſtha*. Si donc il faut avouer que malgré la différence des noms l'*Artaxaſtha* d'Eſdras & de Néhémias eſt le même que l'*Artaxerxès* des Grecs, il faudra convenir qu'il eſt très-poſſible que l'*Axers* ou *Axuerus* du Livre d'Eſther ſoit le même *Artaxerxès*, à qui d'ailleurs tous les autres caracteres de ce Prince paroiſſent convenir au moins autant ou même mieux qu'à Darius.

II. Objection de Dom Ceillier contre Darius. Premiere objection priſe du feſtin donné par Aſſuérus.

Je viens maintenant aux preuves de Dom Ceillier, ou plutôt aux objections qu'il forme d'abord contre Darius. » Il nous paroît, dit-il, » que l'opinion qui tient pour Darius fils d'Hyſtaſpe ne ſe ſoutient pas » bien; car l'hiſtoire d'Aſſuérus, telle qu'elle nous eſt repréſentée dans » le Livre d'Eſther, renferme pluſieurs circonſtances incompatibles avec » celle de ce Darius. » Si l'on prétend que Dom Ceillier s'avance trop en diſant *incompatibles*; on verra que du moins elles ne s'accordent pas parfaitement avec l'hiſtoire de ce Prince; & que les applications qu'on en fait ne ſont pas toujours fort heureuſes ni telles qu'on ne puiſſe peut-être trouver mieux.

» Par exemple, continue D. Ceillier, il eſt dit dans Eſther qu'Aſ» ſuérus *la troiſieme année de ſon regne* fit un feſtin magnifique à tous

» les Princes de ſa Cour : au lieu que Darius fils d'Hyſtaſpe fit un » ſemblable feſtin *la premiere année de ſon regne*, ainſi que l'aſſure » Joſeph au Livre XI. de ſes Antiquités Judaïques, chap. 4. » Pour mieux ſentir la force de cette objection, il faut ſavoir que ceux qui ſoutiennent qu'Aſſuérus eſt ce Darius, ont prétendu ſe prévaloir de ce feſtin dont parle Joſeph. Dom Ceillier leur dit donc : Votre preuve porte à faux : car ſelon le témoignage de Joſeph ce fut *dans la premiere année de ſon regne*, que Darius donna ce feſtin, au lieu que le feſtin dont parle le Livre d'Eſther ne fut donné que *dans la troiſieme année du regne d'Aſſuérus*; & Joſeph ne dit point que Darius ait répété ce feſtin dans la troiſieme année de ſon regne ; mais il dit qu'*Artaxerxes dans la troiſieme année de ſon regne donna le feſtin* dont parle le Livre d'Eſther. Ainſi Joſeph loin de vous être favorable, vous eſt contraire ; & ſi vous voulez que nous nous en rapportions à ſon témoignage, nous croirons avec lui que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther eſt Artaxerxès, & non Darius.

III. Seconde objection, priſe de l'origine d'Eſther.

D. Ceillier continue : » L'hiſtoire d'Aſſuérus nous apprend que ce » Prince épouſa deux femmes, dont l'une étoit Juive : ce qu'on ne » peut dire de Darius fils d'Hyſtaſpe, qui, ſelon le témoignage d'Hé- » rodote, eut trois femmes, dont les deux premieres, *Atoſſe* & *Artiſ- » tone*, étoient filles de Cambyſe, (ou plutôt, filles de Cyrus, (*a*) & » ſœurs de Cambyſe ;) & la troiſieme nommée *Parmis*, étoit fille de » Smerdis fils de Cyrus. » Ainſi parce qu'Aſſuérus a beaucoup aimé *Eſther*, vous nous alléguez le témoignage d'Hérodote qui dit que Darius a beaucoup aimé *Artiſtone* ; & vous en concluez que cette femme chérie étoit Eſther. Mais Hérodote nous dit que cette femme chérie étoit fille de Cyrus ; & ſi vous voulez que nous nous en rapportions au témoignage d'Hérodote, nous en conclurons que cette femme chérie n'étoit point Eſther ; nous en conclurons que ce Darius n'étoit point l'Aſſuérus époux d'Eſther.

IV. Troiſieme objection, priſe de l'édit de Darius en faveur des Juifs.

» D'ailleurs, ajoute D. Ceillier, Darius fils d'Hyſtaſpe fut favo- » rable aux Juifs dès la ſeconde année de ſon regne, au lieu qu'Aſſuérus » mari d'Eſther ne les honora de ſa protection qu'après la troiſieme » année de ſon Empire. » Car ce fut ce feſtin de la troiſieme année de ſon Empire, qui donna lieu à la répudiation de Vaſthi ſon épouſe, à laquelle fut ſubſtituée Eſther, qui ne devint même ſon épouſe que dans la ſeptieme année de ſon regne.

V. Quatrieme objection, priſe de l'origine de Darius.

» Enfin, dit D. Ceillier, Aſſuérus, (ſelon les fragments Grecs du » Livre d'Eſther,) comptoit des Rois de Perſe parmi ſes ancêtres, » & il avoit reçu d'eux le royaume par ſucceſſion héréditaire : ce qui » ne convient nullement à Darius fils d'Hyſtaſpe. Il n'étoit ni fils de

(*a*) Dom Ceillier s'eſt mépris ici en nommant *Cambyſe* pour *Cyrus*.

» Roi, ni deſcendant des Rois de Perſe : & s'il monta ſur le trône » après avoir tué le Mage Oropaſte, qui s'étoit emparé de l'Empire, » en ſe faiſant paſſer pour frere de Cambyſe, ce ne fut point par droit » de ſucceſſion héréditaire, mais comme nous le liſons dans Hérodote, » par l'adreſſe de ſon écuyer & le henniſſement de ſon cheval ; car les » ſept conjurés qui tuerent le faux Smerdis uſurpateur du royaume » étoient convenus que celui d'entre eux dont le cheval ſalueroit le » premier le ſoleil à ſon lever par ſes henniſſements, ſeroit reconnu » pour Roi.

» Nous avons donc cru, conclut D. Ceillier, devoir ſuivre le ſenti- » ment qui veut que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther ſoit le même qu'Ar- » taxerxès à la longue main, perſuadé que toutes les circonſtances des » temps, des lieux & des perſonnes marquées dans l'hiſtoire d'Aſſuérus » convenoient beaucoup mieux à cet Artaxerxès, qu'à aucun des Princes » qui ont régné dans la Perſe, ſoit devant, ſoit après lui. Pour en » donner des preuves, il eſt néceſſaire de faire l'énumération de toutes » les particularités qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire d'Aſſuérus, & d'en » faire l'application à Artaxerxès (Longuemain.) C'eſt, ce me ſemble, » ce qu'il n'eſt point difficile d'exécuter.

VI. Caracteres de l'Aſſuérus dont il eſt parlé au Livre d'Eſther.

» Aſſuérus, ſelon ce que nous en ſavons par le Livre d'Eſther, (tant » par ce qui ſe trouve dans le Texte Hébreu, que parce qui ſe lit » dans les fragments Grecs,) étoit *Roi des Perſes*. Il régna *depuis les* » *Indes juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept* provinces. *Suſes* étoit la » ville *capitale* de ſon Empire, & il y faiſoit ſa réſidence ordinaire. » Ses *ancêtres* avoient *poſſédé l'empire des Perſes*, & il l'avoit hérité » d'eux. Son regne fut long, & dura *plus de douze ans*. Il fut *favorable* » *aux Juifs*, après qu'il eut pris une femme de cette nation. Il ſe rendit » toute *la terre & toutes les iſles* (ou ſelon l'Hébreu ſimplement *les iſles*) » *de la mer tributaires*. Son regne ne commença que *long-temps après* » que *Jéchonias* Roi de Juda eut été tranſporté de Jéruſalem à Babylone. » Enfin ſous le regne de cet Aſſuérus, *le temple* de Jéruſalem ſubſiſtoit. » Ce ſont là les principales circonſtances qui peuvent ſervir à faire » connoître l'*Aſſuérus* que nous cherchons. Eſſayons de montrer qu'elles » déſignent clairement *Artaxerxès à la longue main.*

VII. Preuves de D. Ceillier en faveur d'Artaxerxès. Premiere preuve, tirée du titre de Roi de Perſe.

» Premiérement cet Artaxerxès étoit *Roi de Perſe*. C'eſt un fait » conſtant. Les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques & Profanes conviennent unani- » mement qu'il ſuccéda à Xerxès ſon pere dans la Monarchie des Perſes » l'an du monde 3531. » ſelon la Chronologie d'Uſſérius, c'eſt-à-dire, 473 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire. Ou du moins on convient unanimement qu'il ſuccéda à Xerxès ſon pere dans la Monarchie des Perſes, indépendamment de la date préciſe du commencement de ſon regne & de la mort de ſon pere. Car il y a quelque lieu de préſumer que Xerxès vécut au delà, & que ce fut par aſſociation qu'Artaxerxès monta ſur le trône vers l'an 473 ou 474 avant l'Ere Vulgaire. Mais il ne

s'agit point ici de la détermination préciſe de cette époque. Il ſuffit d'obſerver qu'Artaxerxès fut certainement Roi de Perſe, fils & ſucceſſeur de Xerxès.

VIII. Seconde preuve, tirée de l'étendue de l'empire d'Artaxerxès.

» Secondement, ce Prince régna *depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie* » *ſur cent-vingt-ſept provinces.* Car le peu de ſuccès des armes de Xerxès » dans les batailles de Platée & de Mycale, ne dérangea pas tellement » ſes affaires qu'il ne conſervât ſon royaume à peu près au même état » qu'il l'avoit reçu de Darius fils d'Hyſtaſpe ; & ſi après avoir ravagé » la Grece, il fut obligé d'en ſortir, cela ne diminua point le nombre » des Provinces aſſujetties à ſon empire par ſes prédéceſſeurs, puiſqu'il » n'abandonna que ce qu'il venoit de conquérir. Or le Prophete Daniel » nous apprend que dès le temps de Cyrus, Darius le Mede avoit » partagé l'empire en *cent-vingt provinces.* Darius, dit ce Prophete, » (*a*) fit un Edit, & établit *cent-vingt Satrapes* ſur ſon royaume, afin » qu'ils euſſent l'autorité dans toutes les provinces de ſon Etat. Joſeph » en parlant de cette diſtribution s'éloigne beaucoup de Daniel. Il » compte (*b*) juſqu'à *trois cents ſoixante Satrapes* établis par Darius » le Mede. Mais dans le dénombrement des Etats de Darius fils d'Hyſ- » taſpe, il n'en met (*c*) que *cent-vingt-ſept.* Puis donc que nous ne » voyons point que ces Provinces aient été démembrées de l'empire » des Perſes ſous Xerxès, ſucceſſeur de Darius fils d'Hyſtaſpe, il eſt » naturel de croire que ſon fils Artaxerxès régna encore ſur toutes ces » provinces. Joſeph le dit expreſſément : (*d*) & il nous aſſure que ce » Prince donna dans la troiſieme année de ſon regne, ce fameux feſtin » dont il eſt fait mention au Livre d'Eſther, & que ce fut à l'occaſion » d'une nouvelle création de Satrapes, qu'il venoit de faire ſur *cent vingt-* » *ſept Provinces, depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie.*

IX. Troiſieme preuve, tirée de la ville où Artaxerxès faiſoit ſa réſidence.

» Il eſt inutile de beaucoup s'étendre pour montrer que la ville de » *Suſes* étoit encore la *capitale* de l'Empire des Perſes, ſous le regne » d'Artaxerxès. Ce fait n'a pas beſoin de preuves. On ſait par le ſecond » Livre d'Eſdras que ce Monarque réſidoit ordinairement dans Suſes. » C'eſt là, ſelon Hérodote, que les envoyés des Argiens vinrent » trouver Artaxerxès, pour lui demander la continuation de la bonne » amitié qu'ils avoient entretenue avec Xerxès ſon pere.

X. Quatrieme preuve, tirée de l'origine d'Artaxerxès.

» Il eſt également certain qu'Artaxerxès comptoit *des Rois de Perſe* » *parmi ſes ancêtres* (ou du moins parmi ſes peres,) & qu'il avoit reçu » d'eux la couronne, comme par droit de ſucceſſion. Xerxès & Darius » ſes aïeux, [ou du moins Xerxès ſon pere & Darius ſon aïeul,] » avoient gouverné l'empire pendant près de quarante ans, [ou plutôt » cinquante, ſavoir trente-ſix de Darius & douze ou treize de Xerxès :]

(*a*) *Dan.* VI. 1. *& ſeqq.* = (*b*) *Joſeph. Ant. l.* X. *c.* 12. = (*c*) *Joſeph. Ant. l.* XI. *c.* 4. = (*d*) *Joſeph. Antiq. l.* XI. *c.* 6.

» &

» & quoiqu'Euſebe donne à Artabane les ſept premiers mois du regne » d'Artaxerxès, on ne doit pas néanmoins compter ce meurtrier de » Xerxès entre les Rois de Perſe : mais il faut reconnoître Artaxerxès » pour ſucceſſeur immédiat de ſon pere. » On peut ajouter que Xerxès deſcendoit de Cyrus même par ſa mere Atoſſe, fille de Cyrus, ſœur de Cambyſe, qui étoit ainſi ſon oncle, en ſorte qu'il comptoit réellement dans ſa famille les quatre principaux Rois du nouvel Empire des Perſes : Cyrus, Cambyſe, Darius & Xerxès.

XI. Cinquieme preuve, tirée de la durée du regne d'Artaxerxès.

» Quoique le Livre d'Eſther ne conduiſe l'Hiſtoire d'Aſſuérus que » juſqu'à *la treizieme année* du regne de ce Prince, on ne peut pas en » inférer qu'il n'a pas été plus long. Il faut bien que ceux qui ſont du » ſentiment qu'Aſſuérus eſt le même que Darius fils d'Hyſtaſpe, pro- » longent ſon regne au delà de ce terme, puiſqu'il eſt certain, ſelon » Hérodote, que ce Darius régna trente ſix ans. Si donc la longueur » du regne de Darius n'eſt point incompatible avec celle de l'empire » d'Aſſuérus, mari d'Eſther, la durée de celui d'Artaxerxès, quoique » de plus de quarante ans, ne ſera point incompatible. Le temps » [ou plutôt la durée du regne] de cet Aſſuérus n'étant point déter- » minée dans le Livre d'Eſther ; il n'eſt pas contre la vérité de l'hiſtoire » de le pouſſer quelques années plus loin lorſqu'il y a raiſon de le faire. » Il ſuffiſoit même d'obſerver qu'il paſſe au delà des treize années marquées dans le Livre d'Eſther. Ces treize années donnent l'excluſion à ceux qui n'ont pas atteint ce terme, mais n'empêchent point que le Prince dont il s'agit, n'ait pu régner beaucoup au delà de ce terme.

XII. Sixieme preuve, tirée de l'affection qu'Artaxerxès témoigna aux Juifs.

» L'affection qu'Artaxerxès témoigna aux Juifs eſt encore une preuve » qu'il eſt le même que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther. On ſait qu'il » permit à Eſdras & à tous ceux des Juifs qui le voulurent, de s'en » retourner dans leur patrie ; qu'il accorda à ce Prêtre & Docteur de » la loi, tout ce qu'il lui demanda en argent, en froment, en vin, » en huile & en ſel ; qu'il conſentit que Néhémias rebâtit les murs & » les portes de Jéruſalem ; & qu'il lui fit délivrer les bois néceſſaires » pour couvrir les tours du temple. » On pourroit même obſerver que ce fut *en la ſeptieme année de ſon regne* qu'il commença de ſe montrer favorable à Eſdras, c'eſt-à-dire, préciſément en la même année où Eſther devint l'épouſe d'Aſſuérus. Car quoiqu'elle ne lui ait point fait connoître alors de quel peuple elle étoit, elle pourroit néanmoins avoir contribué à favoriſer la demande d'Eſdras ; & d'ailleurs il ſeroit aſſez vraiſemblable que Dieu qui, par des vues de miſéricorde ſur ſon peuple, faiſoit monter Eſther ſur le trône, eût en même temps diſpoſé le Prince époux de cette Reine à recevoir favorablement la demande d'Eſdras.

XIII. Septieme preuve, tirée du mariage d'Aſſuérus avec Eſther.

» Tant de faveurs accordées aux Juifs par Artaxerxès, [en la *ſeptieme* » & en la *vingtieme* année de ſon regne,] nous portent naturellement » à croire que ce Monarque avoit épouſé une *femme Juive* ; & que

» Dieu ſe ſervit de cette circonſtance pour procurer quelque ſoula-
» gement à ſon peuple, qui avoit gémi ſi long-temps dans une dure
» captivité, & pour lui fournir les moyens de rétablir Jéruſalem, &
» ce qui manquoit encore à ſon ſaint temple. Il eſt vrai que Darius
» fils d'Hyſtaſpe fut favorable aux Juifs, ainſi que nous l'avons déjà
» remarqué; mais il ſe déclara en leur faveur dès la *ſeconde année* de
» ſon empire, ſelon le témoignage du Prophete Aggée : au lieu
» qu'Aſſuérus ne commença à favoriſer les Juifs qu'après *la troiſieme*
» *année* de ſon regne, & après ſon mariage avec cette Princeſſe. Nous
» venons de faire obſerver qu'il ne l'épouſa que dans *la ſeptieme année*,
» qui eſt préciſément celle où Artaxerxès commença de ſe rendre
» favorable aux Juifs.

XIV. Huitieme preuve, tirée du tribut qu'Aſſuérus impoſa aux peuples de ſes états.

» Ce qui eſt dit dans le Livre d'Eſther qu'Aſſuérus ſe rendit *toute*
» *la terre & les iſles tributaires*, (c'eſt-à-dire, la terre & les iſles de ſes
» Etats,) convient à Artaxerxès. Car quoique Darius fils d'Hyſtaſpe
» ait obligé les provinces de ſon Empire à lui payer tribut, ce qu'elles
» ne faiſoient point auparavant, & qu'à cauſe de cette impoſition les
» Perſes le regardaſſent comme un *Banquier* & un *Marchand*, qui avoit
» en quelque ſorte mis leur liberté à prix; cependant il ne fut pas ſeul
» à exiger ces ſortes d'impoſitions. Artaxerxès ſon petit-fils les augmen-
» ta, & en mit de nouveau, apparemment dans les pays où Darius
» ſon aïeul n'en avoit point mis d'abord. Strabon, de qui nous ſavons
» cette circonſtance du regne d'Artaxerxès, donne à ce Prince le nom
» de *Darius Longimanus*. Mais il n'y a point de doute que par ces
» termes il n'ait voulu marquer Artaxerxès à la longue main, à qui
» l'on donnoit auſſi quelquefois le nom de *Darius*. Une preuve bien
» ſenſible, c'eſt que Strabon, dans le même endroit fait connoître
» pourquoi on donna à ce Darius le ſurnom de *Longimanus*. » (C'étoit,
dit-il, le plus beau de tous les hommes, excepté la longueur de ſes
bras & de ſes mains, dont il touchoit même ſes genoux.) » Or de tous
» les Rois de Perſe, il n'y en a eu aucun à qui on ait donné ce ſurnom,
» qu'à Artaxerxès fils de Xerxès.

XV. Neuvieme & dixieme preuves, tirées de ce qu'Aſſuérus vivoit long-temps après la captivité de Jéchonias, & dans un temps où le temple de Jéruſalem ſubſiſtoit,

» Il eſt aiſé de montrer que les deux dernieres circonſtances du temps,
» que nous avons dit être propres à l'Aſſuérus d'Eſther conviennent
» parfaitement à Artaxerxès. Premiérement il eſt certain qu'il a vécu
» *long-temps après* la tranſmigration de *Jéchonias* à Babylone, puiſque
» ce fut ſous ſon regne & avec ſon agrément qu'Eſdras & Néhémias
» retournerent de Babylone à Jéruſalem. En ſecond lieu, il n'eſt pas
» moins conſtant que lorſque ce Prince monta ſur le trône, *le temple*
» de Jéruſalem ſubſiſtoit. Il avoit été rebâti (ou plutôt achevé) la
» ſixieme année du Roi Darius; les Prêtres & les Lévites en avoient
» déjà fait (alors) la dédicace.

» Au reſte l'opinion que nous ſoutenons, continue D. Ceillier,
» n'eſt pas ſeulement fondée ſur les rapports ſenſibles qu'il y a entre

» Aſſuérus mari d'Eſther, & Artaxerxès à la longue main; elle eſt » encore appuyée ſur le témoignage des plus anciens Auteurs. Dans la » plupart des Exemplaires Grecs le nom d'*Aſſuérus* que nous liſons » dans notre Vulgate & (*Achſuerus*) dans l'Hébreu au commencement » du Livre d'Eſther, eſt rendu par *Artaxerxès*. Mais ce dernier nom » paroit ſeul dans les fragments (du Livre) d'Eſther ſoit Grecs, ſoit » Latins (tirés de l'ancienne Verſion Latine faite ſur le Grec.) Ce qui » eſt une preuve, que ceux qui ont traduit ce Livre d'Hébreu en Grec, » liſoient dans leurs exemplaires *Artaxerxès* au lieu d'*Aſſuérus* (ou » *Achſuerus*;) ou au moins qu'ils étoient du ſentiment que ces deux » noms ne ſignifioient qu'une même perſonne. Joſeph qui avoit étudié » l'hiſtoire de ſa nation dans les originaux Hébreux, donne au mari » d'Eſther le nom d'*Artaxerxès* : » (ou plutôt attribue à Artaxerxès fils & ſucceſſeur de Xerxès, ce que le Livre d'Eſther dit d'Aſſuérus.) » Il eſt vrai qu'il marque que ſon nom propre étoit *Cyrus*, & que » celui d'*Artaxerxès* lui eſt venu des Grecs. Mais il ne le nomme jamais » *Aſſuérus*. (Si ce n'eſt que peut-être les Copiſtes aient mis en cet endroit *Cyrus* pour *Aſſuerus* : car on ne voit point ailleurs que ce Prince ait été nommé *Cyrus*.) » Sulpice Severe ne connoiſſoit point » non plus *Aſſuérus*, & il met l'hiſtoire d'Eſther ſous le regne d'*Ar-* » *taxerxès* ſecond du nom, qu'il dit être celui qui permit qu'on rebâ- » tît Jéruſalem : ce qui convient à Artaxerxès à la longue main. » D. Ceillier rapporte en note le paſſage même de Sulpice Severe, (*a*) & il ajoute : » Nous ne connoiſſons que deux Rois de Perſe de ce nom, » *Artaxerxès à la longue main*, & *Artaxerxès Mnémon*. Le premier » permit à Néhémie de rebâtir les murs & les portes de Jéruſalem. » Ainſi Sulpice Severe ſe trompe en attribuant à Artaxerxès Mnémon » ce qui ne convient qu'à ſon pere. » Mais il eſt aiſé de voir que c'eſt ici D. Ceillier qui lui-même ſe trompe en attribuant à Sulpice Severe cette mépriſe. Sulpice Severe dit ſimplement que comme il a trouvé *deux princes de ce nom* entre les Rois de Perſe, il a été fort embarraſſé de ſavoir auquel des deux il rapporteroit cette hiſtoire ; mais que cependant il lui a paru qu'il devoit la rapporter à *celui ſous qui Jéruſalem fut rebâtie* : & c'eſt bien Artaxerxès Longuemain. Ainſi il ne la rapporte point à Artaxerxès Mnémon, mais bien expreſſément à Artaxerxès Longuemain.

XVI. Autorités par leſquelles D. Ceillier confirme ces dix preuves.

(*a*) *Hoc temporum tractu Heſter atque Judith fuiſſe arbitramur. Quarum quidem actus quibus potiſſimùm regibus connectam, non facilè perſpexerim. Nam cùm Heſter ſub Artaxerxe rege referatur, porrò duos hujus nominis Perſarum reges fuiſſe reperi, multa cunctatio eſt, cujus hæc temporibus applicetur. Mihi tamen viſum eſt, huic Artaxerxi ſub quo Hieroſolyma eſt reſtituta, Heſter hiſtoriam connectere. Sulpic. Sev. hiſt. ſacr. lib. 2. c. 12.*

XVII. Réponſe de D. Ceillier à l'objection priſe de l'âge de Mardochée.

» Il faut cependant l'avouer, ajoute D. Ceillier ; notre ſentiment » n'eſt point ſans difficulté. Mais la ſeule qui mérite d'être examinée » eſt celle que l'on forme à l'occaſion de *l'âge de Mardochée*, oncle » d'Eſther. On prétend qu'ayant été *transféré à Babylone avec le Roi* » *Jéchonias*, l'an du monde 3405, (ſelon Uſſérius, 599 avant l'Ere » Chrétienne Vulgaire,) il n'étoit guere en état de faire ſa Cour à » Artaxerxès, l'an 3533 (troiſieme année d'Artaxerxès,) puiſqu'alors » il auroit eu plus de cent trente-ſix ans, quand même on ne lui don- » neroit que huit ou dix ans lorſqu'il vint en captivité. Mais on peut » ſe tirer de cet embarras en diſant conformément au Texte Hébreu, » que ce ne fut pas Mardochée qui fut emmené à Babylone, mais ſon » aïeul, (ou plutôt ſon biſaïeul ;) que pour lui il nâquit à Suſes pen- » dant la captivité. Voici l'Hébreu à la lettre ſelon l'édition des Poly- » glottes d'Angleterre : *Il y avoit dans la métropole de Suſes un homme* » *Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis,* » *de la race de Jémini, qui avoit été transféré de Jéruſalem dans le temps* » *que Nabuchodonoſor Roi des Babyloniens avoit enlevé Jéchonias Roi* » *de Juda.* Or en diſant que Cis aïeul (ou plutôt biſaïeul) de Mardo- » chée fut mené en captivité, il eſt aiſé de concevoir que Mardochée » étoit encore aſſez jeune ſous le regne d'Artaxerxès, pour vivre en » homme de Cour, & pour s'acquitter des emplois que ce Prince lui » donna. »

XVIII. Concluſion de cette premiere partie.

Voilà tout ce que dit Dom Ceillier ; & ces motifs m'ont paru ſupérieurs à ceux que l'on allegue en faveur de Darius fils d'Hyſtaſpe ; ils ſeroient peut-être même ſuffiſants à l'égard de ceux qui n'auroient point de préjugés contraires. Mais comme j'ai moi-même favoriſé l'un de ces préjugés, en réfutant les objections que M. l'Abbé de Vence alléguoit contre Darius fils d'Hyſtaſpe & les preuves qu'il produiſoit en faveur d'Artaxerxès-Longuemain, j'ai cru devoir examiner ce que M. l'Abbé de Vence auroit pu répondre à ce que je lui oppoſois alors. J'ai pris ſur moi de le juſtifier en répondant aux objections que l'on peut faire contre ſon ſentiment qui eſt auſſi celui de Dom Ceillier : & j'ai cru que cette diſcuſſion qui balance les motifs allégués pour & contre ſeroit utile à mes lecteurs ; je vais donc mettre ſous leurs yeux les objections & les preuves de M. l'Abbé de Vence, ce que j'y oppoſois, & ce que l'on peut répondre pour le juſtifier. Ainſi après avoir expoſé les preuves de Dom Ceillier ; je vais juſtifier celles de M. l'Abbé de Vence, & confirmer ainſi le ſentiment que l'un & l'autre ont ſoutenu.

II. PARTIE.

Juſtification des preuves de M. l'Abbé de Vence, contre Darius fils d'Hyſtaſpe, & en faveur d'Artaxerxès-Longuemain.

I. Plan de cette ſeconde partie.

QUand je dis que j'entreprends de juſtifier les preuves de M. l'Abbé de Vence, mon deſſein n'eſt pas de diſſimuler ce qu'elles peuvent avoir de foible, peut-être même de faux. Car il faut avouer qu'il affoiblit lui-même quelquefois ſes preuves par la maniere dont il les préſente : & ce fut ce foible ou même ce faux, qui me donna alors ſur lui un avantage qui me ſéduiſit. Car parce qu'il me parut défendre foiblement Artaxerxès, je crus devoir alors m'attacher à Darius. Mais aujourd'hui abandonnant Darius pour ſuivre Artaxerxès, je vais eſſayer de démêler ce qu'il y a de fort & de foible, de vrai ou de faux dans les objections auxquelles je répondois, & dans les preuves que je combattois.

II. Objections de M. l'Abbé de Vence contre Darius. Premiere objection, priſe de ſon édit en faveur des Juifs. A quoi ſe réduit l'avantage qui réſulte de cette objection.

M. l'Abbé de Vence commence par obſerver que *Darius fils d'Hyſtaſpe fut favorable aux Juifs dès la ſeconde année de ſon regne*, & que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther ne les connut que *la douzieme année de ſon regne* ; & il n'eſt pas naturel, continue-t-il, de croire qu'Aman eut jamais pu obtenir de Darius fils d'Hyſtaſpe l'Edit ſanglant qu'il fit expédier par Aſſuérus, contre tous les Juifs répandus dans toute l'étendue de ſon Empire. Darius leur fut toujours favorable, & on n'auroit jamais pu le prévenir contr'eux après l'Edit qu'il donna en leur faveur pour le rétabliſſement du Temple.

On ſent aiſément le foible de cette premiere objection, & combien il me fut aiſé d'y répondre lorſque je ſoutenois le parti de Darius. M. l'Abbé de Vence, diſois-je, n'évite point cette prétendue difficulté, lorſqu'il préfere de dire que l'Aſſuérus dont il s'agit, eſt Artaxerxès-Longuemain. Car on peut lui faire une ſemblable objection. *Artaxerxès-Longuemain*, lui dira-t-on, *fut favorable aux Juifs dès la ſeptieme année de ſon regne ;* & vous prétendez que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther ne les connut que dans *la douzieme année de ſon regne.* S'il n'eſt pas naturel de croire qu'Aman eût jamais pu obtenir de Darius fils d'Hyſtaſpe un édit ſanglant contre les Juifs après l'édit que ce Prince avoit donné en leur faveur en la ſeconde année de ſon regne ; ſera-t-il plus naturel de croire qu'Aman ait pu obtenir d'Artaxerxès-Longuemain cet Edit ſanglant ; après l'Edit favorable que ce Prince avoit accordé aux Juifs, en la ſeptieme année de ſon regne ? La réponſe que M. de Vence pourroit faire à cette objection, ſera celle que nous ferons à l'objection

qu'il nous oppoſe. Le même Prince peut être en des diſpoſitions différentes ſelon les temps & les circonſtances. Quoique Darius ait donné un Edit favorable aux Juifs en la ſeconde année de ſon regne, il a pu accorder aux ſollicitations d'Aman ſon favori un Edit fort différent, en la douzieme année de ſon regne.

Je reprends donc aujourd'hui, & je dis aux défenſeurs de Darius fils d'Hyſtaſpe: Vous êtes donc obligés de convenir que le même Prince peut être en des diſpoſitions différentes ſelon les temps & les circonſtances. Si Darius a pu changer de diſpoſition envers les Juifs; Artaxerxès a donc pu en changer auſſi. Si l'Edit de la ſeconde année de Darius n'empêche point qu'il n'ait pu en donner un fort différent en la douzieme année; l'Edit de la ſeptieme année d'Artaxerxès n'empêchera point qu'il n'ait fait en ſa douzieme année ce que vous ſuppoſez que Darius fit dans la ſienne. Ainſi à cet égard vous n'avez aucun avantage ſur nous. Vous avez à vous défendre de la même objection que vous formez contre nous: & ſi notre réponſe devient la vôtre, la vôtre devient auſſi la nôtre. Nous avons au contraire ſur vous ici cet avantage, que votre Edit de la *ſeconde année de Darius* eſt ſûrement antérieur à l'élévation d'Eſther qui ne devint épouſe d'Aſſuérus que dans la *ſeptieme année* de ſon regne; au lieu que dans notre hypotheſe, l'élévation d'Eſther en la *ſeptieme année* d'Aſſuérus ſe trouve concourir préciſément avec l'Edit qu'Artaxerxès donna en faveur des Juifs dans cette même année. Vous nous répondrez peut-être que l'Ecriture ne marque point la liaiſon de ces deux événements. Nous répliquons que l'Ecriture ne dit pas tout; que ſon ſilence ne détruit point la poſſibilité d'une connexité dont elle ne parle pas: & qu'enfin quoiqu'il en ſoit de cette connexité, vous êtes obligé d'avouer que le même Prince peut avoir dans un temps favoriſé les Juifs, & enſuite conſenti à la demande d'un courtiſan qui les noirciſſant à ſes yeux demandoit leur perte. Si ce Prince a pu être Darius, il a pu être également Artaxerxès. D'ailleurs il eſt remarquable qu'Aman ne nomme point les Juifs en les dénonçant au Prince comme un peuple dangereux; & c'eſt lui ſeul qui les nomme dans l'Edit qu'il dreſſe contr'eux ſous le nom du Prince. Cet artifice ſuppoſe qu'il avoit déjà preuve des diſpoſitions favorables du Prince à l'égard de ce peuple. Ainſi Artaxerxès ne ſe contredit point; mais il ſe laiſſe tromper par Aman, qui abuſant de la confiance du Prince, veut perdre ceux que le Prince a déjà favoriſés.

III. Seconde objection, priſe de ce qu'aucune des femmes de Darius ne reſſemble à Eſther. Force de cette objection.

» En ſecond lieu, dit M. l'Abbé de Vence, Hérodote rapporte que » Darius eut trois femmes; la premiere qu'il avoit épouſée n'étant » que ſimple particulier, étoit *fille de Gobrias*; & elle ne peut cer- » tainement être la Reine Eſther, puiſqu'il ne ſe maria avec elle que » lorſqu'il fut ſur le trône. La ſeconde étoit *Atoſſa* fille de Cyrus; » elle ne peut être non plus la même qu'Eſther, qui n'étoit point

» fille de Roi. La troiſieme s'appelloit *Parmis*, & étoit fille de Smer-» dis. »

On apperçoit encore aiſément le foible de cette objection; & l'on comprend qu'il ne me fut pas fort difficile d'y répondre. M. l'Abbé de Vence, diſois-je, a lui-même reconnu ailleurs, que ſelon le même Hiſtorien, Darius avoit encore une autre femme qu'il aimoit beaucoup, & qui étoit nommée *Artiſtone*; & c'eſt celle là que l'on ſuppoſe être *Eſther*. Il eſt vrai qu'il remarque qu'Hérodote prétend qu'*Artiſtone* étoit *ſœur d'Atoſſe*, & comme elle fille de Cyrus; & que ceux qui ſuppoſent que cette femme eſt Eſther, ſont obligés de dire qu'Hérodote s'eſt trompé lorſqu'il a dit que cette Artiſtone étoit fille de Cyrus. Mais ſi d'ailleurs il eſt prouvé que l'Aſſuérus dont il s'agit ne peut être que Darius fils d'Hyſtaſpe, il y aura aſſez lieu de croire qu'Artiſtone eſt en effet la même qu'Eſther, dont Hérodote a pu ignorer la naiſſance.

Je reprends aujourd'hui, & je dis aux défenſeurs de Darius : Vous êtes donc obligés de reconnoître qu'Hérodote même dont vous réclamez le ſuffrage, vous déſavoue. Vous ſuppoſez qu'il a parlé d'*Eſther*; il vous ſoutient que la Princeſſe que vous prenez pour Eſther, étoit une *fille de Cyrus*. Vous prétendez qu'en cela il s'eſt mépris : mais prouvez-nous ſa mépriſe. Vous êtes réduits à nous dire : Si Aſſuérus eſt Darius, donc cette Princeſſe doit être Eſther. Mais prouvez-nous que cet Aſſuérus ſoit Darius.

IV. Troiſieme objection, priſe des Macédoniens dont il eſt parlé dans les fragments du livre d'Eſther. A quoi ſe réduit l'avantage qui réſulte de cette objection.

» Troiſiémement, dit M. l'Abbé de Vence, tout ce qu'on lit dans » les fragments du Livre d'Eſther du deſſein qu'avoit Aman, *de* » *faire paſſer le ſceptre des Perſes aux Macédoniens* ne peut s'accorder » avec le temps du regne de Darius fils d'Hyſtaſpe; car du temps de » ce Roi, les Macédoniens ne pouvoient faire aucun ombrage au » royaume de Perſe.

On peut s'appercevoir que cette objection ne paroît pas préſentée plus avantageuſement que les deux autres. Je répondis : Tout ce qu'on lit ſur ce point ſe réduit à ces quatre mots : (*a*) *Et regnum Perſarum transferret in Macedonas* : & M. l'Abbé de Vence même remarque qu'un Auteur célebre (*b*) a prétendu qu'il ne s'agit pas ici des Macédoniens d'Europe, mais d'autres peuples de même nom dans l'Aſie mineure; & que ce même Auteur montre que Pline a connu des *Macédoniens Caduéniens* dans la Lydie, des *Macédoniens Hyrcaniens* dans l'Ionie, des *Macédoniens Aſchylaces* dans l'Eolide, & enfin des *Myſo-Macédoniens* dans la Myſie : en ſorte que preſque toutes les iſles de l'Aſie mineure qui ſont baignées par la mer Egée, & le pays qui s'étend de là juſqu'au royaume de Créſus étoient remplis de *Ma-*

(*a*) *Eſth.* XVI. 14. = (*b*) *Harduin. Chron. Vet. Teſtam. p.* 123.

cédoniens. Or tout ce pays étoit alors fort connu des Perſes. Darius fils d'Hyſtaſpe y fit la guerre long-temps, comme on le voit dans Hérodote.

Je reprends aujourd'hui, & je dis aux défenſeurs de Darius : Si vous croyez avoir beſoin de recourir à ces Macédoniens d'Aſie, vous défendez mal votre cauſe : je veux ici vous donner tout l'avantage que vous pouvez deſirer. Non ; vous n'avez pas beſoin de ces gens là. Tous ces Macédoniens que l'on ſuppoſe alors fort connus des Perſes, ſont encore plus obſcurs que les Macédoniens d'Europe, dont la Monarchie avoit duré 471 ans, lorſque Alexandre mourut l'an 323 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, ayant été fondée par Catanus vers l'an 794 : leur monarchie ſubſiſtoit donc au temps de Darius & d'Artaxerxès ; & dès-lors il eſt aſſez probable que c'eſt de ceux-là qu'il eſt parlé dans les fragments du Livre d'Eſther. Si donc ce qui en eſt dit, peut convenir au temps même de Darius ; il pourra convenir également ou même mieux encore au temps d'Artaxerxès dont le pere avoit porté la guerre chez les Grecs.

M. l'Abbé de Vence diſoit auſſi : » Il ne paroît pas qu'il faille avoir » recours à ces peuples répandus dans l'Aſie mineure, pour expliquer » ce que nous trouvons dans les fragments du Livre d'Eſther. Ces » Macédoniens diſperſés dans les diverſes provinces de l'Aſie mineure, » ne compoſoient point un Etat & un Royaume auquel on eût pu pen» ſer pour y tranſporter l'autorité & la puiſſance des Perſes. En met» tant l'hiſtoire d'Eſther au temps d'Artaxerxès-Longuemain, nous » pourrons la placer vers l'an 452 avant J. C. auquel temps le royau» me de Macédoine étoit déjà aſſez puiſſant pour faire prévoir qu'il » ſeroit un jour formidable aux Perſes.

M. l'Abbé de Vence en poſant ici l'an 452 avant J. C. ſe jettoit dans un embarras dont je me prévalus alors contre lui. M. l'Abbé de Vence, diſois-je, oublie que lorſqu'il a parlé du fameux Edit de la vingtieme année du regne d'Artaxerxès pour le rétabliſſement de Jéruſalem, il a placé cet Edit en la 453e. (ou 454e) année avant J. C., c'eſt-à-dire, deux ans avant le temps où il prétend placer ici l'hiſtoire d'Eſther. Or ſi, ſelon M. l'Abbé de Vence, il n'eſt pas naturel de placer l'hiſtoire d'Eſther ſous le regne de Darius fils d'Hyſtaſpe, après l'Edit donné par ce Prince en la *ſeconde année* de ſon regne, comment pourra-t-on placer l'hiſtoire d'Eſther ſous le regne d'Artaxerxès-Longuemain, non ſeulement après l'Edit de la *ſeptieme année* du regne de ce Prince, mais encore après l'Edit de la *vingtieme année* ?

Je reprends aujourd'hui, & je dis : M. l'Abbé de Vence a ſans doute mal calculé les années d'Artaxerxès ; & je n'entreprends point de juſtifier ſa chronologie. Lorſque nous diſcuterons les ſoixante & dix ſemaines de Daniel, nous verrons que l'Edit de la vingtieme année

née d'Artaxerxès qui en eſt l'époque, doit tomber en l'année 454 avant l'Ere Vulgaire. Delà je conclus que la douzieme année de ce Prince doit tomber vers l'an 462 avant l'Ere Vulgaire. C'eſt-là que ſe trouvera placée l'hiſtoire d'Eſther entre la ſeptieme & la vingtieme d'Artaxerxès.

Ainſi après avoir écarté ce qu'il y a de foible dans les objections que M. l'Abbé de Vence allegue contre Darius fils d'Hyſtaſpe, je paſſe aux preuves qu'il emploie en faveur d'Artaxerxès-Longuemain.

V. Preuves de M. l'Abbé de Vence en faveur d'Artaxerxès. Premiere preuve, tirée de ſes diſpoſitions favorables à l'égard des Juifs.

„ Tout le monde ſait, dit-il, combien cet Artaxerxès fut favorable „ aux Juifs; & on doit attribuer ces diſpoſitions de bonté, au crédit „ qu'Eſther avoit ſur l'eſprit de ce Prince. „

Cette premiere preuve n'étant point aſſez développée, je crus qu'il étoit fort aiſé d'y répondre. Artaxerxès, dis-je alors, fut favorable aux Juifs dès la *ſeptieme année* de ſon regne; & il eſt expreſſément remarqué qu'en la *ſeptieme année* d'Aſſuérus, (*a*) Eſther n'avoit encore découvert à ce Prince ni ſon pays ni ſon peuple; il paroît qu'elle ne le lui découvrit que dans la *douzieme année* de ſon regne, lorſqu'elle lui demanda grace pour ce même peuple qu'Aman vouloit exterminer.

Je reprends & je dis que quand elle n'auroit point eu de part à l'Edit de la *ſeptieme année*, elle aura pu contribuer du moins à l'Edit de la *vingtieme année*. On peut même remarquer que Néhémias fait aſſez connoître qu'en effet la reine de ce temps-là s'intéreſſa à ſa demande (*b*) Je ne pretends pas aſſurer que cette reine ſoit Eſther; mais je dis ſeulement que cela pouvoit être. J'ajoute que même dès la *ſeptieme année*, ſans faire connoître qu'elle fût de la nation Juive, elle put s'intéreſſer à la demande d'Eſdras en faveur de cette nation; de maniere que rien n'empêche qu'elle n'ait pu contribuer aux deux Edits de la *ſeptieme* & de la *vingtieme* année.

Je rappellois enſuite la maniere dont M. l'Abbé de Vence calcule les années d'Artaxerxès, & comparant ce qu'il en dit en différents endroits, je le mettois en contradiction avec lui-même; je le pouſſois dans un défilé, d'où vraiſemblablement il auroit eu peine à ſe tirer. Mais je répete que je n'entreprends point d'expliquer ni de juſtifier ſa Chronologie. Je viens de faire obſerver que la vingtieme année d'Artaxerxès doit tomber vers l'an 454 avant l'Ere Vulgaire; conſéquemment la douzieme vers l'an 462, & la ſeptieme vers l'an 467. En déterminant ainſi ces trois époques je ſuis entiérement hors du défilé où M. l'Abbé de Vence s'eſt mis.

VI. Seconde preuve, tirée de la Verſion Grecque attribuée aux Septante, qui donne à Aſſuérus le nom d'Artaxerxès.

» Il faut obſerver, continue M. l'Abbé de Vence, que l'Aſſuérus » d'Eſther eſt toujours appellé *Artaxerxès* dans la Verſion Grecque des » Septante, auſſi-bien que dans les additions; ce qui fait voir que dans » le temps où cette Verſion a été faite, on étoit perſuadé que l'Aſſué- » rus d'Eſther étoit le même qu'Artaxerxès-Longuemain. »

La concluſion, diſois-je, n'eſt pas juſte. Ce Prince pouvoit être nom-

(*a*) *Eſth.* II. 16. 20. (*b*) *Neh.* I. 6.

mé *Artaxerxès* ſans que ce fût celui que l'on ſurnomma *Longuemain*. Le nom d'*Artaxerxès* a été commun à pluſieurs Rois de Perſe ; & il y a de très-habiles gens qui croient qu'il leur étoit commun à tous de même que celui de *Pharaon* aux anciens Rois d'Egypte, & celui de *Céſar* aux Empereurs Romains. On remarque qu'*Artaxerxès* en Perſan ſignifie *grand guerrier*.

Je reprends, & je dis qu'il n'eſt point prouvé que ce nom d'*Artaxerxès* fût commun à tous les Rois de Perſe ; qu'on ne voit point que ce nom ait été donné à Darius fils d'Hyſtaſpe ; que le premier à qui il paroiſſe avoir été donné, ſelon le témoignage d'Eſdras, fut Smerdis le mage qui occupa le trône pendant ſept mois entre les regnes de Cambyſe & de Darius. Eſdras déſigne Cambyſe ſucceſſeur de Cyrus ſous le nom d'*Aſſuérus*, & enſuite Smerdis ſous le nom d'*Artaxerxès*, ou ſelon l'Hébreu *Artachſaſtha*. Après ceux-là, il place *Darius*, qui eut pour ſucceſſeur, Xerxès : & il vient à *Artaxerxès*-Longuemain, qu'il nomme en Hébreu *Artachſaſtha*, avec cette différence que pour le premier qu'il a déſigné ſous ce nom, il exprimoit les deux *s* par la lettre *Shin*, au lieu que pour celui-ci la derniere de ces deux *s* eſt écrite par un *Samech*, en ſorte que dans l'Hébreu ce n'eſt pas préciſément le même nom : & en effet on ne voit point que dans les Hiſtoriens profanes Smerdis le mage ait été nommé *Artaxerxès* ; d'ailleurs il ne régna que ſept mois. Ainſi ſelon le témoignage même d'Eſdras, le premier Roi de Perſe qui ait été connu ſous le nom d'*Artachſaſtha*, comme il l'écrit, eſt celui que les Grecs ont appellé *Artaxerxès*, & que l'on ſurnomma *Longuemain*, pour le diſtinguer de ceux qui vinrent enſuite, dont l'un fut ſurnommé *Mnémon*, & l'autre *Ochus*. On ne connoît que ces trois du nom d'*Artaxerxès*. Les deux derniers ſont venus trop tard pour être l'Aſſuérus du Livre d'Eſther ; cet Aſſuérus ne peut donc être qu'Artaxerxès-Longuemain, nommé dans la Verſion Grecque de ce Livre ſimplement *Artaxerxès*, non ſeulement parce que l'Auteur de ce livre ne lui donne aucun ſurnom, mais encore parce qu'étant le premier du nom, au moins chez les Grecs, il n'eut pas beſoin d'être diſtingué par un ſurnom dans le temps de ſon regne, ni même encore au delà juſqu'à ce qu'il en ſurvînt un autre du même nom.

VII. Troiſieme preuve, tirée du ſuffrage de Joſeph & des autres Auteurs qui ont reconnu dans Aſſuérus Artaxerxès Longuemain.

M. l'Abbé de Vence ajoute : » Joſeph a cru que l'Aſſuérus d'Eſther » étoit Artaxerxès-Longuemain ; c'eſt auſſi le ſentiment de Sulpice » Sévere, de Nicéphore dans ſa Chronique, de Suidas & de Zona» rus parmi les Anciens : & il a été ſuivi de pluſieurs habiles Ecrivains » plus récents. On peut là-deſſus conſulter Bellarmin, (*Lib. 1. de verbo* » *Dei ſcripto*,) Salien dans ſes Annales, Ménochius dans ſon Commen» taire, le ſavant P. Pétau dans ſes Livres *de Doctrina temporum*. «

A cela je repondois : ces Ecrivains plus récents ſe ſont autoriſés du témoignage des Anciens ; les Anciens ſe ſont autoriſés du témoignage de Joſeph ; & Joſeph pouvoit de même s'autoriſer du temoignage de

la Verſion Grecque, qui donnoit à ce Prince le nom d'*Artaxerxès*: ainſi en derniere analyſe l'unique témoignage que l'on puiſſe alléguer pour ce ſentiment eſt celui de la Verſion Grecque, & ce que l'on peut conclure de ce témoignage eſt que ce Prince étoit nommé *Artaxerxès*; mais on n'en peut pas conclure que ce fût Artaxerxès-Longuemain, ni que ce ne fût pas Darius fils d'Hyſtaſpe, puiſque ce Darius pouvoit auſſi lui-même être nommé *Artaxerxès*.

Je reprends, & je dis qu'on ne s'en eſt pas rapporté au ſeul témoignage de Joſeph & de la Verſion Grecque; mais que l'on a prouvé comme nous le faiſons aujourd'hui, que ce témoignage étoit bien fondé, & qu'en effet cet Aſſuérus ne pouvoit être qu'Artaxerxès-Longuemain.

VIII. Réponſe de M. l'Abbé de Vence à l'objection priſe du tribut impoſé ſur les iſles par Aſſuérus.

„ Il n'y a eu, continue M. l'Abbé de Vence, que l'autorité d'Uſ-
„ ſérius, qui a entraîné pluſieurs Savants, & les a déterminés à placer
„ l'événement dont il eſt queſtion, ſous le regne de Darius fils d'Hyſ-
„ taſpe. La principale raiſon ſur laquelle Uſſérius s'eſt fondé pour em-
„ braſſer ce ſentiment, eſt tirée de ce qui eſt dit dans le livre d'Eſ-
„ ther, que l'Aſſuérus qui régnoit pour lors, *avoit impoſé un tribut*
„ *ſur la terre ferme & ſur les Iſles*: (*a*) ce qui convient à Darius fils
„ d'Hyſtaſpe; car Hérodote rapporte la même choſe de ce Prince.
„ Mais on prétend que cet Hiſtorien s'eſt trompé, & qu'il a attribué
„ à Darius, ce qui ne convient qu'à Artaxerxès-Longuemain. En effet
„ Strabon, dont tout le monde connoît la fidélité & l'exactitude, aſ-
„ ſure que ce fut un Prince ſurnommé *Longuemain*, qui chargea les
„ peuples de cet impôt; & cela ne peut convenir qu'à Artaxerxès. Il
„ faut néanmoins avouer que dans les exemplaires imprimés de Stra-
„ bon, on lit *Darius*, mais le ſurnom de *Longuemain*, fait voir que
„ c'eſt une faute, & la ſuſcription que fait un Auteur, du Prince dont
„ il parle, ne peut convenir qu'à Artaxerxès-Longuemain.

Je crus pouvoir tirer avantage de l'aveu que fait ici M. l'Abbé de Vence. Je répondis donc: C'eſt-à-dire, que ceux qui prétendent que ce tribut fut impoſé par Artaxerxès-Longuemain, ſont obligés de dire qu'il y a faute, & dans Hérodote, qui attribue cela à Darius fils d'Hyſtaſpe, & dans Strabon, qui à la vérité attribue cela à un Prince ſurnommé *Longuemain*, mais en même temps donne à ce Prince le nom de *Darius*. Il faut qu'ils reprochent la même faute à Polyænus, qui dans ſon ouvrage des ſtratagêmes, dit auſſi que *Darius* fut le premier qui impoſa des tributs aux nations, comme le remarque Uſſérius. D'ailleurs Uſſérius fait auſſi obſerver que *les Iſles* conquiſes par Darius fils d'Hyſtaſpe, furent perdues par Xerxès ſon fils *avant la douzieme année de ſon regne*, au lieu que l'Aſſuérus du livre d'Eſther n'impoſa ce tribut aux Iſles qu'*après la douzieme année de ſon regne*; de

(*a*) *Eſth.* x. 1.

ſorte que l'Aſſuérus qui impoſa ce tribut *aux Iſles*, ne peut être que Darius fils d'Hyſtaſpe. D'où il ſuit qu'il n'y a faute ni dans Hérodote, ni dans Polyænus, mais ſeulement dans Strabon, où le ſurnom de *Longimanus* s'eſt gliſſé contre la vérité de l'hiſtoire.

Je reptends, & je dis qu'il ne s'agit pas ici du ſeul nom de *Longimanus*; que dans l'Ouvrage de Strabon, le motif de ce ſurnom eſt expliqué, & pris de la conformation des membres du Prince ainſi nommé, ce qui ne peut convenir qu'au ſeul Artaxerxès; qu'il eſt hors de toute vraiſemblance qu'on ait imaginé d'ajouter là le ſurnom de *Longuemain* & l'explication même de ce nom, ſi Strabon y avoit mis le nom de *Darius* qui jamais ne fut ainſi caractériſé, qui jamais ne fut ainſi nommé; que ce ſurnom de Longuemain ainſi expliqué réclame viſiblement en faveur d'*Artaxerxès* qui ſeul mérita ce ſurnom & ſeul fut ainſi appellé, que ſi l'on ne veut point avouer qu'il y ait faute dans Hérodote & dans Polyænus, il ſeroit peut-être encore poſſible de les concilier avec Strabon, en diſant que Darius fut le premier Roi de Perſe qui mit cet impôt ſur les peuples de ſes Etats; mais que cet impôt ayant ſouffert quelque interruption ſous le regne de Xerxès, Artaxerxès le rétablit; & c'eſt ce qui a pu donner lieu à Strabon de l'attribuer à ce Prince. La déroute de Xerxès ne priva pas entiérement ſes ſucceſſeurs de la poſſeſſion des Iſles conquiſes par Darius. S'ils perdirent celles qui étoient vers l'Occident, ils conſerverent au moins celles qui étoient à l'Orient, en ſorte que par la fameuſe *paix d'Antalcide* faite ſous Artaxerxès Mnémon, vers l'an 387 avant l'Ere Vulgaire, ſoixante & dix ans après la douzieme année d'Artaxerxès-Longuemain, il fut ſtipulé que les Perſes retiendroient la poſſeſſion de toutes les villes Grecques d'Aſie, & notamment *des iſles de Cypre & de Clazomene*, qui n'étant pas voiſines, forment les deux extrêmités d'un quart de cercle qui embraſſe preſque toutes les iſles orientales. On ne peut donc pas dire que les Perſes ceſſerent de les poſſéder depuis Xerxès, puiſqu'ils les poſſédoient encore ſous Mnémon à qui elles furent conſervées.

IX. Réponſe de M. l'Abbé de Vence à l'objection priſe de l'âge de Mardochée. Lui-même lui fait perdre ſa force.

M. l'Abbé de Vence continuant de ſoutenir qu'Aſſuérus eſt Artaxerxès-Longuemain; dit: „ Il n'y a qu'une difficulté à oppoſer à ce ſentiment: „ elle eſt tirée de ce qui eſt dit de Mardochée, Chap. II. ℣. 6. ſavoir „ qu'il avoit été *transféré de Jéruſalem au temps que Nabuchodonoſor „ Roi de Babylone y avoit fait amener Jéchonias Roi de Juda*; ce qui „ arriva l'an du Monde 3405, [ſelon Uſſerius; 599 avant l'Ere Vul- „ gaire;] & ſelon notre maniere de compter, la douzieme année du „ regne d'Aſſuérus ou Artaxerxès-Longuemain, concourt avec l'an du „ Monde 3550, [avant l'Ere Vulgaire 454.] Il y a donc 145 ans „ depuis la captivité de Jéchonias juſqu'au temps où Mardochée fut „ élevé en gloire & en honneur par le Roi de Perſe. Si l'on ſuppoſe „ qu'il avoit dix ans lorſqu'il fut transféré avec Jéchonias, (& on ne

„ peut lui en donner moins,) il faudra avouer qu'il étoit âgé de 155
„ ans dans le temps qu'il fut établi premier Miniſtre de tout le royaume
„ de Perſe ; ce qui n'eſt point du tout croyable. „

M. l'Abbé de Vence répond enſuite ſi foiblement à cette objection, que je crus gagner beaucoup en le laiſſant pourſuivre. M. de Vence, diſois-je, a ſenti toute la force de l'objection, & tout le foible de la réponſe. Et je continuois de rapporter ſes expreſſions.

„ Pour *réſoudre*, ou du moins *diminuer* cette difficulté, dit M. de
„ Vence : on dit que ce n'eſt point de Mardochée que l'Ecriture aſſure
„ qu'il fut transféré, mais de Cis ſon biſaïeul. *Il y avoit alors*, dit le
„ texte ſacré, *un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de*
„ *Séméi, fils de Cis, de la race de Jémini, qui avoit été transféré de*
„ *Jéruſalem, au temps où Nabuchodonoſor Roi de Babylone, y avoit*
„ *fait amener Jéchonias Roi de Juda.* „

M. de Vence, diſois-je, ne ſe flatte pas de pouvoir *réſoudre* la difficulté, mais ſeulement de la *diminuer*. On ſuppoſe donc que ce ne fut pas Mardochée qui fut transféré, mais Cis ſon biſaïeul. Mais écoutons M. de Vence ; il va lui-même répondre à cela & ajouter une nouvelle force à l'objection.

„ Ce pronom, *qui avoit été transféré*, pourroit abſolument, dit
„ M. de Vence, ſe rapporter non à Mardochée, qui dans la conſtruc-
„ tion paroît le plus éloigné, mais à Cis qui précede immédiatement ;
„ mais ce que nous liſons au Chap. XI. ℣. 3. & 4. doit nous déterminer
„ à entendre de Mardochée ce que quelques-uns veulent rapporter à
„ Cis ſon biſaïeul. Voici comme il eſt parlé de Mardochée : *C'étoit un*
„ *Juif, qui demeuroit dans la ville de Suſes, & qui devint un homme*
„ *puiſſant, & des premiers de la cour du Roi : il étoit du nombre des*
„ *captifs que Nabuchodonoſor avoit transférés de Jéruſalem avec Jéchonias*
„ *Roi de Juda.* Il paroît que l'on doit conclure de ces deux paſſages
„ conférés enſemble & réunis, que Mardochée étoit un de ceux qui
„ avoient été emmenés captifs du temps de Jéchonias ; & qu'ainſi il n'a
„ pu vivre juſqu'au temps d'Artaxerxès-Longuemain ; d'où il s'enſuit
„ que ce Roi ne peut être l'Aſſuérus dont il eſt parlé dans le Livre
„ d'Eſther. „

Je tirois grand avantage de toutes ces expreſſions. C'eſt M. l'Abbé de Vence, diſois-je, qui preſſe ainſi lui-même l'objection. Voyons comment il pourra, ſinon la *réſoudre*, du moins la *diminuer*.

„ Si l'on pouvoit faire quelque fond ſur ce que les Juifs diſent, con-
„ tinue M. l'Abbé de Vence, nous pourrions répondre avec quelques
„ Interpretes qui les ont ſuivis, que Mardochée a vécu 198 ans ; &
„ qu'ainſi il eſt parvenu juſqu'au temps du regne d'Artaxerxès, & qu'il
„ a été en état de remplir tous les emplois que ce Prince lui confia,
„ après avoir reconnu ſa fidélité, & les ſervices importants qu'il lui
„ avoit rendus ; cet âge peut paſſer pour extraordinaire dans le temps dont

„ nous parlons ; mais pluſieurs Interpretes ſe ſont crus obligés de donner „ encore un plus grand nombre d'années à Eſdras & à Néhémias, ainſi „ la choſe n'eſt pas abſolument impoſſible. „

M. l'Abbé de Vence, diſois-je, a lui-même ſenti tout le foible de cette réponſe : c'eſt pourquoi il ajoute ce qu'on va lire.

„ Mais nous aimons mieux dire avec quelques Ecrivains, que ce qui „ eſt marqué dans les textes que nous venons de rapporter, ne veut „ dire autre choſe ſinon que Mardochée étoit *du nombre des captifs qui* „ *demeuroient à Babylone*, & qu'il deſcendoit de ceux qui y avoient été „ tranſportés avec Jéchonias. Le but de l'Ecrivain Sacré étoit de mar- „ quer que Mardochée étoit du nombre des captifs de Babylone, quoi- „ qu'il ſe trouvât pour lors à Suſes dans la Perſe ; & il dit qu'il fut mené „ avec les captifs qui furent transférés avec Jéchonias, comme il eſt dit „ au I. Livre d'Eſdras, que *Zorobabel, Joſué & Néhémie retournerent* „ *à Jéruſalem du lieu de leur captivité, où ils avoient été menés par* „ *Nabuchodonoſor* ; & cependant ils n'avoient jamais été emmenés à „ Babylone ; mais ils étoient nés à Babylone de parents qui y avoient été „ tranſportés : il en étoit de même de Mardochée, que l'on peut dire „ avoir été emmené captif avec Jéchonias dans la perſonne de ſon aïeul „ Séméi, ou de ſon biſaïeul Cis. „

Je tirois encore avantage de tout cela. Et d'abord, diſois-je, on peut faire obſerver à M. l'Abbé de Vence qu'au I. Livre d'Eſdras, il n'eſt point dit que Zorobabel, Joſué & Néhémie retournerent à Jéruſalem *du lieu de leur captivité où ils avoient été menés par Nabuchodonoſor.* Mais il eſt dit : (*a*) *Voici le dénombrement des enfants d'Iſraël, qui étant partis du milieu des captifs que Nabuchodonoſor avoit transferés à Babylone, retournerent à Jéruſalem, & dans le pays de Juda, & revinrent avec Zorobabel, Joſué, Néhémias, &c.* Il n'eſt point dit que Zorobabel, Joſué, Néhémias euſſent été emmenés de Jéruſalem à Babylone. On ne peut donc pas dire qu'il en ſoit de Mardochée comme de Zorobabel, Joſué & Néhémias. Ainſi quand il eſt dit de Mardochée qu'*il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonoſor avoit transferés de Jeruſalem avec Jéchonias Roi de Juda* ; ou même qu'il avoit été lui-même *transféré de Jéruſalem au temps où Nabuchodonoſor Roi de Babylone y avoit fait amener Jéchonias Roi de Juda* : l'exemple de Zorobabel, de Joſué & de Néhémias ne prouve point que cela puiſſe ſignifier que Mardochée avoit été emmené captif avec Jéchonias dans la perſonne de ſon aïeul Séméi ou de ſon biſaïeul Cis. Mais d'ailleurs s'il eſt prouvé que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther ne peut être Artaxerxès-Longuemain, en vain s'efforce-t-on de prolonger les jours de Mardochée juſqu'au temps d'Artaxerxès-Longuemain.

(*a*) *Eſdr.* II. 1. 2.

X. Obſervation qui rend à la réponſe de M. l'Abbé de Vence ſur l'âge de Mardochée toute la force qu'il pouvoit lui donner.

Je reprends, & je dis : Non, nous n'avons pas beſoin ici du texte d'Eſdras ; nous abandonnons l'avantage que M. l'Abbé de Vence vouloit en tirer. Nous ne prétendons point que Mardochée ait été emmené dans la perſonne de ſon aïeul ou de ſon biſaïeul. Nous ne cherchons point ici à *diminuer* la difficulté, mais nous prétendons la *réſoudre*. Nous ne convenons point que le texte du Livre d'Eſther diſe que *Mardochée fut emmené avec Jéchonias* ; mais nous ſoutenons que le texte ne dit cela que de *Cis* biſaïeul de Mardochée : & quand le texte des fragments dit que *Mardochée étoit du nombre des captifs emmenés par Nabuchodonoſor*, nous ne convenons point que cela ſignifie qu'il avoit été emmené avec eux ; mais nous ſoutenons que cela fait entendre qu'il deſcendoit de ceux qui avoient été alors emmenés.

Voici le texte du Chap. II. tel que l'exprime la Vulgate. *Erat vir Judæus .... vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de ſtirpe Jemini, qui tranſlatus fuerat de Jeruſalem eo tempore quo Jechoniam Regem Juda Nabuchodonoſor Rex Babylonis tranſtulerat.* L'Hébreu eſt parfaitement conforme à cette Verſion : ce *qui tranſlatus fuerat* ſe lie naturellement au nom de *Cis* qui précede, comme le remarque très-bien le R. P. Houbigant ; & c'eſt s'écarter volontairement du ſens naturel du texte, que de prétendre, contre toute vraiſemblance, rapporter cette expreſſion à Mardochée, qui ſeroit encore trop âgé au temps même de Darius, s'il eut été emmené dès le temps de Jéchonias ; au lieu qu'étant arriere-petit-fils de Cis ſon aïeul qui avoit été alors emmené, il eut été peut-être trop jeune au temps de Darius ; mais ſous Artaxerxès Longuemain, il pouvoit être dans la maturité & la vigueur de l'âge ainſi qu'Eſdras & Néhémias qui alors ſont ſes contemporains.

La plus grande force de l'argument de nos adverſaires ſe tire du Chapitre XI. où la Vulgate dit : *Mardochæus .... erat de eo numero captivorum quos tranſtulerat Nabuchodonoſor Rex Babylonis de Jeruſalem cum Jechonia Rege Juda.* Mais d'abord il faut obſerver que ce paſſage ne ſe trouve point dans le texte Hébreu : il appartient aux fragments ajoutés dans le Grec. Ces fragments grecs ne pouvant être tout au plus qu'une Verſion d'un texte Hébreu que nous n'avons plus, ce n'eſt point par cette Verſion qu'il faut déterminer le ſens du Texte original que nous avons. D'ailleurs le R. P. Houbigant obſerve très-bien qu'on ne peut point prouver par ce texte que Mardochée ait été lui-même emmené par Nabuchodonoſor.

On pouvoit dire que Mardochée étoit *du nombre des captifs emmenés par Nabuchodonoſor au temps de Jéchonias*, comme on peut dire que les Juifs qui vivent aujourd'hui ſont du nombre de ceux qui ont été emmenés & diſperſés par les Romains après la ruine de Jéruſalem ſous Veſpaſien & ſous Adrien : c'eſt-à-dire, que comme les Juifs d'aujourd'hui deſcendent de ceux-là, de même Mardochée

deſcendoit de ceux qui avoient été emmenés captifs par Nabuchodonoſor. Ainſi les deux textes s'accordent parfaitement ſans que nous ſoyons obligés de donner à Mardochée un ſi grand âge.

Les trois générations depuis *Cis* emmené avec Jéchonias par Nabuchodonoſor juſqu'à *Mardochée* contemporain d'Eſdras & de Néhémias ſous Artaxerxès-Longuemain, répondent préciſément à celles qui ſe trouvent dans la maiſon ſacerdotale depuis *Saraïas* Pontife pendant la captivité de Jéchonias, juſqu'à *Joacim* Pontife au temps de Néhémias. Car voici le parallele des deux familles.

Généalogie de Joacim.	*Généalogie de Mardochée.*
SARAIAS,	CIS,
Pontife pendant la captivité de Jéchonias.	*emmené en captivité avec Jéchonias.*
JOSÉDEC,	SÉMÉI,
vivant dans la captivité.	*vivant dans la captivité.*
JOSUÉ,	JAIR,
Pontife au retour de la captivité ſous Cyrus.	*contemporain du Pontife Joſué ſous Cyrus.*
JOACIM,	MARDOCHÉE,
Pontife au temps de Néhémias ſous Artaxerxès-Longuemain.	*contemporain du Pontife Joacim, ſous Artaxerxès-Longuemain.*

Delà nous concluons que Mardochée contemporain d'Eſdras & de Néhémias, pouvoit bien n'être pas plus âgé qu'eux. Ainſi nous ſommes fort éloignés de lui donner beaucoup plus d'âge que ne lui en donnent ceux, qui en le plaçant ſous Darius, le ſuppoſent né dès le temps de Jéchonias; nous le ſuppoſons au contraire beaucoup plus jeune, comme étant né dans la captivité même, ainſi qu'Eſdras, Néhémias & Joacim.

XI. Précis de ce qu'on pouvoit oppoſer à M. l'Abbé de Vence contre Artaxerxès & en faveur de Darius.

Après avoir expoſé les preuves de M. l'Abbé de Vence & les réponſes que je croyois alors pouvoir lui faire en tirant avantage de tous les endroits foibles que j'y trouvois, je concluois l'examen de ſon ſentiment en réſumant les preuves que je croyois avoir contre Artaxerxès & en faveur de Darius. On peut prouver, diſois-je, que l'*Aſſuérus* du Livre d'Eſther n'eſt point Artaxerxès-Longuemain, d'abord par la difficulté d'accorder l'Edit donné contre les Juifs en la *douzieme année* d'Aſſuérus, avec les deux Edits donnés en faveur des Juifs en la *ſeptieme* & en la *vingtieme* année d'Artaxerxès-Longuemain. Car ſi on ſuppoſe avec M. l'Abbé de Vence que la *douzieme*

année

année d'Aſſuérus concoure avec l'an du monde 3550 (c'eſt-à-dire, 454 avant l'Ere Vulgaire;) ſelon ce même Auteur l'an du monde 3550 concourt avec la *vingtieme année* du regne d'Artaxerxès depuis ſon aſſociation à l'Empire : d'où il réſulteroit que l'Edit de la *douzieme année* d'Aſſuérus contre les Juifs, & l'Edit de la *vingtieme année* d'Artaxerxès pour les Juifs, ſeroient non ſeulement de la même année, mais encore du même mois. Or il eſt ſans vraiſemblance qu'il y ait eu une liaiſon auſſi intime entre ces deux événements, ſans qu'il en ſoit parlé dans l'Ecriture.

J'ajoutois : M. l'Abbé de Vence prétendroit-il détruire cette preuve en avançant la *douzieme année* dont il s'agit, c'eſt-à-dire, en ſuppoſant que cette *douzieme année* doit ſe prendre depuis qu'Artaxerxès fut aſſocié à l'Empire par ſon pere, en ſorte qu'elle concourra avec l'an du monde 3542 ſelon ſa chronologie : (c'eſt-à-dire, 462 avant l'Ere Vulgaire.) Mais nous ſerons toujours en droit de lui répliquer : Si vous penſez qu'il ne ſoit pas naturel de croire que Darius ait donné un Edit pour la perte des Juifs en la *douzieme année* de ſon regne, après celui qu'il avoit donné en leur faveur en la *ſeconde année*, c'eſt-à-dire, dix ans auparavant; ſera-t-il plus naturel de croire qu'Artaxerxès ait donné un Edit pour la perte des Juifs en la *douzieme année* de ſon regne, après celui qu'il avoit donné en leur faveur en la *ſeptieme année*, c'eſt-à-dire cinq ans auparavant. La difficulté qui vous arrête à l'égard de Darius, devient plus forte à l'égard d'Artaxerxès, puiſque ſous le regne de ce Prince, il y a moins d'intervalle entre les deux Edits.

Mais de plus, continuois-je, ſelon la remarque d'Uſſérius, Artaxerxès ne pouvoit impoſer tribut *à des iſles* que Darius ſon aïeul avoit conquiſes, mais que Xerxès ſon pere avoit perdues. Donc l'Aſſuérus qui impoſa ce tribut *aux iſles*, ne peut être Artaxerxès-Longuemain.

Et je concluois, en diſant : M. l'Abbé de Vence conviendra ſans doute, que ſi cet Aſſuérus n'eſt pas Artaxerxès-Longuemain, ce ne peut être que Darius fils d'Hyſtaſpe. Et en effet, ſelon la remarque du même Uſſérius, il n'y a que Darius fils d'Hyſtaſpe, qui ait non ſeulement impoſé, mais même pu impoſer *aux iſles*, ce tribut dont il eſt parlé dans le Livre d'Eſther; d'où il ſuit que l'Aſſuérus du Livre d'Eſther ne peut être que Darius fils d'Hyſtaſpe.

Ainſi prenant avantage du foible des objections & des preuves de M. l'Abbé de Vence, je croyois avoir démontré contre lui que cet Aſſuérus devoit être Darius fils d'Hyſtaſpe.

XII. Précis de la juſtification du ſentiment de M. l'Abbé de Vence contre Darius & en faveur d'Artaxerxès.

Je réprends aujourd'hui, & je dis : Nous abandonnons le défilé où M. l'Abbé de Vence s'eſt jetté en datant de la même année 3550 du monde, ou 454 avant l'Ere Vulgaire, l'Edit de la douzieme année d'Aſſuérus contre les Juifs, & celui de la vingtieme année d'Artaxerxès pour les Juifs.

Nous abandonnons même encore l'objection qu'il a prétendu tirer de l'oppoſition de ces deux Edits, conſidérés comme émanés de l'autorité d'un même Prince : ſoit que l'on tienne pour Darius, ſoit que l'on tienne pour Artaxerxès, la même objection ſe préſente, & de part & d'autre il faut avouer ou que le Prince a ignoré qu'il s'agiſſoit des Juifs, Aman ne les ayant pas nommés ; ou que le même Prince a pu en différents temps ſuivre différentes impreſſions : il y a preuve inconteſtable qu'Aſſuérus étoit capable de ſuivre ainſi différentes impreſſions, puiſqu'après avoir écouté les pernicieux conſeils d'Aman, il ſe rendit enſuite aux ſages conſeils de Mardochée.

Nous diſons donc aux défenſeurs de Darius : Vos plus forts arguments en faveur de Darius & contre Artaxerxès, ſe réduiſent à ceux que vous tirez de *l'âge de Mardochée* & du *tribut impoſé ſur les iſles par Aſſuérus*. Vous dites : Mardochée emmené avec Jéchonias auroit été trop âgé ſous Artaxerxès ; & ce Prince n'a pu impoſer ce tribut ſur des iſles que Xerxès ſon pere avoit perdues.

Nous répondons : Vous ſuppoſez gratuitement que Mardochée fut emmené avec Jéchonias, & que Xerxès perdit toutes les iſles conquiſes par Darius. Si Mardochée eut été emmené avec Jéchonias, il eut été déjà trop âgé dès le regne même de Darius : en craignant de le charger de trop d'années, vous lui en donnez vous-même plus qu'il n'en avoit. Le texte dit aſſez clairement que ce fut *Cis* ſon biſaïeul qui fut emmené avec Jéchonias, & alors Mardochée né dans la captivité ſe trouvera trop jeune peut-être au temps de Darius, mais d'un âge mûr au temps d'Artaxerxès, étant alors contemporain d'Eſdras & de Néhémias. Xerxès ayant voulu pouſſer ſes conquêtes plus loin que celles de Darius, perdit celles qu'il avoit prétendu y ajouter, mais non pas toutes celles que Darius avoit faites ; & les Perſes continuerent de dominer au moins ſur une partie des iſles de la Grece, qu'ils poſſédoient encore juſques ſous Artaxerxès Mnémon, à qui elles furent conſervées par la fameuſe paix d'Antalcide. Artaxerxès-Longuemain a donc pu impoſer un tribut ſur les iſles, comme avoit fait Darius ſon prédéceſſeur. Darius fils d'Hyſtaſpe le fit, ſelon Hérodote : Artaxerxès-Longuemain le fit, ſelon Strabon : cela n'eſt point contradictoire : l'un & l'autre l'ont fait : les revers que Xerxès avoit éprouvés ont pu interrompre ce tribut ; ce qui aura donné lieu à Artaxerxès de le renouveller.

Ainſi à l'égard de *ce tribut*, le même caractere convient également aux deux Princes ; mais à l'égard de *l'âge de Mardochée*, qui vous paroît décider en faveur de Darius, il décide au contraire en faveur d'Artaxerxès, qui d'ailleurs eſt mieux caractériſé dans l'Hébreu par le nom même d'*Axuérus* ou *Achſuérus*, d'où nous eſt venu dans la Vulgate *Aſſuérus*.

ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

Feſtin donné par Aſſuérus. La Reine Vaſthi refuſe d'y venir. Aſſuérus la répudie.

1. IN diebus Aſſueri, qui regnavit ab Indiа uſque Æthiopiam, ſuper centum viginti ſeptem provincias :

2. quando ſedit in ſolio regni ſui, Suſan civitas regni ejus exordium fuit.

3. Tertio igitur anno imperii ſui, fecit grande convivium cunctis principibus & pueris ſuis, fortiſſimis Perſarum, & Medorum inclytis, & præfectis provinciarum coram ſe,

1. AU " temps d'Aſſuérus, " qui a régné depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie, ſur cent vingt-ſept provinces, *arriva l'hiſtoire que je vais raconter.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

2. Lorſqu'il s'aſſit ſur le trône, & *qu'il prit poſſeſſion* de ſon royaume, Suſe étoit la *ville qu'il choiſit pour être la* capitale de ſon empire. "

3. La troiſieme année de ſon regne, il fit un feſtin magnifique à tous les princes *de ſa cour*, à tous ſes officiers, aux plus braves d'entre les Perſes, aux premiers d'entre les Medes, & aux gouverneurs des provinces, étant lui-même préſent.

℣. 1. Dans les exemplaires Grecs on lit au commencement de ce Livre le ſonge de Mardochée qui ne ſe trouve point dans l'Hébreu. C'eſt le premier des ſept fragments que l'on trouvera à la fin de ce Livre. Voyez ce qui a été dit ſur ces fragments dans la Préface.

Ibid. D. Calmet croit qu'Aſſuérus eſt ici le même que Darius fils d'Hyſtaſpe. M. l'Abbé de Vence prétend avec plus de vraiſemblance, que c'eſt Artaxerxès-Longuemain. Voyez la *Diſſertation* qui eſt à la tête de ce Livre.

℣. 2. Hébr. lorſque le Roi Aſſuérus s'aſſit ſur ſon trône royal qui étoit au château de Suſe : » c. à. d. lorſqu'il vint faire ſa réſidence au château de Suſe.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

4. *Il fit cette dépenſe* pour faire éclater la gloire & les richeſſes de ſon empire, & pour montrer la grandeur de ſa puiſſance. *Ce feſtin dura* long-temps, *ayant été continué* pendant cent quatre-vingt jours. "

4. ut oſtenderet divitias gloriæ regni ſui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ ſuæ, multo tempore, centum videlicet & octoginta diebus.

5. Et vers le temps où ce feſtin finiſſoit, le Roi invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suſe, depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un feſtin pendant ſept jours, dans le veſtibule de ſon jardin, & du bois qui avoit été planté de la main des Rois avec une magnificence royale. "

5. Cúmque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum qui inventus eſt in Suſan, à maximo uſque ad minimum : & juſſit ſeptem diebus convivium præparari in veſtibulo horti, & nemoris, quod regio cultu & manu conſitum erat.

6. On avoit tendu de tous côtés des tapiſſeries de fin lin, " de couleur de bleu céleſte, & d'hyacinthe, qui étoient ſoutenues par des cordons de fin lin, " teints en écarlate, qui étoient paſſés dans des anneaux d'ivoire, " & attachés à des colonnes de marbre. Des lits d'or & d'argent, *ſur leſquels on ſe mettoit pour manger*, étoient rangés en ordre ſur un pavé de porphyre & de marbre blanc, qui étoit embelli de pluſieurs

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aerii coloris, & carbaſini ac hyacinthini, ſuſtentata funibus byſſinis, atque purpureis, qui eburneis circulis inſerti erant, & columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque

℣. 4. On lit dans l'Hébreu, *diebus multis, octoginta & centum diebus* : ce qui ſemble être un pléonaſme occaſionné par quelque faute de Copiſte. En Grec on lit ſimplement : *diebus octoginta & centum.* Peut-être qu'au lieu de RBIM, *multis*, il faudroit lire SNIM, *duobus*. Cent-quatre-vingts jours ſont environ ſix mois ; cent-quatre-vingt-deux feroient préciſément vingt-ſix ſemaines.

℣. 5. Hébr. dans *le veſtibule ou dans* la Cour du jardin de ſon palais.

℣. 6. Autr. des voiles de couleur de bleu céleſte, de blanc & d'hyacinthe. » Hébr. autr. des voiles blancs, verds & de couleur d'hyacinthe.

Ibid. Litt. de byſſus ; » qui eſt une eſpece de ſoie.

Ibid. Hébr. d'argent.

aurei & argentei ſuper pavimentum ſmaragdino & pario ſtratum lapide, diſpoſiti erant: quod mirâ varietate pictura decorabat.

figures, avec une admirable variété." Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

7. Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vaſis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiâ regiâ dignum erat, abundans & præcipuum ponebatur.

7. Ceux qui avoient été invités *à ce feſtin* buvoient dans des vaſes d'or; & les viandes étoient ſervies dans des baſſins tous différents les uns des autres." On y préſentoit auſſi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, ſed ſicut rex ſtatuerat, præponens menſis ſingulos de principibus ſuis, ut ſumeret unuſquiſque quod vellet.

8. Nul ne contraignoit à boire ceux qui ne le vouloient pas; " mais le Roi avoit ordonné que l'un des grands de ſa cour fût aſſis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit *avec une entiere liberté*.

9. Vaſthi quoque regina fecit convivium feminarum in palatio, ubi rex Aſſuerus manere conſueverat.

9. La Reine Vaſthi fit auſſi un feſtin aux femmes dans le palais où le Roi Aſſuérus avoit accoutumé de demeurer."

10. Itaque die ſeptimo, cùm rex eſſet hilarior, & poſt nimiam potationem incaluiſſet mero, præcepit Maumam, & Bazatha,

10. Le ſeptieme jour, lorſque le Roi étoit plus gai *qu'à l'ordinaire*, & dans la chaleur du vin qu'il avoit bu avec excès, il commanda à Maümam, " Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zéthar, & Charchas, qui étoient les ſept

Ibid. Hébr. autr. ſur un pavé de différents marbres précieux. » L'hébreu diſtingue ici quatre ſortes de marbres; mais leur détermination particuliere eſt fort incertaine.

℣. 7. Hébr. autr. & ces vaſes *où l'on buvoit* étoient tous différents les uns des autres.

℣. 8. C'étoit la coutume des Perſes, que ceux qui étoient à table, buſſent autant que le roi du feſtin l'ordonnoit.

℣. 9. Hébr. autr. dans le palais d'Aſſuérus.

℣. 10. Hébr. Maüman.

eunuques officiers *ordinaires* du Roi Aſſuérus,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

& Harbona, & Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, ſeptem eunuchis, qui in conſpectu ejus miniſtrabant,

11. de faire venir devant le Roi la Reine Vaſthi, avec le diadême en tête, pour faire voir ſa beauté à tous ſes peuples, & aux premieres perſonnes *de ſa cour*, parce qu'elle étoit extrêmement belle.

11. ut introducerent reginam Vaſthi coram rege, poſito ſuper caput ejus diademate, ut oſtenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius; erat enim pulchra valdè.

12. Mais *Vaſthi, conſidérant cette démarche comme indigne de ſa qualité & de ſon honneur,* " elle refuſa *d'obéir*, & dédaigna de venir, ſelon le commandement que le Roi lui en avoit fait faire par ſes eunuques. Aſſuérus entra donc en colere *de ce refus de la Reine*; & étant tranſporté de fureur *contr'elle*,

12. Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, venire contempſit. Undè iratus rex, & nimio furore ſuccenſus,

13. il conſulta les ſages qui étoient toujours près de ſa perſonne, ſelon la coutume ordinaire à tous les Rois; par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce qu'ils ſavoient les loix & les ordonnances anciennes *du pays.*"

13. interrogavit ſapientes, qui ex more regio ſemper ei aderant, & illorum faciebat cuncta conſilio, ſcientium leges ac jura majorum.

14. (Or *entre ces ſages* les premiers & les plus proches *du Roi* étoient Charſéna, Séthar, Admatha, Tharſis, Marès, Marſana & Mamuchan, qui étoient les ſept principaux ſeigneurs des Perſes & des Medes, qui ne perdoient jamais le Roi de vue, " & qui avoient

14. (Erant autem primi & proximi, Charſena, & Sethar, & Admatha, & Tharſis, & Mares, & Marſana, & Mamuchan, ſeptem duces Perſarum at-

℣. 12. La loi du pays ne permettoit pas aux femmes d'honneur de ſe faire voir dans les feſtins.

℣. 13. Hébr. Ce Prince conſulta donc les ſages inſtruits des temps *anciens* : car dans toute affaire le Roi conſultoit ainſi ceux qui étoient inſtruits des loix & des jugements. Peut-être qu'au lieu de *ſcientes tempora*, HATIM, il faudroit lire comme à la fin du Verſet, *ſcientes legem & judicium*, DT UDIN. L'expreſſion *ſic enim* paroît ſuppoſer la même expreſſion des deux côtés.

℣. 14. Autr. qui étoient toujours en la préſence du Roi.

que Medorum, qui videbant faciem regis, & primi poſt eum reſidere ſoliti erant.)

15. Cui ſententiæ Vaſthi regina ſubjaceret, quæ Aſſueri regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, facere noluiſſet.

16. Reſpondit que Mamuchan, audiente rege, atque principibus : Non ſolùm regem læſit regina Vaſthi, ſed & omnes populos, & principes, qui ſunt in cunctis provinciis regis Aſſueri.

17. Egredietur enim ſermo reginæ ad omnes mulieres, ut contemnant viros ſuos, & dicant : Rex Aſſuerus juſſit ut regina Vaſthi intraret ad eum, & illa noluit.

18. Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Perſarum atque Medorum, parvipendent imperia maritorum : undè regis juſta eſt indignatio.

19. Si tibi placet, egrediatur edictum à facie

accoutumé de s'aſſeoir les premiers après lui.) Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

15. *Le Roi leur demanda donc* quelle peine méritoit la Reine Vaſthi, qui n'avoit point obéi au commandement que le Roi lui avoit fait faire par ſes eunuques.

16. Mamuchan répondit en préſence du Roi & des premiers de ſa cour : La Reine Vaſthi n'a pas ſeulement offenſé le Roi, mais encore tous les peuples, & tous les grands ſeigneurs qui ſont dans toutes les provinces du Roi Aſſuérus.

17. Car cette conduite de la Reine étant ſue de toutes les femmes, leur apprendra à mépriſer leurs maris, en diſant : Le Roi Aſſuérus a commandé à la Reine Vaſthi de venir ſe préſenter devant lui ; & elle n'a point voulu *lui obéir.*

18. Et à ſon imitation " les femmes de tous les grands ſeigneurs des Perſes & des Medes mépriſeront les commandements de leurs maris. Ainſi la colere du Roi eſt *très*-juſte. "

19. Si vous l'agréez donc, qu'il ſe faſſe un édit par votre ordre, & qu'il ſoit

℣. 18. Hébr. litt. *Et die hoc dicent.... omnibus principibus regis.* La Vulgate en mettant *hoc exemplo* ſuppoſe qu'au lieu de HIUM, *die*, qui en effet ne paroît guere convenir ici, on a lu CDBR, *ſecundùm verbum hoc* : les Princeſſes parleront ainſi à tous les Princes.

Ibid. Hébr. autr. & ainſi *on verra naître* le mépris *de la part des Princeſſes*, & l'indignation *de la part des Princes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

écrit, ſelon la loi des Perſes & des Medes qu'il n'eſt pas permis de violer, " que la Reine Vaſthi ne ſe préſentera plus devant le Roi ; mais que ſa couronne ſoit donnée à une autre qui en ſoit plus digne qu'elle :

tua ; & ſcribatur juxta legem Perſarum atque Medorum, quam præteriri illicitum eſt, ut nequaquam ultrà Vaſthi ingrediatur ad regem, ſed regnum illius, altera, quæ melior eſt illâ, accipiat.

20. & que cet édit ſoit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire, afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, rendent à leurs maris, l'honneur *qu'elles leur doivent.*

20. Et hoc in omne (quod latiſſimum eſt) provinciarum tuarum divulgetur imperium, & cunctæ uxores tam majorum quàm minorum, deferant maritis ſuis honorem.

21. Le conſeil de Mamuchan plut au Roi & aux grands *de ſa cour* : & pour exécuter ce qu'il lui avoit conſeillé,

21. Placuit conſilium ejus regi & principibus : fecitque rex juxta conſilium Mamuchan,

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de ſon royaume, en diverſes langues & en divers caracteres, ſelon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples différents de ſon royaume, afin que les maris euſſent tout pouvoir & toute autorité chacun dans ſa maiſon, & que cet édit fut publié parmi tous les peuples.

22. & miſit epiſtolas ad univerſas provincias regni ſui, ut quæque gens audire & legere poterat, diverſis linguis & litteris, eſſe viros principes ac majores in domibus ſuis, & hoc per cunctos populos divulgari.

℣. 19. Il paroit que chez les Perſes, les Edits faits avec ſolemnité & de l'aveu des Grands, ou des Conſeillers du Roi, étoient irrévocables.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Eſther devient l'épouſe d'Aſſuérus. Mardochée découvre la conſpiration des deux Eunuques.

1. His ita geſtis, poſtquàm regis Aſſueri indignatio deferbuerat, recordatus eſt Vaſthi, & quæ feciſſet, vel quæ paſſa eſſet.

2. Dixerúntque pueri regis ac miniſtri ejus : Quærantur regi puellæ virgines ac ſpecioſæ,

3. & mittantur qui conſiderent per univerſas provincias puellas ſpecioſas & virgines : & adducant eas ad civitatem Suſan, & tradant eas in domum feminarum ſub manu Egei eunuchi, qui eſt præpoſitus & cuſtos mulierum regiarum : & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad uſus neceſſaria.

4. Et quæcumque inter omnes oculis regis placue-

1. CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte, lorſque la colere du Roi Aſſuérus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit ſouffert ; *& il parut avoir envie de la rappeller auprès de lui.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

2. Alors les ſerviteurs & les officiers du Roi, *craignant qu'il ne la reprît*, lui dirent : Qu'on cherche pour le Roi des filles qui ſoient vierges & belles :

3. & qu'on envoie dans toutes les provinces des gens qui conſiderent les plus belles d'entre les jeunes filles qui ſont vierges, pour les amener dans la ville de Suſe, & les mettre dans le palais des femmes, " ſous la conduite de l'eunuque Egée, qui a ſoin de garder les femmes du Roi : là on leur donnera tout ce qui eſt néceſſaire, tant pour leur parure, que pour les autres beſoins. "

4. Et celle qui plaira davantage aux yeux du Roi ſera Reine à la place de

℣. 3. Hébr. & que le Roi donne ſes ordres aux commandants de toutes les provinces de ſon royaume, afin qu'ils prennent ſoin de faire raſſembler dans la ville de Suſe toutes les plus belles d'entre les filles qui ſont vierges ; qu'on les mette dans le palais des femmes, &c.

Ibid. Le terme hébreu traduit par *mundum muliebrem, &c.* s'entend particuliérement de l'uſage des parfums, dont il eſt parlé au ℣. 12. tout ce qui eſt néceſſaire pour ſe parfumer.

Vaſthi. Cet avis plut au Roi ; & il leur commanda de faire ce qu'ils lui avoient conſeillé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 471.

rit, ipſa regnet pro Vaſthi. Placuit ſermo regi : & ita, ut ſuggeſſerant, juſſit fieri.

5. Il y avoit *alors* dans la ville de Suſe un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la race de Jémini, "

5. Erat vir Judæus in Suſan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de ſtirpe Jemini,

6. qui avoit été transféré de Jéruſalem au temps où Nabuchodonoſor Roi de Babylone y avoit fait amener Jéchonias " Roi de Juda.

4. *Reg.* XXIV. 15.

6. qui tranſlatus fuerat de Jeruſalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonoſor rex Babylonis tranſtulerat.

7. Il avoit élevé auprès de lui la fille de ſon frere, " *nommée* Ediſſe, qui s'appelloit autrement Eſther : elle avoit perdu ſon pere & ſa mere : elle étoit parfaitement belle ; & elle avoit tout-à-fait bonne grace : ſon pere & ſa mere étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour ſa fille.

7. Qui fuit nutritius filiæ fratris ſui Ediſſæ, quæ altero nomine vocabatur Eſther, & utrumque parentem amiſerat : pulchra nimis, & decora facie. Mortuiſque patre ejus ac matre, Mardochæus ſibi eam adoptavit in filiam.

8. Cette ordonnance du Roi ayant donc été publiée par-tout, lorſqu'on amenoit à Suſe pluſieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena auſſi Eſther entre les autres, afin qu'elle fût

Av. l'Ere Chr. Vulg. 470.

8. Cúmque percrebuiſſet regis imperium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Suſan, &

✝. 5. c. à. d. de la tribu de Benjamin.

✝. 6. ou Joachin. 4. *Reg.* XXIV. 6. 15. La diſtance des temps donne lieu de préſumer que ce ne fut pas Mardochée, mais Cis ſon biſaïeul qui fut ainſi transféré avec Jéchonias. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation* précédente.

✝. 7. L'Hébreu & le Grec : fille de ſon oncle paternel. C'eſt-à-dire, que dans le Latin au lieu de *fratris ſui*, il faudroit lire, *fratris patris ſui*, comme le Grec l'exprime en le nommant *Aminadab*.

Egeo traderentur eunucho; Eſther quoque inter ceteras puellas ei tradita eſt, ut ſervaretur in numero feminarum.

gardée avec les femmes *deſtinées pour le Roi.*

AV. L'ERE CHR. VULG. 470.

9. Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conſpectu illius : & præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, & traderet ei partes ſuas, & ſeptem puellas ſpecioſiſſimas de domo regis, & eam ipſam quàm pediſſequas ejus ornaret atque excoleret.

9. Eſther plut *à Egée*, & trouva grace devant lui : c'eſt pourquoi il commanda à un *autre* eunuque de ſe hâter de lui préparer tous ſes ornements, " & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir *ſelon ſon rang*, avec ſept filles parfaitement belles de la maiſon du Roi, *pour la ſervir*; & d'avoir grand ſoin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ſes filles, " *afin qu'elle plût plaire au Roi.*

10. Quæ noluit indicare ei populum & patriam ſuam : Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omninò reticeret :

10. Eſther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parce que Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-ſecret, *de peur que ce ne fut un obſtacle à ſon établiſſement.*

11. qui deambulabat quotidie ante veſtibulum domûs, in qua electæ virgines ſervabantur, curam agens ſalutis Eſther, & ſcire volens quid ei accideret.

11. Il ſe promenoit tous les jours devant le veſtibule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies, ſe mettant en peine de l'état d'Eſther, & voulant ſavoir ce qui lui arriveroit, *& ſi elle trouveroit grace auprès du Roi.*

12. Cùm autem veniſſet tempus ſingularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem,

12. Lorſque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au Roi, en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe parer, &

℣. 9. Hébr. tout ce qui lui étoit néceſſaire pour ſe parfumer.

Ibid. Hébr. litt. & il la changea en bien elle & ſes filles *dans* le palais des femmes : *il leur donna un logement plus avantageux.* Peut-être qu'au lieu de VISNH, *& mutavit eam*, il faudroit lire VISTH, *& poſuit eam* : il la plaça bien ; il lui donna un logement avantageux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 470.

ſe rendre plus agréables, pendant l'eſpace de douze mois, ſe ſervant pour cela, pendant les ſix *premiers* mois, d'une onction d'huile de myrrhe, & pendant les ſix autres, de parfums & d'aromates *exquis*.

expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, menſis duodecimus vertebatur: ita dumtaxat, ut ſex menſibus oleo ungerentur myrrhino, & aliis ſex, quibuſdam pigmentis & aromatibus uterentur.

13. Lorſqu'elles alloient trouver le Roi, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour ſe parer; & elles paſſoient de la chambre des femmes à celle du Roi, avec tous les ornements qu'elles avoient deſirés.*

13. Ingredientéſque ad regem, quidquid poſtulaſſent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, compoſitæ de triclinio feminarum ad regis cubiculum tranſibant.

14. Celle qui étoit entrée au ſoir, en ſortoit le matin; & elle étoit conduite de là dans un autre appartement, où demeuroient les concubines du Roi, dont Suſagazi eunuque avoit ſoin; & elle ne pouvoit plus de nouveau ſe préſenter devant le Roi, à moins que lui-même ne le voulut, & qu'il ne l'eût commandé expreſſément, en la nommant par ſon nom.

14. Et quæ intraverat veſperè, egrediebatur manè, atque indè in ſecundas ædes deducebatur, quæ ſub manu Suſagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præſidebat: nec habebat poteſtatem ad regem ultrà redeundi, niſi voluiſſet rex, & eam venire juſſiſſet ex nomine.

15. Après donc qu'il ſe fut paſſé du temps, le jour vint auquel Eſther fille d'Abihaïl frere* de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour ſa fille, devoit être préſentée au Roi en ſon rang. Elle ne demanda rien pour ſe parer;

15. Evoluto autem tempore per ordinem, inſtabat dies, quo Eſther filia Abihail fratris Mardochæi, quam ſibi adopta-

¥. 13. Hébr. autr. Lors donc qu'une de ces filles devoit être préſentée au Roi, on lui donnoit tout le cortege qu'elle demandoit pour paſſer avec elle du palais des femmes au palais du Roi. Cette expreſſion *ad veniendum cum ea*, pour paſſer avec elle, paroît marquer qu'il s'agit ici non de parures, mais de perſonnes qui devoient l'accompagner.

¥. 15. Hébr. oncle paternel. Le Grec met encore ici, d'Aminadab frere du pere de Mardochée.

verat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæſivit muliebrem cultum, ſed quæcumque voluit Egeus eunuchus cuſtos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim formoſa valdè, & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratioſa & amabilis videbatur.

mais Egée eunuque, qui avoit le ſoin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit parfaitement bien faite, & ſon incroyable beauté la rendoit aimable & agréable à tous ceux qui la voyoient, *ſans qu'elle eut beſoin d'employer, pour cela, aucuns ornements étrangers.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 470.

16. Ducta eſt itaque ad cubiculum regis Aſſueri menſe decimo, qui vocatur Tebeth, ſeptimo anno regni ejus.

16. Elle fut donc menée à la chambre du Roi Aſſuérus, au dixieme mois appellé Tébeth, la ſeptieme année de ſon regne. Av. l'Ere Chr. Vulg. 467.

17. Et adamavit eam rex plus quàm omnes mulieres, habuítque gratiam & miſericordiam coram eo ſuper omnes mulieres, & poſuit diadema regni in capite ejus, fecítque eam regnare in loco Vaſthi.

17. Le Roi l'aima plus que toutes ſes *autres* femmes, & elle s'acquit dans ſon cœur & dans ſon eſprit une conſidération plus grande que toutes les autres. Il lui mit ſur la tête le diadême royal, & il la fit Reine à la place de Vaſthi.

18. Et juſſit convivium præparari permagnificum cunctis principibus & ſervis ſuis, pro conjunctione & nuptiis Eſther. Et dedit requiem univerſis provinciis, ac dona largitus eſt juxta magnificentiam principalem.

18. Et le Roi commanda qu'on fît un feſtin très-magnifique à tous les grands de ſa cour, & à tous ſes ſerviteurs, pour le mariage & les noces d'Eſther. Il ſoulagea les peuples de toutes les provinces, *en diminuant les impôts*, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un *ſi grand* Prince.

19. Cúmque ſecundò quærerentur virgines, & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis:

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le ſecond *mariage du Roi*, & qu'on les aſſembloit en un même lieu, Mardochée demeura toujours à la porte du Roi, *étant en peine de ce qui arriveroit à ſa niece.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 467.

20. Eſther n'avoit encore découvert, ni ſon pays, ni ſon peuple, ſelon l'ordre que Mardochée lui en avoit donné. Car Eſther obſervoit tout ce qu'il *lui* ordonnoit, & elle faiſoit toutes choſes en ce temps-là *par ſon avis*, de même que lorſqu'il la nourriſſoit auprès de lui, étant encore toute petite.

20. Necdum prodiderat Eſther patriam, & populum ſuum juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, obſervabat Eſther: & ita cuncta faciebat, ut eo tempore ſolita erat, quo eam parvulam nutriebat.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 466.

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès, deux de ſes eunuques, qui commandoient à la premiere entrée du palais, " ayant conçu quelque mécontentement contre le Roi, entreprirent d'attenter ſur ſa perſonne, & de le tuer.

21. Eo igitur tempore, quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati ſunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, & in primo palatii limine præſidebant: voluerúntque inſurgere in regem, & occidere eum.

22. Mais Mardochée, ayant découvert leur deſſein, en avertit auſſi-tôt la Reine Eſther. La Reine en avertit le Roi, au nom de Mardochée, dont elle avoit reçu l'avis.

22. Quod Mardochæum non latuit, ſtatímque nuntiavit reginæ Eſther; & illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad ſe rem detulerat.

23. On en fit *auſſi-tôt* les recherches; & l'avis ayant été trouvé véritable, *de l'aveu même de ces eunuques*, " l'un & l'autre fut pendu: & tout ceci fut écrit dans les hiſtoires, & marqué dans les annales, par ordre du Roi. "

23. Quæſitum eſt, & inventum: & appenſus eſt uterque eorum in patibulo. Mandatúmque eſt hiſtoriis, & annalibus traditum coram rege.

℣. 21. L'Hébreu les nomme ſimplement, gardes de la porte.

℣. 23. Voyez au chap. XII. 3. *Ibid.* Autr. en préſence du roi.

CHAPITRE III.

Elévation d'Aman. Sa haine contre Mardochée. Il obtient un édit du Roi pour faire mourir tous les Juifs ſujets d'Aſſuérus.

1. POſt hæc rex Aſſuerus exaltavit Aman filium Amadathi, qui erat de ſtirpe Agag : & poſuit ſolium ejus ſuper omnes principes, quos habebat.

2. Cunctíque ſervi regis, qui in foribus palatii verſabantur, flectebant genua, & adorabant Aman : ſic enim præceperat eis imperator. Solus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.

3. Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præſidebant : Cur præter ceteros non obſervas mandatum regis ?

4. Cúmque hoc crebriùs dicerent, & ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, ſcire cupientes utrùm perſeveraret in ſententia : dixerat enim eis ſe eſſe Judæum.

1. APrès cela, le Roi Aſſuérus éleva *en honneur* Aman fils d'Amadath, qui étoit de la race d'Agag *Roi des Amalécites* " *ennemis déclarés des Juifs* ; & le trône ſur lequel il le fit aſſeoir, étoit au deſſus *de celui* de tous les Princes qu'il avoit *près de ſa perſonne.* AV. L'ERE CHR. VULG. 466.

2. Et tous les ſerviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais fléchiſſoient les genoux devant Aman, & l'adoroient, parce que l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchiſſoit point les genoux devant lui, & *qui* ne l'adoroit point, *parce qu'il auroit cru déplaire à Dieu, à qui ſeul il devoit rendre cet honneur.* "

3. Et les ſerviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, *au rang deſquels étoit auſſi Mardochée,* " lui dirent : Pourquoi n'obéiſſez-vous point au commandement du Roi comme tous les autres ?

4. Et après lui avoir dit cela fort ſouvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant ſavoir, s'il demeureroit toujours dans cette réſolution, parce qu'il leur avoit dit qu'il étoit Juif, *& que, ſelon la loi des Juifs, il ne lui étoit pas permis de rendre cet honneur à un autre qu'à Dieu.*

℣. 1. La plupart des Interpretes le penſent ainſi.

℣. 2. Voyez au Chap. XIII. ℣. 14. Le R. P. Houbigant remarque très-bien que les Hébreux s'inclinoient profondément par reſpect devant les hommes comme devant Dieu, mais ne fléchiſſoient les genoux que devant Dieu ; & c'eſt cet hommage religieux que Mardochée refuſoit à Aman.

℣. 3. Voyez au Chap. XII. ℣. 5.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 466.

5. Aman, ayant reçu cet avis, & ayant reconnu par expérience que Mardochée ne fléchiſſoit point les genoux devant lui, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere, *& réſolut de lui en faire reſſentir les effets.*

5. Quod cùm audiſſet Aman, & experimento probaſſet quòd Mardochæus non flecteret ſibi genu, nec ſe adoraret: iratus eſt valdè,

6. Mais il compta pour rien, de ſe venger ſeulement de Mardochée. Et ayant ſu qu'il étoit Juif, *& qu'en cela il ne faiſoit que ſuivre la loi qui étoit impoſée à tout ce peuple*, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs qui étoient dans le royaume d'Aſſuérus.

6. & pro nihilo duxit in unum Mardochæum mittere manus ſuas: audierat enim quòd eſſet gentis Judææ: magíſque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Aſſueri, perdere nationem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

7. *Ainſi* la douzieme année du regne d'Aſſuérus, au premier mois appellé Niſan, le ſort, qui s'appelle en Hébreu Phur, " fut jetté dans l'urne devant Aman, *pour ſavoir* en quel mois & en quel jour on devoit *faire* tuer toute la nation Juive; & le ſort tomba ſur le douzieme mois appellé Adar."

7. Menſe primo (cujus vocabulum eſt Niſan) anno duodecimo regni Aſſueri, miſſa eſt ſors in urnam, quæ Hebraicè dicitur Phur, coram Aman, quo die & quo menſe gens Judæorum deberet interfici: & exivit menſis duodecimus, qui vocatur Adar.

8. Alors Aman dit au Roi Aſſuérus: Il y a un peuple diſperſé par toutes les peuvinces de votre royaume, gens qui ſont ſéparés les uns des autres, qui ont des loix & des cérémonies *toutes ſingulieres*, " *& toutes* nouvelles, & qui de plus

8. Dixítque Aman regi Aſſuero: Eſt populus per omnes provincias regni tui diſperſus, & à ſe mutuò ſeparatus, novis utens legibus

℣. 7. Hébr. le ſort qui s'appelle Phur, *ſelon la langue Perſane*, fut jetté devant Aman. *Infr.* IX. 24. On lit dans l'Hébreu HFIL, *jecit ſortem*, pour HUFL, *jacta eſt ſors*.

Ibid. C'eſt le ſens de l'Hébreu, obſcurci par l'omiſſion d'un mot: *jacta eſt ſors . . . à die in diem, & à menſe ad menſem, (in menſem) duodecimum.* Ce mot *in menſem* omis dans l'Hébreu, ſe trouve dans le Syriaque.

℣. 8. C'eſt le ſens de l'hébreu: qui ont des loix différentes de celles de tous les autres peuples. Il eſt remarquable qu'Aman ne nomme point les Juifs, peut-être préciſément parce que ce Prince avoit déjà commencé de ſe montrer favorable à cette nation.

legibus & cæremoniis, inſuper & regis ſcita contemnens: & optimè noſti quòd non expediat regno tuo ut inſolescat per licentiam.

méprisent les ordonnances du Roi: & vous savez fort bien qu'il est de l'intérêt de votre royaume de ne souffrir pas que la licence *& l'impunité des crimes de ce peuple* le rende encore plus insolent. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

9. Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il périsse, & je payerai aux tréſoriers de votre épargne dix mille talents, " *pour la dédommager des tributs qu'on tire de ce peuple.*

10. Tulit ergo rex annulum quo utebatur, de manu ſua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hoſti Judæorum,

10. Alors, le Roi tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir, " & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs, *pour marque qu'il lui donnoit toute ſon autorité*,

11. Dixítque ad eum: Argentum quod tu polliceris, tuum ſit; de populo age quod tibi placet.

11. & lui dit: Gardez pour vous l'argent que vous m'offrez; & pour ce qui eſt de ce peuple, faites-en ce que vous voudrez.

12. Vocatíque ſunt ſcribæ regis menſe primo Niſan, tertiâdecimâ die ejuſdem menſis: & ſcriptum eſt, ut juſſerat Aman, ad omnes ſatrapas regis & judices provinciarum, diverſarúmque gentium, ut quæque gens legere poterat, & audire pro va-

12. *Ainſi* au premier mois *appellé* Niſan, le treizieme jour du même mois, on fit venir les ſecretaires du Roi, & l'on écrivit au nom du Roi Aſſuérus en la maniere qu'Aman l'avoit commandé à tous les Satrapes du Roi, aux Juges des Provinces & des diverſes nations " *qui compoſoient l'empire des Perſes*, en autant de langues différentes qu'il étoit néceſſaire pour pouvoir être lues & entendues de chaque peuple: & les lettres

Ibid. Hébr. & il n'eſt pas de l'intérêt du Roi de laiſſer ainſi ce peuple.

℣. 9. Hébr. dix mille talents d'argent; c. à. d. plus de vingt millions, en ſuppoſant qu'il s'agit ici du talent Babylonien.

℣. 10. Cet anneau portoit le cachet du Prince.

℣. 12. Hébr. aux Satrapes du roi, aux gouverneurs des provinces, & aux principaux des nations *qui compoſoient l'Empire des Perſes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

ſurent ſcellées de l'anneau du Roi, *pour les rendre plus authentiques*,

13. & envoyées par les couriers du Roi, dans toutes les provinces, afin qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes juſqu'aux plus vieux, juſqu'aux femmes & aux petits enfants, en un même jour, c'eſt-à-dire, le treizieme jour du douzieme mois appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens."

14. C'eſt ce que contenoient ces lettres *du Roi, qui furent portées en même temps par tout ſon royaume*," afin que toutes les provinces ſuſſent *ſon intention*, & qu'elles ſe tinſſent prêtes pour ce même jour.

15. Les couriers envoyés par le Roi alloient en grande hâte de tous côtés, pour exécuter ſes ordres. Auſſi-tôt cet édit fut affiché dans Suſe dans le même temps que le Roi & Aman faiſoit feſtin, & que tous les Juifs qui étoient dans la ville fondoient en larmes."

rietate linguarum, ex nomine regis Aſſueri: & litteræ ſignatæ ipſius annulo,

13. miſſæ ſunt per curſores regis ad univerſas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero uſque ad ſenem, parvulos & mulieres, uno die, hoc eſt, tertiodecimo menſis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.

14. Summa autem epiſtolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ ſcirent, & pararent ſe ad prædictam diem.

15. Feſtinabant curſores qui miſſi erant, regis imperium explere. Statímque in Suſan pependit edictum, rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

℣. 13. Ici le Grec rapporte l'Edit d'Aſſuérus. Cet édit ne ſe trouve point dans l'Hébreu. C'eſt le ſecond des ſept fragments qui ſont à la fin de ce Livre.

℣ 14. Hébr. autr. C'eſt ce que contenoit l'édit qui fut dreſſé pour être donné dans toutes les provinces, & publié chez tous les peuples *de l'Empire des Perſes*, afin qu'ils fuſſent prêts pour ce même jour. Autr. *Voilà* *la* copie de l'édit qui fut dreſſé, &c. Le mot hébreu PTSGN, paroît être le même que PRSGN, qu'on lit en ce ſens dans Eſdras, IV. 11. & V. 6. *Exemplar*, ce qui ſuppoſeroit que cet Edit étoit ici rapporté au long comme on l'y trouve en effet dans le Grec.

℣. 15. Hébr. & que la ville de Suſe étoit dans le trouble *ou dans les larmes.*

CHAPITRE IV.

Conſternation des Juifs. Mardochée inſtruit Eſther de ce qui ſe paſſoit. Elle ſe diſpoſe à aller trouver le Roi.

1. QUæ cùm audiſſet Mardochæus, ſcidit veſtimenta ſua, & indutus eſt ſacco, ſpargens cinerem capiti : & in platea mediæ civitatis voce magnâ clamabat, oſtendens amaritudinem animi ſui,

1. MArdochée ayant appris ceci, déchira ſes vêtements, ſe revêtit d'un ſac, & ſe couvrit la tête de cendre : " & jettant de grands cris au milieu de la place de la ville, il faiſoit éclater l'amertume de ſon cœur. Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

2. & hoc ejulatu uſque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum ſacco aulam regis intrare.

2. Il vint donc, en ſe lamentant, *depuis la porte du palais du Roi*, juſqu'à la porte du palais *de la Reine* : " car il n'étoit pas permis d'entrer revêtu d'un ſac dans le palais " du Roi, *ni dans le palais de la Reine.*

3. In omnibus quoque provinciis, oppidis, ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, ſacco & cinere multis pro ſtrato utentibus.

3. Dans toutes les provinces & les villes, & dans tous les lieux où ce cruel édit du Roi avoit été envoyé, les Juifs faiſoient paroître une extrême affliction, par les jeûnes, les cris & les larmes, pluſieurs ſe ſervant de ſac & de cendre au lieu de lit.

4. Ingreſſæ autem ſunt puellæ Eſther & eunuchi,

4. En même temps les filles d'Eſther & ſes eunuques, vinrent lui apporter la

℣. 1. C'étoient les marques ordinaires de deuil chez les Juifs & chez les Perſes.

℣. 2. On lit ainſi dans l'ancienne verſion Latine.

Ibid. Hébr. litt. Il vint juſques devant la porte du Roi ; car il n'étoit pas permis de venir juſqu'à la porte du Roi, &c. En Grec au lieu de πύλην, *portum*, on a mis αὐλὴν, *aulam*.

nouvelle *de l'affliction de Mardochée* : & elle fut toute conſternée, en l'apprenant : elle envoya un habit *à Mardochée*, afin qu'il le mît au lieu du ſac dont il étoit revêtu, *& qu'il pût venir l'informer du ſujet de ſa douleur* ; mais il ne voulut point le recevoir.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

nuntiaverúntque ei. Quod audiens conſternata eſt : & veſtem miſit, ut ablato ſacco, induerent eum : quam accipere noluit.

5. Elle appella donc Athach eunuque, que le Roi lui avoit donné pour la ſervir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de ſavoir de lui, pourquoi il faiſoit *tout* cela.

5. Accitóque Athach Eunucho, quem rex miniſtrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & diſceret ab eo cur hoc faceret.

6. Athach alla auſſi-tôt vers Mardochée, qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais.

6. Egreſſúſque Athach, ivit ad Mardochæum ſtantem in platea civitatis, ante oſtium palatii :

7. Et Mardochée lui découvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle ſorte Aman avoit promis de mettre beaucoup d'argent dans les tréſors du Roi pour le maſſacre des Juifs.

7. qui indicavit ei omnia quæ acciderant, quomodò Aman promiſiſſet, ut in theſauros regis pro Judæorum nece inferret argentum.

8. Il lui donna auſſi une copie de l'édit qui étoit affiché dans Suſe, pour la faire voir à la Reine, & pour l'avertir d'aller trouver le Roi, afin d'intercéder pour ſon peuple. *

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Suſan, dedit ei, ut reginæ oſtenderet, & moneret eam ut intraret ad regem, & deprecaretur eum pro populo ſuo.

9. Athach étant retourné, rapporta à Eſther, tout ce que Mardochée lui avoit dit.

9. Regreſſus Athach, nuntiavit Eſther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Eſther, pour réponſe, lui or-

10. Quæ reſpondit ei,

* 8. C'eſt ici que le Grec place le troiſieme des ſept fragments qui ſont à la fin de ce Livre.

& juſſit ut diceret Mardochæo:

donna de dire *ceci* à Mardochée:

Av. l'Ere Chr. Vulg. 442.

11. Omnes ſervi regis, & cunctæ, quæ ſub ditione ejus ſunt, norunt provinciæ, quòd ſive vir, ſive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, abſque ulla cunctatione ſtatim interficiatur: niſi fortè rex auream virgam ad eum tetenderit pro ſigno clementiæ, atque ita poſſit vivere. Ego igitur quomodò ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non ſum vocata ad eum?

11. Tous les ſerviteurs du Roi, & toutes les provinces de ſon empire ſavent que, *ſelon la loi inviolable des Perſes*, qui que ce ſoit, homme ou femme, qui entre dans la ſalle intérieure * *de l'appartement* du Roi, ſans y avoir été appellé *par ſon ordre*, eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui ſon ſceptre d'or, pour une marque de clémence, & qu'il lui ſauve ainſi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le Roi, puiſqu'il y a déjà trente jours qu'il ne m'a fait appeller?

12. Quod cùm audiſſet Mardochæus,

12. Mardochée ayant entendu cette réponſe,

13. rursùm mandavit Eſther, dicens: Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo regis es, præ cunctis Judæis.

13. envoya encore dire *ceci* à Eſther: Ne croyez pas qu'à cauſe que vous êtes dans la maiſon du Roi, vous pourriez ſeule ſauver votre vie, ſi tous les Juifs périſſoient: *Aman ſaura bien vous envelopper dans leur ruine.*

14. Si enim nunc ſilueris, per aliam occaſionem liberabuntur Judæi: & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrùm idcircò ad regnum veneris, ut in tali tem-

14. Car ſi vous demeurez maintenant dans le ſilence, Dieu trouvera quelqu'autre moyen pour délivrer les Juifs; & vous périrez, vous & la maiſon de votre pere, *Dieu le permettant ainſi pour vous punir d'avoir ſi mal répondu aux deſſeins qu'il a eus ſur vous.* Et qui ſait, *en effet*, ſi ce n'eſt point pour

* v. 11. c. à. d. la ſalle qui ſuivoit immédiatement la chambre où étoit le Roi. *Iſai.* v. 1.

cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une occaſion comme celle-ci ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

15. Eſther envoya faire cette réponſe à Mardochée :

16. Allez, aſſemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suſe ; & priez tous pour moi : paſſez trois jours & trois nuits ſans manger ni boire ; & je jeûnerai de même avec les filles qui me ſervent. Et après cela, j'irai trouver le Roi, contre la loi qui le défend, & ſans y être appellée, en m'abandonnant au péril & à la mort.

17. Mardochée alla auſſi-tôt exécuter ce qu'Eſther lui avoit ordonné.

pore parareris ?

15. Rurſúmque Eſther hæc Mardochæo verba mandavit :

16. Vade & congrega omnes Judæos, quos in Suſan repereris, & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis, tribus diebus & tribus noctibus : & ego cum ancillis meis ſimiliter jejunabo, & tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradénſque me morti & periculo.

17. Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Eſther præceperat.

℣. 16. Hébr. jeûnez.

Ibid. Hébr. lit. ne mangez & ne buvez ni jour ni nuit, pendant trois jours.

℣. 17. Le Grec met ici la priere de Mardochée, & la priere d'Eſther. Ces deux prieres ne ſont point dans l'hébreu ; elles forment le quatrieme des ſept fragments qui ſont à la fin de ce Livre.

CHAPITRE V.

Eſther ſe préſente devant Aſſuérus. Elle le prie de venir au feſtin qu'elle lui a préparé. Aman prend la réſolution de faire pendre Mardochée.

1. Dle autem tertio induta eſt Eſther regalibus veſtimentis, & ſtetit in atrio domûs regiæ, quod erat interius, contra baſilicam regis: at ille ſedebat ſuper ſolium ſuum in conſiſtorio palatii contra oſtium domûs.

2. Cúmque vidiſſet Eſther reginam ſtantem, placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, oſculata eſt ſummitatem virgæ ejus.

3. Dixítque ad eam rex: Quid vis, Eſther regina? quæ eſt petitio tua? etiamſi dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.

1. LE troiſieme jour, Eſther *quitta ſes habits de deuil qu'elle avoit pris dans ſa douleur*, ſe vêtit de ſes habits " royaux; & s'étant rendue à l'appartement du Roi, elle s'arrêta dans la ſalle la plus proche de la chambre de ſa Majeſté. " Il étoit aſſis ſur ſon trône dans l'alcove de ſa chambre tout vis-à-vis de la porte même de ſa chambre. Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

2. Et ayant vu paroître la reine Eſther, *il fut ému de colere, de ce qu'elle étoit venue ſans être appellée: mais ſon cœur ayant été attendri à la vue de la foibleſſe où la crainte la fit tomber, il changea de diſpoſition à ſon égard*; " elle plut à ſes yeux; & il étendit vers elle le ſceptre d'or qu'il avoit à la main. Eſther s'approchant, baiſa " le bout du ſceptre d'or.

3. Et le Roi lui dit: Que voulez-vous, Reine Eſther? que demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

" ℣. 1. Le mot *veſtimentis* eſt omis dans l'Hébreu.

Ibid. Autrement & ſelon l'hébreu: & s'étant rendue dans la ſalle intérieure *de l'appartement* du Roi, elle s'arrêta vis-à-vis l'appartement du Roi. Et le Roi étoit aſſis ſur ſon trône dans ſon appartement, vis-à-vis la porte de cet appartement.

℣. 2. Cela eſt pris du Grec & de l'ancienne Verſion Latine, comme on le verra dans le cinquieme des ſept fragments qui ſont à la fin de ce Livre.

Ibid. L'hébreu dit ſeulement qu'elle le toucha.

Av. l'Ere Chr. Volg. 462.

4. Esther lui répondit : Je supplie le Roi de venir aujourd'hui, s'il lui plaît, au festin que je lui ai préparé, & Aman avec lui.

5. Qu'on appelle Aman, dit le Roi aussi-tôt, afin qu'il obéisse à la volonté de la Reine. Le Roi & Aman vinrent donc au festin que la Reine leur avoit préparé.

6. Et le Roi lui dit, après avoir bu beaucoup de vin : Que désirez-vous que je vous donne ? & que *me* demandez-vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

7. Esther lui répondit : La demande & la priere que j'ai à faire est,

8. que, si j'ai trouvé grace devant le Roi, & qu'il lui plaise de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je désire, le Roi vienne *encore*, & Aman *avec lui*, au festin que je leur ai préparé; & demain je déclarerai au Roi ce que je souhaite.

9. Aman sortit donc ce jour-là fort content & plein de joie ; & ayant vu que Mardochée, qui étoit assis devant la porte du palais, non seulement ne s'étoit pas levé, pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit, en conçut une grande indignation ;

4. At illa respondit : Si regi placet, obsecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Statimque rex, Vocate, inquit, citò Aman, ut Esther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod eis regina paraverat.

6. Dixitque ei rex, postquàm vinum biberat abundanter : Quid petis ut detur tibi ? & pro qua re postulas ? etiamsi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

7. Cui respondit Esther : Petitio mea & preces sunt istæ :

8. Si inveni in conspectu regis gratiam, & si regi placet ut det mihi quod postulo, & meam impleat petitionem : veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, & cras aperiam regi voluntatem meam.

9. Egressus est itaque illo die Aman lætus & alacer. Cúmque vidisset Mardochæum sedentem ante fores palatii, & non solùm non assurrexisse sibi, sed nec motum quidem de loco sessionis suæ, indignatus est valdè : 10.

10. & diſſimulatâ irâ, reverſus in domum ſuam, convocavit ad ſe amicos ſuos, & Zares uxorem ſuam:

10. & diſſimulant la colere *où il étoit*. il retourna chez lui, & fit aſſembler ſes amis, avec ſa femme Zarès. Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

11. & expoſuit illis magnitudinem divitiarum ſuarum, filiorúmque turbam, & quantâ eum gloriâ ſuper omnes principes & ſervos ſuos rex elevaſſet.

11. Et après leur avoir repréſenté, quelle étoit la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes enfants, & cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au deſſus de tous les grands de ſa cour, & de tous ſes officiers,

12. Et poſt hæc ait: Regina quoque Eſther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me: apud quam etiam cras cum rege pranſurus ſum.

12. il ajouta: La Reine Eſther n'en a point auſſi invité d'autres que moi pour être du feſtin qu'elle a fait au Roi, & je dois encore demain dîner chez elle avec le Roi:

13. Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum ſedentem ante fores regias.

13. mais, quoique j'aie tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer aſſis devant la porte du palais du Roi.

14. Reſponderúntque ei Zares uxor ejus, & ceteri amici: Jube parari excelſam trabem habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & dic manè regi ut appendatur ſuper eam Mardochæus, & ſic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei conſilium, & juſſit excelſam parari crucem.

14. Zarès ſa femme, & tous ſes amis lui répondirent: Commandez qu'on dreſſe une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, *afin qu'elle ſoit vue de toute la ville*; & dites au Roi *demain* au matin, qu'il y faſſe pendre Mardochée: & vous irez ainſi plein de joie au feſtin avec le Roi. Ce conſeil lui plut; & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

CHAPITRE VI.

Honneurs rendus à Mardochée. Confuſion d'Aman.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

1. LE Roi, *par un ordre particulier de la providence*, paſſa cette nuit-là ſans dormir ; & il commanda qu'on lui apportât les hiſtoires & les annales des années précédentes *de ſon regne*. Et lorſqu'on les liſoit devant lui,

2. on tomba ſur l'endroit où il étoit écrit de quelle ſorte Mardochée avoit donné avis de la conſpiration de Bagathan " & de Tharès, eunuques, qui avoient voulu aſſaſſiner le Roi Aſſuérus.

3. Ce que le Roi ayant entendu, il dit : Quel honneur, & quelle recompenſe Mardochée a-t-il reçue pour cette fidélité qu'il m'a témoignée ? Ses ſerviteurs & ſes officiers lui dirent : Il n'en a reçu aucune récompenſe *qui ſoit proportionée à ce ſervice*."

4. Le Roi ajouta en même temps : Qui eſt là dans l'antichambre ? Or Aman, *ſelon le privilege que lui donnoit ſa charge & ſa qualité de favori*, étoit entré dans l'antichambre la plus proche " de la chambre du Roi, pour le

1. NOctem illam duxit rex inſomnem, juſſítque ſibi afferri hiſtorias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præſente legerentur,

2. ventum eſt ad illum locum ubi ſcriptum erat quomodò nuntiaſſet Mardochæus inſidias Bagathan & Thares eunuchorum, regem Aſſuerum jugulare cupientium.

3. Quod cùm audiſſet rex, ait : Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus conſecutus eſt ? Dixerunt ei ſervi illius ac miniſtri : Nihil omninò mercedis accepit.

4. Statímque rex, Quis eſt, inquit, in atrio ? Aman quippè interius atrium domûs regiæ intraverat, ut ſuggereret regi,

¥. 2. On lit dans l'Hébreu, à la fin de ce nom *Bagathan*, un *a* qui ne s'y trouve pas au Chap. II. ¥. 21.

¥. 3. Voyez le texte de l'ancienne Vulgate, à la fin de ce Livre, fragment I. ¥. 16.

¥. 4. Litt. la ſalle intérieure : » dont il a été parlé au chap. IV. ¥. 11. & au ch. V. ¥. 1. L'Hébreu & le Grec : la ſalle extérieure : c. à. d. celle qui précédoit la ſalle intérieure.

& juberet Mardochæum affigi patíbulo quod ei fuerat præparatum.

5. Reſponderunt pueri: Aman ſtat in atrio. Dixítque rex: Ingrediatur.

6. Cúmque eſſet ingreſſus, ait illi: Quid debet fieri viro quem rex honorare deſiderat? Cogitans autem in corde ſuo Aman, & reputans quòd nullum alium rex, niſi ſe, vellet honorare,

7. reſpondit: Homo, quem rex honorare cupit,

8. debet indui veſtibus regiis, & imponi ſuper equum, qui de ſella regis eſt, & accipere regium diadema ſuper caput ſuum:

9. & primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat: Sic honorabitur, quemcumque voluerit rex honorare.

10. Dixítque ei rex: Feſtina, & ſumptâ ſtolâ

prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée. Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

5. Ses officiers lui répondirent: Aman eſt dans l'antichambre. Le Roi dit: Qu'il entre.

6. Aman étant entré, le Roi lui dit: Que doit-on faire pour honorer un homme que le Roi deſire de combler d'honneur? Aman penſant en lui-même, & s'imaginant que le Roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

7. lui répondit: Il faut que l'homme que le Roi veut honorer

8. ſoit vêtu des habits royaux; qu'il ſoit monté ſur le même cheval que le Roi a coutume de monter; qu'il ait ſur ſa tête le diadême royal; "

9. & que le premier des Princes & des grands de la cour du Roi tienne ſon cheval *par les rênes*; & que, marchant *devant lui* par la place de la ville, il crie: C'eſt ainſi que ſera honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

10. Le Roi lui répondit: Hâtez-vous *donc*; prenez une robe & un cheval;

℣. 8. & 9. Hébr. autr. *Pour honorer* l'homme que le Roi veut honorer, il faut que l'on apporte un des habits royaux que porte le Roi, & que l'on amene un des chevaux que le Roi monte, & auquel on met la couronne royale ſur la tête, & que cet habit & ce cheval ſoient remis à l'un des Princes & des Grands de la cour du Roi; & ce Prince revêtira de cet habit l'homme que le Roi veut honorer, & le fera monter ſur ce cheval dans la place de la ville, & criera devant lui: C'eſt ainſi, &c. Le texte Hébreu ne parle de couronne, que relativement au cheval: c'étoit ſans doute un ornement dont on décoroit le cheval du Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

& tout ce que vous avez dit, faites-le à Mardochée Juif qui eſt devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

& equo, fac ut locutus es, Mardochæo Judæo, qui ſedet ante fores palatii. Cave ne quidquam de his quæ locutus es, prætermittas.

11. Aman prit donc une robe *royale* & un cheval *du Roi*. Et ayant revêtu Mardochée de la robe dans la place de la ville, & lui ayant fait monter le cheval, il marchoit devant lui, & crioit : C'eſt ainſi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

11. Tulit itaque Aman ſtolam & equum, indutúmque Mardochæum in platea civitatis, & impoſitum equo præcedebat, atque clamabat : Hoc honore condignus eſt, quemcumque rex voluerit honorare.

12. Mardochée revint auſſi-tôt à la porte du palais : & Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, tout affligé, & ayant la tête couverte, *pour n'être vu de perſonne.* "

12. Reverſúſque eſt Mardochæus ad januam palatii : & Aman feſtinavit ire in domum ſuam, lugens & operto capite.

13. Il raconta à Zarès ſa femme, & à ſes amis tout ce qui lui étoit arrivé. Et les ſages dont il prenoit conſeil, & ſa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée, devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui réſiſter ; mais vous tomberez " devant lui.

13. Narravítque Zares uxori ſuæ, & amicis, omnia quæ eveniſſent ſibi. Cui reſponderunt ſapientes, quos habebat in conſilio, & uxor ejus : Si de ſemine Judæorum eſt Mardochæus, ante quem cadere cœpiſti, non poteris ei reſiſtere, ſed cades in conſpectu ejus.

14. Lorſqu'ils *lui* parloient encore, les eunuques du Roi ſurvinrent, & l'o-

14. Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi

℣. 12. C'étoit auſſi une marque de deuil commune chez les Perſes & autres.

℣. 13. Hébr. litt. *cadendo cades* : hébraïſme : vous acheverez de tomber, vous tomberez entiérement.

regis : & citò eum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulerunt.

bligerent de venir auſſi-tôt au feſtin que la Reine avoit préparé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

CHAPITRE VII.

Eſther découvre au Roi l'entrepriſe d'Aman. Aman eſt pendu à la potence qu'il avoit fait dreſſer pour Mardochée.

1. INtravit itaque rex & Aman, ut biberent cum regina.

2. Dixítque ei rex etiam ſecundâ die, poſtquàm vino incaluerat : Quæ eſt petitio tua, Eſther, ut detur tibi? & quid vis fieri? etiamſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

3. Ad quem illa reſpondit : Si inveni gratiam in oculis tuis, ô rex, & ſi tibi placet, dona mihi animam meam, pro qua rogo, & populum meum pro quo obſecro.

4. Traditi enim ſumus ego & populus meus, ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam in ſervos & famulas venderemur! eſſet tolerabile malum, & gemens ta-

1. LE Roi vint donc, & Aman *avec lui*, pour boire avec la Reine.

2. Et le Roi, dans la chaleur du vin, lui dit encore ce ſecond jour : Que me demandez-vous, Eſther ? & que deſirez-vous que je faſſe ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. Eſther lui répondit : O Roi, ſi j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple, pour lequel j'implore votre clemence.

4. Car nous avons été livrés, moi & mon peuple, pour être foulés aux pieds, pour être égorgés & exterminés. Et plût-à-Dieu qu'on nous vendît au moins, & hommes & femmes, comme des eſclaves ! ce mal ſeroit ſupportable ; & je me contenterois de gémir dans le ſilence : mais maintenant nous

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

avons un ennemi dont la cruauté " retombe ſur le Roi même, *qu'il veut priver d'un peuple nombreux dont il a éprouvé la fidélité.*

5. Le Roi Aſſuérus lui répondit : Qui eſt celui-là ? & qui eſt aſſez puiſſant, pour oſer faire ce *que vous dites ?* "

6. Eſther lui répondit : C'eſt cet Aman, *que vous voyez*, qui eſt notre cruel adverſaire & notre ennemi mortel. Aman entendant ceci, demeura tout interdit, ne pouvant ſupporter les regards, ni du Roi, ni de la Reine.

7. Le Roi en même temps ſe leva tout en colere ; & étant ſorti du lieu du feſtin, il entra dans un jardin planté d'arbres, " *qui joignoit l'appartement de la Reine.* Aman ſe leva auſſi *de table, & ſe jetta à genoux* pour ſupplier la Reine Eſther de lui ſauver la vie, parce qu'il avoit bien vu que le Roi étoit réſolu de le perdre.

8. Aſſuérus étant revenu du jardin planté d'arbres, & étant rentré dans le lieu du feſtin, trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther, & il dit : Comment, il veut même faire violence à la Reine, en ma préſence & dans ma maiſon ? A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du Roi, qu'on couvrit le viſage à Aman, *comme à*

cerem : nunc autem hoſtis noſter eſt, cujus crudelitas redundat in regem.

5. Reſpondénſque rex Aſſuerus, ait : Quis eſt iſte, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere ?

6. Dixítque Eſther : Hoſtis & inimicus noſter peſſimus iſte eſt Aman. Quod ille audiens, illicò obſtupuit, vultum regis ac reginæ ferre non ſuſtinens.

7. Rex autem iratus ſurrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus conſitum. Aman quoque ſurrexit, ut rogaret Eſther reginam pro anima ſua ; intellexit enim à rege ſibi paratum malum.

8. Qui cùm reverſus eſſet de horto nemoribus conſito, & intraſſet convivii locum, reperit Aman ſuper lectulum corruiſſe, in quo jacebat Eſther, & ait : Etiam reginam vult opprimere,

℣. 4. Hébr. autr. Mais notre ennemi n'eſt pas comparable au dommage du Roi. C'eſt-à-dire la conſervation de notre ennemi n'eſt pas comparable au déshonneur qui retombera ſur le Roi, ſi pour un Courtiſan impoſteur il ſacrifie un peuple innocent.

℣. 5. Hébr. & où eſt-il celui qui a rempli ſon cœur de ce deſſein.

℣. 7. Hébr. dans le jardin du palais.

me præſente, in domo mea. Necdum verbum de ore regis exierat, & ſtatim operuerunt faciem ejus.

un criminel condamné à mort."

AV. L'ERE CHR. VULG. 462.

9. Dixítque Harbona, unus de eunuchis qui ſtabant in miniſterio regis: En lignum, quod paraverat Mardochæo, qui locutus eſt pro rege, ſtat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex: Appendite eum in eo.

9. Alors Harbona, l'un des eunuques qui ſervoient d'ordinaire le Roi, lui dit: Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maiſon d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au Roi. Le Roi dit: Qu'Aman y ſoit pendu *tout à cette heure.*

10. Suſpenſus eſt itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo: & regis ira quievit.

10. Il fut donc pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée: & la colere du Roi s'appaiſa.

℣. 8. C'étoit la coutume de traiter ainſi ceux que l'on conduiſoit au ſupplice.

CHAPITRE VIII.

Elévation de Mardochée. Edit en faveur des Juifs.

1. Die illo dedit rex Aſſuerus Eſther reginæ domum Aman adverſarii Judæorum, & Mardochæus ingreſſus eſt ante faciem regis. Confeſſa eſt enim ei Eſther quòd eſſet patruus ſuus.

1. Le même jour, le Roi Aſſuérus donna à la Reine Eſther la maiſon d'Aman ennemi des Juifs: & Mardochée fut préſenté au Roi *comme un parent de la Reine;* car Eſther lui avoit avoué qu'il étoit ſon oncle."

℣. 1. L'Hébreu dit ſimplement: car Eſther avoit fait connoître ce qu'il lui étoit: » On a vu au chap. 11. ℣. 7. que ſelon l'hébreu Mardochée devoit être ſon couſin-germain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

2. Et le Roi prenant alors ſon anneau qu'il avoit fait retirer de la main d'Aman, le donna à Mardochée, *pour le revêtir de la même autorité.* Eſther fit auſſi Mardochée intendant de ſa maiſon, *& de tous les biens d'Aman*, " *dont le Roi lui avoit donné la confiſcation.*

3. Eſther, n'étant pas encore contente, alla ſe jetter aux pieds du Roi, & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entrepriſe pleine de malice qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

4. Le Roi lui tendit ſon ſceptre d'or, pour lui donner, ſelon la coutume, des marques de ſa bonté. " Et la Reine ſe levant, & ſe tenant en ſa préſence,

5. *lui* dit : S'il plaît au Roi, ſi j'ai trouvé grace devant ſes yeux, & que ma priere ne lui paroiſſe pas contraire *à ſes intentions*, " je le conjure *de vouloir ordonner* que les premieres lettres d'Aman, ennemi des Juifs, qui ne cherchoit qu'à les perdre, par leſquelles il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, ſoient révoquées par des nouvelles lettres *du Roi.*

6. Car comment pourrois-je ſouffrir

2. Tulítque rex annulum, quem ab Aman recipi juſſerat, & tradidit Mardochæo. Eſther autem conſtituit Mardochæum ſuper domum ſuam.

3. Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevítque, & locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus peſſimas quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.

4. At ille ex more ſceptrum aureum protendit manu, quo ſignum clementiæ monſtrabatur : illáque conſurgens ſtetit ante eum,

5. & ait : Si placet regi, & ſi inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur eſſe contraria, obſecro, ut novis epiſtolis veteres Aman litteræ, inſidiatoris & hoſtis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Quomodò enim po-

℣. 2. Cela eſt pris ſur l'hébreu : intendant de la maiſon d'Aman.

℣. 4. *Ex more..... quo ſignum clementiæ monſtrabatur.* Ces mots ſont une paraphraſe du texte.

℣. 5. Hebr. Si ma demande lui paroît droite *& juſte*, & ſi je ne déplais point à ſes yeux.

tero

tero ſuſtinere necem & interfectionem populi mei?

7. Reſpondítque rex Aſſuerus Eſther reginæ & Mardochæo Judæo: Domum Aman conceſſi Eſther, & ipſum juſſi affigi cruci, quia auſus eſt manum mittere in Judæos.

8. Scribite ergo Judæis, ſicut vobis placet, regis nomine, ſignantes litteras annulo meo. Hæc enim conſuetudo erat, ut epiſtolis quæ ex regis nomine mittebantur, & illius annulo ſignatæ erant, nemo auderet contradicere.

9. Accitíſque ſcribis & librariis regis, (erat autem tempus tertii menſis qui appellatur Siban,) vigeſimâ & tertiâ die illius, ſcriptæ ſunt epiſtolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos, & ad principes, procuratoréſque & judices qui centum viginti ſeptem provinciis ab In-

la mort & le carnage de tout mon peuple?"

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

7. Le Roi Aſſuérus répondit à la Reine Eſther & à Mardochée Juif: J'ai donné à Eſther la maiſon d'Aman; & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, " parce qu'il avoit oſé entreprendre de perdre les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi comme vous le jugerez à propos, & ſcellez les lettres de mon anneau, *afin que tout ce qu'elles contiendront, ſoit exécuté ſans aucune oppoſition*; car c'étoit la coutume, que nul n'oſoit s'oppoſer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & cachetées de ſon anneau.

9. On fit donc venir auſſi-tôt " les ſecrétaires & les écrivains " du Roi: & comme c'étoit alors le troiſieme mois appellé Siban, le vingt-troiſieme de ce même mois, les lettres *du Roi* furent conçues en la maniere que Mardochée voulut, & adreſſées aux Juifs, aux grands ſeigneurs, aux gouverneurs & aux juges qui commandoient " aux cent vingt-ſept provinces du royaume, depuis les Indes, juſqu'en Ethiopie; & elles furent écrites en diverſes langues & en divers caracteres, ſelon la diver-

℣. 6. Hébr. autr. Car comment pourrois-je ſoutenir de voir le malheur qui eſt prêt de fondre ſur mon peuple? Et comment pourrois-je ſoutenir de voir la perte de ceux de qui je ſuis ſortie?

℣. 7. ou à une potence. *Supr.* V. 14. VII. 9. & 10. Mais cette potence pouvoit être une croix. Voyez la *Diſſertation ſur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

℣. 9. ou plutôt: & au troiſieme mois, appellé Siban, *ou, ſelon l'Hébreu, Sivan*, le vingt-troiſieme de ce même mois, on fit venir les ſecrétaires & les écrivains du Roi; & les lettres *du Roi* furent conçues, &c.

Ibid. Ces deux mots ſont un double ſens du terme hébreu.

Ibid. Hébr. aux Satrapes, aux gouverneurs & aux principaux des cent vingt-ſept provinces, &c. *Supr.* III. 12.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

ſité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles puſſent être lues & entendues de tout le monde."

diâ uſque ad Æthiopiam præſidebant; provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras ſuas, & Judæis, prout legere poterant, & audire.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi furent cachetées de ſon anneau, & portées par les courriers, afin que, courant en toute diligence, par toutes les provinces, ils prévinſſent les anciennes lettres par ces nouvelles, *& en arrêtaſſent l'exécution.*"

10. Ipſæque epiſtolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipſius obſignatæ ſunt, & miſſæ per veredarios: qui per omnes provincias diſcurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent.

11. Le Roi leur commanda en même temps" d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'aſſembler tous, & de ſe tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer leurs ennemis, avec leurs femmes, leurs enfants & toutes leurs maiſons," & de piller leurs dépouilles, *comme Aman avoit voulu faire à leur égard.*

11. Quibus imperavit rex ut convenirent Judæos per ſingulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut ſtarent pro animabus ſuis, & omnes inimicos ſuos, cum conjugibus ac liberis & univerſis domibus, interficerent atque delerent, & ſpolia eorum diriperent.

12. Et on marqua" à toutes les provinces un même jour pour la vengeance *que les Juifs devoient prendre de leurs*

12. Et conſtituta eſt per omnes provincias una ultionis dies, id eſt, tertia-

Ibid. Autrement & ſelon l'Hébreu : & *celles qui furent adreſſées* aux Juifs *étoient* auſſi *écrites* en leur langue.

℣. 10. Hébr. autr. Ces lettres furent donc écrites au nom du Roi Aſſuérus, & ſcellées de ſon anneau ; & il les envoya par des courriers montés ſur des chevaux fort vites, & ſur de mulets nés de juments.

℣. 11. Autrement & ſelon l'Hébreu : *Et par ces lettres, il étoit porté* que le Roi permettoit aux Juifs de s'aſſembler dans chaque ville, & de ſe tenir prêts pour défendre leur vie, &c.

Ibid. Et univerſis domibus. Ces mots ne ſont pas dans l'hébreu.

℣. 12. Hébr. *Et il étoit auſſi marqué que cela devoit être exécuté* dans toutes les provinces du Roi Aſſuérus en un même jour, *ſavoir*, &c.

decima menſis duodecimi Adar.

13. Summáque epiſtolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Aſſueri ſubjacebant imperio, notum fieret paratos eſſe Judæos ad capiendam vindictam de hoſtibus ſuis.

14. Egreſſíque ſunt veredarii celeres nuntia perferentes, & edictum regis pependit in Suſan.

15. Mardochæus autem de palatio & de conſpectu regis egrediens, fulgebat veſtibus regiis, hyacinthinis videlicet, & aereis, coronam auream portans in capite, & amictus ſerico pallio atque purpureo. Omníſque civitas exultavit atque lætata eſt.

16. Judæis autem nova lux oriri viſa eſt, gaudium, honor & tripudium.

17. Apud omnes populos, urbes atque provincias, quocumquè regis

ennemis, ſavoir le treizieme jour du douzieme mois *appellé* Adar."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

13. La ſubſtance de cette lettre du Roi étoit : Qu'on fît ſavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient ſoumis à l'empire du Roi Aſſuérus, que les Juifs étoient prêts de ſe venger de leurs ennemis, *& que le Roi leur en donnoit le pouvoir.*"

14. Les couriers partirent auſſi-tôt en grande hâte," portant cette lettre : & l'édit *du Roi* fut affiché dans Suſe.

15. Mardochée ſortant du palais & d'avec le Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu céleſte," ayant une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de ſoie & de pourpre. Toute la ville fut tranſportée de joie, *en le voyant ainſi comblé de gloire.*

16. Et quant aux Juifs, il leur ſembla qu'une nouvelle lumiere ſe levoit ſur eux, à cauſe de cet honneur, de ces congratulations & de ces réjouiſſances publiques.

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du Roi étoit portée, ils étoient dans

Ibid. Le Grec met ici la copie de l'Edit qui fut alors donné en faveur des Juifs : c'eſt le ſixieme des ſept fragments qui ſont à la fin de ce Livre.

℣. 13. Autrement & ſelon l'Hébreu. C'eſt ce que contenoit l'édit qui fut dreſſé pour être donné dans toutes les provinces, & publié chez tous les peuples de l'empire des Perſes, afin que les Juifs fuſſent prêts en ce même jour pour ſe venger de leurs ennemis. » Ce verſet eſt ſemblable au ℣. 14. du chap. III.

℣. 14. Hébr. autr. Les couriers montés ſur des chevaux fort vîtes, partirent, &c.

℣. 15. Le terme hébreu s'entend ordinairement du blanc.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 462.

une joie extraordinaire : ils faiſoient des feſtins & des jours de fêtes ; juſques-là, que pluſieurs des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs cérémonies. Car le nom du peuple Juif, avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

juſſa veniebant ; mira exultatio, epulæ atque convivia, & feſtus dies, in tantum ut plures alterius gentis & ſectæ, eorum religioni & cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaſerat.

CHAPITRE IX.

Les Juifs, ſelon l'ordre du Roi, tuent tous ceux qui avoient conſpiré leur perte. Ils établiſſent une fête en mémoire de leur délivrance.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

1. AInſi, le treizieme jour du douzieme mois, que nous avons déjà dit auparavant ſe nommer Adar, lorſqu'*en exécution du premier édit*, on ſe préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis, aſpiroient à ſe repaître de leur ſang, les Juifs au contraire *étant ſoutenus par les officiers du Roi*, commencerent d'être les plus forts, & de ſe venger de leurs adverſaires."

1. IGitur duodecimi menſis quem Adar vocari antè jam diximus, tertiâ decimâ die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hoſtes eorum inhiabant ſanguini, verſâ vice Judæi ſuperiores eſſe cœperunt, & ſe de adverſariis vindicare.

2. Ils s'aſſemblerent dans toutes les Villes, *tous* les bourgs & *tous* les *autres* lieux, pour attaquer leurs perſécuteurs & leurs ennemis : " & nul n'oſoit leur réſiſter, parce que la crainte de

2. Congregatique ſunt per ſingulas civitates, oppida & loca, ut extenderent manum contra inimicos & perſecutores ſuos.

℣. 1. Hébr. autr. jour où tomboit le *premier* ordre du roi, & où le *premier* édit du Roi devoit être exécuté, jour que les ennemis des Juifs avoient attendu pour ſe jetter ſur eux ; en ce jour *tout* fut changé, & ce furent les Juifs eux-mêmes qui ſe jetterent ſur ceux qui les haïſſoient.

℣. 2. Hébr. pour ſe jetter ſur tous ceux qui leur deſiroient du mal.

Nullúſque auſus eſt reſiſtere, eo quòd omnes populos magnitudinis eorum formido penetrârat.

leur puiſſance avoit ſaiſi généralement tous les peuples.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 461.

3. Nam & provinciarum judices & duces, & procuratores, omníſque dignitas quæ ſingulis locis ac operibus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi :

3. Car les juges des provinces, les gouverneurs & les intendants, " & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui préſidoient ſur les ouvrages, relevoient la gloire des Juifs, par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

4. quem principem eſſe palatii & plurimùm poſſe cognoverant : fama quoque nominis ejus creſcebat quotidiè, & per cunctorum ora volitabat.

4. qu'ils ſavoient être grand-maître du palais, " & avoir beaucoup de pouvoir. Sa réputation croiſſoit auſſi de jour en jour ; & tout le monde parloit de lui *avec de grands éloges.*

5. Itaque percuſſerunt Judæi inimicos ſuos plagâ magnâ, & occidérunt eos, reddentes eis quod ſibi paraverant facere :

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis ; & en les maſſacrant, ils leur rendirent le mal qu'ils s'étoient préparés à leur faire : "

6. in tantum ut etiam in Suſan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ hoſtis Judæorum : quorum iſta ſunt nomina :

6. juſques-là que, dans Suſe même, ils tuerent cinq cents hommes, ſans compter les dix fils d'Aman fils d'Agag ennemi des Juifs, dont voici les noms :

7. Pharſandatha, & Delphon, & Eſphatha,

7. Pharſandatha, Delphon, Eſphatha,

8. & Phoratha, & Adalia, & Aridatha,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

℣. 3. Hébr. les principaux des provinces, les Satrapes, les gouverneurs, & tous ceux qui étoient employés pour le Roi, relevoient *la gloire des* Juifs, &c.

℣. 4. Hébr. parce que Mardochée étoit grand dans la maiſon du Roi, que ſa réputation ſe répandoit dans toutes les provinces, & que par-tout on diſoit que Mardochée s'élevoit de plus en plus.

℣. 5. Hébr. autr. Les Juifs ſe jetterent donc ſur tous leurs ennemis, & les frapperent de l'épée, les tuerent, les exterminerent, & traiterent à leur volonté tous ceux qui les haïſſoient.

Av. L'Ere Chr. Vulg. 461.

9. Phermeſtha, Ariſaï, Aridaï, & Jézatha.

9. & Phermeſtha, & Ariſai, & Aridai, & Jezatha.

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avoit été à eux, " *pour faire voir que ce n'étoit point la cupidité, mais le zele de la juſtice, qui les avoit fait agir.*

10. Quos cùm occidiſſent, prædas de ſubſtantiis eorum tangere noluerunt.

11. On rapporta auſſi-tôt au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suſe.

11. Statímque numerus eorum, qui occiſi erant in Suſan, ad Regem relatus eſt.

12. Et il dit à la Reine : Les Juifs ont tué cinq cents hommes dans la ville de Suſe, outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doit être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces ? Que me demandez-vous davantage ? & que voulez-vous que j'ordonne encore ?

12. Qui dixit reginæ : In urbe Suſan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman : quantam putas eos exercere cædem in univerſis provinciis ? Quid ultrà poſtulas ? & quid vis ut fieri jubeam ?

13. La Reine lui répondit : *Je ſupplie le Roi d'ordonner*, s'il lui plaît, que les Juifs aient le pouvoir de faire encore demain dans Suſe ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman ſoient pendus.

13. Cui illa reſpondit : Si regi placet, detur poteſtas Judæis, ut ſicut fecerunt hodiè in Suſan, ſic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis ſuſpendantur.

14. Le Roi commanda que cela fût fait ; & auſſi-tôt l'édit fut affiché dans Suſe, & les dix fils d'Aman furent pendus.

14. Præcepítque rex ut ita fieret. Statímque in Suſan pependit edictum, & decem filii Aman ſuſpenſi ſunt.

15. Les Juifs s'aſſemblerent *donc encore* le quatorzieme jour du mois d'Adar, & ils tuerent trois cents hommes

15. Congregatis Judæis quartâ-decimâ die menſis Adar, interfecti ſunt in

℣. 10. Non ſeulement de ce qui avoit appartenu aux fils d'Aman, mais encore de ce qui avoit appartenu à tous ceux qui furent tués dans Suſe. *Infr.* ℣. 15, 16.

Suſan trecenti viri : nec eorum ab illis direpta ſubſtantia eſt.

dans Suſe, ſans vouloir rien prendre de leur bien.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

16. Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis ſubjacebant, pro animabus ſuis ſteterunt Judæi, interfectis hoſtibus ac perſecutoribus ſuis : in tantum ut ſeptuaginta quinque millia occiſorum implerentur, & nullus de ſubſtantiis eorum quidquam contingeret.

16. Les Juifs ſe tinrent auſſi prêts, pour la défenſe de leur vie dans toutes les provinces qui étoient ſoumiſes à l'empire du Roi ; & ils tuerent leurs ennemis & leurs perſécuteurs en ſi grand nombre, que ſoixante & quinze mille hommes furent enveloppés dans ce carnage, ſans qu'aucun *des Juifs* touchât à leur bien.

17. Dies autem tertius-decimus menſis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartâ-decimâ die cædere deſierunt. Quem conſtituerunt eſſe ſolemnem, ut in eo omni tempore deinceps vacarent epulis, gaudio atque conviviis.

17. Ils commencerent tous de tuer *leurs ennemis* le treizieme jour du mois d'Adar, & ils ceſſerent au quatorzieme. Ils firent de ce jour une fête ſolemnelle, qu'ils ordonnerent de célébrer dans tous les ſiecles ſuivants avec joie & par des feſtins.

18. At hi qui in urbe Suſan cædem exercuerant, tertio-decimo & quarto-decimo die ejuſdem menſis in cæde verſati ſunt : quinto-decimo

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suſe avoient fait le carnage pendant le treizieme & le quatorzieme jour de ce mois, & n'avoient ceſſé, qu'au quinzieme. C'eſt pourquoi ils le choiſirent pour en faire une fête ſolemnelle, *qu'ils célébroient par* des feſtins

℣. 17. Ces mots, *primus apud omnes interfectionis fuit*, ne ſont pas dans l'Hébreu, qui dit ſimplement que ce qui vient d'être dit des Provinces fut fait au treizieme jour du mois d'Adar.

Ibid. Hébr. & ce jour devint un jour de feſtin & de joie.

& des réjouiſſances *publiques.*"

Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs ſans murailles & dans les villages, " choiſirent le quatorzieme jour du mois d'Adar, pour être un jour de feſtin, dans lequel ils font une grande réjouiſſance, & s'envoient les uns aux autres quelque choſe de ce qui a été ſervi dans leurs feſtins.

20. Mardochée eut donc ſoin d'écrire toutes ces choſes; & en ayant fait une lettre, " il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du Roi, ſoit dans les plus proches ou dans les plus éloignées,

21. afin que le quatorzieme & le quinzième jour du mois d'Adar leur fuſſent des jours de fêtes, qu'ils célébraſſent tous les ans à perpétuité par des honneurs ſolemnels,

22. (parce que ce fut en ces jours-là que les Juifs ſe vengerent de leurs ennemis, & que leur deuil & leur triſteſſe fut changée, en une réjouiſſance *publique*:) *c'eſt pourquoi il voulut* que ces

autem die percutere deſierunt. Et idcircò eumdem diem conſtituerunt ſolemnem epularum atque lætitiæ.

19. Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartum-decimum diem menſis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant ſibi mutuò partes epularum & ciborum.

20. Scripſit itaque Mardochæus omnia hæc, & litteris comprehenſa miſit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino poſitis quàm procul,

21. ut quartam-decimam & quintam-decimam diem menſis Adar pro feſtis ſuſciperent, & revertente ſemper anno, ſolemni celebrarent honore:

22. (quia in ipſis diebus ſe ulti ſunt Judæi de inimicis ſuis, & luctus atque triſtitia in hilaritatem gaudiúmque converſa ſunt:)

℣. 18. Hébr. Et ce jour devint un jour de feſtin & de joie.

℣. 19. Hébr. autr. Les Juifs ſéparés qui habitoient dans les villes ſéparées; c'eſt-à-dire, tous ceux qui étoient répandus hors de la ville capitale.

℣. 20. On croit que le Livre d'Eſther n'eſt autre que cette lettre de Mardochée. *Infr.*

℣. 29. Voyez la Préface.

eſſéntque

eſſéntque dies iſti epularum atque lætitiæ, & mitterent ſibi invicem ciborum partes, & pauperibus munuſcula largirentur.

jours fuſſent des jours de feſtin & de joie, qu'ils s'envoyaſſent les uns aux autres, des mets de leur table, & qu'ils y fiſſent aux pauvres de petits préſents.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

23. Suſceperúntque Judæi in ſolemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

23. Les Juifs établirent donc une fête ſolemnelle, conformément à ce qu'ils avoient commencé de faire en ce temps-là, ſelon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ſes lettres.

24. Aman enim, filius Amadathi, ſtirpis Agag, hoſtis & adverſarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret: & miſit Phur, quod noſtrâ linguâ vertitur in ſortem.

24. Car Aman fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi déclaré des Juifs, avoit formé le deſſein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer; & il avoit jetté *pour cela* le Phur, " c'eſt-à-dire, le ſort, en notre langue.

25. Et poſteà ingreſſa eſt Eſther ad regem, obſecrans ut conatus ejus litteris regis irriti fierent: & malum quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur in caput ejus. Denique & ipſum & filios ejus affixerunt cruci.

25. Mais Eſther alla enſuite trouver le Roi: elle le ſupplia de prévenir le mauvais deſſein d'Aman par une *nouvelle* lettre, & de faire retomber ſur ſa tête le mal qu'il avoit réſolu de faire aux Juifs. En effet, le Roi fit pendre Aman à une croix, " auſſi-bien que tous ſes fils.

26. Atque ex illo tempore dies iſti appellati ſunt Phurim, id eſt, ſortium:

26. C'eſt pourquoi depuis ce temps-là, ces jours ont été appellés les jours de Phurim, c'eſt-à-dire, *les jours* des

℣. 24. Voyez au chap. III. ℣. 7.

℣. 25. ou à une potence. *Supr.* VIII. 7. L'Hébreu a ſouffert dans ce verſet: on y lit: *Et cùm ipſa veniſſet ante faciem regis, dixit cum epiſtola: Convertatur cogitatio ejus mala quam cogitavit ſuper Judæos ſuper caput ejus, & ſuſpendite eum & filios ejus ad lignum.* On voit que le nom d'*Eſther* y manque, & qu'il eſt peu naturel d'y lire; *dixit cum epiſtola.* Le mot HSFR, *epiſtola*, vient peut-être du nom même d'*Eſther*, ASTR, tranſpoſé; & le mot AM, *cum*, a peut-être pris la place de HMLC *rex*; en ſorte que la lecture primitive ſeroit: *Et cùm veniſſet Eſther ante faciem regis, dixit rex: Convertatur, &c.*

forts, parce que le Phur, c'eſt-à-dire, le ſort, avoit été jetté dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui ſe paſſa alors.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

eo quòd Phur, id eſt, ſors, in urnam miſſa fuerit. Et cuncta quæ geſta ſunt, epiſtolæ, id eſt, libri hujus volumine continentur.

27. Les Juifs *donc*, en mémoire de ce qui avoit été arrêté contr'eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé enſuite, s'obligerent, eux & leurs enfants, & tous ceux qui voudroient ſe joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête ſolemnelle, ſans que perſonne pût s'en diſpenſer, ſelon qu'il eſt marqué dans cet écrit, & ce qui s'obſerve exactement chaque année aux jours deſtinés à cette fête."

27. Quæque ſuſtinuerunt, & quæ deinceps immutata ſunt, ſuſceperunt Judæi ſuper ſe & ſemen ſuum, & ſuper cunctos, qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies abſque ſolemnitate tranſigere: quos ſcriptura teſtatur, & certa expetunt tempora, annis ſibi jugiter ſuccedentibus.

28. Ce ſont ces jours qui ne ſeront jamais effacés de la mémoire des hommes, & que toutes les provinces d'âge en âge célébreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de Phurim, c'eſt-à-dire, *les jours* des ſorts, ne ſoient pas obſervés par les Juifs & par leurs enfants, qui ſont obligés de pratiquer ces cérémonies."

28. Iſti ſunt dies, quos nulla unquam delebit oblivio: & per ſingulas generationes cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt: nec eſt ulla civitas, in qua dies Phurim, id eſt, ſortium, non obſerventur à Judæis, & ab eorum progenie, quæ his cæremoniis obligata eſt.

℣. 26. 27. Hébr. C'eſt pourquoi ces jours furent appellés Phurim, *c'eſt-à-dire, les ſorts*, du nom Phur *qui ſignifie ſort*. Et après tout ce qui eſt contenu dans cette lettre, & tout ce qu'ils avoient ainſi éprouvés & tout ce qui leur étoit arrivé, les Juifs firent donc cet établiſſement, & s'engagerent, eux, leurs enfants, &c. de célébrer tous les ans ces deux jours, ſelon qu'il fut écrit, & ſelon le temps qui fut marqué, ſans que perſonne pût s'en diſpenſer. On lit dans l'Hébreu, *ſuper omnia verba epiſtolæ hujus, & quidquid viderunt ſuper hujuſmodi, & quidquid contigit eis*; peut-être pour *& ſuper quidquid viderunt hujuſmodi, & quidquid*, &c. Le Syriaque le ſuppoſe ainſi, & répete même encore la prépoſition, *& ſuper quidquid contigit eis*.

℣. 28. Hébr. La mémoire de ces jours ſera conſervée; & ils ſeront célébrés dans tous les âges, dans toutes les familles,

29. Scripſerúntque Eſther regina filia Abihail, & Mardochæus Judæus, etiam ſecundam epiſtolam, ut omni ſtudio dies iſta ſolemnis ſanciretur in poſterum.

30. Et miſerunt ad omnes Judæos, qui in centum viginti ſeptem provinciis regis Aſſueri verſabantur, ut haberent pacem, & ſuſciperent veritatem,

31. obſervantes dies Sortium, & ſuo tempore cum gaudio celebrarent: ſicut conſtituerant Mardochæus & Eſther, & illi obſervanda ſuſceperunt à ſe, & à ſemine ſuo, jejunia & clamores, & Sortium dies,

32. & omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Eſther, hiſtoriâ continentur.

29. *Car* la Reine Eſther fille d'Abihaïl, " & Mardochée Juif, *après avoir écrit aux Juifs de célébrer cette fête la premiere année de leur délivrance*, écrivirent encore une ſeconde lettre, afin qu'on eût tout le ſoin poſſible, de faire de ce jour une fête ſolemnelle dans toute la poſtérité.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 461.

30. Et ils envoyerent à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-ſept Provinces du Roi Aſſuérus, afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçuſſent la vérité,

31. en obſervant *exactement* ces jours *ſolemnels* des ſorts, & les célébrant en leur temps, avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc, ſelon que Mardochée & Eſther l'avoient ordonné, à obſerver, eux & toute leur poſtérité ces jours ſolemnels du ſort, en jeûnant & en adreſſant leurs cris à Dieu,

32. & *à recevoir* tout ce qui eſt contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Eſther. "

dans toutes les provinces, dans toutes les villes, ces jours de Phurim ne paſſeront point du milieu des Juifs; & leur mémoire ne s'effacera point de leurs races.

℣. 29. Le Grec met encore ici, Aminadab.

Ibid. & ſuiv. Hébr. autr. la Reine Eſther, fille d'Abihaïl, écrivit, & le Juif Mardochée *employa* toute *ſa* puiſſance pour confirmer cette lettre de Phurim dont voilà la copie. Et il envoya des lettres à tous les Juifs, &c.... pour leur annoncer une paix véritable, & afin qu'ils obſervaſſent *dans la ſuite* ces jours de Phurim au temps marqué ſelon que le Juif Mardochée, & la Reine Eſther l'avoient ordonné, & ſelon que les Juifs s'y étoient engagés eux & leur race, *pour conſerver la mémoire de* leurs jeûnes & *de* leurs cris. Et l'ordre d'Eſther confirma ce récit des Phurim; & *tout cela* fut écrit dans un livre.

CHAPITRE X.

Grandeur d'Aſſuérus. Puiſſance de Mardochée. Explication de la viſion qu'il avoit eue.

Av. l'Ere Cur. Vulg. 461.

1. LE Roi Aſſuérus *qui, dès le commencement de ſon regne, commandoit à cent vingt-ſept provinces*, ſe rendit toute la terre & toutes les iſles de la mer tributaires. "

2. Et on trouve écrit dans le livre" des Perſes & des Medes quelle a été ſa puiſſance & ſon empire, & le haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée,

3. & de quelle ſorte Mardochée, Juif de nation, devint la ſeconde perſonne dans l'empire du Roi Aſſuérus, comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé généralement de tous ſes freres, ne cherchant qu'à faire du bien à ſa nation, & ne parlant *au Roi Aſſuérus* que pour procurer la paix & la proſpérité de ſon peuple. "

*J'ai * traduit fidélement juſqu'ici ce qui ſe trouve dans le texte Hébreu ; mais ce qui ſuit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgate, † ſelon qu'il eſt contenu dans les exemplaires Grecs.*

1. REx verò Aſſuerus, omnem terram & cunctas maris inſulas fecit tributarias :

2. cujus fortitudo & imperium, & dignitas atque ſublimitas, quâ exaltavit Mardochæum, ſcripta ſunt in libris Medorum atque Perſarum :

3. & quomodò Mardochæus Judaici generis ſecundus à rege Aſſuero fuerit : & magnus apud Judæos, & acceptabilis plebi fratrum ſuorum, quærens bona populo ſuo, & loquens ea quæ ad pacem ſeminis ſui pertinerent.

Quæ habentur in Hebræo, plenâ fide expreſſi. Hæc autem, quæ ſequuntur, ſcripta reperi in editione Vulgata, quæ Græcorum linguâ & litteris continentur.

℣. 1. Hébr. litt. Le Roi Aſſuérus impoſa tribut à la terre & aux iſles de la mer. » On lit ici dans l'Hébreu *Achſers*, ou *Axers*, qui approche beaucoup d'*Artaxerx*, en Grec *Artaxerxès*.

℣. 2. Hébr. dans les annales des Rois des Medes & des Perſes.

℣. 3. Le Grec met ici l'explication de la Viſion de Mardochée : c'eſt ce qui forme le dernier des ſept fragments qui vont ſuivre.

* Cette note eſt de S. Jérôme.

† S. Jérôme appelle *édition Vulgate*, l'ancienne édition latine dont on ſe ſervoit de ſon temps. Voyez la Préface.

FRAGMENTS
DU LIVRE D'ESTHER,
TIRÉS DU GREC,

Et placés à la fin du Livre dans la Vulgate.

FRAGMENT I. *

Viſion de Mardochée. Conjuration qu'il découvre.

1 ANno ſecundo, regnante Artaxerxe maximo, primâ die menſis Niſan, vidit ſomnium Mardochæus filius Jairi, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin :

2. homo Judæus, qui habitabat in urbe Suſis, vir magnus, & inter primos aulæ regiæ.

3. Erat autem de eo numero captivorum, quos

1. LA ſeconde année du regne du très-grand Artaxerxès *nommé auſſi Aſſuérus*, " le premier jour du mois de Niſan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une viſion en ſonge. VULGATE, Chapitre XI. ℣. 2.

2. C'étoit un Juif, qui demeuroit dans la ville de Suſe, & qui *dans la ſuite* devint un homme puiſſant, & des premiers de la cour du Roi. ℣. 3.

3. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, ℣. 4. 4 *Reg.* XXIV. 15. *Supr.* II. 6.

* Ce Fragment eſt à la tête du Livre dans le Grec ; & il ſe trouve dans la Vulgate au Chap. XI. ℣. 2-12. & Chap. XII. ℣. 1-6. dont on a conſervé ici les chifres ſur la marge. Voyez ce qui a été dit dans la Préface touchant ces fragments & ſur l'arrangement qui leur eſt ici donné.

℣. 1. Dans ce Livre la verſion Grecque a rendu le nom d'*Aſſuérus* par celui d'*Artaxerxès*. Voyez la *Diſſertation* qui précede.

avoit transférés de Jéruſalem avec Jéchonias " Roi de Juda.

tranſtulerat Nabuchodonoſor rex Babylonis de Jeruſalem cum Jechonia rege Juda:

℣. 5. 4. Voici la viſion qu'il eut en ſonge. Il lui ſembloit qu'il entendoit des voix, de grands bruits & des tonnerres, & que la terre trembloit, & étoit dans de grands troubles.

4. & hoc ejus ſomnium fuit: Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio ſuper terram:

℣. 6. 5. Et en même temps, il vit paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

5. Et ecce duo draconeſ magni, paratíque contra ſe in prælium.

℣. 7. 6. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles ſe diſpoſerent à combattre contre la nation des Juſtes.

6. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ ſunt nationes, ut pugnarent contra gentem juſtorum.

℣. 8. 7. Ce jour fut un jour de ténebres, de périls, d'affliction, d'angoiſſes, & d'une grande épouvante ſur la terre.

7. Fuítque dies illa tenebrarum & diſcriminis; tribulationis & anguſtiæ, & ingens formido ſuper terram.

℣. 9. 8. La nation des juſtes, dans la crainte des maux qui lui étoient préparés, étoit dans un étrange trouble, ſe regardant comme deſtinée à la mort.

8. Conturbatáque eſt gens juſtorum timentium mala ſua, & præparata ad mortem.

℣. 10. 9. Ils pouſſerent leurs cris vers Dieu; & au bruit de ces cris, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

9. Clamaverúntque ad Deum: & illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.

℣. 11. 10. La lumiere parut, & le ſoleil ſe leva; & ceux qui étoient dans l'humiliation, furent élevés, & ils dévore-

10. Lux & ſol ortus eſt, & humiles exaltati ſunt,

℣. 3. ou Joachin. 4. *Reg.* XXIV. 6. 15. Mardochée étoit du nombre de ceux qui deſcendoient de ces captifs. Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans la précédente *Diſſertation*.

& devoraverunt inclytos.

rent ceux qui paroiſſoient tout puiſſants.

11. Quod cùm vidiſſet Mardochæus, & ſurrexiſſet de ſtrato, cogitabat quid Deus facere vellet: & fixum habebat in animo, ſcire cupiens quid ſignificaret ſomnium.

11. Mardochée ayant eu cette viſion *en ſonge*, & étant ſorti du lit, penſoit en lui-même ce que Dieu vouloit faire : cette viſion lui demeura fortement imprimée dans l'eſprit, ayant grande envie de ſavoir ce que ce ſonge pouvoit lui marquer. ℣. 12.

12. Morabatur autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha & Thara, eunuchis regis, qui janitores erant palatii.

12. En ce temps là, " Mardochée étoit à la cour du Roi *Aſſuérus*, avec Bagatha & Thara, eunuques du Roi, qui étoient les gardes de la porte du palais: Chap. XII. ℣. 1.

13. Cúmque intellexiſſet cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidiſſet, didicit quòd conarentur in regem Artaxerxem manus mittere, & nuntiavit ſuper eo regi.

13. & ayant eu connoiſſance de leurs deſſeins, & reconnu par une exacte recherche ce qu'ils machinoient, il découvrit qu'ils avoient entrepris ſur la vie du Roi Artaxerxès, & il en donna avis au Roi. ℣. 2.

14. Qui de utroque habitâ quæſtione, confeſſos juſſit duci ad mortem.

14. Le Roi commanda qu'on leur fît leur procès : & après qu'ils eurent confeſſé leur crime, il les fit mener au ſupplice. ℣. 3.

15. Rex autem quod geſtum erat, ſcripſit in commentariis : ſed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.

15. Le Roi fit écrire en des mémoires ce qui s'étoit paſſé *alors* : & Mardochée le mit auſſi par écrit, pour en conſerver la mémoire. ℣. 4.

16. Præcepítque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro delatione

16. Le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & il lui fit des préſents pour l'avis qu'il lui avoit donné. *Ces préſents furent ſi peu de choſe, qu'ils* ℣. 5.

℣. 12. Cette expreſſion *en ce temps-là*, ne ſe rapporte pas toujours à ce qui précede ; mais elle marque ſouvent un temps indéfini, & elle doit être priſe ici en ce ſens. La conſpiration ne fut découverte que cinq ans après le ſonge. *Supr.* II. 16. 19. 21. XI. 2. D'ailleurs ces mots *eo tempore* ne ſont pas dans le Grec.

ne furent point écrits dans les mémoires du Roi."

muneribus.

℣. 6. 17. Mais Aman fils d'Amadath Bugée " avoit été élevé par le Roi en grande gloire ; & il voulut perdre Mardochée & ſon peuple, à cauſe *qu'il avoit découvert la conſpiration* de ces deux eunuques *qu'il aimoit*, & qui avoient été tués *en punition de leur crime.*

17. Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat glorioſiſſimus coram rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti,

℣. 16. Voyez au chap. VI. ℣. 3.

℣. 17. Dans ce Livre, au lieu de *Agagéen* ou *fils d'Agag*, la verſion Grecque lit *Bugée* ou *Bugéen*, ou ſelon quelques exemplaires *Gogéen*.

FRAGMENT II. *

Edit contre les Juifs.

VULGATE, Fin du chap. XII. Chap. XIII. ℣. 1. 1. LA teneur de la lettre *qu'Aman écrivit contre les Juifs*, étoit telle.

2. Le grand Roi Artaxerxès, *qui regne* depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, ſur cent vingt-ſept provinces, aux princes & aux ſeigneurs ſoumis à ſon empire, ſalut.

1. EPiſtolæ autem hoc exemplar fuit.

2. Rex maximus Artaxerxes ab India uſque Æthiopiam, centum viginti ſeptem provinciarum principibus & ducibus, qui ejus imperio ſubjecti ſunt, ſalutem.

℣. 2. 3. Quoique je commandaſſe à tant de nations, & que j'euſſe ſoumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu abuſer de la grandeur de ma puiſſance ; mais j'ai gouverné mes ſujets avec clémence & avec douceur, afin que, paſſant leur vie doucement & ſans aucune crainte, ils jouiſſent de la paix

3. Cùm plurimis gentibus imperarem, & univerſum orbem meæ ditioni ſubjugaſſem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, ſed clementiâ & lenitate gubernare

* Ce Fragment eſt placé après le ℣. 13. du Chap. III. dans le Grec ; & il comprend dans la Vulgate les derniers mots du Chap. XII. & les ſept premiers verſets du Chap. XIII.

ſubjectos

ſubjectos, ut abſque ullo terrore vitam ſilentio tranſigentes, optatâ cunctis mortalibus pace frueren-tur.

qui eſt ſi ſouhaitée de tous les hommes.

4. Quærente autem me à conſiliariis meis, quomodò poſſet hoc impleri, unus qui ſapientiâ & fide ceteros præcellebat, & erat poſt regem ſecundus, Aman nomine,

4. Et ayant demandé à ceux de mon conſeil, de quelle maniere je pourrois accomplir ce deſſein, l'un *d'entr'eux*, nommé Aman, élevé par ſa ſageſſe & par ſa fidélité au deſſus des autres, & le ſecond après le Roi, ℣. 3.

5. indicavit mihi in toto orbe terrarum populum eſſe diſperſum, qui novis uteretur legibus, & contra omnium gentium conſuetudinem faciens, regum juſſa contemneret, & univerſarum concordiam nationum ſuâ diſſenſione violaret.

5. nous a donné avis qu'il y a un peuple diſperſé dans toute la terre, qui ſe conduit par de nouvelles loix, & qui, s'oppoſant aux coutumes des autres nations, mépriſe les commandements des Rois, & trouble, par la contrarieté de ſes ſentiments, la paix & l'union de tous les peuples *du monde*. ℣. 4.

6. Quod cùm didiciſſemus, videntes unam gentem rebellem adversùs omne hominum genus perverſis uti legibus, noſtríſque juſſionibus contraire, & turbare ſubjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam:

6. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une ſeule nation ſe révolte contre toutes les autres, ſuit des loix injuſtes, combat nos ordonnances, & trouble la paix des provinces qui nous ſont ſoumiſes: ℣. 5.

7. juſſimus, ut quoſcumque Aman, qui omnibus provinciis præpoſitus eſt, & ſecundus à rege, & quem patris loco colimus, monſtraverit, cum

7. nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui a l'intendance ſur toutes les provinces, qui eſt le ſecond après le Roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir *être de ce peuple*, ſoient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfants, ℣. 6.

le quatorzieme jour d'Adar, douzieme mois de cette année, ſans que perſonne en ait aucune compaſſion,

conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis ſuis: nullúſque eorum miſereatur, quartâ decimâ die duodecimi menſis Adar anni præſentis:

℣. 7. 8. afin que ces ſcélérats deſcendants tous en un même jour dans le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

8. ut nefarii homines uno die ad inferos deſcendentes, reddant imperio noſtro pacem, quam turbaverant.

℣. 7. Ou plutôt le treiziéme. *Supr.* III. 13. IX. 1. *Infr. fragm.* VI. ℣. 10.

FRAGMENT III. *

Avis que Mardochée donne à Eſther.

VULGATE, Chap. XV. ℣. 1. 1. MArdochée manda à Eſther, d'aller trouver le Roi, & de le prier pour ſon peuple & pour ſon pays.

1. ET mandavit ei (Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo ſuo & pro patria ſua.

℣. 2. 2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaiſſement, & de quelle ſorte vous avez été nourrie ſous ma main, parce qu'Aman, qui eſt le ſecond après le Roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

2. Memorare, inquit, dierum humilitatis tuæ, quomodò nutrita ſis in manu mea, quia Aman ſecundus à rege locutus eſt contra nos in mortem.

℣. 3. 3. Invoquez donc le Seigneur; parlez pour nous au Roi, & délivrez-nous de la mort.

3. Et tu invoca Dominum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.

* Ce Fragment eſt placé après le ℣. 8. du Chapitre IV. dans le Grec; & il contient dans la Vulgate les trois premiers verſets du Chapitre XV. Il a été omis dans la Bible du R. P. Houbigant.

FRAGMENT IV.*

Prieres de Mardochée & d'Eſther.

1. MArdochæus autem deprecatus eſt Dominum, memor omnium operum ejus.

2. Et dixit : Domine, Domine rex omnipotens, (in ditione enim tuâ cuncta ſunt poſita, & non eſt qui poſſit tuæ reſiſtere voluntati, ſi decreveris ſalvare Iſrael :

3. tu feciſti cœlum & terram, & quidquid cœli ambitu continetur :

4. Dominus omnium es, nec eſt qui reſiſtat majeſtati tuæ :)

5. cuncta noſti, & ſcis, quia non pro ſuperbiâ & contumeliâ, & aliquâ gloriæ cupiditate, fecerim hoc, ut non adorarem Aman ſuperbiſſimum ;

6. (Libenter enim pro ſalute Iſrael etiam veſtigia pedum ejus deoſculari paratus eſſem ;)

7. ſed timui ne honorem Dei mei transferrem

1. MArdochée alla prier le Seigneur, ſe ſouvenant de toutes les œuvres merveilleuſes qu'il avoit faites. VULGATE Chap. XIII. ℣. 8.

2. Et il *lui* dit : Seigneur, Seigneur, Roi tout-puiſſant, (car toutes choſes ſont ſoumiſes à votre pouvoir, & nul ne peut réſiſter à votre volonté, ſi vous avez réſolu de ſauver Iſraël : *vous le ſauverez donc très-aiſément :* ℣. 9.

3. *car* vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les créatures qui ſont ſous le ciel ; ℣. 10.

4. vous êtes le Seigneur de toutes choſes ; & nul ne peut réſiſter à votre *ſouveraine* majeſté :) ℣. 11.

5. tout vous eſt connu ; & vous ſavez que, quand je n'ai point adoré le ſuperbe Aman, ce n'a été, ni par orgueil, ni par mépris, ni par un ſecret deſir de gloire ; ℣. 12.

6. (car j'aurois été diſpoſé à baiſer avec joie les traces mêmes de ſes pieds pour le ſalut d'Iſraël :) ℣. 13.

7. mais j'ai eu peur de transférer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à ℣. 14.

* Ce Fragment eſt placé à la fin du Chapitre IV. dans le Grec ; & il comprend dans la Vulgate les dix derniers verſets du Chapitre XIII. & le Chap. XIV. entier.

mon Dieu, & d'adorer un autre que mon Dieu.

ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

℣. 15. 8. Maintenant donc, ô Seigneur Roi *des rois*, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parce que nos ennemis ont réſolu de nous perdre, & d'exterminer votre héritage.

8. Et nunc, Domine rex, Deus Abraham, miſerere populi tui, quia volunt nos inimici noſtri perdere & hæreditatem tuam delere.

℣. 16. 9. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte, pour être à vous.

9. Ne deſpicias partem tuam, quam redemiſti tibi de Ægypto.

℣. 17. 10. Exaucez ma priere; ſoyez favorable à une nation dont vous avez fait votre partage. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employions la vie que vous nous conſerverez à louer votre *ſaint* nom; & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

10. Exaudi deprecationem meam, & propitius eſto ſorti & funiculo tuo: & converte luctum noſtrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine; & ne claudas ora te canentium.

℣. 18. 11. Tout Iſraël cria au Seigneur, & lui adreſſa ſes prieres dans un même eſprit, parce qu'ils ſe voyoient à la veille d'une mort certaine.

11. Omnis quoque Iſrael pari mente & obſecratione clamavit ad Dominum, eo quòd eis certa mors impenderet.

Chap. XIV. ℣. 1. 12. La Reine Eſther eut auſſi recours au Seigneur, épouvantée du péril qui étoit ſi proche.

12. Eſther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.

℣. 2. 13. Et ayant quitté tous ſes habits de reine, elle en prit de conformes à ſon affliction & à ſes larmes; & au lieu de tous ſes divers parfums, elle ſe couvrit la tête de cendres & d'ordures; " elle affligea ſon corps par les jeû-

13. Cúmque depoſuiſſet veſtes regias, fletibus & luctui apta indumenta ſuſcepit, & pro unguentis variis, cinere & ſtercore

℣. 13. Vulg. litt. *& ſtercore.* Gr. litt. *& ſordibus.*

implevit caput, & corpus ſuum humiliavit jejuniis : omniáque loca, in quibus anteà lætari conſueverat, crinium laceratione complevit.

nes ; & s'arrachant les cheveux, elle en remplit tous les lieux où elle avoit accoutumé de ſe réjouir auparavant.*

14. Et deprecabatur Dominum Deum Iſrael, dicens : Domine mî, qui rex noſter es ſolus, adjuva me ſolitariam, & cujus præter te nullus eſt auxiliator alius.

14. Elle fit enſuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Iſraël, & *lui* dit : Mon Seigneur, qui êtes ſeul notre Roi, aſſiſtez-moi dans l'abandon où je ſuis, puiſque vous êtes le ſeul qui puiſſiez me ſecourir. ℣. 3.

15. Periculum meum in manibus meis eſt.

15. Le péril où je me trouve eſt préſent & inévitable. ℣. 4.

16. Audivi à patre meo, quod tu, Domine, tuliſſes Iſrael de cunctis gentibus, & patres noſtros ex omnibus retrò majoribus ſuis, ut poſſideres hæreditatem ſempiternam, feciſtique eis ſicut locutus es.

16. J'ai ſu de mon pere, ô Seigneur, que vous aviez pris Iſraël d'entre toutes les nations, & *que vous aviez choiſi* nos peres, en les ſéparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés, pour vous établir parmi eux un héritage éternel : & vous leur avez fait tout *le bien* que vous leur aviez promis. ℣. 5. *Deut.* IV. 20. XXXII. 9.

17. Peccavimus in conſpectu tuo, & idcircò tradidiſti nos in manus inimicorum noſtrorum :

17. Nous avons péché devant vous, & c'eſt pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis, *comme nous l'avions mérité ;* ℣. 6.

18. coluimus enim deos eorum. Juſtus es, Domine.

18. car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juſte, Seigneur, *de nous avoir rendus leurs eſclaves.* ℣. 7.

19. Et nunc non eis ſufficit, quòd duriſſimâ nos opprimunt ſervitute ; ſed

19. Et maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude ; mais attribuant la force de ℣. 8.

Ibid. Le Grec ne dit pas qu'elle ſe ſoit arraché les cheveux ; mais qu'elle remplit des treſſes de ſes cheveux les lieux où elle ſe paroit dans les jours de ſa joie ; ce qui ſuppoſe ſeulement qu'elle les coupa.

leur bras à la puiſſance de leurs idoles,

robur manuum ſuarum, idolorum potentiæ deputantes,

℣. 9. 20. ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer votre héritage, fermer la bouche à ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel,

20. volunt tua mutare promiſſa, & delere hæreditatem tuam, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,

℣. 10. 21. pour ouvrir la bouche des nations, pour *faire* louer la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair *& de ſang.*

21. ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent carnalem regem in ſempiternum.

℣. 11. 22. Seigneur, n'abandonnez pas votre ſceptre [a] à ceux qui ne ſont rien, de peur qu'ils ne ſe rient de notre ruine; mais faites retomber ſur eux leurs *mauvais* deſſeins, & perdez celui qui a commencé de nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté.

22. Ne tradas, Domine, ſceptrum tuum his qui non ſunt, ne rideant ad ruinam noſtram: ſed converte conſilium eorum ſuper eos, & eum qui in nos cœpit ſævire, diſperde.

℣. 12. 23. Souvenez-vous *de nous*, Seigneur; montrez-vous à nous dans le temps de notre affliction; & donnez-moi de la fermeté & de l'aſſurance, ô Seigneur Roi des dieux, [b] & de toute puiſſance *qui eſt dans le monde.*

23. Memento, Domine, & oſtende te nobis in tempore tribulationis noſtræ; & da mihi fiduciam, Domine, rex deorum & univerſæ poteſtatis.

℣. 13. 24. Mettez dans ma bouche des paroles *ſages* & convenables, *afin que je paroiſſe ſans danger* en la préſence du *Roi que la colere rend furieux comme un* lion; & transférez ſon cœur, *de l'affection qu'il a pour Aman*, à la haine de *cet homme qui eſt* notre ennemi,

24. Tribue ſermonem compoſitum in ore meo in conſpectu leonis, & transfer cor illius in odium hoſtis noſtri, ut & ipſe pereat, & cæteri qui ei

[a] ℣. 22. c. à. d. votre peuple. *Jerem.* 51. 19.

[b] ℣. 23. c. à. d. de tous les grands de la terre.

conſentiunt.

afin qu'il périſſe lui-même, avec tous ceux qui conſpirent avec lui.

25. Nos autem libera manu tuâ; & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, niſi te, Domine, qui habes omnium ſcientiam.

25. Délivrez-nous par votre puiſſante main : & aſſiſtez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique ſecours, vous qui connoiſſez toutes choſes, ℣. 14.

26. Et noſti quia odevim gloriam iniquorum, & deteſter cubile incircumciſorum, & omnis alienigenæ.

26. & qui ſavez que je hais la gloire des injuſtes, & que je déteſte le lit des incirconcis & de tout étranger. ℣. 15.

27. Tu ſcis neceſſitatem meam, quòd abominer ſignum ſuperbiæ & gloriæ meæ, quod eſt ſuper caput meum in diebus oſtentationis meæ, & deteſter illud quaſi pannum menſtruatæ, & non portem in diebus ſilentii mei:

27. Vous ſavez la neceſſité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire que je porte ſur ma tête; que je la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur, & que je ne la porte point dans les jours de mon ſilence, *lorſque je ne ſuis point obligée de paroître en public*; ℣. 16.

28. & quòd non comederim in menſa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum:

28. que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaiſir au feſtin du Roi; que je n'ai point bu du vin offert ſur l'autel des idoles; ℣. 17.

29. & numquam lætata ſit ancilla tua, ex quo huc tranſlata ſum uſque in præſentem diem, niſi in te, Domine Deus Abraham.

29. & que, depuis le temps où j'ai été amenée en ce palais, juſqu'aujourd'hui, jamais votre ſervante ne s'eſt réjouie qu'en vous ſeul, ô Seigneur Dieu d'Abraham. ℣. 18.

30. Deus fortis ſuper omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam ſpem habent, & libera

30. O Dieu puiſſant au deſſus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune eſpérance qu'en vous ſeul : ſauvez-nous de la main des méchants; & dé- ℣. 19.

livrez-moi de ce que je crains.

nos de manu iniquorum; & erue me à timore meo.

FRAGMENT V. *

Ce qui ſe paſſa lorſqu'Eſther parut devant Aſſuérus.

VULGATE, Chap. XV. ℣. 4. 1. LE troiſieme jour, Eſther quitta les habits *de deuil* " dont elle s'étoit revêtue, & ſe para de tous ſes plus riches ornements.

1. Die autem tertio, depoſuit veſtimenta ornatûs ſui, & circumdata eſt gloriâ ſuâ.

℣. 5. 2. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir invoqué Dieu, qui eſt le conducteur & le ſauveur de tous, elle prit deux de ſes filles de chambre,

2. Cúmque regio fulgeret habitu, & invocaſſet omnium rectorem & ſalvatorem Deum, aſſumpſit duas famulas:

℣. 6. 3. ſur l'une deſquelles elle s'appuyoit, comme ayant peine à ſe ſoutenir, à cauſe de ſon extrême délicateſſe.

3. & ſuper unam quidem innitebatur, quaſi præ deliciis & nimiâ teneritudine corpus ſuum ferre non ſuſtinens:

℣. 7. 4. L'autre ſuivoit ſa maîtreſſe, lui portant la robe, qui traînoit à terre.

4. altera autem famularum ſequebatur dominam, defluentia in humum indumenta ſuſtentans.

℣. 8. 5. Elle cependant, avec un teint vermeil, & des yeux pleins d'agréments & d'éclat, cachoit la triſteſſe de ſon ame, qui étoit toute ſaiſie de frayeur.

5. Ipſa autem roſeo colore vultum perfuſa, & gratis ac nitentibus oculis, triſtem celabat animum, & nimio timore contractum.

* Ce Fragment occupe, dans le Grec, la place des deux premiers verſets que l'Hébreu & la Vulgate mettent à la tête du Chapitre V.; & il ſe trouve dans la Vulgate au Chap. XV. ℣. 4.-19.

℣. 1. On lit dans le Grec de l'édition Romaine, Διακονίας, *famulatûs*; les habits de ſervice: le Grec de l'édition de Complute porte στολὰς, *luctûs*; les habits de deuil.

6. Ingreſſa

6. Ingreſſa igitur cuncta per ordinem oſtia, ſtetit contra regem, ubi ille reſidebat ſuper ſolium regni ſui, indutus veſtibus regiis, auróque fulgens, & pretioſis lapidibus, erátque terribilis aſpectu.

6. Et ayant paſſé de ſuite toutes les portes, elle ſe préſenta devant le Roi au lieu où il étoit aſſis ſur ſon trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres précieuſes; & il étoit terrible à voir. ℣. 9.

7. Cúmque elevaſſet faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicaſſet, regina corruit, & in pallorem colore mutato, laſſum ſuper ancillulam reclinavit caput.

7. Auſſi-tôt qu'il eut levé la tête, & *qu'il l'eut apperçue*, la fureur dont il étoit ſaiſi paroiſſant dans ſes yeux étincelants, la reine tomba *comme évanouie*; & la couleur de ſon teint ſe changeant en une pâleur, elle laiſſa tomber ſa tête ſur la fille qui la ſoutenoit. ℣. 10.

8. Convertítque Deus ſpiritum regis in manſuetudinem, & feſtinus ac metuens exilivit de ſolio, & ſuſtentans eam ulnis ſuis donec rediret ad ſe, his verbis blandiebatur:

8. En même temps, Dieu changea le cœur du Roi, & lui inſpira de la douceur. Il ſe leva tout d'un coup de ſon trône craignant *pour Eſther*; & la ſoutenant entre ſes bras juſqu'à ce qu'elle fût revenue à elle, il la careſſoit, en lui diſant: ℣. 11.

9. Quid habes, Eſther? Ego ſum frater tuus; noli metuere.

9. Qu'avez-vous, Eſther? Je ſuis votre frere; ne craignez point. ℣. 12.

10. Non morieris: non enim pro te, ſed pro omnibus, hæc lex conſtituta eſt.

10. Vous ne mourrez point: car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous *les autres*, ℣. 13.

11. Accede igitur, & tange ſceptrum.

11. Approchez-vous donc, & touchez mon ſceptre. ℣. 14.

12. Cúmque illa reticeret, tulit auream virgam, & poſuit ſuper collum ejus, & oſculatus eſt eam, & ait: Cur mihi non loqueris?

12. Et voyant qu'elle demeuroit toujours dans le ſilence, il prit ſon ſceptre d'or; & le lui ayant mis ſur le cou, il la baiſa, & lui dit: Pourquoi ne me parlez-vous point? ℣. 15.

℣. 16. 13. Eſther lui répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu ; & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

13. Quæ reſpondit : Vidi te, domine, quaſi Angelum Dei ; & conturbatum eſt cor meum præ timore gloriæ tuæ.

℣. 17. 14. Car, Seigneur, vous êtes admirable, & votre viſage eſt plein de graces.

14. Valdè enim mirabilis es, domine, & facies tua plena eſt gratiarum.

℣. 18. 15. En diſant ces paroles, elle retomba encore, & elle penſa s'évanouir.

15. Cúmque loqueretur, rursùs corruit, & penè exanimata eſt.

℣. 19. 16. Le Roi en étoit tout troublé ; & ſes officiers la conſoloient.

16. Rex autem turbabatur, & omnes miniſtri ejus conſolabantur eam.

FRAGMENT VI. *

Edit en faveur des Juifs.

VULGATE, Chap. XVI. 1. COpie de la lettre que le Roi Artaxerxès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de ſon royaume.

1. EXemplar epiſtolæ regis Artaxerxis quam pro Judæis ad totas regni ſui provincias miſit.

℣. 1. 2. Le grand Roi Artaxerxès, *qui regne* depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, aux chefs & aux gouverneurs des cent vingt-ſept provinces, qui ſont ſoumis à notre empire, ſalut :

2. Rex magnus Artaxerxes ab India uſque Æthiopiam, centum viginti ſeptem provinciarum ducibus ac principibus, qui noſtræ juſſioni obediunt, ſalutem dicit.

℣. 2. 3. Pluſieurs abuſants de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçu, en ſont devenus ſuperbes & *inſolents* :

3. Multi bonitate principum, & honore qui in eos collatus eſt, abuſi ſunt in ſuperbiam :

* Ce Fragment eſt placé après le ℣. 12. du Chap. VIII. dans le Grec ; & il forme le Chap. XVI. de la Vulgate.

4. & non ſolùm ſubjectos regibus nituntur opprimere, ſed datam ſibi gloriam non ferentes, in ipſos qui dederunt, moliuntur inſidias.

4. & non ſeulement ils tâchent d'opprimer les ſujets des Rois ; mais ne pouvant porter avec modération la gloire dont ils ont été comblés, ils font des entrepriſes contre ceux-mêmes dont ils l'ont reçue. ℣. 3.

5. Nec contenti ſunt gratias non agere beneficiis, & humanitatis in ſe jura violare, ſed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur ſe poſſe fugere ſententiam.

5. Ils ne ſe contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits *naturels* de l'humanité ; mais ils s'imaginent même qu'ils pourront ſe ſouſtraire à la juſtice de Dieu qui voit tout. ℣. 4.

6. Et in tantum veſaniæ proruperunt, ut eos qui credita ſibi officia diligenter obſervant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni ſint, mendaciorum cuniculis conentur ſubvertere,

6. Leur folie a paſſé à un tel point ; que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidélité, & qui ſe conduiſent de telle ſorte, qu'ils méritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs menſonges & leurs artifices, ℣. 5. *Supr.* XII. 2.

7. dùm aures principum ſimplices, & ex ſua natura alios æſtimantes, callidâ fraude decipiunt.

7. en ſurprenant par leurs déguiſements & par leur adreſſe, la bonté des Princes, que leur ſincérité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres. ℣. 6.

8. Quæ res & ex veteribus probatur hiſtoriis, & ex his quæ geruntur quotidiè, quomodò malis quorumdam ſuggeſtionibus regum ſtudia depraventur.

8. Ceci ſe voit clairement par les anciennes hiſtoires ; & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des Princes ſont ſouvent altérées par des faux rapports. ℣. 7.

9. Undè providendum eſt paci omnium provinciarum.

9. C'eſt pourquoi nous devons pourvoir à la paix de toutes les provinces, *& empêcher qu'elle ne ſoit troublée par les artifices des méchants.* ℣. 8.

10. Nec putare debetis, ſi diverſa jubeamus, ex

10. Si, *dans ce deſſein*, nous ordonnons des choſes *qui paroiſſent* diffé- ℣. 9.

rentes *de celles que nous avions ordonnées auparavant*, vous ne devez pas croire que cela vienne de la légéreté de notre eſprit; mais plutôt, que c'eſt la vue du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances ſelon la diverſité des temps & la néceſſité de nos affaires.

animi noſtri venire levitate, ſed pro qualitate & neceſſitate temporum, ut reipublicæ poſcit utilitas, ferre ſententiam.

℣. 10. 11. Ce qui ſuit vous fera mieux connoître ce que nous diſons. Nous avions reçu avec bonté auprès de nous Aman fils d'Amadath *étranger*, Macédonien d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le ſang des Perſes & qui a voulu déshonorer notre clémence par ſa cruauté.

Sup. III. 1.

11. Et ut manifeſtiùs, quod dicimus, intelligatis; Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienúſque à Perſarum ſanguine, & pietatem noſtram ſua crudelitate commaculans, peregrinus à nobis ſuſceptus eſt:

℣. 11. 12. Et, après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, juſqu'à le faire appeller notre pere, & à le faire adorer de tous *nos ſujets* comme le ſecond après le Roi,

12. & tantam in ſe expertus humanitatem, ut pater noſter vocaretur, & adoraretur ab omnibus poſt regem ſecundus:

℣. 12. 13. il s'eſt élevé à un tel excès d'inſolence, qu'il avoit entrepris de nous faire perdre la couronne avec la vie.

13. qui in tantum arrogantiæ tumorem ſublatus eſt, ut regno privare nos niteretur & ſpiritu.

℣. 13. 14. Car il avoit fait deſſein, par une malignité inouie & toute nouvelle, de perdre Mardochée, par la fidélité & les bons ſervices duquel nous vivons, & Eſther notre épouſe & la compagne de notre royaume, avec tout ſon peuple;

14. Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & conſortem regni noſtri Eſther, cum omni gente ſua, novis quibuſdam atque inauditis machinis expetivit in mortem:

℣. 14. 15. afin qu'après les avoir tués, & nous avoir ôté ce ſecours, il pût nous ſurprendre nous-mêmes, & faire paſſer

15. hoc cogitans, ut illis interfectis, inſidiaretur noſtræ ſolitudini, &

regnum Perſarum transferret in Macedonas.

aux Macédoniens l'empire des Perſes."

16. Nos autem, à peſſimo mortalium Judæos neci deſtinatos, in nulla penitùs culpa reperimus, ſed è contrario juſtis utentes legibus,

16. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient deſtinés à la mort par cet homme déteſtable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire, ils ſe conduiſent par des loix *très*-juſtes, ℣. 15.

17. & filios altiſſimi & maximi, ſempérque viventis Dei, cujus beneficio & patribus noſtris & nobis regnum eſt traditum, & uſque hodiè cuſtoditur.

17. & qu'ils ſont les enfants du Dieu très-haut, très-puiſſant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres" & à nous-mêmes, & ſe conſerve encore aujourd'hui *entre nos mains.* 16.

18. Undè eas litteras, quas ſub nomine noſtro ille direxerat, ſciatis eſſe irritas.

18. C'eſt pourquoi nous vous déclarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées *contr'eux* en notre nom, ſont nulles & de nulles valeur;" ℣. 17.

19. Pro quo ſcelere ante portas hujus urbis, id eſt, Suſan, & ipſe qui machinatus eſt, & omnis cognatio ejus pendet in patibulis: non nobis, ſed Deo reddente ei quod meruit.

19. & qu'à cauſe de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ſes proches devant la porte de la ville de Suſe, Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait ſouffrir la peine qu'il a méritée. ℣. 18.

20. Hoc autem edictum quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus ſuis.

20. *Nous ordonnons* que cet édit, que nous vous envoyons, ſoit affiché dans toutes les villes, afin qu'il ſoit permis aux Juifs de garder leurs loix. ℣. 19.

21. Quibus debetis eſſe adminiculo, ut eos qui ſe ad necem eorum parave-

21. Et vous aurez ſoin de leur donner du ſecours, afin qu'ils puiſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le ℣. 20.

℣. 15. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans la *Diſſertation* qui précede.

℣. 17. Cette parole ne peut convenir à Darius fils d'Hyſtaſpe, qui n'étoit pas fils des derniers rois; mais elle convient à Artaxerxès-Longuemain.

℣. 18. Le Grec ne dit pas qu'elles ſont nulles, mais que l'on fera bien de n'en point faire uſage.

treizieme jour du douzieme mois appellé Adar.

rant, poſſint interficere tertiâ decimâ die menſis duocimi, qui vocatur Adar.

℣. 21. 22. Car le Dieu tout-puiſſant leur a fait de ce jour un jour de joie, au lieu qu'il devoit leur être un jour de deuil & de larmes.

22. Hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctûs, eis vertit in gaudium.

℣. 22. 23. C'eſt pourquoi nous voulons, que vous mettiez auſſi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le célébriez avec toute ſorte de réjouiſſance, afin que l'on ſache à l'avenir,

23. Undè & vos, inter cæteros feſtos dies hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitiâ, ut & in poſterum cognoſcatur,

℣. 23. 24. que tous ceux qui rendent une prompte obéiſſance aux Perſes ſont récompenſés comme leur fidélité le mérite, & que ceux qui conſpirent contre le royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

24. omnes qui fideliter Perſis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem: qui autem inſidiantur regno eorum, perire pro ſcelere.

℣. 24. 25. S'il ſe trouve quelque province ou quelque ville, qui ne veuille point prendre part à cette fête ſolemnelle, nous voulons qu'elle périſſe par le fer & par le feu, & qu'elle ſoit tellement détruite, qu'elle demeure inacceſſible pour jamais, non ſeulement aux hommes, mais aux bêtes, afin qu'elle ſerve d'exemple du châtiment, qui eſt dû à ceux qui déſobéiſſent *aux Rois*, & *qui* mépriſent *leurs commandements.*

25. Omnis autem provincia & civitas, quæ noluerit ſolemnitatis hujus eſſe particeps, gladio & igne pereat, & ſic deleatur, ut non ſolùm hominibus, ſed etiam beſtiis, invia ſit in ſempiternum, pro exemplo contemptûs & inobedientiæ.

FRAGMENT VII. *

Explication de la viſion de Mardochée.

VULGATE Chapitre X. ℣. 4. 1. ALors Mardochée faiſant réflexion ſur tout ce qui étoit arrivé, dit: C'eſt Dieu qui a fait toutes ces choſes: *& il les avoit révélées par avance.*

1. DIxítque Mardochæus: A Deo facta ſunt iſta.

* Ce Fragment eſt placé à la fin du Livre dans le Grec; & il contient dans la Vulgate les dix derniers verſets du Chap. X. & le premier verſet du Chap. XI.

2. Recordatus ſum ſomnii quod videram, hæc eadem ſignificantis : nec eorum quidquam irritum fuit.

2. *Car* je me ſouviens d'une viſion que j'avois eue en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, & qui a été accomplie juſqu'à la moindre circonſtance. ℣. 5.

3. Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem ſolémque converſus eſt, & in aquas plurimas redundavit : Eſther eſt, quam rex accepit uxorem, & voluit eſſe reginam.

3. *Je vis* une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve ; elle ſe changea" enſuite en une lumiere & en un ſoleil, & elle ſe répandit en une grande abondance d'eaux. *Cette petite fontaine* eſt Eſther, que le Roi épouſa, & qu'il voulut être Reine. ℣. 6.

4. Duo autem dracones : ego ſum & Aman.

4. Les deux dragons *que je vis*, c'eſt moi-même & Aman. ℣. 7.

5. Gentes, quæ convenerant : hi ſunt, qui conati ſunt delere nomen Judæorum.

5. Les peuples qui s'aſſemblerent, ſont ceux qui ont tâché d'exterminer *de deſſus la terre* le nom des Juifs. ℣. 8.

6. Gens autem mea, Iſrael eſt, quæ clamavit ad Dominum, & ſalvum fecit Dominus populum ſuum, liberavítque nos ab omnibus malis, & fecit ſigna magna atque portenta inter gentes :

6. Mon peuple" eſt Iſraël, qui cria *alors* au Seigneur ; & le Seigneur ſauva ſon peuple : il nous délivra de tous nos maux ; il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations : ℣. 9.

7. & duas ſortes eſſe præcepit, unam populi Dei, & alteram cunctarum Gentium.

7. & il ordonna qu'il y eût deux ſorts," l'un du peuple de Dieu & l'autre de toutes les nations. ℣. 10.

8. Venítque utraque ſors in ſtatutum ex illo

8. Et ce double ſort vint paroître devant Dieu, au jour marqué dès ce ℣. 11.

℣. 3. Le Grec peut ſe traduire : *En même temps* il y eut une lumiere, *le* ſoleil *parut* ; & *on vit* beaucoup d'eau *ſe répandre de cette petite fontaine. Supr. Fragm.* 1. ℣. 10.

℣. 6. Peut-être qu'au lieu de *Gens mea*, il faudroit lire *Gens juſta* ou *Gens juſtorum*, comme on l'a vu dans le premier fragment ; ℣. ℣. 6. & 8.

℣. 7. Le Grec à la lettre : Il fit deux ſorts : *un partage des hommes en deux claſſes.*

temps-là à toutes les nations."

jam tempore diem coram Deo univerſis gentibus.

℣. 12. 9. Le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon héritage.

9. Et recordatus eſt Dominus populi ſui, ac miſertus eſt hæreditatis ſuæ.

℣. 13. 10. Ces jours ſeront diſtingués entre tous ceux du mois d'Adar, *c'eſt-à-dire*, le quatorzieme & le quinzieme jour du même mois. Tout le peuple s'aſſemblera pour cela avec un zele tout particulier & avec grande joie ; & cette fête ſera célébrée par le peuple d'Iſraël dans la ſuite de tous les âges.

10. Et obſervabuntur dies iſti in menſe Adar, quartâ decimâ & quintâ decimâ die ejuſdem menſis, cum omni ſtudio & gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Iſrael.

Concluſion de la Verſion Grecque.

Chap. XI. ℣. 1. 11. La quatrieme année du regne de Ptolémée *Philométor*, & de Cléopatre *ſon épouſe, tous deux très-affectionnés aux Juifs*, Doſithée, qui ſe diſoit Prêtre & de la race de Lévi, & Ptolémée ſon fils, apporterent *à Alexandrie* cette Epître de Phurim qu'ils diſoient avoir été traduite dans Jéruſalem, par Lyſimaque fils de Ptolémée."

11. Anno quarto, regnantibus Ptolemæo & Cleopatrâ, attulerunt, Doſitheus, qui ſe ſacerdotem & Levitici generis ferebat, & Ptolemæus filius ejus, hanc epiſtolam Phurim, quam dixerunt interpretatum eſſe Lyſimachum Ptolemæi filium in Jeruſalem.

℣. 8. Le Grec dit, *& univerſis gentibus* : mais cette conjonction *&* paroît être ici une faute de Copiſte. Le ſens du Grec eſt : Ces deux ſorts vinrent devant Dieu, au temps, au jour, & à l'heure du jugement à l'égard de toutes les nations.

℣. 11. Cette *Epître de Phurim* paroît n'être autre que le Livre même d'Eſther. Voyez la Préface.

Fin du Livre d'Eſther.

PRÉFACE.



ERSES,
des livres
bie, de Judith,
ophètes.
du Roi.

PRÉFACE
SUR
LE LIVRE DE JOB.

L'Authenticité & la canonicité du Livre de Job a toujours été reconnue dans les Egliſes Grecque & Latine, (*a*) d'un conſentement unanime : ce Livre y a toujours été regardé comme l'Ouvrage du S. Eſprit, comme il l'avoit été par les Juifs, qui l'ont toujours placé dans leur Canon, ſelon le témoignage de S. Jérôme. (*b*) Théodore de Mopſueſte fut condamné pour avoir mal parlé de l'Auteur de ce Livre : (*c*) & quoique cet Auteur téméraire ait trouvé des défenſeurs qui ont voulu l'excuſer ſur certaines erreurs, pour leſquelles il fut juſtement anathématiſé, il ne s'eſt néanmoins trouvé perſonne qui ait entrepris de le défendre ſur ce qui regarde le Livre de Job. I. Canonicité du Livre de Job.

C'eſt pourquoi on doit être ſurpris de ce que dit Junilius Africanus dans ſon Traité des parties de la loi divine, lorſqu'il avance que parmi les Hébreux il y avoit, ſelon le témoignage de S. Jérôme, diverſité de ſentiments ſur la canonicité du Livre de Job. Cet Auteur qui vivoit vers le milieu du cinquieme ſiecle, met le Livre de Job au même rang que le Livre de Judith & les deux Livres des Maccabéees, qui n'étoient point dans le Canon des Hébreux : & il parle de même des deux Livres des Paralipomenes, des deux d'Eſdras & de celui d'Eſther qu'il met avec celui de Job. Après quoi le diſciple qu'il veut inſtruire demande pourquoi ces Livres ne ſont pas placés au nombre des Ecritures canoniques ? Le Maître répond que la raiſon en eſt que ces Ecrits étoient reçus avec cette différence parmi les Hébreux, ſelon le témoignage de S. Jérôme & des autres : *Quoniam apud Hebræos quoque ſuper hac differentiâ recipiebantur, ſicut Hieronymus, cæterique teſtantur.* Il eſt bien vrai que ſelon le témoignage de S. Jérôme, les Hébreux comprenoient ces Livres ſous le nom d'*Ha-*

(*a*) Les trois premiers articles de cette Préface ſont pris de celle de M. l'Abbé de Vence. = (*b*) *Hieron in Prol. Gal.* = (*c*) *Synod. 5. Oecumen. collat. 4. art. 63.*

giographes, & les diſtinguoient de ce qu'ils appelloient *la Loi & les Prophetes* : mais il n'en eſt pas moins vrai que ſelon le témoignage même de S. Jérôme, les Livres que les Hébreux appelloient *Hagiographes* faiſoient partie du Canon des Hébreux. En effet ſelon la remarque de ce S. Docteur dans ſon Prologue intitulé, *Prologus Galeatus*, le Canon des Hébreux eſt diviſé en trois parties : La premiere contient ce qu'ils appellent *la Loi ;* ce ſont les cinq Livres de Moyſe. La ſeconde contient ce qu'ils appellent *les Prophetes* : dans cette claſſe ils mettent d'abord le Livre de Joſué, le Livre des Juges avec celui de Ruth, les quatre Livres des Rois, les trois grands Prophetes, Iſaïe, Jérémie, Ezéchiel, & les douze petits Prophetes. Enfin la troiſieme contient ce qu'ils appellent *les Hagiographes*, à la tête deſquels ils mettent le Livre de Job, enſuite les Pſaumes, les Proverbes, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, Daniel, les Paralipomenes, les Livres d'Eſdras & de Néhémie, & le Livre d'Eſther. C'eſt ainſi que S. Jérôme même nous donne l'ordre des Livres qui compoſoient le Canon des Hébreux. Ainſi il étoit bien éloigné de penſer que les Hébreux ne reçuſſent point dans leur Canon le Livre de Job. On peut conſulter encore ce que ce S. Docteur en dit dans ſa Lettre à Paulin, & dans les deux Préfaces qu'il a compoſées ſur ce Livre. Il eſt certain qu'il n'a jamais placé le Livre de Job au même rang que ceux de Judith & des Maccabées, comme le ſuppoſe Junilius Africanus : & nous devons regarder comme une choſe conſtante que le Livre de Job a toujours été reconnu comme canonique tant par les Hébreux que par les Chrétiens.

II. Vérité de l'hiſtoire de Job.

Mais ſans nier que ce Livre ſoit authentique & canonique, il s'eſt trouvé pluſieurs Ecrivains qui ont douté de la vérité de l'hiſtoire qu'il contient. Ils ont avancé que tout ce qui eſt rapporté de Job, n'eſt pas une hiſtoire véritable, mais une eſpece de parabole dans laquelle on a voulu propoſer les différents ſentiments des hommes touchant la providence de Dieu, & établir enfin celui qui eſt le plus conforme à la vérité. C'eſt-là l'idée que quelques Rabbins ont eue du Livre de Job ; & le Rabbin Moyſe Maimonides s'eſt efforcé de la rendre probable en faiſant valoir ce qui eſt rapporté dans ce Livre, de l'aſſemblée des enfants de Dieu, à laquelle ſe trouva Satan, qui demanda permiſſion au Seigneur d'attaquer Job, d'abord dans ſes biens, enſuite par la ruine de ſa maiſon, & la perte de ſes enfants, ce qui lui paroît plutôt convenir à une parabole qu'à une relation d'une hiſtoire véritable. Ce Rabbin ſe ſert encore de l'incertitude où ſont tous les Anciens, pour marquer en quel temps Job a vécu, & de quel pays il étoit. Il dit enfin que les diſcours de Job & de ſes amis, & l'apparition de Dieu, qui met fin à la diſpute, en jugeant en faveur de Job, marquent aſſez que tout cet ouvrage n'eſt qu'une fiction ; & que tous les Dialogues que nous y liſons, ne ſont que des ornements inventés pour embellir la fable. Les Anabaptiſtes ont embraſſé ce ſentiment, que l'on attribue auſſi à quelques Ecrivains célebres de la nouvelle Réforme.

Mais on doit rejetter avec mépris une opinion ſi contraire à l'Ecriture Sainte, qui nous apprend que Job n'eſt pas une perſonne feinte; puiſqu'elle en parle comme d'un homme qui a véritablement exiſté. En effet Dieu même le propoſe comme un modele de vertu & de juſtice, lorſqu'il dit par la bouche du Prophete Ezéchiel, (*a*) que s'il ſe trouve parmi les Juifs trois hommes auſſi juſtes que Noé, Daniel & Job, ils délivreront leurs ames par leur propre juſtice; mais qu'ils ne délivreront point les autres qui ſont coupables. Ce Prophete joint ici Job avec Noé & Daniel, qui ont été de leur temps des modeles de ſainteté & de vertu. Il eſt donc auſſi certain que Job a véritablement exiſté, comme il eſt conſtant que Noé & Daniel ne ſont point des perſonnes feintes, telles que celles qu'on introduit dans les paraboles & dans les autres pieces de ce genre. Dans le Livre de Tobie, (*b*) il eſt remarqué que le Seigneur permit que ce ſaint vieillard fût éprouvé par les afflictions, afin que la poſtérité eût en lui, comme dans la perſonne de Job, un exemple de patience & de ſoumiſſion aux ordres de la divine providence. S. Jacques dans ſon Epître Catholique, (*c*) propoſe auſſi à tous les Chrétiens, & rappelle en leur mémoire l'exemple du ſaint homme Job, pour les exhorter à la patience: ce qui ne feroit aucune impreſſion ſur l'eſprit des Fideles, s'il s'agiſſoit d'un perſonnage feint & qui n'eut jamais exiſté. Mais d'ailleurs il n'y a qu'à examiner l'ouvrage en lui-même, pour être convaincu qu'il ne s'agit que d'une perſonne remarquable par ſa ſainteté, qui a véritablement fait, ſouffert & dit ce qui eſt rapporté dans ce Livre: ſon nom y eſt déſigné; le nombre de ſes enfants y eſt marqué; il y eſt fait mention de toutes ſes richeſſes, qui conſiſtoient particuliérement dans un grand nombre de troupeaux, dont les eſpeces ſont marquées en détail: on y nomme ceux qui pillerent tous ſes biens; on y voit le nombre & le nom de ſes amis; leur patrie y eſt marquée comme celle de Job. Toutes ces circonſtances ne conviennent qu'à un récit d'une hiſtoire véritable: d'où l'on doit conclure que le ſaint homme Job n'eſt point un perſonnage feint & inventé, pour donner un modele de patience, mais un homme réel, qui ayant été éprouvé par la permiſſion de Dieu, a été dans ſon temps un exemple de vertu.

En effet tous les anciens Peres de l'Egliſe ont toujours propoſé l'exemple de Job comme un modele de patience. On peut voir entr'autres Origene dans ſa quatrieme Homélie ſur Ezéchiel; Tertullien dans ſon Livre de la patience; S. Cyprien, dans le Traité qu'il a fait ſur les grands avantages de cette vertu; S. Baſile, dans ſa quatrieme Homélie ſur l'action de graces. S. Jean Chryſoſtome a fait un éloge magnifique du ſaint homme Job, dans l'une de ſes Homélies. Nous rapporterons auſſi dans la ſuite un beau paſſage de S. Auguſtin qui nous donnera beaucoup de

(*a*) *Ezechiel.* xiv. 14. (*b*) *Tob.* ii. 12. 15. (*c*) *Jac.* v. 11.

lumiere pour éclaircir quelques difficultés ſur le temps & l'âge de Job. On peut dire en un mot, que toutes les Egliſes Grecques & Latines d'un commun accord ont reconnu en tout temps la vérité de l'hiſtoire de Job: d'où il ſuit que c'eſt au moins une très-grande témérité, que de la révoquer en doute.

III. Vérité des diſcours de Job & de ſes amis.

Théodore de Mopſueſte condamné dans le cinquieme Concile général, (a) pour avoir parlé avec très-peu de modeſtie de l'Auteur du Livre de Job, ne laiſſoit pas de reconnoître que ce Livre contient une hiſtoire véritable. Il prétendoit que l'Auteur s'étoit abandonné aux ſentiments d'une ſotte vanité, voulant faire parade dans cet Ouvrage d'une érudition mal placée; qu'il avoit eu deſſein de faire montre de la connoiſſance qu'il avoit de la Fable & de l'Hiſtoire profane. Théodore de Mopſueſte pouſſoit encore plus loin la témérité, en diſant que l'Auteur faiſoit dire à Job des choſes qui étoient plus capables de ſcandaliſer que d'édifier; & qu'il mettoit dans la bouche de ce ſaint homme des diſcours tout-à-fait contraires à l'idée qu'on doit avoir de ſa religion & de ſa ſainteté. Enfin cet Auteur juſtement condamné dans le cinquieme Concile, prétend que celui qui a écrit l'hiſtoire de Job, a ſuivi l'exemple de ceux qui compoſent des pieces de théâtre; qu'il a pris un ſujet très-réel, mais qu'il y a ajouté pluſieurs circonſtances de ſon invention, pour orner & embellir la piece aux dépens même de la vérité, ne cherchant que la vraiſemblance, ſans ſe mettre en peine de raconter les choſes comme elles ſe ſont paſſées, mais ſeulement comme elles ont pu être; de ſorte que l'Auteur qui a écrit la vie de Job, nous le repréſente comme il a cru qu'il devoit être, ſans prétendre le dépeindre tel qu'il a été véritablement, quoiqu'il ait pris pour ſujet un homme juſte & véritablement tel dans le fond. Il dit que les amis de Job qui paroiſſent ſur la ſcène ſont de l'invention de l'Auteur; & que les diſcours qu'il leur prête, ſont entiérement de ſa façon. Ce ſentiment eſt tout-à-fait indigne d'un Chrétien, qui doit avoir un grand reſpect pour les Livres ſaints, & pour les déciſions de l'Egliſe qui a toujours mis au nombre des Ecritures canoniques le Livre de Job; ce qui ne nous permet pas de penſer qu'une grande partie de cet Ouvrage ne ſoit qu'un compoſé de différentes parties qui ſeroient forgées à plaiſir, & qui ne ſeroient que l'effet de l'imagination féconde d'un Auteur qui auroit pris plaiſir à embellir une piece de tout ce qui lui ſeroit venu dans la penſée.

Quelques Auteurs récents, même parmi les Catholiques, ne s'éloignent pas aſſez d'une opinion ſi dangereuſe, lorſqu'ils avancent (b) qu'il faut avouer que celui qui a écrit cette Hiſtoire, l'a traitée d'une maniere poétique; qu'il l'a embellie, amplifiée & ornée de pluſieurs circonſtances pour rendre ſa narration plus utile & plus agréable. L'Eſprit Saint,

(a) *Conc. v. collat. 4. art. 6.* (b) Dupin, Diſſert. ſur la Bible, l. 1. c. 3. §. 10.

Auteur des divines Ecritures, eſt un eſprit de vérité, qui ne peut ſouffrir aucune fiction : *Spiritus Sanctus diſciplinæ effugiet fictum.* (*a*) On pourroit bien croire à la vérité, que les diſcours de Job & particuliérement de ſes amis, n'ont pas été rapportés mot pour mot de la maniere dont ils ont été prononcés. Mais il faut toujours reconnoître qu'ils étoient tels en ſubſtance, que nous les trouvons dans le Livre de Job, & que l'Auteur les a fidélement rapportés ſans en altérer le ſens, quoiqu'il ait peut-être ſubſtitué quelques termes équivalents à ceux dont ils ſe ſont ſervis ; l'Eſprit Saint conduiſant toujours la plume de l'Auteur ſacré, de maniere qu'il n'y ait rien qui ſoit du ſien, pour ainſi dire, ou de ſon invention. Penſer autrement, c'eſt mettre un Ecrit ſacré au même rang que les Ouvrages de l'eſprit humain, dans leſquels il eſt toujours dangereux, qu'il ne ſe trouve quelque choſe qui ſe reſſente de la fragilité & de la foibleſſe de notre nature.

IV. Analyſe du Livre de Job.

Job étoit un homme d'un cœur droit & ſimple. (Chap. I.) Il étoit riche & puiſſant : (*b*) il avoit dix enfants tous unis entr'eux, & pour qui il avoit ſoin d'offrir des ſacrifices au Seigneur. Dieu loue la vertu de Job devant ſes Anges ; il permet au démon de le tenter ; il lui donne pouvoir ſur ſes biens, & lui défend de toucher à ſa perſonne. Le démon dépouille Job de tous ſes biens ; il fait mourir ſes enfants : mais il ne peut lui faire perdre la patience ni la ſoumiſſion à la volonté de Dieu. Dieu abandonne au démon la chair de Job : (Chap. II.) il lui défend ſeulement d'attenter à ſa vie. Job eſt couvert d'un ulcere effroyable. Cette plaie dont Job fut frappé ſera le ſujet d'une Diſſertation. Job conſerve la patience : il reprend ſa femme. Il demeure fidele & ſoumis à Dieu. Trois amis de Job venus pour le conſoler, ſont ſi touchés de l'excès de ſa miſere, qu'ils demeurent ſept jours ſans lui parler.

Diſſertation ſur la maladie de Job.

Job rompt le ſilence, (Chap. III.) & maudit le jour de ſa naiſſance, non par impatience, mais pour faire connoître l'excès de ſes maux & la violence de ſes douleurs : & parce que l'état où il ſe trouve lui fait craindre d'être tombé dans la diſgrace du Seigneur. Il ſouhaiteroit qu'une mort anticipée l'eut mis à couvert de la triſte épreuve qu'il ſouffre. Il conſidere la vanité des grandeurs humaines & l'égalité que la mort met entre tous les hommes. Il ignore la cauſe des maux dont il eſt frappé, & ne reconnoît rien en lui qui puiſſe les lui avoir attirés.

Eliphaz s'irrite des plaintes de Job. (Chap. IV.) Il regarde le témoignage qu'il rend de ſon innocence comme injurieux à la juſtice de Dieu qui l'afflige. Il lui reproche ſon trouble & ſon peu de fermeté. Il raconte une viſion qu'il avoit eue. Un eſprit lui avoit déclaré que toutes les créatures comparées au Créateur ſont pleines d'imperfections ; d'où il

(*a*) *Sap.* 1. 5. = (*b*) Cette Analyſe eſt preſque toute formée de la ſimple réunion des Sommaires du P. de Carrieres, ainſi que les Analyſes de tous les Livres précédents.

conclut que Job ne doit pas ſe croire innocent devant Dieu. Il ſoutient que Dieu punit les méchants, (Chap. V.) renverſe leur fortune, les laiſſe en proie à la fureur de leurs ennemis, les accable de maux. Il exhorte Job à recourir à Dieu dans ſes peines : il releve la grandeur & la puiſſance du Seigneur, ſa juſtice & ſa bonté. Il repréſente à Job le bonheur de ceux que Dieu corrige lui-même : il l'exhorte à recevoir les châtiments du Seigneur avec reconnoiſſance & humilité ; & il l'aſſure que s'il entre dans ces ſentiments, Dieu le protégera, le ſauvera, & le combiera de félicité.

Job ſoutient ſon innocence : (Chap. VI.) il releve la grandeur des maux qu'il ſouffre : il ſouhaite de mourir de peur de perdre la patience. Il ſe plaint de l'injuſtice de ſes amis, dont les uns l'abandonnent, & les autres l'accablent de reproches & d'inſultes. Il déplore les miſeres de l'homme : (Chap. VII.) Il repréſente au Seigneur ſes maux & ſa foibleſſe ; il s'efforce de le toucher de compaſſion, & d'attirer ſa miſéricorde. Il déclare qu'il préféreroit une mort honteuſe & violente à la vie douloureuſe qu'il mene.

Baldad veut prouver que les malheurs de Job ſont la peine de ſes crimes : (Chap. VIII.) il l'exhorte à les confeſſer : il lui en fait eſpérer le pardon, s'il a recours à la miſéricorde de Dieu. Il traite la vertu de Job d'hypocriſie. Il l'accuſe de n'avoir ſervi Dieu que par un intérêt temporel. Il l'exhorte à changer de conduite, & à ſe convertir.

Job avoue qu'il n'y a point d'homme juſte, ſi on le compare avec Dieu. (Chap. IX.) Il décrit la ſageſſe & la puiſſance de cet Etre ſouverain. Les opérations de Dieu ſont imperceptibles. L'homme ne peut lui réſiſter, ni lui demander raiſon de ſa conduite. Il diſpoſe de ſes créatures comme il lui plaît. Il afflige en ce monde le juſte comme l'impie ; & c'eſt par cette raiſon que Job innocent eſt accablé de maux. Le témoignage que Job rend de ſon innocence eſt la ſeule conſolation qui lui reſte. Il a toujours vécu dans la crainte de Dieu : mais la lumiere de Dieu découvre des taches dans la vie la plus pure. Job continue ſes plaintes. (Chap. X.) Il implore la bonté & la juſtice de Dieu qui connoît ſon innocence. Il prie le Seigneur d'épargner en lui un ouvrage qu'il a formé avec tant de ſageſſe & de bonté. Il ne prétend point ſe juſtifier devant Dieu. Il ſe plaint de ce qu'il l'a mis au monde pour y mener une vie ſi miſérable. Il lui demande un peu de relâche avant la mort.

Sophar parle à Job d'une maniere outrageante. (Chap. XI.) Il l'accuſe d'une préſomption & d'un orgueil, qui lui perſuadent qu'il eſt innocent. Il décrit la grandeur de Dieu, & ſon empire abſolu ſur ſes créatures. Il exhorte Job à ſe convertir. Il lui fait eſpérer que Dieu le rétablira dans ſon premier éclat, & qu'il l'honorera de ſa puiſſante protection.

Job reproche à Sophar ſon arrogance. (Chap. XII.) Il lui déclare que tout ce qu'il vient de dire de la grandeur de Dieu eſt ſi connu de tout le monde, que les bêtes mêmes pourroient le lui enſeigner. Job dé-

crit la grandeur & la puiſſance de Dieu. Le Seigneur eſt le maître de ce qu'il y a de plus grand dans le monde, & il en diſpoſe comme il lui plaît. Job continue de montrer la fauſſeté des raiſonnements de ſes amis, (Chap. XIII.) qui le croyoient coupable parce qu'il étoit affligé. Il les menace de pluſieurs maux. Il s'affermit lui-même dans la confiance en Dieu. Il prie Dieu de lui permettre de ſoutenir devant lui ſon innocence. Il lui repréſente ſa foibleſſe, ſa miſere, & la briéveté de ſa vie. Il décrit la briéveté de la vie de l'homme, (Chap. XIV.) & les miſeres dont elle eſt remplie. L'homme mort une fois, ne revient plus ſur la terre. Job deſire la mort comme la fin de ſes maux; & il eſpere une heureuſe réſurrection. Les montagnes & les rochers ſe détruiſent peu à peu: ainſi l'homme vieillit, & diſparoît tout d'un coup.

Eliphaz accuſe Job de blaſphême, (Chap. XV.) parce qu'il a dit que Dieu afflige l'innocent comme le coupable. Il veut montrer que les méchants ſont ſans ceſſe tourmentés en cette vie; qu'ils s'abandonnent au déſeſpoir; & qu'ils périſſent entiérement.

Job reproche à ſes amis la vanité & la dureté de leurs diſcours. (Chap. XVI.) Il déclare qu'il ſe conduiroit bien autrement qu'eux, s'ils étoient affligés comme lui. Il décrit la grandeur de ſes maux. Il ſoutient ſon innocence: il a recours à Dieu qui en eſt témoin. Il continue de repréſenter l'excès de ſes maux: (Chap. XVII.) il témoigne qu'il n'attend plus que la mort. Il implore le ſecours de Dieu; & il déplore le ſort de ſes amis infideles. Il exhorte ſes amis à revenir des préventions qu'ils ont contre lui. Il ne deſire plus de fortune au monde, mais ſeulement le repos que lui procurera la mort.

Baldad s'efforce de montrer que les ſouffrances de Job ſont une preuve de ſon injuſtice. (Chap. XVIII.) Il décrit les maux dont les méchants ſont affligés.

Job ſe plaint de la dureté & de l'injuſtice de ſes amis. (Chap. XIX.) Il repréſente l'état déplorable où il eſt réduit. Il ne peut exciter la compaſſion de ſes amis, ni les perſuader de ſon innocence. Il demande que ſes paroles ſoient tranſmiſes à la poſtérité plus équitable. Il eſpere reſſuſciter dans ſa chair, & voir ſon Sauveur.

Sophar paroît touché de ce que Job vient de dire: (Chap. XX.) mais il ne peut comprendre que Dieu eut voulu l'affliger, s'il eut été innocent. Il fait une deſcription effroyable de la peine des hypocrites.

Job avoue que la conduite que Dieu tient ſur lui, eſt étonnante. (Chap. XXI.) Il en tremble lui-même; mais il ſoutient qu'elle ne prouve point qu'il ſoit coupable. Il décrit la félicité des méchants durant cette vie. Il n'envie point la proſpérité des méchants. Dieu les ſouffre durant cette vie; mais il les punit ſévérement après leur mort.

Eliphaz ſe répand en injures & en calomnies contre Job. (Chap. XXII.) Il l'accuſe de pluſieurs crimes. Il lui impute des blaſphêmes. Il l'exhorte à entrer dans des ſentiments de pénitence. Il lui promet le réta-

bliſſement de ſa fortune, & une abondance de toutes ſortes de biens.

Job ſouhaite de pouvoir aller ſoutenir ſa cauſe devant Dieu. (Chap. XXIII.) Il eſpere qu'il la gagneroit ; mais Dieu eſt inviſible & inacceſſible pour lui. Il prouve ſon innocence. Il releve la grandeur de Dieu, & ſon pouvoir abſolu ſur toutes les créatures. Les méchants ne ſont pas toujours punis en ce monde. (Chap. XXIV.) Dieu réſerve à un autre temps à punir les crimes qu'ils commettent impunément durant leur vie.

Baldad repréſente à Job la grandeur de Dieu, & la baſſeſſe de l'homme, (Chap. XXV.) pour le convaincre qu'il ne doit pas ſe croire pur & innocent aux yeux du Seigneur.

Job demande à Baldad, (Chap. XXVI.) s'il a cru que Dieu eut beſoin de ſon ſecours pour juſtifier ſa conduite. Il décrit la grandeur & la puiſſance de Dieu. Il perſiſte à défendre ſon innocence, (Chap. XXVII.) & à rejetter les calomnies de ſes amis. Il décrit le ſort malheureux de l'hypocrite. L'homme a fait de rares découvertes ; (Chap. XXVIII.) il a ſurmonté de grandes difficultés : mais la ſageſſe lui eſt inconnue. Job releve l'excellence, la nature & les propriétés de la ſageſſe. Il rappelle ſa félicité paſſée, (Chap. XXIX.) l'attention qu'on donnoit à ſes paroles, le reſpect qu'on avoit pour lui, ſa juſtice, ſa piété, ſa charité, ſes bonnes œuvres. Il y a dans ce Chapitre un texte qui ſera le ſujet d'une Diſſertation particuliere. Job repréſente le changement qu'il a éprouvé, (Chap. XXX.) lorſqu'il eſt paſſé tout d'un coup de la plus grande proſpérité à la plus extrême miſere. Il ſe plaint de ce que Dieu n'écoute point ſes cris, & paroît inſenſible à ſes maux. Il les lui expoſe ; & pour l'attendrir ſur ſa miſere, il lui repréſente la tendreſſe qu'il a eue lui-même pour les miſérables. Il juſtifie ſa conduite par le détail de tout ce qu'il a fait pour s'éloigner du mal & pour pratiquer le bien : (Chap. XXXI.) ſa chaſteté ; ſa bonté envers ſes domeſtiques ; ſa charité pour les pauvres ; ſon amour pour la juſtice ; ſa crainte de Dieu ; ſon éloignement de l'idolatrie ; ſon amour pour ſes ennemis ; ſa droiture ; ſa ſincérité ; ſon humilité ; ſa juſtice dans la poſſeſſion de ſes terres ; ſon exactitude à en payer la culture.

Diſſertation ſur le texte du Chap. XXIX. ℣. 18. *ſicut palma multiplicabo dies.*

Eliu s'irrite contre Job & contre ſes amis. (Chap. XXXII.) Il les accuſe d'ignorance & de lâcheté. Il ſe vante de ſon bon ſens & de ſa ſageſſe. Il reprend Job d'avoir dit qu'il étoit ſans péché. (Chap. XXXIII.) Il prétend expliquer la maniere dont Dieu ſe fait connoître aux hommes, & quelle eſt ſa conduite à leur égard pour les détourner du mal, & les châtier après qu'ils y ſont tombés. Il exhorte Job à demeurer dans le ſilence, & lui promet de lui enſeigner la ſageſſe. Il continue d'inſulter Job. (Chap. XXXIV.) Il l'accuſe d'impiété & de blaſphêmes. Il s'efforce de montrer que Dieu n'afflige que les méchants, & qu'il rend à chacun ſelon ſes œuvres. Eliu après s'être humilié en apparence, s'éleve avec fureur contre Job, & prie Dieu de ne le point épargner. Il impute pluſieurs blaſphêmes à Job. (Chap. XXXV.) Il montre que Dieu ne tire aucun avantage de la piété des hommes, & qu'il ne ſouffre rien de

ſes

ſes injuſtices. C'eſt aux hommes mêmes que l'impiété eſt nuiſible, & que la piété eſt utile. Eliu releve la bonté de Dieu envers les hommes. Il continue de montrer que Dieu eſt juſte, (Chap. XXXVI.) & qu'il n'afflige que l'homme pécheur. Il exhorte Job à entrer dans des ſentimens de pénitence, & il lui promet toute ſorte de bonheur. Il repréſente à Job la grandeur & la ſageſſe de Dieu, qui éclatent dans ſes ouvrages, & dans le pouvoir abſolu qu'il a ſur toutes ſes créatures. Il continue de repréſenter la grandeur, (Chap. XXXVII.) la ſageſſe, la puiſſance de Dieu, qui éclatent dans l'ordre du monde. Les œuvres de Dieu ſont incompréhenſibles ; on ne doit en parler qu'avec crainte & tremblement.

Le Seigneur s'adreſſe à Job. (Chap. XXXVIII.) Il ne l'accuſe ni d'impatience ni de murmure : il lui reproche ſeulement de n'avoir pas aſſez compris le ſens profond des paroles qui ſont ſorties de ſa bouche. Il montre ſa propre grandeur, ſa puiſſance, ſa ſageſſe dans la production, la conſervation & la conduite de l'univers. Il marque l'ignorance & l'impuiſſance de l'homme. Il continue d'interroger Job ſur la nature & les propriétés de pluſieurs animaux : (Chap. XXXIX.) des chevres ſauvages & des biches ; de l'âne ſauvage ; du rhinocéros ; de l'autruche ; du cheval ; de l'épervier & de l'aigle. Il preſſe Job de lui répondre. Job reconnoît qu'il s'eſt ſervi de quelques expreſſions trop fortes & trop hardies par rapport à lui, quoiqu'elles fuſſent innocentes & très-exactes par rapport au Meſſie dont il étoit le Prophete & la figure. Il ſe condamne au ſilence.

Le Seigneur continue de faire connoître à Job ſa ſageſſe & ſa puiſſance infinie : (Chap. XL. & XLI.) & il ſe ſert de l'exemple des deux animaux les plus puiſſants & les plus monſtrueux par leur grandeur : l'un nommé *Béhémoth*, que la plupart croient être l'éléphant, & d'autres l'hippopotame ; l'autre appellé *Léviathan*, que la plupart prétendent être la baleine, & d'autres le crocodile. Ces deux monſtres feront le ſujet d'une Diſſertation, où nous expoſerons ce qu'en ont penſé les Docteurs & ſpécialement S. Grégoire. Diſſertation ſur *Béhémoth* & *Léviathan*.

Job s'humilie devant Dieu. (Chap. XLII.) Dieu le juſtifie, & condamne ſes amis. Job reçoit de Dieu le double de tout ce qu'il avoit perdu. Il meurt en paix dans un âge fort avancé. Voilà le précis du Livre de Job.

V. De quelle nation étoit Job.

Il s'agit maintenant d'examiner de quelle nation étoit le ſaint homme dont l'hiſtoire nous eſt rapportée dans cet Ouvrage. (*a*) Les uns diſent qu'il étoit Syrien, deſcendant de Nachor ; les autres prétendent qu'il étoit Iduméen, deſcendant d'Eſaü. Quelques Rabbins le font Chananéen, & diſent qu'il mourut dans ce pays peu de temps avant que les Iſraélites en fiſſent la conquête ſous la conduite de Joſué : c'eſt le ſentiment

(*a*) Cet article & une partie du ſuivant ſont tirés de la Préface de M. l'Abbé de Vence.

de Rabbi Salomon, qui croit que la mort du ſaint homme Job eſt marquée au Chap. XIV. des Nombres, lorſqu'il y eſt dit que toute la force ou protection des Chananéens ſe retira d'eux : *Receſſit ab eis omne præſidium.* (*a*) Dans l'Hébreu, il y a une expreſſion que l'on pourroit traduire par le terme Latin *umbra*, en ſorte qu'on pourroit dire : *Receſſit ab eis umbra :* par cette ombre, le Rabbin Salomon entend Job, qui étoit par ſa vertu & ſa ſainteté comme l'ombre & la protection ſous laquelle les Chananéens étoient à couvert. Ce raiſonnement eſt digne d'un Rabbin.

Pour découvrir quelle étoit la patrie de Job, il faut examiner quel étoit le pays qui eſt nommé *Hus* au commencement de ce Livre, où il eſt dit : (*b*) *Il y avoit dans la terre de Hus, un homme appellé Job.* Nous trouvons dans la Geneſe trois perſonnes de ce nom, qui ont pu donner cette dénomination au pays qu'ils ont habité : Aram fils de Sem eut un fils appellé *Hus ;* (*c*) le même nom eſt auſſi donné au fils aîné de Nachor frere d'Abraham ; (*d*) la troiſieme perſonne à qui ce nom eſt donné dans la Geneſe, eſt le premier fils de Diſan, fils de Séir, Horréen, (*e*) dont Eſaü occupa le pays, au moins en partie. Les deſcendants de *Hus fils d'Aram*, habiterent dans la Trachonitide en Syrie ; Joſeph, & après lui S. Jérôme, croient qu'il fut fondateur de la ville de Damas. Les deſcendants de *Hus fils de Nachor* fixerent leur demeure, ſelon la plupart des Interpretes, dans la Méſopotamie : car ce fut de ce pays, que Rébecca fut amenée pour être donnée en mariage à Iſaac. A l'égard du troiſieme *Hus* qui deſcendoit *de Séir*, on convient que ſes deſcendants habiterent dans l'Idumée, qui eſt appellée *la terre de Hus* dans Jérémie, qui s'exprime en ces termes : (*f*) *Réjouis-toi, & ſois remplie d'allégreſſe, fille d'Edom, qui demeure dans la terre de Hus.* Si le ſaint homme Job a habité dans cette derniere terre de Hus, il s'enſuit qu'il a été Iduméen : & c'eſt aujourd'hui le ſentiment le plus ſuivi. D. Calmet, le P. de Carrieres & M. l'Abbé de Vence préferent ce ſentiment.

S. Jérôme nous aſſure, (*g*) que les Hébreux prétendoient que Job tiroit ſon origine de Nachor frere d'Abraham. Ce S. Docteur s'eſt déclaré pour ce ſentiment dans ſes Traditions Hébraïques ſur la Geneſe, Chap. XXII. en parlant de Hus fils aîné de Nachor ; il dit que c'eſt de ce Hus, que deſcendoit Job, & que c'eſt ce qui eſt marqué dès le commencement du Livre qui porte ſon nom : *Il y avoit dans la terre de Hus un homme nommé Job.* « C'eſt donc mal-à-propos, ajoute S. Jérôme, que quel-» ques-uns le font deſcendre de la race d'Eſaü, par la raiſon qu'à la fin du » Livre, il y a une Addition qui marque qu'il étoit le quatrieme de la « race d'Eſaü, ce qui ne ſe trouve point dans l'Hébreu. » Ce ſentiment

(*a*) *Num.* XIV. 9. = (*b*) *Job.* I. 1. יוּץ *Hus.* = (*c*) *Gen.* X. 22. 23. יוּץ *Hus.* = (*d*) *Gen.* XXII. 21. יוּץ *Hus.* = (*e*) *Gen.* XXXVI. 28. יוּץ *Hus.* = (*f*) *Thren.* IV. 21. = (*g*) *Hieron. ep.* 126.

embraſſé par S. Jérôme, paroît n'avoir aucun fondement ſolide : il a pourtant été ſuivi par quelques Auteurs aſſez anciens, ſavoir par Alcuin, Bede, & S. Iſidore ; l'Abbé Rupert l'a auſſi embraſſé : & parmi les nouveaux, Liran & Spanheim ſe ſont déclarés pour cette opinion. Le Cardinal Cajétan, après avoir expoſé les raiſons de l'incertitude où l'on eſt ſur la patrie de Job, ſe détermine à croire qu'il demeuroit dans l'Arabie Pétrée ; il prétend que la terre appellée *Hus* portoit ce nom à cauſe de Hus fils d'Aram & petit-fils de Sem.

Le plus grand nombre des Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques eſt pour l'autre ſentiment qui fait deſcendre Job d'Eſaü. Ce ſentiment eſt fondé particuliérement ſur ce qu'on lit à la fin du Livre de Job dans la verſion des Septante, où il eſt dit que *Job demeuroit dans la terre Auſitide ;* (c'eſt ainſi que le Traducteur Grec appelle la terre de Hus ;) que *ce pays étoit ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie ;* que *le premier nom de Job étoit Jobab*, & qu'*ayant pris une femme de l'Arabie, il en eut un fils nommé Ennon ;* que *pour lui il étoit fils de Zaré un des fils d'Eſaü*, & que *ſa mere s'appelloit Boſorra ;* qu'*il étoit* par Eſaü, *le cinquieme* (ou ſelon l'Arabe *le ſixieme*) *depuis Abraham ;* que *les rois qui régnerent dans l'Idumée, dans laquelle Job régna, furent premiérement Balac fils de Béor, demeurant dans une ville nommée Dénaba* ; qu'*après lui régna Jobab, qui eſt celui qui eſt appellé Job* ; que *Job eut pour ſucceſſeur Aſom, qui étoit d'une région nommée Théman ;* & le reſte qui eſt tiré du Chap. XXXVI. de la Geneſe, ℣. 31. & ſuivants. Toutes ces circonſtances paroiſſent décider en faveur de ceux qui croient que Job étoit un des deſcendants d'Eſaü, & qu'il étoit Iduméen demeurant dans la terre de Hus. Mais comme elles ne ſe trouvent point dans le Texte Hébreu, il s'agit de ſavoir de quelle valeur peut être ce Fragment. L'Auteur de ce Fragment nous aſſure qu'il l'a tiré du Syriaque ; & on le trouve auſſi à la fin de la Verſion Arabe ; il eſt très-ancien, puiſque Théodotion l'a placé dans ſa Traduction. Ce Fragment ſe trouve dans tous les exemplaires Grecs & dans les exemplaires Latins de l'ancienne Vulgate uſitée avant S. Jérôme & traduite ſur le Grec. Les anciens Peres, comme Origene, S. Jean Chryſoſtome, S. Jérôme même, Polychronius & Olympiodore ont connu ce Fragment. Car S. Auguſtin ſemble l'avoir regardé comme faiſant partie du Livre de Job ; puiſque ce S. Docteur dit (*a*) qu'on peut recueillir de ce qui eſt rapporté dans ce Livre, que Job étoit Iduméen, & d'une troiſieme génération depuis Jacob ou Iſraël ; c'eſt ce qui ne ſe trouve que dans le fragment dont nous parlons. Ce paſſage de S. Auguſtin eſt trop beau & trop inſtructif pour ne pas le rapporter ici dans toute ſon étendue. On y trouve, ſelon la remarque d'un ſavant Commentateur, (*b*) une leçon de la plus ſolide Théologie.

(*a*) *Aug. de civitate, l.* XVIII. *cap.* 47. (*b*) *Peirius, in c.* 36. *Gen.*

» On ne peut nier, dit ce ſaint Docteur, qu'il n'y ait eu parmi les » nations des hommes fideles, qui pouvoient être mis au nombre des » vrais Iſraélites, appartenant à la céleſte Jéruſalem ; & ceux qui le » nieroient, ſeroient convaincus du contraire, par l'exemple de Job, » cet homme ſi ſaint & ſi admirable, qui n'étoit ni du nombre des » Iſraélites, ni Proſélyte de la religion Judaïque ; mais qui tiroit ſon » origine du peuple de l'Idumée, où il avoit pris naiſſance, & où il eſt » mort. Ce ſaint homme eſt tellement loué par la parole de Dieu même, » que pour ce qui regarde la piété & la juſtice, il n'y a aucun homme » de ſon temps, qui puiſſe lui être comparé. Or quoique nous ne trou- » vions point dans les Annales ou Chroniques des Hébreux dans quel » temps il a vécu, nous pouvons cependant recueillir de ce que nous » liſons dans le Livre qui porte ſon nom, & que les Iſraélites ont reçu » comme un Ouvrage d'une autorité canonique ; nous pouvons, dis-je, » en conclure qu'il a vécu à la troiſieme génération depuis Iſraël. Or » je ne doute point que la Providence divine n'ait diſpoſé cet événe- » ment, de telle maniere, que nous fuſſions perſuadés par l'exemple de » ce ſaint homme, quand nous n'en aurions point d'autre, qu'il y a » pu avoir parmi les autres nations, de ſaints perſonnages qui ont vécu » ſelon Dieu, & lui ont été agréables, & qui par-là appartenoient à la » Jéruſalem ſpirituelle. Et nous devons croire que cela n'a été accordé » qu'à ceux à qui un ſeul médiateur entre Dieu & les hommes, J. C. » a été révélé & connu. »

VI. En quel temps Job a vécu.

Pour le temps de la vie de ce ſaint homme, on trouve dans Euſebe, (*a*) comme dans S. Auguſtin, que ce Patriarche vivoit trois générations après Jacob. Nous trouvons dans le même Euſebe un témoignage d'Ariſtée, qui ſemble faire attention à ce qui eſt dit de Job à la fin de l'Edition grecque. » Job, dit cet Auteur, étoit fils d'Eſaü, (c'eſt-à-dire, » deſcendant d'Eſaü,) il demeuroit dans l'Idumée, aux confins de » l'Arabie. C'étoit un homme recommandable par ſa juſtice, & il poſ- » ſédoit de grandes richeſſes. Dieu permit qu'il fût éprouvé par de gran- » des calamités. Trois de ſes amis vinrent pour le conſoler. » S. Irénée, au rapport de S. Jérôme, (*b*) étoit auſſi du ſentiment que Job étoit Idu- méen : il dit la même choſe du Martyr S. Hippolyte, d'Euſebe de Cé- ſarée, d'Euſebe d'Emeſe, & d'Euſtathe. C'eſt auſſi le ſentiment de l'Auteur de la Synopſe de l'Ecriture, qu'on trouve parmi les Œuvres de S. Athanaſe ; il a été auſſi ſuivi par S. Jean Chryſoſtome, (*c*) par S. Auguſtin, enfin par Théodoret, (*d*) & par S. Grégoire le Grand, qui ſuppoſe comme une choſe certaine, que Job étoit Iduméen ou deſcen- dant d'Eſaü.

(*a*) *Euſeb. Demonſtr. Evang. lib.* 1. *c.* 5. *&* 6. = (*b*) *Hieron. Epiſt. ad Evagr.* = (*c*) *Chryſoſt. Hom. de pat. Job.* = (*d*) *Theod. qu.* 43. *in Gen.*

Ce ſentiment peut être confirmé par ce qui eſt rapporté au Chap. XXXVI. de la Geneſe, ℣. 10. & 11. où il eſt dit qu'un des fils d'Eſaü s'appelloit Eliphaz, dont le fils aîné fut appellé Théman ; & nous trouvons qu'un des amis de Job s'appelloit Eliphaz Thémanite : il étoit apparemment de la famille du premier Eliphaz.

Pour appuyer cette opinion, on ſe ſert encore de la conformité qu'il y a entre le nom de *Job* & de *Jobab* dont il eſt parlé au Chap. XXXVI. de la Geneſe, ℣. 33. & 34. & au Chap. I. du I. Livre des Paralipomenes, ℣. 44. & 45. Il paroît que ces deux noms peu différents déſignent la même perſonne. Or le Jobab de la Geneſe & des Paralipomenes étoit fils de Zara, & ce dernier étoit fils de Rahuël fils d'Eſaü. Liran pour diminuer la force de cette preuve tirée de la conformité des noms, dit qu'il y a une aſſez grande différence entre le nom de *Job* & celui de *Jobab*, parce qu'en hébreu le nom de *Job* commence par un *Aleph*, (*a*) & celui de *Jobab* par un *Jod*. (*b*) Mais cette différence eſt de peu de conſéquence, d'autant plus que dans le nom de Job, l'*Aleph* eſt une lettre muette, qui ne change point la prononciation.

Ajoutons à toutes ces raiſons que la terre de Hus étoit bien certainement dans l'Idumée, comme on le prouve par le paſſage de Jérémie que nous avons rapporté ci-devant ; & que dans la Syrie où étoient les deſcendants de Nachor, on ne trouve point de pays de ce nom, quoique l'un de ſes deſcendants ait été ainſi nommé. D'ailleurs il paroît que Job étoit comme un Roi dans ſon petit Etat, comme on le peut inférer de ce qu'il dit lui-même au Chapitre XXIX. ℣. 7. & ſuivants ; & il étoit conſtamment très-riche & très-puiſſant. Or on ne voit pas qu'aucun des deſcendants de Nachor, ait eu ni la qualité de Roi, ni autant de richeſſes que Job. Ses amis ſont appellés Rois au Chapitre II. du Livre de Tobie, ce qui confirme encore que lui-même pouvoit être auſſi orné de cette dignité. Eliphaz de Théman étoit Iduméen ; & le Prophete Amos place cette ville dans l'Idumée, lorſqu'il dit de la part de Dieu : (*c*) *Je ferai tomber le feu ſur Théman ; & il dévorera les édifices de Boſra.* Car ce dernier endroit étoit certainement dans le pays d'Edom. Tout cela joint avec ce que nous trouvons dans le fragment qui eſt à la fin du Livre de Job dans l'édition grecque, nous paroît très-fort pour prouver que Job étoit un des deſcendants d'Eſaü. Quand nous ſerions même obligés d'avouer que ce fragment a été ajouté par quelque Copiſte ou par quelque Juif Helléniſte, cela ne diminueroit pas beaucoup la force de la preuve, parce que nous pourrions toujours dire qu'il n'a ſans doute avancé ces choſes que ſur une ancienne tradition qui ſera toujours reſpectable. D'ailleurs ce fragment a paru ſi important aux anciens Auteurs que nous avons cités, qu'ils l'ont cru

(*a*) איוב *Job*. = (*b*) יובב *Jobab*. = (*c*) *Amos* 1. 12.

ſuffiſant pour autoriſer le ſentiment que nous ſuivons, en diſant que Job étoit du pays d'Idumée & deſcendoit d'Eſaü.

Cela étant ainſi établi, il ne ſera pas difficile de ſe déterminer ſur le temps auquel Job a vécu. Nous ſuppoſons que Job eſt le Jobab fils de Zara; & que ce Zara étoit fils de Rahuël un des fils d'Eſaü: d'où il ſuit que Job étoit arriere-petit-fils d'Eſaü. Cela étant, M. de Vence en conclut que Job peut être né vers le temps où Jacob alla en Egypte avec toute ſa famille, pour y demeurer ſous la protection de Joſeph. Jacob avoit pour lors cent trente ans: cet eſpace d'années peut ſuffire aux quatre générations qu'il faut reconnoître depuis Eſaü juſqu'à Job ou Jobab. Depuis l'entrée de Jacob en Egypte, il faut compter deux cents quinze ans juſqu'à la ſortie des enfants d'Iſraël de cette terre, lorſque Moyſe avoit quatre-vingts ans. Si l'on ſuppoſe que Job a vécu en tout deux cents dix-ſept ans, il s'enſuivra qu'il aura pu vivre encore deux ans après le paſſage de la Mer Rouge. Or on prétend prouver qu'effectivement Job a vécu deux cents dix-ſept ans. Il eſt certain, que depuis qu'il fut rétabli après toutes les calamités qu'il avoit ſouffertes, il a vécu cent quarante ans: cela eſt marqué expreſſément au Chap. XLII. ℣. 16. Il eſt auſſi rapporté que Dieu lui donna le double de tout ce qu'il avoit poſſédé avant ſa diſgrace: d'où l'on conclud que le Seigneur lui accorda auſſi le double des années qu'il avoit vécu auparavant. Il avoit donc ſoixante & dix ans, lorſque Dieu permit qu'il fût éprouvé par tant de douleurs & d'afflictions. Ajoutez ſoixante & dix ans à cent quarante, cela ſera deux cents dix ans: auxquels il faudra ajouter ſept années de l'épreuve qu'il ſouffrit. Car Olympiodore, Suidas, & pluſieurs Anciens croient que Job ſouffrit pendant tout cet eſpace de ſept années: on conclura de-là qu'il a vécu deux cents dix-ſept ans; qu'il n'eſt mort que deux ans après le paſſage de la Mer Rouge; & qu'il a été contemporain de Moyſe, au temps duquel il a vécu pendant quatre-vingt-deux ans. Tel eſt le ſentiment de M. l'Abbé de Vence.

Quelques Interpretes croyant remarquer dans le Livre de Job, & dans les paroles même de ce ſaint Patriarche, quelques expreſſions qui marquent le paſſage de la Mer Rouge, & qui ſont alluſion à la Loi donnée ſur le mont Sina, reculent un peu le temps de cette Hiſtoire, & plaçant l'épreuve & la diſgrace de Job quelques années après la ſortie d'Egypte, le font vivre juſqu'au temps où Othoniel un des Juges des Iſraélites, gouvernoit la république des Hébreux. C'eſt le ſentiment de D. Calmet. M. l'Abbé de Vence trouve que dans ce ſentiment il eſt difficile de bien accorder la Chronologie, ſi l'on ſuppoſe que Job eſt le même que Jobab dont il eſt parlé dans le Chap. XXXVI. de la Geneſe. » Car, » dit-il, depuis Eſaü juſqu'au temps d'Othoniel, on compte 431 ans, » qu'il ſera difficile de remplir par quatre ou cinq perſonnes de pere en » fils, dont l'âge n'eſt pas ſucceſſif, mais qui ont vécu aſſez long-temps » enſemble. » M. l'Abbé de Vence ſuit ici la Chronologie d'Uſſérius

qui met la naiſſance d'Eſaü l'an 1836 avant l'Ere Chrét. Vulg. & la paix donnée par Othoniel l'an 1405 : l'intervalle eſt préciſément de 431 ans, & c'eſt ce qui effraye M. l'Abbé de Vence. Mais D. Calmet va encore plus loin. Il ſuppoſe que Job tomba dans les maux marqués dans ſon Livre l'an 1484, ſept ans après la ſortie d'Egypte, & qu'ayant vécu 140 ans après ſon rétabliſſement, ſa mort tombera en 1344, deux ans avant la mort d'Othoniel qu'il place en 1342. Pour le temps des Juges, nous préférons le ſyſtême de Marsham, & nous croyons que la paix fut donnée par Othoniel vers l'an 1384, & que ce Juge mourut avant 1344, de ſorte que ſi Job n'eſt mort qu'en 1344, il aura même ſurvécu à Othoniel. Mais ſoit qu'Othoniel ſoit mort avant ou après 1344, il faudra toujours compter environ 492 ans depuis la naiſſance d'Eſaü, juſqu'à la mort de Job, ſi l'on met la mort de Job vers l'an 1344. Il faut avouer que cette opinion de D. Calmet paroît reculer trop la mort de Job : mais auſſi l'opinion de M. l'Abbé de Vence paroît l'avancer trop. Jobab arriere-petit-fils d'Eſaü étoit contemporain, non de Moyſe, comme le penſe D. Calmet, mais d'Amram pere de Moyſe, & arriere-petit-fils de Jacob, comme on le voit par cet arbre généalogique.

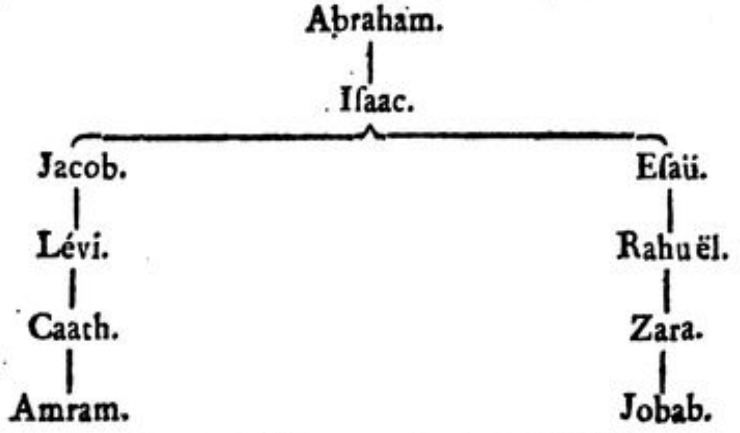

Suivant une ancienne tradition conſervée par Euſebe & par S. Jérôme, (a) Amram étoit âgé de 70 ans lorſqu'il engendra Moyſe : ainſi en ſuppoſant que Job n'eût que 70 ans au temps de ſon épreuve, il en réſultera que l'épreuve de Job ſera arrivée vers le temps de la naiſſance de Moyſe, c'eſt-à-dire, environ 80 ans avant la ſortie d'Egypte. Or, Job vécut 140 ans depuis ſon rétabliſſement : ſuppoſons que ſon épreuve ait duré 7 ans, ſa mort ſe trouvera placée environ 147 ans après la naiſſance de Moyſe, 67 ans après la ſortie d'Egypte, c'eſt-à-dire, vers le temps de la mort de Joſué.

Le P. de Carrieres ſans examiner quelle peut être l'époque préciſe de l'épreuve de Job, ſe contente de dire : » On croit que ce Livre a été

(a) *Euſeb. Chron. Grec. & Lat.*

» compoſé pendant que les Iſraélites étoient en Egypte. Il paroît au » moins, ajoute-t-il, que Job vivoit vers ce temps-là, c'eſt-à-dire, » avant la Loi & les Prophetes, puiſqu'il n'en eſt pas dit un ſeul mot » dans tout ſon Livre. » Le P. Houbigant s'en tient de même à l'opinion commune qui eſt que Job étoit plus ancien que Moyſe.

D. Calmet remarque dans ce Livre quelques expreſſions qui lui donnent lieu de croire que Job & ſes amis ont eu connoiſſance de la Loi de Dieu. Sophar dit à Job: (*a*) *Qu'il ſeroit à ſouhaiter que Dieu vous parlât, & qu'il ouvrît ſa bouche pour vous découvrir les ſecrets de ſa ſageſſe, & la multiplicité des préceptes de ſa Loi!* Eliphaz lui dit: (*b*) *Recevez la Loi de ſa bouche, & gravez ſes paroles dans votre cœur.* Et Job lui répond: (*c*) *Mon pied a ſuivi ſes traces; j'ai gardé ſa voie, & je ne m'en ſuis point détourné. Je ne me ſuis point écarté des commandements qui ſont ſortis de ſes levres; & j'ai caché dans mon ſein les paroles de ſa bouche.* Sur quoi D. Calmet s'exprime ainſi: » Un Iſraélite parle- » roit-il d'une maniere plus expreſſe? Nous ne prétendons pas pour » cela, continue-t-il, que Job ait obſervé la Loi des Hébreux dans tous » ſes points: mais nous croyons qu'il en a eu connoiſſance, ayant vécu » du temps de Moyſe, pendant que tout le peuple d'Iſraël voyageant » dans le déſert aux environs de l'Iduméé, avoit néceſſairement quel- » que commerce avec les Iduméens. De plus il étoit impoſſible que les » merveilles que Dieu faiſoit tous les jours avec tant d'éclat en faveur » des Hébreux, fuſſent ignorées de toutes les nations voiſines; & l'amour » de la ſageſſe qui poſſédoit Job & ſes amis, leur inſpiroit ſans doute » l'envie de connoître cette Loi divine, que Dieu avoit dictée à Moyſe » ſur Sinaï. Ils en prirent ce qui leur convenoit par rapport aux mœurs, » & laiſſerent aux Hébreux ce qui concernoit la police & les céré- » monies. »

Quant au paſſage de la Mer Rouge, D. Calmet croit que Job avoit en vue cet événement, lorſque parlant du Seigneur, il dit: (*d*) *In fortitudine illius repentè maria congregata ſunt, & prudentia ejus percuſſit ſuperbum:* ce que D. Calmet traduit ainſi: *Par un effet prodigieux de ſa force, les mers ſe ſont amaſſées*, élevées, enflées, durcies; *& ſa prudence a frappé le ſuperbe.* » Ce paſſage eſt d'autant plus remarquable, » dit D. Calmet, que le Prophete Iſaïe & le Pſalmiſte s'expriment ſur » le même événement en termes tout ſemblables. Iſaïe: (*e*) *Levez vous,* » *bras du Seigneur..... N'eſt-ce pas vous qui avez frappé le ſuperbe? ....* » *N'eſt-ce pas vous qui avez deſſeché la mer? &c.* Et le Pſalmiſte: (*f*) » *Vous êtes le maître de la mer, & vous abaiſſez les flots: vous avez* » *terraſſé le ſuperbe comme un homme bleſſé à mort; & par la force de votre*

(*a*) *Job.* XI. 5. 6. = (*b*) *Job.* XXII. 22. = (*c*) *Job.* XXIII. 11. 12. = (*d*) *Job.* XXVI. 12. = (*e*) *Iſai* LI. 9. 10. = (*f*) *Pſal.* LXXXVIII. 10. 11.

» *bras*,

» *bras ; vous avez diſperſé vos ennemis.* » D. Calmet croit auſſi qu'Eliphaz dépeint l'endurciſſement de Pharaon ſans nommer ce Prince, lorſqu'il dit : (*a*) *Le méchant ſera effrayé par les maux qui le menacent ; il ſera environné d'afflictions, comme le Roi qui ſe prépare au combat. Il a étendu ſa main contre Dieu ; & il s'eſt endurci & fortifié contre le Tout-puiſſant ; il a couru contre lui la tête élevée, & il a paru armé avec ſon cou enflé de graiſſe.* Voilà ce qui a porté D. Calmet à croire que Job & ſes amis ont eu connoiſſance du paſſage de la Mer Rouge, & de la Loi donnée par Moyſe, & qu'ainſi l'épreuve de Job doit être placée quelque temps après ces deux grands événements. Cela lui paroiſſoit d'autant plus probable, qu'il ſe perſuadoit que Job étoit contemporain de Moyſe. Mais nous avons montré qu'en ſuppoſant que Job fut arriere-petit-fils d'Eſaü, il devoit être contemporain d'Amram arriere-petit-fils de Jacob ; & qu'ainſi ſon épreuve doit précéder la ſortie d'Egypte d'environ 80 ans. Il ne nous paroît pas que les textes cités par D. Calmet ſoient aſſez exprès pour prouver que Job & ſes amis aient eu connoiſſance du paſſage de la Mer Rouge, ni même de la Loi donnée par Moyſe : & nous ne voyons rien qui nous oblige de reculer l'épreuve de Job juſqu'après ces deux événements.

Au reſte D. Calmet n'eſt pas le ſeul qui ait ainſi reculé l'hiſtoire de Job : il y a des Chronologiſtes qui la reculent encore bien plus, & qui la placent ſous le regne de David ; d'autres, ſous celui de Salomon. C'eſt l'opinion de quelques Juifs dans le Thalmud, & de quelques autres dont parle le Rabbin Maimonides.

Un Auteur moderne (*b*) recule même la naiſſance de Job, juſqu'au temps de Salmanaſar Roi d'Aſſyrie, & d'Oſée Roi d'Iſraël. Cet Ecrivain a cru reconnoître dans certaines expreſſions du Livre de Job, que ce ſaint homme, ſous des noms figurés, faiſoit une alluſion très-fréquente aux événements conſidérables arrivés en Iſraël, juſqu'au temps le plus voiſin de la ruine de Samarie, ſous le regne d'Oſée, le dernier de ſes Rois. Mais ce rapport ou cette alluſion n'a pas été apperçue juſqu'à préſent. Les anciens Peres & Auteurs Eccléſiaſtiques qui ont lu avec autant & encore plus d'attention que nous, le Livre de Job, n'y ont point reconnu d'expreſſion qui marquât ſous des noms figurés les grands événements qui ont précédé la ruine du Royaume d'Iſraël : & il nous eſt encore aujourd'hui très-difficile d'y reconnoître ces événements marqués de telle façon qu'on puiſſe les y découvrir. D'ailleurs quand on pourroit le faire, ceux qui croient que ce Livre a été écrit long-temps après l'événement, comme Codurc, & quelques autres, diront que ces expreſſions ſont de l'Auteur de l'Ouvrage, & peuvent marquer le temps où il a été compoſé, mais qu'elles ne déſignent pas pour cela le temps au-

(*a*) *Job.* xv. 24. 25. 26. = (*b*) L'Auteur de l'Hiſtoire du Peuple de Dieu.

quel Job a vécu. Ce qui paroît ſingulier dans le ſyſtême de l'Auteur dont nous parlons, c'eſt qu'il fait deſcendre Job d'Aram, le dernier des enfants de Sem, dont les deſcendants poſſéderent la Syrie, où Aram s'établit, & à laquelle il donna ſon nom ; car cette Province eſt appellée *Aram* dans le Texte Hébreu de l'Ecriture ; & néanmoins il fait régner Job dans l'Idumée, & dit outre cela que la terre de Hus étoit l'ancienne poſſeſſion de ſes Peres.

Une autre opinion plus récente encore s'eſt élevée. (*a*) On a prétendu renvoyer Job au temps de la captivité de Babylone, en ſuppoſant que lui-même avoit été emmené en captivité par ce Prince lorſque ce Prince conquit l'Idumée : on a prétendu que c'eſt de cette captivité qu'il eſt parlé dans l'Hébreu du dernier Chapitre de Job ; & en conſéquence on a prétendu rejetter le ſentiment de ceux qui prétendent que Job eſt le même que Jobab dont il eſt parlé dans la Geneſe. Ceci ſera le ſujet d'une Diſſertation particuliere ſur le temps auquel a vécu Job, à la ſuite de cette Préface.

Diſſertation ſur le temps auquel a vécu Job.

Enfin il y a des Rabbins qui reculent encore davantage le temps de l'Hiſtoire de Job, & qui prétendent que ce ſaint homme a vécu ſous le regne d'Aſſuérus & d'Eſther. Ils diſent qu'il fut tranſporté avec les autres captifs à Babylone ; & qu'avant cette tranſmigration il étoit occupé à enſeigner dans une Ecole qu'il avoit à Tibériade. Si on demande quelques preuves d'un ſentiment ſi extraordinaire, & des circonſtances qu'on y ajoute, il nous eſt impoſſible d'en deviner aucune : il n'y a point d'autre motif qui puiſſe porter à embraſſer ce ſentiment, que l'autorité de certains Rabbins : & tout le monde ſait que ce n'eſt pas un fondement bien ſolide.

Pour nous, nous croyons agir ſagement en nous attachant au ſentiment des anciens ; & nous nous faiſons un devoir de les ſuivre, & de penſer comme eux, que Job a vécu au temps de Moyſe, ou pour parler plus exactement, qu'il a été contemporain d'Amram pere de Moyſe, étant comme lui le cinquieme depuis Abraham. De tous les Peres, il n'y a preſque que S. Grégoire Pape (*b*) qui ait regardé l'Hiſtoire de Job comme arrivée au temps des Juges, ſans déterminer ſous le gouvernement duquel de ces Chefs du peuple Hébreu, eſt arrivé ce célebre événement. Mais il y a lieu d'être ſurpris de ce que ce ſaint Docteur ſuppoſant que Job eſt le même que Jobab, ait différé ſon Hiſtoire juſqu'à un temps ſi reculé : cela ne peut point s'accorder avec la véritable Chronologie. On peut bien différer la mort de Job juſqu'au temps de la mort de Joſué, comme nous l'avons fait remarquer ; mais il paroît que ſon épreuve doit être placée dans les premieres an-

(*a*) Eſſai ſur le Livre de Job, (par les RR. PP. Capucins.) *Paris*, 1768. *in*-12. 2. *vol.* = (*b*) *Greg. cap.* 1. *præf. Comm. in Job.*

nées de Moyſe, c'eſt-à-dire, au temps de l'oppreſſion des Iſraélites dans l'Egypte.

VII. Remarques ſur le tombeau de Job, & ſur ſon culte.

On a prétendu montrer en pluſieurs endroits le tombeau de Job. (*a*) Le plus fameux eſt celui de la Trachonite, au delà du Jourdain, vers la ſource de ce fleuve, où il y a depuis pluſieurs ſiecles une pyramide que l'on dit être ſur le tombeau de Job. (*b*) On place cette pyramide entre les villes de Théman, de Suethe, & de Naamath que l'on ſuppoſe avoir été autrefois célebres en ce pays, & la demeure d'Eliphaz, de Baldad & de Sophar amis de Job. Mais nous croyons avoir montré que la terre de Hus étoit, non dans la Trachonite, mais dans l'Idumée. Le Paraphraſte Chaldéen, nommé Joſeph Coc, fait vivre Job dans l'Arménie; & les Voyageurs nous apprennent qu'on y montre un tombeau de Job; mais on croit que ce Job étoit un Capitaine Mahométan aſſez nouveau. (*c*) Un autre Paraphraſte Chaldéen (*d*) place Job à Conſtantinople: c'eſt peut-être de là qu'eſt venue l'erreur de ceux qui ont cru que Job repoſoit à Conſtantinople. Les plus ſages ont dit que ſon corps y avoit été tranſporté d'Arabie; d'autres ont cru ſimplement qu'il y avoit été enterré. Non ſeulement les Chrétiens, mais auſſi les Turcs, ſe ſont laiſſé aller à cette perſuaſion. (*e*) Mais on a montré, (*f*) que cet homme dont le tombeau étoit dans les fauxbourgs de Conſtantinople, & qu'on avoit pris pour le ſaint homme Job, étoit un Arabe de ce nom, qui fut tué au ſiége de Conſtantinople de l'an 672, & qui fut enterré au pied des murs de la ville, où l'on voit une Moſquée, & ou l'on montre ſon tombeau, qui n'eſt pas moins fréquenté que ceux des Sultans. On prie continuellement au ſépulchre de ce prétendu Prophete, que l'on honore auſſi comme un grand Capitaine. S. Jean Chryſoſtome parle (*g*) du fumier de Job, que l'on alloit viſiter de ſon temps en Arabie. On a cru pendant pluſieurs ſiecles poſſéder à Rome les reliques de Job: mais au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, elles furent enlevées par des voleurs, ſans qu'on ait pu ſavoir ce qu'elles ſont devenues. (*h*) Le nom de Job ſe trouve dans les anciens Martyrologes, avec le titre de Prophete, de Saint & de Martyr; & ſon culte eſt fort étendu, ſur-tout dans l'Italie & dans l'Eſpagne. Il y a pluſieurs Egliſes & Hôpitaux érigés en ſon honneur; & dès le ſeptieme ſiecle, il y avoit à Conſtantinople une Egliſe & un Monaſtere dédié ſous ſon nom.

(*a*) Le reſte de cet article eſt tiré de la Préface de D. Calmet. = (*b*) *Vide Brocard. Adricom. Molet. Tirin. Montan. Ziegler. Cotovi. Briet. la Rue*, &c. = (*c*) *Vide Spanhem. Hiſtor. Job. cap.* 3. *pag.* 32. *& apud eum Druſi. Hottinger. Valton. Thevenot, cap.* 91. = (*d*) *Paraphr. Chald. in Bibl. regiis & Venetis.* = (*e*) Ricaut, de l'Empire Ottoman, l. 1. p. 16. *Elmacin. Hiſt. Sarracen. l.* 1. *c.* 7. = (*f*) *Du Cange Conſtantinop: Chriſt. lib.* 4. *n.* 18. *p.* 104. = (*g*) *Chryſoſt. Hom.* 5. *ad pop. Antioch.* = (*h*) Baillet, Vies des SS. de l'Ancien Teſt. au 10. Mai.

VIII. Quel eſt l'Auteur du Livre de Job.

Il nous reſte encore une queſtion à examiner. On demande qui eſt l'Auteur du Livre de Job. (*a*) Origene (*b*) croit que Job même a écrit ce Livre ; & il aſſure que cet Ouvrage eſt plus ancien que Moyſe. Les Syriens paroiſſent avoir été de même ſentiment, puiſqu'ils mettent cet Ouvrage à la tête de tous les Livres de l'ancien Teſtament, même avant ceux de Moyſe. Un ancien Commentaire ſur Job, qu'on attribue mal-à-propos à Origene, ſous le nom duquel il a été imprimé, nous dit que Job écrivit d'abord ſon Hiſtoire en Langue Syriaque ; & que Moyſe la traduiſit en Hébreu, en y ajoutant quelques circonſtances, par exemple, le récit de l'aſſemblée des Anges, où ſe trouva Satan, lorſqu'il ſe préſenta devant le Seigneur pour lui demander la permiſſion de tenter Job & de mettre ſa patience à l'épreuve. Moyſe y ajouta encore, ſelon l'Auteur de ce Commentaire, l'hiſtoire de la mort de ce ſaint homme, qu'il n'avoit pu raconter lui-même. Le P. de Carrieres avance que le ſentiment le plus commun & le plus vraiſemblable eſt que Job écrivit lui-même ſon hiſtoire, après avoir été rétabli dans ſa premiere grandeur, & que Moyſe la traduiſit enſuite de l'Arabe en Hébreu.

Ceux qui croient que Job écrivit lui-même ſon hiſtoire, comme S. Grégoire Pape, Suidas & quelques autres, ſe fondent particuliérement ſur un endroit du Livre où Job ſouhaite que tout ce qu'il a dit ſoit écrit dans un livre : *Quis mihi tribuat ut ſcribantur ſermones mei ? quis mihi det ut exarentur in libro ?* (*c*) Il paroît faire un ſouhait ſemblable dans un autre endroit. (*d*) La preuve que l'on prétend tirer de ces deux paſſages, ne paroît pas convainquante ; car dans ces deux paſſages, il ne s'agit pas d'un livre qui dût être écrit ; mais Job ſe ſert d'une figure pour montrer combien il eſt perſuadé de la vérité des choſes qu'il avoit avancées. Et quand même nous ſuppoſerions que Job a deſiré que l'on mît par écrit toute ſon hiſtoire, & qu'on rapportât tous ſes diſcours, on ne pourroit pas en conclure qu'il a exécuté lui-même ce deſſein.

On pourroit dire en faveur de ce ſentiment, qu'il n'y a que Job ou quelqu'un de ſes amis, qui ait pu rapporter avec exactitude tous les diſcours & les dialogues que nous liſons dans cet Ouvrage ; & c'eſt peut-être auſſi par cette raiſon, que pluſieurs l'ont attribué à Job ou à ſes amis. Mais cette raiſon n'eſt pas déciſive : l'Auteur, quel qu'il puiſſe être, pouvoit avoir tiré ces diſcours, de quelques Mémoires dreſſés au temps du rétabliſſement de Job. C'eſt auſſi ce que ſuppoſent pluſieurs Auteurs anciens & modernes qui attribuent à Moyſe la compoſition de cet Ouvrage.

On trouve ce dernier ſentiment dans un Commentaire ancien qui eſt attribué à Origene : c'eſt l'opinion des Talmudiſtes dans le premier

---

(*a*) La plus grande partie de cet article eſt tirée de la Préface de M. l'Abbé de Vence. = (*b*) *Orig. lib.* VI. *contra Celſum.* = (*c*) *Job.* XIX. 23. = (*d*) *Job.* XXXI. 35.

chapitre de *Baba Batra* ; ils ont été ſuivis par les Rabbin Kimhi & par pluſieurs autres Rabbins. C'eſt auſſi le ſentiment de Méthodius dans Photius, de Polychronius dans la chaîne des Peres Grecs, de Julien d'Halicarnaſſe, & de Nicétas ſur Job. Les plus habiles Critiques des derniers temps l'ont auſſi embraſſé : comme Torniel, Salien, le Cardinal Bellarmin, Mercer & pluſieurs autres, parmi leſquels il ne faut pas oublier de mettre le ſavant M. Huet. (*a*) On pourroit preſque être perſuadé que S. Jérôme penchoit pour ce ſentiment, puiſque dans ſa Lettre à Paulin, il met le livre de Job immédiatement après le Pentateuque, comme s'il étoit du même temps & du même Auteur.

Il y a une difficulté à oppoſer à ce ſentiment ; elle eſt tirée de ce mêlange de termes étrangers, Chaldéens, Syriaques & Arabes que l'on trouve dans le Livre de Job, & qui ne paroiſſent point dans le Pentateuque écrit par Moyſe. Si ce ſaint Légiſlateur étoit Auteur du Livre de Job, ne l'auroit-il pas écrit tout entier en langue Hébraïque qu'il poſſédoit ſi parfaitement ? A cela on peut répondre, que Moyſe a voulu conſerver dans ſa narration les termes mêmes dont s'étoient ſervis Job & ſes amis dans leurs Dialogues. On peut dire que l'Auteur de ce Livre, quand ce ſeroit même un autre Ecrivain que Moyſe, s'eſt ſervi des expreſſions qu'il a trouvées dans les mémoires qui ont été comme le canevas ſur lequel l'Ouvrage a été compoſé. On pourroit auſſi obſerver que ſi, comme nous l'avons montré, la mort de Job peut être reculée juſqu'au temps de la mort de Joſué, Moyſe n'aura pas pu écrire ce qui eſt dit de la longue vie de ce ſaint homme. Mais cela pourroit avoir été ajouté par quelqu'autre, comme on a ajouté au Pentateuque écrit par Moyſe, ce qui regarde la mort de ce Saint Légiſlateur.

Nous avons dans le ſixieme Tome de la derniere édition des Ouvrages de S. Jean Chryſoſtome, un excellent Ecrit, intitulé Synopſe ou Abrégé de l'Ecriture Sainte, que les bons critiques préferent avec raiſon à la Synopſe qui porte fauſſement le nom de S. Athanaſe. Il y a pluſieurs raiſons qui peuvent perſuader que celle dont nous parlons eſt véritablement de S. Jean Chryſoſtome ; & quoique les Manuſcrits dans leſquels elle ſe trouve ſoient très-récents, néanmoins cet Ouvrage paroît très-ancien, d'un très-bon goût, & digne de S. Jean Chryſoſtome à qui on l'attribue, & dont il porte le nom dans ces manuſcrits. Cet Auteur dit (*b*) que pluſieurs aſſuroient que le Livre de Job avoit été compoſé par Salomon, à moins qu'on ne diſe, ajoute-t-il, qu'il eſt de Moyſe : *Dicunt Salomonem hunc adornaſſe librum, niſi forte ipſius Moyſis ſit opus.* Le ſentiment de ceux qui donnent cet Ouvrage à Salomon, eſt donc ancien : ce que l'on peut encore prouver par le témoi-

(*a*) *Huet. in Append. ad lib. 3. Orig.* (*b*) *Synopſ. S. Chryſ. tom. VI. p. 367.*

gnage de Polychronius, qui nous aſſure (*a*) que S. Gregoire de Nazianze avoit cru que véritablement Salomon en étoit Auteur.

Quelques nouveaux Ecrivains ont fait revivre cette opinion ; & le célebre P. Hardouin la ſoutient dans ſa Chronologie de l'Ancien Teſtament, où il dit que Job vivoit du temps de David ; & que Salomon au commencement de ſon regne, écrivit la vie de Job, qui mourut, ſelon lui, la trente-cinquieme année du regne de David. On ne voit guere d'autres raiſons, qui aient pu faire attribuer cet Ouvrage à Salomon, que le grand nombre de ſentences, les ſentiments élevés, certains termes & quelques manieres de parler qu'on peut remarquer dans les Proverbes & l'Eccléſiaſte, & qui ſe trouvent auſſi dans le Livre de Job. On peut voir dans ce Livre les mêmes principes de morale, que dans les Proverbes & dans l'Eccléſiaſte ; la même idée de la vanité des choſes du monde ; preſque la même deſcription de la ſageſſe & de ſon excellence. D. Calmet en reconnoiſſant que Job eſt beaucoup plus ancien que Salomon & David, incline fort à croire que le Livre de Job pourroit avoir été écrit par Salomon. Mais, ſelon la remarque de M. l'Abbé de Vence, Salomon paroît beaucoup plus concis dans ſes ſentences, que l'Auteur du Livre de Job : celui-ci parle en Orateur éloquent, & Salomon s'énonce comme un grand Philoſophe, qui propoſe des maximes pleines de ſageſſe & de prudence. Quelques-uns remarquent que les termes Arabes & Syriaques qui ſont aſſez fréquents dans le Livre de Job, ne ſont point du ſtyle de Salomon.

Philippe Codurc, de qui nous avons un ſavant Commentaire ſur Job, croit (*b*) que ce Livre peut être l'ouvrage de quelque Prophete Iduméen, qui a écrit l'hiſtoire d'un homme de ſa nation. Il croit remarquer dans cet Ouvrage des idiotiſmes de la langue Iduméenne ; & il ajoute qu'il ne faut point être ſurpris d'entendre parler d'un Prophete Iduméen, puiſqu'Abdias étoit de cette Province. Il eſt pourtant plus porté à croire que le Prophete Iſaïe a compoſé ce Livre. Il ſe fonde ſur la grande érudition de ce Prophete, de laquelle on apperçoit les traits magnifiques dans cet Ouvrage, un diſcours toujours grand & majeſtueux, même caractere, pluſieurs termes & un grand nombre de manieres de s'énoncer qui ſont ſemblables dans le Livre dont nous parlons & dans la Prophétie d'Iſaïe.

Voilà ce qui arrive lorſqu'on s'abandonne à des conjectures tirées de la reſſemblance du ſtyle & des expreſſions. Les uns croient trouver dans le Livre de Job, l'élévation des penſées & l'admirable fécondité du génie de Salomon ; d'autres s'imaginent y appercevoir la majeſté du diſcours, & l'éloquence d'Iſaïe : chacun a ſon goût ; mais il ne doit pas être la regle de celui des autres.

(*a*) *Polychron. in Catena. Greg. Naz. orat. ad Exeq.* — (*b*) *Codurc. Præf. in Tab.*

Grotius reconnoît la vérité de l'Hiſtoire de Job, & fixe cet événement au temps où les Hébreux étoient dans le déſert ſous la conduite de Moyſe ; mais il penſe que cette hiſtoire n'a été écrite que long-temps après par un Juif qui a vécu depuis David & Salomon, comme on en peut, dit-il, juger par les ſentences qu'il a tirées des Pſaumes & des Proverbes, où l'on voit des expreſſions toutes ſemblables à celles du Livre de Job. Pourquoi Grotius ne diſoit-il pas plutôt que David & Salomon avoient puiſé dans le Livre de Job ces ſentences & ces expreſſions ? L'un eſt-il plus sûr ou plus probable que l'autre ? Mais après tout il n'eſt pas ſi difficile de croire que deux Auteurs s'expriment & penſent à peu près de même, lorſqu'ils parlent d'un même ſujet. L'Eſprit de Dieu qui ſe ſervoit de la plume des Ecrivains Sacrés pour inſtruire les hommes, a pu révéler aux Auteurs des Livres Saints les mêmes vérités.

Spinoſa croit que Job étoit un Païen, qui ayant été ſucceſſivement dans une haute fortune, puis dans l'humiliation & la pauvreté, & enfin dans un plus grand bonheur qu'auparavant, donna occaſion à pluſieurs de diſputer ſur la Providence, & en particulier à l'Auteur de cet Ouvrage, qui le compoſa à loiſir dans ſon cabinet, non des propres paroles de Job, mais des divers ſentiments des autres. Pour embellir & varier ſa piece, il la forma ſur le modele de ce que les Poëtes racontent de l'aſſemblée des Dieux, où ſe trouvoit *Momus*, nommé *Satan* dans Job. L'Ouvrage eſt donc, ſelon lui, originairement d'un Païen ; mais il a dû être retouché par un Hébreu, puiſqu'on y voit le nom de *Jehovah*, (*a*) & un très-grand éloignement de l'idolatrie, même la plus ordinaire, qui eſt celle du culte du Soleil & de la Lune. (*b*) Si ſous le nom de *Païen*, on n'entend autre choſe ici qu'un homme qui ne vit point ſelon la Loi de Moyſe, & qui n'en obſerve pas les cérémonies & les rits ; on n'aura nulle peine à accorder qu'en ce ſens Job ne ſoit un Gentil ; & c'eſt une opinion commune parmi tous nos Interpretes. Mais qu'il ait été un Païen, c'eſt-à-dire, un idolâtre, qui ne connût pas le vrai Dieu, & ne lui rendît pas un culte très-pur & très-agréable, & qui ne vécût pas d'une maniere très-ſainte & très-innocente ; c'eſt ce qui eſt entiérement inſoutenable, & qui eſt réfuté par tout le Livre.

Ceux qui diſent qu'Eliu, ami de Job, a compoſé l'ouvrage dont nous parlons, ſe fondent ſur un texte qui ſe trouve au Chap. XXXII. ℣. 17. où Eliu parle en premiere perſonne, en diſant : *Je répondrai à mon tour*, &c. Mais rien n'eſt plus foible que cette raiſon : car dans tout le Livre les perſonnages qui s'entretiennent, & qui diſent à leur tour ce qu'ils jugent à propos, parlent toujours en premiere perſonne.

De tout ce que nous venons de dire touchant l'Auteur de ce Livre, il paroît qu'il n'y a rien d'auſſi certain que nous pourrions le ſouhaiter. Ce-

(*a*) *Job.* 1. 6. *& ſeqq.* XII. 9. *& alibi paſſim.* (*b*) *Job.* XXXI. 26. 27.

pendant il ne ſera pas fort difficile de prendre ſon parti, ſi l'on veut ſuivre ce qui paroît le plus probable; & l'on pourra croire avec un aſſez bon nombre des Anciens & quelques Modernes, que Job eſt en quelque maniere Auteur du Livre qui porte ſon nom, en ce qu'il a laiſſé les mémoires ſur leſquels l'ouvrage a été compoſé: & en même temps nous dirons qu'on peut attribuer avec raiſon ce Livre à Moyſe, parce que Moyſe a compoſé l'Ouvrage ſur ces mémoires; & c'eſt aujourd'hui le ſentiment des plus habiles Critiques qui s'accordent en cela avec pluſieurs anciens Peres, comme nous l'avons fait remarquer.

On pourroit oppoſer contre la grande antiquité que nous donnons à Job & à l'Auteur du Livre où ſa vie eſt décrite, ce qui eſt marqué dans le Chapitre XIX. (*a*) touchant la réſurrection. Quelqu'un dira peut-être que cet article de notre créance n'eſt point développé d'une maniere ſi préciſe dans les premiers Livres de l'Ancien Teſtament. Si l'on peut en tirer quelques inductions de ce qui eſt dans les livres de Moyſe, ce n'eſt que par des conſéquences aſſez éloignées. On peut dire la même choſe des autres écrits des Hiſtoriens Sacrés, & même des premiers Prophetes. Cette grande vérité ne s'eſt développée dans l'Ancien Teſtament qu'à proportion du temps où la venue du Meſſie, qui devoit par ſa victoire ſur le démon procurer aux hommes la gloire de la Réſurrection, devenoit plus proche. Il ſemble que le Prophete Daniel eſt celui qui en a parlé d'une maniere plus claire; (*b*) & cependant ce qu'il en dit, ne paroît pas tout-à-fait ſi précis & ſi bien développé, que ce que nous en trouvons dans les paroles de Job. *Je ſais*, dit ce S. Patriarche, (*c*) *que mon rédempteur eſt vivant, & que je reſſuſciterai de la terre au dernier jour; que je ſerai encore revêtu de cette peau; que je verrai mon Dieu dans ma chair; que je le verrai moi-même, & non un autre, & que je le contemplerai de mes propres yeux: c'eſt-là l'eſpérance que j'ai & qui repoſera toujours dans mon ſein.* Il ſemble qu'on ne ſauroit rien dire de plus fort pour marquer la réſurrection, & la gloire dont jouiront les Saints après le jugement dernier. Peut-on ſe perſuader que dans le temps où nous plaçons l'hiſtoire de Job, on ait eu une connoiſſance auſſi diſtincte du grand myſtere de la Réſurrection des corps, & de la gloire dont elle ſera ſuivie? Cela ne marque-t-il pas que Job, ou du moins l'Auteur qui a écrit ſon hiſtoire, vivoit dans un temps bien plus voiſin de la venue du Meſſie? D'ailleurs eſt-il croyable que Dieu eut révélé ce myſtere à un étranger, qui n'étoit point du nombre de ceux qui compoſoient la nation choiſie, pendant qu'il ſemble qu'il refuſoit cette connoiſſance aux Hébreux & aux Ecrivains Sacrés qui vivoient parmi eux?

Mais il ne nous appartient pas de vouloir approfondir & pénétrer dans les deſſeins du Seigneur: l'Eſprit de Dieu ſouffle où il veut; & il ſe

(*a*) *Job.* XIX. 25. *& ſeqq.* = (*b*) *Dan.* XII. 2, *& 3.* = (*c*) *Loco ſuprà citato.*

manifeſte

manifeſte à qui il lui plaît : il découvre les plus importantes vérités à ſes ſerviteurs, lorſqu'il le juge à propos. Ainſi rien ne nous empêche d'avouer que le myſtere de la réſurrection a été connu de Job, & rapporté dans ſon Livre, d'une manière plus diſtincte, que dans la plupart des autres Livres de l'Ancien Teſtament. C'étoit une conſolation pour lui dans les grandes afflictions dont il étoit accablé pour l'épreuve de ſa vertu & de ſa patience. Dieu ne lui a pas refuſé la connoiſſance de cette conſolante vérité, dont il avoit beſoin pour ſoutenir conſtamment toutes les attaques & tous les efforts de l'ennemi.

Quelques Interpretes prétendent que Job, dans cet endroit, ne parle point de la réſurrection qui ſe fera au dernier jour ; mais qu'on peut l'expliquer du rétabliſſement par lequel il fut remis dans ſon premier état, lorſque Dieu lui rendit la ſanté, & le combla de toutes ſortes de biens, en ſorte que ſon dernier état fut beaucoup plus floriſſant que le premier. Mais nous croyons que c'eſt faire violence au texte que de l'expliquer de cette maniere ; & quoique Grotius & Mercer aient expliqué en ce ſens les paroles de Job, ces Interpretes n'ont pas aſſez d'autorité pour nous déterminer à ſuivre leur explication. On ſait aſſez que Grotius a été extrêmement hardi pour donner à l'Ecriture des ſens étrangers & détournés. Quelques-uns citent S. Jean Chryſoſtome (*a*) pour autoriſer cette derniere explication : mais la penſée de ce Pere n'eſt pas bien claire. Au reſte on peut dire des Peres Grecs en général, qu'il ne ſeroit pas ſurprenant qu'ils n'euſſent point entendu de la réſurrection future ce que nous trouvons dans les trois verſets du Chap. XIX. que nous avons cités, parce que ces Saints Docteurs ſuivant dans leurs Ecrits l'interprétation des Septante, n'y ont point trouvé le ſens de la Réſurrection générale : cet endroit eſt très-obſcur dans cette Verſion. Mais il eſt très-précis dans l'Hébreu, que S. Jérôme a rendu fidélement dans notre Vulgate : ce Saint Docteur avoit donc raiſon de dire (*b*) que depuis la venue de J. C. perſonne n'avoit parlé plus clairement de la Réſurrection, que le ſaint homme Job l'avoit fait avant la venue de ce divin Rédempteur.

IX. Remarques ſur le texte & ſur les verſions du Livre de Job.

Le Livre de Job eſt écrit originairement en Hébreu (*c*) mêlé de quelques expreſſions tirées de la langue Arabique & de la langue Syriaque. La Verſion des Septante eſt en pluſieurs endroits très-différente du texte original. L'ancienne édition Vulgate faite avant S. Jérôme étoit défectueuſe ; c'eſt pourquoi ce Saint Docteur entreprit d'en faire une nouvelle ſur l'Hébreu. Il aſſure (*d*) qu'il travailla à cette nouvelle Traduction, non pour blâmer l'ancienne ; mais pour rendre plus clair ce qui

(*a*) *Chryſ. ep. 2. ad Olymp.* = (*b*) *Hieron. ep. ad Pamm.* = (*c*) La plus grande partie de cet article eſt tirée de la Préface de M. l'Abbé de Vence. = (*d*) *Hieron. 1. Præf. in Job.*

étoit trop obſcur, pour ſuppléer à ce qui avoit été omis, & pour corriger ce qui avoit été corrompu & dépravé. Dans une autre Préface ſur ce Livre, il dit (*a*) que, de même que Job, dans le temps de ſon épreuve, étoit ſur le fumier, & que ſon corps fourmilloit de vers; le Livre qui contient ſon hiſtoire étoit auſſi parmi les Latins comme dans le mépris d'un fumier, & fourmilloit de fautes: mais que comme Job avoit été rétabli dans la gloire, la ſanté, & la proſpérité, après avoir ſouffert avec une patience & une réſignation admirable; de même ſon livre avoit été rétabli dans ſa pureté, & purgé des fautes dont il étoit plein auparavant par les mépriſes & la négligence des Copiſtes & peut-être même des Traducteurs. Nous voyons encore aujourd'hui le fondement de ces juſtes plaintes dans le Latin de l'ancienne verſion fort différente de celle qui a été faite par S. Jérôme & déclarée authentique par le Concile de Trente.

S. Jérôme a cru que l'ouvrage dans lequel nous trouvons l'hiſtoire de Job étoit écrit partie en proſe & partie en vers; que tout ce qui regarde la narration, qui eſt la plus petite partie, étoit en proſe; & que le reſte, c'eſt à-dire, les diſcours & les dialogues entre Job & ſes amis, étoit en vers: il ne fait point de difficulté de comparer la meſure de ces vers à celle des vers Hexametres uſités chez les Latins & chez les Grecs: & il prétend établir ſon ſentiment ſur l'autorité de Philon, de Joſeph & d'Euſebe de Céſarée. Il faut avouer que l'on remarque dans les diſcours de Job & de ſes amis, un ſtyle vif & des expreſſions nobles & figurées, qui ſont le caractere de la Poéſie; & que le tour des phraſes & la diction eſt tout-à-fait du génie poétique: & c'eſt en cela que conſiſte la vraie poéſie, plutôt que dans la meſure & l'arrangement des pieds du vers. (*b*)

Avant de finir cette Préface, il nous reſte de retracer ici les principaux caracteres qui ont rendu Job un modele de juſtice & de patience, & une figure parfaite de J. C. & de ſon Egliſe. (*c*) Dieu ſuſcita Job pour fournir à tous les ſiecles *un exemple de patience*, dit l'Ecriture. (*d*) Il le ſuſcita du milieu des peuples infideles & étrangers à l'alliance ſainte, comme pour donner dès-lors aux Gentils un gage de leur aſſociation future à l'Egliſe de J. C. On voit dans la perſonne de Job ce que peut une vertu ſolide dans la plus brillante proſpérité, & dans l'adverſité la plus étrange: éprouvé & parfait dans l'une & dans l'autre fortune, il peut ſervir d'exemple dans tous les états. Dans la proſpérité, il nous inſtruit de la crainte qu'on doit avoir des jugements de Dieu, & de la fidélité à obſerver les devoirs qu'il nous impoſe:

X. Job modele de Juſtice & de patience: & figure de J. C.

(*a*) *Id. Præf.* 2. = (*b*) Voyez la *Diſſertation ſur la Poéſie des Hébreux*, à la tête du Livre des Pſaumes. = (*c*) Cet article eſt tiré en partie de la fin du Commentaire de D. Calmet ſur le Livre de Job. = (*d*) *Tob.* 11. 12.

il nous enſeigne à ne mettre pas notre confiance dans l'incertitude des richeſſes, à ne mépriſer ni le pauvre ni l'étranger, à juger ſans acception de perſonnes, à travailler avec crainte & tremblement à l'œuvre du ſalut. Voilà le portrait de Job dans ſon premier état.

Dans le ſecond, il fit paroître une patience à l'épreuve des coups les plus rudes & des plus terribles épreuves. Dépouillé de ſes biens, privé de ſes enfants, expoſé aux inſultes de ceux qui devoient le plus entrer dans ſes peines, il ne lui échappe pas un mot d'impatience. Frappé dans ſon corps de la plus affreuſe maladie & de l'aſſemblage de tous les maux que la malice de Satan peut inventer, & qu'un homme peut ſouffrir dans un corps humain, il ſe ſoutient dans une parfaite ſoumiſſion aux ordres de ſon Créateur, adore ſa main puiſſante, publie ſes grandeurs & admire ſes jugements. Si dans la force de ſa douleur, il lui échappe quelques plaintes & quelques paroles qui, de ſa part & à ſes yeux, ſemblent trop fortes, il s'en humilie, & en fait pénitence dans le ſac & dans la cendre. Ses amis veulent le faire paſſer pour un impie, un hypocrite, un méchant : mais ſa piété éclairée, & ſon humilité jointe à la connoiſſance des voies de ſon Dieu, ne lui permettent pas d'acquieſcer à ces reproches. Il montre que la ſageſſe de Dieu a des reſſorts inconnus. Il prouve invinciblement une vie future. Il démontre par la conduite que Dieu tient envers les bons & les méchants dans ce monde, qu'il y a après cette vie des tourments éternels pour les impies, & des récompenſes éternelles pour les juſtes. Il prouve que Dieu en vertu de ſon pouvoir abſolu ſur ſa créature, peut en ce monde lui faire ſouffrir des maux paſſagers pour des raiſons impénétrables à la ſageſſe humaine. Enfin il ſoutient que le Tout-puiſſant envoie quelquefois aux ſiens des afflictions pour éprouver leur vertu & pour augmenter leur mérite.

Ce grand homme expoſé aux yeux de tout l'univers, ſur ſon fumier & couvert de lepre, comme un ſpectacle qui étonne les Anges & les hommes, eſt deſtiné de Dieu pour être tout-à-la fois, le prédicateur, la figure & la preuve de la Réſurrection du Sauveur & de la réſurrection future des hommes au dernier jour. Il a prédit ſa propre réſurrection ; il a annoncé celle du Rédempteur : dans ſa perſonne, Dieu nous donne des preuves de l'une & de l'autre, lorſqu'il le fait ſortir, pour ainſi dire, du milieu du tombeau & d'entre les bras de la mort & de la corruption par un retour preſqu'incroyable à la ſanté, à la vie, & à un état plus glorieux, plus heureux, plus floriſſant que le premier.

Job éprouvé en toutes choſes, quoiqu'il fût juſte, n'eſt-il pas la figure de celui dont il eſt écrit, qu'il a été *éprouvé comme nous en toutes choſes ſans être néanmoins ſujet au péché* ? (a) Job dépouillé de

(a) *Hebr.* iv. 15.

tout, & abandonné des ſiens, ne nous repréſente-t-il pas celui qui dit de lui-même, que *les oiſeaux du ciel ont des nids, & les animaux de la campagne des retraites, mais* que *le Fils de l'homme n'a pas où repoſer ſa tête* ? (*a*) Job chargé d'ulceres, & rongé de vers, aſſis ſur un fumier hors de la ville, n'eſt-il pas l'image de celui qui eſt *mort ſur le calvaire hors de Jéruſalem* ; (*b*) qui eſt comparé à un *lépreux*, à un *homme défiguré & méconnoiſſable* ; (*c*) qui eſt mort ſur une croix dans le plus honteux de tous les ſupplices ? Job enfin contredit & condamné par ſes amis, maltraité par les plus vils du peuple, inſulté par ſa propre femme, n'eſt-il pas une repréſentation bien ſenſible de celui qui a été accuſé & condamné comme un ſéducteur & un impie, & mis en croix avec des voleurs ; de celui qui a eſſuyé mille outrages d'une populace inſolente ; qui a été couvert de coups, de crachats, & de meurtriſſures par une troupe de Gardes & de Soldats ; de celui qui a été renoncé par l'un de ſes diſciples, & abandonné par tous les autres ?

XI. Remarques importantes de St. Grégoire ſur Job conſidéré comme figure de l'Egliſe.

Mais » le Seigneur ſouffre encore maintenant dans ſes membres, » dit S. Gregoire : (*d*) & il viendra des jours fâcheux, continue ce » Pere, (*e*) pendant leſquels l'Egliſe ſe rappellera comme Job les » jours heureux de ſa jeuneſſe. Cependant encore que l'Egliſe perde » maintenant, ajoute ce Pere, (*f*) pluſieurs ames par l'effort des ten» tations de ce monde, elle recevra néanmoins au double à la fin des » ſiecles, lorſque la plénitude des Gentils étant entrée dans ſon ſein, » toute la nation Juive qui ſe trouvera alors ſur la terre, ſe rangera » auſſi ſous ſa foi. Alors les Juifs viendront tous à J. C. & feront » avec lui un feſtin ſolemnel : (*g*) ils mangeront du pain avec lui dans » ſa maiſon, lorſque s'élevant au deſſus de l'obſervance baſſe de la » Lettre, ils ſe repaîtront de ſes paroles myſtérieuſes & ſpirituelles, » comme du plus pur froment, dans ſon Egliſe Sainte. Alors ſera » célébré ce grand feſtin (*h*) au milieu de la nombreuſe aſſemblée des

(*a*) *Matth.* VIII. 20. = (*b*) *Hebr.* XIII. 12. = (*c*) *Iſai.* LIII. 4. = (*d*) *Greg. in Job* XXXV. *n.* 27. In membris ſuis nunc quoque Dominus patitur. = (*e*) *Ibid. l.* XIX. *n.* 29. Tunc ergo, cùm in diebus illis Eccleſia quaſi quodam ſenio debilitata, per prædicationem filios parere non valet, reminiſcitur fœcunditatis antiquæ, dicens : *Sicut fui in diebus adoleſcentiæ meæ.* = (*f*) *Ibid. l.* XXXV. *n.* 24. Sancta quippè Eccleſia, etſi multos nunc percuſſione tentationis amittit, in fine tamen hujus ſeculi, ea quæ ſua ſunt, duplicia recipit, quando ſuſceptis ad plenum gentibus, ad ejus fidem currere omnis quæ tunc inventa fuerit, etiam Judæa conſentit. = (*g*) *Ibid. n.* 26. Tunc quippè fratres ſui ac ſorores ad Chriſtum veniunt, quando ex plebe Judaica, quotquot inventi fuerint convertentur ... Tunc apud eum celeberrimæ feſtivitatis convivium exhibent. ... Tunc in domo ejus panem comedunt, cùm poſtpoſitâ obſervatione ſubjacentis litteræ, in ſancta Eccleſia, myſtici eloquii quaſi frugis medullâ paſcuntur. = (*h*) *Ibid. n.* 27. Extremo tempore, Iſraelitæ omnes ad fidem, cognitâ Eliæ prædicatione concurrunt, atque ad ejus protectionem quem fugerant, redeunt ; & tunc illud eximium multiplici aggregatione populorum convivium celebratur.

» peuples. J'ouvre avec plaiſir les yeux de la foi, continue ce Pere, (*a*)
» pour contempler ce dernier feſtin que fera l'Egliſe ſainte, en ré-
» jouiſſance du retour du peuple d'Iſraël. Ce ſera le grand Elie qui
» viendra pour les y inviter; & alors les parents & les amis viendront
» trouver avec des préſents celui qu'ils ne regardoient qu'avec mépris
» lorſqu'ils le voyoient dans l'affliction. Car lorſque le jour du juge-
» ment approchera, la puiſſance du Seigneur qui ſera près de venir,
» ſe fera ſentir à ce peuple qui avoit méconnu ſon Sauveur dans les
» jours de ſes humiliations; ils ſeront frappés en quelque ſorte par
» avance par les rayons de ſa gloire qui leur ſera manifeſtée, ſoit par
» la prédication d'Elie ſon précurſeur, ſoit par divers ſignes extraor-
» dinaires, de ſorte que voulant prévenir ſa colere, ils ſe hâteront
» de retourner à lui. Or quoique dans les derniers temps auxquels
» l'Antechriſt ſera près de paroître, (*b*) la vertu des fideles paroiſſe
» plus foible, & que dans les combats mêmes que leur livrera cet
» homme de perdition, les cœurs les plus fermes ſoient ſaiſis d'une
» extrême crainte: il eſt certain néanmoins qu'étant fortifiés par les
» prédications du grand Elie, non ſeulement les vraies fideles perſévé-
» reront dans leur attachement à l'Egliſe ſainte, mais que beaucoup
» même des infideles ſe convertiront à la foi; en ſorte que le reſte
» du peuple d'Iſraël qui avoit été auparavant rejetté, rentrera avec
» une ferveur admirable dans le ſein de l'Egliſe leur mere commune.
» Et c'eſt pour cela que l'Ecriture dit enſuite: (*c*) *Et le Seigneur benit*
» *Job encore plus à la fin qu'au commencement.* Nous croyons (*d*) que
» ces choſes ſont arrivées ſelon la vérité de l'hiſtoire; & nous eſpé-

---

(*a*) *Ibid. n.* 34. Aperire libet oculos fidei, & illud extremum ſanctæ Eccleſiæ de ſuſceptione Iſraelitici populi convivium contemplari. Ad quod nimirùm convivium magnus ille veniens Elias, convivantium invitator adhibetur; & tunc propinqui, tunc noti ad eum cum muneribus veniunt, quem in flagello paulò antè poſitum contemſerunt. Appropinquante enim die judicii, vel præcurſoris vocibus, vel quibuſdam ſtrepentibus ſignis, ipſa eis jam aliquo modo advenientis Domini virtus interlucet. Cujus iram dùm prævenire feſtinant, converſionis ſuæ tempus accelerant. = (*b*) *Ibid.* Et quamvis eiſdem temporibus, quibus Antichriſtus appropinquat, aliquatenùs vita fidelium minoris eſſe virtutis appareat, quamvis in conflictu illius perditi hominis, gravis etiam corda fortium formido conſtringat; Eliâ tamen prædicante roborati, non ſolùm fideles quique in ſanctæ Eccleſiæ ſoliditate perſiſtunt, ſed, ſicut ſuperiùs diximus, ad cognitionem fidei multi quoque ex infidelibus convertuntur: ita ut Iſraeliticæ gentis reliquiæ, quæ repulſæ priùs funditùs fuerant, ad ſinum matris Eccleſiæ piâ omnimodò devotione concurrant. Undè & benè nunc ſubditur: *Dominus autem benedixit noviſſimis Job magis quàm principio ejus.* = (*c*) *Job.* XLII. 12. = (*d*) *Greg. Ibid. n.* 35. Hæc hiſtoricè facta credimus, hæc myſticè facienda ſperamus. Magis enim noviſſimis Job, quàm principio benedicitur, quia quantùm ad Iſraelitici populi ſuſceptionem pertinet, urgente fine præſentis ſeculi, dolorem ſanctæ Eccleſiæ Dominus animarum multiplici collectione conſolatur. Tantò quippe locupletiùs ditabitur, quantò & manifeſtiùs indoteſcit, quòd ad finem præſentis vitæ temporalitas urgetur.

» rons qu'elles s'accompliront auſſi ſelon le ſens myſtique. Car le Saint » homme Job reçoit encore plus de bénédictions à la fin qu'au com- » mencement, parce qu'à l'égard de la converſion du Peuple Juif, » le Seigneur, à la fin des ſiecles, conſolera la douleur de ſon Egliſe » Sainte, par la joie de voir rentrer dans ſon ſein une ſi grande mul- » titude d'ames. Car elle ſera alors enrichie avec d'autant plus d'a- » bondance, que la durée des ſiecles ſera plus manifeſtement proche » de ſa fin : » *Tantò quippè locupletiùs ditabitur, quantò & manifeſtiùs innoteſcit quòd ad finem præſentis vitæ temporalitas urgetur.*

Le texte que nous venons de rapporter, mérite une attention particuliere, parce que les vues que ce ſaint Docteur y préſente ſont très-importantes pour l'intelligence, non ſeulement du Livre de Job, mais du corps entier des Prophéties ſur les événements futurs, ſur leſquels il pourroit être dangereux de ſe méprendre. S. Grégoire reconnoît ici l'avénement futur d'Elie & la converſion future des Juifs; & il regarde ces deux événements comme intimement liés avec la perſécution de l'Antechriſt & le dernier avénement de J. C. C'eſt-là le commun ſentiment des Peres, atteſté par S. Auguſtin dans ſon grand ouvrage *de la Cité de Dieu*, où il a ſi bien traité tout ce qui concerne l'hiſtoire de cette ſainte Cité depuis le commencement du monde juſqu'à la fin des ſiecles incluſivement & très-expreſſément : » Voici, dit ce Pere, (*a*) ce que nous avons appris devoir arriver » dans le dernier jugement ou à ſon approche : l'avénement d'Elie, la » converſion des Juifs, la perſécution de l'Antechriſt, le jugement » de Jeſus-Chriſt ; la réſurrection des morts, la ſéparation des bons & » des méchants, l'embraſement du monde & ſon renouvellement. » *In illo itaque judicio vel circa illud judicium has res didicimus eſſe venturas, Eliam Theſbiten, fidem Judæorum, Antichriſtum perſecuturum, Chriſtum judicaturum ; mortuorum reſurrectionem, bonorum malorumque diremptionem, mundi conflagrationem, ejuſdemque renovationem.*

Cela eſt fort oppoſé à la penſée de ceux qui en ſe rapprochant plus ou moins de l'opinion des anciens Millénaires, prétendent placer entre la converſion des Juifs & le dernier avénement de Jeſus-Chriſt, le regne de mille ans dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe : (*b*) opinion dont les ſuites peuvent être très-dangereuſes.

Ceux qui tiennent ce ſyſtême, inſiſtent particuliérement ſur les grands biens dont l'Egliſe, ſelon le témoignage de ſaint Paul, (*c*) ſe trouvera enrichie par la converſion des Juifs, ſuivie de la converſion de cette multitude innombrable d'infideles qui ſeront alors appellés à la foi. Ces richeſſes admirables de l'Egliſe dans ce temps heureux leur paroiſſent incompatibles avec l'approche du dernier avénement de Jeſus-

(*a*) *Aug. de civ. Dei, l.* xx. *c. ult. n.* 5. = (*b*) *Apoc.* xx. 3. 5. 6. = (*c*) *Rom.* xi. 12.

Chriſt, qui annonce lui-même (*a*) qu'au dernier jour *à peine trouvera-t-il de la foi ſur la terre.* On prétend donc que lorſque les Peres ont ainſi lié la converſion des Juifs avec le dernier avénement de J. C. ils étoient diſtraits ſur ces grandes richeſſes de l'Egliſe au temps de la converſion des Juifs; ils ne penſoient pas que l'Egliſe dût être alors ſi magnifiquement enrichie.

Mais voici S. Grégoire qui n'eſt nullement diſtrait ſur ce point; il inſiſte d'une maniere toute particuliere ſur ces grandes richeſſes, & loin d'en conclure qu'il faut alors reculer de beaucoup la fin des ſiecles, il en conclut au contraire que la fin des ſiecles ſera alors d'autant plus proche que l'Egliſe ſera plus enrichie : » Car alors, dit-il, » l'Egliſe ſera enrichie avec d'autant plus d'abondance qu'il ſera plus » manifeſte que le temps de cette vie ſera près de ſa fin : » *Tantò quippè locupletiùs ditabitur, quantò & manifeſtiùs innoteſcit quòd ad finem præſentis vitæ temporalitas urgetur.*

Comment donc concilier cela avec la prédiction de Jeſus-Chriſt ? Rien de plus facile: Jeſus-Chriſt même nous en donne le dénouement dans l'Apocalypſe, où il montre que la perſécution excitée par cette bête qui doit mettre à mort *les deux témoins*, (*b*) dont l'un doit être Elie, ſera la plus étendue, la plus vive & la plus meurtriere qu'il y ait jamais eu : (*c*) de-là vient le caractere qui diſtingue cette *multitude innombrable* d'élus *de toute nation* qui paroiſſent devant le trône de Dieu, après que les *cent quarante-quatre mille Iſraélites* ont été marqués du ſceau de Dieu : (*d*) ces ſaints innombrables de toute nation ont tous paſſé par *la grande tribulation*, & ont tous en main *la palme* de leur victoire : (*e*) c'eſt-à-dire, que cette multitude innombrable d'élus raſſemblés de tout peuple après la converſion des Juifs, ont tous paſſé par cette grande perſécution : ce ſont tous Martyrs. Tous ces nouveaux fideles ſeront donc frappés par le glaive du perſécuteur : la perſécution de ce temps enverra donc au ciel des légions innombrables de Martyrs ; & quand la terre aura été ainſi moiſſonnée, penſez-vous que le Fils de l'Homme à ſon avénement y trouve encore beaucoup de foi ? (*f*) *Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra ?*

XII. Remarque ſur les deux monſtres dont il eſt parlé dans le Livre de Job.

Les deux monſtres *Béhémoth* & *Léviathan* que Dieu décrit dans ce Livre, méritent au moins autant d'attention que ces grands événements, auxquels ils peuvent être même intimement liés. Car ces deux monſtres ont des caracteres ſi ſinguliers & ſi viſiblement myſtérieux, que les Interpretes varient dans l'interprétation de cet énigme. La plupart de ceux qui s'attachent à la lettre, penſent que le premier

(*a*) *Luc*, XVIII. 8. = (*b*) *Apoc.* II. 7. = (*c*) XIII. 7. 15. = (*d*) *Apoc.* VII. 9. = (*e*) *Apoc.* VII. 14. = (*f*) *Luc*, XVIII. 8.

eſt *l'éléphant*, & le ſecond *la baleine* : quelques-uns croient que le premier eſt *l'hippopotame* ou cheval marin, & le ſecond *le crocodile*. S. Grégoire & la plupart des Peres, plus attentifs au ſens ſpirituel, penſent que l'un & l'autre repréſente *le démon* & *les méchants* : & il faut avouer que de leur temps ils ne pouvoient guere porter leurs vues plus loin. Mais les événements poſtérieurs ont répandu plus de jour ſur ces deſcriptions myſtérieuſes, & ont donné lieu de remarquer les rapports qui ſe trouvent entre ces deux monſtres décrits dans le Livre de Job & les deux monſtres décrits dans l'Apocalypſe. (*a*) Le nom de *Béhémoth* en Hébreu ſignifie *la bête*, & la bête la plus diſtinguée : car en Hébreu le pluriel marque une diſtinction particuliere. Le mot Hébreu *Kakmah* au ſingulier ſignifie ſimplement *ſageſſe* ; mais le pluriel *Kakmoth* ſignifie *la ſageſſe* par excellence : de même en Hébreu *Béhémah* au ſingulier ſignifie ſimplement *bête* ; mais le pluriel *Behémoth* ſignifie une bête qui méritera d'être appellée par diſtinction *la bête* ; & tel eſt préciſément le premier des deux monſtres dont parle S. Jean : c'eſt *la bête*. (*b*) Saint Jean ne l'appelle point autrement. Le nom de *Léviathan* eſt compoſé de deux mots, *Léviath-than*, qui ſignifie, *la ſociété du dragon*. Il eſt d'uſage chez les Hébreux de ne point écrire doubles les lettres qui ſont néanmoins doubles dans la prononciation. Ainſi en prononçant même *Leviath-than*, on a dû écrire ſimplement *Leviathan*. C'eſt le même mot, & conſéquemment la même ſignification : *Léviathan* ſignifie donc *la ſociété du dragon* ; & perſonne n'ignore quel eſt *le grand dragon*, (*c*) *cet ancien ſerpent, qui eſt appellé diable & ſatan, & qui ſéduit tout l'univers*. Ce Léviathan eſt donc bien propre à repréſenter le monſtre que ſaint Jean appelle *le faux prophete de la bête*, & dont la fonction eſt de *ſéduire les habitants de la terre*. (*d*) Il reſteroit maintenant de ſavoir ce que ſignifient les deux monſtres dont parle S. Jean. Le premier a trois époques caractériſées par S. Jean : (*d*) *Il étoit, il n'eſt plus ; mais il doit remonter de l'abîme* : il étoit au temps de *l'Empire Romain idolâtre ;* il n'eſt plus depuis que l'Empire idolâtre eſt détruit ; mais il a commencé de reparoître dans *l'Empire Antichrétien de Mahomet*, & il ſera dans toute ſa force au temps de l'Antechriſt. C'eſt du moins ainſi que pluſieurs l'ont expliqué depuis la naiſſance de l'Empire Antichrétien de Mahomet ; & il étoit impoſſible que S. Grégoire & les autres, qui ont vécu avant la naiſſance de cet Empire, puſſent pénétrer juſques-là. Le nombre du nom de ce monſtre eſt myſtérieux ſelon S. Jean : c'eſt le nombre 666, & on le trouve dans le nom même de *Mahomet*, en Grec Μαομετις. D'ailleurs l'Empire Antichrétien de Mahomet a com-

(*a*) *Apoc.* XIII. = (*b*) *Apoc.* XIII. 1. *& ſeqq.* = (*c*) *Apoc.* XII. 9. = (*d*) *Apoc.* XIII. 11. *& ſeqq.* XVI. 13. *&* XIX. 20. = (*e*) *Apoc.* XVII. 8.

mencé

mencé l'an 622 de l'Ere Chrétienne Vulgaire, 666 depuis le commencement du regne d'Auguſte, premier Empereur Romain, à compter depuis la mort de Jules Céſar l'an 710 de la fondation de Rome. Le *faux prophete de la béte* ne ſeroit peut-être pas auſſi facile à reconnoître, parce que les temps ne ſont pas aſſez avancés pour y trouver tous les caracteres que ce monſtre doit avoir. Mais S. Grégoire a cru voir dans ce monſtre la multitude des faux-Prophetes ou faux Apôtres qui ſoutiendront le parti de l'Antechriſt : (a) *Poſt Antichriſtum alia beſtia aſcendiſſe de terra dicitur, quia poſt eum multitudo prædicatorum illius ex terrena poteſtate gloriatur.* Ces hommes-là, ſelon S. Jean, auront *des cornes* ou une puiſſance *ſemblables à celles de l'Agneau*, mais *ils parleront le langage du dragon* : (b) ils mériteront donc, au moins par leur langage, d'être appellés *Léviathan*, la ſociété du dragon. La ſuite des événements achevera de donner la clef de ces énigmes. Mais en attendant, il eſt très-important d'étudier ce que S. Grégoire dit de ces deux monſtres *Béhémoth* & *Léviathan* dans ſon excellent Ouvrage ſur Job. C'eſt ce qui m'a déterminé à donner un précis de ſon interprétation, dans la Diſſertation où je traite de ces deux monſtres.

(a) *Greg. Mor. in Job. l.* XXXIII. *cap.* 20. = (b) *Apoc.* XIII. 11.

DISSERTATION
SUR
LA MALADIE DE JOB.

I. Idée que les livres ſaints nous donnent de la maladie de Job.

LA peinture que les Livres Saints nous font de la maladie de Job, eſt quelque choſe de ſi affreux, qu'on ne peut ſe la repréſenter ſans horreur. Ce n'eſt point une ſeule eſpece de mal ; ce ſont diverſes maladies compliquées, toutes violentes, toutes extrêmes, & dont une ſeule ſuffiroit pour exercer la patience des plus conſtants & des plus vertueux. Quand nous n'en aurions point de connoiſſance d'ailleurs, il ſuffiroit de conſidérer quel fut l'effet de la haine, de la malice, de la fureur de Satan, à qui ce ſaint homme fut livré, pour être affligé en ſon corps. Le démon vaincu dans tous les combats qu'il lui avoit livrés juſqu'alors, obtient enfin le pouvoir de l'attaquer dans ſa chair. *Je te l'abandonne*, dit le Seigneur; (a) *mais conſerve ſon ame.* Fais-lui ſouffrir tout ce que tu pourras ; mais épargne ſa vie. *Alors Satan étant ſorti de devant le Seigneur; frappa Job d'un ulcere très-dangereux, depuis la plante des pieds, juſqu'au ſommet de la tête. Job s'aſſit donc ſur la pouſſiere, & eſſuyoit avec un tét de pot caſſé, le pus qui ſortoit de ſes ulceres;* ou, ſelon l'Hébreu, (b) *il grattoit ſes ulceres avec un tét de pot caſſé.* Voilà en général ce que l'Ecriture nous dit de l'état où Job fut réduit. Mais dans la ſuite des diſcours de ce ſaint homme, il y a beaucoup d'autres particularités répandues, que nous relèverons dans cette Diſſertation, pour mettre fidélement ſous les yeux, tout ce que Job a ſouffert en ſon corps.

Pinéda, (c) qui a traité cette matiere avec beaucoup d'étendue & aſſez d'exactitude, lui compte juſqu'à trente-une ou trente-deux ſortes de maladies. Il eſt vrai qu'il y en a pluſieurs qui ne different guere que de nom, & qu'on pourroit les réduire à beaucoup moins, ſi l'on ſe contentoit de les rapporter à certaines maladies générales. Bartholin, (d) qui a écrit ſur ce ſujet plus ſuperficiellement, ne laiſſe pas d'en recon-

---

(a) *Job.* II. 6. 7. 8. = (b) ויקח לו חרש להתגרד בו. = (c) *Pined. in Job.* II. 6. 7. 8. *tom. I. pag.* 137. *& ſeqq.* = (d) *Bartholin. de morbis Bibliis, cap.* 7.

noître près de douze : & qui ramasseroit tout ce qu'en ont dit les Commentateurs, en trouveroit peut-être encore un plus grand nombre. Car on doit faire attention, que ce miroir de patience fut affligé au moins pendant un an entier ; quelques-uns veulent qu'il l'ait été trois ; d'autres, sept ; & d'autres vont même jusqu'à dix années : que pendant tout cet intervalle, il n'y eut aucune partie de son corps, ni intérieure, ni extérieure, qui n'éprouvât successivement toutes les sortes de maux dont Satan pût s'aviser ; & qu'y a-t-il dont une telle malice ne soit pas capable ? que son ame fut accablée d'ennuis, d'inquiétudes, de tentations, de peines spirituelles, autant ou plus à proportion que son corps fut attaqué de douleurs & de maladies au dehors. Enfin Saint Jean Chrysostome (*a*) ne feint pas de dire qu'il essuya tous les maux qu'un homme peut ressentir, & qu'il les souffrit au souverain dégré ; que le démon épuisa sur lui tous ses traits : en un mot, qu'il fut mis à toute épreuve, & qu'il endura *tous les maux du monde dans un seul corps.*

Quand donc l'Ecriture dit simplement que Job fut frappé d'un ulcere très-dangereux (*b*) depuis la tête jusqu'aux pieds, quoique ce spectacle en lui-même soit terrible ; il ne faut pas toutefois s'imaginer que ce soit-là tout le mal de Job. On doit comprendre sous ce nom tous les différents maux, que Moyse (*c*) appelle *les infirmités de l'Egypte*, INFIRMITATES ÆGYPTI PESSIMAS ; ces ulceres aux jambes & à la bouche, que les Anciens nous décrivent comme si communs dans la Syrie & dans l'Egypte ; en un mot, cette fâcheuse maladie, qu'ils appelloient *elephantiasis*, ou lepre ; maladie qui en renferme tant d'autres, & dont la malignité se fait sentir dans toutes les parties du corps.

Le livre de Job nous apprend, 1°. que tout le corps de ce saint homme n'étoit qu'une plaie, (*d*) & que Satan le frappa coup sur coup, sans lui donner de relâche. (*e*) 2°. Que ses ulceres fourmilloient de vers, & rendoient un pus puant & infect : (*f*) le Texte Hébreu & la Vulgate, ne parlent expressément de vers, qu'en un seul endroit ; mais les Septante les expriment plus souvent ; & les Peres ont cru que les ulceres de

---

(*a*) *Chrysost. in Caten. pag.* 51. Ὅσα ἦν ἀνθρώποις κακὰ, μετὰ πολλῆς ὑπερβολῆς εἰς τὴν οἰκίαν τοῦ δικαίου, καὶ εἰς τὸ σῶμα κενώσας..... *Et pag.* 56. Ἅπαν ὑπέμεινε πειρασμῶν εἶδος, καὶ ὅκαστον μεθ' ὑπερβολῆς ἀπάσις. *Et pag. ult.* Καὶ ὁρῶντες ἐν σῶμα τὰ τῆς οἰκουμένης ὑποστὰν δεινά. ═ *Job.* II. 7. ויך את איוב בשחין רע ═ (*c*) *Deut.* XVIII. 27. *Percutiat te Dominus ulcere Ægypti. Et* ℣. 35. *Percutiat te Dominus ulcere pessimo in genibus & in suris, sanarique non possis, à plantâ pedis, usque ad verticem tuam. Et* ℣. 60. *Item cap.* VII. 15. ═ (*d*) *Job.* II. 7. *Percussit Job ulcere pessimo, à plantâ pedis, usque ad verticem ejus.* ═ (*e*) *Job.* XVI. 15. *Concidit me vulnere super vulnus.* ═ (*f*) *Job.* VII. 5. *Induta est caro mea putredine, & sordibus pulveris. Et* XVII. 14. *Putredini dixi : Pater meus es ; mater mea, & soror mea, vermibus. Et* XXX. 17. *Qui me comedunt non dormiunt. Et* ℣. 18. *In multitudine eorum consumitur vestimentum meum. Vide & cap.* 11. *post* ℣. 9. *in Græco.* Ἐν σαπρίᾳ σκωλήκων κάθησαι.

Job en étoient pleins. 3°. Qu'il étoit réduit à frotter ſes ulceres avec un têt de pot caſſé, (a) ne pouvant uſer de ſes doigts, ou à cauſe de leur inflammation, & des ulceres dont ils étoient chargés, ou à cauſe de leur enflure. 4°. Qu'il ſouffroit une chaleur interne, ou une eſpece de fievre aiguë & continuelle, qui le conſumoit. (b) 5°. Qu'il étoit tout décharné, épuiſé, deſſéché, & que ſa peau étoit toute noircie; qu'il ne lui reſtoit que les levres autour des dents; qu'il étoit tout couvert de rides; (c) qu'il n'avoit que la peau collée ſur les os. 6o. Qu'il avoit l'haleine d'une puanteur inſupportable, en ſorte que ſa propre femme en avoit horreur, (d) que tous les ſiens l'avoient abandonné, & qu'il étoit obligé de demeurer hors de la ville, éloigné du commerce des autres hommes. Le texte ſacré nous apprend 1°. Que Job étoit tellement défiguré, que ſes amis même ne le reconnoiſſoient plus. (e) Le livre nous dit 8°. que Job ſouffroit une eſquinancie étouffante, qui lui faiſoit ſouhaiter une mort prompte & facile. (f) 9°. Qu'il ſentoit jour & nuit une langueur mortelle, des ennuis, des inquiétudes; (g) qu'il étoit troublé par de fâcheux ſonges. (h) 10°. Qu'il avoit des douleurs d'entrailles, & des maux de reins. (i) 11°. Que ſon viſage étoit enflé, à force de pleurer, & que ſes yeux s'étoient obſcurcis. (k) 12°. Enfin, qu'il avoit la voix rauque, en ſorte que ſa parole paroiſſoit plutôt un rugiſſement, qu'une parole articulée. (l) Voilà quels furent les maux dont Job ſe vit accablé, & les ſymptomes de ſon horrible maladie. C'eſt ſur quoi nous pouvons former notre jugement touchant la nature de ſon mal. Il eſt inconteſtable, que la plupart de ces circonſtances reviennent beaucoup à ce qu'on dit de la lepre, comme il ſera aiſé de s'en convaincre par ce que nous allons en dire.

II. La plupart des circonſtances de la maladie de Job donnent lieu de croire que cette maladie étoit la Lepre.

Pline (m) aſſure, que la lepre commence ordinairement par le viſage, & qu'elle ſe fait d'abord remarquer ſur une narine, comme une tache de la groſſeur d'une lentille. Bientôt elle ſe répand ſur la ſurface de la peau, qu'elle rend raboteuſe, avec des taches de différentes couleurs. Le cuir

(a) *Job.* II. 8. *Teſtâ ſaniem radebat, ſedens in ſterquilinio.* = (b) *Job.* XXX. 30. *Oſſa mea aruerunt præ caumate. Et* ℣. 16. *In memetipſo marceſcit anima mea.* = (c) *Job.* VII. 5. *Cutis mea aruit, & contracta eſt. Et* XVI. 8. *In nihilum redacti ſunt omnes artus mei; rugæ meæ teſtimonium dicunt contra me.* XIX. 20. *Pelli meæ, conſumptis carnibus, adhæſit os meum, & derelicta ſunt tantummodò labia circa dentes meos. Vide, & c.* XXX. 15. 30. = (d) *Job.* XIX. 17. *Halitum meum exhorruit uxor mea.* = (e) *Job.* II. 12. *Cùm elevaſſent oculos, non cognoverunt eum.* = (f) *Job.* VII. 15. *Elegit ſuſpendium anima mea, & mortem oſſa mea. Vide &* XXX. 18. = (g) *Job.* VI. 11. 12. 13. XIV. 13. VII. 4. 13. 14. XVII. 1. XXX. 16. 17. = (h) *Job.* VI. 4. *Terrores Domini militant contra me. Et* VII. 14. *Terrebis me per ſomnia.* = (i) *Job.* XVI. 14. *Convulneravit lumbos meos, effudit in terra viſcera mea. Vide &* XXX. 27. *Interiora mea efferbuerunt abſque ullâ requie; prævenerunt me dies afflictionis.* = (k) *Job.* XVI. 17. *Facies mea intumuit à fletu, & palpebræ meæ caligaverunt.* = (l) *Job.* III. 24. *Tamquam inundantes aquæ, ſic rugitus meus.* = (m) *Plin. lib.* XXVI. *cap.* I.

eſt dur & épais en certains endroits, & mince & délié en d'autres. A la fin, la lepre rend la peau noire & baſanée : elle deſſeche & diſſipe l'embonpoint, en ſorte que celui qui en eſt attaqué, n'a plus que la peau collée ſur les os. Les doigts des pieds & des mains s'enflent extraordinairement. Ce mal eſt particulier à l'Egypte ; & lorſqu'il attaque ſes Rois, (c'eſt toujours Pline qui parle,) ils s'en font guérir par un bain de ſang de petits enfants. Gallien (*a*) aſſure, que la lepre dégénere quelquefois en ulceres, & qu'alors elle cauſe une très-grande difformité dans les parties du viſage. Le nez s'applatit, parce que la lepre en mange la racine. Les oreilles diminuent, parce qu'elle s'attache aux glandes qui ſont autour de cette partie. Les levres s'enflent, & paroiſſent plus groſſes qu'à l'ordinaire ; d'où vient qu'on appelle cette maladie *ſatyriſme*, parce qu'elle rend le viſage à peu près comme celui d'un Satyre. Celſe (*b*) dit, qu'elle attaque tout le corps, & qu'elle fait même reſſentir ſa malignité juſqu'aux os, & aux parties les plus internes. La peau devient chargée de diverſes taches, & de puſtules dont la couleur eſt rouge, tirant ſur le noir. La ſuperficie du cuir eſt inégalement épaiſſe & déliée, rude & licée, dure & molle. Les endroits où la lepre paroît le plus, ſont raboteux, & chargés de vilaines croutes. Le corps maigrit, & ſe deſſeche. Les pieds, & le gras des jambes s'enflent ; & quand le mal eſt vieilli, l'enflure vient auſſi aux doigts des pieds & des mains ; une fievre lente s'empare de la maſſe du ſang, & conſume enfin aiſément un corps accablé de tant de maux.

Les nouveaux Voyageurs, qui ont vu des lépreux dans la Paleſtine & dans l'Egypte, les décrivent à peu près de même ; & les Ecrivains qui ont parlé de ceux qui ont été ſi communs dans l'Europe pendant pluſieurs ſiecles, nous en donnent auſſi preſque la même idée. Un Voyageur Anglois (*c*) aſſure que les lépreux qu'il a vus dans la Paleſtine, ſont aſſez différents de ceux qui ſont en Angleterre. « La lepre des premiers remplit » la ſuperficie du corps d'une vilaine croute, & cauſe aux jointures, ſur» tout au poignet, & à la cheville du pied, une grande difformité, en » les enflant, & les chargeant d'une humeur goutteuſe & galeuſe, en » ſorte que leurs jambes reſſemblent à celles des vieux chevaux gâtés. En» fin, dit-il, ce mal eſt tel, qu'il peut paſſer pour la derniere corruption » du corps humain en cette vie. »

Or preſque tous ces ſymptomes, qui accompagnent la lepre, ſe font remarquer dans la maladie de Job. Les Rabbins racontent que le premier jour de ſa maladie, il fut tout couvert de taches rouges, comme de petite vérole ; le ſecond jour, ces taches s'enflerent ; le troiſieme, l'enflure augmenta ; le quatrieme, les puſtules devinrent noires & livi-

(*a*) *Galen. de Cauſis Morb. cap.* 7. = (*b*) *Celſ. lib.* 3. *cap.* 23. = (*c*) Maundrel, Voyage de Jéruſalem, pag. 149.

des ; le cinquieme, elles ſe remplirent d'une eau rouſſe & corrompue ; le ſixieme, cette eau ſe changea en pus ; le ſeptieme, il s'y engendra des vers. L'Ecriture ne nous apprend pas ces circonſtances, ni cette gradation : mais elles n'ont rien que de très-croyable, ſi l'on juge des cauſes par les effets, & de ce qui a précédé par ce qui a ſuivi ; étant impoſſible que les ulceres dont Job ſe trouva couvert, ſe ſoient formés tout-à-coup.

Lorſque le mal ſe fut déclaré, & que l'on eut reconnu que Job étoit frappé de Dieu ; (c'eſt ainſi que l'Ecriture s'exprime, (*a*) lorſqu'elle parle des lépreux ;) il fut obligé de ſortir de la ville, de demeurer ſeul, à l'écart, dénué de tout ſecours, aſſis ſur la pouſſiere, (*b*) comme un homme en quelque ſorte déjà mort, & conſidéré avec horreur par ſes propres parents, par ſes domeſtiques, par les plus vils & les derniers du peuple. (*c*) Il ſe lamente, il ſe plaint, comme accablé du plus grand de tous les malheurs. La mort de ſes enfants, la perte de ſes biens, les inſultes de ſa femme ne l'avoient point ébranlé : mais à la vue de cette cruelle maladie, il s'effraie, il ſe trouble. Ses amis le pleurent comme mort ; ils déchirent leurs habits ; ils ſe couvrent de cendres, comme pour prévenir ſon deuil & ſes funérailles.

On ſait l'éloignement que tous les peuples, & ſur-tout les Orientaux, ont toujours eu de la lepre ; & de quelle ſorte ils traitoient les lépreux, dans la crainte que leur commerce, leur approche, leur haleine, n'infectaſſent ceux qui étoient ſains. Chez les Perſes, (*d*) & chez les Hébreux, (*e*) on les chaſſoit des villes ; on les fuyoit comme des peſtiférés ; on les conſidéroit comme des hommes odieux à Dieu, & frappés dans ſa colére. Chez les Juifs, on voit un roi, (*f*) qui étant attaqué de ce mal, eſt en quelque ſorte privé de ſon autorité, éloigné des affaires, obligé de ſortir de ſon Palais, & de demeurer à l'écart, & à qui l'on a refuſé la ſépulture dans les tombeaux des Rois, comme ſi l'on eut appréhendé que la contagion de ce terrible mal ne paſſât juſques dans le ſéjour des morts.

On a tâché de montrer dans une Diſſertation particuliere, (*g*) que la lepre étoit cauſée par une infinité de vers imperceptibles, qui s'engendroient dans la chair du lépreux, qui la rongeoient, la conſumoient, y cauſoient ces vilains ulceres, & cette gale, qui rend leur peau ſi difforme & ſi raboteuſe. Job ſe plaint en pluſieurs endroits, qu'il eſt livré en proie à la pourriture, & réduit à dire à la vermine, & aux vers : Vous êtes ma ſœur & ma mere ; (*h*) que ceux qui le rongent ne dorment point ; (*i*) qu'ils le conſument comme un vieil habit. (*k*) Il regarde ſon

---

(*a*) *Iſai* LIII. 3. *Putavimus eum quaſi leproſum* (Hebr. *quaſi tactum.*) *Vide* 2. *Par.* XXVI. 20. *&c.* = (*b*) *Job.* II. 8. = (*c*) *Job.* VI. 13. *Ecce, non eſt auxilium mihi in me, & neceſſarii quoque mei receſſerunt à me....Fratres mei prætérierunt me, ſicut torrens qui raptim tranſit, &c.* = (*d*) *Herodot. lib.* I. *cap.* 138. = (*e*) *Levit.* XIII. 45. = (*f*) 2. *Par.* XXXI. 20. 21. 22. 23. = (*g*) Diſſertation ſur la lepre, à la tête du Lévitique. = (*h*) *Job.* XVII. 14. = (*i*) *Job.* XXX. 17. = (*k*) *Job.* XXX. 18.

corps comme déjà dans le tombeau, & il n'ose se flatter d'en revenir jamais ; parce qu'en effet en ce temps-là on n'avoit aucun remede contre la lepre, comme on n'en a point encore aujourd'hui, quand elle est parvenue au point où elle étoit dans Job. Il nous apprend que sa peau étoit chargée d'ulceres & de pourriture ; qu'elle étoit desséchée, noircie, livide : or tout cela est tellement propre à la maladie dont nous parlons, que rien ne peut la désigner d'une façon plus distincte.

Quant aux douleurs, aux inquiétudes, aux insomnies, aux frayeurs dont Job étoit travaillé, elles sont des suites toutes naturelles de la lepre. Voici comme il s'en explique : (*a*) *Je ne compte dans ma vie, que des nuits pleines de travail & de douleur ; si je m'endors, je dis aussi-tôt : Quand me léverai-je ? & étant levé, j'attends le soir avec impatience, & je suis rempli de douleurs jusqu'à la nuit... Si je dis en moi-même : Mon lit me consolera peut-être ; vous me tourmenterez par des songes, & vous me troublerez par d'horribles visions. C'est pourquoi mon ame a desiré de mourir d'une mort violente ; j'ai demandé que mes os fussent réduits en poudre. J'ai perdu toute espérance de pouvoir vivre davantage.* Et ailleurs : (*b*) *Le Seigneur m'a mis en butte à ses fleches ; l'indignation qu'il répand sur moi, épuise mes esprits, & les terreurs qu'il me donne, m'assiegent de tous côtés.* Et au Chap. XXX. 16. 17. *Mon ame est toute languissante dans moi-même, & je suis tout possédé des maux qui m'accablent ; mes douleurs pendant la nuit transpercent mes os, &c.* Voilà la peinture des peines d'esprit qu'il souffroit, pendant que son corps étoit livré à cette cruelle maladie, qui trouble toute la constitution du sang & des humeurs, qui remplit le cœur de tristesse, & l'esprit de nuages, pendant qu'un homme se sent continuellement rongé par des douleurs toujours nouvelles & toujours sensibles, assez violentes pour le tenir dans l'accablement & dans l'inquiétude, trop foibles pour causer une prompte mort & pour ôter tout sentiment.

L'assemblage de toutes ces circonstances a déterminé la plupart des Peres & des Commentateurs à soutenir d'une maniere expresse ou implicite, que Job avoit été lépreux. C'est le sentiment de S. Jean Chrysostome, (*c*) de Polychrone, (*d*) d'Apollinaire, (*e*) du Prêtre Philippe, du Vénérable Bede, & de plusieurs autres Anciens, entr'autres de l'Auteur des Sermons *ad Fratres in Eremo*, sous le nom de Saint Augustin. (*f*) Pinéda, Bartholin, & la plupart des Interprètes l'enseignent aussi expressément. Et on peut même avancer que c'est l'opinion commune de

---

(*a*) *Job.* VII. 3. 4. 13. *& seqq.* = (*b*) *Job.* VI. 4. = (*c*) *Chrysost. in Catena, p.* 76. Ἐπλήξε αὐτὸν χαλεπωτάτῃ βασάνῳ λώβῃ, καὶ ἐλέφαντι καθ' ὅλου τοῦ σώματος. = (*d*) *Polychron. Ibid.* Οὐκ ἐῶνται δὲ ἐν πόλεσι ὁμοδιαιτοι εἶναι τοῖς ἄλλοις, οἱ ἐλεφαντιῶντες. = (*e*) *Apollin. Ibid.* Τίνες φασὶ τοῦ ἐλέφαντος αὐτῷ τὸ πάθος ἐνηνόχεσθαι. = (*f*) *Serm.* 32. *ad Fratres in Eremo.*

l'Egliſe, puiſqu'elle a dédié une infinité d'autels, de chapelles, de tableaux de Saint Job, dans les ladreries, & lieux ſemblables, deſtinés au ſoulagement des lépreux. Ceux qui ſont attaqués de la lepre, & des maladies qui y ont du rapport, ont recours à ce Saint, comme à celui que l'Egliſe a choiſi pour leur Patron, & leur interceſſeur particulier. (*a*) On implore auſſi leur interceſſion contre le mal de Naples, qui fut connu dans les commencements ſous le nom de *Maladie de S. Job*.

III. La lepre eſt-elle la même maladie que le mal de Naples? & peut-on dire que Job ait été attaqué de ce mal?

Cette derniere maladie n'eſt autre que la lepre, ſuivant pluſieurs habiles gens; (*b*) elle a les mêmes effets, les mêmes ſignes, les mêmes accidents que la premiere, & on pourroit les guérir l'une & l'autre par les même remedes, ſi l'on prenoit la lepre dans ſes commencements, & avant qu'elle fût invétérée, & qu'elle eut infecté la maſſe du ſang & des humeurs. Il y a plus d'un Commentateur de réputation, qui ſoutiennent que Job a été attaqué de ce honteux mal. Vatable, (*c*) Cyprien de Cîteaux, (*d*) Pinéda, (*e*) Bolduc, (*f*) & quelques autres (*g*) l'enſeignent expreſſément. Bartholin (*h*) ſoutient le contraire, prétendant que ce ſeroit faire injure à un auſſi ſaint homme que Job, de lui donner une incommodité, qui eſt la juſte peine de ceux & de celles qui ſe livrent à la débauche la plus déréglée & la plus honteuſe. On dit de plus, que ce mal n'eſt pas à beaucoup près ſi ancien que Job, puiſqu'il n'eſt connu dans l'Europe, que depuis la découverte de l'Amérique. Les Eſpagnols le prirent, ſuivant l'opinion commune, dans ce pays, & le communiquerent aux François au ſiege de Naples, ſous Frédéric IV. Empereur, & ſous Charles VIII. Roi de France. De-là vient qu'on lui donne le nom de *mal de Naples*, en France, & celui de *mal François* en Italie. Mais ces raiſons ne ſont pas ſans réplique. Il paroît aſſez probable que la maladie honteuſe, qui eſt aujourd'hui connue ſous différents noms que la pudeur ne permet pas toujours de prononcer, n'eſt dans le fond que la maladie marquée autrefois ſous le nom de *lepra*; que par conſéquent ce mal eſt très-ancien dans le monde, & fort connu dans l'antiquité, quoique ſous d'autres noms; & enfin qu'on ne donne aucune atteinte à la ſainteté, ni à l'innocence, ni à la pureté de Job, en avançant qu'il a ſouffert par la malice du démon, tout ce que ce mal a de plus cruel & de plus triſte. C'eſt ce qu'il faut montrer avec un peu plus d'étendue.

Le mal de Naples n'eſt pas toujours une ſuite de l'intempérance & de la débauche de ceux qui le reſſentent, quoique ce ſoit-là la cauſe la plus

---

(*a*) Voyez Baillet, Vies des Saints de l'ancien Teſtament, dix de Mai. = (*b*) Gaſſendi, Gaffarel, Tournefort. Voyez notre Diſſertation ſur la lepre. = (*c*) *Vatab. in Job.* II. *Scabie fœdiſſimâ, quam vocant Indicam.* = (*d*) *Cyprianus Ciſtere. Comment. in Job. Edit. Complut.* 1582. = (*e*) *Pinedu in Job. c.* II. ℣. 7. *p.* 143. = (*f*) *Bolduc in Job.* XXX. 30. *p.* 290. = (*g*) *Deſgouges, Epiſt. Medicinal. Hiſt. de lue veneree* = (*h*) *De Morb. Biblic. c.* 7.

ordinai-

ordinaire qui le produit. Cette maladie eſt fort contagieuſe ; en ſorte qu'un enfant qui tette une nourrice gâtée, gagne cette incommodité, en ſuçant le lait ; & réciproquement un enfant, qui a hérité cette peſte de ſes parents, la communique à ſa nourrice. Un homme ſain peut, ſans y penſer, la prendre tout d'un coup, en couchant auprès d'une perſonne qui en eſt infectée, en buvant dans ſon verre, en s'eſſuyant de ſa ſerviette, en uſant de ſon linge ou de ſes habits, ſur-tout ceux qui ſont d'un tempérament foible & délicat, & lorſque ce qu'on touche, a approché des parties les plus corrompues.

Quelques perſonnes nous ont fait des objections ſur ce que nous avons dit de la maladie de Job ; ſur-tout ſur la facilité avec laquelle nous avons prétendu que l'on pouvoit gagner la maladie dont il a été attaqué. Mais Chardin (*a*) aſſure qu'en Orient, ſur-tout en Perſe, il ne faut ſouvent que s'entretenir familiérement avec une perſonne gâtée de ce mal, pour le gagner, tant à cauſe de l'activité & de la ſubtilité de la maladie, qu'à cauſe de la diſpoſition du corps préparé à la prendre en ce pays-là plus qu'ailleurs ; parce que la chaleur & la ſéchereſſe de l'air, & l'uſage fréquent du bain, laiſſent les pores très-ouverts.

On ne doit donc pas ſe récrier, & dire qu'on fait tort à l'innocence & à la pureté de Job, en ſoutenant qu'il eſt tombé dans ce fâcheux état ; & que c'eſt accorder au démon un trop grand pouvoir, de croire qu'il a pu cauſer dans le corps de ce ſaint Homme, le dérangement d'humeurs capable de le couvrir de lepre, & des marques de la maladie dont nous parlons. Sans donner à Satan le ſouverain pouvoir, & ſans toucher au mérite & à la ſainteté de Job, on peut dire hardiment que Job a pu très-naturellement gagner cette maladie, ſoit en touchant à quelque choſe de gâté, ou en ſe ſervant de quelque linge ou habit, qui auroit ſervi à un homme ſouillé de cette maladie, ou en couchant dans un lieu où il auroit couché : car il eſt bon de remarquer que ce ne fut qu'après qu'il eut été réduit à la derniere pauvreté, que Dieu permit qu'il fût affligé de ce mal. Le Démon appliqua ſimplement les cauſes ſecondes, pour produire ces effets ſur Job : voilà à quoi nous bornons ſon pouvoir en ceci. Cet ennemi de la vertu pouvoit-il mettre la patience de ce ſaint Homme à une épreuve plus terrible, qu'en le frappant de cette maladie, puiſqu'on ne connoît rien dans la nature, ni de plus honteux, ni de plus cruel ? *Hæc lues quidquid in aliis eſt horrendum, unà ſecum trahit*, dit Eraſme. (*b*) Il y en a qui croient que Sophar, un des amis de Job, vouloit l'accuſer tacitement de débauche, & marquer qu'il s'étoit attiré cette incommodité par ſon incontinence, en diſant : (*c*) *Les déſordres de la jeuneſſe de l'impie pénétreront juſques dans ſes os, & ils dormiront*

(*a*) Chardin, Voyage de Perſe, tom. 2. premiere partie, chap. dernier, pag. 200. (*b*) *Eraſm. epiſt. 62. ad reg. Polon. Cancellar.* (*c*) *Job.* XX. 11.

avec lui dans la pouſſiere. Mais nous craindrions d'en impoſer à Sophar, ſi nous lui attribuions ce ſentiment. Il ne paroît pas qu'anciennement on ait cru que ce mal vînt des commerces honteux. Moyſe ne preſcrit rien contre la lepre, qui donne lieu de croire qu'il ait été dans ces ſentiments; ſi ce n'eſt la défenſe ſous peine de mort, qu'il fait au mari de s'approcher de ſa femme pendant les jours de ſon impureté & de ſes incommodités. (*a*) Parmi les Juifs, la lepre n'avoit rien de honteux, ſinon en ce qu'on la regardoit comme un châtiment de Dieu, & un effet de ſa colere.

Les Médecins enſeignent que la vérole eſt ſouvent accompagnée d'ulceres, ou au moins de puſtules, qui paroiſſent en différents endroits, & qui cauſent de très-vives douleurs. Ce mal corrompt non ſeulement la ſuperficie des chairs & de la peau; il pénetre juſqu'aux os; il ſe répand dans les parties intérieures; il infecte le ſang & les humeurs. On voit ſur la peau de ceux qui en ſont attaqués, des croutes rondes, plattes au milieu, & relevées ſur les bords, de couleur jaunâtre tirant ſur le noir. Les cheveux, la barbe, les ſourcils tombent quelquefois. Le malade eſt rongé par une ſecrette infection, & la fievre ſurvient aſſez ſouvent, & acheve de conſumer le corps, ſi l'on ne s'applique de bonne heure à en déraciner la cauſe. Or tous ces effets ſe remarquent auſſi dans la lepre. Il faut donc conclure que ces deux maladies ſont les mêmes, & que le mal de Naples eſt une vraie lepre. Et comme on a montré que Job avoit été frappé de cette derniere incommodité, & qu'il en avoit reſſenti les plus fâcheux ſymptomes, il s'enſuit qu'il a auſſi éprouvé tout ce que l'autre mal a de plus honteux & de plus cruel, quoiqu'il n'eut commis aucune action qui eut pu lui attirer ce fleau, comme une peine de ſon intempérance.

Si ce qu'on vient de dire, eſt indubitable, comme nous croyons qu'il l'eſt, on ne peut plus douter que la maladie dont il s'agit, ne ſoit très-ancienne dans le monde, puiſque ſans contredit la lepre eſt de la plus haute antiquité, & que les plus anciens Auteurs que nous ayons, tant ſacrés, que profanes, en parlent comme d'une incommodité fort connue & fort ordinaire. S'il eſt vrai que le mal dont nous parlons ſe gagne dans la débauche, & dans les commerces honteux & déréglés, quelle apparence que dans les ſiecles paſſés tant de monſtres d'impudicités, qui ſe ſont plongés en toutes ſortes de déréglements, aient été préſervés de ce mal? Et en effet la plupart de ceux qui ſont connus par ces ſortes d'excès, & dont l'Hiſtoire a conſervé les noms, & le genre de mort, ſont péris dans des tourments, & par des incommodités pareilles à ce que nos débauchés éprouvent aujourd'hui. Si les noms dont nous nous ſervons, étoient inconnus aux Anciens, il eſt certain, qu'ils avoient une connoiſſance très-diſtincte de la même choſe. L'auteur de

(*a*) *Levit.* XVIII. 19. XX. 18.

l'Eccléſiaſtique (*a*) décrit cette honteuſe maladie, qui eſt la ſuite de l'intempérance, en ces termes : *Celui qui ſe joint aux femmes proſtituées, perdra toute honte ; il ſera la pâture de la pourriture & des vers, & il deviendra un grand exemple* : Ou ſelon d'autres exemplaires : *Il ſera deſſéché pour ſervir d'exemple aux autres.* Et Salomon dans les Proverbes : (*b*) *Ne livrez point votre honneur à une femme étrangere, & n'abandonnez point vos années à une femme cruelle, de peur que vous ne gémiſſiez à la fin, lorſque vous verrez votre corps conſumé, & vos chairs corrompues.*

Lucien (*c*) l'appelle *la maladie Leſbienne*, à cauſe qu'elle ſe fit principalement ſentir dans l'Iſle de Lesbos, la plus corrompue & la plus débauchée de l'Archipel. Horace (*d*) l'a auſſi déſignée ſous le nom de *mal de Campanie*, à cauſe des déſordres & du libertinage qui régnoient dans cette Province, ſur-tout à Capoue, à qui Cicéron (*e*) donne le titre de *Domicile de l'impudicité.* Auſone (*f*) a marqué la même choſe ſous le nom de *Luxe de Nole.* C'étoit apparemment la même maladie, dont Auguſte ſe fit traiter, (*g*) & pour laquelle on le frottoit ſouvent avec des huiles, auprès d'un grand feu, & où, après avoir ſué beaucoup, on l'arroſoit d'eau fraîche : ce qui n'empêcha pas que tout le temps de ſa vie, il ne reſſentît des langueurs en certaines ſaiſons de l'année, ſur-tout aux changements de temps. Tibere, dont les impudicités font horreur à tous ceux qui les liſent, ne fut pas exempt de ces maux. Il avoit ordinairement le viſage chargé d'ulceres, & de vilains emplâtres. (*h*) L'Empereur Julien (*i*) ne l'a point épargné dans ſes Céſars ; il a découvert ſes cicatrices, ſes dartres, les honteuſes taches cauſées par ſon incontinence, les boutons, & les ulceres qui le couvroient de toutes parts. Horace parlant de Cléopatre, la dépeint accompagnée d'une troupe de malheureux, infectés d'une honteuſe maladie : (*k*)

Funus & imperio parabat
Contaminato cum grege turpium
Morbo virorum.

Cela ne doit pas ſurprendre dans une Reine Egyptienne. Ces ſortes

---

(*a*) *Eccli.* XIX. 3. *Qui ſe jungit fornicariis erit nequam, putredo & vermes hæreditabunt illum, & extolletur in exemplum majus, & tolletur de numero anima ejus.* Ὁ κολλώμενος πόρναις τολμηρότερος ἔσται, σῆτες καὶ σκώληκες κληρονομήσουσιν αὐτὸν, καὶ ἡ ψυχὴ τολμηρὰ ἐξαρθήσεται. *Edit. Complut.* καὶ ξηρανθήσεται ὡς παραδειγματισμῷ μείζονι. = (*b*) *Prov.* V. 9. 10. 11. = (*c*) *Lucian. in Pſeudo-Logiſta.* = (*d*) *Horat. lib.* 1. *Satyr.* 5. *Campanum in morbum permulta jocatus.* = (*e*) *Tull. Orat. in Rullum.* = (*f*) *Auſon. Epig.* 70, *de Criſpa.* = (*g*) *Suet. in Aug. Authore Antonio Muſa (Medico) unctum ſæpius fudaſſe ad flammam, deinde perfuſum gelidâ.* = (*h*) *Tacit. Annal. lib.* 4. = (*i*) *Julian. in Cæſarib.* Ὤφθησαν αὐτοῦ κατὰ τὸν νῶτον μυρίαι, καυτῆρες τίνες, καὶ ξέσματα, καὶ πληγαὶ χαλεπαὶ ἀπὸ τῆς ἀκολασίας, καὶ ὠμότητος, ψῶραι τίνες, καὶ λιχῆνες οἷον ἐκκεκαυμένας. = (*k*) *Horat. lib. I. Od.* 37.

de maux ont été de tout temps communs dans l'Egypte. La maladie dont il s'agit, n'eſt donc ni rare, ni inconnue dans l'Antiquité. Ce n'eſt donc pas un nouveau mal, mais un amas de diverſes anciennes maladies : (a) *Veterum morborum farrago.* Ce qu'on dit que ce mal eſt venu de l'Amérique dans l'Europe, par le moyen des Eſpagnols, n'eſt pas inconteſtable. Il eſt bien auſſi probable que ce ſont les Eſpagnols qui l'ont porté dans l'Amérique, comme le veut Herréra ; & que c'eſt le même mal qu'on appelloit *lepre* dans les ſiecles paſſés, & qui a ſi ſouvent changé de nom depuis quelque temps. La différence qu'il y a, c'eſt qu'aujourd'hui on en guérit, & qu'autrefois on n'en guériſſoit point : ce qui rendoit les lépreux ſi communs, & les ladreries ſi fréquentes & ſi néceſſaires.

IV. Autres maladies dont quelques-uns croient que Job fut auſſi attaqué.

Outre les maux dont nous venons de parler, on veut (b) que Job ait encore été frappé d'ulceres au goſier, ou aux glandes nommées *amygdales.* Arétée décrit ainſi cette incommodité, qui eſt fort commune dans la Syrie : (c) Ceux qui en ſont attaqués, reſſentent une douleur vive, & une chaleur pareille à celle que cauſe le charbon. Leur haleine eſt corrompue, & ils pouſſent du fond de leur poitrine une odeur de pourriture inſupportable. Cette puanteur leur eſt à charge à eux-mêmes. Leur viſage eſt pâle ou livide. Ils ſont brûlés d'une ſoif ardente, & rongés par une fievre aiguë & chaude, qui les épuiſe. Ils ſouffrent comme s'ils étoient dans un feu ; & ne pouvant boire que très-difficilement, à cauſe de l'ulcere de leurs amygdales, il leur eſt impoſſible de ſoulager cette ſoif qui les brûle. Dès qu'ils ſont couchés, ils ſont contraints de ſe lever, & de ſe mettre ſur leur ſéant, parce qu'ils ne peuvent reſpirer couchés ; & étant aſſis, ils ne peuvent demeurer en cette poſture, & eſſaient de demeurer couchés. Le plus ſouvent ils ſont debout & ſe promenent ; car ils ne peuvent ſe tranquilliſer. Ils fuient la ſolitude, & cherchent à charmer leur ennui par la compagnie, & à ſe dérober à la douleur qui les aſſiege. Ils reſpirent à longs traits, & renvoient leur haleine petit à petit. Leur voix eſt rauque & inégale ; & quelquefois ils tombent tout d'un coup évanouis.

Ce qui pourroit faire croire que Job avoit en effet cette fâcheuſe incommodité, c'eſt qu'il nous apprend qu'il ne mangeoit qu'avec beaucoup de difficulté : (d) *Antequàm comedam, ſuſpiro* ; & qu'il ne pouvoit avaler ſa ſalive qu'avec peine ; (e) qu'il étoit brûlé d'une chaleur intérieure ; (f) & qu'il ne trouvoit aucun repos, ni debout ni aſſis, ni couché ni levé, ni jour ni nuit. (g)

Bartholin veut auſſi qu'il ait été travaillé d'une eſquinancie, & ſur-tout du ſcorbut. L'eſquinancie paroît aſſez probable, parce que Job, dans la

---

(a) *Lang. Epiſt. Medic. tom.* 2. *Ep.* 14. = (b) *Bartholin. de Morbis Biblic. art.* 7. = (c) *Aretæus, lib. de Cauſis & Signis acutorum morb. cap.* 9. = (d) *Job.* III. 24. = (e) *Job.* VII. 19. (f) *Job.* XXX. 30. = (g) *Job.* VII. 3. 4. 13. 14.

douleur qu'il enduroit, diſoit qu'il aimeroit mieux finir ſa vie par une prompte mort, que de demeurer plus long-temps dans une ſituation ſi douloureuſe & ſi violente. (*a*) A quoi l'on peut encore rapporter ce que l'on a remarqué dans l'article précédent, de la peine qu'il avoit à boire & à manger. A l'égard du ſcorbut, le Médecin qu'on a cité, fonde ſa conjecture ſur la mauvaiſe conſtitution des humeurs de Job, ſur la mélancolie & la triſteſſe où il le ſuppoſe plongé depuis ſa diſgrace; & enfin ſur la mauvaiſe nourriture qu'il prenoit. Le ſcorbut eſt produit par toutes ces ſortes de cauſes. Cette maladie eſt une des plus fâcheuſes que l'on connoiſſe. S'il fut au choix du Démon de lui faire ſouffrir tous les maux qu'il voulut, on peut croire qu'il n'omit pas celui-là. Les circonſtances qui l'accompagnent, ſe remarquent preſque toutes dans Job. Une puanteur de bouche, qui éloigne tous ceux qui voient le malade; (*b*) un ébranlement des dents, & une corruption des gencives: une grande difficulté de manger; un corps ſec, have, décharné; (*c*) c'eſt l'image d'un ſcorbutique, & c'eſt auſſi ce qu'on voyoit dans la perſonne de Job. Bartholin attribue la peine que ce ſaint Homme trouvoit à manger, à ſes dents ébranlées, & à ſes gencives ulcérées. D'autres l'attribuent aux ulceres de ſa bouche; & plus haut, Bartholin lui-même l'attribuoit à l'excoriation des amygdales.

Pinéda ne ſe contente pas de donner à Job la lepre, & le mal de Naples, & toutes les incommodités, qui en ſont des ſuites ou des compagnes, comme l'éréſipele, la gale, les dartres enracinées, des démangeaiſons violentes, des ulceres par tout le corps, le fic, le feu ſacré, & quelques autres; il conjecture qu'il avoit auſſi la goutte aux pieds & aux mains, & même la ſciatique. Et certes ſi l'on eſt dans la réſolution de lui attribuer tout ce qu'il y a de plus douloureux & de plus cruel en matiere de maladie, on ne doit pas oublier celle-là. Les preuves de ſa conjecture ſont quelques paſſages, où Job ſe plaint que le Seigneur a mis ſes pieds dans les ceps: (*d*) *Poſuiſti in nervo pedem meum*: & ailleurs, que tous ſes membres ſont conſumés, & réduits à rien. (*e*) On a pu voir ci-devant, que les lépreux invétérés ont aux pieds & aux mains, des enflures, cauſées, comme on croit, par une humeur goutteuſe qui s'y répand, & qui y cauſe une étrange difformité. On laiſſe au Lecteur à juger de la force de ces raiſons.

C'eſt ſur l'aſſemblage de toutes ces conjectures, & de ces diverſes deſcriptions, qu'on peut fixer ſon ſentiment touchant la maladie de Job. Pour remplir notre deſſein, il faudroit raiſonner ſur la nature, ſur les cauſes, & ſur les effets de ces divers maux. Mais cela demanderoit plus d'étendue qu'une ſimple Diſſertation, & plus de connoiſſance

(*a*) *Job.* VII. 15. *Elegit ſuſpendium anima mea, & mortem oſſa mea.* = (*b*) *Job.* XIX. 17. = (*c*) *Job.* XXX. 30. = (*d*) *Job.* XIII. 27. XXXIII. 11. = (*e*) *Job.* XVI. 8.

de la Médecine que nous n'en avons. Nous avons autrefois haſardé quelques conjectures ſur la lepre, dont parle Moyſe, & il eſt aiſé de faire ici l'application de nos principes. Nous ajouterons ſeulement que quelqu'étrange que ſoit le mal de Job, il ne fut toutefois pas tellement miraculeux en lui, que nulle cauſe naturelle n'y concourût; Dieu permit ſimplement au démon d'appliquer certains moyens naturels, & de réunir pluſieurs cauſes différentes, pour produire cet effet, & pour l'augmenter juſqu'au point où il pouvoit aller, ſans détruire entiérement les organes du corps de Job, & ſans lui ôter la vie.

V. Remarques ſur la guériſon de Job.

Il ne nous reſte plus à examiner que la guériſon de ce ſaint Homme. L'Ecriture ne nous en dit aucune particularité; mais les Orientaux la racontent ainſi: (*a*) Le Seigneur étant réſolu de mettre fin aux maux de Job, lui envoya l'Ange Gabriel, qui lui dit: *Levez-vous, vieillard de Dieu;* auſſi-tôt Job ſe leva, & ſe tint debout. L'Ange lui ordonna de nouveau de ſauter ſur ſes pieds, & de ſe rafraîchir par un bain d'eau fraîche, & en buvant du vin. Job obéit, & fut guéri ſur le champ. En même temps il vit ſourdre à ſes pieds une fontaine auſſi forte & auſſi abondante qu'un torrent, dont les eaux étoient plus blanches que le lait, plus douces que le miel, & d'une odeur très-agréable; Job en but, & nul ver n'oſa plus approcher de ſon corps. Pendant ce temps-là, les amis de Job reçurent ordre d'aller trouver ce ſaint Homme, & de fléchir par des ſacrifices la colere du Seigneur, irrité contr'eux à cauſe de leurs paroles injuſtes & inconſidérées, & d'employer pour cela l'interceſſion de Job. Ils vinrent demander pardon à cet ami de Dieu, ſe réconcilierent avec lui, reconnurent leur faute, & furent témoins de tous les biens dont Dieu récompenſa ſon fidele Serviteur. Les Orientaux ſont pour l'ordinaire un peu trop libéraux de miracles. Ils ne craignent point d'en inventer un grand nombre, & de les multiplier ſans néceſſité; il n'y en a aucun dans l'Ecriture bien marqué & bien avéré, à qui ils n'en ajoutent aſſez ſouvent pluſieurs autres. Ils donnent cela à leur goût & à leur habitude. Ils croient par-là honorer Dieu, & illuſtrer la Religion. Dangereux principe, qui conduit directement à la ſuperſtition ou à l'irréligion.

Bartholin va dans une autre extrêmité, & à force de vouloir éviter le miracle, il propoſe des moyens de guériſon, qui n'ont aucune apparence, aucune probabilité. Job étoit aſſis ſur la cendre, (*b*) dit-il; c'étoit pour marquer ſon humilité; & en même temps pour guérir ſes ulceres. On accorde le premier ſans peine; les pénitents s'aſſeyoient ſur la cendre, ſur la terre & la pouſſiere; & ceux qui étoient dans le deuil, ſe couvroient la tête & le viſage de pouſſiere & de cendre. Job même étant repris de Dieu, d'avoir parlé inconſidérément, fait pénitence ſur

(*a*) *Kerſæus in excerpt. Arabic. Mſ. apud Spanheim. Hiſtor. Jobi, cap.* 8. *pag.* 124.
(*b*) *Job.* II. 8. ישב בתוך האפר.

la pouſſiere & ſur la cendre : (*a*) *Ago pœnitentiam in faville & cinere.* Mais dire qu'il ait cherché le remede à ſa maladie dans la cendre, c'eſt ce qui s'appelle badiner avec eſprit. La cendre eſt propre à deſſécher, dit Dioſcoride. (*b*) On méle la cendre de ſarment aux médicaments propres à deſſécher les ulceres, & à y faire naître une croute ou une eſquare. On met de la cendre, pour arrêter le ſang des plaies récentes, dit Gallien. (*c*) On jette avec une plume des poudres ſur l'ulcere Syrien, ou ſur l'ulcere de la gorge ou des amygdales, ſi dangereux & ſi commun en Syrie, ſuivant Arétée. (*d*) Donc Job uſoit de cendres, pour deſſécher ſes ulceres, & pour guerir ſa lepre. Quelle conſéquence ! Ne vaudroit-il pas mieux demeurer dans le ſilence, que d'avancer des choſes ſi peu ſenſées ?

Nous ne dirons point de quelle maniere Job fut guéri. Nous avouons que cela nous eſt inconnu, & nous ſoutenons qu'on ne le peut ſavoir que par conjecture, puiſque l'Ecriture n'en dit rien. Mais nous n'irons point auſſi recourir au miracle, pour nous épargner la peine de rechercher ce qui ſe paſſa dans cette occaſion. Job fut guéri aſſez promptement, puiſqu'il fut bientôt en état d'offrir des ſacrifices pour ſes amis ; ce qui ne convient pas à un homme ſouillé de la lepre, & accablé d'infirmités. Mais nous ne voyons aucune obligation de le guérir tout à coup, & par des voies ſurnaturelles. Dès que le Seigneur eut enchaîné Satan, & lui eut ôté le pouvoir de nuire à Job ; dès qu'il eut comblé ce ſaint Homme de ſes conſolations, & qu'il lui eut montré la ſérénité de ſon viſage favorable, qui ſembloit juſqu'alors avoir exprès détourné de lui, pour rendre ſes ſouffrances plus terribles, & ſa victoire plus complette ; enfin, lorſqu'il eut arrêté les cauſes du mal, bientôt Job put recouvrer ſa ſanté par quelques remedes ſimples & naturels, comme ſeroit le bain, ou le ſuc de quelques herbes propres à déterger, à purifier, à faire mourir la vermine & les vers, & enfin par l'uſage d'une nourriture capable de rétablir la bonne conſtitution de ſes humeurs, & l'économie de ſon tempérament ; car dans ce pays, où la lepre étoit commune, on ne peut douter qu'il n'y eût quelques moyens naturels pour la ſoulager. Mais comme nous avons ſuppoſé, avec raiſon, que cette maladie avoit été longue & opiniâtre, & que le ſang & les humeurs avoient été fort viciés, j'ajouterai, ſi l'on veut, le concours des bons Anges, qui firent en faveur de Job, & pour le guérir, à proportion, tout le contraire de ce qu'avoit fait Satan, pour le frapper de lepre, & de mille autres incommodités. Les bons Anges purent lui inſpirer des remedes communs & aiſés, pour le ſoulager & pour le guérir. Ils

(*a*) *Job.* XLII. 6. נחמתי על עפר ואפר == (*b*) *Dioſcorid. lib.* V. *cap.* 135. == (*c*) *Galen. ſeu alius Autor Libel. de ſimplicib. Medicam.* == (*d*) *Aretæus, lib.* 1. *de Curat. Acut. Morb. cap.* 9.

lui ſuggérerent de s'éloigner des choſes qui pouvoient ou augmenter ou entretenir ſon mal. Et il n'y a pas plus de miracle en cela, qu'en ce que nous éprouvons continuellement du pouvoir de nos bons Anges, dans les bonnes penſées & les bons conſeils qu'ils nous inſpirent pour notre ſalut & pour notre conſervation; & dans leur attention & leur vigilance à nous éloigner des dangers qui nous menacent, ou à nous tirer de ceux où nous ſommes tombés. [Ainſi s'exprime D. Calmet, peut-être ici trop attentif à écarter toute idée d'un ſurnaturel qui n'eſt point ſi hors de vraiſemblance. D. Calmet même vient de reconnoître que Job dut être guéri aſſez promptement : croit-on que les moyens ſimples & naturels auxquels D. Calmet a recours, puſſent être ſuffiſants pour opérer en peu de temps la guériſon des maux extrêmes dont Job avoit été frappé ? D. Calmet ne voit aucune obligation de recourir au ſurnaturel pour expliquer la guériſon de Job ; & nous, nous ne voyons aucune obligation d'exclure de la guériſon de Job tout ſurnaturel.]

DISSERTATION
SUR
CE TEXTE DE JOB:

Sicut palma multiplicabo dies. *Je vivrai auſſi long-temps que le Palmier.* Chapitre xxix. ℣. 18.

LE paſſage que nous entreprenons d'expliquer, n'a rien en lui même de fort intéreſſant, ni de fort remarquable. Il n'eſt important que par l'uſage que les Anciens en ont fait pour prouver la réſurrection des corps, & par la diverſité des ſentiments qui ont partagé les Interpretes à ſon occaſion. Tout le monde convient que Job, par ces paroles, témoigne qu'il ſe promettoit une très-longue vie: mais on diſpute pour ſavoir, s'il eſpéroit de vivre auſſi long-temps que le palmier, ou que le Phénix; ou s'il ſe flattoit que ſes jours ſeroient auſſi nombreux que le ſable de la mer; en un mot, ſi ſa ſimilitude eſt priſe du Phénix, du Palmier, ou du ſable qui eſt au bord de la mer. C'eſt ce que nous avons à examiner ici.

I. Trois Interprétations différentes de ce Texte dans lequel Job emploie une ſimilitude priſe où du Phénix, ou du palmier ou du ſable de la mer.

Si les termes du Texte Hébreu (*a*) étoient bien clairs & bien connus, la querelle ſeroit bientôt vuidée. Il n'y auroit qu'à les traduire littéralement, pour réunir tous les Commentateurs dans une ſeule opinion. On paſſeroit ſur les mauvaiſes traductions des Anciens, pour s'attacher aux nouveaux, ou l'on choiſiroit parmi les Anciens, ceux qui auroient mieux rencontré. Mais les Rabbins, & les anciens Interpretes, dont on ſuit ordinairement le ſentiment, en matiere de traduction, n'étant pas d'accord entr'eux ſur ce point, & ayant laiſſé la ſignification des termes incertaine, nous ſommes obligés d'entrer tout de nouveau dans l'examen du Texte, & des principales Verſions, pour nous déterminer enſuite avec plus de connoiſſance à celle qui nous paroîtra la meilleure.

Les Septante ont donné lieu à la plupart des variétés de ſentiments que l'on a formées ſur ce paſſage, par la maniere dont ils l'ont traduit.

(*a*) עם קני אגע וכחול ארבה ימים

II. Examen de la premiere interprétation, qui suppose que la similitude est prise du Phénix.

Ils se servent du mot *Phœnix*, (a) qui en Grec, signifie trois ou quatre choses différentes ; un palmier, un oiseau nommé *Phénix*, un Phénicien ou un homme de Phénicie, & une herbe nommée *l'ivraie sauvage*. (b) Mais ils sembloient avoir voulu prévenir l'équivoque, en ajoutant au Texte le mot de *rejeton* ou de branche : *Je multiplierai mes jours comme les rejetons du Phénix* ; ou du palmier. Car quelle autre signification peut-on lui donner, étant joint au terme de branche ou de rejeton ? Cependant plusieurs l'ont entendu du Phénix, (c) & ont lu : *Je vivrai aussi long-temps que le corps*, ou que la production *du Phénix*. Et l'on a trouvé la matiere si belle, & si propre à des comparaisons spirituelles & ingénieuses, qu'on l'a souvent employée pour prouver la résurrection des morts. Ce qu'on lit immédiatement auparavant, dans l'Hébreu, a encore augmenté l'erreur, en donnant du vraisemblable à cette traduction : *J'ai dit : Je mourrai dans mon nid, & je multiplierai mes jours comme le Phénix*. Il paroît naturel, en rencontrant là *un nid*, avec le nom de *Phénix*, de l'expliquer d'un oiseau de ce nom, si célebre dans l'Antiquité, & si propre à fournir de matiere aux figures & aux allégories.

Le Phénix est, dit-on, (d) un oiseau d'Arabie, qui est de la grandeur d'un aigle, qui a la tête timbrée d'un pennage exquis, qui a les plumes du cou dorées, & celles de la queue pourprées, mêlées de pennes incarnates. Il a les yeux étincellants comme deux étoiles. On dit qu'il n'y en a jamais qu'un dans le monde. (e) Il vit, selon les uns, (f) cinq cents ans ; selon d'autres, mille ans, (g) ou même sept mille. (h) Pline (i) lui en donne six cents soixante, ou cinq cents soixante, ou cinq cents vingt-un ; car ses exemplaires ne sont point uniformes : Solin, cinq cents quarante, Hésiode (k) assure que le Phénix vit autant que neuf corbeaux, & le corbeau autant que neuf hommes, ou neuf générations d'hommes. Mais Albert le grand borne à trois cents quarante ans le temps de la vie du Phénix.

Tacite (l) dit, qu'il y en a qui le font vivre jusqu'à quatorze cents soixante ans ; mais que pour l'ordinaire, on ne croit pas qu'il aille au delà de cinq cents ans ; qu'enfin, son âge est incertain. On racontoit de son temps, que le premier qu'on eut vu en Egypte, avoit paru sous Sésostris ; le second, sous Amasis ; & le troisieme, sous le troisieme des Ptolé-

(a) 70. Ἡ ἡλικία μου γηράσει ὥσπερ στέλεκος φοίνικος, πολὺν χρόνον βιώσω. = (b) *Vide Dioscorid. lib. 4. cap. 39.* = (c) *Mercer. & Tir. in hunc loc. Hebræi apud Vat. Grot. Codurc. Drus.* = (d) *Solin. c. 42. Phœnix aquilæ magnitudine, capite honorato, in conum plumis extantibus, cristatis faucibus, circa colla fulgore aureo, posterâ parte purpureus, atque caudâ in quâ roseis pennis cæruleus interscribitur nitor. Vide & Plin. lib. x. c. 2. & lib. xiii. c. 4.* = (e) *Tacit. lib. 6. Annal. Unum in terris. Mela lib. 3. c. 9. Avis semper unica.* = (f) *Horus Hieroglyph. 33. Senec. Ep. 42. Tacit. Annal. 6. Herodot. lib. 2. c. 3.* = (g) *Autor. Poemat. de Phœnice sub nomine Lactant. & Claudian. &c.* = (h) *Chæremon. apud Tzetz.* Ἐξ τοῖς ἔτεσι, καὶ ἑπτακισχιλίοις θνήσκει. = (i) *Plin. lib. x. c. 2.* = (k) *Hesiod.* Αὐτὰρ ὁ φοῖνιξ ἐννέα τοὺς κόρακας. = (l) *Tacit. Annal. l. 6.*

mées ; c'eſt-à-dire, ſous celui qui fut ſurnommé *Evergetes*. On y en vit un quatrieme ſous le regne de Tibere, ſous le Conſulat de Publius Fabius & de Lucius Vitellius, l'an de Rome 787. Mais Tacite lui même remarque, qu'entre Ptolémée troiſieme, & l'Empereur Tibere, il n'y a pas deux cents cinquante ans ; & que par conſéquent ce qu'on dit de l'âge du Phénix, ne peut être vrai, à moins qu'il ne paroiſſe pluſieurs fois en ſa vie : d'où vient que pluſieurs de ſon temps même ſoutenoient, que le Phénix qui avoit paru alors, étoit faux, & n'étoit point venu d'Arabie.

Manilius (*a*) enſeigne, que le retour de ce qu'on appelle en Aſtronomie la grande année, revient avec le nouveau Phénix. Solin (*b*) avoue, que quelques Anciens l'ont cru ainſi. Mais quelle apparence qu'un oiſeau puiſſe vivre, je ne dis pas cinq cents ans, quoique cet âge ſoit exceſſif ; mais 12954 ans ; car la plupart donnoient cette durée à ce qu'ils appelloient le tour de la grande Année, dans laquelle tous les Cieux & tous les Corps céleſtes revenoient au même point, comme au principe de leur mouvement.

Pline (*c*) cite Cornelius Valérianus, qui aſſuroit qu'un Phénix avoit volé en Egypte, ſous le Conſulat de Quintus Plautius & de Sextus Papinius. Il dit de plus, qu'on en apporta un à Rome, ſous le regne de l'Empereur Claude, l'an 800 de la fondation de Rome ; qu'on le fit voir dans l'aſſemblée du Sénat, & qu'on le marqua dans les Actes ; mais, ajoute Pline, perſonne ne douta qu'il ne fût faux.

Les Rabbins (*d*) enſeignent, que la premiere femme ayant mangé du fruit défendu, en donna à ſon mari, & engagea auſſi les animaux à en manger : mais l'oiſeau nommé *Chul :* (c'eſt celui dont il s'agit ici,) n'en ayant point voulu goûter, fut ſeul préſervé de la mort. Il vit mille ans, & après cela il fait un feu de ſon nid, qui le conſume ; en ſorte toutefois qu'il en demeure comme un œuf d'où cet oiſeau renaît. D'autres diſent qu'il quitte ſimplement ſes plumes, & qu'en cet état, il ſe trouve comme un œuf, d'où il renaît, & reprend ſa premiere figure.

On n'eſt guere plus d'accord ſur la maniere dont le Phénix meurt, & dont il ſe reproduit, que ſur le reſte. Lorſqu'il a achevé ſa carriere, & le nombre d'années que la nature lui a fixé pour ſa vie, & qu'il ſent ſa fin approcher, il ſe conſtruit, dit-on, à lui-même un bûcher de branches d'arbres odorants, ſur lequel il ſe place pour mourir. De ſes os & de ſa moëlle, il naît d'abord un ver, qui en croiſſant, prend la forme d'un oiſeau, & étant devenu grand, ſe charge des cendres de ſon pere, & du nid dans lequel il eſt mort, & porte le tout ſur l'Autel du Soleil, auprès de l'iſle de Panchée dans l'Ocean, (*e*) ou dans la pro-

(*a*) *Manil. apud Plin. lib.* x. *c.* 1. = (*b*) *Solin. c.* 42. = (*c*) *Plin. lib.* x. *c.* 2. = (*d*) *Bereſchit. Rab. & Salkut, & Midras Samuel, &c. apud Bochart de Animal. Sacr. part.* 2. *lib.* 6. *c.* 5. = (*e*) *Vide Euhemer, apud Euſeb. Præpar. lib.* 2. *c.* 2.

vince de Panchée dans l'Arabie heureuſe, (a) ou dans la Troglodyte, (b) ou dans l'Egypte même, près d'Héliopolis, (c) tant on eſt peu certain de la ſituation de Panchée, dont les Anciens parlent tant.

Hérodote (d) dit ſimplement, qu'il porte ſur ſon dos le corps de ſon pere dans une pelote de myrrhe, qu'il dépoſe dans le temple du Soleil à Héliopolis en Egypte. Il ne parle point de ce qu'on raconte de ſa mort, & de la maniere dont il eſt produit. Quelques-uns avancent, qu'après avoir conſtruit un nid de bois, de gommes, & de branches aromatiques, il bat des aîles par deſſus, pour l'allumer; qu'il s'y conſume, & que de ſes cendres, il naît un ver, d'où ſe forme un nouveau Phénix. Tacite (e) raconte encore la choſe autrement. Il dit que cet oiſeau dreſſe un nid, & y répand une force ou une vertu générative, capable de produire ſon ſemblable. Il y meurt, & ſon petit en ſort. Le premier ſoin du jeune Phénix, eſt d'enſévelir ſon pere. Il l'enveloppe dans de la myrrhe, & le porte ſur l'Autel du Soleil, où il le conſume comme un ſacrifice de bonne odeur. Il avoue que tout cela eſt fort incertain & mêlé de fables: *Hæc incerta, & fabulis aucta.* Mais on ne doutoit point de ſon temps, que l'on n'en vît quelquefois en Egypte: *Cæterùm aſpici aliquando in Ægypto eam volucrem, non ambigitur.*

Origene (f) rapporte les mêmes choſes qu'Hérodote, touchant le Phénix. Il ne nie pas la choſe; mais il témoigne aſſez qu'il en doute. Saint Clément Pape, dans ſa premiere Epître aux Corinthiens, Lactance, ou l'ancien Auteur ſous ſon nom, dans le Poëme du Phénix, ſaint Baſile le Grand, (g) ſaint Cyrille de Jéruſalem, (h) ſaint Ambroiſe, (i) en parlent comme fort perſuadés de la vérité de ce qu'on en diſoit. Ils en tirent une preuve de la réſurrection; & ſaint Ambroiſe doute ſi peu de la vérité du Phénix, qu'il la regarde comme fondée ſur le rapport des Hiſtoriens & de l'Ecriture même: (k) *Atqui hoc relatione crebrâ, & Scripturarum authoritate cognovimus, &c.* Ce qui ne peut s'entendre que de l'endroit de Job, que nous expliquons, où en effet l'Ecriture priſe dans le ſens du Phénix, ſuppoſe l'Hiſtoire dont on a parlé: *Je multiplierai mes jours comme le Phénix*; je vivrai auſſi long-temps que le Phénix; je renaîtrai comme lui de mes propres cendres, & le temps viendra où je ſortirai du ſein de la terre, comme cet oiſeau ſort du ſein de la mort, & reparoît après avoir fait une eſpece de ſacrifice de lui-même à Dieu.

Tertullien (l) & ſaint Epiphane (m) prouvent la même choſe, par

---

(a) *Virgil. Georg.* 2. *Servius ibid.* = (b) *Voſſ. ex Mela lib.* 3. *c.* 8. = (c) *Plin. lib.* 2. *c.* 2. *Harduin in eund.* = (d) *Herodot. lib.* 2. *c.* 73. = (e) *Tacit. l.* 6. *Annal.* = (f) *Origen. lib.* 4. *contra Celſ. ad finem.* = (g) *Baſil. Hexaemer. lib.* 8. = (h) *Cyril. Hieroſ. Catech.* 18. = (i) *Ambroſ. Hexaemer. lib.* 6. *c.* 23. *Idem in Pſal.* CXVIII. *ſerm.* 19. *n.* 13. *Phœnix coitus corporeos ignorat, libidinis neſcit illecebras, ſed de ſuo reſurgit rogo. Sibi avis ſuperſtes, ipſa & ſui hæres corporis, & cineris ſui fœtus.* = (k) *Ambroſ. lib* 2. *de Fide Reſurrect. n.* 59. = (l) *Tertull. l. de Reſurrect. carnis.* = (m) *Epiphan. Ancherato.*

l'exemple du Phénix ; & S. Cyprien (*a*) emploie la même ſimilitude, pour montrer la virginité de Marie, & la naiſſance miraculeuſe du Sauveur. Il ſeroit inutile de rapporter un plus grand nombre de témoignages ſur cet article. Si ce nombre de témoins ne ſuffit pas pour établir l'éxiſtence du Phénix, ceux que nous pourrions alléguer, n'ajouteroient rien à ce qu'on en a dit, parce qu'ils ne pourroient que répéter ce que les premiers ont avancé.

Nonobſtant tout cela, il y a grande raiſon de douter de la vérité de ces hiſtoires, & de la réalité du Phénix. (*b*) Les Auteurs qui nous en parlent, ne ſont nullement d'accord entr'eux, ni ſur la longueur de ſa vie, ni ſur la maniere de ſa mort, ni ſur les circonſtances de ſa réſurrection. Les uns témoignent hautement, qu'ils doutent de tout ce qu'on en dit. D'autres déclarent qu'on y a mêlé bien des fables & des fauſſetés. Enfin, la nature même des choſes qu'on en raconte, eſt ſi ſinguliere & ſi extraordinaire, qu'elle ſurpaſſe toute créance. Mais il ſe pourroit faire qu'on auroit confondu le Phénix avec l'oiſeau de Paradis, qui n'eſt nullement fabuleux, & qui a quelques-unes des propriétés qu'on attribue au Phénix.

L'oiſeau de Paradis eſt du plus beau plumage du monde. (*c*) Ses plumes ſont environ de la longueur de huit pouces. Sa queue eſt comme celle d'un paon, d'une couleur dorée, & mêlée de diverſes autres brillantes couleurs. Il a le cou fort petit, ou plutôt il n'en a point du tout. Sa tête, & ſon bec qui eſt aſſez grand & fort mince, ſortent immédiatement de la racine des aîles. Les Princes des iſles Moluques, où il ſe trouve, ſe parent de ſes plumes dans les combats, & ſe croient invulnérables avec elles. Les Janiſſaires, parmi les Turcs, en compoſent auſſi leurs aigrettes. Il eſt de la groſſeur d'un jeune coq. On aſſure que l'oiſeau de Paradis ne ſe repoſe point, qu'il eſt toujours en l'air, qu'il n'a point de pieds, qu'il ne ſe nourrit que de la roſée qu'il gobe dans l'air le matin. Nous ne doutons point qu'il n'y ait du faux dans ce qu'on en dit ; mais voici ce qui eſt de plus certain. Cet oiſeau eſt d'une figure & d'un plumage fort différent des autres oiſeaux. Il ſe perche rarement ; il n'a point de pieds, ou il les a fort courts. Il ſe nourrit d'inſectes, ou de certaines fleurs odoriférantes. On veut qu'il ſe repoſe après les branches d'arbres, & qu'il s'y accroche par ſes plumes, ou par deux filets noirs qu'il a vers la queue. On ne doute pas de ſon exiſtence, puiſqu'on a la dépouille de pluſieurs dans le cabinet des Peres Jéſuites à Rome. On pourroit peut-être douter qu'il fût connu du temps des Hiſtoriens qui parlent du Phénix ; car je ne dis rien de Job, qui apparemment n'a penſé ni au Phénix, ni à l'oiſeau de Paradis. Mais ſi les Indes

(*a*) *Cypr. in Symbol.* = (*b*) *Vide Boch. de Anim. ſacr. part.* 2. *lib.* 6. *cap.* 5. = (*c*) *Vide, ſi lubet, Bellon. Obſerv. l.* 3. *c.* 25. *Cardan. de Subtilitate, l.* 2. *Georg. de ſepibus, de Rom. Societ. Jeſu Muſæo.*

& l'Océan Indique étoient connus dès le temps de Salomon, & encore auparavant, pourquoi cet oiſeau n'auroit-t-il pas auſſi été connu aux Grecs & aux Romains, de qui nous tenons ce que nous ſavons du Phénix? Et pourquoi ayant vu, ou ayant entendu parler, de l'oiſeau de Paradis, ne nous en auroient-ils pas laiſſé l'hiſtoire & la deſcription ſous le nom du Phénix? Voilà pour la Verſion qui porte: *Je multiplierai mes jours comme le Phénix.*

III. Examen de la ſeconde interprétation, qui ſuppoſe que la ſimilitude eſt priſe du Palmier.

La Verſion qui lit: *Je multiplierai mes jours comme le Palmier*, eſt bien plus ſuivie. Les Septante, la Vulgate, l'ancienne Italique, preſque tous les Anciens, & pluſieurs nouveaux, ont pris en ce ſens le texte de Job. Je ne ſais même ſi on pourroit montrer un paſſage bien exprès dans l'antiquité, pour le ſentiment qui l'explique du Phénix. Tout ce qui eſt dit ici dans le texte de Job, convient admirablement au Palmier; c'eſt un arbre qui dure très-long-temps, qui revient très-aiſément, (a) qui ſe multiplie avec une fécondité & une facilité merveilleuſes. On dit même que le Phénix a pris ſon nom du palmier, à cauſe de la longue vie de celui-ci, & parce que le palmier renaît, en quelque ſorte, de ſes propres cendres, (b) en repouſſant par la racine, lorſque ſon tronc a été brûlé. On aſſure que les grands palmiers produiſent autour d'eux, d'une même racine, & d'une ſeule ſouche, juſqu'à vingt grands arbres ſéparés les uns des autres. (c) Pline (d) dit qu'ils forment comme une forêt autour d'eux: *Procerioribus ſylvâ arbore ex ipſa.* Il prend fort aiſément racine quand il a été arraché; & ſes plus petites branches étant plantées, & bien arroſées, ne manquent pas de repouſſer: *Et ab radice avulſæ vitalis eſt ſatus, & ramorum tenerrimis.* Le palmier aime les eaux: *Gaudet & riguis, totóque anno bibere.* Ce qui revient à ce que dit ici l'Ecriture au ℣. 19. *Mes racines ſont plantées ſur les eaux, & ma moiſſon ſera humectée par la roſée.*

Quant au grand âge du palmier, on a déjà vu que cet arbre ſe perpétue par ſes rejetons, & qu'il revient après avoir été coupé juſqu'à la racine. Théophraſte aſſure qu'il vit très-long-temps; (e) & Pline (f) dit que de ſon temps on en montroit un à Délos, qu'on aſſuroit être là depuis le temps d'Apollon. C'étoit beaucoup dire; & apparemment qu'on exagéroit un peu en cela. Mais au moins cela prouve qu'on ne doutoit point que le palmier ne pût durer fort long-temps. Voilà ce qu'on apporte de plus plauſible, pour prouver que le paſſage que nous examinons, doit s'entendre du palmier; & que Job ſe promettoit, avec le

---

(a) *Plin. l.* XIII. *c.* 4. *Sunt & cæduæ palmarum quoque ſylvæ, germinantes rurſùs ab radice ſucciſæ.* = (b) *Plin. l.* XIII. *c.* 4. *Mirum de eâ accepimus cum Phœnice ave, quæ putatur ex hujus palmæ (ſyagrorum) argumento, nomen accepiſſe, emori ac renaſci de ſeipſa.* = (c) *Bellon. l.* 2. *c.* 25. *Obſerv.* = (d) *Plin. l.* XIII. *c.* 4. = (e) *Theophr de cauſis. l.* 2 *c.* 16. = (f) *Plin. l.* XVI. *c.* 44. *Nec non palma Deli, ab ejuſdem Dei ætate conſpicitur.*

ſecours du Seigneur, de vivre auſſi long-temps que cet arbre. Les Auteurs ſacrés prennent aſſez ſouvent leurs ſimilitudes du palmier, qui étoit l'honneur de la Judée & de l'Arabie. *Le Juſte fleurira comme le palmier*, (*a*) dit le Pſalmiſte. L'Epoux du Cantique compare la taille de ſon Epouſe, à la hauteur du Palmier; (*b*) & l'Epouſe dit que la chévelure de ſon Epoux reſſemble aux branches du Palmier. (*c*) La Sageſſe dit d'elle-même, qu'elle a paru élevée comme un palmier dans la campagne de Cadès; (*d*) & l'Auteur de l'Eccléſiaſtique, (*e*) repréſente les Prêtres, enfants d'Aaron, autour du Grand-Prêtre Simon fils d'Onias, comme autant de palmiers plantés autour d'un grand arbre.

A toutes ces raiſons de convenance, on n'en oppoſe qu'une ſeule: mais qui en vaut pluſieurs autres. C'eſt qu'on ne trouve en aucun endroit de l'Ecriture le terme Hébreu (*f*) *Chol*, pour déſigner un Palmier. Les Auteurs ſacrés parlent aſſez ſouvent de cet arbre, qui étoit fort commun dans la Paleſtine; mais ils emploient toujours le nom de *Thamar*. Ils ſe ſervent fréquemment du mot de *Chol*; mais ils ne le mettent jamais pour un Palmier. Les Septante eux-mêmes n'ont jamais traduit ce terme *Chol*, par un Palmier, ſinon en ce ſeul endroit. Il n'a jamais cette ſignification dans les Langues Chaldéenne, Syriaque & Arabe, qui ont quelque conformité à l'Hébraïque, & dont on tire quelquefois la ſignification des racines Hébraïques. Il s'enſuit donc, ou que les Septante ont lu dans l'Hébreu autrement que nous n'y liſons, ou qu'ils ſe ſont trompés en cet endroit. Et c'eſt en effet ce qui eſt avoué preſque par tous les nouveaux Commentateurs, qui les abandonnent en cet article.

Reſte donc la troiſieme explication, qui traduit ainſi le Texte Original: (*g*) *Je diſois: Je mourrai dans mon nid, & je multiplierai mes jours comme le ſable.* C'eſt ce que Job diſoit dans le temps de ſa proſpérité, dans l'exercice de la juſtice & de la vertu; il ſe flattoit que Dieu le laiſſeroit mourir tranquillement dans ſa maiſon, dans ſon lit, au milieu de ſes enfants: mais étant tombé dans la plus terrible diſgrace, accablé de maladie, chargé de lepre, rongé de vers, il ne compte plus de voir de meilleurs jours. Cependant lorſqu'il détourne les yeux des maux qui l'environnent, pour les jetter du côté de Dieu, il ſe raſſure, & ſe promet un entier rétabliſſement; & élevant ſon cœur & ſon eſprit à de plus grands objets, il ne feint point de prédire la réſurrection de ſa chair après cette vie, le retour de ſon corps de la corruption à la vie & à l'immortalité. Il va même juſqu'à annoncer la Réſurrection du Rédempteur, qui doit s'élever au deſſus de la pouſſiere, & donner par ſa triomphante Réſurrection, une eſpérance certaine aux mortels de le ſuivre un jour dans ſa vie glorieuſe.

IV. Examen de la troiſiéme interprétation, qui ſuppoſe que la ſimilitude eſt priſe du ſable de la mer.

(*a*) *Pſal.* XCI. 13. = (*b*) *Cantic.* VII. 7. = (*c*) *Cantic.* V. 11. = (*d*) *Eccli.* XXIV. 18 = (*e*) *Eccli.* L. 14. = (*f*) חול = (*g*) ואמר עם קני אגוע וכחול ארבה ימים.

La traduction qu'on a propoſée, ſe ſoutient, 1°. Par ſa propre évidence : rien n'eſt plus naturel, ni en même temps plus commun dans l'Ecriture, que cette ſimilitude : Multiplier ſes jours, ſes années, ſa poſtérité *comme le ſable* de la mer : cette expreſſion ſe trouve en cinquante endroits des Livres ſaints. 2°. Par la ſignification inconteſtable du terme de l'Original, qui ſe trouve en ce ſens dans un très-grand nombre d'autres paſſages. 3°. Par l'autorité des plus habiles Interpretes, qui l'expliquent de même ; le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, Montan, Pagnin, Munſter, Caſtalion, Junius & Trémellius, Mercer, Vatable, Codurque, une infinité d'autres, (& en dernier lieu le R. P. Houbigant.) 4°. Enfin, lorſque les Rabbins enſeignent que *Chol*, en cet endroit, ſignifie un oiſeau immortel, qui n'a pas goûté du fruit défendu, ils diſent une impertinence, qui ne mérite aucune conſidération, & qui n'eſt fondée ſur aucun témoignage, ni ſur aucune autorité digne de la moindre attention. Il faut donc s'en tenir à cette derniere explication qu'on vient de propoſer.

DISSERTATION

DISSERTATION
SUR
BÉHÉMOTH ET LÉVIATHAN,
*Décrits au Livre de Job, Chapitres XL. & XLI.**

LEs Interpretes ſont fort partagés ſur les deux monſtres décrits au Livre de Job ſous les noms de *Béhémoth* & *Léviathan.* Comme ces noms ſont myſtérieux, on ne peut reconnoître que par la deſcription qui les accompagne, les animaux qu'ils peuvent déſigner : mais on ne s'accorde point ſur le genre des animaux à qui ces deſcriptions peuvent convenir ; on n'eſt pas même parfaitement d'accord ſur la ſignification de ces noms myſtérieux.

I. Signification des noms *Béhémoth* & *Léviathan*, ſelon leur Etymologie.

La plupart conviennent que *Béhémoth* eſt en Hébreu le pluriel de *Behémah*, qui ſignifie *beſtia* ; & qu'ainſi *Béhémoth* ſignifie au pluriel *beſtiæ* : mais que c'eſt un pluriel emphatique, qui ſe prend pour le ſingulier, & ſignifie l'animal qui par ſon énorme grandeur mérite d'être appellé ſimplement *la bête.* Samuel Bochart prétend que ce que l'on prend ici pour un pluriel en Hébreu, eſt un ſingulier en Egyptien ; mais toujours dans le même ſens : *la bête* ſimplement dite.

Les ſentiments ſont beaucoup plus partagés ſur la ſignification de *Léviathan* : les anciens l'expliquoient par *additamentum eorum* ou *earum*: car comme on expliquoit le nom de *Levi* par *additus* ; on en concluoit que ſon ſubſtantif *Leviah* ou *Leviath* pouvoit ſignifier *additamentum* ; on ſuppoſoit que la terminaiſon *an* étoit le pronom feminin pluriel des Hébreux, *earum*, au lieu dequoi on a dit *eorum* : mais ſans pouvoir déterminer aiſément à quoi auroit pu ſe rapporter ce pronom. Les Modernes ont reconnu que ce pouvoit être un nom compoſé de deux mots : ils l'ont dérivé de LEVIATH-THANNIM, qu'ils ont expliqué par *conjunctio draconum*, comme ſi ce nom déſignoit un monſtre compoſé de pluſieurs dragons. Mais le pluriel THANNIM, *dracones*, dérive du

* C'eſt une des Diſſertations nouvelles ajoutées dans cette édition par l'Editeur.

ſingulier THAN, *draco* : ainſi on n'a pas beſoin du pluriel pour expliquer l'étymologie de ce nom, compoſé tout ſimplement de ces deux mots, LEVIATH-THAN. De plus le mot LEVIATH, ſignifie non ſeulement *additamentum* & *conjunctio*, mais encore *ſocietas*, comme l'obſerve Dom Guarin dans ſon *Lexicon-Hebraicum* : ces deux mots LEVIATH THAN, ſignifient donc tout ſimplement *ſocietas draconis* : ce nom eſt donc propre à ſignifier un monſtre qui eſt digne d'être aſſocié au dragon. Sur quoi il faut obſerver que l'articulation que nous exprimons par deux lettres TH, s'exprime en Hébreu par la ſeule lettre *Thau* ; & que communément dans l'Hébreu, on ne double point en écrivant, les lettres que l'on double en prononçant ; en ſorte qu'en ſuppoſant même que ſelon l'étymologie on eut dû prononcer LEVIATH-THAN, on a dû néanmoins écrire LEVIATHAN : de-là eſt venu l'uſage de prononcer *Léviathan*.

Voici donc, en deux mots, la ſignification de ces deux noms ſelon leur étymologie : BEHEMOTH, *la bête* ; LEVIATHAN, *la ſociété du dragon*. Nous ſerions fort heureux ſi nous pouvions parvenir à reconnoître auſſi aiſément les deux monſtres déſignés ſous ces deux noms.

II. Quels peuvent être dans le ſens littéral & immédiat, les deux animaux déſignés ſous les noms de *Béhémoth* & *Léviathan* ? l'éléphant & la baleine ; ou l'hippopotame & le crocodile.

Les Modernes ont cherché ces deux monſtres, dans l'ordre de la nature, ſelon le ſens littéral & immédiat de la deſcription qui en eſt donnée. Parce que chez les Grecs ſous ce nom générique *la bête*, en Grec θηρίον, en Latin *bellua*, on a quelquefois déſigné *l'éléphant* : on a d'abord penſé que le même animal étoit ici déſigné ſous ce nom BEHEMOTH : & comme en réuniſſant les divers textes de l'Ecriture où il eſt parlé de LEVIATHAN, il a paru que c'étoit un monſtre marin, on a d'abord conclu de-là que ce pouvoit être *la baleine*, ou ſelon quelques-uns *le mulart*. Ces opinions ont été aſſez généralement ſuivies : le P. de Carrieres & M. l'Abbé de Vence ont admis cette interprétation, qui a paru d'autant plus convenable que *l'éléphant* eſt le plus grand des quadrupedes ; & *la baleine*, le plus grand des poiſſons.

Mais d'autres Interpretes ont remarqué que certains traits des deux deſcriptions avoient peine à s'appliquer à ces deux animaux : ils ont obſervé que d'ailleurs ces animaux étoient peu connus dans l'Arabie ; la baleine ne ſe trouvant que dans les Mers du Nord, & l'éléphant dans les Indes, au fond de l'Aſie, ou dans les régions de l'Afrique. On a donc cherché les deux monſtres de Job dans des contrées plus voiſines de l'Arabie : le ſavant Bochart a cru les trouver dans l'Egypte ſur les bords du Nil & dans ſes eaux. Si l'on veut l'en croire, BEHEMOTH, eſt *l'Hippopotame* ou cheval marin, dont le nom emprunté des Grecs ſignifie *le cheval du fleuve*, parce qu'on le trouve particuliérement dans le Nil & dans toutes les rivieres de l'Afrique : & LEVIATHAN eſt *le Crocodile*, très-commun dans l'Egypte. Ces deux animaux ſont amphibies, paſſant également des eaux ſur la terre & de la terre ſur les eaux : avec cette différence néanmoins que l'Hippo-

potame nage plus aiſément que le Crocodile, ce qui fait que celui-ci ſe tient plus communément ſur les bords du fleuve, & l'autre au ſein des eaux.

D. Calmet après avoir comparé ces deux opinions différentes ſur les deux monſtres de Job, a préféré de dire avec le commun des Interpretes que BEHEMOTH eſt *l'éléphant*; & avec Bochart que LEVIATHAN eſt *le Crocodile*: en ſorte que le ſentiment de D. Calmet tient le milieu entre les deux opinions précédentes; il emprunte également des deux.

Le R. P. Houbigant adopte entiérement le ſentiment de Bochart: il prétend que, dans le ſens littéral & immédiat, ces deux monſtres ſont *l'Hippopotame* & le *Crocodile*. Cette application a paru d'autant plus heureuſe, que dans les ouvrages des anciens, comme dans le Livre de Job, on trouve ces deux monſtres ainſi unis & comparés l'un avec l'autre: juſques-là que Pline diſoit qu'il y avoit une certaine affinité entre le Crocodile & l'Hippopotame, comme habitants également le même fleuve & vivant également ſur les bords & dans le ſein des eaux. (*a*) *Eſt Crocodilo cognatio quædam amnis ejuſdem geminique victûs cum hippopotamo.* Hérodote, Diodore, Méla, Solin, Pauſanias, Philon & autres, parlent ainſi conjointement de ces deux animaux. On les voit réunis au revers d'une médaille de l'Empereur Hadrien & ſur un coloſſe repréſentant le Nil, conſervé à Rome. On a remarqué que *l'Hippopotame* pouvoit être appellé *l'Eléphant de l'Egypte; & le Crocodile* pourroit également être appellé *la Baleine de l'Egypte.*

III. Sous le ſymbole de ces deux monſtres, les Saints Peres ont cru reconnoître le démon & ſes anges, les méchants dont il eſt le Prince; l'Antechriſt & ſes ſuppôts.

Les Saints Peres perſuadés que les divines Ecritures, & principalement le Livre de Job, couvrent ſous le voile du ſens littéral & immédiat un ſens plus profond, & qui remplit encore mieux toute l'énergie des expreſſions du texte, ont cru reconnoître ſous le ſymbole de ces deux monſtres le démon même & ſes Anges, la ſociété des méchants dont il eſt le prince & le chef, l'Antechriſt & ſes ſuppôts. S. Jérôme exhortant Euſtochie à l'abſtinence des aliments capables d'allumer le feu des paſſions, entend du démon ce qui eſt dit de *Béhémoth.* » Ecoutez, dit-il, ce que penſoit du démon, Job cet » homme ſi cher à Dieu: *ſa force*, dit-il, *eſt dans les reins, & ſa* » *puiſſance dans le nombril*: marquant ainſi honnêtement ſous des noms » déguiſés les parties naturelles des deux ſexes. » (*b*) Dans ſon Apologie contre Rufin il entend du démon ce qui eſt dit de *Léviathan*, lorſqu'il adreſſe à Rufin ces paroles. » Vous auriez dû dire ce que

(*a*) *Plin. lib.* 28. *c.* 8. = (*b*) *Hier. ep.* 18. *al.* 22. Job Deo charus, audi quid de diabolo ſuſpicetur: *Virtus ejus in lumbis, & poteſtas ejus in umbilico.* Honeſtè viri mulieriſque genitalia, immutatis ſunt appellata nominibus. *Job.* XL. 2.

» le Seigneur dit à Job en lui parlant du diable : *Son eſpérance le* » *trompera, & il ſera précipité à la vue de tous. Je ne l'ai point ſuſcité* » *par cruauté. Je ne lui pardonnerai point, quand il emploieroit même les* » *paroles les plus puiſſantes, & les plus propres à me fléchir.* » (*a*)

S. Auguſtin dans ſon grand ouvrage de la cité de Dieu, entend du démon ce qui eſt dit de *Béhémoth* dans Job, ſelon les Septante, qu'*il eſt le commencement de l'ouvrage du Seigneur*, & que *Dieu l'a fait pour être le jouet de ſes Anges :* » ce qui ne ſignifie pas, dit ce » Pere, que Dieu l'ait créé tel pour en faire le jouet de ſes Anges ; » mais que l'ayant créé dans la juſtice, il a ordonné qu'après ſon » péché, il ſubît cette peine. » (*b*) De même dans ſon explication du Pſaume CIII. où nous liſons dans la Vulgate : *Draco iſte quem formaſti ad illudendum ei* ; & dans l'Hébreu *Leviathan iſte*, S. Auguſtin entend par ce *dragon* le démon, & lui applique ce qui eſt dit de *Léviathan* dans le Livre de Job : ſur quoi il s'exprime en ces termes remarquables : » Job même, ce ſaint homme dans ſes paroles myſtérieuſes & » profondément ſecretes, parlant de cette puiſſance qui eſt attribuée au » diable, & le décrivant en pluſieurs manieres par diverſes figures & » comparaiſons, & expoſant ce qu'il eſt ou ce qu'il peut, dit auſſi ceci : » *Il n'a été fait rien de ſemblable à lui ſur la terre ; & il a été fait pour* » *être le jouet de mes Anges.* C'eſt Dieu qui parle en cet endroit dans » le Livre de Job : *Il n'a été fait rien de ſemblable à lui ſur la terre ; il* » *a été fait pour être le jouet de mes Anges. Il mépriſe tout ce qui eſt* » *élevé ; & il eſt le roi de tout ce qui eſt dans les eaux.* » (*c*)

S. Grégoire le Grand explique fort au long du démon & des méchants tout ce qui eſt dit de *Béhémoth* & de *Léviathan.* » Quel eſt, dit-» il, celui que Dieu nous déſigne ſous le nom de *Béhémoth*, ſinon no-» tre ancien ennemi, dont la deſcription ſuivante en nous expoſant ſa » malice, nous montre manifeſtement ſa perſonne. » (*d*) Et en finiſſant

---

(*a*) *Hier. apol. adv. Ruf. l.* 2. *col.* 395. Debueras dicere ex perſona Domini loquentis ad Job de diabolo : *Ecce ſpes ejus fruſtrabitur eum, & videntibus cunctis præcipitabitur ... Non parcam ei, & verbis potentibus & ad deprecandum compoſitis. Job.* XL. 28. XLI. 3. = (*b*) *Aug. de Civ. Dei, l.* 11. *c.* 15. Nec illud quod ſcriptum eſt in libro Job, cùm de diabolo ſermo eſſet : *Hoc eſt initium figmenti Domini, quod fecit ad illudendum ab Angelis ejus* ; ſic intelligendum eſt, ut exiſtimemus talem ab initio creatum, cui ab Angelis illuderetur, ſed in hac pœna poſt peccatum ordinatum. *Job.* XL. 14. *ſec.* LXX. = (*c*) *Aug. Enarr. in Pſal.* 103. *ſerm.* 4. *n.* 9. Ipſe autem ſanctus Job in verbis ſuis myſticis & altè ſecretis dicens de iſta poteſtate, quam dicitur diabolus habere, & deſcribens illum multis modis in figuris ſimilitudinum, exponens quid ille ſit vel quid valeat, hoc quoque ait : *Non eſt quidquam ſimile ei factum ſuper terram, ad illudendum ei ab Angelis meis. Deus ibi loquitur in libro Job : Non eſt quidquam ſimile ei factum ſuper terram ad illudendum ei ab Angelis meis. Omne altum videt, & ipſe Rex omnium quæ in aquis ſunt. Job.* XLI. 24. 25. = (*d*) *Greg. Moral. in Job. l.* 32. *n.* 16. Quem ſub *Behemoth* nomine, niſi antiquum hoſtem inſinuat ? cujus inferiùs dùm malitia ſubditur, patenter perſona monſtratur.

l'explication de ce qui eſt dit de *Béhémoth*, il paſſe en cette maniere à ce qui eſt dit de *Léviathan* : » Parce que ce *Béhémoth* s'applique à » divers moyens pour tromper les hommes, le Seigneur le marque » encore par un autre nom en ajoutant : *Pourrez-vous tirer à vous avec* » *un hameçon Léviathan.* » (*a*) Dans l'explication de ce qui eſt dit de ces deux monſtres, S. Grégoire y conſidere non ſeulement le démon, mais tout le corps dont il eſt le chef, c'eſt-à-dire, les méchants, & même l'Antechriſt comme l'un de ſes principaux membres.

S. Bernard entend de l'Antechriſt ce qui eſt dit de *Béhémoth* (*b*) qu'*il a la confiance de voir le Jourdain entrer dans ſa bouche.* » Le démon du » midi, dont parle le Pſalmiſte, a abſorbé, dit ce Pere, les fleuves des » ſages & les torrents des puiſſants ; & *il a cette confiance, que le Jourdain* » *entrera dans ſa bouche*, c'eſt-à-dire qu'il eſpere d'abſorber de même les » ſimples & les humbles qui ſont dans l'Egliſe. Car c'eſt l'Antechriſt. » (*c*) De même il entend également de l'Antechriſt ce qui eſt dit de *Léviathan*, (*d*) que *l'indigence marchera devant lui* : » Nous ſentons, dit-» il, que la diſette de gens de bien eſt devenue ſi grande au milieu de » nous, que perſonne ne peut douter que cette parole ne nous regarde : » *l'iniquité abondera ; & la charité d'un grand nombre ſe refroidira.* Et » ſelon que je le ſoupçonne, nous ſommes au temps ou proche du temps » de celui dont il eſt écrit : *l'indigence marchera devant lui.* Si je ne me » trompe c'eſt l'Antechriſt, que la famine & la vérité de tout bien pré-» cede & accompagne. » (*e*)

Ainſi les Saints Peres ont été principalement attentifs au ſens myſté-rieux couvert ſous le voile de la lettre dans la deſcription de ces deux monſtres. Les uns ont cru y voir le démon ; les autres l'Antechriſt : S. Grégoire qui a plus approfondi ce ſens énigmatique, croyoit appercevoir dans certains traits le démon, dans d'autres les méchants comme étant ſon corps ; dans quelques autres l'Antechriſt même, comme l'un de ſes principaux membres.

IV. Remarque importante de S. Grégoire ſur *Léviathan.*

Ce Saint Pape va même encore plus loin : car il croit appercevoir dans *Léviathan*, l'image de ce monſtre que S. Jean appelle *le faux-Prophete* de la bête. C'eſt à l'occaſion de ce qui eſt dit de Léviathan, que *des lampes ſortent de ſa bouche, ſemblables à des torches ardentes.* Selon ce Saint

(*a*) *Ibid. l.* 33. *n.* 16. Quia Behemoth iſte per varia fraudum argumenta diſtenditur ; adhuc adjuncto & alio nomine notatur : nam ſubditur : *An extrahere poteris Leviathan hamo ? Job.* XL. 20. = (*b*) *Job.* XL. 18. = (*c*) *Bern. in Cant. ſerm.* 35. *n.* 16. Dæmonium meridianum abſorbuit fluvios ſapientium & torrentes potentium, & *habet fiduciam ut Jordanis influat in os ejus*, id eſt, ſimplices & humiles qui ſunt in Eccleſia. Ipſe enim eſt Antichriſtus. = (*d*) *Job.* XLI. 13. = (*e*) *Bern. libr. de vita S. Malach. præf.* Et ut ſuſpicor ego aut præſto aut propè eſt, de quo ſcriptum eſt : *Faciem ejus præcedet egeſtas.* Ni fallor, Antichriſtus eſt ipſe, quem fames & ſterilitas totius boni & præit & comitatur.

Parallele entre les deux monſtres dont parle Job, & les deux monſtres que vit Saint Jean.

Pape, la bouche de ce monſtre repréſente les prédicateurs de l'Antechriſt, dont l'hypocriſie eſt marquée, dit-il, par ces lampes ſemblables à des torches ardentes : & il ajoute : »(a) S. Jean dans l'Apocalypſe, renferme » dans une courte deſcription la malice de leur hypocriſie en diſant. *Je* » *vis une autre bête qui montoit de la terre ayant deux cornes ſemblables* » *à celles de l'Agneau, & elle parloit comme le dragon.* Car il avoit déjà » dépeint dans une précédente deſcription une premiere bête, c'eſt-à-» dire, l'Antechriſt, après lequel s'éleve de la terre encore cette ſeconde » bête, parce qu'après lui vient la multitude de ſes prédicateurs qui ſe » glorifie d'une puiſſance terreſtre. » Cette remarque de S. Grégoire eſt très-importante ; elle donne lieu d'obſerver le rapport qui ſe trouve entre les deux monſtres dont parle Job, & les deux monſtres que vit S. Jean. Ceux-ci ſont parfaitement diſtingués dans l'Apocalypſe : l'un, ſelon S. Jean, eſt *la bête*, & l'autre *le faux-prophete* de la bête ; ſelon S. Grégoire, l'un eſt l'Antechriſt, & le ſecond la multitude de ſes prédicateurs : *multitudo prædicatorum illius ;* & comme ce ſecond monſtre, ſelon la remarque de S. Grégoire, repréſente une ſociété d'hommes qui favoriſent l'Antechriſt, il y a lieu de préſumer que le premier monſtre repréſente auſſi une ſociété d'hommes qui forment un corps ennemi de Jeſus-Chriſt, & dont l'Antechriſt eſt un des principaux membres. Ce premier monſtre, ſelon S. Jean, porte ſur ſon front *des noms de blaſphéme* : c'eſt un corps d'hommes ouvertement ennemis de Jeſus-Chriſt : c'eſt un peuple d'infideles : le ſecond au contraire porte ſur le front *deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau*, mais *il parle le langage du dragon* ; c'eſt une ſociété d'hommes qui profeſſent le Chriſtianiſme, mais qui enſeignent une doctrine d'erreur. Ceci facilite la diſtinction des deux monſtres dont parle Job, comme on le verra dans la ſuite.

V. Examen du ſentiment d'un Auteur moderne qui a cru voir dans *Béhémoth*, Sennachérib ; & dans *Léviathan*, Nabuchodonoſor.

Les Saints Docteurs ne conſidéroient dans ces deux monſtres que des ſymboles du démon & des méchants dont il eſt le chef : les Interpretes modernes y ont cherché des animaux énormes : ceux-ci ont étudié le ſens littéral & immédiat du texte dont les Saints Docteurs étudioient le ſens profond & myſterieux. Mais dans ces derniers temps, il s'eſt élevé un autre ſyſtême touchant ces deux monſtres : on a prétendu y découvrir un ſens énigmatique relatif à l'hiſtoire même des Juifs. On a ſuppoſé de nos jours que *Béhémoth* repréſentoit Sennachérib ; & *Léviathan*, Nabuchodonoſor ; & aujourd'hui on avance que le ſeul Nabuchodonoſor eſt également repréſenté par ces deux monſtres. M. l'Abbé de Vence

(a) *Greg. Moral. in Job. l.* 33. *n.* 59. Quorum (Antichriſti prædicatorum) ſimulationis malitiam Joannes in Apocalypſi brevi deſcriptione comprehendit, dicens : *Vidi aliam beſtiam aſcendentem de terra, habentem duo cornua ſimilia Agni, & loquebatur ut draco.* Priorem quippe beſtiam, id eſt, Antichriſtum, ſuperiore jam deſcriptione narraverat ; poſt quem etiam hæc alia beſtia aſcendiſſe de terra dicitur ; quia poſt eum multitudo prædicatorum illius ex terrena poteſtate gloriatur. *Apoc.* XIII. 11.

s'étoit élevé dans le temps contre le premier de ces deux ſyſtêmes : & je vais rapporter ici ce qu'il en dit : c'eſt dans ſon *Analyſe du Livre de Job*, après avoir parlé des Chapitres XL. & XLI. où ſe trouve la deſcription de ces deux monſtres.

» Avant de paſſer à l'Analyſe du Chapitre ſuivant, nous nous » arrêterons un peu, dit-il, à examiner la conjecture propoſée par » un Auteur moderne, (a) qui ayant fait remarquer la difficulté que » tous les Commentateurs ont apperçue dans l'explication des deux » Chapitres précédents, croit qu'on doit les expliquer dans un ſens » figuré, & qu'on doit regarder tout ce qui eſt dit dans ce texte de » *Béhémoth* & de *Léviathan* comme une prophétie, par laquelle Job » éclairé d'en haut, met dans la bouche de Dieu une prédiction des » entrepriſes que Sennachérib devoit faire contre Jéruſalem, & de la » ruine entiere de la maiſon de Nabuchodonoſor, dont Dieu ſe ſervit » pour punir & châtier les Rois de Juda. Cet Ecrivain ſe ſert de cette » conjecture pour prouver en même temps que l'hiſtoire de Job n'eſt » arrivée que vers le temps de la deſtruction du royaume de Samarie. » Nous croyons qu'il eſt aſſez difficile d'appliquer toute la deſcription » ſi exacte des deux animaux nommés *Béhémoth* & *Léviathan*, aux deux » événements auxquels il prétend les accommoder. Selon ce ſyſtême, » il faut dire, que *Béhémoth* déſigne Sennachérib, & que Nabucho- » donoſor eſt figuré par *Léviathan*. Or on voit en liſant le texte de ces » deux Chapitres, que Dieu a voulu plutôt décrire la propriété de deux » animaux, que de marquer le caractere des deux Rois auxquels on » veut les appliquer. D'ailleurs le deſſein de l'Ecrivain ſacré étoit de » faire parler Dieu, afin qu'il relevât lui-même ſa puiſſance & ſa » ſageſſe dans les œuvres de la Création. On lit dans les Chapitres pré- » cédents tout ce que Dieu a fait d'admirable dans les cieux & ſur » la terre, la maniere dont il a donné des barrieres à la mer, en l'em- » pêchant de ſe répandre ſur la ſurface de la terre, & de l'engloutir : » on y voit la formation de la lumiere, la diſpoſition des nues, & la » maniere dont le Créateur les deſtine pour arroſer la terre : Dieu » inſtruit Job, & lui fait admirer le bel arrangement des aſtres, des » conſtellations, & des météores. Il vient enſuite à la création des » animaux & à la maniere dont ils ſont conduits & gouvernés par une » ſageſſe ſouveraine & admirable ; il parle des lions, des léopards, des » chevres ſauvages, des biches, de l'âne ſauvage, du rhinocéros, de » l'autruche, &c. On y voit une belle deſcription du cheval, de ſa » force & de ſon intrépidité dans les combats ; l'aigle y trouve enſuite » ſa place. Et on veut que nous ſoyons après tout cela conduits à une » Prophétie où il eſt parlé des entrepriſes de Sennachérib, & des

(a) L'Auteur de l'*Hiſtoire du Peuple de Dieu*.

» deſſeins qu'il avoit de détrôner le ſaint Roi Ezéchias, & de détruire » le royaume de Juda. On prétend nous faire voir tout de ſuite la ruine » entiere de l'orgueilleuſe maiſon de Nabuchodonoſor, dont Dieu » devoit ſe ſervir pour châtier les Rois & le peuple de Juda, & les » punir de tant de prévarications. Cela paroît fort tiré ; & on aura » toujours beaucoup de peine à ſe perſuader que Dieu ait voulu révéler » ces événements à un étranger comme Job, & les faire annoncer à » ſes amis, qui n'étoient point du nombre des enfants d'Iſraël, qui » prenoient plus de part à ces révolutions, & auxquels Dieu avoit ſoin » de les faire annoncer par ſes Prophetes d'une maniere bien plus pré- » ciſe. N'eſt-il pas plus naturel de dire, qu'après que le Seigneur a fait » un détail de la plupart des ouvrages de ſa puiſſance & de ſa ſageſſe, » que nous voyons dans le ciel & ſur la terre, & après la deſcription » des animaux qui ſont en quelque maniere plus communs, il a voulu » donner à Job encore de nouvelles preuves de ſa toute-puiſſance & » de ſa providence, en lui faiſant conſidérer la nature & le caractere » de deux bêtes farouches, plus rares que beaucoup d'autres, & plus » remarquables par leur grandeur énorme, & par leurs autres pro- » priétés ? Quand bien même il y auroit plus de vraiſemblance dans le » ſyſtême dont nous parlons, nous ſerions toujours détournés de l'em- » braſſer, parce qu'il eſt oppoſé au ſentiment des anciens Peres, qui » ont ſuppoſé que Job a vécu pluſieurs ſiecles avant le temps qui lui eſt » aſſigné par l'habile Auteur de *l'Hiſtoire du peuple de Dieu.* »

VI. Examen d'une opinion plus récente qui prétend découvrir dans *Béhémoth* & dans *Léviathan* le ſeul Nabuchodonoſor.

La ſeconde opinion toute récente eſt celle des laborieux Eleves du ſavant Abbé de Villefroi. Voici ce qu'ils diſent dans leur *Eſſai ſur le Livre de Job*, (*a*) en offrant le précis des Chapitres XL & XLI. » Dieu » peint dans le ℣. 10. (du Chap. XL) l'état de *Nabuchodonoſor* qu'il » déſigne par le terme de *Béhémoth*. Il préſente une image de la puiſ- » ſance de ſon Empire, qui ne peut être abattu que par celui qui l'a » formé. Il déclare qu'il tire ſa nourriture des *montagnes*, c'eſt-à-dire, » des divers Etats qu'il a ſubjugués ; que les *arbres touffus* qui caractéri- » ſent les provinces dont il s'eſt emparé, lui procureront l'ombre, » & qu'il a englouti *les fleuves* ſans obſtacle, c'eſt-à-dire, les » royaumes.

» Dieu demande dans le ℣. 19. quel eſt celui qui ſera capable de » prendre ce monſtre par les yeux, ou de lui percer les narines. Sera-ce » vous, dit-il, à Eliu, qui pourrez le faire ſortir de *l'eau*, c'eſt-à-dire, » le priver de ſon Empire, & le faire ſervir de jouet à vos ſervantes ? » Mettez la main ſur lui, ſi vous l'oſez, & vous ne penſerez pas une » ſeconde fois à l'attaquer ; car l'eſpérance de le prendre eſt trompeuſe. » On ne peut pas même ſoutenir ſes regards.

» Le Tout-puiſſant continue dans le Chap. XLI. à développer par

(*a*) Eſſai ſur le Livre de Job. Paris, 1768. *in*-12, 2. vol.

» divers

» divers emblêmes, la puiſſance de ce monſtre & ſes terribles effets. » Il ne craint ni l'épée, ni la lance, ni l'arc, ni le javelot, ni les » traits, ni les pierres qu'on lance contre lui. Rien ne l'égale ſur la terre. » Parce qu'il eſt le Roi des ſuperbes, il n'a que du mépris pour tout » ce qui eſt grand & élevé. »

Les Auteurs de cette Analyſe ſont ſi perſuadés que ces deux deſcriptions différentes n'ont qu'un même objet, qu'ils ont omis ou négligé de les diſtinguer. Ils ne nomment que *Béhémoth* : ils n'avertiſſent point que depuis le ℣. 20 du Chapitre XL. juſqu'à la fin du Chap. XLI. il s'agit de *Léviathan*. Ils ont prévenu l'objection que faiſoit M. l'Abbé de Vence contre le ſyſtême précédent : Eſt-il croyable, diſoit-il, que Dieu après avoir parlé de *tant d'animaux différents*, & avoir donné une ſi belle *deſcription du cheval*, paſſe ſubitement à un langage énigmatique qui concerne *Sennachérib* & *Nabuchodonoſor* ? Les Auteurs de l'Eſſai ſur Job prétendent que tout ce qui précede ces deſcriptions, eſt auſſi énigmatique que ces deſcriptions mêmes ; que *tous ces animaux* repréſentent les *Chaldéens* ou les *Iſraélites*, *Nabuchodonoſor* ou *Cyrus* ; ils ſuppoſent que *Cyrus* eſt repréſenté par *le cheval*, *l'épervier & l'aigle*.

Mais tout cela eſt fondé ſur ce qu'ils ſuppoſent que le Livre entier de Job regarde la captivité de Babylone ; que Job vivoit lui-même au temps de cette captivité ; qu'il fut lui-même réduit en captivité ſous Nabuchodonoſor ; que les maux qu'il éprouva étoient l'image de ceux qu'éprouvoit en même temps Iſraël captif à Babylone. Nous nous réſervons d'examiner dans la Diſſertation ſuivante, s'il eſt vrai que Job ait vécu au temps de la captivité de Babylone ; & qu'il ait été lui-même réduit en captivité ſous la main de Nabuchodonoſor. Nous eſpérons montrer par le texte même de ſon Livre que la *captivité* qu'il éprouva ſelon le texte Hébreu du Chapitre XLII. ℣. 10. n'eſt autre que celle par laquelle il fut livré *dans la main de Satan* ſelon le texte du Chap. II. ℣. 6. *Ecce in manu tua eſt*. Nous en conclurons que rien ne nous oblige d'abandonner l'opinion commune des anciens Auteurs qui s'accordent à placer Job vers le temps de Moyſe, ou même avant Moyſe. Nous ferons obſerver que la reſſemblance que l'on a cru trouver entre les maux de Job & les maux d'Iſraël captif à Babylone, peut venir de ce que les uns & les autres, ſelon le ſentiment même des Peres, repréſentent les maux dont l'Egliſe eſt affligée dans ce monde : ce qui nous donne lieu d'obſerver ici que de même la reſſemblance que l'on a cru trouver entre les deux monſtres de Job & les deux principaux ennemis du peuple de Dieu, Sennachérib & Nabuchodonoſor, peut également venir de ce que, ſelon le langage myſtérieux des Prophetes & ſelon l'interprétation commune des Peres, ces deux grands ennemis du peuple de Dieu, Sennachérib & Nabuchodonoſor, ſont eux-mêmes le ſymbole du démon qui eſt notre principal adverſaire, & dont les deux monſtres de Job ont paru être l'image.

Mais deux objets qui ſont le ſymbole d'un troiſieme ne ſont pas pour cela le ſymbole l'un de l'autre. Ainſi dans le langage énigmatique ou métaphorique, le ſoleil qui eſt le plus éclatant des aſtres, & le lion qui eſt réputé le plus puiſſant & le plus redoutable des animaux, ſont regardés comme le ſymbole des Rois, répandants de toutes parts l'état de leur majeſté & la terreur de leur puiſſance: mais il ne s'enſuivra pas que le ſoleil ſoit le ſymbole du lion, ni que le lion ſoit le ſymbole du ſoleil. De même quoiqu'il ſoit vrai que, ſelon la doctrine commune des Peres, les deux monſtres de Job, & les deux Rois Sennachérib & Nabuchodonoſor, puiſſent être le ſymbole du démon, il ne s'enſuit pas que les deux monſtres de Job ſoient le ſymbole de ces deux Rois.

VII. Diſtinction & preuves des deux ſens que renferme la deſcription de ces monſtres. Sens littéral relatif à deux animaux tels que l'hippopotame & le crocodile; ſens ſpirituel, relatif ſoit au démon, ſoit aux méchants dont il eſt le chef.

Le ſens littéral & immédiat du texte donne lieu de préſumer que comme dans cet endroit du Livre de Job, le Seigneur vient de parler de divers animaux de la terre & des airs, les deux monſtres dont il parle ici ſont auſſi deux animaux & particuliérement deux animaux amphibies, paſſant du ſein des eaux ſur la terre, & de la terre au ſein des eaux, tels que peuvent être l'hyppopotame & le crocodile, animaux de l'Egypte: mais les noms myſtérieux que Dieu leur donne, & certains caracteres répandus dans ces deſcriptions, annoncent que ce premier ſens en couvre un ſecond qui ſeul peut remplir toute l'énergie des expreſſions du texte en les rapportant au démon ou aux méchants repréſentés par ces deux monſtres. Car il eſt dit de *Béhémoth* qu'il eſt *le principe des voies de Dieu*, ſelon l'expreſſion de la Vulgate: *Ipſe eſt principium viarum Dei*: ou le commencement de ſes ouvrages, ſelon l'expreſſion des Septante: *Hoc eſt initium figmenti Domini*. Il eſt aſſez évident que cela ne peut convenir ni à l'hippopotame ni à l'éléphant, ni à aucun des animaux puiſqu'aucun d'eux ne fut le premier des ouvrages du Seigneur; cela ne convient même en ce ſens à aucun des hommes tous inférieurs aux Anges par leur nature & leur origine: cela ne convient donc en ce ſens, qu'au démon qui par ſa nature & ſon origine fut le premier des ouvrages de Dieu, & à qui les ſaints Docteurs appliquent en effet cette parole: *Ipſe eſt principium viarum Dei*, ou *Hoc eſt initium figmenti Domini*.

De même il eſt dit de *Léviathan*, qu'il eſt le Roi de tous les enfants d'orgueil, ſelon l'expreſſion de la Vulgate: *Ipſe eſt Rex ſuper omnes filios ſuperbiæ*; ou le Roi de tout ce qui eſt dans les eaux, ſelon l'expreſſion des Septante: *Ipſe Rex omnium quæ in aquis ſunt*. Il eſt encore aſſez évident que cela ne peut convenir exactement ni au crocodile ni à la baleine, ni à aucun autre des animaux; cela ne pourroit même convenir exactement à Sennachérib ni à Nabuchodonoſor, qui n'ont jamais régné ſur tout ce qui eſt dans les eaux, & qui dans le plus haut excès même de leur orgueil, étoient encore inférieurs au démon, à qui convient beaucoup mieux ce caractere qui lui eſt en effet appliqué par les ſaints Docteurs: *Ipſe eſt Rex ſuper univerſos filios ſuperbiæ*, ou

omnium quæ ſunt in aquis. Le R. P. Houbigant qui préfere, *filios ſuperbiæ*, obſerve très-bien que par ce dernier caractere qui ne convient parfaitement qu'au démon, l'Eſprit ſaint nous donne la clef de la parabole priſe de ces deux animaux : » c'eſt de quoi nous ſommes » perſuadés, dit ce ſavant Interprete, que nous n'entreprenons pas » même d'appliquer ces paroles ni au Crocodile ni à la Baleine. » *Hæc verba non conantur de Crocodilo ut Bochartus; nec ut alii, de Balæna interpretari. Quippè ita perſuaſum habemus, hîc denique ſolvi parabolæ ex dictis animalibus ſumptæ nodum.*

Si l'on objecte qu'il eſt encore aſſez étonnant, que Dieu, après avoir parlé ſi clairement des autres animaux, paſſe ainſi ſubitement à un langage énigmatique, qui ſous le ſymbole de deux autres animaux doive s'entendre du démon, ou des méchants ; nous répondons que tel eſt le langage aſſez ordinaire de l'Eſprit ſaint dans le ſtyle Prophétique, de paſſer ſubitement du langage ſimple & naturel à un langage myſtérieux & énigmatique. Nous ajoutons que d'ailleurs ces ſaints Docteurs bien inſtruits de ce langage myſtérieux, lui donnent quelquefois plus d'étendue que ne le penſent communément les Interpretes plus attachés à la lettre du texte ; & qu'en effet ici S. Grégoire regarde comme ſymboliques, non ſeulement ces deux monſtres, mais encore tous les autres animaux dont Dieu vient de parler ; en ſorte que par exemple cette magnifique deſcription du *cheval*, S. Grégoire l'applique aux prédicateurs de l'Evangile. Nous n'entrerons point ici dans ce détail : mais nous nous bornerons aux deux monſtres dont nous parlons ici, & nous eſſaierons de montrer comment leur deſcription peut convenir aux deux animaux que les Interpretes croient y voir, & beaucoup mieux encore ſoit au démon ſoit aux méchants dont il eſt le chef : ſur quoi nous ſuivrons les inſtructions des Saints Peres, & ſur-tout de S. Grégoire, qui a ſpécialement étudié le caractere de ces deux monſtres.

§. I. *Deſcription de Béhémoth.*

I. Deſcription de l'hippopotame ſelon les Naturaliſtes.

L'Hippopotame qui ſemble être déſigné ſous le nom de Béhémoth eſt ſelon le récit des Naturaliſtes, un animal qui habite plus l'eau que la terre, & qui tient extérieurement du cheval & du bœuf, mais dont le caractere principal eſt d'avoir quatre doigts ongulés à chaque pied, & à chaque mâchoire quatre dents inciſives, dont les ſupérieures ſont ſéparées par paires, & les inférieures paroiſſent en avant parallélement à la mâchoire ; les deux du milieu ſont beaucoup plus longues que celles du côté. On dit qu'il a en tout quarante-quatre dents, ſavoir huit inciſives, quatre canines, & trente-deux molaires : les canines ſont longues & arquées. Cet animal a depuis la tête juſqu'à la queue treize pieds de long ; le diametre horiſontal de ſon corps a quatre pieds & demi : ſa tête a deux pieds & demi de large, & trois pieds de long ; l'ouverture de ſa bouche un pied : ſes jambes ont trois pieds & demi

de long depuis le ventre juſqu'à terre, & trois pieds de tour : ſes pieds ſont très-gros, fendus en trois, formant quatre doigts, environnés par-tout d'un ongle & d'une forme de talon, qui fait comme un cinquieme doigt. Son muſeau eſt gros & charnu : il a les yeux petits, les oreilles minces & longues de trois pouces : ſa queue qui a un pied de long, eſt groſſe à ſon origine : elle ſe tortille dans ſa longueur, comme celle du porc & du ſanglier : elle ſe termine en pointe. Sa peau eſt très-épaiſſe, dure, & d'une couleur obſcure : il n'a que peu ou point de poil, excepté au bout de la queue, & au muſeau, où il a une mouſtache ſemblable à celles des lions & des chats.

Cet amphibie ſe trouve dans le Nil, dans le Niger, dans la riviere de Gambie, & généralement dans toutes les rivieres du coin de l'Afrique. Il vient reſpirer ſouvent ſur l'eau, & y hennir : il dort dans les roſeaux ſur le bord des rivieres : il n'eſt pas rare d'en rencontrer qui peſent juſqu'à quinze cents livres. Ses dents ſont d'une dureté extrême : ſa vue eſt perçante & terrible : ſes pieds & ſes dents ſont ſes ſeules armes. Sa courſe n'eſt pas aſſez agile pour attraper un homme auſſi leger que le ſont les Negres : c'eſt ce qui les rend aſſez hardis pour aller l'attaquer à terre. On a ſoin de lui barrer le chemin qui tend aux rivieres : car ſouvent il cherche moins à ſe défendre qu'à regagner le ſéjour des eaux : mais lorſqu'il eſt dans l'eau, il provoque volontiers ceux qui le pourſuivent ; car il nage aſſez vîte, & tâche de ſe placer de maniere à exercer toute ſa force. Il entre peu dans la mer ; il préfere l'eau douce, ſur-tout celle qui coule dans des prairies & des terres cultivées. Il ſe nourrit de chair de poiſſon ; mais il va auſſi paître l'herbe des campagnes : il aime ſur tout le riz, le millet, les pois, les melons, & autres légumes qu'on cultive en ces pays-là, & dont il eſt grand mangeur.

Sa peau eſt extraordinairement dure ſur le dos, ainſi que ſur la croupe & le dehors des cuiſſes : les balles de mouſquet ne font que gliſſer deſſus, & les fleches y rebrouſſent. Mais elle eſt moins dure & moins épaiſſe ſous le ventre & entre les cuiſſes : c'eſt auſſi dans ces endroits là que ceux qui ont des armes à feu, des fleches & des ſagaies, tâchent de le frapper. Cet animal a la vie dure, & ne ſe rend pas aiſément : les Européens qui vont à cette chaſſe, tâchent de lui caſſer les jambes avec des balles ramées ; & quand il eſt à terre, ils en ſont en quelque ſorte les maîtres. Les Negres qui attaquent le couteau à la main les Crocodiles & les Requins, n'oſent pas ſe jouer ainſi aux Hippopotames. Si cet animal a été bleſſé dans l'eau avec une lance, il jette auſſi-tôt des regards menaçans ; il s'élance avec fureur ſur le bâtiment où il voit ſes ennemis, & en enleve quelquefois avec ſes dents des morceaux de bois aſſez conſidérables ; quelquefois il y fait un ſabord d'un coup de pied. Si c'eſt une chaloupe, il la fait virer, quelque grande qu'elle ſoit. Les pêcheurs redoutent cet animal, qui ne ménage

pas leurs filets ni leur poiſſon ; ainſi que les autres animaux qu'il peut ſurprendre : les Negres diſent qu'il eſt plus ennemi des Blancs que des Noirs. Ils le mangent quand ils peuvent en attraper : ſa chair eſt très-eſtimée, ſoit rôtie, ſoit bouillie ; & ſa graiſſe ſe vend autant que ſa chair. Tel eſt l'animal que l'on croit être déſigné dans le Livre de Job ſous le nom de BÉHÉMOTH ou *la bête*, comme étant le plus énorme & le plus redoutable dans ces contrées.

II. Deſcription de Béhémoth appliquée à l'hippopotame ſelon le ſens littéral & immédiat. Remarques ſur les ℣℣. 10-13. du chap. XL.

Voici, dit le Seigneur, (a) *Voici Béhémoth que j'ai créé avec-vous*, ou *comme vous*, dès l'origine du monde ; ou *près de vous*, dans une région qui n'eſt pas éloignée de la vôtre. *Il mange le foin* ou l'herbe des campagnes *comme le bœuf :* ce qui ne ſeroit pas étonnant s'il étoit du nombre des animaux terreſtres comme l'éléphant & le bœuf : mais ce qui eſt ici digne d'attention, c'eſt que l'hippopotame qui vit comme les poiſſons au ſein des eaux, vienne ſur la terre manger l'herbe comme le bœuf, auquel il reſſemble par la maſſe de ſon corps. Le même mot Hébreu littéralement rendu par *tecum* peut également ſignifier *ſicut te* ou *juxta te*.

Conſidérez que la force eſt dans ſes reins, & ſa puiſſance dans le nombril (ou *dans les nerfs* ou *les muſcles*) *de ſon ventre*. La force du bœuf eſt dans ſes cornes ; & ſa puiſſance eſt ainſi dans ſa tête. Mais l'hippopotame n'a point de cornes ; ſa tête reſſemble à celle du cheval : c'eſt pour cela que, quoiqu'il ait le corps ſemblable à celui du bœuf, on lui donne cependant le nom du cheval. Sa force eſt comme celle du cheval dans ſes reins ; & ſa puiſſance réſide dans les nerfs ou les muſcles de ſon ventre : en ſorte que cette partie qui eſt ordinairement la plus molle & la plus foible dans les autres animaux, eſt encore aſſez forte dans celui-ci pour réſiſter aux coups qu'on tâche d'y porter. L'Hébreu répete au commencement de ce verſet la particule *Ecce* que la Vulgate n'y répete pas. Le terme Hébreu SRR qui ſignifie *nombril* dérive de l'inuſité SRR, qui en Chaldéen, ſignifie *être ferme* ; delà dans le Pſaume LXXXI. ℣. 13. SRIRUT LB, *firmitudo* ou *pertinacia cordis*, l'obſtination du cœur ; & ici SRIRI BTN, *firmitudines*, c'eſt-à-dire, *nervi*, ou *muſculi ventris*, les nerfs ou les muſcles du ventre.

Il dreſſe ſa queue comme un cedre ; ou plutôt *il la tortille comme le ſanglier : & les nerfs de ſes teſticules* (ou *de ſes cuiſſes*) *ſont entrelacés.* La queue de l'hippopotame ne reſſemble ni à celle du bœuf ni à celle du cheval, mais à celle du porc & du ſanglier ; elle eſt courte & tortillée, quoique forte. Le mot Hébreu ARZ, *cedrus*, a pu aiſément ſe confondre avec HZIR, *aper :* & le mot IKPS, que la Vulgate exprime par *ſtringit*, eſt exprimé dans le Chaldéen par ICFF, *torquet* : il a auſſi le même ſens dans l'Arabe, ſelon la remarque du P. Houbigant. Les

(a) *Job.* XL. ℣. 10.

nerfs des cuiſſes de cet animal ſont entrelacés, & la peau qui les couvre eſt extrêmement dure ; c'eſt ce qui le rend invulnérable dans cette partie. Le même mot Hébreu qui ſe prend en Chaldéen pour *les teſticules*, ſignifie en Arabe *les cuiſſes* ; & on le trouve en ce ſens dans la Verſion Arabe du Pſaume XLIV. ℣. 4. *Accingere gladio tuo ſuper femur tuum.*

Ses os (ou *ſes côtes*,) *ſont comme des tuyaux d'airain*, *& ſon cartilage* (ou *l'épine de ſon dos*) *eſt comme des lames* (ou *une lame*) *de fer.* Les côtes de l'hippopotame ne ſont point, comme celles des autres animaux aquatiques, des arêtes flexibles ; elles ſont ſemblables à des tuyaux d'airain ; l'épine de ſon dos répond à la force de ſes côtes ; elle reſſemble à une lame de fer ou d'acier ; & la peau qui couvre cette épine & ces côtes participant à leur dureté, fait que tout ſon dos eſt auſſi invulnérable que ſa croupe. Au lieu de ASMIU, *Oſſa ejus* ; les Septante paroiſſent avoir lu SLMIU, *coſtæ ejus* : & au lieu de GRMIU, *oſſa ejus*, ils ſemblent avoir lu au ſingulier GRMU, qu'ils ont pris au ſens de *rhachis* ou *ſpina dorſi* : il eſt aſſez viſible que ces deux idées quadrent beaucoup mieux que deux ſynonymes pris tous deux au ſens d'*Oſſa*.

III. Suite du ſens littéral. Remarques ſur les ℣℣. 14-16.

Il eſt le principe (ou *le commencement*) *des voies de Dieu* ; *ſon Créateur appliquera ſon épée*, ou *ſa faulx*. L'hippopotame eſt un des prodiges de la main du Seigneur, qui a réuni en lui la nature des animaux aquatiques avec celle des animaux terreſtres ; c'eſt un des chefs-d'œuvre de ſa puiſſance. L'une de ſes mâchoires eſt armée de quatre dents inciſives qui s'avancent en forme de faulx, & lui ſervent à couper les herbes dont il ſe nourrit. On a pu confondre le mot HRBU, *gladium ejus*, avec HRPU, *harpen ejus* : le mot *harpé* en grec ſignifie une épée en forme de faulx telle que les Poëtes l'attribuoient à Saturne & à Jupiter : & c'eſt préciſément le nom qu'ils ont donné à cette eſpece de faulx qui ſort de la mâchoire inférieure de l'Hippopotame. Au lieu de IGS, *applicabit*, le R. Houbigant propoſe de lire ISN, *acuet* ; mais on verra que le ſens énigmatique s'y oppoſe, & exige que l'on conſerve l'expreſſion de la Vulgate, *applicabit*, Dieu appliquera cette faulx ſelon ſes deſſeins & ſes jugements en ſe ſervant de cet animal pour ravager quand il voudra les campagnes par cette faulx redoutable.

Car les montagnes lui produiſent l'herbe : & toutes les bêtes des champs s'y jouent. Le texte Hébreu met à la tête de ce Verſet la particule conjonctive *enim* qui le lie au Verſet précédent, Dieu appliquera comme il voudra cette faulx de Béhémoth : car les montagnes donnent à cet animal l'herbe dont il ſe nourrit : & il y broute l'herbe, tandis que toutes les autres bêtes ſauvages s'y jouent en ſa préſence, ſans rien craindre de ſa voracité ; ſoit parce que l'herbe a pour lui plus d'attraits que la chair ; ſoit parce que moins agile ſur terre que dans l'eau, il n'y provoque pas les animaux qui l'environnent. On prétend que cependant il n'épargne pas les animaux qu'il peut ſurprendre : & l'on peut auſſi remar-

quor qu'il n'eſt pas ici parlé de tous les animaux terreſtres, mais ſeulement des animaux ſauvages : ce qui donne lieu de préſumer que s'il ravit quelques animaux, ce ſont ceux qui ont moins de défenſe. La Vulgate omet non ſeulement *enim* à la tête de ce Verſet, mais encore au milieu, *&* , qui en joint les deux parties.

Il dort (ou *ſe couche*) *ſous l'ombre des arbres, dans le ſecret des roſeaux & dans les lieux humides* ; ou plutôt ſelon les Septante, *dans le papyer, le roſeau & le jonc fleuri.* Ce ſont trois arbriſſeaux qui croiſſent ſur les bords du Nil, où ſe couche l'hippopotame pour y prendre ſon repos. Ces trois arbriſſeaux ont conſervé en latin le nom qui leur vient du Grec, *papyrus, calamus, butomus.* On a pu confondre BPR, *in papyro*, avec BSTR, *in latibulo* : il ſembleroit peu naturel de dire *in latibulo arundinis & luti;* car l'Hébreu ne dit pas *& in luto*, mais ſimplement *& luti*, ou ſi l'on veut *& luto* : quand même cet animal pourroit ſe cacher *dans les roſeaux*, ce qui ſeroit encore aſſez difficile à cauſe de ſa groſſeur, du moins il ne pourroit pas ſe cacher *dans la fange* : ce qui donne lieu de préſumer que la lecture des Septante eſt préférable : *cubat in papyro, & calamo & butomo* : on auroit pu confondre BTSH, *lutum*, avec BTSM, *butomus* : car le *Tſadé* des Hébreux participant du T & de l's, s'exprime quelquefois par le ſimple T : on le voit dans le nom de Tyr, en Hébreu TSUR. Les arbres ici nommés dans l'Hébreu vont reparoître dans le ℣. ſuivant & pourroient être *les oſiers.*

Les ombres couvrent ſon ombre, ou *l'ombre des arbres le couvre* ; (ou *les oſiers le couvrent de leur ombre* ;) *& les ſaules du torrent*, (ou *du Nil*) *l'environnent* ou *lui ſervent de tente.* Le R. P. Houbigant obſerve très-bien qu'on trouve, dans l'Hébreu à la tête de ce verſet, un mot ISCHU, *tegunt eum*, qui y paroît ſuperflu : car ſi l'on traduit littéralement, *tegunt eum arbores umbriferæ umbrâ ejus* : la phraſe diſcorde. Cet Interprete propoſe de joindre ce mot au verſet précédent : mais en préférant la lecture des Septante au verſet précédent, ce mot n'y convient pas. Il y a lieu de préſumer qu'il vient de la phraſe ſuivante, où on lit ISBHU, *circumdant eum*, peut-être pour, ISCHU, *tegunt eum* : en ſorte que ce ſeroit deux leçons différentes du même mot. Alors au lieu de SLLU, *umbra ejus*, on auroit pu lire SLLUHU, *obumbrant eum.* Le mot SALIM traduit par *arbores umbriferæ*, eſt vraiſemblablement le nom propre de quelque arbriſſeau. Ce ſont peut-être même les ſaules, *ſalices*, dont le nom pourroit dériver de l'Hébreu SAL : mais comme on prétend que les ſaules proprement dits ſont déſignés dans la phraſe ſuivante par ARABIM, on pourroit ſoupçonner que SALIM déſigne ces eſpeces de ſaules que nous nommons oſiers, *vimina*, le ſens ſeroit donc : *vimina obumbrant eum, & tegunt eum ſalices torrentis* ou *Nili.* Le nom du Nil vient de l'Hébreu NAHAL, ou NEHL, *torrens* : d'où l'on a fait en Grec, Νεῖλος, en latin *Nilus* : en ſorte que *le Nil*

IV. Suite du ſens littéral. Remarques ſur les ℣℣. 17-19.

eſt *le torrent* ſimplement dit, & réciproquement *le torrent* ſimplement dit eſt *le Nil*, de même que *le fleuve* ſimplemeut dit, eſt l'Euphrate. L'Hippopotame en ſe retirant ſur les bords de ce fleuve, s'y trouve donc couvert de l'ombre des oſiers, & les ſaules lui tiennent lieu de tente.

Il abſorbera le fleuve, & n'en ſera point étonné; il a même la confiance que le Jourdain entrera dans ſa bouche. C'eſt le ſens de la Vulgate. L'Hébreu pourroit ſignifier: *Lorſqu'un fleuve le ſubmergera, il ne s'effrayera point; il demeurera plein de confiance, quand même le Jourdain s'élanceroit contre ſa bouche.* L'Hippopotame demeure intrépide ſous les eaux; en ſorte que les inondations du Nil ne l'effrayent point: & il conſerveroit la même intrépidité devant les eaux de tout autre fleuve qui viendroit ſe jetter devant celui-là. Le ſavant Bochart ſuppoſe que le Jourdain ſe prend ici pour quelque fleuve que ce puiſſe être. Le R. P. Houbigant obſerve que cela eſt ſans exemple; il ſuppoſe qu'il y avoit alors des Hippopotames dans la Mer-Morte dans laquelle ſe jettoit le Jourdain. Mais ſans avoir recours à cette ſuppoſition qui eſt également ſans preuve, on peut dire que cette expreſſion eſt relative au ſens énigmatique; & que de plus Dieu conſidere ici l'Hippopotame dans deux ſituations oppoſées: Quand l'inondation du fleuve même dans le lit duquel il habite, vient le ſurprendre, il n'en eſt point effrayé; & quand un autre fleuve viendroit le prendre en face, en ſe jettant dans le fleuve au ſein duquel il habite, comme lorſque le Jourdain ſe jette dans la Mer-Morte, il conſerveroit encore la même intrépidité. Nous avons déjà eu lieu de remarquer que ſelon la penſée des Peres le nom du *Jourdain* eſt ici myſtérieux; il ſert à marquer que l'Hippopotame n'eſt ici qu'un ſymbole; c'eſt ſur quoi nous allons bientôt revenir ſur ce point en examinant le ſens myſtérieux de cette parabole; & alors on verra ce que peut ſignifier le ſens que la Vulgate donne à ce verſet.

Le prendra-t-on par ſes yeux comme avec un hameçon? lui percera-t-on les narines avec des lacs? La marque de l'interrogation ſemble manquer dans l'Hébreu: le ſens paroît aſſez l'exiger; & le R. P. Houbigant fait obſerver qu'en effet elle y eſt, mais tranſpoſée par la mépriſe de quelque copiſte, qui l'a portée du commencement de ce verſet à la fin du précédent, en écrivant FIHU: BAINIU, *os ſuum. Per oculos ejus*, au lieu de FIU: HBAINIU, *os ejus. Numquid per oculos ejus*, &c. Mais alors il ſembleroit qu'au lieu de *capiet*, il faudroit lire *capies*. Le P. Houbigant le ſuppoſe dans ſa Verſion, quoiqu'il n'en parle pas dans ſes notes. Prendrez-vous ce monſtre par les yeux, comme on prend les éléphants, en leur montrant des appas qui les attirent, lui percera-t-on les narines par des lacs pour le mener comme on mene les buffles & les chameaux? Cette ſorte d'interrogation adreſſée à Job eſt ſemblable à celle qui va ſuivre dans la deſcription du *Léviathan*, le mot *hamo* que la Vulgate exprime dans ce Verſet, ne s'y trouve pas dans l'Hébreu.

Voilà

Voilà donc la deſcription de *Béhémoth*, dans laquelle on peut reconnoître divers caracteres de l'Hippopotame : mais on a vu qu'il y en a deux qui ne lui conviennent qu'imparfaitement, & qui ſont aſſez viſiblement myſtérieux : l'un eſt qu'il ſoit appellé *le principe* ou *le commencement des voies du Seigneur*, ou ſi l'on veut le chef-d'œuvre de ſa puiſſance ; l'autre eſt qu'il puiſſe arriver *que le Jourdain entre dans ſa bouche*, ou *s'élance contre elle*. A ces deux traits, & ſur-tout au premier, les Saints Docteurs ont cru reconnoître le démon qui fut dans ſon origine le premier des ouvrages du Seigneur. Eſſayons maintenant de voir, en ſuivant S. Grégoire, comment la deſcription de *Béhémoth* pourra convenir au démon. Mais ſouvenons-nous que comme les deux monſtres que vit S. Jean, repréſentent deux corps d'hommes dont le démon eſt le chef, il pourroit être que les deux monſtres dont il eſt parlé dans Job repréſentaſſent également le démon & ces deux corps.

V. Deſcription de *Béhémoth* appliquée au démon & aux méchants ſelon le ſens ſpirituel & myſtérieux du texte. Caractere du monſtre repréſenté par *Béhémoth*.

Le premier de ces deux monſtres que vit S. Jean eſt appellé du même nom que Béhémoth, *la bête* : ce qui inſinue déjà aſſez leur reſſemblance : & ce monſtre dans l'Apocalypſe porte *le blaſphéme* ſur le front ; c'eſt un corps d'hommes infideles & impies qui blaſphêment ouvertement contre Jeſus-Chriſt : voilà donc ceux qui peuvent être ici aſſociés au démon ſous l'image de *Béhémoth*.

VI. Comment *Béhémoth* a été fait avec l'homme ? Quel eſt le foin dont il ſe nourrit ? *V.* 10. du chap. XL.

» Voici, dit le Seigneur, voici Béhémoth que j'ai créé avec vous : » *Ecce* » *Behemoth quem feci tecum.* » Qu'eſt-ce que *Béhémoth*, dit S. Grégoire, » ſinon notre ancien ennemi, (*a*) l'Ange prévaricateur qui eſt devenu » notre ennemi. Mais pourquoi eſt-il dit qu'il a été *fait avec l'homme ?* » C'eſt, dit ce ſaint Docteur, parce que l'Ange & l'homme ſont égale- » ment diſtingués de toutes les autres créatures par l'uſage de la rai- » ſon : (*b*) De même entre les hommes, le fidele & l'infidele ont été » créés enſemble, parce qu'ils ont tous la même origine, étant tous ſor- » tis d'un même pere, tous créés de Dieu.

» Béhémoth mangera le foin comme le bœuf. » *Fœnum ſicut bos comedet.* S. Grégoire obſerve qu'Iſaïe dit également : (*c*) *Le lion mangera* » *la paille comme le bœuf.* » Que ſignifient donc, dit ce ſaint Pape, *le* » *foin & la paille*, ſinon la vie des hommes charnels, de laquelle le » même Prophete dit : *Toute chair eſt du foin.* (*d*) Mais pourquoi no- » tre ennemi eſt-il en cela comparé au *bœuf* & non au cheval ? C'eſt que » le cheval mange le foin tel qu'il eſt ſans qu'on l'ait nettoyé ; au lieu » que pour le bœuf il faut qu'il ſoit net. Ainſi notre ennemi deſire » de manger le foin comme le bœuf, parce qu'il cherche à briſer par

(*a*) *Gregor. Moral. in Job. l.* 32. *n.* 16. Quem ſub *Behemoth* nomine, niſi antiquum hoſtem inſinuat ? = (*b*) *Ibid. n.* 17. In cuncta igitur creatura homo & Angelus ſimul conditus extitit ; quia ab omni creatura irrationali diſtinctus proceſſit. = (*c*) *Iſai.* XI. 7. = (*d*) *Iſai.* XL. 6.

» la dent de ſes ſuggeſtions la vie pure des hommes ſpirituels. » (*a*) C'eſt ainſi que les infideles cherchent à pervertir les fideles. *Le peuple eſt vraiment ſemblable au foin*, dit encore Iſaïe. (*b*)

VII. Comment la force de *Béhémoth* eſt dans ſes reins & ſa puiſſance dans ſon nombril ? ℣. 11.

» La force de ce monſtre eſt dans ſes reins & ſa puiſſance dans le nombril de ſon ventre : » *Fortitudo ejus in lumbis ejus, & virtus illius in umbilico ventris ejus.* S. Grégoire obſerve que » *les reins* ſont répu» tés le ſiege de la volupté dans les hommes, & *le nombril* dans les » femmes. Comme donc, ajoute ce ſaint Pape, la puiſſance du diable » s'exerce beaucoup contre les deux ſexes, par cette paſſion, il eſt » dit que ſa force eſt dans les reins contre les hommes, & ſa puiſ» ſance dans le nombril contre les femmes. (*c*) Et ici le S. Docteur obſerve que » les reins & le nombril de ceux que le démon ſéduit, » ſont attribués au démon même qui les a ſéduits, parce qu'en ſuc» combant à ſes tentations ils deviennent ſon corps. » (*d*) C'eſt auſſi en favoriſant les paſſions, que les infideles parviennent à ſéduire & pervertir les fideles : leur force contre la vraie religion eſt dans le ſiege des paſſions qu'ils flattent : & c'eſt ſur-tout le caractere des Mahométans dont les principes favoriſent particuliérement la volupté.

VIII. Quelle eſt la queue de *Béhémoth* ? & comment il la dreſſe ? Quels ſont les nerfs de ſes teſticules ? & comment ils ſont entrelacés ? ℣. 12.

» Béhémoth dreſſe ſa queue comme un cedre : » c'eſt l'expreſſion de la Vulgate que S. Grégoire expliquoit : *Stringit caudam ſuam quaſi cedrum.* » Qu'eſt-ce que *la queue* de Béhémoth, dit ce Pere, » ſinon la derniere partie du corps de cet ancien ennemi, lorſqu'il en» trera dans ce vaſe de perdition qui lui eſt propre, dans cet homme » qui eſt ſpécialement nommé l'Antechriſt. (*e*) Et parce que, conti» nue ce S. Docteur, Dieu permettra que cet homme s'éleve ſoit par » les honneurs du ſiecle ſoit par les ſignes & les prodiges d'une » fauſſe ſainteté ; il compare très-bien ici au *cedre* cette queue de Bé» hémoth : (*f*) Cette queue de Béhémoth ſera en même temps *éle-*

(*a*) *Greg. Ibid. n.* 18. Quid fœni palearumque nomine, niſi carnalium vita ſignatur ? De qua per Prophetam dicitur : *Omnis caro fœnum.* Sed perſcrutari mens nititur cur iſte... in comeſtione fœni vel paleæ, utroque loco, non equo, ſed bovi comparatur.... Equi fœnum quamlibet ſordidum comedunt... boves autem... fœno non niſi mundo veſcuntur.... Fœnum ergo comedere ſicut bos appetit ; quia ſuggeſtionis ſuæ dente conterere mundam vitam ſpiritalium quærit. = (*b*) *Iſai.* XL. 7. = (*c*) *Ibid. n.* 20. Seminaria coitus viris in lumbis eſſe, ineſſe autem feminis in umbilico perhibetur.... Quia igitur poteſtas diaboli, utriuſque generis ſexus valdè ex luxuriæ infirmitate ſubſternitur, & fortitudo ejus in lumbis contra maſculos, & virtus illius contra feminas in umbilico perhibetur. = (*d*) *Ibid. n.* 21. Benè... *in lumbis ejus... in umbilico ventris ejus...* quia nimirùm ejus propriè corpus fiunt, qui ſuggeſtionum turpium blandimentis decepti, ei per luxuriæ fluxa ſuccumbunt. = (*e*) *Ibid. n.* 22. Quid cauda Behemoth iſtius, niſi illa antiqui hoſtis extremitas dicitur ; cùm nimirùm vas propriùm, illum perditum hominem ingreditur, qui ſpecialiter Antichriſtus nuncupatur. = (*f*) *Ibid.* Qui quoniam modò honoribus ſeculi, modò ſignis & prodigiis fictæ ſanctitatis in tumorem potentiæ elevari permittitur, rectè voce Dominicâ cauda illius cedro comparatur.

vée comme un cedre, & *tortillée comme celle du ſanglier*, parce que, ſelon S. Paul, (*a*) cet impie s'élévera juſqu'à vouloir paſſer pour Dieu, & en même temps il emploiera tout l'artifice & tous les détours de la ſéduction pour entraîner dans l'iniquité.

Les nerfs des teſticules de Béhémoth ſont entrelacés, *Nervi teſticulorum ejus perplexi ſunt* : c'eſt encore ce que porte la Vulgate : & comme en Latin cette partie de l'animal s'exprime auſſi par *teſtes*, qui ſignifie *témoins*, S. Grégoire dit : » Ce Béhémoth a autant de teſticules ou » de témoins qu'il poſſede de prédicateurs de ſon iniquité : (*b*) Et il » eſt très-bien dit, ajoute ce Pere, que *les nerfs* de ſes teſticules ſont » entrelacés : parce que les raiſonnements de ſes prédicateurs ſont en» trelacés d'aſſertions ſéduiſantes, à l'effet de faire paroître vrais les » dogmes pervers qu'ils enſeignent. (*c*) Souvent auſſi en corrompant » les cœurs par leurs diſcours, ils affectent de montrer l'innocence dans » leurs mœurs : car ils ne pourroient attirer à eux les gens de bien par leurs » perſuaſions, s'ils ſe montroient pervers juſques dans leurs mœurs. » Mais parce qu'ils ſont les membres ſecrets de ce monſtre & que » leurs nerfs ſont entrelacés, ils ſe montrent gens de bien pour ſe ca» cher, en même temps qu'ils enſeignent des dogmes pervers pour » corrompre. (*d*) Ce que S. Grégoire dit des *teſticules* de ce monſtre pourroit également ſe dire de ſes *cuiſſes* qui les couvrent & qui dans le ſtyle même des Hébreux ſe prennent communément pour cette partie ſecrete de l'homme.

IX. Comment les os de *Béhémoth* ou ſes côtes ſont ſemblables à des tuyaux d'airain ? comment ſon cartilage ou l'épine de ſon dos reſſemble à des lames de fer ? ℣. 13.

» Les os de Béhémoth ſont comme des tuyaux d'airain : *Oſſa ejus velut fiſtulæ æris.* Le corps eſt compoſé de chairs & d'os, & ce ſont les os qui ſoutiennent les chairs. » (*e*) Ce monſtre, dit S. Grégoire, » a donc des chairs & des os, parce qu'il y a des méchants qui ſont » retenus dans l'erreur par les autres, qui plus méchants qu'eux les y » retiennent. Qu'entendrons-nous donc par *les os* de l'Antechriſt, ſinon » ceux qui ſont les plus forts dans les membres de ſon corps : dans » le cœur deſquels l'iniquité eſt tellement endurcie, que ce ſont eux

(*a*) 2. *Theſſ.* II. 4. 10. = (*b*) *Gregor. Ibid. n.* 28. Tot iſte Behemoth teſtes habet quot iniquitatis ſuæ prædicatores poſſidet. = (*c*) *Ibid.* Aptè autem dicitur quòd teſticulorum ejus nervi perplexi ſunt ; quia videlicet prædicatorum illius argumenta doloſis aſſertionibus innodantur, ut recta eſſe ſimulent, quæ perverſa ſuadent. = (*d*) *Ibid.* Plerumque autem cùm verbis corda inficiunt, in opere innocentiam oſtendunt. Neque enim ad ſe bonos perſuaſione ſua traherent, ſeſe & in actionibus perverſos exhiberent. Sed quia teſtes ſunt hujus belluæ, & perplexis nervis illigantur, & rectos ſe oſtentant ut lateant, & perverſa prædicant ut corrumpant. = (*e*) Il s'eſt gliſſé ici dans le texte de S. Grégoire une faute qui en obſcurcit le ſens. On y lit : *In corpore oſſa ſunt quæ continent membra, & quæ continentur. Habet ergo carnes hæc bellua, habet & oſſa.* Cette ſeconde phraſe prouve que le mot *carnes* manque dans la premiere, où apparemment S. Grégoire diſoit, *& carnes quæ continentur.*

» qui ſoutiennent toutes les parties de ce corps. (*a*) Les os de ce Béhé-» moth, continue ce ſaint Docteur, ſont très-bien comparés à des » *tuyaux d'airain*, parce que ſemblables à ce métal inſenſible, ils ont » le talent de bien diſcourir, mais ils n'ont pas la vertu de bien vi-» vre. (*b*) Ce que S. Grégoire dit ici de la proprieté des *os*, ſeroit également applicable aux *côtes* : ce ſont même les côtes qui ſoutien-nent les chairs de la principale partie du corps.

» Le cartilage de ce monſtre eſt comme des lames de fer. » *Cartilago illius quaſi laminæ ferreæ*. Le cartilage a la reſſemblance de l'os ; mais il n'en a pas la force. » Pourquoi donc, dit S. Grégoire, ſon *cartilage* » eſt-il comparé à des *lames de fer*, ſinon parce que ceux qui ſont les » plus foibles dans ſon corps, ſont cependant les plus méchants pour » faire le mal ? Car le fer briſe les autres métaux ; & le cartilage de » ce monſtre eſt comparé au fer, parce que ceux qui dans ſon corps » n'ont pas le pouvoir d'opérer des prodiges, ſont les plus ardents à » faire mourir les fideles. Et ces hommes ſont très-bien comparés non » ſeulement au fer, mais à des *lames de fer* : parce que cherchant à éten-» dre de tous côtés les effets de leur cruauté, ils deviennent ſembla-» bles au fer converti en lames. (*c*) » Ce que S. Grégoire dit du *cartilage* de ce monſtre pourroit également ſe dire de *l'épine de ſon dos* qui paroiſſant plus foible que ſes côtes, parce que les vertebres dont elle eſt compoſée la rendent plus flexible, eſt cependant encore comparable à *une lame de fer* ou d'acier, qui plie ſans ſe caſſer ; c'eſt le lien des côtes, qui forment & ſoutiennent le corps de l'animal. Il eſt très-important de remarquer que dans tout ceci S. Grégoire entend *des méchants* ce qui eſt dit des *membres de Béhémoth* ; ce qui prouve que ce monſtre repréſente non ſeulement le démon, mais un corps de méchants, un corps d'hommes oppoſés ouvertement à Jeſus-Chriſt, & du milieu deſquels s'élévera à la fin des temps *l'Antechriſt*, que S. Grégoire vient de nous montrer repréſenté par *la queue de ce monſtre*.

» Béhémoth eſt le principe (le commencement) des voies de Dieu :

(*a*) *Ibid. n.* 29. Habet ergo carnes hæc bellua, habet & oſſa ; quia & iniqui ſunt alii ; qui tamen ab aliis in errore retinentur, & nequiores alii qui in errore & alios retinent. Quid itaque aliud oſſa Antichriſti, quàm quoſlibet in ejus corpore valentiores accipimus ; in quorum corde iniquitas dùm vehementer induruit, per eos tota ejus corporis compago ſubſiſtit. = (*b*) *Ibid. n.* 30. Rectè oſſa Behemoth iſtius, æris fiſtulis comparantur ; quia nimirùm more metalli inſenſibilis, ſonum benè loquendi, ſed ſenſum benè vivendi non habent. = (*c*) *Ibid. n.* 31. Quid eſt quòd cartilago ejus laminis ferreis comparatur, niſi quòd hi qui in illo debiliores ſunt, ad perpetranda mala nequiores exiſtant. Ferro quippè cætera metalla conciduntur, & cartilago ejus ferro ſimilis dicitur, quia hi qui in ejus corpore ad oſtenſionem virtutum non ſufficiunt, contra necem fidelium acriùs accenduntur.... Qui rectè non ferro tantummodò, ſed laminis ferreis comparantur ; quia dùm ſe circumquaque in crudelitate dilatare ambiunt, quaſi in ferri ſe laminas extendunt.

» *Ipſe eſt principium viarum Dei.* S. Grégoire penſe que le Seigneur, » après nous avoir montré ce que ce *Béhémoth* fera par ces membres » dans les derniers temps contre les élus de Dieu, nous découvre ici » quelle eſt ſa nature, quelle eſt ſon origine. Car il ne pourroit pas, » dit ce Pere, faire des choſes ſi admirables, s'il n'étoit d'une nature » fort élevée. C'eſt pourquoi Dieu par une bonté admirable, comme » pour montrer les cauſes d'une ſi grande adreſſe & d'une ſi grande » puiſſance, ajoute : *Il eſt le principe* ou *le commencement des voies* » *de Dieu* : comme s'il diſoit ouvertement : Il aura toute la puiſſance » néceſſaire pour opérer tant de choſes, parce que dans la création de » l'univers, le Créateur l'a rendu le premier par ſa nature : (*a*) car » qu'entendons-nous par les voies de Dieu, ſinon ſes actions ? Béhé- » moth eſt donc appellé *le principe*, *le commencement des voies de* » *Dieu*, ou de ſes œuvres, parce que lorſque Dieu fit éclater ſes œu- » vres en créant l'univers, il l'établit le premier en le rendant plus » élevé que les autres Anges. « (*b*)

X. Comment *Béhémoth* eſt le commencement des voies de Dieu? Quelle eſt ſon épée? & comment Dieu l'applique. V. 14.

Sous un autre point de vue plus étendu, toutes les voies du Seigneur, dit le Pſalmiſte, ſont miſéricorde & vérité : (*c*) *Univerſæ viæ Domini miſericordia & veritas.* Dieu a fait éclater ſa *miſéricorde* au commencement des ſiecles, en créant l'univers ; il achévera de faire éclater ſa *vérité*, c'eſt-à-dire, la fidélité de ſes promeſſes & l'effet de ſes menaces, à la fin des ſiecles, en frappant du dernier anathême les méchants & récompenſant les ſaints. Dans la création de l'Univers, la nature Angélique a été ſon premier ouvrage ; & le premier des Anges fut la premiere des créatures : c'eſt en ce ſens, ſelon S. Grégoire, que le démon, qui dans ſon origine fut le premier des Anges, a pu être appellé le commencement des voies du Seigneur : *Ipſe eſt principium viarum Dei.* Mais le grand jour où Dieu fera éclater l'accompliſſement de ſes promeſſes & de ſes menaces à la fin des ſiecles, doit être précédé par différens ſignes, qui nous ont été annoncés par les Propheres, par les Apôtres & par Jeſus-Chriſt : & les révolutions qui ſont arrivées dans le monde depuis S. Grégoire, ont donné lieu de reconnoî-

---

(*a*) *Ibid. n.* 46. & 47. Behemoth iſte, qui per membra ſua extremo tempore contra electos Dei tantâ ſe arte iniquitatis exercet, qui etiam per ſemetipſum ad decipiendas mentes in tanta inſidiarum tergiverſatione ſe exhibet, cujus naturæ, cujus ſit conditionis audiamus. Neque enim tam mira vel in maligna operatione poſſet, ſi non ex magna conditione ſubſiſteret. Undè & mox mira pietate Dominus, ac ſi cauſas tantæ aſtutiæ tantæque fortitudinis redderet, adjunxit dicens : *Ipſe eſt principium viarum Dei.* Velut ſi apertè diceret : Idcircò ad tam multa fortiter ſufficit ; quia in natura rerum hunc creando per ſubſtantiam conditor primum fecit. = (*b*) *Ibid. n.* 47. Quid enim vias Dei, niſi ejus actiones accipimus ? De quibus per Prophetam dicit : *Non enim ſunt viæ meæ ſicut viæ veſtræ.* Et principium viarum Dei Behemoth dicitur : quia nimirum cùm cuncta creans aperet, hunc primum condidit, quem reliquis Angelis eminentiorem fecit. *Iſai.* LV. 8. = (*c*) *Pſal.* XXIV. 10.

tre, que le premier de tous ces ſignes qui annoncent l'avénement du ſouverain Juge, c'eſt la formation même de l'Empire Antichrétien, qui conſtitue le corps de Béhémoth. Mahomet a jetté les premiers fondements de cet empire environ vingt ans après la mort de S. Grégoire. Le corps de cet empire eſt ainſi devenu le premier héraut de la juſtice du Seigneur, pour annoncer le grand jour de ſes vengeances, dont il eſt lui-même l'exécuteur dans le monde : il eſt donc ainſi devenu lui-même le commencement des voies du Seigneur, parce qu'il eſt le premier ſigne de l'approche du ſouverain Juge : *Ipſe eſt principium viarum Dei.* Il eſt aiſé de comprendre que S. Grégoire qui n'a pas vu naître cet Empire Antichrétien, ne pouvoit pas prévoir que cette parole pourroit être appliquée en ce ſens à cet Empire.

„ Celui qui a fait ce monſtre, appliquera ſon épée, *qui fecit eum,* „ *applicabit gladium ejus.* L'épée de ce Béhémoth, dit S. Grégoire, c'eſt „ ſa malice qui le porte à nuire : mais ſon épée eſt appliquée par celui „ qui l'avoit fait bon par ſa nature ; parce que ſa malice eſt reſtreinte par „ l'œconomie des jugements de Dieu, en ſorte qu'il ne lui eſt pas permis de frapper autant qu'il le voudroit. Lors donc que notre ennemi „ frappe moins qu'il ne voudroit, quoiqu'il ait une grande puiſſance, „ c'eſt que ſon épée eſt reſtreinte par la bonté du Créateur. Ainſi lorſqu'il fait paroître en beaucoup de choſes une force ſupérieure, cela „ vient du principe de ſon origine fort élevée ; & lorſqu'au contraire il eſt „ vaincu en certaines circonſtances, cela vient de ce que ſon épée eſt „ retenue par ſon auteur. „ (*a*) On voit ici combien il eſt eſſentiel de conſerver l'expreſſion de la Vulgate, & de ne pas ſuppoſer, comme le conjecture le P. Houbigant, qu'au lieu de IGS, *applicabit*, on eut dû lire ISN, *acuet.* Dieu *n'aiguiſe* pas la malice du démon ; mais il *l'applique* comme il lui plaît, en la faiſant ſervir à l'exécution de ſes jugements. Dieu dans ſa juſtice a ſoumis des nations nombreuſes au joug de Mahomet, & par là cet Empire Antichrétien s'eſt formé pour ſervir aux deſſeins de Dieu, qui applique comme il lui plaît l'épée de ces hommes infideles, ſans qu'il prenne aucune part à leur infidélité ni à leurs violences. Dieu ſe ſert de la malice des hommes, comme de celle du démon : il ne l'aiguiſe pas ; mais il l'applique ſelon ſes jugements toujours infiniment juſtes. Ceci donne lieu de remarquer combien il eſt important d'étudier le ſens

(*a*) *Ibid. n.* 50. Gladius quippè Behemoth iſtius ipſa nocendi malitia eſt. Sed ab eo à quo bonus per naturam factus eſt, ejus gladius applicatur : quia ejus malitia divinâ diſpenſatione reſtringitur, ne ferire tantum mentes hominum quantum appetit, permittatur. Quia ergo hoſtis noſter & multùm poteſt, & minùs percutit, ejus gladium pietas Conditoris aſtringit ; ut replicatus intra ejus conſcientiam lateat, & ultrà quàm deſuper juſtè diſponitur, ſeſe in mortes hominum ejus malitia non extendat. Quod igitur ad multa fortiter prævalet, hoc de principio magnæ conditionis poteſt : quòd verò à quibuſdam vincitur, ejus nimirùm ejus gladius ab Autore replicatur.

profond & myſtérieux des divines Ecritures, lors même qu'on ſe propoſe d'en expliquer le ſens immédiat & littéral : car il ne faut pas que l'un contrediſe l'autre. Du reſte ſoit que les dents de Béhémoth ſoient ici comparées à une ſimple *épée*, ou à une *épée en forme de faulx*, le ſens eſt égal.

XI. Comment les montagnes fourniſſent l'herbe à *Béhémoth* ? comment les bêtes des champs s'y jouent ? *v.* 25.

Les montagnes fourniſſent l'herbe à ce monſtre : *huic montes herbas ferunt.* La Vulgate n'exprime pas la conjonction *enim* que l'Hébreu met à la tête de ce Verſet. Dieu appliquera comme il voudra l'uſage de cette épée : car les montagnes fourniſſent à ce monſtre l'herbe dont il ſe nourrit ; & Dieu, quand il voudra, lui permettra de les moiſſonner. S. Grégoire entend ici par ces *montagnes* ceux qui dans le monde s'élevent par une vaine confiance dans leur grandeur dont ils abuſent pour ſe livrer à leurs paſſions. „ Les ſuperbes, dit-il, ſont d'autant plus dévoués à cet „ ancien ennemi, qu'ils s'enflent davantage en eux mêmes à la vue „ de leurs heureux ſuccès dans cette vie. Car l'orgueil croît en eux avec „ la gloire qui les couvre, & en même temps augmente leurs ſoins ; en „ ſorte que leur eſprit ſe porte de tous côtés, parce que leurs deſirs „ croiſſent avec les biens qu'ils poſſedent. Lors donc qu'ils produiſent une „ multitude innombrable de penſées toutes terreſtres ſemblables au foin „ des champs, ces mêmes penſées deviennent comme l'aliment re-cherché dont ils ſatisfont la faim de ce Béhémoth. Delà vient qu'ici „ il eſt très-bien dit que *les montagnes lui produiſent les herbes.* „ (*a*) Et bientôt après à leurs mauvaiſes penſées, il joint leurs mauvaiſes œuvres, & leurs paſſions criminelles. „ Car, ajoute-t-il, ceux qui ſont „ élevés dans le ſiecle produiſent les herbes à ce monſtre, parce qu'ils „ le nourriſſent de leurs mauvaiſes œuvres : ils lui produiſent les her-„ bes parce qu'ils lui offrent leurs voluptés volages & criminelles. „ (*b*) On pourroit encore conſidérer cette parole ſous un autre point de vue que S. Grégoire même nous offre ici, lorſqu'il y remarque que dans les Saintes Ecritures le nom de *montagne* au ſingulier ſignifie quelquefois la Sainte Egliſe : (*c*) car delà il ſuivra que *les montagnes* au pluriel peuvent repréſenter les ſociétés ſéparées de l'Egliſe : & comme ailleurs Iſaïe dit que le foin déſigne le peuple. (*d*) *Verè fœnum eſt populus*, il

---

(*a*) *Ibid. Lib.* 33. *n.* 1. Antiquo hoſti qui ſub Behemoth nomine Dominicâ voce deſcribitur ſuperbi quique tantò familiariùs ſerviunt, quantò hujus vitæ ſucceſſibus apud ſemetipſos altiùs intumeſcunt. Illi namque cum gloria augetur elatio, cum elatione verò additur cura : huc illucque animus tenditur, quia & deſideria cum rebus creſcunt. Cùmque cogitationes innumeras quaſi agri fœnum proferunt, eiſdem cogitationibus velut deſiderato pabulo Behemoth iſtius famem paſcunt. Undè nunc rectè dicitur : *Huic montes herbas ferunt.* = (*b*) *Ibid. n.* 3. Elati namque ſeculi huic Behemoth herbas ferunt ; quia ex eo illum reficiunt, quod nequiter operantur. Huic Behemoth herbas ferunt ; quia ſuas illi offerunt fluxas & lubricas voluptates = (*c*) *Ibid. n.* 2. In Scriptura ſacra, cùm numero ſingulari mons ponitur, aliquandò ſancta Eccleſia deſignatur. = (*d*) *Iſai.* XL. 7.

s'enſuivra que le foin de ces montagnes ſont les peuples mêmes qui ont le malheur de demeurer attachés à ces ſociétés, & qui deviennent ainſi la pâture de ce monſtre.

„ Les montagnes lui produiſent l'herbe, & toutes les bêtes des champs „ s'y jouent : „ *Omnes beſtiæ agri ludent ibi.* La Vulgate omet la conjonction *&* qui lie ces deux phraſes. „ Que ſignifient ces *bêtes*, dit S. „ Grégoire, ſinon les eſprits immondes ? & que ſignifient *les champs* ou „ ſelon l'expreſſion propre du texte *le champ*, ſinon le ſiecle préſent ? „ Les bêtes des champs *ſe jouent* donc au milieu des herbes des monta- „ gnes, parce que les démons qui ont été précipités des céleſtes demeu- „ res dans ce monde, ſe plaiſent au milieu des œuvres perverſes des „ hommes ſuperbes. Les bêtes ſe réjouiſſent au milieu des herbes, lorſ- „ que les mauvais eſprits entraînent les cœurs des hommes dans des pen- „ ſées illicites. „ (*a*) On pourroit dire de même du plaiſir que ces eſprits pervers trouvent au milieu de ces hommes qui demeurent attachés à des ſociétés ſéparées de l'Egliſe. Les bêtes des champs ſe jouent au milieu des herbes qui croiſſent ſur ces montagnes.

XII. Comment *Béhémoth* dort ou ſe couche ſous l'ombre, dans les roſeaux, & dans les lieux humides, ou dans le papyer, dans les roſeaux & dans le jonc. *v.* 16.

„ Béhémoth dort ſous l'ombre : „ *Sub umbra dormit*, ou ſelon l'Hébreu, il s'y couche pour y prendre ſon repos. „ *L'ombre*, dit S. Gré- „ goire, ſignifie quelquefois l'engourdiſſement où tombe l'ame lorſque „ l'ardeur de la charité ſe retirant la laiſſe dans ſa propre froideur : (*b*) „ & c'eſt ce que ſignifie ici cette ombre ſous laquelle Béhémoth dort : „ car il veille toujours inquiet contre les cœurs échauffés par les rayons „ de la charité ; mais il ſe couche tranquillement dans les ames froides : (*c*) L'Hébreu peut ſignifier, *ſous les oſiers* ; & ce que S. Grégoire dit ici de l'ombre, peut s'appliquer aux oſiers qui la produiſent : c'eſt ce que la ſuite développera.

„ Béhémoth dort ou ſe couche dans le ſecret des roſeaux & dans les „ lieux humides : „ ce ſont les expreſſions de la Vulgate : *In ſecreto calami, & in locis humentibus.* „ Que ſignifie ici, dit S. Grégoire, „ *le roſeau*, ſinon les ames des hommes du ſiecles dévouées à la gloire „ temporelle. Ils ſont d'autant plus vains au dedans d'eux-mêmes, „ qu'ils paroiſſent plus élevés & plus beaux au dehors. De là vient qu'il „ eſt bien dit que Béhémoth dort *dans le ſecret des roſeaux* ; parce qu'il „ occupe ſecrettement le cœur de ceux qu'il excite à rechercher avec „ paſſion cet éclat & cette grandeur temporelle ; & il y dort pour ainſi

(*a*) *Ibid. n.* 4. Quid per beſtias, niſi immundi ſpiritus : quid per agrum, niſi præſens ſeculum deſignatur ? . . . Agri ergo beſtiæ in herbis montium ludunt, quia projecta de ſuperioribus in hoc mundo dæmonia, pravis ſuperborum operibus delectantur. Beſtiæ in herbis ludunt, cùm reprobi ſpiritus humana corda in illicitas cogitationes pertrahunt. = (*b*) *Ibid. n.* 5. Aliquando umbra, recedente charitate, torpor frigidæ mentis accipitur. = (*c*) *Ibid. n.* 6. Hoc loco umbra, nequitiæ torpor accipitur, in qua iſte Behemoth dormit : quia contra corda caritate chalentia ſollicitus vigilat ; in frigidis autem mentibus ſecurus jacet.

„ dire,

„ dire tranquille tandis qu'il ne laiſſe pas de tranquilliſé à ceux qu'il „ poſſede. Les *lieux humides*, continue ce ſaint Docteur, ſont les „ ames des hommes terreſtres, que l'humidité de la concupiſcence „ charnelle rend fluides parce qu'elle les remplit. (*a*) Les lieux humides „ ſont les œuvres voluptueuſes. Quelques-uns même ſoupçonnent que „ ce ſont les parties qui ſervent à la génération. Si cela eſt ainſi, que „ ſignifient donc ces lieux humides, ſinon la luxure ; en ſorte que „ *le roſeau* exprime la gloire de l'orgueil, & les *lieux humides*, „ la luxure du corps. Ainſi notre ancien ennemi dort dans le ſecret „ du roſeau & dans les lieux humides, parce que depuis que l'hom- „ me eſt tombé dans la condamnation par le péché, il le tient ſous „ la puiſſance de ſa domination ou par l'orgueil de l'eſprit ou par „ la corruption de la chair. „ (*b*) Ce que Saint Grégoire dit ici du *roſeau* & des *lieux humides*, peut également s'appliquer au ſens de la Verſion des Septante qui ont vu ici le papyer, le roſeau & le jonc fleuri : *cubat in papyro & calamo & butomo.* Ces trois plantes aquatiques pourroient repréſenter les trois branches de la concupiſcence.

XIII. Comment les ombres couvrent l'ombre de *Béhémoth* ? & comment les ſaules du torrent l'environnent ? ℣. 17.

„ Les ombres couvrent l'ombre de Béhémoth ; „ c'eſt l'expreſſion de la Vulgate : *Protegunt umbræ umbram ejus.* „ Les *ombres* du dé- „ mon, dit S. Grégoire, ſont tous les méchants qui en s'aſſujettiſſant „ à imiter ſon iniquité, empruntent ſa forme, & deviennent pour ainſi „ dire, les images de ſon corps : & comme *ſes ombres* au pluriel ſont „ les méchants, de même *ſon ombre* au ſingulier eſt chaque pécheur. Mais „ lorſque les méchants contrediſent les enſeignements des juſtes, lorſ- „ qu'ils ne permettent pas qu'un homme injuſte ſoit repris par eux ; alors „ ce ſont les ombres de Béhémoth qui couvrent ſon ombre. (*c*)

(*a*) *Ibid. n.* 8. Hoc loco quid aliud appellatione calami, niſi mentes ſecularium temporali gloriæ deditæ deſignantur ? Qui tantò apud ſemetipſos intùs inaneſcunt, quantò alti & nitidi exterius oſtenduntur... Undè rectè nunc Behemoth iſte in ſecreto calami dormire perhibetur ; quia quorum ſtudia ad appetitum temporalis nitoris atque altitudinis commovet, eorum corda tacitus tenet, & quaſi ipſe ibi quietus dormit, ubi eos quos poſſidet, quieſcere non permittit. == (*b*) *Ibid. n.* 9. Loca humentia ſunt terrenorum hominum mentes : quas humor carnalis concupiſcentiæ, quia replet, humidas facit.... Loca humentia ſunt opera voluptuoſa... Nonnulli verò loca humentia, membra genitalia ſuſpicantur. Quod ſi ita eſt, quid apertè aliud locis humentibus, niſi luxuria deſignatur : ut & per calamum gloria ſuperbiæ, & per loca humentia, luxuria corporis exprimatur.... Antiquus itaque hoſtis humanum genus vel per elationem præcipuè, vel per luxuriam premens, in ſecreto calami atque in locis humentibus dormit ; quia hominem damnatum ſub ditione ſuæ dominationis aut per elationem ſpiritûs aut per carnis corruptionem tenet. == (*c*) *Ibid. n.* 10. Umbræ ſunt diaboli, omnes iniqui : qui dum imitationi iniquitatis ejus inſerviunt, quaſi ab ejus corpore imaginis ſpeciem trahunt. Sicut autem umbræ ejus ſunt pluraliter reprobi, ita ſingulariter umbra ejus eſt unuſquiſque peccator. Sed dum doctrinæ juſtorum mali contradicunt, dum ab eis iniquum quemlibet corripi non permittunt, umbræ Behemoth iſtius umbram ejus protegunt.

„ Les ſuites du torrent environnerent Béhémoth : „ *Circumdabunt eum ſalices torrentis.* „ Les *ſaules* , dit S. Grégoire , ſont des arbres in-„ fructueux , mais d'une grande verdeur : delà vient que dans l'Ecri-„ ture Sainte , les ſaules déſignent quelquefois par leur verdeur les „ juſtes ; & quelquefois par leur ſtérilité les méchants. Si les ſaules „ ne repréſentoient pas par leur ſtérilité la vie des pécheurs , le Pſal-„ miſte n'auroit pas dit en parlant contre Babylone au nom des prédi-„ cateurs de l'Evangile : *Nous avons ſuſpendu nos inſtruments aux ſaules* „ *qui ſont au milieu d'elle.* „ (*a*) S. Auguſtin expliquant ce Pſaume, avoit déjà dit : Les ſaules ſont des arbres infructueux : *Salices ligna ſunt infructuoſa.* Sur quoi il faut obſerver que les Naturaliſtes diſtinguent deux ſortes de ſaules ; les ſaules à fleurs mâles , qui ne portent ni grai-nes ni fruit ; & les ſaules à fleurs femelles , qui portent de la graine , mais enfermée dans une capſule qui n'eſt pas regardée comme un fruit par ceux qui diſent que les ſaules ne portent point de fruit. Telle eſt donc la ſtérilité que S. Auguſtin & S. Grégoire conſiderent dans les ſaules : telle eſt la ſtérilité par laquelle les ſaules ſont l'image des méchants. Ces ſaules ſont plantés ſur le bord du torrent , ou du Nil dont le nom mê-me ſignifie *torrent.* „ Que marque encore ce *torrent* , dit S. Grégoire , ſi-„ non le cours de cette vie mortelle ? Que ſignifie donc ce qui eſt dit de „ ce Béhémoth , que *les ſaules du torrent l'environneront* , ſinon que les „ amateurs de cette vie mortelle deſtitués de bonnes œuvres , comme „ des arbres ſans fruit , lui ſont d'autant plus étroitement attachés , que „ la délectation d'une volupté paſſagere ſe répand plus abondamment en „ eux. Car le torrent arroſe pour ainſi dire leurs racines , lorſque l'amour „ de la vie charnelle les enivre dans leurs penſées. Ces hommes ſem-„ blables aux ſaules ne portent point de fruit , mais ſont cependant ver-„ doyants par leurs feuilles ; parce qu'ils proférent quelquefois un langage „ de probité qui ne leur coute rien ; mais ils ne montrent dans leurs „ mœurs rien du poids que produiſent les bonnes œuvres. (*b*) „ Ce que S. Grégoire dit ici des *ſaules* pourroit également s'appliquer aux *oſiers* qui

---

(*a*) *Ibid. n.* 11. Infructuoſæ quidem arbores ſunt ſalices : ſed tamen tantæ viriditatis ſunt, ut areſcere vel abſciſſæ radicibus & projectæ, vix poſſint. Undè in ſacro eloquio ſalicum nomine, aliquando pro viriditate boni, aliquando pro ſterilitate reprobi deſignan-tur ... Niſi per ſterilitatem ſalicum vita peccantium ſignaretur, nequaquam ex voce prædicantium contra Babylonem Pſalmiſta dixiſſet : *In ſalicibus in medio ejus ſuſpendimus organa noſtra. Pſ.* CXXXVI. 2. = (*b*) *Ibid.* Quid etiam per torrentem, niſi hujus mortalis vitæ curſus exprimitur ... Quid eſt ergo quòd de Behemoth iſto dicitur : *Circumdabunt eum ſalices torrentis*, niſi quòd amatores vitæ mortalis, à bonis actibus quaſi à fructibus alieni tantò illi arctiùs inhærent, quantò eos largiùs delectatio tranſitoriæ voluptatis infundit : Hos enim quaſi in radicibus torrens rigat, dum in ſuis cogitationibus amor vitæ carnalis inebriat. Qui ſcilicet more ſalicum fructus non ferunt, ſed in foliis virideſcunt : quia ea quæ gravia ad dicendum non ſunt, aliquando honeſtatis verba proferunt, ſed nullum vitæ pondus ex bonis operibus oſtendunt.

en ſont une eſpece : les uns & les autres couvrent & environnent ce monſtre, & en l'environnant lui forment une eſpece de tente, au milieu de laquelle il trouve ſon repos. Les *oſiers*, par leur flexibilité, peuvent repréſenter la probité mondaine qui cede aux paſſions ; les *ſaules*, par leur verdeur ſterile, la fauſſe philoſophie du ſiecle, féconde en paroles ſpécieuſes, ſtérile en bonnes œuvres, c'eſt-à-dire, en œuvres méritoires du ſalut éternel.

XIV. Comment *Béhémoth* abſorbe le fleuve ſans en être étonné ? comment il eſpere que le Jourdain entrera dans ſa bouche ? Comment un fleuve le ſubmergera ? Comment le Jourdain s'élancera contre lui. ℣. 18.

„ Ce monſtre abſorbera le fleuve, & n'en ſera point étonné ; & il a la confiance que le Jourdain même entrera dans ſa bouche : „ c'eſt le ſens de la Vulgate : *Abſorbebit fluvium, & non mirabitur ; & habet fiduciam quòd influat Jordanis in os ejus.* „ Que marque ici le nom de „ *fleuve*, dit S. Grégoire, ſinon le cours du genre humain, qui en naiſſant ſort, pour ainſi dire, de ſa ſource originelle ; mais qui paſſe par „ ce monde, & va deſcendre dans les lieux bas en mourant. Qui ſont ceux „ qui ſont déſignés par le nom du *Jourdain*, ſinon ceux qui ont reçu „ par les eaux le ſacrement de baptême ? Car notre Rédempteur ayant „ daigné être baptiſé dans ce fleuve, tous ceux qui ſont baptiſés doivent „ être exprimés par le nom de ce fleuve, dans lequel ce même ſacrement de baptême a eu ſon commencement. (*a*) Comme donc, continue S. Grégoire, ce Béhémoth a attiré en lui comme un fleuve le „ genre humain depuis l'origine du monde juſqu'au temps de la Rédemption, excepté un petit nombre d'élus, qui dans cet intervalle ont à „ peine échappé à ſon avidité : il eſt bien dit ici de lui, qu'il abſorbera le „ fleuve ſans en être étonné. Mais parce qu'après l'avénement même „ du Médiateur, il ravit encore quelques fideles qui négligent de bien „ vivre, il eſt encore très-bien dit qu'il a la confiance que le Jourdain „ même deſcendra dans ſa bouche. C'eſt donc comme ſi l'on diſoit ouvertement : Avant le Rédempteur du monde, le démon a abſorbé le „ monde ſans en être étonné ; mais ce qui eſt de plus fâcheux, c'eſt que „ même après l'avénement du Rédempteur, il a encore la confiance de „ pouvoir engloutir un certain nombre de ceux qui ont été marqués du „ ſceau de Dieu par le ſacrement de Baptême. „ (*b*) Sous un autre point

(*a*) *Ibid. n.* 12. Quid hoc loco fluvii nomine, humani generis decurſio deſignatur ? quæ velut à fontis ſui origine naſcendo ſurgit, ſed quaſi ad ima defluens moriendo pertranſit ? Qui autem ſignantur appellatione Jordanis, niſi qui jam imbuti ſunt ſacramento baptiſmatis ? Quia enim Redemptor noſter in hoc flumine baptizari dignatus eſt, ejus nomine debent omnes baptizati exprimi, in quo hoc ipſum contigit ſacramentum baptiſmatis inchoari. = (*b*) *Ib.* Quia igitur Behemoth iſte à mundi origine exortum, vix paucis electis evadentibus, humanum genus in ima defluens, uſque ad Redemptionis tempora quaſi quemdam in ſe fluvium traxit ; benè nunc dicitur : *Abſorbebit fluvium, & non mirabitur.* Quia verò & poſt Mediatoris adventum, quoſdam qui rectè vivere negligunt, etiam fideles rapit ; rectè ſubjungitur : *Et habet fiduciam quòd influat Jordanis in os ejus.* Ac ſi apertè diceretur : Ante Redemptorem mundi mundum non miratus abſorbuit, ſed quod eſt gravius, etiam poſt Redemptoris adventum quoſdam qui baptiſmatis ſacramento ſignati ſunt, deglutire ſe poſſe confidit.

de vue ,, on pourroit dire que *le fleuve* de l'Egypte, comme celui de Babylone, repréſente les royaumes de ce monde dont l'Egypte & Babylone ſont l'image ; que *le Jourdain* repréſente l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt qui a daigné être baptiſé dans les eaux de ce fleuve ; & que l'Empire Antichrétien peu étonné d'envahir les royaumes de ce monde a la confiance de pouvoir abſorber l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, malgré les promeſſes qui lui ſont faites, & contre leſquelles les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

On a vu que l'Hébreu offre dans ce Verſet un ſens fort différent. ,, Lorſ-
,, qu'un fleuve ſubmergera ce monſtre ; il ne s'effrayera point, il demeu-
,, rera plein de confiance, quand même le Jourdain s'élanceroit contre
,, ſa bouche, ou lors même que le Jourdain s'élancera contre ſa bou-
,, che : ,, *Ecce opprimet fluvius, non trepidabit ; confidet cùm erumpet Jordanis in os ejus.* Pour entendre cela, il faut ſe tranſporter à la fin des temps, ſe rappeller ce que nous en diſent les Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & particuliérement celle de Balaam. Nous y avons vu que les Mahométans après avoir fait à l'égard des Chrétiens ce que les Aſſyriens firent à l'égard d'Iſraël, ſemblent devoir éprouver ce que les Aſſyriens éprouverent de la part des Chaldéens ; c'eſt-à-dire, qu'après avoir ſubjugué, comme ils ont fait, l'Empire des Grecs, ils ſeront eux-mêmes ſubjugués par un autre Empire, par un peuple de Kithéens qui s'éléveront un jour du fond de l'Orient & ſubjugueront ces nouveaux Aſſyriens. Lors donc que ce fleuve repréſenté par celui de l'Euphrate ſubmergera l'Empire Antichrétien de Mahomet : ce monſtre n'en ſera point effrayé, parce qu'il s'unira à ceux qui le ſubjugueront ; en ſorte que ces deux Empires n'en feront plus qu'un toujours également oppoſé à celui de J. C. Et lorſqu'enſuite l'Egliſe remplie de force par la vertu du S. Eſprit, attaquera ce monſtre en face en faiſant ſur lui de nouvelles conquêtes par la prédication de l'Evangile, ce monſtre ainſi frappé en face comme par les eaux du Jourdain, conſervera encore ſa préſomptueuſe confiance, ne craignant rien ni des fauſſes religions ni de la Religion même de Jeſus-Chriſt, qu'il confond avec les fauſſes, juſqu'à ce que Jeſus-Chriſt vienne le détruire par l'éclat de ſa préſence au grand jour de ſon dernier avénement.

XV. Comment Béhémoth ſera pris avec un hameçon par ſes yeux ? & comment on lui percera les narines avec des pieux ou des lacs. ℣. 19.

,, On prendra Béhémoth comme avec un hameçon par ſes yeux : *In*
,, *oculis ejus quaſi hamo capiet eum.* Qui ne ſait, dit S. Grégoire, que *l'ha-*
,, *meçon* offre un aliment & cache un aiguillon. L'aliment attire, afin que
,, l'aiguillon perce. Notre Seigneur en venant au monde pour la rédemp-
,, tion du genre humain, s'eſt rendu lui-même comme un hameçon pour
,, la perte du démon. Il a pris un corps afin que ce Béhémoth y cherchât
,, ſon aliment en deſirant la mort de ſa chair. Et ce monſtre en deſirant
,, injuſtement la mort de notre Rédempteur, a perdu ſon pouvoir ſur nous
,, qu'il tenoit par une ſorte de juſtice. Ainſi il a été pris au hameçon
,, de l'incarnation du Verbe ; parce qu'en deſirant en lui l'aliment que

„ lui offroit ſon corps, il a été percé par l'aiguillon de ſa Divinité. (*a*)
„ Il eſt auſſi très-bien dit qu'*il a été pris par ſes yeux ;* car nous diſons
„ avoir devant les yeux ce que nous voyons poſé devant nous. L'an-
„ cien ennemi a vu poſé devant lui le Rédempteur du genre humain : il
„ l'a connu & confeſſé ; & en le confeſſant, il l'a craint, lorſqu'il a dit :
„ *Qu'y a-t-il de commun entre vous & nous, Fils de Dieu ? Etes-vous*
„ *venu pour nous tourmenter avant le temps ?* Ainſi il a été pris au ha-
„ meçon par ſes yeux ; parce qu'après l'avoir ainſi connu, il l'a mordu :
„ il l'a connu d'abord juſqu'à le craindre ; & cependant enſuite il n'a
„ point craint de ſe jetter ſur lui en deſirant la mort de ſa chair, comme
„ ſi elle eut été ſon propre aliment. „ (*b*) Il en ſera de même de l'Empire Antichrétien à la fin des temps lorſque Dieu enverra ſur la terre les deux témoins, qui, ſelon S. Jean, doivent combattre contre ce monſtre par leur prédication & par l'éclat de leurs miracles. Ces deux hommes qui juſqu'à préſent n'ont point éprouvé la mort, mais qui doivent la recevoir de ce monſtre, ſeront alors l'hameçon que Dieu lui préſentera. Ce monſtre verra de ſes yeux les effets de leur prédication, & l'éclat de leurs miracles qui ſeront la preuve de leur divine miſſion. Il en ſera étonné, & ſon étonnement ſe changeant en fureur, il les fera mourir ; mais la vertu de Jeſus-Chriſt réſidant en eux, ſera l'aiguillon qui le percera ; & en voulant les perdre, il ſe perdra lui-même, ſa ruine ſuivra de près leur réſurrection : ils reſſuſciteront & monteront au Ciel pour aller au devant du Souverain Juge, qui bientôt après viendra dans l'éclat de ſa gloire exterminer ce monſtre.

„ On percera les narines de ce monſtre avec des pieux : *Et in ſudibus perforabit nares ejus.* „ Qu'entendrons-nous, dit S. Grégoire, par
„ ces *pieux*, c'eſt-à-dire, ces bâtons qui ſont aiguiſés pour percer, ſinon
„ l'eſprit pénétrant des ſaints ? Cette lumiere pénétrante perce *les narines*
„ de Béhémoth lorſque les ſaints examinent en veillant les embûches les
„ plus ſecretes de ce monſtre, & le percent en les ſurmontant. Les
„ embûches ſecretes de ſatan ſont repréſentées par *les narines* de Béhé-
„ moth, par leſquelles il s'efforce de connoître adroitement le bien qui
„ eſt caché dans notre cœur, & de le détruire par ſes criminelles

---

(a) *Ibid. n.* 14. Quis neſciat quòd in hamo eſca oſtenditur, aculeus occultatur ? Eſca enim provocat, ut aculeus pungat. Dominus itaque noſter ad humani generis redemptionem veniens, velut quemdam de ſe in necem diaboli hamum fecit. Aſſumſit enim corpus, ut in eo Behemoth iſte quaſi eſcam ſuam mortem carnis appeteret. Quam mortem dùm in illo injuſtè appetit, nos quos quaſi juſtè tenebat amiſit. = (*b*) *Ibid.* Et benè dicitur : *In oculis ejus quaſi hamo capiet eum.* In oculis quippè habere dicimus, quod coram nobis poſitum videmus. Antiquus verò hoſtis humani generis Redemptorem ante ſe poſitum vidit, quem cognoſcendo confeſſus, confitendo pertimuit, dicens : *Quid nobis & tibi, fili Dei, veniſti ante tempus torquere nos ?* In oculis itaque ſuis hamo captus eſt, quia & novit & momordit : & cognovit priùs quem pertimeſceret, & tamen poſt non timuit, cùm in illo quaſi eſcam propriam, mortem carnis eſurîret. *Matth.* VIII. 29.

„ perſuaſions. „ (*a*) Sur cela S. Grégoire rappelle cette parole de S. Paul : *Nous n'ignorons pas les penſées de Satan* ; „ & il ajoute : c'eſt „ comme s'il diſoit en d'autres termes : Nous ſommes des pieux aiguiſés „ par la main du Seigneur & nous perçons les narines de Behémoth, „ en examinant ſubtilement ſes penſées. „ (*b*) De même à la fin des temps les ſaints remplis de la lumiere de l'eſprit de Dieu perceront les narines de ce monſtre en pénétrant & diſcernant tous les artifices de ſa ſéduction, qui, ſelon le témoignage de Jeſus-Chriſt, ſera alors ſi grande qu'elle ſera capable d'entraîner, s'il étoit poſſible, les élus mêmes : (*c*) *Ita ut in errorem inducantur ſi fieri poteſt, etiam electi.* Les élus de Dieu en diſcernant alors les artifices & les preſtiges des ennemis de Jeſus-Chriſt qui chercheront à les ſéduire, ſeront ainſi les pieux dont Dieu ſe ſervira pour percer les narines de ce monſtre & l'amener à ſon tribunal pour lui faire ſubir l'anathême qui lui eſt réſervé. Ce qui eſt dit ici de ces *pieux*, peut ſe dire également des *lacs* dont ſemble parler le Texte Hébreu. Ce monſtre en cherchant comme par ſes narines les ſaints & les élus de Dieu pour les perdre, ſera lui-même pris par eux ; ils ſeront comme des lacs qui lui perceront les narines, & l'attireront après eux au tribunal du ſouverain Juge pour y ſubir le dernier anathême.

C'eſt ainſi que tous les caracteres de *Béhémoth* ſont applicables non-ſeulement au démon, mais encore plus particuliérement à l'Empire Antichrétien qui eſt animé de ſon eſprit, & qui après avoir été fondé par Mahomet, a continué de ſubſiſter juſqu'à nos jours, préparant la voie à l'Antechriſt, pour ſubir au dernier jour l'anathême dont il ſera frappé à l'avénement du ſouverain Juge.

§. II. *Deſcription de Léviathan.*

I. Deſcription du Crocodile, ſelon les Naturaliſtes.

Le crocodile, qui paroît être marqué ſous le nom de *Léviathan*, eſt, au rapport des Naturaliſtes, le plus fort & le plus grand de tous les lézards : lorſque ſa crue eſt faite il a au delà de vingt pieds de longueur, & quelquefois juſqu'à trente & plus. Il eſt couvert d'une peau fort dure, écailleuſe, couleur de bronze ou d'un brun jaunâtre, marquetée de blanc & de verd. Sa tête eſt large ; il a un muſeau de co-

---

(*a*) *Ibid. n.* 15. Quid aliud fudes, id eſt palos accipimus, qui videlicet exacuuntur ut figantur ; niſi acuta ſanctorum conſilia ? Qui hujus Behemoth nares perforant, dum ſagaciſſimas ejus inſidias & vigilando circumſpiciunt, & ſuperando transfigunt. Per nares verò odor trahitur, & deducto flatu hoc agitur, ut res etiam quæ longè eſt poſita, cognoſcatur. Naribus ergo Behemoth callidæ ejus inſidiæ deſignantur, per quas ſagaciſſimè nititur & occulta cordis noſtri bona cognoſcere, & hæc peſſimâ perſuaſione diſſipare. = (*b*) *Ibid.* Cujus (ſatanæ) ſagaces inſidias, quàm acuto ſenſu transfigat, inſinuat ſubdens (Paulus) : *Non enim ignoramus cogitationes ejus.* Ac ſi verbis aliis dicat : Acutæ auctore Domino fudes ſumus, & nares Behemoth iſtius ſubtiliter circumſpiciendo penetramus. = (*c*) *Matth.* XXIV. 24.

chon ; ſa gueule s'ouvre juſqu'aux oreilles ; ſon goſier eſt fort ample ; ſes mâchoires ſont garnies d'un grand nombre de dents canines, longues & rondes, blanches & pointues qui paſſent les unes entre les autres exactement : les racines de ces dents ſont creuſes & plus longues que les dents mêmes. Cet animal n'a que la mâchoire ſupérieure de mobile ; elle s'articule à la nuque du cou : il a deux petits trous en forme de croiſſant, qui ſont les narines : les ouvertures des oreilles ſont au deſſus des yeux. La mâchoire inférieure eſt immobile, attachée à l'os du *ſternum* pour augmenter ſa force ; ſon immobilité fait que le crocodile va toujours en regardant en avant, portant la tête droite & directement allongée : ſes yeux ſont ſemblables à ceux du cochon, quelquefois étincelants, ſortants hors de la tête, placés en ſureté dans leur orbite oſſeux, mais immobiles. Ses cuiſſes ſe plient de côté ; ſes pieds de devant ſont armés de cinq griffes fort crochues & aiguës : ceux de derriere, de quatre ; ſa queue eſt ronde & auſſi longue que le reſte du corps.

Les écailles du crocodile ſont de trois ſortes ; celles qui couvrent les flancs, les bras, les jambes & une partie du cou ſont à peu près rondes ; celles du dos, du milieu du cou & de deſſus la queue ſont par bandes, gravées & non tuilées comme celles du ventre. Sur le dos, au milieu de chaque écaille, il y a une crête dont l'élévation diminue inſenſiblement vers les flancs. La queue qui commence au delà des pieds de derriere, a auſſi deux de ces rangs de crêtes fort élevés, qui s'uniſſent pour ne former qu'un ſeul rang à un pied du bout de la queue : cette diſpoſition de queue aide beaucoup à l'animal pour nager. Les écailles qui garniſſent le ventre, le deſſous de la queue, du cou & de la mâchoire, même des pates & le dedans des jambes, ſont minces, flexibles, ſans crêtes, non tuilées, preſque quarrées, moins dures que celles du dos.

Cet animal eſt très-commun en Egypte ſur les bords du Nil. On le trouve auſſi dans une partie de l'Inde ſur les bords du Gange, dans l'Afrique ſur les bords du Niger, & dans pluſieurs contrées chaudes de l'Amérique ſur les bords de pluſieurs grands fleuves. Ils habitent dans les fleuves & dans la vaſe des rivages chauds ; ils y ſont comme immobiles. Ils mangent beaucoup de poiſſon, des limaçons, & ſont fort friands de chair humaine. Ceux du Nil dévorent le menu bétail ; ils commencent par l'aſſommer de leur queue : ils mangent auſſi des enfants. Ceux de l'Amérique dévorent les hommes qu'ils peuvent attraper. Ils pondent vingt œufs comme les tortues dans le ſable ſur les rivages ; & ces œufs éclоſent à l'ardeur du ſoleil. Ils ſont gros comme ceux des oies : le peuple en Amérique & les negres de l'Afrique en mangent ainſi que de la chair de cet animal.

On ne peut prendre les crocodiles qu'avec des hameçons de fer ; car leur peau, excepté au ventre, eſt une cuiraſſe ſi dure qu'elle eſt

impénétrable aux traits, aux fleches & à toute eſpece d'arquebuſade. A Siam, pour prendre ces animaux, on tend aux travers des rivieres trois ou quatre rangs de filets deſtinés à cet uſage ; on les place de diſtance en diſtance, le crocodile épuiſe ſes forces au premier & au ſecond filet : enſuite des mercenaires accourent dans leurs nacelles, achevent de l'épuiſer par pluſieurs coups, & de l'affoiblir entiérement par la perte de ſon ſang ; après quoi ils lui ſerrent fortement la gueule ; & avec la même corde, ils attachent la tête à la queue, & lient les pates enſemble ſur le dos ; toutes ces précautions ne ſont pas inutiles : car cet animal reprenant bientôt ſes forces, feroit d'étranges ravages. Il eſt communément plus dangereux dans l'eau que ſur terre, parce qu'il ſe meut facilement dans ce fluide : ſur terre, il ſe retourne difficilement ; mais quoiqu'il ſoit d'une lourde maſſe, il ne laiſſe pas de marcher fort vîte dans un terrein uni. Tel eſt l'animal que l'on croit être déſigné dans le Livre de Job ſous le nom de *Léviathan*, qui peut ſignifier *ſociété du dragon*, & qui peut marquer que cet animal par ſa féroçité eſt digne d'être aſſocié aux dragons des déſerts.

II. Deſcription de *Léviathan* appliquée au crocodile ſelon le ſens littéral & immédiat. Remarques ſur les ℣℣. 20. & ſuiv. du Chap. XL.

Le Seigneur dit donc à Job: *Pourrez-vous tirer Léviathan avec l'hameçon ? pourrez-vous lui lier* (ou *lui plonger*) *la langue avec une corde* ? Pourrez-vous prendre ce monſtre comme on prend les autres poiſſons ? La particule interrogative exprimée dans la Vulgate manque dans l'Hébreu : le ſens l'exige aſſez viſiblement. On lit dans l'Hebreu TSQIA, *demerges* ; peut-être pour TQSR, *ligabis*, comme l'exprime la Vulgate. La priſe du crocodile eſt fort difficile : ſa langue eſt preſque imperceptible, parce qu'elle tient preſque toute entiere à la mâchoire inférieure : en ſorte qu'il eſt impoſſible de le prendre par la langue.

Paſſerez-vous un cercle (ou *un jonc*) *dans ſes narines ? & lui percerez-vous la mâchoire avec un anneau* ou *une épine ?* Pourrez-vous, après l'avoir pris, l'enlever & l'emporter comme on emporte de petits poiſſons que l'on enfile dans un jonc, où que l'on accroche à une épine ? les termes Hébreux exprimés dans la vulgate par *circulus* & *armilla*, peuvent ſignifier *juncus* & *ſpina*. Le corps du crocodile eſt une maſſe très-peſante qu'on n'enleve pas aiſément.

Vous fera-t-il beaucoup de prieres ? & vous parlera-t-il avec ſoupleſſe ? Vous craindra-t-il ? tremblera-t-il devant vous ? & ſi vous parvenez à le prendre, n'aurez-vous rien à craindre de ſa férocité ? Le crocodile, loin de craindre, fait trembler, & ne perd jamais ſa férocité.

Fera-t-il un pacte avec vous ? & le recevrez-vous comme un eſclave éternel ? Pourrez-vous l'apprivoiſer, & en faire un animal domeſtique ? Le crocodile, loin de devenir ami de l'homme eſt un de ſes plus cruels ennemis.

Vous jouerez-vous de lui comme d'un oiſeau ? (*comme d'un paſſereau*) & *le lierez-vous pour vos ſervantes* ? Le mot Hébreu traduit ici par *avis*, déſigne en particulier *le paſſereau*. Ce monſtre ſouffrira-t-il de ſervir à votre amuſement

amuſement ou au divertiſſement de vos jeunes filles comme un oiſeau. Le crocodile eſt un animal féroce, dont on ne ſe joue pas ; il eſt capable d'intimider les plus intrépides.

Les amis le couperont ; les marchands le diviſeront. C'eſt ainſi que S. Grégoire entend les expreſſions de la Vulgate. L'Hébreu peut ſignifier : *Les aſſociés feront feſtin ſur lui ; ils le partageront entre les Chananéens.* Si pluſieurs pêcheurs aſſociés parviennent à le prendre ; ils s'en réjouiront enſemble ; ils diviſeront les membres de ce monſtre, & ils en feront trafic en les vendant aux marchands Chananéens. Les *pêcheurs* s'aſſociant pour la pêche, ſont ici nommés ſimplement *les aſſociés* : & *les Chananéens* déſignent ici des *marchands*, parce que ces peuples appliqués au trafic, étoient les principaux marchands de ces contrées : en ſorte que ceci même prouve qu'il s'agit ici d'un animal de ces contrées dont la chair ſe vendoit aux Chananéens. On lit communément ces deux phraſes dans un ſens interrogatif comme les précédentes ; & en conſéquence dans la Vulgate & dans le Grec des Septante, on met à la fin le point interrogant : jamais on ne le marque dans l'Hébreu. Mais il n'y a ici de particule interrogative ni dans la Vulgate, ni dans le Grec, ni dans l'Hébreu. Il paroît que S. Grégoire liſoit ce texte en latin dans le ſens affirmatif ; & il ſemble que la phraſe même l'exige ; car ce texte n'exprime que ce qui ſe fait en effet. Les pêcheurs s'aſſocient pour prendre les grands poiſſons, tels que le crocodile ; quand ils les ont pris, c'eſt pour eux un ſujet de feſtin ; & quand c'eſt une baleine ou un crocodile, on les dépece, & on en vend les membres pour différents uſages : on mange la graiſſe & les chairs du crocodile.

Remplirez-vous de ſa peau les filets, & de ſa tête le réſervoir des poiſſons? C'eſt le ſens de la Vulgate : l'Hébreu peut ſignifier : *Remplirez-vous de brouſſailles ſa peau, & du croc des poiſſons ſa tête ?* Ferez-vous de ſa tête ou de ſa peau le ſujet de votre triomphe ? en ferez-vous un ſac de brouſſailles ou une manne de crocs ? Comme il n'eſt pas facile de prendre le crocodile, on ne diſpoſe pas aiſément de ſa tête ni de ſa peau. Les termes Hébreux que la Vulgate exprime par *ſagenæ & gurguſtium*, peuvent ſignifier *vepres & fuſcina* : & la conſtruction de l'Hébreu montre bien que le ſens eſt *implebis pellem* ; (*implebis*) *caput.*

Mettez la main ſur lui : ſouvenez-vous de la guerre, & ne recommencez plus de parler. C'eſt le ſens de la Vulgate ; l'Hébreu peut ſignifier ſimplement : *& ne recommencez pas :* ou ſelon le Chaldéen *& vous ne recommencerez pas.* Si vous mettez la main ſur lui, vous aurez un combat à ſoutenir, & vous vous en ſouviendrez ſi bien que vous ne parlerez pas de recommencer, & qu'en effet vous ne recommencerez pas. Le mot *Joqui* qui ſe trouve dans la Vulgate, n'eſt pas dans l'Hébreu, où on lit AL, *ne*, au lieu de LA, *non*, qui ſe trouve dans le Chaldéen. Peut-être que le mot, ZCR que l'on prend ici pour ZCUR, *memento*, devroit ſe prendre pour ZUCR, *memor* : dans le même ſens *memor belli non addes.*

Mais voici que ſon eſpérance le trompera (ou *ſera fruſtrée ;*) *& à la vue de tous, il ſera précipité.* On lit dans l'Hébreu *à ſa vue* ; mais c'eſt vraiſemblablement une faute pour *à la vue de tous* comme l'exprime la Vulgate. Ce que vous ne pouvez faire, la main de votre Dieu le fera : en vain ce monſtre ſe confie dans ſa force, qui eſt telle que perſonne n'oſe mettre la main ſur lui ; la main de Dieu le précipitera au fond des eaux en le faiſant périr au milieu du fleuve, à la vue de tous. Le R. P. Houbigant qui a très-bien apperçu qu'il y avoit quelques fautes dans l'Hébreu de ces deux verſets, eſſaye de les corriger de maniere qu'il en change entiérement le ſens ; en traduiſant : *Quiſquis ad eum manum ſuam admovebit, non addet ut de carne ejus nutriatur. Eh ſpes ejus vana facta eſt : num igitur auferet fel ejus* ? Cette interprétation ne paroît pas pouvoir convenir au ſens énigmatique, que ce judicieux Critique cependant reconnoît, mais qu'il n'a peut-être pas approfondi : c'eſt pourquoi je préfere le ſens que je viens de propoſer, & qui s'écarte beaucoup moins du ſens de la Vulgate & de la lecture préſente de l'Hébreu. Je ſuppoſe avec le P. Houbigant que dans le ℣. précéd. il faut lire LA, *non*, au lieu de AL, *ne* ; & je conviens avec lui que les pronoms des deux verſets diſcordent ; mais au lieu de ſuppoſer que la faute eſt dans le premier verſet, je penſe qu'elle eſt dans le ſecond, où au lieu de AL MRAIU, *ad aſpectus ejus*, la Vulgate ſuppoſe qu'on a dû lire AL MRAI CL, *ad aſpectus omnium* : au lieu de quoi le P. Houbigant lit AT MRAIU, qu'il ſuppoſe ſignifier *fel ejus*. Je crois qu'il ne s'agit ici ni de la *chair* de ce monſtre ni de ſon *fiel* ; mais uniquement du combat qu'il livre à ceux qui oſent l'attaquer, & de ſa ruine par la ſeule main de Dieu à la vue de tous.

III. Suite du ſens littéral appliqué au Crocodile. Remarques ſur les ℣℣. 1-3 du Chap. XLI.

Ce n'eſt point par cruauté que je le ſuſciterai : car qui eſt-ce qui peut me réſiſter ? Qui eſt-ce qui m'a donné le premier pour que je lui ſois redevable ? tout ce qui eſt ſous le ciel eſt à moi. C'eſt le ſens de la Vulgate. La difficulté de lier ces phraſes entr'elles & avec ce qui précede ainſi qu'avec ce qui ſuit, a fait propoſer diverſes interprétations. On eſt étonné de trouver ces paroles au milieu de la deſcription de ce monſtre : on ne penſe peut-être point aſſez à ce que ces deux monſtres étant myſtérieux, ces deſcriptions ſont énigmatiques, en ſorte que ce qui paroît interrompre cette deſcription dans le ſens littéral & immédiat qui paroît avoir pour objet le crocodile, eſt intimement lié à cette deſcription dans le ſens profond & myſtérieux qui a pour objet le démon ou les méchants. Le ſens de la Vulgate peut donc ſignifier : Ce n'eſt point par cruauté que je ſuſciterai ce monſtre : car il ne fera toujours que ce que je lui permettrai de faire ; & je pourrai toujours arrêter les effets de ſa férocité quand je le voudrai : quant aux hommes, je ne leur dois rien, & je ſuis leur maître. J'ai droit d'exercer ſur eux ma juſtice, ſans qu'ils aient aucun ſujet de ſe plaindre. L'Hébreu paroît ici avoir ſouffert de la main des Copiſtes ; il eſt encore plus obſcur que la Vulgate. On ſuppoſe qu'il

peut ſignifier : *Il n'y a point d'homme aſſez cruel* (ou *aſſez hardi*) *pour le ſuſciter : & qui eſt celui qui s'élévera devant moi ? Qui eſt-ce qui m'a prévenu pour que je lui ſois redevable ? ſous tout le ciel, il eſt à moi.* La difficulté d'expliquer & de juſtifier cette verſion a porté le P. Houbigant à chercher une autre Interprétation qu'il emprunte du Syriaque : il ſuppoſe donc qu'il faudroit traduire ainſi : *Non ille avertitur, etiamſi quis eum velit exagitare ; ſed quis ille eſt, ut coram me conſiſtat ? Quis me antevertit, ut ego ei quidquam debeam ? Ille ſub univerſis cœlis meus eſt.* Cela me ſemble encore moins lié que les deux précédentes traductions : & au lieu de recourir au Syriaque, qui me paroît nous égarer encore davantage, je reviens à la Vulgate, où je crois reconnoître les veſtiges de la lecture primitive de l'Hébreu aſſez bien liée, ſur-tout dans le ſens énigmatique qui eſt le principal. Il eſt aſſez viſible qu'au lieu de ACZR CI, *crudelis, quòd*, S. Jérôme a lu, CACZR, *quaſi crudelis :* il eſt évident qu'au lieu de IAURNU, *ſuſcitabit eum*, il a lu AAURNU, *ſuſcitabo eum :* & ce ſens eſt très-bon, très-bien lié avec ce qui précede : *Non quaſi crudelis ſuſcitabo eum :* Enſuite au lieu de *enim*, on trouve dans l'Hébreu la ſimple conjonction *&*, qui peut contribuer à montrer mieux la liaiſon des deux membres du verſet. Le même mot rendu dans la Vulgate par *reſiſtere*, peut ſignifier également & peut-être mieux *ſiſtere ſe :* je traduis donc : *& quis eſt ille qui coram me ſiſtet ſe :* & qui eſt celui qui s'élévera devant moi, pour me faire ce reproche, pour m'accuſer de cruauté ? Il me ſemble qu'on ne peut rien deſirer de mieux lié. La phraſe ſuivante ne ſouffre pas de difficulté : *Quis me prævenit, ut reddam ei ?* On verra comment S. Grégoire développe admirablement le ſens profond de cette parole. Dans la derniere phraſe, il eſt évident qu'au lieu de TKT CL, *ſub omni*, S. Jérôme a lu, CL TKT, *omne ſub :* & le ſens eſt encore très-bon : *omne quod ſub cœlo eſt, meum eſt* : tout ce qui eſt ſous le ciel, eſt à moi. Je ne dois rien, & je ſuis le maître. C'eſt en deux mots tout le ſens de ce verſet : & je ne crois pas que rien puiſſe être mieux lié.

Je ne pardonnerai point à Léviathan, dit le Seigneur, ſelon la Vulgate, *quand même il emploieroit les paroles les plus puiſſantes, & les plus artiſtement compoſées pour me fléchir.* Je ne dois rien aux hommes & je ſuis leur maître : mais je ſuis auſſi le maître de ce monſtre, & je ne lui pardonnerai point les violences qu'il aura exercées, les ravages qu'il aura faits. Il eſt ici bien évident que le Crocodile, ou quelque autre animal que ce puiſſe être, eſt le ſymbole d'un monſtre doué d'intelligence & de raiſon ; d'un monſtre qui eſt capable de demander grace, mais à qui Dieu ne pardonnera point : nous verrons comment S. Grégoire expliquera cela. L'Hébreu offre des idées aſſez différentes, & dont il eſt aſſez difficile de pénétrer le ſens, ſi l'on s'attache à la lecture préſente. Mais le texte paroît avoir encore ici ſouffert de la main des Copiſtes. On prétend donc qu'il ſignifie à la lettre : *Non ſilebo vecles*

ejus, & verbum poteſtatum & gratiam diſpoſitionis ejus. Le R. P. Houbigant remarque très-bien qu'il y a au Chap. XL. ℣. 3. une phraſe ſemblable à la premiere de ce verſet, & qui contribue à répandre le jour ſur celle-ci. On lit dans la Vulgate : *Tibi ſoli tacebunt homines ?* Ce qui ſuppoſeroit dans l'Hébreu LBDC, *Tibi ſoli* : mais on y lit ſimplement BDIC, que le P. Houbigant traduit par *Propter te* : il penſe donc que le mot BDIU, que l'on prend ici pour *vellet ejus*, ſignifie ſimplement *propter eum* : Le ſens ſeroit donc : *Non filebo propter te* : peut-être mieux encore *de te*. Ce *Non filebo* du premier membre, amene aſſez naturellement dans le ſecond membre, *eloquar* : le P. Houbigant ſoupçonne donc qu'au lieu de VDBR, *& verbum*, il faudroit lire, ADBR, *eloquar* ; qu'enſuite au lieu de GBURUT, *poteſtatum*, ce ſeroit GBURTU, *poteſtatem ejus*. Ce *poteſtatem*, ou ſelon le P. Houbigant *fortitudinem* amene encore aſſez naturellement dans le dernier membre *robur*, qui paroît y convenir beaucoup mieux que *gratiam*. Car on ne trouve guere de beauté dans un monſtre ; mais on peut y trouver de la force. D'ailleurs, en Hébreu le mot KIN traduit par *gratiam* eſt viſiblement une faute de Copiſte : car ſi c'étoit *gratiam*, ce ſeroit KN : mais il y a tout lieu de préſumer que la lecture primitive étoit KIL, *robur* : la Verſion Syriaque le ſuppoſe ainſi. Elle va même plus loin : car elle ſuppoſe encore qu'au lieu de ARCU, *diſpoſitionis ejus*, il faudroit lire ARQIU, *nervorum ejus* : & le P. Houbigant admet également ces deux lectures fournies par la Verſion Syriaque *robur nervorum ejus*. Mais la ſuite prouve aſſez qu'il s'agit bien réellement ici de la force que ce monſtre tire de la diſpoſition de ſon corps : je conſerverois donc *robur diſpoſitionis ejus*, ou ſi l'on veut *conſtructionis ejus* : je croirois donc que le ſens ſeroit : *Non filebo de eo : eloquar poteſtatem ejus, & robur diſpoſitionis ejus.* C'eſt-à-dire, quoique je ne doive rien aux hommes ; je veux bien néanmoins les avertir de ce qu'ils ont à craindre de ce monſtre. *Je ne me tairai* donc *point ſur lui* ; mais *je ferai connoître ſa puiſſance & la forte conſtruction de ſon corps.*

IV. Suite du ſens littéral appliqué au Crocodile. Remarques ſur les ℣℣. 4-8. du Chap. XLI.

Qui eſt-ce qui découvrira la ſuperficie de ſon vêtement ? qui eſt-ce qui pénétrera dans le milieu de ſa bouche ? ou ſelon l'Hébreu, *dans la duplicité de ſon frein.* La ſuperficie du vêtement du Crocodile, ce ſont ſes écailles, qui en le couvrant le rendent invulnérable : mais qui oſera entreprendre de lui ôter ce vêtement ? Sa bouche énorme eſt capable de recevoir un homme : mais qui oſera y entrer pour porter dans ſes entrailles le coup de la mort ? Ses levres ſont comme le frein qui retient attachées à ſon corps ſes redoutables mâchoires ; mais qui oſera pénétrer ce double frein pour porter dans le goſier de ce monſtre un fer meurtrier ? Le P. Houbigant ne dit point comment il a cru voir dans *le frein* de ce monſtre *ſes écailles* : il paroît que ce ſeroit s'écarter tout à la fois & de l'expreſſion du texte & du ſens de la phraſe. Les écailles ſont le vêtement, les levres ſont le frein. Ce corps revêtu d'écailles,

& cette bouche énorme ſont les deux parties principales qui rendent ce monſtre ſi redoutable. Ce verſet les réunit : le verſet ſuivant va nous peindre encore mieux cette bouche affreuſe ; ceux qui viendront enſuite, nous peindront dans le plus grand détail ce corps revêtu d'écailles qui le rendent invulnérable.

Qui ouvrira les portes de ſon viſage ? (ou *de ſa bouche* ?) *la terreur environne ſes dents.* Qui oſera ouvrir les deux mâchoires de ce monſtre pour y mettre un mords ? la ſeule vue de ſes dents fait trembler. Les mâchoires du Crocodile ſont longues & armées d'un grand nombre de dents. Comme il ſemble plus naturel de dire *les portes de ſa bouche* que *les portes de ſon viſage*, il y a lieu de préſumer qu'au lieu de FNIU, *faciei ejus*, la lecture primitive auroit été FIU, *oris ejus*, comme le traduit le P. Houbigant.

Son corps eſt ſemblable à des boucliers de fonte, il eſt couvert d'un tiſſu d'écailles qui ſe ſerrent. L'Hébreu peut ſignifier : *Son corps eſt ſemblable à des canaux de boucliers : il eſt fermé & ſcellé étroitement.* Le corps du Crocodile eſt tout couvert d'écailles. Ces écailles ſont comme des boucliers qui mettent ſon corps à l'abri des traits. Ces boucliers attachés l'un à la ſuite de l'autre ſur toute la longueur de ſon corps, y forment des eſpeces de canaux qui en couvrent toutes les parties. Elles y ſont attachées ſi étroitement qu'elles y ſont comme ſcellées. On lit dans l'Hébreu GAUH, *ſuperbia*, aſſez viſiblement pour GUHU, *corpus ejus*, comme l'exprime la Vulgate. On y lit auſſi *clauſum ſigillo arcto* ; au lieu de quoi le P. Houbigant préfere de lire, *clauſum & ſigillatum arctè* : c'eſt-à-dire, qu'au lieu de KUTM *ſigillo*, on pourroit lire UKTM, *& ſigillatum* : ce qui paroît en effet former un meilleur ſens ; parce qu'il ne s'agit pas ici d'un ſceau unique pour tout le corps, mais du ſceau qui attache étroitement ſur le corps chaque écaille.

L'une eſt jointe à l'autre, en ſorte que le moindre ſouffle ne peut paſſer entr'elles. L'Hébreu peut ſignifier : *L'un eſt joint à l'autre, en ſorte que le moindre ſouffle ne peut paſſer entr'eux* ; en le rapportant aux boucliers qui ſont ces écailles mêmes que l'Hébreu ne nomme pas. Le vent, loin de pouvoir ſoulever les écailles de ce monſtre, ne peut pas même ſe gliſſer entr'elles, tant elles ſont appliquées préciſément l'une ſur l'autre en maniere de tuiles, dont l'extrêmité inférieure de l'une couvre la partie ſupérieure de l'autre.

L'une eſt attachée à l'autre ; elles ſe tiennent, & ne ſe ſéparent point. L'Hébreu dit à la lettre, *Vir fratri ſuo adhærebunt* ; & les Septante ont conſervé cette expreſſion que l'on regarde communément comme un Hébraïſme dont la Vulgate rend le ſens par ces mots : *Una alteri adhærebit*, ou comme liſoit S. Grégoire, *adhærebunt*. Les écailles de ce monſtre ſont attachées l'une à l'autre comme un homme l'eſt à ſon frere ; elles ſe tiennent ſi étroitement qu'elles ſont inſéparables. La liaiſon intime des écailles qui couvrent le corps du Crocodile contribue à rendre ſes membres également impénétrables & inſéparables.

V. Suite du ſens littéral appliqué au Crocodile. Remarques ſur les ℣℣. 9-15. du Chap. XLI.

Son éternument (ou *Ses éternuments*) *ſont un éclat de feu* (ou *de lumiere* ;) *& ſes yeux ſont comme les paupieres de l'aurore.* L'eau agitée & ſoulevée par ſes éternuments fait réjaillir les rayons de la lumiere ; & le vif éclat de ſes yeux qui s'élevent au deſſus du niveau des eaux ou du milieu des ombres qui le couvrent ſur le rivage, reſſemble aux premiers rayons de l'aurore. Le Crocodile tourné vers le ſoleil éternue de maniere que le ſouffle qui ſort de ſes narines répand un éclat étincelant, & ſes yeux ſont ſi brillants ſur-tout hors des eaux, que les Egyptiens repréſentoient l'aurore par les yeux de ce monſtre. Le mot Hébreu que la Vulgate traduit ici par *ignis*, le feu, ſignifie plus communément *lux*, la lumiere. On va voir le feu dans le Verſet ſuivant.

De ſa bouche ſortent des lampes ſemblables à des torches ardentes. C'eſt le ſens de la Vulgate : l'Hébreu peut ſignifier : *De ſa bouche ſortent des lampes, & s'échappent des étincelles de feu.* Ce monſtre eſt ſi vorace que ſa bouche ſemble reſpirer feu & flamme. Le Crocodile eſt un animal très-vorace qui n'épargne ni bêtes ni hommes.

De ſes narines ſort une fumée ſemblable à celle d'un vaſe échauffé & bouillant. C'eſt le ſens de la Vulgate ; l'Hébreu pourroit ſignifier : *ſemblable à celle d'un vaſe échauffé, & d'une jonchaie.* L'ardeur dévorante de ce monſtre s'annonce non ſeulement par ſa bouche béante qui ſemble vomir feu & flamme, mais encore par le ſouffle de ſes narines, qui répand une vapeur ſemblable à celle qui s'éleve d'une eau qui fermente dans un vaſe échauffé, ou dans un marais couvert de joncs, d'où s'éleve un brouillard ſemblable à la fumée.

Son haleine rend ardents les charbons, & la flamme ſort de ſa bouche. La voracité de ce monſtre non ſeulement s'annonce par ſa bouche béante, & par le ſouffle de ſes narines ; mais elle ſe manifeſte par les effets les plus redoutables. Son haleine embraſe tout par l'ardeur de cette voracité ; & de ſa bouche ſemble ſortir une flamme qui conſume tout.

La force demeure ſur ſon cou : & l'indigence marchera devant ſa face. L'Hébreu paroît avoir ici ſouffert de la main des Copiſtes. On y lit : Et la douleur danſera devant ſa face : *Ante faciem ejus exſiliet mœror :* il eſt aſſez évident que cette lecture diſcorde : la danſe ne paroît pas convenir dans la deſcription de ce monſtre horrible. Au lieu de TDUS DABH, *exſiliet mœror*, la Vulgate ſuppoſe qu'on a lu TRUS RABH, *current egeſtas*, ou *fames* comme l'exprime plus littéralement la Verſion Grecque d'Aquila. Celle des Septante ſuppoſe de même TRUS, *current* ; mais au lieu de DABH, *mœror*, ils ſemblent avoir lu, ſelon la remarque du P. Houbigant, ABDUN, (*Abaddon*) qu'ils ont traduit par ἀπώλεια, *perditio :* la ruine courra devant lui : la ruine ſera ſon précurſeur. Dans l'Apocalypſe, (*a*) on voit que ce mot ABADDON, peut auſſi

(*a*) *Apoc.* IX. 11.

ſignifier en Grec ἐξολοθρεύων, en Latin, *Exterminans*, l'Exterminateur. Ainſi *la force demeurera ſur le cou de ce monſtre; & l'Exterminateur ſera ſon précurſeur.* La principale force de ce monſtre eſt dans ſon cou qui étant très-court eſt plus intimement lié avec la tête, & donne moins de priſe aux coups que l'on pourroit lui porter pour l'en ſéparer; & ce monſtre ſi puiſſant cauſe de tels ravages par-tout où il ſe préſente; qu'il ſemble avoir devant lui pour précurſeur l'Ange exterminateur. Le Crocodile a le cou ſi court, qu'il eſt même réputé n'en point avoir; & il dévore tout ce qu'il peut atteindre.

Les membres de ſes chairs ſont liés entr'eux; on lancera contre lui des foudres, & elles ne ſe porteront point ailleurs. C'eſt le ſens de la Vulgate: l'Hébreu paroît avoir encore ici ſouffert: on y lit *Muſculi carnis ejus cohærent: fuſum ſuper eo, nequaquam dimovebitur.* Il y a lieu de préſumer qu'au lieu de ISUQ, *fuſum*, il faudroit lire, ISUQU, *arctè ligantur*; & de même au lieu de IMUT, *dimovebitur*, IMUTU, *dimovebuntur*: le ſens ſeroit donc: *Les muſcles de ſa chair ſont liés entr'eux; ils ſont étroitement attachés ſur lui ſans qu'on puiſſe les en détacher.* Non ſeulement les écailles de ce monſtre ſont impénétrables, & forment le premier rempart de ſon corps; mais les muſcles mêmes de ſa chair ſont inſéparables, & forment ainſi, ſous ſes écailles, un ſecond rempart qui en le défendant lui donne beaucoup de force: car les muſcles étant les organes du mouvement, plus ils ſont liés entr'eux & au corps, plus le mouvement de ce corps eſt redoutable. On remarque que le Crocodile aſſomme d'un coup de ſa queue le menu bétail qu'il peut ſurprendre.

Son cœur s'endurcira comme la pierre, & ſe reſſerrera comme l'enclume de celui qui frappe du marteau. C'eſt le ſens de la Vulgate: l'Hébreu peut ſignifier: *Son cœur eſt dur comme la pierre; il eſt dur comme la meule inférieure*, c'eſt-à dire, comme celle ſur laquelle on mout le grain. Au lieu de cette répétition du mot ISUQ, *durum*; il paroît que les Septante ont lu dans le ſecond membre UNSB, *& firmum.* Son cœur eſt dur & impénétrable comme la pierre qu'il eſt impoſſible de percer; il eſt ferme & inébranlable comme la meule inférieure qui ne vacille point ſous les mouvements de la meule ſupérieure. Ce monſtre eſt d'une cruauté que rien ne touche & ne peut fléchir.

VI. Suite du ſens littéral appliqué au Crocodile. Remarques ſur les ℣℣. 16-21 du Chap. XLI.

Lorſqu'il ſera enlevé, les Anges craindront; & dans leur effroi, ils ſeront purifiés: c'eſt ainſi que S. Grégoire entendoit les expreſſions de la Vulgate: *Cùm ſublatus fuerit, timebunt Angeli, & territi purgabuntur.* L'Hébreu peut ſignifier, *Cùm extollet ſe, timebunt fortes; confracti* (ou *præ confractionibus*) *purgabunt ſe*, ou *deviabunt ſe.* Le R. P. Houbigant préfere *deviabunt ſe*, ou comme il l'exprime, *cœptum iter deſerunt.* Il remarque auſſi qu'au lieu de MSBRIM, *confracti*, ou *præ confractionibus*, l'Interprete Syrien liſoit USRRIM, *& principes*, qui eſt parallele au mot ALIM, *fortes*, du membre précédent. Le ſens ſeroit donc:

Lorſqu'il s'élèvera les puiſſants craindront; *& les princes s'écarteront du chemin* par lequel ils marchoient. Ce monſtre eſt ſi redoutable que lorſqu'il s'éleve pour ſe lancer ſur ſa proie, il fait trembler les plus intrépides, & oblige les princes mêmes accompagnés de leur ſuite à ſe ſouſtraire à ſa fureur, en s'éloignant du chemin qu'ils avoient pris. Communément on ne peut échapper au Crocodile, qu'en s'éloignant de lui. On verra comment S. Grégoire explique le ſens de la Vulgate.

Lorſque l'épée le ſaiſira, la pique ni la cuiraſſe ne pourront ſubſiſter. C'eſt ainſi que S. Grégoire entend les expreſſions de la Vulgate. On varie ſur le ſens de l'Hébreu, qui peut ſignifier : *Qui attigerit eum gladius, non ſurget ; telum, miſſile, & ſpiculum*, ou *telum miſſile, & ſpiculum.* Le P. Houbigant ne reconnoît dans ce verſet que trois ſortes d'armes; le ſavant Bochart en reconnoît quatre. C'eſt-à-dire, que le P. Houbigant ne compte que pour une ces deux mots *telum miſſile*, le trait qu'on darde, au lieu que Bochart croit que ce ſont deux armes différentes: *telum*, le trait, *miſſile*, le dard. L'épée, le trait, le dard, le javelot, les armes les plus acérées ne peuvent percer ce monſtre ; loin de pouvoir le percer elles s'émouſſent ſur lui & ſe briſent, ſans pouvoir ſe relever du dommage qu'elles y ont ſouffert. C'eſt préciſément ce qu'éprouvent les armes lancées ſur le Crocodile. On verra comment S. Grégoire explique le ſens de la Vulgate.

Ce monſtre regardera le fer comme la paille, & l'airain comme du bois pourri. La Vulgate met à la tête de ce verſet la conjonction *enim* qui ne ſe trouve pas dans l'Hébreu. Non ſeulement on ne peut percer ce monſtre pour le détruire ; mais on ne peut pas même l'enfermer : les barres de fer ne ſeroient pour lui que comme des pailles, & les portes d'airain comme du bois pourri.

L'homme qui lance des fleches, ne le mettra point en fuite ; les pierres de la fronde ſont changées pour lui en chaume. Au lieu de l'homme qui lance des fleches, *Vir ſagittarius*, on lit dans l'Hébreu : *Filius arcûs*, le fils de l'arc ; ou plutôt ſelon le génie de notre langue, *la fille de l'arc* ; car c'eſt la fleche dont le nom eſt maſculin en Hébreu & féminin en François. Ce monſtre mépriſe donc également, & les fleches qui partent de l'arc, & les pierres qui ſortent de la fronde ; parce que rien de tout cela n'a de force contre lui. Les écailles du Crocodile le défendent également contre les fleches & contre les pierres. Au lieu de *ſtipula* qui va ſe trouver répété dans le verſet ſuivant, les Septante ont mis ici *fœnum* : peut-être le liſoient-ils ainſi : & cela rentre dans le même ſens : les pierres de la fronde ne ſont pour lui que des boules de foin.

Ce monſtre regardera le marteau comme un chalumeau, & il ſe rira du mouvement de la pique. L'Hébreu a viſiblement ici ſouffert : on y lit : *Quaſi ſtipula, reputati ſunt malleus :* il y a lieu de préſumer qu'au lieu de NKSBU, *reputati ſunt*, on a dû lire NKSB LU, *reputatus eſt ei* ; ou NKSUB, *reputabit*, que la Vulgate exprime par *æſtimabit* ; & alors *mal-*

leus

kus deviendroit *malleum :* l'Hébreu ne diſtingue pas l'un d'avec l'autre. Ce monſtre mépriſera également les coups du marteau dont on eſſayeroit de le briſer, & le mouvement de la lance que l'on tenteroit de faire entrer par ſa bouche béante pour pénétrer juſques dans ſes entrailles, juſqu'à ſon cœur.

Sous lui ſeront les rayons du ſoleil, & il mettra ſous lui l'or comme de la boue. C'eſt le ſens de la Vulgate : L'Hébreu peut ſignifier : *Sous lui ſont des pointes d'argile ; il ſe couchera avec ſoin ſur la boue.* La différence de ces deux ſens vient de la reſſemblance qui ſe trouve dans l'Hébreu entre le mot KRS, par *Samech*, ſignifiant *ſol* ; & par *ſhin*, ſignifiant *argilla* : & entre le mot KRUS ſubſtantif, ſignifiant *aurum* ; & le même mot adjectif ſignifiant *ſollicitus.* Ce monſtre a les flancs couverts d'écailles applaties qui ſont comme autant de boucliers qui le défendent : mais les écailles qu'il a ſous la poitrine & ſous le ventre ſont hériſſées comme des pointes d'argile qui entrent dans la boue ſur laquelle il ſe couche avec beaucoup de ſoin comme ſur un lit où il trouve ſon repos. Les écailles du Crocodile ſous la poitrine & ſous le ventre ne ſont pas appliquées les unes ſur les autres comme celles qui couvrent les flancs ; elles ſont auſſi moins fortes. Ce monſtre prend ſon repos ſur la fange qui couvre les bords du Nil. On verra comment S. Grégoire explique le ſens de la Vulgate.

VII. Suite du ſens littéral appliqué au Crocodile. Remarques ſur les ℣℣. 22-25. du Chap. XLI.

Ce monſtre fera bouillir comme l'eau d'un pot les eaux profondes de la mer ; & il la rendra ſemblable à des parfums qui bouillent. C'eſt le ſens de la Vulgate. L'Hébreu réſerve pour le ſecond membre le mot *mare*, & peut ſignifier : *Il fera bouillir les eaux profondes comme l'eau d'un pot ; & il rendra la mer ſemblable à un vaſe rempli de parfums.* Ce monſtre ne ſe tient pas toujours ſur les bords du fleuve ; il entre dans ſes eaux comme en pleine mer ; il pénetre dans ſes lacs qui ſont eux-mêmes des mers. Il les fait bouillonner par les mouvements & la peſanteur de ſa queue ; & il y répand une odeur ſuave qui les parfume. Le Crocodile laiſſe ſur ſes traces une odeur de muſc. Le Nil dans ſes inondations forme *une mer* ; & en tout temps, les lacs chez les Orientaux étoient appellés *des mers.*

La lumiere brillera ſur les traces de ce monſtre ; & il regardera l'abyme comme vieilliſſant. C'eſt le ſens de la Vulgate : l'Hébreu à la lettre ; *Reputabit abyſſum quaſi canitiem.* Il regardera l'abyme comme la blancheur de la vieilleſſe. Au lieu de LSIBH, *quaſi canitiem* ; l'Interprete Syrien liſoit LIBSH, *quaſi aridam.* Le R. P. Houbigant préfere cette lecture : Le ſens de l'Hébreu ſeroit donc : *Il fera briller la lumiere ſur ſes traces ; il regardera l'abyme comme la terre ferme.* Le mouvement de ſa queue fait élever ſur ſes traces une écume blanche qui réfléchit les rayons de la lumiere ; & il s'avance ſur les eaux profondes comme s'il marchoit ſur la terre. Le Crocodile s'avance ainſi ſur les eaux comme s'il étoit ſur la terre : ſes pattes & ſa queue lui

ſervent à nager. On verra comment S. Grégoire explique le ſens de la Vulgate.

Il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui lui ſoit comparable; il a été fait pour ne craindre perſonne. On lit dans l'Hébreu AFR, *pulverem*, peut-être pour ARS, *terram*, comme l'exprime la Vulgate. Au lieu de ces quatre mots de la Vulgate *poteſtas quæ comparetur ei*, on lit dans l'Hébreu le ſeul mot MSLU, qui pourroit également ſignifier *Dominator ejus*, ou *Comparatio ejus*: de ſorte que S. Jérôme ſemble avoir voulu réunir ces deux idées, en diſant: *Poteſtas quæ comparetur ei*; ou ſi l'on veut, il faudra ſuppoſer qu'il liſoit MMSL NMSL LO, *dominatio comparabilis ei.* Le P. Houbigant conjecture qu'il faudroit lire MUSBU, *habitatio ejus*: en ſorte que le ſens ſeroit à la lettre: *Non eſt ſuper pulverem domicilium ejus*: & il eſt vrai que le Crocodile n'habite pas ſur la pouſſiere; mais il habite ſur la terre comme dans les eaux: & au lieu de AFR, *pulverem*, les Septante ſuppoſent comme la Vulgate ARS *terram.* On verra que le ſens énigmatique ne s'accommoderoit pas de l'expreſſion MUSBU, *domicilium ejus*, au lieu qu'il s'accommodera très-bien de l'expreſſion MSLO, *dominator ejus*: & cette expreſſion convient également au ſens littéral même: *Il n'y a perſonne ſur la terre qui puiſſe dominer* ce monſtre, c'eſt-à-dire, le domter, & lui faire perdre ſa férocité. Il a été fait pour ne craindre perſonne, ou ſelon l'Hébreu *pour ne rien craindre.* Le Crocodile eſt un monſtre qui par ſa nature eſt intrépide. L'Hébreu eſt ici viſiblement altéré, mais peut-être moins que ne le ſuppoſe le P. Houbigant. On y lit HASU, qui eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte pour HASVI, *qui factus eſt*, comme l'exprime la Vulgate. Le P. Houbigant voulant conſerver HASU, l'explique par *factor ejus*, ou *qui fecit eum*, & conjecture qu'il faut enſuite ſuppléer cet autre mot ASHU, *fecit eum.* Enfin au lieu de LBLI KT, *ut ſit abſque terrore*, le P. Houbigant ſoupçonne qu'il faudroit lire, LBLI KQ, *ut ſit abſque lege*: en ſorte qu'il traduit: *qui fecit eum, eum fecit, ut eſſet abſque certa lege*: il ſuppoſe que cela pourroit avoir rapport à ce que le Crocodile par ſa nature eſt amphibie, vivant également ſur la terre & dans l'eau. Mais le ſens énigmatique paroît ne pas admettre cette expreſſion, au lieu qu'il recevra très-bien l'expreſſion ſimple de l'Hébreu, *abſque terrore*: & cette expreſſion convient également au Crocodile qui eſt un animal auſſi intrépide qu'indomtable.

Ce monſtre *voit tout d'en haut, il eſt le Roi de tous les enfants d'orgueil.* C'eſt ainſi que S. Grégoire entend les expreſſions de la Vulgate: *Omne ſublime videt.* L'Hébreu pourroit ſignifier: *Il regarde tout ce qui eſt élevé*: & le P. Houbigant le prend en ce ſens lorſqu'il traduit: *Ad altiſſima quæque tollit aſpectum.* Mais l'Hébreu dit bien littéralement *videt*, & quelquefois dans l'Hébreu, le verbe *videre* ſe prend pour *deſpicere.* La Vulgate le traduit ainſi dans le Livre même de Job au Chapitre XXXI. ℣. 19. où l'Hébreu dit: *Si vidi pereuntem*: la Vulgate traduit: *Si deſpexi*

pereuntem. Ces trois mots bien littéralement traduits de l'Hébreu : *Omne ſublime videt*, pourroient donc ſignifier ſelon l'Hébreu, *Omne ſublime deſpicit* : Il mépriſe tout ce qui eſt élevé. Quoique le Crocodile rampe comme les lézards, il mépriſe ce qui eſt élevé, parce que d'un coup de ſa queue, il renverſe tout. *Il eſt le Roi de tous les enfants d'orgueil.* Le P. Houbigant conſerve cette expreſſion : le terme de l'Hébreu n'eſt cependant pas celui qui eſt communément employé pour ſignifier *l'orgueil*, & les Septante ont traduit : le Roi de tout ce qui eſt dans les eaux : *Rex omnium quæ in aquis ſunt.* On ſuppoſe que le mot Hébreu SKS emprunte de l'Arabe la ſignification que la Vulgate lui attribue, *ſuperbia.* Peut-être auroit-on confondu ici SKS, *ſuperbia*, avec SRS, *reptile.* Le ſens alors ſeroit : *Il eſt le roi de tous les reptiles*, ou à la lettre, *de tous les enfants du rampant*, ou du genre qui rampe : & de-là pourroit même venir l'expreſſion des Septante, *le roi de tout ce qui eſt dans les eaux.* Car les poiſſons ſont quelquefois appellés *reptiles.* Le Crocodile eſt le plus grand, le plus fort & le plus redoutable de tous les lézards, qui ſont auſſi réputés du nombre des reptiles, parce que quoiqu'ils aient des pattes, elles ſont ſi courtes & quelquefois ſi pliées qu'ils paroiſſent ramper, comme il arrive au Crocodile qui avec ſes quatre pattes a le corps ſi bas qu'il paroît ramper. On verra comment S. Grégoire explique le ſens de la Vulgate, qu'il ſeroit difficile d'appliquer au Crocodile ou même à aucun animal. Ici & dans quelques autres endroits, S. Jérôme ne conſidérant que le ſens énigmatique qui lui paroiſſoit avec raiſon le plus eſſentiel, s'eſt mis peu en peine de ménager les termes de maniere qu'ils puſſent dans un premier ſens convenir à quelque animal. Il ſeroit peut-être aſſez difficile, pour ne pas dire, impoſſible, d'expliquer comment on pourroit dire du Crocodile qui rampe qu'*il voit tout d'en haut*, comme S. Grégoire l'explique en l'appliquant au démon & à tous les méchants. De même il ſeroit peut-être encore aſſez difficile de dire du Crocodile, ou de quelque autre animal, qu'*il eſt le Roi de tous les enfants d'orgueil.* D. Calmet voulant appliquer cela au Crocodile, obſerve que *les enfants d'orgueil* pourroient déſigner particuliérement les Egyptiens, qui ſont pluſieurs déſignés dans l'Ecriture par le nom de *Rahab* qui marque leur orgueil. Ils ſont en effet marqués ſous ce nom dans la Vulgate même au Pſaume LXXXVI. *v.* 4. *Memor ero Rahab & Babyloniis*, c'eſt-à-dire, je me ſouviens de l'Egypte ſuperbe & de Babylone. Il obſerve auſſi que le Crocodile a reçu des honneurs divins dans l'Egypte ; & que les Egyptiens ont donné à leurs Rois le nom même de ce monſtre, en les nommant *Pharaon*, qui dans la Langue Arabe eſt le nom du Crocodile.

VIII. Deſcription de *Léviathan* appliquée au démon & aux méchans, ſelon

Voilà donc ce que l'on peut dire pour appliquer au Crocodile la deſcription de *Léviathan.* Mais quand tous les autres traits pourroient convenir au Crocodile, il faut avouer que celui-ci ne lui convient que très-imparfaitement, ſi même il peut en aucune maniere lui convenir.

le ſens ſpirituel & myſtérieux du texte. Caractere du monſtre repréſenté par *Léviathan*.

Quand on ſuppoſeroit qu'au lieu de SKS, *ſuperbiæ*, il faudroit lire SRS, *reptilis*, le Crocodile, quelque diſtingué qu'il ſoit entre tous les reptiles par ſa grandeur & par ſa force, ne ſeroit pas pour cela véritablement leur Roi; cette grandeur & cette force ne lui donnant ſur eux aucune ſorte d'autorité. Et ſi l'on s'en tient au ſens de la Vulgate, ſi l'on prend le mot SKS, au ſens de *ſuperbiæ*, il ſera encore moins applicable au Crocodile. Car enfin le texte ſacré ne dit pas que ce monſtre ſoit le Dieu, mais ſeulement *le Roi des enfants d'orgueil*, & non ſeulement de quelques-uns mais de *tous*. Or quoique le Crocodile ait reçu des honneurs divins dans l'Egypte, & que l'on puiſſe dériver de ſon nom le nom de *Pharaon* attribué aux Rois Egyptiens; cependant il eſt certain que le Crocodile n'a jamais été *le Roi* des Egyptiens, & encore moins de tous ceux qui ont imité leur orgueil. Il eſt évident que ce caractere ne peut convenir qu'au démon, ou à une ſociété d'hommes imitateurs de ſon orgueil. Le démon eſt véritablement *le Roi de tous les enfants d'orgueil*; & c'eſt pourquoi les ſaints Peres lui ont aſſez communément appliqué les caracteres de *Léviathan*; mais nous avons fait obſerver que S. Grégoire même découvre dans ce monſtre certains traits qui reſſemblent au ſecond des deux monſtres dont parle S. Jean. Le ſecond de ces deux monſtres que vit S. Jean, eſt clairement diſtingué du premier. Le premier eſt appellé ſimplement comme Béhémoth, *la bête*; le ſecond eſt appellé *le faux-prophete* de la bête; & celui-ci reſſemble à celui qui eſt déſigné dans le Livre de Job, ſous le nom de *Léviathan*, qui ſignifie *la ſociété du dragon*. S. Jean détermine encore d'une maniere plus préciſe le caractere de ces monſtres, lorſqu'il diſtingue (*a*) *le dragon*, la *bête* & le *faux-prophete*. Le *dragon*, ſelon S. Jean, (*b*) c'eſt *cet ancien ſerpent qui eſt appellé diable & ſatan*: & afin que nous en conſervions mieux la mémoire, il le répete; (*c*) c'eſt *l'ancien ſerpent, qui eſt le diable & ſatan*. La *bête* s'éleve de la mer, elle porte le blaſphême ſur le front; & *le dragon lui donne ſa force & ſa grande puiſſance*: (*d*) ainſi elle eſt bien évidemment diſtinguée du dragon. La *ſeconde bête* monte de la terre; elle a deux cornes ſemblables à celles de l'agneau; mais *elle parle comme le dragon, & elle exerce la puiſſance de la premiere bête*: (*e*) ainſi elle eſt bien diſtinguée du dragon & de la bête: trois fois elle eſt déſignée ſous le nom de *faux-prophete*, (*f*) & toujours diſtinguée du *dragon* & de la *bête*. De même dans Job nous voyons deux monſtres évidemment ſymboliques comme ceux de S. Jean. Le premier eſt appellé *Béhémoth* c'eſt-à-dire, *la bête*; le ſecond eſt appellé *Léviathan*, c'eſt-à-dire, *ſociété du dragon*: ce dragon eſt donc différent de ce monſtre qui lui eſt aſſocié: ainſi le texte même de Job

(*a*) *Apoc.* XVI. 13. = (*b*) *Apoc.* XII. 9. = (*c*) *Apoc.* XX. 2. = (*d*) *Apoc.* XIII. 2. & 2. = (*e*) *Apoc.* XIII. 11. 12. (*f*) *Apoc.* XVI. 13. XIX. 20. & XX. 10.

diſtingue comme celui de S. Jean, le *dragon*, la *béte* & un autre monſtre qui eſt digne d'être appellé *Léviathan* ou la *ſociété du dragon*. Le *dragon* c'eſt le démon : la *béte*, ſelon S. Jean, porte le *blaſphéme* ſur le front ; c'eſt un corps d'hommes infideles ouvertement ennemis de Jeſus-Chriſt : & en ſuivant pas à pas S. Grégoire, nous avons montré comment les caracteres de Béhémoth peuvent convenir ſoit au démon, ſoit à un corps d'hommes ouvertement oppoſés à Jeſus-Chriſt, tels que ſont ceux qui forment l'Empire Antichrétien de Mahomet. La ſeconde bête, ſelon S. Jean porte *les cornes de l'Agneau*, mais parle *le langage du dragon* : c'eſt donc un corps d'homme qui font profeſſion d'appartenir à Jeſus-Chriſt, le véritable Agneau de Dieu, mais qui néanmoins alterent & combattent ſa doctrine en parlant *le langage du dragon*, c'eſt-à-dire, du démon ; & par ce caractere même, dignes d'être déſignés ſous le nom de *Léviathan* ou *ſociété du dragon*. Ce ſont des hommes ſemblables à ceux que S. Paul appelloit *des faux-freres* ; (*a*) des hommes ſemblables à ceux dont il diſoit : (*b*) *L'Eſprit de Dieu dit expreſſément que dans les temps à venir, quelques-uns s'écarteront de la foi en ſuivant des eſprits d'erreur, & des doctrines diaboliques* : des hommes tels que ceux dont il dit : (*c*) *Sachez que dans les derniers jours, il viendra des temps fâcheux. Car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, qui auront une apparence de piété, mais qui en démentiront la réalité ; des hommes corrompus dans l'eſprit, & pervertis dans la foi.* Voyons maintenant, en ſuivant S. Grégoire, comment les caracteres de *Léviathan* peuvent convenir ſoit au démon ſoit à ces hommes qui parlent ſon langage.

IX. Comment *Léviathan* ſera pris à l'hameçon ? comment ſa langue ſera liée avec une corde ? ℣. 20. du Chap. XL.

» Pourrez-vous tirer Léviathan avec l'hameçon ? » *An extrahere poteris Leviathan hamo ?* S. Grégoire conſidérant le démon comme chef des méchants ſuppoſe donc que c'eſt lui qui eſt déſigné d'abord ſous le nom de *Behémoth*, & enſuite ſous le nom de *Léviathan* : (*d*) & il obſerve que » ce Léviathan a été *pris à l'hameçon*, parce que, en » voulant mordre par ſes ſatellites dans notre Rédempteur l'aliment que » ſon corps lui offroit, il a été percé par l'aiguillon de la divinité de » ce même Rédempteur. » (*e*) Dès ce premier pas on voit que S. Grégoire même ſe trouve naturellement conduit à reconnoître l'œuvre du démon dans ce qu'il a fait par ſes ſatellites, *per ſatellites ſuos* : leſquels furent alors les Juifs mêmes qui firent mourir Jeſus-Chriſt. Il en ſera de même à la fin des temps. La bête, ſelon S. Jean, (*f*) fera mourir les deux Prophetes que Dieu doit alors envoyer ; & nous avons vu

---

(*a*) 2. *Cor.* XI. 26. *Gal.* II. 4. = (*b*) 1. *Tim.* IV. 1. *& ſeqq.* = (*c*) 2. *Tim.* III. 1. *& ſeqq.* = (*d*) *Greg. Moral. in Job. l.* 33. *n.* 16. Quia Behemoth iſte per varia fraudum argumenta diſtenditur ; adhuc adjuncto & alio nomine notatur : nam ſubditur : *An extrahere poteris Leviathan hamo ?* = (*e*) *Ibid. n.* 17. Leviathan iſte hamo captus eſt, quia in Redemptore noſtro, dum per ſatellites ſuos eſcam corporis momordit, divinitatis illum aculeus perforavit. = (*f*) *Apoc.* XI. 7.

que c'eſt l'hameçon auquel elle ſera priſe : ſon faux-prophete, ſelon le même Apôtre, (*a*) aura le pouvoir de faire tuer tous ceux qui n'adoreront pas l'image de la bête ; & c'eſt l'hameçon auquel ce ſecond monſtre ſera pris. Ces deux monſtres ſeront pris à l'hameçon en faiſant mourir les fideles ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, comme le démon leur chef a été pris à l'hameçon en faiſant mourir Jeſus-Chriſt.

» Pourrez-vous lier la langue de ce monſtre avec une corde ? » *Et fune ligabis linguam ejus* ? » L'Ecriture ſainte, dit S. Grégoire, dé» ſigne ſous le nom de *corde*, quelquefois le péché, & quelquefois la » foi : & rien n'empêche de l'entendre ici en l'une ou l'autre de ces » deux manieres. Car notre Seigneur s'étant incarné a lié d'une corde » la langue de Léviathan, parce qu'en ſe montrant dans la reſſem» blance de la chair du péché, il a condamné tous les documents de » ſes erreurs. Delà vient que S. Paul dit que *par le péché il a con» damné le péché.* (*b*) Et ſi la foi nous eſt repréſentée par cette *corde*, » il en réſultera encore le même ſens : parce que la foi de la Trinité » ayant été répandue dans le monde par les ſaints prédicateurs, la » doctrine du monde a ceſſé de ſe répandre contre les ames des élus : » ainſi *la langue* de Léviathan a été *liée d'une corde*, parce que la foi » de la Trinité s'étant étendue, les enſeignements de l'erreur ont été » réduits au ſilence. » (*c*) Il en ſera de même à la fin des ſiecles : la langue de ce faux-prophete qui parle comme le dragon, ſera liée comme d'une corde, lorſque les liens de la foi réprimeront ſes erreurs en les condamnant de maniere que les progrès de la ſéduction ſoient arrêtés.

X. Comment un cercle ou un jonc ſera mis dans les narines de *Léviathan* ? Comment ſa mâchoire ſera percée d'un anneau ou d'une épine ? *V.* 21.

» Pourrez-vous mettre un cercle dans les narines de ce monſtre ? *Numquid pones circulum in naribus ejus* ? » Comme les embûches du » démon, dit S. Grégoire, ſont déſignées par les *narines* de ce monſ» tre, ainſi le cercle marque la toute-puiſſance de la vertu divine, qui » empêchant que les tentations du démon ne nous ſurprennent, tient » les embûches de notre ancien ennemi renfermées dans les bornes » qu'il lui preſcrit d'une maniere admirable. Ainſi le *cercle* eſt *mis à* » *ſes narines*, lorſque par la force de la protection divine, ſa ſagacité » eſt retenue dans certaines bornes, de maniere qu'il ne puiſſe pré» valoir contre la foibleſſe des hommes autant de fois qu'il tente ſe-

(*a*) *Apoc.* XIII. 15. = (*b*) *Ibid. n.* 18. Scriptura ſacra fune. . . aliquando peccata, aliquando fidem deſignare conſuevit. . . Hoc itaque loco funis nomine ſive peccatum, ſive fidem, nil obſtat intelligi. Incarnatus etenim Dominus noſter fune Leviathan linguam ligavit, quia in ſimilitudine carnis peccati apparuit, & omnia errorum ejus prædicamenta damnavit. Undè Paulo atteſtante dicitur : *Et de peccato damnavit peccatum.* = (*c*) *Ibid. n.* 20. Si autem fides fune ſignatur, iſdem nobis iterùm intellectus innuitur ; quia dùm per prædicatores ſanctos in mundo fides Trinitatis innotuit, contra electorum mentes erumpere mundi doctrina ceſſavit... Leviathan ergo lingua fune ſtringitur : quia extensâ fide Trinitatis, errorum prædicamenta ſiluerunt.

» crétement les moyens de les perdre. (*a*) Ce terme de *cercle*, con-
» tinue ce Pere, peut encore déſigner le ſecours d'un jugement ſe-
» cret, qui eſt *mis dans les narines* de ce monſtre, lorſque ſon arti-
» ficieuſe cruauté eſt renfermée. Le *cercle* eſt donc *mis* par le Seigneur
» *aux narines* de Léviathan, parce que la puiſſance du jugement de
» Dieu le reſſerre dans ſes embûches pour empêcher qu'il ne prévale
» autant qu'il veut. » (*b*) De même à la fin des temps les narines de ce monſtre ardent à chercher les ſerviteurs de Dieu pour les perdre, ſeront réfrénées par la puiſſance & le jugement de Dieu comme par un cercle, lorſque Dieu ſauvera ſes élus d'entre les mains de ce monſtre. *Le jonc* ici exprimé dans l'Hébreu, peut marquer le corps des ſaints que ce monſtre aura immolés à ſa férocité, & dont il aura *jonché* la terre, ſelon l'expreſſion propre de notre langue, qui explique parfaitement ici l'énigme de ce texte. Ces corps ſeront donc comme *le jonc* qui percera les narines de ce monſtre, & dont la juſtice de Dieu ſe ſervira pour l'amener à ſon tribunal, où il lui ſera ſubir le dernier anathême en faiſant retomber ſur lui le ſang innocent qu'il aura verſé.

» Pourrez-vous percer d'un anneau la mâchoire de ce monſtre ?
» *Aut armillâ perforabis maxillam ejus ?* Cet *anneau*, quant au ſens,
» dit S. Grégoire, ne differe pas du *cercle*, parce qu'en environnant
» la partie à laquelle on l'applique, il la reſſerre. Mais parce que
» l'anneau s'étend davantage, il nous marque une protection plus grande
» dans le ſecret jugement que Dieu exerce ſur le démon en notre fa-
» veur. Le Seigneur *perce* donc avec ſon *anneau* la *mâchoire* de ce
» Léviathan, parce que par la puiſſance ineffable de ſa miſéricorde,
» il s'oppoſe à la malice de cet ancien ennemi, de maniere que
» quelquefois ce monſtre perd ceux même qu'il avoit déjà pris, en
» ſorte que ceux qui après avoir commis le péché reviennent à l'in-
» nocence, tombent en quelque ſorte de ſa bouche. Car qui eſt-ce qui
» étant une fois ravi par ſa bouche, pourroit échapper à ſa mâchoire,
» ſi elle n'étoit percée ? (*c*) On pourroit encore, continue le ſaint Doc-

---

(*a*) *Ibid. n.* 21. Sicut per nares inſidiæ, ita per circulum divinæ virtutis omnipotentia deſignatur. Quæ cùm apprehendi nos tentationibus prohibet, miris ordinibus antiqui hoſtis inſidias complectens tenet. Circulus ergo ei in naribus ponitur, dum circumductâ protectionis ſuperæ fortitudine, ejus ſagacitas retinetur, ne contra infirmitatem hominum tantùm prævaleat, quantùm perditionis argumenta latenter explorat. = (*b*) *Ibid.* Poteſt etiam circuli nomine, occulti judicii adjutorium deſignari : quod in hujus Behemoth naribus ponitur, cùm à callida crudelitate refrænatur.... In Leviathan itaque naribus à Domino circulus ponitur, quia judicii ejus potentiâ in inſidiis ſuis, ne quantum vult prævaleat, coarctatur. = (*c*) *Ibid. n.* 22. Ab intellectu circuli armilla non diſcrepat, quia ipſa hoc quoque ubi ponitur, ambiendo conſtringit. Sed quia armilla latiùs tenditur, per armillam occulti ejus judicii erga nos protectio impenſior deſignatur. Armillâ ergo Dominus maxillam Leviathan iſtius perforat ; quia ineffabili miſericordiæ ſuæ potentiâ ſic malitiæ antiqui hoſtis obviat, ut aliquando eos etiam, quos jam cepit amittat : & quaſi ab ore illius cadunt, qui poſt perpetratas culpas ad innocentiam redeunt. Quis enim ore illius ſemel raptus maxillam ejus evaderet, ſi perforata non eſſet.

» teur, entendre autrement ce qui eſt dit de *la mâchoire percée* de ce » monſtre ; en ſorte qu'il ſoit dit tenir dans ſa bouche ceux qu'il n'a » point encore entiérement engagés dans le péché, mais qu'il tâche „ d'y engager par ſes perſuaſions. Il les meurtrit à coups de dents en „ les tentant ; mais la tentation en les humiliant, contribue à les ſauver ; „ & lorſqu'il eſpéroit de les avaler, ils lui échappent. Il eſt donc très- „ bien dit que *ſa mâchoire* eſt *percée*, parce que les coups de dent qu'il „ porte aux élus de Dieu contribuent à les lui faire perdre ; les tentations „ qu'il emploie pour les faire périr, ſervent elles-mêmes à les empê- „ cher de périr. „ (*a*) De même à la fin des temps, la mâchoire de ce monſtre ſera percée comme par un anneau, lorſque Dieu par la puiſſance tirera de la bouche de ce monſtre ceux qu'il avoit déjà ſéduits, & ceux qu'il s'efforçoit de ſéduire. *L'épine* marquée dans l'Hébreu peut ici repréſenter l'aiguillon de la mort dont ce monſtre aura frappé les corps des élus. Dieu faiſant retomber ſur ce monſtre le ſang innocent qu'il aura répandu, cet aiguillon dont ce monſtre aura percé les ſaints ſera comme *l'épine* qui lui percera la mâchoire, & dont la juſtice de Dieu ſe ſervira pour l'amener au tribunal de Jeſus-Chriſt, qui lui fera ſubir l'anathême qu'il aura mérité.

XI. Comment Léviathan multipliera ſes prieres, & parlera avec ſoupleſſe. ℣. 22.

„ Ce monſtre vous fera-t-il beaucoup de prieres ? vous parlera-t-il „ avec ſoupleſſe ? „ *Numquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur tibi mollia ?* „ Si ces paroles, dit S. Grégoire, ſe rapportent à la perſonne „ du fils de Dieu ; lorſqu'il ſe fut incarné, ce monſtre lui parloit avec „ ſoupleſſe, lorſqu'il lui diſoit : *Je ſais que vous êtes le Saint de Dieu.* Il „ lui faiſoit beaucoup de prieres, lorſque par la bouche d'une légion „ qui lui étoit ſoumiſe, il lui diſoit : *Si vous nous chaſſez de cet homme,* „ *envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux.* (*b*) Mais on peut encore, „ dit ce ſaint Docteur, l'entendre dans un autre ſens, qui eſt que ce „ monſtre multipliera ſes prieres auprès du Seigneur, lorſqu'au jour „ du dernier jugement, les méchants qui ſont ſon corps, ſupplieront „ Dieu de les épargner ; lorſque ſes membres, c'eſt-à-dire, les réprou- „ vés, lui diront avec de grands cris, mais trop tard : *Seigneur, Sei-* „ *gneur, ouvrez-nous* ; & auſſi-tôt il leur répondra : *Je ne ſais d'où vous*

(*a*) *Ibid. n.* 26. Maxilla tamen Behemoth iſtius perforata intelligi & aliter poteſt : ut in ore tenere dicatur non quos jam perfectè peccato implicavit ; ſed quos adhuc peccati perſuaſionibus tentat, quatenùs ei quemlibet mandere, ſit de peccati eum delectatione tentare.... Sed miro diſpenſationis ordine, dum tentantur, humiliantur : dum humiliantur, ejus jam eſſe deſinunt. Benè ergo maxilla Behemoth iſtius perforata dicitur ; quia electos Dei undè conterit, indè amittit : undè tentat ut perdat, agit indè ne pereant. = (*b*) *Ibid. n.* 27. Si ad perſonam Filii hæc verba referantur, incarnato ei mollia loquebatur, cùm diceret : *Scio quia ſis Sanctus Dei.* Ad quem Leviathan iſte multiplicavit preces, cùm per ſubditam legionem dixit : *Si ejicis nos, mitte nos in gregem porcorum. Luc.* IV. 34. *Matth.* VIII. 31.

„ *êtes*

„ *êtes*. (*a*) Alors auſſi il parlera avec ſoupleſſe par ſes membres, lorſque „ pluſieurs de ceux qui appartiennent à ſon corps, diront : *Seigneur, Sei-* „ *gneur, n'avons-nous pas prophétiſé en votre nom ? n'avons-nous pas chaſſé* „ *les démons en votre nom ? n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles en* „ *votre nom* ? mais parce qu'en les faiſant, ils s'en ſont attribué la gloire, „ Ils entendront auſſi-tôt cette réponſe : *Je ne ſais qui vous êtes*. „ (*b*) Il eſt remarquable que S. Grégoire reconnoît ici dans ce monſtre le corps même des *méchants*, & de ceux-là même qui ont *prophétiſé* au nom de Jeſus-Chriſt, qui ont *chaſſé les démons* en ſon nom, qui ont *fait beaucoup de merveilles* en ſon nom : il reconnoît que cette parole du livre de Job ne ſera pleinement vérifiée qu'*au jour du dernier jugement* : ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous avons dit de ce monſtre conſidéré tel que S. Jean nous le fait voir dans les derniers temps.

XII. Comment *Léviathan* ſera un pacte avec Dieu ? & comment il ſera éternellement ſon eſclave ? ℣. 23.

„ Ce monſtre fera-t-il un pacte avec vous ? & le recevrez-vous comme „ un eſclave éternel ? „ *Numquid feriet tecum pactum ? & accipies eum ſervum ſempiternum* ? „ Il faut ici, dit S. Grégoire, beaucoup d'attention „ & d'adreſſe pour examiner quel *pacte* Léviathan fait avec le Seigneur „ pour devenir *ſon eſclave éternel*. Car dans un pacte, la volonté des „ parties diſcordantes eſt ſatisfaite, en ſorte que chacun parvienne à „ ce qu'il ſouhaitoit, & que le différend ſoit terminé par une fin telle „ qu'on la deſiroit. Notre ancien ennemi enflammé par le flambeau de „ ſa malice diſcorde d'avec la pureté de l'innocence divine ; mais dans „ cette diſcordance même il ne s'écarte point du jugement de Dieu. Car „ par ſa mauvaiſe volonté, il deſire toujours de tenter les juſtes ; mais ce- „ pendant le Seigneur ou par miſéricorde ou par juſtice permet qu'il „ le faſſe. Cette permiſſion même de tenter les juſtes eſt donc appellée „ un *pacte* ; parce que le tentateur y ſatisfait ſon deſir, & cependant „ la volonté du juſte diſpenſateur s'y trouve admirablement accomplie. (*c*) „ Et il eſt très-bien dit, ajoute ce ſaint Docteur, que par ce pacte con-

---

(*a*) Quamvis intelligi poteſt apertiùs, (*alit.* aptiùs ;) quia ad Dominum preces multiplicat, cùm extremi die judicii iniqui, qui ejus corpus ſunt, ſibi parci deprecantur : cùm membra ejus, videlicet, reprobi, ſerò clamantes dicunt : *Domine, Domine, aperi nobis.* Quibus protinùs dicitur : *Neſcio vos unde ſitis*, Luc. XIII. 25. = (*b*) *Ibid.* Tunc etiam Domino per membra ſua mollia loquetur, quando multi ex ejus corpore dicturi ſunt : *Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo dæmonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus ?*.. Sed.. illa cùm facerent, in ſuam laudem rapuerunt. Unde mox audiunt : *Neſcio qui eſtis. Matth.* VII. 22 & 23. = (*c*) *Ib. n.* 28. Valdè ſolerter intuendum eſt quod pactum cum Domino Leviathan iſte feriat, ut ſempiternus ab eo ſervus habeatur. In pacto enim diſcordantium partium voluntas impletur, ut ad votum ſuum quæque perveniat, & jurgia deſiderato fine concludat. Antiquus itaque hoſtis à ſinceritate divinæ innocentiæ, malitiæ ſuæ face ſucceſſus diſcordat, ſed ab ejus judicio etiam diſcordando non diſcrepat : nam viros juſtos ſemper malevolè tentare appetit, ſed tamen hoc Dominus vel miſericorditer fieri vel juſtè permittit. Hæc ipſa ergo tentationis licentia *pactum* vocatur, in qua & deſiderium tentatoris agitur, & tamen per eam miro modo voluntas juſti diſpenſatoris impletur.

„ traité avec le Seigneur, il eſt reçu comme *eſclave* : parce qu'il obéit „ aux ordres de la grace céleſte, en exerçant l'animoſité de ſa très-mé„ chante volonté. Ainſi par ce pacte il eſt eſclave en ce que dans la per„ miſſion même qui lui eſt donnée de ſatisfaire ſa volonté, il eſt lié par la „ volonté du conſeil ſuprême, en ſorte qu'il y tente volontairement les „ élus de Dieu, & en les tentant il les éprouve ſans le ſavoir. (*a*) Mais il eſt „ dit, continue le ſaint Docteur, qu'il eſt reçu comme un *eſclave éternel* : „ nous ſommes donc obligés de chercher comment nous pouvons mon„ trer que même après la durée de la vie préſente, il continuera éter„ nellement de ſervir comme un eſclave du Seigneur. Car il ne lui ſera „ plus permis de tenter les juſtes lorſqu'ils jouiront de la félicité celeſte, „ tandis qu'il ſera livré ſous leurs yeux aux feux éternels de l'enfer. „ Mais alors ce Léviathan avec ſon corps, c'eſt-à-dire, avec tous les „ réprouvés, ſera livré aux flammes vengereſſes qui le tourmenteront „ ſans fin ; & les juſtes voyant ces tourments, en donneront encore plus „ de louanges à Dieu, parce qu'ils reconnoîtront en eux-mêmes le „ bonheur dont Dieu les aura récompenſés, & ils verront dans le démon „ & dans les réprouvés le ſupplice auquel ils ont échappé. Si donc Lé„ viathan contribue à l'utilité des juſtes ici par ſes tentations, & là par „ ſa condamnation, il eſt l'eſclave éternel de Dieu, puiſque ſans le ſavoir „ il ſert à ſes louanges, là par la juſte peine qu'il éprouve, & ici par l'in„ juſte volonté qu'il exerce. „ (*b*) On voit encore ici que S. Grégoire eſt lui-même conduit à entendre ſous le nom de *Léviathan*, non ſeulement le démon, mais encore les méchants mêmes, qui forment ſon corps : *Leviathan iſte cum ſuo corpore.*

XIII. Comment Dieu ſe jouera de *Léviathan* comme d'un oiſeau; & comment il le liera pour ſes ſervantes ? ℣. 24.

„ Vous jouerez-vous de ce monſtre, comme d'un oiſeau ? *Numquid illudes ei quaſi avi* ? „ Pourquoi, dit S. Grégoire, notre adverſaire eſt„ il appellé d'abord *Béhémoth*, enſuite *Léviathan*, & maintenant com„ paré à un *oiſeau*. Le nom de *Béhémoth* ſignifie *la bête* ; & c'eſt un „ quadrupede, puiſqu'il mange le foin comme le bœuf. *Léviathan* étant

(*a*) *Ibid.* Et benè ex hoc pacto quod cùm Domino ferire dicitur, ſervus accipi prohibetur : quia inde obtemperat nutibus ſupernæ gratiæ, unde exercet iram nequiſſimæ voluntatis ſuæ. Servus ergo ex pacto eſt, qui dum voluntatem ſuam implere permittitur, à ſuperni conſilii voluntate ligatur : ut electos Dei volens tentet, & tentando neſciens probet. = (*b*) *Ibid.* Sed quia ... hoc in loco à Domino non ſolùm ex pacto ſervus, ſed ſempiternus ſervus accipi dicitur : inveſtigare compellimur quomodo & poſt præſentis vitæ terminum ſervire eum in perpetuum Domino demonſtremus. Neque enim tunc juſtos cœleſti felicitate pollentes adhuc tentare permittitur, cùm ante eorum oculos æternis gehennæ ignibus mancipatur... Sed tunc Leviathan iſte cùm ſuo corpore, reprobis videlicet omnibus, flammis ultricibus traditur, quibus ſine fine cruciétur. Quos ſcilicet cruciatus dum juſti conſpiciunt, in Dei laudibus creſcunt : quia & in ſe cernunt bonum quo remunerati ſunt, & in illis inſpiciunt ſupplicium quod evaſerunt ... Igitur ſi utilitati juſtorum & hic tentatio Leviathan iſtius, & illic damnatio profuit, ſempiternus ſervus eſt, dum Dei laudibus neſciens ſervit, & illic pœna ejus juſta, & hic voluntas injuſta.

„ pris à l'hameçon, eſt aſſurément un ſerpent dans les eaux : & main-
„ nant il eſt comparé à un *oiſeau*. (*a*) C'eſt un *animal brute* par la folie
„ de ſes actions impures ; c'eſt un *dragon*, par la malice qui le porte à
„ nuire ; c'eſt un *oiſeau* par la légéreté de ſa nature ſubtile. C'eſt une
„ *brute*, parce qu'il agit contre lui-même ſans le ſavoir ; c'eſt un *dragon*,
„ parce qu'il deſire malicieuſement de nous nuire ; c'eſt un *oiſeau*,
„ parce qu'il s'éleve avec orgueil en conſidérant la ſubtilité de ſa nature.
„ C'eſt une *bête* de ſervice, parce que la puiſſance divine fait ſervir ſon
„ injuſtice à notre utilité ; c'eſt un ſerpent ; parce qu'il mord en ſecret ;
„ c'eſt un *oiſeau*, parce que quelquefois par ſon orgueil indomtable
„ il ſe transforme même en Ange de lumiere. (*b*) C'eſt une *brute* dans
„ ceux qu'il excite à la folie de la luxure ; c'eſt un *dragon* dans ceux
„ qu'il enflamme du deſir de nuire ; c'eſt un *oiſeau* dans ceux qu'il
„ éleve par le faſte de l'orgueil comme s'ils avoient de hautes penſées :
„ & il eſt en même temps *brute*, *dragon* & *oiſeau* dans ceux qu'il
„ ſouille également de ces trois vices, luxure, malice & orgueil. (*c*)
„ Cet oiſeau, continue S. Grégoire, s'éleve contre nous avec d'autant
„ plus d'excès, qu'il n'eſt arrêté par aucune foibleſſe de ſa nature. Comme
„ donc il n'eſt point ſujet à la mort de la chair & qu'il voyoit notre
„ Redempteur mortel par ſa chair, il s'eſt enflé d'orgueil avec d'autant
„ plus de faſte ; mais lorſqu'il a oſé porter ſon vol juſques contre ſon
„ Auteur, il y a trouvé le filet de la propre mort. Car il a été renverſé
„ par la mort de cette chair qu'il avoit deſirée dans l'excès de ſon orgueil ;
„ & il s'eſt trouvé pris au filet en deſirant la mort du juſte comme l'aliment
„ de ſa malice. Reprenons donc maintenant cette parole : *Vous joue-*
„ *rez-vous de ce monſtre comme d'un oiſeau ?* (*d*) Le Seigneur s'en eſt

---

(*a*) *Ibid. n.* 30. Quid eſt, quòd adverſarius noſter prius Behemoth, poſtmodum Leviathan dicitur, nunc verò avi in perditionis ſuæ illuſione comparatur ? Behemoth quippe, ut diximus, bellua interpretatur, quæ quadrupes oſtenditur, dum ſicut bos fœnum comedere perhibetur. Leviathan verò, quia hamo capitur, procul dubio ſerpens in aquis innoteſcitur. Nunc verò ad avis ſimilitudinem ducitur, cùm dicitur : Numquid illudes ei quaſi avi ? Cur ergo bellua, vel jumentum, cur draco, cur avis appelletur, indagemus. = (*b*) *Ibid.* Irrationale ergo & quadrupes animal eſt per actionis immundæ fatuitatem ; draco, per nocendi malitiam ; avis, per ſubtilis naturæ levitatem. Quia enim quod contra ſe agit, ignorat, bruto ſenſu bellua eſt ; quia malitiosè nobis nocere appetit, draco eſt ; quia verò de naturæ ſuæ ſubtilitate ſuperbè extollitur, avis eſt. Rursùm quia in hoc quod iniquè agit, ad utilitatem noſtram divinâ virtute poſſidetur, jumentum eſt ; quia verò latenter mordet, ſerpens eſt ; quia autem nonnumquam per indomitam ſuperbiam ſe etiam lucis Angelum ſimulat, avis eſt. = (*c*) *Ibid. n.* 31. In eis quos ad ſtultitiam luxuriæ excitat, jumentum eſt ; in eis quos ad nocendi malitiam inflammat, draco eſt ; in eis autem quos in faſtum ſuperbiæ quaſi alta ſapientes elevat, avis eſt : in illis verò quos pariter in luxuria & malitia & ſuperbia polluit, jumentum, draco ſimul & avis exiſtit. = (*d*) *Ibid.* Quæ nimirum avis tanto contra nos immanius extollitur, quanto nulla naturæ ſuæ infirmitate præpeditur. Quia enim carnis morte non premitur, & Redemptorem noſtrum carne mortalem vidit, altiori faſtu elationis intumuit : ſed ubi contra

„ joué comme d'un oiſeau lorſque dans la paſſion de ſon fils unique, il „ lui a montré un aliment, & lui a caché le filet. Ce Léviathan a donc „ été joué comme un oiſeau, lorſqu'en mordant l'aliment que lui offroit „ l'humanité de Jeſus-Chriſt, il a été pris dans le filet de ſa divinité. „ (*a*) De même à la fin des ſiecles, le Seigneur ſe jouera de ce monſtre comme d'un oiſeau, lorſque plus il s'élévera d'orgueil dans l'excès de ſa puiſſance contre les élus de Dieu, plus il contribuera à augmenter leur mérite & leur gloire, lorſqu'ils ſortiront vainqueurs de tous les artifices de ſa ſéduction & de tous les efforts de ſa violence.

„ Pourrez-vous lier ce monſtre pour vos ſervantes? „ *Aut ligabis eum ancillis tuis*? „ Dans les eſclaves, dit S. Grégoire, quoique la „ condition ſoit abjecte, le ſexe maſculin a cependant encore ſon mérite: „ mais dans les ſervantes, le ſexe eſt auſſi mépriſé que la condition. Le Sei- „ gneur dit donc très-bien qu'il lie ce Léviathan, non pour ſes ſerviteurs, „ mais *pour ſes ſervantes*; parce que lorſqu'il a envoyé ſes prédicateurs „ combattre contre l'orgueil du monde, il a laiſſé ceux qui étoient ſages, „ puiſſants & riches ſelon le monde, & il a choiſi ceux qui étoient „ réputés inſenſés, foibles & pauvres. Le Seigneur a donc lié pour ſes „ ſervantes la force de ce Léviathan; parce que ſelon le témoignage „ de S. Paul, *Dieu a choiſi ce qu'il y avoit de foible dans ce monde pour* „ *confondre ce qu'il y avoit de fort.* Delà vient que Salomon dit très- „ bien: *La Sageſſe s'eſt bâtie une maiſon, ... elle a envoyé ſes ſervantes* pour „ *appeller les hommes à la citadelle & aux murs de la ville.* (*b*) La Sageſſe „ s'eſt bâti une maiſon, lorſque le fils unique de Dieu s'eſt créé un „ corps humain avec une ame dans le ſein de la Vierge: *& il a envoyé ſes* „ *ſervantes*, parce qu'il a pris ſoin d'avoir pour prédicateurs des hommes „ foibles & abjects, qui raſſemblaſſent les peuples fideles pour les con- „ duire aux édifices céleſtes de la patrie ſpirituelle. Il a donc envoyé „ ſes ſervantes, & il a lié la force de ce Léviathan; parce qu'il a donné „ au monde des prédicateurs foibles, & qu'il a reſtreint ſous le lien de

---

Auctorem ſuum pennâ ſe ſuperbiæ extulit, ibi laqueum ſuæ mortis invenit. Nam ei ejus carnis morte proſtratus eſt, quam expetiit elatus: & inde pertulit laqueum, unde quaſi eſcam ſuæ malitiæ mortem juſti concupivit. Dicatur ergo *Numquid illudes ei quaſi avi.* ⟹ (*a*) *Ibid.* Quaſi avi quippè Dominus illuſit, dum ei in paſſione unigeniti filii ſui oſtendit eſcam, ſed laqueum abſcondit ... Leviathan iſte ... quaſi mox avis illuſus, divinitatis ejus laqueum pertulit, dum humanitatis ejus eſcam momordit. ⟹ (*b*) *Ibid. n.* 32. In ſervis etſi deſpecta eſt conditio, virilitas viget: in ancillis autem cum conditione pariter ſexus jacet. Benè ergo Dominus Leviathan iſtum, non ſervis, ſed ancillis ſuis ligare ſe aſſerit; quia ad noſtram redemptionem veniens, & ſuos contra mundi ſuperbiam prædicatores mittens, relictis ſapientibus inſipientes, relictis fortibus debiles, relictis divitibus pauperes elegit. Ancillis ergo ſuis Leviathan hujus fortitudinem Dominus ligavit, quia atteſtante Paulo: *Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia.* Undè benè per Salomonem dicitur: *Sapientia ædificavit ſibi domum, ... miſit ancillas ſuas ut vocarent ad arcem & ad mœnia civitatis.* 1. *Cor.* 1. 27. *Prov.* IX. 1. 3.

„ ſa terreur tout ce qu'il y avoit d'hommes puiſſants qui avoient appar-
„ tenu à ſon corps. Et ce Léviathan eſt auſſi lié en lui-même pour les
„ ſervantes, lorſque des hommes foibles annonçant la divine parole,
„ & en même temps la lumiere de la verité répandant ſon éclat, cet
„ ancien ennemi n'a pas la permiſſion de ſévir contre les ames des élus
„ autant qu'il le voudroit, mais il eſt lié & reſſerré par l'éclat des pro-
„ diges & des miracles, de maniere qu'il ne peut retenir ſous la cap-
„ tivité de l'infidélité tous ceux qu'il voudroit. (*a*) De même à la fin des temps, Dieu faiſant annoncer l'Evangile dans toutes les nations de l'univers par ceux qu'il lui plaira de choiſir, le démon ni ſes ſatellites ne pourront empêcher autant qu'ils le voudront les progrès de cette prédication qui attirera à la foi une multitude innombrable d'élus de toute nation : & ainſi il ſera lié pour les ſervantes du Seigneur.

XIV. Comment les amis couperont *Léviathan* ? Comment les marchands le diviſeront. Comment les aſſociés feront feſtin ſur lui ? Comment ils le partageront entre les Chananéens ? ℣. 25.

Les amis le couperont ; les marchands le diviſeront : c'eſt ce que porte la Vulgate : *Concident eum amici ; dividentillum negotiatores.* Il paroît que S. Grégoire liſoit ceci ſans interrogation : & il ſemble qu'en effet la phraſe l'exige ainſi, parce que dans le ſens ſpirituel même ce texte n'annonce que ce qui en effet arrivera, comme on va le voir.... » Ce Lé-
» viathan, dit S. Grégoire, eſt *coupé* autant de fois que ſes membres ſont
» détachés de lui par le glaive de la parole divine. Car lorſque les mé-
» chants entendent la parole de la vérité, & frappés d'une ſainte crainte,
» ceſſent d'imiter l'ancien ennemi, il eſt *diviſé* dans ſon corps, duquel
» ſont ſouſtraits ceux qui y avoient été tenus par un attachement cri-
» minel. (*b*) Le Seigneur, ajoute ce Pere, appelle ici *amis* ceux qu'il
» a auparavant appellés *ſervantes* ; & il les appelle enſuite *marchands*.
» Car les ſaints prédicateurs de l'Evangile furent dabord des *ſervantes*
» par la crainte ; ils devinrent enſuite *amis* par la foi ; & ils ſont enfin
» devenus *marchands* par l'exercice de leur miniſtere. Car dans la pré-
» dication de l'Evangile, il y a une ſorte de trafic, puiſqu'on donne
» la parole, & on reçoit la foi des auditeurs. Ceux qui font les avances
» de la prédication, & qui en retirent enſuite la foi des peuples, exer-

---

(*a*) *Ib. n.* 32. Sapientia domum ſibi condidit, cùm unigenitus Dei Filius in ſemetipſo intra uterum Virginis mediante animâ, humanum ſibi corpus creavit... Ancillas etiam ſuas miſit, quæ ad arcem nos atque civitatis mœnia vocarent; quia prædicatores infirmos abjectoſque habere ſtuduit, qui fideles populos ad ſpiritalis patriæ ædificia ſuperna colligerent.... Ancillas ergo Dominus miſit, & Leviathan hujus fortitudinem ligavit ; quia infirmos prædicatores mundo exhibuit, & potentes quoſque, qui ejus corpus fuerant, ſub terroris ſui vinculo reſtrinxit. Et in ſemetipſo Leviathan iſte ancillis ligatur, cùm infirmis prædicantibus, veritatis clareſcente lumine, contra electorum mentes antiquus hoſtis, non quantum vult, ſævire permittitur : ſed ne ſub infidelitatis captivitate cunctos quos appetit, teneat, ſignis & virtutibus coarctatur. == (*b*) *Ibid. n.* 33. Leviathan iſte toties conciditur, quoties divini verbi gladio ſua ab illo membra ſeparantur. Iniqui enim cùm verbum veritatis audiunt, & ſancto timore percuſſi, ab antiqui ſe hoſtis imitatione ſuſpendunt ; ipſe in corpore ſuo dividitur, cui hi qui prævè inhæſerant ſubtrahuntur.

» cent une eſpece de négoce. » (*a*) De même à la fin des ſiecles, ceux qui ſeront choiſis de Dieu pour prêcher l'Evangile dans toutes les nations de la terre, ſeront les amis de Dieu par la foi, & appliqués par lui à ce myſtérieux négoce de la prédication évangélique ; & ils couperont ce monſtre & le diviſeront en détachant de lui une partie de ſes membres par le glaive de la parole divine, en convertiſſant & ramenant à la pureté de la foi ; ceux qui s'étoient attachés à lui en s'attachant à l'erreur.

On a vu que l'Hébreu offre ici un autre ſens : „ Les aſſociés feront „ feſtin ſur lui ; ils le partageront entre les Chananéens : „ *Epulabuntur ſuper illum ſocii ; dividunt illum inter Chananæos.* Dans ce ſens les *Chananéens* ou *marchands* ſont totalement différents des *aſſociés* ou *amis* qui leur livrent ce monſtre. Les *Chananéens* ſont un peuple frappé d'anathême ; & en cela ils ſont le ſymbole non ſeulement des méchants, mais des mauvais Anges mêmes, qui après avoir trafiqué de nos ames en cette vie en les achetant par de vaines promeſſes & par de faux biens, auront éternellement en partage ceux qu'ils auront éternellement ſéduits. Les *aſſociés* ou *confédérés* qui livreront ce monſtre aux mauvais Anges, ſont les ſaints qui étant entrés dans l'alliance du Seigneur ſont devenus participants de cette ſociété ineffable dont parle S. Jean lorſqu'il dit : (*b*) *Nous vous annonçons ce que nous avons vu & ce que nous avons entendu, afin que vous ſoyez unis avec nous dans la même ſociété, & que notre ſociété ſoit avec le pere & avec ſon fils Jeſus-Chriſt.* C'eſt de ces heureux aſſociés que le Pſalmiſte fait mention lorſqu'il dit à Jeſus-Chriſt. „ (*c*) „ O Dieu, votre Dieu vous a oint d'une huile de joie plus que tous „ vos aſſociés : *Præ conſortibus tuis*, ſelon la Vulgate : *Præ ſociis tuis*, ſelon l'Hébreu. C'eſt donc de ces heureux aſſociés du fils de Dieu qu'il eſt dit : *Les aſſociés feront feſtin ſur ce monſtre, & ils le partageront entre les Chananéens.* Pour entendre cela, il faut ſe rappeller ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe, au ſujet de la ruine de Babylone : (*d*) „ Ciel, réjouiſſez-vous ſur elle ; & vous ſaints Apôtres & vous Prophetes. „ Les Anges & les ſaints ſe réjouiſſent de la ruine de Babylone : *Exulta ſuper eam, cœlum, & ſancti Apoſtoli & Prophetæ.* Les ſaints ſe réjouiront de même de la ruine de Léviathan : *Epulabuntur ſuper illum ſocii.* Le feſtin dans lequel ils en feront éclater leur joie, eſt celui que Jeſus-Chriſt leur a préparé dans la céleſte patrie, ſelon ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe : (*e*) *Heureux ceux qui ſont appellés au ſouper des nôces de l'A-*

(*a*) *Ibid.* Ipſos verò amicos nominat, quos ſuperiùs ancillas vocat ; ipſos etiam negotiatores appellat, quos amicos dixerat. Sancti etenim prædicatores priùs ancillæ ſunt per formidinem ; poſt amici per fidem, ad extremum quoque negotiatores, per actionem... In prædicatione quippè fidei quaſi quoddam negotium geritur, dum verbum datur, & fides ab auditoribus ſumitur. Quaſi quoddam negotium faciunt, qui prædicationem prærogant, & à populis fidem reportant. = (*b*) 1. *Joan.* 1. 3. = (*c*) *Pſal.* XLIV. 8. = (*d*) *Apoc.* XVIII. 20. = (*e*) *Apoc.* XIX. 9.

gneau. En entrant à ce feſtin céleſte, ils partageront ce monſtre entre les Chananéens : car comme le dit S. Paul, les Saints jugeront le monde : (a) *Sancti de hoc mundo judicabunt* : & alors les méchants ſelon l'expreſſion du Pſalmiſte, ſeront livrés entre les mains de l'épée & ſeront le partage des renards : (b) *Tradentur in manus gladii, partes vulpium erunt.* Cette épée qui eſt le jugement de Dieu ſera dans la main de Jeſus-Chriſt : mais elle ſera auſſi, ſelon le même Pſalmiſte, dans la main des ſaints pour exécuter la vengeance du Seigneur ſur les nations : (c) *Gladii ancipites in manibus eorum, ad faciendam vindictam in nationibus.* Les ſaints frapperont donc de cette épée à deux tranchants ce Léviathan ; ils le couperont, le diviſeront, & le partageront entre les Chananéens, en le livrant aux démons qui ſont en même temps ces *renards* qui ſont nommés dans le Pſaume, & ces *Chananéens*, dont il eſt ici parlé dans Job.

Ainſi ſoit que l'on conſidere ce texte dans le ſens de la Vulgate, ſoit qu'on le prenne dans le ſens de l'Hébreu, il aura certainement ſon accompliſſement. Donc l'interrogation qui paroît y manquer, n'y manque point, parce qu'en effet il n'y en faut point. Elle étoit néceſſaire dans les autres verſets qui précedent, parce qu'alors Dieu parloit à Job ſeul : & lui diſoit : Pouvez-vous faire ces choſes ? Sur quoi S. Grégoire prenoit ſoin d'obſerver que comme c'eſt Dieu qui parle, il faut ſous-entendre : Pouvez-vous cela comme moi : (d) *Subaudis ut ego.* Mais ici cette interrogation n'a plus lieu, parce que Dieu ne parle plus de ce qu'il fera, ni de ce que Job ni aucun des ſaints par lui-même ne peut faire, mais il parle de ce que feront les ſaints aſſociés avec Jeſus-Chriſt & réunis avec ce divin Sauveur, ſoit que l'on conſidere avec S. Grégoire dans la Vulgate ce qu'ont fait les prédicateurs de l'Evangile par la vertu de Jeſus-Chriſt dont ils étoient les miniſtres ; ſoit que l'on conſidere dans l'Hébreu ce qu'ils feront au dernier jour lorſqu'aſſis avec Jeſus-Chriſt au feſtin de la gloire céleſte, ils jugeront avec lui le monde.

XV. Comment les filets & le réſervoir des poiſſons ſeront remplis de la peau & de la tête de *Léviathan* ? Comment ſa peau ſera remplie d'épines, & ſa tête de crocs. Ꝟ. 26.

„ Remplirez-vous de la peau de ce monſtre, les filets des pêcheurs, „ & de ſa tête le réſervoir des poiſſons ? „ *Numquid implebis ſagenas pelle ejus, & gurguſtium piſcium capite illius* ? C'eſt l'expreſſion de la Vulgate : on y voit reparoître la particule interrogative *numquid*, qui ſe trouve auſſi exprimée dans l'Hébreu : & ce ſens de la phraſe laiſſe encore à ſous-entendre, comme le remarque S. Grégoire, pourrez-vous faire cela comme moi : (e) *Subaudis ut ego.* Le Seigneur revient donc ici à expoſer ce qu'il fera, & que nul homme par lui-même ne peut faire. „ Que ſignifient, dit S. Grégoire, *les filets*, ou *le réſervoir des poiſſons*, ſinon les Egliſes des fideles, qui ne forment enſemble qu'une

(a) 1. *Cor.* VI. 2. = (b) *Pſal.* LXII. 11. (c) *Pſal.* CXLIX. 6. 7. = (d) *Greg. Moral. in Job. lib.* 33. *n.* 17. 18. 21. 26. 27. 28. 32. = (e) *Ibid. n.* 34.

„ ſeule, qui eſt l'Egliſe catholique, comparée dans l'Evangile à un „ filet jetté dans la mer & qui raſſemble toutes ſortes de poiſ„ ſons. (*a*) Par *la peau* de Léviathan nous entendons les moins ſenſés „ de ce corps, & par *la tête* les plus prudents: ou du moins par *la* „ *peau* qui eſt au dehors, nous entendons ceux d'entre ſes ſujets qui „ ſervent aux moindres uſages, & par *la tête* ceux qui préſident. Le „ Seigneur dit donc très-bien qu'il emplira ces *filets* & ce *réſervoir*, „ c'eſt-à-dire, ſon Egliſe & les vœux des fideles, d'abord de *la peau* „ de ce monſtre, & enſuite de ſa *tête* même, parce qu'il a choiſi „ d'abord les foibles pour confondre enſuite les forts. Il a choiſi les „ moins ſages ſelon le monde, pour confondre les ſages. Car il „ a raſſemblé d'abord les ignorants, & enſuite les Philoſophes: & ce „ n'eſt point par les orateurs qu'il a enſeigné les pêcheurs; mais par une „ puiſſance admirable, il s'eſt ſervi des pêcheurs pour ſoumettre les „ orateurs. (*b*)

On a vu que l'Hébreu préſente un ſens fort différent. „ Remplirez„ vous de brouſſailles ſa peau, & du croc des poiſſons ſa tête? „ *Numquid implebis vepribus pellem ejus, & fuſcinâ piſcium caput ejus?* Ce monſtre a été pris: les ſaints ſe ſont réjouis de ſa priſe: ils l'ont frappé du glaive de la juſtice divine; ils ont diviſé ſes membres, & les ont livrés aux démons. Il s'agit ici de ce que deviendra ſa *peau* & ſa *tête*. La *peau* de l'animal eſt ce qui le couvre; elle repréſente donc ceux qui ont couvert de leur protection ce monſtre. Que deviendra cette *peau*? elle ſera *remplie d'épines*: ces hommes qui ſéduits par ce monſtre l'ont couvert de leur protection, ſeront livrés à des remords amers, qui comme des épines perceront leur ame de leurs pointes. La *tête* de ce monſtre repréſente évidemment ceux qui en ont été les chefs: cette tête ſera *remplie de* ces *crocs* de fer auxquels on attache les poiſſons qui ont été pris: rien n'égalera l'amertume des remords de ceux qui auront été les chefs de ce monſtre: ces remords ſeront pour eux comme des crocs de fer qui déchireront leur ame.

Mettez la main ſur lui: *Pone ſuper eum manum tuam*: on le lit ainſi

---

(*a*) *Ibid.* Quid per ſagenas vel gurguſtium piſcium, niſi Eccleſiæ fidelium, quæ unam Eccleſiam catholicam faciunt, deſignatur? Undè in Evangelio ſcriptum eſt: *Simile eſt regnum cælorum ſagenæ miſſæ in mare, & ex omni genere piſcium congreganti. Matth.* XIII. 47. = (*b*) *Ibid.* In pelle verò Leviathan iſtius, ſtultos ejus corporis; in capite autem, prudentes accipimus. Vel certè pelle, quæ eſt exteriùs, ſubditi ad hæc extrema ſervientes, capite autem præpoſiti deſignantur. Et benè Dominus ſervato ordine, has ſagenas vel gurguſtium piſcium, id eſt Eccleſiam ſuam, & vota fidelium, priùs ſe pelle ejus & poſtmodùm capite aſſerit impleturum, quia priùs elegit infirma, ut pòſt confunderet fortia. Elegit quippè ſtulta mundi, ut confunderet ſapientes. Priùs namque collegit indoctos, & poſtmodùm philoſophos: & non per oratores docuit piſcatores, ſed mirâ potentiâ per piſcatores ſubegit oratores.

dans

dans la Vulgate & dans l'Hébreu. S. Grégoire liſoit *Pones ;* & avertiſſoit qu'il falloit le prendre dans un ſens interrogatif : *Mettrez-vous la main ſur lui* ? » Et cela ſignifiera, dit ce Pere ; Le ferez-vous comme moi, » qui le réprimant par ma ſouveraine puiſſance, ne lui permet pas de » ſévir plus qu'il n'eſt expédient, & qui fais tourner à l'utilité de mes » élus tout ce que je lui ai permis de faire contr'eux. (*a*) Ou du moins, » continue ce Pere, *mettre la main ſur lui*, c'eſt le ſurmonter par la » force & la puiſſance. C'eſt donc très-bien qu'il eſt dit au bienheureux » Job : *Mettrez-vous la main ſur lui* ? comme s'il lui diſoit ouvertement : » Le réprimerez-vous par votre propre force ? Et c'eſt pourquoi ſuit » auſſi-tôt cette parole très-convenable : ſouvenez-vous de la guerre ? » & n'ajoutez plus aucune parole : *Memento belli, nec ultrà addas* » *loqui.* (*b*) Une profonde diſpenſation des jugements de Dieu, con- » tinue ce Pere, ſouvent menace ſes fideles ſerviteurs, ou les châtie, » ou les charge de fardeaux onéreux, ou les engage dans des occupa- » tions laborieuſes, parce que par ſon admirable preſcience il prévoit, » que s'ils demeuroient libres & tranquilles dans le repos, ils ne pour- » roient pas ſoutenir les tentations de leur adverſaire, & ſuccom- » beroient aux bleſſures que leur ame en recevroit : & ſouvent il arrive » que les hommes ne ſe ſentant point coupables d'aucune faute mani- » feſte, & ſe voyant néanmoins tourmentés de douleurs, ou accablés » de travaux, s'échappent en plaintes contre leur Juge également juſte » & tout-puiſſant, parce qu'ils ne conſiderent pas aſſez combien eſt » fort l'ennemi contre lequel ils font la guerre. (*c*) Comme donc Job » ne ſe ſentoit coupable d'aucune faute, & cependant ſouffroit de rudes » coups ; de peur que peut-être il n'excede dans ſes plaintes, il a beſoin » qu'on lui rappelle ce qu'il doit craindre, & qu'on lui diſe : *Souvenez-* » *vous de la guerre, & n'ajoutez plus aucune parole :* comme ſi Dieu » lui diſoit : Si vous conſidérez la guerre que l'ennemi ſecret exerce » contre vous, vous ne blâmerez rien de ce que vous ſouffrez de ma

XVI. La ſeule main de Dieu peut réprimer *Léviathan*. Combien le combat contre ce monſtre eſt redoutable. *Ibid.* 27.

(*a*) *Ibid. Pones ſuper eum manum tuam* ? Id eſt, ut ego, qui forti illum potentiâ reprimens, non plus quàm expediat ſævire permitto : ejuſque ſævitiam quantùm permiſero, in electorum meorum utilitatem retorqueo. = (*b*) *Ibid.* Vel certè manum ſuper eum ponere, eſt virtutis poteſtate ſuperare. Beato igitur Job per interrogationem dicitur : *Pones ſuper eum manum tuam* ? ac ſi apertè diceretur : Numquid virtute illum propriâ reprimes ? Undè & aptè mox ſubditur : *Memento belli, nec ultrà addas loqui.* = (*c*) *Ibid. n.* 35. Alta diſpenſatio judiciorum Dei idcircò ſæpè benè merentes famulos vel minis impetit, vel flagellis premit, vel quibuſdam ſuperimpoſitis oneribus gravat, vel laborioſis occupationibus implicat : quia mirâ potentiâ (vel fortè præſcientiâ) prævidet, quòd ſi quieti ac liberi in tranquillitate perſiſterent, tentationes ferre adverſarii non valentes, meritis proſtrati vulneribus jacerent. ... Et tamen ſæpè dum patentis culpæ ſibi homines conſcii non ſunt, & aut doloribus cruciantur, aut laboribus deprimuntur contra juſtum atque omnipotentem judicem in querelam proſiliunt, ſcilicet minùs intuentes contra quàm fortem adverſarium bellum gerunt.

» part. Si vous conſidérez l'épée de votre adverſaire tournée contre vous ; » vous ne redouterez point les coups d'un pere. (*a*)

On a vu que l'Hébreu préſente un autre ſens : » Si vous mettez la » main ſur lui, vous vous ſouviendrez du combat, & vous ne recom- » mencerez pas : *Pone ſuper eum manum tuam : memor belli, non addes.* Il y a des méchants qui paroiſſent ſi redoutables qu'on n'oſe mettre la main ſur eux ; & que ſi l'on eſſaye de le faire, il en coute ſi cher, qu'on n'a pas envie de recommencer. Tel eſt le monſtre dont il s'agit ici : il ſe rendra ſi formidable, que quiconque oſera mettre la main ſur lui, s'expoſera au danger d'un combat, qui pourra même lui couter la vie : & s'il eſt aſſez heureux pour échapper à ce danger, il ſe ſouviendra ſi bien de ce combat, qu'il n'entreprendra pas volontiers de s'y expoſer une ſeconde fois.

XVII. L'eſpérance de *Léviathan* ſera fruſtrée. Comment il ſera précipité à la vue de tous. ℣. 28.

» Mais voici que l'eſpérance de ce monſtre le trompera : » *Ecce ſpes ejus fruſtrabitur eum :* ou ſimplement ſelon l'Hébreu, *fruſtrabitur*, ſera fruſtrée. » Ceci, dit S. Grégoire, doit être entendu du démon, de » maniere qu'on puiſſe le rapporter auſſi à ſon corps ; parce que tous » les méchants qui ne craignent point les menaces de la juſtice divine, » ſe flattent en vain d'éprouver la divine miſéricorde. » (*b*) Et auſſi-tôt, » continue ce Pere, le Seigneur revenant à ce qui doit faire notre con- » ſolation, annonce la ruine que ce monſtre éprouvera au dernier juge- » ment : c'eſt ce qu'il marque en diſant : Et à la vue de tous il ſera » précipité : *Et videntibus cunctis præcipitabitur.* (*c*) Car ce monſtre ſera » précipité à la vue de tous, parce que le Juge éternel ſe montrant » alors avec un appareil terrible, environné des légions des Anges, » aſſiſté de tout le miniſtere des puiſſances céleſtes, & amenant à ce » ſpectacle tous les élus, cette bête ſi forte & ſi cruelle ſera amenée » captive en préſence de cette nombreuſe aſſemblée, & ſera livrée aux » feux éternels de l'enfer, avec ſon corps, c'eſt-à-dire, avec tous les » réprouvés, lorſque Jeſus-Chriſt leur dira : *Retirez-vous de moi, maudits, & allez au feu éternel, qui a été préparé au diable & à ſes* » *Anges.* » (*d*) Il eſt bien remarquable que S. Grégoire dans les deux

---

(*a*) *Ibid. u.* 36. Quia ergo beatus Job culpæ ſibi conſcius non erat, & dura tamen flagella tolerabat, ne forteſſe in vitio murmurationis excedat, memoretur quod timeat, & dicatur ei : *Memento belli, nec ultrà addas loqui.* Ac ſi ei apertè diceretur : Si occulti hoſtis contra te bellum conſideras, quidquid à me pateris, non accuſas. Si impetentem te adverſarii gladium proſpicis, flagellum patris nullatenùs perhorreſcis. *Fortè legendum*, accuſabis, ... perhorreſces. = (*b*) *Ibid. n.* 37. Quod ſic de eo debet intelligi, ut referri etiam ad illius corpus poſſit : quia iniqui omnes qui diſtrictionem juſtitiæ divinæ non metuunt, incaſſùm ſibi de miſericordia blandiuntur. = (*c*) *Ibid.* Moxque ad conſolationem noſtram rediens extremi judicii futurum ejus interitum prænuntiat dicens : *Et videntibus cunctis præcipitabitur.* = (*d*) *Ibid.* Cunctis enim videntibus, præcipitabitur, quia æterno tunc Judice terribiliter apparente, adſtantibus legionibus Angelorum, aſſiſtente cuncto

parties de ce verſet, reconnoît qu'il s'agit ici non du démon ſeul mais du démon avec ſon corps, c'eſt-à-dire, avec tous les réprouvés : *cum ſuo corpore, id eſt, cum reprobis omnibus.* Ce que S. Grégoire entend ici du démon & de tout ſon corps ſera conſéquemment vérifié dans toutes les différentes parties de ſon corps, c'eſt-à-dire, dans tous les différents corps animés de ſon Eſprit. S. Jean dit auſſi très-expreſſément, que la bête ayant été priſe, & avec elle le faux-prophete, ils furent jettés tous les deux tout vivants dans l'étang brûlant de feu & de ſoufre : (*a*) *Et apprehenſa eſt beſtia, & cum ea pſeudopropheta ; ..... Vivi miſſi ſunt hi duo in ſtagnum ignis ardentis ſulphure :* & il ajoute : Les autres furent tués par l'épée qui ſortoit de la bouche de celui qui étoit monté ſur le cheval blanc ; c'eſt celui dont il avoit dit qu'il s'appelle le Verbe de Dieu : *Et ceteri occiſi ſunt in gladio ſedentis ſuper equum, qui procedit de ore ipſius.* S. Jean diſtingue donc entre les réprouvés qui ſeront frappés d'anathême dans ce dernier jour *la bête*, qui porte le blaſphême ſur ſon front ; c'eſt-à-dire, un corps d'hommes ouvertement ennemis de Jeſus-Chriſt ; *le faux-prophete*, ce ſecond monſtre, qui porte ſur ſon front les cornes de l'Agneau, mais qui parle le langage du dragon, un corps d'hommes qui ſe diſent Chrétiens, mais qui combattent cependant la doctrine de Jeſus-Chriſt ; & enfin *tous les autres* réprouvés ſéparés de ces deux corps. C'eſt de ces deux monſtres qu'il dit qu'ils ſeront jettés tout vivants dans l'étang brûlant de feu & de ſoufre ; c'eſt donc auſſi particuliérement du ſecond de ces deux monſtres repréſenté par Léviathan, que Dieu dit ici que ſon eſpérance ſera fruſtrée & qu'il ſera précipité à la vue de tous : *Ecce ſpes ejus fruſtrabitur : & videntibus cunctis præcipitabitur.*

On voit maintenant combien je me ſerois écarté de ce ſens ſi naturel, ſi j'avois cru ce que propoſe un Interprete d'ailleurs fort ſavant & fort habile qui a ſuppoſé que dans ces deux derniers verſets il s'agiſſoit de la *chair* & du *fiel* de ce monſtre : tant il eſt vrai que pour interpréter même le ſens littéral, il faut avoir ſous les yeux le ſens énigmatique, parce que l'un eſt relatif à l'autre.

» Ce n'eſt point par cruauté, dit le Seigneur, que je ſuſciterai ce » monſtre : » *Non quaſi crudelis ſuſcitabo eum.* Dieu, ſelon S. Grégoire, » prévient ainſi nos plaintes. Car après tout ce que nous venons d'en- » tendre, nous aurions peut-être dit : Seigneur, qui n'ignorez pas » que ce Léviathan eſt ſi puiſſant, pourquoi le ſuſcitez-vous pour » combattre contre notre foibleſſe. Il dit donc : *Ce n'eſt point par cruauté*

XVIII. Comment il eſt vrai que Dieu ne ſera point cruel en ſuſcitant *Léviathan*. Chap. XLI. ℣. 1. &c.

miniſterio cœleſtium poteſtatum, atque electis omnibus ad hoc ſpectaculum deductis ; iſta bellua crudelis & fortis in medium captiva deducitur, & cum ſuo corpore, id eſt, cum reprobis omnibus, æternis gehennæ incendiis mancipatur, cùm dicitur : *Diſcedite à me, maledicti, in ignem æternum, qui præparatus eſt diabolo & Angelis ejus. Matth.* XXV. 41.

(*a*) *Apoc.* XIX. 20. & 21.

» *que je le ſuſciterai.* (*a*) Et comme ſi nous lui demandions le motif » de ſa conduite, en diſant : Comment n'eſt-ce pas par cruauté que » vous le ſuſcitez, puiſque nous ſavons que vous lui permettez d'en » ſurprendre & d'en dévorer un ſi grand nombre, il dit : *Car qui eſt-* » *ce qui peut réſiſter devant moi ? & qui eſt-ce qui m'a donné le premier* » *pour que je lui ſois redevable ?* (*b*) Par ces deux phraſes, il montre parfaitement & la force de ſa puiſſance & tout le poids du motif de ſa conduite. Pour marquer ſa puiſſance, il dit : Car qui eſt-ce qui peut réſiſter devant moi : *Quis enim reſiſtere poteſt vultui meo ?* & pour rendre raiſon de ſa conduite, il ajoute : Qui eſt-ce qui m'a donné le premier, pour que je lui ſois redevable ? *Et quis antè dedit mihi, ut reddam ei ?* comme s'il diſoit : Ce n'eſt point par cruauté que je le ſuſcite : car je ravis puiſſamment à ſa force mes élus, & en même temps je condamne les réprouvés, non avec injuſtice, mais par un motif raiſonnable. Ceſt-à-dire, je puis délivrer admirablement ceux que je choiſis par bonté, & j'abandonne ſans injuſtice ceux que je rejette. » (*c*) Perſonne en effet n'a rien donné le premier à Dieu, pour » que la grace divine lui ſoit enſuite donnée. Car ſi nous prévenons » Dieu en faiſant le bien, que devient cette parole du Prophete : *Sa* » *miſéricorde me préviendra.* Si nous lui donnons quelque bonne œuvre » pour mériter ſa grace ? que devient ce que l'Apôtre dit : *C'eſt par* » *grace que vous êtes ſauvés par la foi ; & cela ne vient point de vous ;* » *mais c'eſt un don de Dieu, & cela ne vient point de vos œuvres ?* (*d*) » Si notre amour prévient Dieu, que devient ce que dit l'Apôtre » S. Jean : *Ce n'eſt pas parce que nous avons aimé Dieu ; mais c'eſt parce* » *que lui-même nous a aimés le premier.* Que devient ce que le Seigneur » dit par la bouche d'Oſée : *Je les aimerai par ma pure bonté ?* ſi nous » ſuivons Dieu par notre propre force ſans avoir rien reçu de lui, que

---

(*a*) *Greg. Moral. lib.* 33. *n.* 37. Audientes iſtà, ac ſi protinùs quereremur, Domino dicentes : Domine, qui Leviathan iſtum tantæ eſſe fortitudinis non ignoras, eum in certamine infirmitatis noſtræ cur ſuſcitas ? illicò adjunxit : *Non quaſi crudelis ſuſcitabo eum.* = (*b*) *Ibid.* Et velut ſi mox à nobis cauſa rationis quæreretur : Quomodò non eum quaſi crudelis ſuſcitas, quem ſcimus, quia tantos invadere & devorare permittis ? ſtatim ſubdidit, dicens : *Quis enim reſiſtere poteſt cultui meo ? & quis ante dedit mihi, ut reddam ei ?* = (*c*) *Ibid. n.* 38. Quibus duobus verſibus & virtutem ſuæ potentiæ, & omne pondus rationis explevit. Nam propter potentiam dixit : *Quis enim reſiſtere poteſt vultui meo ?* & propter rationem ſubdidit : *Quis antè dedit mihi ut reddam ei ?* Ac ſi diceret : Non eum quaſi crudelis ſuſcito, quia de ejus fortitudine & electos meos potenter eripio, & rursùm reprobos non injuſtè, ſed rationabiliter damno : id eſt, & eos quos benignè eligo, eripere mirabiliter poſſum, & eos quos reſpuo, non injuſtè derelinquo. = (*d*) *Ibid.* Nemo quippè ut divina illum gratia ſubſequatur, priùs aliquid contulit Deo. Nam ſi nos Deum benè operando prævenimus, ubi eſt quod Propheta ait : *Miſericordia ejus præveniet me.* (*Pſal.* LVIII. 11.) Si quid nos bonæ operationis dedimus, ut ejus gratiam mereremur, ubi eſt quod Apoſtolus dicit : *Gratiâ ſalvati eſtis per fidem ; & hoc non ex vobis, ſed Dei donum eſt, non ex operibus,* (*Epheſ.* II. 8.)

» devient ce que la vérité même aſſure dans l'Evangile en diſant : » *Sans moi vous ne pouvez rien faire* ? Que devient ce qu'il dit : *Perſonne* » *ne peut venir à moi, ſi mon Pere qui m'a envoyé ne l'attire.* Que » devient ce qu'il dit encore : *Ce n'eſt pas vous qui m'avez choiſis, mais* » *c'eſt moi qui vous ai choiſis.* (*a*) Si au moins nous prévenons les dons » des bonnes œuvres, en formant par notre propre force quelque » bonne penſée, que devient ce que S. Paul dit encore ſi ſalutairement » pour retrancher de notre cœur radicalement toute confiance de l'eſprit » humain en ſoi-même, lorſqu'il s'exprime en ces termes : *Ce n'eſt* » *pas que nous ſoyons capables de former de nous-mêmes quelque bonne* » *penſée comme de nous-mêmes, mais c'eſt Dieu qui nous en rend capa-* » *bles* ? Perſonne donc ne prévient Dieu par ſes mérites, en ſorte qu'il » puiſſe le regarder comme ſon débiteur : mais étant le Créateur de » tous, & équitable envers tous, il prévient les uns d'une maniere » admirable, les uns par ſon choix, & abandonne les autres à leurs » mœurs corrompues. (*b*) Cependant il n'exerce point envers ſes élus » une bonté ſans mêlange de juſtice ; car il leur fait porter ici de » pénibles afflictions : & de même il n'exerce point envers les réprouvés » une juſtice ſans mêlange de miſéricorde ; car il tolere ici avec patience » ceux qu'il condamnera un jour pour l'éternité. Si donc les élus ſuivent » ſa grace qui les prévient, & ſi les réprouvés reçoivent ce qu'ils ont » mérité ; les élus trouvent dans ſa miſéricorde un ſujet de le louer, » & les réprouvés ne trouvent dans ſa juſtice aucun ſujet de l'accuſer. » Il eſt donc très-bien dit : *Qui eſt-ce qui m'a donné le premier, pour* » *que je lui ſois redevable* ? Comme s'il diſoit ouvertement : Aucune » raiſon ne m'oblige d'épargner les réprouvés, parce que leur conduite » ne m'a point rendu leur débiteur. Car ils ne ſont privés des récom- » penſes éternelles de la céleſte patrie, que parce que par leur libre » arbitre ils les ont mépriſées dans le temps préſent lorſqu'ils pouvoient » les mériter : & ce libre arbitre eſt formé au bien dans les élus lorſque » leur ame par l'inſpiration de la grace eſt détachée des deſirs terreſtres.

(*a*) *Ibid.* Si noſtra dilectio Deum prævenit, ubi eſt quod Joannes Apoſtolus dicit : *Non quòd nos dilexerimus Deum, ſed quia ipſe prior dilexit nos* ? (1. *Joan.* IV. 10.) Ubi eſt quod per Oſee Dominus dicit : *Diligam eos ſpontaneè.* (*Oſee*, XIV. 5.) Si ſine ejus munere, noſtrâ virtute Deum ſequimur, ubi eſt quod per Evangelium veritas proteſtatur, dicens : *Sine me nihil poteſtis facere.* (*Joan.* XV. 5.) Ubi eſt quod ait : *Nemo poteſt venire ad me, niſi Pater qui miſit me, traxerit eum* ? (*Ibid.* VI. 43.) Ubi eſt quod iterùm dicit : *Non vos me elegiſtis, ſed ego elegi vos* ? *Ibid.* XV. 16. = (*b*) *Ibid.* Si ſaltem dona bonorum operum virtute noſtrâ benè cogitando prævenimus, ubi eſt quod rursùm per Paulum tam ſalubriter dicitur, ut omnis de ſe humanæ mentis fiducia ab ipſa cordis radice ſuccidatur, cùm dicit : *Non quia ſufficientes ſimus aliquid cogitare à nobis quaſi ex nobis, ſed ſufficientia noſtra ex Deo eſt* ? (2. *Cor.* III. 5.) Nemo ergo Deum meritis prævenit, ut tenere eum quaſi debitorem poſſit : ſed miro modo, æquus omnibus Conditor, & quoſdam præelegit, & quoſdam in ſuis pravis moribus juſtè derelinquit.

» (*a*) Car le bien que nous faiſons, vient en même temps de Dieu » & de nous : il vient de Dieu par ſa grace prévenante, & de nous » par le conſentement libre de notre volonté. Car s'il ne vient pas de » Dieu, de quoi lui rendrons-nous grace éternellement ? & s'il ne » vient pas de nous, comment eſpérons-nous d'en recevoir la récom- » penſe ? Comme donc ce ne ſera pas ſans ſujet que nous rendrons » graces, nous ſavons que nous ſommes prévenu par le don que nous » recevons de lui : & comme auſſi ce n'eſt pas ſans ſujet que nous lui » demandons récompenſe, nous ſavons que c'eſt par le conſentement » du libre arbitre que nous choiſiſſons le bien que nous faiſons. (*b*) »

» Tout ce qui eſt ſous le ciel, eſt à moi, dit le Seigneur : *Omnia* » *quæ ſub cœlo ſunt, mea ſunt.* » Tout le monde voit, dit S. Grégoire, » que non ſeulement ce qui eſt ſous le ciel, mais toutes les créatures » qui ſont au deſſus des cieux, & que l'on nomme céleſtes obéiſſent » à la volonté de celui qu'elles reconnoiſſent comme leur Créateur. » Pourquoi donc ne parle-t-il ici que des créatures inférieures, en di- » ſant : *Tout ce qui eſt ſous le ciel, eſt à moi* ? (*c*) C'eſt que parlant de » Léviathan qui n'eſt plus habitant du ciel ſupérieur, il aſſure que tout » ce qui eſt ſous le ciel eſt à lui, pour montrer que celui même qui » eſt tombé du ciel, eſt ſoumis à ſa puiſſance : comme s'il diſoit : Ce » Léviathan a perdu ma béatitude, mais il n'eſt pas échappé à mon » domaine, parce que les puiſſances mêmes qui me ſont oppoſées par » leurs mauvaiſes actions, me ſont cependant aſſujetties. (*d*) »

(*a*) *Ibid. n.* 39. Nec tamen electis ſuis pietatem ſine juſtitia exhibet, quia hìc eos duris afflictionibus premit : nec rursùm reprobis juſtitiam ſine miſericordia exercet, quia hic æquanimiter tolerat, quos quandoque in æternum damnat. Si ergo & electi prævenientem ſe gratiam ſequuntur, & reprobi juxta quod merentur, accipiunt ; & de miſericordia inveniunt electi quod laudent, & de juſtitia non habent reprobi quod accuſent. Benè itaque dicitur : *Quis antè dedit mihi, ut reddam* : ac ſi apertè diceretur : Ad parcendum reprobis nullâ ratione compellor ; quia eis debitor ex ſua actione non teneor. Idcircò enim nequaquam cœleſtis patriæ præmia æterna percipiunt ; quia ea nunc dum promereri poterant, ex libero arbitrio contemſerunt. Quod videlicet liberum arbitrium in bono formatur electis, cùm eorum mens à terrenis deſideriis gratiâ aſpirante ſuſpenditur. = (*b*) *Ibid. n.* 40. Bonum quippè quod agimus, & Dei eſt, & noſtrum : Dei per prævenientem gratiam, noſtrum per obſequentem liberam voluntatem. Si enim Dei non eſt, undè ei gratias in æternum agimus ? Rursùm ſi noſtrum non eſt, undè nobis retribui præmia ſperamus. Quia ergo non immeritò gratias agimus, ſcimus quòd ejus munere prævenimur ; & rursùm quia non immeritò retributionem quærimus, ſcimus quòd obſequente libero arbitrio bona elegimus quæ ageremus. = (*c*) *Ibid.* Omnibus liquet, quòd non ſolùm ea quæ ſub cœlo ſunt, ſed ipſa quoque, quæ ſuper cœlos condita, cœleſtia vocantur, ejus voluntati ſerviunt, à quo ſe creata eſſe meminerunt. Cur ergo tantummodò de inferioribus loquens ait : *Omnia quæ ſub cœlo ſunt, mea ſunt.* = (*d*) *Ibid. n.* 41. Sed quia de Leviathan loquitur, qui jam non in ætherei cœli ſede continetur, cuncta quæ ſub cœlo ſunt aſſerit ſua eſſe, ut eum quoque qui de cœlo cecidit, ſuæ doceat poteſtati ſervire, ac ſi diceret : Leviathan iſte beatitudinem quidem meam perdidit, ſed dominium non evaſit ; quia & ipſæ mihi poteſtates inſerviunt, quæ mihi pravis actionibus adverſantur.

On a vu que l'Hébreu de ces deux verſets offre un ſens un peu différent. Je néglige ici la lecture préſente de la premiere phraſe : *Il n'y a perſonne qui ſoit aſſez cruel ou aſſez hardi pour le ſuſciter.* Il eſt aſſez évident que cela n'a aucune liaiſon avec la ſuite du texte ; je m'en tiens donc au ſens de la Vulgate : mais au lieu que dans la Vulgate à cauſe de la conjonction *enim*, S. Grégoire a cru devoir joindre la ſeconde phraſe avec la troiſieme, en ſorte que la quatrieme reſte ſeule ; dans l'Hébreu où au lieu d'*enim* on lit *&*, la ſeconde phraſe demeure liée avec la premiere, & la troiſieme ſe lie avec la quatrieme en ce ſens : Ce n'eſt point par cruauté que je le ſuſciterai : & qui eſt-ce qui pourroit s'élever devant moi ? *Non quaſi crudelis ſuſcitabo eum : & quis eſt qui coram me ſiſtet ſe* ? Qui eſt-ce qui m'a donné le premier, pour que je lui ſois redevable ? tout ce qui eſt ſous le ciel eſt à moi : *Quis prævenit me, ut reddam* ? *omne quod ſub cœlo eſt meum eſt.* Je vous ai montré combien ce monſtre eſt terrible. Mais *ce n'eſt point par cruauté que je le ſuſciterai*, en lui permettant de ſéduire les uns & de perſécuter les autres : *& qui eſt-ce qui pourroit s'élever devant moi* pour m'accuſer en cela de cruauté ? *Qui eſt-ce qui m'a donné le premier, pour que je lui ſois redevable ?* je ne dois rien aux hommes, qui tous nés d'un pere criminel ſont tous devenus coupables en lui, tous *enfants de colere par nature*, (*a*) tous dignes des maux que je permets à ce monſtre de leur faire. De plus *tout ce qui eſt ſous le ciel eſt à moi :* tout ce qui reſpire ſur la terre eſt mon ouvrage : je puis exercer ſur tous les hommes ma juſtice, ſans qu'ils aient aucun ſujet de ſe plaindre, parce que je ſuis leur Maître.

XIX. Comment il ſera vrai que Dieu ne pardonnera point à *Léviathan* ? Dieu annonce qu'il va décrire la puiſſance & la force de ce monſtre. ℣. 3.

» Je ne pardonnerai point à ce monſtre, quand il emploieroit même » les paroles les plus puiſſantes & les plus artiſtement compoſées pour » me fléchir : » *Non parcam ei, & verbis potentibus, & ad deprecandum compoſitis* : c'eſt le ſens de la Vulgate. » Qui croiroit, dit S. Gré» goire, qui croiroit ce qu'il ne ſe ſouvient pas d'avoir jamais lu, » que le diable doive un jour demander le pardon de ſes fautes ? Mais » c'eſt peut-être ici cet homme dont ce Léviathan ſe ſera à la fin du » monde ſon propre vaſe en le rempliſſant de ſon eſprit, cet homme » dont S. Paul dit que *le Seigneur Jeſus le tuera par le ſouffle de ſa » bouche, & le détruira par l'éclat de ſon avénement.* Effrayé par la » préſence d'une ſi grande majeſté, & voyant qu'il ne peut plus exercer » ſes forces, il s'abaiſſe à d'humbles prieres. (*b*) Cependant cela peut

(*a*) *Epheſ.* II. 2. = (*b*) *Ibid. n.* 42. Quis hoc, quod legiſſe ſe nequaquam novit, exiſtimet, quia culparum ſuarum diabolus ſit veniam petiturus ? Sed ille fortaſſe homo, quem Leviathan iſte in mundi termino vas ſibi proprium facit, quem, atteſtante Paulo, *Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui, & deſtruet illuſtratione adventûs ſui ;* territus tantæ majeſtatis præſentiâ, quia exercere vires ſuas non valet, ad preces inclinatur. 2. *Theſſ.* II. 8.

» encore s'entendre mieux du corps entier de ce monſtre, c'eſt-à-dire, » de tous les méchants, qui viennent trop tard à ſe répandre en paroles » pour demander grace, parce que maintenant ils négligent de s'appli- » quer à produire de bonnes œuvres. Delà vient que dans l'Evangile » la Vérité même dit : *Enfin les autres vierges vinrent, diſant : Seigneur, » Seigneur, ouvrez-nous.* Et il leur répondit auſſi-tôt : *En vérité je vous le » dis, je ne vous connois point.* (*a*) Mais comme il eſt dit que ce monſtre » compoſe des paroles puiſſantes pour fléchir le Seigneur, cela nous » oblige encore plus d'entendre du temps préſent ce que nous venons » de dire de ſon corps pour l'avenir. (*b*) Car il y en a qui dans le ſein » de la ſainte Egliſe même font de longues prieres au Seigneur, mais » ne menent point une vie conforme à leurs prieres : car par leurs » demandes, ils recherchent les biens céleſtes qui nous ſont promis ; » mais par leurs œuvres, ils les fuient. Comme donc le Seigneur ne » cede nullement aux demandes des méchants qui forment le corps de » ce Léviathan, lorſqu'ils démentent leurs prieres par leurs œuvres, » il eſt très-bien dit ici : *Je ne lui pardonnerai point, quand il emploieroit » même les paroles les plus puiſſantes, & les plus artiſtement compoſées » pour me fléchir.* (*c*) On voit ici comment en ſuivant la Vulgate, S. Grégoire eſt amené naturellement & même néceſſairement à reconnoître dans ce monſtre non ſeulement le démon à qui cette parole n'eſt pas applicable, mais les méchants qui forment ſon corps, *qui Leviathan iſtius corpus ſunt*, & à qui ſeuls cette parole peut convenir.

On a vu que l'Hébreu offre un ſens fort différent : » Je ne me tairai » point ſur ce monſtre, dit le Seigneur ; je parlerai de ſon pouvoir, » & de ſa forte conſtruction : » *Non ſilebo de eo : eloquar poteſtatem ejus & robur diſpoſitionis ejus.* Quoique je ne doive rien aux hommes, & que je ſois leur ſouverain Maître ; je veux bien ne point me taire ſur le danger qui les menace de la part de ce monſtre ; je veux bien leur expoſer quelle ſera la grandeur du pouvoir que je lui permettrai d'exercer, & la forte conſtruction de ſes membres, dont l'union intime le rendra extrêmement formidable. Le Seigneur après avoir montré dans le Chapitre XL. de Job les caracteres de Béhémoth, va montrer dans

(*a*) *Ibid.* Quod tamen de ejus corpore, id eſt, iniquis omnibus intelligi aptiùs poteſt, qui ſerò ad petitionum verba veniunt ; quia nunc exequi facta contemnunt. Undè per Evangelium veritas dicit : *Noviſſimè veniunt & reliquæ virgines, dicentes : Domine, Domine, aperi nobis.* Quibus illicò reſpondetur : *Amen dico vobis, neſcio vos. Matth.* XXV. 11 & 12. = (*b*) *Ibid.* Sed cùm verba potentia ad deprecandum componere dicitur, urget magis, ut quod de ejus corpore in futuro diximus, in hoc tempore ſentiamus. (*c*) *Ibid. n.* 43. Sunt namque intra ſanctam Eccleſiam nonnulli, qui prolixas ad Dominum preces habent, ſed vitam deprecantium non habent : nam promiſſa cœleſtia petitionibus ſequuntur, operibus fugiunt... Quia ergo iniquorum petitionibus, qui Leviathan iſtius corpus ſunt, nullo modo parcitur, cùm eorum preces opere deſtruuntur, rectè nunc dicitur : *Non parcam ei verbis potentibus, & ad deprecandum compoſitis.*

le

le Chapitre XLI. les caracteres de Léviathan. Après avoir peint le corps des ennemis du nom Chrétien, qui portent le baptême ſur leur front; il va peindre dans celui-ci le corps de ces hommes qui portant ſur leur front les cornes de l'Agneau, parlent néanmoins le langage du dragon, de ces hommes qui en ſe glorifiant d'appartenir à Jeſus-Chriſt, combattent néanmoins ſa doctrine.

» Qui eſt-ce qui découvrira la ſuperficie du vêtement de ce monſtre: » *Quis revelabit faciem indumenti ejus?* » Ce Léviathan, dit S. Gré- » goire, tente les ames des perſonnes pieuſes autrement que celles des » perſonnes livrées au monde : car il préſente ouvertement aux mé- » chants le mal qu'ils deſirent ; mais pour les gens de bien, il leur » dreſſe des embûches ſecretes en leur faiſant illuſion ſous une apparence » de ſainteté. De-là vient que ſouvent auſſi ſes membres ne pouvant » nuire par une malice ouverte, prennent les dehors d'une bonne » conduite ; & lors même qu'ils ſe montrent méchants par leurs œuvres, » ils trompent par une ſainte apparence. (*a*) Comme donc ce Lévia- „ than, dans l'œuvre d'iniquité qu'il médite, ſe couvre ſouvent d'une „ apparence de ſainteté, & que le manteau de ſon hypocriſie ne peut „ ſe découvrir que par la grace divine, il eſt très-bien dit: *Qui eſt-ce* „ *qui découvrira la ſuperficie de ſon vêtement?* Vous ſous-entendez, ſi „ ce n'eſt moi, qui inſpire aux ames de mes ſerviteurs la grace d'un „ très-ſubtil diſcernement, afin que découvrant ſa malice, ils voient „ à nud ſa face qu'il couvroit & cachoit ſous les dehors de la ſainteté? „ (*b*) Et parce que, continue S. Grégoire, quelquefois il s'efforce „ de corrompre les ames des fideles par ces dehors qu'il leur montre, „ & quelquefois par les idées qu'il leur ſuggere : (car il agit tantôt „ par des œuvres, & tantôt par perſuaſion :) le texte ajoute donc très- „ bien : Et qui eſt-ce qui entrera juſqu'au milieu de ſa bouche? *Et in* „ *medium oris ejus quis intrabit?* Vous ſous-entendez, ſi ce n'eſt moi, „ qui diſcerne par les ames prudentes de mes élus ſes paroles, & qui „ manifeſte qu'elles ne ſont pas telles qu'elles ſemblent être quand „ on n'en juge que par le ſon : car ils paroiſſent promettre le bien ; „ mais ils entraînent à une mauvaiſe fin. Ainſi entrer dans le milieu de „ ſa bouche, c'eſt pénétrer le ſens artificieux de ſes paroles, en con-

XX. Comment on découvrira la ſuperficie du vêtement de *Léviathan*? comment on pénétrera dans le milieu de ſa bouche, dans la duplicité de ſon frein ou de ſes levres, *ibid.* 4.

(*a*) *Ibid. n.* 44. Leviathan iſte aliter religioſas hominum mentes, aliter verò huic mundo deditas tentat : nam pravis mala quæ deſiderant, apertè objicit; bonis autem latenter inſidians, ſub ſpecie ſanctitatis illudit.... Undè & membra ejus ſæpè cùm apertâ nequitiâ nocere non poſſunt, bonæ actionis habitum ſumunt, & prava quidem ſe opere exhibent, ſed ſanctâ ſpecie mentiuntur. (*b*) *Ibid.* Quia ergo Leviathan, in eo quòd iniquitatis opus molitur, ſæpè ſpecie ſanctitatis induitur; & quia niſi per divinam gratiam ſimulationis ejus detegi indumenta non poſſunt, benè dicitur: *Quis revelabit faciem indumenti ejus?* Subaudis, niſi ego, qui ſervorum meorum mentibus gratiam ſubtiliſſimæ diſcretionis inſpiro; ut revelatâ malitiâ faciem ejus nudam videant, quam cooperram ille ſuo habitu ſanctitatis occultat.

„ ſidérant non pas préciſément ce qu'elles diſent, mais le but auquel „ elles tendent. (*a*)

On a vu que l'Hébreu préſente des expreſſions un peu différentes, mais qui au fond rentrent dans le même ſens : „ Qui eſt-ce qui dé- „ couvrira la ſuperficie de ſon vêtement ? qui eſt-ce qui pénétrera la „ duplicité de ſon frein ? „ *Quis revelabit faciem indumenti ejus ? in duplicitatem freni ejus quis intrabit* ? Il y a donc ici une ſuperficie qui ſéduit, & qu'il faut lever ; il y a une duplicité qui trompe, & qu'il faut pénétrer. Ce corps d'hommes repréſenté par Léviathan eſt donc couvert d'un vêtement dont les dehors ſéduiſent ; & ſelon S. Grégoire, cela marque qu'il ſe cache ſous un extérieur de ſainteté : *ſub habitu ſanctitatis.* Le double frein qui environne ſa bouche, ce ſont ſes levres ; la duplicité de ſon frein peut donc marquer la duplicité de ſes levres ; & il faut pénétrer cette duplicité, c'eſt-à-dire, pénétrer, comme le dit S. Grégoire, l'artifice de ſes paroles, en ne s'arrêtant pas au ſon qu'elles font retentir, mais en conſidérant le but auquel elles tendent : *calliditatis ejus verba penetrare, ut nequaquam penſetur quid reſonent, ſed quò intendant.* Ce monſtre, ſelon S. Jean, porte *les cornes de l'Agneau*, & parle *le langage du dragon*, non un langage de blaſphême qui ne ſéduiroit perſonne, mais un langage de religion qui ſéduit ceux qui ne ſont point aſſez en garde contre ſes artifices : *verba calliditatis.* Sous un autre point de vue, *le frein* de ce monſtre, repréſente beaucoup plus naturellement encore les regles auxquelles ce corps eſt aſſujetti : la *duplicité* de ce frein peut donc marquer la duplicité de ces regles, qui, ſous des dehors ſaints & religieux, couvrent des vices & des abus également dangereux & pernicieux, qu'il eſt difficile de pénétrer, parce que c'eſt le ſecret du corps.

XXI. Comment on ouvrira les portes du viſage ou de la bouche de *Léviathan* ? Comment la terreur environnera ſes dents ? ℣. 5.

„ Qui ouvrira les portes du viſage de ce monſtre ? „ *Portas vultûs ejus quis aperiet* ? „ les *portes de ſon viſage*, dit S. Grégoire, ſont les „ mauvais docteurs, qui ſont ainſi appellés, parce que c'eſt par eux „ que l'on entre pour former l'empire de ce Léviathan, en ſorte qu'il „ paroiſſe établi dans le ſouverain exercice de ſa puiſſance : car comme „ l'Ecriture ſainte a coutume de déſigner les ſaints prédicateurs ſous „ le nom de *portes de Sion* ; de même auſſi par *les portes de ce Léviathan* „ ſont marqués les maîtres d'erreur, qui par leur perverſe prédication

(*a*) *Ibid. n.* 44. & 45. Et quia aliquando fidelium mentes corrumpere oſtenſione ſuâ, aliquando ſuggeſtione conatur, (agit enim modò opere, modò perſuaſione) rectè ſubjungitur : *Et in medium oris ejus quis intrabit ?* Subaudis, niſi ego, qui per diſcretas electorum mentes ſuggeſtionum ejus verba diſcutio, & non ita hæc eſſe ut ſonuerunt, manifeſto. Bonum namque videntur promittere, ſed ad perditum finem trahunt. In medium igitur oris ejus intrare, eſt calliditatis ejus verba penetrare, ut nequaquam penſatur quid reſonant ſed quò intendant.

„ ouvrent à leurs auditeurs la voie de la perdition. (*a*) Ces portes ſont „ ſouvent ouvertes devant les hommes pour les recevoir, mais cepen- „ dant fermées contre les ſurpriſes : car en apparence elles préſentent „ le bien, tandis qu'en effet elles perſuadent le mal. Elles ſont donc „ fermées contre les ſurpriſes, parce qu'afin qu'on ne puiſſe connoître „ leur intérieur, elles ſe muniſſent de diſſimulation au dehors. Cepen- „ dant le Seigneur les ouvre par une puiſſance admirable, parce qu'il „ fait que ſes élus comprennent l'eſprit de ces hypocrites. *Qui dono „ ouvrira les portes de ſon viſage* ? Vous ſous-entendez, ſi ce n'eſt moi, „ qui manifeſte à mes élus par une claire connoiſſance ces maîtres d'er- „ reur cachés ſous une apparence de ſainteté. (*b*)

„ Et parce que, continue S. Grégoire, lorſque l'Antechriſt vien- „ dra, il tiendra ſous ſa domination les plus hautes puiſſances mê- „ mes de ce ſiecle, en ſorte qu'exerçant en deux manieres ſa cruelle „ ſéduction, il s'efforcera d'attirer à lui les cœurs des hommes en „ leur envoyant ſes prédicateurs, & de les ſoumettre en excitant „ contr'eux les puiſſances, le Seigneur ajoute très-bien en parlant de „ ce Léviathan : La terreur environne ſes dents : *Per gyrum dentium „ ejus formido :* car en changeant de nom il a voulu marquer par *ſes „ dents* ceux qu'il avoit auparavant appellé *ſes portes*. Car les prédi- „ cateurs pervers ſont ſes portes, parce qu'ils ouvrent l'entrée de la „ perdition ; & ils ſont ſes dents, parce qu'ils briſent la ſolidité de „ la vérité dans ceux qu'ils engagent dans l'erreur. (*c*) Leur prédica- „ tion cependant auroit pu facilement être mépriſée par leurs auditeurs :

(*a*) *Ibid. n.* 46. Portæ vultûs ejus ſunt iniqui doctores, qui idcircò portæ vultûs ejus vocati ſunt, quia per ipſos quiſque ingreditur, ut Leviathan iſte quaſi in poteſtatis ſuæ principatu videatur. Sicut enim Scriptura ſancta ſanctos viros (*vel portas* prædicatores, *ut ex ſequentibus patet*) portas Sion vocare conſuevit : (Sion quippè ſpeculatio interpretatur, & non immeritò prædicatores ſanctos portas Sion dicimus, quia per eorum vitam atque doctrinam abſcondita ſupernæ contemplationis intramus :) ita etiam portis Leviathan iſtius, errorum magiſtri ſignantur, quorum dum prædicatio perverſa recipitur, miſeris auditoribus via perditionis aperitur. == (*b*) *Ibid.* Sed portæ iſtæ ante oculos hominum plerumque ad introducendum quidem apertæ ſunt, ſed tamen ad deprehendendum clauſæ : quia recta in ſpecie exhibent, ſed opere prava perſuadent. Ad deprehendendum ergo clauſæ ſunt, quia ne intrinſecùs cognoſci valeant, exteriori ſimulatione muniuntur. Quas tamen mirâ potentiâ Dominus aperit; quia electis ſuis hypocritarum mentes comprehenſibiles facit. Portas ergo vultûs ejus quis aperiet ? ſubaudis, niſi ego, qui electis meis magiſtros errorum ſub ſpecie ſanctitatis abſconditos, perſpicuâ cognitione manifeſto. == (*c*) *Ibid. n.* 46 & 47. Et quia Antichriſtus veniens, ipſas etiam ſummas hujus ſeculi poteſtates obtinebit, qui duplici errore ſæviens conatur ad ſe corda hominum & miſſis prædicatoribus trahere, & commotis poteſtatibus inclinare, benè de Leviathan iſto Dominus ſubdidit, dicens : *Per gyrum dentium ejus formido.* Mutato namque nomine, hos ejus dentes inſinuare aliter voluit, quos ſuperiùs portas vocavit. Perverſi enim prædicatores portæ ejus ſunt, quia ingreſſum perditionis aperiunt : dentes ejus ſunt, quia eos quos in errore capiunt, à veritatis ſolidirate confringunt.

„ mais la terreur des puiſſances ſéculieres s'y joignant, les exalte au „ jugement de l'eſprit humain. Il eſt donc très-bien dit que *la terreur* „ *environne ſes dents* ; c'eſt-à-dire, que les puiſſances perverſes de ce „ ſiecle protégeront les prédicateurs pervers de l'Antechriſt : car ceux „ que les uns s'efforceront de ſéduire en leur parlant, les autres „ s'efforceront de les intimider en ſéviſſant contr'eux. „ (*a*) On voit encore ici comment les expreſſions mêmes du texte amenent S. Grégoire aux derniers temps pour y voir l'accompliſſement de cette parole dans des maîtres d'erreur, cachés ſous une apparence de ſainteté : *Magiſtros errorum ſub ſpecie ſanctitatis abſconditos.*

XXII. Comment *Léviathan* ſera couvert d'écailles ſemblables à des boucliers, qui en le défendant, le tiendront fermé & ſcellé. ℣. 6.

„ Le corps de ce monſtre eſt ſemblable à des boucliers de fonte : „ *Corpus illius quaſi ſcuta fuſilia.* Tout ce qui eſt de fonte, dit S. „ Grégoire, eſt par ſoi-même dur ; mais lorſqu'il tombe, il eſt fragile. Ainſi des *boucliers de fonte* ont de la force pour recevoir les „ coups de fleches : mais en tombant, ils ſe briſent. Ils ne ſont nullement pénétrables aux coups de ceux qui les frappent ; mais s'ils „ tombent, ils ſe mettent en pieces. Le corps de ce Léviathan, c'eſt-„ à-dire, tous les méchants ſont comparés à des boucliers de fonte, „ parce qu'ils ſont durs par leur obſtination, & fragiles par leur vie. „ Car lorſqu'ils entendent les paroles de la prédication, ils ne ſe „ laiſſent pénétrer d'aucun des traits de ceux qui reprennent leurs „ vices, parce que quelque péché qu'ils commettent, ils oppoſent le „ bouclier d'une orgueilleuſe défenſe. Ils ne ſe laiſſent donc pénétrer „ d'aucune des fleches de la vérité, parce qu'ils reçoivent ſur le bou-„ clier d'une orgueilleuſe défenſe les paroles ſaintes deſtinées à les „ reprendre. (*b*)

„ Ce corps eſt couvert d'un tiſſu d'écailles qui ſe ſerrent : „ *Compactum ſquamis ſe prementibus.* „ On rapporte, dit S. Grégoire, que „ le corps du dragon eſt couvert d'écailles qui empêchent que les traits „ ne puiſſent aiſément le percer. Ainſi tout le corps du démon, c'eſt-„ à-dire, la multitude des réprouvés, s'efforce de s'excuſer par tous „ les ſubterfuges poſſibles, lorſqu'on le reprend de ſon iniquité, & „ oppoſe en quelque ſorte des *écailles* de défenſe pour que la fleche

---

(*a*) *Ibid. n.* 47 & 48. Quorum quidem prædicatio facilè deſpici ab auditoribus poterat, ſed hanc ante humana judicia adjunctus ſæcularium poteſtatum terror exaltat. Rectè ergo dicitur : *Per gyrum dentium ejus formido* : id eſt, iniquos prædicatores Antichriſti perverſæ hujus ſeculi protegunt poteſtates. Nam quos illi appetunt loquendo ſeducere, multi potentium ſtudent ſæviendo terrere. = (*b*) *Ibid. n.* 49. Corpus ergo Leviathan iſtius, id eſt, omnes iniqui, quia per obſtinationem duri ſunt, ſed per vitam fragiles, ſcutis fuſilibus comparantur. Cùm enim verba prædicationis audiunt, nulla correptionis jacula ſe penetrare permittunt : quia in omni peccato quod faciunt, ſcutum ſuperbæ defenſionis opponunt .... Nullâ igitur veritatis ſagittâ penetrantur (talium quiſque) ; quia verba ſanctæ correptionis in ſcuto excipit ſuperbæ defenſionis

„ de la vérité ne puiſſe le percer. (*a*) Et il faut ſavoir, continue ce „ ſaint Docteur, que quoique ces écailles de défenſe couvrent preſque „ tout le genre humain, cependant elles ſerrent encore davantage les „ ames des hypocrites & des hommes artificieux. Car ils ſont d'autant „ plus appliqués à refuſer d'avouer leurs fautes, qu'ils ſont plus diſpoſés „ à rougir de paroître pécheurs aux yeux des hommes. Ainſi lorſqu'on „ reprend leur ſainteté ſimulée, lorſqu'on découvre leur malice cachée, „ ils oppoſent les écailles de défenſe, & repouſſent le glaive de la „ vérité. (*b*)

On a vu que l'Hébreu peut ſignifier : *Son corps eſt ſemblable à des canaux de boucliers ; il eſt fermé & ſcellé étroitement.* Cela rentre dans le même ſens : il en réſulte toujours que ce corps monſtrueux eſt couvert d'écailles ſemblables à des boucliers qui, attachés à la ſuite l'un de l'autre forment ſur lui comme des canaux qui étendent ſur toutes ſes parties cette réſiſtance qui le rend invulnérable, & qui repouſſe tous les traits lancés contre lui : ce que S. Grégoire, explique très-bien de la réſiſtance aux traits de la vérité. Ces écailles deſtinées à couvrir & défendre le corps repréſentent donc ceux qui ſont principalement deſtinés à défendre ce corps & à repouſſer tous les traits qu'on peut lui lancer. Ces écailles ferment le corps en tenant ſecret ce qui ſe paſſe dans l'intérieur ; & elles y ſont comme ſcellées, parce que comme le ſecret du corps leur eſt confié, elles y ſont attachées par des liens plus étroits qui mettent le dernier ſceau à l'engagement qu'elles y ont contracté.

XXIII. Comment les écailles de *Léviathan* ſeront jointes & attachées l'une à l'autre, de maniere qu'elles ſeront impénétrables & indiviſibles. ℣℣. 7 & 8.

„ L'une eſt jointe à l'autre, en ſorte que le moindre ſouffle ne peut „ paſſer entr'elles : „ *Una uni conjungitur, & ne ſpiraculum quidem incedit per eas.* „ Ces écailles des pécheurs, dit S. Grégoire, ſont en „ même temps dures & jointes enſemble pour ne point ſe laiſſer pé- „ nétrer par aucun *ſouffle* de vie ſorti de la bouche des prédicateurs. „ Car ceux qui ſont engagés dans un même crime, ſont également „ unis dans l'obſtination d'une défenſe perverſe, en ſorte qu'ils prennent „ mutuellement la défenſe l'un de l'autre dans leurs crimes. Car chacun „ craint pour ſoi, lorſqu'il voit qu'un autre eſt averti ou repris. C'eſt „ pourquoi il s'éleve de concert avec lui contre ceux qui le réprimandent, parce qu'il ſe défend lui-même en défendant l'autre. Il eſt donc „ très-bien dit : *L'une eſt jointe à l'autre, en ſorte que le moindre ſouffle*

(*a*) *Ibid. n.* 51. Corpus omne diaboli, id eſt, multitudo reproborum, cùm de iniquitate ſua corripitur, quibus valet tergiverſationibus ſe excuſare conatur, & quaſi quaſdam defenſionis ſquamas objicit, ne tranſfigi ſagittâ veritatis poſſet. — (*b*) *Ibid. n.* 53. Sciendum tamen eſt, quòd iſtæ defenſionum ſquamæ, quamvis penè omne humanum genus contegant, hypocritarum tamen ſpecialiter & callidorum hominum, mentes premunt. Ipſi etenim culpas ſuas tantò vehementiùs confitesi refugiunt, quantò ſe ſtultiùs (vel citiùs) videri ab hominibus peccatores erubeſcunt. Sorrepta itaque ſanctitatis ſimulatio, & malitia occulta deprehenſa, ſquamas objicit defenſionis, & veritatis gladium repellit.

„ *ne peut paſſer entr'elles* : parce que, en ſe protégeant mutuellement „ dans leurs iniquités par une orgueilleuſe défenſe, ils ne permettent „ nullement aux ſouffles des ſaintes exhortations de pénétrer juſqu'à „ eux. (*a*)

„ Leur contagieuſe concorde, dit S. Grégoire, eſt encore plus clai„ rement exprimée par les paroles ſuivantes : Elles s'attacheront l'une „ à l'autre, & ſe tiendront enſemble ſans qu'on puiſſe les ſéparer : *Una alteri adhærebunt, & tenentes ſe nequaquam ſeparabuntur.* Car ceux qui „ étant diviſés auroient pu ſe laiſſer corriger, s'endurciſſent dans l'obſ„ tination de leurs iniquités, lorſqu'ils ſont unis, & ils deviennent „ de jour en jour plus incapables de connoître la juſtice, à proportion „ de ce que nul reproche n'eſt capable de rompre l'union qui eſt entr'eux. „ (*b*) Les membres de ce Léviathan, c'eſt-à-dire, tous les méchants „ que la parole de Dieu compare à des tiſſus d'écailles, étant unis pour „ leur propre défenſe par l'intérêt du crime qui leur eſt commun, il „ eſt très-bien dit : que ces écailles s'attacheront l'une à l'autre & ſe „ tiendront ſans qu'on puiſſe les ſéparer. Car lorſque les méchants ſe „ tiennent ainſi, on ne peut les ſéparer, parce qu'ils ſont d'autant „ plus intimement unis pour leur commune défenſe, qu'ils ſe ſouviennent „ qu'ils ſe reſſemblent en tout. (*c*)

On a vu que l'Hébreu porte à la lettre : *Vir fratri ſuo adhærebunt*; & que la Verſion des Septante a conſervé cette expreſſion. On regarde cela communément comme un Hébraïſme qui ſignifie tout ſimplement ce qu'exprime la Vulgate : *Una alteri adhærebit*, ou comme liſoit S. Grégoire, *adhærebunt.* Mais comme tout ce diſcours eſt myſtérieux & énigmatique, cet Hébraïſme pourroit bien être employé ici tout exprès pour marquer mieux que les écailles de ce monſtre ſi intimement liées, ſont des hommes étroitement liés, des freres inſéparablement attachés l'un à l'autre : *Vir fratri ſuo adhærebunt, tenebunt ſe, nec ſepa-*

(*a*) *Ibid. n.* 54. Iſtæ ſquamæ peccantium, ne ab ore prædicantium aliquo vitæ ſpiraculo penetrentur, & obduratæ ſunt & conjunctæ. Quos enim ſimilis reatus ſociat, concordi pertinaciâ etiam defenſio perverſa conſtipat ; ut de facinoribus ſuis alternâ ſe invicem defenſione tueantur. Sibi enim quiſque metuit, dum admoneri vel corrigi alterum cernit ; & idcircò contra corripientium verba unanimiter aſſurgit, quia ſe in altero protegit. Benè ergo dicitur : *Una uni conjungitur, & ne ſpiraculum quidem incedit per eas ;* quia in iniquitatibus ſuis dum viciſſim ſuperbâ ſe defenſione protegunt, ſanctæ exhortationis ſpiracula ad ſe nullatenùs intrare permittunt. = (*b*) *Ibid. n.* 54. & 55. Quorum peſtiferam concordiam adhuc apertiùs ſubdidit, dicens : *Una alteri adhærebunt, & tenentes ſe nequaquam ſeparabuntur.* Qui enim diviſi corrigi poterant, in iniquitatum ſuarum pertinaciâ uniti perdurant, & tantò magis quotidie à cognitione juſtitiæ ſeparabiliores ſunt, quantò à ſe invicem nullâ increpatione ſeparantur. = (*c*) *Ibid. n.* 55. Quia membra Leviathan iſtius, id eſt, iniquos omnes, quos Dei ſermo ſquamarum compactionibus comparat, ad defenſionem ſuam par culpa concordat, benè dicitur : *Una alteri adhærebunt, & tenentes ſe nequaquam ſeparabuntur.* Tenentes enim ſe, ſeparari nequeunt : quia eò ad defenſionem ſuam viciſſim conſtricti ſunt, quò ſe ſibi per omnia ſimiles eſſe meminerunt.

rabuntur. C'eſt cette union intime & fraternelle qui de tous les membres ne forme qu'un ſeul corps, également impénétrable & indiviſible. Ce que S. Grégoire vient de dire de tous les méchants en général, eſt également applicable à ceux qui formeront particuliérement ce corps que S. Jean diſtingue & de celui de la bête & de tous les autres méchants qui périront avec ces deux monſtres.

XXIV. Comment l'éternument de *Léviathan* ſera un éclat de feu. Comment ſes yeux ſeront comme les prunelles de l'aurore. ℣. 9.

„ L'éternument de ce monſtre ſera un éclat de feu : *ſternutatio ejus ſplendor ignis.* „ Comme l'éternument, dit S. Grégoire, ébranle „ principalement la tête ; *l'éternument* de ce Léviathan marque cette „ extrême commotion par laquelle il entrera dans cet homme de per- „ dition qui doit paroître à la fin des ſiecles, & par lequel, il exer- „ cera ſa principauté à la tête des réprouvés. Cet homme s'agitera alors „ avec une force capable de répandre le trouble s'il étoit poſſible, „ juſques dans les membres élus du Seigneur ; & il emploiera de ſi „ grands ſignes & de ſi grands prodiges, qu'il paroîtra reſplendiſſant „ par la puiſſance des miracles, comme par une lumiere de feu. Com- „ me donc la tête de ce monſtre ainſi ébranlée s'efforcera de briller „ par l'éclat des miracles, ſon éternument eſt très-bien appellé *un éclat* „ *de feu.* Car voulant entreprendre de perſécuter les juſtes, il com- „ mence par faire briller aux yeux des réprouvés l'éclat de ſes mira- „ cles. (*a*)

„ Et parce que les ſages du monde, continue S. Grégoire, s'atta- „ chent à ſa tyrannie, & que c'eſt par leurs conſeils mêmes qu'il exé- „ cute tout le mal qu'il médite, il eſt très-bien dit enſuite que ſes „ yeux ſont comme les paupieres de l'aurore : *Et oculi ejus ut pal-* „ *pebræ diluculi.* Car par les *yeux* qui attachés à la tête, ſervent à „ voir les objets, ſont aſſez bien déſignés ſes conſeillers, qui prévoyant „ par leurs perverſes intrigues ce qu'il y a à faire & comment il faut „ le faire, montrent enſuite à ſes ouvriers d'iniquité le chemin qu'ils „ ont à ſuivre, & ils ſont bien comparés aux *paupieres de l'aurore.* Car „ par les paupieres de l'aurore nous entendons les dernieres heures de „ la nuit, dans leſquelles la nuit ouvre pour ainſi dire les yeux, & montre „ ces commencements de la lumiere qui approche. Ainſi les ſages du „ ſiecle s'attachant à la malice de l'Antechriſt par leurs conſeils per- „ vers ſont comme les paupieres de l'aurore ; parce qu'ils aſſurent que „ la foi en Jeſus-Chriſt telle qu'ils l'ont trouvée, eſt comme la nuit

(*a*) *Ibid. n.* 56. Quia ſternutatio caput maximè concutit, Leviathan iſtius ſternutatio vocatur, illa ejus extrema commotio, quâ damnatum hominem ingreditur, & per eum reprobis principatur. Qui tantâ tunc virtute ſe commovet, ut membra Domini, ſi poteſt fieri, etiam electa perturbet : tantis ſignis & prodigiis utitur, ut miraculorum potentiâ quaſi quodam ignis lumine reſplendere videatur. Quia ergo commotum caput illius miraculis clarescere nititur, rectè ejus ſternutatio ſplendor ignis vocatur. In eo enim quòd ſe ad perſequendum juſtos commovet, ante reproborum oculos ſignorum virtutibus lucet.

„ l'erreur, & ils déclarent que la vénération qu'ils font rendre à l'Ante-
„ chriſt, eſt le vrai matin. Car ils promettent de chaſſer les ténebres,
„ & d'annoncer la lumiere de la vérité par l'éclat de leurs prodiges, ne
„ pouvant perſuader ce qu'ils veulent s'ils ne faiſoient profeſſion de pro-
„ curer quelque choſe de mieux. (*a*)

Ce que S. Grégoire dit ici de l'Antechriſt eſt également applicable au faux-prophete qui ſelon S. Jean, doit l'accompagner. L'Antechriſt ſelon S. Paul, *viendra accompagné de la puiſſance de Satan, avec toutes ſortes de miracles, de ſignes & de prodiges trompeurs.* (*b*) Cela confirme ce que S. Grégoire vient de dire des prodiges de l'Antechriſt: & cet ennemi de Jeſus-Chriſt eſt particuliérement repréſenté par la premiere des deux bêtes que vit S. Jean; parce qu'il en ſera le chef. *Le dragon lui donna ſa force & ſa grande puiſſance*, dit S. Jean; (*c*) ce qui peut marquer la puiſſance de faire les prodiges dont S. Paul vient de parler. La ſeconde bête, *exerça*, dit S. Jean, *toute la puiſſance de la premiere bête en ſa préſence.... Elle fit de grands prodiges, juſqu'à faire deſcendre le feu du ciel ſur la terre devant les hommes. Et elle ſéduiſit ceux qui habitent ſur la terre à cauſe des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la bête*, (*d*) Voilà donc comment l'éternument de ce ſecond monſtre ſera un éclat de feu; voilà comment ſes derniers efforts ſemblables à celui de l'éternument, feront briller le feu par l'éclat des prodiges multipliés. Cet éclat eſt caractériſé dans la Vulgate par *le feu*, & dans l'Hébreu par *la lumiere* qui y convient encore mieux. Les yeux de ce monſtre ſont non ſeulement ceux qui dans ſon corps ſont réputés les plus ſages & les plus éclairés, mais plus particuliérement ceux qui parmi eux paſſeront pour des *Voyants*, c'eſt-à-dire, des Prophetes. Car il faut toujours ſe ſouvenir que ce ſecond monſtre eſt appellé par S. Jean *le faux-prophete* de la bête. Il y aura donc dans ce monſtre des hommes qui ſeront réputés Prophetes: ce ſont ſes yeux, & ils ſont ſemblables aux paupieres de l'aurore, parce que, ſelon la penſée de S. Grégoire, ils s'efforceront de perſuader que l'on va ſortir de la nuit, & que l'on commence de voir briller la lumiere du ma-

(*a*) *Ibid. n.* 56. & 57. Et quia ejus tyrannidi ſapientes mundi adhærent, eorumque conſiliis, omne quod pravum molitur exercet, rectè ſubjungitur: *Et oculi ejus ut palpebræ diluculi.* Per oculos quippè qui inhærentes capiti, utilitati viſionis inſerviunt, non immeritò ejus conſiliarii deſignantur, qui dum perverſis machinationibus quæ qualiter agenda ſunt, prævident, malignis ejus operibus quaſi oſtenſum pedibus iter præbent. Qui rectè palpebris diluculi comparantur. Palpebras namque diluculi extremas noctis horas accipimus, in quibus quaſi nox oculos aperit, dum venturæ lucis jam initia oſtendit. Prudentes igitur ſeculi, malitiæ Antichriſti perverſis conſiliis inhærentes quaſi palpebræ ſunt diluculi, quia fidem quam in Chriſto inveniunt, quaſi erroris noctem aſſerunt, & venerationem Antichriſti verum eſſe mane pollicentur. Spondent enim ſe tenebras repellere, & veritatis lucem ſignis clareſcentibus nuntiare; quia nec perſuadere quæ volunt, poſſunt, niſi exhibere meliora fateantur. = (*b*) 2. *Theſſ.* II. 9. = (*c*) *Apoc.* XIII. 2. = (*d*) *Apoc.* XIII. 12 & *ſeqq.*

tin.

tin : *Quia fidem quam in Christo inveniunt, quasi erroris noctem asserunt & venerationem Antichristi verum esse mane pollicentur.*

XXV. Comment de la bouche de *Léviathan* sortiront des lampes semblables à des torches, & des étincelles de feu. ℣. 10.

„ De sa bouche sortent des lampes semblables à des torches ardentes : *De ore ejus lampades procedunt, sicut tædæ ignis accensæ.* Comme ce Léviathan, dit S. Grégoire, a non seulement des yeux qui cherchent le mal qu'ils lui suggerent par leurs mauvais conseils ; mais encore une bouche pour pervertir les ames des hommes, (car par ses prédicateurs pervers, il enflamme les cœurs de ses auditeurs en les portant à aimer la fausseté de l'erreur :) il est donc bien dit ensuite : *De sa bouche sortent des lampes.* Ceux qui regardent sont les *yeux* ; & ceux qui prêchent sont la *bouche.* Mais de cette bouche sortent des *lampes*, parce qu'ils enflamment les ames de leurs auditeurs en les excitant à aimer la perfidie ; & tandis qu'ils semblent briller par la sagesse, ils brûlent assurément par leur méchanceté. (*a*) Mais ce qui suit montre quelle est cette sagesse qui brille en eux. Ce sont des lampes *semblables à des torches ardentes.* Voilà leur hypocrisie ouvertement caractérisée, puisque leur prédication est comparée à la lumiere des torches. Car les torches lorsqu'elles brûlent répandent une odeur agréable, mais produisent une lumiere obscure. Tels sont les prédicateurs de l'Antechrist, parce qu'ils s'arrogent les apparences de la sainteté, mais cependant ils produisent des œuvres d'iniquité : ainsi l'odeur qu'ils répandent est agréable ; mais la lumiere qu'ils produisent est obscure. Ils répandent une odeur agréable en affectant d'être justes ; mais ils produisent une lumiere obscure en faisant le mal. (*b*) S. Jean, continue ce saint Docteur, renferme dans une courte description la malignité de cette hypocrisie, lorsqu'il dit dans l'Apocalypse : *je vis une autre bête qui montoit de la terre, ayant deux cornes semblables à celles de l'Agneau, & elle parloit comme le dragon.* Car il avoit déjà parlé d'une premiere bête, c'est-à-dire, de l'Antechrist dans une précédente description : & il dit qu'après ce monstre s'éleve encore cette seconde bête, parce qu'à sa suite marche la multitude

(*a*) *Ibid. n.* 57. & 58. Quia Leviathan iste non solùm habet oculos, qui malignis consiliis perversa provideant, sed os quoque ad pervertendas mentes hominum aperit, quoniam per prædicatores pravos ad diligendam erroris fallaciam auditorum corda succendit, aptè subjungitur : *De ore ejus lampades procedunt.* Qui enim provident, oculi ; qui autem prædicant, os vocantur. Sed de hoc ore lampades exeunt, quia mentes audientium ad amorem perfidiæ accendunt : & undè quasi per sapientiam lucent, indè proculdubio per nequitiam concremant. == (*b*) *Ibid. n.* 58. & 59. Sed qualis ipsa sapientia eorum lux sit, ostenditur, cùm protinùs subinfertur : *Sicut tædæ ignis accensæ.* Ecce jam hypocrisis eorum apertè describitur, quorum prædicatio tædarum lampadibus comparatur. Tæda enim cùm accenditur, odorem quidem suavem habet, sed lumen obscurum. Ita isti prædicatores Antichristi, quia sanctitatis sibi speciem arrogant, sed tamen opera iniquitatis exercent, quasi blandum quidem est quod redolent, sed nigrum quod lucent. Olent enim per simulationem justitiæ, sed obscurum ardent per nequitiæ perpetrationem.

„ de ſes prédicateurs, qui ſe glorifie d'une puiſſance terreſtre. Car „ s'élever de la terre, c'eſt s'énorgueillir d'une gloire terreſtre. (*a*) Cette „ bête a *deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau*, parce que par „ une fauſſe apparence de ſainteté, elle feint d'avoir en elle ce que „ notre Seigneur a eu véritablement en lui, une ſageſſe & une con- „ duite diſtinguées. Mais parce que ſous l'apparence de l'Agneau, elle „ répand dans l'ame de ſes auditeurs réprouvés un venin de ſerpent, „ il eſt très-bien ajouté : *Qu'elle parloit comme le dragon.* (*b*) Cette bête „ donc, c'eſt-à-dire, cette multitude de prédicateurs de l'Antechriſt „ ne paroîtroit pas ſemblable à l'Agneau, ſi elle parloit ouvertement „ comme le dragon; mais elle prend l'apparence de l'Agneau pour faire „ l'œuvre du dragon. L'un & l'autre eſt ici exprimé par ſes lampes „ ſemblables à des torches, parce qu'elles répandent une ardeur obſcure „ par l'effet de leur malice, & une odeur agréable par les dehors ſi- „ mulés de leur conduite.„ (*c*) On voit ici comment S. Grégoire ſe trouve amené à reconnoître dans Léviathan la ſeconde bête dont parle S. Jean.

L'Hébreu peut ſignifier : „ De ſa bouche ſortent des lampes, & s'é- „ chappent des étincelles de feu : *De ore ejus lampades procedunt ; ſcintillæ ignis proſiliunt.* Ces *lampes* éclairent, & ces *étincelles* brûlent. Les paroles qui ſortent de la bouche de ces hommes pervers ſemblent offrir la lumiere de la verité ; mais il en ſort des étincelles qui allument & entretiennent le feu des paſſions. C'eſt ainſi que ſous les cornes de l'Agneau, ils couvrent le langage du dragon.

XXVI. Comment des narines de *Léviathan* ſortira une fumée ſemblable à celle d'un vaſe échauffé & bouillant, ou d'un marais couvert de joncs. *Ÿ.* 11.

„ Des narines de ce monſtre ſort une fumée ſemblable à celle d'un „ vaſe échauffé & bouillant : „ *De naribus ejus procedit fumus ſicut ollæ ſuccenſæ atque fervent is.*„ La fumée, dit S. Grégoire, obſcurcit les yeux : „ il eſt donc dit que *la fumée ſort des narines* de ce monſtre, parce que „ la ſéduction qui réſulte de ſes miracles fait naître pour un moment „ dans le cœur même des élus l'obſcurité d'un doute. La fumée ſort „ donc des narines de Léviathan, parce que ſes prodiges trompeurs répan-

(*a*) *Ibid. n.* 59. Quorum ſimulationis malitiam Joannes in Apocalypſi brevi deſcriptione comprehendit, dicens : *Vidi aliam beſtiam aſcendentem de terra, habentem duo cornua ſimilia Agni, & loquebatur ut draco.* Priorem quippè beſtiam, id eſt, Antichriſtum ſuperiore jam deſcriptione narraverat ; poſt quem etiam hæc alia beſtia aſcendiſſe dicitur, quia poſt eum multitudo prædicatorum illius ex terrena poteſtate gloriatur. De terra quippè aſcendere, eſt de terrena gloria ſuperbire. = (*b*) *Ibid.* Quæ habet *duo cornua Agni ſimilia* ; quia per hypocriſim ſanctitatis, eam quam in ſe veraciter Dominus habuit ſingularem, ſibi ineſſe & ſapientiam mentitur & vitam. Sed quia ſub Agni ſpecie auditoribus reprobis ſerpentinum virus infundit, rectè illic ſubditur : *Et loquebatur ut draco.* = (*c*) *Ibi t.* Iſta ergo beſtia, id eſt, prædicantium multitudo, ſi apertè ut draco loqueretur, Agno ſimilis non appareret : ſed aſſumit Agni ſpeciem, ut draconis exerceat operationem. Quod hic utrumque per cædarum lampades exprimitur, quia & obſcurum ardent per effectum malitiæ, & quaſi ſuave redolent per ſimulationem vitæ. *Fortè legendum* juſtitiæ, *ut ſuprà eodem n.* 59.

„ dent un nuage d'héſitation ſur les yeux mêmes des bonnes ames. Car „ alors à la vue de ces ſignes terribles, s'éleve dans le cœur des élus „ le tourbillon de diverſes penſées obſcures. Delà vient que dans l'E- „ vangile, la vérité même dit : *Il s'élevera de faux-Chriſts & de faux-* „ *Prophetes, & ils feront éclater des ſignes & des prodiges, juſqu'à in-* „ *duire en erreur, s'il étoit poſſible, les élus mêmes.* (*a*) Et à l'obſcurité „ que répand cette fumée ſe trouve très-bien jointe ici la fermentation „ des eſprits, lorſqu'auſſi-tôt il eſt ajouté que cette fumée ſera *comme* „ *celle d'un vaſe échauffé & bouillant.* Car alors chaque ame éprouvera „ une fermentation ſemblable à celle d'un vaſe échauffé lorſqu'elle „ ſoutient l'agitation de ſes penſées comme les écumes qui s'élevent „ ſur une eau bouillante, tandis que le feu d'un ſaint zele les excite, „ & que l'oppreſſion temporelle les tient renfermées dans l'ame, comme „ dans le vaſe qui les contient. „ (*b*)

Sous un autre point de vue, les *yeux* voient, la *bouche* parle, & les *narines* cherchent. Les *yeux* de ce monſtre ſont ſes faux-prophetes ; ſa *bouche* ſont les prédicateurs du menſonge ; ſes *narines* ſont ceux de ſes membres qui s'appliquent à chercher les vrais fideles pour les ſéduire ou les faire mourir. Car S. Jean dit expreſſément de la ſeconde bête : *Le pouvoir lui fut donné de faire tuer tous ceux qui n'adoroient pas l'image de la bête.* Ses narines cherchent donc ceux qui refuſent de participer à l'impiété ; elles les cherchent pour les faire ſuccomber par la terreur des menaces ou pour les faire tuer, s'ils perſiſtent à refuſer de conſentir à l'hommage impie qu'on exige d'eux. La *fumée* qui ſort des narines repréſente la terreur de ſes menaces, qui répandent des nuages dans l'eſprit des ames foibles, & obſcurcit à leurs yeux la lumiere de la vérité ; cette fumée reſſemble à *celle qui ſort d'un pot échauffé & bouillant*, parce qu'ils ſont eux-mêmes ſemblables à ce vaſe. Car, comme S. Grégoire le remarque au même endroit, le vaſe s'échauffe lorſque l'eſprit humain eſt ſollicité par les perſuaſions du malin eſprit ; ce vaſe bout, lorſque l'ame ſe laiſſe embraſer par le conſentement qu'elle donne aux deſirs excités par ces mauvaiſes perſuaſions :

(*a*) *Ibid. n.* 61. Oculorum acies fumo fauciatur. Fumus ergo de ejus naribus procedere dicitur ; quia de miraculorum ejus inſidiis ad momentum caliginoſa dubietas etiam in electorum corde generatur. De Leviathan naribus fumus exit ; quia ex ejus prodigiis mendacibus, etiam bonarum mentium oculos trepidationis caligo confundit. Tunc namque in electorum cordibus, conſpectis terribilibus ſignis obſcura cogitatio conglobatur. Undè hoc quod jàm ſuprà protulimus, Veritatis ore per Evangelium dicitur : *Surgent pſeudochriſti & pſeudoprophetæ, & dabunt ſigna & prodigia, ita ut in errorem inducantur, ſi fieri poteſt, etiam electi. Marc.* XIII. 22. (*b*) *Ibid. n.* 61. & 62. Benè in hac fumi caligine ipſe etiam animorum fervor exprimitur : *Sicut ollæ ſuccenſæ atque ferventis.* Velut enim olla fervens eſt unaquæque tunc anima, cogitationum ſuarum impetus quaſi ſpumas ardentium undarum ſuſtinens, quas & ignis zeli commovet, & ipſa temporalis oppreſſio more ollæ intrinſecùs clauſas tenet.

& alors par ſes bouillonnements ce vaſe répand autant d'eau, que l'ame pervertie fait éclater au dehors ſes mauvaiſes diſpoſitions par des œuvres perverſes. (*a*) Telle eſt donc l'image de ceux qui étant comme les narines de ce monſtre, répandent cette fumée par la terreur de leurs menaces.

L'Hébreu ſemble dire que cette fumée eſt *ſemblable à celle qui ſort du pot échauffé, & d'une jonchaie*, c'eſt-à-dire, d'un marais dont l'humidité fait naître des joncs, & éleve des vapeurs qui le couvrent d'un brouillard ſemblable à la fumée : & nous avons vu que, ſelon la remarque de S. Grégoire, ces lieux humides repréſentent encore les ames des méchants en qui regnent les paſſions, ſemblables à l'eau qui fermente dans un vaſe, d'où elle fait ſortir la fumée ; ou dans un marais couvert de joncs, d'où elle fait ſortir les vapeurs d'un brouillard ſemblable à la fumée.

XXVII. Comment l'haleine de *Léviathan* rendra ardents les charbons; comment la flamme ſortira de ſa bouche. *v.* 22.

„ Son haleine rend ardents les charbons, & la flamme ſort de ſa bouche : *Halitus ejus prunas ardere facit, & flamma de ore ejus egreditur.* „ Que ſignifient ici les *charbons*, dit S. Grégoire, ſinon les ames „ des hommes réprouvés brûlantes des deſirs terreſtres. Elles ſont ar„ dentes lorſqu'elles deſirent quelque choſe de temporel : car les deſirs „ brûlent ne ſouffrant pas que l'ame conſerve ſon repos ni ſon intégrité. „ Ainſi Léviathan par ſon *haleine*, rend ardents les charbons autant de „ fois que par ſes ſuggeſtions ſecretes il entraîne les ames des hommes „ dans des délectations illicites : car il enflamme les unes par les feux „ de l'orgueil, d'autres par ceux de l'envie, d'autres par ceux de „ la luxure, d'autres par ceux de l'avarice. (*b*) Ce Léviathan répand „ donc ſon haleine ſur les charbons, autant de fois que par des ſug„ geſtions ſecretes il s'efforce d'allumer dans les ames humaines des „ flammes illicites. Delà vient qu'il eſt encore très-bien ajouté : *Et la „ flamme ſort de ſa bouche.* Car la flamme de ſa bouche eſt l'inſtigation „ même d'un langage ſecret. Et en effet il fait entendre à l'ame de „ chacun les paroles d'une perſuaſion perverſe ; mais ce qui ſort de „ ſa bouche eſt une flamme, parce que l'ame qui cede à ſes ſuggeſtions „ devient ardente par le feu des deſirs qu'il lui inſpire. (*c*) Il exerce „ chaque jour ſes ſuggeſtions ; & il ne ceſſera point de les exercer juſqu'à

(*a*) *Ibid. n.* 66. Olla ſuccenditur, cùm mens humana maligni hoſtis ſuaſionibus inſtigatur. Olla autem fervet, cùm jam etiam per conſenſum in deſideriis pravæ perſuaſionis accenditur : & tot undas quaſi fervendo projicit, per quot ſe nequitias uſque ad exteriora opera extendit. = (*b*) *Ibid. n.* 67. Quid prunas, niſi ſuccenſas in terrenis concupiſcentiis reproborum hominum mentes appellat? Ardent enim cùm quodlibet temporale appetunt: quia nimirùm urunt deſideria, quæ quietum ac integrum eſſe animum non permittunt. Toties igitur Leviathan halitus prunas accendit, quoties ejus occulta ſuggeſtio humanas mentes ad delectationes illicitas pertrahit. Alias namque ſuperbiæ, alias invidiæ, alias luxuriæ, alias avaritiæ facibus inflammat. = (*c*) *Ibid. n.* 67. & 68. Tanto igitur Leviathan iſte haliſu in prunis flat, quanto anniſu ſuggeſtionis occultæ humanas mentes ad illicita in-

» la fin de la vie préſente : mais alors il fera éclater plus que jamais » ſa malice, lorſque venant à paroître dans cet homme de perdition, » il ſe montrera plus ouvertement dans la gloire de ce monde. Alors » ſon haleine rendra les charbons encore plus ardents, parce que » trouvant les ames des méchants déjà tout échauffées par l'amour de » la gloire temporelle, il les embraſera par le ſouffle de ſa ſuggeſtion » juſqu'à une méchanceté qui leur fera commettre des cruautés. Alors » la flamme ſortira de ſa bouche, parce que tout ce qu'il dira par » lui-même ou par ſes prédicateurs, eſt un feu qui brûlera les bois in- » fructueux. » (*a*)

Sous un autre point de vue, comme on vient de voir que la *fumée*, qui ſort des narines de ce monſtre peut repréſenter la terreur des menaces de ceux de ſes membres qui chercheront alors les vrais fideles pour les ſéduire ou les faire tuer ; le *feu* dont il eſt ici parlé, pourroit être celui de la perſécution. Ce monſtre *par ſon haleine rend ardents les charbons*, parce que par ſes ſuggeſtions il excite les méchants à s'élever contre les gens de bien : & *la flamme ſort de ſa bouche*, parce que ſon langage provoque une perſécution cruelle contre tous ceux qui ne voudront point prendre part à l'impiété.

XXVIII. Comment la force demeurera ſur le cou de *Léviathan* ; & comment il aura pour préculeur l'indigence, la ruine, l'Exterminateur. ℣. 23.

» La force demeurera ſur ſon cou : „ *In collo ejus morabitur fortitudo.* » Que ſignifie, dit S. Grégoire, *le cou* de ce Léviathan, ſinon l'é- » lévation de ſon orgueil par lequel en s'élevant contre Dieu, il joint » aux apparences de la ſainteté l'enflure de la puiſſance. Car le Pro- » phete Iſaïe témoigne que le cou exprime l'orgueil, lorſqu'en reprenant » les filles de Jéruſalem, il dit : Elles ont marché avec un cou étendu : » *Ambulaverunt extento collo.* Il eſt donc dit que la force demeurera » ſur le cou de ce Léviathan, parce qu'il ſera aidé par la puiſſance » jointe à ſon orgueil. Car toutes ſes orgueilleuſes entrepriſes, toutes » ſes artificieuſes intrigues, il les exécutera par la force même de la » puiſſance ſéculiere. (*b*) Et parce que tous ceux qui entrent dans ſon

---

flammat. Undè & benè mox ſubditur : *Et flamma de ore ejus egreditur.* Flamma quippè oris ejus eſt ipſa inſtigatio occultæ locutionis. Pravæ enim ſuaſionis verba ad uniuſcujuſque animum facit, ſed flamma eſt quod de ejus ore egreditur : quia ardet in deſideriis animus, cùm ejus ſuggeſtionibus inſtigatur. = (*a*) *Ibid. n.* 68. Hæc quotidie ſuggerit, hæc uſque ad præſentis vitæ terminum ſuggerere non deſiſtit : ſed tunc ſe nequiùs dilatat, cùm per illum damnatum hominem veniens, in hujus mundi ſe gloria apertiùs oſtentat... Tunc ejus halitus vehementiùs prunas ardere facit ; quia reproborum mentes, quas jam calentes amore gloriæ temporalis invenerit, ſuggeſtionis ſuæ flatibus uſque ad nequitiam exercendæ crudelitatis incendit. Tunc de ore ejus flamma egreditur, quia quidquid per ſe, quidquid per prædicatores ſuos loquitur, ignis eſt quo infructuoſa ligna concremantur. = (*b*) *Ibid. l.* 34. *n.* 2. Quid collo Leviathan iſtius, niſi elationis extenſio deſignatur ? quâ contra Deum ſe erigens, cum ſimulatione ſanctitatis etiam tumore poteſtatis extollitur. Quia enim per collum ſuperbia exprimitur, Iſaias propheta teſtatur, qui Jeruſalem filias redarguit, dicens : *Ambulaverunt extento collo.* In collo ergo Leviathan iſtius fortitudo demorari dicitur ; quia elationi illius etiam ſubjuncta potentia ſuffragatur. Nam quidquid tunc ſuperbè extollitur, quidquid callidè machinatur, etiam cum virtute potentiæ ſæcularis exequitur.

» amitié par des mœurs perverſes, ne le connoiſſent qu'après avoir perdu les » vraies richeſſes de l'ame, il eſt très-bien dit enſuite : Et l'indigence mar- » chera devant ſa face : *Et faciem ejus præcedet egeſtas.* Car la face marque » ordinairement la connoiſſance. Déla vient qu'il eſt écrit que Dieu dit à » Moyſe : Ma face marchera devant vous : *Facies mea præcedet te* : c'eſt-à- » dire, la connoiſſance de mes deſſeins & de mes volontés vous ſervira de » guide. (*a*) Mais il faut ſavoir que dans les ſaintes Ecritures l'indigence » des élus eſt différente de l'indigence des réprouvés. Car l'indigence des » élus eſt celle qu'ils éprouvent lorſque rappellant à leur eſprit les vraies » richeſſes de la patrie céleſte, & ſe voyant réduits au fâcheux exil de la vie » préſente, ils ſe ſouviennent qu'ils ſont pauvres. (*b*) Mais les réprouvés ne » ſavent point conſidérer cette pauvreté ; parce que s'attachant à pourſuivre » ce qu'ils voient, ils négligent de penſer aux choſes inviſibles qu'ils ont per- » dues. Ainſi leur indigence conſiſte proprement en ce qu'étant remplis de » vices, ils ſont vuides des richeſſes de la vertu : & ſouvent il arrive que ſou- » tenus par la folie de leur orgueil, & ne conſidérant nullement ce que » leur ruine leur a fait perdre, ils ne connoiſſent pas même qu'ils ſont » deſtitués de bonnes œuvres. (*c*) Comme donc l'indigence des réprouvés » eſt la privation de mérites, il eſt très-bien dit de Léviathan que *l'in-* » *digence marchera devant ſa face.* Car perſonne n'entre vraiment dans » ſa connoiſſance, qu'après avoir été dépouillé des richeſſes de la vertu. » Et en effet il commence par ſouſtraire les bonnes penſées, & enſuite » il répand dans l'ame une connoiſſance plus diſtincte de ſon iniqui- » té. *L'indigence marche* donc *devant ſa face*, parce qu'on commence » par perdre les richeſſes de la vertu, & enſuite on contracte avec » lui une certaine familiarité par laquelle on le connoît. Ou du moins, » comme il ſe gliſſe ſi adroitement dans un grand nombre, qu'ils ne » peuvent nullement le découvrir, & qu'il les dépouille ainſi de leurs » vertus ſans leur faire connoître la malice de ſes ruſes ; par cette » raiſon, il eſt dit que *l'indigence marche devant ſa face*, comme ſi » l'on diſoit ouvertement, que comme il tente avec adreſſe, il dé- » pouille avant d'être apperçu. » (*d*)

(*a*) *Ibid. n.* 4 & 5. Et quia omnis qui perverſis moribus, amicitiis ejus innoteſcit, priùs veras mentis divitias amittit, aptè ſubjungitur : *Et faciem ejus præcedet egeſtas.* Per faciem quippè ſolet notitia deſignari. Unde ſcriptum eſt : *Et facies mea præcedet te*, id eſt, notitia ducatum præbebit. = (*b*) *Ibid.* Sciendum verò eſt quòd egeſtas in ſacro eloquio aliter electorum ponitur, atque aliter reproborum. Egeſtas namque electorum eſt, cùm veræ divitiæ cœleſtis patriæ ad eorum animum redeunt, & in hoc ærumnoſo præſentis vitæ exilio poſiti, pauperes ſe eſſe meminerunt. = (*c*) *Ibid. n.* 6. Sed hanc paupertatem reprobi conſiderare neſciunt ; quia dum ſequuntur ea quæ conſpiciunt, cogitare inviſibilia negligunt quæ perdiderunt. Undè & egeſtas eorum propriè dicitur : quia dum replentur vitiis, virtutum divitiis vacuantur. Quibus ſæpè evenit ut per elationis dementiam ſublevati, dum nequaquam ruinæ ſuæ damna conſideram, eſſe ſe etiam à bonis actibus inopes non cognoſcant. = (*d*) *Ibid.* Quia ergo, ut diximus, egeſtas reproborum eſt defraudatio

Sous un autre point de vue, *le cou* eſt la partie qui joint la tête au corps ; il peut donc marquer ceux qui dans ce monſtre tiennent de plus près au chef, & recevant de lui ſes ordres les tranſmettent au corps. C'eſt en effet dans ces principaux membres, que conſiſte la principale force de ce monſtre, dont la tête ne pourroit diſpoſer du corps ſans le cou, & dont le corps ne pourroit ſans le cou recevoir les influences de la tête : ainſi il eſt exactement vrai que *la force* de ce monſtre *demeure ſur ſon cou*. Plus ce cou eſt court, plus le monſtre eſt fort, parce qu'alors le corps tenant de plus près à la tête, en reçoit plus facilement les influences, & donne moins de priſe aux coups qui ſeroient capables de ſéparer la tête d'avec le corps. *La force demeure* donc *ſur le cou* de ce monſtre, *& l'indigence marche devant ſa face*, parce que ſon approche annonce la ruine des vraies richeſſes de l'ame, qui ſont la ſcience & la vertu : la ſcience eſt la richeſſe de l'eſprit ; la vertu eſt la richeſſe du cœur. Ce monſtre fait perdre ces richeſſes, en favoriſant également l'ignorance & le vice. On a vu que ſelon la verſion des Septante l'Hébreu pourroit ſignifier : *La ruine courra devant ſa face :* la ruine ſera ſon précurſeur : expreſſion qui peut ici renfermer un grand ſens : car ce monſtre, comme le remarque très-bien S. Grégoire, ne paroîtra dans toute ſa puiſſance & ne fera ſes plus grands ravages, qu'à la fin des temps, au temps de l'Antechriſt : mais combien de ruines ne l'ont pas déjà précédé : ruine des Egliſes d'Orient entraînées ſucceſſivement par l'héréſie & par le ſchiſme ; ruine des Egliſes d'Afrique, ſubjuguées par le Mahométiſme : ruine des Egliſes du Nord également perverties par l'héréſie ou ſéparées par le ſchiſme. Il eſt donc bien vrai que la ruine devoit être le précurſeur de ce monſtre : *Ante faciem ejus current perditio.* On a vu que les Septante en traduiſant ainſi, vraiſemblablement & ſelon la remarque même du P. Houbigant ont dû lire en Hébreu ABADDON, qu'ils ont traduit par ἀπώλεια, *perditio* : & ce mot même pourroit être ici d'un très-grand ſens : car il rappelle fort naturellement & très-à propos cet ABADDON, dont parle S. Jean dans l'Apocalypſe, lorſqu'en finiſſant la deſcription du premier des trois malheurs qui doivent terminer la durée des ſiecles, il dit en parlant des ſauterelles dont les ravages cauſeront ce premier malheur : „ Elles avoient „ pour Roi l'Ange de l'abyme appellé en Hébreu ABADDON, & en

---

meritorum, rectè de Leviathan dicitur : *Faciem ejus præcedet egeſtas.* Nemo quippè cognitioni ejus jungitur, niſi priùs virtutum divitiis denudetur. Priùs enim bonas cogitationes ſubtrahit, & tunc eis apertiorem notitiam ſuæ iniquitatis infundit. Egeſtas ergo faciem illius præcedere dicitur, quia priùs facultas virium (*fortè virtutum*) perditur, ut quaſi per familiaritatem poſtmodum ejus notitia cognoſcatur. Vel certè quia multis ita fraudulenter ſubrepit, ut ab eis deprehendi nequaquam poſſit, & ſic eorum virtutes evacuat, quatenùs aſtutiæ ſuæ malitiam non oſtendat, faciem ejus egeſtas præire perhibetur, ac ſi apertè diceretur : quia cùm inſidias tentat, priuſquàm videatur exſpoliat.

„ Grec *Apollyon*. A quoi notre Vulgate ajoute : & en Latin l'Exter-„ minateur. „ (*a*) *Et habebant ſuper ſe Regem Angelum abyſſi, cui nomen Hebraicè* ABADDON, *Græcè autem Apollyon* (Ἀπολλύων) *Latinè habens nomen Exterminans.* Ces ſauterelles commandées par l'Ange exterminateur nommé en Hébreu ABADDON, ſont montrées à S. Jean au ſon de la cinquieme trompette, comme devant paroître au cinquieme âge de l'Egliſe ; & c'eſt à la fin du ſixieme âge que les deux témoins promis doivent être mis à mort par la bête qui doit monter de l'abyme accompagnée de cette ſeconde bête qui ſera ſon faux-prophete. C'eſt donc au ſixieme âge, que doivent paroître les deux monſtres, marqués par S. Jean, dans leſquels ſe trouvent les caracteres de ceux qui ſont décrits dans le Livre de Job : ABADDON paroiſſant dans le cinquieme âge avec les ſauterelles qui marchent à ſa ſuite, ſera donc réellement le précurſeur de Léviathan : *Ante faciem ejus current* ABADDON.

XXIX. Comment les membres ou les muſcles des chairs de *Léviathan* ſeront liés entr'eux & attachés au corps ; comment des foudres ſeront lancés ſur lui ſans ſe porter ailleurs. ℣. 14.

Les membres des chairs de ce monſtre ſont liés entr'eux : *Membra carnium ejus cohærentia ſibi.* „ Les *chairs* de ce Léviathan, dit S. Gré-„ goire, ſont tous les réprouvés, qui ne s'élevent point par leurs deſirs „ à l'intelligence de la patrie ſpirituelle. Les membres de ſes chairs ſont „ ceux qui ſe joignent à ceux qui commettent le mal & qui les pré-„ cedent par l'iniquité, comme au contraire S. Paul parlant du corps de „ notre Seigneur, dit : *Vous êtes le corps de Jeſus-Chriſt, & membres les „ uns des autres.* Car autre choſe eſt d'être membre du corps, & autre choſe „ d'être membre d'un membre. Le doigt eſt membre de la main ; la main eſt „ membre du bras ; & le tout enſemble eſt membre du corps. Comme donc „ dans le corps ſpirituel du Seigneur, nous appellons *membres de membre*, „ ceux qui dans l'Egliſe ſont conduits par d'autres ; ainſi dans l'aſſemblée „ réprouvée qui forme le corps de ce Léviathan, *les membres de ſes chairs* „ ſont ceux qui ſe joignent à d'autres plus méchants qu'eux pour com-„ mettre le mal. (*b*) Mais parce que cet ennemi plein de malignité eſt „ d'accord avec ſoi-même depuis les premiers de ſes membres juſqu'aux „ derniers pour commettre le mal, la parole divine marque ici que *les „ membres de ſes chairs ſont liés entr'eux.* Car ils ſont tellement unis „ dans leurs ſentiments pervers, qu'il ne s'éleve entr'eux aucune diſ-„ pute qui les diviſe : & ils ne deviennent ſi forts contre les gens de

(*a*) *Apoc.* IX. 11. = (*b*) *Ibid. n.* 8. Carnes verò Leviathan iſtius ſunt omnes reprobi, qui ad intellectum ſpiritalis patriæ per deſiderium non aſſurgunt. Membra verò ſunt carnium hi qui eiſdem perverſè agentibus, & ſeſe ad iniquitatem præcedentibus junguntur, ſicut è contra per Paulum Dominico corpori dicitur : *Vos eſtis corpus Chriſti & membra de membro.* Aliud quippè eſt membrum corporis, aliud membrum membri... Membrum namque membri eſt digitus ad manum, manus ad brachium : membrum verò eſt corporis, totum hoc ſimul ad corpus univerſum. Sicut ergo in ſpiritali Dominico corpore membra de membro dicimus eos qui in ejus Eccleſia ab aliis reguntur : ita in illâ Leviathan iſtius reprobâ congregatione membra ſunt carnium, qui iniquo opere quibuſdam ſe nequioribus junguntur.

„ bien

„ bien que parce qu'ils ſont ainſi unis dans le mal. (*a*) Mais on lancera „ contre lui des foudres, & elles ne ſe porteront point ailleurs : *Mittet „ contra eum fulmina, & ad locum alium non ferentur.* Que déſignent, „ continue S. Grégoire, ce terme de *foudres*, ſinon les redoutables ſen- „ tences du dernier jugement ? Elles ſont appellées *des foudres*, parce „ qu'elles enflammeront pour toujours ceux qui en ſeront frappés. Car „ S. Paul voyoit ces foudres tomber ſur ce monſtre, lorſqu'il diſoit : „ Cet homme que le Seigneur Jeſus tuera par le ſouffle de ſa bouche. „ Ces foudres qui ſeront lancées ſur ce monſtre, *ne ſe porteront point „ ailleurs*, parce qu'elles ne frapperont que les ſeuls réprouvés, tandis „ que les juſtes ſeront dans la joie. „ (*b*)

On a vu que l'Hébreu peut ſignifier : „ Les muſcles de ſa chair ſont „ liés entr'eux ; ils ſont étroitement attachés ſur lui, ſans qu'on puiſſe „ les en détacher : „ *Muſculi carnis ejus cohærent ſibi ; arctè ligantur ſuper eum, nequaquam dimovebuntur.* Les *muſcles* ſont les organes du mouvement : ils repréſentent ceux qui dans un corps y impriment le mouvement par l'autorité qu'ils y exercent, quoique dans un dégré inférieur, à celle qui réſide dans le chef & dans le cou qui joint le chef au corps. Ainſi le *chef* & le *cou* repréſentent ceux qui exercent la principale autorité dans ce corps : les *muſcles* repréſentent ceux qui exerçant l'autorité ſous ceux-là, impriment le mouvement à tout le corps. Dans le monſtre qui eſt ici décrit, tous ceux qui ſont admis à l'exercice de l'autorité ſont intimement liés entr'eux ; ils ſont étroitement attachés au corps, ſans qu'on puiſſe les en détacher. Et, ſelon la remarque de S. Grégoire, cette union intime des hommes pour le mal eſt ce qui leur donne une plus grande force contre les gens de bien : *Idcircò contra bonos vehementer prævalent, quia in malo ſe concorditer tenent.*

XXX. Comment le cœur de *Léviathan* ſera dur comme la pierre, reſſerré comme un enclume, ferme comme la meule inférieure. Ibid. ℣. 15.

„ Le cœur de ce monſtre s'endurcira comme la pierre : „ *Cor ejus indurabitur quaſi lapis.* „ Le cœur de notre ancien ennemi, dit S. Gré- „ goire, s'endurcira comme la pierre, parce que jamais il ne s'amollira „ par un repentir de converſion : & parce qu'il n'eſt propre qu'à recevoir „ les coups de l'éternelle vengeance, il eſt très-bien auſſi-tôt ajouté ;

(*a*) *Ibid.* Sed quia hoſtis malignus ſibi in perverſo opere à primis uſque ad extrema concordat, divinus ſermo in eo membra carnium ſibimet cohærentia memorat. Sic namque perverſa unanimiter ſentiunt, ut nullâ contra ſe viciſſim diſputatione dividantur. Nulla eos diverſitatis altercatio tunc ſcindit ; & idcircò contra bonos vehementer prævalent, quia in malo ſe concorditer tenent. = (*b*) *Ibid. n.* 10. Quid appellatione fulminum, niſi tremendæ illæ extremi judicii ſententiæ deſignantur ? Quæ idcircò fulmina vocantur ; quia nimirùm eos quos feriunt, in perpetuum incendunt. Fulmina namque ſuper eum Paulus venire conſpexerat, cùm dicebat : *Quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui, & deſtruet illuſtratione adventûs ſui.* Hæc autem quæ in eum mittuntur fulmina, ad locum alium non feruntur : quia juſtis gaudentibus, ſolos tunc reprobos feriunt.

„ Et il ſe reſſerrera comme l'enclume de celui qui frappe du marteau : „ *Et ſtringetur quaſi malleatoris incus.* Car celui qui frappe avec le „ marteau, ſe dreſſe une enclume qui n'eſt propre qu'à recevoir des „ coups : & on ne dreſſe une enclume que pour la frapper à coups „ redoublés. Léviathan eſt donc ſerré comme l'enclume de celui qui „ frappe du marteau, parce qu'il eſt lié par les liens de l'enfer, pour „ être continuellement frappé par les coups du ſupplice éternel. Et „ maintenant même il eſt frappé, lorſque malgré ſa vigilance pour „ perdre les juſtes, il a la douleur de les voir parvenir au ſalut. On ſe „ ſert de l'enclume pour former d'autres inſtruments ; mais tous les „ coups qu'elle reçoit, ne la change point ; elle demeure toujours en- „ clume. Léviathan eſt donc bien comparé à une enclume, parce que „ ſes perſécutions nous perfectionnent : mais pour lui, il eſt toujours „ frappé & n'eſt jamais changé en un vaſe utile. (*a*)

L'Hébreu peut ſignifier : „ Son cœur eſt dur comme une pierre, & „ ferme comme la meule inférieure : „ *Cor ejus durum eſt quaſi lapis, & firmum ſicut mola inferior.* Dans le ſtyle des Hébreux, *la dureté du cœur* eſt la marque de l'obſtination & de l'opiniâtreté dans le mal. Le monſtre qui eſt ici dépeint a le cœur dur comme la pierre, parce qu'il eſt opiniâtre dans ſes ſentimens ; il a le cœur ferme comme la meule inférieure ſur laquelle on mout le grain, parce qu'il eſt invariable dans ſes deſſeins. Rien n'eſt capable de lui faire abandonner les mauvais ſentiments dont il s'eſt laiſſé prévenir, ni les pernicieux deſſeins qu'il a formés. Il eſt en même temps dur & inſenſible aux plaintes & aux reproches qu'il s'attire, aux cris & aux gémiſſements de ceux ſur qui il exerce ſes violences.

XXXI. Comment lorſque *Léviathan* ſera enlevé, les Anges craindront & ſeront purifiés : Comment lorſqu'il s'élèvera, les

» Lorſque ce monſtre ſera enlevé, les Anges craindront ; & dans » leur effroi ils ſeront purifiés. » C'eſt ainſi que S. Grégoire entend les » expreſſions de la Vulgate : *Cùm ſublatus fuerit, timebunt Angeli, & » territi purgabuntur.* » L'Ecriture ſainte, dit ce ſaint Docteur, mêle » quelquefois le futur avec le préſent de maniere qu'elle met quelque- » fois le futur pour le prétérit, ou le prétérit pour le futur. Ici donc » où il eſt dit : *Lorſqu'il ſera enlevé, les Anges craindront ;* rien n'em-

(*a*) *Ibid. n.* 11. Cor antiqui hoſtis ut lapis indurabitur quia nullâ unquam converſionis pœnitentiâ mollietur. Qui quia ſolis ictibus æternæ ultionis aptabitur, rectè protinùs ſubinfertur : *Et ſtringetur quaſi malleatoris incus.* Incudem quippè malleator ſolis aptam percuſſionibus figit. Ad hoc namque incus ſtatuitur ut crebris ictibus feriatur. Leviathan ergo ut malleatoris incus ſtringitur, quia inferni vinculis coarctabitur, ut æterni ſupplicii continuâ percuſſione tundatur. Qui modò quoque percutitur, dum juſti quique illo in inſidiis vigilante, ſed doloribus tabeſcente, ſalvantur. In incude autem alia vaſa formantur, ipſa verò tot percuſſionibus in vas aliud non transfertur. Rectè ergo Leviathan iſte incudi comparatus eſt : quia nos illo perſequente componimur, ipſe autem & ſemper percutitur, & in vas utile nunquam mutatur.

» pêche de reconnoître que ſous l'expreſſion du futur, l'Ecriture nous » décrit ici ce qui eſt paſſé : & nous ne nous écartons point du vrai » ſens, ſi nous croyons que lorſque ce Léviathan fut précipité du » ſéjour de la béatitude, les Anges élus furent effrayés de ſa ruine : » en ſorte que quand la chûte où ſon orgueil l'entraîna, le bannit du » milieu d'entr'eux, la crainte même dont ils furent frappés, les » affermit & les diſpoſa à demeurer plus fermes : delà vient qu'il eſt » dit enſuite : *Et dans leur effroi, ils ſeront purifiés.* Ils furent purifiés, » parce que ce Léviathan, ſortant du milieu d'eux avec ſes légions » réprouvées, ils demeurerent ſeuls dans les céleſtes demeures pour y » vivre éternellement heureux. (*a*) » Mais comme ſouvent l'Ecriture » ſainte déſigne ſous le nom d'*Anges* les prédicateurs de l'Egliſe, parce » qu'ils annoncent la gloire de la céleſte patrie, nous pouvons entendre » ici par les *Anges* les ſaints prédicateurs. Si donc ce qui eſt dit ici » regarde ce temps futur, cela marquera la derniere condamnation » dont ce Léviathan doit être frappé à l'avénement du Juge redouta- » ble : parce que, par la colere qui éclatera dans ce dernier jugement, » ce monſtre ſera alors enlevé de ce monde, où il eſt maintenant toléré » par l'admirable patience de Dieu infiniment doux. Il ſera donc chaſſé » d'ici par le poids accablant d'une colere ſi effrayante, que la force » même des ſaints prédicateurs en ſera troublée : *Car lorſqu'il ſera enlevé,* » *les Anges craindront* : Et parce que cette frayeur les purifiera de ce » qui pourroit encore reſter en eux de la rouille des vices les plus légers, » il eſt très-bien dit enſuite : *Et dans leur effroi, ils ſeront purifiés.* (*b*)

puiſſants craindront, & les princes s'écarteront. ℣. 16.

On a vu que l'Hébreu peut ſignifier : » Lorſqu'il s'élévera, les puiſ- » ſants craindront, & les princes s'écarteront : » *Cùm extollet ſe, timebunt fortes, & principes deviabunt ſe.* Lorſqu'à la fin des temps le corps de ce monſtre s'élévera par ſon orgueil juſqu'à ce dégré de puiſſance

---

(*a*) *Ibid. n.* 12 & 13. Hoc ergo loco quo dicitur : *Cùm ſublatus fuerit, timebunt Angeli* ; nil obſtat intelligi quia ſub futuri temporis modo præterita deſcribuntur. Nec rectæ intelligentiæ ſenſum relinquimus, ſi credamus Leviathan iſte ab arce beatitudinis cadente, in ruina ejus etiam electos Angelos expaviſſe, ut cùm iſtum ex illorum numero ſuperbiæ lapſus ejiceret, illos ad robuſtius ſtandum timor ipſe ſolidaret. Undè & ſequitur : *Et territi purgabuntur.* Purgati verò ſunt ; quia nimirùm iſto cum reprobis legionibus exeunte, ſoli in cœleſtibus ſedibus qui beatè in æternum viverent, remanſerunt. (*b*) *Ibid. n.* 14. & 16. Sed quia ſæpè Scriptura ſacra prædicatores Eccleſiæ pro eo quòd gloriam patriæ cœleſtis annuntiant, Angelorum ſolet nomine deſignare, poſſumus hoc loco Angelos, ſanctos prædicatores accipere.... Si ergo hoc quod dicitur : *Cùm ſublatus fuerit, timebunt Angeli, & territi purgabuntur*, ad futurum tempus refertur, adveniente diſtricto judice, extrema hic iſtius Leviathan damnatio deſignatur ; quia de hoc mundo per iram judicii tollitur, qui nunc mirâ manſuetudinis longanimitate toleratur. Tanto autem hinc pondere terroris excutitur, ut ſanctorum etiam prædicatorum fortitudo turbetur. *Cùm* enim *ſublatus fuerit, timebunt Angeli*... Et quia in ſanctis prædicatoribus hoc pavore excoquitur, ſi qua eis ineſſe poruit levium rubigo vitiorum, poſtquàm dixit : *Cùm ſublatus fuerit, timebunt Angeli*, aptè mox ſubdidit : *Et territi purgabuntur.*

redoutable que S. Jean décrit dans l'Apocalypſe, *Il fera trembler les plus puiſſants.* S. Jean, après avoir dit que cette ſeconde bête aura le pouvoir de faire tuer tous ceux qui n'adoreront pas l'image de la bête, ajoute: (*a*) *Elle fit encore que tous les hommes, petits ou grands, riches ou pauvres, libres ou eſclaves reçurent le caractere de la bête en leur main droite ou ſur leur front.* Plus loin il ajoute ce qu'il vit après l'effuſion de la ſixieme coupe, qui paroît marquer le ſixieme & dernier âge de l'Egliſe ſur la terre: *Je vis alors*, dit-il, (*b*) *ſortir de la gueule du dragon, de la gueule de la bête, & de la bouche du faux-prophete, trois eſprits impurs ſemblables à des grenouilles. Ce ſont des eſprits de démons qui font des prodiges, & qui vont vers les Rois de toute la terre pour les aſſembler au combat du grand jour du Dieu tout-puiſſant..... Et ces eſprits aſſembleront ces Rois au lieu qui eſt appellé en hébreu Armagédon*, c'eſt-à-dire, l'anathême des brigands. Ce ſecond monſtre qui eſt appellé *le faux-prophete* de la bête exerçant, comme le dit S. Jean, tout le pouvoir de la bête en ſa préſence, répandra donc comme elle un ſi grand effroi, qu'il fera trembler les plus puiſſants, & que les princes mêmes qui vivront alors s'écarteront, de maniere qu'au lieu de réſiſter aux inſidieuſes ſollicitations de ces eſprits pervers, ils s'y laiſſeront entraîner, en marchant avec eux au combat du grand jour du Dieu tout-puiſſant.

XXXII. Comment lorſque l'épée ſaiſira *Léviathan*, la pique ni la cuiraſſe ne pourront ſubſiſter: comment l'épée, le trait, la lance & le javelot qui le frapperont ne pourront s'en retirer. ℣. 17.

» Lorſque l'épée le ſaiſira, la pique ni la cuiraſſe ne pourront ſubſiſter: *Cùm apprehenderit eum gladius, ſubſiſtere non poterit neque haſta, neque thorax.* » Dans les ſaintes Ecritures, dit S. Grégoire, *l'épée* » marque quelquefois la colere ou les inſinuations de notre dangereux » ennemi, comme lorſque le Pſalmiſte dit: (*c*) *Vous qui avez délivré* » *David votre ſerviteur du mauvais glaive.* Car il y a le bon glaive de la » ſainte prédication dont nous ſommes frappés pour mourir au péché. » Mais il y a le mauvais glaive de l'inſinuation diabolique dont le démon » nous frappe malheureuſement pour éteindre en nous la vie de la » juſtice. *L'épée* de notre ancien ennemi eſt donc cet homme de perdi- » tion qu'il prendra pour en faire ſon miniſtre. Car il l'aiguiſera par la » malice ſéduiſante qu'il lui inſpirera, & il s'en ſervira pour percer les » cœurs des foibles. L'épée de Léviathan le ſaiſira donc, lorſque cet » homme de perdition le recevra. Si ſous ce nom d'*épée* nous eſt mar- » quée la colere de Léviathan, il eſt très-bien dit non qu'il prend cette » épée, mais qu'*elle le prend*: car il entrera alors dans une ſi grande » fureur, que deſirant d'être le maître de tous, il ne ſera pas même » le maître de ſa colere. (*d*) Il eſt évident, ajoute S. Grégoire, que

---

(*a*) *Apoc.* XIII. 15 & 16. = (*b*) *Apoc.* XVI. 13. *& ſeqq.* = (*c*) *Pſal.* CXLIII. 10. = (*d*) *Ibid. n.* 17. Benignus ſanctæ prædicationis eſt gladius, quo percutimur, ut à culpa moriamur. Malignus verò eſt diabolicæ perſuaſionis gladius, quo malè quiſque percu-

„ la pique nous ſert à frapper notre adverſaire, & que la cuiraſſe nous „ défend contre lui. Que ſignifie donc *la pique*, ſinon le trait de la „ prédication ? que ſignifie *la cuiraſſe*, ſinon la force de la patience ? „ Il eſt donc dit que ce Léviathan eſt ſaiſi par l'épée, parce qu'il „ exerce par le miniſtere de cet homme réprouvé qu'il s'eſt attaché une „ colere effrénée qui éclate par toute ſorte de cruautés. Car il fera paroî- „ tre alors toute la méchanceté dont il eſt capable en déployant une „ force immenſe. Et alors *ni la pique ni la cuiraſſe ne pourront ſubſiſter*, „ parce que lorſqu'il viendra ainſi dans la perſonne de l'Antechriſt, il „ paroîtra armé d'une ſi grande puiſſance, que ſi le ſecours d'en haut „ nous manquoit, cet ennemi dangereux ſeroit capable d'émouſſer tous „ les traits des prédicateurs & d'épuiſer la patience de ceux qu'il tour- „ mentera. Car ſi la grace d'en haut ne ſoutient la vie des juſtes, la „ pique ne peut ſubſiſter, parce que la vertu des prédicateurs ſe briſe ; „ & la cuiraſſe ne peut ſubſiſter, parce que la patience de ceux qui „ ſouffrent avec conſtance étant vaincue ſe laiſſe pénétrer. „ (*a*)

On a vu que l'Hébreu peut ſignifier : L'épée qui le frappera, ne s'en relevera point ; ni le trait qu'on darde, ni le javelot ; ou, ni le trait, ni le dard, ni le javelot : *Qui attigerit eum gladius, non ſurget ; telum miſſile, & ſpiculum ;* ou *telum, miſſile, & ſpiculum.* Ce qui paroît ſignifier que le corps déſigné par ce monſtre ſera ſi puiſſant que tous les coups dont on le frappera, s'amortiront ſur lui, & ne pourront le détruire ; que tout ce qui ſe heurtera contre lui pour le frapper, s'y briſera. La ſeule main de Dieu pourra détruire ce monſtre.

XXXIII. Comment *Léviathan* regardera le fer comme de la paille, & l'airain comme du bois pourri. ℣. 18.

„ Il regardera le fer comme de la paille, & l'airain comme du bois „ pourri : *Reputabit enim quaſi paleas ferrum, & quaſi lignum putridum æs.* „ Ce qui étoit marqué plus haut ſous le nom de *pique*, dit S. Grégoire, „ eſt ici déſigné ſous le nom de *fer* ; & ce qui étoit déſigné par la *cui-* „ *raſſe*, eſt ici marqué par *l'airain*. Car on aiguiſe le fer pour percer

---

titur, ut à vita rectitudinis extinguatur. Antiqui ergo hoſtis eſt gladius, ille tunc damnatus homo in uſum miniſterii ejus aſſumptus. Ipſum quippè per malitiam fraudis exacuit, & infirmorum corda transfigit. Hunc ergo Leviathan iſtius gladius apprehendit, cùm eum ſuus damnatus homo ſuſceperit. Si autem gladii nomine ejus ira ſignatur, rectè non apprehendere gladium, ſed à gladio apprehendi deſcribitur. In tantam quippè tunc inſaniam vertitur, ut dominari omnibus apparens, nequaquam ſuæ iræ dominetur. (*a*) *Ibid. n.* 18. Quid per haſtam, niſi prædicationis jaculum ? quid per thoracem, niſi fortitudo patientiæ deſignatur ? Leviathan ergo iſte, quia per aſſumptum reprobum hominem in ira omnimodæ crudelitatis effrenatur, apprehendi à gladio dicitur. Nam per oſtenſionem immenſæ tunc fortitudinis exhibet, quidquid nequiter poteſt. Et neque haſta neque thorax ſubſiſtere poterit : quia in Antichriſtum veniens tantæ virtutis apparebit, ut ſi ſupernum adjutorium deſit, & prædicantium acumen obtundat, & longanimitatem patientium deſtruat. Niſi enim juſtorum vitam ſuperna gratia ſolidet, non ſubſiſtit haſta, quia prædicatorum virtus frangitur ; non ſubſiſtit thorax, quia conſtantium patientia dirupta penetratur.

„ l'adverſaire ; & l'airain n'eſt preſque ſujet à être détruit par aucune „ rouille. Ainſi le fer déſigne les traits de la prédication, & l'airain la „ conſtance de la patience. Lors donc que ce Léviathan aura pris cette „ épée que les Saints oracles nomment l'Antechriſt pour en faire l'inſtru- „ ment de ſon iniquité, il regardera le fer comme de la paille, & „ l'airain comme du bois pourri ; parce que ſi la grace divine ne nous „ protege, il conſumera par le feu de ſa malice les forces des pré- „ dicateurs comme de la paille, & il réduira en pouſſiere comme du „ bois pourri la conſtance de ceux qui ſouffriront. (*a*) Si donc le ſecours „ de Dieu ne fortifioit alors ſes élus, que deviendroient les foibles, „ ſi les forts même ſont réputés comme de la paille ? Mais combien „ de gens qui ſe confiant en leurs propres forces, croiront être du „ fer ou de l'airain, & qui alors dans ce feu de tribulation ſe trou- „ veront être de la paille ? & combien au contraire qui connoiſſant „ leur propre foibleſſe, craindront d'être de la paille, mais qui ſou- „ tenus par le ſecours de Dieu, acquerront la ſolidité du fer & de „ l'airain, en ſorte qu'ils ſeront d'autant plus forts en Dieu contre leur „ adverſaire, qu'ils auront mieux reconnus qu'ils étoient foibles par „ eux-mêmes ? (*b*) „

Sous un autre point de vue, *le fer* ſert non ſeulement à faire les armes offenſives dont il a été parlé au verſet précédent, mais encore des barres fortes qu'il eſt difficile de rompre ; *l'airain* ſert non ſeulement à faire des armes défenſives telles que des caſques & des boucliers, mais encore des portes qu'il eſt difficile de briſer. Non ſeulement donc les armes offenſives que l'on pourroit lancer ſur ce monſtre ne pourront rien ſur lui : mais les barres de fer & les portes d'airain que l'on pourroit employer pour mettre des bornes à ſa fureur ne pourront pas même le contenir. Il regardera ces barres de fer comme des pailles, & ces portes d'airain, comme un bois pourri. Il mépriſera ces défenſes qui lui ſeront faites & les obſtacles que l'on voudra met-

---

(*a*) *Ibid. n.* 19. Quod ſuperiùs haſtam dixit, hoc inferiùs ferri appellatione replicavit ; & quod thoracem protulit, hoc rursùm æris commemoratione ſignavit. Ferrum namque acuitur, ut adverſarius vulneretur : æs autem rubigine penè nullâ conſumitur. Ferro ergo prædicationis jacula, ære autem longanimitatis conſtantia deſignatur. . . . Leviathan iſte quando illum gladium, quem ſacra eloquia Antichriſtum vocant, in exercitationem ſuæ iniquitatis aſſumſerit, & ferrum velut paleas, & æs velut lignum putridum reputabit : quia niſi divina gratia protegat, & prædicantium viros velut paleas nequitiæ ſuæ igne conſumet, & patientium conſtantiam quaſi lignum putridum in pulverem rediget. == (*b*) *Ibid. n.* 20. Niſi ergo electos ſuos opitulatio divina roboret, ubi tunc infirmi erunt, ſi fortes ſicut paleæ reputantur ? . . . Sed ô quàm multi qui ſuis viribus ferrum ſe vel æs æſtimant, in illo tunc tribulationis igne ſe paleas eſſe deprehendunt ! & quàm multi qui per infirmitatem propriam ſe eſſe paleas metuunt, per divinum adjutorium fulti, in ferri atque æris ſoliditate roborantur ut contra adverſarium ſuum tantò magis in Deo fortes ſint, quantò de ſe ampliùs infirmos ſe eſſe meminerunt !

tre à ſes progrès ; il ſe jouera de tous les moyens que la prudence humaine voudra employer pour réprimer ſes entrepriſes. La ſeule main de Dieu pourra réprimer & arrêter ce monſtre.

XXXIV. Comment l'homme armé de fleches, ou la fleche qui part de l'arc ne mettra point en fuite *Léviathan* ; comment les pierres de la fronde ſeront changées pour lui en chaume. ℣. 29.

„ L'homme qui lance des fleches ne le mettra point en fuite; les pierres „ de la fronde ſont changées pour lui en chaume : *Non fugabit eum* „ *vir ſagittarius: in ſtipulam verſi ſunt ei lapides fundæ.* Qu'entendons-nous „ par *les fleches*, dit S. Grégoire, ſinon les paroles des prédicateurs ? „ leſquelles lancées par la voix de ceux qui vivent bien, percent les „ cœurs de ceux qui les écoutent. *L'homme qui lance des fleches* eſt donc „ celui qui par l'arc d'une ſainte intention lance les paroles d'une bonne „ exhortation dans les cœurs de ceux qui l'écoutent. Comme donc ce „ Léviathan mépriſe les paroles des prédicateurs, & que quand il a mordu „ par ſes mauvaiſes perſuaſions les ames des méchants, il eſt inſenſible „ aux traits qu'on lui lance, & n'abandonne en aucune maniere les ames „ qu'il a ſaiſies, il eſt très-bien dit que *l'Homme qui lance des fleches*, „ *ne le mettra point en fuite* : comme s'il étoit dit clairement : La fle„ che du Saint prédicateur ne le chaſſe point du cœur des méchants ; „ parce que quiconque eſt pris par lui, mépriſe alors & néglige d'é„ couter les paroles des prédicateurs. (*a*) A ce mépris de la ſainte pré„ dication ſe joint encore le mépris des hommes ſaints, marqué dans „ ces paroles : *les pierres de la fronde ſont changées pour lui en chaume.* Car „ qu'eſt-ce que repréſente *la fronde*, ſinon la Sainte Egliſe ? Car la „ fronde en tournant lance des pierres qui frappent la poitrine des ad„ verſaires ; & de même la Sainte Egliſe qui en ſuivant la volubilité „ des temps paſſe par un cercle de tribulations, lance des hommes „ forts qui comme des *pierres* frappent les cœurs des méchants. Comme „ donc ce Léviathan, après avoir pris cet homme de perdition, mé„ priſe les forts de l'Egliſe, comme s'ils étoient des hommes foibles, „ & tient leurs forces ſous une oppreſſion temporelle, il eſt très-bien „ dit, que *les pierres de la fronde ſont changées pour lui en chaume* : „ comme ſi l'on diſoit ouvertement : il réduit preſque à la foibleſſe du „ chaume la force des Saints dont la langue a auparavant frappé de „ durs coups ſa poitrine. (*b*)

(*a*) *Ibid. n.* 21. Quid ſagittas, niſi verba prædicatorum accipimus ? Quæ dum voce benè viventium diſtringuntur, audientium corda transfigunt... Vir itaque eſt ſagittarius, qui per ſanctæ intentionis arcum, audientium cordibus verba rectæ exhortationis infigit. Quia ergo Leviathan iſte verba prædicantium deſpicit, & cùm reproborum mentes malè ſuadendo momorderit, durus inter jacula omnimodò eas non relinquit, rectè dicitur : *Non fugabit eum vir ſagittarius.* Ac ſi apertè dicatur : A reproborum cordibus eum ſancti prædicatoris ſagitta non excutit : quia quiſquis ab illo apprehenditur, verba jam prædicantium audire contemnit. — (*b*) *Ibid. n.* 21. & 22. Quia verò Leviathan iſte à cordibus reproborum ſanctæ prædicationis ſpiculis non movetur, ipſe etiam ſanctorum virorum contemptus adjicitur, cùm illicò ſubinfertur : *In ſtipulam verſi ſunt ei lapides fundæ.* Quid per fundam, niſi ſancta Eccleſia figuratur ? Funda namque dum in gyrum mittitur, ſic

„ On a vu que l'Hébreu ſignifie à la lettre *la fille* de l'arc ne le „ mettra point en fuite ; & les pierres de la fronde ſont changées pour „ lui en chaume : „ *Non fugabit eum filia arcûs ; in ſtipulam verſi ſunt ei lapides fundæ.* La fille de l'arc eſt la fleche. *L'arc* & la *fronde* peuvent repréſenter la puiſſance ſpirituelle que l'Egliſe exerce contre ceux qui combattent la ſaine doctrine. Les *fleches* qui partent de cet arc ſont celles de la vérité, & ſelon l'expreſſion de S. Grégoire, les paroles de la ſainte prédication. Les pierres qui partent de cette fronde peuvent repréſenter les coups dont l'Egliſe frappe en lançant ſes cenſures contre ceux qui réſiſtent opiniâtrement aux traits de la vérité. Le corps que ce monſtre repréſente mépriſera également & l'enſeignement que l'Egliſe oppoſera à ſes erreurs, & les cenſures dont elle menacera ceux qui y demeureront opiniâtrement attachés.

XXXV. Comment *Léviathan* regardera le marteau comme un chalumeau, & ſe moquera du mouvement de la pique, *v.* 20.

„ Ce monſtre regardera le marteau comme un chalumeau, & ſe „ moquera du mouvement de la pique : „ *Quaſi ſtipulam æſtimabit malleum, & deridebit vibrantem haſtam.* „ Eſt-il étonnant, dit S. Gré„ goire, que ce monſtre mépriſe les forces humaines, puiſqu'il mé„ priſe même les tourments éternels auxquels il eſt condamné par le „ jugement d'en haut : car delà vient qu'il eſt dit : *Il regardera le marteau „ comme un chalumeau* : comme ſi l'on diſoit : Il mépriſe même le „ poids du châtiment qui le frappe par le ſupplice qui lui vient d'en „ haut. Car dans les divines Ecritures le marteau marque quelquefois „ les coups frappés du Ciel. (*a*) Ce Léviathan mépriſe donc le mar„ teau, parce qu'il néglige de craindre les coups de la punition qui „ lui vient du Ciel ; & il regarde le marteau comme un chalumeau, „ parce qu'il ne ſe prépare aux coups accablants de cette juſte colere „ que comme aux plus légeres terreurs. Delà vient qu'il eſt dit encore plus „ expreſſément : *Et il ſe rira du mouvement de la pique.* Car le Seigneur „ fait mouvoir contre lui ſa pique, parce qu'il le menace de la ſen„ tence qui prononcera ſa perte. Car faire mouvoir contre lui la pi„ que, c'eſt lui préparer une mort éternelle par la punition dont il „ ſera frappé. Mais cet eſprit apoſtat mépriſant l'auteur de la vie, avec „ la mort même dont il eſt menacé, ſe moque ainſi du mouvement de

---

de illa lapides exeunt, quibus adverſariorum pectora feriantur : ita ſancta Eccleſia dum volubilitate temporum per tribulationum circuitum ducitur, fortes ex illa viri prodeunt, quibus quaſi lapideis ictibus iniquorum corda tundantur.... Leviathan itaque iſte, quia damnato illo homine aſſumpto, quoſlibet fortes Eccleſiæ velut infirmos deſpicit, eorumque vires temporaliter premit, rectè nunc dicitur : *In ſtipulam verſi ſunt ei lapides fundæ.* Ac ſi apertè diceretur : Sanctorum robur quaſi in ſtipulæ mollitiem redigit, quorum lingua prius pectus illius duris ictibus tutudit. = (*a*) *Ibid. n.* 22 *&* 23. Quid mirum ſi humanas vires deſpicit, qui ipſa etiam ſuperni in ſe judicii æterna tormenta contemnit ? Undè & ſubditur : *Quaſi ſtipulam æſtimabit malleum* : Ac ſi diceret : Etiam pondus ejus animadverſionis deſpicit, quæ ſe per ſupplicium deſuper veniens ferit. In Scriptura enim ſacra mallei nomine... aliquando percuſſio cœleſtis accipitur.

„ la

„ la pique : parce que tout ce qu'il prévoit de plus accablant & de plus „ horrible dans ce jugement ſévere, il ne craint point de le ſubir ; „ mais au contraire plus il voit qu'il ne peut échapper aux tourments „ éternels, plus il s'endurcit en ſe portant à exercer ſa méchanceté. „ (*a*)

Sous un autre point de vue, *le marteau* briſe & met en pieces ; *la pique* tue & extermine. Le corps repréſenté par ce monſtre, ne craindra ni le marteau ni la pique ; il mépriſera tout ce que la ſageſſe & la prudence humaine pourront faire pour le détruire, pour le diſſoudre, pour l'éteindre.

XXXVI. Comment *Léviathan* aura ſous lui les rayons du ſoleil ; & comment il mettra ſous lui l'or comme de la boue : comment il aura ſous lui des pointes d'argile, & comment il ſe couchera avec ſoin ſur la boue. *v.* 21.

„ Sous lui ſeront les rayons du ſoleil, & il mettra ſous lui l'or comme „ de la boue : „ *Sub ipſo erunt radii ſolis ; ſternet ſibi aurum quaſi lutum.* „ Que ſignifient ici, dit S. Grégoire, *les rayons du ſoleil*, ſinon la lu„ miere des ſages ? Car parce que dans ces derniers temps pluſieurs qui „ paroiſſent éclatants de la lumiere de la ſageſſe dans la Sainte Egliſe, „ ſe laiſſeront entraîner à la ſéduction, intimider par les menaces, abat„ tre par les tourments, & ſe ſoumettront ainſi à la puiſſance de ce „ Léviathan, il eſt très-bien dit que *les rayons du ſoleil ſeront ſous* „ *lui* : comme ſi l'on diſoit ouvertement : Ceux qui par l'éclat de la ſa„ geſſe paroiſſoient répandre des rayons de lumiere dans la Sainte Egliſe, „ & qui ſembloient briller d'en haut par l'autorité que leur donnoit „ leur attachement au bien, ſe ſoumettront à la puiſſance de ce Lévia„ than par des œuvres d'iniquité ; en ſorte qu'ils ne brilleront plus d'en „ haut en prêchant le bien, mais ils ſerviront ce monſtre en ſe livrant „ au mal. (*b*) De même *il mettra ſous lui l'or comme de la boue*. Car dans „ cet endroit *l'or* ſe prend pour l'éclat de la ſainteté : & rien n'empêche „ que la *boue* ne puiſſe y ſignifier ou la paſſion des biens terreſtres, ou la „ contagion des mauvaiſes doctrines, ou l'ordure des voluptés char„ nelles. Car pluſieurs de ceux qui ſembloient briller dans la Sainte

---

(*a*) *Ibid. n.* 23 & 24. Quia ergo per malleum deſuper venientem cœleſtis pondus percuſſionis exprimitur, quid eſt quòd Leviathan iſte malleum deſpicit, niſi quòd ſupernæ animadverſionis ictus formidare contemnit ? Et quaſi ſtipulam malleum deputat ; quia ad juſtæ iræ ſe pondera velut contra terrores leviſſimos parat. Undè & adhuc expreſſius ſubditur : *Et deridebit vibrantem haſtam.* Contra Leviathan enim Dominus haſtam vibrat, quia in ejus interitu diſtrictam minatur ſententiam. Haſtam quippè vibrare eſt, æternam ei mortem ex diſtricta animadverſione præparare. Sed apoſtata ſpiritus auctorem vitæ, etiam cum ſuâ morte deſpicitus, haſtam vibrantem deridet : quia ex diſtricto judicio quidquid grave, quidquid horribile eſſe prævidet, pati non metuit : ſed quo ſe æterna tormenta non poſſe evadere conſpicit, eo in exercenda nequitia durior aſſurgit. = (*b*) *Ib. n.* 25. Hoc loco quid per ſolis radios, niſi acumina ſapientium demonſtrantur ? Quia enim multi qui in ſancta Eccleſia luce ſapientiæ reſplendere videbantur, tunc vel perſuaſionibus capti, vel minis territi, vel cruciatibus fracti, Leviathan iſtius ſe ditioni ſubjiciunt, rectè dicitur : *Sub ipſo erunt radii ſolis.* Ac ſi apertè diceretur : Hi qui intra ſanctam Eccleſiam per acumina ſapientiæ quaſi radios videbantur lucis aſpergere, & per auctoritatem rectitudinis deſuper reſplendere, poteſtati Leviathan iſtius iniquâ ſe operatione ſubſternunt : ut non jam recta prædicando deſuper luceant, ſed ei perverſè obſequendo famulentur.

„ Egliſe par l'éclat de la juſtice, ſeront alors plongés par ce Léviathan ; „ ou dans la recherche des biens terreſtres, ou dans la contagion d'une „ doctrine d'erreur ou dans les voluptés charnelles ; &. c'eſt ainſi qu'il „ mettra ſous lui l'or comme dans la boue. „ (*a*)

On a vu que l'Hébreu peut ſignifier : „ Sous lui ſont des pointes „ d'argile ; & il ſe couche avec ſoin ſur la boue : „ *Sub eo ſunt acumina teſtæ ; cubat ſollicitus ſuper lutum.* Les écailles qui ſont ſur le dos de ce monſtre ſont appliquées ſur lui comme des boucliers qui le défendent ; celles qui ſont ſous ſa poitrine & ſous ſon ventre ; ſont hériſſées comme des pointes d'argile qui lui facilitent ſon repos en s'enfonçant dans la boue ſur laquelle il ſe couche avec ſoin. Ces *pointes d'argile* qui s'enfoncent dans la boue peuvent aſſez bien repréſenter ces docteurs de menſonge qui aiguiſent leur eſprit pour favoriſer les paſſions des hommes. Ce corps monſtrueux a donc des membres qui lui concilient ainſi le ſuffrage des hommes paſſionnés au milieu de qui il cherche ſon repos avec beaucoup de ſoin. Les ſeules paſſions des hommes le ſoutiennent ; & il met toute ſon application à les favoriſer.

XXXVII. Comment *Léviathan* fera bouillir les eaux de la mer comme celles d'un pot ; comment il rendra la mer ſemblable à un vaſe rempli de parfums. ℣. 22.

„ Il fera bouillir comme l'eau d'un pot les eaux profondes de la mer ; „ & il la rendra ſemblable à des parfums qui bouillent : „ *Ferveſcere „ faciet quaſi ollam profundum mare, & ponet quaſi cùm unguenta „ bulliunt.* „ Que ſignifie *la mer*, dit S. Grégoire, ſinon la vie des „ gens du ſiecle ; & que ſignifient ces *eaux profondes* ſinon leurs penſées „ profondes & ſecretes ? Ce Léviathan fait donc bouillir les eaux „ profondes de cette mer comme celles d'un pot ; car il eſt conſtant „ qu'au temps de cette derniere perſécution il s'appliquera à exciter „ les eſprits des méchants en les enflammant de cruauté contre la vie „ des élus. Il fera donc ainſi bouillir les eaux profondes de la mer, „ lorſqu'il allumera la plus vive ardeur dans les cœurs des amateurs „ du ſiecle ; &. ce qui maintenant dans ce temps de paix demeure „ enfermé & caché dans les replis de leur malice, éclatera alors par le „ bouillonnement de la plus cruelle perſécution, en ſorte que par la „ licence impétueuſe d'une cruauté manifeſte, ils exhaleront toute la „ haine de leur ancienne jalouſie depuis long-temps en eux renfermée. „ (*b*) Et parce que les hommes ſéduits alors par une erreur contagieuſe,

---

(*a*) *Ibid. n.* 28. Hoc loco aurum, claritas ſanctitatis accipitur : lutum verò, vel terrenarum rerum avaritiam, vel pravarum contagia doctrinarum, vel ſordes carnalium voluptatum, nihil obſtat intelligi. Quia enim multos Leviathan iſte, qui intra ſanctam Eccleſiam fulgore juſtitiæ reſplendere videbantur, tunc vel terrenarum rerum concupiſcentia, vel erranis doctrinæ contagio, vel carnalibus ſibi voluptatibus ſubjicit, aurum ſibi procul dubio quaſi lutum ſternit. = (*b*) *Ibid. n.* 31. Quid per mare, niſi vita ſecularium ? quid per profundum, niſi altæ & abditæ eorum cogitationes exprimuntur ? Quod profundum mare Leviathan iſte quaſi ollam facit ferveſcere ; quia nimirum conſtat, quòd perſecutionis extremæ tempore, contra electorum vitam ſtudeat animos reproborum per ſuam

„ ſerviront en cela l'Antechriſt de telle maniere qu'ils croiront au con-
„ traire ſervir bien plus réellement Jeſus-Chriſt, après qu'il a été dit:
„ *Il fera bouillir comme l'eau d'un pot les eaux profondes de la mer*; il
„ eſt très-bien ajouté: *il la rendra ſemblable à un vaſe plein de parfums*
„ *qui bouillent*. Car lorſque les parfums bouillent, ils rendent une odeur
„ agréable. Comme donc ce Léviathan ſéduira les cœurs des réprouvés
„ de maniere que tout ce qu'ils feront par leur injuſte perfidie ils croiront
„ le faire pour la vérité de la foi la plus pure; ce qu'ils feront ainſi par
„ un zele de religion ſera pour eux de bonne odeur. Delà vient que
„ la Vérité même dit à ſes diſciples: *Le temps vient où quiconque vous*
„ *fera mourir, croira rendre hommage à Dieu.* „ (*a*)

On a vu que l'Hébreu dit ſimplement: „ Il fera bouillir les eaux
„ profondes comme celles d'un pot, & il rendra la mer ſemblable à
„ un vaſe rempli de parfums: *Ferveſcere faciet quaſi ollam profundum*:
„ *mare ponet quaſi ollam unguenti*. Du reſte cela s'accorde parfaitement avec l'interprétation de S. Grégoire: ce que ce ſaint Docteur dit du démon, ſera également applicable au monſtre qui ſera alors animé de ſon eſprit.

„ La lumiere brillera ſur les traces de ce monſtre; & il regardera
„ l'abyme comme vieilliſſant: *Poſt eum lucebit ſemita: æſtimabit abyſſum*
quaſi ſeneſcentem. „ Il eſt marqué, dit S. Grégoire, que la *lumiere*
„ brillera ſur les traces de Léviathan; parce que par-tout où il paſſera
„ alors, il laiſſera une exceſſive admiration par l'éclat de ſes miracles;
„ & que ſoit par lui-même ſoit par ſes miniſtres il brillera par des ſignes
„ trompeurs par-tout où il ſe préſentera. Delà vient ce que la Vérité dit
„ dans l'Evangile, & que nous avons déjà ſouvent rapporté: *Il s'élévera*
„ *de faux-Chriſts & de faux-Prophetes, & ils feront des ſignes & des*
„ *prodiges, juſqu'à induire en erreur, s'il étoit poſſible, les élus mêmes.*
„ (*b*) Mais, continue S. Grégoire, il y aura des gens qui conſervant

XXXVIII. Comment la lumiere brillera ſur les traces de *Léviathan*; comme il regardera l'abyme comme vieilliſſant; comment il le prendra pour la terre ferme, ℣. 23.

---

mam crudelitatis excitare. Tunc profundum mare quaſi olla ferveſcit, cùm corda dilectorum ſeculi valido ardore ſuccendit; & quæ hoc pacis tempore intra ſuam malitiam clauſa latuerunt, tunc in æſtum immaniſſimæ perſecutionis ebulliunt; ac per abruptam crudelitatis apertæ licentiam, ea quæ diu preſſerant, odia antiquî livoris exhalant. = (*a*) *Ibid. n.* 31 & 32. Quia autem peſtifero errore perſuaſi, ſic in iſtis famulantur Antichriſto, ut tunc veriùs præbere ſe æſtiment obſequium Chriſto; poſtquàm dixit: *Ferveſcere faciet quaſi ollam profundum mare*; aptè ſubjunxit: *Ponet quaſi cùm unguenta bulliunt*. Unguenta quippè cùm bulliunt, fragrantiam ſuavitatis reddunt. Quia ergo Leviathan iſte ita ſeducet corda reproborum, ut quidquid agunt ex iniquitate perfidiæ, pro veritate rectæ fidei ſe agere ſuſpicentur, quaſi benè eis olet id quod zelo religionis exercent. Undè in Evangelio diſcipulis Veritas dicit: *Ut omnis qui interficit vos, arbitretur obſequium ſe præſtare Deo.* = (*b*) *Ibid. n.* 33. Poſt Leviathan ſemita lucere perhibetur, quia quaquâ tranſit, admirationem nimiam ex miraculorum ſuorum claritate derelinquit; & ſive per ſe, ſeu per miniſtros ſuos quolibet prodeat, mendacibus ſignis coruſcat. Undè & hoc quod jam ſæpè protulimus, in Evangelio Veritas dicit: *Surgent pſeudochriſti & pſeudoprophetæ, & dabunt ſigna & prodigia, ita ut in errorem inducantur, ſi fieri poteſt, etiam electi. Marc.* XIII. 22.

„ le ſouvenir des paroles des Prophetes & des préceptes de l'Evangile, „ ſauront que les ſignes qu'il opérera ſeront faux, & que les ſupplices „ auxquels il entraînera ceux qu'il ſéduira ſont vrais. Ce Léviathan ne „ pouvant tromper ceux-là par une apparence de ſainteté, s'appliquera „ à les ſéduire d'une autre maniere. Car voyant que quelques-uns ſavent „ ces choſes, mais cependant aiment la vie préſente, il adoucira alors „ dans leurs eſprits les ſupplices à venir; il leur aſſurera que les juge- „ mens ſéveres auront quelque jour une fin, & les trompant adroi- „ tement il les entraînera dans les voluptés préſentes. Delà vient qu'il „ eſt dit enſuite: *Il regardera l'abyme comme vieilliſſant.* Car que les „ jugements éternels & incompréhenſibles ſoient ordinairement déſignés „ ſous le nom d'abyme, le Pſalmiſte le témoigne en diſant: *Vos juge-* „ *ments ſont un abyme profond.* Quelquefois auſſi la vieilleſſe ſe met „ pour marquer la proximité de la fin. Delà vient que l'Apôtre dit: „ *Ce qui devient ancien & vieux, eſt près de ſa fin.* Ce Léviathan regar- „ dera donc l'abyme comme vieilliſſant, parce qu'il rendra les cœurs „ des réprouvés ſi inſenſés, qu'il répandra en eux le ſoupçon de la „ prétendue fin du jugement à venir. Car croire que le châtiment qui „ éclatera d'en haut par des ſupplices aura quelque jour un terme, „ c'eſt croire que l'abyme vieillit & approche de ſa fin. (*a*) S. Grégoire s'étend ici contre les Origéniſtes, qu'il nomme, & qui entroient dans ces fauſſes idées.

On a vu que le ſens de l'Hébreu pourroit être aſſez différent. „ Ce „ monſtre fera briller la lumiere ſur ſes traces; & il regardera l'abyme „ comme la terre ferme: „ *Poſt ſe lucere faciet ſemitam: reputabit* *abyſſum ut aridam.* S. Grégoire a très-bien obſervé que le démon fera alors des faux miracles tant par lui-même que par ſes miniſtres, *ſive per ſe, ſeu per miniſtros ſuos.* Ce que ce S. Docteur dit des faux miracles du démon eſt également applicable aux faux miracles de ſes miniſtres, c'eſt-à-dire, de ce corps qui ſera alors animé de ſon eſprit; & l'on a

(*a*) *Ibid. n.* 33. & 34. Sed ſunt nonnulli qui in memoria & verba prophetica, & Evangelica præcepta retinentes, ſciant & falſa eſſe ſigna quæ exhibet, & vera ſupplicia, ad quæ decipientes trahit. Horum corda Leviathan iſte quia ſanctitatis oſtentatione non intercipit, in alia ſe eis illuſione componit. Quoſdam namque hæc ſcientes, ſed tamen præſentem vitam diligentes conſpicit, quorum protinùs mentibus ventura ſupplicia levigat, finienda quandoque diſtrictionis judicia aſſerit, & deceptos callidè ad præſentes voluptates rapit. Undè & aptè mox ſubditur: *Æſtimabit abyſſum quaſi ſeneſcentem.* Quòd æterna incomprehenſibiliaque judicia abyſſi ſoleant nomine deſignari, Pſalmiſta teſtatur dicens: *Judicia tua abyſſus multa.* Senectus verò aliquando pro finis propinquitate ponitur. Undè Apoſtolus ait: *Quod antiquatur & ſeneſcit prope interitum eſt.* Leviathan itaque iſte æſtimabit abyſſum quaſi ſeneſcentem; quia reproborum corda ſic infatuat, ut ſuſpicionem eis de venturo judicio, quòd quaſi finiatur, infundat. Abyſſum namque ſeneſcere æſtimat, qui terminari quandoque in ſuppliciis ſupernam animadverſionem putat. *Pſal.* XXXV. 7. *Heb.* VIII. 13.

au que les faux miracles de cette ſeconde bête ſont expreſſément marqués par S. Jean : *Elle fit*, dit-il, *de grands prodiges.... Et elle ſéduiſit ceux qui habitoient ſur la terre à cauſe des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire.* C'eſt donc ainſi, que la lumiere, ſelon la penſée de S. Grégoire, brillera ſur les traces de ce monſtre. *Et il regardera l'abyme comme la terre ferme. L'abyme* dans le ſtyle des Prophetes repréſente la multitude des infideles ; & la *terre ferme*, l'Egliſe. Ce monſtre ſe fiant donc aux faux miracles qu'il aura le pouvoir de faire devant la bête & pour faire adorer la bête, & croyant, comme le dit S. Grégoire, ſervir Jeſus-Chriſt même, en ſervant l'Antechriſt, regardera le parti nombreux de l'Antechriſt comme étant l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt.

XXXIX. Comment il n'y a ſur la terre aucune puiſſance comparable à celle de *Léviathan*, ou capable de le dominer : comment il a été fait pour ne rien craindre. *Ÿ.* 14.

„ Il n'y a ſur la terre aucune puiſſance comparable à ce monſtre, qui „ a été fait pour ne craindre perſonne : „ *Non eſt ſuper terram poteſtas quæ comparetur ei : qui factus eſt ut nullum timeret.* „ Il eſt marqué, dit „ S. Grégoire, que la puiſſance de ce monſtre eſt ſupérieure à toute „ autre ſur la terre, parce que quoique le démon ſoit tombé au deſſous „ des hommes par le mérite de ſon action criminelle, cependant par „ la condition de la nature angélique, il ſurpaſſe tout le genre humain. „ Car quoiqu'il ait perdu la béatitude de ſon intérieure félicité, il n'a „ pas cependant perdu la grandeur de ſa nature, par les forces de „ laquelle il ſurpaſſe tout ce qui eſt de l'homme, quoique par la baſ- „ ſeſſe de ſes mérites, il ſoit ſoumis aux hommes ſaints. „ (*a*) Il eſt ajouté qu'*il a été fait pour ne craindre perſonne.* „ Par ſa nature, dit „ S. Grégoire, il a été fait de maniere qu'il auroit dû craindre ſon „ Créateur d'une crainte chaſte, c'eſt-à-dire, ſobre & tranquille ; non „ de cette crainte que la charité chaſſe, mais de cette crainte qui de- „ meurera dans tous les ſiecles, c'eſt-à-dire, de cette crainte que la „ charité produit. Mais par ſa perverſité, il a été fait tel qu'il ne craint „ plus perſonne. Car il a mépriſé d'être ſoumis à celui par qui il avoit „ été créé. Il a donc été fait pour ne craindre perſonne, parce qu'il ne „ craint pas même Dieu. (*b*)

On a vu que l'Hébreu peut ſignifier : *Il n'y a perſonne ſur la terre qui puiſſe le dominer ; il a été fait pour ne rien craindre.* Le corps repréſenté par ce monſtre ſera tel que s'élevant au deſſus de tous, il ne cédera à perſonne. Nulle puiſſance ne pourra le réprimer, parce qu'il ſera au

(*a*) *Ibid. n.* 39. Poteſtas ejus ſuper terram cunctis eminentior perhibetur : quia etſi actionis ſuæ merito infra homines cecidit, omne tamen humanum genus naturæ angelicæ conditione tranſcendit. Quamvis enim internæ felicitatis beatitudinem perdidit, naturæ tamen ſuæ magnitudinem non amiſit, cujus adhuc viribus humana omnia ſuperat, licèt ſanctis hominibus meritorum ſuorum dejectione ſubjaceat. = (*b*) *Ibid. n.* 40. Sic quidem factus eſt per naturam, ut conditorem ſuum caſtè timere debuiſſet, timore videlicet ſobrio & ſecuro ; non timore quem foràs caritas mittit, ſed timore qui in ſeculum ſeculi permanet, id eſt, quem caritas gignit.... Sed ſuâ perverſitate talis factus eſt, ut nullum timeat. Ei quippè à quo conditus fuerat, ſubeſſe deſpexit... Factus eſt ergo ut nullum timeret, nullum videlicet, quia nec Deum.

deſſus de toute crainte par ſa nature, c'eſt-à-dire, par la nature même des conſtitutions vicieuſes qui auront ſervi à le former, & qui lui auront donné l'exiſtence.

XL. Comment *Léviathan* voit tout en haut, & comment il eſt le Roi de tous les enfans d'orgueil. Comment il mépriſe toutce qui eſt élevé, & comment il eſt le Roi de tous les reptiles ou de tous les enfants du ſerpent. ℣. 25.

„ Ce monſtre voit tout d'en haut: „ c'eſt ainſi que S. Grégoire entend l'expreſſion de la Vulgate: *Omne ſublime videt*: & c'eſt qu'en effet ce ſens s'accorde parfaitement avec ce qui ſuit: Il eſt le Roi de tous les enfants d'orgueil: *Ipſe eſt Rex ſuper univerſos filios ſuperbiæ.* „ Il voit „ tout d'en haut: c'eſt-à-dire, dit S. Grégoire, qu'il regarde tous les „ autres comme d'un lieu élevé, d'où il les voit comme placés au „ deſſous de lui; parce que s'efforçant de s'élever contre ſon Auteur, il „ dédaigne de croire que perſonne lui ſoit ſemblable. Ce qui convient „ auſſi parfaitement à ſes membres: car tous les méchants s'élevant par „ l'enflure de leur cœur, mépriſent par le faſte de leur orgueil tous „ ceux qu'ils voient: & ſi quelquefois ils leur rendent quelques reſpects „ extérieurs, cependant intérieurement dans le ſecret de leur cœur, „ où ils ſont grands à leur propres yeux & ſelon leur propre eſtime, ils „ mettent après eux les mœurs & le mérite de tous les autres, & ils „ les regardent comme au deſſous d'eux, parce que par l'élévation des „ penſées de leur cœur, ils ſe ſont mis dans la citadelle d'une certaine „ hauteur qui leur fait voir tous les autres au deſſous d'eux. (*a*) Mais, „ continue S. Grégoire, parce qu'il a été dit bien des choſes pour nous „ montrer l'ennemi du genre humain, l'eſprit deſire beaucoup qu'à la „ fin de ce diſcours du Seigneur ſe trouve quelque mot qui par une „ expreſſion plus claire, nous montre ſommairement les membres de „ ce monſtre: Le Seigneur ajoute donc: *Il eſt le Roi de tous les enfants* „ *d'orgueil.* Ce Léviathan n'eſt tombé dans tous les vices dont il a été „ parlé, qu'en s'y précipitant lui-même par ſon ſeul orgueil. Car il ne „ ſécheroit pas par tant de branches vicieuſes, s'il n'eut été auparavant „ corrompu dans ſa racine par l'orgueil. En effet il eſt écrit que l'*orgueil* „ *eſt le commencement de tout péché.* C'eſt par ce vice qu'il a lui-même „ ſuccombé; & c'eſt auſſi par ce vice qu'il a entraîné l'homme à ſa ſuite. „ Car il a frappé notre ſalut immortel du même trait dont il a éteint „ ſa vie bienheureuſe. (*b*) Mais le Seigneur a inſéré ce mot à la fin de „ ſon diſcours, afin que terminant la deſcription de tous les crimes de „ ce Léviathan par l'orgueil, il nous marquât quel eſt le plus dangereux

(*a*) *Ibid. n.* 42. *Omne ſublime videt*: id eſt, cunctos velut infra ſe poſitos quaſi de ſublimi reſpicit: quia dum per intentionem contra Auctorem nititur, æſtimare ſibi quemlibet ſimilem dedignatur. Quod aptè etiam ejus membris congruit: quia omnes iniqui per tumorem cordis elati, cunctos quos cernunt, ſuperbiæ faſtis deſpiciunt: & ſi quando exteriùs venerantur, intùs tamen in ſecreto cordis, ubi apud ſe ſuâ æſtimatione magni ſunt, cunctorum ſibi vitam meritumque poſtponunt; eoſque infra ſe eſſe reſpiciunt, quia per elatam cogitationem cordis in cujuſdam ſe altitudinis arce poſuerunt. = (*b*) *Ibid. n.* 46. & 47. Sed quia multa ad oſtendendum humani generis inimicum prolata ſunt, valdè mens appetit, ut in fine locutionis Dominicæ, unum aliquid manifeſtiùs exprimatur, unde membra illius brevi nobis deſignatione monſtrentur: ſequitur: *Ipſe eſt Rex ſuper univerſos filios*

„ de tous les vices : quoique d'ailleurs, en le plaçant à la fin, il nous „ montre que c'eſt la ruine de tous les vices. Car comme la racine de- „ meure cachée en bas, & que néanmoins c'eſt d'elle que les branches „ ſe développent au dehors ; de même l'orgueil ſe cache au dedans, mais „ c'eſt de lui que pullulent auſſi-tôt les vices manifeſtes. Car nuls maux „ ne ſe manifeſteroient au dehors, ſi ce vice ne captivoit l'ame en „ ſecret. (*a*)

On a vu que l'Hébreu pourroit ſignifier : „ Il mépriſe tout ce qui eſt „ élevé : il eſt le Roi de tous les reptiles, *ou* de tous les enfants du „ genre rampant, *ou* de celui qui rampe. „ *Omne ſublime deſpicit, ipſe eſt Rex ſuper omnes filios repentis :* ou comme diſent les Septante ; *omnium quæ in aquis ſunt :* de tout ce qui rampe dans les eaux. Dans le ſtyle figuré des divines Ecritures le pere de tout ce qui rampe dans le ſein des eaux, c'eſt le démon même, cet ancien ſerpent qui eſt réputé le pere de tous les méchants répandus dans la vaſte mer de ce monde. Dès la chûte du premier homme, les méchants furent appellés *la race du ſerpent ;* & Jeſus-Chriſt même diſoit aux Juifs incrédules : Vous avez le diable pour pere : *Vos ex patre diabolo eſtis.* Le monſtre ici décrit eſt donc le Roi de tous ceux qui ſont en même temps des *enfants d'orgueil* & les *enfants du ſerpent :* il eſt leur Roi par le rang diſtingué qu'il tient entr'eux, par la puiſſance même qui lui eſt donnée ſelon S. Jean. Car cette ſeconde bête *exerça*, dit S. Jean, (*b*) *toute la puiſſance de la premiere bête en ſa préſence, & elle fit que la terre & ceux qui l'habitent adorerent la premiere bête.... Elle fit de grands prodiges.... Et il lui fut donné le pouvoir..... de faire tuer tous ceux qui n'adoreroient pas l'image de la bête.* La premiere bête eſt donc ainſi devenue le Dieu de tous ceux qui ſe proſternent devant elle ; & la ſeconde bête regne ſur eux par l'étendue du pouvoir qui lui eſt donné. Placée dans ce haut dégré de puiſſance, elle mépriſe tout ce qu'il y a de plus élevé ſur la terre, parce que tout eſt aſſujetti au pouvoir redoutable qu'elle exerce. Ce monſtre mépriſera donc alors tout ce qu'il y aura de plus élevé, parce qu'il ſera devenu *le Roi de tous les enfants d'orgueil*, ou ce qui eſt la même choſe, *de tous les enfants du ſerpent*, qui eſt l'ancien ennemi du genre humain.

ſuperbiæ Ut Leviathan iſte in cunctis quæ ſuperiùs dicta ſunt, caderet, ſolâ ſe ſuperbiâ perculit. Neque enim per tot illos vitiorum ramos areſceret, niſi per hanc priùs in radice putruiſſet. Scriptum eſt namque : *Omnis peccati initium ſuperbia.* Per hanc enim ipſe ſuccubuit, per hanc ſe ſequentem hominem ſtravit. Eo etenim telo ſalutem noſtræ immortalitatis impetiit, quo vitam ſuæ beatitudinis extinxit. *Eccli.* x. 15. = (*a*) *Ibid n.* 47. Sed idcircò hanc Dominus fini ſuæ locutionis inſeruit, ut cùm poſt mala omnia Leviathan iſtius ſuperbiam diceret, quid eſſet malis omnibus deterius indicaret. Quamvis etiam per hoc quòd in imo ponitur, vitiorum radix eſſe monſtretur. Sicut enim inferiùs radix tegitur, ſed ab illa rami extrinſecùs expanduntur ; ita ſe ſuperbia intrinſecùs celat, ſed ab illa protinùs aperta vitia pullulant. Nulla quippè mala ad publicum prodirent, niſi hæc mentem in occulto conſtringeret. = (*b*) *Joan.* VIII. 44.

XLI. Conclusion ou Récapitulation ſommaire de la parabole des deux monſtres de Job, expliquée par les deux monſtres de S. Jean.

Voilà donc la deſcription de ces deux monſtres qui nous ſont montrés dans Job. Dans *l'un* & dans *l'autre*, S. Grégoire a cru reconnoître principalement *le démon*; mais il a été ſouvent amené par le texte même à y reconnoître *les méchants* dont le démon eſt le chef; il a été amené par le texte même juſqu'à reconnoître dans *le ſecond de ces deux monſtres* le caractere de *la ſeconde des deux bêtes* dont parle S. Jean. Les *deux bêtes* dont parle S. Jean ſont évidemment diſtinguées du *dragon*, qui eſt le démon. Il y a donc lieu de penſer que les *deux monſtres* myſtérieux dont il eſt parlé dans le livre de Job, ſont auſſi diſtingués du *dragon* qui eſt le démon, & que ces deux monſtres repréſentent les deux corps de méchants repréſentés par les deux bêtes dans l'Apocalypſe de S. Jean.

La *premiere bête* eſt aſſez facile à reconnoître. Dans Job elle eſt appellée *Béhémoth*, c'eſt-à-dire, *la bête*: & c'eſt auſſi le nom qui lui eſt donné dans S. Jean, qui ne l'appelle pas autrement que *la bête*. Dans S. Jean, cette bête porte *le blaſphéme ſur le front*: c'eſt aſſez manifeſtement l'Empire Antichrétien, ſur-tout au temps de l'Antechriſt que la plupart des Saints Peres ont reconnu dans cette bête. On a vu que les caracteres de *Béhémoth* conviennent aſſez à cet Empire; & S. Grégoire même y reconnoît perſonnellement l'Antechriſt.

Si la *ſeconde bête* eſt plus difficile à reconnoître, c'eſt que les divers caracteres qui la déſignent ne ſeront parfaitement réunis en elle qu'à la fin des ſiecles, où elle doit exercer, ſelon S. Jean, toute l'étendue du pouvoir qui lui ſera alors donné. Selon S. Jean, cette bête porte *deux cornes ſemblables à celles de l'Agneau*, mais *elle parle comme le dragon*: cela montre aſſez clairement que c'eſt un corps d'hommes qui font profeſſion d'appartenir à Jeſus-Chriſt, mais, qui cependant enſeignent une doctrine d'erreur. S. Jean n'ayant d'abord donné à ce monſtre aucun nom, le déſigne enſuite ſous le nom de *faux-prophete*: & l'on a vu que S. Grégoire même a reconnu que ſous ce nom de *faux-prophete* ſe trouve compris ce qu'il appelle la multitude des prédicateurs de l'Antechriſt: *multitudo prædicatorum illius*. On a vu que tous les caracteres du ſecond monſtre dont il eſt parlé dans Job ſous le nom de *Léviathan* qui ſignifie *ſociété du dragon*, conviennent à ce ſecond monſtre que S. Jean déſigne ſous le nom de *faux-prophete*, & que S. Grégoire appelle la multitude des prédicateurs de l'Antechriſt: *multitudo prædicatorum illius*. Réuniſſons ces trois idées, & il en réſultera que ce monſtre ſera une ſociété de faux-Prophetes qui ſe faiſant gloire d'appartenir à l'Agneau de Dieu qui eſt Jeſus-Chriſt, parleront néanmoins le langage du dragon en enſeignant une doctrine d'erreur, & deviendront à la fin des temps les plus zélés prédicateurs du plus grand ennemi de Jeſus-Chriſt: *Multitudo prædicatorum illius*. La ſuite des temps achévera de développer ces énigmes, ſur leſquelles on ne peut trop méditer les excellentes réflexions de S. Grégoire dont je n'ai donné ici qu'un abrégé.

DISSERTATION

DISSERTATION
SUR LE TEMPS
AUQUEL A VÉCU JOB. *

L'Opinion commune des Peres Grecs & Latins, & de la plupart des Interpretes qui les ont ſuivis, eſt que Job vivoit vers le temps de Moyſe. Mais voici une opinion nouvelle qui s'éleve : on prétend (*a*) montrer que Job a vécu au temps de la captivité de Babylone ; qu'il a été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonoſor : & l'on regarde ce fait comme ſi certain que l'on va juſqu'à examiner en quelle contrée Job a été conduit pour y reſter en captivité ; combien ſa captivité a duré ; & en quelle année il a dû être délivré.

De cette nouvelle hypotheſe, on conclut qu'on eſt bien fondé à prétendre que tout le livre de Job ſe rapporte au grand événement de la captivité de Babylone ; que ſi l'on veut en excepter le commencement & la fin, qui contiennent l'hiſtoire de ce ſaint homme, tout le reſte n'eſt qu'une *poéſie magnifique*, où ſont exprimées *les plaintes de l'Egliſe d'Iſraël captive à Babylone*, à qui le Poëte ſacré a donné le nom de *Job*, 1°. à cauſe de la reſſemblance des *malheurs de cette Egliſe affligée* avec les infortunes de ce Prince ; 2°. parce que *l'Egliſe d'Iſraël* a éprouvé, de la part des Aſſyriens & des Babyloniens, les mêmes hoſtilités que Satan avoit fait eſſuyer à Job.

A ce langage, on reconnoit aiſément les laborieux Eleves du ſavant Abbé de Villefroy, qui d'après lui ont prétendu rapporter ainſi preſque tout le livre des Pſaumes à la captivité de Babylone. Mais ici ils prennent ſoin d'avertir, „ (*b*) que ce ſavant Abbé leur a déclaré „ ne prendre aucune part à ce qu'ils ont avancé ſur le temps où Job „ a vécu, & qu'il perſévere toujours dans le ſentiment commun, qui „ croit que ce ſaint homme a exiſté avant ou du temps de Moyſe. „

---

* C'eſt une des Diſſertations nouvelles ajoutées dans cette édition par l'Editeur.

(*a*) *Eſſai ſur le Livre de Job*, (par les RR. PP. Capucins.) Paris, 1768. 2. vol. in-12. Tome I. *Obſervation ſur le temps où Job a vécu, page* 117 *& ſuiv.* (*b*) Page 5.

J'ai été autrefois du nombre des diſciples de ce ſavant Abbé; & ſi je n'ai pas cru devoir embraſſer ſa maniere de penſer ſur les Pſaumes, du moins ici j'imiterai très-volontiers ſa prudence, en demeurant attaché au ſentiment commun ſur le temps où Job a vécu. Mais je crois devoir expoſer les motifs qui me déterminent à perſévérer dans ce ſentiment: c'eſt ce que je vais faire en répondant aux objections & aux preuves que l'on nous oppoſe.

La Diſſertation, ou ſi l'on veut *l'Obſervation*, nouvelle que j'entreprends ici de réfuter, eſt diviſée en deux parties: dont la premiere a pour objet de faire ſentir le peu d'autorité de *l'Appendix* qui termine le livre de Job, & ſur lequel ſemble fondée l'opinion de ceux qui placent Job vers le temps de Moyſe. La ſeconde tend à découvrir par l'hiſtoire de ce ſaint homme le temps où il a vécu, c'eſt-à-dire, à montrer par ſon hiſtoire même, qu'il a vécu au temps de la captivité de Babylone, & qu'il a été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonoſor.

Je vais ſuivre le même ordre, en répondant premiérement aux objections que l'on forme contre l'*Appendix*; & ſecondement, aux preuves que l'on prétend tirer du livre même.

I. PARTIE.

*Réponſe aux objections que l'on forme contre l'*Appendix *qui place Job vers le temps de Moyſe.*

I. Origine du ſentiment qui place Job vers le temps de Moyſe. Traduction de l'*Appendix*, qui favoriſe ce ſentiment. Variantes.

LEs ſavants Obſervateurs dont j'examine ici le ſentiment, prétendent que l'opinion dominante qui fait vivre Job avant Moyſe ou au temps de Moyſe, a pris naiſſance dans un texte que l'on trouve à la fin de l'Ouvrage dans le Grec & dans l'Arabe. Nous croyons qu'elle eſt beaucoup plus ancienne; qu'elle remonte juſqu'au temps de Job, & que c'eſt elle même qui a donné naiſſance à cet *Appendix*.

J'ai déjà parlé de ce texte dans la Préface: mais il eſt néceſſaire de le repréſenter encore ici. Voici donc ce qu'on lit à la fin de ce Livre dans le Grec & dans l'Arabe: & le Grec dit que cela eſt traduit du Syriaque.

„ Job demeuroit dans la terre Auſitide, ſur les confins de l'Idumée
„ & de l'Arabie. Il fut d'abord nommé Jobab. Il prit une femme d'Ara-
„ bie, dont il eut un fils appellé Ennon. Son pere fut Zaré, l'un des
„ deſcendants d'Eſaü, & ſa mere Boſorrha; en ſorte qu'il étoit le cin-
„ quieme (*ou ſelon l'Arabe*, le ſixieme,) depuis Abraham. Or voici
„ les Rois qui régnerent dans Edom, région de laquelle lui-même fut
„ Prince. Le premier fut Balac fils de Béor, & le nom de ſa ville fut
„ Dennaba. Après Balac ce fut Jobab, qui eſt auſſi nommé Job. Après

„ lui vint Aſom qui fut chef de la région Thémanitide. Après celui-
„ ci fut Adad fils de Barad, qui défit les Madianites dans la plaine de
„ Moab ; le nom de ſa ville étoit Géthaim. Les amis de Job qui vinrent
„ le voir, furent Eliphaz, l'un des deſcendants d'Eſaü, Roi des Théma-
„ niens ; Baldad, ſouverain des Sauchéens, & Sophar, Roi des Minéens. „

Le Manuſcrit Grec Alexandrin ajoute : „ Theman fils d'Eliphaz fut
„ chef de l'Idumée. „

Après quoi dans le même Manuſcrit on lit ces mots : „ Ceci eſt traduit
„ du Syriaque : Job habitoit dans la terre Auſitide ſur les confins de l'Eu-
„ phrate. Il fut d'abord nommé Jobab : & ſon pere fut Zareth, des le-
„ vers du ſoleil. „

On voit aſſez que ceci n'eſt qu'une variante du fragment que l'on vient de lire. Cette variante conſiſte en ce que 1°. au lieu de *ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie*, on lit ici *ſur les confins de l'Euphrate*. 2°. Au lieu de *Zaré*, on lit *Zareth*. 3°. Au lieu de ces mots ἐκ τῶν Ἡσαῦ υἱῶν υἱὸς *ex Eſau filiis filius*, on a lu ἐξ ἀνατολῶν ἡλίου *ex Orientibus ſolis*. Cette derniere lecture eſt aſſez évidemment une altération de Copiſte, qui ayant mal lu ſon texte, l'a défiguré. Cette remarque qui paroît aſſez naturelle, ſemble cependant avoir échappé à nos ſavants Obſervateurs, qui déguiſent eux-mêmes ce texte, & pallient cette faute en traduiſant : *Il étoit d'Orient*. En liſant cette traduction, on n'imaginera jamais, que dans le texte Grec, cela vient des mêmes mots qui dans l'autre lecture ont produit ceux-ci, *l'un des deſcendants d'Eſaü* : tant il eſt vrai que quand il s'agit de juger des textes, il ne faut pas s'en rapporter aux traductions ; mais il faut conſidérer le texte même dans ſa langue originale. Si l'on veut prendre la peine de comparer les deux phraſes Grecques que je viens de rapporter, on reconnoîtra aiſément dans l'une les veſtiges de l'autre, qui n'en eſt que l'altération. Supprimez l'article τῶν ; & vous trouverez d'un côté quatorze lettres & de l'autre quinze, qui auront de la reſſemblance : ἐκ reſſemble à ἐξ, & ainſi des autres.

Voilà cependant ce que l'on trouve dans cette *variante du Manuſcrit Alexandrin* que nos ſavants Obſervateurs diſent être *trop eſſentielle pour être omiſe*. C'eſt qu'en effet ils la croient fort eſſentielle pour eux. Il eſt fâcheux que cette altération trop viſible en diminue l'importance.

Mais revenons au fragment entier, à cet *Appendix* qui termine le Livre de Job dans le Grec & dans l'Arabe, & dont nos ſavants Obſervateurs prétendent faire ſentir le peu d'autorité.

II. Quelle peut être l'authenticité de cet *Appendix*. Son témoignage, ſans être divin, peut être vrai.

Ils commencent par avouer que le ſentiment fondé ſur ce texte eſt ſans doute le plus ancien, puiſque ſelon S. Jean Chryſoſtome, *l'Appendix* que l'on vient de lire a paſſé par les mains de Théodotion vers l'an de Jeſus-Chriſt 175. On pourroit ajouter qu'Origene témoigne auſſi que ce fragment ſe trouvoit dans les Septante & dans Théodotion. On pourroit encore obſerver que dès le premier ſiecle de l'Egliſe, Philon Ecrivain Juif, parloit de Job conformément à ce fragment.

„ Mais à quoi ſert, diſent-ils, une pareille antiquité, dont le fait „ ſur lequel on s'appuie, eſt deſtitué de toute preuve hiſtorique ? Quelle „ démonſtration tirer d'un écrit qui ne peut être regardé que comme „ apocryphe, puiſque l'Hébreu ni le texte Chaldéen ne l'ont jamais re- „ connu ; puiſque le Concile de Trente l'a banni de la Vulgate, où on „ l'avoit inſéré, & que dans toutes les Bibles où il peut ſe trouver, il „ eſt toujours placé à la fin & hors le Livre de Job, comme une note „ très-poſtérieure à l'ouvrage. On déclare que cette piece eſt tirée d'un „ Livre Syriaque ; mais elle eſt ſi peu regardée comme authentique dans „ l'Egliſe de Syrie, qu'il ſe trouve des Bibles Syriaques où cet *Appen-* „ *dix* ne ſe rencontre point. „

A cette objection qui regarde l'authenticité de ce fragment, nous répondons que nous ne lui attribuons point une authenticité égale à celle du Livre de Job ; & que nous ne prétendons point en tirer une démonſtration. Ce fragment aura diſparu des Exemplaires Syriaques comme il a diſparu de notre Vulgate : non qu'on l'ait cru faux, mais parce qu'on ne l'a pas cru divin. Il faut bien qu'il ait été dans le Syriaque avant d'avoir été dans le Grec, puiſque les Exemplaires Grecs nous diſent qu'il leur eſt venu du Syriaque. La Verſion Arabe qui ne dit point l'avoir pris ni du Grec ni du Syriaque, ou ne l'avoir reçu d'aucune de ces Verſions, avoit négligé d'en marquer l'origine, parce que l'origine s'en trouvoit dans l'Arabie même voiſine de l'Idumée, où habitoit Job, ou ſi l'on veut, dans l'Idumée voiſine de l'Arabie. La mémoire de Job qui habitoit dans la terre de Hus ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie a dû ſe conſerver ſpécialement dans ces deux Provinces : on devoit y connoître l'origine de ce grand homme ; & vraiſemblablement c'eſt delà que cette tradition a paſſé en Syrie, & de la Syrie chez les Grecs qui l'ont tranſmiſe aux Latins. Nous ne diſons donc point que ce fragment ſoit divin, ni qu'il faſſe partie du Livre de Job ; mais nous diſons que c'eſt un monument ancien qui peut très-bien être vrai ſans être divin ; qui a été regardé comme vrai par la plupart des Anciens & des Modernes ; & qui n'eſt aujourd'hui rejetté comme faux que par ceux qui ont intérêt de le croire faux. Vous voulez que Job ait vécu au temps de la captivité de Babylone ; & en conſéquence vous vous trouvez obligés de rejetter comme faux un monument qui vous dit que ce grand homme dut vivre au temps de Moyſe. Pour nous qui n'avons aucun intérêt de le croire faux, nous continuerons de le regarder comme vrai juſqu'à ce que vous nous ayez démontré qu'il eſt faux : car puiſque vous voulez des *démonſtrations*, nous en exigerons auſſi ; & nous ne croyons pas que vous ſoyez en état de nous en produire.

III. Que faut-il penſer des deux leçons

„ Mais quelle confiance peut donner, dites-vous, un Ecrit qui varie „ ſur le temps où Job a vécu ? La Verſion Grecque nous préſente ce „ ſaint homme comme le *cinquieme* deſcendant d'Abraham, & la Tra- „ duction Arabe nous le donne comme *le ſixieme* deſcendant de ce

„ grand Patriarche. Nous savons que cette différence est peu de chose „ pour des temps si reculés : mais quel garant cet *Appendix* fabriqué „ en Syrie, nous donne-t-il de ce fait ? „

qui donnent Job pour *cinquieme* ou *sixieme* depuis Abraham ?

Vous avez bien raison de dire que cette différence est peu de chose : car vous allez voir qu'on a pu dire également l'un & l'autre avec vérité. Souvenez-vous, je vous prie, de ce que dit S. Jude, que le Patriarche Hénoch étoit le septieme depuis Adam ; *Septimus ab Adam Henoch*, (a) en Grec, ἕβδομος ἀπὸ Ἀδάμ. Cette expression est ici essentielle, parce qu'elle est toute semblable à celle dont il s'agit. Mais voyez comment il étoit le septieme. *Adam*, *Seth*, *Enos*, *Caïnan Malaléel*, *Jared*, *Henoch* : il n'est que *le sixieme*, si vous n'y comptez point Adam ; mais en y comprenant Adam, Hénoch est *le septieme*. Il en est précisément de même ici à l'égard de Job. Comptez *Abraham*, *Isaac*, *Esaü*, *Rahuel*, *Zara*, *Jobab*, le même que *Job* : il n'est que le *cinquieme*, si vous n'y comptez point Abraham ; mais en y comprenant Abraham, Job est *le sixieme* : ἕκτος ἀπὸ Ἀβραάμ, *sextus ab Abraham*. Voilà comme l'un & l'autre est vrai ; mais s'il est mieux de dire avec S. Jude que Hénoch étoit *le septieme depuis Adam*, en y comprenant Adam ; il sera donc mieux aussi de dire que Job étoit *le sixieme depuis Abraham* en y comprenant Abraham : ainsi la meilleure lecture sera celle de l'Arabe. La lecture primitive se trouve donc dans l'Arabe : & cela même prouve combien vous vous méprenez lorsque vous supposez que cet *Appendix* a été *fabriqué en Syrie* ; non, il vient de l'Arabie, où se trouve la lecture primitive, altérée ensuite peut-être dans le Syriaque, ou tout au moins dans le Grec ; mais cependant altérée de maniere que les deux lectures sont vraies sous différents rapports. Ainsi cette variante ne détruit point la confiance que peut mériter ce monument : elle contribue même à l'augmenter, en nous donnant lieu d'observer que l'origine de ce monument doit venir des confins de l'Arabie, où ce fait devoit être mieux connu, & où la lecture primitive s'est mieux conservée.

„ Mais quel garant cet *Appendix* nous donne-t-il de ce fait ? Aucun, „ dites-vous ; & nous ne voyons d'autre fondement de son opinion, que „ la ressemblance que son Auteur à cru voir entre JOB & JOBAB : car „ où a-t-il pris que ce saint homme s'appelloit JOB avant que de por- „ ter le nom de JOBAB ? En seroit-il de Job comme de son premier „ ancêtre, qui s'appelloit ABRAM avant que d'avoir reçu le nom d'A- „ BRAHAM ? Non sans doute. Mais il falloit faire de Job un personnage „ de la plus haute antiquité. On s'est servi de la ressemblance de JOB & „ de JOBAB, pour faire de Job un arriere-petit-fils d'Esaü. „

IV. Quelle est l'origine de cet *Appendix* ? quel est son garant ?

Permettez, savants Observateurs, que je vous fasse remarquer que le zele qui vous emporte, vous fait prendre ici le texte à contre-sens. Vous supposez qu'on y lit que *ce saint homme s'appelloit JOB avant que de porter le nom de JOBAB*. On y lit tout le contraire : προυπῆρχε δὲ αὐτῷ ὄνομα Ἰωβάβ :

(a) *Jud.* ℣. 14.

Et erat ei antea nomen Jobab : » Et auparavant il s'appelloit *Jobab*. » Vous prétendez que ce fragment ne donne aucun garant de ce fait, & vous ne croyez d'autre fondement de ſon opinion, que *la reſſemblance que ſon Auteur a cru voir entre Job & Jobab*. C'eſt tout au plus ce que vous auriez pu dire ſi cet Auteur n'eut fait que copier ce qui eſt dit de ce Jobab dans la Geneſe ; mais nous voyons qu'il y ajoute ce que la Geneſe ne dit point, & ce qu'il n'avoit pu ſavoir que de la Tradition : nous en concluons que ſon garant eſt la Tradition de ſon pays, & qu'il produit lui-même ce garant en diſant ce qu'il n'avoit pu apprendre que d'elle. *Job*, dit cet Auteur, *demeuroit ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie.... Il prit une femme d'Arabie dont il eut un fils appellé Ennon.* Voilà ce qu'il n'a trouvé dans aucun des Livres de l'Ecriture ; ce qu'il n'a pu ſavoir que de la Tradition. S'il l'avoit inventé, il nous auroit dit le nom de la femme de Job & de ſes dix enfants : mais il parle de cette femme ſans en marquer le nom, & il ne nomme qu'un ſeul des enfants de Job : c'eſt que la Tradition ne lui en avoit pas appris davantage. Son ſilence eſt une preuve de ſa ſincérité. La Tradition eſt ſon garant comme elle l'eſt des Hiſtoriens les plus véridiques ; & celui-ci n'eſt pas moins croyable que les autres. Vous reconnoiſſez qu'*Abraham* s'appelloit auparavant *Abram* ; vous auriez pu ajouter que *Sara* fut auparavant nommée *Saraï* : on y auroit vu que comme le nom d'*Abram* fut allongé pour produire *Abraham*, au contraire le nom de *Saraï*, fut accourci pour produire *Sara* ; pourquoi donc voudriez-vous que le nom de *Jobab* n'eut pas pu être changé en celui de *Job* ? Le ſeul intérêt de votre cauſe vous fait nier un fait qui en lui-même n'a rien d'impoſſible. Mais s'il eſt poſſible que *Job* ait été auparavant appellé *Jobab*, il eſt donc poſſible que *Jobab* & *Job*, ſoient le même homme, arriere-petit-fils d'Eſaü, & *le ſixieme depuis Abraham.*

V. Le ſilence de Moyſe & de l'Auteur du Livre de Job, détruit-il le témoignage de l'*Appendix*?

» On n'a point ſongé, dites-vous, qu'un fait auſſi intéreſſant, s'il » étoit vrai, n'auroit point été omis, ſoit dans le Livre de Job même, » ſoit dans la Geneſe, par Moyſe, qu'on ſuppoſe être le Traducteur » de l'Ouvrage de Job ou l'Auteur de ſa vie, & l'Editeur de ſa Poéſie. » Quoi ! l'Ecrivain le plus attentif, en fait de généalogie & des diffé- » rences des noms, auroit négligé ſur cet article un homme très-cé- » lebre, dont il auroit eu l'ouvrage entre les mains ? Il n'auroit ja- » mais fait mention de cet Ouvrage ſi magnifique lui qui parle du Livre » des Juſtes. Enfin l'Auteur de la vie de Job, contenue dans les Cha- » pitres I, II & XLII de ce Livre canonique auroit-il omis des objets » auſſi importants que la *Généalogie* de Job & ſon changement de nom? »

Voyez encore ici, je vous prie, juſqu'où votre zele vous emporte : vous mettez en queſtion un fait que vous avez ſous les yeux : *l'Auteur de la vie de Job auroit-il omis*, dites-vous, la *Généalogie de Job* ? Oui, ſans doute, il auroit pu l'omettre ; puiſqu'en effet il l'a omiſe. Ainſi vous voyez qu'à force de vouloir pouſſer votre objection, vous la

briſez, vous la détruiſez de vos propres mains. Car s'il a pu omettre *la Généalogie de Job*, comme vous êtes forcés d'en convenir, il a donc pu omettre également *ſon changement de nom* : & s'il a pu garder le ſilence ſur ces deux points, à plus forte raiſon, Moyſe a pu n'en rien dire, puiſqu'il n'écrivoit pas la vie de Job. Ou plutôt s'il eſt vrai que *Job* ſoit le même que *Jobab*, Moyſe, en faiſant connoître *la Généalogie de Jobab*, a fait aſſez connoître celle *de Job*. Vous auriez voulu qu'il eut dit que ce *Jobab* étoit le même que *Job* : mais de ce qu'il ne le dit point, s'enſuit-il que cela ne ſoit pas ? Le ſilence d'un Hiſtorien ne détruit point la vérité d'un fait atteſté par un autre. D'ailleurs il eſt aſſez ordinaire aux Ecrivains contemporains de ne point dire ce que tout le monde ſait. Ainſi l'Hiſtorien de la vie de Job, a pu négliger de marquer l'origine de ce grand homme, parce qu'elle étoit alors aſſez connue : & Moyſe a pu également négliger de dire que Jobab étoit le même que Job, parce qu'on le ſavoit aſſez. Leur ſilence ne ſuffit pas pour nous autoriſer à nier ce fait.

VI. De ſimples ſuppoſitions ne ſuffiſent pas pour récuſer le témoignage de cet *Appendix*.

„ Qu'il nous ſoit permis, ajoutez-vous, de dire ce que nous penſons „ de cet *Appendix*. Nous le croyons de la fabrique d'un Juif de Syrie, „ qui vivoit avant Théodotion. Le nom de JOB & celui de JOBAB „ lui auront paru à peu près la même choſe ; & il aura attribué à JOB „ ce que Moyſe dit de JOBAB & de ſa généalogie. Les anciens Peres „ de l'Egliſe, & avant eux Théodotion, ont adopté l'idée de ce Juif „ Syrien, comme capable de donner quelques lumieres ſur la généa- „ logie de Job, dont l'Ecriture ne nous inſtruit point. Dès que cette „ opinion quoique deſtituée de toute preuve, a été répandue, elle n'a „ pas manqué de devenir générale, & le laps de temps l'a rendue la plus „ ancienne : mais les anciennes idées, deſtituées de fondements ſolides, „ n'ont pas plus d'autorité ſur nos eſprits que les ſyſtêmes les plus nou- „ veaux fondés ſur de légeres vraiſemblances. „

Ne ſentez-vous pas que vous bâtiſſez vous-mêmes ſur de ſimples hypotheſes ? Vous ſuppoſez que ce fragment eſt de la fabrique d'un Juif de Syrie ; nous vous montrons que beaucoup plus vraiſemblablement il vient de l'Arabie, où la meilleure lecture s'eſt mieux conſervée. Vous ſuppoſez que la ſeule reſſemblance des noms a fait appliquer à JOB ce que Moyſe avoit dit de JOBAB ; nous vous prouvons que l'Auteur du fragment va plus loin ; d'où nous concluons qu'il étoit inſtruit d'ailleurs. Théodotion & les anciens Peres de l'Egliſe ont adopté ce fragment ; voilà ce qui nous l'a conſervé : ils y ont reſpecté la tradition ancienne que vous mépriſez & que vous méconnoiſſez. Vous ſuppoſez que l'opinion exprimée par ce fragment eſt deſtituée de toute preuve & de fondements ſolides : nous vous montrons qu'il eſt bâti ſur la tradition qui eſt le fondement & la preuve ordinaire de l'hiſtoire. Car l'hiſtoire n'eſt que le dépôt commun des Traditions : & ce n'eſt pas par des hypotheſes, par des jeux d'imagination qu'on détruit des Traditions.

VII. Que faut-il penſer des deux leçons dont l'une met la terre de Hus *ſur les confins de l'Idumée*, & l'autre *ſur les confins de l'Euphrate.*

„ Enfin, dites vous, cet *Appendix* peut-il fixer nos idées ſur quelque „ choſe de certain, lorſque d'un côté l'Exemplaire Grec établit la de- „ meure de Job *dans le pays de Hus en Idumée*, pendant qu'un autre „ Exemplaire, c'eſt-à-dire, le Manuſcrit Alexandrin du même Appen- „ dix la place *dans l'Auſitide*, ou terre de Hus *au voiſinage de l'Eu-* „ *phrate*? A laquelle de ces deux leçons très-anciennes toutes deux, „ devons-nous nous rapporter? Si nous choiſiſſons *Hus* d'Idumée, Job „ ſera deſcendant d'*Eſaü*; ſi nous adoptons *Hus* de Syrie près *l'Eu-* „ *phrate*, alors il ſera deſcendu de *Nachor*. Or ſi nous ne ſavons à laquelle „ des deux Variantes nous fixer, nous nous garderons bien de dire que „ l'opinion qui regarde Job ou Jobab, comme demeurant dans l'Idu- „ mée & deſcendant d'*Eſaü*, eſt très-bien établie par l'*Appendix* dont „ il eſt queſtion, puiſque les deux exemplaires étant auſſi anciens l'un „ que l'autre, & ſe contrediſant dans un fait auſſi eſſentiel, on ne „ ſait auquel des deux on doit donner la préférence. „

Encore ici votre zele vous tranſporte au delà des bornes du vrai, & groſſit à vos yeux la différence de ces deux Exemplaires. Vous nous dites que l'un met la demeure de Job *dans le pays de Hus*, & l'autre *dans l'Auſitide* : mais l'un & l'autre la placent également *dans l'Auſitide*; & vous convenez que *l'Auſitide* eſt *la terre de Hus* : ainſi à cet égard il n'y a pas ombre de différence. Ces deux exemplaires ne diffèrent ici qu'en ce que l'un met l'Auſitide *ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie*, & l'autre *ſur les confins de l'Euphrate*. Vous ſuppoſez que les deux exemplaires ſont auſſi anciens l'un que l'autre; mais nous vous avons montré que l'un n'eſt qu'une altération de l'autre qui conſéquemment eſt le plus ancien; & ceci même en fournit une nouvelle preuve: car ce ſecond exemplaire s'accorde avec le premier pour nous dire que *Job eſt le Jobab fils de Zareth*, ou *Zaré*, petit-fils d'Eſaü : & alors il eſt hors de vraiſemblance que la *terre de Hus* où il habitoit, fut ſituée ſur les confins de l'Euphrate, tandis qu'il y en avoit une du même nom *ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie*. Ainſi cette variante du Manuſcrit Alexandrin ſe détruit elle-même; & tout l'avantage demeure à l'autre exemplaire, qui dès-lors eſt le plus ancien.

VIII. Cet *Appendix* eſt le monument d'une Tradition ancienne que rien ne contredit.

Ainſi commençons par retrancher cette variante du Manuſcrit Alexandrin, qui viſiblement n'eſt qu'une altération; tenons-nous en au fragment tel qu'il eſt dans le Grec ordinaire, tel qu'il étoit dans le Syriaque, ou plutôt encore tel qu'il eſt dans l'Arabe; & ſi nous n'avons point d'intérêt à nier ce qu'il nous offre, nous y reconnoîtrons avec les Anciens le monument reſpectable d'une Tradition ancienne que rien ne contredit.

Si S. Jérôme & Polychrone ont rejetté ce fragment, & ont même nié que Job deſcendit d'Eſaü, c'eſt uniquement parce que ce fragment n'étant pas dans l'Hébreu, ils ne l'ont pas regardé comme divinement inſ-

piré

piré. Nous convenons avec eux que ce fragment n'eſt pas divin ; mais de ce qu'il n'eſt pas divin, il ne s'enſuit pas qu'il ſoit faux.

Ce qui porte nos ſavants Obſervateurs à s'élever contre ce fragment, & à le taxer de faux, c'eſt qu'ils croient avoir découvert dans le texte du Livre même certains indices qui leur perſuadent que Job vivoit au temps de la captivité de Babylone, & qu'il fut lui même emmené en captivité ſous Nabuchodonoſor. Il eſt bien clair que s'il a vécu au temps de Nabuchodonoſor, il ne vivoit pas au temps de Moyſe. Mais aucun des anciens n'a vu dans ce Livre, que Job ait vécu au temps de la captivité de Babylone. Examinons donc les preuves ſur leſquelles on prétend aujourd'hui établir ce fait.

II. PARTIE.

Réponſe aux preuves que prétendent tirer du Livre même ceux qui avancent que Job a vécu au temps de la captivité de Babylone.

I. Le temps de Job ne devient difficile à reconnoître que lorſqu'on rejette l'*Appendix*.

POur ne point donner trop d'étendue à cette Diſſertation, je ſuis ici obligé d'analyſer les preuves de nos ſavants Obſervateurs : ceux qui ſeront curieux d'en voir tout le développement, pourront ſe ſatisfaire en liſant leur ouvrage même. Car comme je ne prétends rien diſſimuler de ce qu'il peut y avoir de plus fort dans leurs preuves, je ne crains point qu'on ne liſe leur propre Diſſertation.

Il faut avouer que cette analyſe n'eſt point facile ; car nos ſavants Obſervateurs ont tellement entrelacé ici leurs idées, qu'il eſt difficile de les démêler. Ils commencent par reconnoître que » le pays des trois amis » de Job, qui étoient Iduméens, donne lieu de croire que *la terre* » *de Hus* d'où étoit ce Prince *faiſoit partie de l'Idumée.* » Nous en convenons.

» Mais le temps auquel ce ſaint homme vivoit, n'eſt pas, diſent-ils, » ſi facile à trouver. » Il faut avouer qu'un homme qui tourne le dos à la lumiere ſe fait ombre à lui même, & a beaucoup de peine à trouver ce qu'il cherche ; il eſt même en grand riſque de s'y méprendre, tandis que celui qui tourne ſes regards vers la lumiere découvre facilement l'objet qu'il cherche, & ne s'y méprend point. Nos ſavants Obſervateurs rejettent un fragment que la plupart des anciens ont reçu, & qui étoit fait tout exprès pour ſuppléer au ſilence du Livre de Job ſur le temps de ce grand homme. Eſt-il après cela fort étonnant qu'ils aient beaucoup de peine à trouver dans ce Livre ce qu'en effet ce livre ne dit pas ?

» Nous ne prétendons pas, diſent-ils, faire une Diſſertation en regle,

» mais expoſer ſimplement les idées qui nous ſont venues depuis long-» temps au ſujet des *Sabéens*, des *Chaldéens*, & du *pays de Hus*. » On s'imagineroit d'après cela que c'eſt de ces trois points, qu'ils vont tirer toutes leurs preuves. Non, ce ne ſeront encore là que des préliminaires, deſtinés à amener les preuves qui viendront après. Tâchons de les ſuivre.

II. Quels ſont les Sabéens dont il eſt parlé dans le Livre de Job ?

Ils cherchent premiérement où étoient les *Sabéens*, qui enleverent les bœufs & les ânesſes de Job : & il eſt curieux de voir comment ſur ce point ils ſe contrediſent d'une page à l'autre. » Que les *Sabéens*, ou » peuples *de l'Arabie heureuſe*, aient fait des courſes dans *l'Idumée*, on » pourroit n'en point être étonné, dès que l'on fait attention au *voi-» ſinage de ces deux grandes provinces*. „ Voilà donc l'Arabie heureuſe voiſine de l'Idumée. Tournez le feuillet ; & voici ce que vous lirez : „ Il n'eſt guere poſſible que *les peuples de Saba*..... dont il eſt queſtion „ dans Job, aient été à portée de faire des incurſions chez les *Iduméens*, „ ſi l'on fait attention *à l'étendue de pays & aux déſerts qui ſéparoient „ ces deux peuples*. On connoît *l'Arabie déſerte, qui ſépare l'Arabie heu-„ reuſe*, où ſont les Sabéens iſſus de *Joctan*, (ils ont ſans doute voulu „ dire, *Jectan*,) *d'avec l'Idumée*. „

Voyez-vous, ſavants Obſervateurs, la diſcordance des idées que vous nous offrez ? Il n'y a qu'un moment, vous nous diſiez que *l'Arabie heureuſe* étoit *voiſine de l'Idumée* ; & maintenant vous nous dites qu'elle en eſt *ſéparée par l'Arabie déſerte*. Mais d'ailleurs comment avez-vous pu dire qu'*il n'eſt guere poſſible* que les *Sabéens dont il eſt parlé dans Job*, aient été à portée de faire des incurſions *chez les Iduméens*. Quoi ! vous conteſtez la poſſibilité d'un fait que vous liſez dans le texte même de Job ! Vous avez ſans doute voulu dire que ces *Sabéens* de l'Arabie heureuſe ne ſont pas ceux dont il eſt parlé dans Job, puiſqu'il auroit fallu qu'ils traverſaſſent *l'Arabie déſerte* pour entrer dans l'Idumée. En effet vous allez en chercher d'autres, & vous remarquez avec le ſavant Bochart qu'il y avoit *quatre eſpeces de Sabéens* : les uns *iſſus de Jectan* habitoient l'Arabie heureuſe, les ſeconds *deſcendants de Chus*, & les troiſiemes *deſcendants de Regma*, fils de Chus habitoientvers le Golfe Perſique. Les derniers *deſcendants de Jecſan* fils d'Abraham par Céthura habitoient dans l'Arabie au voiſinage de la Syrie. Vous ajoutez que Bochart a mieux aimé placer le ſéjour de Job dans *la terre de Hus* en Syrie *près de l'Euphrate*, afin de le mettre plus a portée de ces *Sabéens de Syrie*. „ Nous verrons dans la ſuite, dites-vous ſi cette opinion du „ célebre Bochart convient aux vues de l'Auteur inſpiré. „ Et vous laiſſez là les Sabéens, ſans nous dire quels ſont donc à votre avis ceux qui pénétrerent juſques à l'Idumée pour y enlever les bœufs & les ânesſes de Job. Mais pourquoi nous fatiguer à déterminer quels ſont ces Sabéens, lorſque le texte ſacré ne le dit point ? Quels qu'ils puiſſent être, & de quelque côté qu'ils ſoient venus, il faut bien qu'ils aient pu faire ce qu'ils ont fait.

Vous nous amenez ſecondement aux *Chaldéens* qui enleverent les trois mille chameaux de Job. „ Si nous examinons, dites-vous, les „ forces des *Chaldéens* du temps de Moyſe contemporain de Job, „ comme on le prétend, nous les trouvons très-médiocres. Ce peu- „ ple ne formoit qu'un petit état dans la Méſopotamie ſeptentrionale „ & aux environs du côté de l'occident. Il ne paroît pas avoir été en „ état de faire des courſes ſi loin à travers le pays des Chananéens „ pour attaquer le pays d'Edom, que ſon courage & ſes montagnes „ rendoient d'un accès très-difficile. Il falloit des armées entieres pour „ pénétrer dans le pays, le ravager & enlever *un butin auſſi conſidé-* „ *rable que celui de trois mille chameaux, quinze cents tant bœufs* „ *qu'ânesſes.* „

III. Les Chaldéens ont-ils pu, dès le temps de Moyſe, faire l'incurſion dont il eſt parlé au Livre de Job?

Permettez que je vous arrête, ſavants Obſervateurs, pour vous montrer que vous groſſiſſez encore ici la difficulté. Car les *Sabéens* avoient emmené les *bœufs* & les *ânesſes*: les *Chaldéens* n'enleverent que les *chameaux*; & pour les enlever, ils ſe diviſerent en *trois bandes* afin de les envelopper, & firent main baſſe ſur ceux qui les gardoient, afin d'emmener ce butin ſans réſiſtance. Vous allez vous-même convenir que ces expéditions ſe partagent entre *les deux peuples*: mais il ne falloit pas les confondre en parlant des ſeuls *Chaldéens*. D'ailleurs vous ſuppoſez gratuitement que ces Chaldéens durent paſſer *à travers le pays des Chananéens*. Ils n'eurent beſoin que de cotoyer ſans réſiſtance les extrêmités de l'Arabie déſerte qui les ſéparoit de l'Idumée. Vous attaquez enſuite l'opinion de Bochart qui s'attachant au Manuſcrit Alexandrin place *la terre de Hus en Syrie* pour la mettre plus à portée des incurſions de ces peuples: nous n'y prenons aucun intérêt. Quoique les Chaldéens ne duſſent pas être ſi puiſſants au temps de Moyſe qu'au temps de Nabuchodonoſor, rien n'empêche qu'ils ne fuſſent au moins auſſi puiſſants que les Sabéens dont ils imitoient les courſes.

IV. Quelle étoit la ſituation de la terre de Hus?

Vous nous ramenez en troiſieme lieu à la *terre de Hus*. Vous nous répétez qu'*elle eſt néceſſairement dans l'Idumée* ou qu'*elle en fait partie*. Nous en convenons ou plutôt pour ne point favoriſer une équivoque dont vous allez bientôt abuſer, nous ne diſons pas qu'elle ſoit *dans l'Idumée*; mais nous diſons qu'*elle fait partie de l'Idumée*. Car nous ne prétendons pas qu'il ait fallu comme vous le dites *pénétrer les montagnes d'Edom* pour enlever les chameaux de Job, ainſi que ſes bœufs & ſes ânesſes, *dans la terre de Hus*; mais nous diſons que la terre de Hus étant *ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie*, on y venoit par l'Arabie ſans entrer dans l'Idumée. Vous continuez d'attaquer l'opinion de Bochart; & nous vous l'abandonnons.

Vous en prenez occaſion de vous élever de nouveau contre l'*Appendix*, puiſque vous nous y ramenez; ſouffrez donc que nous y revenions avec vous. „ Quelle eſt, dites-vous, la cauſe de cet écart de Bo- „ chart, ſi ce n'eſt *l'Appendix* dont nous avons parlé? „ Dites plutôt

la fauſſe lecture de cet Appendix : car c'eſt d'après cette fauſſe lecture du Manuſcrit Alexandrin, que Bochart a cru pouvoir placer *la terre de Hus ſur les confins de l'Euphrate.* Mais nous abandonnons cette fauſſe lecture.

V. L'autorité du Talmud eſt-elle ſuffiſante pour contredire l'*Appendix*? Les Juifs qui le rejettent ſont-ils plus croyables que les Peres qui le reçoivent?

Vous voudriez que nous abandonnaſſions auſſi l'*Appendix* même : » piece apocryphe, dites-vous, dont l'Auteur inconnu ne peut faire » aucune autorité dans l'Egliſe, dès que ſon ouvrage n'eſt admis dans » le corps d'aucun Livre canonique. „ Nous vous répondons que nous ne prétendons point lui donner une autorité divine ; mais que vous ne pouvez lui refuſer l'autorité commune à tous les Auteurs anciens qui nous ont conſervé les Traditions de leur temps. » Il ne peut faire » foi chez les Hiſtoriens, dites-vous, puiſqu'il n'eſt appuyé d'aucun » Auteur contemporain. » Mais eſt-il démenti par un Auteur contemporain ? Car il ne ſuffit pas de nier qu'il ſoit vrai, il faut prouver qu'il eſt faux. » Il n'eſt pas même appuyé, dites-vous, de la Tradition des » Juifs, qui au contraire s'élevent contre cet *Appendix* en déclarant » formellement dans leur *Talmud*, que Job vivoit du temps de la » captivité de Babylone. » Vous nous alléguez cette autorité bien tard. Vous en avez ſans doute ſi bien vous-mêmes ſenti le foible, que vous n'avez oſé en parler plutôt. Quoi ! vous voulez que nous préférions la tradition des Juifs Auteurs du *Talmud*, qui ont rejetté ce fragment au témoignage de Philon & des Peres Grecs & Latins qui l'ont reçu ! Quoi ! vous voulez que nous préférions la Tradition des Juifs Auteurs du *Talmud* qui quatre ou cinq cents ans après Jeſus-Chriſt ont imaginé de dire que Job vivoit du temps de la captivité de Babylone, au témoignage de Philon & des Peres Grecs & Latins qui ſur le témoignage de cet ancien fragment ont dès les premiers ſiecles de l'Egliſe regardé Job comme contemporain d'Amram pere de Moyſe !

» Il étoit libre, dites-vous, aux Peres de l'Egliſe Grecque & La- » tine de ſuivre l'*Appendix* qui fait vivre Job vers le temps de Moyſe : » mais on ſent bien qu'ils n'ont voulu gêner perſonne, puiſque cette » opinion n'a rien de commun avec la foi. » Non, ſans doute, il ne s'agit point ici de la foi ; & il vous eſt permis de ſuivre telle route que vous voudrez : mais tout ce qui eſt permis, n'eſt pas expédient. Vous ſera-t-il fort avantageux de ſortir de la grande route, au riſque de vous égarer dans un ſentier qui s'en écarte ? nous ſeroit-il avantageux de vous y ſuivre ?

» Job, dites-vous, n'eſt pas ſi ancien qu'on le penſe ; & ſon ou- » vrage n'eſt pas ſorti de la plume de Moyſe. » Vous joignez ici deux points qui ſont indépendants l'un de l'autre. Nous n'examinons point ici ſi *l'Ouvrage de Job* eſt *ſorti de la plume de Moyſe* ; mais uniquement s'il eſt faux, comme vous le prétendez, que *Job* ſoit *auſſi ancien que Moyſe.*

» Pour ſe convaincre de ce que nous venons d'avancer, dites-vous,

» il ne faut que lire les Textes Hébreu, Chaldéen, Syriaque & » Arabe ſur la délivrance de Job, & ſa ſortie de captivité; & l'on » ſentira aiſément que le temps le plus convenable, où cette cap- » tivité ait pu commencer paroît évidemment marqué par l'épo- » que des ravages de l'*Idumée* & de *la terre de Hus*, dont les Rois » & les Princes ont été faits captifs par Nabuchodonoſor II. » En » liſant cela, nous penſions être arrivé à la preuve principale de cette *captivité de Job au temps de Nabuchodonoſor ſecond* : mais vous ne faites ici que nous la montrer en perſpective, & avant de nous y amener vous allez encore nous faire paſſer par un autre préliminaire.

VI. Le témoignage d'Ezéchiel prouve-t-il que Job ait été contemporain de Daniel ?

» Quelle néceſſité, dites-vous, de remonter juſqu'au temps de Moyſe » pour y chercher Job ? Quelle autorité nous y oblige ? Et ſur quel » fondement appuyeroit-on cette opinion, d'autant moins plauſible, » que l'Ecriture garde ſur Job, Prince de Hus, le ſilence le plus pro- » fond juſqu'au temps où vivoit *Ezéchiel* ? » Vous diſſimulez ici ce qui en eſt dit dans le Livre de *Tobie*, qui vivoit, comme vous le remarquez vous-même, *plus d'un ſiecle avant Ezéchiel.* Vous vous réſervez de traiter cette queſtion à part à la ſuite de votre Diſſertation ; il faut donc auſſi réſerver juſques-là ce que l'on peut ſur ce point vous répondre.

» Ezéchiel, dites-vous, parle de Job comme de ſon contemporain ; » puiſque ſi Job eut été mort lorſqu'il l'a nommé dans les verſets 14 » & 20 de ſon Chapitre XIV. il auroit placé ſon nom avant celui de » Daniel qui étoit encore jeune alors ; & il auroit mis dans ces deux » Verſets l'ordre ſuivant : *Et ſi fuerint tres viri iſti in medio ejus*, NOE, » JOB & DANIEL. Il y a donc toute apparence que Job vivoit du temps » de Daniel, puiſqu'Ezéchiel ne lui donne que le troiſieme rang dans » l'un & dans l'autre de ces deux Verſets, où Ezéchiel s'exprime ainſi : » *Et ſi fuerint tres viri iſti in medio ejus*, NOE, DANIEL & JOB. » Penſez-vous donc que le rang donné ici à Job n'ait pu être déterminé que par la ſeule conſidération du temps où il a vécu ? Qui vous a dit que ce rang donné à Job ne ſoit point plutôt relatif à ſon origine ? *Daniel* étoit du nombre des enfants de Jacob ; *Job* du nombre des enfants d'Eſaü : *Daniel* étoit du Peuple que Dieu s'étoit choiſi ; *Job* étoit du nombre des Gentils par ſon origine, & par cette raiſon même n'étoit-il pas naturel qu'Ezéchiel mît *Daniel* avant *Job* ? Mais du reſte quand nous ne pourrions pas montrer le motif qui a déterminé Ezéchiel à placer ainſi *Job* après Daniel ; vous n'en êtes pas plus inſtruits que nous : pour juſtifier ſur ce point votre prétention, il faudroit nous prouver qu'en effet Job étoit contemporain de Daniel ; & voici qu'en effet vous prétendez juſtifier votre idée ſur ces deux mots *Daniel & Job.* Ecoutons.

» On adoptera ſans peine, dites-vous, cette réflexion, lorſqu'on

VII. Le texte du Chap. XLII. de Job ℣. 10. parle-t-il de la captivité de Job ? On ne trouve ce terme ni dans la Verſion Grecque ni dans la Vulgate.

» fera attention que le texte Hébreu de même que les Verſions Syriaque » & Arabe, [vous oubliez, le Chaldéen,] portent formellement au » ℣. 10. du Chap. XLII. que LE SEIGNEUR RAMENA JOB DE CAPTIVITÉ. » Voici donc enfin votre grande preuve. Le texte même parle de la *captivité* de Job. Si Job a été ramené de captivité ; il avoit donc été captif : comment & en quel temps ? ſinon lorſque le fameux *Nabuchodonoſor* ſe rendit maître de *l'Idumée* & ſpécialement de *la terre de Hus* ; car voilà en peu de mots le précis de votre argument que vous allez développer fort longuement, en eſſayant de prévenir ſucceſſivement toutes les objections que l'on peut vous faire, excepté une ſeule dont vous ne dites pas un mot, & qui eſt peut-être cependant la plus forte : c'eſt le ſilence du Livre entier de Job ſur le moment où la main des hommes auroit ainſi réduit Job en captivité. Mais ne prévenons rien : continuons de ſuivre vos obſervations.

» Il eſt vrai, dites-vous, que le Grec rend les mots Hébreux, » *Iehóâh shâb éth-sheboûth Iób*, par ceux-ci, ὁ δὲ Κύριος ηὔξησε τὸν Ἰώβ, *Deus* » *autem auxit Job.* » Dites plutôt ſincérement que le mot de *captivité* qui vous eſt ſi eſſentiel, diſparoît totalement dans cette Verſion ; qu'il ſemble que l'Auteur de cette Verſion ait lu tout ſimplement, *Dominus autem reduxit Job ;* & qu'au lieu de *reduxit*, on a mis ici ηὔξησε *auxit*, qui n'eſt peut-être qu'une faute de Copiſte. Mais le plus fâcheux pour vous, c'eſt que ce mot de *captivité* n'y eſt pas : & ſi en effet il n'appartenoit pas au texte primitif, vous n'auriez plus aucun fondement capable d'appuyer votre ſyſtême. Ce *reduxit Job* ſignifieroit tout ſimplement, *Le Seigneur fit revenir Job ;* le *rétablit* dans ſon premier état. Ce ſens eſt ſi naturel, qu'on ſeroit fort tenté de croire que ce ſeroit la lecture primitive de ce texte. Vous allez ſans doute nous oppoſer les autres Verſions qui toutes admettent ce mot : mais il s'agira du ſens qu'on doit lui donner.

» S. Jérôme, dites-vous, frappé de l'ancienneté que l'on donnoit » de ſon temps au Livre de Job, n'a pas cru devoir rendre ces termes » Hébreux par *convertit captivitatem Job :* mais ayant lu au ℣. 6. qui » précédoit : *Et ago pœnitentiam in favilla & cinere :* » J'en fais pénitence » dans la cendre & dans la pouſſiere : » il a cru qu'il falloit prendre » *Sheboûth*, dans le ſens de *converſio* ou *pœnitentia*, comme s'il venoit » de SHOUB, qui veut dire *convertit* ; quoiqu'il ſoit dérivé de SHABAH, » *captivum abduxit.* Cette traduction qui n'eſt pas aſſez littérale, quoi- » qu'édifiante, a laiſſé ignorer la *captivité* de Job à ceux qui ne peuvent » conſulter ni l'original ni les autres Verſions anciennes. » S. Jérôme a donc traduit ce texte en ces termes : *Dominus quoque converſus eſt ad pœnitentiam Job.* Mais qui vous a dit que S. Jérôme traduit ainſi parce qu'il étoit *frappé de l'ancienneté que l'on donnoit de ſon temps au Livre de Job ?* Si cela étoit, il auroit donc regardé cette ancienneté comme indépendante du fragment qui en donne l'idée ; car il rejettoit ce

fragment comme n'étant pas dans l'Hébreu. Mais un autre motif pouvoit le détourner de marquer ici cette *captivité* que vous avez intérêt d'y trouver. C'eſt que le texte ſacré n'ayant point dit expreſſément que Job eut été réduit *en captivité*, S. Jérôme a préſumé que cette parole ne pouvoit ſignifier que *le Seigneur ramena Job de captivité.*

VIII. Que faut-il penſer de l'interprétation des meilleurs Commentateurs, & particuliérement de celle de Vatable ? Quelle fut la captivité de Job ?

» Il eſt encore vrai, dites-vous, que cette opinion de l'antiquité du » Livre de Job, que nous croyons très-fauſſe, a tellement pris dans » les eſprits, quoiqu'elle ſoit deſtituée de toute preuve fondée ſur » l'Hiſtoire, que nos meilleurs Commentateurs ſur l'original Hébreu » n'ont pas apperçu dans ces mots, *convertit captivitatem Job*, la capti- » vité réelle de ce Prince de Hus. » Ils n'y ont pas apperçu celle que vous croyez y voir, non ſeulement parce qu'ils ont cru que Job vivoit avant Moyſe ; mais ſur-tout parce qu'ils n'ont vu dans ce Livre aucun veſtige de cette *captivité réelle*, & ſenſible, telle que vous l'avez conçue.

» Le célebre Vatable, dites-vous, y a été trompé, lorſqu'il a pris » *captivitatem* pour la CAPTIVITÉ dans laquelle SATAN tenoit JOB, par » la perte de ſes biens & de ſa ſanté : penſée bien peu réfléchie, puiſque » ces ſortes de malheurs ſont ſouvent les moyens dont Dieu ſe ſert pour » nous tirer de la captivité du démon. Qui d'ailleurs a jamais vaincu » Satan d'une maniere plus triomphante que cet illuſtre habitant de la » terre de Hus ? » Quelle eſt ici la penſée la moins *réfléchie ?* Eſt-ce bien celle de Vatable ? Avez-vous donc oublié ce que vous avez vous-mêmes lu & traduit au Chap. I. de Job, ℣. 12. Le Seigneur dit à Satan en parlant de Job : *Ecce univerſa quæ habet in manu tua ſunt.* Et au Chap. II. ℣. 6. *Ecce in manu tua eſt.* Avez-vous oublié ce que vous avez lu ſans doute, au Chap. XXXII. de Jérémie, ℣. 4. où Sédécias ſe plaint de ce Prophete qui diſoit : *Sedecias tradetur in manus regis Babylonis.* Et au Chap. XXXIV. ℣. 3. où Dieu ordonne à Jérémie de le répéter à ce Prince : *In manu ejus tradéris.* Et au Chap. XXXVII. ℣. 16. où Jérémie le dit en face à ce Prince : *In manus regis Babylonis tradéris.* Voilà donc Job livré *dans la main de Satan*, comme Sédécias le fut *dans la main de Nabuchodonoſor.* Voilà donc une *captivité réelle* de part & d'autre, l'une en la perſonne de Job ſous la main de Satan, l'autre en la perſonne de Sédécias ſous la main de Nabuchodonoſor. Maintenant optez : ou dites avec la verſion Grecque que le mot de *captivité* ne ſe trouve point dans le texte de Job, & n'appartient point à ce texte; ou reconnoiſſez avec Vatable, que ſi ce mot appartient véritablement au texte, il ne peut s'entendre que de la captivité à laquelle Job fut livré lorſque Dieu livra ce Prince au pouvoir de Satan : *Ecce in manu tua eſt :* Mais voyons ce que vous pouvez avoir encore à nous oppoſer.

IX. Que réſulte-t-il des anciennes Verſions qui reconnoiſ-

» Les autres Interpretes, dites-vous, n'ont pas mieux réuſſi que » Vatable ſur ce paſſage de Job, ſi l'on en excepte néanmoins les plus » anciens : car le Chaldéen traduit, *Et verbum Domini convertit capti-* » *vitatem Job ;* le Syriaque, *Et Dominus revocavit captivitatem Job ;*

ſent dans ce texte une captivité ? Que faut-il penſer de l'interprétation de Codurc ?

» l'Arabe, *Et Dominus revocavit captivitatem ejus.* Peut-on douter, après » ces autorités, qu'il ſoit queſtion dans cet endroit d'une CAPTIVITÉ » très-réelle ? » Nous n'en doutons nullement : la queſtion eſt de ſavoir de quelle *captivité* cela doit s'entendre : & nous ſoutenons que c'eſt bien celle que Vatable a reconnue dans ce texte, parce que le Livre de Job ne fait mention d'aucune autre.

» Nous prévoyons très-bien, dites-vous, qu'on peut nous demander » s'il ne ſeroit pas poſſible de donner aux mots, SHAB SHEBOUTH, » *convertit* ou *revocavit captivitatem*, un autre ſens, ſoit ſpirituel, ſoit » moral, ſoit hiſtorique, dans le goût de celui que préſente Codurc, » qui traduit ainſi ce texte : *Et Dominus aſſeruit Jobum ab adverſis ſuis :* » ET LE SEIGNEUR AFFRANCHIT JOB DE SES ADVERSITÉS. Nous » avouons qu'il y a du tour dans cette traduction, & qu'elle ſe lie très- » bien avec ce qui ſuit. Mais tel eſt le preſtige de l'eſprit. C'eſt que par » un tour heureux, il ſe joue de la lettre. Grotius a fait bien des dupes » en ce genre. » Nous n'entreprendrons point ici de défendre Grotius ; nous dirons que les expreſſions de Codurc ſont moins une traduction qu'une interprétation : mais interprétation qui loin de ſe jouer de la lettre eſt fondée ſur la lettre même, parce que le Livre de Job ne faiſant mention d'aucune autre *captivité* de Job, que de celle par laquelle il fut *livré dans la main de Satan* qui le frappa de tant de maux, la captivité dont il s'agit ici ne peut s'entendre que de celle-là.

X. Comment la Vulgate traduit communément l'expreſſion dont il s'agit ? Pourquoi S. Jérôme l'a-t-il ici rendue dans un autre ſens.

» Afin qu'on ne doute pas, dites-vous, que le Chaldéen, le Syriaque » & l'Arabe, n'aient fort bien traduit ces deux mots, il ſuffit d'exami- » ner comment l'Auteur de la Vulgate a rendu les vingt-ſix autres » endroits où ce verbe & ce nom ſont joints enſemble dans le texte » Hébreu. » Vous marquez ici les citations de ces vingt-ſix endroits : j'ai pris ſoin de les examiner ; & je vais bientôt y revenir : mais pour le moment préſent, je crois pouvoir me diſpenſer de vous ſuivre ici dans ce détail, parce que nous admettons la conſéquence que vous en tirez en faveur des trois verſions Orientales. Oui, le mot Hébreu SBIT ou SBUT, ſignifie *captivitas.*

» Dans tous ces textes, dites-vous, excepté dans les Chapitres XXX. » & XXXIII. de Jérémie, où S. Jérôme s'eſt ſervi du terme *conver-* » *ſionem*, au lieu de celui de *captivitatem*, expreſſion qui ne peut » ſignifier autre choſe dans ce paſſage, que la CAPTIVITÉ, il a rendu » par-tout SHOUB SHEBOUTH, par *avertere*, *convertere*, *reducere*, *reverti* » *facere captivitatem.* Vous auriez pu ajouter, & *captivos ;* & obſerver que la Vulgate des Pſaumes n'eſt pas de la main de S. Jérôme, ni priſe de l'Hébreu, mais du Grec. Vous auriez pu excepter non ſeulement les Chapitres XXX. & XXXIII. de Jérémie, mais encore le texte des lamentations, & celui du Chap. XVI. d'Ezéchiel, comme vous l'aviez vous-mêmes obſervé ; vous auriez pu dire que S. Jérôme s'eſt ſervi non ſeulement de *converſionem*, mais encore de *reverſionem :* vous auriez pu dire

dire que ces deux mots ſignifient également, non pas LA CAPTIVITÉ, mais LE RETOUR des captifs. Du reſte nous convenons que S. Jérôme dans ſa Verſion des Pſaumes ſur l'Hébreu a traduit dans le même ſens que la Vulgate les textes dont il s'agit : nous convenons que dans la plupart de ces textes, il a rendu par *captivitatem* le mot dont vous parlez.

„ Pourquoi donc, dites-vous, ce ſaint Docteur s'eſt-il écarté dans „ Job de ſa maniere ordinaire de traduire ? ſi ce n'eſt parce qu'il étoit „ prévenu de cette ancienne & commune opinion qui fait vivre Job „ avant Moyſe, ou du moins du temps de ce ſaint Légiſlateur, opinion „ dont certainement il ne nous eſt reſté aucune preuve ſolide ni même „ apparente. „ Dès que vous rejettez la preuve que les Anciens ont reçue, il n'eſt pas étonnant que vous n'en apperceviez plus. D'ailleurs puiſque vous nous répétez ici que S. Jérôme étoit prévenu de cette opinion, ſouffrez que nous vous répétions que ſi cela étoit, S. Jérôme regardoit donc cette opinion comme fondée ſur une tradition indépendante de ce fragment, puiſque lui-même rejettoit ce fragment. Mais dites plutôt que cette opinion n'a nullement ici influé ſur la traduction de S. Jérôme ; & reconnoiſſez qu'il n'a traduit ainſi, que parce que ne voyant dans aucun autre endroit de ce Livre le terme de *captivité*, il a cru que Job ne pouvoit être ramené d'une *captivité* qui n'avoit point été nommément exprimée.

XI. Le texte Hébreu ſignifie-t-il *reduxit captivitatem Job*, ou *avertit captivitatem Job* ? Examen des textes où ſe trouvent de ſemblables expreſſions.

„ Il eſt bien étonnant, dites-vous, que l'on ait fait juſqu'à préſent „ ſi peu d'attention ſur ces quatre mots ſi déciſifs ſur le ſort du Prince „ de Hus *Iehóáh ſhúb éth-sheboúth Iob*, que la Grammaire oblige de „ traduire ainſi : *Tunc Æternus reduxit captivitatem Job*, c'eſt-à-dire, „ *Job captivum* & en François : ALORS L'ÉTERNEL FIT REVENIR JOB „ DE SA CAPTIVITÉ. „ La Traduction que vous propoſez ici n'eſt pas auſſi certaine que vous le penſez. Nous convenons bien que le Texte Hébreu marque ici une *captivité* ; mais nous ne convenons point que *captivitatem Job* puiſſe ſignifier *Job captivum* ; & il ne vous ſeroit peut-être pas facile de le prouver. Vous venez de convenir que l'expreſſion dont il s'agit eſt rendue tantôt par *avertere captivitatem*, & *convertere* ou *reducere captivitatem*. Ce ſont deux ſens fort différents : on *détourne la captivité* en la faiſant ceſſer ; & on *ramene la captivité*, en faiſant revenir les captifs. Comme la diſtinction de ces deux ſens paroît vous avoir échappé, reprenons les vingt-ſix textes que vous nous avez cités ; vous verrez qu'il n'y en a pas un ſeul qui favoriſe votre traduction.

Pſaume XIII. Hébr. XIV. ℣. 7. Vulg. *Cùm averterit Dominus captivitatem plebis ſuæ* : „ Lorſque le Seigneur aura détourné (ou fait ceſſer) „ la captivité de ſon peuple. „ S. Jérôme : *Quando reduxerit Dominus captivitatem populi ſui* : „ Lorſque le Seigneur aura ramené (ou fait „ revenir) la captivité (c'eſt-à-dire, les captifs) de ſon peuple. „ Dès ce premier pas, vous voyez ici les deux ſens dont cette phraſe eſt ſuſ-

ceptible. La même expreſſion revient au Pſaume LII. Hébr. LIII. ℣. 7. Vulg. *Cùm converterit Deus captivitatem plebis ſuæ.* S. Jérôme : *Cùm reduxerit Deus captivitatem populi ſui* : „ Lorſque Dieu aura fait revenir „ les Captifs de ſon peuple. „ Les deux Verſions offrent ici le même ſens.

Pſaume LXXXIV. Hébr. LXXXV. ℣. 2. *Avertiſti captivitatem Jacob* : „ Vous avez fait ceſſer la captivité de Jacob. „ S. Jérôme : *Reduxiſti captivitatem Jacob* : „ Vous avez fait revenir les captifs de Jacob. „ Voilà encore les deux ſens bien diſtingués.

Pſaume CXXV. Hébr. CXXVI. ℣. 1. Vulg. *In convertendo*, (S. Jérôme, *Cùm converteret*) *Dominus captivitatem Sion* : „ Lorſque le Sei„ gneur fit revenir les captifs de Sion. „ Et au ℣. 4. *Converte, Domine, captivitatem noſtram* : „ Seigneur, faites revenir nos captifs. „ Vous-mêmes avez traduit ainſi au commencement de ce Pſaume : *Lorſque l'Eternel ramènera les captifs de Sion.* Nous vous ſupplions de bien obſerver ce que vous nous accordez ici, que dans le ſtyle des Hébreux *la captivité de Sion* ſignifie *les captifs de Sion.*

Deuter. XXX. 3. *Reducet Dominus Deus tuus captivitatem tuam* : „ Le Seigneur votre Dieu fera revenir votre captivité ; „ c'eſt-à-dire, vos captifs. Vous verrez bientôt que la Vulgate même explique ainſi ce terme.

Jérém. XXIX. 14. *Et reducam captivitatem veſtram* : „ Et je ferai reve„ nir vos captifs : „ *captivos veſtros*, dit ici le P. Houbigant.

XXX. 3. Vulg. *Et convertam converſionem populi mei Iſrael & Juda, ait Dominus, & convertam eos ad terram quam dedi patribus eorum* : „ Je procurerai le retour de mon peuple d'Iſraël & de Juda, dit le „ Seigneur, je les ferai revenir à la terre que j'ai donnée à leurs peres. „ Vous voyez que dans ce dernier membre *Convertam* ſignifie bien, je ferai revenir ; & que dans le premier *Convertam converſionem* doit conſéquemment ſignifier, Je procurerai le retour. L'Hébreu peut ſignifier plus littéralement : *Et reducam captivitatem populi mei.... & reddire faciam eos ad terram*, &c. „ Je raménerai les captifs de mon peuple, ... „ je les ferai revenir à leur terre. „

Au ℣. 18. Vulg. *Ecce ego convertam converſionem tabernaculorum Jacob* : „ Voici que je vais procurer le retour, le rétabliſſement, des „ tentes de Jacob. „ L'Hébreu peut ſignifier plus littéralement : *Ecce ego reducam captivitatem tabernaculorum Jacob* : „ Voici que je vais faire „ revenir les captifs des tentes de Jacob : „ c'eſt-à-dire, ceux qui avoient été enlevés des tentes de Jacob, & emmenés en captivité.

XXXI. 23. *Cùm convertero captivitatem eorum* : „ Lorſque j'aurai fait „ revenir leurs captifs : „ *eorum captivos*, dit ici le P. Houbigant.

XXXII. 44. *Convertam captivitatem eorum* : „ Je ferai revenir leurs „ captifs : „ *eorum captivos*, dit encore ici le P. Houbigant.

XXXIII. 7. Vulg. *Et convertam converſionem Juda & converſionem Jeruſalem* : „ Je procurerai le retour de Juda & le retour de Jéruſalem. „

L'Hébreu peut ſignifier : *Et redire faciam captivitatem Juda & captivitatem Iſraël* : „ Je ferai revenir les captifs de Juda & les captifs d'Iſraël : *captivos Juda & captivos Iſrael*, dit le P. Houbigant.

11. Vulg. *Reducam enim converſionem terræ ſicut in principio* : „ Car „ je raménerai le retour, je procurerai le rétabliſſement de cette terre „ dans ſon premier état. „ L'Hébreu peut ſignifier : *Nam redire faciam captivitatem terræ ſicut in principio* : „ Et je ferai revenir les captifs de „ cette terre à leur premier état : *Ego enim terræ captivos, ut antea erant, inſtaurabo* ; ainſi traduit le P. Houbigant.

26. Vulg. *Reducam enim converſionem eorum* : „ Je procurerai leur „ retour. „ L'Hébreu peut ſignifier : *Reducam enim captivitatem eorum* : „ Je ferai revenir leurs captifs : „ *eorum captivos*, dit le P. Houbigant.

XLVIII. 47. *Et convertam captivitatem Moab* : „ Je ferai revenir „ les captifs de Moab. „ Vous allez voir que la Vulgate même l'explique ainſi.

XII. Suite de l'examen des textes ſemblables à celui du Livre de Job. Conſéquence qui en réſulte pour l'interprétation du texte de Job.

XLIX. 39. *Reverti faciam captivos Ælam.* Hébr. *captivitatem Ælam.* „ Je ferai revenir les captifs d'Elam. „ Vous voyez que ſelon la Vulgate, *la captivité d'Elam* ſignifie ici *les captifs d'Elam* : CAPTIVOS ÆLAM : c'eſt ce que vous nous laiſſez ignorer ; & ce qui néanmoins eſt ici aſſez important, puiſque cela ſert à expliquer les autres phraſes ſemblables.

Lament. II. 14. *Nec aperiebant iniquitatem tuam, ut te ad pœnitentiam provocarent* : „ Ils ne vous découvroient point votre iniquité pour „ vous exciter à la pénitence. „ L'Hébreu peut ſignifier *ut averterent captivitatem tuam* : pour détourner votre captivité ; ſoit en vous en préſervant ſoit en la faiſant ceſſer. Vous convenez vous-mêmes que la phraſe hébraïque peut ici ſignifier *détourner la captivité* ; & le P. Houbigant l'explique de même : *ut averterent captivitatem tuam.*

Ezéchiel, XVI. 53. Vulg. *Et convertam reſtituens eas converſione Sodomorum cum filiabus ſuis, & converſione Samariæ & filiarum ejus : & convertam reverſionem tuam in medio earum* : „ Je procurerai, en les „ rétabliſſant, le retour de Sodome avec ſes filles & le retour de „ Samarie avec ſes filles ; & je procurerai votre retour au milieu d'elles. „ L'Hébreu peut ſignifier : *Et reducam captivitatem earum, captivitatem Sodomæ & filiarum ejus, & captivitatem Samariæ & filiarum ejus ; & reducam captivitatem tuam* (a) *in medio earum* : „ Je ferai revenir leurs „ captifs, les captifs de Sodome & de ſes filles, & les captifs de „ Samarie & de ſes filles : & je ferai revenir vos captifs au milieu d'elles. „ Le P. Houbigant prend ici un ſens fort différent ; mais du moins il convient que c'eſt *captivos earum, captivos Sodomæ, captivos Samariæ, captivos tuos.*

(a) Il y a ici dans l'Hébreu une faute de Copiſte, qui obſcurcit le texte. On y lit : VSBIT SBITIC, au lieu de VSBITI SBITC.

XXIX. 14. *Et reducam captivitatem Ægypti* : „ Je ferai revenir les „ captifs de l'Egypte : „ *captivos Ægyptios* , dit le P. Houbigant.

XXXIX. 25. *Nunc reducam captivitatem Jacob* : „ Maintenant je ferai „ revenir les captifs de Jacob : *captivos Jacob* , dit le P. Houbigant.

Oſée , VI. 11. *Cùm convertero captivitatem populi mei* : „ Lorſque je „ ferai revenir les captifs de mon peuple. „ L'Hébreu peut ſignifier : „ „ Lorſque je ſerai près de faire revenir les captifs de mon peuple. „

Joël. Hébr. III. 6. Vulg. III. 1. *Cùm convertero captivitatem Juda & Jeruſalem* : „ Lorſque je ferai revenir les captifs de Juda & de Jéruſa- „ lem : „ *captivos Juda & Jeruſalem* , dit le P. Houbigant.

Amos , IX. 14. *Et convertam captivitatem populi mei Iſrael* : „ Je ferai revenir les captifs d'Iſraël mon peuple : *captivos populi mei Iſrael* , dit le P. Houbigant.

Sophonie , II. 7. *Viſitabit eos Dominus Deus eorum , & avertet captivitatem eorum* : „ Le Seigneur leur Dieu les viſitera , & fera ceſſer leur captivité. „ Obſervez ici que quand il s'agit de la captivité même , la phraſe hébraïque ſignifie *avertere captivitatem* , faire ceſſer la captivité. Ceci eſt très-important : car cela va décider du ſens que l'on doit donner au texte de Job. Le P. Houbigant traduit : *Et reducet eorum captivos* : & vous voyez combien ces deux ſens ſont différents : *avertere captivitatem* , faire ceſſer la captivité ; & *reducere captivos* , ramener les captifs.

III. 20. *Cùm convertero captivitatem veſtram coram oculis veſtris* : » Lorſque j'aurai fait revenir vos captifs ſous vos yeux. » L'Hébreu pourroit ſignifier encore : *Cùm avertero captivitatem veſtram coram oculis veſtris* ou *eorum* , comme liſoit l'Interprete Syriaque : » Lorſque j'aurai » fait ceſſer votre captivité ſous leurs yeux. »

Voilà tous les textes que nous offre l'Ecriture , & que vous nous avez cités. Revenons donc à celui du Livre de Job. Si vous prétendez qu'il faut traduire : *Tunc Æternus reduxit captivitatem Job* : cela ſignifiera : Alors l'Eternel fit revenir *les captifs de Job*. Parce que comme *la captivité d'Elam , de Moab , de l'Egypte , de Samarie , de Sodome , d'Iſraël , de Juda , de Sion & de Jéruſalem* , ſignifie *les captifs d'Elam , de Moab , de l'Egypte , de Samarie , de Sodome , d'Iſraël , de Juda , de Sion & de Jéruſalem* ; ainſi *la captivité de Job* ſignifiera *les captifs de Job*. Si vous dites qu'il ne s'agit point ici des captifs de Job , mais de la captivité même , il faudra donc alors traduire : *Tunc Æternus avertit captivitatem Job* : Alors l'Eternel fit ceſſer la captivité de Job. C'eſt ce qui donne lieu au P. Houbigant de traduire : *Et finem fecit Dominus captivitati Job* ; & tout ce qui précede prouve que c'eſt bien le vrai ſens de ce texte : *Le Seigneur fit ceſſer la captivité de Job.*

XIII. La captivité de Job n'eſt autre que celle

» N'eſt-il donc pas certain , dites-vous , que dès que le S. Eſprit dé- » clare que Job a été *délivré de captivité* , comme le texte Hébreu nous » l'aſſure , il faut néceſſairement qu'il ait été *captif* ? » Oui , ſans doute : mais ſous la main de qui ? Le Livre même de Job nous le dit expreſ-

ſément : Sous la main de Satan : *Ecce in manu tua eſt.* Le Texte ſacré qui nous décrit tous les malheurs de Job, ne nous dit point qu'il ait été livré dans la main d'aucun Prince, mais ſeulement dans la main de Satan : *Ecce in manu tua eſt.* Le Texte Sacré qui nous dit que les *Sabéens* enleverent *les bœufs & les ânesſes de Job*, & que les *Chaldéens* enleverent *ſes chameaux*, ne nous dit point que Job ait été enſuite lui-même enlevé par l'un ou l'autre de ces peuples ; mais ſeulement qu'il fut lui-même livré dans la main de Satan : *Ecce in manu tua eſt.* La ſeule captivité à laquelle Job ait été réduit, eſt donc celle par laquelle il fut livré dans la main de Satan : c'eſt donc de celle-là que le texte ſacré dit qu'il fut délivré : *Et avertit Dominus captivitatem Job.*

par laquelle il fut livré dans la main de Satan : elle eſt indépendante du temps où vivoit Job.

En vain après cela cherchez-vous *quel eſt le Prince, quel eſt le Monarque qui a pu réduire Job en captivité* ; en vain prétendez-vous montrer que *ce ne peut être que Nabuchodonoſor* ; en vain pour y mieux réuſſir eſſayez-vous de nous prouver qu'*il n'a fallu rien moins que l'armée puiſſante de Nabuchodonoſor* pour enlever mille bœufs & trois mille chameaux ; en vain entreprenez-vous de nous perſuader que Job dut être *l'un de ces Rois de la terre de Hus à qui Jérémie dut préſenter le calice de la colere du Seigneur.* Tout cela n'eſt fondé que ſur la fauſſe idée que vous avez conçue de la *captivité* de Job : & tout cela tombe de ſoi-même dès que par le texte même nous vous prouvons que la *captivité* dont il a été délivrée, n'eſt autre que celle à laquelle il avoit été livré *ſous la main de Satan.* Vous tranſportez Job du temps de Moyſe au temps de Nabuchodonoſor, c'eſt-à-dire, que du quinzieme ſiecle avant Jeſus-Chriſt vous l'amenez au ſixieme ; & vous voulez que toutes ces régions fuſſent auſſi peuplées au temps de Job qu'elles pouvoient l'être au temps de Nabuchodonoſor, neuf cents ans après Moyſe. Vous voulez que la *terre de Hus* fût dans le centre des montagnes de l'Idumée, tandis qu'elle pouvoit être *ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie* comme le dit expreſſément le fragment que vous rejettez. Ainſi vous groſſiſſez ſans fondement la difficulté de l'enlevement des troupeaux de Job, puiſqu'il ne s'agiſſoit que de venir par les déſerts de l'Arabie enlever des troupeaux qui ſe trouvoient ſur les frontieres de l'Idumée & les emmener par les mêmes déſerts, dans un temps où l'Idumée pouvoit très-bien être beaucoup moins puiſſante & moins peuplée qu'elle ne le fut lorſque Nabuchodonoſor vint la ſoumettre. La *captivité* de Job n'ayant été que *ſous la puiſſance de Satan* qui reçut le pouvoir de le frapper, n'eſt plus attaché au regne d'aucun Prince contemporain ; elle eſt entiérement indépendante du temps où vivoit Job. Ainſi comme rien n'oblige de croire ſous la ſeule autorité des *Auteurs du Talmud* que Job vivoit au temps de la captivité de Babylone ; rien auſſi n'empêche de croire avec *les Peres Grecs & Latins* & avec *Philon*, beaucoup plus ancien que les auteurs du Talmud, que Job vivoit au temps de Moyſe, ou même avant Moyſe, c'eſt-à-dire, au temps d'Amram pere de Moyſe, étant

comme lui *le ſixieme depuis Abraham*, ainſi que ſe porte la lecture Arabe du fragment qui eſt paſſé du Syriaque dans le Grec.

XIV. Quel eſt le ſens du texte du Livre de Tobie où il eſt parlé de Job.

En vain donc après cela vous efforcez-vous de détourner le ſens naturel de ce texte du *Livre de Tobie* où il eſt parlé de Job : Au chapitre II. dans la Vulgate ℣. 12. *Hanc autem tentationem ideò permiſit Dominus evenire illi, ut poſteris daretur exemplum patientiæ ejus ſicut & ſancti Job.* Et au ℣. 15. *Nam ſicut beato Job inſultabant Reges, ita iſti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus.* Vous ſuppoſez que Job vivoit ſous Nabuchodonoſor ; & vous demandez » pourquoi il ſe trouve » nommé *dans le Livre de Tobie* qui vivoit ſous Salmanaſar, c'eſt-à-» dire, plus d'un ſiecle auparavant. » Mais dès que votre ſuppoſition tombe, notre queſtion n'a plus lieu. Remettez Job au temps de Moyſe, & il ne ſera plus étonnant qu'il ſoit parlé de lui *dans le livre de Tobie.*

» Ce paſſage dites-vous, ne ſeroit point une objection s'il étoit pris » dans le ſens qu'on peut lui donner, ſans faire aucune violence au » texte. » Mais en diſant cela, vous nous annoncez vous-mêmes que vous allez faire violence au texte. Car il ne s'agit pas du ſens *qu'on peut* lui *donner*, mais du ſens qu'on doit lui donner, & qu'on lui donne en effet.

» *Nous croyons*, dites-vous, ces paſſages ſuſceptibles de la Verſion » ſuivante : ℣. 12. *Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que* » *ſa patience ſervît d'exemple à la poſtérité comme celle du ſaint homme* » *Job.* ℣. 15. *Car ainſi que des Rois ont inſulté le bienheureux Job, de* » *même les parents de Tobie ſe railloient de ſa conduite.* On doit aiſé-» ment s'appercevoir, dites-vous, que ce texte ne décide point ſi Job » a exiſté avant Tobie, ou ſi Tobie a vécu avant Job ; & que ce » paſſage écrit par quelqu'un qui a vécu certainement après Job, n'im-» poſe point l'abſolue néceſſité de croire que Job ait exiſté avant To-» bie. » Mais il ne s'agit point de ſavoir ſi ces paſſages ſont *ſuſceptibles* de ce ſens ; il s'agit de voir ſi c'eſt là le ſens qu'on leur donne naturellement. Il eſt viſible que cette phraſe *ſicut beato Job inſultabant Reges*, vous gêne, puiſqu'au lieu de traduire naturellement, *ainſi que des Rois inſultoient*, vous préférez de dire, *ainſi que des Rois ont inſulté* : vous craignez apparemment qu'on ne place ces Rois dans un temps antérieur à celui de Tobie, au lieu que vous voulez qu'on les mette ſeulement dans un temps antérieur à celui de l'Ecrivain qui parloit ainſi. Mais cette crainte vous trahit ; elle prouve que vous ſentez que le ſens naturel du texte vous eſt contraire ; elle prouve que de votre aveu le ſens naturel du Texte conduit à croire que Job vivoit avant Tobie : & rien n'oblige de l'entendre, puiſque rien n'oblige de croire que Job ſoit poſtérieur à Tobie.

XV. Quelle eſt l'origine de ce texte du Livre

En vain après cela vous efforcez-vous de rendre même ſuſpecte l'origine de ce texte, en obſervant qu'*il ne ſe trouve ni dans le Grec, ni dans le Syriaque, ni dans les deux Verſions Chaldéennes qui ſont dans*

de Tobie, où il eſt fait mention de Job.

de la Polyglotte de Londres ; & qu'*il ne peut pas même s'y trouver, puiſque dans ces quatre Textes, c'eſt Tobie qui raconte lui même ſon hiſtoire* dans les deux premiers chapitres. Vous allez même plus loin encore : » Nous croyons, dites-vous, que les ℣℣. 12, 13, 14, 15. du ſecond Chapitre de la Vulgate, qui contiennent l'éloge de ce ſaint homme ont été » mis en marge après cette hiſtoire écrite ; & que cette comparaiſon » entre *Tobie* & *Job*, ayant paru très-édifiante, aura été inſérée dans » le texte de la Vulgate dès les premiers ſiecles de l'Egliſe dans le » temps où l'on croyoit que Job étoit avant Moyſe, ou tout au moins » ſon contemporain, ſans autre fondement que la reſſemblance du nom » de Jobab. » Ce n'eſt pas aſſez RR. PP. vous oubliez, ce mot *dicentes* qui termine le ℣. 15. & qui attire après ſoi les verſets 16, 17, 18. Dites donc hardiment que voilà, ſelon vous *ſept verſets* ajoutés au Chapitre II. de Tobie par une main étrangere. Mais vous oubliez peut-être encore que la Vulgate dans *les premiers ſiecles de l'Egliſe* étoit une traduction latine faite ſur le Grec, où cela ne ſe trouve pas. Vous oubliez peut-être que la Vulgate que nous avons & où cela ſe trouve, nous vient de S. Jérome qui avoit fait cette Traduction d'après un exemplaire Chaldéen : faudra-t-il dire, que dès ces premiers temps cela avoit été ajouté dans le Chaldéen même ? Le ſeul interêt de votre cauſe vous porte à vouloir écarter un Texte dont le ſens naturel vous gêne. Mais ſans avoir beſoin d'examiner d'où il eſt venu dans la Vulgate, nous le recevons tel qu'il eſt & dans ſon ſens naturel, parce qu'il ne nous offre rien qui nous paroiſſe contraire à la vérité de l'hiſtoire.

XVI. Job eſt-il différent de ce Jobab dont il eſt parlé dans la Geneſe.

Vous revenez encore à conteſter que *Job*, puiſſe être le même que *Jobab*. » On n'a point fait attention, dites-vous, que la Geneſe déclare » que *Jobab* étoit *Roi de l'Idumée*, & né dans *Boſra*, Capitale de ce » Royaume ; au lieu que le Livre de Job nous apprend que ce modele de patience étoit de la terre de *Hus*, contrée à l'orient de » Boſra. Il eſt étonnant, ajoutez-vous, que cette différence n'ait pas » été ſaiſie par tout homme qui a quelque connoiſſance réfléchie de » l'Ecriture ſainte. » Mais cette différence eſt-elle auſſi grande que vous le ſuppoſez ? Jobab étoit *Roi de l'Idumée* ; & Job étoit *de la terre de Hus* ; mais dès que *la terre de Hus* faiſoit *partie de l'Idumée*, comme vous en convenez, eſt-il impoſſible qu'un Prince de la terre de Hus fût Roi de l'Idumée ? Il n'y a rien là d'incompatible : & nous oſons même préſumer que ce n'eſt point en cela que vous faites conſiſter la différence dont vous parlez. Elle conſiſte donc principalement ſelon vous en ce que *Jobab* étoit *né dans Boſra, Capitale de l'Idumée*, au lieu que Job étoit *de la terre de Hus, contrée à l'orient de Boſra*. Mais êtes-vous bien ſûr que *Jobab* fût *né dans Boſra* ? Où avez-vous vu cela ? Vous avez cru le voir apparemment dans ces mots de la Geneſe, XXXVI. 33. *Jobab filius Zare de Boſra*, répétés au I. Livre des

Paralipomenes, I. 44. *Jobab filius Zare de Boſra.* Mais premiérement quand il ſeroit vrai que *Boſra* ſeroit ici le nom de la Capitale de l'Idumée, il s'enſuivroit ſeulement que Zaré ſeroit originaire de cette ville, & non pas que Jobab y fût né. Secondement, vous ne devez pas ignorer que *Boſra* eſt ici nommée dans le Grec de ces deux textes, *Boſorrha*; & que ſelon le Grec de cet *Appendix* qui vous déplait tant, c'étoit le nom de l'épouſe de Zaré, mere de Jobab: *Sa mere étoit Boſorrha.* Il vous a plu de traduire en ces termes: *Sa mere étoit de Boſorrha*; ſans dire pourquoi. Vous avez apparemment ſuivi en cela la lecture de l'Arabe: & quand nous la recevrions, il s'enſuivroit encore que l'Auteur de cet *Appendix*, n'auroit point copié le texte de la Geneſe, qui ne dit point cela; il s'enſuivroit qu'il devoit être inſtruit d'ailleurs. Troiſiémement comme cette lecture de l'Arabe ne pourroit ſe concilier avec celle de la Geneſe, quoique de part & d'autre il s'agiſſe de *Jobab*, il y a lieu de préſumer qu'il s'eſt gliſſé là quelque faute dans l'Arabe; & que la vraie lecture eſt celle du Grec, *Sa mere étoit Boſorrha*: car ces mots de la Geneſe *filius Zaræ de Boſra*, ou ſelon le Grec, *de Boſorrha*, pourroient bien ſignifier que Jobab fut *fils de Zaré par Boſorrha*, ſon épouſe: ce qui concilie les deux textes. C'eſt ainſi que dans la généalogie de Jeſus-Chriſt, on lit: *Salmon autem genuit Booz de Rahab*; *Booz autem genuit Obed ex Ruth*, ou *de Ruth*; car dans le grec c'eſt la même expreſſion pour les deux. Et ceci même prouve que l'Auteur de l'*Appendix* n'a point ici copié la Geneſe, qui ne s'exprime pas dans les mêmes termes: mais il l'explique, en nous apprenant que le nom de *Boſorrha*, que l'on prend pour le nom de la patrie de Jobab, étoit le nom de ſa mere; qu'ainſi ce nom loin d'empêcher que *Jobab* ne puiſſe être le même que *Job*, ſert au contraire à prouver que c'eſt le même, puiſque l'un & l'autre ſe trouvent être *fils de Zaré par Boſorrha* ſon épouſe.

XVII. Que peut-on penſer de cette maiſon de Job que l'on montroit dans la Batanée?

Vous allez enfin juſqu'à prétendre nous montrer le lieu où Job fut conduit pour y reſter en captivité. » Une Tradition, dites-vous, que S. Jérôme » n'a pas dédaigné de nous conſerver, mérite nos égards. » Vous pouviez dire *Euſebe & S. Jérome*: car c'eſt en traduiſant Euſebe que S. Jérôme en parle. » Voici ce que ce ſaint Docteur rapporte dans ſon » Traité *de Locis Hebraicis*, à la lettre *C*, article premier. *Carnaim* » *Aſtaroth vicus eſt grandis in angulo Batanææ, & appellatur Carnea,* » *trans flumen Jordanis: traduntque ibi fuiſſe domum Job.* Carnaïm » Aſtaroth eſt un gros bourg dans un angle de la Batanée: il eſt au » delà du Jourdain & s'appelle *Carnea.* Les gens du pays ont une » tradition qui leur apprend que *la maiſon de Job avoit été dans cet* » *endroit.* » Il vous plaît de paraphraſer ainſi ces cinq mots: *traduntque ibi fuiſſe domum Job*: qui ſignifient ſimplement: *On dit que là fut la maiſon* de Job: & Euſebe diſoit encore plus ſimplement: » On y » montre comme par tradition la maiſon de Job: » *Ibi tanquam ex traditione*

traditione oſtendunt domum Job. Vous voyez qu'Euſebe & S. Jérôme ne témoignent pas y donner grande confiance. Mais vous allez y joindre une autre autorité.

» Procope de Gaze, dites-vous, éclaircit cet endroit. » Liſez-„ en le paſſage à la page 630 du ſecond Volume de la *Paleſtine il-„ luſtrée* d'Adrien Reland. Vous y verrez que le ſéjour de Job „ étoit la ville de *Saba*, non au deſſus ou plus loin que *Béthanie*, „ mais au deſſus & plus haut que la Batanée ; correction appuyée „ ſur l'autorité d'Euſebe dans ſon *Onomaſticon*, & ſur celle de S. Jé-„ rôme dans ſon Catalogue *de Locis Hebraicis.* Voilà donc un ſéjour „ de Job indiqué dans le fond de la *Batanée*, pays ſitué à l'orient „ de la partie du Jourdain qui coule du lac Séméron dans celui de „ Généſareth. „ Vous pouviez ajouter, pour nous le faire mieux connoître, que c'eſt le *pays de Baſan* dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Ecriture. „ Cependant, ajoutez-vous, *Saba* n'eſt ſûrement pas la „ patrie de Job, puiſqu'il étoit de la terre de Hus, dépendante de l'I-„ dumée..... Job ne peut donc avoir fait qu'un ſéjour paſſager dans la „ Batanée ; & c'eſt ce ſéjour que nous penſons être celui de ſa *cap-„ tivité.* „ Malheureuſement il eſt prouvé par le texte de Job que cette *captivité* n'eſt autre que celle par laquelle il fut livré *dans la main de Satan*, qui le frappa de plaies, mais qui ne le tranſporta point de la terre de Hus dans la Batanée. Dès-lors cette prétendue tradition ne peut être fondée que ſur quelque équivoque ſemblable à celles qui font que les uns placent ſon tombeau en Arménie, & d'autres à Conſtantinople, parce que deux hommes également appellés *Job* ont été enterrés, l'un en Arménie, & l'autre à Conſtantinople. De même quelqu'autre *Job* aura demeuré à Saba dans la Batanée, & l'on aura dit enſuite que c'étoit la maiſon du ſaint homme Job dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Quoi qu'il en ſoit de l'origine de cette tradition, elle ne ſuffit pas pour prouver une tranſmigration dont le Texte ſacré ne dit pas un mot.

XVIII. Concluſion de cet e Diſſertation En quel temps vivoit Job. Quel eſt l'objet de ſon Livre.

Il n'y a donc aucune preuve de la prétendue captivité de Job ſous la main de Nabuchodonoſor. Rien n'oblige donc de placer Job au temps de ce Prince. Rien n'oblige donc d'abandonner cet *Appendix* qui ſe trouve à la fin du Livre, & qui pour n'être pas divin, n'en eſt pas moins le monument d'une tradition qui concourt avec le témoignage même de l'Ecriture pour placer Job au temps d'Amram pere de Moyſe, comme étant le même que *Jobab*, qui deſcendoit d'Eſaü, & qui étoit ainſi qu'Amram *le ſixieme depuis Abraham*, dans le même ſens qu'*Hénoch* étoit *le ſeptieme depuis Adam*, c'eſt-à-dire, en y comprenant la ſouche de laquelle ils étoient iſſus.

Quant au rapport que l'on a cru trouver entre *les malheurs de Job & ceux d'Iſraël captif à Babylone*, ils paroiſſent n'avoir d'autre fondement, qu'en ce que, ſelon la remarque de S. Grégoire & des autres

ſaints Docteurs, les maux dont Job fut frappé par Satan, & ceux qu'éprouva Iſraël captif à Babylone, repréſentent également les maux dont l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ſe trouve affligée dans le monde par la malice du démon ou par les paſſions des hommes, & dont elle ne ſera pleinemens délivrée que dans l'éternité bienheureuſe. Mais, comme nous l'avons fait obſerver dans la Diſſertation ſur les deux monſtres de Job, deux objets qui ſont le ſymbole d'un troiſieme, ne ſont pas pour cela le ſymbole l'un de l'autre. Ainſi cette Poéſie magnifique véritablement renfermée dans le Livre de Job, n'exprime point les plaintes de l'Egliſe d'Iſraël captive à Babylone, mais ſous l'image des gémiſſements de Job ſur ſes propres maux elle exprime les gémiſſemens de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt affligée au milieu de ce monde dont Babylone eſt l'image.

JOB.

CHAPITRE PREMIER.

Origine de Job. Sa vertu. Ses richeſſes. Dieu permet au démon de le tenter. Job perd ſes biens & ſes enfants.

1. VIR erat in terra Hus, nomine Job, & erat vir ille ſimplex & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo.

1 PENDANT *que les Iſraélites étoient affligés en Egypte,* " il y avoit au pays de Hus. *ſitué dans l'Idumée ſur les confins de l'Arabie,* " un homme qui s'appelloit Job. Cet homme étoit ſimple " & droit *de cœur*, craignant Dieu, *faiſant le bien*, & s'éloignant du mal, *& de tout ce qui en avoit la moindre apparence.*

2. Natíque ſunt ei ſeptem filii, & tres filiæ.

2. *Sa piété & ſa juſtice avoient été récompenſées par les biens immenſes dont Dieu l'avoit comblé.* Il avoit ſept fils, & trois filles.

3. Et fuit poſſeſſio ejus, ſeptem millia ovium, & tria millia camelorum, quingenta quoque juga

3. Il poſſédoit ſept mille moutons, " trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs & cinq cents ânesſes ; il avoit de plus un très-grand nombre de domeſtiques ; & *ainſi* il étoit grand *& illuſtre*

℣. 1. Voyez ce qui a été dit ſur le temps auquel Job a vécu ſoit dans la Préface, ſoit dans la *Diſſertation* précédente.

Ibid. On voit par Jérémie, *Thren.* IV. 21. que le pays de Hus faiſoit partie de l'Idumée : & la plupart des anciens ont cru que la demeure de Job étoit dans l'Auſite frontiere de l'Idumée & de l'Arabie déſerte. Voyez la Préface & la *Diſſertation* citée.

Ibid. Le terme hébreu marque proprement l'innocence & la pureté des mœurs.

℣. 3. Le terme hébreu comprend les brebis & les chevres.

parmi tous les Orientaux, *qu'il ſurpaſſoit par ſa piété & par ſes richeſſes.* "

boum, & quingentæ aſinæ, ac familia multa nimis: erátque vir ille magnus inter omnes Orientales.

4. *Une paix & une union parfaite régnoient dans ſa famille.* Ses enfants alloient les uns chez les autres, & ils ſe traitoient, chacun à leur jour. Ils envoyoient prier leurs trois ſœurs de venir manger & boire avec eux; *& elles ne faiſoient aucune difficulté d'y aller, la diſſolution & les excès étant bannis de ces feſtins, qui ne ſervoient qu'à entretenir entr'eux l'union & la charité.*

4. Et ibant filii ejus, & faciebant convivium per domos, unuſquiſque in die ſuo. Et mittentes vocabant tres ſorores ſuas, ut comederent & biberent cum eis.

5. Lorſque ce cercle de jours de feſtin étoit achevé, Job envoyoit querir ſes enfants, & il les purifioit *par des cérémonies inſtituées à cet effet;* " & *après les avoir ainſi préparés au ſacrifice,* ſe levant de grand matin, il offroit des holocauſtes pour chacun d'eux. " Car, *quoiqu'il ne vît rien de mauvais dans toute leur conduite,* il diſoit *en lui-même:* Peut-être que mes enfants auront commis quelque péché *ſecret,* & qu'ils auront offenſé " Dieu dans leur cœur. C'eſt ainſi que Job ſe conduiſoit tous les jours *de ſa vie, ayant un ſoin conſtant & uniforme de ſe tenir invariablement uni à Dieu par une exacte piété, & d'y unir ſes enfants par des ſacrifices réitérés.*

5. Cúmque in orbem tranſiſſent dies convivii, mittebat ad eos Job, & ſanctificabat illos, conſurgénſque diluculò offerebat holocauſta pro ſingulis. Dicebat enim: Ne fortè peccaverint filii mei, & benedixerint Deo in cordibus ſuis. Sic faciebat Job cunctis diebus.

6. Or, *pendant que Job rempliſſoit ſi parfaitement les devoirs d'un bon pere de famille & d'un fidele ſerviteur de Dieu, les Anges, qui ſont particuliérement* les en-

6. Quâdam autem die, cùm veniſſent filii Dei ut aſſiſterent coram Domi-

Ibid. Hébr. plus grand *& plus illuſtre* qu'aucun des Orientaux.

℣. 5. litt. Job envoyoit chez ſes enfants, & il les purifioit, » ou il leur ordonnoit de ſe purifier & de ſe préparer au ſacrifice qu'il devoit offrir pour eux.

Ibid. c. à. d. ſelon l'hébreu, autant d'holocauſtes qu'il avoit d'enfants.

Ibid. à la lettre beni. » Le mot *benir* ſe prend ainſi ſouvent dans un ſens contraire. 3. *Reg.* XXI. 10. *& alibi.*

no, affuit inter eos etiam Satan.

fants de Dieu, *étant ſes plus vives images & ſes plus parfaites créatures*, s'étant un jour préſentés devant le Seigneur, *pour lui rendre compte des ordres qu'il leur avoit donnés, & pour en recevoir de nouveaux*, Satan *leur adverſaire*, [*] ſe trouva auſſi parmi eux, *pour lui demander permiſſion de tenter les hommes & de les ſéduire.*

7. Cui dixit Dominus: Undè venis? Qui reſpondens ait: Circuivi terram, & perambulavi eam.

7. Le Seigneur, *qui prenoit une extrême complaiſance dans la fidélité de Job, & qui vouloit s'en ſervir pour confondre l'orgueil & la malice du démon*, lui dit: D'où viens-tu? Il lui répondit: J'ai fait le tour de la terre, & je l'ai parcourue toute entiere, *trouvant par-tout des hommes très-ſoumis à mes ordres, & très-empreſſés à faire ma volonté.*

8. Dixítque Dominus ad eum: Numquid conſideraſti ſervum meum Job, quòd non ſit ei ſimilis in terra, homo ſimplex & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo?

8. Le Seigneur ajouta: *Mais* n'as-tu point conſidéré mon ſerviteur Job? Certainement il n'a point d'égal ſur la terre; c'eſt un homme ſimple & droit *de cœur; éloigné de tout déguiſement & de toute injuſtice*, qui craint Dieu, & ſe retire du mal.

9. Cui reſpondens Satan, ait: Numquid Job fruſtrà timet Deum?

9. Satan lui répondit: Eſt-ce en vain que Job craint Dieu? *& n'eſt-il pas bien payé de ſes ſervices?*

10. Nónne tu vallaſti eum, ac domum ejus, univerſámque ſubſtantiam per circuitum, operibus manuum ejus benedixiſti, & poſſeſſio ejus crevit in terra?

10. N'avez-vous pas environné de tous côtés, comme d'un *puiſſant* rempart, ſa perſonne, ſa maiſon & tout ſon bien? *ne les avez-vous pas mis à couvert de tout ce qui pourroit leur nuire?* N'avez-vous pas beni les œuvres de ſes mains? & tout ce qu'il poſſede ſur la terre ne s'y multiplie-t-il pas de plus en plus? *Eſt-il donc ſurprenant qu'un homme que vous traitez ainſi, vous ſoit fidele?*

11. Sed extende paululùm manum tuam, & tan-

11. Mais *par grace* étendez un peu votre main, & frappez tout ce qui eſt à lui;

[*] 6. *Satan* ſignifie *adverſaire*: & c'eſt le nom que l'Ecriture donne au démon.

& vous verrez s'il ne vous maudira " pas en face, & *s'il ſera toujours cet homme juſte & craignant Dieu que vous vantez tant.*

12. Le Seigneur, *qui vouloit confondre l'orgueil du démon, & lui faire ſentir quelle étoit la force d'un homme ſoutenu par ſa grace*, répondit à Satan : Va, tout ce qu'il a eſt en ton pouvoir : mais je te défends d'étendre la main ſur lui, *ni de toucher à ſa perſonne.* Et Satan ſortit *auſſitôt* de devant le Seigneur, *ravi de la permiſſion qu'il en avoit reçue, & plein d'impatience d'en profiter.*

13. Or *il ne tarda pas long-temps à en uſer ; car* un jour où les fils & les filles de Job mangeoient & buvoient *enſemble* dans la maiſon de leur frere aîné,

14. Un homme vint *tout d'un coup* dire à Job : Lorſque *vos* bœufs labouroient, & que *vos* ânesſes paiſſoient auprès,

15. les Sabéens " ſont venus fondre tout d'un coup, ont tout enlevé, ont paſſé vos gens au fil de l'épée ; & je me ſuis ſauvé ſeul, pour venir vous en dire la nouvelle.

16. Cet homme parloit encore, lorſqu'un ſecond vint dire *à Job* : Le feu du ciel " eſt tombé ſur vos moutons, & ſur ceux qui les gardoient, & il a tout réduit en cendres ; & je me ſuis ſauvé ſeul, pour venir vous en dire la nouvelle.

ge cuncta quæ poſſidet ; niſi in faciem benedixerit tibi.

12. Dixit ergo Dominus ad Satan : Ecce univerſa quæ habet, in manu tua ſunt : tantùm in eum ne extendas manum tuam. Egreſſúſque eſt Satan à facie Domini.

13. Cùm autem quâdam die filii & filiæ ejus comederent & biberent vinum in domo fratris ſui primogeniti,

14. nuntius venit ad Job, qui diceret : Boves arabant, & aſinæ paſcebantur juxta eos,

15. & irruerunt Sabæi, tulerúntque omnia, & pueros percuſſerunt gladio ; & evaſi ego ſolus, ut nuntiarem tibi.

16. Cúmque adhuc ille loqueretur, venit alter, & dixit : Ignis Dei cecidit è cœlo, & tactas oves puerósque conſumpſit ; & effugi ego ſolus, ut nuntiarem tibi.

℣. 11. à la lettre : benira. » Voyez la note ſur le ℣. 5.

℣. 15. Ces peuples deſcendoient de Saba petit-fils d'Abraham & de Céthura, *Gen.* xxv. 3. & habitoient dans l'Arabie déſerte, à l'orient du pays de Hus.

℣. 16. litt. le feu de Dieu eſt tombé du ciel.

17. Sed & illo adhuc loquente, venit alius, & dixit : Chaldæi fecerunt tres turmas, & invaſerunt camelos, & tulerunt eos, necnon & pueros percuſſerunt gladio ; & ego fugi ſolus, ut nuntiarem tibi.

17. Il n'avoit pas achevé de parler, lorſqu'un troiſieme vint dire à Job : Les Chaldéens, *étant ſortis à cheval" de leur pays pour faire des courſes*, ſe ſont diviſés en trois bandes *commandées chacune par ſon chef*, " & ils ſe ſont jettés ſur vos chameaux ; ils les ont enlévés, ont tué tous vos gens *qui les gardoient ;* & je me ſuis ſauvé ſeul, pour venir vous en dire la nouvelle.

18. Adhuc loquebatur ille, & ecce alius intravit & dixit : Filiis tuis & filiabus veſcentibus & bibentibus vinum in domo fratris ſui primogeniti,

18. Cet homme parloit encore, quand un quatrieme ſe préſenta *devant Job*, & *lui* dit : Lorſque vos fils & vos filles mangeoient & buvoient dans la maiſon de leur frere aîné,

19. repentè ventus vehemens irruit à regione deſerti, & concuſſit quatuor angulos domûs, quæ corruens oppreſſit liberos tuos, & mortui ſunt ; & effugi ego ſolus, ut nuntiarem tibi.

19. un vent impétueux s'étant levé tout d'un coup du côté du déſert, a ébranlé les quatre coins de la maiſon ; & l'ayant fait tomber ſur vos enfants, ils ont été accablés *ſous ſes ruines*, & ils ſont morts. Je me ſuis échappé ſeul, pour venir vous en dire la nouvelle.

20. Tunc ſurrexit Job, & ſcidit veſtimenta ſua, & tonſo capite corruens in terram, adoravit,

20. Alors Job ſe leva *de deſſus ſon trône* : il déchira ſes vêtements, " & s'étant raſé la tête, il ſe jetta par terre : & *au lieu de s'emporter en des murmures & des malédictions contre le Seigneur, ainſi que le démon ſe l'étoit promis*, il adora *Dieu*.

21. & dixit : Nudus egreſſus ſum de utero matris meæ, & nudus rever-

21. Et *montrant la terre où il devoit rentrer par la mort, il* dit : Je ſuis ſorti nud du ventre de ma mere ; & je retournerai

Eccl. v. 14. 1. Tim. vi. 7.

ỳ. 17. Les Septante ont lu : des Cavaliers. » Les Chaldéens étoient aſſez éloignés de la terre de Hus, pour y être venus à cheval.

Ibid. Hébr. autr. ſe ſont diviſés en *trois bandes ſous* trois chefs.

ỳ. 20. Hébr. il déchira ſon manteau. » Déchirer ſes vêtements, & raſer ſa tête, étoit la marque du deuil & de la pénitence. 4. *Reg.* XXII. 11. 19. *& alibi.*

là nud. Le Seigneur m'avoit *tout* donné, le Seigneur m'a *tout* ôté : il n'eſt arrivé que ce qu'il lui a plû. " Que le nom du Seigneur ſoit beni.

tar illuc : Dominus dedit, Dominus abſtulit : ſicut Domino placuit, ita factum eſt : ſit nomen Domini benedictum.

22. *Ainſi*, dans tous ces *malheurs ſi affligeants & ſi extrêmes*, Job ne pécha point par ſes levres, " & il ne dit rien contre Dieu qui fût indiſcret ; " *mais il confondit le démon par ſa douceur, ſa patience & ſa ſoumiſſion à la divine volonté, & il vengea le Seigneur des inſultes de cet eſprit ſuperbe.*

22. In omnibus his non peccavit Job labiis ſuis, neque ſtultum quid contra Deum locutus eſt.

℣. 21. *Sicut Domino placuit, ita factum eſt.* Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans la Verſion des Septante.

℣. 22. *Labiis ſuis.* Ce mot n'eſt pas dans l'hébreu de ce verſet ; mais on le trouve au chap. ſuiv. ℣. 10.

Ibid. Hébr. autr. & il n'attribua à Dieu rien *de déraiſonnable &* d'inſenſé.

CHAPITRE II.

Job eſt frappé d'une plaie effroyable. Sa femme lui inſulte. Trois amis venus pour le conſoler, reſtent auprès de lui ſans lui parler.

1. OR les *mêmes* enfants de Dieu s'étant *encore* un jour préſentés devant le Seigneur, & Satan s'étant auſſi trouvé parmi eux,

1. FActum eſt autem, cùm quâdam die veniſſent filii Dei, & ſtarent coram Domino, veniſſet quoque Satan inter eos, & ſtaret in conſpectu ejus,

2. le Seigneur lui dit : D'où viens-tu ? Il lui répondit : J'ai fait le tour de la terre *à mon ordinaire*, & je l'ai parcourue toute entiere, *cherchant toujours quelqu'un à dévorer.*

2. ut diceret Dominus ad Satan : Undè venis ? Qui reſpondens ait : Circuivi terram, & perambulavi eam.

3. Le Seigneur lui dit encore : N'as-tu point conſidéré mon ſerviteur Job, qui n'a point d'égal ſur la terre, qui eſt un homme ſimple & droit *de cœur*, qui

3. Et dixit Dominus ad Satan : Numquid conſideraſti ſervum meum Job,

quòd

quòd non ſit ei ſimilis in terra, vir ſimplex & rectus, ac timens Deum, & recedens à malo, & adhuc retinens innocentiam? Tu autem commoviſti me adversùs eum, ut affligerem eum fruſtrà.

craint Dieu, & ſe retire du mal, & qui ſe conſerve encore dans l'innocence, quoique tu m'aye porté à m'élever contre lui, pour l'affliger ſans qu'il l'eût mérité, & *ſans que ſa fidélité en ait été ébranlée?* "

4. Cui reſpondens Satan, ait: Pellem pro pelle & cuncta quæ habet homo, dabit pro anima ſua:

4. Satan lui répondit: *Ce n'eſt pas une grande merveille de voir Job demeurer conſtant dans des maux qui ne touchent point ſa perſonne.* L'homme donnera *toujours la* peau *d'autrui*, pour *conſerver ſa propre* peau, & il abandonnera *volontiers* tout ce qu'il poſſede, pour ſauver ſa vie: "

5. alioquin mitte manum tuam, & tange os ejus & carnem; & tunc videbis quòd in faciem benedicat tibi.

5. mais étendez votre main, & frappez ſes os & ſa chair; & alors vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.

6. Dixit ergo Dominus ad Satan: Ecce in manu tua eſt; verumtamen animam illius ſerva.

6. Le Seigneur dit à Satan: *Va, il eſt en ta main; je t'abandonne ſa chair*; mais ne touche point à ſa vie.

7. Egreſſus igitur Satan à facie Domini, percuſſit Job ulcere peſſimo, à planta pedis uſque ad verticem ejus:

7. Satan étant donc ſorti de devant le Seigneur, frappa Job d'un ulcere malin, " *qui le couvroit* depuis la plante des pieds juſqu'au ſommet de la tête.

8. qui teſtâ ſaniem radebat, ſedens in ſterquilinio.

8. Et Job s'étant aſſis ſur un fumier, " ôtoit avec un morceau d'un pot de terre la pourriture qui ſortoit de ſes ulceres.

℣. 3. C'eſt un double ſens du Texte. Hébr. autr. il conſerve encore ſon innocence, & tu m'as porté à l'engloutir *ſous un déluge de maux*, en vain; c. à. d. *ſans qu'une telle épreuve fût néceſſaire, ou ſans qu'elle ait pu ébranler ſa fidélité.*

℣. 4. Hébr. autr. ſa *propre* perſonne.

℣. 7. Voyez la *Diſſertation ſur La Maladie de Job*, à la tête de ce Livre.

℣. 8. Hébr. ſur la cendre. » C'étoit encore une marque ordinaire de deuil & de pénitence. *Jon.* III. 6. *& alibi.*

9. Alors ſa femme, *que le démon avoit réſervée comme un inſtrument très-propre à perdre cet homme juſte*, vint lui dire: Quoi! vous demeurez encore dans votre *ſtupide* ſimplicité? " Maudiſſez Dieu *au moins à préſent*; & mourez, *ſi vous pouvez obtenir par vos malédictions une mort qui vous délivre des maux dont toutes vos bénédictions n'ont pu vous garantir.*

9. Dixit autem illi uxor ſua: Adhuc tu permanes in ſimplicitate tua? Benedic Deo, & morere.

10. Job lui répondit: Vous parlez comme une femme qui n'a point de ſens: " ſi nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrons-nous pas *auſſi* les maux? *Ainſi*, dans toutes ces choſes, Job ne pécha point par ſes levres; *& la violence de ſes douleurs, les inſultes de ſa femme, la fureur du démon, ne purent lui arracher une parole d'impatience ou de murmure: mais il demeura toujours dans la ſoumiſſion, le reſpect & la fidélité qu'il devoit à Dieu.*

10. Qui ait ad illam: Quaſi una de ſtultis mulieribus locuta es: ſi bona ſuſcepimus de manu Dei, mala quare non ſuſcipiamus? In omnibus his non peccavit Job labiis ſuis.

11. Cependant trois *princes* " amis de Job ayant appris tous les maux qui lui étoient arrivés, partirent, chacun de leurs états, " pour venir le trouver; Eliphaz de Théman, " Baldad de Suh & Sophar de Naamath. *Ils arriverent tous trois en même temps*; car ils s'étoient donné jour pour venir le voir enſemble, " & le conſoler.

11. Audientes igitur tres amici Job omne malum quod accidiſſet ei, venerunt ſinguli de loco ſuo, Eliphaz Themanites, & Baldad Suhites & Sophar Naamathites. Condixerant enim ut pariter venientes viſitarent eum, & conſolarentur.

℣. 9. Selon l'expreſſion du Texte, la ſimplicité qui eſt ici le ſujet des reproches de cette femme, eſt cette innocence, cette candeur, cette pureté de mœurs qui faiſoit le caractere de Job. *Supr.* 1. 1. 8. & 11. 3.

℣. 10. Autr. comme une femme ſans inſtruction & ſans religion. » Le mot *inſenſé* qu'emploie ici le Texte, ſe prend ſouvent en ce ſens.

℣. 11. La Verſion grecque les appelle *rois*: & ils ſont nommés de même au Livre de Tobie, rr. 15.

Ibid. litt. de leur pays.

Ibid. Eliphaz deſcendoit de Théman petit-fils d'Eſaü. *Gen.* xxxvi. 11. Baldad deſcendoit de Sué fils d'Abraham & de Céthura. *Gen.* xxv. 2. Sophar pouvoit deſcendre de Sépho, que les Septante nomment Sophar, & qui étoit frere de Théman & petit-fils d'Eſaü. *Gen.* xxxvi. 11.

Ibid. Hébr. ils étoient convenus de ſe joindre pour venir prendre part à ſa douleur, & pour le conſoler.

12. Cúmque elevaſſent procul oculos ſuos, non cognoverunt eum, & exclamantes ploraverunt, ſciſſíſque veſtibus ſparſerunt pulverem ſuper caput ſuum in cœlum.

12. Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux *pour le conſidérer*, ils ne le reconnurent point, *tant il étoit défiguré*; & ayant jetté un grand cri *à la vue des maux dont il étoit accablé*, ils commencerent à pleurer; " *& ſelon l'uſage de leur temps & de leurs pays*, ils déchirerent leurs vêtements; " ils jetterent de la pouſſiere en l'air, *pour la faire retomber* ſur leur tête, " *montrant par ces ſignes extérieurs la douleur intérieure dont ils ſe ſentoient pénétrés, & la part qu'ils prenoient aux maux dont ils voyoient que Job étoit affligé.*

13. Et ſederunt cum eo in terra ſeptem diebus & ſeptem noctibus, & nemo loquebatur ei verbum: videbant enim dolorem eſſe vehementem.

13. Ils demeurerent avec lui aſſis ſur la terre durant ſept jours & durant ſept nuits: & *pendant tout ce temps*, nul *d'eux* ne lui dit aucune parole *de conſolation*, parce qu'ils voyoient que ſa douleur étoit excéſſive & *trop violente pour être adoucie par de ſimples paroles.*

℣. 12. Autr. ils jeterent des cris & verſerent des larmes.

Ibid. Hebr. ils déchirerent chacun leur manteau.

Ibid. ou ſimplement: ils jetterent de la pouſſiere en l'air par deſſus leur tête.

CHAPITRE III.

Job maudit le jour de ſa naiſſance, & déplore ſa miſere.

1. POſt hæc aperuit Job os ſuum, & maledixit diei ſuo,

1. APrès ces *ſept jours*, Job *qui étoit auſſi demeuré dans un profond ſilence*, ouvrit *enfin* la bouche; & *voulant faire connoître la violence de ſes douleurs par la force de ſes plaintes*, il maudit le jour de ſa naiſſance, "

2. & locutus eſt:

2. & il parla *de cette ſorte:*

℣. 1. Autr. *& dans l'incertitude affligeante d'avoir attiré ſur lui par quelque infidélité ſecrete ce déluge de maux*, il maudit le jour de ſa naiſſance, *conſidérant qu'il eut mieux valu pour lui n'être pas né, que d'être devenu criminel, & de s'être attiré la diſgrace de ſon Dieu. Infr.* ℣. 25. 26.

Jerem. XX. 14. 3. Que le jour auquel je ſuis né périſſe ; *qu'il ſoit effacé du nombre des jours heureux* ; & *que* la nuit en laquelle il a été dit *de moi*, Un homme eſt conçu, *ne ſoit plus miſe au nombre des nuits favorables.* "

3. Pereat dies in qua natus ſum, & nox in qua dictum eſt : Conceptus eſt homo.

4. Que ce jour ſe change en ténebres ; que Dieu du haut du ciel ne le regarde *non* plus *que s'il n'avoit jamais été* ; qu'il ne ſoit plus éclairé de la lumiere ;

4. Dies ille vertatur in tenebras ; non requirat eum Deus deſuper, & non illuſtretur lumine.

5. qu'il ſoit couvert de ténebres & de l'ombre *même* de la mort ; qu'une ſombre obſcurité l'environne, & qu'il ſoit plongé dans l'amertume. "

5. Obſcurent eum tenebræ, & umbra mortis ; occupet eum caligo, & involvatur amaritudine.

6. *Pour* cette nuit, qu'un tourbillon ténébreux la poſſede, " *& la faſſe diſparoître de telle ſorte* qu'elle ne ſoit plus comptée parmi les jours de l'année, ni miſe au nombre des mois. "

6. Noctem illam tenebroſus turbo poſſideat ; non computetur in diebus anni, nec numeretur in menſibus.

7. Que cette nuit ſoit *triſte & ſolitaire* ; *que chacun retiré chez ſoi la paſſe dans un morne ſilence* ; & qu'elle ne ſoit *jamais jugée* digne de *recevoir la louange qu'on donne aux nuits heureuſes, ni d'entendre les cris de joie de ceux qui ſe divertiſſent.* "

7. Sit nox illa ſolitaria, nec laude digna.

8. Qu'elle ſoit maudite, *& miſe au nombre des nuits fatales* par ceux *qui marquent &* qui maudiſſent le jour *qu'ils croient devoir être malheureux*, & qui ſont *toujours* prêts de ſuſciter Léviathan, ou le démon, " *afin de le conſulter & de découvrir par lui ce jour qui leur eſt caché.*

8. Maledicant ei, qui maledicunt diei, qui parati ſunt ſuſcitare Leviathan :

℣. 3. Autr. Puiſſe périr le jour où je ſuis né, & la nuit où il a été dit *de moi* : Un homme eſt conçu ! *Puiſſent l'un & l'autre n'avoir jamais été & ne jamais reparoître !*

℣. 5. Hébr. autr. Que les ténebres & l'ombre de la mort le redemandent *comme un jour qui leur appartient* ; qu'une nuée obſcure le couvre ; & que ceux qui diſtinguent des jours *heureux ou malheureux*, marquent celui-là comme *un jour dangereux* & terrible.

℣. 6. Hébr. qu'une ſombre obſcurité s'en empare ; qu'elle ne ſoit plus comptée, &c. *Ibid.* Hébr. litt. des lunes.

℣. 7. Hébr. autr. Que cette nuit ſoit triſte, & qu'on n'y chante jamais. Le mot GLMUD, qui ſe prend en Hébreu pour *ſolitaria*, empruntè de l'Arabe la ſignification de *moleſta, triſtis.*

℣. 8. Pluſieurs entendent ainſi ce texte. D'autres y donnent différents ſens. D. Calmet

9. Obtenebrentur ſtellæ caligine ejus : expectet lucem, & non videat, nec ortum ſurgentis auroræ :

10. quia non concluſit oſtia ventris qui portavit me, nec abſtulit mala ab oculis meis.

11. Quare non in vulva mortuus ſum, egreſſus ex utero non ſtatim perii?

12. Quare exceptus genibus? cur lactatus uberibus?

13. Nunc enim dormiens ſilerem, & ſomno meo requieſcerem:

14. cum regibus & conſulibus terræ, qui ædificant ſibi ſolitudines:

9. Que les étoiles *qui devroient éclairer cette nuit*, ſoient obſcurcies par la noirceur; " qu'elle attende la lumiere, & qu'elle ne la voie point; & que l'aurore, lorſquelle commence de paroître, ne ſe leve point pour elle. "

10. *Que tous ces maux arrivent à cette nuit*, parce qu'elle n'a point fermé le ventre qui m'a porté, & qu'elle n'a point détourné de moi, *par une mort anticipée*, les maux *dont je me vois accablé.* "

11. *En effet*, pourquoi ne ſuis-je point mort dans le ſein de ma mere? pourquoi n'ai-je point ceſſé de vivre auſſi-tôt que j'en ſuis ſorti?

12. Pourquoi celle qui m'a reçu *en naiſſant*, m'a-t-elle tenu ſur ſes genoux?" pourquoi ai-je été nourri du lait de la mammelle?

13. Car *ſi j'avois été privé de ces ſecours*, je dormirois maintenant dans le ſilence *de la mort*, & je me repoſerois dans mon ſommeil, "

14. avec les Rois & les Conſuls " de la terre, qui *durant leur vie*, ſe bâtiſſent *à force d'argent* des *palais magnifiques*, *dans des lieux qui n'étoient auparavant que d'affreuſes* ſolitudes: "

croit que ſous le nom de Léviathan il faut entendre le crocodile; & que Job parle ici des Ethiopiens, ou peuples de la haute Egypte, connus chez les anciens par leur haine contre le ſoleil, & par leur hardieſſe à éveiller le crocodile qui dort pendant le jour ſur les bords du Nil. Voyez la *Diſſertation ſur Béhémoth & Léviathan*, à la tête de ce Livre.

℣. 9. Hébr. Que les étoiles *qui devroient commencer à l'éclairer* au ſoir, ſoient couvertes de ténebres.

Ibid. Autr. & qu'elle ne jouiſſe point des premiers rayons de l'aurore.

℣. 10. Hébr. & qu'elle n'a point caché à mes yeux *par une mort anticipée*, l'affliction & la miſere.

℣. 12. ou ſimplement & ſelon l'hébreu: Pourquoi m'a-t-on reçu ſur les genoux? » C'étoit la coutume de mettre ſur les genoux du pere l'enfant nouvellement né.

℣. 13. Hébr. Car je ſerois maintenant couché *dans le ſépulchre*, en repos *& libre des afflictions qui m'étoient réſervées*; je ſerois endormi, tranquille *& affranchi des maux que je crains toujours d'avoir attiré ſur moi. Je dormirois* avec les Rois, &c.

℣. 14. c. à. d. les Grands de la terre.

Ibid. Autr. qui ſe bâtiſſent des *tombeaux dans les creux des montagnes & dans les* ſolitudes. On a pu confondre KRBUT, *ſolitudines*, avec QBROT, *ſepulchra*.

15. *Je dormirois, dis-je, avec eux*, ou avec les Princes qui poſſedent l'or *en abondance*, & qui rempliſſent leurs maiſons d'argent :

15. aut cum principibus, qui poſſident aurum, & replent domos ſuas argento :

16. ou *bien* je n'aurois point paru *dans le monde*, non plus qu'un fruit avorté *dans le ſein de ſa mere*, ou que ceux qui ayant été conçus, n'ont point vu le jour. *Mais qu'y aurois-je perdu? à quoi m'a ſervi tout l'éclat avec lequel j'y ai paru? & à quoi cette grandeur & cette puiſſance qui environne les grands du monde, leur ſert-elle lorſqu'ils ſont dans le tombeau?*

16. aut ſicut abortivum abſconditum non ſubſiſterem, vel qui concepti non viderunt lucem.

17. C'eſt-là que les impies ont ceſſé d'exciter des tumultes ; & c'eſt-là que trouvent le repos, ceux dont les forces ſont épuiſées *par les travaux & les miſeres de la vie.*

17. Ibi impii ceſſaverunt à tumultu, & ibi requieverunt feſſi robore.

18. C'eſt-là que ceux qui étoient autrefois enchaînés enſemble, " ne ſouffrent plus aucun mal, " & qu'ils n'entendent plus la voix *menaçante* de ceux qui exigeoient d'eux *des travaux inſupportables.*

18. Et quondam vincti pariter ſine moleſtia, non audierunt vocem exactoris.

19. Là les grands & les petits ſe trouvent *égaux* ; là l'eſclave eſt affranchi de *la domination de* ſon maître.

19. Parvus & magnus ibi ſunt, & ſervus liber à domino ſuo.

20. *Pourquoi donc cette mort qui m'auroit été ſi avantageuſe, m'a-t-elle été refuſée?* Pourquoi la lumiere a-t-elle été donnée à un miſérable " *comme moi* ? & *pourquoi* la vie *eſt-elle accordée* à ceux qui ſont *comme moi* dans l'amertume du cœur.

20. Quare miſero data eſt lux, & vita his qui in amaritudine animæ ſunt?

21. qui attendent, *comme je fais*, la mort *avec impatience*, & la mort ne vient point ; *qui la cherchent avec plus d'ardeur*" que s'ils creuſoient *dans la terre pour trouver un tréſor* ;

21. Qui expectant mortem, & non venit, quaſi effodientes theſaurum :

✝ 18. On enchaînoit deux enſemble les eſclaves fugitifs & indociles.

Ibid. Hébr. litt. ſont tranquilles & *affranchis de la dure ſervitude ſous laquelle ils gémiſſoient.*

✝. 20. ou ſelon l'Hébreu : à un homme affligé & *plein d'inquiétudes.*

✝. 21. C'eſt le ſens de l'hébreu : & qui la cherchent avec plus d'ardeur, que *s'ils creuſoient dans la terre, pour trouver* un tréſor.

22. gaudéntque vehementer, cùm invenerint ſepulchrum :

23. Viro cujus abſcondita eſt via, & circumdedit eum Deus tenebris?

24. Antequàm comedam, ſuſpiro; & tamquàm inundantes aquæ, ſic rugitus meus :

25. quia timor, quem timebam, evenit mihi; & quod verebar, accidit.

25. Nónne diſſimulavi? nónne ſilui? nónne quievi? & venit ſuper me indignatio.

22. & qui ſont ravis de joie " lorſqu'ils ont *enfin* trouvé le tombeau :

23. *Pourquoi encore une fois la vie a-t-elle été donnée* à un homme *comme moi*, qui marche dans une route qui lui eſt inconnue, & que Dieu a environnée de ténebres? *qui ſouffre des tourments qu'il n'avoit jamais éprouvés, dont il ignore la cauſe, la durée & la fin, & dont il ne voit point le moyen de ſe délivrer?* "

24. *C'eſt là véritablement l'état où je me trouve.* Je ſoupire avant de manger; & les cris que je fais, ſont comme le bruit d'un débordement de grandes eaux : "

25. parce que ce qui faiſoit le ſujet de ma crainte, m'eſt arrivé; & que les maux que j'appréhendois, ſont tombés ſur moi, *ſans que je puiſſe en découvrir la cauſe ni le remede.* "

26. *Car enfin* n'ai-je pas conſervé la retenue & la patience *dans le gouvernement de mon peuple, & dans les maux qui me ſont arrivés?* n'ai-je pas gardé le ſilence *dans les injures que j'ai reçues & dans les pertes que j'ai faites*? ne ſuis-je pas demeuré en repos *dans ces occaſions, au lieu de m'abandonner à l'impatience & aux murmures*? " & cependant la colere *de Dieu* eſt tombée ſur moi.

℣. 22. Hébr. autr. qui ſe réjouiſſent à l'aſpect du tombeau, & qui treſſaillent de joie lorſqu'ils ont *enfin* trouvé le ſépulcre. On lit dans l'Hébreu גיל, *gaudium*, vraiſemblablement pour גל, *tumulum*.

℣. 23. Hébr. autr. à un homme à qui la voie qu'il doit prendre, *pour appaiſer la colere de ſon Dieu* eſt cachée & *inconnue, à un homme*, que Dieu tient *comme* enfermé *dans une cheeinte*. Et certes, &c.

℣. 24. Hébr. Et certes la vue du pain dont je me nourris, renouvelle mes ſoupirs, & mes *ſanglots ſemblables à des* rugiſſements coulent & *ſe ſuccedent* comme l'eau *d'une ſource*.

℣. 25. ou à la lettre : & que ce que j'appréhendois, eſt tombé ſur moi. *Et certes* je n'ai *jamais* eu, &c.

℣. 26. Hébr. Je n'ai *jamais* eu ni tranquillité, ni ſécurité, ni repos; *j'ai toujours vécu dans la crainte, toujours attentif aux jugements de Dieu, & appréhendant toujours de lui déplaire, & d'attirer ſur moi les traits de ſa colere* : & *maintenant* la colere *de Dieu* eſt tombée ſur moi.

CHAPITRE IV.

Eliphaz accuſe Job d'impatience. Il ſoutient que l'homme ne peut être affligé que pour ſes péchés ; & que Job ne doit pas ſe croire innocent devant Dieu.

1. ALors Eliphaz de Théman prenant la parole, dit *à Job :*

2. Vous trouverez peut-être mauvais ſi nous vous parlons ; " mais qui pourroit retenir ſes paroles, *dans une occaſion où il s'agit de juſtifier Dieu des blaſphémes que vous proférez contre lui, & de vous apprendre à avoir de plus juſtes ſentiments de cet Etre infiniment parfait ? Je vous parlerai donc ; & je le ferai avec d'autant plus de liberté, que vous m'en avez autrefois donné l'exemple.*

3. Vous en avez *autrefois* inſtruit pluſieurs, & vous avez ſoutenu les mains laſſes *& affoiblies ?*

4. Vos paroles ont *ſouvent* affermi ceux qui étoient ébranlés ; & vous avez *ſouvent* fortifié les genoux tremblants *de ceux qui étoient près de tomber.*

5. Cependant la plaie " *de Dieu* vient aujourd'hui ſur vous, & vous perdez courage ; il vous frappe, & vous êtes dans le trouble ; *vous vous abandonnez aux plaintes & aux murmures contre le Seigneur, & vous accuſez même ſa juſtice de vous punir ſans que vous l'ayez mérité.*

1. REſpondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

2. Si cœperimus loqui tibi, forſitan moleſtè accipies ; ſed conceptum ſermonem tenere quis poterit ?

3. Ecce docuiſti multos, & manus laſſas roborasti :

4. vacillantes confirmaverunt ſermones tui, & genua trementia confortaſti.

5. Nunc autem venit ſuper te plaga, & defeciſti : tetigit te, & conturbatus es.

℣. 2. On lit dans l'Hébreu, HNSH, *Num tentabimus*, peut-être pour BNSH ou LNSH, *Dum tentabimus* ; ce que la Vulgate exprime par *ſi cœperimus*. Le mot *forſitan* n'eſt pas dans l'Hébreu.

℣ 5. Le même mot Hébreu ATH peut ſignifie *nunc* & *plaga* : ce dernier mot manqueroit dans l'Hébreu, s'il n'étoit exprimé par ATH, d'où les Grecs ſemblent avoir pris leur mot ἄτη, *calamitas*.

6. Ubi

6. Ubi eſt timor tuus, fortitudo tua, patientia tua, & perfectio viarum tuarum?

7. Recordare, obſecro te, quis unquam innocens periit? aut quando recti deleti ſunt?

8. Quin potiùs vidi eos qui operantur iniquitatem, & ſeminant dolores, & metunt eos,

9. flante Deo periiſſe, & ſpiritu iræ ejus eſſe conſumptos.

10. Rugitus leonis, & vox leænæ, & dentes catulorum leonum contriti ſunt.

11. Tigris periit, eò quòd non haberet prædam, & catuli leonis diſſipati ſunt.

6. Où eſt *donc* cette crainte *de Dieu?* où eſt cette force, cette patiente & cette perfection qui a paru dans toutes vos voies."

7. Conſidérez, je vous prie, ſi jamais, *ſous ce Dieu juſte*, un innocent eſt péri; ou ſi ceux qui avoient le cœur droit, ont été exterminés.

8. Ne voyons-nous pas au contraire que ceux qui travaillent tant à faire des injuſtices, qui ſement les maux *en formant de mauvais deſſeins*, & qui les recueillent *en les exécutant*,

9. ſont renverſés *tout d'un coup* par le ſouffle de Dieu, & ſont emportés par le tourbillon de ſa colere."

10. *Ainſi* le rugiſſement *terrible* du lion, & la voix *effrayante* de la lionne ont été étouffés, & les dents *cruelles* des lionceaux ont été briſées.

11. Le tigre " eſt mort, parce qu'il n'avoit point de proie, & les petits du lion ont été diſſipés. *Ainſi périſſent la fureur, la force & la puiſſance des méchants: & leurs enfants ſeront exterminés par la juſtice de Dieu, en punition de leurs crimes. Vous ne devez pas douter que ce ne ſoient auſſi vos péchés qui vous ont attiré les maux que vous ſouffrez. Si ces péchés ne vous ſont pas connus, ne vous croyez pas pour cela juſte & innocent devant Dieu.*

℣. 6. Hébr. autr. N'étoit-ce pas votre crainte *pour le Seigneur* qui devoit être *le fondement de* votre eſpérance. N'étoit-ce pas l'innocence de vos voies qui devoit être *le ſoutien de* votre attente? *Et cependant* rappellez-vous, &c. La conjonction *&* exprimée dans l'Hébreu & dans la Vulgate, paroît n'être qu'une faute de Copiſte qui interrompt le ſens.

℣. 7-9. Hébr. Rappellez-vous, je vous prie, ſi jamais un innocent eſt péri, &c. comme j'ai vu *moi-même au contraire* que ceux qui avoient labouré l'iniquité, & ſemé l'affliction, l'ont recueillie, *& ont reçu la juſte peine de leurs crimes.* Le ſouffle de Dieu les a fait périr, & ſa colere comme un vent impétueux les a emportés.

℣. 11. Autr. le tigre.. & les petits du tigre. » ou le lion... & les petits du lion. » La ſignification préciſe des termes hébreux eſt incertaine; mais les deux parties du verſet doivent être en oppoſition.

12. *Car* une parole m'a été dite en secret, & j'en ai entendu à peine les foibles sons qui se déroboient à mon oreille. "

12. Porrò ad me dictum est verbum absconditum, & quasi furtivè suscepit auris mea venas susurri ejus.

13. Dans l'horreur d'une vision de nuit, & *dans le tumulte des pensées confuses qui agitent l'esprit*, lorsque le sommeil assoupit davantage *tous* les *sens des* hommes, "

13. In horrore visionis nocturnæ, quando solet sopor occupare homines,

14. je fus *donc alors* saisi de crainte & de tremblement, & la frayeur pénétra jusques dans mes os :

14. pavor tenuit me, & tremor, & omnia ossa mea perterrita sunt :

15. un esprit vint se présenter" devant moi ; & les cheveux m'en dresserent à la tête.

15. & cùm spiritus me præsente transiret, inhorruerunt pili carnis meæ.

16. Je vis quelqu'un dont je ne connoissois point le visage ; un spectre *parut* devant mes yeux ; & j'entendis une voix *foible* comme un petit souffle, *qui me dit :* "

16. Stetit quidam, cujus non agnoscebam vultum, imago coram oculis meis, & vocem quasi auræ lenis audivi.

Infr. XXV. 4. 17. Un homme osera-t-il se dire juste, en se comparant à Dieu ? & *un mortel* sera-t-il *assez insolent pour se croire* plus *capable de juger s'il est* pur, que celui qui l'a créé ? "

17. Numquid homo, Dei comparatione, justificabitur, aut factore suo purior erit vir ?

Infr. XV. 15. 2. Pet. II. 4. Jud. 6. 18. Ceux mêmes qui servoient Dieu *dans le ciel*, n'ont pas été stables *en sa présence* ; & il a trouvé du déréglement *jusques* dans ses Anges. "

18. Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles, & in angelis suis reperit pravitatem :

℣. 12. Hébr. une parole m'a été dite à la dérobée, & mon oreille en a entendu une petite partie.

℣. 13. Hébr. autr. Dans le temps que le sommeil assoupit davantage les hommes, & lorsque j'étois occupé des pensées que des songes que j'avois eu pendant la nuit, avoient fait naître, je fus *tout d'un coup* saisi, &c.

℣. 15. Litt. passa devant moi.

℣. 16. Hébr. autr. Il s'arrêta ; mais je ne pus distinguer son visage : cette figure *qui étoit* devant mes yeux, disparut, & j'entendis *seulement* une voix *qui me dit*. C'est-à-dire, que le mot DMMH que l'on rapporte au dernier membre dans le sens de *silentium*, peut se rapporter au membre précédent, dans le sens de *siluit*, *cessavit*, *evanuit*.

℣. 17. Hébr. L'homme sera-t-il plus juste que Dieu ? sera-t-il plus pur que celui dont il est l'ouvrage ? *Dieu punit-il sans sujet ? & peut-il opprimer un innocent ?* Infr. IX. 2. XV. 14. XXV. 4. XXXII. 2. XXXV. 2.

℣. 18. Hébr. autr. Dieu ne s'est pas reposé sur *le témoignage que se rendoient* ceux

19. quantò magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, conſumentur velut à tinea?

20. De mane uſque ad veſperam ſuccidentur: & quia nullus intelligit, in æternum peribunt.

21. Qui autem reliqui fuerint, auferentur ex eis: morientur, & non in ſapientia.

19. Ceux donc qui habitent dans des maiſons de boue, qui n'ont qu'un fondement de terre, ne ſeront-ils pas beaucoup plutôt *trouvés coupables par ſa lumiere, & conſumés par ſa juſtice*, comme s'ils étoient rongés des vers? "

20. *Oui, ſi Dieu les examine avec rigueur, & s'il les juge ſans miſéricorde*, ils ſeront exterminés du matin au ſoir; & parce que nul *d'eux* n'a de l'intelligence *pour concevoir la ſévérité de ſa juſtice infinie*, ils périront pour jamais. "

21. Ceux *mêmes* qui ſeront reſtés de leur race, ſeront emportés; & ils mourront, parce qu'ils n'ont point eu la ſageſſe *en partage, & qu'ils n'ont point compris, que, pour jouir d'une conſtante proſpérité, il faut avoir une juſtice véritable, & que Dieu n'afflige que ceux qui l'ont mérité.* "

mêmes qui le ſervoient *dans le ciel*; il a convaincu de folie ſes anges *mêmes qui ſe croyoient aſſurés de leur ſageſſe*. Autr. Ceux *mêmes* qui le ſervoient *dans le ciel*, il ne les a pas trouvé fideles; & il a convaincu de folie ſes Anges *mêmes*. *Infr.* xv. 15. xxv. 5.

℣. 19. Hébr. autr. Combien plus ceux qui habitent dans des maiſons de boue, *ne ſeront-ils pas ſujets à l'erreur & à la corruption*? eux qui n'ont qu'un fondement de terre, & qui ſeront briſés & livrés aux vers. *Infr.* xv. 16. xxv. 6. On lit dans l'Hébreu IDCAUM, *conterent eos*, peut-être pour IDCAME, *conteret eos*: & enſuite *ante vermem*; c'eſt-à-dire, eux qu'il briſera avant de les livrer aux vers.

℣. 20. Hébr. autr. *Car telle eſt la vie de l'homme*: du matin au ſoir ils ſeront exterminés ſans que perſonne y mette *la main ou y contribue*; & ils périſſent *alors* pour l'éternité. On lit dans l'Hébreu MSIM, *ponens*, peut-être pour MSIN, *intelligens*.

℣. 21. Hébr. autr. N'eſt-il pas évident que *toute* leur grandeur n'a fait que paſſer par eux? Mais ils meurent ſans devenir ſages. *Voilà ce que j'ai pu retenir de ce que me dit cette voix.*

CHAPITRE V.

Eliphaz ſoutient que la proſpérité des impies eſt toujours promptement diſſipée. Il exhorte Job à recourir à Dieu par la pénitence.

1. *SI vous voulez me conteſter cette vérité*, appellez donc *à votre ſecours* s'il y a quelqu'un qui vous réponde ; & *qui ſoit de votre ſentiment :* tournez-vous vers *les juſtes, & voyez s'il y a* quelqu'un des ſaints *que Dieu ait traité comme vous.*"

1. VOca ergo, ſi eſt qui tibi reſpondeat ; & ad aliquem ſanctorum convertere.

2. Certes la colère *de Dieu ne* fait mourir *que* l'inſenſé ; & l'envie *ou plutôt la fureur du Seigneur ne* tue *que* les petits *eſprits qui l'ont mérité ; mais auſſi elle les extermine ſans miſéricorde.*"

2. Verè ſtultum interficit iracundia, & parvulum occidit invidia.

3. *C'eſt pourquoi* j'ai vu l'inſenſé *qui paroiſſoit* affermi par de profondes racines ; " & j'ai dans l'inſtant donné ma malédiction à *tout* ſon *vain* éclat, " *étant aſſuré qu'il ſeroit bien-tôt diſſipé, & que ſa proſpérité ne paſſeroit point à ſes enfants.*

3. Ego vidi ſtultum firmâ radice, & maledixi pulchritudini ejus ſtatim.

4. *Car* ſes enfants, bien loin de trouver leur ſalut *dans les richeſſes de leur pere*, ſeront foulés aux pieds à la porte *de la ville, où ils ſeront cités en jugement pour reſtituer les biens qu'il leur avoit injuſtement amaſſés* ; & il ne ſe trouvera perſonne pour *défendre leur cauſe, ni pour* les délivrer *des mains de leurs ennemis, tant ils ſeront abandonnés de Dieu, & haïs des hommes.*"

4. Longè fient filii ejus à ſalute, & conterentur in porta, & non erit qui eruat.

℣. 1. Hébr. *Voilà, dis-je, ce que cette voix m'a fait entendre* : *Maintenant* adreſſez donc vos paroles *& vos plaintes* à quelqu'un qui daigne y répondre. Mais à qui d'entre *les juſtes &* les ſaints vous adreſſeriez-vous ?

℣. 2. Autr. Certes, *il n'y a que* l'inſenſé *qui* ſe donne la mort *à lui-même* par l'indignation *qu'il conçoit contre le bonheur des injuſtes* ; & *il n'y a que* ceux qui ont l'eſprit *foible & petit, qui* ſe conſument *eux-mêmes* par l'envie *qu'ils portent à la proſpérité des méchants.* Pour moi j'ai vu, &c.

℣. 3. Hébr. autr. qui travailloit à s'affermir par de profondes racines.

Ibid. Hébr. autr. à ſon habitation.

℣. 4. Hébr. autr. Ses enfants, *ai-je dit* ; ſont bien éloignés du ſalut : ils ſeront écraſés par un tourbillon, & perſonne n'en pourra ſauver aucun.

5. Cujus meſſem famelicus comedet, & ipſum rapiet armatus, & bibent ſitientes divitias ejus.

6. Nihil in terra ſine cauſa fit, & de humo non oritur dolor.

7. Homo naſcitur ad laborem, & avis ad volatum.

8. Quamobrem ego deprecabor Dominum, & ad Deum ponam eloquium meum:

5. *Et ainſi* celui qui mouroit de faim, mangera le bled de cet *inſenſé*; l'homme armé s'en " emparera *comme de ſa proie*; & ceux qui ſéchoient de ſoif, boiront ſes richeſſes. "

6. *Or tout cela n'arrive point par haſard, ni par un effet de la fragilité des choſes humaines qui ſont ſujettes à ces révolutions: car* rien ne ſe fait dans le monde *ſans ſujet & ſans une cauſe ſupérieure qui y regle tous les événements*; & ce n'eſt point de la terre, que naiſſent les maux *qui nous arrivent; ils nous viennent du ciel, d'où ils nous ſont envoyés par un Dieu infiniment ſaint & infiniment juſte, qui ne nous châtie que ſelon que nous l'avons mérité. "*

7. *C'eſt par ſon ordre que* l'homme *pécheur* eſt né pour le travail *& pour la douleur, "* comme l'oiſeau " pour voler.

8. C'eſt pourquoi, *dans toutes mes peines*, j'adreſſerai mes prieres au Seigneur; & *bien loin de m'emporter comme vous en des malédictions, & d'accuſer ſa divine providence de me punir ſans l'avoir mérité*, je parlerai *avec confiance & humilité* à ce Dieu *qui nous fait ſentir partout les effets de ſa puiſſance, de ſa juſtice & de ſa bonté. "*

℣. 5. C'eſt le ſens de l'Hébreu : s'emparera de ce bled, *de cette moiſſon.*

Ibid. Hébr. autr. les hommes armés enléveront ſes gerbes, & les voleurs abſorberont ſes richeſſes. On lit dans l'Hébreu VAL MSNIM IQKHU, *& ad de ſpinis capiet eum*, peut-être pour UALMU SNIM IQKU, *& manipulum ejus armati capient.* Le mot Hébreu SMIM que l'on prend pour SMAIM, *ſitientes*, peut emprunter du Chaldéen la ſignification de *latrones.*

℣. 6. Hébr. *Or tout cela n'arrive point par haſard?* ce n'eſt point de la pouſſiere que ſort l'iniquité *qui attire ces maux; c'eſt de l'homme ſeul que vient le crime* : & ce n'eſt point de la terre que naiſſent les maux *qui ſont la juſte peine de l'iniquité: c'eſt de Dieu ſeul que vient le châtiment.* On peut auſſi entendre par *les maux* l'iniquité même; & alors les deux membres du verſet auront le même ſens.

℣. 7. C'eſt le ſens de l'hébreu.

Ibid. Hébr. autr. comme l'étincelle *dont la nature eſt* de s'élever & de s'envoler. Ou dans un autre ſens : & bien-tôt *toutes ces richeſſes amaſſées par l'injuſtice, ſont conſumées par les vengeances du ciel, & ce n'eſt plus que les reſtes d'un incendie dont* les étincelles s'élevent & ſe diſſipent. Les étincelles ſont appellées ici dans l'Hébreu *les enfants du charbon.*

℣. 8. Autr. & ſelon l'hébreu : mais pour moi, *ſi j'étois à votre place*, je m'appliquerois à chercher le Seigneur, & j'adreſſerois ma priere à Dieu.

9. *Car c'eſt lui* qui fait des choſes grandes & impénétrables *à l'eſprit humain*, des choſes miraculeuſes, & qui ſont ſans nombre :

10. *c'eſt lui* qui répand la pluie ſur la face de la terre, & qui arroſe d'eaux tout l'univers ; "

11. qui éleve ceux qui étoient abaiſſés, qui conſole & guérit ceux qui étoient dans les larmes ; "

12. qui diſſipe les penſées *artificieuſes* " des méchants, & qui les empêche d'achever ce qu'ils avoient commencé ; "

1. Cor. III. 19. 13. qui ſurprend les *faux* ſages dans leur propre fineſſe, *comme dans un filet*, & qui renverſe les deſſeins *les mieux concertés* " des injuſtes ;

14. *de ſorte qu'*au milieu du jour ils trouveront les ténebres, & ils marcheront à tâtons en plein midi, comme s'ils étoient dans une *profonde* nuit.

15. Mais il ſauvera l'indigent des traits de leur langue, " & le pauvre de la violence de leurs mains.

16. Et *ainſi* le pauvre, *qui aura mis ſa confiance dans le Seigneur*, ne ſera point trompé dans ſon eſpérance ; & *au contraire* l'iniquité, *qui ſe ſera appuyée ſur elle-même*, demeurera muette, *étant couverte de confuſion & de honte.*

9. qui facit magna & inſcrutabilia, & mirabilia abſque numero :

10. qui dat pluviam ſuper faciem terræ, & irrigat aquis univerſa :

11. qui ponit humiles in ſublime, & mœrentes erigit ſoſpitate :

12. qui diſſipat cogitationes malignorum, ne poſſint implere manus eorum quod cœperant :

13. qui apprehendit ſapientes in aſtutia eorum, & conſilium pravorum diſſipat :

14. per diem incurrent tenebras ; & quaſi in nocte, ſic palpabunt in meridie.

15. Porrò ſalvum faciet egenum à gladio oris eorum, & de manu violenti pauperem :

16. & erit egeno ſpes ; iniquitas autem contrahet os ſuum.

℣. 10. Hébr. toute l'étendue des campagnes.

℣. 11. Hébr. autr. & qui ſauve & exalte ceux qui étoient dans le deuil.

℣. 12. C'eſt le ſens de l'hébreu ; les deſſeins de ceux qui agiſſent avec *fineſſe & artifice.*

Ibid. Hébr. d'achever rien de ſolide.

℣. 13. C'eſt encore le ſens de l'hébreu : & qui fait avorter les conſeils des hommes pleins *de ruſes & de détour.*

℣. 15. Le mot *egenum* n'eſt pas dans l'Hébreu : on y lit, MPIHM, *ab ore eorum*, pour PIHM, *oris eorum* ; ou BRKIM, *duces* : il ſauve de l'épée les chefs.

17. Beatus homo, qui corripitur à Deo; increpationem ergo Domini ne reprobes:

17. *D'où il faut conclure qu'*heureux eſt l'homme que Dieu corrige *lui-même, & qu'il n'abandonne point aux égaremens de ſon eſprit & à la corruption de ſon cœur, mais qu'il s'efforce de ramener à la piété & à la juſtice.* Ne rejettez donc point le châtiment du Seigneur:

18. quia ipſe vulnerat, & medetur; percutit, & manus ejus ſanabunt.

18. car c'eſt lui qui bleſſe, & *c'eſt lui* qui répare; c'eſt lui qui frappe, & c'eſt ſa main qui guérit:"

19. In ſex tribulationibus liberabit te, & in ſeptima non tanget te malum.

19. *de ſorte qu'*après vous avoir affligé ſix fois, il vous délivrera; & à la ſeptieme, *ne trouvant plus rien en vous à punir ou à corriger*, il ne permettra pas *même* que le mal vous touche."

20. In fame eruet te de morte, & in bello de manu gladii.

20. *Au contraire* il vous ſauvera de la mort pendant la famine, & de l'épée pendant la guerre.

21. A flagello linguæ abſcondêris, & non timebis calamitatem cùm venerit.

21. Il vous mettra à couvert des traits de la langue perçante *de vos ennemis*;" & ſi l'affliction ſurvient, vous ne l'appréhenderez point.

22. In vaſtitate & fame ridebis, & beſtias terræ non formidabis.

22. Vous rirez au milieu de la déſolation & de la famine, *dont tous les autres ſeront affligés*; & vous ne craindrez point les bêtes de la terre; *elles n'auront rien de cruel pour vous.*

23. Sed cum lapidibus regionum pactum tuum, & beſtiæ terræ pacificæ erunt tibi.

23. Mais les pierres *mêmes* des champs ſeront d'accord avec vous; *celles que vous rencontrerez en votre chemin, ne vous bleſſeront point*; & *celles qui marquent les limites de vos terres, ne ſortiront point de leur place:*" les bêtes ſauvages ſeront douces pour vous, *& ne vous feront aucun mal.*

℣. 18. On lit dans l'Hébreu TRPINH, *remittentur*, pour TRPANH, *ſanabunt.*

℣. 19. Autr. & le mal ne vous touchera pas une ſeptième fois. *Quelque multipliés que ſoient vos maux, celui qui vous a frappé peut auſſi vous délivrer de l'affliction préſente, & empêcher qu'il vous en ſurvienne aucune autre.* Il vous ſauvera, &c.

℣. 21. Litt. des coups de la langue *médiſante.* Le P. Houbigant ſoupçonne qu'au lieu du ſimple mot LSUN, *linguæ*, on liſoit originairement, LSUN AS, *linguæ ignis*, ce qu'il exprime par le ſimple mot *flammæ*, peut-être liſoit-on LHBH, *flammæ*, des coups de la flamme.

℣. 23. La paraphraſe offre ici deux in-

24. *Vous verrez* la paix *& l'abondance* régner dans votre maiſon ; & le ſoin que vous prendrez de *l'avancement de* votre famille " ſera ſuivi d'un heureux ſuccès.

25. Vous verrez auſſi votre race ſe multiplier, & votre poſtérité *croître* comme l'herbe de la terre.

26. *Enfin*, plein *de jours* " *&* de richeſſes, vous entrerez dans le ſépulchre, comme un monceau de bled qui eſt ſerré en ſon temps, *& dans ſa parfaite maturité.*

27. Ce que nous venons de *vous* dire eſt très-recherché *&* très-véritable : écoutez-le donc, & le repaſſez dans votre eſprit, *afin de le retenir & d'en faire votre profit.*"

24. Et ſcies quòd pacem habeat tabernaculum tuum ; & viſitans ſpeciem tuam, non peccabis.

25. Scies quoque quoniam multiplex erit ſemen tuum, & progenies tua quaſi herba terræ.

26. Ingredieris in abundantia ſepulchrum, ſicut infertur acervus tritici in tempore ſuo.

27. Ecce hoc, ut inveſtigavimus, ita eſt : quod auditum, mente pertracta.

terprétations différentes de l'expreſſion *lapidibus regionum*, ou ſelon l'Hébreu *lapidibus agri* : le P. Houbigant ſoupçonne qu'au lieu de ABNI, *lapidibus*, il faudroit lire ABPI, *fructibus* : les fruits de vos champs ſeront d'accord avec vous, *ne ſe refuſeront point à vos deſirs* : en ſorte que les deux parties de ce verſet répondent aux deux parties du ℣. précédent.

℣. 24. Ce ſens eſt pris ſur l'hébreu.

℣. 26. C'eſt le ſens de l'hébreu : Vous entrerez dans le ſépulchre après une heureuſe vieilleſſe.

℣. 27. Autr. & ſelon l'hébreu : Voilà ce que nous ont appris les réflexions les plus ſérieuſes. Voilà ce que nous avons *communément* entendu dire : vous donc ſachez-le *auſſi* vous-même. On y lit SMANH, *audi illud* ; au lieu de quoi les Septante ont lu SMANU, *audivimus*.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Job juſtifie ſes plaintes. Il ſouhaite de mourir, de peur de perdre la patience. Il reproche à ſes amis l'injuſtice de leurs accuſations.

1. RESpondens autem Job, dixit:

2. Utinam appenderentur peccata mea, quibus iram merui: & calamitas, quam patior, in ſtatera!

3. Quaſi arena maris hæc gravior appareret: undè & verba mea dolore ſunt plena.

4. Quia ſagittæ Domini in me ſunt, quarum indignatio ebibit ſpiritum meum; & terrores Domini militant contra me.

1. JOb *ayant écouté avec une extrême patience tout ce diſcours d'Eliphaz, lui* répondit en ces termes:

2. Puiſſe-t-il être que les péchés par leſquels j'ai mérité la colere *de Dieu*, & les maux que je ſouffre, fuſſent mis *les uns avec les autres* dans une balance! *vous verriez alors que ce n'eſt point pour me punir que Dieu m'afflige, puiſqu'il n'y a nulle proportion entre les fautes que j'ai commiſes, & les maux que je ſouffre.*

3. *En effet, ſi on les peſoit enſemble, comme je viens de dire,* ceux-ci ſurpaſſeroient les autres de toute la peſanteur du ſable de la mer: c'eſt pourquoi mes paroles ſont pleines de douleur, *parce que mes maux ſont exceſſifs & ſans meſure.*"

4. Car *toutes* les fleches du Seigneur ont été tirées contre moi; *elles me percent de toutes parts:* leur indignation, *ou plutôt leur malignité, s'inſinuant dans mes veines,* épuiſe *tous* mes eſprits, *& me jette dans le dernier abattement;* & *outre ces maux,* les terreurs *que j'ai* du Seigneur *m'aſſiegent de tous côtés, &*

℣. 2. & 3. Hébr. Plût à Dieu qu'on peſât le ſujet de mon chagrin & le mal dont je puis être coupable; & que *mettant l'un & l'autre* dans la balance, on les ſuſpendît enſemble. Certes alors le ſujet de mon chagrin ſeroit trouvé plus peſant que le ſable de la mer; & c'eſt pour cela que la parole me manque *& demeure étouffée dans mon cœur.* Car les fleches, &c. Dans l'Hébreu, le mot CAS, *mœror*, étant maſculin, & le mot HIH ou HUH, *malum*, féminin, il eſt viſible que c'eſt le premier qui ſe rapporte au verbe ICBD, *præponderat*, du verſet ſuivant, où il eſt exprimé dans l'Hébreu au maſculin. Ce qui donne lieu de conclure, que ce mot CAS pris pour *ira* ou *mœror*, ſe prend comme le mot François *chagrin*, qui ſignifie également la douleur que l'ame reſſent, & les peines qui ſont le ſujet de cette douleur. De même le mot HIH ou HUH répond au mot François *mal*, qui ſignifie non ſeulement le mal que l'on ſouffre, mais encore le mal que l'on commet.

combattent contre moi *pour me renverſer : c'eſt ce que vous devriez déjà avoir reconnu ; car la grandeur de mes plaintes devoit vous faire comprendre l'excès de mes maux.*"

5. *En effet*, l'âne ſauvage crie-t-il lorſqu'il a de l'herbe ? ou le bœuf fait-il entendre ſes mugiſſements lorſqu'il eſt devant une auge pleine *de fourrage ?*" *Ainſi vous deviez croire que je ne me ſerois pas plaint ſi fortement, ſi je n'avois ſouffert des douleurs extrêmes.*"

6. *Pour en avoir quelque idée, faites réflexion à ceci* : Peut-on manger d'une viande fade, qui n'eſt point aſſaiſonnée avec le ſel ? ou quelqu'un peut-il goûter ce qui fait mourir celui qui en goûte ? "

7. *Cependant c'eſt l'état où je ſuis ; &* dans l'extrêmité où je me trouve, je me nourris maintenant de ce que *j'avois* auparavant *en horreur, & que* je n'oſois toucher. "

8. Plaiſe *donc* au Seigneur que ce que je demande ſoit accompli, qu'il m'accorde ce que j'attends *avec tant d'ardeur* ;"

9. *ſavoir*, qu'ayant commencé de me

5. Numquid rugiet onager, cùm habuerit herbam ? aut mugiet bos, cùm ante præſepe plenum ſteterit ?

6. Aut poterit comedi inſulſum, quod non eſt ſale conditum ? aut poteſt aliquis guſtare, quod guſtatum affert mortem ?

7. Quæ priùs nolebat tangere anima mea, nunc præ anguſtia, cibi mei ſunt.

8. Quis det ut veniat petitio mea : & quod expecto, tribuat mihi Deus ?

9. Et qui cœpit, ipſe

℣. 4. Ou plutôt & ſelon l'hébreu : Car les fleches du Tout-puiſſant, *en me pénétrant*, demeurent en moi ; leur ardeur brûlante épuiſe mon eſprit, *& conſume toutes les réflexions de mon ame* ; & les terreurs dont Dieu m'effraye, m'aſſiegent de toutes parts. *Vous deviez donc comprendre l'excès de ma douleur, par l'amertume de mes plaintes. En effet*, &c. Peut-être qu'au lieu de IARCUHI, *ordinant me*, ou *inſtructi invadunt me*, il faudroit lire IACRUHI, *conturbant me*, me rempliſſent de trouble.

℣. 5. Hébr. autr. lorſqu'il a du fourrage.

Ibid. ou plutôt : *ſi je n'éprouvois au fond de l'ame une douleur qui n'eſt adoucie par aucune conſolation. Car quelle conſolation les hommes viennent-ils aujourd'hui m'offrir ?* Peut-on manger, &c.

℣. 6. Hébr. Et y a-t-il du goût dans la glaire d'un œuf *avant qu'il ſoit cuit ? & cependant ces nourritures dégoutantes ne ſont qu'une foible image des inſipides conſolations qui me ſont offertes.* Mon ame, &c.

℣. 7. Hébr. autr. Mon ame refuſe de toucher *à ces inſipides conſolations* ; & ma chair même déteſte comme un linge ſouillé *ce manteau d'hypocriſie qui fait ſervir la religion & la piété à l'ambition & à l'avarice.* Le mot HMH que l'on prend pour un pronom pluriel *illæ* ou *illa*, eſt en Syriaque un verbe qui ſignifie *averſatur.* Le mot CDUI, que l'on prend pour *ſicut languores*, peut ſignifier *ſicut menſtruum.* Le mot LHMI, que l'on prend pour *cibus meus*, peut également ſignifier *caro mea.*

℣. 8. Litt. Qui me donnera... que Dieu m'accorde, &c.

me conterat; ſolvat manum ſuam, & ſuccidat me:

10. & hæc mihi ſit conſolatio, ut affligens me dolore, non parcat, nec contradicam ſermonibus Sancti.

11. Quæ eſt enim fortitudo mea, ut ſuſtineam? aut quis finis meus, ut patienter agam?

12. Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea eſt.

13. Ecce non eſt auxilium mihi in me, & neceſſarii quoque mei receſſerunt à me.

14. Qui tollit ab amico ſuo miſericordiam, timorem Domini derelinquit.

réduire en poudre, il acheve; " qu'il ne retienne plus ſa main *qu'il a élevée ſur moi; mais qu'il déploie ſon bras*, & qu'il me retranche *juſqu'à la racine*:

10. & que, dans ces douleurs extrêmes dont il m'accablera ſans m'épargner, il me reſte au moins cette conſolation, que je ne contrediſe jamais en rien aux ordonnances de celui qui eſt *infiniment* ſaint: *c'eſt ce qui me fait ſouhaiter de mourir bientôt.*"

11. Car quelle eſt ma force, pour pouvoir me ſoutenir *long-temps dans mes maux?* ou quelle eſt la fin *de* ma *vie*," pour me conſerver *juſques-là* dans la patience?

12. Ma force n'eſt point la force des pierres," & ma chair n'eſt pas de bronze.

13. Je ne trouve en moi aucun ſecours *contre mes maux; & bien loin de recevoir quelque ſoulagement des étrangers*, mes propres amis m'ont abandonné; *en cela ils ne ſont pas exempts de péché.*"

14. *Car* celui qui, voyant ſouffrir ſon ami, n'en a point compaſſion, *manque à la charité qu'il doit à ſon prochain*, & abandonne la crainte du Seigneur. "

℣. 9. Hébr. qu'il veuille bien *me délivrer de cette épreuve*, & achever de me briſer; qu'il ne retienne plus, &c. La Vulgate & les Septante ſuppoſent qu'au lieu de VIAL, *Et velit*, on a lu VIKL, *Et capit.*

℣. 10. Hébr. Alors *même* je trouverai de la conſolation; & au milieu de mes douleurs je le prierai de ne pas m'épargner: car je ne réſiſterai point aux ordres de celui qui eſt *infiniment* ſaint. Autr. Car je ne *me* cacherai point les paroles de celui qui eſt Saint, *les promeſſes qu'il a faites aux hommes.*

℣. 11. Hébr. autr. Car quelle eſt ma force pour que j'attende *plus long-temps les biens éternels que j'eſpere*; & quelle ſera ma fin, pour que je prolonge les deſirs de mon ame, *qui craint que le délai ne l'expoſe à perdre ces biens en ſuccombant aux maux qu'elle ſouffre.*

℣. 12. Hébr. Ma force reſſemble-t-elle à celle des pierres, &c.

℣. 13. Hébr. N'eſt-il pas évident que je ne puis trouver en moi aucun ſecours; & que le conſeil & la ſageſſe ſont bien loin de moi *Et de la part des hommes que pourrai-je attendre?* Un ami, &c.

℣. 14. Hébr. autr. L'opprobre eſt le *partage réſervé* à celui qui s'éloigne de ſon ami; *car* c'eſt un homme qui a abandonné la crainte du Seigneur. Le mot Hébreu KSD, *miſericordia*, emprunte du Chaldéen le ſens d'*opprobrium.*

15. *C'eſt cependant ce qu'ont fait* mes propres freres : *ils ont eu ſi peur de prendre part à mes maux, qu'ils* ont paſſé devant moi comme un torrent qui s'écoule avec rapidité dans les vallées."

15. Fratres mei prætergrederunt me, ſicut torrens qui raptim tranſit in convallibus.

16. *Mais il arrive ſouvent que* ceux qui craignoient la gelée, ſont accablés par la neige : *ainſi que mes faux amis prennent garde à eux.*

16. Qui timent pruinam, irruet ſuper eos nix.

17. *Ils auront peut-être le même ſort que ces torrents qu'ils imitent* : dans le temps où ils commenceront à s'écouler *& à décheoir*, ils périront *entiérement*; & lorſque la chaleur *de l'adverſité* viendra, ils tomberont du lieu où ils étoient, comme une eau fondue *qui s'écoule & diſparoît en un moment.*

17. Tempore quo fuerint diſſipati, peribunt : & ut incaluerit, ſolventur de loco ſuo.

18. *Ces faux amis ſemblables encore à ces torrents impétueux*, vont par des ſentiers embarraſſés, *uſant de détours & d'artifices*; ils marchent ſur le vuide, *ne s'appuyant que ſur le déguiſement & le menſonge*; & *ainſi* ils périront."

18. Involutæ ſunt ſemitæ greſſuum eorum : ambulabunt in vacuum, & peribunt.

19. *Pour vous convaincre de ce déguiſement de mes faux amis & de leur peu de ſincérité dans les proteſtations d'amitié qu'ils me faiſoient autrefois*, conſidérez les ſentiers de Théma, les chemins de Saba ; & attendez un peu *pour voir ſi ceux de ces provinces qui ſe diſoient mes amis, viendront maintenant me conſoler.*

19. Conſiderate ſemitas Thema, itinera Saba, & expectate pauliſper.

20. Ils ſont confus, *& n'oſent paroître devant moi*, parce *qu'ils ne veulent*

20. Confuſi ſunt, quia ſperavi : venerunt quoque

℣. 15. Hébr. Semblables à *ces eaux paſſageres* des torrents, mes freres *m'ont manqué dans le beſoin* ; ils ſe ſont écoulés comme les eaux qui ſont la ſource de *ces ruiſſeaux fugitifs qui paſſent dans les* vallées. *Pendant l'hiver, &c.*

℣. 16.-18. Hébr. *Pendant l'hiver* ces torrents ſont tout pris de glace ; une neige épaiſſe les couvre. Mais *à peine* commencent-ils à couler *qu'ils* tariſſent, & dès que la chaleur eſt venue, ils laiſſent à ſec leur canal. On peut *alors* de la main toucher leur lit ; *pour eux* ils ſe ſont anéantis, & ont diſparu. Les voyageurs, &c. On lit dans l'Hébreu au ℣. 16. HQDRIM, *nigreſcentes*, peut-être pour HQRRIM, *frigeſcentes*, & enſuite au ℣. 17. BHMU, *in calore ejus*, pour BHUM, *in caleſcendo.*

uſque ad me, & pudore cooperti ſunt.

pas me donner les ſecours que j'ai eſpéré recevoir de leur amitié. Quelques-uns d'eux néanmoins ſont venus juſqu'à moi ; & ils ont été couverts de confuſion, en me voyant dans un beſoin ſi preſſant d'un ſecours qu'ils ne vouloient pas me donner. N'eſt-ce pas-là la diſpoſition, où vous vous trouvez auſſi vous même ?

21. Nunc veniſtis : & modò videntes plagam meam, timetis.

21. En effet, vous ne faites que de venir ; & auſſi-tôt que vous voyez la plaie dont j'ai été frappé, vous en avez horreur ; vous craignez que je ne vous ſois à charge ; & pour vous diſpenſer de m'aſſiſter, vous m'accuſez d'être un impie & un hypocrite, que Dieu punit pour ſes péchés."

22. Numquid dixi : Afferte mihi, & de ſubſtantia veſtra donate mihi ?

22. Mais dites-moi, je vous prie, ſur quoi votre crainte eſt-elle fondée ? Vous ai-je dit : Apportez-moi quelque choſe, ou donnez moi une partie de votre bien,

23. vel liberate me de manu hoſtis, & de manu robuſtorum eruite me ?

23. ou délivrez-moi de la main de celui qui m'afflige, & tirez-moi de la puiſſance des forts qui ſe ſont élevés contre moi ? Si j'en ai uſé ainſi, montrez-le moi ; & je me corrigerai.

24. Docete me, & ego tacebo : & ſi quid fortè ignoravi, inſtruite me.

24. Si j'ai dit quelque parole mal-à-propos, enſeignez-le moi, & je me tairai ; & ſi j'ai ignoré quelque choſe, inſtruiſez-moi, & je me ferai un plaiſir de profiter de vos leçons ; mais je ne crois pas que vous m'ayez vu tomber en aucune de ces fautes."

℣. 19. 21. Hébr. Les voyageurs qui alloient à Théma *dans l'Arabie*, avoient obſervé ces torrents, & ceux qui alloient à Saba *dans le même pays*, y avoient mis leur eſpérance. Mais ils ont été trompés dans leur attente ; ils ſont venus aux *lieux mêmes où ces* torrents *avoient coulé*, & *ne les y ayant plus trouvés*, ils s'en ſont retournés confus. C'eſt ainſi que maintenant *en vain je vous chercherois*, vous n'êtes plus les mêmes : auſſi-tôt que vous voyez, &c. Autr. Mais ils ont été confondus ; car ils *y* étoient venus avec confiance : ils ont paſſé *outre*, étant couverts de honte. Car *c'eſt ainſi que* maintenant, vous avez mal agi envers moi, *en me refuſant la conſolation que j'avois droit d'attendre de vous : en effet* auſſi-tôt que vous voyez, &c. c'eſt-à-dire, qu'au lieu de ADIH, *uſque ad illud*, on pourroit lire ADIU, *tranſierunt*, & qu'au lieu de HIITM LA, *fuiſtis non*, on pourroit lire, comme les Septante le ſuppoſent, HUITM LI, *malè egiſtis in me.*

℣. 23. & 24. Ou plutôt : *Vos conſolationes*

25. Pourquoi *donc* formez-vous des médiſances contre des paroles de vérité *que j'ai prononcées dans mes plaintes ? & pourquoi dites-vous que je ſuis coupable*, puiſque nul d'entre vous ne peut me reprendre *avec juſtice d'aucun péché ?"*

25. Quare detraxiſtis ſermonibus veritatis, cùm è vobis nullus ſit qui poſſit arguere me?

26. Vous n'étudiez dans vos diſcours qu'à trouver des moyens d'accuſer *les autres*; & vous ne faites que parler en l'air, *en ſoutenant, ſans aucune preuve, que je ſuis un hypocrite que Dieu punit pour ſes crimes."*

26. Ad increpandum tantùm eloquia concinnatis, & in ventum verba profertis.

27. *Voilà comme* vous vous jettez ſur *un homme ſemblable à* un orphelin *qui eſt privé de tout ſecours*, & vous vous efforcez de perdre entiérement" votre ami, *en le jettant dans le déſeſpoir, au lieu de le conſoler & de le ſoutenir. Que penſez-vous de cette conduite* ?

27. Super pupillum irruitis, & ſubvertere nitimini amicum veſtrum.

28. Cependant achevez ce que vous avez commencé; *continuez vos diſcours contre un innocent affligé : mais en même temps*, prêtez l'oreille *à mes raiſons*, & voyez ſi je ments *dans ce que je dis pour me juſtifier."*

28. Verumtamen quod cœpiſtis explete : præbete aurem, & videte an mentiar.

29. Répondez-*moi*, je vous prie, ſans contention ; & en parlant *dans cette diſpute*, jugez des choſes ſelon la juſtice, *ſans prévention, ſans paſſion.*

29. Reſpondete, obſecro, abſque contentione: & loquentes, id quod juſtum eſt, judicate.

30. *Et ſi vous voulez bien en uſer ainſi, j'eſpere que* vous ne trouverez point

30. Et non invenietis in lingua mea iniquitatem,

& vos inſtructions, c'étoit tout ce que j'attendois de vous. Inſtruiſez-moi, & je me tairai: faites-moi connoître en quoi je puis être coupable, *& vous m'aurez délivré de la peine qui m'eſt la plus ſenſible.* Combien, &c.

℣. 25. Hébr. Combien des diſcours juſtes *& pleins de vérité* ont ils de force *& d'efficace* ! Mais quels reproches vient me faire celui d'entre vous qui a voulu me reprendre ?

℣. 26. Hébr. Ne penſez-vous donc qu'à me faire des reproches, & à dire au haſard des choſes qui ne ſont propres qu'à m'ôter l'eſpérance ?

℣. 27. Hébr. litt. vous creuſez ſous *les pieds de* votre ami *pour le faire tomber dans le déſeſpoir.*

℣. 28. Hébr. Mais maintenant accordez-*moi ce que je vous demande* : ſoyez attentif ; *j'expoſerai* devant vous *mes raiſons* ; *voyez* ſi je ments.

nec in faucibus meis ſtultitia perſonabit.

d'iniquité ſur ma langue, ni de folie dans ma bouche, *& que vous reconnoitrez que mes maux ne ſont point la punition de mes péchés, mais le ſort ordinaire de la condition humaine.*"

℣. 29. & 30. Hébr. autr. Revenez *je* vous prie, *de vos préventions contre moi*; qu'il ne ſoit plus *mention* d'iniquité *dans vos diſcours*: *mais* que la juſtice demeure juſqu'à préſent en moi; *reconnoiſſez que je ne ſuis point coupable comme vous le prétendez*. Eſt-ce qu'il y a de l'iniquité ſur ma langue? *eſt-ce qu'après avoir vécu ſans reproche, je me rends coupable de blaſphême*? eſt-ce que mon palais ne ſait pas diſcerner le mal? *eſt-ce que je m'abandonne à des plaintes injuſtes ſans le comprendre*? On lit dans l'Hébreu preſque ſans aucun ſens, VSBI AUD SDQI BH, peut-être pour TSB AUD SDQH BI, *maneat adhuc juſtitia in me.*

CHAPITRE VII.

Miſeres communes à tous les hommes. Job repréſente au Seigneur ſa miſere & ſa foibleſſe, & le ſupplie de lui pardonner ſon péché.

1. Militia eſt vita hominis ſuper terram: & ſicut dies mercenarii, dies ejus.

2. Sicut ſervus deſiderat umbram, & ſicut mercenarius præſtolatur finem operis ſui:

3. ſic & ego habui menſes vacuos, & noctes laborioſas enumeravi mihi.

1. CAr la vie de l'homme ſur la terre eſt" une guerre continuelle; & ſes jours ſont comme les jours d'un mercenaire, *qui ſe paſſent tout entiers dans la peine & le travail: tels ſont auſſi les miens.*

2. Comme *donc* un eſclave *fatigué* ſoupire après l'ombre, *pour ſe repoſer*; & comme un mercenaire attend *avec impatience* la fin" de ſon ouvrage,

3. ainſi ſe paſſent en ma vie des mois vuides *de toute ſatisfaction*, & des nuits pleines de travail & de douleurs, *qui me font toujours deſirer un avenir, où j'eſpere trouver un repos que je ne rencontre jamais.*"

℣. 1. Hébr. La vie de l'homme ſur la terre n'eſt-elle pas une guerre continuelle, &c.

℣. 2. Hébr. la récompenſe de ſon travail.

℣. 3. Hébr. *C'eſt* ainſi *que* j'ai eu pour mon partage des mois vuides *& ſtériles, au delà deſquels ma récompenſe eſt différée*; & des nuits pénibles & facheuſes m'ont été ordonnées, *après leſquelles j'attends mon repos.* Si je me couche, &c.

4. *Car* ſi je m'endors, *ou plutôt ſi je me couche* " *pour dormir*, je dis auſſi-tôt, *dans les douleurs que je reſſens*: Quand me léverai-je? &, étant levé, *ne trouvant point de ſoulagement*, j'attends le ſoir *avec impatience*; & *le ſoir ne m'étant pas plus favorable*, je ſuis rempli de douleurs juſqu'*à ce que la lumiere du jour ait ſuccédé* aux ténebres *de la nuit.*"

4. Si dormiero dicam: Quando conſurgam? & rursùm expectabo veſperam, & replebor doloribus uſque ad tenebras.

5. Ma chair eſt couverte de pourriture & d'une ſale pouſſiere; ma peau eſt toute ſeche & toute rétirée."

5. Induta eſt caro mea putredine & ſordibus pulveris; cutis mea aruit, & contracta eſt.

6. Mes jours *heureux* ont été retranchés plus vîte que le fil de la toile n'eſt coupé par le tiſſerand; " ils ſe ſont écoulés, ſans *me laiſſer* aucune eſpérance *de les revoir jamais.*

6. Dies mei velociùs tranſierunt, quàm à texente tela ſuccidítur, & conſumpti ſunt abſque ulla ſpe.

7. Souvenez-vous, *Seigneur*, que ma vie n'eſt qu'un ſouffle; & que, *dans les maux dont vous m'accablez*, je ne vois aucun retour pour un temps favorable."

7. Memento quia ventus eſt vita mea, & non revertetur oculus meus ut videat bona.

8. Celui qui m'a vu *juſqu'à cette heure*, ne me verra *bientôt* plus, *parce que* vous avez arrêté ſur moi votre œil *ſévere*; & *ainſi* je ne pourrai ſubſiſter *devant vous, je périrai entiérement.*"

8. Nec aſpiciet me viſus hominis: oculi tui in me, & non ſubſiſtam.

℣. 4. C'eſt le ſens de l'hébreu: Si je me couche, je dis auſſi-tôt, &c.

℣. *Ibid.* La paraphraſe eſt ici fondée ſur l'hébreu, où pluſieurs entendent du crépuſcule du matin, ce que la Vulgate explique du crépuſcule du ſoir. On lit dans l'Hébreu preſque ſans aucun ſens UMDD ARB, peut-être pour UMN HARB, *& à veſpera*, en ce ſens: & depuis le ſoir je ſuis fatigué de continuelles agitations juſqu'au crépuſcule *du matin*. La conjonction *&* exprimée, dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, au milieu de cette phraſe, paroît être une faute de Copiſte.

℣. 5. Hébr. Ma chair eſt couverte de vers & de croutes affreuſes; ma peau eſt entr'ouverte par des crevaſſes, & fait horreur.

℣. 6. Hébr. Mes jours ſe ſont paſſés plus vîte que la navette *pouſſée par la main du Tiſſerand*; ils ſe ſont conſumés, ſans *me laiſſer*, &c. Au lieu de ARG, *navicula texteris*, les Septante ſemblent avoir lu AMR, *loquela*, qui paroît mieux convenir, parce que plus la navette paſſe & repaſſe, plus elle fortifie l'eſpérance de voir la fin du travail, au lieu que la parole paſſe ſans laiſſer aucune eſpérance de retour.

℣. 7. Autr. & qu'*après la mort*, mes yeux ne reverront plus les biens *préſents*.

℣. 8. Autr. *Alors* celui qui m'avoit vu, ne me verra plus: vous jetterez les yeux ſur moi *pour me ſoulager*? mais je ne ſerai plus *au nombre de ceux qui habitent ſur la terre. Infr.* ℣. 21.

9. Sicut

9. Sicut conſumitur nubes, & pertranſit : ſic qui deſcenderit ad inferos, non aſcendet.

10. Nec revertetur ultrà in domum ſuam, neque cognoſcet eum amplius locus ejus.

11. Quapropter & ego non parcam ori meo, loquar in tribulatione ſpiritûs mei : confabulabor cum amaritudine animæ meæ.

12. Numquid mare ego ſum, aut cetus, quia circumdediſti me carcere ?

13. Si dixero, Conſolabitur me lectulus meus, & relevabor loquens mecum in ſtrato meo :

14. terrebis me per ſomnia, & per viſiones horrore concuties.

9. *Car* comme une nuée ſe diſſipe & paſſe, *ſans qu'il en reſte de trace*, ainſi celui qui deſcend ſous la terre, ne remontera plus *pour l'habiter de nouveau.*

10. Il ne reviendra plus dans ſa maiſon, & le lieu où il étoit *dans le monde*, ne le reconnoîtra plus.

11. C'eſt pourquoi, *n'ayant plus qu'un moment à me plaindre*, " je ne retiendrai pas ma langue *plus long-temps* ; je parlerai dans l'affliction de mon eſprit, je m'entretiendrai dans l'amertume de mon cœur : "

12. *& je dirai au Seigneur :* Suis-je une mer *en furie*, *un monſtre indomtable*, ou une baleine " *dangereuſe*, pour avoir été enfermé par vous *dans les maux qui m'environnent*, comme dans une priſon *cruelle* ? " *& pour m'empêcher de ravager la terre, & de dévorer les hommes, falloit-il m'accabler de douleurs ſi violentes & ſi continuelles ?*

13. *Car* ſi je dis en moi-même, Mon lit me conſolera ; & m'entretenant avec mes penſées, je me repoſerai ſur ma couche ;

14. *dès que j'eſpere y prendre quelque repos, & m'abandonner au ſommeil*, vous me tourmentez par de ſonges *épouvantables*, & vous me troublez par d'horribles viſions. "

℣. 11. Autrement & ſelon l'hébreu : *Maintenant donc je donnerai* auſſi moi-même *liberté à mes paroles* ; je n'empêcherai point ma bouche de s'expliquer ; je parlerai, &c.

Ibid. Selon l'hébreu : J'exprimerai dans l'amertume de mon ame *ce qui fait la matiere* de mes réflexions.

℣. 12. Selon les Septante, un dragon. La baleine n'habite pas ces mers : mais le mot Hébreu TNIN, ſignifie le dragon ou tout autre animal énorme de la terre ou des eaux.

Ibid. Hébr. pour m'avoir *ainſi* impoſé *des bornes & des défenſes*, des gardes *& des limites*. Peut-être qu'au lieu de MSMR, *cuſtodia* ou *carcere*, il faudroit lire MSBR, *fragore* ou *tempeſtate* : pour m'avoir environné de flots agités.

℣. 14. ou ſimplement : vous m'effrayez par des ſonges, & vous me rempliſſez *de terreurs & d'allarmes* par des viſions.

15. C'eſt pourquoi je choiſirois plutôt de mourir d'une mort *honteuſe & violente* ; & il vaudroit mieux *pour moi* que mes os fuſſent *tout d'un coup* réduits en poudre, *que de ſouffrir plus long-temps des maux ſi extrêmes, & qui me conduiſent infailliblement à la mort.*

16. *Car* j'ai perdu toute eſpérance de pouvoir vivre davantage : épargnez-moi *donc, Seigneur,* puiſque mes jours ne ſont qu'un néant *devant vous.*"

17. *En effet,* qu'eſt-ce que l'homme, pour mériter que vous le regardiez comme quelque choſe de grand *& de puiſſant, dont la défaite puiſſe vous être glorieuſe* ? & pourquoi daignez-vous appliquer votre cœur ſur lui, *& lui donner des marques de votre amour, ſi vous voulez enſuite en faire l'objet de votre colere, & le traiter comme votre ennemi* ?

18. Vous le viſitez le matin, *en le comblant de biens au commencement de ſa vie* ; & auſſi-tôt vous le mettez à l'épreuve, *en l'accablant de maux.*"

19. *N'eſt-ce pas ainſi que vous en avez uſé avec moi* ? Juſques à quand, *Seigneur,* différerez-vous de m'épargner & de me donner quelque relâche, afin que je puiſſe un peu reſpirer ?

20. *Je confeſſe que* j'ai péché ; *mais* que ferai-je pour vous *appaiſer,* ô Sau-

15. Quamobrem elegit ſuſpendium anima mea, & mortem oſſa mea.

16. Deſperavi, nequaquam ultrà jam vivam : parce mihi ; nihil enim ſunt dies mei.

17. Quid eſt homo, quia magnificas eum ? aut quid apponis erga eum cor tuum ?

18. Viſitas eum diluculò, & ſubitò probas illum.

19. Uſquequò non parcis mihi, nec dimittis me, ut glutiam ſalivam meam ?

20. Peccavi ; quid faciam tibi, ô cuſtos ho-

℣. 15. & 16. Hébr. *Si ma vie vous déplait, & ſi ma mort peut vous fléchir ;* j'aime donc mieux expirer *que de vivre, & je préfere* la mort *à l'habitation dans un corps dont il ne reſte* que des oſſemens. Je ne fais aucun état *de la vie ; & certes* je ne vivrois pas éternellement. *Mais, Seigneur,* donnez-moi quelque relâche : car mes jours ne ſont rien ; *raſſurez-moi avant que je paroiſſe devant vous. Mais* qu'eſt-ce que l'homme, &c. Autr. Vous avez fait *en ſorte* que mon ame a échappé à *l'horreur* d'une mort violente ; & vous avez repouſſé de mes os la mort, *en prolongeant mes jours au milieu même des maux qui m'accablent. Mais* je ne vivrai pas éternellement, &c. C'eſt-à-dire qu'au lieu de VTBKR, *Et elegit,* on pourroit lire UTBRC, *Et fugere feciſti ;* & au lieu de MASTI, *repuli,* MAST, *repuliſti,* en le joignant à ce qui précede, au lieu de le joindre à ce qui ſuit.

℣. 17. & 18. Hébr. Qu'eſt-ce que l'homme, pour *mériter* que vous le regardiez comme *quelque choſe de* grand, & que votre cœur ſe rende attentif ſur lui ? Car vous le viſitez chaque *jour dès le* matin, & à chaque moment vous le ſondez *& le mettez à l'épreuve. Mais* notre foibleſſe peut-elle toujours ſoutenir *ces épreuves* ? Juſques à quand, &c.

minum ! quare poſuiſti me contrarium tibi, & factus ſum mihimetipſi gravis ?

21. Cur non tollis peccatum meum, & quare non aufers iniquitatem meam ? ecce nunc in pulvere dormiam : & ſi manè me quæſieris, non ſubſiſtam.

veur" des hommes ? *Vous connoiſſez ma foibleſſe & mon impuiſſance.* Pourquoi *donc, vous qui ne voulez point la perte de l'homme*, m'avez-vous mis en butte à tous vos traits, " & dans un état où je ſuis à charge à moi-même, *me trouvant accablé de maux que je ne puis ſupporter ?* "

21. Pourquoi, *après m'avoir puni avec tant de ſévérité*, n'ôtez-vous point *encore* mon péché, " & ne me pardonnez-vous point mon iniquité ? je vais m'endormir dans la pouſſiere *du tombeau* ; & *ma mort eſt ſi proche, que* ſi vous me cherchez *demain dès le grand matin, pour me donner quelque ſoulagement*, je ne ſerai plus *au monde pour le recevoir.*

℣. 20. litt. conſervateur. Au lieu de נצר, *cuſtos*, le Syriaque & l'Arabe ſuppoſent ועשׂ, *factor*, Créateur des hommes.

Ibid. C'eſt le ſens de l'hébreu.

Ibid. Ou ſelon les Septante : & pourquoi ſouffrez-vous que *toujours chargé de mon péché*, je reſte dans un état qui vous eſt à charge à moi-même ? C'eſt-à-dire qu'au lieu de עלי, *ſuper me*, ils ont lu עמי, *ſuper te*.

℣. 21. Au lieu de תשא, *tollis*, les Septante ont lu תשׁה, *obliviſceris* : Pourquoi n'oubliez-vous pour mon péché

CHAPITRE VIII.

Baldad ſoutient que les malheurs de Job ſont la peine de ſes péchés. Il traite d'hypocriſie la vertu de Job, & l'exhorte à recourir à Dieu.

1. ALors Baldad de Suh prenant la parole, dit *à Job* :

2. Juſques à quand direz-vous toutes ces choſes ? & votre bouche proférera-t-elle des paroles qui ſont comme un vent impétueux, " *par lequel vous vous efforcez de renverſer la juſtice de Dieu, la fidélité de vos amis, & la vérité qu'ils vous diſent, lorſqu'ils vous aſſurent que Dieu ne vous a envoyé ces maux que parce que vous les avez mérités par vos péchés, & que, ſi vous recourez à lui pour lui en demander pardon, il vous l'accordera, & vous rendra votre premiere félicité ?*

3. *En effet*, Dieu eſt-il injuſte dans ſes jugements ? & le Tout-puiſſant renverſe-t-il la juſtice *pour punir l'innocent, & rejetter le pécheur contrit & humilié ? non ſans doute.*

4. Si *donc* vos enfants *ont été exterminés, c'eſt qu'ils* ont péché contre lui ; & *ainſi* il les a livrés à *tous les maux qui leur ſont arrivés, pour les punir de* leurs paſſions injuſtes, *auxquelles ils s'étoient abandonnés.*"

5. Mais, pour vous, *qui êtes encore en vie & en état de vous convertir*, ſi vous vous empreſſez d'aller à Dieu, & de conjurer par vos prieres le Tout-puiſſant *de vous pardonner* ;

1. REſpondens autem Baldad Suhites, dixit :

2. Uſquequò loquêris talia, & ſpiritus multiplex ſermones oris tui ?

3. Numquid Deus ſupplantat judicium ? aut Omnipotens ſubvertit quod juſtum eſt ?

4. Etiamſi filii tui peccaverunt ei, & dimiſit eos in manu iniquitatis ſuæ.

5. Tu tamen ſi diluculò conſurrexeris ad Deum, & Omnipotentem fueris deprecatus :

℣. 2. C'eſt le ſens de l'hébreu.

℣. 4. Autr. Quoique vos enfants, après avoir péché contre lui, aient été livrés à *la juſte peine de* leurs iniquités ; pour vous *néanmoins*, ſi vous vous empreſſez, &c.

6. ſi mundus & rectus inceſſeris, ſtatim evigilabit ad te, & pacatum reddet habitaculum juſtitiæ tuæ:

6. ſi vous marchez *devant lui avec un cœur* pur & droit, il ſe lévera auſſi-tôt pour vous ſécourir, & il récompenſera votre juſtice par la paix qu'il fera régner dans votre maiſon, *au lieu du trouble qui y eſt arrivé.*

7. In tantum, ut ſi priora tua fuerint parva, & noviſſima tua multiplicentur nimis.

7. Il augmentera *méme* de telle ſorte tout ce que vous avez eu *autrefois de grandeur, de puiſſance & de richeſſes*, que votre premier état ne paroîtra rien en comparaiſon du ſecond."

8. Interroga enim generationem priſtinam, & diligenter inveſtiga patrum memoriam:

8. Si vous ne voulez pas nous en croire, interrogez les races paſſées, conſultez avec ſoin les hiſtoires de nos peres;" *elles vous convaincront mieux que nous de la certitude de cette vérité.*

9. (heſterni quippè ſumus, & ignoramus, quoniam ſicut umbra dies noſtri ſunt ſuper terram:)

9. Car *pour nous*, nous ne ſommes que d'hier au monde, & nous ignorons *beaucoup de choſes*, parce que nos jours s'écoulent ſur la terre comme l'ombre, *& que la briéveté de notre vie ne nous donne pas le temps de les apprendre."* *Infr.* XIV. 2. *Pſ.* CXLIII. 4.

10. & ipſi docebunt te: loquentur tibi, & de corde ſuo proferent eloquia.

10. Mais *pour nos ancêtres*, ils vous enſeigneront" *ce que je vous dis, comme le ſachant, par une longue expérience;* ils vous parleront *ſincérement*, & ils vous découvriront *ſur ce ſujet* les ſentiments de leur cœur *ſans aucun déguiſement; ils vous apprendront que les plus puiſſants & les plus riches ne peuvent ſubſiſter long-temps ſans une véritable juſtice & une ſolide piété.*

11. Numquid virere po-

11. *En effet*, le jonc des marais peut-

℣. 7. C'eſt le ſens de l'hébreu: Et votre premier état paroîtra peu conſidérable en comparaiſon de l'abondance extrême dont vous jouirez dans votre ſecond état. On lit dans l'Hébreu ישגה pour ישגא, *creſcet*, exprimé dans la Vulgate par *multiplicentur*. Le P. Houbigant dit qu'au ℣. 11. on lit régulièrement ישגא: mais ce n'eſt pas dans tous les exemplaires; & la Concorde même de Buxtorfe lit ישגה dans l'un & dans l'autre.

℣. 8. Ou ſimplement ſelon l'hébreu: conſultez avec ſoin nos peres, *& rappellez-vous ce qui s'eſt paſſé dans les premiers temps.*

℣. 9. Autr. parce que nos jours, &c. *& qu'ainſi nos connoiſſances & nos lumieres ne pourroient être que très-foibles, ſi nous les bornions à l'expérience de quelques années.*

℣. 10. Hébr. ne nous enſeigneront-ils pas, &c.

il verdir ſans humidité ? ou le jonc des rivieres " peut-il croître ſans eau ?

teſt ſcirpus abſque humore ? aut creſcere carectum ſine aqua ?

12. Lorſqu'il ne fait que fleurir, *& qu'il eſt encore dans ſa premiere vigueur* " ſans même qu'on le cueille, *ſi l'humidité lui manque*, il ſeche plutôt que toutes les autres herbes, *quoiqu'il ſoit plus grand qu'elles toutes.*

12. Cùm adhuc ſit in flore, nec carpatur manu, ante omnes herbas, areſcit :

13. Telle eſt la voie de tous ceux qui oublient Dieu ; & c'eſt ainſi que périra l'eſpérance de l'hypocrite. *Il pourra être quelque temps dans la proſpérité, & cacher ſous le voile d'une piété apparente la malignité qui eſt au fond de ſon cœur.*

13. ſic viæ omnium qui obliviſcuntur Deum, & ſpes hypocritæ peribit.

14. *Mais enfin* il ſera forcé de condamner lui-même ſa folie " *de s'être appuyé ſur autre choſe que ſur une vertu ſincere & une piété véritable ;* & toute ſa confiance *qu'il avoit miſe dans ſa grandeur, ſa puiſſance & ſes richeſſes, ſe diſſipera* comme de toiles d'araignées.

14. Non ei placebit vecordia ſua, & ſicut tela aranearum fiducia ejus.

15. Il voudra s'appuyer ſur ſa maiſon, & elle n'aura point de fermeté ; il fera ſes efforts pour la ſoutenir, & elle ne ſubſiſtera point ; *elle tombera, & il périra avec elle.*

15. Innitietur ſuper domum ſuam, & non ſtabit : fulciet eam, & non conſurget.

16. *Car* il eſt, *durant la proſpérité*, comme une plante qui a quelque fraîcheur, avant que le ſoleil ſe leve, & qui pouſſe ſa tige auſſi-tôt qu'il eſt levé."

16. Humectus videtur antequàm veniat ſol, & in ortu ſuo germen ejus egredietur.

℣. 11. La Vulgate & l'Hébreu diſtinguent dans les deux parties de ce verſet deux ſortes de joncs : *ſcirpus*, *careſtum*.

℣. 12. C'eſt le ſens de l'hébreu : Lorſqu'il eſt encore dans ſa verdeur.

℣. 14. Hébr. ſes eſpérances. Le mot Hébreu קוט pris ici au ſens de *diſpliceбit*, pourroit emprunter de l'Arabe le ſens de *ſuccidetur* : Car l'appui de ſes eſpérances ſera retranché *& renverſé*.

℣. 16. Hébr. autr. mais dont la tige a ſa racine ſur un toit. On lit dans l'Hébreu, AL GNTV, *ſuper horto ſuo* : peut-être pour GOTV, *tecto ſuo*. Le P. Houbigant objecte que le jonc ne vient point ſur les toits ; il propoſe de lire NBTV, *ſtirpem ejus*. Mais il ne s'agit plus ici du jonc ; ce dernier mot n'eſt point uſité dans l'Hébreu ; il reſſemble moins à la lecture préſente que l'autre, qui a du moins ſon pluriel uſité, & dont le ſens eſt aſſez analogue à ce qui va ſuivre.

17. Super acervum petrarum radices ejus denſabuntur, & inter lapides commorabitur.

17. Ses racines ſe multiplient *dans l'abondance de ſes richeſſes, comme celles de cette plante* dans un tas de pierres ; & *il demeure inébranlable au milieu de ſes tréſors, comme* elle demeure *ferme* au milieu des cailloux."

18. Si abſorbuerit eum de loco ſuo, negabit eum, & dicet: Non novi te.

18. *Mais, comme il arrivera à cette plante qui n'a point pouſſé ſes racines dans une terre graſſe & humide, que, ſi le ſoleil la frappe dans ſa chaleur, ou,* ſi on l'arrache de ſa place, *elle ſe deſſéchera ſi parfaitement, que* le lieu même où elle étoit, la renoncera, & lui dira, Je ne vous ai jamais connue ; *de même lorſque la chaleur de l'adverſité viendra à frapper l'hypocrite qui n'eſt point enraciné dans la charité, ſa fauſſe piété diſparoîtra à l'inſtant, & ſa ruine ſera ſi grande, que ſa mémoire ſera entiérement effacée de deſſus la terre.*

19. Hæc eſt enim lætitia viæ ejus, ut rursùm de terra alii germinentur.

19. Car *comme c'eſt* un des plaiſirs *du ſoleil matériel dans le temps* de ſa courſe, *de détruire ſes ouvrages*, afin que la terre en produiſe d'autres *par le ſecours de ſa chaleur, & d'entretenir ainſi la beauté du monde par des productions toujours nouvelles ; c'eſt auſſi un des plaiſirs du Soleil de Juſtice de renverſer les méchants que ſa main avoit élevés, afin que d'autres prennent leur place, & de faire admirer la conduite de ſa providence dans ces révolutions continuelles."*

℣. 17. Hébr. Ses racines *arrêtées* par un tas de ruines, *ſe replieront* & s'entrelaceront *enſemble* ; elles ne trouveront par-tout que des pierres *étroitement ſerrées*. Hébr. litt. *domum lapidum aſpiciet*. Le mot BIT *domum* peut ſignifier *intùs* ; & peut-être qu'au lieu de IBZH, *aſpiciet*, il faudroit lire IABZU, *capient, adhæreſcent* ; & elles pénétreront entre les pierres pour s'y attacher.

℣. 18. & 19. L'Auteur de la Paraphraſe a ſuppoſé que comme il eſt parlé du ſoleil au ℣. 16. le ℣. 18. pouvoit être ſuſceptible d'un ſecond ſens qui détermineroit le ſens du ℣. 19. & que l'on pourroit traduire ainſi ces deux verſets : Si le ſoleil la frappe & la deſſeche *dans ſa chaleur*, le lieu même où elle étoit la renoncera, & lui dira : Je ne vous ai jamais connue : car c'eſt un des plaiſirs *du ſoleil dans le temps* de ſa courſe *de détruire ſes ouvrages*, afin que la terre en produiſe d'autres, &c. » Quelques-uns traduiſent l'Hébreu & même la Vulgate en cet autre ſens : Si on l'arrache de ſa place, le lieu *même où elle étoit* la renoncera, &

20. *Mais ſi* Dieu *renverſe ainſi l'hypocrite*, *il* ne rejettera point *de la ſorte* celui qui eſt ſimple ; & il ne tendra point la main aux méchants *qui voudroient l'opprimer.*

20. Deus non projiciet ſimplicem, nec porriget manum malignis :

21. *Ayez donc recours à ce Dieu, ſi grand, ſi juſte & ſi puiſſant ; & ne ceſſez point de l'invoquer* juſqu'à ce qu'*ayant recouvré votre premiere proſpérité*, votre bouche ſoit remplie *de cantiques* de joie, & vos levres de chants d'alégreſſe."

21. donec impleatur riſu os tuum, & labia tua jubilo.

22. *Alors* ceux qui vous haïſſoient, *& qui ſe réjouiſſoient de vos malheurs*, ſeront couverts de confuſion ; & la maiſon des impies, *qui ont contribué à votre ruine*, ne ſubſiſtera plus.

22. Qui oderunt te, induentur confuſione : & tabernaculum impiorum non ſubſiſtet.

lui dira : Je ne vous connois point. Et voilà *à quoi ſe termine* la félicité de la voie de cet *hypocrite : c'eſt une plante qui eſt à peine arrachée, qu'elle eſt auſſi-tôt oubliée ;* d'autres s'élevent de la pouſſiere, & prennent ſa place. On lit dans l'Hébreu au ℣. 18. IBLANU, *abſorbuerit eum*, peut-être pour IBLAVNU, *abſorbuerint eum* ; enſuite MMQUMU, *de loco ſuo*, peut-être pour VMQUMU, *& locus ejus* ; & encore UCHS, *& negabit*, pour ICHS, *negabit*. De même à la fin du ℣. 19. *alius germinabunt*, ISMHU, pour ISMUH ou ISMH, *germinabit*.

℣. 20. & 21. Autr. Dieu ne rejette point ceux dont le cœur eſt ſimple *& innocent* ; de même qu'il ne prête point ſa main *ni ſon ſecours* aux méchants. *Non : Dieu ne rejette point ceux dont le cœur eſt ſimple* : juſques-là que *ſi vous revenez à cette ſimplicité de cœur*, votre bouche ſera remplie *de cantiques* de joie, & vos levres de chants d'alégreſſe, *au milieu des biens dont le Seigneur vous comblera.* Au lieu de AD, *donec*, on pourroit lire AUD, *adhuc.* Votre bouche ſera encore remplie *de cantiques* de joie, &c. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement IMLH, pour IMLA, *implebitur.*

CHAPITRE.

CHAPITRE IX.

Job reconnoît que Dieu eſt infiniment juſte dans ſes jugements. Il releve la ſageſſe & la puiſſance du Seigneur. Il s'abaiſſe & ſe confond devant lui. Il le ſupplie de lui donner quelque relâche.

1. ET reſpondens Job, dixit :

2. Verè ſcio quòd ita ſit, & quòd non juſtificetur homo compoſitus Deo.

3. Si voluerit contendere cum eo, non poterit ei reſpondere unum pro mille.

4. Sapiens corde eſt, & fortis robore : quis reſtitit ei, & pacem habuit ?

5. qui tranſtulit montes, & neſcierunt hi quos ſubvertit in furore ſuo :

6. qui commovet terram de loco ſuo, & co-

1. JOb répondit enſuite *à Baldad*, & lui dit :

2. Je ſais véritablement que cela eſt ainſi, & que l'homme, ſi on le compare avec Dieu, ne ſera point juſte :

3. *& que* s'il veut diſputer contre Dieu, il ne pourra lui répondre ſur une ſeule choſe de mille *que Dieu pourra lui objecter. Ce ſeroit donc une grande témérité à moi de vouloir conteſter avec Dieu, & d'oſer l'accuſer d'injuſtice ou d'erreur.*"

4. *En effet*, Dieu eſt ſage & tout-puiſſant : qui lui a réſiſté *avec opiniâtreté*, & eſt demeuré en paix ?

5. C'eſt lui qui tranſporte les montagnes ; & ceux qu'il renverſe *avec elles* dans ſa fureur, ne s'en apperçoivent pas ; *ils ne peuvent prévoir ces effets de la colere du Seigneur, ni les éviter.*"

6. C'eſt lui qui remue la terre de ſa place *par des tremblements extraordi-*

℣. 2. Hébr. Je ſais véritablement que cela eſt ainſi. *Je ſais que Dieu n'eſt point injuſte dans ſes jugements. Je ſais que l'homme ne peut pas être plus juſte que Dieu.* Eh ! comment l'homme pourroit-il ſe juſtifier par rapport à Dieu ? (*Supr.* IV. 17. *Infr.* XV. 14. XXV. 4. XXXII. 2. XXXV. 2.) S'il veut diſputer, &c.

℣. 5. Autrement & ſelon l'hébreu : C'eſt lui qui tranſporte les montagnes ſans qu'elles s'en apperçoivent ; il les renverſe dans ſa fureur. » Autrement & ſelon les Septante : C'eſt lui qui fait vieillir les montagnes ſans qu'elles s'en apperçoivent : *en ſorte qu'inſenſiblement elles ſe détruiſent & ſont ainſi arrachées de leur place. Infr.* XIV. 18.

naires ; & qui fait que ſes colonnes ſont ébranlées *par des ſecouſſes violentes.*

7. C'eſt lui qui commande au ſoleil, & le ſoleil ne ſe leve point : il tient les étoiles enfermées comme ſous le ſceau, *& elles ne paroiſſent que par ſes ordres.*

8. C'eſt lui qui a formé ſeul le vaſte étendue des cieux, & qui marche ſur les flots *les plus élevés* " de la mer.

9. C'eſt lui qui a créé les étoiles de l'Ourſe, de l'Orion, des Hyades, " & celles qui ſont plus proches du midi."

10. C'eſt lui qui fait des choſes grandes, des choſes incompréhenſibles, & des choſes miraculeuſes, qui ſont ſans nombre."

11. S'il vient à moi, je ne le " verrai point ; & s'il s'en va, je ne m'en appercevrai point : *ſes démarches & ſes opérations étant imperceptibles, & infiniment au deſſus de la portée de mon eſprit.*

12. S'il interroge tout d'un coup, qui pourra lui répondre ? ou, *s'il lui plaît d'éprouver quelqu'un par les afflictions ou les maladies*, qui pourra lui dire : Pourquoi faites-vous ainſi ?"

lumnæ ejus concutiuntur :

7. qui præcipit ſoli, & non oritur : & ſtellas claudit quaſi ſub ſignaculo :

8. qui extendit cœlos ſolus, & graditur ſuper fluctus maris :

9. qui facit Arcturum, & Oriona, & Hyadas, & interiora Auſtri :

10. qui facit magna & incomprehenſibilia, & mirabilia, quorum non eſt numerus.

11. Si venerit ad me, non videbo eum : ſi abierit, non intelligam.

12. Si repentè interroget, quis reſpondebit ei ? vel quis dicere poteſt : Cur ita facis ?

℣. 8. C'eſt le ſens de l'hébreu : à la lettre : ſur les élévations de la mer. Peut-être qu'au lieu de IM, *maris*, il faudroit lire ABIM, *nubium*, ſur les nuées les plus hautes.

℣. 9. La ſignification préciſe des termes originaux eſt aſſez incertaine ; mais au moins ces termes ſignifient certainement des conſtellations, & ſans doute les plus brillantes, telles que la grande Ourſe, l'Orion, & le Taureau, dont les Hyades ſont partie ; quelques-uns traduiſent les Pléiades, qui ſont auſſi partie de la même conſtellation. *Infr.* XXXVIII. 31. 32.

Ibid. Hébr. autr. celles qui ſont cachées vers le midi ; c. à. d. celles du Pole Antarctique qui ne pouvoient être vues de l'Idumée.

℣. 10. Autr. des choſes grandes & impénétrables, des choſes miraculeuſes & qui ſont ſans nombre. *Supr.* v. 9.

℣. 11. Le pronom *eum* que la Vulgate exprime dans le premier membre, & qu'elle omet dans le ſecond, eſt au contraire omis dans le premier membre de l'Hébreu, & exprimé dans le ſecond.

℣. 12. Hébr. S'il lui plaît de ravir & d'enlever, qui l'obligera à rendre *ce qu'il aura enlevé* ? qui lui dira : Qu'avez-vous fait ?

13. Deus, cujus iræ nemo reſiſtere poteſt, & ſub quo curvantur qui portant orbem.

14. Quantus ergo ſum ego, ut reſpondeam ei, & loquar verbis meis cum eo?

15. Qui etiam ſi habuero quippiam juſtum, non reſpondebo, ſed meum judicem deprecabor.

16. Et cùm invocantem exaudierit me, non credo quòd audierit vocem meam.

17. In turbine enim conteret me, & multiplicabit vulnera mea, etiam ſine cauſa.

18. Non concedit requieſcere ſpiritum meum, & implet me amaritudinibus.

13. Nul ne peut réſiſter à ſa colere, parce qu'il eſt Dieu; & ceux-mêmes qui portent & *qui gouvernent* le monde, fléchiſſent ſous lui. "

14. Que ſuis-je donc moi, pour lui répondre, & pour oſer lui parler? "

15. Quand même il y auroit en moi quelque trace de juſtice, je ne répondrois point, *s'il vouloit me la conteſter*; mais je *le* conjurerois *comme* mon juge de me pardonner *les péchés qu'il verroit en moi, & qui me ſeroient tachés.*

16. Et, lorſqu'il auroit exaucé ma priere, je ne croirois pas qu'il eut entendu ma voix, *tant je me ſens indigne de l'attention d'un Dieu ſi ſaint & ſi élevé, & je ne compterois pas de n'avoir plus rien à craindre de ſa colere.*

17. Car il me briſera *quand il lui plaira, comme* d'un coup de foudre, & il multipliera mes plaies, ſans *même que j'en ſache la* raiſon. "

18. *C'eſt ce qu'il fait dès-à-préſent*, il ne me laiſſe pas ſeulement reſpirer; & il remplit mon ame d'amertume, *par les douleurs extrêmes dont il m'afflige continuellement, ſans que j'en ſache la cauſe ni le remede.* "

℣. 13. Hébr. autr. La colere de Dieu eſt ſans retour: ceux qui ont conſpiré avec l'orgueilleux ſont *profondément* humiliés ſous lui. On lit dans l'Hébreu AZRI, par *ain*, au ſens de *adjutores*; peut-être faudroit-il le lire par *aleph* au ſens de *accincti*: ceux qui ſont ceints d'orgueil, ſont obligés de plier ſous lui.

℣. 14. Hébr. autr. & pour étudier les paroles que je puiſſe lui oppoſer. On lit dans l'Hébreu ABKRH, *eligam*, peut-être pour ATKRH, *commiſcebo*, en ce ſens, *Que ſuis-je*... pour mêler mes paroles avec les ſiennes, *pour entrer en diſpute avec lui?*

℣. 15. Hébr. Quand même je ſerois juſte, je ne répondrois point, *s'il vouloit examiner ma juſtice*; mais je *le* conjurerois, &c.

℣. 17. Hébr. ſans *aucun nouveau* ſujet: *car ſes dons étant gratuits, il en diſpoſe ſelon ſa volonté.*

℣. 18. Autr. & il remplit mon ame d'amertume *moins par les douleurs dont il m'afflige, que par les inquiétudes dans leſquelles il me laiſſe, ſans qu'au milieu de ces douleurs & de ces inquiétudes, je puiſſe appeller contre lui, ni le ſecours d'aucune puiſſance, ni la juſtice d'aucun Juge. Car, &c.*

19. *Car* ſi l'on implore *contre-lui le ſecours de* quelque puiſſance, il eſt tout-puiſſant, *& au deſſus de toute autre puiſſance* ; *&* ſi, *dans les maux qu'il fait ſouffrir*, on en appelle à la juſtice d'un juge, il n'y a perſonne qui oſât *défendre ma cauſe*, *ni* rendre témoignage en ma faveur *contre lui.*"

19. Si fortitudo quæritur, robuſtiſſimus eſt: ſi æquitas judicii, nemo audet pro me teſtimonium dicere.

20. *Enfin*, ſi j'entreprends *moi-même* de me juſtifier, ma propre bouche me condamnera *de folie* ; *&* ſi je veux montrer que je ſuis innocent, il me convaincra *lui-même* d'être coupable, *ſans que je puiſſe le contredire.*

20. Si juſtificare me voluero, os meum condemnabit me : ſi innocentem oſtendero, pravum me comprobabit.

21. *Car* quand même je ſerois *juſte & ſimple*, cela même me ſeroit caché *& comme je n'ai pas ſa lumiere*, je ne penſerois à ma vie qu'avec regret, " *craignant toujours qu'elle ne fût criminelle à ſes yeux pénétrants.*

21. Etiamſi ſimplex fuero, hoc ipſum ignorabit anima mea, & tædebit me vitæ meæ.

22. *Je n'ai donc pas prétendu être innocent devant Dieu* ; *mais* tout ce que j'ai dit, ſe réduit à ce principe : Dieu afflige *durant cette vie* le juſte comme l'impie : " *& par conſéquent on a tort de croire que je ſuis coupable, parce que je ſuis affligé.*

22. Unum eſt quod locutus ſum, & innocentem & impium ipſe conſumit.

23. *Et toutes les imprécations que j'ai faites ſe réduiſent auſſi à demander à Dieu que* s'il *me* frappe de plaies, *comme je reconnois qu'il peut toujours le faire très-juſtement*, il *me* tue tout d'un coup *pour*

23. Si flagellat, occidat ſemel, & non de pœnis innocentûm rideat.

℣. 19. Hébr. autr. *Car* s'il s'agit de force, il eſt tout-puiſſant, *& nul ne peut s'oppoſer à lui* ; s'il s'agit de juſtice, qui pourra *lui* marquer pour moi un jour *où il rende compte de ſa conduite à mon égard ? qui pourra ſe porter pour juge entre lui & moi ? Enfin*, ſi j'entreprends, &c. On lit dans l'Hébreu du premier membre *robuſtus ecce*, HNH, apparemment pour HUA, *ipſe*, ſelon le génie de cette langue. Dans le ſecond membre, au lieu de IAUIDNI, *condicet mihi*, peut-être faudroit-il lire HAIDNI, *teſtimonium dabit pro me* : qui oſera me ſervir de témoin, *pour défendre ma cauſe ?*

℣. 21. On lit dans l'Hébreu : *non noſcam animam meam* (ou *animâ meâ* ;) *abjiciam vitam meam.* L'Interprete Syrien liſoit : *anima mea abjiciet vitam meam* : je ne le connoîtrai point, *je n'en aurai aucune connoiſſance aſſurée* ; & mon ame n'en mépriſeroit pas moins la vie, *pleine de miſéres & de dangers.* C'eſt-à-dire qu'au lieu de AMAS, *abjiciam*, on a pu lire TMAS, *abjiciet.* Cela étoit très-facile à confondre dans les anciens caracteres Hébreux, c'eſt-à-dire, Samaritains.

℣. 22. Hébr. Tout eſt égal *dans cette vie* : c'eſt pourquoi je dis que Dieu conſume *& afflige* également l'innocent & l'impie : & par conſéquent, &c.

ne pas m'expoſer à l'impatience & au murmure, & qu'il ne ſe rie pas des peines des innocents, *comme s'il ſe faiſoit un plaiſir de les voir long-temps ſouffrir. Que trouvez-vous de blâmable dans ces ſentiments ?"*

24. Terra data eſt in manus impii, vultum judicum ejus operit : quòd ſi non ille eſt, quis ergo eſt?

24. *Mais, pour vous convaincre que Dieu n'a point d'égard à la juſtice ni à l'impiété des hommes dans la diſtribution des biens & des maux de ce monde, conſidérez, je vous prie, que ſouvent* la terre eſt livrée entre les mains de l'impie, qui, *par les préſents que ſes richeſſes lui donnent le moyen de faire*, couvre *comme* d'un voile les yeux de ſes juges *pour les empêcher de voir & de punir les violences injuſtes par leſquelles il opprime la veuve & l'orphelin, & ravit le bien des pauvres. Si vous prétendez que* ce n'eſt pas Dieu *qui donne ces biens, & qui permet ces maux*, qui eſt-ce donc ?" *Mais c'eſt lui même qui met les biens de ce monde entre les mains des impies par un effet terrible de ſa juſtice irritée, & qui accable de maux les juſtes par un effet admirable de ſa miſéricorde infinie.*

25. Dies mei velociores fuerunt curſores : fugerunt, & non viderunt bonum.

25. *C'eſt auſſi par un ſecret impénétrable de ſa ſageſſe, que* les jours *heureux* de ma vie ont paſſé plus vîte qu'un homme qui court *à perte d'haleine* ; ils ſe ſont évanouis, & ils n'ont vu aucun bien *ſolide & véritable.*

26. Pertranſierunt quaſi

26. *Car* ils ont paſſé avec la même

℣. 23. Hébr. autr. S'il *me* frappe, *& s'il me châtie*, qu'il *me* tue tout d'un coup, *pour ne pas m'expoſer à l'impatience & au murmure, mais comme un ſage Médecin*, il ſe rit de l'épreuve de l'innocent, *qu'il n'afflige que parce qu'il l'aime.* Autr. *Et certes* ſe rira-t'il de l'épreuve des innocents ? *mépriſera-t-il leurs cris, & inſultera-t-il à leurs maux ?*

℣. 24. Autrement & ſelon l'hébreu : *Les jugements du Seigneur ſont un abyme profond. Souvent par un châtiment digne de la corruption volontaire des peuples*, la terre eſt abandonnée entre les mains de l'impie ; & Dieu couvre d'un voile le viſage de ceux qui en ſont les juges, *en répandant ſur leur eſprit les ténebres d'un aveuglement juſtement mérité. Car* ſi ce n'eſt pas lui *qui exerce ce jugement*, où *eſt donc celui qui l'exerce ?* & qui eſt-il ? Au lieu de AM LA, *ſi non*, l'Interprete Syriaque a lu AULM, *ſed* ; le mot APO pris pour *ubi*, peut également ſignifier *ira ejus*, & l'Interprete Syrien l'a pris ainſi : *ſed ira ejus quis* : reſte le mot HUA, *ipſe*, au lieu duquel on auroit pu lire IKUH, *indicabit*, en ce ſens : mais qui eſt-ce qui montrera ſa colere ? *qui eſt-ce qui pourra en développer les cauſes.*

vîteſſe que des vaiſſeaux *légers* qui *ont le vent favorable*, " *& qui* portent du fruit *qui les charge peu, & dont ils appréhendent la perte : ils ont, dis-je, paſſé avec la même rapidité* qu'une aigle qui fond ſur ſa proie. *Et cependant, dans ces maux ſi ſubits & ſi imprévus, qui m'ont enlevé tout mon bonheur, on ne veut pas qu'il me ſoit permis de me plaindre, & de dire que je ne me les ſuis point attirés par mes péchés.*

naves poma portantes; ſicut aquila volans ad eſcam.

27. Si, *pour m'accommoder à la foibleſſe de ces eſprits qui ſe ſcandaliſent de mes plaintes*, je dis *en moi-même* : Je ne parlerai plus *pour me juſtifier ni pour me plaindre*, je ſens que mon viſage ſe change auſſi-tôt, & que la douleur *qui* me déchire *au dedans, s'irrite & ſe montre au dehors : ainſi mon ſilence augmente mes maux, parce qu'il me prive de l'unique conſolation qui me reſte, qui eſt de m'entretenir de mon innocence.*

27. Cùm dixero : Nequaquam ità loquar : commuto faciem meam, & dolore torqueor.

28. *Vous ſavez, Seigneur, combien elle eſt véritable; vous ſavez que j'avois ſi peur de vous déplaire, que* je tremblois à chaque action que je faiſois, ſachant que vous ne pardonnez pas à celui qui péche.

28. Verebar omnia opera mea, ſciens quòd non parceres delinquenti.

29. Si après cela je ſuis, *comme on le dit*, un impie *que vous puniſſez pour ſes crimes*, pourquoi aurois-je travaillé en vain, *en prenant tant de ſoin d'éviter les moindres péchés, & de me purifier de ceux dans leſquels je craignois d'être tombé?* "

29. Si autem & ſic impius ſum, quare fruſtrà laboravi?

℣. 26. C'eſt le ſens de l'hébreu : Ils ont paſſé avec la même vîteſſe que des vaiſſeaux *légers dont on diſpoſe* à volonté; *ils ont paſſé avec la même rapidité* qu'une aigle, &c.

℣. 27-29. Hébr. autr. Si je me propoſe de me diſtraire de mes *triſtes* réflexions *ſur les jugements du Seigneur*, de prendre un autre viſage, *un viſage plus content*, & de m'accorder quelque relâche, *bientôt le ſentiment de mes ſouffrances renouvelle mes inquiétudes* : je me défie de tout ce que je ſouffre; *parce que*, je ſais, *Seigneur*, que vous pouvez *même après ces ſouffrances* ne me pas tenir encore pour innocent. Je deviendrois impie, *ſi je ceſſois de m'affliger & de craindre* : *eh* ! pourquoi donc ferois-je d'inutiles efforts *pour m'élever au deſſus de ces ſentiments* ? Autr. Si j'oublie mes *triſtes* paroles, ſi j'abandonne mes *affligeantes* réflexions, ſi je reprends un viſage *plus* ſerein, ſi j'abſorbe *en moi* toutes mes douleurs : je ſais que vous ne me tiendrez pas *pour cela plus* innocent. Je ſerai encore réputé coupable : pourquoi donc prendrois-je en vain cette peine

30. Si lotus fuero quaſi aquis nivis, & fulſerint velut mundiſſimæ manus meæ :

30. *Il eſt vrai que* quand j'aurois été lavé dans de l'eau de neige, " & que la blancheur de mes mains éblouiroit les yeux par ſon éclat,

31. tamen ſordibus intinges me, & abominabuntur me veſtimenta mea.

31. *votre lumiere, Seigneur,* me feroit paroître à moi-même tout couvert d'ordure; & mes vêtements *entrant dans les ſentiments de votre juſtice,* m'auroient en horreur. " *Ce n'eſt donc pas contre un Dieu ſi ſaint, ſi puiſſant & ſi éclairé, que je prétends ſoutenir mon innocence.*

32. Neque enim viro qui ſimilis meî eſt, reſpondebo : nec qui mecum in judicio ex æquo poſſit audiri.

32. Car *ſi j'entreprends de deſputer contre lui,* je n'aurai pas à repondre à un homme ſemblable à moi, ni à conteſter avec lui comme avec mon égal. "

33. Non eſt qui utrumque valeat arguere, & ponere manum ſuam in ambobus.

33. *Et de plus dans ce différend que j'aurois avec mon Dieu,* il n'y a perſonne qui puiſſe reprendre *ou corriger celles des* deux parties *qui ſe trouvera avoir tort,* ni mettre la main entr'elles deux *pour les accommoder. Il ne me reſte donc, dans les douleurs exceſſives dont il plaît à Dieu de m'accabler, qu'à gémir en ſilence des maux que je ſouffre, n'oſant pas même dire que je les ſouffre ſans les avoir mérités.* "

me ? La différence vient principalement de cette conjonction *&*, qui placée dans l'Hébreu comme dans la Vulgate après *faciem meam*, ſépare ce mot d'avec le ſuivant, & change ainſi le régime de ceux qui précedent. Peut-être auſſi qu'au lieu de IGRTI, *tinxi*, il faudroit lire, GMATI, *abſorbui*.

℣. 30. Hébr. autr. dans la neige. On y lit BMU, expreſſion poétique pour *in*; au lieu de quoi les Rabbins prétendent qu'il faut lire BMI, *in aquis*, comme le ſuppoſe auſſi la Vulgate.

℣. 30. & 31. Autrement & ſelon l'hébreu: *Mes ſouffrances renouvellent mes inquiétudes, & l'innocence de ma conduite ne peut les calmer.* Quand je me ſerois lavé dans de l'eau de neige, &c. *ſi je me flattois de m'être purifié par mes efforts & par mon induſtrie, une telle préſomption ne ſeroit capable que d'attirer ſur moi votre indignation*; & alors vous me plongeriez dans une foſſe bourbeuſe, *vous m'abandonneriez à la corruption de mon cœur*, & mes vêtements m'auroient en horreur, *les ornements dont vous revêtiriez mon cœur, ſans le purifier, ne pourroient que déteſter celui qui ne les poſſéderoit que pour en abuſer.*

℣. 32. Hébr. Car ce n'eſt point un homme ſemblable à moi, pour oſer lui répondre, ni pour eſpérer de comparoître avec lui devant le juge.

℣. 33. Hébr. autr. Il n'y a point d'arbitre entre nous *pour nous accorder*; il n'y a perſonne qui puiſſe étendre ſes mains *entre nous & ſur nous pour nous réunir. Mais* qu'il retire, &c.

34. *Mais* qu'il retire ſa verge de deſſus moi, & que ſa terreur ne m'épouvante point ;

35. & alors je parlerai ſans l'appréhender, *je lui montrerai mon innocence que je n'ai pas maintenant la force de lui repréſenter* ; car je ne puis pas répondre étant plein de crainte, *& dans un état où je ne ſuis pas à moi.*"

34. Auferat à me virgam ſuam, & pavor ejus non me terreat.

35. Loquar, & non timebo eum ; neque enim poſſum metuens reſpondere.

℣. 35. C'eſt le ſens de l'Hébreu : car dans l'état où je ſuis, je ne ſuis pas à moi.

CHAPITRE X.

Job adreſſe à Dieu ſes plaintes. Il s'humilie devant Dieu. Il le ſupplie de lui accorder quelque relâche avant la mort.

1. MA vie *même* m'eſt devenue ennuyeuſe : *cependant quelque raiſon que j'aie de me taire*, je m'abandonnerai aux plaintes contre moi-même, je parlerai dans l'amertume de mon ame *contre mes propres intérêts.*"

2. Je dirai à Dieu : Ne me condamnez pas *ainſi ſans que j'en ſache la raiſon* ; faites-moi connoître pourquoi vous me traitez de la ſorte."

3. Pourriez-vous vous plaire, *ô mon Dieu*, à me livrer à la calomnie, & à m'accabler *comme un méchant*, moi qui ſuis l'ouvrage de vos mains ?" pourriez-vous favoriſer les mauvais deſſeins des impies, *qui m'accuſent d'être un hypocrite que vous puniſſez pour ſes crimes* ?

1. TÆdet animam meam vitæ meæ ; dimittam adversùm me eloquium meum ; loquar in amaritudine animæ meæ.

2. Dicam Deo : Noli me condemnare : indica mihi cur me ità judices.

3. Numquid bonum tibi videtur, ſi calumnieris me, & opprimas me opus manuum tuarum, & conſilium impiorum adjuves ?

℣. 1. Hébr. Ma vie *& ma conduite incapable par elle-même de me raſſurer dans mes craintes*, déplaît à mon ame *& l'afflige*, (*Supr.* IX. 21.) *& c'eſt pourquoi* je donnerai liberté à mes paroles ſur ce qui me regarde *& m'intéreſſe* ; je parlerai dans l'amertume de mon ame. Je dirai, &c.

℣. 2. Hébr. pour quel ſujet entrez-vous en jugement avec moi ?

℣. 3. Hébr. Eſt-ce un bien *& un avantage* pour vous, que de tenir dans l'oppreſſion & de rejetter l'ouvrage de vos mains, & de favoriſer, &c.

4. Numquid

4. Numquid oculi carnei tibi ſunt : aut ſicut videt homo, & tu videbis ?

4. Avez-vous *comme eux* des yeux de chair, *qui ne peuvent voir mon innocence au fond de mon cœur ?* & regardez-vous les choſes *ſeulement par le dehors*, comme un homme les regarde, *vous qui ſondez les cœurs & les reins ?*

5. Numquid ſicut dies hominis dies tui, & anni tui ſicut humana ſunt tempora ;

5. Vos jours ſont-ils ſemblables aux jours de l'homme, & vos années ſont-elles comme ſes années ;

6. ut quæras iniquitatem meam, & peccatum meum ſcruteris ?

6. pour vous informer de mon iniquité *comme ſi elle vous étoit inconnue*, & faire une exacte recherche de mon péché *comme s'il vous étoit caché ?*

7. Et ſcias quia nihil impium fecerim, cùm ſit nemo qui de manu tuâ poſſit eruere.

7. Et pour ſavoir que je n'ai rien fait d'impie, *aviez-vous beſoin de me donner la queſtion par tant de tourments, moi qui ne puis me cacher à votre lumiere, ni me ſouſtraire à votre puiſſance*, n'y ayant perſonne, qui puiſſe me tirer d'entre vos mains ? "

8. Manus tuæ fecerunt me, & plaſmaverunt me totum in circuitu : & ſic repentè præcipitas me ?

8. *Car, Seigneur*, ce ſont vos mains qui m'ont formé ; ce ſont elles qui ont arrangé toutes les parties de mon corps ; & voudriez-vous après cela m'abymer en un moment ? "

9. Memento, quæſo, quòd ſicut lutum feceris me, & in pulverem reduces me.

9. Souvenez-vous, je vous prie, que vous m'avez fait comme un vaſe d'argile ; & me réduiriez-vous *ſi-tôt* en poudre, " *moi qui ſuis votre ouvrage, que vous avez formé avec tant de ſageſſe & de bonté* ?

10. Nonne ſicut lac mulſiſti me, & ſicut caſeum me coagulaſti ?

10. *Car* ne m'avez-vous pas fait d'abord comme un lait qui ſe caille, comme un lait qui s'épaiſſit & qui ſe durcit ? "

℣. 4-7. Autrement & ſelon l'hébreu : Avez-vous des yeux de chair, &c. Et vos jours ſont-ils ſemblables aux jours de l'homme, &c. pour vous informer de mon iniquité, &c. afin d'apprendre *par cette voie* ſi je ne ſuis point coupable d'impiété ? & *certes* il n'y a perſonne qui puiſſe me tirer de vos mains. Ce ſont vos mains, &c.

℣. 8. Hébr. autr. voudriez-vous après cela m'abymer *& me perdre ſans reſſource* ?

℣. 9. Ce ſens interrogatif n'eſt pas exprimé dans la Vulgate ; mais l'hébreu ſe peut entendre ainſi. Ce verſet répond au verſet précédent.

℣. 10. Hébr. autr. Ne m'avez-vous pas tiré comme du lait ? & n'avez-vous pas donné à ce lait la conſiſtance *& la forme* ?

11. Vous m'avez *enſuite* revêtu de peau & de chair ; vous m'avez affermi *& ſoutenu* par des os & par des nerfs.

12. Vous m'avez donné la vie, & comblé de bienfaits ; & le ſecours continuel que j'ai reçu de vous, a conſervé mon ame *dans l'union que vous avez voulu qu'elle eût avec mon corps.*

13. Quoique vous teniez toutes ces choſes cachées en vous-même, *& qu'il ſemble, par la maniere dont vous me traitez, que vous les ayez oubliées*, je ſais néanmoins que vous vous ſouvenez de tout *ce que vous avez fait en ma faveur, & que vous n'avez point oublié les bontés que vous avez eues pour moi.*"

14. Si *donc* j'ai péché, & ſi, *par un effet de cette même bonté*, vous m'avez épargné ſur l'heure, pourquoi ne permettez-vous pas que je ſois *à préſent* purifié de mon iniquité ? *& pourquoi recherchez-vous maintenant des péchés que vous m'avez pardonnés ?*"

15. Si j'ai été méchant, malheur à moi ; *je dois être puni* : mais ſi je ſuis juſte, *je dois être récompenſé : cependant* je ne leverai point la tête *pour me plaindre*, étant accablé, *comme je le ſuis*, d'affliction & de miſere."

16. *Car ſi j'entreprends de me juſtifier devant vous*, vous vous ſaiſirez de moi, à cauſe de mon orgueil, comme une lionne *ſe ſaiſit de ſa proie* ; & *bien loin d'avoir égard à mes juſtes plaintes*, vous

11. Pelle & carnibus veſtiſti me : oſſibus & nervis compegiſti me :

12. vitam & miſericordiam tribuiſti mihi, & viſitatio tua cuſtodivit ſpiritum meum.

13. Licèt hæc celes in corde tuo, tamen ſcio quia univerſorum memineris.

14. Si peccavi, & ad horam pepercisti mihi : cur ab iniquitate meâ mundum me eſſe non pateris ?

15. Et ſi impius fuero, væ mihi eſt : & ſi juſtus, non levabo caput, ſaturatus afflictione & miſeriâ.

16. Et propter ſuperbiam quaſi leænam capies me, reverſúſque mirabiliter me crucias.

℣. 13. Hébr. litt. Vous avez caché dans votre cœur ces choſes, *c. à. d. ces conſeils & ces vues de votre ſageſſe & de votre bonté ſur moi* ; & je ſais qu'elles ſont au dedans de vous.

℣. 14. Hébr. autr. Si lorſque j'étois pécheur, vous m'avez conſervé ; refuſeriez-vous *d'ajouter à cette grace, celle* de me purifier de mon iniquité.

℣. 15. Hébr. autr. Si je ſuis impie ; malheur à moi : ſi je ſuis juſte, je ne leverai point la tête, *& je ne m'en glorifierai pas*, étant raſſaſié d'opprobres *par le ſouvenir continuel de l'iniquité qui étoit en moi avant que vous m'euſſiez juſtifié*, & voyant mon indigence, *& le beſoin continuel où je ſuis de votre ſecours pour perſévérer dans la juſtice.*

17. Inſtauras teſtes tuos contra me, & multiplicas iram tuam adversùm me, & pœnæ militant in me.

18. Quare de vulvâ eduxiſti me? qui utinam conſumptus eſſem ne oculus me videret!

19. Fuiſſem quaſi non eſſem, de utero tranſlatus ad tumulum.

20. Numquid non paucitas dierum meorum finietur brevi? dimitte ergo me, ut plangam paululùm dolorem meum:

me tourmenterez de nouveau, d'une maniere terrible."

17. *Si j'entre en jugement avec vous*, vous produiſez contre moi des témoins *qui m'accuſent de pluſieurs crimes*, vous multipliez ſur moi *les effets de* votre colere; & je ſuis aſſiégé de maux, comme d'une armée *qui m'environneroit de tous côtés.*"

18. Pourquoi m'avez-vous tiré du ventre de ma mere, *pour m'accabler de tant de maux*? Plût-à-Dieu que je fuſſe mort *dans ſon ſein*, & que perſonne ne m'eut jamais vu!"

19. J'aurois été comme n'ayant point été, n'ayant fait que paſſer du ſein de ma mere dans le tombeau.

20. *Mais puiſque la mort n'a point ainſi prévenu les maux dont je ſuis accablé, au moins* le peu de jours qui me reſtent *à vivre* ne finiront-ils point bien-tôt? *l'excès de mes douleurs m'aſſure qu'ils ne peuvent durer long-temps*: donnez-moi donc, *Seigneur*, quelque relâche, afin que je puiſſe un peu reſpirer dans ma douleur,"

℣. 16. Hébr. autr. Si j'oſois lever la tête, *& me glorifier de vos dons*, vous me pourſuivriez *dans votre colere* comme une lionne *pourſuit ſa proie*, & changeant de conduite *à mon égard*, vous exerceriez contre moi des jugements étonnants *& incompréhenſibles*. On lit dans l'Hébreu VIGAH, *Et exſtollat ſe*, peut-être pour VAGAH, *Et extollam me*; relativement à l'expreſſion qui précede, *non levabo caput meum* Je ne leverai point la tête; car ſi je m'élevois, &c.

℣. 17. Hébr. autr. Vous produiriez contre moi de nouveaux témoins: votre indignation contre moi deviendroit plus grande; *& vous m'abandonneriez aux miniſtres de vos vengeances*, je ſerois environné de gardes qui ſe ſuccéderoient tour à tour, & une armée entiere *m'aſſiégeroit*. On lit dans l'Hébreu *vices & exercitum*, peut-être pour *vices exercitûs*: vous multiplieriez votre indignation contre moi, & les factions de vos ſoldats qui ſe ſuccéderoient pour m'aſſiéger.

℣. 18. Hébr. autr. *Si je devois attirer ſur moi de tels jugements*, pourquoi m'avez-vous tiré du ſein de ma mere? j'aurois expiré *avant de naître*, & aucun homme ne m'auroit vu. Autr. puiſſé-je avoir expiré *avant de naître*, *&* ſans que l'œil d'aucun homme m'eut vu!

℣. 20. Hébr. autr. *Mais ſi vous avez ſur moi des vues de miſéricorde, juſqu'à quand différerez-vous de calmer mes craintes & mes inquiétudes?* Ce qui me reſte de vie, n'eſt-il pas près de finir? Laiſſez-moi, & ceſſez *de m'effrayer*; afin que je puiſſe un peu reſpirer avant que j'aille, &c. On lit dans l'Hébreu à la lettre: *Nonne modicum dies mei ceſſabit, abſiſtat à me, &c.* C'eſt-à-dire, IKDL ISIT, *ceſſabit, abſiſtat*, pour IKDLU SIT, *ceſſabunt, abſiſte.*

21. afin que j'aille, ſans *eſpérance* d'aucun retour, en cette terre ténébreuſe, qui eſt couverte de l'obſcurité de la mort;

21. antequàm vadam & non revertar, ad terram tenebroſam, & opertam mortis caligine;

22. cette terre de miſeres & de ténebres, où habite l'ombre de la mort, où tout eſt ſans ordre, & dans une éternelle horreur. "

22. terram miſeriæ & tenebrarum, ubi umbra mortis & nullus ordo, ſed ſempiternus horror inhabitat.

℣. 22. Hébr. autr. cette terre dont les ténebres ſont comme l'ombre obſcure de la mort, où l'on ne voit nulle ſucceſſion *de jours & de nuits*, & dont la lumiere eſt ſemblable à l'obſcurité. » Les uns croient que les expreſſions de Job ſe doivent entendre du tombeau; les autres les entendent du lieu où les ames des juſtes étoient alors retenues. L'Hébreu de ces deux derniers verſets paroît avoir ſouffert: on y lit à la lettre: *ad terram tenebrarum & umbræ mortis, terram obſcuritatis ſicut caligo umbræ mortis, & non ordines, & ſplendeſcet ſicut caligo.* Le P. Houbigant ſuppoſe qu'au lieu de VTFA, *& ſplendeſcet*, il faut lire VTAF, *& obſcurabitur.* Mais voilà deux fois dans le même verſet *ſicut caligo:* & ſi on y lit VTAF *& obſcurabitur*, cela reſſemblera beaucoup encore à AFTH, *obſcuritatis;* l'expreſſion *umbræ mortis* eſt auſſi répétée deux fois: tout cela pourroit bien être une répétition de Copiſtes; & il ſembleroit que le texte pourroit ſe réduire à ces mots: *ad terram tenebrarum & umbræ mortis, terram obſcuritatis ſicut caligo, & non ordines:* vers une terre ténébreuſe & couverte de l'ombre de la mort, une terre ſombre comme les lieux les plus obſcurs, & dans laquelle il n'y a nul ordre, *nulle ſucceſſion de jours & de nuits.*

CHAPITRE XI.

Sophar accuſe Job de préſomption & d'orgueil. Il l'exhorte à ſe convertir au Seigneur.

1. SOphar de Naamath parla enſuite de cette ſorte:

1. REſpondens autem Sophar Naamathites, dixit:

2. Celui donc qui parle beaucoup, n'écoutera-t-il pas auſſi *à ſon tour?* " & ſuffira-t-il à un homme d'être un grand parleur pour paroître juſte, *& pour avoir gagné ſa cauſe?*

2. Numquid qui multa loquitur, non & audiet? aut vir verboſus juſtificabitur?

℣. 2. Hébr. Ne répondra-ton point à celui qui ſe répand ainſi en paroles?

3. Tibi ſoli tacebunt homines? & cùm ceteros irriſeris, à nullo confutaberis?

3. Penſez-vous que tous les hommes doivent ſe taire pour vous *laiſſer parler* ſeul? " & croyez-vous qu'après vous être moqué des autres, *& avoir mépriſé leurs ſentiments & leurs conſeils*, il n'y aura perſonne qui vous confonde, *& qui faſſe voir la fauſſeté de vos raiſonnements? c'eſt apparemment l'égarement où vous jette la bonne opinion que vous avez de vous-même.*

4. Dixiſti enim: Purus eſt ſermo meus, & mundus ſum in conſpectu tuo:

4. Car vous avez dit *à Dieu*: Mes paroles *& mes actions* " ſont pures, & je ſuis ſans tache devant vos yeux.

5. Atque utinam Deus loqueretur tecum, & aperiret labia ſua tibi:

5. Qu'il ſeroit à ſouhaiter, *pour confondre un langage ſi plein d'orgueil & de vanité*, que Dieu parlât lui-même avec vous, & qu'il ouvrît ſa bouche,

6. ut oſtenderet tibi ſecreta ſapientiæ, & quòd multiplex eſſet lex ejus, & intelligeres quòd multò minora exigaris ab eo, quàm meretur iniquitas tua.

6. pour vous découvrir les ſecrets de ſa ſageſſe, & la multitude des préceptes de ſa loi, *pour vous faire voir le double feuillet de ſes comptes*, " *où eſt écrit ce que vous avez déjà payé à ſa juſtice, & ce que vous lui devez encore!* vous comprendriez alors, qu'il exige beaucoup moins de vous que ne mérite votre iniquité. *Je veux croire qu'elle vous eſt cachée, & que vous ignorez les raiſons que Dieu a de vous châtier avec tant de ſévérité.*

7. Forſitan veſtigia Dei comprehendes, & uſque ad perfectum Omnipotentem reperies?

7. *Mais* prétendez-vous ſonder *tout ce* qui eſt caché en Dieu, & connoître parfaitement le Tout-puiſſant?

8. Excelſior cœlo eſt, & quid facies? profun-

8. Il eſt plus élevé que le ciel; que ferez-vous *pour l'atteindre?* il eſt plus

℣. 3. Hébr. Vos menſonges *& vos fictions* réduiront-ils les hommes au ſilence? Autr. Les mortels ſe tairont-ils ſur vous? Le mot בדיך, que l'on prend pour *mendacia tua*, peut ſignifier ſimplement *in te*. Le mot בדי paroît être pris pluſieurs fois dans Job pour la ſimple prépoſition ב, *in*. Voyez au Chap. XVIII. ℣. 13.

℣. 4. C'eſt le ſens de l'hébreu: Car vous avez dit *à Dieu*: Ma conduite eſt pure.

℣. 6. C'eſt ainſi que quelques-uns traduiſent l'hébreu: pour vous découvrir les ſecrets de ſa ſageſſe, & le double feuillet de ſes comptes. Vous comprendriez, &c. On pourroit auſſi traduire: Pour vous découvrir les ſecrets de la ſageſſe! Car il y a dans ſa Loi bien des faces, *& bien des choſes cachées*; & vous devez être perſuadé que Dieu ne fait qu'exiger de vous la peine de votre iniquité. *En effet* prétendez-vous, &c.

profond que l'enfer ; comment *pénétrez-vous juſqu'à lui, pour* le connoître ?

dior inferno, & undè cognoſces ?

9. La longueur de la terre & la largeur de la mer *nous étonnent* ; mais il s'étend au delà de l'une & de l'autre : *comment donc vous flattez-vous de le connoître aſſez, pour vous aſſurer que ſa juſtice ne doit rien trouver en vous a reprendre ni à corriger ?* "

9. Longior terrâ menſura ejus, & latior mari.

10. *Mais de plus, n'eſt-il pas le maître de ſes créatures ?* S'il renverſe tout *ce qu'il a établi*, s'il confond tout enſemble *ce qu'il avoit rangé par ordre, & s'il fait rentrer toutes les choſes créées dans le cahos dont il les avoit fait ſortir*, " qui pourra s'oppoſer à lui ? *Qui pourra donc, auſſi l'empecher de renverſer celui qu'il avoit élevé, & d'accabler de maux celui qu'il avoit comblé de biens ? Il agit en tout avec une ſouveraine puiſſance, une entiere ſageſſe, une parfaite juſtice.*

10. Si ſubverterit omnia, vel in unum coarctaverit, quis contradicet ei ?

11. Car il connoît la vanité des hommes : & leur iniquité étant préſente à ſes yeux, ne la conſidere-t il pas attentivement ? *& n'en voit-il pas toute l'étendue ?* "

11. Ipſe enim novit hominum vanitatem ; & videns iniquitatem, nonne conſiderat ?

12. *Cependant* l'homme vain s'éleve en des ſentiments d'orgueil, & il ſe croit né libre comme le petit de l'âne ſauvage. *Il s'imagine que Dieu ne peut ſans injuſtice l'aſſujettir à ſes loix, & lui faire porter ſon joug. Je ne ſais ſi ce ſont-là vos ſentiments.* "

12. Vir vanus in ſuperbiam erigitur, & tamquam pullum onagri ſe liberum natum putat.

℣. 7-9. Hébr. autr. Prétendez-vous..... connoître la perfection du Tout-puiſſant ? Elle eſt plus élevée que le ciel.... plus profonde que l'enfer..... Sa meſure eſt plus étendue que la terre, & plus ſpacieuſe que la mer. C'eſt-à-dire que tout cela eſt au féminin comme ſe rapportant au mot TCLIT, *perfectio*, du ℣. 7. Au ℣. 8. on lit GBHI SMIM, *alta cœlorum*, aſſez viſiblement pour GBABH MSMIM, *altior cœtis*, parallele à *profundior inferno* qui ſuit.

℣. 10. Hébr. S'il change *la condition des hommes*, s'il ferme, *& refuſe ſes biens aux uns*, s'il amaſſe, *& les répand abondamment ſur les autres* : qui pourra s'oppoſer à lui ?

℣. 11. Hébr. autr. Il voit l'iniquité ; mais lui-même demeure inconnu.

℣. 12. Il faudroit peut-être lire le texte en ce ſens : Un homme ſenſé *fait des réflexions*, & rentre dans ſon cœur ; mais le commun des hommes paroît être né avec auſſi peu d'intelligence que le poulain de l'âne ſauvage. C'eſt-à-dire qu'au lieu de NBUB, *vacuus*, il faudroit peut-être lire NBUN, *intelligens* ou *ſenſatus*.

13. Tu autem firmaſti cor tuum, & expandiſti ad eum manus tuas.

13. Mais pour vous *au moins*, vous avez endurci votre cœur *contre les châtiments de Dieu ; & après avoir murmuré contre ſa juſtice*, vous élevez *cependant* vos mains vers lui, *pour attirer ſur vous ſa miſéricorde : ce n'eſt pas-là le moyen de l'obtenir.* "

14. Si iniquitatem quæ eſt in manu tuâ, abſtuleris à te, & non manſerit in tabernaculo tuo injuſtitia ;

14. Si *au contraire profitant des maux dont Dieu vous afflige*, vous banniſſez l'iniquité de vos œuvres, " & ſi l'injuſtice ne demeure point dans votre maiſon, *& encore moins dans votre cœur*,

15. tunc levare poteris faciem tuam abſque maculâ, & eris ſtabilis, & non timebis.

15. vous pourrez alors élever *avec confiance* votre viſage *vers Dieu, comme étant* ſans tache ; *vous en ſerez écouté*, vous ſerez ſtable *par ſon ſecours*, " & vous ne craindrez plus *de tomber dans les maux dont vous êtes accablé.*

16. Miſeriæ quoque oblivîſcêris, & quaſi aquarum quæ præterierunt, recordaberis.

16. Vous oublierez même la miſere où *vous aurez été* ; & *les grands biens dont vous ſerez comblé*, *feront qu'*elle paſſera dans votre ſouvenir, comme un *torrent d'*eau qui s'eſt écoulé.

17. Et quaſi meridianus fulgor conſurget tibi ad veſperam : & cùm te conſumptum putaveris, orieris ut lucifer.

17. Lorſque votre vie ſemblera être dans ſon couchant, vous paroîtrez comme le ſoleil dans l'éclat de ſon midi ; &, lorſque vous vous croirez perdu, vous vous leverez *brillant*, comme l'étoile du matin. "

18. Et habebis fiduciam, propoſitâ tibi ſpe, & de-

18. L'eſpérance qui vous ſera propoſée, vous remplira de confiance ; " &

℣. 13. Hébr. Si donc vous diſpoſez votre cœur *à retourner au Seigneur*, & ſi vous étendez vos mains vers lui : ſi vous banniſſez, &c.

℣. 14. litt. de vos mains.

℣. 15. On lit dans l'Hébreu *& macula & eris firmatus*, MSQ ; peut-être pour MZQQ, *purgatus* ; alors on pourroit ſoupçonner qu'il y auroit tranſpoſition, & que la conſtruction ſeroit *& eris purgatus & macula* ; vous ſerez purifié de vos taches.

℣. 17. Hébr. autr. *L'éclat de votre nouvel âge & de votre nouvelle proſpérité* ſurpaſſera (*ou* égalera) l'éclat du *ſoleil dans ſon* midi, & lorſque *vous vous croirez perdu*, *& que* votre vie ſemblera être dans ſon couchant, vous paroîtrez *dans un éclat* ſemblable à la lumiere du matin. Au lieu de VMSHRIM, *Et præ meridie*, la Vulgate ſuppoſe VESHRIM, *Et quaſi meridies*, parallele à CBQR, *quaſi mane*.

℣. 18. Hébr. autr. Vous jouirez d'*une pleine* confiance, parce que votre eſpérance aura un *ſolide* fondement.

vous dormirez dans une entiere aſſurance, étant *par la protection de Dieu, comme* environné de profonds foſſés, *qui vous mettront à couvert des inſultes de vos ennemis.*

foſſus ſecurus dormies.

Levit. XXVI. 6. 19. *Ainſi* vous jouirez d'un repos que perſonne ne pourra troubler ; & *votre puiſſance, ſera ſi grande, que* pluſieurs *grands* vous ſupplieront de les regarder favorablement. *Tel ſera votre ſort, & celui de tous les juſtes.*

19. Requieſces, & non erit qui te exterreat: & deprecabuntur faciem tuam plurimi.

Levit. XXVI. 16. 20. Mais les yeux des méchants ſeront couverts de ténebres ; " ils périront, ſans qu'il leur reſte aucun moyen d'échapper ; & *la mort, qui eſt* l'abomination *& l'horreur* de l'ame deviendra *l'unique objet de* leur eſpérance. "

20. Oculi autem impiorum deficient, & effugium peribit ab eis, & ſpes illorum abominatio animæ.

℣. 20. Autr. Mais les yeux des méchants *envieux de votre proſpérité ſécheront &* ſe conſumeront.

Ibid. Hébr. autr. & leur eſpérance ne ſera qu'un ſouffle.

CHAPITRE XII.

Job reproche à ſes amis la fauſſe confiance qu'ils avoient dans leurs lumieres. Il releve la ſouveraine puiſſance de Dieu.

1. JOb répondit *à Sophar*, & *lui* dit :

1. RESpondens autem Job, dixit :

2. N'y a-t-il donc que vous *autres* qui ſoyez hommes ? *la raiſon eſt-elle toute renfermée en vous* ? & la ſageſſe mourra-t-elle avec vous ? *non ſans doute.* "

2. Ergo vos eſtis ſoli homines, & vobiſcum morietur ſapientia?

Ioſr. XXI. 3. 3. J'ai du ſens auſſi bien que vous, & je ne vous ſuis point inférieur *en connoiſſances & en lumieres : ce n'eſt pas beau-*

3. Et mihi eſt cor, ſicut & vobis, nec inferior veſtrî ſum : quis enim hæc,

℣. 2. Hébr. En vérité, *à vous entendre, on diroit* que vous êtes un peuple, *un monde entier ; qu'il n'y a d'hommes que vous ;* & que la ſageſſe mourra avec vous. *Mais* j'ai du ſens, &c. Peut-être qu'au lieu de ATM AM, *vos populus*, il faudroit lire ATCM DA, *apud vos ſcientia* ; & enſuite au lieu de TMUT, *morietur*, Aquila & Symmaque ont lu TMT, *perfectio*, en ce ſens ; *& vobiſcum perfectio ſapientiæ.* En vérité *à vous entendre, c'eſt* en vous *que ſe trouve* la ſcience, & *c'eſt* avec vous *que demeure* la perfection de la ſageſſe.

quæ

quæ noſtis, ignorat?

4. Qui deridetur ab amico ſuo, ſicut ego, invocabit Deum, & exaudiet eum: deridetur enim juſti ſimplicitas.

5. Lampas contempta apud cogitationes divitum, parata ad tempus ſtatutum.

6. Abundant tabernacula prædonum, & audacter provocant Deum, cùm ipſe dederit omnia in manus eorum.

coup dire; car qui eſt-ce qui ignore ce que vous ſavez? *Je puis même vous apprendre ce que vous ne ſavez pas:*

4. *que* celui qui devient comme moi l'objet des railleries de ſon ami, invoquera Dieu, & Dieu l'exaucera: car on ſe moque *à préſent* de la ſimplicité du juſte, *qui eſt accablé de miſeres; on lui inſulte comme à un impie.*" Prov. XIV. 2.

5. *C'eſt* une lampe que les riches regardent avec mépris: "*mais cette lampe*, qui *eſt maintenant dans l'obſcurité*, eſt prête *à luire* au temps *que Dieu a* marqué. *Car Dieu fera paroître en ſon temps la droiture de mon cœur, l'innocence de ma vie, la pureté de mes ſentiments, la vérité de mes paroles: il fera voir qu'il n'eſt pas vrai que tous ceux qui ſouffrent ſoient coupables, ni que tous ceux qui ſont dans la proſpérité ſoient juſtes & innocents.*

6. *En effet, on voit tous les jours*, que les maiſons des voleurs publics ſont dans l'abondance, & *qu'*ils s'élevent audacieuſement contre Dieu, " quoique ce ſoit lui qui leur ait mis entre les mains tout *ce qu'ils poſſedent. C'eſt ce que je vous ai déjà dit; & c'eſt à quoi il ne vous a pas plu de faire attention. Mais vous épuiſez*

℣. 4. Hébr. autr. Je ſuis l'objet des railleries de mes amis; *mais celui* qui invoque Dieu, Dieu l'exaucera: *cependant* on ſe moque de la ſimplicité du juſte. On lit dans l'Hébreu aux ℣℣. 3. & 4. à la lettre: *& cum quo non ſicut hæc? irriſio amico ſuo ero: vocans Deum, & exaudiet eum: irriſus juſtus perfectus.* Peut-être qu'au lieu de AIN, *non*, il faudroit lire ANH, *accidit*; alors au lieu de AT, *cum*, on pourroit lire AL, *ad*; il paroît auſſi qu'au lieu de AHIH, *ero*, il faudroit lire IHIH, *erit*; & enfin au lieu de QRA, *vocans*, IQRA, *vocet*, en ce ſens: *& cui acciderit ſicut hæc, irriſio amico ſuo erit: Vocet Deum, & exaudiet eum: irriſus juſtus perfectus*: & *certes* celui à qui pareils malheurs arriveront deviendra un ſujet de moquerie pour ſon ami. Qu'il invoque Dieu, *dira-t-on*, & il l'exaucera: car on ſe moquera du juſte même le plus parfait. Cette parole priſe en ce ſens pourroit être regardée comme un prophétie de ce qu'a éprouvé J. C. même, dont Job étoit la figure.

℣. 5. Hébr. autr. C'eſt une lampe foulée aux pieds dans la penſée des heureux *du ſiecle*, & expoſée aux efforts du pied qui l'étouffe. C'eſt-à-dire qu'au lieu de BUZ, *contempta*, on pourroit lire BUS, *conculcata*; & au lieu de *mutationibus*, MUADI, *pedis*, on pourroit lire MUACI, *compreſſionibus*.

℣. 6. Hébr. autr. & que la plus parfaite confiance eſt le partage de ceux qui provoquent *contr'eux* la colere de Dieu *par les crimes qu'ils oppoſent* aux biens que Dieu met dans leurs mains. On lit dans l'Hébreu BIDU, *in manum ejus*, pour BIDM, *in manum eorum*, comme l'exprime la Vulgate.

toute votre ſageſſe, & vous employez toute votre éloquence à me prouver que Dieu eſt le maître de toutes choſes, & qu'il diſpoſe de tout avec une autorité ſouveraine, une ſageſſe & une juſtice infinies, comme ſi quelqu'un pouvoit en douter.

7. Interrogez les animaux, & ils vous enſeigneront *la même vérité* : conſultez les oiſeaux du ciel, & ils feront *ſur cela* vos maîtres.

7. Nimirùm interroga jumenta, & docebunt te; & volatilia cœli, & indicabunt tibi.

8. Parlez à la terre ; & elle vous répondra *la même choſe* ; & les poiſſons de la mer vous *en* inſtruiront *auſſi*, *ſi vous voulez les interroger.*

8. Loquere terræ, & reſpondebit tibi : & narrabunt piſces maris.

9. *Car* qui ignore que c'eſt la puiſſance de Dieu qui a fait toutes ces choſes ?

9. Quis ignorat quòd omnia hæc manus Domini fecerit?

10. *que c'eſt* lui qui tient dans ſa main l'ame de tout ce qui a vie, & tous les eſprits qui animent la chair des hommes ? *C'eſt ce que toutes les créatures nous annoncent, & ce que notre eſprit doit aiſément concevoir.*

10. In cujus manu anima omnis viventis, & ſpiritus univerſæ carnis hominis.

Infr. XXXIV. 3. 11. *Car* l'oreille ne juge-t-elle pas des paroles, & le palais de ce qui a du goût ?

11. Nónne auris verba dijudicat; & fauces comedentis, ſaporem?

12. La ſageſſe eſt *de même*, dans les vieillards, *pour leur faire comprendre cette vérité* ; & la prudence " *qui* eſt *le fruit* de la longue vie, *leur eſt donnée*,

12. In antiquis eſt ſapientia, & in multo tempore prudentia.

13. *pour leur faire connoître que*, la ſageſſe & la puiſſance *ſouveraine* eſt en Dieu ; *que* c'eſt lui qui poſſede *eſſentiellement* le conſeil & l'intelligence ;

13. Apud ipſum eſt ſapientia & fortitudo ; ipſe habet conſilium & intelligentiam.

Iſai. XXII. 22. *Apoc.* III. 7. 14. *de ſorte que*, s'il détruit, nul ne pourra édifier ; s'il tient un homme enfermé, nul ne pourra lui ouvrir :

14. Si deſtruxerit, nemo eſt qui ædificet ; ſi incluſerit hominem, nullus eſt qui aperiat.

℣. 12. Hebr. autr. l'intelligence ; » ſelon que la Vulgate le traduit au ℣. ſuivant.

15. Si continuerit aquas, omnia ſiccabuntur : & ſi emiſerit eas, ſubvertent terram.

16. Apud ipſum eſt fortitudo & ſapientia : ipſe novit & decipientem, & eum qui decipitur.

17. Adducit conſiliarios in ſtultum finem, & judices in ſtuporem.

18. Balteum regum diſſolvit, & præcingit funem renes eorum.

19. Ducit ſacerdotes inglorios, & optimates ſupplantat :

20. commutans labium veracium, & doctrinam ſenum auferens.

21. Effundit deſpectionem ſuper principes, eos qui oppreſſi fuerant, relevans :

22. qui revelat profunda de tenebris, & produ-

15. S'il retient les eaux, tout deviendra ſec ; & s'il les lâche, elles inonderont la terre, *& en changeront toute la face.*"

16. La force & la ſageſſe réſident en lui ; il connoît, " & celui qui trompe, & celui qui eſt trompé.

17. Il fait tomber ceux qui donnent conſeil *aux autres* en des penſées extravagantes, dont la fin eſt malheureuſe ; " & il frappe d'étourdiſſement les juges, *en les privant de ſa lumiere.*

18. Il ôte le baudrier aux Rois, *en les dépouillant de leur autorité* ; & il ceint leurs reins d'une corde, *en les réduiſant à la condition des eſclaves.*"

19. Il fait que les pontifes " ſont privés de leur gloire, & que les grands tombent par terre, *& perdent leur dignité.*

20. Il fait changer de langage à ceux qui aimoient la vérité, " *en les abandonnant à leurs propres ténebres* ; & il retire la ſcience des vieillards, *en ceſſant de les éclairer & de les inſtruire.*

21. Il fait tomber les princes dans le mépris & la confuſion ; & il releve ceux qui avoient été *long-temps* opprimés. "

22. Il découvre ce qui étoit caché dans des profondes ténebres, & il pro-

¥. 15. C'eſt le ſens de l'hébreu : S'il les lâche, elles changeront *toute la face de la* terre.

¥. 16. Hébr. Il eſt le maître, *& diſpoſe, comme il lui plaît*, de celui qui trompe, &c.

¥. 17. Hébr. Il laiſſe marcher *dans des routes égarées* les ſages *du ſiecle* dépouillés *de leur ſageſſe*. Autr. Il laiſſe marcher les ſages *du ſiecle* dans l'égarement *de leurs penſées*. On lit dans l'Hébreu SULL, *ſpoliatum*, peut-être pour LELL, *in ſpoliationem*, ou LELH, *in aberrationem*.

¥. 18. Hébr. autr. Il ôte le baudrier aux Rois, & il en ceint les reins des autres.

¥. 19. Le terme hébreu qu'on traduit ordinairement par *Prêtres* ou *Pontifes*, s'entend auſſi quelquefois des *Princes* & des *Grands*.

¥. 20. Autr. qui enſeignoient la vérité.

¥. 21. Hébr. & il affoiblit la puiſſance des forts.

duit au jour l'ombre *même* de la mort.

23. Il multiplie les nations : & *après les avoir élevées au plus haut point de grandeur & de puiſſance*, il les perd *enſuite* ; & il les rétablit *de nouveau*, après leur ruine.

24. Il change, *comme il lui plaît*, le cœur des princes qui ſont établis ſur les peuples de la terre ; il les trompe, *en les livrant à leur ſens réprouvé* ; & il les fait marcher inutilement par des routes égarées, *en les abandonnant à la vanité de leurs conſeils.*

25. *Ainſi n'étant plus conduits par ſa ſageſſe*, ils marcheront à tâtons parmi les ténebres, au lieu de marcher dans la lumiere du jour : & il les fera chanceler à chaque pas, comme un homme qui eſt ivre.

cit in lucem umbram mortis :

23. qui multiplicat gentes, & perdit eas ; & ſubverſas in integrum reſtituit :

24. qui immutat cor principum populi terræ, & decipit eos ut fruſtrà incedant per invium :

25. palpabunt quaſi in tenebris, & non in luce ; & errare eos faciet quaſi ebrios.

℣. 23. Hébr. autr. Il les diſſipe & les ramene.

℣. 24. Hébr. autr. il les laiſſe s'égarer par des friches où il n'y a point de route.

CHAPITRE XIII.

Job continue de ſe défendre contre les reptoches de ſes amis. Il témoigne ſa confiance. Il adreſſe à Dieu ſes plaintes.

1. J'Ai vu de mes yeux toutes ces choſes, je les ai entendues de mes oreilles, & je les ai toutes compriſes.

2. *Ainſi* ce que vous ſavez *de la ſageſſe & de la juſtice de Dieu*, ne m'eſt point inconnu ; & je ne vous ſuis point inférieur *dans la ſcience de ſa grandeur & de ſa puiſſance.*

3. Mais, *quelque grand qu'il ſoit*, je veux néanmoins parler au Tout-puiſſant ; & *quoique je ne ſois que cendre &*

1. ECce omnia hæc vidit oculus meus ; & audivit auris mea, & intellexi ſingula.

2. Secundùm ſcientiam veſtram, & ego novi : nec inferior veſtrî ſum.

3. Sed tamen ad Omnipotentem loquar, & diſ-

putare cum Deo cupio :

pouſſiere, je deſire m'entretenir avec Dieu, "

4. priùs vos oſtendens fabricatores mendacii, & cultores perverſorum dogmatum.

4. en faiſant voir auparavant, que vous êtes des fabricateurs de menſonges, & des défenſeurs d'une doctrine corrompue."

5. Atque utinam taceretis, ut putaremini eſſe ſapientes!

5. Et plût à Dieu que, *pendant que je découvrirai vos égaremens*, vous demeuraſſiez dans le ſilence, afin que vous puſſiez paſſer pour *des perſonnes* ſages, *qui étant dans l'erreur, ont un deſir ſincere de connoître la vérité, & de ſe détromper."*

6. Audite ergo correptionem meam, & judicium labiorum meorum attendite.

6. Ecoutez donc les réprimandes que j'ai à vous faire; prêtez l'oreille au jugement que mes levres prononceront *contre celui que vous avez porté de moi, & des maux dont vous me voyez accablé."*

7. Numquid Deus indiget veſtro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?

7. *Pourquoi, ſans aucun fondement, les avez-vous attribués à mes péchés?* Dieu a-t-il beſoin de votre menſonge, " *pour ſoutenir ſa vérité* ? a-t-il beſoin que vous inventiez des fauſſetés, " pour le défendre, *& pour juſtifier ſa conduite* ?

8. Numquid faciem ejus accipitis, & pro Deo judicare nitimini?

8. Eſt-ce que vous prétendez favoriſer Dieu, *& vous rendre agréable à ſes yeux lorſque* vous vous efforcez de défendre ſa juſtice, *en offenſant ſa vérité* ?"

9. Aut placebit ei quem celare nihil poteſt? aut de-

9. Dieu prendra-t-il plaiſir *à ce déguiſement*, lui à qui rien n'eſt caché?

℣. 3. Hébr. autr. je deſire défendre *contre vous* ma cauſe devant Dieu. *Infr.* ℣. 6.

℣. 4. Hébr. autr. Car tous vos diſcours ne ſont qu'un tiſſu de menſonges, & tous les remedes que vous apportez ne ſervent à rien.

℣. 5. Ou ſimplement & ſelon l'hébreu : Et plût à Dieu que vous demeuraſſiez en ſilence! ce ſeroit pour vous une ſageſſe.

℣. 6. Hébr. autr. Ecoutez donc mon apologie; prêtez l'oreille à la défenſe de ma cauſe.

℣. 7. Hébr. de votre iniquité, *de votre injuſtice.*

Ibid. Autr. que vous uſiez *de déguiſement* & d'artifice.

℣. 8. Ou ſimplement : Eſt-ce que vous prétendez favoriſer Dieu? & faites-vous des efforts pour le juſtifier? *comme ſi ſa conduite avoit beſoin de votre indulgence & de votre ſuffrage.*

ou ſe laiſſera-t-il ſurprendre, comme un homme, à vos *flatteuſes* tromperies? *Non ſans doute.*"

cipietur ut homo, vestris fraudulentiis?

10. *Mais* lui-même vous condamnera, parce que vous entreprenez de défendre ſes intérêts par des raiſons qui vous ſont entiérement cachées; " *& qu'au lieu d'adorer ſes jugements, qui vous ſont inconnus, vous avez la témérité de vouloir les pénétrer.*

10. Ipſe vos arguet quoniam in abſcondito faciem ejus accipitis.

11. *Vous donc, qui êtes ſi hardis à rendre raiſon de la conduite de Dieu,* auſſi-tôt qu'il fera paroître ſa colere, il vous épouvantera, & il vous accablera par la terreur de ſon nom."

11. Statim ut ſe commoverit, turbabit vos, & terror ejus irruet ſuper vos.

12. Votre mémoire ſera ſemblable à la cendre *que le moindre vent diſſipe*, & vos têtes *ſuperbes* ne ſeront plus que comme de la boue."

12. Memoria veſtra comparabitur cineri, & redigentur in lutum cervices veſtræ.

13. *Peut-être que ce diſcours vous choque & vous impatiente*; *mais* demeurez *encore* un peu dans le ſilence, *je vous en conjure*, afin que je diſe tout ce que mon eſprit me ſuggérera."

13. Tacete pauliſper; ut loquar quodcumque mihi mens ſuggeſſerit.

14. Pourquoi déchirai-je ma chair avec mes dents *dans l'excès de mes dou-*

14. Quare lacero carnes meas dentibus meis,

℣. 9. Hébr. autr. *Vous* ſeroit-il avantageux qu'il ſondât vos cœurs? Lui en impoſerez-vous, comme vous en impoſeriez à un homme?

℣. 10. Litt. parce qu'en ſecret vous faites acception de ſa perſonne. *Vous ne me condamnez que pour le juſtifier, comme ſi ſa cauſe ne pouvoit être défendue que par la calomnie.*

℣. 11. Hébr. *S'il paroît dans* l'éclat de ſa majeſté, ne vous épouvantera-t-il pas; & la terreur de ſa gloire ne tombera-t-elle pas ſur vous?

℣. 12. Hébr. autr. Vos graves ſentences ne ſont que des penſées frivoles; vos diſcours ſublimes ne ſont que *de l'écume* & de la boue. Autr. Vos penſées ſuperbes ſont comparables à la pouſſiere, & vos diſcours ſublimes à des éminences de boue. On lit dans l'Hébreu: ZCRNICM, *memoriæ veſtræ*, peut-être pour ZDUNICM, *Superbiæ veſtræ*; & enſuite MSLI AFR, *ſententiæ* ou *parabolæ pulveris*, peut-être pour NMSLU LAFR, *comparabiles ſunt pulveri*; ce qui amene la ſeconde partie du verſet: *eminentiis luti eminentia veſtræ*, on ſous-entend *comparabiles ſunt.*

℣. 13. Hébr. autr. Ecoutez-moi donc en ſilence, & je parlerai; & ne vous embarraſſez point de ce qui m'en arrivera. Autr. je *vous* dirai ce qui ſe paſſe ſur moi; *ou* ce qui a été prononcé ſur moi. Le Syriaque exprime le mot *dicam* omis dans l'hébreu; & au lieu de *tranſierit ſuper me quid*, on y lit *quid tranſierit ſuper me.* Peut-être qu'au lieu de IABR, *tranſierit*, il faudroit lire IDBR, *locutum eſt.* Ce qui a été prononcé & ce qu'il va dire, c'eſt que malgré tous les maux qu'il éprouve, il ſera reconnu innocent, & Dieu ſera lui-même ſon Sauveur.

& animam meam portoin manibus meis?

leurs? & pourquoi eſt-ce que je porte ma vie entre mes mains, *comme une choſe que je voudrois perdre? eſt-ce par déſeſpoir que j'en uſe ainſi? non.*"

15. Etiam ſi occiderit me, in ipſo ſperabo: verumtamen vias meas in conſpectu ejus arguam.

15. *Car* quand Dieu me tueroit, je ne laiſſerois pas d'eſpérer en lui: ainſi j'expoſerai *hardiment* mes voies en ſa préſence;"

16. Et ipſe erit ſalvator meus: non enim veniet in conſpectu ejus omnis hypocrita.

16. & il ſera lui-même mon Sauveur. *C'eſt ce que je ne ferois pas, ſi j'étois un hypocrite, comme vous oſez l'aſſurer:* car aucun hypocrite n'oſera paroître devant ſes yeux.

17. Audite ſermonem meum, & ænigmata percipite auribus veſtris.

17. Rendez-vous *donc* attentifs à mes paroles; prêtez l'oreille aux vérités cachées *que je vais vous dire.*"

18. Si fuero judicatus, ſcio quòd juſtus inveniar.

18. Si ma cauſe étoit jugée *ſelon les regles de la juſtice ordinaire*, je ſais que je ſerois reconnu innocent."

19. Quis eſt qui judicetur mecum? veniat: quare tacens conſumor?

19. Qui eſt celui qui veut entrer avec moi en jugement, *pour me conteſter cette vérité?* qu'il vienne, *& je la ſoutiendrai*; *car* pourquoi me laiſſerai-je conſumer, ſans avoir parlé *pour ma défenſe?*"

20. Duo tantùm ne facias mihi; & tunc à facie tuâ non abſcondar:

20. *Seigneur*, je vous demande ſeulement deux choſes: & après cela, je ne me cacherai point de devant votre face; *je ne craindrai point de paroître devant vous, pour ſoutenir mon innocence.*

21. manum tuam longè

21. *Premiérement*, retirez votre main

℣. 14. Hébr. autr. *Tout ce que vous me dites n'eſt propre qu'à me jetter dans le déſeſpoir; & c'eſt pourquoi je vous prie de ceſſer vos diſcours. Car* pourquoi déchirerois-je ma chair avec mes dents? & pourquoi expoſerois-je ma vie de mes propres mains?

℣. 15. Hébr. autr. mais néanmoins j'examinerai mes voies en ſa préſence. Au lieu de *in ipſo ſperabo*, on lit dans l'Hébreu, *non ſperabo*: mais les Rabbins mêmes conviennent qu'au lieu de LA, *non*, il faut lire LO, *eo*, c'eſt-à-dire, *in ipſo*. Les Copiſtes ont ſouvent confondu ces deux mots.

℣. 17. Hébr. autr. prêtez l'oreille à ma juſtification.

℣. 18. Hébr. autr. Qu'il me ſoit permis d'expoſer *contre vous* ma cauſe; je ſuis aſſuré que je ſerai juſtifié.

℣. 19. Hébr. autr. Qui eſt-ce qui voudroit plaider contre moi *devant le Seigneur? qu'il vienne ſans différer.* Car maintenant ſi je me taiſois, *& ſi mon procès étoit ſuſpendu, j'expirerois auſſi-tôt de douleur.*

de deſſus moi, *& ceſſez de m'affliger*: *ſecondement*, ne m'épouvantez point par la terreur de votre puiſſance.

22. *Quand vous m'aurez accordé ces deux choſes*, appellez-moi, & je vous répondrai; ou bien ſouffrez que je vous parle moi-même, & répondez-moi.

23. Combien ai-je *commis* d'iniquités & de péchés? faites-moi voir mes crimes & mes offenſes, *pour leſquelles vous me traitez avec tant de ſévérité.*

24. Pourquoi me cachez-vous votre viſage? & pourquoi me croyez-vous votre ennemi, *& me traitez-vous comme tel?*

25. *Y a-t-il de la gloire pour vous à combattre contre moi?* Vous faites *dans cette occaſion* éclater votre puiſſance contre une feuille que le vent emporte," & vous pourſuivez une paille ſeche.

26. Car vous donnez contre moi des arrêts très-ſéveres; & *ne trouvant point de crimes dans ma vie préſente*, vous voulez me conſumer pour les péchés de ma jeuneſſe."

27. Vous m'avez mis les pieds dans les ceps, vous avez obſervé tous mes ſentiers, & vous avez conſidéré avec ſoin toutes les traces de mes pas," *comme ſi vous aviez beſoin de ces précautions pour découvrir mes crimes, pour vous aſſurer de ma perſonne & pour trouver le moyen de me faire périr*,

28. moi qui ne ſerai que pourriture *dans un moment*, & qui deviendrai *au*

fac à me, & formido tua non me terreat.

22. Voca me, & ego reſpondebo tibi: aut certè loquar, & tu reſponde mihi.

23. Quantas habeo iniquitates & peccata? ſcelera mea & delicta oſtende mihi.

24. Cur faciem tuam abſcondis, & arbitraris me inimicum tuum?

25. Contra folium quod vento rapitur, oſtendis potentiam tuam; & ſtipulam ſiccam perſequeris.

26. Scribis enim contra me amaritudines, & conſumere me vis peccatis adoleſcentiæ meæ.

27. Poſuiſti in nervo pedem meum, & obſervaſti omnes ſemitas meas, & veſtigia pedum meorum conſideraſti:

28. qui quaſi putredo conſumendus ſum, & qua-

℣. 25. Hébr. Eſt-ce contre une feuille que le vent emporte, que vous ferez éclater votre puiſſance? &c.

℣. 26. Hébr. Et vous me réſervez les péchés de ma jeuneſſe, comme un *funeſte* héritage.

℣. 27. Hébr. *Vous avez examiné avec ſoin toutes* les traces de mes pas, & vous en avez levé l'empreinte.

ſi veſtimentum quod comeditur à tineâ.

premier jour comme un vêtement mangé des vers."

℣. 28. Hébr. litt. *Et ipſe quaſi putredo (quæ) conſumetur, & quaſi veſtimentum (quod) comeditur à tinea.* Le pronom, *quæ* ou *quod* eſt également ſous-entendu dans les deux membres : & cela eſt fort commun dans le ſtyle des Hébreux. La ſeule difficulté eſt de ſavoir à quoi rapporter le mot VHUA, *Et ipſe :* peut-être faudroit-il lire, VANI, *Et ego*, ou VAHIH, *Et ero* : l'un & l'autre donnent le même ſens, qui eſt celui de la Vulgate.

CHAPITRE XIV.

Job expoſe la briéveté & les miſeres de la vie de l'homme ſur la terre. Il ſe conſole par l'eſpérance de la réſurrection.

1. HOmo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miſeriis.

1. CAr l'homme né de la femme vit très-peu de temps ; & *même, pendant cette vie qui dure ſi peu*, il eſt rempli de beaucoup de miſeres *& d'inquiétudes" qui l'agitent & qui le troublent ſans ceſſe.*

2. Qui quaſi flos egreditur & conteritur, & fugit velut umbra, & numquam in eodem ſtatu permanet.

2. Il naît comme une fleur qui n'eſt pas plutôt écloſe, *qu'on la cueille*, " *&* qu'elle eſt foulée aux pieds ; il fuit, *& diſparoît* comme l'ombre, & il ne demeure jamais en un même état." *Supr.* VIII. 9.

3. Et dignum ducis ſuper hujuſcemodi aperire oculos tuos, & adducere eum tecum in judicium ?

3. Et vous croirez, *Seigneur*, qu'il ſoit digne de vous d'ouvrir *ſeulement* les yeux ſur lui, *pour examiner ſa conduite* ; & de le" faire entrer en jugement avec vous, *pour vous informer de ſes œuvres ? Elles ne ſeront que corruption ſans vous.*

4. Quis poteſt facere mundum de immundo

4. *Car* qui peut rendre pur celui qui eſt né d'un ſang impur ? n'eſt-ce pas *Pſal.* L. 4.

℣. 1. C'eſt le ſens de l'Hébreu : il eſt rempli de beaucoup d'inquiétudes.

℣. 2. C'eſt encore le ſens de l'Hébreu : *Il naît* comme une fleur, qui n'eſt pas plutôt écloſe, qu'on la cueille ; il fuit, &c.

Ibid. Hébr. & il ne ſubſiſte pas *long-temps.* Et vous croirez, &c.

℣. 3. On lit dans l'Hébreu, ATI, *me* ; pour ATU, *eum.*

vous ſeul qui le pouvez, *Seigneur, vous qui êtes la pureté eſſentielle & la ſource de toute purete ?* " *Pardonnez donc à l'homme les fautes où la corruption de ſa naiſſance criminelle l'a fait tomber ; & que la brièveté de ſes jours vous touche de pitié.*

conceptum ſemine ? nónne tu qui ſolus es ?

5. *Car* " les jours de l'homme ſont courts ; le nombre de ſes mois *& de ſes années* eſt entre vos mains ; vous avez marqué les bornes de ſa vie, qu'il ne peut paſſer.

5. Breves dies hominis ſunt, numerus menſium ejus apud te eſt : conſtituiſti terminos ejus, qui præteriri non poterunt.

6. Retirez-vous *donc* un peu de lui ; *ceſſez au moins durant quelques moments de le faire ſouffrir*, afin qu'il ait quelque repos, " juſqu'à ce qu'il trouve comme le mercenaire la fin deſirée de tous ſes travaux *dans la mort qui le ſéparera pour toujours des biens & des maux de cette vie.*

6. Recede paululùm ab eo, ut quieſcat, donec optata veniat, ſicut mercenarii, dies ejus.

7. *Car il n'en eſt pas de l'homme comme des arbres.* Un arbre n'eſt point ſans eſpérance *de retour* ; ſi on le coupe une fois, il reverdit enſuite, & *quelque temps après* ſes branches pouſſent *tout de nouveau.*"

7. Lignum habet ſpem : ſi præciſum fuerit, rursùm vireſcit, & rami ejus pullulant.

8. Quand ſa racine ſeroit vieillie dans la terre, quand ſon tronc deſſéché ſeroit mort dans la pouſſiere,

8. Si ſenuerit in terrâ radix ejus, & in pulvere emortuus fuerit truncus illius,

℣. 4. Les Septante : Qui eſt pur de toute ſouillure ? Il n'y en a pas un ſeul ; quand même ſa vie n'auroit été que d'un ſeul jour ſur la terre. C'eſt ce que l'ancienne Vulgate exprimoit en ces termes : *Nemo mundus à ſorde : ne unus* (ou *infans*) *quidem, cujus eſt unius diei vita ſuper terram.* Les Peres Grecs & Latins ont ſouvent cité ce texte en parlant du péché originel. Ces derniers mots *cujus eſt unius diei vita ſuper terram*, ne ſont pas dans l'Hébreu : mais on y trouve : *Quis dabit mundum de immundo ?* Ou plutôt *Quis detur mundus de immundo ? Non unus :* c'eſt-à-dire, *Nemo*, ou *Ne unus quidem.* Ce qui eſt préciſément le même ſens que celui des Septante & de la Vulgate, à l'égard du péché originel dont la preuve ſe trouve également dans le texte Hébreu & dans ces deux Verſions. Le même mot ITN, peut également ſignifier *dabit* ou *detur.*

℣. 5. On lit à la tête de ce Verſet dans l'Hébreu, AM, *Si*, peut être pour AC, *Sed.*

℣. 6. Autr. Retirez-vous un peu de lui, *& ceſſez d'exercer contre lui les rigueurs de votre juſtice*, afin qu'il ait quelque relâche, *& qu'il goûte quelque conſolation*, juſqu'à ce qu'il trouve, &c.

℣. 7. Hébr. ſi on le coupe, il ſe renouvellera ; & ſon rejeton ne périt point.

9. ad odorem aquæ germinabit, & faciet comam, quaſi cùm primùm plantatum eſt:

10. homo verò cùm mortuus fuerit, & nudatus atque conſumptus, ubi, quæſo, eſt?

11. Quomodò ſi recedant aquæ de mari, & fluvius vacuefactus areſcat:

12. ſic homo, cùm dormierit, non reſurget, donec atteratur cœlum; non evigilabit, nec conſurget de ſomno ſuo.

13. Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno protegas me, & abſcondas me donec pertranſeat furor tuus, & conſtituas mihi tempus in quo recorderis mei?

9. il ne laiſſera pas de pouſſer auſſitôt qu'il aura ſenti l'eau, & il ſe couvrira de branches & de rameaux touffus, comme lorſqu'il a été planté.

10. Mais quand l'homme eſt mort *une fois, que ſon corps* ſéparé *de ſon eſprit eſt* conſumé *& réduit en cendres, dites-moi*, que devient-il ?"

11. De même que ſi les eaux ſe retiroient de la mer, à l'inſtant *tous* les fleuves ſe ſécheroient, *ſans eſpérance de retour*;"

12. ainſi quand l'homme eſt mort *une fois*, il ne reſſuſcitera point, juſqu'à ce que le ciel ſoit conſumé & détruit; il ne ſe réveillera point, & il ne ſortira point de ce *dur* ſommeil, *juſqu'à la conſommation des ſiecles & au renouvellement univerſel.*

13. *C'eſt pourquoi, cette mort fait tant d'horreur à tous les hommes: mais pour moi, dans l'état où je ſuis, elle eſt l'objet de mes vœux & de mes deſirs.* Qui *donc, ô mon Dieu*, pourra me procurer cette grace, que vous me cachiez dans le tombeau, & que vous m'y mettiez à couvert *des maux que je ſouffre*," juſqu'à ce que votre fureur ſoit paſſée, & que vous me marquiez un temps auquel vous vous ſouviendrez de moi, *pour me rendre la vie?*

℣. 10. Hébr. autr. Mais quand l'homme eſt mort, & qu'après être tombé dans une langueur *qui le mine*, il expire, où eſt-il? *& que devient-il?* Au lieu de ce mot VAIU, *& ubi eſt?* les Septante ont lu VAINNU, *& non eſt:* & au lieu de VIKLS, *& infirmatur*, ils ont lu VIHLC, *& abiit*; ce qui coupe mieux les deux parties du verſet, & ſoutient mieux le parallele: Mais l'homme meurt, & s'en va; le mortel expire, & il diſparoît.

℣. 11. Autr. De même que ſi les eaux d'une mer *ou d'un étang* ſe retiroient; & ſi des rivieres abandonnant leur lit, ſe ſéchoient: ainſi, &c.

℣. 13. Ou plutôt: *ce ne ſont point les maux que je ſouffre, qui ſont la matiere de mes gémiſſements; mais c'eſt votre jugement que je crains.* Qui pourra *donc* me procurer cette grace qu'*en me délivrant de cette vie*, vous me mettiez à couvert dans l'enfer, *dans ces ſombres, mais ſaintes retraites, où ſont retenues les ames des juſtes*, & que vous m'y cachiez, juſqu'à ce que votre fureur ſoit paſſée, *& déſarmée par le Libérateur promis*, & que vous me marquiez, &c.

14. *Mais* l'homme étant mort *une fois*, pourroit-il bien vivre de nouveau? *oui ſans doute, il vivra:* " *& c'eſt ce qui fait que*, dans cette guerre où je me trouve maintenant, j'attends tous les jours *avec impatience*, que mon changement arrive, *& que la mort mette ce corps corruptible en état d'être revêtu de l'incorruptibilité, & ce corps mortel en état d'être revêtu de l'immortalité.*

14. Putáſne, mortuus homo rursùm vivat? cunctis diebus, quibus nunc milito, expecto donec veniat immutatio mea.

15. *Alors, Seigneur*, vous m'appellerez, *par le miniſtere de vos anges*, & je vous répondrai; vous tendrez la main droite à l'ouvrage de vos mains," *& il ſortira de la pouſſiere, où la mort l'avoit réduit.*

15. Vocabis me, & ego reſpondebo tibi: operi manuum tuarum porriges dexteram.

Infr. XXXI. 4. XXXIV. 21. *Prov.* V. 21. 16. Il eſt vrai que vous avez compté tous mes pas, *& que je devrois craindre l'examen que vous ferez en ce jour de toutes mes démarches*; mais *j'eſpere en votre miſéricorde, ô mon ſouverain Seigneur*: pardonnez-moi mes péchés."

16. Tu quidem greſſus meos dinumeraſti; ſed parce peccatis meis.

17. Vous avez mis mes offenſes en réſerve *dans les tréſors de votre juſtice*, comme dans un ſac cacheté; *ce qui devroit me remplir de crainte*: mais vous avez guéri mon iniquité *par les maux que vous m'avez envoyés; c'eſt ce qui me remplit de confiance en votre divine bonté.*

17. Signaſti quaſi in ſaculo delicta mea; ſed curaſti iniquitatem meam.

18. *Comme* une montagne ſe détruit en tombant *par morceaux*, & *comme* un rocher eſt *enfin* arraché de ſa place,

18. Mons cadens defluit, & ſaxum transfertur de loco ſuo.

℣. 14. Hébr. autr. Si l'homme meurt, cependant il vivra: *quoique l'homme ſubiſſe la mort, il reviendra néanmoins à la vie.* Les Septante l'ont pris en ce ſens: la ſuite du texte le ſuppoſe, & donne lieu de préſumer qu'au lieu de HIKIH, *num vivet?* ils ont lu VIKIH, *& vivet.*

℣. 15. Hébr. vous rechercherez *avec un ſoin empreſſé & une tendreſſe paternelle* l'ouvrage de vos mains.

℣. 16. & 17. Hébr. autr. *Mon attente continuelle d'une meilleure vie, n'empêche pas néanmoins que je ne ſois ſaiſi de crainte en penſant à vos jugements.* Car vous avez compté tous mes pas, & n'avez-vous pas obſervé *avec ſoin* mes péchés? Vous avez mis mes prévarications *en réſerve comme* dans un ſac que vous avez cacheté; & vous avez *comme* couſu l'enveloppe qui enferme mes iniquités. On lit dans l'Hébreu KTM, *ſignatum*, pour TKTM, *ſignaſti.*

19. Lapides excavant aquæ, & alluvione paulatim terra conſumitur : & hominem ergo ſimiliter perdes.

19. *comme* les eaux cavent les pierres, & *comme* l'eau qui bat contre la terre, la conſume peu à peu ; " ainſi vous perdez l'homme *inſenſiblement*, *& il diſparoît tout d'un coup.*".

20. Roboraſti eum paululùm, ut in perpetuum tranſiret : immutabis faciem ejus, & emittes eum.

20. Vous l'avez affermi pour un peu de temps, afin qu'il paſſât *enſuite* pour jamais ; vous changerez ſon viſage *par la vieilleſſe*, & *enfin* vous le ferez ſortir *de ce monde par la mort.* "

21. Sive nobiles fuerint filii ejus, ſive ignobiles, non intelliget.

21. Que ſes enfants *y* ſoient dans l'éclat ou l'ignominie, *il y ſera inſenſible* ; & il ne connoîtra ni l'un ni l'autre, *qu'autant qu'il vous plaira de le lui manifeſter.*

22. Attamen caro ejus, dum vivet, dolebit, & anima illius ſuper ſemetipſo lugebit.

22. Sa chair, pendant qu'il vivra, ſera dans la douleur, & ſon ame déplorera elle-même ſon *triſte* état. " *Qu'eſt-ce donc que l'homme ? & quelle eſt la grandeur de ſa miſere ?*

℣. 19. Hébr. autr. & la pouſſiere de la terre étouffe ce qui naiſſoit de ſoi-même. On y lit TSTF, *obrues*, vraiſemblablement pour VISTF, *& obruet* : & SPIKIH *ſponte naſcentia ejus*, pour SPIKIM, *ſponte naſcentia.*

Ibid. Hébr. autr. l'attente de l'homme périra-t-elle de même ?

℣. 20. Hébr. autr. Vous l'avez affermi pour toujours, *& rendu immortel* ; il s'en ira *de cette vie* en changeant *ſeulement* d'extérieur, & vous ne ferez que le congédier *pour le rappeller au temps que vous avez marqué.*

℣. 22. Hébr. autr. *Après ſa mort*, ſa chair ne ſera dans la douleur que pour elle-même, & ſon ame ne pleurera que pour ce qui la regarde.

CHAPITRE XV.

Eliphaz accuſe Job de blaſphéme, & ſoutient que les méchants ſont ſans ceſſe tourmentés en cette vie.

1. APrès cela, Eliphaz de Théman répondit *à Job*, & *lui* dit :

2. Le ſage doit-il dans ſes réponſes parler comme en l'air & remplir ſon cœur d'une chaleur *inconſidérée ? C'eſt cependant ce que vous faites.*

3. *Car* vous accuſez dans vos diſcours celui *qui eſt infiniment au deſſus de vous*, & qui n'a point d'égal ; & vous parlez d'une maniere qui ne peut vous être que *très*-déſavantageuſe, *puiſque vous ſoutenez que Dieu afflige également & le juſte & le coupable.*"

4. *Or en faiſant cet outrage à ſa providence & à ſa juſtice*, vous avez détruit, autant qu'il eſt en votre pouvoir, la crainte de Dieu, & vous avez banni *de deſſus la terre*, toutes les prieres qu'on devoit lui offrir."

5. *Vous vous êtes porté à cet excès de folie*, parce que votre iniquité a inſtruit votre bouche ; & *ainſi* vous imitez les diſcours des blaſphamateurs :"

6. *de ſorte que* ce ſeront vos propres paroles qui vous condamneront, " & non pas moi ; & ce ſeront vos levres qui répondront, *& qui rendront témoignage* contre vous.

1. REſpondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

2. Numquid ſapiens reſpondebit quaſi in ventum loquens, & implebit ardore ſtomachum ſuum ?

3. Arguis verbis eum qui non eſt æqualis tibi, & loqueris quod tibi non expedit.

4. Quantum in te eſt, evacuaſti timorem, & tulifti preces coram Deo.

5. Docuit enim iniquitas tua os tuum, & imitaris linguam blaſphemantium.

6. Condemnabit te os tuum, & non ego : & labia tua reſpondebunt tibi.

℣. 2. & 3. Hébr. autr. Le ſage ſe répandra-t-il en vains diſcours, remplira-t-il ſon cœur de vent *& de chimeres ;* pour ſe juſtifier par des diſcours inutiles & par des paroles qui ne ſervent à rien ? Vous avez même détruit, &c. On lit dans l'Hébreu MUCK, *arguere*, peut-être pour LHCK, *ad arguendum.*

℣. 4. Autrement & ſelon l'Hébreu : Vous avez même détruit *en vous* la crainte *du Seigneur*, & vous avez retranché *de votre cœur* les ſentiments *dont il devoit s'occuper* devant Dieu.

℣. 5. Hébr. vous prenez le langage des hommes artificieux.

℣. 6. Litt. C'eſt votre propre bouche, qui vous condamnera, &c.

7. Numquid primus homo tu natus es, & ante colles formatus?

7. Etes-vous le premier homme qui a été créé, *pour vous croire plus habile que tous les autres?* & avez-vous été formé avant les collines, *pour vous attribuer une expérience que les autres n'ont pas?*

8. Numquid consilium Dei audisti, & inferior te erit ejus sapientia?

8. Etes-vous entré dans le conseil de Dieu, *pour en pénétrer les secrets?* & sa sagesse sera-t-elle inférieure à la vôtre?"

9. Quid nosti quod ignoremus? quid intelligis quod nesciamus?

9. Que savez-vous que nous ignorions? & quelle lumiere avez-vous que nous n'ayons pas?

10. Et senes & antiqui sunt in nobis, multò vetustiores quàm patres tui.

10. Il y a parmi nous des hommes vénérables par leur grand âge, & par leur *extrême* vieillesse; & il y en a de beaucoup plus anciens que vos peres." *Comment donc osez-vous vous élever au dessus de nous? Vous vous abandonnez au désespoir dans vos maux, comme s'ils étoient sans remede.* Eccli. XVIII. 8.

11. Numquid grande est ut consoletur te Deus? sed verba tua prava hoc prohibent.

11. Seroit-il difficile à Dieu de vous consoler, *si vous l'en priiez comme il faut?* mais *bien loin de cela*, vous l'en empêchez par *l'emportement de* vos paroles; *& au lieu de vous humilier sous la main de celui qui vous châtie, & de confesser humblement vos péchés, vous ne pensez qu'à soutenir votre innocence, & à défendre votre prétendue justice, aux dépens même de celle de Dieu.*"

12. Quid te elevat cor tuum; & quasi magna cogitans, attonitos habes oculos?

12. Pourquoi votre cœur conçoit-il de si hauts sentiments de lui-même? & pourquoi l'égarement de vos yeux témoigne-t-il l'orgueil de vos pensées?"

℣. 8. Hébr. autr. & avez-vous attiré à vous *seul toute* la sagesse?

℣. 10. Hébr. que votre pere.

℣. 11. Hébr. autr. Regardez-vous comme peu de chose les consolations de Dieu *qu'il vous offre par notre bouche?* Autr. Les consolations de Dieu sont-elles pour vous peu de chose? pensez-vous les mériter facilement? & vous auroit-il *déjà* parlé en secret? Pourquoi votre cœur, &c.

℣. 12. Hébr. autr. Pourquoi votre cœur vous éleve-t-il ainsi? & pourquoi tenez-vous vos yeux ainsi fixés *comme un homme que l'Esprit de Dieu occuperoit par des visions?* Car vous parlez, &c.

13. Pourquoi votre eſprit s'enfle-t-il contre Dieu, juſques à proférer de ſi étranges diſcours?"

13. Quid tumet contra Deum ſpiritus tuus, ut proferas de ore tuo hujuſcemodi ſermones?

14. Qu'eſt-ce que l'homme pour être ſans tache *devant Dieu*, & pour paroître juſte, étant né d'une femme *criminelle*, *qui, en lui communiquant la vie, lui a communiqué le péché*?

14. Quid eſt homo, ut immaculatus ſit, & ut juſtus appareat natus de muliere?

Supr. IV. 18. 15. Ses ſaints mêmes ſont ſujets au changement, & *les anges qui ſont dans* les cieux ne ſont pas purs devant Dieu."

15. Ecce inter ſanctos ejus nemo immutabilis, & cœli non ſunt mundi in conſpectu ejus.

16. Combien plus l'homme, qui boit l'iniquité comme l'eau, *& qui tombe dans une infinité de fautes ſans même s'en appercevoir*, eſt-il abominable & inutile" *devant lui*?

16. Quantò magis abominabilis & inutilis homo, qui bibit quaſi aquam iniquitatem?

17. Ecoutez-moi *donc*, & je vous dirai *ce que je penſe*; je vous rapporterai ce que j'ai vu.

17. Oſtendam tibi, audi me: quod vidi, narrabo tibi.

18. *Car* les ſages publient *volontiers* ce qu'ils ſavent, & ils ne cachent point *ce qu'ils ont reçu de* leurs peres.

18. Sapientes confitentur, & non abſcondunt patres ſuos:

19. *Ceux de qui je tiens ce que je veux vous dire ſont ceux* à qui ſeuls cette terre a été donnée, & qui l'ont défendue des courſes des étrangers."

19. quibus ſolis data eſt terra, & non tranſivit alienus per eos.

℣. 13. Hébr. autr. Car vous parlez directement à Dieu, & *c'eſt à lui que* vous adreſſez vos paroles. *Mais qui êtes-vous pour parler avec cette confiance?* Qu'eſt-ce que l'homme, &c. Autr. Car *par vos diſcours il* paroît *que* vous ramenez votre eſprit à Dieu, pour faire *enſuite* ſortir de votre bouche des paroles *pleines d'hypocriſie*. Mais qu'eſt-ce, &c.

℣. 15. Hébr. autr. Dieu voit que ſes Saints mêmes ne ſont pas dans une pleine aſſurance; & les *Anges qui ſont le plus bel ornement des* Cieux, ne ſont pas purs devant lui. Autr. Ses Saints mêmes, Dieu ne les trouve pas fideles; & les cieux ne ſont pas purs à ſes yeux. *Supr.* IV. 18. *Infr.* XXV. 5.

℣. 16. Hébr. impur.

℣. 17. 18. & 19. Autr. & ſelon l'Hébreu: Ecoutez-moi donc, & je vous dirai *ce que j'ai appris*, & je vous rapporterai ce que j'ai vu: *je vous dirai* ce que nous ont enſeigné des hommes ſages, qui ne nous ont point caché ce qu'ils avoient appris de leurs peres; *& leurs peres étoient des hommes* à qui ſeuls leur pays avoit été donné, ſans qu'aucun étranger ſe ſoit jamais mêlé avec eux: *de ſorte que ce que je vais vous dire, ſont des vérités tranſmiſes de race en race ſans mélange d'erreur.* Autr. ce que leurs peres ne leur avoient point caché. On lit dans l'Hébreu, CHDU MABUTM, *celaverunt à patribus eorum*, peut-être pour CHDUM ABUTM, *celaverunt eos patres eorum.*

20. Cunctis

20. Cunctis diebus ſuis impius ſuperbit, & numerus annorum incertus eſt tyrannidis ejus.

20. *Voici donc ce que ces hommes ſi ſages & ſi puiſſants m'ont appris* : L'impie croît en orgueil de jour en jour ; & le nombre des années de ſa tyrannie, *qui* eſt incertain, *eſt pour lui une ſource d'inquiétudes qui le tourmentent cruellement.*"

21. Sonitus terroris ſemper in auribus illius ; & cùm pax ſit, ille ſemper inſidias ſuſpicatur.

21. *Car* ſon oreille eſt toujours frappée des bruits effrayants *qu'il croit entendre au milieu du plus profond ſilence* ; & durant la *plus grande* paix, il ſe figure toujours qu'on forme contre lui de mauvais deſſeins."

22. Non credit quòd reverti poſſit de tenebris ad lucem, circumſpectans undique gladium.

22. Quand il eſt dans la nuit, il n'eſpere plus le retour de la lumiere ; il ne voit, *ce ſemble*, de tous côtés que des épées nues *prêtes à le percer.*"

23. Cùm ſe moverit ad quærendum panem, novit quòd paratus ſit in manu ejus tenebrarum dies.

23. Lorſqu'il ſe remue pour chercher du pain, *& qu'il ſe met à table pour prendre quelque nourriture, il s'imagine que les viandes ſont empoiſonnées*, & il ſe voit près d'être accablé par le jour des ténebres, *& de trouver la mort dans les choſes mêmes qui lui ſont néceſſaires pour la conſervation de ſa vie.*"

24. Terrebit eum tribulatio, & anguſtia vallabit eum, ſicut regem qui præ-

24. *Enfin la vue de* l'adverſité l'épouvante *au milieu de ſa proſpérité* ; & les malheurs *qu'il ſe figure* l'aſſiégent *& le troublent*, comme un Roi qui ſe pré-

℣. 20. Hébr. L'impie ſe tourmente lui-même tous les jours de ſa vie ; & le nombre des années d'un homme violent, lui eſt *incertain* & caché : *il eſt dans des alarmes perpétuelles, & il craint continuellement de toucher au terme de ſa vie.* On lit dans l'Hébreu NSFNU, *abſconditi ſunt*, pour NSFUN, ou NSFN, *abſconditus eſt.*

℣. 21. Hébr. autr. & au milieu de la paix *il croit toujours qu'*un ravageur viendra l'accabler.

℣. 22. Hébr. autr. Il n'eſpere pas pouvoir revenir des ténebres *de l'affliction* ; & il porte *continuellement* ſes regards vers l'épée *qu'il redoute.* On lit dans l'Hébreu irrégulièrement USFU, au lieu de quoi les Rabbins veulent qu'on liſe VSPUI, *& ſpectatus*, peut-être pour VSFH, *& ſpectans.*

℣ 23. Hébr. autr. Il eſt déjà inquiet pour chercher un aſyle où il trouvera du pain ; car il eſt perſuadé qu'un jour de ténebres *& de déſolation* eſt près de fondre ſur lui. Autr. Il eſt *continuellement* errant devant le guerrier *qui le pourſuit* ; & il ſait qu'un jour de ténebres, &c. Le même mot LLKM peut ſignifier *ad panem* ou *ante bellatorem* : & il paroît qu'au lieu de AIH, *ubi*, il faudroit lire HUA, *ipſe*, en le joignant au ſecond membre du verſet.

pare à donner une bataille, *& qui voit ſa vie & ſa couronne entre les mains de la fortune & de ſes ſoldats.*"

25. *Or toutes ces inquiétudes agitent l'impie*, parce qu'il a porté ſa main contre Dieu, & qu'il s'eſt roidi contre le Tout-puiſſant.

26. *Ainſi* il a couru contre lui la tête levée; il s'eſt armé d'un orgueil inflexible, *comme d'un bouclier épais.*"

27. La graiſſe *d'une funeſte proſpérité* a couvert tout ſon viſage, & elle lui pend de tous côtés; *elle le remplit d'orgueil & de vanité.*

28. *Auſſi pour le punir, Dieu a appeſanti ſa main ſur lui; de ſorte qu'*il a fait ſa demeure dans des villes déſolées *par ſes ennemis*, dans des maiſons déſertes qui ne ſont plus que des monceaux *de pierres.*"

29. *Ainſi* il ne s'enrichira point *de ſes violences*; *ou s'il s'enrichit*, ſon bien ne ſe ſoutiendra point; & il ne pouſſera point de racine" ſur la terre.

30. Il ne ſortira point des ténebres *qui l'environnent: s'il étend* ſes branches, la flamme *de la colere de Dieu* les brûlera; un *ſeul* ſouffle de ſa bouche l'emportera."

paratur ad prælium.

25. Tetendit enim adversùs Deum manum ſuam, & contra omnipotentem roboratus eſt.

26. Cucurrit adversùs eum erecto collo, & pingui cervice armatus eſt.

27. Operuit faciem ejus craſſitudo, & de lateribus ejus arvina dependet.

28. Habitavit in civitatibus deſolatis, & in domibus deſertis, quæ in tumulos ſunt redactæ.

29. Non ditabitur, nec perſeverabit ſubſtantia ejus, nec mittet in terra radicem ſuam.

30. Non recedet de tenebris: ramos ejus arefaciet flamma, & auferetur ſpiritu oris ſui.

℣. 24. Autr. *& il en eſt environné* comme un roi qui ſe prépare à donner bataille, *eſt environné de ſes troupes.*

℣. 26. C'eſt le ſens de l'Hébreu: *Il s'eſt armé d'un orgueil inflexible comme* d'un bouclier épais. Autr. Mais *Dieu* courra ſur lui, *& le prendra* au cou; *il le frappera de ſa main redoutable* ſur l'épaiſſeur du bouclier qui le couvre.

℣. 28 Hébr. autr. *Mais* il habite dans des villes qui ſeront déſolées, & dans des maiſons qui deviendront déſertes & qui ſont deſtinées à être réduites en des monceaux de pierres. Autr. & ce qu'il s'étoit préparé paſſera à des étrangers. C'eſt-à-dire qu'au lieu de HTATDU; *præparaverant ſe*, on pourroit lire HTATD LU, *præparavit ſibi*; & au lieu de LGLIM, *acervis*, LZRIM, *alienis*. C'eſt le ſens des Septante.

℣. 29. On lit dans l'Hébreu MNLM, que l'on ſuppoſe ſignifier *complementum eorum*, peut-être pour ZLZLIM, *radices*, ou *radicum propagines*.

℣. 30. Hébr. autr. & lorſqu'il rendra l'eſprit, tout ſera éteint avec lui; *il ne reſtera rien de lui ſur la terre après ſa mort. Infr.* XVIII. 19.

31. Non credet fruſtrà errore deceptus, quòd aliquo pretio redimendus ſit.

31. *Et pour comble de malheur*, il ne croira point, dans la vaine erreur qui le poſſede, qu'il puiſſe être racheté d'aucun prix."

32. Antequàm dies ejus impleantur, peribit : & manus ejus areſcent.

32. *Ainſi le déſeſpoir l'empêchant de recourir à Dieu, & de chercher dans l'humiliation de la pénitence un remede certain à ſes maux*, il périra avant que ſes jours ſoient accomplis; & ſes mains, *qui ont refuſé de s'ouvrir pour racheter ſes péchés par ſes aumônes*, ſe ſécheront *avant le temps.*"

33. Lædetur quaſi vinea in primo flore botrus ejus, & quaſi oliva projiciens florem ſuum.

33. Il ſera flétri comme la vigne tendre qui *eſt battue par la grêle, lorſqu'elle* commençoit de fleurir, " & comme l'olivier qui laiſſe tomber ſa fleur, *ſans laiſſer l'eſpérance de produire aucun fruit. Tel ſera le ſort de l'hypocrite.*

34. Congregatio enim hypocritæ ſterilis ; & ignis devorabit tabernacula eorum qui munera libenter accipiunt.

34. Car tout ce qu'amaſſe l'hypocrite ſera ſans fruit, " & le feu dévorera les maiſons de ceux qui aiment à recevoir des préſents, *& qui vendent la juſtice.*"

35. Concepit dolorem, & peperit iniquitatem, & uterus ejus præparat dolos.

35. Il conçoit la douleur, *cet hypocrite, en concevant de mauvais deſſeins*; & il enfante l'iniquité, *en les exécutant :* & ſon cœur s'occupe *ſans ceſſe* à inventer de nouveaux pieges, *pour nuire aux autres. Mais enfin ſes ruſes ſe tournant contre leur auteur par un juſte jugement de Dieu, le perdent ſans reſſource.* *Pſal.* VII. 15. *Iſai.* LIX. 4.

℣. 31. Hébr. autr. Trompé par la vanité, il ne ſe perſuade pas que la vanité ſera ſa récompenſe. Autr. Qu'il ne ſe laiſſe pas ſéduire, & qu'il ne ſe fie pas à la vanité; car la vanité *même* ſera ſa récompenſe. On lit irréguliérement dans l'Hébreu, BSU pour BSUA, *in vanitate.*

℣. 32. Hébr. autr. & ſes branches ne verdiront point; *ſa poſtérité ne ſubſiſtera point.*» Les Septante traduiſent ainſi le verſet entier : Ses provins périront avant le temps, & ſes branches ne deviendront point touffues. On ne lit point dans l'Hébreu *peribit* : mais on y lit TMLA, *implebitur*, peut-être pour ITMLH, *ſuccidetur.*

℣. 33. Hébr. Il ſera comme une vigne qui perd ſes raiſins, lorſqu'ils ſont encore verds.

℣. 34. Hébr. autr. Cette multitude *d'enfants & de domeſtiques, de flatteurs & d'amis*, que l'hypocrite a amaſſée, ſera réduite à *une triſte* ſolitude.

Ibid. Hébr. litt. *tentoria muneris.* Au lieu de SRD, *muneris*, le Syriaque & l'Arabe ſuppoſent RSA, *impii.*

CHAPITRE XVI.

Job ſe plaint de la dureté de ſes amis. Il expoſe ſes maux. Il met ſa confiance en Dieu, qui eſt témoin de ſon innocence.

1. JOb répondit *à Eliphaz*, & *lui* dit :

2. J'ai entendu ſouvent de pareils diſcours, *qui ne tendoient qu'à inſulter à mes maux, & à me jetter dans le déſeſpoir :* vous êtes tous des conſolateurs importuns.

3. Ces diſcours en l'air ne finiront-ils jamais ? & qu'y a-t-il de plus aiſé, que de parler *de la ſorte* ? "

4. Je pourrois auſſi moi-même parler comme vous ; *mais je ſerois très-fâché de vous imiter en ce point :* & plût à Dieu que votre ame fût au même état que la mienne ! *vous verriez alors combien ma conduite ſeroit différente de la vôtre.*

5. *Car* je vous conſolerois par mes diſcours, & je témoignerois *par la triſteſſe qui régneroit* ſur mon viſage, ce que je reſſentirois pour vous *au fond de mon cœur.* "

6. Je vous fortifierois par mes paroles ; & *bien loin de vous accabler par des reproches injurieux*, je vous épargnerois dans tout ce qui ſortiroit de ma bouche ; *& la conſolation que je vous donnerois, vous empêcheroit de ſuccomber ſous vos maux.* "

1. REſpondens autem Job, dixit :

2. Audivi frequenter talia ; conſolatores onero-ſi omnes vos eſtis.

3. Numquid habebunt finem verba ventoſa ? aut aliquid tibi moleſtum eſt, ſi loquaris ?

4. Poteram & ego ſimilia veſtrî loqui : atque utinam eſſet anima veſtra pro anima mea !

5. Conſolarer & ego vos ſermonibus, & moverem caput meum ſuper vos.

6. Roborarem vos ore meo ; & moverem labia mea, quaſi parcens vobis.

℣. 3. Hébr. autr. & qu'eſt-ce qui vous rend *ſi* ardent à *me* répondre ?

℣. 5. Autr. & ſelon l'hébreu : J'entrerois dans vos peines par mes diſcours, & je les accompagnerois de tous les ſignes extérieurs d'une amitié tendre. On lit dans l'Hébreu : *& motionem labiorum meorum prohiberetur.* Les Septante ont lu *non prohiberem.* Cette négation ſe trouve auſſi dans le Syriaque & dans l'Arabe. Au lieu de IKSC, *prohiberetur*, les Septante ont lu AKSC, *prohiberem.*

℣. 6. C'eſt le ſens de l'hébreu : je vous fortifierois par mes paroles ; & ce que je vous dirois, calmeroit votre douleur.

7. Sed quid agam? Si locutus fuero, non quieſcet dolor meus: & ſi tacuero, non recedet à me.

8. Nunc autem oppreſſit me dolor meus, & in nihilum redacti ſunt omnes artus mei.

9. Rugæ meæ teſtimonium dicunt contra me, & ſuſcitatur falſiloquus adversùs faciem meam, contradicens mihi.

10. Collegit furorem ſuum in me, & comminans mihi, infremuit contra me dentibus ſuis: hoſtis meus terribilibus oculis me intuitus eſt.

11. Aperuerunt ſuper me ora ſua, & exprobrantes percuſſerunt maxil-

7. Mais *les choſes ne ſont point dans cet état*: que ferai-je *donc*? " Si je parle, ma douleur ne s'appaiſera point; & ſi je demeure dans le ſilence, elle ne me quittera point.

8. Car ma douleur me preſſe & m'accable maintenant, & tous les membres de mon corps ſont réduits à rien. "

9. Les rides qui paroiſſent ſur ma peau, rendent témoignage de l'extrêmité où je ſuis; &, *ce qui met le comble à ma douleur*, un homme *qui ſe diſoit mon ami, & de qui j'attendois quelque conſolation*, s'éleve en même temps contre moi, pour me contredire, & me réſiſter en face, par de faux diſcours *& par des calomnies atroces qu'il répand contre mon innocence.*"

10. Il s'eſt armé contre moi de toute ſa fureur; il a grincé les dents en me menaçant; *& cet homme devenu* mon ennemi, m'a enviſagé avec un regard terrible." *Telle a été la conduite de mes amis.*

11. *Ils étoient venus pour me conſoler, &* ils ont ouvert leur bouche contre moi; & en me couvrant d'opprobres, ils m'ont *comme* frappé ſur la

℣. 7. *Sed quid agam?* Ces trois mots ne ſont pas dans l'hébreu.

℣. 8. & 9. Hébr. autr. Mais maintenant *Dieu* m'a rempli de douleur & d'ennui: vous avez, *Seigneur*, diſſipé tous ceux qui m'environnoient. Vous m'avez couvert de rides: *celui qui étoit mon ami, devenu maintenant* mon calomniateur, s'eſt élevé en témoignage contre moi; il m'a accuſé en face. Autr. Mais maintenant mon affliction a porté la déſolation dans tous mes membres, & m'a couvert de rides. Mon calomniateur, &c. Au lieu de HLANI, *laſſavit me*, on a pu lire TLATI, *aruma mea*. Le mot ADTI, peut ſignifier également *cætus meus*, & *artus mei*: alors ces expreſſions attirent à la fin du ℣. 8. le premier mot du ℣. 9. VTQMTNI, qui peut également ſignifier; *& rugas obduxiſti* (ou *obduxit*) *mihé*.

℣. 10. Hébr. autr. Sa fureur eſt celle d'une bête cruelle qui ſe jette ſur ſa proie. Il m'a fait ſentir tous les effets de ſa haine: il a grincé les dents contre moi. Mon ennemi m'a regardé avec des yeux étincelants *de rage*. On lit dans l'Hébreu: *furor ejus rapuit*; TRP, *rapuit*, ou TRFI, pour TRFNI, *rapuit me*. On voit ce pronom exprimé dans la Vulgate.

joue, " & ils ſe ſont raſſaſiés *avec plaiſir du triſte ſpectacle* de mes peines. "

12. *C'eſt ainſi que* Dieu m'a tenu lié " ſous la puiſſance de l'injuſte, *qu'*il m'a livré entre les mains des impies.

13. J'ai été tout d'un coup réduit en poudre, moi qui étois autrefois ſi puiſſant : " le Seigneur m'a fait plier le cou *ſous ſon joug* ; il m'a briſé *ſous ſa main*, & il m'a mis comme en butte *à tous ſes traits.*

14. Il m'a environné *des pointes* de ſes lances, il m'en a percé les reins de toutes parts ; " il ne m'a point épargné, & il a répandu mes entrailles " ſur la terre.

15. Il m'a dechiré ; il m'a fait plaie ſur plaie : il eſt venu fondre ſur moi comme un géant.

16. J'ai étendu un ſac ſur ma peau, & j'ai couvert ma tête de cendre, " *pour tâcher de fléchir ſa colere par ces actes de pénitence.*

17. Mon viſage s'eſt bouffi " à force de pleurer, & mes paupieres ſont couvertes de ténebres, " *ſans qu'il ait été touché de mes pleurs, ni de ma miſere.*

lam meam, ſatiati ſunt pœnis meis.

12. Concluſit me Deus apud iniquum, & manibus impiorum me tradidit.

13. Ego ille quondam opulentus, repentè contritus ſum : tenuit cervicem meam, confregit me, & poſuit me ſibi quaſi in ſignum.

14. Circumdedit me lanceis ſuis, convulneravit lumbos meos ; non pepercit, & effudit in terra viſcera mea.

15. Concidit me vulnere ſuper vulnus ; irruit in me quaſi gigas.

16. Saccum conſui ſuper cutem meam, & operui cinere carnem meam.

17. Facies mea intumuit à fletu, & palpebræ meæ caligaverunt.

℣. 11. Ou ſimplement & ſelon l'hébreu : ils m'ont frappé ſur la joue avec inſulte. » Job animé de l'eſprit de prophétie, parle ſouvent au nom de J. C. qu'il repréſentoit. C'eſt ainſi que dans la ſuite Iſaïe marquant cette même circonſtance, *Iſ.* l. 6. parloit en apparence de lui-même, quoiqu'en effet il parlât au nom de J. C.

Ibid. Hébr. autr. ils ſe ſont raſſaſiés ſur moi, *en ſatisfaiſant ſur moi leur haine & leur fureur.*

℣. 12. Autr. m'a fait tomber ſous la puiſſance de l'injuſte. On lit dans l'Hébreu irrégulierement AVIL pour AVL, *iniquum.*

℣. 13. Hébr. autr. J'étois *en paix & tranquille*, & *tout d'un coup* il m'a réduit en poudre. Au lieu de SLU, *tranquillus*, quelques exemplaires liſent dans le même ſens SLIU.

℣. 14. Hébr. litt. Ses traits m'ont environné ; il m'a mis les reins en pieces.

Ibid. Hébr. litt. mon fiel.

℣. 16. Hébr. autr. J'ai rabaiſſé ma force dans la pouſſiere.

℣. 17. Hébr. s'eſt couvert d'un rouge triſte *& affreux.*

Ibid. Hébr. litt. de l'ombre de la mort. On y lit : *& ſuper palpebras meas umbra*

18. Hæc paſſus ſum abſque iniquitate manûs meæ, cùm haberem mundas ad Deum preces.

19. Terra, ne operias ſanguinem meum, neque inveniat in te locum latendi clamor meus.

20. Ecce enim in cœlo teſtis meus, & conſcius meus in excelſis.

21. Verbo ſi amici mei: ad Deum ſtillat oculus meus.

22. Atque utinam ſic judicaretur vir cum Deo, quomodò judicatur filius hominis cum collega ſuo!

18. J'ai ſouffert tout cela ſans que ma main fût ſouillée par l'iniquité; *& ces maux ſont venus fondre ſur moi*, lorſque j'offrois à Dieu des prieres pures *& ſinceres.*

19. Terre, ne couvre point mon ſang, *n'empêche point ſa voix de s'élever juſqu'au ciel*; & que mes cris ne ſe trouvent point étouffés dans ton ſein.

20. Car *le* témoin *de* mon *innocence* eſt dans le ciel; & celui qui connoît le fond de mon cœur, réſide en ces lieux ſublimes. " *C'eſt à lui que j'adreſſe mes plaintes, & c'eſt de lui ſeul que j'attends tout mon ſecours.*

21. *Car* mes amis ſe répandent en paroles *contre moi*: " mais mon œil fond en larmes devant *mon* Dieu.

22. Que je ſouhaiterois qu'un homme pût ſe juſtifier devant Dieu, comme il peut ſe juſtifier devant un homme comme lui!" *Je ſuis aſſuré que mon innocence ſeroit reconnue; car on ne ſauroit me convaincre d'aucun des crimes dont on m'accuſe. Mais parce que j'ai à me juſtifier devant Dieu, dont la ſainteté eſt infinie, & dont la pureté ſouveraine peut découvrir des taches dans mon innocence même, je ſuis rempli d'une crainte d'autant plus grande, que je me vois ſur le point d'aller paroître devant lui.*

mortis: & le verſet ſuivant commence par AL, *ſuper*, qui paroît ne tenir à rien, & au lieu de quoi il faudroit peut-être lire à la fin de celui-ci TAL, *aſcendit.*

℣. 20. Autr. Et certes dans le ciel eſt *le* témoin *de* mon *innocence*; & dans ces lieux ſublimes réſide le témoin *de ma juſtice.*

℣. 21. Hébr. Mes amis ſe moquent de moi. Autr. Mes penſées ſont mes Interpretes auprès de Dieu; & mon œil fond en larmes devant lui. Les mêmes mots, MLISI RAI, peuvent ſignifier *Deriſores mei amici mei*, ou *Interpres meus cogitatio mea*: & les Septante ont lu d'un côté AL ALUH, *ad Deum*, & de l'autre ALIU, *ad eum*: c'eſt ce dernier qui manque dans l'Hébreu.

℣. 22. Hébr. autr. entrer en diſcuſſion avec ſon Dieu, comme *il peut le faire* avec un homme comme lui. On lit dans l'Hébreu VIUCK LGBR, *Et diſceptabit viro*, peut-être pour LU IUCK HGBR, *Utinam diſceptaret vir.*

23. Car mes années coulent & paſſent vîte," & je marche par un ſentier par lequel je ne reviendrai jamais.

23. Ecce enim breves anni tranſeunt ; & ſemitam per quam non revertar, ambulo.

℣. 23. Hébr. autr. parce que les années comptées ſont venues. Peut-être qu'au lieu de IATIU, *venerunt*, il faudroit lire IATUNI; *venerunt mihi*, ſont venues ſur moi.

CHAPITRE XVII.

Job ſe plaint des inſultes de ſes amis, & les exhorte à rentrer en eux-mêmes.

1. *EN effet*, toutes mes forces ſont épuiſées ; mes jours ont été abrégés, & il ne me reſte plus *rien à eſpérer* que le tombeau."

1. SPiritus meus attenuabitur, dies mei breviabuntur, & ſolum mihi ſupereſt ſepulchrum.

2. Je n'ai point péché ; & *cependant* mon œil ne voit rien que de triſte & d'affligeant : *je ſuis environné de gens qui m'inſultent, & mon œil voit ſans ceſſe ce qu'ils font pour m'aigrir.*"

2. Non peccavi, & in amaritudinibus moratur oculus meus.

3. Délivrez-moi, Seigneur ; *de ces maux* ; & *s'il ne vous plaît pas encore de les faire ceſſer*, mettez-moi auprès de vous ; *honorez-moi de votre divine protection :* & après cela, que la main de qui que ce ſoit s'arme contre moi."

3. Libera me, Domine, & pone me juxta te, & cujuſvis manus pugnet contra me.

4. Vous avez éloigné l'intelligence du cœur de ceux *qui me calomnient &*

4. Cor eorum longè feciſti à diſciplina ; propte-

℣. 1. Hébr. autr. Mon eſprit eſt déchiré de douleurs *& d'inquiétudes* ; mes jours vont s'éteindre ; & le tombeau m'attend. Autr. vont s'éteindre & m'enſévelir : *dies mei deficiunt ſepelientes me.* Le mot QBRIM maſculin ne peut ſe rapporter qu'à *dies mei.* Si c'étoit *ſepulcra mihi*, ce ſeroit QBRUT, au féminin.

℣. 2. C'eſt le ſens de l'hébreu : Ne ſuis-je pas environné de perſonnes qui ſe moquent de moi ? & mon œil n'eſt-il pas témoin de leurs outrages ? Au lieu de AM LA, *An non*, il faudroit peut-être lire AC AL, *Sed, Deus* ; Mais, ô Dieu, je ſuis environné, &c. Car le ℣. ſuiv. ſuppoſe cette invocation, à laquelle la Vulgate ſupplée en ajoutant, *Domine* ; qui n'eſt pas dans l'Hébreu.

℣. 3. Hébr. autr. *Seigneur*, mettez, je vous prie.... donnez-moi un gage certain. Oh ! qui eſt-ce qui pourroit me toucher dans la main *pour m'aſſurer que j'ai obtenu ce que je deſire !* » La premiere partie du verſet eſt une expreſſion ſuſpendue que la ſuite explique.

rea non exaltabuntur.

5. Prædam pollicetur ſociis, & oculi filiorum ejus deficient.

6. Poſuit me quaſi in proverbium vulgi, & exemplum ſum coram eis.

7. Caligavit ab indignatione oculus meus, & membra mea quaſi in nihilum redacta ſunt.

8. Stupebunt juſti ſuper hoc, & innocens contra hypocritam ſuſcitabitur.

9. Et tenebit juſtus viam ſuam, & mundis manibus addet fortitudinem.

qui me perſecutent : c'eſt pourquoi ils ne ſeront point élevés " *en ce jour où vous rendrez à chacun ſelon ſes œuvres.*

5. *Celui-ci ſe flatte de remporter par ſes diſcours une entiere victoire ſur moi* ; il promet *déjà* le butin à ſes compagnons : mais *loin d'avoir cette vaine ſatisfaction*, les yeux de ſes enfants tomberont dans la défaillance, *en voyant la défaite de leur pere.*"

6. Il m'a rendu *par ſes calomnies* comme la fable du peuple ; & je ſuis *devenu* devant leurs yeux *comme* un exemple *de la juſtice de Dieu ſur les méchants.*"

7. L'indignation *que j'ai de cette conduite de mes faux amis* m'obſcurcit les yeux, & *elle me jette dans un tel abattement que* les membres de mon corps ſont *ſans aucune force*, & comme réduits à rien."

8. Les juſtes ſeront épouvantés de cet état *où je ſuis*, & *des calomnies qu'on répand contre moi* ; *mais bien loin d'y ajouter foi*, l'innocent s'élevera contre l'hypocrite, *ou le faux ami, qui en eſt l'auteur.*

9. Et le juſte demeurera toujours ferme dans ſa voie ; & celui qui a les mains pures, " *au lieu de s'affoiblir en voyant ce que je ſouffre injuſtement*,

℣. 4. Hébr. litt. vous ne les éleverez point.

℣. 5. Hébr. autr. Il expoſe ſes penſées à l'aſſemblée qui l'écoute, & néanmoins les yeux de ſes enfants tomberont dans la défaillance : *il ſe croit aſſez ſage pour inſtruire les autres ; & ſes propres enfants deviennent aveugles.* On lit dans l'Hébreu LHLQ, *portioni*, peut-être pour LQHL, *cœtui* : le mot IGID, ſignifie proprement *indicat*, & le mot RAIM, peut également ſignifier *ſocios & cogitationes.*

℣. 6. Autrement & ſelon l'hébreu : *Dieu a permis que je fuſſe un ſujet de raillerie* ; il m'a rendu la fable des peuples ; & je ſuis expoſé devant tous comme le ſujet de leurs chanſons *& de leurs riſées.*

℣. 7. Hébr. autr. La douleur *& la triſteſſe dont mon cœur eſt ſaiſi*, obſcurcit mes yeux ; & tous mes membres *ne* ſont *plus que* comme une ombre *& un phantôme qui va s'évanouir.* Autr. & tout mon édifice, *mon corps*, ſe diſſipe comme l'ombre. Le mot ISRI, pris ici pour *membra mea* peut ſignifier *figmentum meum*, comme au Pſ. CII ℣. 14. & alors au lieu de CLM, *omnia ea*, on pourroit lire CLH, *deficit.*

℣. 8. C'eſt le ſens de l'hébreu.

en deviendra plus fort, & s'en tiendra plus fortement attaché à Dieu qui eſt l'auteur de ma patience & de ma fidélité, & qui en ſera un jour le prix & la récompenſe.

10. Igitur omnes vos convertimini, & venite; & non inveniam in vobis ullum ſapientem.

10. Revenez donc tous *auſſi de vos préventions*, & convertiſſez-vous, *je vous en prie : écoutez ſans paſſion ce que j'ai à vous dire* ; & je vous ferai voir qu'il ne ſe trouve point de ſage parmi vous, *" puiſque nul d'entre vous ne peut comprendre qu'on ſoit affligé ſans être coupable, n'y qu'il y ait d'autres biens que ceux de ce monde pour récompenſer les juſtes. Vous vous trompez. Ces biens terreſtres, que vous me promettez, ne peuvent plus être l'objet de mon eſpérance.*

11. Dies mei tranſierunt ; cogitationes meæ diſſipatæ ſunt, torquentes cor meum.

11. Mes jours *heureux* ſe ſont écoulés ; & toutes les penſées *de grandeur & de fortune* que j'avois *alors*, ayant été renverſées, ne ſervent *plus* qu'à me déchirer le cœur *par leur triſte ſouvenir.*

12. Noctem verterunt in diem ; & rursùm poſt tenebras ſpero lucem.

12. Elles ont changé *pour moi* la nuit en jour, *par les inſomnies qu'elles m'ont cauſées ; & elles ont fait que toutes les nuits*, j'attends *avec impatience* la lumiere *du jour qui paroît* après les ténebres, *& que je n'eſpere plus d'autres biens que ceux que me procurera la mort."*

℣. 10. Hébr. autr. car je ne trouve point de ſage parmi vous. On lit dans l'Hébreu au commencement de ce verſet, CLM, *omnes illi*, pour CLCM, *omnes vos*.

℣. 11. Hébr. autr. *& mes penſées ont été renverſées, ces penſées qui étoient l'héritage & la poſſeſſion de mon cœur ; les projets que j'avois formés pour l'établiſſement de ma famille, ſont évanouis.* Autr. & ſelon les Septante. Mes jours ont paſſé au bruit éclatant *de mes adverſités ;* les liens de mon cœur ont été arrachés ; *les objets des plus légitimes attaches de mon cœur, m'ont été enlevés.* Au lieu de ZMUTI, *cogitationes meæ*, ils ſemblent avoir lu ZMUSIT, *in ſtrepitu*, & au lieu de MURSI, *poſſeſſiones*, QERI, *nexus*.

℣. 12. Hébr. autr. Le jour a été changé en nuit ; la lumiere a été bientôt ſuivie des ténebres. Autr. La nuit a été ſubſtituée *pour moi* au jour, & la lumiere a été obſcurcie par les ténebres de *l'adverſité qui m'environne.* Au lieu du féminin LILH, *nox*, on pourroit lire au même ſens au maſculin LIL : alors au lieu de ISIMU, *poſuerunt*, on pourroit lire IUSM, *poſita eſt* ; & au lieu de ces mots inexplicables, *lux proxima à facie tenebrarum*, on pourroit lire, *lux obſcuratur à facie tenebrarum*, c'eſt-à-dire, QUDR, *obſcuratur*, au lieu de QRUB, *proxima*.

13. Si ſuſtinuero, infernus domus mea eſt, & in tenebris ſtravi lectulum meum.

13. Quand *j'en eſpérerois d'autres, & que* j'attendrois *avec patience le rétabliſſement de ma fortune*, *cette eſpérance ſeroit vaine & inutile, puiſque* le tombeau ſera *dans peu* ma maiſon ; & *ainſi* je me ſuis préparé *par avance* mon lit dans les ténebres ; *j'ai cherché mon repos dans l'ombre de la mort : & dans cette vûe, j'ai commencé à lier amitié avec ceux qui doivent m'y accompagner.*

14. Putredini dixi : Pater meus es ; Mater mea, & ſoror mea, vermibus.

14. J'ai dit à la pourriture : Vous êtes mon pere ; & aux vers : Vous êtes ma mere & ma ſœur."

15. Ubi eſt ergo nunc præſtolatio mea ? & patientiam meam quis conſiderat ?

15. Où eſt donc maintenant toute mon attente ? & qui eſt celui qui conſidere ma patience, *ou qui fait attention aux maux que je ſouffre ?* "

16. In profundiſſimum infernum deſcendent omnia mea : putáſne ſaltem ibi erit requies mihi ?

16. *Je m'attends ſi peu à les voir finir en ce monde, que mon unique conſolation eſt d'eſpérer que* tout ce que j'ai deſcendra *avec moi* dans la profondeur du tombeau, *& que là ſe termineront mes malheurs.* Croyez-vous qu'au moins en ce lieu je puiſſe avoir du repos ? *& ne penſez-vous pas que la juſtice de Dieu viendra encore m'y tourmenter ?* "

℣. 14. Dans l'hébreu, le nom de *pourriture* eſt maſculin, & le nom de *vers* eſt féminin ; de-là vient que Job dit à la pourriture : *Vous êtes mon pere* ; & aux vers : *Vous êtes ma mere & ma ſœur.*

℣. 15. Hébr. autr. Où eſt donc maintenant *dans cette vie*, mon attente ? qui eſt-ce qui voit pour moi *dans cette vie* quelque attente ? » C'eſt le même terme dans les deux membres. Peut-être qu'au lieu de cette répétition du mot TQUT, *expectatio*, on auroit lu dans l'un des deux membres TUKLT, *ſpes.*

℣. 16. Hébr. autr. Mon attente deſcendra *avec moi* entre les bras du tombeau, & nous repoſerons enſemble ſur la pouſſiere. Autr. Mon eſpérance & mon attente deſcendront dans le tombeau avec moi, & elles repoſeront avec moi ſur la pouſſiere. On lit dans l'Hébreu AM IKD, *an ſimul*, en ſens interrogatif, peut-être pour AMI IKD, *mecum, ſimul*, de maniere que *mecum* appartienne au premier membre, & *ſimul* au ſecond. Le premier verbe eſt au pluriel, ce qui ſuppoſe dans le verſet précédent deux ſubſtantifs différents : & ce qui donne lieu de préſumer qu'à la fin de celui-ci NHT, pris pour *requies*, pourroit être pour NHUT, *quieſcentes.*

CHAPITRE XVIII.

Baldad accuſe Job de déſeſpoir, & exagere les malheurs & la mauvaiſe fin des méchants.

1. BAldad de Suh répondit *à Job*, & *lui* dit:

2. Juſques à quand vous répandrez-vous en tant de paroles *inutiles?* comprenez *ce que nous vous diſons*, avant *d'y répondre*; & après cela nous *vous* parlerons, *& nous nous entretiendrons volontiers avec vous."*

3. *Mais* pourquoi paſſons-nous dans votre eſprit pour des animaux ſans raiſon? & pourquoi n'avez-vous que du mépris " pour nous?

4. Si vous êtes réſolu de perdre votre ame dans votre fureur, " *par la témérité avec laquelle vous oſez accuſer Dieu d'injuſtice, plutôt que de vous reconnoître coupable*, la terre ſera-t-elle abandonnée à cauſe de vous? & les rochers ſeront-ils tranſportés hors de leur place? *Dieu pour s'accommoder à vos raiſonnements, renverſera-t-il l'ordre de ſa divine providence, qu'il a établi dès le commencement du monde, & qu'il a toujours gardé invariablement.*

1. REſpondens autem Baldad Suhites, dixit:

2. Uſque ad quem finem verba jactabitis? intelligite priùs, & ſic loquamur.

3. Quare reputati ſumus ut jumenta, & ſorduimus coram vobis?

4. Qui perdis animam tuam in furore tuo, numquid propter te derelinquetur terra, & transferentur rupes de loco ſuo?

℣. 2. Hébr. autr. Juſques à quand ne mettez-vous point fin à ces diſcours? *juſques à quand* demeurerez-vous attentifs tandis qu'un ſeul homme parle? Ce pluriel s'adreſſe aſſez viſiblement aux amis de Job. La négation qui ne ſe trouve ni dans la Vulgate ni dans l'Hébreu eſt exprimée dans la Verſion des Septante: au lieu de VAKR, *& poſt*, on a pu lire VAKD, *& unus*: le mot NDBR, que l'on prend pour *loquemur*, peut également ſignifier *loquitur*.

℣. 3. On lit irrégulièrement dans l'Hébreu, NTMINU, pour NTMANU, *ſorduimus*.

℣. 4. Hébr. autr. *Miſérable*, qui déchires votre ame dans votre fureur, la terre, &c. Autr. *Mon ennemi, dites-vous*, a ravi & déchiré mon ame dans ſa fureur. Ceci paroît rappeller ce que Job a dit au Chap. XVI. ℣. 9. *Furor ejus rapuit me.* Baldad offenſé de cette parole la reprend: *Rapuit animam meam in furore ſuo.* On lit dans l'Hébreu NFSU, *animam ſuam*, peut-être pour NFSI, *animam meam.*

5. Nonne lux impii extinguetur, nec splendebit flamma ignis ejus?

6. Lux obtenebrescet in tabernaculo illius; & lucerna quæ super eum est, extinguetur.

7. Arctabuntur gressus virtutis ejus, & præcipitabit eum consilium suum.

8. Immisit enim in retè pedes suos, & in maculis ejus ambulat.

9. Tenebitur planta illius laqueo, & exardescet contra eum sitis.

10. Abscondita est in terrâ pedica ejus, & decipula illius super semitam.

11. Undique terrebunt eum formidines, & involvent pedes ejus.

5. Or, *selon cet ordre immuable*, la lumiere de l'impie " ne s'éteindra-t-elle pas *plutôt que celle du juste*? & la flamme qui sort de son feu, ne sera-t-elle pas sans éclat?

6. La clarté qui luisoit dans sa maison sera obscurcie; la lampe qui éclairoit au dessus de lui perdra sa lumiere; *sa gloire s'évanouira & se dissipera entiérement.*

7. Avec toute sa force, il ne marchera qu'à l'étroit & avec peine; " & *se trouvant privé de sagesse*, ses conseils le feront tomber dans le précipice.

8. Car il a engagé ses pieds " dans les rets *qu'il avoit tendus aux autres*, & il marche au milieu du filet *qu'il leur avoit dressé.*

9. Son pied sera pris dans ce filet *même*; " & la soif *de celui qui est altéré de son sang, sera satisfaite; il se jettera sur lui*, & le dévorera. "

10. Le piege qu'on lui a préparé *à lui-même* est caché sous la terre *qu'il foule aux pieds*; & on lui tend un appas le long du sentier *par lequel il marche.*

11. *Ainsi* les terreurs l'assiégeront de toutes parts, & l'envelopperont dans ses démarches; *elles embarrasseront ses pieds & le feront tomber.* "

℣. 5. On lit dans l'Hébreu RSAIM, *impiorum*, pour RSA, *impii*: tous les pronoms qui suivent sont au singulier.

℣. 7. Hébr. autr. Les petits se mettront comme des chasseurs à la poursuite de ses richesses. C'est le sens des Septante. C'est-à-dire, qu'au lieu de ISRU, *Arctabuntur*, ils ont lu, ISDU, *Venabitur*; & au lieu de RADI, *gressus*, ils ont lu SAIR, *parvulus.*

℣. 8. On lit dans l'Hébreu, BRGLIU, *in pedibus suis*, pour RGLIU, *pedes suos.*

℣. 9. On lit dans l'Hébreu BAOR FK, *in planta laqueus*, pour AOR RFK, *planta in laqueo.*

Ibid. La Paraphrase réunit au sens de la Vulgate le sens de l'Hébreu: ceux qui sont altérés se jetteront sur lui. Autr. les voleurs. Voyez ce qui a été dit de ce mot, au Chap. V. ℣. 5.

℣. 11. Hébr. autr. & le feront chanceler dans tous ses pas. Autr. & seront répandues de tous côtés sous ses pieds. On lit dans l'Hébreu, VHFSHU, *& dispergent eum*, peut-être pour VNKSU, *& dispergentur.*

12. La faim *qu'il ſouffrira* changera ſa force en langueur ; & ſon eſtomac n'ayant point de nourriture, deviendra tout foible."

12. Attenuetur fame robur ejus, & inedia invadat coſtas illius.

13. La mort la plus terrible " dévorera l'éclat de ſon teint, " & elle conſumera toute la force de ſon bras.

13. Devoret pulchritudinem cutis ejus ; conſumat brachia illius primogenita mors.

14. Les choſes où il mettoit ſa confiance, ſeront arrachées de ſa maiſon ; *ſes enfants périront :* & la mort le foulera aux pieds, comme *feroit* un Roi *qui le domineroit cruellement."*

14. Avellatur de tabernaculo ſuo fiducia ejus ; & calcet ſuper eum, quaſi rex, interitus.

15. *Alors* les compagnons de celui qui n'eſt plus *au monde*, habiteront dans ſa maiſon ; *ils ſeront les premiers à la piller* ; " & on y répandra le ſoufre, *pour la purifier des ſouillures qu'elle a contractées par les crimes de l'impie qui y a demeuré.*

15. Habitent in tabernaculo illius ſocii ejus, qui non eſt ; aſpergatur in tabernaculo ejus ſulphur.

16. Ses racines, qui tendoient en bas, ſe ſécheront ; ſes branches, " qui montoient en haut, ſeront retranchées :

16. Deorsùm radices ejus ficcentur ; ſursùm autem atteratur meſſis ejus.

℣. 12. Hébr. autr. Son abondance ſe terminera à la famine ; & la calamité ſera préparée à ſon côté. Autr. Il ſera affamé au milieu de ſes richeſſes. On lit dans l'Hébreu RAB ANV, *famelicum robur ejus*, peut-être pour RAB BAUNU, *famelicus* ou *eſuriens in divitiis ſuis.*

℣. 13. A la lettre : la mort aînée ; ou ſelon l'hébreu, l'aîné de la mort ; ce que l'on peut entendre d'une maladie mortelle, ou même de la corruption, qui eſt comme le premier-né de la mort. Le mot Hébreu SKT, *corruptio*, eſt réputé maſculin, comme on le voit au Chap. précéd. ℣. 14.

Ibid. Hébr. conſumera la chair de ſes bras ; elle conſumera, *dis-je*, ſes bras. Autr. dévorera ſa peau, le dévorera. Le mot hébreu BDI, que l'on prend pour *brachia* eſt quelquefois pris dans Job pour une ſimple prépoſition qui peut ſignifier *in* comme le ſimple B. Voyez aux Chap. XI. 3. XXXIX. 5. XLI. 3.

℣. 14. Hébr. autr. Sa confiance même *hâtera ſa perte &* l'arrachera de ſa maiſon ; elle le conduira vers *la mort, ce roi terrible*, ce roi des terreurs. Autr. Il ſera arraché de ſa maiſon où il mettoit ſa confiance ; & les terreurs guideront ſes pas dans ſa marche. C'eſt-à-dire qu'au lieu de LMLC, *ad regem*, on a pu lire LHLC, *eundo* ; & alors au lieu de ce féminin ſingulier VTSAIDHU, *& incedere faciet eum*, dont on ne peut montrer le nominatif, on auroit pu lire VTSAIDUNU, *& incedere facient eum*, dont le nominatif ſeroit *terrores.*

℣. 15. Hébr. autr. Un étranger qui ne lui eſt de rien, habitera dans ſa maiſon. Autr. il habitera dans des maiſons qui ne ſeront point à lui. On lit dans l'Hébreu TSCUN, *Habitabit*, au féminin, peut-être pour VISCUN, *& habitabit*, au maſculin : & enſuite BAHLU MBLI LU, *in tabernaculo ſuo præ non ſuo*, peut-être pour BAHLIM BLI LU, *in tabernaculis non ſuis.* On trouvera ce BLI LU, pris dans le même ſens au Chap. XXIV. ℣. 6.

℣. 16. C'eſt le ſens de l'hebreu.

17. Memoria illius pereat de terra, & non celebretur nomen ejus in plateis.

18. Expellet eum de luce in tenebras, & de orbe transferet eum.

19. Non erit ſemen ejus, neque progenies in populo ſuo, nec ullæ reliquiæ in regionibus ejus.

20. In die ejus ſtupebunt noviſſimi, & primos invadet horror.

21. Hæc ſunt ergo tabernacula iniqui, & iſte locus ejus qui ignorat Deum.

17. *de ſorte que* ſa mémoire périra *entiérement* de deſſus la terre, & on ne parlera plus de ſon nom avec honneur dans les places publiques. Prov. 11. 22.

18. On le précipitera de la lumiere dans les ténebres, & il ſera tranſporté hors de ce monde.

19. Sa race ne ſubſiſtera plus; il n'aura point de poſtérité parmi ſon peuple, & il ne reſtera rien *de ſa famille* dans ſon pays.

20. Ceux qui viendront après lui, ſeront étonnés de ſa perte; " & ceux qui ſeront de ſon temps, en ſeront ſaiſis d'horreur.

21. Telle ſera la *ruine de la* maiſon *de* l'injuſte, & la fin de celui qui ignore Dieu. "

℣. 18. Hébr. autr. il ſera chaſſé.

℣. 20. Hébr. autr. Ceux qui ſeront après... & ceux qui auront été avant. Autr. Ceux qui ſont à l'occident... & ceux qui ſont à l'orient: c'eſt que dans le ſtyle des Hébreux l'orient eſt réputé devant, & l'occident derriere.

℣. 21. Autr. Voilà ce que c'eſt que la fortune de l'injuſte; voilà l'état où eſt réduit celui qui ne connoît point Dieu, *& ne le craint point.*

CHAPITRE XIX.

Job ſe plaint de la dureté de ſes amis. Il expoſe ſes peines. Il ſe conſole par l'eſpérance de la Réſurrection.

1. ALors Job répondit *à Baldad*, & *lui* dit :

2. Juſques à quand affligerez-vous mon ame, & me tourmenterez-vous " par vos diſcours ?

3. Voilà déjà dix fois que vous voulez me confondre *comme un impie*, & que vous ne rougiſſez point de m'accabler *d'injures.* "

4. *Je ne ſais quel intérêt vous avez à me perſuader que je ſuis un méchant ; car*, quand je ſerois dans l'ignorance *ſur ce point*, mon ignorance ne regarde que moi ſeul ; *elle ne fait tort à perſonne qu'à moi.*

5. Mais *cependant, comme ſi l'innocence où je crois être, étoit une injure pour vous*, vous vous élevez contre moi, & vous prétendez que l'état où je ſuis réduit, eſt une preuve que je ſuis coupable."

6. Comprenez ou moins maintenant, *par ce que je vous ai dit de l'uniformité de la conduite de Dieu ſur les bons & ſur les méchants durant cette vie, & par le témoignage que je vous rends de mon innocence*, que ce n'eſt point par un jugement de *cette* juſtice, *par laquelle le Seigneur rend à chacun ſelon ſes œuvres*, que Dieu m'a affligé, " & qu'il

1. RESpondens autem Job, dixit :

2. Uſquequò affligitis animam meam, & atteritis me ſermonibus ?

3. En decies confunditis me, & non erubeſcitis opprimentes me.

4. Nempè, etſi ignoravi, mecum erit ignorantia mea.

5. At vos contra me erigimini, & arguitis me opprobriis meis.

6. Saltem nunc intelligite, quia Deus non æquo judicio afflixerit me, & flagellis ſuis me cinxerit.

†. 2. Autr. m'accablerez-vous.

†. 3. Hébr. autr. de me creuſer *une foſſe pour m'y faire tomber. Supr.* VI. 27. Autr. de me traiter comme ſi vous ne me connoiſſiez pas.

†. 5. Hébr. autr. Mais ſi c'eſt avec raiſon que vous vous élevez contre moi, montrez-moi donc *en quoi j'ai péché*, & de quoi je dois rougir.

†. 6. Hébr. autr. Sachez maintenant que Dieu m'a renverſé ; ou ſelon les Septante, que Dieu m'a rempli de trouble. » Le même terme hébreu ſignifie auſſi *pervertir* ; & c'eſt ce qui a donné lieu à l'expreſſion de la Vulgate.

7. Ecce

m'a frappé de ſes plaies, *puiſque je ne me ſens coupable d'aucun des crimes dont vous m'accuſez.*"

7. Ecce clamabo, vim patiens, & nemo audiet: vociferabor, & non eſt qui judicet.

7. *Cependant* ſi je crie dans la violence *des maux* que je ſouffre, on ne m'écoutera point; ſi j'éleve ma voix *pour me plaindre*, on ne me rendra point juſtice, *& on croira toujours que je ne ſouffre que ce que j'ai mérité.*"

8. Semitam meam circumſepſit, & tranſire non poſſum; & in calle meo tenebras poſuit.

8. *C'eſt ainſi que* le Seigneur a fermé de toutes parts le ſentier *pénible & douloureux* par lequel il me fait marcher, & je ne puis plus paſſer *pour en ſortir: car* il a répandu les ténebres *épaiſſes* dans le chemin étroit où il m'a fait entrer.

9. Spoliavit me gloriâ meâ, & abſtulit coronam de capite meo.

9. Il m'a dépouillé de ma gloire, & il m'a ôté la couronne de deſſus la tête.

10. Deſtruxit me undique, & pereo; & quaſi evulſæ arbori abſtulit ſpem meam.

10. Il m'a détruit de tous côtés, & je péris, " & il m'a ôté toute eſpérance *de retour*, comme à un arbre qui eſt arraché.

11. Iratus eſt contra me furor ejus, & ſic me habuit quaſi hoſtem ſuum.

11. Sa fureur s'eſt allumée contre moi, & il m'a traité comme ſon ennemi."

12. Simul venerunt latrones ejus, & fecerunt ſibi viam per me, & obſederunt in gyro tabernaculum meum.

12. Il eſt venu acccompagné de ſes ſoldats; *ils ont applani le terrain*; ils ſe ſont fait un chemin *pour paſſer* au travers de moi; & *après avoir dreſſé leurs batteries*, ils ont aſſiégé ma tente de toutes parts."

13. Fratres meos longè fecit à me, & noti mei quaſi alieni receſſerunt à me.

13. Il a écarté mes freres loin de moi; & mes amis m'ont fui, comme ceux qui m'étoient les plus étrangers."

Ibid. Hébr. autr. & qu'il m'a environné de ſon filet. Je crie, &c.

℣. 7. Hébr. autr. Je crie que l'on me fait violence, & je ne ſuis point exaucé; j'éleve ma voix, & on ne me fait point juſtice.

℣. 10. Hébr. litt. je m'en vais.

℣. 11. Hébr. litt. comme ſes ennemis.

℣. 12. Hébr. autr. Ses troupes ſe ſont unies pour venir contre moi; elles ont dreſſé autour de moi des levées; elles ont formé un camp autour de mon pavillon.

℣. 13. Autr. ceux qui me connoiſſoient, ſe ſont éloignés de moi comme des étrangers.

14. Mes proches m'ont abandonné ; & ceux qui me connoiſſoient *plus particuliérement*, " m'ont oublié.

15. Ceux qui demeuroient dans ma maiſon, " & mes *propres* ſervantes, m'ont regardé comme un inconnu, & je leur ai paru comme un étranger.

16. J'ai appellé mon ſerviteur, & il ne m'a point répondu, *lors même que* je le priois, en lui parlant de ma propre bouche.

17. Ma femme a eu horreur de mon haleine ; " & j'uſois de prieres envers les enfants qui ſont ſortis de mon ſein. "

18. Les inſenſés " même me mépriſoient ; & je ne les avois pas plutôt quittés, qu'ils médiſoient de moi *entr'eux, & qu'ils m'accuſoient d'être un impie.* "

19. Ceux du conſeil deſquels je me ſervois autrefois, m'ont eu en exécration ; " & celui que j'aimois le plus, s'eſt déclaré mon ennemi.

20. *Outre tous ces maux qui ſont comme hors de moi*, mes chairs ont été réduites à rien ; mes os ſe ſont collés à ma

14. Dereliquerunt me propinqui mei : & qui me noverant, obliti ſunt meî.

15. Inquilini domûs meæ, & ancillæ meæ, ſicut alienum habuerunt me ; & quaſi peregrinus fui in oculis eorum.

16. Servum meum vocavi, & non reſpondit ; ore proprio deprecabar illum.

17. Halitum meum exhorruit uxor mea, & orabam filios uteri mei.

18. Stulti quoque deſpiciebant me ; & cùm ab eis receſſiſſem, detrahebant mihi.

19. Abominati ſunt me quondam conſiliarii mei : & quem maximè diligebam, averſatus eſt me.

20. Pelli meæ, conſumptis carnibus, adhæſit os meum ; & derelicta ſunt

℣. 14. Hébr. autr. ceux que je connoiſſois & *que j'aimois.*

℣. 15. Autr. Les eſclaves de ma maiſon.

℣. 17. Hébr. Mon haleine a été étrangere à ma femme.

Ibid. Hébr. autr. & je ſuis devenu en mauvaiſe odeur aux enfants qui ſont ſortis de moi. Le terme Hébreu CHANUTI peut emprunter de l'Arabe ce ſens, *fœtens factus ſum.* La plupart ſuppoſent que Job avoit eu des enfants de quelques concubines ou femmes du ſecond rang ; c'eſt le ſens de la Verſion des Septante. D'autres croient qu'il pouvoit avoir des petits-fils ſortis de ſes fils ; c'eſt le ſens de la Verſion de Symmaque. Il pouvoit auſſi lui être reſté quelques-uns de ſes propres fils, qui euſſent échappé à la ruine des autres. Quoi qu'il en ſoit, l'expreſſion de Job ſe vérifie en J. C. dont Job étoit le Prophete. Ces enfants infideles dont J. C. ſe plaint par la bouche de Job, ſont ceux dont il dit par un autre Prophete : *J'ai nourri des enfants, & ils m'ont mépriſé. Iſ.* 1. 2.

℣. 18. Hébr. Les injuſtes.

Ibid. Hébr. autr. *Si* je ſuis debout *au milieu d'eux*, ils parlent contre moi.

℣. 19. Hébr. Ceux que j'avois admis à mon ſecret, m'ont eu en abomination.

tantummodò labia circa dentes meos.

peau ; & il ne me reſte que les levres autour des dents."

21. Miſeremini meî, miſeremini meî, ſaltem vos, amici mei, quia manus Domini tetigit me.

21. Ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis, ayez pitié de moi ; & puiſque la main du Seigneur m'a frappé *d'une telle plaie, ne l'augmentez pas par vos reproches & par vos calomnies.*

22. Quare perſequimini me ſicut Deus, & carnibus meis ſaturamini?

22. Pourquoi me perſécutez-vous, comme *ſi vous aviez la lumiere, la juſtice & l'autorité de* Dieu *même* ? & *pourquoi* vous plaiſez-vous à vous raſſaſier de ma chair, *en me mordant & me déchirant par vos paroles* ? "

23. Quis mihi tribuat ut ſcribantur ſermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro ;

23. *O Dieu, puiſque ceux qui ſont témoins de mes maux ne veulent point recevoir le témoignage que je leur rends de mon innocence*, qui m'accordera que mes paroles ſoient écrites ? qui me donnera qu'elles ſoient tracées dans un livre, "

24. ſtylo ferreo, & plumbi laminâ, vel celte ſculpantur in ſilice ?

24. qu'elles ſoient gravées ſur une lame de plomb avec une pleume de fer, ou ſur la pierre avec le ciſeau, " *afin que la poſtérité plus équitable y apprenne que, dans mes douleurs les plus exceſſives, je n'ai point perdu la patience, & je ne me ſuis point abandonné au déſeſpoir : mais que ſi la grandeur de mes maux m'a ôté l'eſpérance des biens de la vie préſente, la fermeté de ma foi m'a toujours conſervé celle des biens de l'éternité* ? "

25. Scio enim quòd Redemptor meus vivit,

25. Car je ſais que mon Rédempteur eſt vivant, & que je reſſuſciterai au der-

℣. 20. Hébr. Mes os ſe ſont attachés à ma peau & à ma chair ; & il ne me reſte que la peau autour des dents. Autr. & mes dents ſe heurtent contre ma peau. C'eſt-à-dire qu'au lieu de VATMLTH, *& evaſi*, on a pu lire VITMLTU, *& alliduntur* ; on trouve dans la langue Ethiopienne cette ſignification du mot MLT : & au lieu de BAUR, *in cute*, on a pu lire, BAURI, *in cutem meam.*

℣. 21. Hébr. & comment ne vous raſſaſiez-vous point *du ſpectacle* de ma chair ?

℣. 23. On lit dans l'Hébreu, *in libro & exarentur*, pour *& exarentur in libro* : où l'on voit *&* pour *ut.*

℣. 24. Hébr. autr. Qu'avec un burin d'acier & avec du plomb, elles ſoient gravées ſur la pierre comme un monument.

Ibid. Ou plutôt ce qui porte Job à s'exprimer ainſi, c'eſt l'importance des myſteres qu'il va annoncer dans les termes les plus précis.

nier jour ; *je ſortirai* de la terre *dans laquelle je ſuis ſur le point d'entrer.*"

26. Et *alors* je ſerai revêtu de nouveau de ma peau, & je verrai mon Dieu dans ma *propre* chair."

27. Je le verrai, *dis-je*, moi-même, & non un autre ; & je le contemplerai de mes propres yeux ; *ce qui me remplira de joie & de félicité* : c'eſt-là l'eſpérance que j'ai, & qui repoſera toujours dans mon ſein ; " *& c'eſt-là auſſi ce que je veux laiſſer à la poſtérité, qui me rendra juſtice, étant inſtruite de la vérité.*

28. Pourquoi donc, *vous autres qui êtes témoins de ces diſpoſitions de mon cœur, & qui m'entendez prononcer ces paroles qui vous découvrent mes plus vifs ſentiments, pourquoi* dites-vous : Perſécutons-le *comme un impie & un hypocrite*, & cherchons en lui des prétextes pour le décrier ; *faiſons paſſer ſes plaintes pour des murmures, ſes paroles pour des blaſphémes, & ſes maux pour des preuves de ſon iniquité.*" *Voilà ce que vous avez dit, & ce que vous avez fait contre un juſte affligé.*

29. Fuyez donc de devant l'épée qui vous menace, parce qu'il y a une épée

& in noviſſimo die de terrâ ſurrecturus ſum :

26. & rurſùm circumdabor pelle meâ, & in carne meâ videbo Deum meum :

27. quem viſurus ſum ego ipſe, & oculi mei conſpecturi ſunt, & non alius : repoſita eſt hæc ſpes mea in ſinu meo.

28. Quare ergo nunc dicitis : Perſequamur eum, & radicem verbi inveniamus contra eum ?

29. Fugite ergo à facie gladii, quoniam ultor ini-

℣. 25. Hébr. autr. & que dans la ſuite des temps il reſſuſcitera de la terre. Autr. & que dans la ſuite des temps il paroîtra ſur la terre.

℣. 26. Hébr. autr. Et lorſque je ſerai *de nouveau* revêtu de ma peau ; alors de ma *propre* chair je verrai *mon* Dieu. Autr. Et après que *ces ulceres* auront conſumé ma peau. Le mot NQKU peut emprunter de l'Arabe cette ſignification *tabeſecerint*.

℣. 27. Hébr. autr. Ces deſirs que je porte dans mon ſein ſont *déjà* accomplis ; *je ſuis aſſuré de leur accompliſſement.* Autr. Ces deſirs ſont *pleins & conſommés* dans mon ſein. Autr. Je porte tout ceci dans mon ſein. Le mot CLU que l'on prend pour *conſummata ſunt*, peut ſignifier *omne hoc* : & au lieu de CILITI, *renes mei*, ou *deſideria mea*, on a pu lire CLTI, *continui* : la Vulgate paroît ſuppoſer ce ſens & cette lecture.

℣. 28. Hébr. autr. Pourquoi *donc* dites-vous : Comment le perſécuterons-nous ? & quel prétexte trouverons-nous en lui pour l'accuſer ? On lit dans l'Hébreu BI, *in eo*, pour BU, *in eo*.

quitatum gladius eſt ; & ſcitote eſſe judicium.

vengereſſe de l'iniquité, " *qui eſt près de vous percer* ; & ſachez qu'il y a un jugement *ſouverain, où le Juge ſuprême faiſant comparoître tous les hommes, rendra juſtice à l'innocent opprimé.*

℣. 29. Hébr. autr. Car l'épée pourſuit avec ardeur les iniquités. C'eſt-à-dire qu'au lieu de KMH, *ira*, on a pu lire *ardet* : & au lieu de AUNUT, *iniquitates*, on a pu lire, BAUNUT, *in iniquitates*, comme les Septante le ſuppoſent.

CHAPITRE XX.

Sophar continue de décrire les châtiments dont Dieu punit les impies.

1. REſpondens autem Sophar Naamathites, dixit :

1. SOphar de Naamath répondit enſuite *à Job*, & *lui* dit :

2. Idcircò cogitationes meæ variæ ſuccedunt ſibi, & mens in diverſa rapitur.

2. C'eſt pour cela même qu'il me vient penſées ſur penſées, & que mon eſprit eſt diverſement agité, " *ne pouvant accorder les maux que vous ſouffrez & votre prétendue innocence, avec la juſtice infinie de ce juſte Juge, qui rend à chacun ce qu'il a mérité.*

3. Doctrinam, quâ me arguis, audiam, & ſpiritus intelligentiæ meæ reſpondebit mihi.

3. *Me trouvant donc dans cette perplexité*, j'écouterai *tranquillement* les reproches que vous me faites ; & *me dépouillant de tout reſſentiment & de toute paſſion, ce ſera uniquement* l'eſprit d'intelligence qui eſt en moi, *qui* répondra pour moi. "

℣. 2. Hébr. autr. C'eſt pour cela même que mes penſées me portent à répondre ; & c'eſt pour ce ſujet même, que je me hâte *de le faire*. Autr. & que mes réflexions s'enflamment. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de UBABUR, *& propter*, on auroit pu lire ITABRU, *exæandeſcunt* : le mot KUSI, que l'on ſuppoſe ſignifier *feſtinatio mea*, emprunte du Chaldéen le ſens de *ſenſus mei*.

℣. 3. Hébr. autr. J'ai écouté les reproches déshonorants que vous m'avez faits ; mais l'intelligence qui eſt en moi, m'oblige à vous répondre. Autr. J'ai entendu ce que vous oppoſez à la confuſion dont je voudrois vous couvrir. C'eſt à-dire que le mot CLMTI, *ignominiæ meæ*, peut également ſignifier la confuſion dont vous me couvrez ou celle dont je voulois vous couvrir. Ce dernier ſens pourroit avoir rapport à ce que le même Sophar a dit au Chap. XI. ℣. 3.

4. *Or* ce que je ſais *par le ſecours de cet eſprit que Dieu m'a donné*, & ce qui a été toujours également vrai depuis que l'homme a été créé ſur la terre,

5. c'eſt que la gloire des impies eſt bientôt paſſée, & que la joie de l'hypocrite n'eſt que d'un moment."

6. *En effet*, quand ſon orgueil" s'éléveroit juſqu'au ciel, & que ſa tête toucheroit les nues,

7. il périra à la fin, *& il ſera rejetté* comme un fumier;" & ceux qui l'avoient vu *dans ſa grandeur paſſée*, diront: Où eſt-il?

8. *Car* il s'évanouira comme un ſonge dont on a perdu le ſouvenir, & il diſparoîtra comme un phantôme que l'on voit durant la nuit.

9. L'œil qui l'avoit vu, ne le verra plus; & le lieu où il étoit, ne le connoîtra plus.

10. Sés enfants ſeront accablés de pauvreté;" & *ſon iniquité retombant ſur lui*, ſes propres mains lui rendront le mal qu'il a fait aux autres.

11. Les déréglements de ſa jeuneſſe pénétreront juſques dans ſes os, & ſe repoſeront avec lui dans la pouſſiere *du tombeau, où ils le précipiteront infailliblement."*

4. Hoc ſcio à principio, ex quo poſitus eſt homo ſuper terram,

5. quòd laus impiorum brevis ſit, & gaudium hypocritæ ad inſtar puncti.

6. Si aſcenderit uſque ad cœlum ſuperbia ejus, & caput ejus nubes tetigerit:

7. quaſi ſterquilinium in fine perdetur; & qui eum viderant, dicent: Ubi eſt?

8. Velut ſomnium avolans non invenietur; tranſiet ſicut viſio nocturna.

9. Oculus qui eum viderat, non videbit, neque ultrà intuebitur eum locus ſuus.

10. Filii ejus atterentur egeſtate, & manus illius reddent ei dolorem ſuum.

11. Oſſa ejus implebuntur vitiis adoleſcentiæ ejus, & cum eo in pulvere dormient.

℣. 4. & 5. Hébr. autr. Ne ſavez-vous pas que depuis tous les temps, depuis que l'homme a été mis ſur la terre, la proſpérité des impies, &c.

℣. 6. Hébr. autr. quand ſon élévation monteroit juſqu'au ciel.

℣. 7. Hébr. autr. il périra pour toujours comme un tourbillon de fumée. C'eſt le ſens de la Verſion Syriaque. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de CGLLV, *ſicut ſtercus ejus*, on peut avoir lu, CGLGL, *ſicut turbo fumi.*

℣. 10. Hébr. autr. ſes enfants ſeront réduits à la mendicité. Autr. courront *de tous côtés*, réduits à l'indigence. Le même mot IRSV peut également ſignifier *atterentur*, ou *current*; & le mot ſuivant DLIM, ſignifie proprement *egeni.*

℣. 11. Hébr. autr. Ses richeſſes *qui faiſoient ſa force*, ont été remplies de ſes fraudes ſecretes; & elles repoſeront avec lui ſur la

12. Cùm enim dulce fuerit in ore ejus malum, abſcondet illud ſub linguâ ſuâ.

12. Car lorſque le mal eſt doux à ſa bouche, il le cache ſous ſa langue, *comme une viande délicieuſe qu'il veut goûter à loiſir.*

13. Parcet illi, & non derelinquent illud, & celabit in gutture ſuo.

13. Il ménage cette viande ; il ne ceſſe point de la goûter, & il la retient dans ſon palais, *pour faire durer plus long-temps le plaiſir qu'il trouve à la manger.*

14. Panis ejus in utero illius vertetur in fel aſpidum intrinſecùs.

14. *Mais enfin*, le pain *du péché qu'il mange avec tant de goût & de ſatisfaction ſe corrompra* dans ſon eſtomac, *&* ſera changé dans ſes entrailles en un fiel d'aſpic.

15. Divitias quas devoravit, evomet, & de ventre illius extrahet eas Deus.

15. *Alors* il rejettera les richeſſes qu'il avoit dévorées ; & Dieu les arrachera par force de ſes entrailles.

16. Caput aſpidum ſuget, & occidet eum lingua viperæ.

16. *Ainſi* il ſucera *en quelque ſorte* la tête des aſpics *& le venin" qui y eſt renfermé, en amaſſant des richeſſes par des voies injuſtes* ; & la langue de la vipere, *dont il ſe nourrira alors*, le tuera *à la fin.*

17. (Non videat rivulos fluminis, torrentes mellis & butyri.)

17. *Il viendra un jour où* il ne verra point *couler ſur lui* les ruiſſeaux du fleuve *dont Dieu enivre ſes ſaints*, ni les torrents de miel & de lait *qu'il répand ſur [illegible] juſtes."*

18. Luet quæ fecit omnia, nec tamen conſumetur : juxta multitudinem

18. *Mais* il ſouffrira les peines des maux qu'il a faits, ſans en être conſumé ; & l'excès de ſes tourments éga-

pouſſiere. Le mot ASMUTIU, qui ſignifie proprement *Oſſa ejus*, ſe prend figurément en Arabe pour *Lucra ejus*. De même le mot ALUMIU, qui ſignifie proprement *occultis ejus*, peut ſignifier figurément *fraudibus ejus occultis*. Le mot TSCB, *recumbet*, au ſingulier féminin paroît être pour TSCBNH, *recumbent*, au pluriel féminin.

℣. 16. Cela eſt pris de l'hébreu qui peut ſe traduire ainſi : Il ſucera le venin des aſpics. En Hébreu le même mot RAS, qui ſignifie *la tête*, ſignifie auſſi *le venin*.

℣. 17. On lit dans l'Hébreu AL, *Ne*, d'où eſt venu dans la Vulgate *videat* : le ſens ſemble demander LA, *Non*, ſuivi de *videbit*. En Hébreu le même mot IRA, ſignifie également *videat* ou *videbit*. On y lit NHRI, *fluminum*, pour NHR, *fluminis*.

lera celui de ſes crimes."

19. Car il a dépouillé les pauvres, & il les a foulés aux pieds : il leur a ravi leurs maiſons qu'il n'avoit point fait bâtir."

Eccl. v. 9. 20. Mais ſon ventre n'en a point été raſſaſié : & après qu'il a obtenu ce qu'il avoit tant deſiré, il n'a pu en jouir."

21. Quand il a mangé, il n'a rien laiſſé *pour les pauvres* : c'eſt pour cela qu'il ne *lui* demeurera rien de tous ſes biens."

22. Après qu'il ſe ſera bien ſoulé, il ſe trouvera dans des étouffements qui le déchireront, & les douleurs l'accableront de toutes parts."

23. Après qu'il aura pris plaiſir à remplir ſon eſtomac de viandes, Dieu l'attaquera dans ſa fureur, & fera pleuvoir ſur lui ſes traits & ſes foudres."

adinventionum ſuarum ; ſic & ſuſtinebit.

19. Quoniam confringens nudavit pauperes : domum rapuit, & non ædificavit eam.

20. Nec eſt ſatiatus venter ejus : & cùm habuerit quæ concupierat, poſſidere non poterit.

21. Non remanſit de cibo ejus ; & propterea nihil permanebit de bonis ejus.

22. Cùm ſatiatus fuerit, arctabitur ; æſtuabit, & omnis dolor irruet ſuper eum.

23. Utinam impleatur venter ejus, ut emittat in eum iram furoris ſui, & pluat ſuper illum bellum ſuum.

℣. 17. & 18. Ou ſimplement & ſelon l'Hébreu : Il ne verra plus les ruiſſeaux du fleuve, ni les torrents de lait & de miel ; *il ne goûtera plus la proſpérité dont il s'eſt rendu indigne. Mais* il rendra le ſalaire *retenu aux mercenaires*, & il ne l'engloutira plus ; *il le rendra* par un juſte échange, *en ſouffrant lui-même après avoir laiſſé ſouffrir les autres*, & il ne ſe réjouira point *de l'impunité.* » Ce n'eſt pas que ces deux verſets ne puiſſent auſſi s'entendre des peines éternelles réſervées à l'impie : mais les amis de Job ne portent pas ordinairement leurs vues juſques-là.

℣. 19. Hébr. autr. Car il a écraſé les pauvres, & il les a abandonnés ; il a pillé les maiſons, & il n'a pas contribué à les édifier. La conjonction & manque dans l'Hébreu du premier membre : c'eſt ce qui en fait l'obſcurité.

℣. 20. Hébr. autr. Son ventre n'a jamais pu être raſſaſié ; & de tout ce qu'il a *obtenu après l'avoir* deſiré, il n'en a jamais rien réſervé.

℣. 21. Hébr. autr. Il n'eſt jamais rien reſté de ſes repas, *pour être le ſoulagement du pauvre ;* & c'eſt pour cela que ſon bien ne ſera pas fécond, *& ne ſe multipliera pas.* On lit dans l'Hébreu IKIL, que l'on prend pour IKUL, *parturiet*, ou comme l'exprime la Vulgate *permanebit.*

℣. 22. Hébr. autr. Après qu'il aura été raſſaſié, il tombera dans la néceſſité, & toutes ſortes de maux fondront ſur lui.

℣. 23. Hébr. autr. Dans le temps même qu'il raſſaſiera ſon ventre, *Dieu* fera tomber ſur lui ſa fureur, & fera pleuvoir ſur lui ſes traits. On ſous-entend ici le nom de Dieu qui n'eſt pas exprimé dans le texte.

24. Fugiet

24. Fugiet arma ferrea, & irruet in arcum æreum.

25. Eductus & egrediens de vaginâ ſuâ, & fulgurans in amaritudine ſuâ: vadent & venient ſuper eum horribiles.

26. Omnes tenebræ abſconditæ ſunt in occultis ejus: devorabit eum ignis qui non ſuccenditur, affligetur relictus in tabernaculo ſuo.

27. Revelabunt cœli iniquitatem ejus, & terra conſurget adversùs eum.

28. Apertum erit germen domûs illius; detrahetur in die furoris Dei.

29. Hæc eſt pars hominis impii à Deo, & hæreditas verborum ejus à Domino.

24. S'il fuit d'un côté les pointes de fer, il tombera *de l'autre* ſur un arc d'airain."

25. L'épée tirée du fourreau, l'épée foudroyante le percera cruellement, & *ſera toute teinte de ſon fiel:* " des *ſpectres* horribles paſſeront & repaſſeront ſur lui, *& le rempliront des plus vives frayeurs."*

26. Les ténebres les plus épaiſſes ſont cachées dans le ſecret de ſon ame, *& l'aveuglent entiérement:* il ſera dévoré par un feu qui ne s'allume point, *& qui ne s'éteint jamais; & abandonné de Dieu & des hommes*, il ſera laiſſé dans ſa tente, pénétré d'affliction *& de déſeſpoir."*

27. Les cieux révéleront ſon iniquité *par le ſoin qu'ils prendront de la punir*, & la terre *ſouillée de ſes crimes*, s'élévera contre lui.

28. *Ses biens ſeront mis au pillage*, & les enfants de ſa maiſon ſeront expoſés à la violence *de leurs ennemis:* ils ſeront retranchés *du monde* au jour de la fureur de Dieu."

29. C'eſt-là le partage que Dieu réſerve à l'impie, & le *malheureux* hé-

℣. 24. Hébr. autr. & *une fleche pouſſée par* un arc d'airain le traverſera.

℣. 25. C'eſt le ſens de l'hébreu: *Dieu* a tiré *du carquois la fleche, & l'a tranſpercé*, & *ce trait* eſt ſorti de ſon corps *teint* & brillant *de ſon ſang* & de ſon fiel.

Ibid. Cela eſt encore pris de l'hébreu: *& outre cela* les plus grandes frayeurs lui ſurviendront. Autr. L'épée ſortira de ſon corps, & le glaive de ſon fiel: les terreurs viendront fondre ſur lui. Le mot SLF que l'on prend pour *eduxit*, peut ſignifier *enſis*: au lieu de VISA, *& exivit*, on a pu lire IUSA, *exivit*, au lieu de MGUH UBRQ, *de corpore, & fulgur*, on a pu lire MGUHU BRQ, *de corpore ejus, gladius.* Le mot BRQ peut ſignifier un glaive brillant & ſoigneuſement aſſilé. Au lieu de IHLE, *ibit*, on a pu lire IHLCU, *ibunt.*

℣. 26. Hébr. autr. les ténebres les plus épaiſſes, *les malheurs les plus terribles*, ſont cachés dans ce qui eſt réſervé à cet homme-là; *il n'y a point d'accidents funeſtes qu'il n'ait lieu d'appréhender.* Un feu que les hommes n'auront point allumé, le dévorera; quiconque reſtera dans ſa maiſon, ſera écraſé. L'Hébreu CL NSC, que l'on prend pour *Omnes tenebræ*, pourroit ſignifier *omne reconditum:* tout ce qu'il y a de ſecret, *les malheurs les plus imprévus.*

℣. 28. Hébr. autr. Les reſtes de la famille de cet homme paſſeront, & s'écouleront comme l'eau, au jour de la colere de Dieu. Autr. & ſeront exterminés au jour de la colere de Dieu. Au lieu de NGRUT, *fluentes*, on a pu lire NCRT, *exſcindetur.*

ritage qu'il recevra du Seigneur, pour *la récompenſe de* ſes paroles *pleines de blaſphêmes.*"

ditas verborum ejus à Domino.

℣. 29. Autr. pour *La récompenſe de* ſes actions *criminelles & injuſtes.* » Sous le mot de *paroles* la langue Hébraïque entend auſſi les actions. Autr pour ſes penſées *criminelles & injuſtes.* Le mot DBR, *verbum*, ſe prend pour les actions; mais AMR, *dictum*, ſe prend plutôt pour les penſées. On le prend auſſi dans l'Arabe pour la condition de la vie. Ce ſera là le partage de ſa condition dans cette vie, de la part du Tout-puiſſant.

CHAPITRE XXI.

Job ſoutient que les impies jouiſſent ſouvent d'une longue proſpérité; & que c'eſt après leur mort, que Dieu exerce ordinairement contr'eux ſes vengeances.

1. JOb répondit enſuite *à Sophar, & à ſes autres amis qui approuvoient ſon diſcours*, & *il leur* dit:

2. Ecoutez, je vous prie, mes paroles, & changez de conduite, *en ceſſant de m'interrompre: l'attention que je vous demande, me tiendra lieu de toutes vos conſolations.*"

3. Souffrez *donc* que je parle *pour ma juſtification*; & après cela, moquez-vous, ſi vous voulez, de ce que je dis."

4. Eſt-ce avec un homme que j'ai à diſputer, pour que je n'aie pas lieu de m'affliger? *& puis-je, ſans être ſaiſi de douleur, me voir obligé de ſoutenir qu'un Dieu infiniment juſte m'accable de maux ſans que je l'aie mérité?*"

1. REſpondens autem Job, dixit:

2. Audite, quæſo, ſermones meos, & agite pœnitentiam.

3. Suſtinete me, & ego loquar; & pòſt mea, ſi videbitur, verba ridete.

4. Numquid contra hominem diſputatio mea eſt, ut meritò non debeam contriſtari?

℣. 2. C'eſt le ſens de l'hébreu: Ecoutez attentivement mes paroles; & que ce ſoit là *au moins* la conſolation que je puiſſe recevoir de vous. Le même mot Hébreu peut ſignifier *reſipiſcentiæ veſtræ* & *conſolationes veſtræ.*

℣. 3. On lit dans l'Hébreu, TLAIG, *ſubſannabis*, pour TLAIGU, *ſubſannabitis.*

℣. 4. Hébr. autr. Eſt-ce donc aux hommes que mon diſcours s'adreſſe? *& dans preſque tout ce que j'ai dit juſqu'ici, étoit-ce à vous que je parlois?* Si cela étoit, comment mon eſprit ne ſeroit-il pas affligé, *ayant à ſoutenir mon innocence devant des hommes remplis de préventions? Mais* jettez les yeux, &c. On lit dans l'Hébreu ſimplement AM, *ſi*, qui laiſſe à ſous-entendre CN, *ſic.*

5. Attendite me, & obſtupeſcite, & ſuperponite digitum ori veſtro.

5. *Cependant* jettez les yeux ſur moi; *conſidérez attentivement la pureté de ma vie paſſée, & ma miſere préſente : comparez ma fidélité à ſervir Dieu avec les maux dont il m'afflige ;* & vous ſerez frappés d'étonnement, & vous mettrez le doigt ſur votre bouche, " *vous condamnant vous-mêmes au ſilence, de peur de parler indiſcrétement ſur une conduite ſi impénétrable.*

6. Et ego quando recordatus fuero, pertimeſco, & concutit carnem meam tremor.

6. Pour moi, quand je me ſouviens *de l'état où j'ai été, & que j'enviſage celui où je me vois à préſent,* j'en ſuis épouvanté, & j'en tremble de tout le corps, *ne pouvant comprendre comment un Dieu ſi juſte peut me faire ſouffrir des tourments ſi horribles, ſans que je l'aie mérité.* "

7. Quare ergo impii vivunt, ſublevati ſunt, confortatique divitiis?

7. *Je dis en moi-même : S'il eſt vrai que Dieu répande ſes biens ſur les juſtes, & qu'il accable de maux les méchants,* pourquoi donc *pluſieurs d'entre* les impies vivent-ils *ſi heureuſement pendant que je ſuis accablé de maux?* pourquoi ſont-ils *ſi* élevés, & *ſi* remplis de richeſſes, *pendant que je ſuis ſi humilié & ſi plein de miſeres?* " *Jerem.* XII. 1. *Habac.* I. 3. 13.

8. Semen eorum permanet coram eis, propinquorum turba & nepotum in conſpectu eorum.

8. Ils voient leur race fleurir & ſe conſerver devant leurs yeux ; ils ſont environnés d'une multitude de parents & de leurs petits enfants. "

℣. 5. A la lettre : ſoyez frappés d'étonnement, & mettez le doigt (*Hébr.* la main) ſur votre bouche.

℣. 6. Ou plutôt ſelon l'hébreu : Moi-même, ſi j'y fais réflexion, je tombe dans le trouble ; & la crainte dont je ſuis ſaiſi, fait impreſſion juſques ſur ma chair, *lorſque je conſidere la ſévérité que Dieu exerce ſur ceux qui le ſervent, tandis qu'il laiſſe tant d'impies dans l'impunité.* On lit dans l'Hébreu, UAM, *Et ſi*, pour UANI AM, *Et ego ſi.*

℣. 7. Hébr. autr. *Je conçois avec peine* pourquoi les impies vivent même juſqu'à la derniere vieilleſſe, & pourquoi ils ſont riches & puiſſants.

℣. 8. Hébr. autr. Leur poſtérité bien établie eſt devant eux & avec eux ; & ils voient de leurs yeux juſqu'à leurs petits-fils & arriere-petits-fils. Autr. leur poſtérité eſt bien établie : leur peuplade eſt devant eux, & leur poſtérité eſt ſous leurs yeux. Le mot AMM, peut ſignifier *cum eis* ou *populus eorum*, & comme il n'eſt point lié à ce qui précede, on ſuppoſe qu'il ne ſignifie pas *cum eis.*

9. Leurs maiſons jouiſſent d'une profonde paix, " & la verge de Dieu ne les touche point.

10. Leurs vaches conçoivent & conſervent leur fruit; elles s'en déchargent ſans avorter jamais. "

11. On voit ſortir *de leurs maiſons par bandes*, comme des troupeaux, leurs enfants qui danſent & ſautent en ſe jouant.

12. Ils ont la harpe & les tymbales à la main, " & ils ſe divertiſſent au ſon des inſtruments de muſique.

13. Ils paſſent leurs jours dans les plaiſirs; " & en un moment ils deſcendent dans le tombeau, *ſans éprouver aucun de ces maux qui précedent ordinairement la mort, & qui ſont ſouvent plus fâcheux que la mort même.*

14. *Cependant* ils ont dit à Dieu *durant les jours de leur proſpérité :* Retirez-vous de nous, nous ne voulons point connoître *ni ſuivre* vos voies.

Malac. III. 14. 15. Qui eſt le Tout-puiſſant, pour nous obliger à le ſervir? & quel eſt le bien qui nous reviendra quand nous le prierons? "

16. *Mais la proſpérité de ces méchants ne me porte point à vouloir les imiter: au contraire, je ſouhaite* que les pen-

9. Domus eorum ſecuræ ſunt & pacatæ, & non eſt virga Dei ſuper illos.

10. Bos eorum concepit, & non abortivit: vacca peperit, & non eſt privata fœtu ſuo.

11. Egrediuntur quaſi greges parvuli eorum, & infantes eorum exultant luſibus.

12. Tenent tympanum & citharam, & gaudent ad ſonitum organi.

13. Ducunt in bonis dies ſuos, & in puncto ad inferna deſcendunt.

14. Qui dixerunt Deo: Recede à nobis, & ſcientiam viarum tuarum nolumus.

15. Quis eſt Omnipotens, ut ſerviamus ei? & quid nobis prodeſt ſi oraverimus illum?

16. Verumtamen quia non ſunt in manu eorum

℣. 9. Hébr. autr. Leurs maiſons ſont tranquilles & ſans crainte. On lit dans l'Hébreu SLUM MPHD, *pax abſque pavore.* Les Verſions Grecque, Syriaque & Arabe ſemblent ſuppoſer SLU MPHD, *tranquillæ ſunt à pavore.*

℣. 10. Hébr. autr. Leurs taureaux couvrent les vaches, & ne s'en dégoûtent point; leurs vaches ſe déchargent heureuſement, & leur fruit n'avorte point.

℣. 12. Hébr. autr. ils ſe levent au ſon du tambour & de la harpe.

℣. 13. Hébr. autr. Leurs jours vieilliſſent dans la proſpérité. Le même mot Hébreu IBLU, peut ſignifier *Conſumunt* ou *Veteraſcunt.*

℣. 15. Hébr. autr. quand nous prendrions ſoin de le chercher.

bona ſua, conſilium impiorum longè ſit à me.

ſées de ces impies ſoient bien loin de moi, puiſque les biens dont ils jouiſſent, *& qui leur enflent le cœur*, ne ſont point en leur puiſſance, *mais en celle de Dieu, qui les leur ôte toujours quand il lui plaît, & ſouvent lorſqu'ils y penſent le moins.*"

17. Quoties lucerna impiorum extinguetur, & ſuperveniet eis inundatio, & dolores dividet furoris ſui?

17. *Car* combien de fois voyons-nous que la lumiere des impies s'éteint *tout d'un coup par une mort ſubite & imprévue*? & *alors* il leur ſurvient un déluge *de maux*, *Dieu les* accable de douleurs, & il leur diſtribue les effets de ſa fureur."

18. Erunt ſicut paleæ ante faciem venti, & ſicut favilla quam turbo diſpergit.

18. Ils deviennent comme la paille que le vent diſſipe, & comme la pouſſiere qui eſt enlevée par un tourbillon.

19. Deus ſervabit filiis illius dolorem patris: & cùm reddiderit, tunc ſciet.

19. *Leur ſupplice même ne ſe termine pas à eux:* Dieu fera porter aux enfants la peine *dûe aux crimes* du pere; & lorſqu'il lui rendra *ainſi ce qu'il mérite*, alors il comprendra *qu'il y a une ſouveraine juſtice, qui rendra à chacun ſelon ſes œuvres.*"

20. Videbunt oculi ejus interfectionem ſuam, & de furore Omnipotentis bibet.

20. *Or c'eſt par une conduite admirable de cette juſtice infinie, que l'impie* verra de ſes propres yeux ſa ruine entiere, & *qu'il* boira *lui-même* de la fureur du Tout-puiſſant.

21. Quid enim ad eum pertinet de domo ſuâ poſt ſe, & ſi numerus menſium ejus dimidietur?

21. Car que lui importeroit après ſa mort de ce que deviendroit ſa maiſon, *ſi alors il ne ſouffroit rien lui-même*? & quand Dieu retrancheroit par la moitié le nombre des années *de* ſes *enfants*, *comment ſauroit-il que c'eſt pour le punir de*

℣. 16. Hébr. autr. Mais leur bien *véritable* n'eſt pas dans leur main, *& ce n'eſt pas celui dont ils jouiſſent.* Que les penſées des impies ſoient *donc* bien loin de moi!

℣. 17. Hébr. autr. Avec quelle facilité la lampe des impies s'éteint-elle! Une ſubite calamité fondra ſur eux, & Dieu dans ſa colere leur diſtribuera des tourments *éternels.*

℣. 19. Hébr. autr. Dieu *par un juſte jugement* réſervera aux enfants *participants & héritiers des crimes de leur pere*, la peine qui lui étoit due; il rendra à lui-même *dans l'autre vie* ce qu'il mérite, & alors cet homme ſaura *qu'il y a une ſouveraine juſtice.* Il verra, &c.

ſes crimes, s'il n'en étoit inſtruit par ſes propres tourments ? En effet, on en voit tous les jours de très-innocents qui meurent très-jeunes."

22. *Cependant qui croira que Dieu ſe trompe, en les faiſant mourir de la ſorte ?* & qui entreprendra d'enſeigner à Dieu quelque choſe, lui qui eſt le juge des *plus* grands, *des plus ſages & des plus puiſſants du monde ? Contentons-nous donc d'adorer les jugements du Seigneur, reconnoiſſant qu'ils ſont infinement juſtes, ſaints & impénétrables.*"

22. Numquid Deum docebit quiſpiam ſcientiam, qui excelſos judicat ?

23. *Car* tel homme, *par exemple, qui eſt un impie*, meurt, étant *juſqu'à la fin de ſa vie*, fort de corps, ſain, riche, heureux."

23. Iſte moritur robuſtus & ſanus, dives & felix ;

24. dont les entrailles " ſont chargées de graiſſe, & les os *pleins & comme* arroſés de moëlle.

24. viſcera ejus plena ſunt adipe, & medullis oſſa illius irrigantur :

24. Un autre ', *au contraire qui eſt juſte & innocent*, meurt *après avoir paſſé ſa vie* dans l'amertume de ſon ame, ſans jouir d'aucun bien, *& ſans goûter aucun plaiſir.*"

25. alius verò moritur in amaritudine animæ abſque ullis opibus :

26. Et néanmoins ils dormiront tous deux également dans la pouſſiere *du tombeau*, & ils ſeront tous deux également mangés des vers, *ſans que nous voyions la différence que Dieu met entre eux.*

26. & tamen ſimul in pulvere dormient, & vermes operient eos.

27. Je connois bien vos penſées, & les jugements injuſtes que vous fai-

27. Certè novi cogitationes veſtras, & ſenten-

℣. 21. La derniere partie du verſet pourroit auſſi ſe traduire ſelon l'hébreu : & *que lui importeroit après ſa mort* que ſa vie eut été abrégée de la moitié, *& qu'il eut poſſedé pendant moins de temps des biens qui tôt ou tard devoient lui être enlevés ? Mais* qui entreprendra, &c. On lit dans l'Hébreu KSSU, *dimidientur*, pour KSUS, *dimidietur.*

℣. 22. Hébr. autr. Qui entreprendra de donner à Dieu la connoiſſance *de ce qu'il doit faire ?* il eſt le juge de ces hommes *impies* qui ſont dans l'élévation : *& il ſaura bien leur faire rendre compte de leur adminiſtration ; mais ce ne ſera pas en cette vie. Et certes* tel homme, &c.

℣. 23. Hébr. autr. tranquille. On lit dans l'Hébreu SLIU pour SLU ou SLUI, *tranquillus.*

℣. 24. On lit dans l'Hébreu ATINIU ; *mulctralia ejus* ; peut-être pour HMAIU, *Viſcera ejus*, comme le ſuppoſent les Septante & la Vulgate.

℣. 25. Hébr. autr. ſans avoir jamais mangé avec joie.

tias contra me iniquas.

28. Dicitis enim: Ubi eſt domus principis? & ubi tabernacula impiorum?

tes de moi, *lorſque vous m'entendez parler de la ſorte.*

28. Car vous dites *en vous-mêmes*: *S'il eſt vrai que Dieu laiſſe ainſi les méchants jouir en ce monde d'une vie heureuſe, & qu'il ne mette pas de difference entr'eux & les juſtes*, qu'eſt donc devenue la maiſon de ce prince? *pourquoi a-t-elle été renverſée?* & où ſont maintenant les tentes des *enfants* impies *qu'il avoit mis au monde? d'où vient qu'elles ne ſubſiſtent plus, ſinon parce qu'ils étoient des méchants que Dieu a fait périr? Vous triomphez par ce raiſonnement, & vous croyez m'avoir confondu.*

29. Interrogate quemlibet de viatoribus, & hæc eadem illum intelligere cognoſcetis:

29. *Mais* conſultez le premier que vous trouverez dans votre chemin, & vous verrez qu'il connoît cette même vérité; *vous verrez qu'il vous dira comme moi,"*

30. quia in diem perditionis ſervatur malus, & ad diem furoris ducetur.

30. que le méchant eſt réſervé pour le moment où il doit périr, & que Dieu le conduira *dans une parfaite proſpérité* juſqu'au jour où il doit répandre ſur lui ſa fureur.

31. Quis arguet coram eo viam ejus? & quæ fecit, quis reddet illi?

31. *En effet, qui troublera durant cette vie le bonheur de l'impie?* qui le reprendra en ſa préſence de ſes voies *injuſtes*? & qui lui rendra le mal qu'il a fait? *Bien loin que quelqu'un ait cette hardieſſe pendant ſa vie, on le reſpectera même après ſa mort.*

32. Ipſe ad ſepulchra ducetur, & in congerie mortuorum vigilabit.

32. *Car* on le conduira *ſolemnellement* au tombeau; & *ſes flatteurs publieront qu'il y* veillera ſur l'aſſemblée des morts, *& qu'il eſt paſſé chez eux pour avoir l'empire ſur eux."*

℣. 29. Hébr. autr. N'avez-vous donc jamais conſulté les voyageurs, *ces hommes ſages qui ne conſiderent cette vie que comme un voyage?* n'avez-vous jamais remarqué les ſignes établis par eux *ſur les chemins, les obſervations qu'ils ont faites durant leur vie. Ils vous auroient appris*, que, &c.

℣. 32. Hébr. autr. *Nul n'entreprendra de troubler ſon bonheur; mais* pour lui il ſera *enfin* porté au tombeau, & il *y* ſera mis dans ſa maturité *comme une gerbe* dans un tas *d'autres* gerbes.

33. Sa préſence a été agréable ſur le rivage du Cocyte, *par la magnificence du tombeau ſuperbe qu'il s'y eſt fait élever, & par la majeſté de la pompe funebre qui l'y a accompagné*; *car* un nombre innomblable de perſonnes marchoient devant lui *dans cette cérémonie*; & il étoit ſuivi d'une multitude d'hommes infinie, *qui honoroient ſon corps ſur la terre, pendant que ſon ame brûloit dans les enfers.*"

33. Dulcis fuit glareis Cocyti, & poſt ſe omnem hominem trahet, & ante ſe innumerabiles.

34. Comment donc voulez-vous me donner une *auſſi* vaine conſolation, *qu'eſt celle de me croire du nombre de ces impies, & d'être perſuadé que Dieu ne m'afflige que pour me punir de mes péchés*, puiſque j'ai fait voir que ce que vous dites, *pour le prouver*, eſt contraire à la vérité ?"

34. Quomodò igitur conſolamini me fruſtrà, cùm reſponſio veſtra repugnare oſtenſa ſit veritati?

℣. 33. Hébr. autr. Il a aimé *à jetter des racines dans* une vallée *graſſe* & fertile : il entraînera *par ſon exemple* ceux qui le ſuivent, & le nombre de ceux qui l'ont précédé *dans la même voie*, eſt infini. Le même mot Hébreu peut ſignifier *vallée* & *torrent*; & cette idée de *torrent* a pu amener dans la Vulgate celle du *Cocyte*. C'eſt une expreſſion poétique qui déſigne l'Enfer. Le Cocyte eſt un des fleuves fabuleux qui arroſent l'enfer ſelon l'opinion des Poëtes.

℣. 34. Hébr. autr. Comment donc penſez-vous me conſoler en ne me diſant que des choſes vaines ? car de tous vos diſcours il ne reſte *rien de réel* que l'injuſtice *& l'erreur dont ils ſont remplis.*

CHAPITRE XXII.

Eliphaz reproche à Job les crimes dont il le ſuppoſe coupable, & l'exhorte à ſe convertir au Seigneur.

1. ELiphaz de Théman prenant la parole, dit *à Job* :

1. REſpondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

2. L'homme peut-il être comparé à Dieu, quand même il auroit une ſcience conſommée ? *Comment donc oſez-vous vous flatter de pénétrer les ſecrets de ſa divine providence ? & comment vous*

2. Numquid Deo poteſt comparari homo, etiam cùm perfectæ fuerit ſcientiæ ?

3. Quid

promettez-vous qu'il s'intéreſſera dans votre défenſe ?"

3. Quid prodeſt Deo, ſi juſtus fueris? aut quid ei confers, ſi immaculata fuerit via tua?

3. Que ſert à Dieu que vous ſoyez juſte ? ou que lui donnerez-vous, quand votre conduite ſera ſans tache ?"

4. Numquid timens arguet te, & veniet tecum in judicium?

4. Vous craindra-t-il, lorſqu'il vous accuſera *comme coupable* ? & *lorſqu'il* viendra pour vous juger, *appréhendera-t-il que vous ne l'accuſiez lui-même d'erreur ou d'injuſtice* ? "

5. Et non propter malitiam tuam plurimam & infinitas iniquitates tuas?

5. Et ne trouvera-t-il pas plutôt en vous des déréglements très-grands, & une infinité d'actions injuſtes, *qui juſtifieront pleinement la conduite qu'il tient ſur vous* ? "

6. Abſtuliſti enim pignus fratrum tuorum ſine causâ, & nudos ſpoliaſti veſtibus.

6. *Car apparemment* vous avez enlevé *ou retenu* ſans raiſon des gages à vos freres *qui en avoient beſoin* ; & vous avez dépouillé de leurs vêtements ceux qui étoient *pauvres*, *vous les avez renvoyés* nuds.

7. Aquam laſſo non dediſti, & eſurienti ſubtraxiſti panem.

7. Vous avez refuſé de l'eau à celui qui étoit abattu de laſſitude, & du pain à celui qui ſouffroit la faim."

8. In fortitudine brachii tui poſſidebas terram, &

8. Vous vous êtes mis en poſſeſſion de la terre *de votre voiſin* par la force de votre bras ; & vous vous la conſer-

℣. 2. Hébr. autr. Eſt-ce à Dieu que l'homme eſt utile, lorſqu'il a aſſez de lumiere pour être utile à ſoi-même ; *pourquoi sans-vous glorifier de votre prétendue ſageſſe ? en revient-il quelque choſe au Seigneur* ?

℣. 3. Hébr. autr. Le Tout-puiſſant ſe met-il en peine que vous ſoyez juſte ? & quand vous auriez rendu pure & irrépréhenſible votre conduite, quel gain lui en reviendroit-il ? Autr. Eſt-il agréable au Tout-puiſſant, que vous prétendiez être juſte ? & que gagnera-t-il, quand vous ſoutiendrez que vos voies ſont irrépréhenſibles ?

℣. 4. Hébr. autr. Eſt-ce parce qu'il vous craint, qu'il vous accuſe ? & conſentira-t-il à venir en jugement avec vous ? Autr. Dieu vous craindra-t-il, pour ſe rendre votre accuſateur ? & pour venir avec vous en jugement ?

℣. 5. Hébr. *Et par les châtiments dont il vous a jugé digne*, n'eſt-il pas certain que votre dépravation eſt grande, & que vos iniquités ſont infinies ?

℣. 7. On verra dans la ſuite combien Job étoit éloigné de cette inhumanité. (*Infr.* XXIX. 15. *& ſeqq.* XXXI. 16. *& ſeqq.*) Eliphaz lui remet devant les yeux tous les excès où un homme de ſon rang avoit pu tomber, lui reprochant tacitement qu'il devoit en avoir commis quelques-uns. Car il eſt difficile de ſe perſuader qu'Eliphaz ait cru Job coupable de tous ces maux.

viez, comme étant le plus puiſſant & *le plus fort.*"

9. Vous avez renvoyé la veuve *les mains* vuides, *ſans vouloir la ſecourir*; & vous avez détruit " l'appui des orphelins, *au lieu de les ſoutenir.*

10. C'eſt pour cela que vous vous trouvez *aujourd'hui* environné de pieges, & frappé tout d'un coup de trouble & de crainte.

11. *Et cela vous eſt d'autant plus ſenſible, que* vous vous imaginiez *alors* ne devoir point tomber dans les ténebres *de l'affliction*, ni être accablé par *les maux qui ſont venus fondre ſur vous, comme* un impétueux débordement d'eaux. *Et même à préſent, vous oſez ſoutenir que Dieu ne vous les a point envoyés pour vous punir de vos péchés.*"

12. Vous penſez ſans doute que Dieu eſt plus élevé que le ciel, " & qu'il eſt beaucoup au deſſus des aſtres ?

13. Et vous dites *en vous-même :* Que peut connoître Dieu *de ſi loin* ? Il juge *des choſes qui ſe paſſent ſur la terre*, comme au travers d'un voile. "

14. Il eſt environné d'un nuage *qui*

potentiſſimus obtinebas eam.

9. Viduas dimiſiſti vacuas, & lacertos pupillorum comminuiſti.

10. Propterèà circumdatus es laqueis, & conturbat te formido ſubita.

11. Et putabas te tenebras non viſurum, & impetu aquarum inundantium non oppreſſum iri !

12. An non cogitas quòd Deus excelſior cœlo ſit, & ſuper ſtellarum verticem ſublimetur ?

13. Et dicis : Quid enim novit Deus ? & quaſi per caliginem judicat.

14. Nubes latibulum

℣. 8. Hébr. autr. Mais quiconque avoit du pouvoir, avoit la liberté d'entrer chez vous : & quiconque étoit conſidérable *par quelque qualité extérieure*, y étoit bien reçu. Autr. Si un homme puiſſant ſemoit pour ſoi une terre, vous le favoriſiez, & il s'y établiſſoit. C'eſt-à-dire qu'au lieu de *Vir brachii*, ZRUA, on auroit pu lire, *Vir ſeminans*, ZORA.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu IDCA, *comminutus eſt*, pour TDCA, *comminuiſti.*

℣. 11. Selon l'hébreu, ce verſet eſt une ſuite du précédent : *C'eſt pour cela* que les ténebres *obſcurciſſent votre eſprit, &* vous ôtent *le conſeil &* la lumiere ; & que vous êtes *comme* enſéveli ſous un débordement d'eaux. On lit dans l'Hébreu AU KSC, *Aut tenebras*, peut-être pour AUR MKSC, *lumen præ tenebris.*

℣. 12. Hébr. autr. *Mais dans votre dévotion même qu'étiez-vous devant Dieu ?* Dieu n'eſt-il pas élevé *ſur un trône* au plus haut des cieux ? & *cependant* conſidérez la hauteur des étoiles, & combien elles ſont élevées. Mais vous avez dit *en vous-même*, &c. On lit dans l'Hébreu GBH SMIM, *extulit cœlos*, ou *ſublimis cœlis*, peut-être pour GBH MSMIM, *excelſior cœlis.*

℣. 13. Hébr. autr. & comment jugeroit-il à travers une telle obſcurité ?

ejus, nec noſtra conſiderat; & circa cardines cœli perambulat.

lui en dérobe la vue; il ne conſidere point ce qui ſe paſſe parmi nous; il ſe promene dans le ciel d'un pole à l'autre; " *& il ne s'occupe point de ce qui ſe fait ſur la terre.*

15. Numquid ſemitam ſæculorum cuſtodire cupis, quam calcaverunt viri iniqui:

15. Voulez-vous *donc* ſuivre *ainſi* la route des ſiecles *paſſés*, & *marcher ſur* les traces de ces impies,

16. qui ſublati ſunt ante tempus ſuum, & fluvius ſubvertit fundamentum eorum:

16. qui ont été emportés par une mort précipitée, & que le déluge a renverſés juſqu'aux fondements;

17. qui dicebant Deo: Recede à nobis: & quaſi nihil poſſet facere Omnipotens, æſtimabant eum;

17. qui diſoient à Dieu: Retirez-vous de nous; & qui s'imaginoient que le Tout-puiſſant ne pouvoit rien *contre eux*, "

18. cùm ille impleſſet domos eorum bonis: quorum ſententia procul ſit à me.

18. quoique ce fût lui qui eut comblé leurs maiſons de biens: que ces penſées *des impies*, " ſoient bien loin de moi,

19. Videbunt juſti, & lætabuntur; & innocens ſubſannabit eos.

19. Les juſtes les verront *périr*, & ils s'en réjouiront; & l'innocent leur inſultera; *comme Noé & les ſiens inſulterent aux incrédules qui périrent dans le déluge.* *Pſ.* CVI. 42.

20. Nónne ſucciſa eſt erectio eorum, & reliquias eorum devoravit ignis?

20. *En effet*, ce qu'ils avoient élevé *de plus fort*, " n'a-t-il pas été détruit *alors par la puiſſance de ce Dieu qu'ils croyoient ſi impuiſſant?* & le feu *de ſa colere* n'en a-t-il pas dévoré les reſtes *dans l'embraſement de Sodome*?

21. Acquieſce igitur ei, & habeto pacem; & per

21. Soumettez-vous donc à Dieu, *au lieu de vous révolter contre lui*,

℣. 14. Hébr. autr. & il ne ſort point de l'enceinte du ciel.

℣. 17. L'hébreu l'exprime ainſi: LMU, *illis*. On pourroit lire LNU, *nobis*, en ce ſens: & qu'eſt-ce que le Tout-puiſſant pourroit nous faire?

℣. 18. L'hébreu l'exprime encore ainſi.

℣. 20. Selon les Septante: leur ſubſtance; *eux & leurs biens*. On lit dans l'Hébreu QIMNU, *ſubſtantia noſtra*, pour QIMM, *ſubſtantia eorum*.

comme ces impies; & demeurez en paix *dans les maux qu'il vous envoie :" ne vous laiſſez point aller à l'impatience, ni au murmure ; mais entrez dans les ſentiments d'une vraie pénitence*, & par là " vous vous trouverez comblé de biens.

hæc habebis fructus optimos.

22. Recevez la loi de ſa bouche, & gravez ſes paroles dans votre cœur.

22. Suſcipe ex ore illius legem, & pone ſermones ejus in corde tuo.

23. Si vous retournez *ainſi* au Tout-puiſſant, vous ſerez rétabli de nouveau, & vous bannirez de votre maiſon l'iniquité *& tous les maux qu'elle y a cauſés.* "

23. Si reverſus fueris ad Omnipotentem, ædificaberis, & longè facies iniquitatem à tabernaculo tuo.

24. Il vous donnera, au lieu de la terre, le rocher ; & au lieu de la pierre, des torrents d'or; *c'eſt-à-dire, qu'il vous donnera des richeſſes beaucoup plus grandes que celles que vous avez poſſédées, & qu'il rendra votre fortune infiniment plus ſolide.*"

24. Dabit pro terrâ filicem, & pro filice torrentes aureos.

25. *Car* le Tout-puiſſant ſe déclarera contre vos ennemis ; & *il groſſira tellement vos tréſors, que* vous aurez des monceaux d'argent. "

25. Erítque Omnipotens contra hoſtes tuos, & argentum coacervabitur tibi.

26. *Alors* vous trouverez vos délices dans le Tout-puiſſant, & vous éléverez *avec une entiere confiance* votre viſage vers Dieu.

26. Tunc ſuper Omnipotentem deliciis affluës, & elevabis ad Deum faciem tuam.

℣. 21. Autr. rentrez dans la paix.

Ibid. Au lieu de *Per hæc habebis*, on lit ſimplement dans l'Hébreu, BHM, *per eos*, d'où eſt venu *per hæc* : les Septante ont lu UTHI, *& erit*, que l'on pourroit exprimer par *habebis*.

℣. 23. Hébr. autr. & ſi vous banniſſez de votre maiſon l'iniquité.

℣. 24. Hébr. autr. il couvrira d'or la pouſſiere, & il fera ſortir du rocher des fleuves *de l'or le plus précieux*, de l'or d'Ophir. Autr. Alors vous égalerez l'or à la pouſſiere, & aux cailloux des torrents l'or d'Ophir. On lit dans l'Hébreu USIT, *Et pone*, pour ISIT, *Ponet*, ou SUIT, *Æquabis* : enfuite AL, par *aïn*, *ſuper*, peut-être pour AL ; par *aleph*, *ad* : & BSUR, *in filice*, peut-être pour LSUR, *filici* : c'eſt à ce mot que ſe joint dans l'hébreu le mot ſuivant, *filici torrentium* ; les Septante l'ont entendu ainſi.

℣. 25. Hébr. autr. Le Tout-puiſſant ſera lui-même votre or, & une ſource abondante d'argent. Autr. *il ſera* pour vous comme l'argent le plus pur. On lit dans l'Hébreu BSRIC, *munitiones tuæ*, peut-être pour BSR, *aurum tuum*, comme au ℣. précéd. On y lit auſſi TUAFUT, *virium*, peut-être pour SRFUT, *purgationum*, comme les Septante ſemblent l'avoir lu.

27. Rogabis eum, & exaudiet te, & vota tua reddes.

27. Vous le prierez ; & *comme* il vous exaucera, *& vous accordera ce que vous lui demanderez*, vous vous acquitterez *avec joie* de vos vœux, *& lui offrirez avec plaiſir ce que vous lui aviez promis.*

28. Decernes rem, & veniet tibi; & in viis tuis ſplendebit lumen.

28. Vous formerez des deſſeins, & ils vous réuſſiront ; & la lumiere brillera dans les voies par leſquelles vous marcherez.

29. Qui enim humiliatus fuerit, erit in gloria: & qui inclinaverit oculos, ipſe ſalvabitur.

29. Car celui qui aura été humilié, ſera dans la gloire ; & celui qui, *dans la honte & la douleur de ſes péchés*, aura abaiſſé ſes yeux *vers la terre, ſe croyant indigne de regarder le ciel*, ſera ſauvé *par ſa pénitence*, Prov. XXIX. 23.

30. Salvabitur innocens; ſalvabitur autem in munditia manuum ſuarum.

30. *comme* l'innocent ſera ſauvé *par ſa juſtice*: car *l'innocent* ſera ſauvé, parce que ſes mains auront été pures ; *& le pécheur, parce que les ſiennes auront été purifiées.*

℣. 29 & 30. Hébr. autr. *Ceux qui étant opprimés* ſe ſeront abaiſſés *à vos pieds*, vous ordonnerez qu'ils ſoient rétablis : celui qui ſe ſera incliné *devant vous*, ſera ſauvé. Quiconque ſera *pur &* innocent, ſera délivré ; & il ne ſera délivré qu'à cauſe de la pureté de vos mains, *& par un pouvoir qui ſera la récompenſe de votre vertu.* Aum. Ceux qui ſe ſeront abaiſſés *devant vous dans leur affliction*, ſe publieront remis en honneur *par vous* ; & celui qui avoit les yeux baiſſés dans les jours de ſon oppreſſion, ſera ſauvé. On lit dans l'Hébreu UTAMR GUH, *& dices, Exaltatio*, peut-être pour ITAMRU UGAV, *prædicabunt ſe & erunt in gloria* ; enſuite IUSA, *ſalvabit* ou *ſalvabitur*, peut-être pour INSA par *aléph*, *exaltabitur*. On y lit AI, *inſula*, aſſez viſiblement pour AIS, *vir*, avant *innocens* : & CFIC, *manuum tuarum*, pour CFIU, *manuum ſuarum.*

CHAPITRE XXIII.

Job ſouhaite de pouvoir ſe préſenter au Tribunal du Seigneur, & d'y paroître ſoutenu par le Médiateur en qui il eſpere. Il eſt touché de confiance, de crainte, de reconnoiſſance.

1. JOb parla enſuite de cette ſorte *à ſes amis*, & il *leur* dit :

2. *Vos diſcours injurieux ſont cauſe que* mes paroles ſont encore pleines d'amertume ; & *cependant, quelque grandes que ſoient mes plaintes*, la violence de ma plaie, *que vous irritez encore par vos accuſations injuſtes*, eſt beaucoup au deſſus de mes gémiſſements *& de mes ſoupirs.* "

3. Que je ſouhaiterois " de ſavoir comment je pourrois aller trouver Dieu, & parvenir juſqu'à ſon trône !

4. Je propoſerois *alors* ma cauſe devant lui ; je remplirois ma bouche des preuves *de mon innocence* : "

5. afin que je ſuſſe " ce qu'il me répondroit, & que je compriſſe ce qu'il pourroit me dire, *pour juſtifier la conduite ſévere qu'il tient ſur moi.*

6. Je ne voudrois point qu'il me com-

1 RESpondens autem Job, ait :

2. Nunc quoque in amaritudine eſt ſermo meus, & manus plagæ meæ aggravata eſt ſuper gemitum meum.

3. Quis mihi tribuat ut cognoſcam & inveniam illum, & veniam uſque ad ſolium ejus ?

4. Ponam coram eo judicium, & os meum replebo increpationibus :

5. ut ſciam verba quæ mihi reſpondeat, & intelligam quid loquatur mihi.

6. Nolo multâ fortitu-

℣. 1. & 2. Autrement & ſelon l'hébreu : Job reprenant enſuite la parole, *mais ſans s'adreſſer à ſes amis*, dit : Mes plaintes ſeront encore mêlées d'amertumes ; car la main qui m'afflige s'appeſantit ſur *moi*, *& augmente le ſujet de* mon gémiſſement. Autr. Encore aujourd'hui le Tout-puiſſant eſt pour moi plein de rigueur, & ſa main s'appeſantit ſur moi malgré mes gémiſſements. Dans la Vulgate même, le Verſet ſuivant ſuppoſe que Dieu a été nommé dans celui-ci ; & la Verſion des Septante ſuppoſe que ce devoit être dans le premier membre, puiſque dans le ſecond au lieu de IDI, *manus mea*, ils ont lu 'IDU, *manus ejus*. Cela donne donc lieu de ſoupçonner qu'au lieu de MRI SKI, *amaritudo mea*, *loquela mea* ou *meditatio mea*, on auroit pu lire MR LI SDI, *amarus eſt mihi Omnipotens*, *& manus ejus gravata eſt*, *&c.*

℣. 3. litt. Qui me donnera de ſavoir, &c.

℣. 4. Autr. de *tous les motifs que je pourrois employer pour* ma défenſe.

℣. 5. Hébr. Je ſaurois, &c. & je ſerois inſtruit de, &c.

dine contendat mecum, nec magnitudinis ſuæ mole me premat.

7. Proponat æquitatem contra me, & perveniat ad victoriam judicium meum.

8. Si ad Orientem iero, non apparet: ſi ad Occidentem, non intelligam eum.

9. Si ad ſiniſtram, quid agam? non apprehendam eum: ſi me vertam ad dexteram, non videbo illum.

10. Ipſe verò ſcit viam meam; & probavit me quaſi aurum quod per ignem tranſit.

battît de toute ſa force, ni qu'il m'accablât par le poids de ſa grandeur:

7. *mais je ſouhaiterois que, laiſſant à part l'autorité ſouveraine* qu'il *a ſur toutes ſes créatures, il ne* proposât contre moi *que* l'équité & la juſtice; & *alors* j'eſpérerois gagner ma cauſe devant un tel juge."

8. Mais que ferai-je " *pour obtenir ce que je deſire? & comment pourrai-je aller me préſenter devant Dieu?* Si je vais en Orient, il ne paroît point; ſi je vais en Occident, je ne l'apperçois point.

9. Si je me tourne à gauche, je ne puis l'atteindre; ſi je vais à droite, je ne le verrai point; " *car étant par-tout il eſt par-tout inviſible à mes yeux.*

10. Mais pour lui il connoît la voie par laquelle je marche; *il ſait combien elle eſt pure*; & *cependant* il m'éprouve comme l'or qui paſſe par le feu. " *Ce n'eſt pas ſans doute pour me punir de mes péchés.*

℣. 6. & 7. Hébr. autr. *Et certes* eſt-ce qu'il voudroit employer contre moi toute ſa force, & me juger ainſi? Non *certainement.* Mais il mettra ſur moi [ſon cœur] *& me regardera favorablement.* (Autr. Non *certainement*; il ne voudroit pas m'accabler.) *Je ſais que* là, le juſte *par excellence, le Médiateur en qui j'eſpere*, plaideroit *pour moi* devant lui; & je ſerois renvoyé abſous pour toujours par mon Juge. *Mais où trouverai-je le Seigneur pour me préſenter ainſi devant lui?* Si je vais en Orient, &c.

℣. 8. Ces mots ſont pris du verſet ſuivant.

℣. 9. Selon l'uſage de la langue hébraïque, la gauche déſigne le Septentrion, & la droite, le Midi: & ce verſet peut ſe traduire ſelon l'hébreu: Si je vais au Septentrion où il opere, je ne le verrai point; pour le côté du Midi, il le couvre, & je ſerai privé de ſa vue. » Il a déjà été remarqué, *Supr.* IX. 9. que le côté méridional ne peut être vu de l'Idumée: le côté ſeptentrional étoit ainſi le ſeul où l'opération de Dieu dans les aſtres pût être viſible à l'égard de Job. Autr. Si je m'avance vers le Septentrion, je ne l'atteins point; ſi je porte mes pas vers le midi, je ne le vois point. Au lieu de BASTU, *in operatione ejus*, on a pu lire FASTI, *incedam.* Le mot AKZ, que l'on prend pour *videbo*, peut mieux encore ſignifier *apprehendo.* Au lieu de IATF, *operiet*, on a pu lire AATF qui emprunte de l'Arabe la ſignification de *declinem*, exprimée dans la Vulgate par *vertam me.*

℣. 10. Hébr. Mais *pour lui*, il connoît ma voie, *& les diſpoſitions de mon cœur ne lui ſont point cachées.* Il m'éprouve *pour me purifier*; & je ſortirai *de cette épreuve* comme l'or. Autr. il connoît ma voie & ma ſtation, *mes actions & mon repos.* On lit dans l'Hébreu DRC AMDI, *viam mecum* ou *ſtatûs mei.* Le Syriaque & l'Arabe ſuppoſent

11. *Car* mon pied a ſuivi ſes traces; j'ai gardé *exactement* ſa voie, & je ne m'en ſuis point détourné.

12. Je ne me ſuis point écarté des commandements qui ſont ſortis de ſes levres, & j'ai caché dans mon ſein les paroles de ſa bouche; *de ſorte que j'ai ſuivi par avance les conſeils que vous venez de me donner. Cependant Dieu m'accable de maux: & pourquoi?*

13. Parce qu'il eſt *celui qui eſt, & que lui ſeul ſubſiſte par lui-même; ainſi* nul ne peut empêcher que ce qu'il a réſolu, ne s'exécute; & il fait abſolument tout ce qu'il lui plaît.

14. Quand *donc* il aura accompli ſur moi ce qu'il avoit ordonné, il lui reſte encore un grand nombre d'autres moyens ſemblables *de m'affliger & de m'éprouver, ſans que perſonne puiſſe s'y oppoſer.*

15. C'eſt pourquoi le trouble me ſaiſit en ſa préſence; & lorſque je le conſidere, je ſuis agité de crainte.

16. *Car* Dieu a amolli mon cœur, *il lui a ôté toute ſa force*, & le Tout-puiſſant m'a jetté dans le trouble *& dans l'abattement.*

17. En effet, *je tombe en défaillance lorſque je conſidere que* les ténebres qui

11. Veſtigia ejus ſecutus eſt pes meus; viam ejus cuſtodivi, & non declinavi ex eâ.

12. A mandatis labiorum ejus non receſſi, & in ſinu meo abſcondi verba oris ejus.

13. Ipſe enim ſolus eſt; & nemo avertere poteſt cogitationem ejus: & anima ejus quodcumque voluit, hoc fecit.

14. Cùm expleverit in me voluntatem ſuam; & alia multa ſimilia præſtò ſunt ei.

15. Et idcircò à facie ejus turbatus ſum; & conſiderans eum, timore ſollicitor.

16. Deus mollivit cor meum, & Omnipotens conturbavit me.

17. Non enim perii propter imminentes tene-

DRCI UAMDI, *viam meam, & ſtationem meam*: c'eſt ce que les Hébreux appellent auſſi, *introitum & exitum*, ou *ſeſſionem & reſurrectionem*, le mouvement & le repos, le repos & le mouvement; ce qui renferme en deux mots toutes les fituations de la vie.

℣. 12. La conjonction & eſt tranſpoſée dans l'Hébreu, où les Copiſtes l'ont miſe avant *non*. On lit dans l'Hébreu BKIQI, *à ſinu meo*, pour BKIQI, *in ſinu meo*.

℣. 13. Hébr. autr. Mais pour lui, s'il a pris une réſolution, qui pourra l'en détourner? tout ce qu'il deſire, il l'accomplira. Ainſi, &c. On lit dans l'Hébreu *Et ipſe in uno*, BAKD, peut-être pour BARK, *in ſemita*: c'eſt-à-dire, Quand il eſt entré dans un ſentier, qui pourra le faire retourner ſur ſes pas?

℣. 14. Hébr. autr. Ainſi il accomplira ſur moi tout ce qu'il a ordonné; *& s'il veut, il y ajoutera encore* beaucoup de choſes ſemblables *qui ſont en ſon pouvoir.*

bras;

bras, nec faciem meam operuit caligo.

m'environnent n'ont pu *juſqu'à préſent* me donner la mort ; & *que* l'obſcurité *des afflictions où je ſuis*, n'a point *encore* couvert mon viſage, *en me précipitant dans le tombeau. Ainſi je crains qu'une plus longue vie ne m'aſſujettiſſe à des plus cruels tourments, dont la fin & la récompenſe demeureront enſévelies dans les ténebres que l'eſprit de l'homme ne ſauroit pénétrer : c'eſt ce qui m'afflige véritablement."*

℣. 16. & 17. Autrement & ſelon l'hébreu : C'eſt Dieu *lui-même* qui a amolli mon cœur *par une crainte ſalutaire*, & c'eſt le Tout-puiſſant qui m'a frappé de trouble. Et certes je ne ſuis point péri au milieu des ténebres ; *mes malheurs, comme une nuit ſombre, n'ont point éteint en moi la lumiere de la religion ;* & il a empêché que l'obſcurité ne m'ait couvert le viſage, *& que ce déluge d'afflictions ne m'ait ſubmergé. Mais puiſque*, &c.

CHAPITRE XXIV.

Job ſoutient que le crime eſt ſouvent impuni en cette vie, parce que Dieu en réſerve ordinairement la vengeance après cette vie.

1. A B Omnipotente non ſunt abſcondita tempora : qui autem noverunt eum, ignorant dies illius.

1. *CAr, puiſque* les temps *où Dieu récompenſera la patience des juſtes, & où il punira les crimes des méchants*, ne ſont point cachés au Tout-puiſſant ; *pourquoi faut-il que* ceux qui le connoiſſent, *qui l'aiment & qui le ſervent*, ignorent ſes jours, *où il rendra à chacun ſelon ſes œuvres ?" Rien ne ſeroit plus propre qu'une telle connoiſſance à ſoutenir les juſtes dans les maux qu'ils ſouffrent ſans l'avoir mérité, & à les conſoler des crimes qu'ils voient commettre aux méchants avec une impunité dont on ne peut diſconvenir.*

℣. 1. Hébr. aut. Pourquoi le Tout-puiſſant n'ayant point caché *aux hommes* les temps *qui doivent ſuivre*, ne conſiderent-ils point ſes jours qu'ils connoiſſent ? *pourquoi le Tout-puiſſant leur ayant fait connoître que le jour viendra où ils mourront & où ils ſeront jugés, vivent-ils néanmoins ſans penſer ni à la mort ni au jugement.* On lit dans l'Hébreu VIDAU, *& norunt*, au lieu dequoi les Rabbins liſent VIDAIU, *& qui norunt eum*, comme le ſuppoſe auſſi la Vulgate.

2. *En effet*, les uns paſſent au delà des limites de leurs terres, *s'emparent de celles des autres*, raviſſent leurs troupeaux, & les mènent dans leurs pâturages, *comme s'ils en étoient les maîtres.*

3. Ils ſaiſiſſent l'âne des pupilles, & ils emmenent pour gage le bœuf de la veuve, *qui faiſoit toute ſa ſubſiſtance.*

2. Alii terminos tranſtulerunt; diripuerunt greges, & paverunt eos.

3. Aſinum pupillorum abegerunt, & abſtulerunt pro pignore bovem viduæ.

4. Ils renverſent la voie des pauvres; *ils les contraignent de prendre des routes détournées* " *pour éviter de tomber entre leurs mains*: & ils oppriment tous ceux qui ſont doux & *humbles* ſur la terre; *ils les obligent de ſe cacher* " *pour ſe dérober à leur fureur.*

4. Subverterunt pauperum viam, & oppreſſerunt pariter manſuetos terræ.

5. D'autres *ſont dans le monde* comme des ânes ſauvages dans le déſert; *ils* vont *au butin comme* à leur ouvrage; ils cherchent leur proie dès le matin, pour donner de quoi vivre à leurs enfants. "

5. Alii quaſi onagri in deſerto egrediuntur ad opus ſuum: vigilantes ad prædam, præparant panem liberis.

6. Ils moiſſonnent le champ qui n'eſt point à eux, & ils vendangent la vigne de celui qu'ils ont opprimé par violence. "

6. Agrum non ſuum demetunt: & vineam ejus, quem vi oppreſſerint, vindemiant.

7. Ils renvoient les hommes tout nuds, *après les avoir dépouillés*; & ils ôtent les habits à ceux *mêmes* qui n'ont pas de quoi ſe couvrir pendant le froid;

7. Nudos dimittunt homines, indumenta tollentes, quibus non eſt operimentum in frigore:

℣. 4. C'eſt le ſens de l'hébreu: ils écartent du chemin les pauvres, *& les contraignent, &c.*

Ibid. C'eſt encore le ſens de l'hébreu: Tous les petits *& les humbles* du pays ne cherchent qu'à ſe cacher *pour ſe dérober à leur fureur.*

℣. 5. Hébr. litt. *&* la campagne eſt leur pain, & celui de leur famille. Autr. Ils ſont ſemblables à des ânes ſauvages qui ſe répandant dans le déſert pour y chercher leur nourriture, qui s'empreſſent de ſe jetter ſur leur proie, & qui ſont ardents à recueillir des aliments pour leurs petits. La particule *e*, *quaſi*, manque dans l'Hébreu. Au lieu de BPALM, *in opere eorum*, on a pu lire, LACLM, *ad cibum eorum*, & au lieu de ARBH LU LHM, *ſolitudo ei panis*, peut-être faudroit-il lire, ARBU LLKM, *alacres ſunt ad victum*: cette ſignification du mot ARB eſt empruntée de l'Arabe.

℣. 6. Hébr. litt. la vigne de l'impie. » Ou plutôt on pourroit lire: la vigne d'une femme pauvre. On lit dans l'Hébreu BLILU, *pabulum ſuum*, pour BLI LU, *non ſuam*. On y lit RSA, *impii*, peut-être pour RSH, *pauperis* au féminin. On a déjà vu ce BLI LU, pris dans le même ſens au Chap. XVIII. ℣. 15.

8. quos imbres montium rigant; & non habentes velamen, amplexantur lapides.

8. qui, *demeurant ainſi expoſés aux injures de l'air*, ſont percés par les pluies *qui tombent du haut* des montagnes, *ſous leſquelles ils ſont obligés de ſe retirer*; & qui ſe trouvant ſans vêtements, embraſſent les pierres, *pour couvrir leur nudité.*"

9. Vim fecerunt deprædantes pupillos, & vulgum pauperem ſpoliaverunt.

9. Ils raviſſent le bien des pupilles par force, & ils dépouillent le pauvre peuple."

10. Nudis & incedentibus abſque veſtitu, & eſurientibus tulerunt ſpicas.

10. Ils arrachent juſqu'à quelque peu d'épis à ceux qui ſont nuds, qui vont ſans habits, & qui meurent de faim."

11. Inter acervos eorum meridiati ſunt, qui calcatis torcularibus ſitiunt.

11. Ils ſe repoſent ſur le midi au milieu des tas de *fruits qu'ils ont enlevés à* ceux qui, après avoir foulé le vin dans leurs preſſoirs, ſont *néanmoins* dans la ſoif, *étant privés du fruit de leurs travaux.*"

12. De civitatibus fecerunt viros gemere, & anima vulneratorum clama-

12. Ils font ſoupirer les hommes dans les villes, *par leur tyrannie*; & les ames bleſſées *par leurs violences*, pouſſent des cris *au ciel*: & *cependant*

℣. 7. & 8. Autrement & ſelon l'hébreu: Ils *dépouillent ceux-ci*, & *les* laiſſent paſſer la nuit nuds, & ſans vêtement; *ils pillent & ravagent ceux-là*, & *les laiſſent* ſans couvert & *ſans demeure* pendant les rigueurs de l'hiver. *Ces triſtes victimes de leur brigandage*, *reſtent ainſi expoſées aux injures de l'air*; ils ſont tout trempés par les ravines qui tombent des montagnes; & n'ayant point de refuge, ils ſe tiennent collés contre un rocher. *Mais ces hommes impies pouſſent encore plus loin leur cruauté*: ils arrachent, &c. Autr. *Ces triſtes victimes de leur brigandage* paſſent les nuits nuds & ſans vêtement, *ils reſtent* ſans couvert & *ſans demeure* pendant l'hiver. Ils ſont tout trempés, &c. On lit dans l'Hébreu, ARUM, *Nudum*, pour ARUMIM, *nudi*. Le mot ILINU, que l'on prend pour *pernoctare faciunt*, ſignifie proprement *pernoctant*.

℣. 9. Hébr. autr. Ils arrachent de la mammelle le pupille, & ils obligent le pauvre à le donner pour gage. *D'autres injuſtices auſſi criantes ſe voient encore*: Celui-ci, &c.

℣. 10. Hébr. autr. Celui-ci marche nud & ſans vêtement, celui-là eſt conſumé par la faim, après avoir *l'un & l'autre* porté les gerbes *de cet impie qui les a fruſtrés de leur récompenſe.*

℣. 11. Hébr. autr. D'autres ont preſſé les olives dans la maiſon de ces impies, & ont foulé le vin dans leurs preſſoirs; & ils meurent de ſoif, *privés du fruit de leurs travaux.* Autr. D'autres ont preſſé les olives entre leurs meules, &c. On lit dans l'Hébreu *inter muros eorum*, SURTM, par *ſchin*, les Septante ont lu SURTM, par *ſadé*, qui peut ici ſignifier *prementes eorum machinas*, c'eſt-à-dire, les machines ſoit meules ou autres, dont on ſe ſervoit alors pour preſſer les olives.

Dieu ne laiſſe-*t-il* point ces déſordres impunis ? *Perd-il d'abord ces méchants ? Non ſans doute.*"

13. Ils ont été rebelles à la lumiere ;" ils n'ont point connu les voies de Dieu ; & *après s'en être écartés par malice*, ils ne ſont point revenus *par la pénitence* dans ſes ſentiers. *Néanmoins Dieu les ſouffre juſqu'à la fin de leur vie.*

14. Le meurtrier ſe leve dès le matin ; il tue le foible & le pauvre *pendant le jour* ;" & durant la nuit, il dérobe comme un larron.

15. L'œil de l'adultere épie l'obſcurité *de la nuit* ; il dit : Perſonne ne me verra ; & il couvre ſon viſage, *pour n'être pas connu.*

16. Il perce les maiſons dans les ténebres, *pour aller trouver la complice de ſes crimes* à l'heure qu'ils s'étoient donnée pendant le jour : & ils n'ont point connu *ni aimé* la lumiere.

17. Si l'aurore paroît tout d'un coup, ils croient que c'eſt l'ombre de la mort, *tant ils ont peur d'être découverts & ſurpris ; ainſi ils ſe retirent avant qu'elle paroiſſe*, & ils marchent dans les ténebres comme *les autres* dans la lumiere."

vit, & Deus inultum abire non patitur.

13. Ipſi fuerunt rebelles lumini, neſcierunt vias ejus, nec reverſi ſunt per ſemitas ejus.

14. Manè primò conſurgit homicida, interficit egenum & pauperem : per noctem verò erit quaſi fur.

15. Oculus adulteri obſervat caliginem, dicens : Non me videbit oculus ; & operiet vultum ſuum.

16. Perfodit in tenebris domos, ſicut in die condixerant ſibi ; & ignoraverunt lucem.

17. Si ſubitò apparuerit aurora, arbitrantur umbram mortis : & ſic in tenebris quaſi in luce ambulant.

℣. 12. Hébr. autr. Du milieu des villes les hommes gémiſſent ; l'ame de ceux qui meurent de leurs bleſſures pouſſe des cris. Mais Dieu ne fait aucun prodige : *il demeure dans le ſilence juſqu'au temps dont il s'eſt réſervé à lui ſeul la connoiſſance, & où il exercera ſes jugements. Mais ces impies déclarés qui commettent tant de crimes & d'injuſtices ouvertement, & à la face du ſoleil, ne ſont pas les ſeuls : d'autres moins déterminés ne commettent leurs injuſtices & leurs crimes qu'en ſecret & dans les ténebres.* Pluſieurs, &c.

℣. 13. Hébr. autr. Pluſieurs ſont ennemis de la lumiere ; ils en ignorent le cours, & ne s'arrêtent point dans les lieux qu'elle éclaire : *ils ne connoiſſent que les ténebres favorables à leurs crimes. Dès le matin*, &c.

℣. 14. Autrement & ſelon l'Hébreu, ſans s'éloigner de la Vulgate : *Dès le matin* le meurtrier ſe leve pour tuer le foible & le pauvre avant le jour ; & lorſque la nuit eſt venue, il dérobe, &c.

℣. 17. Hébr. autr. L'aurore eſt pour eux auſſi terrible que l'ombre de la mort ; s'ils l'apperçoivent, ce ſont pour eux les frayeurs de l'ombre de la mort. *Au reſte les hommes ne ſouffrent pas que la terre ſeule ſoit infectée de leurs crimes.* Cet autre, &c. Autr. lorſqu'elle commence de paroître, ils ſont ſaiſis de frayeur. Au lieu de ICIR, *agnoverit*, les

18. Levis eſt ſuper faciem aquæ : maledicta ſit pars ejus in terrâ, nec ambulet per viam vinearum.

18. *La crainte qu'a cet adultere d'être entendu en marchant, fait qu'*il eſt plus léger que la ſurface de l'eau : *mais* qu'il ſoit maudit ſur la terre ; qu'il ne marche point par le chemin de la vigne ; *qu'il ſoit obligé de ſuivre des routes détournées, pour ſe dérober à la fureur des hommes qu'il a outragés.*"

19. Ad nimium calorem tranſeat ab aquis nivium, & uſque ad inferos peccatum illius.

19. *Que ſa vie ne ſoit qu'un cercle de maux*, qu'il paſſe des eaux *froides* de la neige, à une chaleur exceſſive ; & *enfin* que *les peines dues à* ſon péché le conduiſent juſqu'au tombeau."

20. Obliviſcatur ejus miſericordia ; dulcedo illius vermes : non ſit in recordatione ; ſed conteratur quaſi lignum infructuoſum.

20. Que la miſéricorde *divine* le mette *alors* en oubli ; que les vers ſoient ſa douceur & ſes délices, *ou plutôt qu'il devienne lui-même leur plus agréable nourriture* ; qu'on ne ſe ſouvienne point de lui *ſur la terre*, mais qu'il ſoit arraché comme un arbre qui ne porte point de fruit."

Septante ont lu INCR, *innotuerit*. Les Rabbins mêmes conviennent que BLHUT eſt pour BHLUT, *terrores* ; & peut-être faudroit-il lire NBHLU, *terrentur*. Alors on n'auroit pas beſoin de répéter *umbra mortis*, dont la répétition ſemble peu naturelle dans les deux membres d'un même verſet.

℣. 18. Hébr. autr. Cet autre court ſur les eaux *de la mer, & ne vit que de brigandages* ; il mépriſe les fonds de terre, & il néglige la culture des vignes, *préférant les ſpécieux avantages de ſes pirateries. Sur terre & ſur mer, par-tout le crime ſe commet ; le jour & la nuit en ſont également les témoins ; & ſouvent ces crimes paroiſſent impunis : mais attendez le terme marqué par le Seigneur. La vaine félicité de l'impie ne ſera jamais que comme ces eaux qui ne ſont que paſſer.* La ſéchereſſe, &c. Autr. *Ils ſont ſaiſis de terreur à la vue de l'aurore*, & ils maudiſſent l'approche du jour : ils mépriſent, &c. & ils négligent, &c. Au lieu de QL HUA, *Velox ipſe*, on a pu lire QLLU, *Maledicunt*. Au lieu de MIM, *aquarum*, on a pu lire IUM, *diei*. Le mot TQLL que l'on prend pour *maledicetur* ; peut également ſignifier *Vilis erit*. On trouve dans l'Hébreu même le pronom *eorum*, qui donne lieu de préſumer qu'au lieu de IFNH, *reſpiciet*, il faudroit lire IFNU, *reſpicient*.

℣. 19. Hébr. autr. La ſéchereſſe & la chaleur conſument *les torrents formés par* l'eau des neiges : *ainſi les impies* vont ſe perdre dans l'enfer. La miſéricorde, &c.

℣. 20. Hébr. autr. La miſéricorde *divine* les oubliera ; *au lieu de* leurs délices, *il ne leur reſtera qu'*un ver *intérieur qui les rongera ſans les conſumer* : on ne ſe ſouviendra plus d'eux ; & l'injuſtice ſera miſe en pieces comme un bois *inutile & deſtiné au feu:* Autr. un ver intérieur les ſucera. On lit dans l'Hébreu ISCKHU, *obliviſcetur ejus*, peut-être pour ISCKM, *obliviſcetur eorum*. Le mot MTQ que l'on prend pour *dulcedo*, peut emprunter du Syriaque le ſens de *fugere*, & au lieu de MTQU, *fuctus ejus*, on a pu lire MTQM, *fuget eos*. Au lieu de IZCR, *memorabitur*, on a pu lire IZCRU, *memorabuntur*.

21. Car il a nourri celle qui étoit ſtérile, & qui n'enfantoit point *à cauſe de ſes impudicités* ; & *dans le temps même qu'il employoit des ſommes exceſſives à entretenir ces femmes perdues*, il n'a point fait de bien à la veuve *affligée.*"

21. Pavit enim ſterilem, quæ non parit, & viduæ benè non fecit.

22. Il a fait tomber les *plus* forts par la grandeur de ſa puiſſance ; & "*pour le punir*, lorſqu'il ſera le plus ferme, il ne s'aſſurera point de ſa vie."

22. Detraxit fortes in fortitudine ſuâ : & cùm ſteterit, non credet vitæ ſuæ.

23. *Car* Dieu lui a donné du temps pour faire pénitence, & il en a abuſé pour devenir *encore plus* ſuperbe : auſſi les yeux de Dieu ſont ſur ſes voies ; *Apoc. 11. 21.* *il connoît toutes ſes démarches, & il perdra dans peu cet impie & tous ceux qui l'imitent.*"

23. Dedit ei Deus locum pœnitentiæ, & illè abutitur eo in ſuperbiam ; oculi autem ejus ſunt in viis illius.

24. Ils s'élevent pour un moment, *ces impies*, & après cela ils ne ſubſiſtent plus ; " ils ſeront humiliés *& arriveront à leur fin* comme toutes *les autres* choſes ; *alors* il ſeront emportés & retranchés *des premiers*, comme le haut des épis, *qu'on coupe d'abord pour en avoir le grain. Juſques-là ils paroîtront dans une entiere proſpérité.*

24. Elevati ſunt ad modicum, & non ſubſiſtent ; & humiliabuntur ſicut omnia, & auferentur ; & ſicut ſummitates ſpicarum conterentur.

25. Si cela n'eſt pas ainſi, *qu'on me le faſſe voir : mais* qui pourra me convaincre de menſonge *dans ce que je dis*, & accuſer mes paroles devant Dieu, *comme étant contraires à ſa vé-*

25. Quòd ſi non eſt ita, quis me poteſt arguere eſſe mentitum, & ponere ante Deum verba mea ?

℣. 21. Autrement & ſelon l'hébreu : *En ſatisfaiſant ſa paſſion*, l'injuſte a nourri une ſtérile qui n'enfante point ; & *tout occupé du ſoin de nourrir ſes deſirs infructueux, il a négligé de jetter dans les mains des pauvres une ſemence féconde* ; il n'a fait aucun bien à la veuve.

℣. 22. Hébr. autr. il ne ſera pas plus aſſuré de ſa vie. On lit dans l'Hébreu irréguliérement BKIIN, *in vita*, pour BKIIU, *in vita ſua*. Au lieu de UMSC ABIRIM, *Et traxit fortes*, on auroit pu lire UASQ ABIUNIM, *Et oppreſſit pauperes* : Il a opprimé les pauvres par ſa puiſſance.

℣. 23. Hébr. autr. Dieu lui avoit donné *la vie* comme un ſauf-conduit, *& comme une aſſurance pour un temps* ; & cet impie s'y eſt pleinement repoſé *ſans ſe mettre en peine de l'avenir* : mais les yeux de Dieu, &c.

℣. 24. On lit dans l'Hébreu VAINNU, *& non ipſe*, pour VAINM, *& non ipſi* : le ſingulier pour le pluriel.

rité, à ſa juſtice, & à la conduite admirable de ſa divine providence ?"

℣. 25. Hébr. autr. qui pouſſa moi convaincre de menſonge, & réduire mes paroles au néant ? Le même mot Hébreu LAL, ſe prend pour *ad Deum*, ou *ad non*, c'eſt-à-dire, *ad nihilum*.

CHAPITRE XXV.

Baldad ſoutient que l'homme ne peut ſans préſomption prétendre ſe juſtifier devant Dieu.

1. RESpondens autem Baldad Suhites, dixit :

2. Poteſtas & terror apud eum eſt, qui facit concordiam in ſublimibus ſuis.

3. Numquid eſt numerus militum ejus ? & ſuper quem non ſurget lumen illius ?

4. Numquid juſtificari poteſt homo comparatus Deo, aut apparere mundus natus de muliere ?

5. Ecce luna etiam non ſplendet, & ſtellæ non ſunt mundæ in conſpectu ejus :

1. BAldad de Suh parla enſuite à *Job* en ces termes :

2. Celui-là *ſeul* eſt puiſſant & redoutable, " qui fait régner la paix dans ſes hauts lieux, *& qui entretient cette harmonie & cet ordre admirable qui paroît dans les mouvements des cieux.*

3. Peut-on compter le nombre de ſes *étoiles, qui ſont comme ſes* ſoldats, *ni meſurer l'étendue de ſon empire ?* & ſur qui ſa lumiere ne ſe leve-t-elle point ?"

4. L'homme *donc* peut-il être juſtifié, étant comparé à Dieu *qui opere ces merveilles* ? & celui qui eſt né d'une femme *impure*, paroîtra-t-il pur *devant lui* ?"

5. La lune même ne brille pas *en ſa préſence*, & les étoiles ne ſont pas pures devant ſes yeux :"

℣. 2. Hébr. autr. *Celui dont vous vous plaignez*, n'eſt-il donc pas le *Dieu* puiſſant & redoutable, lui qui fait régner la paix dans les lieux élevés où il habite ?

℣. 3. Autr. Peut-on compter le nombre de ſes troupes, *la multitude de ſes Anges exécuteurs de ſes ordres* ? & ſur qui ſa lumiere ne ſe leve-t-elle point ? *qui peut ſe dérober à ſa connoiſſance* ?

℣. 4. Hébr. autr. Comment donc l'homme paroîtra-t-il juſte devant Dieu ? & comment celui qui eſt né d'une femme *impure*, paroîtra-t-il pur *en ſa preſence* ? *Supr.* IV. 17. IX. 2. XV. 14. *Infr.* XXXII. 2. XXXV. 2.

℣. 5. Ou ſelon les Septante : Voici qu'il commande à la lune, & elle ne répand point ſa lumiere. Il paroît qu'au lieu de AD IRK, *uſque ad lunam*, ils ont lu AL IRK, *ad lunam* ; & enſuite le mot ISU, *præcipit*, qui a diſparu. Les Rabbins conviennent que le mot IARIL, irrégulier, doit ſe prendre pour IHL ou IHLIL, *ſplendebit*.

6. combien moins le ſera un homme, qui n'eſt que pourriture ;" & le fils de l'homme, qui n'eſt qu'un ver *de terre* ? "

6. quantò magis homo putredo, & filius hominis vermis ?

℣. 6. Hébt. qu'un ver. | *Ibid.* Hébr. qu'un vermiſſeau.

CHAPITRE XXVI.

Job releve la grandeur & la puiſſance du Seigneur.

1. ALors Job répondit *à Baldad*, & *lui* dit :

2. Qui prétendez-vous aſſiſter *par vos diſcours* ? eſt-ce un *homme* foible *qui ne puiſſe ſe défendre lui-méme ?* ou ſoutenez-vous celui qui n'a pas le bras *aſſez* fort ?

3. A qui donnez-vous conſeil ? eſt-ce à celui qui n'a pas *aſſez* de ſageſſe ? & voulez-vous *ainſi* ſignaler votre prudence, *en relevant par des termes pompeux la grandeur & la puiſſance de Dieu ?*

4. Qui entreprenez-vous d'enſeigner ? n'eſt-ce pas celui qui a créé les ames & les eſprits ? *& qui étant la lumiere véritable & la ſageſſe éternelle, leur a donné tout ce qu'ils ont de ſageſſe & de lumiere ?* "

1. REſpondens autem Job, dixit :

2. Cujus adjutor es ? numquid imbecillis ? & ſuſtentas brachium ejus qui non eſt fortis ?

3. Cui dediſti conſilium ? forſitan illi qui non habet ſapientiam, & prudentiam tuam oſtendiſti plurimam.

4. Quem docere voluiſti ? nonne eum qui fecit ſpiramentum ?

℣. 2. 3. & 4. Selon la lecture préſente de l'Hébreu, confirmée par le Chaldéen, on pourroit traduire l'Hébreu : Comment avez-vous voulu ſecourir, n'ayant point de force ? comment avez-vous voulu ſauver, n'ayant qu'un bras foible ? comment avez-vous prétendu donner conſeil ſans ſageſſe ; & *certes* croyez-vous avoir montré beaucoup de ſageſſe *& de prudence* ? A qui avez-vous appris quelque choſe ? & à qui avez-vous donné la reſpiration ? » Mais en ſuivant la lecture de la Vulgate confirmée par les Septante, on peut traduire l'Hébreu : A qui croyez-vous votre ſecours néceſſaire ? eſt-ce à celui qui eſt foible ? De qui vous imaginez-vous ſoutenir les bras ? eſt-ce de celui qui eſt ſans force : *Dieu a-t-il beſoin de votre ſecours* ? A qui prétendez-vous donner conſeil ? eſt-ce à celui qui manque de ſageſſe ? *C'eſt ſans doute pour y ſuppléer que* vous en avez fait paroître une ſi grande ?, *mais Dieu a-t-il beſoin de vos lumieres* ? Devant qui avez-vous fait montre de votre éloquence ? *Vous flattez-vous que Dieu ait applaudi à vos diſcours* ? & de qui l'ame vous a-t-elle pour principe ? *êtes-vous le maître des cœurs, pour y porter la perſuaſion ?* » Autr. Qui avez-vous prétendu aſſiſ-

5. Ecce

5. Ecce gigantes gemunt ſub aquis, & qui habitant cum eis.

6. Nudus eſt infernus coram illo, & nullum eſt operimentum perditioni.

7. Qui extendit aquilonem ſuper vacuum, & appendit terram ſuper nihilum.

8. Qui ligat aquas in nubibus ſuis, ut non erumpant pariter deorsùm.

9. Qui tenet vultum ſolii ſui, & expandit ſuper illud nebulam ſuam.

5. *Sa puiſſance eſt ſi grande que* les géants même, & ceux qui habitent avec eux, gémiſſent *dans les abymes où il les tient renfermés* ſous les eaux."

6. *Sa lumiere eſt ſi pénétrante, que* l'enfer eſt nud & *découvert* devant ſes yeux, & l'abyme *le plus profond* " n'a point de voile pour ſe couvrir *devant lui.*

7. C'eſt lui qui fait repoſer le *pole du* ſeptentrion ſur le vuide, " & qui ſuſpend la terre ſur le néant."

8. *C'eſt lui* qui lie les eaux dans les nuées, *comme dans un ſac*, afin qu'elles ne fondent pas tout-à-la-fois ſur la terre ; *mais qu'elles y tombent goutte à goutte."*

9. *C'eſt lui qui ſoutient les cieux*, qui empêche que ſon trône *qu'il y a établi*, ne paroiſſe à découvert, & qui répand au devant les nuages qu'il a formés."

ter ? eſt-ce celui qui eſt foible ? Et avez-vous prétendu ſauver le bras de celui qui ſeroit ſans force ? *Dieu a-t-il beſoin de votre ſecours ?* A qui avez-vous voulu donner conſeil ? eſt-ce à celui qui manque de ſageſſe ? A qui, *dis-je*, avez-vous montré tant de prudence ? *Dieu a-t-il beſoin de vos lumieres ?* Devant qui avez-vous fait montre de votre éloquence ? & de qui le ſouffle eſt-il ſorti de vous ? *Dieu a-t-il beſoin de vos diſcours ? & croyez-vous être ſon organe ? Sa ſageſſe, ſa lumiere, ſa puiſſance que vous m'exaltez, ne me ſont point inconnues.* Les baleines, &c.

℣. 5. Hébr. autr. Les baleines, *ces maſſes énormes, & pour ainſi dire giganteſques, (c'eſt l'expreſſion de l'hébreu,)* ſont formées ſous les eaux, *& elles y vivent* de même que toutes les eſpeces *de poiſſons*, qui y habitent. Autr. Les géants *ſubmergés par le déluge*, tremblent ſous les eaux dans leurs demeures. Le mot HRFAIM, ſignifie proprement *gigantes*. Le mot IEULLU, peut ſignifier *dolent* ou *tremunt*. Au lieu de USCNIHM, *& habitatores eorum*, on a pu lire BSCNIHM, *in habitaculis ſuis.*

℣. 6. Litt. *le lieu de* la perdition. » Dans l'Ecriture, l'enfer s'entend en général du lieu où les ames deſcendent après la mort, en y comprenant ce que nous appellons *les limbes*, où les ames des juſtes étoient alors retenues. *Supr.* XIV. 13. La *perdition* eſt le lieu où les méchants ſont renfermés.

℣. 7. Litt. Il étend le côté ſeptentrional *du ciel comme un pavillon dreſſé au deſſus de la terre* ſur le vuide, *& ſans aucun appui.* » Job ne parle que du Septentrion, parce que le Midi lui étoit caché. *Supr.* IX. 9. XXIII. 9.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur le Syſtême du Monde*, à la tête de l'Eccléſiaſte.

℣. 8. Hébr. autr. Il tient les eaux liées dans les nuées *comme dans un vêtement*, (*Prov.* XXX. 4.) en ſorte que les nuages ne s'entr'ouvrent point ſous leur poids.

℣. 9. Ou ſimplement & ſelon l'hébreu : Il

10. *C'eſt lui* qui a marqué, *comme avec le compas*, les bornes *qu'il a preſcrites* aux eaux *de la mer, afin qu'elles y demeurent*, tant que durera la lumiere & les ténebres."

10. Terminum circumdedit aquis, uſque dum finiantur lux & tenebræ.

11. Les *montagnes, qui paroiſſent comme les* colonnes du ciel, frémiſſent *devant lui*, & il les fait trembler au moindre clin d'œil."

11. Columnæ cœli contremiſcunt, & pavent ad nutum ejus.

12. Sa puiſſance a raſſemblé les mers en un inſtant, & ſa ſageſſe a domté l'orgueil *de cet élement ſuperbe*."

12. In fortitudine illius repentè maria congregata ſunt, & prudentia ejus percuſſit ſuperbum.

13. Son eſprit a orné les cieux *d'une infinité d'étoiles*; & l'adreſſe de ſa main *puiſſante* a fait paroître, *dans l'arrangement de celles qui forment la voie lactée, la figure d'*un ſerpent plein de replis."

13. Spiritus ejus ornavit cœlos: & obſtetricante manu ejus, eductus eſt coluber tortuoſus.

14. Ce que nous venons de dire n'eſt qu'une petite partie de ſes œuvres: ſi ce que nous avons entendu *de ſa puiſſance* eſt ſeulement comme une goutte en comparaiſon de ce que l'on peut en dire, qui pourra ſoutenir l'éclat du tonnerre de ſa grandeur?"

14. Ecce, hæc ex parte dicta ſunt viarum ejus: & cùm vix parvam ſtillam ſermonis ejus audierimus, quis poterit tonitruum magnitudinis illius intueri?

empêche que ſon trône *qu'il a placé au plus haut des cieux*, ne paroiſſe à découvert; & *pour cela* il répand, &c. Autr. Il tient *ſous ſa main* les phaſes de la lune, & il étend ſur elle ſon nuage. Le mot CSH, que l'on prend pour CSA, *ſolium*, eſt ſelon quelques-uns un des noms qui déſignent *la lune*.

℣. 10. Autr. Il a borné les eaux *ſupérieures qu'il a placées au deſſus du firmament, & leur a marqué des limites comme* par un cercle *fait au compas, & cet ordre ſubſiſtera* auſſi long-temps que *la ſucceſſion de la* lumiere & *des* ténebres. *Gen.* VIII. 22. &c.

℣. 11. Hébr. Les colonnes du ciel frémiſſent & ſont dans l'effroi à la voix *de ſon tonnerre & de* ſes menaces.

℣. 12. Hébr. autr. Par ſa puiſſance *au commencement* il a ſéparé la mer *& a fait paroître l'aride*; & par ſa ſageſſe il a ſubmergé *dans les eaux du déluge* l'orgueil *des anciens habitants de la terre.*

℣. 13. Hébr. autr. Par ſon eſprit *& par le ſouffle de ſa bouche*, (*c. à. d. par ſa parole*) il a orné les cieux *d'une infinité d'étoiles*; (*Pſ.* XXXII. 6.) & ſa main a formé *ce monſtre marin*, ce ſerpent long *& à pluſieurs replis, qu'il a placé dans les eaux.* (*Iſ.* XXVII. 1. *Pſ* CIII. 26.) Autr. Par ſon eſprit *& par ſa parole* il a orné les cieux *de cette multitude d'eſprits céleſtes*; & ſa main a formé *celui d'entr'eux qui s'étant perdu lui-même, eſt devenu ce monſtre infernal*, ce ſerpent long *& à pluſieurs replis, qui ſéduit les hommes.* (*Iſ.* XXVII 1. *Pſ.* CIII. 26.)

℣. 14. Hébr. Ce n'eſt-là qu'une petite partie de ſes œuvres: car combien eſt peu de choſe ce que nous avons appris! & qui pourroit ſoutenir le tonnerre *de ſa voix!, s'il vouloit nous inſtruire* de toutes les merveilles de ſa puiſſance?

CHAPITRE XXVII.

Job perſiſte à ſoutenir ſon innocence. Il expoſe les malheurs qui menacent l'hypocrite & l'impie.

1. ADdidit quoque Job, aſſumens parabolam ſuam, & dixit:

2. Vivit Deus, qui abſtulit judicium meum; & Omnipotens, qui ad amaritudinem adduxit animam meam.

3. Quia donec ſupereſt halitus in me, & ſpiritus Dei in naribus meis,

4. non loquentur labia mea iniquitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium.

5. Abſit à me ut juſtos vos eſſe judicem: donec deficiam, non recedam ab innocentiâ meâ.

6. Juſtificationem meam, quam cœpi tenere, non deſeram: neque enim reprehendit me cor meum in omni vitâ meâ.

7. Sit ut impius, inimi-

1. JOb prenant encore la parole, & uſant du même diſcours figuré, continua en ces termes:

2. Je prends à témoin le Dieu vivant, qui m'a ôté tout moyen de juſtifier mon innocence, " & le Tout-puiſſant, qui a rempli mon ame d'amertume,

3. que, tant que j'aurai un ſouffle *de vie*, & que Dieu me laiſſera l'air que je reſpire, "

4. mes levres ne prononceront rien d'injuſte, & ma langue ne dira point de menſonge. "

5. *Ainſi* Dieu me garde de vous croire équitables, " *dans les jugements déſavantageux que vous portez de moi*: tant que je vivrai, " je ne me déſiſterai point *de la défenſe* de mon innocence.

6. Je n'abandonnerai point la juſtification que j'ai commencé de faire de ma conduite; " car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie *de tous les crimes dont je ſuis ſoupçonné.*

7. Que *celui donc qui ſe déclare* mon

℣. 2. Hébr. lit qui a écarté mon jugement, *& qui differe à me rendre juſtice.*

℣. 3. Autr. & que Dieu me laiſſera la reſpiration.

℣. 4. Hébr. & ma langue ne ſervira point à la diſſimulation.

℣. 5. Hébr. de vous juſtifier *dans les jugements*, &c. c. à. d. *de déſavouer mon innocence pour juſtifier vos calomnies.*

Ibid. Les Rabbins joignent au membre précédent ce *donec deficiam*: mais il convient mieux avec le membre ſuivant.

℣. 6. Hébr. Je ſoutiendrai toujours ma juſtice, & je ne l'abandonnerai point.

ennemi, paſſe lui-même pour un impie; & que celui qui me combat *comme un méchant*, ſoit regardé comme un injuſte, " *puiſqu'ils m'accuſent l'un & l'autre d'une hypocriſie dont je ſuis très-éloigné.*

8. Car quelle eſt l'eſpérance de l'hypocrite, s'il ravit *le bien d'autrui* par ſon avarice, & que Dieu ne délivre pas ſon ame *de cette honteuſe paſſion?* "

9. Dieu entendra-t-il ſes cris, lorſque l'affliction viendra fondre ſur lui?

10. Ou pourra-t-il trouver ſa joie dans le Tout-puiſſant, & invoquer Dieu en tout temps?" *Non ſans doute.*

11. *Mais* je vous enſeignerai, avec le ſecours de Dieu, *quel ſera le ſort de l'hypocrite*; je ne vous cacherai point ce qui eſt renfermé dans le Tout-puiſſant, *touchant la fin malheureuſe qu'il lui deſtine.*

12. Mais vous le ſavez déjà tous; *vous ſavez qu'après l'avoir laiſſé jouir d'une trompeuſe félicité durant cette vie, il le précipitera dans une véritable miſere après ſa mort*: pourquoi donc vous répandez-vous en vains diſcours, *pour me prouver, contre votre propre lumiere, que Dieu ne laiſſe point proſpérer les méchants, & qu'il les punit toujours dès cette vie?* "

cus meus: & adverſarius meus, quaſi iniquus.

8. Quæ eſt enim ſpes hypocritæ, ſi avarè rapiat, & non liberet Deus animam ejus?

9. Numquid Deus audiet clamorem ejus, cùm venerit ſuper eum anguſtia?

10. Aut poterit in Omnipotente delectari, & invocare Deum omni tempore?

11. Docebo vos per manum Dei, quæ Omnipotens habeat, nec abſcondam.

12. Ecce, vos omnes noſtis; & quid ſine causâ vana loquimini?

℣. 7. Hébr. autr. *Celui donc qui ſe déclare* mon ennemi ſera ſemblable à l'impie, & celui qui s'éleve contre moi *comme contre un méchant*, ſera ſemblable à l'injuſte.

℣. 8. Hébr. autr. Et certes quelle eſt l'attente de l'hypocrite après qu'il aura fait quelque gain, *& que lui reſtera-t-il*, lorſque Dieu rompra les liens de ſon ame *avec ſon corps*?

℣. 10. Hébr. autr. *Car* met-il ſa joie dans le Tout-puiſſant? & a-t-il pris ſoin d'invoquer Dieu en tout temps?

℣. 11.-12. Ou plutôt Job qui *avec le ſecours de Dieu*, va enſeigner *ce qui eſt renfermé dans le Tout-puiſſant*, porte ici ſes vues plus loin. » *Mais* je vous enſeignerai avec le ſecours de Dieu, *les ſecrets & les myſteres qui regardent le Libérateur promis*, je ne vous cacherai point ce qui eſt renfermé dans le Tout-puiſſant; *je vous ferai connoître ce qu'il me découvre de ſes conſeils & de ſes décrets touchant la rédemption attendue.* Mais déjà vous êtes tous inſtruits: *vous n'ignorez pas la promeſſe de ce Libérateur, & vous devez*

13. Hæc eſt pars hominis impii apud Deum ; & hæreditas violentorum, quam ab Omnipotente ſuſcipient.

13. *Je ſais auſſi-bien que vous que* voici le partage de l'homme impie devant Dieu, & l'héritage que le Tout-puiſſant réſerve pour les violents."

14. Si multiplicati fuerint filii ejus, in gladio erunt, & nepotes ejus non ſaturabuntur pane.

14. Quand ſes enfants ſeroient en grand nombre, ils paſſeront tous au fil de l'épée; & ſes petits enfants ne ſeront point raſſaſiés de pain ; *ſes biens injuſtement acquis ne paſſeront point juſqu'à eux.*

15. Qui reliqui fuerint ex eo, ſepelientur in interitu, & viduæ illius non plorabunt.

15. Ceux qui reſteront de ſa race, ſeront enſévelis dans ſa ruine ; *ils périront avec lui*, " & leurs veuves ne les pleureront point.

16. Si comportaverit quaſi terram argentum, & ſicut lutum præparaverit veſtimenta:

16. S'il fait un monceau d'argent comme de terre, " s'il amaſſe des habits comme *il feroit* de la boue,

17. præparabit quidem, ſed juſtus veſtietur illis: & argentum innocens dividet.

17. il les préparera à la vérité ; *il aura le plaiſir de les accumuler*; mais le juſte s'en revêtira, & l'innocent partagera ſon argent.

18. Ædificavit ſicut tinea domum ſuam, & ſicut cuſtos fecit umbraculum,

18. *Ainſi* il s'eſt bâti, comme le ver *à ſoie*, une maiſon *pour les autres* ; " & il s'eſt fait, comme le gardien *d'une vigne*, une cabanne *qu'il ne poſſédera pas long-temps.*

19. Dives cùm dormierit, nihil ſecum auferet : aperiet oculos ſuos, & nihil inveniet.

19. *Car* lorſque le riche s'endormira *du ſommeil de la mort*, il n'emportera rien avec lui ; il ouvrira les yeux, *lorſqu'on le* Pſal. XLVIII. 18.

ſavoir que ce Libérateur ne peut nous délivrer, ſans devenir notre victime par ſes ſouffrances. Pourquoi donc vous perdez-vous en de vains raiſonnements, *pour ſoutenir que les ſouffrances ne puiſſent être en cette vie, le partage du juſte & de l'innocent ? pourquoi vous perdez-vous en de vaines idées capables de juſtifier ceux qui méconnoîtront leur Libérateur ? Mais apprenez les malheurs qui doivent fondre ſur ces hommes aveugles & téméraires.* Voici le partage, &c.

℣. 13. Sous le voile des malheurs qui menacent l'impie, Job va annoncer les maux qui devoient tomber ſur les Juifs incrédules depuis J. C.

℣. 15. Autrement & ſelon l'hébreu : Ceux qui reſteront de ſa race, n'auront d'autre ſépulture que la mort même : *ils périront miſérablement, & perſonne ne prendra ſoin de leur donner les honneurs de la ſépulture.*

℣. 16. Hébr. litt. de pouſſiere.

℣. 18. Autr. il s'eſt bâti, comme le ver, une maiſon *qui ne doit être d'uſage que pour un temps.*

réveillera au jour de la réſurrection, & il ne trouvera rien *alors entre ſes mains.*"

20. Il ſera ſurpris de la pauvreté, comme d'une *inondation* d'eau; il ſera accablé de la tempête au milieu d'une nuit *profonde.*"

21. Un vent brûlant " le ſaiſira & l'emportera; il l'enlévera de ſa place, comme un tourbillon *enleve une paille.*

22. *Dieu* enverra ſur lui *plaie ſur plaie*, & il ne l'épargnera point: il fera tout ſon poſſible pour s'enfuir de ſes mains; *mais ſes efforts ſeront inutiles.*

23. *Alors* celui qui verra le lieu d'où il eſt tombé, frappera des mains *dans la joie qu'il aura de ſa perte*, & il ſifflera, en lui inſultant. *Tels ſont les maux que les impies ſouffrent après leur mort; mais pendant leur vie, ils ſont pour l'ordinaire comblés de biens, au lieu que les juſtes ſont accablés de miſeres: & cela par une conduite de la ſageſſe de Dieu, qui eſt impénétrable à la raiſon de l'homme, ſi habile d'ailleurs à découvrir les choſes les plus cachées.*"

aperiet oculos ſuos, & nihil inveniet.

20. Apprehendet eum quaſi aqua inopia, nocte opprimet eum tempeſtas.

21. Tollet eum ventus urens, & auferet; & velut turbo rapiet eum de loco ſuo.

22. Et mittet ſuper eum, & non parcet: de manu ejus fugiens fugiet.

23. Stringet ſuper eum manus ſuas, & ſibilabit ſuper illum, intuens locum ejus.

℣. 19. Ou plutôt Job continue de parler de l'impie: *il ſe croira* riche, *lorſqu'il* s'endormira *du ſommeil de la mort*; mais il n'emportera rien *avec lui*; *ſorti de cette vie*, il ouvrira les yeux, & il ne trouvera rien *entre ſes mains.*

℣. 20. Hébr. autr. Les frayeurs l'aſſiégeront *de toutes parts*, comme des eaux *répandues autour de lui*; un tourbillon l'enlévera la nuit, *ſans qu'il ait pu le prévoir.*

℣. 21. Hébr. litt. un vent d'Orient, *un vent pernicieux & brûlant.*

℣. 23. Autrement & ſelon l'hébreu: *Ceux qui entreront en poſſeſſion* du lieu qu'il occupoit, *admireront les jugements de Dieu ſur cet impie*; ils frapperont des mains en s'étonnant de ſon malheur, & ils témoigneront leur ſurpriſe par une eſpece de ſifflement naturel. *Voilà ce qui arrivera à l'impie: voilà ce qui arrivera au peuple aveugle & infidele qui méconnoîtra ſon Libérateur. Mais cet aveuglement ſera la juſte peine de l'orgueil de ce peuple, qui croira pouvoir acquérir la ſageſſe par ſes efforts. Car il n'en eſt pas de la ſageſſe, comme des ſciences & des arts que l'homme peut acquérir par ſon propre travail.* Et certes on a trouvé le ſecret, &c. On lit dans l'Hébreu ALIHU CFIMU, *ſuper eos manibus ſuis*, peut-être pour ALIU CFIU, *ſuper eum manibus ſuis*, en ſuppoſant que les verbes de ces deux phraſes ſoient bien au ſingulier: mais ſi on les ſuppoſe au pluriel le mot CFIMU, *manibus ſuis*, ſera bien, & la faute ſera ſur ALIHU, *ſuper eos*, qui eſt évidemment pour ALIU, *ſuper eum.*

CHAPITRE XXVIII.

Job recherche l'origine, le principe & la ſource de la ſageſſe.

1. HAbet argentum venarum ſuarum principia : & auro locus eſt, in quo conflatur.

1. *CAr c'eſt cette raiſon qui a appris à l'homme que* l'argent a un principe *& une ſource* de ſes veines *dans les entrailles de la terre*; & *que* l'or, *qui ſe fond*, a un lieu *particulier* où il ſe forme ;

2. Ferrum de terrâ tollitur: & lapis ſolutus calore, in æs vertitur.

2. *que* le fer ſe tire de la terre; & *que* la pierre étant fondue par la chaleur *d'un feu ardent*, ſe change en airain. "

3. Tempus poſuit tenebris, & univerſorum finem ipſe conſiderat, lapidem quoque caliginis, & umbram mortis.

3. *L'homme a découvert ces choſes*, & il a borné le temps des ténebres, *où ces métaux étoient enſévelis depuis le commencement du monde* : il conſidere lui-même la fin *& les propriétés* de toutes choſes ; *il ſait les faire ſervir à ſa néceſſité, à ſa commodité, ou à ſa vanité*; & la pierre *précieuſe* enſévelie dans l'obſcurité *des rochers* & dans *le ſein de la terre*, *comme dans* l'ombre de la mort, *ne peut être cachée à ſes yeux.* "

4. Dividit torrens à populo peregrinante, eos quos oblitus eſt pes egentis hominis, & invios.

4. Le torrent *immenſe de la mer*, *qui* diviſe d'avec le peuple voyageur, ceux *des pays éloignés*, que le pied de l'homme pauvre a oubliés, *ou plutôt qu'il n'a jamais connus*, étant hors de la voie *par laquelle il peut marcher*, (*ſon extrême pauvreté ne lui permettant pas d'entreprendre de ſi longs voyages ;*) *cette mer*, *dis-je*, *n'a pu être une barriere pour les riches, que leur avarice a portés juſqu'aux extrémités du monde, dans le deſir de gagner.* "

℣. 1. & 2. Hébr. autr. Et certes on a trouvé le ſecret de tirer l'argent *de la mine où il étoit caché*, & de mettre l'or dans le creuſet pour l'affiner. On a trouvé le ſecret de tirer de la terre le fer, & de fondre les pierres en airain.

℣. 3. Hébr. autr. Ceux qui cherchent les pierres précieuſes cachées dans l'obſcurité & dans l'ombre de la mort, mettent des bornes aux ténebres & à toute la perfection *des recherches, en les pouſſant auſſi loin qu'elles puiſſent être pouſſées.*

℣. 4. Hébr. autr. Par le travail des hommes un torrent détourné *de ſon lit naturel*,

5. La terre, d'où le pain naiſſoit comme de ſon lieu *naturel*, a été renverſée par le feu, *que cette même avarice a allumé pour en faire ſortir les métaux qui y étoient cachés*,"

6. *ou pour en tirer* le ſaphir *qui* ſe trouve dans ſes pierres, & l'or de ſes mottes."

7. *Enfin l'induſtrie de l'homme l'a porté*" *dans des lieux dont* l'oiſeau" a ignoré la route, & *que* l'œil du vautour n'a point vus.

8. Les enfants des marchands, *ou plutôt les bêtes farouces*," n'y ont point marché; & la lionne n'y a point paſſé: *mais pour l'homme il a ſu y pénétrer*

9. Il a étendu ſa main contre les rochers, *pour les briſer*; il a renverſé les montagnes juſques dans leurs racines.

10. Il a ouvert les pierres, pour en faire ſortir des ruiſſeaux; & ſon œil a vu tout ce qu'il y a *de rare* & de précieux *dans la nature.*

11. Il a pénétré juſqu'au fond des fleuves," & il a produit au jour les choſes *les plus* ſecrettes.

5. Terra, de quâ oriebatur panis in loco ſuo, igni ſubverſa eſt.

6. Locus ſapphiri lapides ejus, & glebæ illius aurum.

7. Semitam ignoravit avis, nec intuitus eſt eam oculus vulturis.

8. Non calcaverunt eam filii inſtitorum, nec pertranſivit per eam leæna.

9. Ad ſilicem extendit manum ſuam, ſubvertit à radicibus montes.

10. In petris rivos excîdit, & omne pretioſum vidit oculus ejus.

11. Profunda quoque fluviorum ſcrutatus eſt, & abſcondita in lucem produxit.

commence à couler dans un autre pays: au contraire un canal où l'on ne ſe ſouvenoit pas qu'on eut jamais paſſé à pied, eſt tari, *& mis ſec.* Autr. Un torrent ſe répand hors de ſes bords; ſes eaux manquent: elles s'éloignent de ſon lit, & ſont transférées *ailleurs* par *le travail de* l'homme. Au lieu de MAM GR HNSCKIM, *à peregrino, obliti*, on a pu lire MAM GDH NCKSU MIM, *à ripa, mendaces factæ ſunt aquæ.* Le mot RGL que l'on prend pour *pede*, peut ſignifier *tramite.*

℣. 5. & 6. Hébr. autr. *Par ce même travail*, le fond de certaines terres fertiles en bled, eſt renverſé comme par la violence du feu; *& l'homme a ſu y découvrir des carrieres de charbon.* Il y a des terres dont les pierres ſont des Saphirs: il y en a d'autres, dont le ſable eſt de la poudre d'or. On lit dans l'Hébreu ABNIH, *lapides ejus*, avec le pronom féminin, pour ABNIU, avec le pronom maſculin.

℣. 7. par la navigation.

Ibid. Le terme hébreu s'entend particuliérement des oiſeaux de proie.

℣. 8. C'eſt le ſens de l'hébreu: *L'homme a trouvé ſur la terre* des ſentiers par où les lionceaux ne ſauroient marcher, par où le lion n'a jamais paſſé.

℣. 11. Hébr. autr. Il ſait empêcher que les eaux des rivieres ne tranſpirent. Autr. Il a pénétré juſqu'aux ſources des fleuves. Au lieu de MBCI... KBS, *à fletu ligavit*, on a pu lire, MBUAI... KFS.. *ſcaturigines... ſcrutatus eſt*: c'eſt ce que ſuppoſe la Vulgate.

12. Sapientia

12. Sapientia verò ubi invenitur? & quis eſt locus intelligentiæ?

13. Neſcit homo pretium ejus, nec invenitur in terrâ ſuaviter viventium.

14. Abyſſus dicit: Non eſt in me: & mare loquitur: Non eſt mecum.

15. Non dabitur aurum obrizum pro eâ, nec appendetur argentum in commutatione ejus.

16. Non conferetur tinctis Indiæ coloribus, nec lapidi ſardonycho pretioſiſſimo, vel ſapphiro.

17. Non adæquabitur ei aurum vel vitrum, nec commutabuntur pro eâ vaſa auri.

18. Excelſa & eminentia non memorabuntur comparatione ejus: trahitur

12. Mais la ſageſſe, où ſe trouve-t-elle? & quel eſt le lieu de l'intelligence? "

13. L'homme n'en connoît point le prix, " & elle ne ſe trouve point en la terre de ceux qui vivent dans les délices. "

14. L'abyme dit: Elle n'eſt point en moi; & la mer: Elle n'eſt point avec moi.

15. Elle ne ſe donne point pour l'or le plus pur, " & elle ne s'achete point au poids de l'argent. *Sap.* VII. 9.

16. On ne la mettra point en comparaiſon avec *l'or d'Ophir*, " *ni avec* les marchandiſes des Indes, dont les couleurs ſont les plus vives, ni avec la ſardonique la plus précieuſe, ni avec le ſaphir *le plus excellent.*

17. On ne lui égalera point l'or, ni le criſtal; " & on ne la donnera point en échange pour des vaſes d'or.

18. Ce qu'il y a de *plus* grand & de *plus* élevé, ne ſera pas ſeulement nommé auprès d'elle: " mais la ſageſſe a une

℣. 12. c. à. d. quelle eſt l'origine, le principe, & la ſource de la ſageſſe & de l'intelligence? de cette ſageſſe qui conſiſte à craindre le Seigneur? de cette intelligence qui conſiſte à ſe retirer du mal? d'où viennent-elles? comment les acquiert-on? *Infr.* ℣. 20. 28.

℣. 13. Selon la Verſion grecque: la voie, *le chemin qui y conduit.* C'eſt-à-dire qu'au lieu de ARCH, *pretium ejus*, les Septante ont lu DRCH, *viam ejus.*

Ibid. L'hébreu met ſimplement: dans la terre des vivants, *c. à. d. dans cette terre où nous vivons.*

℣. 15. Au contraire il faut traduire ſelon la Vulgate même: L'or le plus pur ne ſe donne point pour elle, *& ne peut en tenir lieu*; & elle ne peut être échangée avec aucune ſomme d'argent.

℣. 16. C'eſt le ſens de l'hébreu: avec l'or d'Ophir, ni avec la ſardonique, &c.

℣. 17. Le terme hébreu ſe pourroit entendre du diamant.

℣. 18. On peut imiter ici la ſageſſe de l'Interprete Grec, & traduire l'hébreu ainſi: *Auprès d'elle* on ne doit pas ſeulement parler de Ramoth ni de Gabiſch. » Ce ſont les termes de l'original; la ſignification eſt inconnue: il paroît ſeulement que ce devoient être des choſes rares & précieuſes.

ſecrette origine *qui la rend infiniment plus précieuſe que les perles ;* "

19. *de ſorte qu'*on ne la comparera point avec le topaze de l'Ethiopie, ni avec les teintures les plus éclatantes, *ni méme avec l'or le plus pur.* "

20. *Mais, me direz-vous*, d'où vient donc la ſageſſe ? & où l'intelligence ſe trouve-t-elle ?

21. Elle eſt cachée aux yeux de tous ceux qui vivent *ſur la terre* ; elle eſt inconnue aux oiſeaux même du ciel, *& les anges qui y habitent, ne peuvent la comprendre.*

22. *L'ange ſuperbe & l'homme rebelle que le péché a précipités dans* la perdition & *dans* la mort, ont dit : Nous avons *autrefois* entendu parler d'elle ; *mais maintenant elle eſt cachée pour nous.*

23. C'eſt Dieu *ſeul* qui comprend quelle eſt ſa voie ; c'eſt lui qui connoît le lieu où elle habite, *& le chemin qui y conduit.*

24. Car il voit le monde d'une extrêmité à l'autre, & il conſidere tout ce qui ſe paſſe ſous le ciel. "

25. C'eſt lui qui a donné du poids *& de la force* aux vents, & c'eſt lui qui a peſé & meſuré l'eau. "

autem ſapientia de occultis.

19. Non adæquabitur ei topazius de Æthiopiâ, nec tincturæ mundiſſimæ componetur.

20. Undè ergo ſapientia venit ? & quis eſt locus intelligentiæ ?

21. Abſcondita eſt ab oculis omnium viventium ; volucres quoque cœli latet.

22. Perditio & mors dixerunt : Auribus noſtris audivimus famam ejus.

23. Deus intelligit viam ejus, & ipſe novit locum illius.

24. Ipſe enim fines mundi intuetur : & omnia, quæ ſub cœlo ſunt reſpicit.

25. Qui fecit ventis pondus, & aquas appendit in menſurâ.

Ibid. C'eſt le ſens de l'hébreu : la ſageſſe l'emporte au deſſus des perles. On ne la comparera point, &c.

℣. 19. C'eſt encore le ſens de l'hébreu : avec le topaze d'Ethiopie ni avec l'or le plus pur. » L'or a déjà été nommé pluſieurs fois dans les verſets précédents : mais dans le texte original, ce ſont toutes dénominations différentes, qui déſignent divers degrés de valeur, ou diverſes eſpeces de ce métal. Au ℣. 16. & ici dans l'Hébreu on lit TSLH pour TSLA, *æquiparabitur.*

℣. 24. Autrement & ſelon l'hébreu : Car *c'eſt lui qui eſt l'Etre ſuprême, & le ſouverain Maître de qui toutes les créatures dépendent* : il porte ſes regards juſqu'aux extrémités de la terre, & il voit tout ce qui eſt ſous le ciel.

℣. 25. & ſuiv. Selon l'hébreu : Lorſqu'il a donné, &c. & qu'il a peſé, &c. lorſqu'il a preſcrit, &c. & qu'il a marqué, &c. c'eſt alors, &c.

26. Quando ponebat pluviis legem, & viam procellis ſonantibus:

26. Lorſqu'il preſcrivoit une loi aux pluies, lorſqu'il marquoit un chemin aux foudres & aux tempêtes, " *la ſageſſe l'accompagnoit, réglant toutes ces choſes avec lui.*

27. tunc vidit illam, & enarravit, & præparavit, & inveſtigavit.

27. Car c'eſt alors qu'il l'a vue, *comme l'idée ſur laquelle il vouloit créer toutes choſes*; qu'il l'a découverte *aux anges & aux hommes, comme le modele de toute perfection*; qu'il l'a préparée, *pour être en eux le principe de toutes lumieres, de toutes graces & de toute ſainteté*; & qu'il l'a recherchée & *conſultée, comme l'art divin par lequel il devoit opérer toutes ces merveilles.*"

28. Et dixit homini: Ecce timor Domini, ipſa eſt ſapientia; & recedere à malo, intelligentia.

28. Et il a dit à l'homme, *pour la lui faire connoître* : La *ſouveraine* ſageſſe eſt de craindre le Seigneur; & la *vraie* intelligence eſt de ſe retirer du mal.

℣. 26. Hébr. aux éclairs & aux tonnerres.
℣. 27. Autrement & ſelon l'hébreu : & qu'il l'a pénétrée *comme le fond d'où ſont ſortis ces conſeils & ces décrets incompréhenſibles à toute intelligence créée.*

CHAPITRE XXIX.

Job fait la deſcription de ſon premier état.

1. ADdidit quoque Job, aſſumens parabolam ſuam, & dixit:

1. JOb *vit bien que ſes diſcours faiſoient peu d'impreſſion ſur le cœur de ſes amis; & que la miſere extréme où il étoit réduit, en étoit la principale cauſe. C'eſt pourquoi*, prenant encore la parole, *il* continua ſon diſcours figuré, & dit:

2. Quis mihi tribuat, ut ſim juxta menſes priſtinos, ſecundùm dies quibus Deus cuſtodiebat me:

2. Qui m'accordera d'être comme j'ai été autrefois, comme j'étois dans ces jours *heureux* où Dieu prenoit *lui-méme* ſoin de me garder *avec tout ce que je poſſédois*;

3. lorſque ſa lampe luiſoit " ſur ma tête, *pour m'éclairer & me conduire*, & que je marchois *en aſſurance* dans les ténebres *à la lueur de* ſa lumiere ;

3. quando ſplendebat lucerna ejus ſuper caput meum, & ad lumen ejus ambulabam in tenebris :

4. comme j'étois aux jours de ma jeuneſſe, lorſque Dieu habitoit en ſecret dans ma maiſon ; "

4. ſicut fui in diebus adoleſcentiæ meæ, quando ſecretò Deus erat in tabernaculo meo :

5. lorſque le Tout-puiſſant étoit avec moi, & *que*, *beniſſant* toute ma famille, *j'avois le plaiſir de la voir* autour de moi *empreſſée à me ſervir & à me plaire* ;

5. quando erat Omnipotens mecum, & in circuitu meo pueri mei :

6. lorſque, *pour ainſi dire*, je lavois mes pieds dans le beurre, *à cauſe de la multitude de mes troupeaux* ; & que *les oliviers plantés dans les lieux pierreux étoient ſi chargés de fruits, qu'on pouvoit dire en quelque ſorte que* la pierre répandoit pour moi des ruiſſeaux d'huile : "

6. quando lavabam pedes meos butyro, & petra fundebat mihi rivos olei :

7. lorſque j'allois *prendre ma place* à la porte de la ville ; " *où l'on rendoit la juſtice*, & que l'on me préparoit " un ſiege *élevé* dans la place publique ?

7. quando procedebam ad portam civitatis, & in platea parabant cathedram mihi ?

8. Les jeunes gens me voyant, ſe retiroient *par reſpect* ; & les vieillards ſe levant, ſe tenoient debout."

8. Videbant me juvenes, & abſcondebantur : & ſenes aſſurgentes ſtabant.

℣. 3. Hébr. litt. lorſqu'il faiſoit briller ſa lampe ſur ma tête, *& qu'il éclairoit intérieurement mon ame.* A la fin du verſet on lit dans l'Hébreu KSC, *tenebras*, pour BKSC, *in tenebris.*

℣. 4. Hébr. lorſque le ſecret de Dieu couvroit mon tabernacle *& ma maiſon ; lorſque dans ſa bonté il me traitoit comme un ami à qui il ne dédaignoit pas de découvrir ſes ſecrets.* Autr. Lorſque Dieu couvroit mon tabernacle. On lit dans l'Hébreu KRFI, *hiemis meæ*, peut-être pour NAURI, *juventutis meæ.* Au lieu de BSUD, *in ſecreto*, on a pu lire BSUC, *in operiendo*, c'eſt-à-dire, *cùm operiret.*

℣. 6. Hébr. litt. lorſque *au milieu de l'abondance que Dieu répandoit ſur mes biens*, je marchois dans des lieux où couloit le lait, & que la pierre *ſur laquelle on foulois les olives*, répandoit pour moi des ruiſſeaux d'huile.

℣. 7. Autr. *Dans ces jours heureux* lorſque j'allois à la porte de la ville, &c. les jeunes gens. On lit dans l'Hébreu *portam ad civitatem.* Au lieu de SAR, *portam*, les Septante ont lu SKR, *manè* : lorſque je ſortois dès le matin pour aller à la ville.

Ibid. Hébr. litt. & que je me faiſois préparer.

℣. 8. On lit dans l'Hébreu, *aſſurgebant, ſtabant*, pour *& ſtabant.*

9. Principes ceſſabant loqui, & digitum ſuperponebant ori ſuo.

9. Les princes ceſſoient de parler ; ils mettoient le doigt " ſur leur bouche.

10. Vocem ſuam cohibebant duces, & lingua eorum gutturi ſuo adhærebat.

10. Les chefs du peuple *tout d'un coup* s'impoſoient ſilence, " & leur langue demeuroit *comme* attachée à leur palais."

11. Auris audiens beatificabat me, & oculus videns teſtimonium reddebat mihi :

11. L'oreille qui m'écoutoit, me publioit bienheureux, *en admirant la ſageſſe qui étoit en moi* ; & l'œil qui me voyoit, me rendoit témoignage, *en publiant* "

12. eo quòd liberaſſem pauperem vociferantem, & pupillum, cui non eſſet adjutor.

12. que j'avois délivré le pauvre qui crioit, & l'orphelin qui n'avoit perſonne pour le ſecourir.

13. Benedictio perituri ſuper me veniebat, & cor viduæ conſolatus ſum.

13. Celui qui étoit près de périr me combloit de bénedictions, *parce que je l'aſſiſtois dans ſon beſoin* ; & je rempliſſois de conſolation le cœur de la veuve, *par la juſtice que je lui rendois.*

14. Juſtitiâ indutus ſum: & veſtivi me, ſicut veſtimento & diademate, judicio meo.

14. *Car* je me ſuis *toujours* revêtu de la juſtice ; & l'équité *que j'ai gardée dans mes jugements* m'a ſervi comme d'un vêtement *royal* & d'un diadême : *je l'ai regardée comme mon plus bel ornement.* "

15. Oculus fui cæco, & pes claudo.

15. J'ai été l'œil de l'aveugle, & le pied du boiteux.

16. Pater eram pauperum: & cauſam quam neſciebam, diligentiſſimè inveſtigabam.

16. J'étois le pere des pauvres ; & *de peur d'être ſurpris par les artifices des riches qui cherchoient à les opprimer*, je m'intruiſois avec un extrême ſoin des affaires que je ne ſavois pas.

17. Conterebam molas

17. Je briſois les mâchoires de l'in-

℣. 9. Hébr. litt. la main.

℣. 10. On lit dans l'Hébreu NKBAU, *cohibebantur*, pour IKBAU, *cohibebant*.

Ibid. C'eſt l'expreſſion de l'hébreu.

℣. 11. Hébr. litt. me rendoit témoignage. Car je délivrois, &c.

℣. 14. Hébr. litt. J'étois revêtu de la juſtice, & elle me ſervoit de manteau ; l'équité étoit mon diadême.

juſte, *de quelque condition qu'il fût, dès que je le connoiſſois ;* & je lui arrachois ſa proie d'entre les dents, *ſans craindre ſa colere.*

iniqui, & de dentibus illius auferebam prædam.

18. Je diſois *alors, avec une confiance que ma juſtice & mon innocence m'aſſuroient être bien fondée* : Je mourrai *en paix* dans le petit nid que je me ſuis fait ; & je multiplierai mes jours comme le palmier, *& mes années comme les grains de ſable de la mer.* "

18. Dicebámque : In nidulo meo moriar, & ſicut plama multiplicabo dies.

19. Je ſuis comme un arbre dont la racine s'étend le long des eaux ; & la roſée ſe repoſera ſur mes branches, " *pour les nourrir & les faire croître.*

19. Radix mea aperta eſt ſecus aquas, & ros morabitur in meſſione mea.

20. Ma gloire ſe renouvellera de jour en jour ; & mon arc ſe fortifiera dans ma main, *par la force qu'elle acquerra de plus en plus.*

20. Gloria mea ſemper innovabitur, & arcus meus in manu mea inſtaurabitur.

21. *Dans ce temps de proſpérité*, ceux qui m'écoutoient, attendoient que j'euſſe parlé, & ils recevoient mon avis avec un ſilence plein de reſpect.

21. Qui me audiebant, expectabant ſententiam, & intenti tacebant ad conſilium meum.

22. Ils n'oſoient rien ajouter " à mes paroles ; & elles tomboient ſur eux comme les gouttes de la roſée *qu'on reçoit avec plaiſir.*

22. Verbis meis addere nihil audebant, & ſuper illos ſtillabat eloquium meum.

23. Ils me ſouhaitoient, comme *la campagne ſèche attend* l'eau du ciel ; & leur bouche s'ouvroit *pour m'entendre* comme *la terre s'ouvre* aux pluies de l'arriere ſaiſon. "

23. Expectabant me ſicut pluviam, & os ſuum aperiebant quaſi ad imbrem ſerotinum.

℣. 18. C'eſt un double ſens de l'hébreu : & je multiplierai mes jours comme le ſable. » Le célebre Auteur des *Explications ſur Job*, (Duguet) ſans rejetter abſolument ce ſens, préfere celui de la Vulgate, & traduit ainſi l'hébreu : Je mourrai *en paix* dans mon nid ; & *paſſant alors à une nouvelle vie*, je multiplierai mes jours comme le *rejeton du* palmier. » Cet arbre ſe perpétue par ſes rejetons, après même qu'il a été retranché juſqu'à la racine. Voyez la *Diſſertation* ſur ce texte, à la tête de ce Livre.

℣. 19. C'eſt le ſens de l'hébreu.

℣. 22. L'hébreu ſimplement : Ils n'ajoutoient rien, &c.

℣. 23. Dans ces contrées orientales, il ne pleuvoit guere qu'en deux ſaiſons de l'année : au Printemps & en Automne. Comme ces dernieres pluies ſuccédoient aux grandes chaleurs de l'Eté, la terre étoit

24. Si quando ridebam ad eos, non credebant, & lux vultûs mei non cadebat in terram.

24. Si je riois quelquefois avec eux, *ils s'en trouvoient ſi honorés, & en reſſentoient tant de joie, qu'en le voyant même*, ils ne pouvoient pas le croire; & *comme dans ces petites familiarités, je conſervois toujours une gravité ſérieuſe*, la lumiere de mon viſage ne tomboit point à terre : *la grandeur ſouveraine ne perdoit rien de l'éclat de ſa majeſté, & ils ne perdoient rien eux-mêmes du reſpect qu'ils me devoient.*"

25. Si voluiſſem ire ad eos, ſedebam primus : cúmque ſederem quaſi rex, circumſtante exercitu, eram tamen mœrentium conſolator.

25. Si je voulois aller parmi eux, & *me trouver à leurs aſſemblées*, je prenois ma place au deſſus de tous ; & lorſque j'étois aſſis comme un Roi au milieu des gardes qui m'environnoient, je ne laiſſois pas d'être le conſolateur des affligés, *parce que, dans la grandeur, je tempérois l'éclat de la majeſté ſouveraine par une condeſcendance pleine de bonté, comme dans la familiarité, je ſoutenois le caractere de la royauté par une ſérieuſe gravité. Voilà ce que j'ai été, & comme l'on m'a honnoré.*"

alors toute deſſéchée, & comme altérée : & de-là les ſimilitudes pour marquer un ardent deſir.

℣. 24. Hébr. autr. Si je riois quelquefois avec eux, ils ne ſe raſſuroient point pleinement, *& n'abuſoient point des témoignages d'amitié que je leur donnois* : mais *en même temps* ils ne laiſſoient pas tomber la lumiere de mon viſage ; *il faiſoient état d'un regard favorable de ma part.*

℣. 25. Hébr. autr. Je choiſiſſois *quelquefois* le rang de mes ſujets, *& je m'abaiſſois vers eux*, quoique je fuſſe leur Prince : & quoique je fuſſe parmi eux comme un Roi au milieu de ſes Gardes, je reſſemblois à celui qui n'auroit eu que le ſoin de conſoler les affligés. On lit dans l'Hébreu DRCM, *viam eorum*, peut-être pour ARCM, *ordinem eorum*. On a vu le contraire au Chap. XXVIII. ℣. 13.

CHAPITRE XXX.

Job décrit l'état déplorable où il eſt tombé.

1. MAis maintenant je ſuis mépriſé par des perſonnes plus jeunes que moi, dont je n'aurois pas daigné autrefois mettre les peres avec les chiens de mon troupeau ;

2. dont la force & le travail des mains étoient moins que rien à mon égard, *ne me paroiſſant pas dignes d'être employés dans ma maiſon*, & qui étoient même regardés comme indignes de la vie, *n'ayant ni la prudence, ni la ſageſſe, qui rendent la vieilleſſe recommandable ;*"

3. des gens tout ſecs de faim & de pauvreté, qui alloient chercher ce qu'ils pourroient ronger dans un déſert, dont l'affliction & la miſere avoient défiguré le viſage,"

4. qui mangeoient l'herbe & les écorces des arbres, & qui ſe nourriſſoient des racines de genievres ;"

5. qui allloient ravir ces choſes dans le fond des vallées ; & qui, en ayant

1. NUnc autem deridٍent me juniores tempore, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei :

2. quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo, & vitâ ipsâ putabantur indigni :

3. egeſtate & fame ſteriles, qui rodebant in ſolitudine, ſquallentes calamitate & miſeriâ :

4. & mandebant herbas, & arborum cortices, & radix juniperorum erat cibus eorum :

5. qui de convallibus iſta rapientes, cùm ſingula

℣. 2. Hébr. autr. *Ce ſont des hommes de qui je ne puis rien attendre* : de quel uſage ſeroit pour moi la force *& le travail* de leurs mains ? *Le conſeil & La prudence ne ſe trouvent plus chez eux ;* il n'y a plus parmi eux de vieillards.

℣. 3. Hébr. autr. Ce ſont des gens dans l'indigence, tourmentés par la faim, ſeuls & abandonnés, s'enfuyant dans des lieux arides, *& qui ſe ſont retirés* pendant la nuit précédentes dans des lieux ruinés & dans des maſures ; qui, &c. Autr. & qui tâtonoient cherchant une retraite dans des lieux ruinés, &c. On lit dans l'Hébreu GLMUD, *ſolitarius*, pour GLMDU, *ſolitarii erant*. Au lieu de AMS, *heſternâ nocte*, on a pu lire VIMSU, *& palpabunt.*

℣. 4. Hébr. autr. qui prennent de l'extrêmité des doigts, ſous quelque arbriſſeau, un peu de viande ſalée *& deſſechée ;* & qui ſe nourriſſent de la racine de genievres au lieu de pain. Autrement : qui cueillent des herbes ſauvages ſous quelques arbriſſeaux ; & qui ſe nourriſſent de racines d'arbuſtes ſauvages au lieu de pain.

reperiſſent

reperiſſent, ad ea cum clamore currebant :

6. in deſertis habitabant torrentium, & in cavernis terræ, vel ſuper glaream :

7. qui inter hujuſcemodi lætabantur, & eſſe ſub ſentibus delicias computabant :

8. filii ſtultorum & ignobilium, & in terra penitùs non parentes.

9. Nunc in eorum canticum verſus ſum, & factus ſum eis in proverbium.

10. Abominantur me, & longè fugiunt à me, & faciem meam conſpuere non verentur.

11. Pharetram enim ſuam aperuit, & afflixit me, & frænum poſuit in os meum.

trouvé quelqu'une, y accouroient avec de grands cris *de joie, tant l'extrémité de leur miſere les rendoit ſenſibles à ces foibles ſoulagements ;*"

6. qui habitoient dans les creux " des torrents, dans les cavernes de la terre, ou dans les *trous des* rochers ;

7. qui trouvoient même leur joie dans cet état, & qui faiſoient leurs délices d'être *à l'abri* ſous les ronces & les épines. "

8. Ces hommes, *dis-je*, dont les peres ſont des inſenſés, & de la naiſſance la plus baſſe, qui ſont le mépris & le rebut de la terre, *ſont ceux qui m'inſultent.* "

9. Je ſuis devenu " le ſujet de leurs chanſons ; je ſuis l'objet de leurs railleries.

10. Ils m'ont en horreur, & ils fuient loin de moi ; ils ne craignent pas de me cracher au viſage.

11. Car *Dieu* a ouvert ſon carquois pour me percer de douleur ; il a mis un frein à ma bouche ; *il m'a arrêté au milieu de ma courſe.*"

℣. 5. Hébr. autr. Ils ſeront chaſſés du milieu *des autres hommes ;* on criera contre eux comme contre des voleurs. Autr. Ils ſeront chaſſés de leur nation ; on criera, &c. Au lieu de GU, *medio*, la Vulgate ſuppoſe GI, *valle* : on a pu lire GUI, *gente.*

℣. 6. C'eſt le ſens de l'hébreu : Ils habiteront dans les creux des torrents, *ou des vallées*, &c. On lit dans l'Hébreu BARUS, *in ruptura*, peut-être pour MARUS, *prærupta* : & LSCN, *ad habitandum*, pour ISCNU, *habitabant.*

℣. 7. Hébr. autr. *Plus inſenſés & plus brutes que les bêtes, leurs cris ſeront regardés comme les mugiſſements des animaux :* ils iront braire dans des taillis, & ils tiendront leurs aſſemblées dans des lieux couverts d'épines.

℣. 8. Hébr. autr. Ils ſont des enfants de *peres* inſenſés & ſans nom ; ils ſont plus mépriſables que la boue. Autr. dont la mémoire eſt éteinte de deſſus la terre. Au lieu de NCAU que l'on prend pour *contriti ſunt*, les Septante paroiſſent avoir lu NCFU, *extincti ſunt.*

℣. 9. Hébr. *lit.* Mais maintenant je ſuis devenu, &c.

℣. 11. Hébr. autr. Car *Dieu* a levé la barriere *qui les retenoit*, & il m'a humilié : auſſi-tôt ils ont en ma préſence ſecoué le mord. De jeunes gens, &c. On lit dans l'Hébreu ITRU, *funem ſuum*, au lieu de quoi les Rabbins voudroient qu'on lût ITRI, *funem meum*, qui paroît moins convenir. Cette corde paroît être la barriere qui les retenoit.

12. *Il m'a abandonné à la fureur de mes ennemis:* auſſi-tôt que j'ai commencé de paroître, mes maux ſe ſont élevés à côté de moi, *ils m'ont environné de toutes parts; mes ennemis* m'ont renverſé par terre, & ils m'ont foulé aux pieds; *& j'ai été accablé par la violence de leurs coups redoublés*, comme par les flots *réitérés d'une mer en furie.*"

12. Ad dexteram orientis calamitates meæ illicò ſurrexerunt: pedes meos ſubverterunt, & oppreſſerunt quaſi fluctibus ſemitis ſuis.

13. Ils ont rompu les chemins par où je marchois; ils m'ont dreſſé des pieges, & ils ont eu *ſur moi* l'avantage; & il ne s'eſt trouvé perſonne pour me ſecourir."

13. Diſſipaverunt itinera mea: inſidiati ſunt mihi & prævaluerunt, & non fuit qui ferret auxilium.

14. Ils ſe ſont jettés ſur moi comme par la breche d'une muraille, & par une porte ouverte;" & ils ſont venus m'accabler dans ma miſere;

14. Quaſi rupto muro; & apertâ januâ, irruerunt ſuper me, & ad meas miſerias devoluti ſunt.

15. *de ſorte que* j'ai été *tout d'un coup* réduit dans le néant. " *Seigneur*, vous ayez emporté comme un tourbillon ce qui m'étoit de plus cher; & *ce qui faiſoit le bonheur de* ma vie, a paſſé *en un moment*, comme un nuage *qui eſt diſſipé par le vent.*"

15. Redactus ſum in nihilum: abſtuliſti quaſi ventus deſiderium meum, & velut nubes pertranſiit ſalus mea.

16. *Ainſi* mon ame eſt maintenant toute languiſſante " en moi-même, & je

16. Nunc autem in memetipſo marceſcit anima

℣. 12. Hébr. autr. De jeunes gens ſe ſont élevés à ma droite; ils ont eſſayé de me faire tomber; ils ont dreſſé autour de moi des levées pour me perdre. *Supr.* XIX. 12. On lit dans l'Hébreu IMIN, *dexteram*, pour IMINI, *dexteram meam*: & FRKK, *pubertas*, peut-être pour FRKIM, *puberes*; du moins les Rabbins conviennent qu'il doit être pris en ce ſens pour s'accorder avec le pluriel du verbe qui ſuit.

℣. 13. Hébr. autr. Ils ont ruiné mon chemin, *& m'ont ôté toute reſſource*: ils ont prévalu pour ma perte; ils n'ont pas beſoin de ſecours. Autr. ſans rencontrer d'obſtacle. On lit dans l'Hébreu, AZR, *adjutor*, peut-être pour ASR, *cohibitio*.

℣. 14. L'hébreu dit ſimplement: comme par l'ouverture d'une grande breche.

℣. 15. Hébr. autr. Les frayeurs m'ont ſaiſi. Autr. Vous m'avez accablé de frayeurs. On lit dans l'Hébreu HHPC, *Converſum eſt*, peut-être pour THPC, *convertiſti*. On y voit BLHUT pour BHLUT *terrores*, comme au Chap. XXIV. ℣. 17.

Ibid. Ou plus ſimplement: vous avez, comme un vent, diſſipé mes deſirs: *mes inſtances ſont reſtées ſans ſuccès*; & ma délivrance s'eſt évanouie comme un nuage. Hébr. autr. Vous m'avez pourſuivi comme le vent dans mon ſentier, & ma délivrance &c. Au lieu de NDBTI, *voluntatem meam*, ou *ſpontaneum meum*, l'Interprete Syrien liſoit NTIBTI, *ſemitam meam*.

℣. 16. Hébr. litt. s'écoule.

mea, & poſſident me dies afflictionis.

17. Nocte os meum perforatur doloribus : & qui me comedunt, non dormiunt.

18. In multitudine eorum conſumitur veſtimentum meum, & quaſi capitio tunicæ ſuccinxerunt me.

19. Comparatus ſum luto, & aſſimilatus ſum favillæ & cineri.

20. Clamo ad te, & non exaudis me : ſto, & non reſpicis me.

21. Mutatus es mihi in crudelem, & in duritia manûs tuæ adverſaris mihi.

ſuis tout pénétré des maux qui m'accablent, *& les jours de l'affliction ne m'abandonnent point.*"

17. *Car* mes douleurs pendant la nuit tranſpercent mes os ; & *les vers* qui me dévorent, ne dorment point, *& ne me donnent pas un moment de repos.*"

18. Leur multitude *eſt ſi grande, que ne trouvant pas dans ma chair de quoi ſe raſſaſier*, ils conſument mon vêtement ; &, *pour réparer en quelque ſorte ce dommage qu'ils me cauſent*, ils m'environnent de toutes parts *comme un habit*, & me couvrent comme le capuchon d'une tunique :"

19. *de ſorte que* je ſuis devenu comme de la boue ;" je ſuis ſemblable à la pouſſiere & à la cendre."

20. *Dans cet état ſi digne de compaſſion*, je crie vers vous, *ô mon Dieu*, & vous ne m'écoutez point ; je me tiens devant vous, & vous ne me regardez point."

21. *Vous qui étiez autrefois ſi plein de bonté pour moi*, vous êtes changé à mon égard ; vous m'êtes devenu cruel, *impitoyable*;" & vous employez la dureté de votre main pour me combattre, *au lieu de l'étendre pour me ſecourir.*"

Ibid. C'eſt le ſens de la Vulgate même, rendu plus littéralement. Autr. les jours de l'affliction ſont venus fondre ſur moi.

℣. 17. Hébr. autr. Pendant la nuit mes os s'ébranlent de deſſus moi, & mes artères *ſont agitées* & n'ont aucun repos. On lit dans l'Hébreu NQR, *perforat* ou *perforatur*, peut-être pour NQAU, *luxantur*, qui s'accorde mieux avec MALI, *deſuper me*, au lieu de quoi la Vulgate ſuppoſe MRLI, *à dolore.*

℣. 18. Hébr. autr. La violence *avec laquelle mon ſang ſort de mes artères* eſt ſi grande, que *la couleur de* mon habit en eſt changée, & qu'il m'eſt adhérant comme l'entrée étroite de ma tunique. Il m'a renverſé, &c.

℣. 19. Hébr. autr. Il m'a renverſé dans la boue.

Ibid. Vulg. lit. *favillæ & cineri.* Hébr. lit. *pulveri & cineri.*

℣. 20. Hébr. autr. & vous *me regardez* & me conſiderez, *comme ne ſachant qui je ſuis.* Autr. & vous vous préparez *à agir* contre moi. Au lieu de TTHNN BI, *intueris in me*, on a pu lire, TTCNN BI, *paras te adversùm me*, comme en effet on le lit dans un Manuſcrit cité par le P. Houbigant, qui préfere cette lecture & ce ſens.

℣. 21. c. à. d. Vous agiſſez à mon égard, comme ſi vous étiez changé, & que vous fuſſiez devenu cruel : ſur quoi S. Grégoire s'exprime ainſi : *Mutatus es, adjunxit, mihi; ut ipſa hæc crudelitas non ſit in qualitate judicis, ſed in mente patientis.*

Ibid. Autrement & ſelon l'hébreu, vous

22. Vous m'avez élevé *par les biens & les honneurs dont vous m'avez comblé*; & me tenant comme ſuſpendu en l'air, *dans cet état où vous me ſouteniez*, vous m'avez *laiſſé tomber: & vous m'avez* entiérement briſé."

22. Elevaſti me, & quaſi ſuper ventum ponens eliſiſti me validè.

23. Je ſais que vous me livrerez à la mort, où eſt marquée la demeure de tous ceux qui vivent, *& où tous les miſérables comme moi trouvent au moins la fin de leurs miſeres.*

23. Scio quia morti trades me, ubi conſtituta eſt domus omni viventi.

24. Mais *je ſais auſſi que* vous n'étendez pas *toujours* votre main ſur eux, juſqu'à les conſumer entiérement; car *il arrive ſouvent que*, lorſqu'ils ſont abattus *& humiliés ſous votre main toute-puiſſante qui les a frappés*, vous les ſauvez *par miſéricorde, comme vous les aviez affligés par juſtice. Ne puis-je donc point auſſi eſpérer la méme grace de votre bonté? & n'aurez-vous point compaſſion de ma miſere, en conſidération de celle que j'ai eue autrefois pour les miſérables?"*

24. Verumtamen non ad conſumptionem eorum emittis manum tuam: & ſi corruerint, ipſe ſalvabis.

25. *Car* je pleurois autrefois ſur celui qui étoit affligé, & mon ame étoit compatiſſante envers le pauvre, *n'oubliant rien de tout ce que je pouvois faire pour le ſoulager. Mais que j'ai été trompé dans l'eſpérance que me don-*

25. Flebam quondam ſuper eo qui afflictus erat; & compatiebatur anima mea pauperi.

employez contre moi la puiſſance de votre main, comme ſi j'étois votre ennemi.

℣. 22. Hébr. litt. vous m'avez fait monter ſur les vents. » Autr. vous m'avez élevé en l'air, & vous m'y tenez ſuſpendu; vous avez fait diſparoître de moi la ſageſſe. » Job animé de l'eſprit prophétique parle ici au nom de J. C. Il falloit que le Chriſt ſouffrît, & qu'il fût *élevé*; & ſes ſouffrances devoient paroître une folie.

℣. 23. & 24. Hébr. autr. Et certes je ſais que vous me livrerez à la mort où eſt marquée la maiſon de tous ceux qui vivent. Mes ennemis néanmoins ne toucheront point à mon tombeau; & ils ne pouſſeront pas *alors* les mêmes cris que dans le triſte état où ils me réduiſent. » Job parle encore ici au nom de J. C. Autr. *Mais* dans le triſte état où je ſuis réduit, peuvent-ils donc *ainſi* m'inſulter par leurs cris? Ne pleurois-je pas ſur, &c. On lit dans l'Hébreu BFIDU *in calamitate ejus*, peut-être pour BFIDI, *in calamitate mea*. Le P. Houbigant reconnoît que dans tout ceci Job repréſente J. C. & par cette raiſon même, au lieu de ces mots obſcurs & irréguliers, LHN SUA, *eis clamor*, il propoſe de lire, ULHUSA, *ſed ad ſalutem*, en ce ſens: *quòd ſi ad interitum meum*, (extenderit manum,) *erit id ad ſalvandum*: ſi maintenant ils ont étendu leur main ſur moi pour me perdre, ce ſera néanmoins pour le ſalut *du genre humain*.

noient ces ſentiments de piété, ces œuvres de charité!"

26. Expectabam bona, & venerunt mihi mala : præſtolabar lucem, & eruperunt tenebræ.

26. J'attendois les biens, & les maux ſont venus *fondre* ſur moi ; j'eſpérois la lumiere, & les ténebres m'ont enveloppé.

27. Interiora mea efferbuerunt abſque ulla requie; prævenerunt me dies afflictionis.

27. Un feu brûle dans mes entrailles, ſans me donner aucun repos ; " les jours de l'affliction m'ont prévenu, *& m'ont accablé, lorſque je ne m'y attendois pas.*

28. Mœrens incedebam, ſine furore ; conſurgens, in turba clamabam.

28. *Dans les plus vifs ſentiments des maux qui me ſont arrivés*, je marchois tout triſte, mais ſans me laiſſer aller à l'emportement," *ni au murmure* ; je me levois *tout d'un coup dans les redoublements de mes cuiſantes douleurs*, & je pouſſois des cris " au milieu du peuple *qui m'environnoit* ;

29. Frater fui draconum, & ſocius ſtruthionum.

29. *de ſorte que, par mes hurlements affreux*, j'ai été le frere des dragons & le compagnon des autruches. "

30. Cutis mea denigrata eſt ſuper me, & oſſa mea aruerunt præ caumate.

30. *Enfin* ma peau eſt devenue toute noire ſur ma chair, & mes os ſe ſont deſſéchés dans l'ardeur qui me conſume. "

31. Verſa eſt in luctum cithara mea, & organum meum in vocem flentium.

31. Ma harpe s'eſt changée en des triſtes plaintes, & mes inſtruments de muſique en des voix lugubres ; *& tout cela ſans que je puiſſe avouer que je l'ai mérité par mes péchés.*

℣. 25. Hébr. Ne pleurois-je pas ſur, &c.

℣. 27. Hébr. autr. Mes entrailles ont été émues par un vif ſentiment qui n'a point été interrompu.

℣. 28. Autr. mais *ma triſteſſe étoit ſans aigreur & ſans emportement.*

Ibid. Autr. je faiſois retentir ma voix.

℣. 20. Ou plutôt & ſelon l'hébreu : *Je me ſuis retiré dans les ſolitudes* ; j'ai été le frere des dragons : *j'ai paſſé les nuits ſeuls* ; j'ai été le compagnon des hiboux.

℣. 30. Hébr. autr. & mes os ont été brûlés par l'ardeur *du ſoleil.*

CHAPITRE XXXI.

Job ſe juſtifie en expoſant le détail de ſa conduite.

1. CAr *j'ai toujours eu ſi peur d'offenſer mon Dieu, que* j'ai fait un accord avec mes yeux, pour ne penſer pas ſeulement à *regarder* une vierge;

2. parce que *je diſois en moi-même: Si j'en uſois autrement, & ſi je m'abandonnois à l'impureté*, quelle union Dieu *qui eſt la pureté même*, auroit-il avec moi? & quelle part le Tout-puiſſant me donneroit-il à ſon céleſte héritage?"

3. *Dieu* ne perdra-t-il pas les méchants? & ne rejettera-t-il pas celui qui commet l'injuſtice?

4. Ne conſidere-t-il pas mes voies? & ne compte-t-il pas toutes mes démarches?

5. Si *donc* j'ai marché dans la vanité & le menſonge, & ſi mes pieds ſe ſont hâtés pour dreſſer des pieges *aux autres*, " *le Seigneur ne le connoîtra-t-il pas? & n'en prendra-t-il pas la vengeance?*"

6. *Mais* que Dieu peſe mes actions dans une balance juſte, & qu'il connoiſſe *la droiture* & la ſimplicité de mon cœur.

7. *Qu'il examine* ſi mes pas ſe ſont détournés de la voie *de ſes commande-*

1. PEpigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.

2. Quam enim partem haberet in me Deus deſuper, & hæreditatem Omnipotens de excelſis?

3. Numquid non perditio eſt iniquo, & alienatio operantibus injuſtitiam?

4. Nónne ipſe conſiderat vias meas, & cunctos greſſus meos dinumerat?

5. Si ambulavi in vanitate, & feſtinavit in dolo pes meus:

6. appendat me in ſtatera juſta, & ſciat Deus ſimplicitatem meam.

7. Si declinavit greſſus meus de via, & ſi ſecutum

℣. 1 & 2. Hébr. car pourquoi euſſé-je regardé une vierge? Et quel ſeroit, *diſois-je*, le partage que je recevrois d'en haut de la part de Dieu? quel ſeroit l'héritage que le Tout-puiſſant me donneroit du haut du ciel?

℣. 5. Autr. pour des deſſeins artificieux.

Ibid. Dans la ſuite de ce Chapitre, ces phraſes: *Si j'ai marché*, &c. *Si mes pas*, &c. ſont la plupart, & peut-être toutes, des phraſes ſuſpendues, dont on ne doit pas attendre la concluſion. On pourroit les traduire, mais avec moins de force, par l'interrogation: *Ai-je marché*, &c. *Mes pas ſe ſont-ils*, &c.

eſt oculos meos cor meum, & ſi manibus meis adhæſit macula :

ments, ſi mon cœur a ſuivi *l'attrait de* mes yeux, & ſi quelque ſouillure s'eſt attachée à mes mains."

8. ſeram, & alius comedat ; & progenies mea eradicetur.

8. *S'il trouve que cela ſoit ainſi, je veux bien qu'il me puniſſe.* Que je ſeme, & qu'un autre mange *ce que j'aurai ſemé ;* & que ma race ſoit retranchée *de la terre* juſqu'à la racine."

9. Si deceptum eſt cor meum ſuper muliere, & ſi ad oſtium amici mei inſidiatus ſum :

9. Si l'agrément d'une femme a ſéduit mon cœur, & ſi j'ai dreſſé des embûches à la porte de mon ami, *pour le déshonorer en ſon abſence* ;

10. ſcortum alterius ſit uxor mea, & ſuper illam incurventur alii.

10. que ma femme ſoit déshonorée par un autre, & qu'elle ſoit expoſée à une proſtitution honteuſe.

11. Hoc enim nefas eſt, & iniquitas maxima.

11. Car l'adultere eſt un crime énorme, & une très grande iniquité, *que les juges doivent punir avec la derniere ſévérité."*

12. Ignis eſt uſque ad perditionem devorans, & omnia eradicans genimina.

12. C'eſt un feu qui dévore juſqu'à une perte entiere, & qui extermine juſqu'aux moindres rejetons, *& qui conduit juſqu'à l'enfer."*

13. Si contempſi ſubire judicium cum ſervo meo & ancilla mea, cùm diſceptarent adversùm me.

13. Si j'ai dédaigné d'entrer en jugement avec mon ſerviteur & avec ma ſervante, lorſqu'ils diſputoient contre moi ; *& ſi j'ai refuſé de leur rendre juſtice, ce ſera auſſi un très-grand malheur pour moi."*

14. Quid enim faciam cùm ſurrexerit ad judican-

14. Car que ferai-je, quand Dieu ſe lévera pour *me* juger ? & lorſqu'il *me*

℣. 7. Ou ſimplement : Si mes pas, &c. Que je ſeme, &c.

℣. 8. Job parle en termes figurés ; il ne compte pour véritables maux, que ceux qui ſont éternels.

℣. 11. Cela eſt pris ſur l'hébreu : à la lettre : une iniquité *digne d'être portée au tribunal* des Juges. Les Rabbins mêmes reconnoiſſent que dans ce verſet on lit HUA, *hic*, pour HIA, *hæc*, & HIA, *hæc*, pour HUA, *hic*.

℣. 12. C'eſt un ſecond ſens, ou plutôt l'unique ſens. A la lettre, & ſelon l'hébreu : C'eſt un feu qui dévore juſqu'à la perdition, *c. à. d. juſqu'aux enfers*, (*Supr.* XXVI. 6.) & qui eut arraché juſqu'aux racines tous mes revenus, *& tout ce que j'avois cultivé.*

℣. 13. Hébr. autr. Si j'ai dédaigné d'entrer en raiſon & en éclairciſſement avec mon ſerviteur & avec ma ſervante, lorſqu'ils croyoient avoir ſujet de ſe plaindre de moi : que ferois-je, &c.

redemandera compte *de ma vie*, que lui répondrai-je *pour me juſtifier*?

15. Celui qui m'a créé dans le ſein de ma mere n'a-t-il pas auſſi créé celui *qui me ſert*? & n'eſt-ce pas le même *Dieu* qui nous " a formés *tous deux*?

16. Si *donc* " j'ai refuſé aux pauvres ce qu'ils vouloient *pour ſoulager leur miſere*, & ſi j'ai fait attendre les yeux de la veuve *ſans lui rien donner*:

17. ſi j'ai mangé ſeul mon pain, & ſi l'orphelin n'en a pas *auſſi* mangé *avec moi*, *comment oſerai-je paroître devant Dieu, qui eſt leur pere comme le mien*? *Mais mon cœur a été bien éloigné de cette dureté.*

18. Car la compaſſion eſt crue avec moi dès mon enfance, & elle eſt ſortie avec moi du ſein de ma mere, "

19. Si j'ai négligé *de ſecourir* celui qui, n'ayant point d'habit, mouroit *de froid*, & le pauvre qui étoit ſans vêtement; "

20. ſi les membres de ſon corps ne m'ont pas beni, lorſqu'ils ont été échauffés par les toiſons de mes brebis, *dont je l'ai revêtu*; "

21. ſi j'ai levé la main ſur le pupille, lors même que je me voyois le

dum Deus? & cùm quæſierit, quid reſpondebo illi?

15. Numquid non in utero fecit me, qui & illum operatus eſt: & formavit me in vulva unus?

16. Si negavi, quod volebant, pauperibus, & oculos viduæ expectare feci:

17. ſi comedi buccellam meam ſolus, & non comedit pupillus ex ea:

18. (quia ab infantia mea crevit mecum miſeratio; & de utero matris meæ egreſſa eſt mecum:)

19. ſi deſpexi pereuntem, eo quòd non habuerit indumentum, & abſque operimento pauperem:

20. ſi non benedixerunt mihi latera ejus, & de velleribus ovium mearum calefactus eſt:

21. ſi levavi ſuper pupillum manum meam,

℣. 15. C'eſt le ſens de l'hébreu.

℣. 16. Hébr. litt. ſi j'ai laiſſé conſumer.

℣. 18. Hébr. autr. Car la compaſſion m'a élevé *& m'a nourri* dès mon enfance; & je l'ai amenée avec moi dès le ſein de ma mere. Ou plutôt: & elle m'a conduit depuis le ſein de ma mere. On lit dans l'Hébreu ANANII, *deduxi eam*, vraiſemblablement pour INNI, *deduxit me.*

℣. 19. Hébr. autr. Si j'ai pu voir périr le pauvre faute de vêtement; ſi j'ai pu voir qu'il n'eût pas de quoi ſe couvrir.

℣. 20. Ce ſont toujours des phraſes ſuſpendues; le ℣. 22. n'en ſera pas la concluſion.

etiam

etiam cùm viderem me in porta ſuperiorem :

22. humerus meus à junctura ſua cadat, & brachium meum cum ſuis oſſibus confringatur.

plus fort" dans l'aſſemblée des juges, & *que je pouvois l'opprimer impunément* ;

22. *je conſens, non ſeulement que la main coupable périſſe, mais* que mon épaule *entiere* tombe, *étant déſunie* de ſa jointure, & que mon bras ſe briſe avec tous ſes os." *Mais j'ai été très-éloigné de commettre ces violences & ces injuſtices.*

23. Semper enim quaſi tumentes ſuper me fluctus timui Deum, & pondus ejus ferre non potui.

23. Car j'ai toujours craint Dieu, comme des flots ſuſpendus au deſſus de moi, & je n'ai pu ſupporter le poids de ſa *juſte colere."*

24. Si putavi aurum robur meum, & obrizo dixi: Fiducia mea:

24. Si j'ai cru que l'or étoit ma force ;" & ſi j'ai dit à l'or le plus pur, *Vous êtes* ma confiance ;

25. ſi lætatus ſum ſuper multis divitiis meis, & quia plurima reperit manus mea :

25. ſi j'ai mis ma joie dans mes grandes richeſſes & dans les grands biens que j'ai amaſſés par mon travail ;

26. ſi vidi ſolem, cùm fulgeret, & lunam incedentem clarè :

26. ſi j'ai regardé le ſoleil dans ſon plus grand éclat, *pour l'adorer comme un Dieu ;* & *ſi j'ai rendu le même honneur à* la lune, lorſqu'elle étoit la plus claire ;

27. & lætatum eſt in abſcondito cor meum, & oſculatus ſum manum meam ore meo :

27. ſi mon cœur alors a reſſenti une ſecrette joie, " *comme s'il avoit reconnu dans ces aſtres quelque choſe de divin* ; & ſi j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiſer *en leur honneur* ;

28. quæ eſt iniquitas maxima, & negatio contra Deum altiſſimum :

28. ce qui eſt le comble de l'iniquité, & un renoncement du Dieu très-haut :"

℣. 21. On lit dans l'Hébreu AZRTI, *auxilium meum*, peut-être pour ASRTI, *potentiam meam*, d'où a pu venir dans la Vulgate, *ſuperiorem*.

℣. 22. Hébr. autr. & que le coude qui unit les deux os de mon bras ſoit briſé.

℣. 23. Hébr. autr. Car la vengeance divine m'a toujours rempli de frayeur ; & je n'ai jamais pu ſoutenir *l'idée de* ſa majeſté.

℣. 24. Hébr. mon eſpérance.

℣. 27. Hébr. a été ſéduit en ſecret.

℣. 28. Hébr. Ce ſeroit encore là un crime capital ; car j'aurois renoncé le Dieu ſuprême.

29. ſi je me ſuis réjoui de la ruine de celui qui me haïſſoit ; ſi j'ai été ravi de ce qu'il étoit tombé dans quelque mal ; *ſi j'ai commis quelqu'un de ces crimes, il eſt juſte que je ſois châtié. Mais j'en ai été très-éloigné.* "

29. ſi gaviſus ſum ad ruinam ejus qui me oderat, & exultavi quòd inveniſſet eum malum.

30. Car je n'ai point abandonné ma langue au péché, pour faire des imprécations contre celui *qui ne m'aimoit pas.*

30. Non enim dedi ad peccandum guttur meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

31. Si les gens de ma maiſon, *dans l'affection qu'ils avoient pour moi*, n'ont pas dit, *en parlant de mon ennemi* : Qui nous donnera de ſa chair, afin que nous en ſoyons raſſaſiés, *& que nous vengions ainſi l'injure qu'il a faite à notre maître ? mais bien loin de profiter de cette diſpoſition de mes domeſtiques, pour nuire à perſonne, mon plaiſir étoit de faire du bien à tout le monde.*"

31. Si non dixerunt viri tabernaculi mei : Quis det de carnibus ejus, ut ſaturemur ?

32. *En effet*, l'étranger n'eſt point demeuré " dehors ; ma porte a *toujours* été ouverte au voyageur.

32. Foris non manſit peregrinus ; oſtium meum viatori patuit.

33. Si j'ai tenu mon péché ſecret, comme les hommes *font d'ordinaire*, & ſi j'ai caché dans mon ſein mon iniquité, *voulant paſſer pour innocent, quoique je fuſſe coupable* ;

33. Si abſcondi quaſi homo peccatum meum, & celavi in ſinu meo iniquitatem meam :

34. ſi la grande multitude *des méchants* m'a épouvanté, *& m'a empêché de faire le bien & de rendre la juſtice* ; *ou ſi* j'ai été effrayé par le mépris de

34. ſi expavi ad multitudinem nimiam, & deſpectio propinquorum terruit me : & non magis ta-

℣. 29. On plutôt tous les verſets précédents depuis le ℣. 24. ſont autant de phraſes ſuſpendues ; le verſet ſuivant ne peut être, tout au plus, la concluſion, que de celui-ci qui le précede immédiatement.

℣. 31. Ou plutôt & ſelon l'hébreu : Si les gens de ma maiſon, *dans l'affection qu'ils avoient pour moi*, n'ont pas dit *en parlant de moi* : Qui nous donnera de ſa chair ? Nous ne pourrions *jamais* nous en raſſaſier..... L'étranger, &c. » Dans le tranſport d'une vive affection, qui ne fait qu'on ſe mange, qu'on ſe dévore, qu'on voudroit s'incorporer en toutes manieres ; & comme diſoit un Poëte, enlever juſqu'avec les dents, ce qu'on aime, pour le poſſéder, pour s'en nourrir, pour s'y unir, pour en vivre ?

℣. 32. Hébr. n'a point couché dehors ;

cui, nec egreſſus ſum oſtium.

mes proches ; & ſi, *au lieu de chercher à me venger*, je ne ſuis pas au contraire demeuré dans le ſilence ſans ſortir de la porte *de ma maiſon, pour me plaindre de leurs inſultes, ou pour les repouſſer. Je n'ai commis aucune de ces fautes ; & cependant Dieu m'accable de maux.*"

35. Quis mihi tribuat auditorem, ut deſiderium meum audiat Omnipotens, & librum ſcribat ipſe qui judicat :

35. Qui me donnera *donc* une perſonne qui m'entende, *& qui juge ſi je me les ſuis attirés par mes péchés, comme vous le prétendez ? ou qui me conduira devant Dieu*, afin que le Tout-puiſſant écoute ce que je deſire *de lui repréſenter pour me juſtifier des crimes dont vous m'accuſez* ; & que celui qui juge *juſtement*, écrive lui-même *dans* un livre *les raiſons que nous avons dites de part & d'autre ;*

36. ut in humero meo portem illum, & circumdem illum quaſi coronam mihi ?

36. afin que je porte ce livre ſur mon épaule, *expoſé à la vue de tout le monde*, & que je le mette autour de ma tête comme une couronne ?

37. Per ſingulos gradus meos pronuntiabo illum, & quaſi principi offeram eum.

37. A chaque pas que je ferai, j'en prononcerai les paroles *à quiconque voudra les écouter* ; & je le préſenterai *à quiconque voudra le lire*, comme à mon prince ; *& je m'en rapporterai à lui comme à mon juge.*"

℣. 33. & 34. Hébr. autr. Si j'ai caché, comme Adam, mon péché, & ſi j'ai voulu tenir ſecrette mon iniquité dans mon ſein, parce que j'aurois appréhendé une grande multitude, & que la crainte du mépris des peuples m'auroit retenu ; & *ſi pour cette raiſon* je me ſuis tu, & que je ne ſois point ſorti hors de la porte.... *Mais* qui me donnera, &c. On lit dans l'Hébreu, BKBI, que l'on ſuppoſe ſignifier *in abdito meo*, pour BKIQI, *in ſinu meo.*

℣. 35. 36. & 37. Hébr. autr. Qui me donnera que Dieu veuille bien m'entendre ! Voilà l'expoſé de ma cauſe : que le Tout-puiſſant réponde : que mon adverſaire écrive *ſon accuſation dans* un livre ; *& aſſuré que ſon accuſation ne peut ſervir qu'à ma gloire, je proteſte* que je porterai ce livre, &c. A chaque pas, &c. & je le préſenterai *à quiconque voudra le lire*, comme un Prince *préſente les titres de ſes qualités.* » Autrement : Qui me donnera que *Dieu* veuille bien m'écouter ! Voici le ſigne auquel je reconnoîtrai que le Tout-puiſſant m'exauce : ſi celui qui plaide contre moi donne par écrit ſa requête. *Et je proteſte* que je porterai cette requête ſur mes épaules, que je m'en ferai des diadêmes. *Alors* je rendrai compte à Dieu du nombre de mes pas, *&* comme Pontife, je le rendrai favorable. » Job parle encore ici au nom de J. C. dont la médiation n'a pu être acceptée ſans que les accuſations formées contre nous aient été remiſes entre ſes mains ; qui a porté ſur ſes épaules le poids de nos iniquités, & qui s'eſt fait une couronne de douleur de la ſentence écrite

38. *J'y ajouterai ſeulement cette nouvelle preuve de mon innocence* ; Que ſi la terre que je poſſede, crie contre moi, *comme la poſſédant injuſtement* ; & ſi ſes ſillons pleurent avec elle *mon injuſte uſurpation* ;

38. Si adversùm me terra mea clamat, & cum ipſa ſulci ejus deflent :

39. ſi j'en ai mangé les fruits, ſans donner d'argent *pour les payer* ; & ſi j'ai affligé le cœur de ceux qui l'ont cultivée, *en retenant le prix de leurs travaux* ;

39. ſi fructus ejus comedi abſque pecunia, & animam agricolarum ejus afflixi :

40. *je ſouhaite* qu'elle produiſe " pour moi des ronces au lieu de froment, & des épines au lieu d'orge.

40. pro frumento oriatur mihi tribulus, & pro hordeo ſpina.

Fin des paroles de Job. *

Finita ſunt verba Job.

contre nous ; qui ne ceſſe d'expoſer à ſon Pere ce qu'il a fait & ſouffert pour nous, & qui accomplit par ſon Sacerdoce notre ſalut & notre ſanctification.

℣. 39. & 40. Hébr. autr. ſi j'ai fait violence à ceux qui en étoient les poſſeſſeurs *avant moi ; je conſens* qu'elle produiſe, &c.

* Job ne parlera plus à ſes amis, mais à Dieu.

CHAPITRE XXXII.

Eliu accuſe ſes amis de manquer de ſageſſe, & releve ſa propre ſuffiſance.

1. APrès cela, les trois amis de Job ceſſerent de lui répondre, voyant qu'il continuoit à ſe croire juſte, *malgré tout ce qu'ils avoient pu lui dire pour lui perſuader le contraire.*

1. OMiſerunt autem tres viri iſti reſpondere Job, eo quòd juſtus ſibi videretur.

2. Et *alors* Eliu fils de Barachel de Buz, de la famille de Ram, " *qui avoit été préſent à toute cette diſpute*, entra dans une grande colere, & ſe fâcha contre Job, de ce qu'il aſſuroit qu'il étoit juſte devant Dieu. "

2. Et iratus, indignatúſque eſt Eliu filius Barachel Buzites, de cognatione Ram : iratus eſt autem adversùm Job, eo quòd juſtum ſe eſſe diceret coram Deo.

℣. 2. Eliu pouvoit être un des deſcendans de Buz fils de Nachor Araméen ou Syrien. *Gen.* XXII. 21. *Ram* peut être mis ici pour *Aram*.

Ibid. Hébr. autr. parce qu'il défendoit ſa juſtice au préjudice de celle de Dieu. *Supr.* IV. 17. IX. 2. XV. 14. XXV. 4. *Infr.* XXXV. 2.

3. Porrò adversùm amicos ejus indignatus est, eò quòd non invenissent responsionem rationabilem, sed tantummodò condemnasset Job.

3. Il s'irrita aussi contre ses amis, de ce qu'ils n'avoient rien trouvé de raisonnable " pour répondre à Job, & de ce qu'ils s'étoient contentés de le condamner, *sans pouvoir le convaincre.*"

4. Igitur Eliu expectavit Job loquentem: eò quòd seniores essent qui loquebantur.

4. Eliu attendit donc tant que Job parla, parce qu'il étoit moins âgé que ceux qui lui avoient répondu, *& que s'ils avoient encore quelque chose à dire, il ne vouloit pas leur ôter la parole.*

5. Cùm autem vidisset quòd tres responsores non potuissent, iratus est vehementer.

5. Mais voyant qu'ils n'avoient pu tous trois répondre *à Job*, il fut transporté de colere.

6. Respondénsque Eliu filius Barachel Buzites, dixit: Junior sum tempore, vos autem antiquiores; idcircò demisso capite, veritus sum vobis indicare meam sententiam.

6. Et voici la maniere dont Eliu fils de Barachel, originaire " de Buz leur parla: Je suis le plus jeune, & vous êtes *tous* plus vieux *que moi*; c'est pourquoi *tant que vous avez parlé, je suis demeuré* la tête baissée, sans oser *seulement* dire mon avis, " *& je ne croyois pas que cela fût nécessaire*;

7. Sperabam enim quòd ætas prolixior loqueretur, & annorum multitudo doceret sapientiam.

7. car je m'attendois qu'un âge si avancé vous donneroit des paroles *puissantes*, & que le grand nombre de vos années *vous* instruiroit de la sagesse. "

8. Sed, ut video, spiritus est in hominibus, &

8. Mais, à ce que je vois, quoique l'esprit soit dans *tous* les hommes, c'est

℣. 3. L'hébreu dit simplement: de ce qu'ils n'avoient point trouvé de réponse *contre Job.*

Ibid. Les Juifs prétendent qu'anciennement on lisoit dans le texte: & de ce qu'ils condamnoient Dieu *par leur silence.* L'Hébreu qui ne dit pas *tantummodò*, pourroit signifier, quoiqu'ils condamnassent Job.

℣. 6. ou plutôt: descendu de Buz. *Supr.* ℣. 2.

Ibid. Hébr. autr. j'ai hésité, & j'ai appréhendé de vous découvrir ce que je sais.

℣. 7. Hébr. Je disois *en moi-même*: C'est à l'âge à parler; c'est à la vieillesse à découvrir aux autres la sagesse. Autr. C'est à ceux qui ont beaucoup d'âge..... c'est à ceux qui ont grand nombre d'années. On lit dans l'Hébreu simplement IMIM, *dies*; il y a lieu de présumer qu'on lisoit ici ce qu'on lit souvent dans l'Hébreu, & spécialement à la fin de ce Livre SBA IMIM, *abundans dictum*; parallele à RB SNIM, *multus annorum.*

l'inſpiration *particuliere* du Tout-puiſſant, qui donne l'intelligence *& la vraie ſageſſe* :

9. *de ſorte que* ce ne ſont pas *toujours* ceux qui ont vécu long-temps " qui ſont *les plus* ſages; & la lumiere de la juſtice n'eſt pas toujours le partage de la vieilleſſe, *mais de ceux à qui Dieu la donne.*

10. C'eſt pourquoi, *quelque jeune que je ſois*, je dirai *mon avis* : Ecoutez-moi *donc*, & je vous ferai voir quelle eſt ma ſageſſe. "

11. J'ai attendu que vous euſſiez achevé de parler ; j'ai voulu voir, tant que vous avez diſputé *contre Job, quelle pouvoit être* votre ſageſſe. "

12. Je me ſuis contenté de vous regarder, tant que j'ai cru que vous diriez quelque choſe ; mais, à ce que je vois, nul d'entre vous ne peut convaincre Job, ni répondre à ce qu'il dit. "

13. Ce ſeroit en vain que vous diriez peut-être, *pour vous diſculper* : Nous avons trouvé la *vraie* ſageſſe, *& nous la lui avons enſeignée, lorſque nous lui avons dit que c'eſt* Dieu *qui* l'a rejetté, & non pas un homme ; *& que ce Dieu infiniment juſte, n'a pu le traiter ainſi, que parce qu'il l'a mérité : mais une preuve ſi convainquante de la malignité de Job ne faiſant point d'impreſſion ſur ſon eſprit, nous avons cru qu'il étoit inutile de le preſſer*

inſpiratio Omnipotentis dat intelligentiam.

9. Non ſunt longævi ſapientes, nec ſenes intelligunt judicium.

10. Ideò dicam : Audite me ; oſtendam vobis etiam ego meam ſapientiam.

11. Expectavi enim ſermones veſtros ; audivi prudentiam veſtram, donec diſceptaremini ſermonibus :

12. & donec putabam vos aliquid dicere, conſiderabam : ſed, ut video, non eſt qui poſſit arguere Job, & reſpondere ex vobis ſermonibus ejus.

13. Ne fortè dicatis : Invenimus ſapientiam ; Deus projecit eum, non homo.

℣. 9. Hébr. autr. Ce ne ſont pas les plus élevés, qui ſont les plus ſages.

℣. 10. Hébr. & je ferai voir auſſi moi ce que je ſais. On lit dans l'Hébreu SMAH, *Audi*, pour SMAU, *Audite.*

℣. 11. Hébr. autr. J'ai écouté avec patience tout ce que vous m'avez dit ; j'ai été attentif à tout ce qui vous a paru ſage & raiſonable, tant que vous avez pu trouver quelque choſe à dire.

℣. 12. Hébr. autr. Je vous ai conſidéré avec attention *depuis que vous gardez le ſilence.* Mais aucun ne s'eſt chargé de reprendre Job ; aucun de vous ne s'eſt mis en état de lui répliquer. On lit dans l'Hébreu, AUNH, *reſpondens*, pour VANU, *& reſpondens.*

14. Nihil locutus eſt mihi: & ego non ſecundùm ſermones veſtros reſpondebo illi.

15. Extimuerunt, nec reſponderunt ultrà, abſtulerúntque à ſe eloquia.

16. Quoniam igitur expectavi, & non ſunt locuti: ſteterunt, nec ultrà reſponderunt:

17. reſpondebo & ego partem meam, & oſtendam ſcientiam meam.

18. Plenus ſum enim ſermonibus, & coarctat me ſpiritus uteri mei.

19. En venter meus quaſi muſtum abſque ſpiraculo, quod lagunculas novas diſrumpit.

20. Loquar, & reſpirabo paululùm: aperiam labia mea, & reſpondebo.

21. Non accipiam perſonam viri, & Deum homini non æquabo.

davantage, & que la vraie ſageſſe nous obligeoit de nous taire."

14. *Pour moi, cette raiſon ne m'empêchera point de lui parler; & comme* ce n'eſt point à moi qu'il a adreſſé la parole, ce ne ſera point auſſi ſelon vos raiſonnements que je lui répondrai.

15. Les voilà intimidés; ils n'ont plus rien à répondre; ils ſe ſont eux-mêmes fermé la bouche."

16. Puis donc que j'ai attendu, & qu'ils n'ont point parlé; puiſqu'ilsd emeurent *muets &* ſans réponſe,

17. je parlerai auſſi à mon tour, & je ferai voir *quelle eſt* ma ſcience."

18. Car je ſuis rempli des choſes que j'ai à dire; & mon eſprit eſt comme en travail, voulant enfanter toutes les penſées qu'il a conçues.

19. Mon eſtomac *en* eſt *rempli* comme *d'*un vin nouveau qui n'a point d'air, qui rompt les vaiſſeaux neufs *où on le renferme.*

20. Je parlerai donc pour reſpirer un peu; "j'ouvrirai mes levres, & je répondrai *aux diſcours qui vous réduiſent au ſilence.*

21. Je n'aurai aucun égard à la perſonne de l'homme, *ni à la dignité; mais je parlerai à Job ſans déguiſement & ſans flatterie;* & je n'égalerai point l'homme à Dieu, *en lui donnant des titres honorables qui ne conviennent qu'à cette ſuprême majeſté."*

℣. 13. Hébr. autr. Et il ne faut pas que vous diſiez: Nous ne manquons pas de ſageſſe *& de lumiere*; *mais* c'eſt à Dieu à le réduire & non pas à l'homme. *Pour moi, je parlerai. Mais comme*, &c.

℣. 15. Hébr. autr. ils ont perdu la parole.

℣. 17. Hébr. litt. & je ferai voir auſſi moi *quelle eſt* ma ſcience. *Supr.* ℣. 10.

℣. 20. L'hébreu dit ſimplement: & je reſpirerai.

℣. 21. Hébr. autr. & je ne donnerai à qui que ce ſoit un nouveau titre d'honneur. Autr. & je n'uſerai de flatterie envers qui que ce ſoit.

22. Car je ne ſais point combien de temps je ſubſiſterai *ſur la terre*; & *j'ignore* ſi celui qui m'a créé, ne m'ôtera point bien-tôt *du monde, pour me faire rendre compte du mal que j'y aurai fait, ou de celui que j'y aurai laiſſé faire, par foibleſſe, ou par lâcheté.*"

22. Neſcio enim quamdiu ſubſiſtam, & ſi poſt modicum tollat me Factor meus.

℣. 22. Hébr. autr. Car je ne ſais point donner ainſi de nouveaux titres d'honneur : celui qui m'a créé aura pour moi ſur cela un peu d'indulgence. Autr. Car je n'uſe point de flatterie même envers le Tout-puiſſant : celui qui m'a créé, &c. Ce dernier mot *Factor meus*, ſemble ſuppoſer dans le premier membre *Omnipotens*. On lit dans l'Hébreu irréguliérement : *Non novi, adulabor* : de ſorte que ſi l'on conſerve, *non novi*, il en réſultera qu'apparemment au lieu de ACNH, *adulabor*, il faudroit lire, LCNH, *adulari*. Ou ſi l'on conſerve *adulabor*, il y aura lieu de ſoupçonner qu'au lieu de IDATI, *novi*, on aura pu lire AL SDI, *Omnipotenti* par oppoſition, au mot *Factor meus* qui termine le verſet.

CHAPITRE XXXIII.

Eliu accuſe Job de s'être élevé contre Dieu, & d'abuſer des différentes voies dont Dieu ſe ſert pour reprendre les hommes.

1. ECoutez donc, Job, mes paroles, & ſoyez attentif à tous mes diſcours.

1. AUdi igitur, Job, eloquia mea, & omnes ſermones meos auſculta.

2. J'ai ouvert ma bouche, afin que ma langue vous faſſe entendre diſtinctement les paroles qu'elle aura formées."

2. Ecce aperui os meum, loquatur lingua mea in faucibus meis.

3. Mes diſcours ſortiront de la ſimplicité de mon cœur, & mes levres ne prononceront que la pure vérité."

3. Simplici corde meo ſermones mei, & ſententiam puram labia mea loquentur.

4. *Ces promeſſes ne doivent point vous ſurprendre, puiſque*" c'eſt l'eſprit de Dieu

4. Spiritus Dei fecit me, & ſpiraculum Omnipoten.

℣. 2. Autr. & ma langue s'énoncera diſtinctement.

℣. 3. Hébr. autr. La droiture de mon cœur paroîtra dans mes paroles ; & je ne ferai ſervir mon éloquence, qu'à dire ce qui eſt exactement vrai. On lit dans l'Hébreu MLLU, *loquentur*, que l'on rapporte à *labia mea*, peut-être pour MLLH, *loquetur* au féminin, comme ſe rapportant à *ſcientia*, en ce ſens : *& ſcientia labiorum meorum purum loquetur.*

℣. 4. Autr. *Notre diſpute ſe vuidera entre parties égales. Je ſuis homme comme vous:* L'eſprit de Dieu m'a créé, &c.

tis

tis vivificavit me.

qui m'a créé, & *que* c'eſt le ſouffle du Tout-puiſſant qui m'a donné la vie.

5. Si potes, reſponde mihi, & adversùs faciem meam conſiſte.

5. Répondez-moi *donc*, ſi vous pouvez, & oppoſez vos raiſons aux miennes : " *vous devez le faire avec une entiere liberté.*

6. Ecce, & me ſicut & te fecit Deus, & de eodem luto ego quoque formatus ſum.

6. *Car* Dieu eſt mon créateur, comme il eſt le vôtre, & j'ai été formé de la même boue *que vous l'avez été* : "

7. Verumtamen miraculum meum non te terreat, & eloquentia mea non ſit tibi gravis.

7. de ſorte que vous ne verrez rien de merveilleux en moi qui vous épouvante, & vous n'y trouverez pas non plus une éloquence qui vous accable. "

8. Dixiſti ergo in auribus meis, & vocem verborum tuorum audivi :

8. Vous avez dit devant moi, & je vous ai entendu lorſque vous prononciez ces paroles : "

9. Mundus ſum ego, & abſque delicto; immaculatus, & non eſt iniquitas in me.

9. Je ſuis pur & ſans péché ; je ſuis ſans tache, & il n'y a point d'iniquité en moi : "

10. Quia querelas in me reperit, ideò arbitratus eſt me inimicum ſibi.

10. *mais* parce que Dieu a trouvé contre moi de *vains* ſujets de plaintes, *& des prétextes* " *de me tourmenter*, c'eſt pourquoi il m'a regardé comme ſon ennemi, *& m'a traité comme tel.* "

11. Poſuit in nervo pe-

11. Il a mis mes pieds dans les ceps,

℣. 5. Hébr. autr. préparez-vous, & mettez-vous en état de m'oppoſer vos raiſons.

℣. 6. Hébr. autr. Je me préſente pour *tenir le parti de* Dieu ; *& je ſuis* tel que vous l'avez deſiré : (*Supr.* IX. 32. 33.) car j'ai été auſſi moi-même pris de l'argile *comme vous.*

℣. 7. Hébr. autr. La terreur de ma préſence ne vous épouvantera point ; & vous ne ſerez pas accablé de la peſanteur de ma main. *Supr.* XIII. 21.

℣. 8. On lit dans l'Hébreu : MLIN, *verborum*, pour MLIC, *verborum tuorum.*

℣. 9. Job ſoutenoit ſon innocence contre les calomnies de ſes amis ; mais en même temps il avoit aſſez reconnu qu'il n'étoit pas tellement juſte, qu'il ne fût coupable d'aucune faute. *Supr.* VII. 20. 21. IX. 2. 3. XIII. 23. 26. XIV. 16. 17. On lit dans l'Hébreu KF, *teſtus*, pour NQI, *innocens*, ou *immaculatus.*

℣. 10. Hébr. autr. il a cherché contre moi des prétextes. » Job n'a point dit ce qu'Eliu lui attribue ici.

Ibid. Hébr. & il m'a regardé comme ſon ennemi. » Job a dit quelque choſe de ſemblable ; mais on peut voir combien alors même ſes plaintes étoient humbles & reſpectueuſes. *Supr.* XIII. 23. 24.

pour s'aſſurer de ma perſonne ; & il a *enſuite* obſervé & *examiné* toutes mes démarches, *pour trouver des crimes où il n'y avoit pas ombre de péché.* "

12. C'eſt donc en cela même, que vous avez montré que vous n'êtes pas juſte, *que vous vous plaignez de Dieu comme d'un tyran qui cherche à vous accabler, ſans que vous l'ayez mérité. Or, pour confondre un langage ſi impie*, je vous répondrai *ſeulement* que Dieu eſt plus grand que l'homme, & *que les raiſons de ſa conduite, toujours juſte & toujours ſainte, ſont un ſecret qui eſt impénétrable à l'eſprit de l'homme, & que Dieu n'eſt point obligé de lui découvrir.*

13. Diſputerez-vous *donc* contre lui, parce qu'il n'a pas répondu à toutes vos paroles, & *qu'il ne vous a pas rendu compte de la conduite qu'il tient ſur vous* ? "

14. Dieu ne parle qu'une fois, & il ne répete point ce qu'il a dit ; *parce qu'étant toujours le même, ſes paroles ſubſiſtent toujours.* "

15. *Il parle* pendant les ſonges, dans les viſions de la nuit, lorſque les hommes ſont accablés de ſommeil, & qu'ils dorment dans leur lit.

16. Alors Dieu leur ouvre l'oreille ; il les avertit, & les inſtruit de ce qu'ils doivent ſavoir ; *& il grave profondément dans leur mémoire les leçons qu'il leur donne, afin qu'ils les retiennent.* "

des meos ; **cuſtodivit omnes** ſemitas meas.

12. Hoc eſt ergo in quo non es juſtificatus : reſpondebo tibi, quia major ſit Deus homine.

13. Adversùs eum contendis, quòd non ad omnia verba reſponderit tibi?

14. Semel loquitur Deus, & ſecundò idipſum non repetit.

15. Per ſomnium in viſione nocturnâ, quando irruit ſopor ſuper homines, & dormiunt in lectulo :

16. tunc aperit aures virorum, & erudiens eos inſtruit diſciplinâ :

℣. 11. Job s'étoit ſervi des mêmes expreſſions, mais dans un autre ſens. *Supr.* XIII. 27. Et certes où eſt le crime de dire que Dieu a les yeux attentifs ſur toutes les actions des hommes?

℣. 13. Hébr. autr. Pourquoi diſputez-vous contre lui ? puiſqu'il n'eſt pas obligé de s'expliquer ſur tout ? Autrement : puiſqu'on ne peut rien répondre à tout ce qu'il dit ?

℣. 14. Hébr. autr. Car Dieu parle une premiere fois, & une ſeconde à celui qui n'avoit pas été attentif *à la premiere.* La Vulgate ſuppoſe qu'au lieu de ISURNU, *obſervabit illud*, on a lu ISIBNH, *revocabit illud.*

℣. 16. Hébr. & il tient *comme* ſcellée l'inſtruction qu'il leur donne, *& ne permet pas qu'elle ſe diſſipe comme les ſonges ordinaires.*

17. ut avertat hominem ab his quæ facit, & liberet eum de ſuperbiâ :

18. eruens animam ejus à corruptione ; & vitam illius, ut non tranſeat in gladium.

19. Increpat quoque per dolorem in lectulo, & omnia oſſa ejus marceſcere facit.

20. Abominabilis ei fit in vitâ ſuâ panis, & animæ illius cibus antè deſiderabilis.

21. Tabeſcet caro ejus ; & oſſa, quæ tecta fuerant, nudabuntur.

22. Appropinquavit corruptioni anima ejus, & vita illius mortiferis.

23. Si fuerit pro eo Angelus loquens, unus de millibus, ut annuntiet hominis æquitatem :

17. *Or il en uſe ainſi* pour détourner l'homme *du mal* qu'il fait, & pour le délivrer de l'orgueil, *qui lui eſt ſi naturel* ;"

18. pour tirer ſon ame de la corruption *où elle tend*, & pour ſauver ſa vie de l'épée *qui le menace.*

19. *Il lui parle* encore *lorſqu'*il le châtie par la douleur *qu'il lui fait ſouffrir* dans ſon lit & *lorſqu'*il fait ſécher tous ſes os *par les maux qu'il lui envoie."*

20. Dans cet état *où Dieu le réduit*, le pain *qu'il mangeoit avec plaiſir durant ſa ſanté*, devient pour lui *une choſe* abominable ; & la nourriture qu'il trouvoit auparavant délicieuſe, devient l'averſion de ſon ame.

21. Toute ſa chair ſe conſume ; & ſes os, qui étoient couverts, paroiſſent nuds."

22. *Ainſi* il ſe voit près de la corruption *du tombeau*, & ſa vie eſt menacée d'une mort prochaine.

23. *Mais ſi cet homme inſtruit par les châtiments rentre en lui-même*, & ſi l'Ange choiſi entre mille *pour avoir ſoin de lui*, parle pour lui, & qu'il annonce *au Seigneur* l'équité de cet homme, *& qu'il lui rende témoignage de la vérité de ſa pénitence & de la ſincérité de ſa converſion ;*

℣. 17. Hébr. autr. pour détourner l'homme du péché, & le garantir de l'iniquité. Au lieu de MASH, *opere*, en ſous-entendant *ab* qui alors y manqueroit, les Septante ſemblent avoir lu MRDA, *à prævaricatione* ; & au lieu de UGUH MGHH, *& ſuperbiam à viro*, on auroit pu lire, UMGUH GHH, *& ab iniquitate virum* ; le verbe ſuivant ſignifie *negat.*

℣. 19. Hébr. autr. & par la violente agitation de tous ſes os. Autrement : quoique *ſa conſtitution & l'union de tous ſes os* ſoit très-ferme. On lit dans l'Hébreu, RIBA, *& contentio*, au lieu de quoi les Rabbins voudroient qu'on lût RUB, *& multitudo.*

℣. 21. Hébr. autr. Sa chair eſt ſi exténuée qu'elle ne paroît plus ; & ſes os qui ne ſe voyoient point, ſont tout découverts. Autr. & l'on voit paroître les éminences de ſes os. On lit dans l'Hébreu, USFI, *& eminentia*, au lieu de quoi les Rabbins veulent qu'on liſe USFU, *& eminent* : & au lieu de LA, *non videbuntur*, qui laiſſe à ſous-entendre *que*, on a pu lire LU, *ei videntur.* C'eſt ce que nous dirions en ſtile familier : *Ses os lui percent.*

24. *alors Dieu* aura compaſſion de lui, & il dira *à ſes miniſtres* : Délivrez-le *des maux dont il eſt accablé*, afin qu'il ne deſcende point *par la mort* dans la corruption *du tombeau ;* j'ai trouvé *dans ſon repentir* lieu de lui faire grace."

24. miſerebitur ejus, & dicet: Libera eum, ut non deſcendat in corruptionem: inveni in quo ei propitier.

25. Sa chair eſt conſumée par les maux qui ſont la peine *de ſes péchés ; & ma juſtice eſt ſatisfaite par ſa pénitence: je conſens donc maintenant* qu'il retourne aux jours de ſa jeuneſſe, *qu'il recouvre ſa ſanté, ſes biens & ſa gloire."*

25. Conſumpta eſt caro ejus à ſuppliciis; revertatur ad dies adoleſcentiæ ſuæ.

26. *En même-temps, l'Ange qui avoit parlé en ſa faveur, lui inſpirera de recourir à Dieu ; & lui, profitant de cette inſpiration ſalutaire*, il priera Dieu de lui pardonner : & Dieu lui ſera favorable ; il verra avec un raviſſement de joie ſa face *exempte de cette colere qui la lui rendoit ſi terrible* ; & Dieu juſtifiera de nouveau cet homme, *qui, de ſon côté, juſtifiera auſſi Dieu dans la conduite qu'il a tenue ſur lui.*

26. Deprecabitur Deum, & placabilis ei erit: & videbit faciem ejus in jubilo, & reddet homini juſtitiam ſuam.

27. *Car bien loin de ſe dire innocent, & d'accuſer, comme vous faites, la juſtice divine de l'avoir puni ſans qu'il l'eut mérité*, en regardant les *autres* hommes, il *leur* dira : J'ai péché, j'ai vraiment offenſé Dieu, & je n'ai point été châtié comme je le méritois."

27. Reſpiciet homines, & dicet : Peccavi, & verè deliqui; & ut eram dignus, non recepi.

28. *Et parce qu'il a ainſi confeſſé humblement ſon péché, Dieu* a délivré ſon ame, afin qu'elle ne tombât point dans

28. Liberavit animam ſuam, ne pergeret in in-

℣. 23. & 24. Hébr. autr. *Si dans cette extrêmité* il ſe trouve pour lui un Ange choiſi entre mille pour intercéder *auprès de Dieu*, & pour repréſenter à l'homme ſon devoir; & qui prie *Dieu pour lui*, en diſant : Délivrez-le, afin qu'il ne deſcende point dans la corruption du *tombeau* : j'ai trouvé le prix de ſa rançon; &c. Autrement : puiſſai-je avoir trouvé *& obtenu de vous* le pardon *de ſon péché* ; *alors* ſa chair, &c.

℣. 25. Hébr. autr. *Alors* ſa chair deviendra *plus pure & plus ſaine que dans ſa premiere* jeuneſſe ; il retournera au temps de ſa *premiere* vigueur.

℣. 27. Hébr. autr. J'avois péché ; je m'étois détourné de la juſtice ; & je m'en étois mal trouvé. *Mais* il a délivré mon ame, afin qu'elle ne tombât point dans la corruption du tombeau, & que ma vie vît la lumiere. On lit dans l'Hébreu NPSI, *animam meam*, & KITI, *vita mea*, au lieu de quoi les Rabbins voudroient qu'on lût NFSU, *animam ejus*, & KITU, *vita ejus*.

teritum, ſed vivens lucem videret.

29 Ecce hæc omnia operatur Deus tribus vicibus per ſingulos :

30. ut revocet animas eorum à corruptione, & illuminet luce viventium.

31. Attende, Job, & audi me : & tace, dum ego loquor.

32. Si autem habes quod loquaris, reſponde mihi, loquere : volo enim te apparere juſtum.

33. Quòd ſi non habes, audi me : tace, & docebo te ſapientiam.

la mort, & qu'en vivant, elle jouît de la lumiere.

29. Or Dieu fait toutes ces choſes *deux ou* trois fois en chacun *des hommes* ; "

30. pour rappeller leurs ames de la corruption *de la mort*, & pour les éclairer" de la lumiere des vivants : *& il les a opérées en vous, ô Job. Quel uſage en avez-vous fait? quel avantage en avez-vous tiré ?*

31. Job, ſoyez *donc maintenant* attentif, & écoutez-moi ; ſoyez dans le ſilence pendant que je parle," *& ayez ſoin de profiter de ce que je dis.*

32. Si *néanmoins* vous avez quelque choſe à dire *contre des vérités ſi puiſſantes, & qui vous condamnent ſi clairement*, répondez-moi, parlez *hardiment* ; car je veux bien vous donner lieu de vous juſtifier.

33. Si *au contraire* vous n'avez rien *à répondre*, écoutez-moi ; demeurez dans le ſilence, & je vous enſeignerai la ſageſſe.

℣. 29. Autr. Voilà tout ce que Dieu fait à l'égard des hommes, *& comment il les reprend non ſeulement une premiere & une ſeconde fois*, (Supr. ℣. 14.) *mais juſqu'à* trois fois, *d'abord par des ſonges & des viſions*, (℣. 15-18.) *enſuite par des maladies*, (℣. 19-22.) *enfin par le miniſtere des Anges ou des hommes ſages qui les inſtruiſent & intercedent pour eux.* (℣. 23-28.)

℣. 30. On lit dans l'Hébreu LAUR, *ad lucendum*, pour LHAIR, *ad illuminandum.*

℣. 31. Hébr. litt. & je parlerai.

CHAPITRE XXXIV.

Eliu accuſe ob de blaſphéme. Il releve la juſtice infinie de Dieu, ſa lumiere & ſa puiſſance.

1. ELiu continuant encore de parler, prononça ce qui ſuit :

2. Sages *qui êtes ici préſents*, écoutez mes paroles ; ſavants *qui m'environnez*, foyez attentifs *à ce que je vais dire.*

Sup. XII. 11. 3. Car l'oreille juge des diſcours *par l'ouïe*, comme le palais " juge des viandes par le goût.

4. Arrêtons" enſemble ce qui eſt ſelon la juſtice ; & voyons entre nous ce qui doit être regardé comme le meilleur, *ou de ce que Job a dit, ou de ce que nous diſons nous-mêmes.*

5. Car Job a dit : Je ſuis juſte ; & Dieu, *en m'affligeant*, ne me traite pas ſelon l'équité. "

6. Il y a de la fauſſeté *& de l'abus* dans le jugement qu'on exerce contre moi : " je ſuis percé par des fleches très-cuiſantes, " ſans que j'aie péché.

1. PRonuntians itaque Eliu, etiam hæc locutus eſt :

2. Audite, ſapientes, verba mea ; & eruditi, auſcultate me.

3. Auris enim verba probat, & guttur eſcas guſtu dijudicat.

4. Judicium eligamus nobis, & inter nos videamus quid ſit melius.

5. Quia dixit Job : Juſtus ſum, & Deus ſubvertit judicium meum.

6. In judicando enim me, mendacium eſt : violenta ſagitta mea abſque ullo peccato.

℣. 3. C'eſt l'expreſſion de l'hébreu.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu NBKRH, *eligamus*, peut-être pour NBKNH, *exploremus* : Recherchons enſemble, &c.

℣. 5. Hébr. litt. & Dieu a écarté mon jugement, *& refuſé de me rendre juſtice.* » Job avoit dit les paroles qu'Eliu lui reproche, mais dans un autre ſens. *Supr.* XXVII. 2.

℣. 6. Hébr. autr. Je convaincrai de faux le jugement qui a été porté ſur mon ſujet. » Job n'avoit rien dit de tel.

Ibid. Hébr. autr. Je ſuis bleſſé à mort, ſans que j'aie péché. » Eliu avoit apparemment en vue ce que Job avoit dit : J'ai ſouffert tout cela ſans que ma main fût ſouillée par l'iniquité. *Supr.* XVI. 18. Mais comme on l'a déjà dit, Job en ſe juſtifiant contre les calomnies de ſes amis, ne ſe prétendoit pas pour cela pur de tout péché devant Dieu. Dans les deux parties de ce verſet, le ſens de la Vulgate pourroit être fondé ſur l'Hébreu, en ſuppoſant que le mot ACZB, ne ſignifie pas *mendacio arguam*, mais *mendaciter arguor* : & qu'au lieu de ANUS, par *aleph*, *mortifera*, on a lu ANUS, par *ain*, *noxia* ou *violenta*.

7. Quis eſt vir ut eſt Job, qui bibit ſubſannationem quaſi aquam :

7. *Que penſez-vous de ces diſcours ?* Où trouvera-t-on un homme ſemblable à Job, qui inſulte *à Dieu* avec une impiété qu'il avale comme l'eau, *ſans aucun remords*,

8. qui graditur cum operantibus iniquitatem, & ambulat cum viris impiis?

8. qui marche avec ceux qui commettent l'iniquité, & qui ſe joint avec les impies, *entrant dans leurs ſentiments, & ſuivant leurs maximes ?*

9. Dixit enim : Non placebit vir Deo, etiam ſi cucurrerit cum eo.

9. Car il a dit : L'homme *ne retirera aucun avantage de ſa juſtice* : " il ne ſera point agréable à Dieu, *ni à couvert des effets de ſa colere*, quand même il auroit couru dans ſa voie, *& qu'il auroit marché à grands pas dans l'obſervation exacte de ſes commandements.*

10. Ideò viri cordati, audite me : Abſit à Deo impietas, & ab Omnipotente iniquitas.

10. Vous donc qui avez du ſens & de la ſageſſe, écoutez-moi ; *écoutez ce que j'ai à dire contre un tel blaſphéme* : L'impiété eſt infiniment éloignée de Dieu ; & l'injuſtice, du Tout-puiſſant."

11. Opus enim hominis reddet ei, & juxta vias ſingulorum reſtituet eis.

11. Car il rendra à l'homme ſelon ſes œuvres, & il traitera chacun ſelon le mérite de ſa vie.

12. Verè enim Deus non condemnabit fruſtrà, nec Omnipotens ſubvertet judicium.

12. Certainement Dieu ne condamne point ſans ſujet, " & le Tout-puiſſant ne renverſe point la juſtice, *en traitant l'innocent comme le coupable.*

13. Quem conſtituit alium ſuper terram ? aut quem poſuit ſuper orbem quem fabricatus eſt ?

13. En a-t-il donc mis un autre en ſa place ſur la terre, *qui ait commis cette injuſtice à votre égard?* & qui eſt celui qu'il a établi pour gouverner, *au lieu de lui*, le monde qu'il a créé, *pour qu'il vous ait traité de la ſorte ?* "Il n'y a ſans doute per-

℣. 9. C'eſt le ſens de l'hébreu : Car il a dit : Il ne reviendra à l'homme aucun avantage de tout le ſoin qu'il prendra de ſe rendre agréable à Dieu. » C'eſt encore une fauſſe imputation. Job avoit dit que Dieu traite également l'innocent & l'impie, (*Supr.* IX. 22.) mais ſeulement par rapport à cette vie, où toutes choſes ſont extérieurement égales entre l'homme de bien & l'injuſte.

℣. 10. On lit dans l'Hébreu, ושדי, *& Omnipotente*, pour ולשדי, *& ab Omnipotente.*

℣. 12. Hébr. autr. ne fait rien de contraire à l'équité.

℣. 13. Hébr. autr. qui eſt-ce qui viſite la terre pour examiner ce qu'il y faire, & qui eſt-ce qui a établi & réglé tout l'univers ?

ſonne à qui Dieu ait donné cette commiſſion: ainſi c'eſt lui-même qui gouverne le monde; c'eſt lui-même, par conſéquent, qui vous afflige, & qui ne le fait que ſelon les regles de ſa juſtice, tempérée par ſa miſéricorde.

14. *S'il en uſoit autrement dans le gouvernement du monde*, & s'il le regardoit dans ſa rigueur, *ſans conſulter ſa bonté*, il attireroit à ſoi *dans l'inſtant* l'eſprit qui l'anime."

14. Si direxerit ad eum cor ſuum, ſpiritum illius & flatum ad ſe trahet.

15. Toute chair périroit en même temps, & tous les hommes retourneroient en cendre.

15. Deficiet omnis caro ſimul, & homo in cinerem revertetur.

16. Si vous avez donc de l'intelligence, écoutez ce que l'on *vous* dit," & ſoyez attentif à mes paroles.

16. Si habes ergo intellectum, audi quod dicitur, & auſculta vocem eloquii mei.

17. Peut-on guérir celui qui n'aime point la juſtice? *Vous me répondrez ſans doute que non.* Et comment *donc, vous qui voulez être délivré de vos maux*, condamnez-vous avec tant de hardieſſe celui qui eſt *ſouverainement* juſte? *Vous commettez en cela une injuſtice qui éloigne votre guériſon, & que Dieu punira très-certainement, ſans que rien puiſſe l'en empêcher."*

17. Numquid qui non amat judicium, ſanari poteſt? & quomodò tu eum qui juſtus eſt, in tantùm condemnas?

℣. 14. Hébr. autr. S'il tenoit enfermée dans ſon cœur ſa volonté bienfaiſante; s'il retiroit à lui ſon eſprit & ſon ſouffle *qui donne la vie*: toute chair, &c. Autr. S'il rappelloit dans ſon cœur ſon eſprit, s'il retiroit à lui ſon ſouffle: toute chair, &c. On lit dans l'Hébreu: *Si poneret ad ſe cor ſuum, ſpiritum ſuum & flatum ſuum ad ſe colligeret.* Il paroît qu'au lieu de ISIM, *poneret*, les Orientaux ont lu ISIB, *revocaret*; & alors au lieu de ALIU LBU, *ad ſe cor ſuum*, on auroit pu lire AL LBU, *ad cor ſuum*; ce qui donneroit lieu de joindre *ſpiritum ſuum* au premier membre, & alors *flatum ſuum* reſteroit ſeul dans le ſecond.

℣. 16. L'hébreu dit ſimplement: écoutez ceci. On y lit, *Et ſi intelligentia*, BINH, pour, *Et ſi intelligis*, BINT.

℣. 17. Hébr. autr. Celui qui hait la juſtice, dominera-t-il? *Dieu ſeroit-il Dieu, s'il pouvoit haïr la juſtice? & ſi vous reconnoiſſez que le ſouverain Maître doit être ſouverainement juſte*, condamnerez-vous celui qui eſt également juſte & puiſſant; qui dit, &c. Autr. Celui qui hait le menteur, mentira-t-il? celui qui eſt juſte, condamnera-t-il l'innocent? Au lieu de MSPT, *judicium*, on a pu lire, MSQR, *mendacem*; au lieu de IKBUS, *ligabit*, ou ICBUS, *dominabitur*, on a pu lire ICKUS, *mentietur*. Au lieu de CBIR, *validum*, on a pu lire, HBR, *purum*; au lieu de TRSIA, *condemnabis*, on a pu lire, HRSIA, *condemnabit*.

18. Qui

18. Qui dicit regi, Apoſtata: qui vocat duces impios:

18. *Car c'eſt* lui qui, *par ſes prophetes & par ſes miniſtres*, dit *ſans crainte* à un Roi *qui eſt perverti*: Vous êtes un apoſtat. *C'eſt lui* qui appelle impies les grands, *lorſqu'ils le ſont*;

19. qui non accipit perſonas principum, nec cognovit tyrannum, cùm diſceptaret contra pauperem: opus enim manuum ejus ſunt univerſi.

19. qui n'a point d'égard à la perſonne des princes; qui n'a point connu, *ni favoriſé* le tyran, " lorſqu'il diſputoit contre le pauvre: *mais qui a rendu juſtice à l'un & à l'autre, ſans avoir égard à leur différente condition*, parce *que c'eſt lui qui a fait tous les hommes*, qu'ils ſont tous l'ouvrage de ſes mains, *& qu'il détruira quand il voudra les plus grands & les plus puiſſants d'entre eux.*

Deut. x. 17. 2. *Par.* xix. 7. *Sap.* vi. 8. *Eccli.* xxxv. 15. *Act.* x. 34. *Rom.* ii. 11 *Gal.* ii. 6. *Eph.* vi. 9. *Coloſſ.* iii. 25. 1. *Petr.* i. 17.

20. Subitò morientur, & in mediâ nocte turbabuntur populi, & pertranſibunt, & auferent violentum abſque manu.

20. Ils mourront tout d'un coup, *lorſqu'il lui plaira*; & au milieu de la nuit, les peuples *laſſés de leur tyrannie* ſe ſoulèveront *contre eux*: ils paſſeront *au palais du tyran*; & *le trouvant ſans gardes & ſans défenſe*, ils *lui* ôteront *la vie à la faveur des ténebres, de ſorte que* le *prince* violent *qui les opprimoit, périra* ſans *qu'on voie* la main *qui l'aura frappé.*"

21. Oculi enim ejus ſuper vias hominum, & omnes greſſus eorum conſiderat.

21. *Cela arrive ainſi*, parce que les yeux de Dieu ſont ſur les voies des hommes, & il conſidere toutes leurs démarches.

22. Non ſunt tenebræ, & non eſt umbra mortis, ut abſcondantur ibi qui operantur iniquitatem.

22. *Car* il n'y a point de ténebres, il n'y a point d'ombre de la mort qui puiſſent dérober à ſes yeux ceux qui commettent l'iniquité; *de ſorte qu'ils ne peuvent éviter les juſtes châtiments que méritent leurs péchés: & quand ſa juſtice a prononcé l'arrêt de leur condamnation, ils ne peuvent plus le faire révoquer*

℣. 19. ou ſelon l'hébreu: le riche, *le puiſſant.*

℣. 20. Autr. Ils mourront tout d'un coup lorſqu'il lui plaira; au milieu de la nuit les peuples ſeront émus, *apprenant la nouvelle de cet accident inopiné. Ces hommes mourront ainſi*, ils paſſeront *ſubitement*; & le puiſſant ſera enlevé ſans *que* la main *des hommes y ſoit employée.* Hébr. autr. Ils ſeront ſubitement dépoſés; au milieu de la nuit les peuples s'émouveront; ils paſſeront *de l'un à l'autre* & feront retirer l'homme puiſſant, ſans porter la main *ſur lui, ſans le tuer.* Au lieu de IMTU, par *thau*, *morientur*, on a pu lire IMTU, par *teth*, *amovebuntur.*

23. Car *alors* il n'eſt plus au pouvoir de l'homme de venir en jugement devant Dieu, *pour lui demander raiſon de ſa conduite.*"

23. Neque enim ultrà in hominis poteſtate eſt, ut veniat ad Deum in judicium.

24. *Mais* il en exterminera une multitude innombrable, & il en établira d'autres en leur place, *ſans qu'on puiſſe l'accuſer d'aucune injuſtice.*"

24. Conteret multos, & innumerabiles, & ſtare faciet alios pro eis.

25. Car il connoît leurs œuvres, *il ſait qu'elles ſont mauvaiſes*; & c'eſt pour cela qu'il répandra *ſur eux* une nuit *obſcure*, & qu'il les briſera."

25. Novit enim opera eorum: & idcircò inducet noctem, & conterentur.

26. Il les frappera *de ſes plaies*, comme des impies, à la vue" de tout le monde,

26. Quaſi impios percuſſit eos, in loco videntium.

27. eux qui ont fait un deſſein formé de ſe retirer de lui, & qui n'ont pas voulu comprendre toutes ſes voies,

27. Qui quaſi de induſtriâ receſſerunt ab eo, & omnes vias ejus intelligere noluerunt:

28. afin qu'*étant moins inſtruits*, ils fiſſent *avec moins de remords* monter juſqu'à lui les cris de l'indigent *accablé par leur injuſtice*, & *qu'ils craigniſſent moins* qu'il entendît la voix des pauvres *opprimés par leurs violences. Si donc Dieu extermine ces méchants, & qu'il en établiſſe d'autres en leur place, qui pourra y trouver à redire?*

28. ut pervenire facerent ad eum clamorem egeni, & audiret vocem pauperum.

29. Car s'il donne la paix, qui eſt celui qui *le* condamnera?" & s'il cache une fois ſon viſage *dans ſa colere*, qui pourra le contempler? & *qui oſera le regarder, pour y lire les raiſons de ſa conduite* ſur toutes les nations *en général*, & ſur tous les hommes *en particulier*?

29. Ipſo enim concedente pacem, quis eſt qui condemnet? ex quo abſconderit vultum, quis eſt qui contempletur eum, & ſuper gentes & ſuper omnes homines?

℣. 23. Hébr. autr. *Il voit tout; il pénetre tout*: auſſi n'uſe-t-il point *de délais ni* de remiſes à l'égard des hommes quand ils viennent devant lui pour être jugés.

℣. 24. Hébr. autr. Il briſera les puiſſants ſans *avoir beſoin d'*enquête.

℣. 25. Hébr. autr. Il manifeſtera par ce moyen leurs œuvres; il diſſipera la nuit *qui les couvroit*, & ils ſeront écraſés.

℣. 26. Hébr. autr. On battra des mains ſur eux *par dériſion* à cauſe de leur méchanceté, dans le lieu des ſpectateurs, *c'eſt-à-dire, dans le lieu des ſpectacles.*

℣. 29. Hébr. autr. qui pourra la troubler?

30. qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi.

30. C'eſt lui qui fait régner l'homme hypocrite à cauſe des péchés du peuple. *Enfin il n'agit jamais que par une raiſon ſouveraine & une juſtice infinie.* "

31. Quia ergo ego locutus ſum ad Deum, te quoque non prohibebo.

31. Puis donc que j'ai parlé pour *juſtifier la conduite de* Dieu, je ne vous empêcherai point *de parler* auſſi *à votre tour : je vous prie même de le faire avec une entiere liberté.*

32. Si erravi, tu doce me; ſi iniquitatem locutus ſum, ultrà non addam.

32. Si je ſuis tombé dans quelque erreur, enſeignez-*le*-moi, *je vous en conjure*; & ſi ce que j'ai dit, n'eſt pas ſelon la juſtice, *je vous promets que* je ne dirai rien davantage : *vous avez intérêt de me le montrer.* "

33. Numquid à te Deus expetit eam, quia diſplicuit tibi? tu enim cœpiſti loqui, & non ego: quòd ſi quid noſti melius, loquere.

33. *Car* Dieu ne vous redemandera-t-il point compte de ce qui vous a déplu dans ce que je puis avoir dit *contre la juſtice? C'eſt vous en effet qui en êtes cauſe*, puiſque c'eſt vous qui avez commencé de parler, & non pas moi. Si *donc* vous ſavez quelque choſe de meilleur *que ce que j'ai dit*, parlez *vous-même* : "

34. Viri intelligentes loquantur mihi, & vir ſapiens audiat me.

34. *ou plutôt*, que des perſonnes intelligentes me parlent, & qu'un homme ſage m'écoute.

35. Job autem ſtultè locutus eſt, & verba illius non ſonant diſciplinam.

35. Car pour Job, il a parlé inconſidérément; " & il ne paroît point de ſageſſe " dans ſes diſcours.

℣. 29. & 30. Hébr. autr. Il en eſt de même d'un peuple entier & d'un ſeul homme; ſoit que le roi ſoit hypocrite, ſoit que le peuple ſoit ſcandaleux. Autr. pervers. Au lieu de MMQSI, *ab offendiculis*, les Septante ſemblent avoir lu, MMAQSI, *à perverſitatibus*.

℣. 31. & 32. Hébr. autr. Et certes il falloit ainſi parler à Dieu : J'ai été puni; je ne ſerai plus imprudent. Lorſque je manquerai de lumiere, inſtruiſez-moi : ſi j'ai été injuſte, je ne le ſerai plus. Autr. Si *c'eſt pour défendre* Dieu *que* j'ai pris la parole, je n'ai point agi criminellement. Enſeignez-moi ce que je n'ai pas vu; ſi j'ai commis l'iniquité, je ne continuerai pas.

℣. 33. Hébr. autr. Ne ſera-ce pas *diſormais* ſelon votre propre inclination, que Dieu vous traitera, puiſque vous mépriſez *mon conſeil*, & que vous choiſiſſez le contraire de ce que je vous propoſe. *Au moins* dites ce que vous penſez. Autr. *Maintenant* donnez-*moi* votre réponſe, *répondez-moi*, ſi vous *blâmez* & rejettez ce que j'ai dit : car vous parliez, & je ne parlois pas : maintenant dites ce que vous ſavez. Au lieu de HMAMC, *An à tecum*, on a pu lire HMANC, *Reſponſum tuum* : au lieu de ISLMNH, *reddes illam*, on a pu lire HSLMNU, *redde illud* : au lieu de TBKR, *eliges*, on a pu lire DBRT, *loquebaris*.

℣. 35. Hébr. ſans ſcience.

Ibid. Hébr. d'intelligence.

36. *C'eſt pourquoi*, mon Pere *& mon Dieu*, que Job ſoit éprouvé *par les ſouffrances* juſqu'à la fin *de ſa vie* : ne ceſſez point de *frapper* un homme injuſte *& ſuperbe*,

37. parce qu'il ajoute le blaſphême à ſes péchés. Qu'il ſoit cependant preſſé de nouveau par nos raiſons, *qu'il ſoit convaincu d'être un hypocrite* ; & qu'après cela il appelle, *s'il le veut*, Dieu en jugement par ſes diſcours, *& qu'il aille défendre contre lui ſa prétendue juſtice, qu'il ne peut ſoutenir devant des hommes comme nous.*"

36. Pater mi, probetur Job uſque ad finem ; ne deſinas ab homine iniquitatis.

37. Quia addit ſuper peccata ſua blaſphemiam, inter nos interim conſtringatur : & tunc ad judicium provocet ſermonibus ſuis Deum.

℣. 36. & 37. Hébr. autr. *Mon pere & mon Dieu*, que les épreuves de Job durent toujours ; puiſque ſes réponſes ſont ſemblables à celle des impies. Car il ajoute la révolte à ſon péché ; il s'applaudit au milieu de nous ; & il multiplie ſes diſcours contre Dieu. Autr. Que le Tout-puiſſant prouve Job juſqu'à la fin *de ſes jours* : parce qu'il s'eſt aſſis au milieu des hommes d'iniquité. Au lieu de ABI, *Pater meus*, on a pu lire SDI, *Omnipotens* : au lieu de AL TSBT ou TSBUT, *ſuper reſponſiones*, on a pu lire AL HSBTU, *ſuper ſedere ejus*, c'eſt-à-dire, *eo quòd ſederit.*

CHAPITRE XXXV.

Eliu continue de calomnier Job. Il ſoutient que c'eſt pour l'avantage même des hommes que Dieu eſt attentif à récompenſer le bien & à punir le mal. Il exhorte Job à prévenir la ſévérité de la juſtice de Dieu.

1. ELiu dit encore ce qui ſuit :

2. Croyez-vous, *Job*, avoir eu une penſée raiſonnable, en diſant : Je ſuis plus juſte que Dieu ?"

1. IGitur Eliu hæc rursùm locutus eſt.

2. Numquid æqua tibi videtur tua cogitatio, ut diceres : Juſtior ſum Deo?

℣. 2. Hébr. autr. Avez-vous donc réputé comme fort raiſonnable ce que vous avez dit : Je ſuis plus juſte que Dieu ? Job n'avoit point dit cela : mais Eliu avoit interprété ainſi les paroles de Job. Autr. Vous êtes lié au jugement, *& vous avez encouru la condamnation*, en ce que vous avez dit : Je ſuis plus juſte que Dieu. Au lieu de HZAT KSBT, *Numquid hoc reputatus es*, les Interpretes Syrien & Arabe ont lu BZAT KBST, *In hoc alligatus es.*

3. Dixiſti enim : Non tibi placet quod rectum eſt: vel quid tibi proderit, ſi ego peccavero ?

3. Car vous avez dit, *en lui parlant* : Ce qui eſt juſte, ne vous plaît point; ou quel avantage retirez-vous, ſi je péche, *ou ſi je ne péche pas ? L'un & l'autre vous eſt indifférent, puiſque vous traitez indifféremment le juſte & le coupable. " Voilà le blaſphéme que vous avez proféré, & que je ne puis ſupporter.*

4. Itaque ego reſpondebo ſermonibus tuis, & amicis tuis tecum.

4. Je répondrai donc à vos diſcours, & *j'adreſſerai la parole* à vos amis, auſſi-bien qu'à vous, *puiſqu'ils ſemblent les approuver par leur ſilence.*

5. Suſpice cœlum, & intuere ; & contemplare æthera, quòd altior te ſit.

5. *Je dirai d'abord comme vous* : Levez les yeux au ciel, & voyez ; contemplez combien les cieux ſont plus hauts que vous.

6. Si peccaveris, quid ei nocebis ? & ſi multiplicatæ fuerint iniquitates tuæ, quid facies contra eum?

6. Si *donc* vous péchez, en quoi nuirez-vous à Dieu, *qui eſt infiniment plus élevé que tous les cieux ?* & ſi vos iniquités ſe multiplient, que ferez-vous *en cela* contre lui ?

7. Porrò ſi juſtè egeris, quid donabis ei, aut quid de manu tuâ accipiet ?

7. Si *au contraire* vous êtes juſte, que donnerez-vous à Dieu ? ou que recevra-t-il *en cela* de votre main ?

8. Homini qui ſimilis tuî eſt, nocebit impietas tua: & filium hominis adjuvabit juſtitia tua.

8. *Voilà ce que je dirai avec vous ; mais j'ajouterai en méme temps que* votre impiété peut nuire à un homme ſemblable à vous ; & *que* votre juſtice peut ſervir à celui qui eſt *comme vous* enfant de l'homme ; *& qu'ainſi Dieu qui prend ſoin des hommes, parce qu'ils portent ſon image & ſa reſſemblance, ne manquera pas de récompenſer le bien & de punir le mal que vous leur ferez.*

9. Propter multitudinem calumniatorum cla-

9. *Car* ils crieront, à cauſe de la multitude des calomniateurs, *qui leur*

℣. 3. Hébr. autr. Car vous avez dit *en lui parlant* : Que vous ſerviroit-il, ou de quelle utilité ſeroit-il pour moi, que j'expiaſſe mon péché ? » Autre calomnie. Autr. ou de quelle utilité ſeroit-il pour vous que je fuſſe coupable de péché ? On lit dans l'Hébreu, AAIL, *prodero*, pour AAILC, *prodero tibi ?*

ôteront leur réputation ; " & ils ſe répandront en pleurs, à cauſe de la domination violente des tyrans *qui les opprimeront.*

10. Et *Dieu attentif à leurs cris les délivrera. S'il ne le fait pas toujours, c'eſt qu'il arrive ſouvent que* nul *de ces malheureux* ne *penſe à recourir à lui, & ne* dit : Où eſt le Dieu qui m'a créé, qui fait chanter pendant la nuit des cantiques *d'actions de graces à ceux qu'il a délivrés* ; "

11. *le Dieu* qui nous rend *tous* plus éclairés " que les animaux de la terre, & plus inſtruits que les oiſeaux du ciel ? *Ainſi oubliant dans leurs maux ce Dieu ſi grand, ſi bon & ſi puiſſant,*

12. ils crieront alors, & il ne les exaucera point, à cauſe de l'orgueil des méchants, *qu'il verra régner dans leur cœur, & qui empêchera ſa juſtice d'accorder à leurs maux les ſecours que ſa miſéricorde voudroit leur donner.*

13. Ce ne ſera donc point en vain que Dieu écoutera *les cris de ceux qui ſont affligés ; & bien loin d'y être inſenſible*, le Tout-puiſſant conſidérera avec attention la cauſe de chacun *d'eux. il examinera leurs diſpoſitions intérieures, & il les traitera ſelon leurs mérites.*"

14. Ainſi lorſque vous avez dit, *en parlant de Dieu* : Il ne conſidere point

mabunt : & ejulabunt propter vim brachii tyrannorum.

10. Et non dixit : Ubi eſt Deus, qui fecit me, qui dedit carmina in nocte :

11. qui docet nos ſuper jumenta terræ, & ſuper volucres cœli erudit nos?

12. Ibi clamabunt, & non exaudiet propter ſuperbiam malorum.

13. Non ergo fruſtrà audiet Deus, & Omnipotens cauſas ſingulorum intuebitur.

14. Etiam cùm dixeris: Non conſiderat : judicare

℣. 9. Hébr. autr. Les uns excitent les plaintes par la multitude des oppreſſions qu'ils exercent ; & les autres pouſſent des cris, à cauſe, &c.

℣. 10. Autr. qui dans la nuit *de l'affliction*, met dans la bouche *des ſiens* des cantiques *de joie & d'action de graces ; qui les délivre de leurs maux, & qui change leurs cris de douleurs en chants d'alegreſſe.* Hébr. autr. qui dans la nuit *nous* donne des penſées. Au lieu de ZMRUT, *cantica*, l'Interprete Syrien liſoit ZMMUT, ou MZMUT, *cogitationes.*

℣. 11. On lit dans l'Hébreu MLFNU, pour MALFNU, *Docens nos.*

℣. 13. Hébr. autr. Certainement Dieu n'écoutera point le menſonge *ni l'hypocriſie ;* & le Tout-puiſſant n'y aura aucun égard. Autr. le cri du menſonge. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de SUA, *mendacium*, on auroit pu lire SUAT SUA, *clamorem mendacii* : l'un par *aïn*, & l'autre par *Aleph.* Celui-ci eſt maſculin, au lieu que l'autre eſt féminin & s'accorde mieux avec le pronom ſuivant qui eſt au féminin.

coramillo, & expectaeum.

ce qui ſe paſſe ſur la terre ; jugez vous-même en ſa préſence *ce qu'il doit faire pour punir un tel blaſphéme : & néanmoins ne vous abandonnez pas au déſeſpoir ; mais vous convertiſſant au Seigneur*, attendez-le *avec une entiere confiance : il ne manquera pas de vous faire ſentir les effets de ſa bonté.*"

15. Nunc enim non infert furorem ſuum ; nec ulciſcitur ſcelus valdè.

15. Car il n'exerce pas maintenant *toute* ſa fureur *contre les méchants*, & il ne punit pas *à préſent* les crimes dans *toute* ſa ſévérité ; " *mais il châtie les pécheurs dans ſa miſéricorde, pour les convertir & les ſauver.*

16. Ergo Job fruſtrà aperit os ſuum, & abſque ſcientia verba multiplicat.

16. C'eſt donc en vain que Job ouvre ſa bouche *pour accuſer Dieu d'ignorance, d'injuſtice & de dureté* ; & *c'eſt en vain* qu'il ſe répand en beaucoup de paroles, ſans ſcience *& ſans connoiſſance de la conduite de Dieu, qui eſt toujours ſage, toujours juſte, toujours ſainte, & toujours pleine de miſéricorde & de bonté.*

℣. 14. Hébr. autr. Lors même que vous avez dit que vous ne pouviez le voir, il étoit prêt à vous rendre juſtice ; & vous devez eſpérer en lui.

℣. 15. Hébr. autr. Car il ne *vous* a point encore viſité dans ſa colere : & il n'eſt point encore entré en jugement dans toute la rigueur *de ſa juſtice*. Autr. & il n'examine pas rigoureuſement les prévaricatioos. On lit dans l'Hébreu BFS, *in abundantia*, pour BFSA, *in prævaricatione*.

CHAPITRE XXXVI.

Eliu continue de défendre l'équité des jugements de Dieu. Il exhorte Job à profiter des peines dont Dieu l'a châtié. Il releve la puiſſance de Dieu.

1. ELiu continuant encore ſon diſcours, dit *à Job* :

2. Ecoutez-moi un peu, & je vous découvrirai *ce que je penſe* ; car j'ai encore à parler pour *défendre la cauſe de* Dieu.

3. Je reprendrai mon diſcours dès le commencement, " & je prouverai *invinciblement* que mon créateur eſt juſte.

4. Car il eſt certain qu'il n'y a point de menſonge dans mes diſcours ; & vous ſerez *vous-même* convaincu qu'ils enferment une parfaite ſcience. "

5. *Je dis donc d'abord que* Dieu ne rejette point les puiſſants *par crainte, ou par envie*, étant puiſſant lui-même, *& au deſſus de toutes les puiſſances.* "

6. Mais *auſſi* il ne ſauve " point les impies, *quelque grands qu'ils puiſſent être* ; & il fait juſtice aux pauvres, *ſans avoir égard à la grandeur, ni à la puiſſance de ceux qui les oppriment.*

1. ADdens quoque Eliu, hæc locutus eſt :

2. Suſtine me paululùm & indicabo tibi : adhuc enim habeo quod pro Deo loquar.

3. Repetam ſcientiam meam à principio, & operatorem meum probabo juſtum.

4. Verè enim abſque mendacio ſermones mei, & perfecta ſcientia probabitur tibi.

5. Deus potentes non abjicit, cùm & ipſe ſit potens.

6. Sed non ſalvat impios, & judicium pauperibus tribuit.

℣. 3. Hébr. autr. Je reprendrai de *fort* loin *les principes de* ma doctrine.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu : la perfection des ſciences (*ou* de la ſcience) eſt avec vous, AMC, *tecum*. Il ſemble que ce ſeroit plutôt AMI, *mecum*, avec moi.

℣. 5. Hébr. autr. Dieu eſt puiſſant, & il ne rejette point celui qui eſt puiſſant ; mais qui joint la ſageſſe à l'autorité. Autr. qui eſt puiſſant & qui a le cœur pur. On lit dans l'Hébreu CK LB, *potentia cordis*, peut-être pour UBR LB, *& purum corde*.

℣. 6. Hébr. litt. il ne conſerve point la vie aux impies.

7. Non

7. Non auferet à juſto oculos ſuos, & reges in ſolio collocat in perpetuum, & illi eriguntur.

7. *Ainſi* il ne retirera point les yeux de deſſus le juſte, *de quelque condition qu'il ſoit* : & les Rois *qui ſont juſtes*, il les établit ſur le trône pour toujours; " & il les conſerve dans leur élévation, *tant qu'ils demeurent eux-mêmes dans ſa crainte & dans ſa juſtice.*

8. Et ſi fuerint in catenis, & vinciantur funibus paupertatis :

8. Si quelques-uns ſont dans les chaînes, & reſſerrés par les liens de la pauvreté,

9. indicabit eis opera eorum & ſcelera eorum, quia violenti fuerunt.

9. Dieu leur découvrira leurs œuvres & leurs crimes, *pour leſquels ils ſouffrent ces maux, & il leur fera voir que c'eſt* parce qu'ils ont été violents.

10. Revelabit quoque aurem eorum, ut corripiat; & loquetur, ut revertantur ab iniquitate.

10. Il leur ouvrira auſſi l'oreille, " pour les reprendre *avec fruit* ; & il leur parlera, afin qu'ils reviennent de leur iniquité.

11. Si audierint & obſervaverint, complebunt dies ſuos in bono, & annos ſuos in gloriâ :

11. S'ils l'écoutent, & s'ils obſervent *ce qu'il leur dit*, ils paſſeront tous leurs jours en joie, & leurs années en gloire. "

12. ſi autem non audierint, tranſibunt per gladium & conſumentur in ſtultitiâ.

12. Mais s'ils ne l'écoutent point, ils paſſeront par *le tranchant de* l'épée, & ils périront dans leur folie. "

13. Simulatores & callidi provocant iram Dei, neque clamabunt cùm vincti fuerint.

13. *C'eſt ainſi que* ceux qui ſont diſſimulés & doubles de cœur, attirent ſur eux la colere de Dieu : & *ces hypocrites* ne crieront point *vers lui*, lorſqu'il les aura liés *de chaînes & accablés de maux* : " *ils ne s'efforceront point d'attirer ſur eux ſa miſéricorde par une humble confeſſion de leurs crimes ; mais ils irriteront de plus*

℣. 7. On lit dans l'Hébreu VISIBM, *& collocabit eos*, pour IUSIBM, *collocabit eos.*

℣. 10. Autr. il leur ouvrira l'oreille, *& les avertira en ſecret*, &c.

℣. 11. Hébr. dans les délices.

℣. 12. Hébr. ils expireront faute de ſageſſe *& d'intelligence.*

℣. 13. Hébr. autr. Les hypocrites dont le cœur n'eſt pas droit, s'amaſſent un tréſor de colere : & ils ne crieront point, &c. Autr. & ils ne ſeront point ſauvés, lorſque, &c. Au lieu de ISUAU, *clamabunt*, on a pu lire IUSAU, *ſalvabuntur.*

en plus sa colere par leurs emportements & leurs murmures.

14. *Ainsi* leur ame mourra d'une mort précipitée, " & leur vie aura le même sort que celle des efféminés" *& des exécrables qui meurent tout jeunes.*

14. Morietur in tempestate anima eorum, & vita eorum inter effeminatos.

15. *Mais si Dieu laisse ainsi périr le prince hypocrite dans les maux qu'il lui envoie*, il tirera *au contraire* le pauvre *simple & droit de cœur* des maux qui l'accablent ; & il lui ouvrira l'oreille au jour de l'affliction, *pour le rendre docile à ses instructions, & pour lui faire entendre quelque parole de consolation.*"

15. Eripiet de angustiâ suâ pauperem, & revelabit in tribulatione aurem ejus.

16. *Si donc, ô Job, vous êtes du nombre de ces pauvres affligés, & que Dieu voie dans votre cœur cette droiture & cette simplicité*, après vous avoir sauvé de l'abyme étroit & sans fond *des maux où vous êtes plongé*, il vous mettra fort au large ; & vous vous reposerez à votre table, qui sera pleine de viandes très-délicieuses *& très-succulentes.*"

16. Igitur salvabit te de ore angusto latissimè, & non habente fundamentum subter se : requies autem mensæ tuæ erit plena pinguedine.

17. *Jusqu'à présent* votre cause a été jugée comme celle d'un impie, *& vous avez été traité comme tel* ; mais *profitez de mes avis, confessez vos péchés, humiliez-vous sous la main de Dieu, implorez son secours, implorez sa misé-*

17. Causa tua quasi impii judicata est; causam judiciúmque recipies.

℣. 14. Hébr. autr. dans la jeunesse *à la fleur de leur âge.*

Ibid. Selon les Septante : & leur vie sera frappée par les anges. Le P. Houbigant observe que l'Interprete Syrien a traduit *in fame*, dans la famine ; il ajoute qu'il ne devine point d'où cela pouvoit venir : il est néanmoins assez visible que cela vient de CFN, *fames*, que l'on voit aux Chap. v. 22. & XXX. 3. Mais ce qu'apparemment le P. Houbigant ne devine pas, c'est quel rapport cela peut avoir avec QDSIM, *effeminati.* Il observe que le même mot en Chaldéen signifie *sponsalia*, & que l'expression *inter sponsalia*, s'accorde parfaitement avec *in juventute*, qui précede. Mais *inter sponsalia* peut s'exprimer en Hébreu par BKTNH, qui a pu se confondre avec BCFNH, *in fame*, & avec BQDSIM, *inter effeminatos.*

℣. 15. Autr il lui ouvrira l'oreille, *& l'instruira en secret*, &c.

℣. 16. Hébr. autr. *Si vous aviez donc profité de ses châtiments*, il vous auroit aussi retiré de la détresse où vous êtes, & il vous auroit mis au large dans une situation qui n'auroit caché aucun péril, & votre table auroit été couverte de viandes grasses *& délicieuses.* Mais, &c. Autr. il vous auroit mis au large, & vous n'auriez trouvé sous vos pas aucune angoisse. On lit dans l'Hébreu TKTIH, *sub ea*, peut-être pour TKTIC, *sub te.*

ricorde : par là vous gagnerez votre cauſe, & l'on vous rendra la juſtice *que vous demandez ; on vous rétablira dans votre puiſſance & dans votre autorité. Mais prenez garde enſuite d'en abuſer."*

18. Non te ergo ſuperet ira, ut aliquem opprimas: nec multitudo donorum inclinet te.

18. Que la colere donc ne vous ſurmonte point, pour vous porter à opprimer l'innocent ; & que la multitude des dons ne vous détourne point *de la droite voie, & ne vous empêche point de juger ſelon la juſtice."*

19: Depone magnitudinem tuam abſque tribulatione, & omnes robuſtos fortitudine.

19. Abaiſſez votre grandeur, ſans *que* l'affliction *vous y porte ; abaiſſez auſſi* ceux *qui vous approchent &* qui abuſent de l'excès de leur puiſſance."

20. Ne protrahas noctem, ut aſcendant populi pro eis.

20. N'alongez point votre nuit, *en prolongeant le temps de votre ſommeil; mais levez-vous de bonne heure*, afin que les peuples puiſſent monter *juſqu'à vous dès le grand matin*, pour *défendre devant vous* leurs *intérêts contre les puiſſants qui les oppriment."*

21. Cave ne declines ad iniquitatem: hanc enim

21. *Enfin*, prenez garde de ne vous point laiſſer aller à l'iniquité ; car vous

℣. 17. Hébr. autr. Mais vous avez voulu que votre cauſe fût abſolument la même que celle des impies, *& vous avez choiſi de leur reſſembler ;* la même cauſe aura donc la même condamnation. Car, &c. Autr. la condamnation de l'impie ſera une pleine condamnation, & ſon jugement l'exterminera. Au lieu de ITMCU, *ſuſtentabunt*, on a pu lire ITMHU, *conſumet eum.*

℣. 18. Hébr. autr. Car *certainement* la colere *de Dieu eſt prête à fondre ſur vous*; prenez garde qu'elle ne tombe ſur vous avec éclat, ſans que vous puiſſiez l'éviter par aucune rançon. Autr. qu'elle ne tombe ſur vous dans le jugement ſans que, &c. On lit dans l'Hébreu BSFQ, *cum exploſione*, peut-être pour BSFT, *in judicando.*

℣. 19. Hébr. autr. Dieu prendra-t-il en échange vos richeſſes ? ce ne ſera ni votre or, ni tout ce que vous aviez amaſſé de biens pour être votre appui, *qui pourra vous racheter.* Autr. *&* tous ceux qui ſont armés de force, ſeront-ils bien munis ? Au lieu de LA BSR UCL, *non aurum & omnes*, on a pu lire, AM BSRU CL, *num munientur omnes.*

℣. 20. Hébr. autr. Ne vous mettez point hors d'haleine pendant la nuit *à force de chercher des moyens* pour *rétablir votre fortune &* repeupler *vos terres de nouveaux domeſtiques* à la place de ceux *que Dieu vous a ôtés.* Prenez garde, *ſur-tout*, de, &c. Autr. pour faire violence à des gens qui ſont cachés dans leurs retraites. Au lieu de LALUT, *ad aſcendendum*, on a pu lire LAVUT, *ad perverſè tractandum.* Le mot AMIM, que l'on prend pour *populos*, peut ſignifier *abſconditos.* Le mot TXTM, ſe prend pour TXTIHM, *ſub ſe*, hébraiſme pour *in loco ſuo*, comme l'exprime la Vulgate au Chap. XL. ℣. 7. c'eſt ce que nous exprimerions en françois par *chez eux*, ſous leur propre toit.

avez commencé de la ſuivre, après que vous êtes tombé dans la miſere, *en accuſant Dieu de vous avoir accablé de maux, ſans que vous l'euſſiez mérité par vos péchés.*"

22. Ne voyez-vous pas que Dieu eſt *infiniment* élevé dans ſa puiſſance; que nul de ceux qui ont impoſé des loix *aux hommes,*" ne lui eſt ſemblable *en ſageſſe, en juſtice & en ſainteté*?

23. Qui pourra *donc* approfondir ſes voies, *pour découvrir les raiſons de ſa conduite?*" ou qui pourra lui dire: Vous avez fait une injuſtice, *en agiſſant de la ſorte?*

24. Souvenez-vous que vous ne connoiſſez point *parfaitement* ſes ouvrages," dont *néanmoins* les hommes *ſavants* ont parlé dans leurs cantiques: *mais tout ce qu'ils en ont dit, ne peut donner qu'une foible idée de ſa grandeur & de ſa puiſſance.*

25. *Il les a peintes dans ſes creatures, où* tous les hommes le voient, *comme dans un tableau expoſé à leurs yeux.* Mais chacun *ne* le regarde *ainſi que* de loin, *& n'acquiert par elles qu'une connoiſſance très-imparfaite de ſon être infini.*"

26. En effet, Dieu eſt grand; il paſſe toute notre ſcience; & ſes années ſont innombrables."

cœpiſti ſequi poſt miſeriam.

22. Ecce, Deus excelſus in fortitudine ſuâ, & nullus ei ſimilis in legiſlatoribus.

23. Quis poterit ſcrutari vias ejus? aut quis poteſt ei dicere: Operatus es iniquitatem?

24. Memento quòd ignores opus ejus, de quo cecinerunt viri.

25. Omnes homines vident eum; unuſquiſque intuetur procul.

26. Ecce, Deus magnus vincens ſcientiam noſtram: numerus annorum ejus inæſtimabilis.

℣. 21. Hébr. autr. Car vous en avez bien moins d'éloignement (*de l'iniquité*) que de la pauvreté. Autr. Car c'eſt pour cela que vous êtes éprouvé *maintenant* par l'affliction. Au lieu de BKRT, *elegiſti*, l'Interprete Syrien a lu BKNT, *probatus es.*

℣. 22. Hébr. autr. aucun ſouverain. On lit dans l'Hébreu MURH, *docens*, peut-être pour MURA, *dominator.*

℣. 23. Hébr. autr. Qui lui eſt ſupérieur pour examiner ſes voies *& ſes actions*?

℣. 24. Hébr. autr. Souvenez-vous de relever *& de louer* ſes œuvres dont les hommes, &c. Autr. Souvenez-vous qu'il a exalté ſes œuvres. Au lieu de TSGIA, *magnifices*, les anciens ſemblent avoir lu HSGIA, *magnificavit.*

℣. 25. Hébr. autr. Tous les hommes les voient (*ces ouvrages*;) l'homme *foible* les conſidere *comme* de loin.

℣. 26. Hébr. litt. & le nombre de ſes années eſt impénétrable *& incompréhenſible.* Autr. ſes années ſont ſans nombre & l'on ne peut *en* pénétrer *l'immenſité.* La conjonction *&* qui ſépare ces deux phraſes ſuppoſe qu'au lieu de MSFR, *numerus*, on a lu MMSFR, *abſque numero.*

27. Qui aufert ſtillas pluviæ, & effundit imbres ad inſtar gurgitum.

28. Qui de nubibus fluunt, quæ prætexunt cuncta deſuper.

29. Si voluerit extendere nubes quaſi tentorium ſuum,

30. & fulgurare lumine ſuo deſuper, cardines quoque maris operiet.

31. Per hæc enim judicat populos, & dat eſcas multis mortalibus.

27. *C'eſt lui* qui, après avoir élevé en l'air juſques aux moindres gouttes de la pluie, répand enſuite les eaux du ciel comme des torrents,

28. qui fondent des nuées *avec impétuoſité*, & qui couvrent *& inondent* toute la face de la terre *déſolée par la ſéchereſſe.*"

29. *C'eſt lui* qui étend les nuées quand il lui plaît, pour s'en ſervir comme d'un pavillon;"

30. qui fait briller au deſſus *d'elles* ſa lumiere *avec tant d'éclat*, *qu'*elle pénetre même juſqu'au fond de la mer;"

31. *qui exerce par ſes nuées ſes différents jugements ſur les hommes*; car c'eſt par elles qu'il juge, *& qu'il châtie* les peuples, *en empêchant qu'elles ne répandent ſur eux les eaux qu'elles renferment*;" & *c'eſt par elles*, *qu'*il diſtribue la nourriture à un grand nombre de mortels,"

℣. 27. & 28. Hébr. autr. Il arrête, *quand il veut*, les gouttes d'eau; & *quand il veut*, elles fondent en pluie *ſur la terre* pour *y cauſer* les ravages qu'il a réſolu. *Dans d'autres temps* ces gouttes d'eau diſtillent des nuées, & *ſe* répandent ſur les hommes *dans la meſure néceſſaire pour cauſer* l'abondance. Autr. Il arrête, *quand il veut*, les gouttes d'eau, & *alors* ſes *nuées comme des* outres ſont gonflées de la pluie *qui va ſe répandre*. Le mot IZQU, que l'on prend pour *ſtillabunt*, peut emprunter du Chaldéen la ſignification de *intumeſcunt*; & alors au lieu de LADU, *ad vaporem* ou *calamitatem ejus*, on a pu lire NADIU, *utres ejus*.

℣. 29. Hébr. autr. *L'homme* comprendra-t-il comment il étend les nuages, & *comment il dreſſe & éleve* ſon pavillon *formé par ces nuages?* Autr. S'il prépare l'extenſion des nuées, leur élévation forme ſa tente. Au lieu de IBIN, *intelligat*, on a pu lire ICIN, *præparet*. Le mot TSAUT que l'on prend pour *fremitus*, peut ſignifier *elevationes*, TSATU, ſignifiera *elevatio ejus*: & ce pronom ſe rapportera au mot AB, *nubes*, qui eſt au ſingulier dans l'Hébreu.

℣. 30. litt. & il couvre les extrémités (ou ſelon l'hébreu, les racines) de la mer.» Ou peut-être: il étend ſa lumiere ſur ce pavillon, & il *y* cache les racines du jour. *Ce pavillon ténébreux au dehors, renferme au dedans une lumiere brillante, qui ſe répand par des éclairs redoublés.* Autr. Il retire à ſoi ſa lumiere, & il cache les racines du jour. Le mot FRS que l'on prend pour *expandit*, peut emprunter des langues Orientales la ſignification de *retrahit*, qui s'exprime en Hébreu par ASF: peut-être a-t-on confondu ces deux mots, de même qu'on a aſſez viſiblement confondu ici HIM, *maris*, avec HIUM, *diei*.

℣. 31. Ou en lançant du milieu de ces nuées ſes foudres accompagnées d'orages & de tempêtes.

Ibid. Hébr. autr. & c'eſt par elles qu'il leur diſtribue la nourriture avec abondance: Ces derniers mots donnent lieu de préſumer que dans le premier membre de ce verſet le ſens ſeroit: Mais par elles, il nourrit les peuples. Au lieu de IDIN, *judicat*, on auroit pu lire, IZUN, *nutrit*. Le mot BM, *per eas*, ſe rapporte néceſſairement aux nuées dont

en leur envoyant, par ces mêmes nuées, des pluies heureuſes qui rendent leurs terres fertiles, & leurs récoltes abondantes.

32. Il cache *durant la nuit"* la lumiere *du ſoleil comme* dans ſes mains, & il lui commande enſuite de paroître de nouveau. "

32. In manibus abſcondit lucem, & præcipit ei ut rursùs adveniat.

33. *Et lorſqu'elle paroît, l'ami* annonce *avec joie* ſa venue à ſon ami; *il l'avertit* que la lumiere eſt ſon partage, & qu'il peut s'élever juſqu'à elle, *& la poſſéder, ſans craindre de s'attirer la haine ou l'envie de perſonne, parce que la lumiere du ſoleil eſt un bien commun, dont tout le monde peut jouir, ſans faire de malheureux, ni de jaloux."*

33. Annuntiat de eâ amico ſuo, quòd poſſeſſio ejus ſit, & ad eam poſſit aſcendere.

il eſt parlé au ℣. 29. Le P. Houbigant obſerve que les ℣℣. 29 & 31. parlent *des nuées*, & les ℣℣. 30 & 32 *de la lumiere*: d'où il conclut que tel eſt vraiſemblablement l'ordre primitif de ces verſets. Alors il ſemble qu'au lieu de BM, *per eas*, il faudroit lire BU, *per eam*, parce que, comme on vient de le voir, en Hébreu le mot AB, *nubes*, eſt au ſingulier.

℣. 32. Ou plutôt ceci peut s'entendre des éclipſes.

Ibid. Hébr. autr. & il lui commande de ne pas paroître. On lit dans l'Hébreu ALIH, *ſuper eam*, au féminin, pour ALIV, *ſuper eum* au maſculin, qui répond au mot AUR, *lux*, maſculin dans l'Hébreu. On y lit BNFGIA, *in occurrente*, peut-être pour MLFGIA, *ut non occurrat.*

℣. 33. Hébr. autr. Le bruit éclatant de ſon tonnerre annonce *que* le tréſor de ſa colere *eſt prêt à fondre* ſur l'iniquité. Autr. Il agite auprès de ſoi ſon tonnerre dans l'ardeur de ſa colere contre l'iniquité. Au lieu de IGID, *annuntiat*, on a pu lire INID, *agitat*: au lieu de RAU, *fragorem ſuum*, on a pu lire RAMV, *tonitru ſuum*: au lieu de MQNH, *poſſeſſio*, on a pu lire MQNAT, *à zelo.*

CHAPITRE XXXVII.

Eliu continue de décrire les effets de la puiſſance & de la ſageſſe de Dieu.

1. SUper hoc expavit cor meum, & emotum eſt de loco ſuo.

1. *TOut ce que je viens de dire n'eſt qu'une foible peinture de la grandeur & de la puiſſance de Dieu : &* c'eſt pour cela que mon cœur eſt ſaiſi d'effroi, & qu'il ſort comme hors de lui-même, *dans la terreur que lui imprime cette ſuprême majeſté."*

2. Audite auditionem in terrore vocis ejus, & ſonum de ore illius procedentem.

2. *Pour vous pénétrer vous-même, ô Job, de cette crainte ſalutaire,* écoutez avec une profonde attention ſa voix terrible, & les ſons *épouvantables* qui ſortent de ſa bouche, *& qui ſe font entendre par l'éclat de ſon tonnerre.*

3. Subter omnes cœlos ipſe conſiderat, & lumen illius ſuper terminos terræ.

3. Il conſidere lui-même tout *ce qui ſe paſſe* ſous le ciel, & il répand ſa lumiere juſqu'aux extrêmités de la terre, *en faiſant briller ſes éclairs depuis un bout juſqu'à l'autre."*

4. Poſt eum rugiet ſonitus, tonabit voce magnitudinis ſuæ; & non inveſtigabitur, cùm audita fuerit vox ejus.

4. *Quand l'éclair aura paru,* un grand bruit s'élévera après lui; " il tonnera par la voix de ſa grandeur; & après *même* qu'on aura entendu ſa voix, on ne pourra la comprendre, *ni ſavoir comment elle ſe forme, ni ce qu'elle exprime."*

5. Tonabit Deus in voce ſuâ mirabiliter, qui facit magna & inſcrutabilia:

5. Dieu ſe rendra *ainſi* admirable par la voix de ſon tonnerre. *C'eſt* lui qui fait des choſes grandes & impénétrables *à l'eſprit humain,*

℣. 1. Autrement & ſelon l'Hébreu : *Le bruit, dis-je, de ſon tonnerre annonce ſa colere contre l'iniquité :* Mon cœur en eſt ſaiſi d'effroi, & ſort de ſa place. Ecoutez, &c.

℣. 3. Hébr. autr. Il le fait entendre (*ſon tonnerre*) ſous toute l'étendue du ciel.

℣. 4. c. à. d. ſelon l'hébreu, après l'éclair.

Ibid. Hébr. autr. & après que ſa voix aura été entendue, il ne tardera plus *à punir les pécheurs.* On lit dans l'Hébreu IAQBM, *tardabit eos* ou *eas*, ſans que l'on voie à quoi puiſſe ſe rapporter ce pronom. Peut-être faudroit-il lire IAQB MIM, *tardabit aquas* : c'eſt-à dire, & après que ſa voix aura été entendue, il ne tardera pas de répandre les eaux. On ſait que la pluie ſuit le tonnerre.

6. qui commande à la neige de deſcendre ſur la terre, & *qui fait tomber* les pluies *abondantes* de l'hiver, " & les eaux impétueuſes des grands orages.

7. *C'eſt lui* qui, *durant les orages*, met comme un ſceau ſur la main de tous les hommes, afin *qu'ils ceſſent de travailler à la terre*, & qu'ils reconnoiſſent tous *que* leurs œuvres *ne ſe font que par l'ordre du Seigneur.* "

8. *C'eſt par ce même ordre que* la bête rentrera *alors* dans ſa taniere, & *qu'*elle demeurera dans ſa caverne;

9. *que* la tempête ſortira des lieux les plus cachés *du midi*, & le froid des vents d'aquilon. "

10. La glace ſe forme au ſouffle de Dieu, & *le même ſouffle la faiſant fondre*, les eaux ſe répandent enſuite dans une grande abondance. "

11. Le froment deſire les *eaux qui tombent des* nuées: & les nuées répandent leur lumiere, *en répandant des pluies accompagnées d'éclairs.* "

6. qui præcipit nivi, ut deſcendat in terram, & hiemis pluviis, & imbri fortitudinis ſuæ:

7. qui in manu omnium hominum ſignat, ut noverint ſinguli opera ſua.

8. Ingredietur beſtia latibulum, & in antro ſuo morabitur:

9. ab interioribus egredietur tempeſtas, & ab Arcturo frigus.

10. Flante Deo concreſcit gelu, & rursùm latiſſimæ funduntur aquæ.

11. Frumentum deſiderat nubes, & nubes ſpargunt lumen ſuum.

℣. 6. Hébr. autr. les pluies abondantes *ou* modérées *qui tombent pendant l'hiver.*

℣. 7. Hébr. autr. Il tient *alors* les mains de tous les hommes *fermées & comme* ſcellées; *& il raſſemble ainſi pendant cette ſaiſon rigoureuſe ſes laboureurs & ſes vignerons, comme* pour connoître tous ſes ouvriers, *& en faire une eſpece de revue.* On pourroit encore expliquer autrement le texte de ces deux verſets: *C'eſt lui* qui dit à la neige, Répands-toi ſur la terre, & elle ſe répand ſur la terre; qui dit à la pluie, Tombe, & la pluie tombe. *C'eſt lui* qui imprime ſur la main de tous les hommes la marque de ſon pouvoir, afin que l'on puiſſe reconnoître tous les gens qu'il applique à ſon œuvre. Cette comparaiſon eſt priſe de l'uſage des Orientaux, qui marquoient ainſi leurs eſclaves à la main ou à quelque autre partie du corps. On lit dans l'Hébreu HUA ARS, *ipſe terra*, vraiſemblablement pour HUI BARS UHUA BARS, *Eſto ſuper terram, & eſt ſuper terram*: c'eſt qu'alors HUA, *ipſe*, ſe prend pour *eſt*; & il ſe rapporte à SLG, *nix*, qui eſt maſculin en Hébreu. Au lieu de UGSM, *& imber*, on a pu lire LGSM, *imbri*. Enſuite MTR-que l'on prend pour *pluvia*, peut ſe prendre pour le verbe *pluere*, à l'imperatif *plue*, & à l'indicatif *pluit*. Enfin au lieu de MTRUT AZU, *pluviæ fortitudinis ſuæ*, on a pu lire MTR, UHAZU, *pluit: & potentiam ſuam*, en ce ſens: *imbri* (dicit) *Plue, & imber pluit: & potentiam ſuam in manu omnis hominis obſignat, &c.*

℣. 9. On a déjà remarqué que le pole méridional n'étoit pas viſible de l'Idumée. *Supr.* IX. 9. XXIII. 9.

℣. 10. Hébr. autr. & *par ſon ſouffle* la large étendue des eaux ſe condenſe. On lit dans l'Hébreu BMUSQ, *in duritie*, vraiſemblablement pour LMUSQ, *in duritiem.*

℣. 11. Hébr. autr. Il fait fondre en roſée

12. Quæ

12. Quæ luſtrant per circuitum, quocumque eas voluntas gubernantis duxerit, ad omne quod præceperit illis ſuper faciem orbis terrarum :

13. ſive in una tribu, ſive in terrâ ſuâ, ſive in quocumque loco miſericordiæ ſuæ eas juſſerit inveniri.

14. Auſculta hæc, Job: ſta, & conſidera mirabilia Dei.

15. Numquid ſcis quando præceperit Deus pluviis, ut oſtenderent lucem nubium ejus ?

12. Elles éclairent *ainſi* de toutes parts ſur la face de la terre, *portant les pluies* par-tout où elles ſont conduites par la volonté de celui qui les gouverne, & ſelon les ordres qu'elles ont reçu de lui ? "

13. ſoit dans une tribu *étrangere, où il eſt inconnu*, ſoit dans une terre qui ſoit à lui, ſoit en quelque lieu que ce puiſſe être, où il veut répandre ſa miſéricorde, & où il leur aura commandé de ſe trouver. "

14. Job, écoutez ceci avec attention ; arrêtez-vous, & conſidérez les merveilles de Dieu.

15. Savez-vous quand Dieu a commandé aux pluies de faire paroître *dans l'arc-en-ciels* la lumiere de ſes nuées ? ".

un nuage épais ; & ce nuage répand la lumiere dont Dieu l'embellit, *& offre à nos yeux les couleurs admirables de l'arc-en-ciels.* Autr. La nuée eſt fatiguée de l'arroſement *qu'elle porte* ; & le nuage diſperſe ſa pluie. Le mot BRI ſe prend pour BRUI, *irrigatione.* Au lieu de ITRIK, *fatigabit*, on a pu lire ITRK, *fatigabitur*, qui ſe rapporteroit à *nubes* : au lieu de AURU, *lumen ſuum*, on a pu lire IURU, *pluviam ſuam.*

℣. 12. Autrement & ſelon l'hébreu : Les nuées ſont portées & conduites ſelon la volonté de celui qui les gouverne, pour exécuter ſes ordres dans toutes les parties du monde. Autr. & il change leurs circuits ſelon les deſſeins de ſa providence, pour leur faire exécuter tout ce qu'il leur ordonne ſur la face de l'univers dans toute la terre. Au lieu de MSBUT MTHPC, *circuitus vertens ſe*, on a pu lire, MSBUM HHPC, *circuitus eorum vertens.* Ce pronom pluriel ſe rapporte aux deux ſubſtantifs ſinguliers, *nimbus* & *nubes* qui ſont maſculins dans l'Hébreu.

℣. 13. Hébr. autr. Soit qu'il veuille exercer ſes vengeances ſur la terre, qui *toute entiere* lui eſt ſoumiſe ; ſoit qu'il veuille y exercer ſes miſéricordes, les nuées s'y trouvent *par ſon ordre.* Autr. Soit qu'il veuille exercer ſon jugement, ſoit qu'il veuille exercer ſa miſéricorde, il les fait venir ſur la terre. Au lieu de LSBT, *ad virgam*, on a pu lire, LSPT, *ad judicium.* Ces mots AM LARSU, *ſi ad terram ſuam*, qui ſéparent les deux expreſſions oppoſées, peuvent ſelon le P. Houbigant, être étrangers au texte ; ou plutôt ils peuvent avoir été tranſpoſés : on a pu lire dans le ſecond membre du verſet, MAL ARSU, *ſuper terram ſuam.* Au lieu de IMSAHU, *invenire faciet eum*, on a pu lire IMSAM, *invenire faciet eos* ; & ce pronom ſe rapportera encore aux deux ſubſtantifs *nimbus* & *nubes.*

℣. 15. Hébr. autr. Savez-vous quelles loix Dieu a données aux nuages ? & comment il fait briller de lumiere les nuées qu'il a formées, *& y fait paroître l'arc-en-ciels ?* La Vulgate ſuppoſe, qu'au lieu de BSUM, *quando poſuerit*, on a lu BSUH, *quando præceperit* ; & qu'au lieu de ALIHM, *ſuper eis*, on a lu LGSM, *imbri.*

16. Connoiſſez-vous les grandes routes de ces *mêmes* nuées, & la parfaite ſcience *de celui qui les conduit* ? "

17. Vos vêtements ne ſont-ils pas échauffés, lorſque le vent du midi ſouffle ſur la terre ? " *Vous ne ſauriez nous en dire la raiſon. Comment donc oſez-vous vous promettre de pénétrer les ſecrets de la conduite de Dieu* ?

18. Vous avez peut-être formé " avec lui les cieux, qui ſont auſſi ſolides que s'ils étoient d'airain, & *auſſi tranſparents que le plus beau cryſtal.* "

19. *Si cela eſt ainſi*, faites-nous voir ce que nous lui dirons ; car pour nous autres nous ſommes enveloppés de ténebres. "

20. *Ainſi* qui *de nous* pourra lui rendre raiſon des choſes que je viens de dire, *& lui faire voir qu'il pénetre dans ces ſecrets de la nature, qu'il en connoît les cauſes & les différents effets ? Je ſuis très-aſſuré* que ſi quelqu'homme entreprenoit d'en parler, il ſeroit *comme* abſorbé *par la grandeur du ſujet, & qu'il ſe trouveroit dans l'impuiſſance d'expliquer comment ſe font les changements des temps & des ſaiſons qui arrivent tous les jours, & dont les hommes ſont les témoins.* "

16. Numquid noſti ſemitas nubium magnas, & perfectas ſcientias ?

17. Nónne veſtimenta calida ſunt, cùm perflata fuerit terra Auſtro ?

18. Tu forſitan cum eo fabricatus es cœlos, qui ſolidiſſimi quaſi ære fuſi ſunt.

19. Oſtende nobis quid dicamus illi : nos quippe involvimur tenebris.

20. Quis narrabit ei quæ loquor ? etiam ſi locutus fuerit homo, devorabitur.

℣. 16. Hébr. autr. Savez-vous comment il tient les nuées ſuſpendues ? *connoiſſez-vous toutes* les merveilles de celui dont la ſcience eſt parfaite ? Autr. les merveilles de la perfection de leurs ſoutiens. Au lieu de DAIM, *ſcientiarum*, on a pu lire DAMIM, qui en Arabe ſignifie *fulciminum*.

℣. 17. Hébr. autr. Car vos vêtements ſont quelquefois chauds, quoique le vent de midi ne ſouffle point.

℣. 18. Hébr. litt. étendu.

Ibid. Hébr. qui ſont auſſi ſolides *& auſſi polis* qu'un miroir jetté en fonte. » Autrefois les miroirs étoient d'airain. On a pu confondre en Hébreu RZOIM, *fortes*, ſolides, avec KLOIM, *leves*, polis.

℣. 19. Hébr. autr. *Mais* apprenez-nous ce que nous devons lui rapporter ; car l'obſcurité *de vos diſcours* eſt telle que nous ne ſaurions y mettre d'ordre.

℣. 20. Hébr. autr. Lui rapportera-t-on que j'ai *beaucoup* parlé ? & ajoutera-t-on que celui *qui devoit me répondre*, eſt demeuré muet ? Autr. Lui racontera-t-on que j'ai parlé *dans ma douleur* ? & lorſqu'un homme aura dit *quelque choſe*, *le* lui rapportera-t-on ? Le mot IBLA peut ſignifier en Arabe, *nuntiabitur*, & on peut l'avoir confondu avec IMER, qui en Hébreu a le même ſens ; & au lieu de *num dixerit homo*, *cùm nuntiabitur*, on a pu lire, *num nuntiabitur*, *cùm dixerit homo* ; ce n'eſt qu'une tranſpoſition.

21. At nunc non vident lucem : ſubitò aer cogetur in nubes, & ventus tranſiens fugabit eas.

22. Ab Aquilone aurum venit, & ad Deum formidoloſa laudatio.

23. Dignè eum invenire non poſſumus : magnus fortitudine, & judicio, & juſtitiâ, & enarrari non poteſt.

24. Ideò timebunt eum viri, & non audebunt contemplari omnes qui ſibi videntur eſſe ſapientes.

21. Car tantôt ils ne voient point la lumière, *parce que* l'air s'épaiſſit tout d'un coup en nuées ; & *un moment après*, un vent qui paſſe, les diſſipera :"

22. *de ſorte qu'en un inſtant l'air qui étoit obſcur devient pur & brillant comme* l'or, *par le ſouffle du vent qui* vient du côté de l'aquilon ; & *ainſi, en conſidérant toutes ces merveilles, qui nous donnent une ſi haute idée de celui qui en eſt l'auteur, on demeurera d'accord que* la louange *même* que l'on donne à Dieu, doit être accompagnée de tremblement ; "

23. *car* nous ne pouvons le comprendre d'une maniere digne de lui. *En effet*, il eſt *infiniment* grand par ſa puiſſance, par ſon jugement, & par ſa juſtice ; & il eſt véritablement ineffable *dans toutes ſes perfections divines.* "

24. C'eſt pourquoi les hommes *raiſonnables* le craindront ; & nul de ceux qui ſe croient ſages, n'oſera enviſager ſa grandeur *qu'avec un ſaint tremblement & un reſpect plein de frayeur.* "

℣. 21. Hébr. autr. Et cependant la vive lumiere *du ſoleil* ne s'eſt point encore montrée : elle eſt *cachée* dans les nuages, mais le vent qui s'élévera, les écartera ; *Dieu n'a point paru dans ſon éclat ; mais il pourra bien ſe dévoiler.* Autr. Et maintenant on n'a point vu la lumiere ; elle eſt cachée dans les nuages, &c. Au lieu de BHIR, *lucidum*, que l'on joint à la premiere phraſe, on a pu lire CHUD, *abſconditum*, qui ſe joint à la ſeconde.

℣. 22. Hébr. autr. Le vent de Septentrion rendra *le ciel* pur & brillant comme l'or : *alors* le Dieu terrible paroîtra dans ſa majeſté. Autr. alors on verra paroître la gloire dont Dieu ſe couvre. Au lieu de NURA, *terribilem*, on a pu lire NRAH, *apparet.*

℣. 23. Hébr. autr. *Mais* le Tout-puiſſant nous eſt incompréhenſible : il eſt grand en puiſſance & en équité : il excelle en juſtice ; il ne répondra rien ; *& il ne faut pas s'attendre qu'il vienne rendre compte de ſa conduite.*

℣. 24. Hébr. autr. Ainſi tout le devoir des hommes eſt de le craindre : *mais pour lui* il ne daignera pas regarder ceux qui ſont ſages à leurs yeux. Autr. Ainſi les hommes peuvent bien le craindre ; mais nul de ceux mêmes dont le cœur eſt ſage ne pourra le voir *en cette vie.* On lit dans l'hébreu IRAHU, *videbit eum*, ou IRAUHU, *videbunt eum*, ſelon qu'on lira KCMI, *ſapientes* ou KCM, *ſapiens.*

CHAPITRE XXXVIII.

Le Seigneur montre à Job quelle diſtance il y a entre la créature & le Créateur.

1. ALors le Seigneur parla à Job du milieu d'un tourbillon, & *lui* dit :

2. Qui eſt celui-là qui mêle des ſentences, *judicieuſes & véritables* avec des diſcours inconſidérés & ignorants, & *qui obſcurcit des vérités claires & évidentes par des raiſonnements indiſcrets & imprudents* ? "

3. *Vous avez ſouhaité de diſputer avec moi* : ceignez *donc* vos reins comme un homme *de cœur* ; *préparez-vous au combat* : je vous interrogerai, & vous me répondrez. "

4. Où étiez-vous quand je jettois les fondements de la terre ? " dites-le-moi, ſi vous avez de l'intelligence. "

5. Savez-vous qui en a réglé toutes les meſures, ou qui a tendu ſur elle le cordeau, *pour en tracer le deſſein, & pour le mettre de niveau* ?

6. *Nous direz-vous* ſur quoi ſes baſes

1. RESpondens autem Dominus Job de turbine, dixit :

2. Quis eſt iſte involvens ſententias ſermonibus imperitis ?

3. Accinge ſicut vir lumbos tuos : interrogabo te, & reſponde mihi.

4. Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ ? indica mihi, ſi habes intelligentiam.

5. Quis poſuit menſuras ejus, ſi noſti ? vel quis tetendit ſuper eam lineam ?

6. Super quo baſes illius

℣. 2. Hébr. autr. Qui eſt celui-ci qui obſcurcit le conſeil *& le ſecret de Dieu*, par des diſcours dont il n'a pas *toute* l'intelligence ? *Infr.* XLII. 3. On ſuppoſe que Dieu parlant à Job, parle ici de Job même. Mais comme cependant Dieu ne lui adreſſe pas la parole, & qu'à la fin du livre, Dieu, ſans faire aucun reproche à Job, reproche au contraire aux amis de Job de n'avoir pas parlé auſſi exactement que lui, on pourroit croire que le reproche qu'il fait ici, tombe ſur Eliu en ce ſens : Qui eſt celui-ci qui obſcurcit le conſeil *& le ſecret de Dieu*, par des diſcours deſtitués de ſcience, *en parlant de ce qu'il ne connoît pas ? Je le laiſſe : mais vous, Job*, ceignez vos reins comme un homme de cœur, &c.

℣. 3. Hébr. litt. & vous me ferez connoître *ce que je vous demanderai.*

℣. 4. Hébr. autr. Lorſque j'établiſſois la terre ſur ſes fondements. » Voyez la *Diſſertation ſur le ſyſtême du Monde*, à la tête de l'Eccléſiaſte.

Ibid. Autr. ſi vous en avez connoiſſance.

ſolidatæ ſunt? aut quis demiſit lapidem angularem ejus,

ſont affermies, ou qui en a poſé la pierre angulaire ?

7. cùm me laudarent ſimul aſtra matutina, & jubilarent omnes filii Dei ?

7. *Où étiez-vous auſſi* lorſque les aſtres du matin " *& les étoiles brillantes* me louoient toutes enſemble *de l'être que je leur avois donné*, & que tous les enfants de Dieu étoient tranſportés de joie, *dans la vue de mes ouvrages, qui portent ſi ſenſiblement les caracteres de ma grandeur & de ma puiſſance, de ma ſageſſe & de ma bonté* ?

8. Quis concluſit oſtiis mare, quando erumpebat quaſi de vulva procedens:

8. *Savez-vous* qui a mis des digues à la mer, pour la tenir enfermée, lorſqu'elle ſe débordoit en ſortant *de mes mains* comme du ſein *de ſa mere*, "

9. cùm ponerem nubem veſtimentum ejus, & caligine illud quaſi pannis infantiæ obvolverem ?

9. lorſque pour vêtement je la couvrois d'un nuage, & que je l'enveloppois d'obſcurité, comme *on enveloppe* de bandelettes les *petits* enfants ?

10. Circumdedi illud terminis meis, & poſui vectem & oſtia :

10. Je l'ai reſſerrée dans les bornes que je lui ai marquées; " j'y ai mis des portes & des barrieres *qu'elle ne force jamais ;*

11. & dixi : Uſque huc venies, & non procedes ampliùs, & hìc confringes tumentes fluctus tuos.

11. je lui ait dit : Vous viendrez juſques-là, & vous ne paſſerez pas plus loin ; & vous briſerez ici l'orgueil de vos flots. "

12. Numquid poſt ortum tuum præcepiſti dilu-

12. Eſt-ce vous qui depuis que vous êtes au monde, avez donné ordre à l'é-

℣. 7. c. à. d. les Anges, *Supr.* 1. 6. 11. 1. que quelques-uns croient être auſſi déſignés ſous le nom d'*aſtres du matin.*

℣. 8. Hébr. autr. Qui prit ſoin de la mer lorſqu'elle ſortoit du ſein où elle avoit été retenue ? Autr. Qui eſt-ce qui *en ſéparant la terre d'avec les eaux*, verſa la mer par les portes *des lieux où je la fis deſcendre*, lorſqu'en s'écoulant *de deſſus les lieux qu'elle couvroit*, elle ſortit *comme* du ſein *où elle avoit repoſé* ? Le même mot VISC peut dériver de SEC, *texit* ; & de NSC, *effudit.*

℣. 10. Hébr. autr. *lorſque* je lui donnai mes ordres, & *que* je lui oppoſai des portes, &c. On lit dans l'Hébreu, UASBR, *Et fregi*, peut-être pour UASUM, *Et poſui*, comme le ſuppoſent les Septante, ou UASBB, *Et circumdedi*, comme le ſuppoſe la Vulgate.

℣. 11. On lit dans l'Hébreu ISIT BGAUN, *ponet in elatione*, ISTQ BAUN, *Conticeſces elatio.*

cuile" du matin *d'annoncer l'approche du jour*, & qui avez montré à l'aurore le lieu où elle doit naître ?"

culo, & oſtendiſti auroræ locum ſuum ?

13. Eſt-ce vous qui, tenant *en votre main*, les extrêmités de la terre, *comme on tiendroit un manteau dont on voudroit ſecouer la pouſſiere*, " l'avez ébranlée, & en avez ſecoué & *rejetté* les impies ?"

13. Et tenuiſti concutiens extrema terræ, & excuſſiſti impios ex ea ?

14. *N'eſt-ce pas moi au contraire qui exerce ces jugements ſur la terre ? & n'eſt-ce pas par mes ordres qu'après avoir été dépeuplée de la ſorte*, elle ſera rétablie *de nouveau ſans aucune difficulté*, comme *l'on réimprime ſans peine* ſur la terre molle un cachet *qui en eſt effacé* ? & *ainſi* elle ſera *pour moi cette terre, avec tous les méchants qui l'habitent*, comme un vêtement *que je changerai quand je voudrai."*

14. Reſtituetur ut lutum ſignaculum, & ſtabit ſicut veſtimentum :

15. *Car* la lumiere des impies leur ſera ôtée, *quand il me plaira*; & leur bras, *quelque* élevé *qu'il ſoit*, ſera briſé, *ſans qu'ils faſſent la moindre réſiſtance, & ſans que j'y trouve la moindre difficulté."*

15. auferetur ab impiis lux ſua, & brachium excelſum confringetur.

16. Etes-vous entré juſqu'au fond de la mer ? & avez-vous marché dans les extrêmités de l'abyme ?"

16. Numquid ingreſſus es profunda maris, & in noviſſimis abyſſi deambulaſti ?

℣. 12. Litt. à la lumiere du matin.

Ibid. On lit dans l'Hébreu IDATH SHR, *cognoviſti auroram*, pour HUDAT LSHR, *oſtendiſti auroræ*.

℣. 13. ou comme un crible qu'on tient & qu'on remue pour en faire tomber les pailles & les ordures.

Ibid. Autr. Eſt-il en votre pouvoir de prendre la terre par ſes extrêmités *& de l'agiter* de ſorte que les impies en ſoient ſecoués *comme la poudre, ou rejettés comme la paille* ? On lit dans l'Hébreu LAKUZ, *ad apprehendendum*, peut-être pour TAKUZ, *apprehendes*.

℣. 14. Hébr. autr. La terre *alors* ſera-t-elle *pour vous* un argile ſuſceptible de toutes les figures ? & *les impies qui l'habitent* ne ſeront-ils *devant vous*, que comme un vêtement *dont vous puiſſiez diſpoſer à votre volonté* ? La lumiere, &c. Autr. & ſe changera-t-elle *à votre volonté*, comme un vêtement ? On lit dans l'Hébreu VITISBU, *& ſtabunt*, peut-être pour VITGNH, *& mutabit ſe*.

℣. 15. Hébr. autr. La lumiere des impies leur ſera-t-elle ôtée *ſelon vos ordres* ? & leur bras élevé *& puiſſant* ſera-t-il briſé *au ſeul ſouffle de votre bouche* ? Comme ce verſet a plus de rapport au ℣. 13. qu'au ℣. 14. le P. Houbigant ſoupçonne qu'il a été tranſpoſé par les Copiſtes.

℣. 16. Autr. & avez-vous parcouru les réduits les plus ſecrets de l'abyme ?

17. Numquid apertæ ſunt tibi portæ mortis, & oſtia tenebroſa vidiſti ?

18. Numquid conſideraſti latitudinem terræ ? indica mihi, ſi noſti, omnia :

19. in qua via lux habitet, & tenebrarum quis locus ſit :

20. ut ducas unumquodque ad terminos ſuos, & intelligas ſemitas domûs ejus.

21. Sciebas tunc quòd naſciturus eſſes ? & numerum dierum tuorum noveras ?

22. Numquid ingreſſus es theſauros nivis, aut theſauros grandinis aſpexiſti,

23. quæ præparavi in tempus hoſtis, in diem pugnæ & belli ?

24. Per quam viam ſpargitur lux, dividitur æſtus ſuper terram ?

17. Les portes de la mort vous ont-elles été ouvertes ? les avez-vous vues, ces portes noires & ténébreuſes ? "

18. Avez-vous conſidéré toute l'étendue de la terre ? déclarez-moi toutes *ces* choſes, ſi vous en avez la connoiſſance. "

19. *Dites-moi* quelle eſt la voie *qui conduit* où habite la lumiere, " & quel eſt le lieu des ténebres,

20. afin que vous conduiſiez *cette lumiere & ces ténebres*, chacune en ſon propre lieu, ayant connu le chemin & les routes de leur demeure. "

21. *Quand j'ai créé le monde*, ſaviez-vous alors que vous deviez naître ? & connoiſſiez-vous le nombre de vos jours ? "

22. Etes-vous entré dans la connoiſſance des tréſors de la neige ? ou avez-vous vu les tréſors de la grêle,

23. que j'ai préparés " pour le temps *auquel j'ai réſolu* de *perdre* l'ennemi, pour le jour de la guerre & du combat, *où je veux le faire périr* ?

24. *Savez-vous* par quelle voie la lumiere " deſcend *du ciel* ? & *comment* la chaleur " ſe répand ſur la terre ?

℣. 17. Hébr. avez-vous vu les portes de l'ombre de la mort ?

℣. 18. Hébr. autr. ſi vous la connoiſſez toute entiere, déclarez-le.

℣. 19. Autr. quelle eſt la voie *qui conduit* où habite la lumiere.

℣. 20. Hébr. autr. *Dites-le moi* : ſi vous savez été prendre l'une & l'autre du lieu où elles ſe retirent, & ſi vous connoiſſez les ſentiers de leur demeure.

℣. 21. Hébr. autr. Vous devez le ſavoir, ſi vous êtes engendré dès le commencement, & ſi le nombre de vos jours eſt grand.

℣. 23. Hébr. autr. que je tiens en réſerve.

℣. 24. L'hébreu ſe pourroit lire : la chaleur ; à la letre, le feu.

Ibid Hébr. les vents *brûlants* de l'Orient.

25. Qui a donné cours aux pluies impétueuſes, & un paſſage au bruit éclatant du tonnerre, *& aux éclairs qui l'accompagnent*, "

26. pour faire pleuvoir dans une terre *qui eſt* ſans homme, " c'*eſt-à-dire*, dans un déſert, où perſonne ne demeure ;

27. pour inonder des champs affreux & inhabités, " & pour y produire des herbes vertes ?

28. *Dites-moi*, qui eſt le pere de la pluie, & qui a produit les gouttes de la roſée ? "

29. Du ſein de qui la glace eſt-elle ſortie ? & qui a produit dans l'air la gelée, "

30. *par laquelle* les eaux ſe durciſſent comme la pierre, & la ſurface de l'abyme ſe preſſe, & devient ſolide *comme du fer* ? "

31. Pourrez-vous joindre *& lier* enſemble les étoiles brillantes des Pléïades, *pour les empêcher de ramener les douceurs du printemps*?" & *pourrez-vous* détourner l'Ourſe de ſon cours, *afin qu'elle ne ramene plus les rigueurs de l'hiver*? "

25. Quis dedit vehementiſſimo imbri curſum: & viam ſonantis tonitrui:

26. ut plueret ſuper terram abſque homine in deſerto, ubi nullus mortalium commoratur,

27. ut impleret inviam & deſolatam, & produceret herbas virentes ?

28. Quis eſt pluviæ pater ? vel quis genuit ſtillas roris ?

29. De cujus utero egreſſa eſt glacies ? & gelu de cœlo quis genuit ?

30. In ſimilitudinem lapidis aquæ durantur, & ſuperficies abyſſi conſtringitur.

31. Numquid conjungere valebis micantes ſtellas Pleiadas, aut gyrum Arcturi poteris diſſipare ?

℣. 25. C'eſt le ſens de l'hébreu : & un paſſage aux éclairs & au tonnerre.

℣. 26. Hébr. litt. *non vir*. Les Copiſtes ont omis BH, *in ea*, car dans le membre ſuivant, c'eſt ainſi qu'on lit *non homo in eo*, BU. L'un ſe rapporte à *terra*, & l'autre à *deſertum*.

℣. 27. Hébr. autr. des lieux incultes & abandonnes.

℣. 28. Hébr. litt. la pluie a-t-elle un pere ? & qui a engendré, &c.

℣. 29. Autr. la gelée qui tombe du ciel.

℣. 30. Hébr. autr. *lorſque* les eaux ſe cachent ſous une *ſurface dure comme la* pierre ; & *que* la ſurface de l'abyme *& des grandes eaux* ſe durcit auſſi. Au lieu de ITKBAU, *abſcondunt ſe*, la Vulgate ſuppoſe ITQFAU *concreſcunt*.

℣. 31. C'eſt le ſens de l'hébreu : Pourrez-vous lier *& arrêter* les délices des Pléïades *qui amenent le Printemps*. » Le terme hébreu eſt celui qui eſt traduit ailleurs par *les Hyades* ; (*Sup.* IX. 9.) mais les unes & les autres ſont partie de la même conſtellation. Autr. Eſt-ce vous qui avez noué les liens des Pléïades ? Au lieu de MADNUT *delicias*, les Septante ont lu MANDUT, *nexus*.

Ibid. Hébr. autr. Pourrez-vous lever les barrieres de l'Orion, *qui vient terminer la ſuite des beaux jours*. » Le terme hébreu eſt celui qui eſt traduit ailleurs par *l'Orion*;

32. Numquid

32. Numquid producis Luciferum in tempore ſuo, & Veſperum ſuper filios terræ conſurgere facis ?

32. Eſt-ce vous qui faites paroître en ſon temps ſur les enfants des hommes l'étoile du matin, ou qui faites lever *enſuite* l'étoile du ſoir ? "

33. Numquid noſti ordinem cœli, & pones rationem ejus in terra ?

33. Savez-vous l'ordre & les mouvements du ciel ? & en rendrez-vous bien la raiſon, *vous qui êtes* ſur la terre ? *Etes-vous l'auteur du pouvoir qu'il a ſur elle par ſes diverſes influences ?* "

34. Numquid elevabis in nebula vocem tuam, & impetus aquarum operiet te ?

34. Eléverez-vous votre voix juſques aux nues, pour *leur ordonner de* faire fondre leurs eaux ſur vous avec abondance ? "

35. Numquid mittes fulgura, & ibunt; & revertentia dicent tibi: Adſumus ?

35. Commanderez-vous aux tonnerres ? & partiront-ils dans l'inſtant ? & en revenant enſuite, vous diront-ils : *Nous avons exécuté vos ordres* ; nous voici *prêts à les recevoir de nouveau* ?

36. Quis poſuit in viſceribus hominis ſapientiam? vel quis dedit gallo intelligentiam ?

36. Qui a mis la ſageſſe dans le cœur de l'homme ? ou qui a donné au coq l'intelligence *qui lui fait marquer les heures différentes de la nuit* ? "

37. Quis enarrabit cœlorum rationem ? & concentum cœli quis dormire faciet ?

37. Qui racontera toute la conduite des cieux ? ou qui pourra faire ceſſer l'harmonie du ciel, *en troublant l'ordre ſi admirable des planetes, ou en arrêtant les mouvements ſi réguliers qu'elles ſuivent invariablement* ?

Supr. IX. 9. & les Septante le rendent ici de même. D'autres l'entendent du Scorpion qui eſt oppoſé à la conſtellation du Taureau ou des Pléiades.

℣. 32. Hébr. autr. Ferez-vous lever les ſignes du Zodiaque chacun en ſa ſaiſon ? Conduirez-vous l'étoile polaire, & ſa famille autour d'elle. » Le terme hébreu du dernier membre eſt traduit ailleurs par *l'Ourſe* ou l'étoile polaire. *Supr.* IX. 9. On lit dans l'Hébreu TNKM, *duces eos*, peut-être pour TNKH, *duces*.

℣. 33. C'eſt le ſens de l'hébreu : Connoiſſez-vous les loix impoſées aux cieux ? Etes-vous l'auteur du pouvoir qu'ils ont ſur la terre *par leurs diverſes influences ?* On lit dans l'Hébreu MSTRV, *dominium ejus*, pour MSTRM, *dominium eorum* : car il ſe rapporte à SMIM, *cœlorum*, qui eſt toujours au pluriel dans l'hébreu.

℣. 34. Autr. & répandront-elles auſſi-tôt ſur vous leurs eaux avec abondance ?

℣. 36. Hébr. autr. Qui a mis dans le cœur *de l'homme* la ſageſſe ? ou qui a donné à l'eſprit *de l'homme* l'intelligence ? Autrement : Qui a donné aux animaux qui ont l'induſtrie de filer, cette *eſpece de* ſageſſe ? qui a donné au coq l'intelligence, *qui lui fait marquer*, &c.

38. Lorſque la pouſſiere, *ſortant du néant*, ſe répandoit ſur la terre, & que les mottes ſe formoient & ſe durciſſoient, *où étiez-vous? & quelle part aviez-vous à ces merveilles? Et méme à préſent quel eſt votre pouvoir? & juſques où s'étend-il?* "

38. Quando fundebatur pulvis in terra, & glebæ compingebantur?

39. Prendrez-vous la proie pour la lionne?" & en raſſaſierez-vous la faim de ſes petits,

39. Numquid capies leænæ prædam, & animam catulorum ejus implebis,

40. lorſqu'ils ſont couchés dans leurs antres, & qu'ils épient *les paſſants* dans leurs cavernes?

40. quando cubant in antris, & in ſpecubus inſidiantur?

Pſ. CXLVI. 9. 41. Qui prépare au courbeau ſa nourriture, lorſque ſes petits étant vagabonds, crient à Dieu, parce qu'ils n'ont rien à manger? " *eſt-ce vous* ?

41. Quis præparat corvo eſcam ſuam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes, eo quòd non habeant cibos?

℣. 37. & 38. Hébr. autr. Qui peut par ſa ſageſſe *prédire* & annoncer les nuages? qui peut faire pencher *vers la terre* les vaiſſeaux qui ſe rempliſſent dans le ciel, lorſque la boue ſe durcit comme le métal, & que les mottes de terre ne peuvent ſe diviſer? Autr. Qui peut par ſa ſageſſe diſſiper les nuages? qui peut, &c. Le mot ISFR, que l'on prend pour *enarrabit*, ſignifie en Arabe *everret*; ce que les Hébreux expriment par ISRH; on a peut-être confondu ces deux mots.

℣. 39. Ou ſelon l'hébreu, pour le lion.

℣. 41. Autr. lorſque ſes petits crient vers Dieu, & qu'ils vont errants n'ayant rien à manger?

CHAPITRE XXXIX.

Le Seigneur continue de montrer à Job quelle diſtance il y a de la créature au Créateur. Job reconnoît ſa baſſeſſe, & ſe condamne au ſilence.

1. SAvez-vous le temps auquel les chevres ſauvages enfantent dans les rochers?" ou avez-vous obſervé l'enfantement des biches?

1. NUmquid noſti tempus partûs ibicum in petris, vel parturientes cervas obſervaſti?

℣. 1. Autr. auquel les chevres ſauvages qui habitent dans les rochers ſe déchargent de leur fruit.

2. Dinumeraſti menſes conceptûs earum, & ſciſti tempus partûs earum?

3. Incurvantur ad fœtum, & pariunt, & rugitus emittunt.

4. Separantur filii earum, & pergunt ad paſtum: egrediuntur, & non revertuntur ad eas.

5. Quis dimiſit onagrum liberum? & vincula ejus quis ſolvit?

6. Cui dedi in ſolitudine domum, & tabernacula ejus in terra ſalſuginis.

7. Contemnit multitudinem civitatis, clamorem exactoris non audit.

8. Circumſpicit montes paſcuæ ſuæ, & virentia quæque perquirit.

9. Numquid volet rhinoceros ſervire tibi, aut morabitur ad præſepe tuum?

2. Avez-vous compté les mois qu'elles portent leur fruit? & ſavez-vous le temps auquel elles s'en déchargent?

3. Elles ſe courbent, pour faire ſortir leur faon; & elles le mettent au jour, en jettant des cris & des hurlements."

4. Leurs petits *ſe fortifient enſuite*; & *devenus grands*, *ils* ſe ſéparent d'elles, pour aller *eux-mêmes* chercher leur nourriture; & étant ſortis, ils ne reviennent plus à elles. "

5. Qui a laiſſé aller libre l'âne ſauvage? & qui lui a rompu ſes liens, " & *l'a délivré du joug que l'homme impoſe aux autres animaux*?

6. Je lui ai donné une maiſon dans la ſolitude, & des lieux de retraite dans une terre ſtérile. "

7. Il mépriſe *toutes* les aſſemblées des villes; il n'entend point la voix d'un maître dur & impérieux, *qui exige de lui un travail inſupportable.*

8. Il regarde de tous côtés les montagnes où il trouvera ſes pâturages, " & il cherche par-tout des herbages verts.

9. Le rhinocéros, *qui paroît ſi propre au travail, à cauſe de ſa grande force*, voudra-t-il bien vous ſervir? & demeurera-t-il à votre étable?

℣. 3. Hébr. autr. Elles ſe courbent pour faire ſortir avec effort leurs faons, & elles s'en délivrent avec de grandes douleurs. Autr. Elles ſe courbent, & s'ouvrent avec douleur, & elles dépoſent leurs faons. On lit dans l'hébreu *fœtus ſuos diffringunt*, *dolores eorum emittunt*, vraiſemblablement pour *cum doloribus diffringunt ſe*, *fœtus ſuos emittunt.* C'eſt-à-dire, que *fœtus* paroît avoir pris la place de *dolores*, & *dolores* celle de *fœtus*; qu'au lieu de KBLIHM, *dolores eorum*, on auroit pu lire BKBLIHN, *cum doloribus ſuis*; & qu'au lieu de TFLKNH, *diffringunt*, on pourroit lire TTFLKNH, *diffringunt ſe.*

℣. 4. Hébr. autr. Leurs petits ſont ſains & vigoureux, ils s'élevent & ſe fortifient à la campagne: *bien-tôt* ils quittent leurs meres, & n'y reviennent plus. Autr. ils s'élevent & ſe fortifient dans les pâturages. Au lieu de BBR, qui pourroit emprunter du Syriaque le ſens de *in agro*, quelques Manuſcrits liſent BCR, *in paſcuo.*

℣. 5. Hébr. autr. & qui a affranchi l'élan de tous liens?

℣. 6. Litt. une terre de ſel: » ou un terrain rempli de nitre, & inculte.

℣. 8. Hébr. autr. il fait le tour des montagnes pour y trouver des pâturages.

10. Lierez-vous le rhinocéros aux traits *de votre charrue*, afin qu'il labou-re, " & qu'il rompe " après vous les mottes des vallons ?

11. Aurez-vous confiance dans ſa grande force ? & lui laiſſerez-vous *le ſoin de* vos travaux ? *Oſerez-vous l'employer à labourer vos terres* ?

12. *Et* croirez-vous qu'il vous rendra ce que vous aurez ſemé, & qu'il remplira votre aire *de bled*? *Si donc le bœuf, qui n'eſt pas moins fort que lui, vous rend ces bons offices, & s'il vous obéit avec tant de douceur, pourquoi le fait-il ? Sinon, parce que je l'ai ainſi ordonné.*

13. La plume de l'autruche eſt ſemblable à celle de la cicogne & de l'épervier. *Cependant elle ne s'en ſert point, comme eux, pour échauffer ſes œufs, & faire éclorre ſes petits.* "

14. Lors *donc* qu'elle abandonne ſes œufs ſur la terre, ſera-ce vous qui les échaufferez dans la pouſſiere *où elle les laiſſe* ? "

15. Elle oublie qu'on les foulera *peut-être* aux pieds, ou que les bêtes ſauvages les écraſeront.

16. Elle eſt dure & inſenſible à ſes petits, comme s'ils n'étoient point à elle : elle a rendu ſon travail inutile,

10. Numquid alligabis rhinocerota ad arandum loro tuo, aut confringet glebas vallium poſt te ?

11. Numquid fiduciam habebis in magna fortitudine ejus, & derelinques ei labores tuos ?

12. Numquid credes illi quòd ſementem reddat tibi, & aream tuam congreget ?

13. Penna ſtruthionis ſimilis eſt pennis herodii & accipitris.

14. Quando derelinquit ova ſua in terra, tu forſitan in pulvere calefacies ea ?

15. Obliviſcitur quòd pes conculcet ea, aut beſtia agri conterat.

16. Duratur ad filios ſuos, quaſi non ſint ſui; fruſtrà laboravit, nullo ti-

℣. 10. On lit dans l'hébreu, ABTO *lorum ſuum*, pour BABTU, *loro ſuo.*

Ibid. Autr. & rompra-t-il après vous, *avec la herſe*, les mottes des vallons ? » En labourant, les animaux vont devant le laboureur ; & en herſant, ils vont après. Le P. Houbigant penſe que ces deux verſets doivent s'entendre de deux animaux différents, dont les Copiſtes ont confondu les noms en mettant dans l'un & dans l'autre RIM, qui eſt proprement *le buffle* ou bœuf ſauvage, au lieu que *le rhinocéros* eſt RAM, en ſorte que le ℣. 9. peut s'entendre du *rhinocéros*, & le ℣. 10. du *buffle*.

℣. 13. Hébr. autr. *Eſt-ce vous qui donnez* au paon ſon riche plumage, au héron ſon aigrette, à l'autruche ſes ſuperbes plumes ? Il y a lieu de préſumer que les Copiſtes ont omis dans l'hébreu au commencement de ce verſet HMMC, *An ex te*, qui répond à l'interrogation AM, *an*, exprimée au milieu.

℣. 14. Hébr. autr. Celle-ci (*l'autruche*) abandonne ſes œufs ſur la terre, & les laiſſe couver dans la pouſſiere.

more cogente.

17. Privavit enim eam Deus ſapientiâ, nec dedit illi intelligentiam.

18. Cùm tempus fuerit, in altum alas erigit : deridet equum & aſcenſorem ejus.

19. Numquid præbebis equo fortitudinem, aut circumdabis collo ejus hinnitum ?

20. Numquid ſuſcitabis eum quaſi locuſtas ? gloria narium ejus terror.

21. Terram ungulâ fodit, exultat audacter : in occurſum pergit armatis.

22. Contemnit pavorem, nec cedit gladio.

23. Super ipſum ſonabit

en les abandonnant ſans y être forcée par aucune crainte ; "

17. *mais ſeulement* parce que Dieu *en ceci* l'a privée de ſageſſe, & ne lui a point donné l'intelligence *qu'il donne aux autres oiſeaux. Ce n'eſt pas, dis-je, par la crainte des chaſſeurs ou des bêtes ſauvages, qu'elle en uſe de la ſorte* :

18. *car* à la premiere occaſion, *elle court*, élevant ſes aîles *avec une vîteſſe extraordinaire* ; *de ſorte qu'*elle ſe moque *tout enſemble, & de la vîteſſe* du cheval, & *de l'adreſſe* de celui qui eſt deſſus.

19. Eſt-ce vous qui donnerez au cheval ſa force " *qui eſt ſi grande*, qui lui ferez pouſſer ſes hénniſſements " *qu'on entend de ſi loin*,

20. ou qui le ferez bondir comme les ſauterelles, *avec une légéreté ſurprenante* ? " Le ſouffle ſi fier de ſes narines répand la terreur. "

21. Il frappe du pied la terre ; il s'élance avec audace ; " il court *avec ardeur* au devant des hommes armés.

22. Il ne peut être touché de la peur ; le tranchant des épées ne l'arrête point. "

23. Les fleches ſifflent autour de lui ;

℣. 16. Hébr. autr. Il ne tient pas à elle que ſon travail ne ſoit inutile, faute *de ſoin* & de ſollicitude. Car Dieu, &c. Autr. Elle s'éloigne de ſes petits comme s'ils n'étoient point à elle, de maniere à rendre ſon travail inutile, ſans *néanmoins* être effrayée. Le mot HQSIK peut emprunter de l'Arabe la ſignification de HQSIA, *divertit*, qui ſuppoſeroit enſuite la prépoſition M, *à filiis ſuis*. Au lieu de LLA, *ad non*, la Vulgate ſuppoſe CLA, *quaſi non*.

℣. 19. ou ſelon l'hébreu, ſa valeur.

Ibid. ou ſelon l'hébreu, ſon *frémiſſement ſemblable au* tonnerre. Autr. qui revêtirez ſon cou de ſa criniere. Le mot RAMM, que l'on prend pour *tonitru*, peut emprunter du Syriaque le ſens de *juba*.

℣. 20. Autr. Le ferez-vous bondir comme les ſauterelles, *tandis que* le ſouffle ſi fier de ſes narines, &c.

Ibid. Hébr. autr. ferez-vous ſortir de ſes narines un henniſſement terrible ? Le mot HUD, que l'on prend pour *gloria*, emprunte de l'Arabe le ſens de *fremitus* : & au lieu de HUD on a pu lire THND, *fremere facies*.

℣. 21. Hébr. autr. Il creuſe *du pied* la vallée ; il eſt plein de confiance en ſa force. On lit dans l'hébreu IKFRU, *fodiunt*, pour IKFUR, *fodit*.

℣. 22. Hébr. Il ſe rit de la peur, & il en eſt incapable ; & la vue de l'épée ne le fait point reculer.

le fer des lances & des dards " le frappe de ſes éclairs *ſans l'étonner.*

24. Il écume, il frémit, *& ſemble vouloir* manger la terre ; il eſt intrépide au bruit des trompettes. "

25. Lorſque l'on ſonne la charge, " il dit : Allons. Il ſent de loin l'approche des troupes ; *il entend* la voix des capitaines qui encouragent les ſoldats, & les cris confus d'une armée *prête à combattre.*

26. Eſt-ce par votre ſageſſe que l'épervier ſe couvre *tous les ans* de *nouvelles* plumes, *& qu'il fait tomber les anciennes*, *en* étendant ſes aîles vers le midi, *durant les chaleurs de la canicule* ?

27. Eſt-ce à votre commandement que l'aigle s'éleve en haut ; & qu'elle place ſon nid dans les lieux les plus élevés ?

28. Elle demeure dans des pierres, dans des montagnes eſcarpées, & dans des rochers inacceſſibles. "

29. Elle contemple " de là ſa proie, & ſes yeux *perçants la* découvrent de loin.

30. Ses petits ſucent le ſang *des bêtes qu'elle leur apporte* ; & en quelque lieu que paroiſſe un corps mort, elle fond deſſus.

pharetra ; vibrabit haſta & clypeus.

24. Fervens & fremens ſorbet terram, nec reputat tubæ ſonare clangorem.

25. Ubi audierit buccinam, dicit : Vah ; procul odoratur bellum, exhortationem ducum, & ululatum exercitûs.

26. Numquid per ſapientiam tuam plumeſcit accipiter, expandens alas ſuas ad Auſtrum ?

27. Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila, & in arduis ponet nidum ſuum ?

28. In petris manet, & in præruptis ſilicibus commoratur, atque inacceſſis rupibus.

29. Indè contemplatur eſcam, & de longè oculi ejus proſpiciunt.

30. Pulli ejus lambent ſanguinem : & ubicumque cadaver fuerit, ſtatim adeſt.

℣. 23. C'eſt le ſens de l'hébreu.

℣. 24. Hébr. autr. Ne pouvant retenir ſon inquiétude & ſon ardeur, il frappe la terre & l'enfonce ; & il ne devient point tranquille par les premiers ſignaux de la trompette. On lit dans l'Hébreu, CI QUL, *quia vox*, vraiſemblablement pour BQUL, *in voce.*

℣. 25. On lit dans l'Hébreu, BDI SFR, *In buccina* : & c'eſt un des textes qui prouvent que dans Job BDI, ſe prend pour la ſimple prépoſition *in.*

℣. 28. Hébr. autr. Elle établit ſa demeure dans les rochers, & elle ſe tient ſur la pointe eſcarpée d'une roche qui lui ſert de forteresſe.

℣. 29. Autrement & ſelon l'hébreu : Elle cherche de là ſa proie.

31. Et adjecit Dominus, & locutus eſt ad Job :

32. Numquid qui contendit cum Deo, tam facilè conquieſcit ? utique qui arguit Deum, debet reſpondere ei.

33. Reſpondens autem Job Domino, dixit :

34. Qui leviter locutus ſum, reſpondere quid poſſum ? manum meam ponam ſuper os meum.

35. Unum locutus ſum, quod utinam non dixiſſem ; & alterum, quibus ultrà non addam.

31. Le Seigneur parla de nouveau à Job, *& lui dit* : *Vous ne repondez rien à toutes ces queſtions que je vous fais.*

32. Celui qui diſpute contre Dieu ſe réduit-il ſi facilement au ſilence ? Certainement quiconque reprend Dieu doit *être en état de* lui répondre. "

33. Job répondant au Seigneur, *lui* dit :

34. Puiſque, *dans le temps où je croyois avoir votre approbation*, j'ai parlé avec *trop de* légéreté, *ſelon le témoignage que vous rendez vous-même à mes paroles*, comment pourrai- je répondre *maintenant que vous me condamnez* ? " Je n'ai *plus* qu'à mettre ma main ſur ma bouche.

35. *Car* j'ai dit une choſe que je ſouhaiterois n'avoir pas dite, & une autre encore *dont je me repens* : & je n'y ajouterai rien davantage : *mais je garderai un profond & reſpectueux ſilence, & je m'anéantirai devant vous.*"

℣. 32. Hébr. autr. Celui qui veut entrer en diſcuſſion avec le Tout-puiſſant, s'inſtruira-t-il ? & celui qui veut propoſer à Dieu de juſtes plaintes, répondra-t-il ? Autr. Celui qui veut entrer en diſcuſſion avec le Tout-puiſſant, prévaudra-t-il ? & celui qui veut propoſer à Dieu ſes plaintes, pourra-t-il lui répondre. On lit dans l'Hébreu ISUR, par *ſamech*, *declinabit* ou *eruditio*, que l'on a confondu avec IUSR, *erudietur* : Symmaque liſoit ISUR, par *ſhin*, *prævalebit*. On lit IANNH, *reſpondebit ei*, au féminin, pour IANNU, *reſpondebit ei*, au maſculin.

℣. 34. Hébr. autr. Je ne ſuis déſormais occupé que de ma baſſeſſe. Que pourrois-je vous répondre ? Je mettrai ma main ſur ma bouche.

℣. 35. Hébr. autr. J'ai dit une choſe ; & je ne répondrai point ; j'en ai dit une autre, & je n'ajouterai rien. *Je me ſuis ſervi de quelques expreſſions trop hardies par rapport à moi, quoique très-exactes par rapport au Meſſie dont j'étois le Prophete & la figure ; & je ne m'excuſerai point de ne m'être pas aſſez ſéparé du Médiateur qui ſeul a droit d'uſer de ces expreſſions.*

CHAPITRE XL.

Le Seigneur continue de montrer à Job la diſtance de la créature au Créateur. Deſcription de Béhémoth & de Léviathan.

1. LE Seigneur parlant *encore* à Job du milieu d'un tourbillon, *lui* dit :

2. Ceignez vos reins comme un homme *courageux* ; *preparez-vous* ; je vous interrogerai, répondez-moi.

3. *Lorſque vous prenez tant de ſoin de montrer que vous êtes juſte, & que vous ſouffrez ſans l'avoir merité*, eſt-ce que vous prétendez détruire l'équité de mes jugements, & me condamner *moi-même*, pour vous juſtifier ?

4. Avez-vous *donc* comme Dieu un bras *tout puiſſant, pour oſer combattre contre lui* ? & votre voix tonne-t-elle comme la ſienne, *pour faire entendre la juſtice de votre cauſe dans tout l'univers* ?

5. *Si vous avez une telle puiſſance, ſortez de deſſus le fumier où vous êtes couché* ; revêtez-vous d'éclat & de beauté, montez ſur un trône ſublime, ſoyez plein de gloire, & parez-vous des vêtements *les plus* magnifiques. "

6. Diſſipez les ſuperbes dans votre fureur, & humiliez les inſolents par *un ſeul de* vos regards. ".

7. Jettez les yeux ſur tous les orgueilleux, & confondez-les ; " briſez & fou-

1. REſpondens autem Dominus Job de turbine, dixit :

2. Accinge ſicut vir lumbos tuos ; interrogabo te, & indica mihi.

3. Numquid irritum facies judicium meum : & condemnabis me, ut tu juſtificeris ?

4. Et ſi habes brachium ſicut Deus ? & ſi voce ſimili tonas ?

5. Circumda tibi decorem, & in ſublime erigere ; & eſto glorioſus, & ſpecioſis induere veſtibus.

6. Diſperge ſuperbos in furore tuo ; & reſpiciens omnem arrogantem, humilia.

7. Reſpice cunctos ſuperbos, & confunde eos,

℣. 5. Hébr. autr. *Si vous avez une telle puiſſance*, prenez donc maintenant *toute* la magnificence & *toute* la majeſté *qui vous eſt due* ; revêtez-vous de la gloire & de l'éclat *qui vous conviennent*.

℣. 6. Hébr. autr. Répandez votre indignation & votre colere : jettez les yeux ſur le ſuperbe : & abaiſſez-le.

℣. 7. Hébr. abattez-les.

&

& contere impios in loco ſuo.

lez aux pieds les impies dans le lieu même où ils s'élevent.

8. Abſconde eos in pulvere ſimul, & facies eorum demerge in foveam.

8. Cachez-les *tous* enſemble dans la pouſſiere *du tombeau*; enſéveliſſez leurs viſages, & les jettez dans la foſſe *qui eſt au fond de la terre.*"

9. Et ego confitebor quòd ſalvare te poſſit dextera tua.

9. Et alors je confeſſerai que votre droite a le pouvoir de vous ſauver. *Mais, pour connoître ſi votre ſageſſe & votre puiſſance eſt égale à la mienne, il faut comparer vos ouvrages avec les miens.*

10. Ecce, Behemoth quem feci tecum, fœnum quaſi bos comedet.

10. Conſidérez *donc* Béhémoth *ou l'éléphant*," que j'ai créé avec vous *dès le commencement du monde, & que j'ai placé comme vous ſur la terre. C'eſt par un effet particulier de ma providence, que cet animal ſi grand & ſi puiſſant ne ſe nourrira point de la chair des autres animaux, mais qu'*il mangera le foin comme le bœuf, *& qu'il s'accoutumera à vivre parmi les hommes.*

11. Fortitudo ejus in lumbis ejus, & virtus illius in umbilico ventris ejus.

11. Sa force eſt dans ſes reins, *& elle eſt ſi grande, que dans la guerre, il porte des tours remplies de ſoldats*; ſa vigueur eſt *particuliérement* dans le nombril de ſon ventre."

12. Stringit caudam ſuam quaſi cedrum; nervi teſticulorum ejus perplexi ſunt.

12. Sa queue ſe ſerre & s'éleve comme un cedre; les nerfs de cette partie qui ſert à la conſervation de l'eſpece, ſont entrelacés l'un dans l'autre *d'une maniere qui lui donne une force extraordinaire.*"

℣. 8. Hébr. autr. bandez leurs viſages, *& précipitez-les* dans les ſombres demeures *de la mort.* Le mot Hébreu KBUS, ſignifie proprement *liga*; il pourroit emprunter du Syriaque le ſens de *include.*

℣. 10. Ce qui eſt dit ici de *Béhémoth*, D. Calmet, & le P. de Carrieres, & la plupart des Interpretes, l'expliquent littéralement de l'éléphant; Samuël Bochart & le P. Houbigant l'entendent de l'hippopotame. Les Peres l'expliquent allégoriquement du Démon ou des méchants animés de ſon eſprit. Voyez la *Diſſertation ſur Béhémoth & Léviathan*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. Autr. Sa force eſt dans ſes reins; ſa vertu eſt dans le nombril de ſon ventre." D. Calmet croit que cela doit s'entendre des parties naturelles de l'éléphant. *Vis generandi in lumbis ejus eſt & in umbilico.* Le terme hébreu du dernier membre traduit par *virtus*, eſt employé ailleurs pour marquer la vertu d'engendrer. *Gen.* XLIX. 3. *Deut.* XXI. 17. Au lieu du *nombril*, l'hébreu pourroit ſignifier *les nerfs* ou *les muſcles* du ventre.

℣. 12. Le ſens de l'hébreu pourroit

13. Ses os ſont comme des tuyaux d'airain ; ſes cartilages " ſont comme des lames *ou comme des barres* de fer.

13. Oſſa ejus velut fiſtulæ æris, cartilago illius quaſi laminæ ferreæ.

14. Il eſt le commencement des voies de Dieu, *le plus grand & le plus fort des animaux qu'il a mis ſur la terre. Cependant* celui qui l'a fait, appliquera *ſelon ſa volonté, & conduira comme il lui plaira, les dents & la trompe de cet animal, qui ſont comme* ſon épée ; *& il ne s'en ſervira que par la permiſſion & ſelon les ordres de celui qui l'a créé.*

14. Ipſe eſt principium viarum Dei ; qui fecit eum, applicabit gladium ejus.

15. Les montagnes lui produiſent des herbages *dont il ſe nourrit* ; & toutes les bêtes des champs viendront s'y jouer *avec lui, ſans qu'il leur faſſe aucun mal.*

15. Huic montes herbas ferunt : omnes beſtiæ agri ludent ibi.

16. Il dort ſous l'ombre, dans le ſecret des roſeaux & dans des lieux humides. "

16. Sub umbra dormit, in ſecreto calami, & in locis humentibus.

17. Les ombres *des arbres touffus qui y croiſſent*, protegent ſon *corps, en le couvrant de leur* ombre ; & les ſaules *qui s'élevent ſur le bord* du torrent, l'environnent, *& le défendent des ardeurs du ſoleil.* "

17. Protegunt umbræ umbram ejus ; circumdabunt eum ſalices torrentis.

18. *S'il boit*, il abſorbera le fleuve *où il boira*, & il n'en ſera point étonné : il ſe promet même que le Jourdain viendra couler dans ſa gueule, *pour remplir ſon ventre, & le déſaltérer.* "

18. Ecce abſorbebit fluvium, & non mirabitur : & habet fiduciam, quòd influat Jordanis in os ejus.

être : Il tortille ſa queue comme le ſanglier ; & les nerfs de ſes cuiſſes ſont entrelacés. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de ARZ, *cedrus*, on auroit pu lire HZIR, *aper*.

℣. 13. Hébr. autr. Ses côtes ſont comme des tuyaux d'airain ; & l'épine de ſon dos comme une lame de fer. C'eſt le ſens des Septante, qui ſemblent avoir lu, SLAIU, *Coſtæ ejus*, au lieu de ASMIU, *oſſa ejus* ; & GRMU, *rhachis ejus*, au lieu de GRMIU, *oſſa ejus*.

℣. 16. L'Hébreu pourroit ſignifier : Il ſe couche ſous les oſiers, au milieu du papyer, des roſeaux & du jonc fleuri. Ce ſont trois arbriſſeaux d'Egypte, dont les Septante ont exprimé ici les noms : *in papyro, calamo & butomo*. Voyez la *Diſſertation* citée.

℣. 17. L'hébreu pourroit ſignifier : Les oſiers le couvrent de leur ombre, & les ſaules du torrent (*ou* du *Nil*) lui ſervent de tente. Le nom du *Nil* vient du mot hébreu *Nahal* ou *Neel* qui ſignifie *torrent*. Voyez la *Diſſertation* citée.

℣. 18. L'Hébreu pourroit ſignifier : Lorſqu'un fleuve le ſubmergera, il ne s'effrayera point ; il demeurera plein de confiance, quand même le Jourdain s'élanceroit contre ſa bouche. Voyez la *Diſſertation* citée.

19. In oculis ejus quaſi hamo capiet eum, & in ſudibus perforabit nares ejus.

19. *Cependant malgré cette grandeur & cette force*, on le prendra par *l'appas qu'on lui mettra devant* les yeux, comme un poiſſon ſe prend à l'hameçon; " & on lui percera les narines avec des pieux, " *pour s'en rendre maître, & le conduire où l'on voudra. Or je vous demande maintenant ſi votre ſageſſe a rien fait de ſemblable. Répondez-moi auſſi ſur votre force.*

20. An extrahere poteris Leviathan hamo, & fune ligabis linguam ejus?

20. Pourrez-vous enlever *de la mer* Léviathan *ou la baleine*" avec l'hameçon, & lier " ſa langue avec une corde?

21. Numquid pones circulum in naribus ejus, aut armillâ perforabis maxillam ejus?

21. Lui mettrez-vous un cercle au nez? & lui percerez-vous la mâchoire, pour *y paſſer* un anneau, *afin de vous rendre maître de ce monſtre marin?*"

22. Numquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur tibi mollia?

22. Le réduirez-vous à vous faire d'inſtantes prieres, & à vous dire des paroles douces *pour obtenir de vous la liberté que vous lui aurez ôtée?*

23. Numquid feriet tecum pactum, & accipies eum ſervum ſempiternum?

23. Fera-t-il un pacte avec vous, *comme avec ſon ſouverain?* & le recevrez-vous comme un eſclave éternel *qui ne paſſera jamais vos ordres*?

24. Numquid illudes ei quaſi avi, aut ligabis eum ancillis tuis?

24. Vous jouerez-vous de lui comme d'un oiſeau?" & le lierez-vous *dans quelque coin de votre maiſon*, pour *ſervir de jouet à* vos ſervantes?

25. Concîdent eum amici; dividentillum negotiatores?

25. Ferez-vous, *après l'avoir tué*, que vos amis le coupent par pieces, *pour en manger* & que ceux qui trafi-

℣. 19. Ces mots, *quaſi hamo*, ne ſont pas dans l'hébreu.

Ibid. L'Hébreu pourroit ſignifier: Le prendrez-vous par ſes yeux *comme avec un hameçon?* lui percera-t-on les narines avec des lacs?

℣. 20. Ce qui eſt dit ici de *Léviathan*, les Peres l'expliquent allégoriquement du démon; le P. de Carrieres & la plupart des Interpretes l'expliquent littéralement de la baleine; Samuel Bochart, D. Calmet & le P. Houbigant l'entendent du Crocodile. Voyez la *Diſſertation* citée.

Ibid. Hébr. litt. plonger. C'eſt-à-dire, qu'on y lit TSQIA, *demerges*, peut-être pour TQSR, *ligabis*.

℣. 21. Hébr. autr. Paſſerez-vous un jonc dans ſes narines, *comme à ces petits poiſſons qu'on porte au marché*, & lui percerez-vous la mâchoire avec une épine, *comme à ces poiſſons que l'on veut tranſporter.*

℣. 24. Hébr. autr. d'un paſſereau.

quent, le diviſent par morceaux, *pour le porter dans les pays éloignés ?* "

26. Remplirez-vous de ſa peau les filets des pêcheurs, & de ſa tête le réſervoir des poiſſons ? *Non ſans doute ; vous n'en diſpoſerez pas ainſi.* "

27. Mettez votre main ſur lui, *ſi vous l'oſez* : *mais* ſouvenez-vous de la guerre *que vous aurez à ſoutenir* ; & *ſi vous m'en croyez*, ne parlez plus *d'attaquer ce monſtre que vous ne ſauriez prendre.* "

28. *Car celui qui voudra s'en ſaiſir, après bien des efforts*, ſe verra enfin trompé dans ſes eſpérances ; & *ce poiſſon furieux* ſe précipitera *dans le fond de la mer* à la vue de tous *ceux qui le pourſuivront.* "

26. Numquid implebis ſagenas pelle ejus, & gurguſtium piſcium capite illius ?

27. Pone ſuper eum manum tuam : memento belli, nec ultrà addas loqui.

28. Ecce, ſpes ejus fruſtrabitur eum, & videntibus cunctis præcipitabitur.

℣. 25. S. Grégoire liſoit ce verſet affirmativement, c'eſt-à-dire, ſans interrogation. L'Hébreu pourroit ſignifier : Les *pêcheurs* aſſociés feront feſtin ſur lui *en ſe réjouiſſant de ſa priſe* ; *& l'ayant* dépécé, ils le diſtribueront aux *marchands* Chananéens.

℣. 26. Hébr. autr. Remplirez-vous ſa peau de brouſſailles ? & du croc des poiſſons ſa tête ? *c'eſt-à-dire du croc de fer auquel on attache les poiſſons qu'on a pris.*

℣. 27. Hébr. autr. Mettez la main ſur lui, & vous vous ſouviendrez du combat *de maniere que* vous ne recommencerez pas. On y lit AL, *ne*, vraiſemblablement pour LA, *non*, & ZCR ou ZCUR, *memento*, peut-être pour ZUCR, *memor.*

℣. 28. Hébr. autr. Son eſpérance ſera fruſtrée : il ſera précipité à la vue de tous. *Ce que l'homme ne peut faire, la main de Dieu le fera.* On lit dans l'Hébreu AL MRAIU, *ad aſpectus ejus*, peut-être pour AL MRAI CL, *ad aſpectus omnium*, comme la Vulgate le ſuppoſe.

CHAPITRE XLI.

Suite de la deſcription de Léviathan.

1. NOn quaſi crudelis ſuſcitabo eum: quis enim reſiſtere poteſt vultui meo?

1. *POur moi qui connois la force extraordinaire de ce poiſſon monſtrueux*, je ne le ſuſciterai point *contre les hommes* par un eſprit de cruauté. *Je n'ai point beſoin de ſon ſecours pour les perdre quand je le voudrai.* Car qui eſt-ce qui peut *ſeulement* réſiſter à mon viſage *irrité*, *& en ſoutenir les regards terribles*?"

2. Quis antè dedit mihi, ut reddam ei? omnia quæ ſub cœlo ſunt, mea ſunt.

2. Qui m'a donné le premier, afin que je lui rende *ce qui lui eſt dû?* Tout ce qui eſt ſous le ciel, "eſt à moi, *& tout y dépend abſolument de moi.*

3. Non parcam ei, & verbis potentibus, & ad deprecandum compoſitis.

3. *C'eſt pourquoi quand je voudrai quelque choſe de ce monſtre*, je ne l'épargnerai point, *je ne craindrai point ſa colere, & je ne céderai point* à la force de ſes paroles, ni à ſes prieres *les plus artiſtement* compoſées pour *me* fléchir; *mais je diſpoſerai de lui comme je le ſouhaiterai. Je découvrirai quel eſt ſon corps, quelle eſt ſa force, & quelle eſt la proportion & la diſpoſition de tous ſes membres. C'eſt ce qu'aucun homme ne pourra faire.*"

4. Quis revelabit faciem indumenti ejus? & in medium oris ejus quis intrabit?

4. *Car* qui découvrira la ſuperficie de ſon vêtement? *qui lévera ſa peau pour voir la ſtructure de ſon corps*, & qui entrera dans le milieu de ſa gueule *pour en examiner la diſpoſition admirable*?"

℣. 1. Hébr. autr. Ce n'eſt point par cruauté, que je le ſuſciterai; & qui eſt celui qui s'élevera devant moi, *pour m'en accuſer?* On y lit *Non crudelis quòd ſuſcitet eum*: c'eſt-à-dire, ACZR KI, *crudelis quòd*, au lieu de KACZR, *quaſi crudelis*, qu'exprime la Vulgate: & IAURNU, *ſuſcitet eum*, au lieu de AAURNU, *ſuſcitabo eum.*

℣. 2. On lit dans l'Hébreu TKT OL, *ſub omni*, pour CL TKT, *omne ſub.*

℣. 3. Hébr. autr. Je ne garderai point ſur lui le ſilence; je parlerai de ſa puiſſance, & de la force de ſa conſtitution. On y lit VDBR, *& verbum*, vraiſemblablement pour ADBR, *eloquar*, & KIN, *gratiam*, pour KIL, *robur.*

℣. 4. Hébr. autr. & qui pénétrera la duplicité de ſon frein? *ou de ſes levres qui forment le double frein de ſes deux mâchoires.*

5. Qui ouvrira l'entrée de ſes mâchoires, *pour en conſidérer la proportion merveilleuſe ?* " la terreur habite autour de ſes dents.

6. Son corps eſt ſemblable à des boucliers d'airain fondu ; il eſt couvert d'écailles qui ſe ſerrent, & qui ſe preſſent *avec un art & une juſteſſe admirable.*"

7. L'une eſt jointe à l'autre, ſans que le moindre ſouffle paſſe entre deux.

8. Elles s'attachent enſemble, " & elles s'entretiennent, ſans que jamais elles ſe ſéparent

9. Lorſqu'il éternue, il jette des éclats de feu, " & ſes yeux *étincellent* comme la lumiere de l'aurore.

10. Il ſort de ſa gueule des lampes, *qui brûlent* comme des torches ardentes. "

11. Une fumée ſe répand de ſes narines, comme d'un pot qui bout ſur un braſier. "

12. Son haleine allume des charbons de feu ; & la flamme ſort *du fond* de ſa gueule.

5. Portas vultûs ejus quis aperiet ? per gyrum dentium ejus formido.

6. Corpus illius quaſi ſcuta fuſilia, compactum ſquamis ſe prementibus.

7. Una uni conjungitur, & ne ſpiraculum quidem incedit per eas.

8. Una alteri adhærebit, & tenentes ſe nequaquam ſeparabuntur.

9. Sternutatio ejus ſplendor ignis, & oculi ejus ut palpebræ diluculi.

10. De ore ejus lampades procedunt, ſicut tedæ ignis accenſæ.

11. De naribus ejus procedit fumus, ſicut ollæ ſuccenſæ atque ferventis.

12. Halitus ejus prunas ardere facit, & flamma de ore ejus egreditur.

℣. 5. Ou pour lui faire recevoir le mords. A la lettre, les portes de ſon viſage. On lit dans l'hébreu פניו, *vultûs ejus*, peut-être pour פיו, *oris ejus*, les portes de ſa bouche.

℣. 6. Hébr. autr. Son corps eſt *couvert comme* de canaux de boucliers ; il eſt *comme* fermé & ſcellé étroitement. L'un *de ces boucliers* eſt joint à l'autre, &c. On y lit גאוה, *Superbia*, pour גויה, *Corpus ejus*.

℣. 8. Hébr. litt. *Vir fratri ſuo adhærebunt*: *Ces boucliers* ſont attachés chacun à ſon frere ; *ils ſont liés enſemble comme des freres.* S. Grégoire liſoit auſſi dans la Vulgate, *adhærebunt*. Voyez la *Diſſertation* citée.

℣. 9. Hébr. litt. de lumiere.

℣. 10. Hébr. autr. il en part des étincelles de feu. » Tout ceci entendu de la baleine ou du crocodile, eſt poétique & hyperbolique. Mais ce ſont des expreſſions figurées qui peuvent avoir une autre application, & dont le ſens allégorique peut remplir toute la force. Voyez la *Diſſertation* citée.

℣. 11. Hébr. autr. comme celle d'une chaudiere bouillante, ou *comme la vapeur* d'une jonchaie, *c'eſt-à-dire, d'un marais fort humide, & couvert de joncs.*

13. In collo ejus morabitur fortitudo, & faciem ejus præcedit egeſtas.

13. La force eſt dans ſon cou ; & la famine " marche devant ſa face.

14. Membra carnium ejus cohærentia ſibi : mittet contra eum fulmina, & ad locum alium non ferentur.

14. Les membres de ſon corps ſont liés *étroitement* l'un à l'autre : les foudres tomberont ſur lui, ſans qu'il *en ſoit ébranlé, ni qu'il* s'en remue d'un côté, ni d'autre. "

15. Cor ejus indurabitur tanquam lapis, & ſtringetur quaſi malleatoris incus.

15. Son cœur s'endurcira comme la pierre, & ſe reſerrera comme l'enclume ſur laquelle on bat ſans ceſſe. "

16. Cùm ſublatus fuerit, timebunt Angeli, & territi purgabuntur.

16. Lorſqu'il ſera élevé *au deſſus des eaux, & qu'il paroîtra en furie*, les anges, *c'eſt-à-dire, les hommes les plus forts" & les plus hardis*, craindront ; & dans leur frayeur, ils ſe purifieront *de leurs péchés, & ſe prépareront à aller paroître devant Dieu.* "

17. Cùm apprehenderit eum gladius, ſubſiſtere non poterit neque haſta, neque thorax :

17. Si *on veut le* percer de l'épée, *ni l'épée*, ni les dards, " ni les cuiraſſes ne pourront ſubſiſter *devant lui.*

18. reputabit enim qua-

18. Car " il mépriſera le fer comme

℣. 13. On lit dans l'hébreu TDUS DABH, *exſiliet mæror*, au lieu de TRUS RABH, *curret egeſtas*, que ſuppoſe la Vulgate, ou TRUS ABDON, *curret perditio*, comme l'expriment les Septante, ou *Abaddon*, c'eſt-à-dire, l'Exterminateur, comme la Vulgate l'explique dans l'Apocalypſe, IX. 11. L'indigence, la ruine, l'Exterminateur ſera ſon précurſeur. Voyez la *Diſſertation* citée.

℣. 14. Hébr. autr. les muſcles de ſa chair ſont liés entr'eux ; il ſont étroitement attachés ſur lui ſans qu'on puiſſe les en ſéparer. On y lit ISUQ, *fuſum*, vraiſemblablement pour ISUQU, *arctè ligantur* ; & IMUT *dimovebitur*, pour IMUTU, *dimovebuntur*.

℣. 15. Hébr. autr. Son cœur eſt auſſi dur que la pierre ; il eſt auſſi ferme que la pierre ſur laquelle le froment eſt moulu. Au lieu de la répétition du mot ISUQ, *durum*, il paroît que les Septante ont lu UNSB., *& firmum*.

℣. 16. C'eſt le ſens de l'hébreu : les plus forts craindront.

Ibid. Hébr. litt. *confracti* (ou *præ confractionibus*) *purgabunt ſe* ou *deviabunt ſe*. Il paroît qu'au lieu de MSBRIM, *confracti*, l'Interprete Syrien liſoit USRRIM, *& principes* : les forts craindront, & les princes s'écarteront *du chemin*.

℣. 17. Hébr. autr. L'épée qui l'atteindra, ne s'en relevera pas ; *ni* le trait, *ni* le dard, *ni* le javelot, *telum, miſſile, ſpiculum*. Le P. Houbigant réunit *telum miſſile*, le trait qu'on darde. Bochart les ſépare : *telum*, le trait : *miſſile*, le dard.

℣. 18. Le mot *enim*, n'eſt pas dans l'hébreu.

la paille, & l'airain comme un bois pourri.

19. L'archer *le plus adroit* ne le mettra point en fuite *avec les fleches les plus perçantes* : " les pierres de la fronde ſont pour lui de la paille ſeche."

20. Le marteau n'eſt *encore* pour lui qu'une paille légere ; & il ſe rira du mouvement de la pique.

21. *Il s'élévera ſi fort au deſſus des eaux que* les rayons du ſoleil ſeront ſous lui ; & il marchera *au fond de la mer* ſur l'or comme ſur la boue ; *il ſe repoſera ſur les pointes des rochers, ſans en recevoir la moindre incommodité."*

22. Il fera *par l'impétuoſité de ſon ſouffle* bouillir le fond de la mer, " comme *l'eau d'*un pot ; & il la fera paroître comme *un vaiſſeau plein* d'onguents qui s'élevent par l'ardeur du feu.

23. La lumiere brillera ſur ſes traces ; il verra l'abyme blanchir *d'écume après lui."*

24. *Enfin* il n'y a point de puiſſance ſur la terre qui puiſſe lui être compa-

ſi paleas ferrum ; & quaſi lignum putridum, æs.

19. Non fugabit eum vir ſagittarius : in ſtipulam verſi ſunt ei lapides fundæ.

20. Quaſi ſtipulam æſtimabit malleum, & deridebit vibrantem haſtam.

21. Sub ipſo erunt radii ſolis, & ſternet ſibi aurum quaſi lutum.

22. Ferveſcere faciet quaſi ollam profundum mare, & ponet quaſi cùm unguenta bulliunt.

23. Poſt eum lucebit ſemita ; æſtimabit abyſſum quaſi ſeneſcentem.

24. Non eſt ſuper terram poteſtas, quæ com-

℣. 19. Au lieu de *Vir ſagittarius* on lit dans l'hébreu *Filius arcûs*. Le fils, (ou dans notre langue, la fille) de l'arc ; c'eſt-à-dire la fleche, dont le nom eſt maſculin dans l'hébreu.

Ibid. Au lieu de *ſtipula* qui va ſe trouver répété dans le ℣. ſuiv. les Septante ont mis *fœnum* : les pierres de la fronde ne ſont pour lui que des boules de foin.

℣. 21. Hébr. autr. Sous lui ſont des pointes d'argile ; il ſe couchera avec ſoin ſur la boue. La différence vient de la reſſemblance qui ſe trouve entre le mot KRS par *Samec*, ſignifiant *ſol* ; & par *Shin*, ſignifiant *argilla*, & entre le mot KRUS, ſubſtantif, ſignifiant *aurum* ; & le même mot adjectif ſignifiant, *ſollicitus*.

℣. 22. Hébr. autr. Il fera bouillir les eaux profondes comme celles d'un pot, & il rendra la mer ſemblable à un vaſe rempli de parfums. L'hébreu ſépare *profundum* d'avec *mare*. Dans le ſtile des Hébreux, le nom de *mer* comprend tous les grands amas d'eaux, les lacs, les étangs, & quelquefois le Nil à cauſe de ſes inondations, ſelon ce qui eſt dit dans Iſaïe même : *La mer ſe trouvera ſans eaux, & le fleuve deviendra ſec & aride* ; *Iſaïe*, XIX. 5. ce que les Interpretes expliquent du Nil, dont l'inondation devoit manquer, comme cela arrivoit quelquefois.

℣. 23. A la lettre : il regardera l'abyme comme vieilliſſant, ou ſelon l'hébreu comme la vieilleſſe. Ou plutôt ſelon l'Interprete Syrien, comme la terre ferme. C'eſt-à-dire qu'au lieu de LSIBH, *quaſi canitiem*, cet Interprete liſoit, LIBSH, *quaſi aridum*.

paretur

paretur ei, qui factus eſt ut nullum timeret.

25. Omne ſublime videt; ipſe eſt rex ſuper univerſos filios ſuperbiæ.

rée; puiſqu'il a été créé pour ne rien craindre, *que celui qui lui a donné l'être & la vie.*"

25. *En effet* il voit *fort au deſſous de lui*" tout ce qu'il y a de grand & de ſublime *parmi les animaux*; & c'eſt lui qui eſt le Roi de tous les enfants d'orgueil, *& le maître des bêtes les plus féroces & les plus cruelles.*".

℣. 24. Hébr. autr. Il n'y a perſonne ſur la terre qui puiſſe le dominer, *c'eſt-à-dire, le dompter* : il a été fait pour ne rien craindre. On y lit ARR, *pulverem* pour ARS, *terram*; & HASU, *factor ejus*, pour HASUI, *qui factus eſt*.

℣. 25. Hébr. autr. Il mépriſe. Dans le ſtile des Hébreux, le mot RAH, *videre*, ſe prend quelquefois pour *deſpicere*; on le voit dans la Vulgate même ci-devant, Chap. XXXI. ℣. 19.

Ibid. D. Calmet croit que les *enfants d'orgueil* ſont les Egyptiens, & que le crocodile eſt appellé leur *roi*; parce que c'étoit une de leurs principales divinités. Les Egyptiens ſont déſignés par leur orgueil en plus d'un endroit de l'Ecriture. *Supr.* XXVI. 12. *Pſal.* LXXXVIII. 11. *Iſ.* LI. 9. Les Septante ont traduit : le Roi de tout ce qui eſt dans les eaux. Il y a lieu de préſumer qu'au lieu de SKS, que l'on ſuppoſe emprunté de l'Arabe au ſens de *ſuperbia*, ils ont lu SRS, *reptile*, ou *repentis* : Le Roi de tous les reptiles, c'eſt-à-dire de tous les poiſſons qui rampent dans les eaux. Car dans le ſtile des Hébreux les poiſſons ſont réputés *reptiles*. *Pſ.* CIII. 25. Voyez la *Diſſertation* citée.

CHAPITRE XLII.

Job s'humilie devant le Seigneur. Le Seigneur reprend les trois amis de Job. Job prie pour eux. Rétabliſſement de Job. Sa mort.

1. JOb répondit *enfin* au Seigneur, & *lui* dit:

2. Je ſais que vous pouvez toutes choſes, & qu'il n'y a point de penſée qui vous ſoit cachée. "

3. Qui eſt *donc* celui-là qui, par un effet de ſon ignorance, prétend dérober *à Dieu* le conſeil *& la ſageſſe, & cacher ſes fautes à ſes yeux* ? *Pour moi, Seigneur, je n'ai point cette folle penſée :* c'eſt pourquoi *j'avoue ſincérement que* j'ai parlé indiſcrétement, & de choſes qui ſurpaſſoient ſans comparaiſon toute *la lumiere de* ma ſcience. "

4. *Mais* écoutez-*moi à préſent*, & je parlerai *avec plus de jugement.* Je vous interrogerai *ſur la cauſe de mes peines* ; répondez-moi, *je vous prie, ſelon votre bonté.*"

5. Mon oreille *auparavant* avoit entendu *parler de* vous, *& je vous connoiſſois ſur le rapport des autres* : mais

1. REſpondens autem Job Domino, dixit :

2. Scio quia omnia potes, & nulla te latet cogitatio.

3. Quis eſt iſte, qui celat conſilium abſque ſcientia ? ideò inſipienter locutus ſum, & quæ ultra modum excederent ſcientiam meam.

4. Audi, & ego loquar : interrogabo te, & reſponde mihi.

5. Auditu auris audivi te ; nunc autem oculus meus videt te.

℣. 2. Hébr. autr. & que rien de ce que vous avez penſé ne vous eſt impoſſible.

℣. 3. Hébr. autr. Qui eſt celui-là, (*m'avez-vous dit avec grande raiſon*,) qui cache le conſeil *& le ſecret de Dieu par des diſcours* dont il n'a pas *toute* l'intelligence ? (*Supr.* XXXVIII. 2.) Et certes, j'ai annoncé ce que je ne comprenois pas ; *j'ai dit* des merveilles qui me ſurpaſſoient, & dont je n'avois pas *une entiere* connoiſſance. Autr. Qui eſt celui-là, qui, *comme vous le lui avez reproché*, cachoit *& obſcurciſſoit* le conſeil *& le deſſein de Dieu*, faute d'en avoir la connoiſſance. J'ai auſſi annoncé *moi-même* des choſes que je ne comprenois pas, &c.

℣. 4. & 5. Autr. Ecoutez-moi, *diſois-je* ; & je parlerai ; je vous propoſerai des queſtions, & répondez-moi. (*Supr.* XIII. 22.) *Mais alors* je ne ſavois de vous que ce que j'en avois entendu ; maintenant je vous vois de mes yeux.

6. Idcircò ipſe me reprehendo, & ago pœnitentiam in favilla & cinere.

7. Poſtquam autem locutus eſt Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem: Iratus eſt furor meus in te, & in duos amicos tuos; quoniam non eſtis locuti coram me rectum, ſicut ſervus meus Job.

8. Sumite ergo vobis ſeptem tauros, & ſeptem arietes, & ite ad ſervum meum Job, & offerte holocauſtum pro vobis: Job autem ſervus meus orabit pro vobis: faciem ejus ſuſcipiam, ut non vobis imputetur ſtultitia: neque enim locuti eſtis ad me recta, ſicut ſervus meus Job.

9. Abierunt ergo Eliphaz Themanites, & Baldad Suhithes, & Sophar Naamathites, & fecerunt ſicut locutus fuerat Dominus ad eos, & ſuſcepit Dominus faciem Job.

maintenant je vous vois de mes propres yeux, *& je vous connois par moi-même.*

6. C'eſt pourquoi je m'accuſe *auſſi* moi-même; *je me reconnois coupable d'avoir parlé de vous ſi indiſcrétement;*" & je fais pénitence *de cette faute, en m'abaiſſant devant vous juſques* dans la pouſſiere & dans la cendre.

7. Le Seigneur ayant parlé à Job de cette ſorte, *& ayant entendu ſa réponſe pleine d'humilité*, dit à Eliphaz de Théman: Ma fureur s'eſt allumée contre vous, & contre vos deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture *de la vérité*, comme Job mon ſerviteur.

8. Prenez donc ſept taureaux & ſept béliers; & allez à mon ſerviteur Job; & offrez-les *par ſes mains* pour vous en holocauſte. Job mon ſerviteur priera pour vous: je le regarderai & je l'écouterai favorablement, afin que cette imprudence *que vous avez commiſe, en accuſant un homme affligé d'être coupable, ſans en avoir aucune preuve*, ne vous ſoit point imputée, *comme vous le mériteriez*, parce que vous n'avez point parlé dans la droiture *de la vérité*, comme mon ſerviteur Job.

9. Eliphaz de Théman, Baldad de Suh & Sophar de Nahamath s'en allerent donc, & firent ce que le Seigneur leur avoit dit: & le Seigneur écouta *favorablement la priere que* Job *fit pour eux.*"

℣. 6. Hébr. autr. C'eſt pourquoi je m'humilie, *je reconnois ma baſſeſſe*; & je fais pénitence, &c. Le pronom *me* eſt omis dans l'hébreu.

℣. 9. Le ſens du texte conduit naturellement à ſuppléer ainſi à la fin de ce verſet ce

10. Le Seigneur auſſi ſe laiſſa fléchir à la pénitence de Job ; & lorſqu'il le prioit pour ſes amis, *il le tira de l'eſpece de captivité*, " *où il étoit à cauſe de ſes maux* ; & il lui rendit au double tout ce qu'il poſſédoit auparavant.

11. *Voici le moyen dont Dieu ſe ſervit pour rétablir Job dans ſa premiere grandeur. Il fit que* tous ſes freres & toutes ſes ſœurs, *c'eſt-à-dire, ſes parents & ſes parentes*, & tous ceux qui l'avoient connu dans ſon premier état, vinrent le trouver, & mangerent avec lui dans ſa maiſon : ils furent touchés de compaſſion pour lui ; " & ils le conſolerent de toutes les afflictions que le Seigneur lui avoit envoyées, & ils lui donnerent chacun *une piece d'argent ſur laquelle étoit empreinte la figure d'une brebis*, " & un pendant d'oreille " d'or.

12. Mais le Seigneur benit *lui-même* Job dans ſon dernier état encore plus que dans le premier ; & il eut quatorze mille brebis, ſix mille chameaux, mille paires de bœufs & mille ânesſes ; *ce qui étoit le double de ce qu'il avoit eu auparavant.*

10. Dominus quoque converſus eſt ad pœnitentiam Job, cùm oraret ille pro amicis ſuis. Et addidit Dominus omnia quæcumque fuerant Job, duplicia.

11. Venerunt autem ad eum omnes fratres ſui, & univerſæ ſorores ſuæ, & cuncti qui noverant eum priùs, & comederunt cum eo panem in domo ejus : & moverunt ſuper eum caput, & conſolati ſunt eum ſuper omni malo quod intulerat Dominus ſuper eum : & dederunt ei, unuſquiſque ovem unam, & inaurem auream unam.

12. Dominus autem benedixit noviſſimis Job magis quàm principio ejus. Et facta ſunt ei quatuordecim millia ovium, & ſex millia camelorum, & mille juga boum, & mille aſinæ.

qui ſe trouve exprimé dans le verſet ſuivant : *cùm oraret ille pro amicis ſuis*. Ce pourroit bien être une tranſpoſition de Copiſte. La conjonction *&* manque dans l'hébreu avant *Sophar*.

℣. 10. C'eſt le ſens de l'hébreu : Le Seigneur tira Job de captivité. Cette captivité eſt celle par laquelle Job avoit été livré dans la main de Satan pour l'éprouver, ſelon ce que Dieu avoit dit au démon : *Ecce in manu tua eſt.* Supra II. 6. Voyez la *Diſſertation ſur le temps auquel Job a vécu*, à la tête de ce Livre. On lit dans l'hébreu RAHU, *amico ſuo*, pour RAIU, *amicis ſuis*.

℣. 11. Autr. ils lui témoignerent leur compaſſion.

Ibid. Quelques Interpretes entendent ainſi d'une monnoie marquée d'une brebis ce que les autres entendent à la lettre d'une brebis.

Ibid. Le terme hébreu s'entend d'un ornement qui ſe mettoit, ſoit aux oreilles, *Gen.* XXXV. 4. ſoit au nez. *Ezech.* XVI. 12.

13. Et fuerunt ei ſeptem filii, & tres filiæ,

13. Il eut auſſi ſept " fils & trois filles.

14. & vocavit nomen unius Diem; & nomen ſecundæ, Caſſiam; nomen tertiæ, Cornuſtibii.

14. Il appella la premiere, le Jour, *parce qu'elle étoit belle comme le jour*; la ſeconde, la Canelle, *parce qu'elle étoit plus agréable que les plus doux parfums*; & la troſieme, Boëte de fard " *à cauſe de l'éclat de ſon teint, qui ſurpaſſoit celui des plus belles fleurs, marquant ainſi, par les noms différents de ſes filles, les différents caracteres de leur beauté, qui n'avoit rien d'égal ſur la terre.*

15. Non ſunt autem inventæ mulieres ſpecioſæ ſicut filiæ Job in univerſa terra: dedítque eis pater ſuus hæreditatem inter fratres earum.

15. *Car* il ne ſe trouva point " dans tout le reſte du monde de femmes auſſi belles que ces filles de Job: & leur pere leur donna leur part dans ſon héritage, comme à leurs freres.

16. Vixit autem Job poſt hæc, centum quadraginta annis, & vidit filios ſuos, & filios filiorum ſuorum uſque ad quartam generationem, & mortuus eſt ſenex & plenus dierum.

16. Job vécut après cela cent quarante ans: il vit ſes fils, & les enfants de ſes fils, juſqu'à la quatrieme génération; & il mourut fort âgé & plein de jours.

℣. 13. On lit irrégulierement dans l'Hébreu SBANH, pour SBAH, *ſeptem.*

℣. 14. Ces trois noms en hébreu ſont: *Jemimah* dérivé de *Jom*, qui ſignifie *Dies*, le jour: *Ketſiah* que l'on traduit par *Caſſia*, la caſſe ou la canelle: *Keren-happouk*, qui ſignifie *Cornuſtibii*, corne remplie d'antimoine; l'antimoine étoit anciennement fort employé à la compoſition du fard.

℣. 15. On lit dans l'hébreu NMSA, *inventus eſt*, pour NMSAU, *inventæ ſunt.*

Fin du Livre de Job & du Tome ſixieme.

TABLE DES PIECES

Contenues dans ce ſixieme Volume.

Celles qui ſont marquées de deux étoiles, ſont entiérement de l'Editeur, & ont déjà paru dans la premiere édition.
Celles qui ſont marquées d'une ſimple étoile, ſont entiérement neuves & de la même main.
Celles qui ont cette marque ¶, ont été retouchées par l'Editeur.

PRéface ſur le Livre de Tobie. page 1
Diſſertation ſur le Démon Aſmodée. 23
** ¶ Diſſertation ſur la Chronologie de l'Hiſtoire de Tobie. 38
* Le Livre de Tobie, ſelon la Verſion Grecque traduite en Latin par le R. P. Houbigant, & en François avec des Notes, par l'Editeur. 47
TOBIE; ſelon la Vulgate; Texte, Paraphraſe & Notes. 83
Préface ſur le Livre de Judith. 135
** ¶ Diſſertation ſur le temps de l'Hiſtoire de Judith. 144
** ¶ Table Chronologique de l'Hiſtoire des Medes pour ſervir à l'intelligence de l'Hiſtoire de Judith. 198
* Le Livre de Judith, ſelon la Verſion Grecque, traduite en Latin par le R. P. Houbigant, & en François avec des Notes par l'Editeur. 231
JUDITH; ſelon la Vulgate; Texte, Paraphraſe & Notes. 285
Préface ſur le Livre d'Eſther. 350
* Diſſertation ſur le temps de l'Hiſtoire d'Eſther. 361
ESTHER; Texte, Paraphraſe & Notes. 387
Fragments du Livre d'Eſther, tirés de la Verſion Grecque, & placés à la fin du Livre dans la Vulgate. 429
Carte de l'Empire des Perſes, par M. Robert. 448
Préface ſur le Livre de Job. 449
Diſſertation ſur la maladie de Job. 482
Diſſertation ſur ce Texte de Job : Sicut palma multiplicabo dies. Chap. XXIX. ℣. 18. 497
* Diſſertation ſur *Béhémoth* & *Léviathan*, décrits au Livre de Job, Chapitres XL & XLI. 505
* Diſſertation ſur le temps auquel a vécu Job. 601
JOB; Texte; Paraphraſe & Notes. 627

